BnF Gallica

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivans, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 11.2 FOX-FUX. 1833-1844.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME ONZIÈME.

Deuxième Partie.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU VINGT-DEUXIÈME VOLUME.

MM.	
Allou	C. N. A.
Artaud (l'inspecteur général)	A-d.
Bardin (le général)	Gal B.
Bareste	E. B-s.
Bradi (Mme la comt. de)	L. C. B.
Caraman (le marquis de)	C. d. C.
Chamrobert (de)	P. C.
Crivelli	J. L. C.
Croy (Raoul de), à la Guerche	R. d. C.
Déaddé	D. A. D.
Dehèque	F. D.
Depping	D-g.
Derode	D-e.
Dolly	C. D-y.
Dufau	P. A. D.
Du Mersan	D. M.
Famin	C. F-n.
Farrenc	A. F-c.
Gence	G-ce.
Golbéry (de)	P. G-y.
Guadet	J. G-t.
Haag	E. H-g.
Haillot (le capitaine), à Strasbourg	C. A. H.
Hittorff	J. H.
Jal	A. J-l.
Labouderie (l'abbé de)	J. L.
Lafaye (à Marseille)	L-f-e.
La Nourais (de)	L. N.
Larévellière-Lépeaux	O. L. L.
Leclerc-Thouin	O. L. T.
Legrand	A. L-d.
Lemonnier	C. L-r.
Le Roy de Chantigny	L. d. C.
Louvet	L. L-t.
Miel	M-l.
Montrol (de)	De M.
Morpurgo	V. M-O.
Naudet	N-t.
Ourry	M. O.
Ozenne (Mlle Louise)	L. L. O.
Paris (Henri), à Dresde	H. P.
Pascallet	E. P-c-t.
Pontécoulant (le vicomte de)	A. P-t.
Quesné	J. S. Q.
Rathery	R-y.
Ratier (Félix)	F. R.
Ratier (Victor)	V. R.
Regnard (Émile)	E. R.
Renée (Amédée)	Am. R-e.
Royer-Collard (Paul)	P. R. C.
Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Saunois	V. S.
Savagner	A. S-r.
Schnitzler	J. H. S. et S.
Sismondi (de)	J. C. L. S-i.
Soyer	L. C. S.
Spach (Édouard)	Ed. Sp.
Vieillard	P. A. V.
Villenave	V-ve.
Young	J. Y.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon.* le plus souvent avec des modifications (*m.*); *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia Americana.*

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

F (*suite de la lettre*).

FOX (George), fondateur de la secte des Quakers (*voy.*), naquit, en 1624, au village de Drayton, dans le comté anglais de Leicester, d'une famille pauvre. Son père, presbytérien zélé, exerçait la profession de tisserand. Après lui avoir appris à lire et à écrire et lui avoir inspiré des sentiments de piété et de vertu, ses parents placèrent d'abord le jeune Fox chez un marchand de bétail pour garder les troupeaux; puis ils le mirent en apprentissage chez un cordonnier de Nottingham. Fox n'avait pas encore 20 ans lorsque tout à coup, se croyant inspiré de Dieu, il se mit à prêcher. Déjà ses mœurs irréprochables l'avaient fait surnommer *l'homme sans passions*; toujours sérieux et paraissant constamment absorbé dans une profonde méditation, il recherchait la solitude, ne parlait jamais, si ce n'est en pleurant et avec des gestes lamentables. Livré tout entier à la vie contemplative, il consacrait tout le temps dont il pouvait disposer à la lecture de l'Écriture sainte, qu'il parvint bientôt à savoir par cœur. Enfin, doué d'une mémoire heureuse, mais d'une imagination plus ardente encore, Fox crut entendre les habitants du ciel qui lui criaient de fuir les hommes et lui ordonnaient de consacrer sa vie aux devoirs de la religion. Il quitta donc son maître et rompit toute relation avec sa famille; on le vit, entièrement vêtu de cuir, courir de village en village et ensuite de ville en ville, déclamant partout contre la corruption générale et ne restant jamais longtemps dans le même lieu, de peur, disait-il, d'y contracter des liaisons mondaines. En 1648, il prêcha pour la première fois à Manchester. Son ignorance dans les lettres humaines ne l'embarrassa point: aussi fit-il une profonde sensation, et dès lors Fox se mit à prêcher partout sa doctrine. Dans les places publiques, dans les tavernes, dans les maisons particulières, dans les temples même, il se récriait contre la guerre, le clergé, les dîmes, etc... Il pleurait et gémissait avec un saint transport sur l'aveuglement des hommes; il émut, il toucha, il persuada, et se fit promptement de nombreux disciples, qui, se croyant comme leur maître soudainement éclairés par le Saint-Esprit dont ils se disaient les temples, répandaient dans tous les comtés de l'Angleterre la doctrine du fougueux réformateur. Quoique souvent outragé pour sa doctrine, emprisonné, fouetté même, Fox ne relâcha rien de son zèle et n'en fit que plus de disciples; traîné devant un juge, il garda son bonnet de cuir sur sa tête, parce que le Seigneur, disait-il, lui avait défendu d'ôter son chapeau à qui que ce fût et ordonné de tutoyer tout le monde, de ne plier le genou devant aucune puissance de la terre. Quand il prêcha contre l'ivrognerie, la populace voulut l'assommer: Fox n'y fit pas attention et continua de prêcher; et lorsque, sur son refus de prêter serment, il fut envoyé à l'hôpital des fous pour y être fouetté, il loua le Seigneur, remercia les bourreaux et se mit à les prêcher avec une onction qui les toucha. Cette patience, cette résignation vraiment évangélique lui

gagnait sans cesse de nouveaux prosélytes, et dès 1649 on compta à sa suite des personnes de haut rang, des savants et surtout beaucoup de gens du peuple. Il donna aux enthousiastes qui le suivaient le nom d'*enfants de lumière*. Ayant comparu à Derby devant les juges, il les prêcha avec tant de force sur la nécessité de trembler devant le Seigneur que le commissaire qui l'interrogeait s'écria qu'il avait affaire à un *quaker* (c'est-à-dire *trembleur* en anglais). Rencontré peu de temps après par un détachement de soldats, Fox fit des réponses si bizarres qu'on l'envoya prisonnier à Londres : Cromwell voulut le voir, et après un long entretien il le fit élargir. Enhardi par cet accueil, le réformateur se livra, au sein de la capitale de l'Angleterre, aux travaux de son ministère. Un jour, il écrivit au Protecteur pour l'engager à adoucir les maux de ses amis persécutés; puis, lorsqu'il sut que Cromwell méditait de prendre le titre de roi, il alla se présenter à lui et l'avertit que, s'il agissait ainsi, il entraînerait la honte et la ruine de sa postérité.

En 1658, le nombre des quakers s'était accru au point que leur chef convoqua à Bedford une assemblée générale qui dura trois jours. En 1666, un corps de doctrine fut rédigé, des assemblées annuelles et mensuelles furent établies, et l'on y avisa aux mesures que nécessitaient les circonstances. Fox s'associa des femmes, mais il ne fut pas pour cela soupçonné d'incontinence; ayant connu dans la prison de Lancastre la dame Fell, veuve d'un magistrat de cette province et qui avait été un de ses premiers disciples, il lui fit partager ses opinions et l'épousa (1669). En 1672, ils partirent ensemble pour l'Amérique, où la prosélyte de Fox partagea les fonctions de son ministère. « L'Angleterre, dit Fox en partant, a été « assez arrosée de mes sueurs, il faut en « aller baigner le Nouveau-Monde. » Il y obtint les mêmes succès qu'il avait eus dans l'ancien. Persuadé dès lors que, si l'Europe, l'Asie et l'Afrique ne s'étaient pas encore rangées sous ses étendards, ce n'était que parce qu'elles ignoraient sa doctrine, il écrivit à tous les souverains pour leur annoncer un jeûne public ordonné en Angleterre au sujet des persécutions que les protestants éprouvaient dans les pays étrangers. Revenu en Angleterre, en 1674, il fut mis en prison à Worcester, et on lui intenta un procès pour son refus de payer la dîme. Mais, dit Voltaire : « Comme il était au pilori « pour subir sa condamnation, il haran- « gua tout le peuple avec tant de force, « de contorsions et de grimaces, que la « prêtresse de Delphes n'eût pas mieux « fait, qu'il convertit encore une centaine « d'auditeurs dans cette circonstance, et « mit si bien le reste dans ses intérêts « qu'on le tira en tumulte du trou où il « était; on alla chercher le curé anglican « dont le crédit avait fait condamner Fox, « et on le *piloria* à sa place.... »

En 1684, Fox se rendit en Hollande où ses partisans se multipliaient; il fit ensuite à pied un voyage à Hambourg, puis dans le Holstein, et poussa sa course jusqu'à Dantzig. Sa santé ne résista pas à tant de fatigues; cependant il ne cessa de prêcher que peu de jours avant sa mort, qui arriva selon les uns en 1681, et selon d'autres le 16 janvier 1690. Peu de temps avant sa mort, Fox composa un gros volume sur sa *Vie et* ses *Missions;* afin de le rendre plus mystérieux, il défendit par son testament de l'imprimer. Le père Catrou a longuement parlé de cet ouvrage dans son *Histoire du fanatisme dans la religion protestante, contenant l'histoire des anabaptistes, du davidisme et des Trembleurs*, publiée en 1733, livre auquel nous renvoyons le lecteur ainsi qu'à notre article Quakers. E. P-c-t.

FOY (Maximilien-Sébastien). C'est dans la petite ville de Ham, située sur les bords marécageux de la Somme, dans les plaines monotones de la Picardie, et célèbre seulement par la tour féodale qui servit de prison aux derniers ministres de Charles X, que naquit, le 3 février 1775, le général Foy. Il était le plus jeune des quatre enfants d'un père qu'il perdit de très bonne heure, et qui, après avoir servi dans sa jeunesse et combattu à Fontenoy, était devenu directeur de la poste et maire de la bourgade qu'il habitait. Appartenant à une famille bourgeoise qui possédait quelque aisance, le jeune Foy reçut au collége de Soissons une éducation classi-

que dont l'heureuse vivacité de son intelligence faisait prévoir d'avance les brillants résultats. Sa mère, Élisabeth Wisbeck, était une femme de tête et de cœur, qui rendait à ses enfants en dévouement la tendresse dont ils étaient pénétrés pour elle : aussi les premières années d'une vie destinée à tant de travaux et d'épreuves, furent-elles douces et calmes. Doué d'un cœur aimant et d'un caractère loyal et sans détours, le jeune Foy ne vit point comprimer par la froideur ou la dureté de ceux qui l'entouraient les généreuses dispositions de son âme : aussi conserva-t-il toute sa vie pour sa mère l'attachement le plus profond, et pour ses premiers maîtres une reconnaissance d'autant plus vive qu'elle n'était guère associée qu'à des souvenirs de bonheur. Cependant, malgré les triomphes qu'il obtenait chez les Oratoriens de Soissons, l'amour de sa mère et celui du foyer domestique étaient si forts chez lui qu'il songea plusieurs fois à fuir les bancs de l'école ; et lorsqu'à 14 ans, ayant fini ses classes, on l'envoya à Paris pour redoubler sa rhétorique au collége de Lisieux, il le quitta au bout de huit jours, dégoûté de succès que lui rendait trop faciles l'infériorité de ses nouveaux condisciples, et rejoignit sa famille, qui, après lui avoir facilement pardonné et s'être consultée, résolut de l'envoyer à l'école d'artillerie de La Fère, peu éloignée de sa ville natale. Il devait trouver là, dans des études toutes positives, un aliment nécessaire à l'exubérante activité de son esprit, et aussi l'entrée de la carrière des armes, à laquelle il se sentait appelé par une vocation qui ne s'est point démentie.

Dix-huit mois d'études lui suffirent pour le mettre en état de passer, à Châlons-sur-Marne, un examen à la suite duquel il fut classé le troisième parmi plus de deux cents candidats. Quelque temps après, et au commencement de 1791, il partit pour la frontière du nord, déjà menacée par les puissances étrangères, avec le grade de lieutenant en second au 3me régiment d'artillerie. A peine alors était-il âgé de seize ans.

Jemmapes fut sa première bataille ; vingt-trois ans plus tard, il devait, à quelques lieues de là, recevoir sa quinzième et dernière blessure en combattant pour la dernière fois sous le drapeau national dans les champs de Waterloo. Mais l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, Constantinople, le Portugal et l'Espagne devaient auparavant user, dans de laborieuses campagnes, une vie qui, à son début, semblait trop pleine de sève et d'avenir.

Ce fut après le désastre de Neerwinde et l'évacuation de la Belgique que Foy passa, comme lieutenant en premier, dans le deuxième régiment d'artillerie légère, qui venait d'être formé. Il ne tarda pas à y devenir capitaine et combattit successivement sous les ordres de Dampierre, Jourdan, Pichegru et Houchard. Enthousiaste de la révolution de 89 et dévoué de cœur et d'âme à la cause de l'indépendance nationale, il n'hésita pas cependant une minute entre la Gironde et la Montagne, dont les passions cruelles et désordonnées étaient si antipathiques à sa nature. Aussi fut-il plongé dans les cachots à Cambrai par les ordres de Joseph Lebon pour s'être exprimé avec une chaleureuse indignation contre l'attentat du 31 mai. Ce ne fut que deux mois après la journée du 9 thermidor qu'il dut aux ardentes sollicitations de ses deux frères sa liberté et sa réintégration dans son grade. Bientôt l'armée de Moreau, cette élite de la milice française, le vit à la tête de la cinquième batterie de son régiment, dans les campagnes de l'an IV et de l'an V. Il se distingua aux passages du Rhin, à Waterwihr et à Diersheim, à celui du Lech et sur les bords de l'Iser, ainsi que dans une foule d'autres combats. Il se signala lors de l'attaque de nuit que les Autrichiens tentèrent sur Huningue le 30 novembre 1796, en les écrasant de ses obus. Ce fut à Diersheim qu'il obtint, au prix d'une blessure dont il fut plus de six mois à guérir, le grade de chef d'escadron, qui lui fut accordé sur le champ de bataille, mais qui ne l'empêcha pas de rester à la tête d'une batterie dont il avait rendu le nom célèbre dans l'armée par les services éclatants que l'intelligence et la bravoure du capitaine avaient su en tirer.

La paix qui suivit la conquête de l'Italie vint donner au nouvel officier supérieur le repos dont sa convalescence

avait besoin. Ce fut à Strasbourg qu'il en jouit, et des études sérieuses, plus en rapport avec sa carrière future qu'avec ses occupations actuelles, succédèrent pour un moment aux travaux de la guerre. Il connut le professeur Koch, l'un des savants de l'Europe les plus versés dans la connaissance du droit public et de l'histoire des nations modernes. Ses leçons trouvèrent dans l'officier d'artillerie un élève préparé à les recevoir par les conversations de deux hommes d'un mérite supérieur, Desaix et Abbatucci, qui tous deux avaient distingué Foy, l'avaient aimé, avaient nourri sa jeunesse de hautes pensées et de nobles sentiments. Abbatucci avait déjà rencontré aux remparts d'Huningue une mort glorieuse et prématurée; Desaix ne devait pas longtemps lui survivre. Ce dernier, passionné d'admiration pour Bonaparte (car son âme était trop grande pour connaître l'envie), lui recommanda Foy dans des termes tels que le vainqueur d'Arcole le choisit pour aide-de-camp. Foy n'accepta pas cette distinction, qui l'eût conduit en Égypte à la suite du général, et passa dans l'armée qu'on rassemblait sur nos côtes pour tenir l'Angleterre en échec par la menace d'une invasion. On a cru voir dans son refus la répugnance instinctive d'un ami de la liberté pour un homme qui devait plus tard attenter à celle de son pays; mais rien n'autorise une semblable supposition. Foy était jeune alors et ne fut jamais défiant. Comment aurait-il deviné sitôt des projets que ne soupçonnaient pas encore tant d'hommes plus mûrs que lui et qui n'avaient ni son enthousiasme ni sa candeur ?

L'invasion de la Suisse l'amena dans cette belle contrée : il y fit alors la guerre à contre-cœur, comme plus tard en Espagne; car sa sympathie fut toujours acquise aux peuples qui combattaient pour leurs autels et leurs foyers. Le livre inachevé qu'il a laissé sur les campagnes de la Péninsule témoigne, à chacune de ses pages, de ce généreux sentiment, et les seules qui ne soient pas restées à l'état d'ébauche imparfaite sont celles où il exprime avec des mots qui jaillissent de l'âme tout ce qu'ont dû sentir les défenseurs de Saragosse et de Badajoz, tout ce qu'il éprouva lui-même à l'aspect de leur dévouement patriotique.

Mais bientôt le passage des Alpes par les Russes mit aux prises Souvorof et Masséna. A Zurich, à Schaffhouse, Foy eut occasion de faire preuve d'une haute intelligence militaire, comme quelque temps auparavant, à Stantz, il avait montré toute son humanité en sauvant plusieurs centaines de paysans héroïques de la mort inévitable à laquelle les entrainait une résistance impossible. Le titre d'adjudant général, le grade de chef de brigade et la confiance de Masséna furent la récompense de ses brillants faits d'armes, et ce fut avec un corps détaché de cavalerie légère qu'il fut d'abord employé sous Lecourbe, dans l'armée de Moreau, lors de la campagne de 1800, avant de passer en Italie, où il fut blessé de nouveau. A la paix de 1801, après avoir visité en observateur tout le midi de cette terre clas-ique, il rentra en France colonel du 5^{me} régiment d'artillerie légère.

Le colonel Foy était alors dans tout l'éclat de la jeunesse. Ceux qui l'ont connu à cette époque s'accordent à dire qu'il joignait à tous les charmes de la figure une conversation brillante et spirituelle, un amour très vif pour la liberté, mais plus passionné encore pour la gloire, et un dédain pour les sentiments bas et les idées rétrécies, dont l'expression, quelquefois acerbe, fut, avec l'âge, de plus en plus tempérée par cette admirable bienveillance qui faisait le fonds de son caractère. Comme tous les jeunes militaires de cette époque qui se sentaient une intelligence distinguée, il supportait avec humeur et accueillait par de piquants sarcasmes tous ces actes successifs de concentration des pouvoirs par lesquels le premier consul jetait les fondements de son trône impérial. Aussi fut-il compromis dans l'affaire de Moreau; mais Bonaparte ne fit pas donner suite au mandat d'arrêt lancé contre lui, et auquel, averti par un ami, il s'était soustrait en partant pour l'armée de Hollande. Là, loin d'expier par des démarches serviles les imprudences généreuses que son caractère et ses opinions avaient pu lui faire commettre, il refusa de signer une adresse au consul, où le commandant en chef, devançant

les tribunaux, désignait comme conspirateurs des hommes qui n'étaient pas jugés; et il vota contre l'empire, lorsque l'établissement monarchique de Napoléon fut accepté par des millions de suffrages.

Du reste, Foy ne haïssait point l'empereur, ne songeait point à conspirer; s'il regrettait la république, il s'en consolait par la gloire; et neuf ans de grade de colonel avant de parvenir à celui de général, qu'on ne faisait pas attendre longtemps à des esprits et à des caractères moins hauts, furent la seule disgrâce qu'il encourut.

Ce fut après les campagnes de 1805 et 1806 que le colonel Foy obtint la main d'une belle-fille du général divisionnaire comte Baraguay d'Hilliers, qui, gentilhomme et officier de l'ancien régime, avait servi avec une grande distinction la cause de la Révolution, et avait été revêtu, dès le commencement de l'empire, de la dignité de colonel général des dragons. Plus tard, le colonel Denys, aide-de-camp du duc de Raguse et connu ensuite sous le nom de général comte de Damrémont, devint le beau-frère de Foy.

En 1807, le colonel Foy fut envoyé au sulthan Sélim comme officier d'artillerie. Douze cents canonniers devaient le suivre, mais reçurent contre-ordre. Il se distingua à la défense des Dardanelles contre la flotte anglaise, défense à laquelle le général Sébastiani (*voy.*), alors ambassadeur de France près la Porte, prit une part glorieuse par l'énergie de ses conseils et l'habileté de ses dispositions. Transporté en Portugal, à l'autre extrémité de l'Europe méridionale, blessé quelques jours avant la bataille malheureuse de Vimeiro, où il combattit cependant, fait général de brigade quelques jours après (le 3 septembre 1808), Foy rendit d'importants services à la tête d'une brigade d'infanterie du corps d'armée du maréchal Soult, tant à la Corogne que dans la seconde campagne de Portugal, où il faillit périr assassiné à Oporto, qu'il était allé sommer de la part du maréchal. Après de nouveaux services et de nouvelles blessures, à Busaco et ailleurs, le général Foy fut choisi par le duc de Dalmatie pour rendre compte à l'empereur de la situation du Portugal. Échappé presque nu et comme par miracle aux redoutables guérillas espagnoles, il arrive en France, et, dans plusieurs conférences avec Napoléon, lui donne une si haute idée de son habileté et de son désintéressement que l'empereur ne le renvoie à l'armée qu'après lui avoir donné 20,000 francs pour réparer ses pertes, dont il n'avait pas dit un mot, et l'avoir nommé général de division.

Une position plus élevée mit dans tout leur jour les talents du général Foy. A Salamanque, il couvrit la retraite de l'armée; en 1813, à la tête de deux divisions, il emporta d'assaut Castro-Urdiales; dans toute la fin de cette campagne, qui se termina par l'évacuation de l'Espagne et l'invasion de la France, à Bergara, à Tolosa, à Orthez, on le vit déployer un courage et des ressources qui ne pouvaient désormais servir qu'à prolonger une lutte devenue trop inégale, et qui, quelques années plus tôt, nous auraient valu des victoires. Enlevé du champ de bataille d'Orthez avec une blessure qu'on croyait mortelle, il échappa cependant, après une longue maladie. Dans l'intervalle l'empire s'était écroulé et la Restauration avait eu lieu. Le roi le mit au nombre des inspecteurs généraux d'infanterie, et il en exerçait à Nantes les fonctions lorsque le 20 mars arriva. L'indépendance nationale était menacée : c'est assez dire que le général Foy courut à la frontière. L'avant-veille du désastre de Waterloo, il obtint aux Quatre-Bras un avantage signalé à la tête de sa division d'infanterie, et enleva deux drapeaux et deux obusiers. Dans la terrible journée du 18 juin, après avoir lutté plusieurs heures contre les troupes anglaises, une balle lui traversa l'épaule pendant qu'il marchait contre elles au milieu d'un carré du 100e de ligne, mais ne lui fit pas quitter le terrain, qu'il n'abandonna qu'au dernier moment.

Les grandes qualités militaires que le général Foy déploya dans les dernières années des guerres de l'empire portent à croire que, si l'indépendance de son caractère n'eût pas retardé si longtemps son avancement, il fût arrivé à commander en chef, avec des succès non moins éclatants que ceux que lui réservait la tribune nationale. Ceux-ci ne se firent pas long-

temps attendre, quand la Charte eut fondé en France un gouvernement de publicité et de discussion. A peine la réaction de 1815 avait-elle été arrêtée par l'ordonnance du 5 septembre 1816, que l'élan de l'opinion nationale, passagèrement comprimée, porta à la députation tout ce qu'il y avait de plus distingué dans les rangs de l'ancienne armée, ou de l'administration et de la diplomatie de la révolution et de l'empire. L'instinct de conservation des intérêts alarmés fit porter les choix, non pas sur les hommes que le dernier régime avait le plus élevés en faveurs et en dignités, mais sur ceux qui, par leurs talents, promettaient de défendre le mieux la cause du grand nombre contre les anciens privilégiés. L'arrondissement de Péronne avait déjà présenté une fois le général Foy comme candidat : la loi du 5 février 1817 assura sa nomination, et le collége de l'Aisne l'élut en 1819 avec Lecarlier d'Ardon, Méchin et Labbey de Pompières, qui siégèrent comme lui au côté gauche.

Le général Foy était prêt dès 1814 pour cette nouvelle carrière : connaissance des faits historiques, étude des institutions et des ressources des peuples, habitude des hommes, de la rédaction, de la parole, intelligence complète de l'administration militaire (la plus compliquée comme la plus dispendieuse de toutes), notions statistiques sans lesquelles la grande guerre n'est pas possible, il possédait tout cela. Et il ne faut pas s'en étonner; car l'école des camps est une grande école politique pour ceux qui savent s'y former, et si le barreau semble promettre à ses adeptes une supériorité oratoire incontestable, combien de choses ne leur laisse-t-il pas ignorer! De 1816 à 1819, le général s'était occupé avec une ardeur qui était allée jusqu'à compromettre sa vie de cette *Histoire de la guerre de la Péninsule* dont l'esquisse a été publiée par sa veuve pour obéir aux désirs impérieux du public. Il entra dans la vie parlementaire avec la même ardeur, le même amour du bien et de la vérité, le même besoin d'activité, de dévouement et de palmes à conquérir, qui l'avait dévoré toute sa vie. Une déclaration de principes sincère et explicite avait précédé son élection. On espérait beaucoup de lui dans son département : il ne tint pas longtemps ses commettants en suspens, et le 30 décembre 1819, le général Foy monta pour la première fois à la tribune, à l'occasion d'une pétition dans laquelle un vieux soldat amputé réclamait contre la réduction de son traitement de légionnaire.

Le nouvel orateur était un homme de moyenne taille, de 45 ans environ, assez maigre et déjà un peu chauve; il avait les cheveux grisonnants, le front élevé, découvert, et sillonné de quelques rides, le regard animé et grave en même temps, les lèvres minces, le menton un peu avancé, la physionomie ouverte et sérieuse à la fois. Sa tournure était noble, sa tenue pleine d'assurance, sans la moindre trace de fatuité. Sa voix était sonore, sa prononciation parfaite, son geste énergique, bien que mesuré. Une diction facile, ferme, correcte, exempte de toute hésitation, des expressions pittoresques sans être jamais hasardées ou prétentieuses, quelque chose de simple, de fort, d'imposant, une argumentation qui ne faisait jamais appel qu'aux sentiments généreux et désintéressés des auditeurs, voilà ce qui valut à ce nouveau roi de la tribune, d'abord une attention profonde et bientôt l'admiration et la sympathie de l'assemblée. Le succès fut grand et se propagea au loin; car ce discours si beau à entendre était encore bien beau à lire, et, depuis ses désastres, la France humiliée n'avait pas retenti de pareils accents en l'honneur de sa gloire passée et de ses vétérans mutilés.

La fortune oratoire du général Foy était faite : sa fortune politique fut l'œuvre de sa loyauté et de sa sagesse. Il comprit qu'il arrivait à la puissance de la tribune comme il était arrivé aux hauts grades militaires, c'est-à-dire à une époque de résistance et non d'agression. Il avait disputé le sol de la France aux envahisseurs étrangers, il restait à disputer son gouvernement aux envahissements de l'émigration. Il sentit que dans la Charte *octroyée*, si la nation, en s'y attachant, savait en développer les conséquences légitimes, il y avait plus de liberté déjà que les mœurs publiques de la France n'en admettraient peut-être jamais; il crut qu'entre des biens solides et assurés, pour peu

qu'on mît d'énergie et de constance à les conquérir, et les hasards de bouleversements nouveaux, il était insensé d'hésiter. Accepter franchement la constitution et la dynastie, rompre en visière aux passions de l'émigration, voilà quelle fut sa marche. Les allures de conspirateur n'auraient point convenu au caractère le plus loyal qui ait jamais paru dans nos assemblées délibérantes. Les circonstances des six années de sa vie parlementaire furent excessivement difficiles : l'élection de Grégoire, l'attentat de Louvel, l'absurde conspiration de Berton (*voy.* ces noms), n'étaient pas de nature à relever les affaires du parti libéral; la naissance du duc de Bordeaux, le succès inouï de la guerre d'Espagne, la prospérité financière du ministère Villèle, exaltaient les espérances de la contre-révolution. Si le général Foy parvint à tenir une ligne si ferme et si mesurée au milieu de ces écueils, son habileté fut surtout dans sa franchise. Aussi, bien qu'aucun orateur ne se soit fait si souvent rappeler à l'ordre par la véhémence de ses apostrophes aux hommes et aux passions de Coblentz, il n'inspira point de haine aux partisans désintéressés de la maison régnante : c'est qu'il était lui-même sans fiel et sans haine; il n'en voulait qu'aux doctrines. Aucun homme public n'a plus contribué que lui à tirer la France de la mauvaise voie des tentatives révolutionnaires pour l'engager sur le terrain des résistances constitutionnelles; et, ce qu'il y a d'honorable pour lui, c'est que ce résultat fut peut-être dû à la parfaite droiture de son cœur plus encore qu'aux lumières de son esprit. Ce ne serait certes pas lui qui se serait vanté, après juillet, d'avoir joué en face de la branche aînée une comédie de quinze ans!

Si le général Foy était passionné pour la liberté (ce culte des grandes âmes, comme l'a dit l'auteur de *Corinne*), sa ferme intelligence n'en comprenait pas moins toutes les nécessités du pouvoir. Casimir Perrier, qui fut son ami dans la vie publique et dans la vie privée, prononça sur sa tombe des paroles qui le caractérisent à cet égard. « Avec quel courage, « disait-il, il attaquait les abus de l'admi- « nistration ! avec quelle sagesse il récla- « mait pour elle l'appui légitime que lui « doivent les Chambres! Dans l'ardeur de « son zèle contre le mal, il était l'opposi- « tion vivante et animée; dans la pré- « voyance éclairée de son amour pour le « bien, on sentait qu'il avait délibéré en « ministre sur les questions qu'il devait « traiter comme député; chez lui l'homme « d'état gouvernait l'orateur. »

Le général Foy siégea pendant sept sessions consécutives à la Chambre des députés, de 1819 à 1825. Dans la première, il eut à combattre les lois suspensives de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, qui furent présentées après l'assassinat du duc de Berry, ainsi que la loi électorale du 29 juin 1820, résultat de la même réaction. Il le fit avec une force et une mesure admirables. Le budget des affaires étrangères et celui de la guerre lui fournirent aussi le texte de discours où l'abondance des données positives le dispute à la vigueur du raisonnement. Un duel entre lui et M. de Corday, député du côté droit et parent de cette fille courageuse qui poignarda Marat, fut le résultat d'une des scènes orageuses qui se passaient alors journellement dans la chambre. Les deux adversaires se conduisirent avec une égale loyauté : ce fut le seul fait extra-parlementaire de quelque importance qui survint dans la carrière politique du général Foy.

En 1821, les événements de Naples, la discussion de l'adresse et celle des lois de finances, lui valurent de nouveaux succès dans l'opinion. On admira comme toujours la soudaineté et l'à-propos de ses répliques aux interruptions qui ne pouvaient manquer à un homme qui osait parler devant 300 émigrés de la *glorieuse cocarde tricolore*. Le 20 mars 1821, par exemple, en répondant au garde-des-sceaux, qui se plaignait de voir reparaître les dénominations d'*aristocrate* et d'*aristocrates*, empruntées aux premiers jours de la Révolution : « Oui, disait le général, les mots reparaissent, parce que les choses reparaissent aussi. — Qu'est-ce que les aristocrates? lui crie la droite. — Je vais vous le dire, reprend-il. L'aristocratie au XIX^e^ siècle, c'est la ligue, la coalition de ceux qui veulent consommer sans produire, vivre

sans travailler, occuper toutes les places sans être en état de les remplir, envahir tous les honneurs sans les avoir mérités. Voilà l'aristocratie!.. »

En 1822, le général Foy appuya avec tout le côté gauche l'adresse de coalition qui, en invoquant la dignité extérieure de la France, renversa le ministère Richelieu. Il lutta, comme toujours, avec ardeur pour la presse menacée; mais toujours aussi en lui disant ses vérités, que cette puissance nouvelle n'entend pas avec moins d'impatience que les pouvoirs séculaires. Le 24 février 1823, il prononça contre la guerre d'Espagne un discours admirable pour la forme comme pour la pensée, et qui finissait par ces mots : « Plût à Dieu « que j'eusse le droit de me complaire « dans un avenir plus consolant! Vieux « soldat, je ne peux me défendre de faire « des vœux pour l'honneur de nos armes, « alors même que l'emploi de nos armes « est désavoué par le sentiment national. « Citoyen, je pleurerai sur une guerre de « parti, sur une guerre où sont forcés de « mentir à leur destinée mes anciens com- « pagnons d'armes, et cette noble et jeune « génération qui, nourrie dans l'amour « de la liberté, était si digne de combattre « un jour les véritables ennemis de la « France! » L'exclusion de Manuel (*voy.*) ramena encore, à la fin de cette session, le général Foy à la tribune.

La dissolution de 1824 le remit en présence des électeurs. On se souvient du triomphe inouï que les fraudes et les violences du ministère, et plus encore, il faut le dire, la faiblesse et l'entraînement du pays, valurent aux hommes de l'émigration. Les conspirations n'avaient pas renversé le gouvernement; la guerre d'Espagne avait réussi; la masse du public sembla se jeter dans les bras du parti vainqueur avec autant de laisser-aller qu'elle déploya, trois ans plus tard, d'élan contre lui, lors des élections de 1827 qui renversèrent le ministère Villèle. Le général Foy se souvint sans doute en 1824 de cette phrase qu'il avait écrite en parlant de l'établissement de l'empire, lorsqu'il travaillait en 1817 à l'ouvrage publié depuis sa mort. « Les peu- « ples, disait-il, ne veulent jamais qu'une « chose à la fois. Rien de si imprévoyant « que la voix publique : elle se rapporte « toujours au présent, jamais à l'avenir. « On demandait l'ordre, comme auparavant « on avait demandé l'égalité, sans « songer à la liberté. »

Dans le grand naufrage de l'opinion libérale, le nom de Foy ne pouvait manquer de surnager. Ses opinions étaient si sages, malgré la verdeur de son langage, ses sentiments si nationaux, son éloquence si populaire, malgré la dignité dont elle était toujours empreinte, que partout il était connu et admiré; car il avait de ces paroles saisissantes qui, une fois proférées, s'emparent des esprits pour n'en plus sortir. Parlait-il du recrutement, c'était : « l'impôt du sang; » de l'infanterie, c'était : « le peuple des armées; » de la liberté, c'était : « la jeunesse éternelle des nations. »

Le général fut porté dans une foule de colléges et réélu dans trois : à Saint-Quentin, Vervins et Paris. Il reparut au milieu de l'opposition des quinze, dont l'ascendant sur l'opinion sembla grandir en proportion de sa faiblesse numérique. La septennalité fut la première grande mesure qu'adopta la nouvelle chambre; l'indemnité aux émigrés fut la seconde. Dans ces deux sessions de 1824 et 1825, le général Foy déploya, en combattant ces mesures, une énergie et une habileté qui se retrouvent dans son discours sur les marchés Ouvrard et dans la dernière harangue qu'il prononça (séance du 16 mai 1825) pour protester contre l'ordonnance qui venait de briser l'épée de 52 généraux de la vieille armée. A chacun de ces mémorables discours on se disait qu'il était le plus beau; et, en effet, comme il arrive à tous les talents élevés, celui du général croissait avec les obstacles et se fortifiait par les défaites. Mais si jamais sa puissance intellectuelle n'avait semblé si grande, jamais non plus, aux yeux de sa famille et de ses amis, son existence physique n'avait paru plus menacée. Un corps usé par 25 ans de guerre, sillonné tant de fois par le fer de l'ennemi, ne pouvait résister davantage aux veilles, aux travaux, aux émotions d'une âme ardente et dévouée, dans cette lutte de tous les jours et qui durait depuis six ans. Une maladie du cœur, déjà depuis quelque temps

déclarée, vint mettre fin à une vie courte mais remplie; et après avoir trouvé aux eaux des Pyrénées un soulagement momentané, le général Foy revint mourir à Paris, où il rendit le dernier soupir le 28 novembre 1825, à peine âgé de 50 ans. Sa fin fut cruelle et touchante. Entouré d'une femme digne de lui, de cinq enfants qu'il adorait, de deux neveux qui étaient comme ses fils, il cherchait à leur dérober l'aspect de ses douleurs, l'angoisse de ses suffocations et de ses nuits plus terribles encore que ses journées. A l'instant de mourir, ses neveux l'avaient porté près d'une fenêtre; il se sentit défaillir et leur dit : « Mes amis, mes bons amis, mettez-« moi sur le lit; Dieu fera le reste. » Ce furent les derniers mots qu'il prononça.

La France avait ignoré presque jusqu'au dernier instant la perte dont elle était menacée : à ce coup inattendu elle sortit de son engourdissement, et l'explosion de la douleur publique fut sans bornes. Les funérailles du général offrirent un grand spectacle, et l'impression profonde qu'il produisit s'étendit de la France à l'Europe entière. La sombre et pluvieuse journée du mercredi 30 novembre fut témoin de ce deuil d'une vaste cité. Les trois jeunes fils du général suivaient le convoi, les deux premiers donnant la main à ses deux neveux, et le troisième conduit par Casimir Périer et souvent porté dans ses bras. Dans l'un des discours prononcés sur la tombe à la lueur des torches et au milieu d'un concours immense de citoyens, une phrase exprimait la crainte que le général n'eût laissé à ses enfants d'autre fortune que son nom. «S'il en est ainsi, la France les adoptera, » ajoutait-on. « Oui! elle les adoptera, elle les dotera, » s'écria la foule, et aussitôt une souscription nationale fut résolue en faveur de la famille du général Foy. Le succès en fut prodigieux; les collègues du général à la Chambre des députés souscrivirent aussitôt; M. Laffitte, Casimir Périer, beaucoup d'autres hommes opulents et patriotes déposèrent des offrandes splendides. Le duc d'Orléans qui avait toujours manifesté hautement au général estime et confiance, se fit inscrire l'un des premiers sur la liste. Cette démarche d'un prince du sang, jointe à la présence au convoi de son carrosse et d'un de ses aides-de-camp, fit une sensation très vive dans le public. La timidité de nos mœurs politiques et la position difficile du prince lui donnèrent une grande importance. A ces dons du riche vinrent se joindre le tribut des fortunes moyennes, et jusqu'au denier de la veuve et de l'invalide; les départements rivalisèrent avec Paris, et en quelques semaines un million fut réalisé. Cet argent, par un rare privilége, devint un titre de gloire pour la famille qui le reçut.

Aidée des conseils et de la persévérante amitié de Casimir Périer, la comtesse Foy a dignement rempli la tâche que lui laissait son illustre époux, l'éducation de ses enfants, qui, après son pays, étaient ce qu'il aimait le plus au monde. Après la révolution de juillet, lorsqu'une première promotion de pairs eut lieu pour assurer l'adoption du nouvel article 23 de la Charte, le roi voulut qu'on inscrivît sur la liste le nom de Foy, si cher à la France, et l'aîné de ses fils, le jeune comte Fernand Foy, alors mineur, fut créé pair de France. Ce jeune homme, qui n'a pas encore siégé, est maintenant second secrétaire d'ambassade à Rome, et vient d'épouser la sœur du comte Germain, aussi pair de France. La fille du général Foy est mariée à M. Piscatory, membre de la chambre des députés. De ses deux neveux, l'un, Arthur Foy, son ancien aide-de-camp, est lieutenant-colonel d'état-major; l'autre, nommé Alphonse, avocat à la Cour royale de Paris sous la Restauration, a été député de la Somme depuis la révolution de juillet. Il est maintenant à la tête de l'administration des télégraphes.

Les *Discours* du général Foy ont été réunis et publiés à Paris, en 2 vol. in-8°, en 1826. La comtesse Foy a aussi fait paraître, en 1827, l'*Histoire de la guerre de la Péninsule*, en 4 vol. in-8°. Ce livre inachevé ne va que jusqu'à la capitulation de Junot en Portugal. L'ouvrage est resté trop imparfait pour ajouter beaucoup à la gloire de son auteur. On y voit les résultats d'un long travail, mais plutôt réunis que mis en œuvre; cependant on y lit quelques pages remarquables et que le général Foy seul pouvait écrire. O. L. L.

FOYATIER (Denis), sculpteur, offre dans l'histoire de sa vie un exemple remarquable de ce que peut la force de l'organisation jointe à celle de la volonté. Il naquit en 1793 au hameau de Besen, dans les Cévennes, près de la petite ville de Feurs, d'un père qui était à la fois charpentier et tisserand. L'enfant, dès son bas âge, fut occupé à dévider le fil, puis à filer le coton. Mais comme le temps des récréations lui appartenait, au lieu de le passer à jouer avec les autres enfants, il l'employait à de petits essais en dessin et en sculpture. Lorsqu'il eut atteint sa onzième année, son père voulut lui faire apprendre le métier de tisserand; mais son besoin irrésistible étant de suivre un penchant inné et d'en avoir le temps, il regarda comme une faveur la permission qui lui fut accordée de s'engager dans une ferme pour garder les troupeaux. Tout en vaquant à cet office, il dessinait sur l'écorce des arbres et sculptait adroitement ce qu'il avait tracé. Il établit son atelier sous un grand orme qui devint bientôt le rendez-vous des pâtres et des enfants du voisinage. Ceux-ci surveillaient le troupeau du berger-artiste tandis qu'il travaillait, et, de son côté, il payait ces soins par le don de quelques images.

Quoique privé de modèles et de conseils, l'enfant faisait des progrès. Un riche cultivateur des environs en fut frappé. Possesseur d'une chapelle, il lui demanda pour la décorer plusieurs figures d'anges qui furent pécuniairement utiles à leur auteur. Le père, voyant alors que l'art pouvait être bon à quelque chose, laissa son fils libre de s'en occuper. Le consentement paternel fut un bonheur pour le jeune homme. Le voilà faisant des crucifix, des vierges, des saints, qui étaient achetés par les curés de campagne. Mais il comprit bientôt que ce débit aurait un terme, et, l'incertitude de sa position commençant à lui peser, il songea sérieusement à prendre un métier.

Il avait à opter entre celui de maçon et celui de tisserand. Il se rendit à la petite ville de Saint-Germain, pour faire son choix et son apprentissage. Quand il y arriva, on venait de découvrir dans les caveaux de l'église un grand Christ qui y avait été caché pendant la Révolution. Avant de le replacer, on chargea un vitrier de le peindre en couleur de chair. A cette vue, Foyatier se sent rappelé à sa vocation naturelle, et, surmontant sa timidité, il court chez le barbouilleur, le sollicite, lui achète des couleurs, et apprend de lui, tant bien que mal, la manière de les employer; puis il sculpte aussi un Christ et le peint. Une bonne vieille, veuve d'un doreur mort depuis trente ans, l'initie dans l'art de dorer sur bois, quoiqu'elle n'en ait plus elle-même qu'un vague souvenir.

La sculpture polychrôme, la seule goûtée dans les campagnes, lui réussit; des commandes lui arrivent, et leur produit le met en état d'aller s'instruire à Lyon. Sa réputation s'étend; les curés d'alentour se le recommandent entre eux; il est aussi occupé qu'il peut l'être, et son vieux père, qui avait si longtemps combattu son inclination, devient le compagnon de ses travaux. Attendu dans un village un jour de dimanche pour un ouvrage important, il entre à l'église pendant la grand'messe. Quelle est sa surprise et sa joie lorsqu'il s'entend désigner par son nom dans le prône! Le curé invitait ses paroissiens à contribuer à la réparation de l'église qui allait être confiée, disait-il, à un homme de talent. Probablement aucun des éloges que M. Foyatier a reçus depuis qu'il s'est placé parmi nos habiles statuaires, ne l'a flatté autant que celui-là.

Parvenu à une sorte d'aisance, le jeune artiste retourna à Lyon, pour y suivre des études régulières. Il ne tarda pas à être connu pour la ressemblance de ses portraits. Après les événements de 1814, il fit, de mémoire ou d'après nature, ceux des princes de la famille royale, et tous eurent de la vogue, ce qui lui procura les moyens de travailler sans inquiétude et sans interruption. Après avoir remporté le prix de l'école de Lyon, il vint à Paris, en 1816, pour achever son éducation. Il entra à l'École royale des Beaux-Arts, et il y eut des succès. *Un Faune composant de la musique* fut son début au salon du Louvre, en 1819. Le public distingua l'ouvrage, et l'Institut encouragea l'auteur par une médaille d'or. Le ministre de l'intérieur lui commanda une statue de

saint Marc pour la cathédrale d'Arras. *Un Berger s'appuyant sur le tombeau de guerriers morts pour la patrie* fut encore plus prisé. Devenu l'ami du célèbre docteur Gall, il eut de nombreuses et utiles commandes dans la haute clientèle de ce médecin. Il consacra une partie de ses épargnes au voyage d'Italie. Il partit de Paris en 1822, et, se détournant de la route directe, il revit son pays natal, salua l'arbre qui lui avait servi d'atelier, embrassa ses anciens camarades des champs, visita ceux de ses bons curés qui vivaient encore; puis il se rendit à Lyon, d'où il gagna l'Italie.

M. Foyatier fit à Rome le buste du Primatice pour le musée de Paris; il fit à Albano le modèle d'une petite figure représentant *un Amour*, qu'il exécuta en marbre et qu'il envoya à l'exposition de 1824, avec *une Bacchante*. C'est à Rome qu'il arrêta la composition de *Spartacus*, dont il avait déjà eu l'idée et ébauché plusieurs esquisses, mais qui n'avait pas encore répondu à sa pensée, parce qu'il voulait indiquer dans une seule action trois moments de la vie du héros, son esclavage, sa liberté et sa vengeance. Cette statue fut le fruit d'une inspiration soudaine sur le sol de cette maîtresse du monde que devait faire trembler un gladiateur.

Revenu en France, M. Foyatier se livra à ses travaux d'artiste avec l'indépendance d'un caractère que sa lutte courageuse et persévérante avait fortement trempé. Il fit pour le marquis de Talaru, son compatriote, un bas-relief en pierre représentant une *Assomption*, destiné à décorer la chapelle du château de ce pair de France. Le préfet de la Seine lui commanda une statue de saint Jacques pour l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Il exposa au Salon de 1827 plusieurs statues en marbre et le modèle en plâtre du *Spartacus*, dont l'exécution en marbre lui fut commandée par Charles X. Il fut un des concurrents pour le fronton de la Madeleine, et son esquisse fut remarquée par sa bonne entente architectonique. Chargé de quatre pendentifs dans la même église, il mit moins de six mois à exécuter cet important travail. Sa statue d'*Amaryllis* fut achetée par le duc d'Orléans, aujourd'hui roi des Français, pour le Palais-Royal; et ce prince lui commanda la figure en marbre du Régent, pour un péristyle du même palais.

En 1830, M. Foyatier exposa le marbre du *Spartacus*, dont le succès fut encore rehaussé par l'acquisition qui en fut faite pour la décoration du jardin des Tuileries.

Dans la première distribution des travaux émanés du ministère de l'intérieur après les événements de juillet, M. Foyatier fut compris pour une figure de *la Prudence* qui orne le haut de la tribune de la Chambre des députés. Un groupe colossal figurant le désastre de Pompéia, par le trait d'Alcidamas l'athlète qui sauve une femme et son enfant; une statue de *Camille*, brisée par l'auteur dans un de ces mouvements qui ne sont pas rares chez les artistes; une femme étendue sur un sopha, dans une attitude de demi-sommeil, et désignée sous le nom de *Siesta*, figure en marbre aussi gracieuse que finement modelée; deux statues en marbre, *Cincinnatus* pour le jardin des Tuileries, et *l'abbé Suger*, pour les galeries de Versailles; *une Vierge* en marbre, encore dans l'atelier, tels sont ses principaux ouvrages. Il fait en ce moment la statue en pied du colonel Combe, tué à l'assaut de Constantine, et cette figure monumentale doit être coulée en bronze pour la ville de Feurs, patrie du guerrier et du statuaire. Le nombre des productions en tous genres exécutés par M. Foyatier atteste la puissance et la variété de son talent. Il a obtenu en 1834 la décoration de la Légion-d'Honneur. M-L.

FOYER (du latin *focus*). On emploie ce nom, en physique, pour désigner le point où viennent se réunir les rayons de lumière réfléchis par un miroir concave, ou rompus et réfractés par un verre convexe, un objectif de lunette.

Dans un verre concave, le foyer est situé à la distance du quart environ de son diamètre. Dans un verre convexe d'une égale courbure sur les deux sens, le foyer se trouve à peu près à l'extrémité du rayon de sa convexité. Dans un verre plan-convexe, c'est-à-dire convexe sur un seul côté, le foyer se trouve à l'extrémité du diamètre de sa convexité.

Le foyer des grandes lunettes est différent, selon la conformation des yeux de l'observateur, selon que l'on enfonce plus ou moins l'oculaire, selon l'état de l'atmosphère : c'est ce qu'on éprouve journellement au théâtre en se servant d'une lorgnette. Le point ou foyer n'est pas le même pour toutes les vues.

On nomme *foyer virtuel* ou imaginaire le point où les rayons refléchis ou rompus divergents, prolongés, iraient se réunir soit exactement, soit physiquement.

Les rayons du soleil arrivent à nous dans des directions peu différentes du parallélisme; s'ils tombent sur la surface d'un miroir concave, de manière que celui qui part du centre de l'astre se confonde avec l'axe de ce miroir, la réflexion les fait coïncider à peu près au foyer des rayons parallèles. Leurs actions alors ainsi concentrées produisent dans les corps qui y sont exposés une chaleur assez intense pour causer la combustion. On nomme alors ce miroir *miroir ardent*. *Voy.* ces mots, ainsi que Lentille.

Pour la signification du mot *foyer* en mathématiques, etc., *voy.* Orbite, Écho, etc. A. P-t.

FOYER de théatre. Dans toutes les salles de spectacle on a soin de disposer un salon plus ou moins vaste, selon la localité, dans lequel les spectateurs peuvent aller, en hiver, se chauffer pendant les entr'actes (ce qui lui a fait donner le nom de *foyer*), ou se soustraire de temps en temps à la chaleur de la salle, pendant l'été. En général, le foyer est placé au niveau du corridor des premières loges. On y a pratiqué une vaste cheminée; des siéges, des glaces, une pendule, forment son ameublement. Quelquefois on y voit aussi les bustes des principaux auteurs qui ont travaillé pour le théâtre dont il fait partie.

On ne vient pas seulement au foyer pour se réchauffer ou respirer un air plus léger et plus frais : c'est aussi, pour beaucoup d'habitués, une sorte de lieu de rendez-vous et de causerie. Le foyer de l'Opéra de Paris est célèbre sous ce double rapport : on y parle politique comme à la Chambre, spéculation comme à la Bourse; et l'on peut dire que c'est vraiment un foyer de nouvelles vraies ou fausses.

Le foyer du théâtre Montansier, qui ne sera pas oublié dans le tableau des mœurs de la fin du XVIII^e^ siècle, fut longtemps fameux à d'autres titres: c'était le bazar des Vénus à prix fixe, des Phryné du Palais-Royal. Aussi fut-il le premier scandale expulsé de ce palais, purifié par degrés depuis les courtisanes jusqu'aux maisons de jeu.

A Paris, après le foyer de l'Opéra, ceux de l'Odéon, de la salle Ventadour et des Variétés sont les plus grands et les plus beaux.

Outre le foyer du public, chaque théâtre en a un moins grand, placé dans le voisinage de la scène, et réservé aux acteurs, aux auteurs, aux intimes de l'administration. On sait de quelle renommée jouissait autrefois le foyer de l'ancienne Comédie-Française. Grâce à la réunion de gens de lettres distingués, d'hommes du monde spirituels, d'acteurs des deux sexes féconds en piquantes saillies, on pouvait y suivre un cours de littérature moins grave que celui de nos athénées, et peut-être plus utile. Sans mériter un pareil renom, il est encore, même dans nos spectacles secondaires, tel de ces foyers intérieurs où l'on pourrait recueillir bon nombre de mots plaisants et de curieuses anecdotes. Il s'y débite souvent plus d'esprit que sur la scène, ce qui, à la vérité, n'est pas toujours bien difficile. M. O.

FRA, abréviation de *frate*. Les Italiens expriment par le mot *fratello* la parenté qui unit entre eux les enfants d'un même père, et par le mot *frate* le caractère d'un membre d'une communauté régulière, un moine, un frère. C'est une richesse d'expression que notre langue ne possède pas. La particule *frà*, qu'il ne faut pas confondre avec la préposition *frà*, est l'abréviation seulement de *frate*. Elle se joint à un nom propre pour désigner un religieux, *Frà Bartolomeo* (*voy.* l'art. suivant), *Frà Domenico*, *Frà Paolo* (*voy.* Sarpi), etc. Dans l'origine, elle ne précédait que les noms commençant par une consonne; mais aujourd'hui elle est devenue d'un usage tellement commun, qu'on dit également, *Frà Angelo*, *Frà Antonio*, etc. Quelquefois elle se joint à un sobriquet et devient le nom historique

d'un moine qui a acquis une célébrité quelconque : tel est, par exemple, *Frà Diavolo* (*voy.* plus loin).

Les Espagnols et les Portugais se servent aussi de cette particule pour exprimer la même idée. Chez les premiers, elle est l'abréviation de *fray*; chez les seconds, elle est celle du mot *frade*. C. F-N.

FRA BARTOLOMEO DI SAN MARCO, célèbre peintre florentin, autrement dit le *Frate*, et BACCIO DELLA PORTA, ne nous est pas connu sous son nom de famille qui est resté ignoré. Cet artiste naquit à Savignano, près de Prato, à dix milles de Florence, en 1469, et mourut au couvent de Saint-Marc, dans cette dernière ville, en 1517. Cosimo Roselli fut son premier maître; il le quitta pour suivre la manière de Léonard de Vinci. Ses progrès furent rapides, et son talent avait acquis un tel degré de force qu'en 1504, quand Raphaël vint étudier à Florence les peintures de Masaccio, de Léonard et de Michel-Ange, il admira les ouvrages du *Frate*, rechercha et cultiva son amitié, lui emprunta sa science du coloris et l'art de draper les figures, services qu'il reconnut en lui enseignant à son tour les véritables règles de la perspective. Cette franche amitié, née d'une réciprocité de bons sentiments, ne se démentit jamais. Lorsqu'à son tour le *Frate*, plusieurs années après, alla à Rome, attiré par les merveilles tant vantées de Raphaël et de Michel-Ange et qu'il s'enfuit, honteux de son infériorité, en laissant inachevé un tableau représentant saint Pierre et saint Paul, il se reposa sur son jeune condisciple et maître du soin de terminer son ouvrage, et celui-ci remplit avec autant d'amour que de talent la tâche que l'amitié lui avait imposée. De retour à Florence, Baccio reprit courage; et, par un *saint Sebastien* nu (chef-d'œuvre d'imitation devenu célèbre par l'impression que la beauté de ses formes produisait sur l'esprit de certaines dévotes), et plus encore par ce *saint Marc* de cinq brasses de proportion, connu par la gravure de Lorenzini, il mit le sceau à sa réputation et fit taire toutes les rivalités envieuses appliquées naguères à le décrier. La figure de l'évangéliste ne le cède ni en grandeur de style ni en majesté sainte aux immortels prophètes de la chapelle Sixtine, peints par Michel-Ange. Les premiers ouvrages du *Frate* sont l'expression de l'art au moment où il les exécuta; on y trouve, comme dans sa *Circoncision*, dans son *Sauveur du monde entre les quatre Évangélistes* de la Tribune de Florence, et dans la *Vierge et l'enfant Jesus écoutant un concert d'anges* à la Galerie de l'Ermitage, et gravés dans le recueil de Crozat, une composition symétrique, une grande vérité de dessin, une admirable naïveté d'expression, et un coloris franc, simple et vrai. Plus tard, quand il eut perfectionné les principales branches de son art, varié ses moyens d'exécution, imaginé le mannequin à membres mobiles qui lui fournit les moyens d'étudier particulièrement le jeu des draperies et de rendre leurs plis avec exactitude, on le vit résumer à lui seul toute la science de l'École florentine, non dans ses écarts, mais dans ce qu'elle a de plus méritoire. Ses derniers ouvrages rappellent Léonard de Vinci pour l'expression, André del Sarte pour la grâce, Michel-Ange pour le grandiose et l'imposant, sans pour cela ressembler ni aux uns ni aux autres; car Fra Bartolomeo n'opérant jamais que de conviction, ne cessa pas un instant d'être lui. Sa *Madone de la miséricorde*, entourée d'anges qui la servent et de personnages contemplant le Christ lançant du haut du ciel son tonnerre sur les peuples, confirme ce fait. Son dernier et son plus bel ouvrage se voit dans la galerie du grand-duc; il représente *les Protecteurs de la ville de Florence* et les saints dont les jours de fête correspondent à ceux des victoires remportées par les Florentins. Ce grand tableau d'autel est resté inachevé. Le *Frate* s'y est peint lui-même.

Dans son caractère personnel, Baccio della Porta offre un mélange singulier de force et de faiblesse. Comme artiste, on le voit marcher d'un pas assuré au milieu des bruyantes querelles, des jalousies des Torrigiani et des Bandinelli, de Léonard de Vinci, de Michel-Ange et de Raphaël, et arriver au but avec l'estime et l'approbation de tous. Comme homme, à 31 ans, il ne peut s'empêcher de pleurer aux

déclamations de Savonarole; il apporte, à sa voix, sur la place publique, ses plus précieuses études et les livre aux flammes, parce qu'elles offrent des nudités qu'un faux rigorisme déclare contraires aux bonnes mœurs; il risque sa vie ensuite pour protéger celle de ce même Savonarole menacée par le parti du clergé contre les abus duquel il a tonné; puis, saisi de peur au moment où le sang coule dans une lutte acharnée, il promet à Dieu de se faire moine s'il échappe à l'éminent danger qui le menace, et tient sa promesse. On le voit ensuite abandonner son art par dévotion pendant quatre ans et le reprendre par obéissance; enfin, après avoir admiré à Rome les merveilles de Raphaël et de Michel-Ange, il revient subitement à Florence, écrasé sous le poids d'une infériorité que lui seul reconnaît, et meurt à 48 ans d'une indigestion causée par une gourmandise d'enfant. L. C. S.

FRACTIONS. Lorsqu'on veut exprimer une grandeur donnée au moyen d'une unité convenue, il peut arriver que cette unité soit contenue un certain nombre de fois exactement dans cette grandeur, ce sera alors un nombre *entier;* ou bien il peut se faire qu'il y ait un reste, et ce nombre sera dit *fractionnaire.* Pour l'exprimer arithmétiquement, on emploiera une nouvelle unité plus petite que l'unité proposée, ce sera le *dénominateur* (*voy.*), qui marquera en combien de parties égales l'unité est divisée; le *numérateur*, qu'on écrit au-dessus en le séparant au moyen d'un trait, indique combien la fraction contient de ces nouvelles unités. Ainsi les expressions $\frac{1}{2}$, $\frac{2}{3}$, etc., sont des fractions qui signifient la moitié, les deux tiers, etc., d'une unité quelconque. Quelquefois une barre oblique ($^1/_2$) prend la place du trait horizontal qui sépare le numérateur du dénominateur.

Cette manière d'écrire des fractions est la même que celle que l'on emploie pour la division d'un nombre par un autre, parce qu'au fond elle exprime dans ces deux cas un même résultat; car si on avait 3 à diviser par 4, on aurait pour quotient $\frac{3}{4}$, puisqu'une unité divisée par 4 donne $\frac{1}{4}$, qui, répété 3 fois, forme $\frac{3}{4}$. Ainsi toute fraction pourra être considérée comme représentant le quotient de la division de son numérateur par son dénominateur.

Lorsqu'on néglige d'ajouter en fractions au quotient le reste d'une division, il en résulte une différence légère sur ce quotient, qui est alors plus faible que le quotient vrai; cette différence, toujours moindre que l'unité, dont elle peut se rapprocher plus ou moins, peut devenir très sensible lorsqu'elle est multipliée dans la suite de l'opération. Pour avoir le quotient exact, il faut donner au reste le diviseur pour dénominateur et ajouter cette fraction au quotient primitif. *Voy.* Division.

On peut augmenter une fraction de deux manières, soit en augmentant son numérateur, parce qu'alors on prend un plus grand nombre de parties de l'unité; soit en diminuant son dénominateur, parce qu'alors on partage l'entier en moins de parties égales, et que ces parties deviennent plus grandes. De même aussi on peut diminuer une fraction de deux manières, ou en diminuant son numérateur, ou en augmentant son dénominateur.

Si on multiplie ou que l'on divise les deux termes d'une fraction par un même nombre, on n'en change pas la valeur; si on multiplie, par exemple, le numérateur d'une fraction par 3, on prend trois fois plus de parties de l'unité, et la fraction devient alors trois fois plus forte; mais en multipliant le dénominateur également par 3, on partage l'unité en trois fois plus de parties égales; donc les parties deviennent trois fois plus petites, et par conséquent la fraction redevient trois fois plus faible. Il y a ainsi compensation, et la fraction n'a pas changé de valeur. La division des deux termes d'une fraction par un même nombre produit le même effet.

En ajoutant ou additionnant les deux termes d'une fraction avec un même nombre, on augmente la fraction, car les deux termes conservent toujours la même différence, et le dénominateur ayant été augmenté, les parties de l'unité sont plus petites: ainsi cette même différence est plus petite qu'avant l'opération; la fraction se rapproche alors davantage de l'u-

nité. De même, en retranchant un même nombre des deux termes d'une fraction, on la diminue.

Addition des fractions. Pour pouvoir additionner plusieurs fractions, il faut qu'elles aient le même dénominateur, parce que l'on ne peut additionner que des unités de même nature. Quand les fractions ont le même dénominateur, on prend la somme de leur valeur, qui consiste dans leurs numérateurs, et l'on donne à cette somme la dénomination de l'unité qui la compose, en écrivant au-dessous le dénominateur commun. Ainsi :

$$\frac{15}{24} + \frac{10}{24} + \frac{17}{24} = \frac{42}{24}.$$

Cette dernière somme, ayant pour numérateur un nombre plus grand que le dénominateur, contient des entiers; car une fraction égale un entier lorsque son numérateur égale son dénominateur, puisqu'alors on prend autant de parties de l'unité que l'unité elle-même a été divisée en parties égales. Ainsi, autant de fois que le dénominateur d'une fraction sera contenu dans son numérateur, autant il y aura d'entiers. Donc pour extraire les entiers d'une expression numérique fractionnaire, il faut diviser son numérateur par son dénominateur. Ainsi la fraction $\frac{10}{24} = 2 + \frac{1}{24}$.

Si les fractions que l'on se propose d'additionner n'étaient pas au même dénominateur, il faudrait les y réduire, en multipliant les deux termes de chacune par le produit des dénominateurs de toutes les autres. Par ce moyen, les fractions ne changent pas de valeur, et, de plus, elles ont le même dénominateur, car on n'a fait que multiplier les dénominateurs primitifs entre eux, dans un ordre différent, il est vrai; mais dans quelque ordre qu'on les multiplie, ils doivent toujours donner le même résultat. Si l'on avait donc à additionner les fractions $\frac{3}{4} + \frac{2}{3}$, on n'aurait qu'à multiplier les dénominateurs l'un par l'autre ($4 \times 3 = 12$), ce qui donnera 12 pour dénominateur commun; multipliant ensuite les deux numérateurs par le même nombre qui a multiplié le dénominateur, on obtient $\frac{3}{4} + \frac{2}{3} = \frac{9}{12} + \frac{8}{12} = \frac{17}{12}$.

Pour opérer sur des entiers avec des fractions, il faut convertir les entiers sous la forme fractionnaire de l'espèce de celle que l'on veut ajouter, en multipliant ces entiers par le dénominateur de cette fraction et en donnant pour dénominateur celui de cette même fraction; il en est de même en sens inverse pour extraire les entiers d'une expression fractionnaire. Ainsi :

$$7 + \frac{3}{4} = \frac{28}{4} + \frac{3}{4} = \frac{31}{4}.$$

Soustraction des fractions. On ne peut effectuer la soustraction que sur des quantités de même dénomination; il faut, si elles n'avaient pas le même dénominateur, les y ramener par le travail indiqué plus haut. Comme les valeurs respectives de ces fractions ne consistent plus alors que dans leurs numérateurs, il faut exécuter la soustraction sur leurs numérateurs seulement et donner au reste le dénominateur commun, afin de rappeler toujours l'ordre de portée d'unité qui le compose. Exemple :

$$\frac{3}{4} - \frac{5}{9} = \frac{27}{36} - \frac{20}{36} = \frac{7}{36}.$$

Lorsqu'on a à retrancher une fraction d'un nombre entier, comme $9 - \frac{3}{4}$, on convertit les entiers en quarts, ce qui donne $\frac{36}{4} - \frac{3}{4} = \frac{33}{4} = 8 + \frac{1}{4}$. Il arrive quelquefois que l'on a plusieurs fractions à retrancher de plusieurs autres : on additionne alors toutes les fractions positives séparément, ainsi que toutes les fractions négatives, et alors l'opération se trouve ramenée à soustraire une fraction d'une autre.

Multiplication des fractions. D'après l'idée que nous avons donnée des fractions, il est évident que, s'il s'agit de multiplier une fraction par un nombre entier, il suffit de multiplier son numérateur ou de diviser son dénominateur par ces mêmes nombres, lorsque cette division est possible exactement, ce qui revient à multiplier les entiers par le numérateur et à donner au produit pour dénominateur le même que celui de la fraction.

Il faut remarquer que, dans la multiplication par une fraction, le produit est toujours plus petit que le multiplicande; car l'on n'a effectivement qu'une fraction de ce multiplicande, indiquée par celle du multiplicateur.

Pour multiplier plusieurs fractions entre elles, ou prendre consécutivement une fraction d'une autre fraction, il faut

multiplier tous les numérateurs entre eux et donner au produit pour dénominateur le produit même de tous les dénominateurs. Ainsi :

$\frac{3}{4} \times \frac{5}{6} \times \frac{2}{3} \times \frac{6}{7} = \frac{3 \times 5 \times 2 \times 6}{4 \times 6 \times 3 \times 7} = \frac{180}{504}$.

Il ne faut exécuter l'opération qu'après s'être assuré s'il n'y a pas de facteurs communs au numérateur et au dénominateur. S'il y en a, il faut les supprimer, parce que l'on divise les deux termes d'une fraction par un même nombre sans changer la valeur de cette fraction, et qu'on abrége ainsi l'opération. Dans l'exemple ci-dessus, on aurait pu retrancher les facteurs 6 et 3, qui sont communs, et il ne serait resté au numérateur que 5×2, et au dénominateur que 4×7; le résultat eût été de $\frac{10}{28}$, beaucoup plus simple et plus facile à obtenir que le précédent.

Division des fractions. Pour diviser un nombre entier par une fraction, il faut le multiplier par le dénominateur de la fraction, et donner au produit pour dénominateur son numérateur, ce qui revient à multiplier le dividende par la fraction diviseur renversée. Si on applique le même raisonnement au cas où le dividende et le diviseur sont fractionnaires comme $\frac{3}{6} : \frac{4}{7}$, il faudra d'abord réduire ces deux fractions au même dénominateur, et l'on aura $\frac{3 \times 7}{6 \times 7} : \frac{4 \times 6}{7 \times 6}$ ou $5 \times 8 : 3 \times 6 = \frac{40}{18}$ pour le quotient cherché. Il s'ensuit donc que, pour diviser une fraction par une autre, il faut multiplier le numérateur et le dénominateur de la fraction dividende par les termes de dénomination différente de la fraction diviseur, ou, pour mieux dire, multiplier la fraction dividende par la fraction diviseur renversée.

Si le dividende ou le diviseur est composé d'entiers et de fractions, on convertira le tout en forme fractionnaire de la même espèce. Si l'on a plusieurs fractions à diviser entre elles, il faudra multiplier la première fraction dividende par les fractions diviseurs renversées.

Ces opérations peuvent conduire à des fractions qui contiennent des facteurs communs au numérateur et au dénominateur. Le produit de ces facteurs est le plus grand commun diviseur de leurs termes, et leur suppression par voie de divisions successives réduira ces fractions à leurs plus simples expressions. *Voy.* RÉDUCTION.

FRACTIONS CONTINUES. Lorsque l'on veut exprimer une grandeur en nombres, on porte l'unité sur cette grandeur autant de fois que cela est possible, et s'il y a un reste on peut l'exprimer en fraction, s'il existe une commune mesure entre ce reste et l'unité; mais si cette commune mesure n'existe pas, le reste est incommensurable, c'est-à-dire que l'on ne peut avec l'unité choisie exprimer sa valeur. Cependant on peut en trouver une fort rapprochée, de manière à pouvoir être prise pour ce reste sans erreur sensible. Représentons par R ce reste, et par U l'unité. Il est évident que la valeur de ce reste en fraction de l'unité sera exprimée par $\frac{R}{U}$. Si l'on divise les deux termes de cette fraction par R, la fraction ne changera pas de valeur et l'on aura $\frac{1}{\frac{U}{R}}$. Pour nous faire bien comprendre, supposons que le quotient de U par R donne 3, avec un reste que nous représenterons par R′ : alors cette nouvelle fraction deviendra $\frac{1}{3+\frac{R'}{R}}$. Divisant de même les deux termes de fraction $\frac{R'}{R}$ par R′, on aura $\frac{1}{3+\frac{1}{\frac{R}{R'}}}$. En supposant que le quotient de R par R′ donne 5 avec un nouveau reste que l'on peut représenter par R″, on aura pour résultat $\frac{1}{3+\frac{1}{5+\frac{R''}{R'}}}$. Comme il n'y a pas de commune mesure entre R et U, il ne devra pas non plus y en avoir entre les différents restes : on aura donc pour représenter R une fraction indéfinie de la forme $\cfrac{1}{3+\cfrac{1}{5+\cfrac{1}{8+\cfrac{1}{7+}}}}$, etc.

C'est ce qu'on appelle fraction continue. Une fraction continue a l'unité pour numérateur, et pour dénominateur un nombre entier, plus une fraction qui a elle-même l'unité pour numérateur. On peut pousser fort loin une fraction continue, et plus on la poussera, plus elle se rap-

prochera de la véritable valeur du reste primitif.

Les fractions continues n'ont pas pour but unique d'obtenir une valeur approchée des quantités incommensurables : elles servent encore à exprimer en des termes plus simples la valeur la plus approchée d'une fraction dont le numérateur et le dénominateur sont considérables et premiers entre eux. Ainsi la fraction $\frac{512}{3481}$ ne pourrait pas être mise en usage, surtout si l'unité principale dont elle fait partie était très petite : on peut alors remplacer cette fraction par une fraction continue.

Fractions décimales. Ainsi que nous l'avons dit à l'article *système* Décimal (T. VII, p. 625), une fraction décimale est une ou plusieurs parties de l'unité supposée divisée en dix, cent, mille, etc., parties égales. Ainsi il faudra dix dixièmes pour un entier, dix centièmes pour un dixième, et dix millièmes pour un centième, etc. On peut ajouter à la suite d'une fraction décimale autant de zéros que l'on voudra sans en changer la valeur; si l'on ajoute deux zéros, l'on prend, il est vrai, cent fois plus de parties de l'entier, mais aussi les parties sont devenues cent fois plus petites : il y a alors compensation, et la valeur de la fraction est toujours la même. On peut également retrancher les zéros à la suite d'une fraction sans que la valeur soit changée.

On peut multiplier une fraction décimale par dix, cent, mille, etc., en reculant seulement la virgule d'un, deux, trois, etc., chiffres vers la droite; car alors chaque chiffre occupe un ordre d'unité, dix, cent, mille, etc. fois plus fort. On peut de même la diviser par dix, par cent, par mille, etc., en avançant la virgule vers la gauche d'un, deux, trois, etc. chiffres.

L'un des plus grands avantages du système décimal, c'est de permettre d'opérer sur les fractions comme sur des nombres entiers, en ayant soin de ne considérer les produits que comme des unités fractionnaires qui retrouvent leur valeur vraie par le placement de la virgule, que nous remplaçons souvent, dans cet ouvrage, par le point, afin d'éviter la confusion entre les fractions et les tranches de chiffres d'unités supérieures que la virgule divise ordinairement de trois en trois. L'*addition* et la *soustraction* des décimales n'apportent donc aucun changement aux règles ordinaires : ce sont toujours des unités de même valeur qu'on ajoute ou retranche. Dans la *multiplication*, il faut séparer du produit autant de chiffres qu'il y a de décimales dans les deux facteurs; car nous avons vu plus haut que les facteurs fractionnaires diminuent toujours la somme par la multiplication au lieu de l'augmenter : nous en verrons la raison à l'article Multiplication. Quant à la *division* des décimales, on sait qu'on divise d'abord les entiers, s'il y en a au dividende, et qu'ensuite, après avoir abaissé des décimales ou ajouté un zéro lorsqu'il y a un reste, on sépare les sommes déjà au quotient par une virgule, écrivant à la suite les nouvelles sommes trouvées, qui sont des fractions décimales. Une chose à remarquer, c'est que le diviseur ne peut jamais avoir de décimales : lorsqu'il en contient, rien n'est plus simple que d'élever le dividende à la même expression, soit en ajoutant autant de zéros qu'il y a de décimales au diviseur, si le dividende est un nombre entier, soit en reculant la virgule ou le point d'autant de chiffres qu'il y a de décimales dans le diviseur, si le dividende en contient aussi; alors on a pour produit des unités, car on sent très bien que le dividende et le diviseur multipliés chacun par le même nombre n'ont subi aucune variation l'un vis-à-vis de l'autre, pour le résultat à obtenir par la division.

Pour les fractions décimales périodiques, *voy. système* Décimal. A. P-t.

FRACTURE, solution de continuité des os. Ces organes, par leur texture et leur composition chimique, sont cassants et le deviennent de plus en plus avec l'âge, à mesure que la proportion de la matière terreuse y augmente; certaines maladies, telles que le cancer, les rendent aussi plus fragiles. Les causes déterminantes des fractures sont toutes extérieures : ce sont des coups, des pressions, des chutes, des projectiles, etc. On a même reconnu que les contractions musculaires très violentes peuvent suffire pour amener ce résultat.

Les os, quoique partout recouverts de

parties molles, peuvent cependant se briser sans que ces parties éprouvent de lésion notable ; mais dans les circonstances ordinaires, il y a solution de continuité tout à la fois des parties molles et des parties dures, ce qui constitue la fracture compliquée. De même on divise les fractures en complètes et incomplètes, suivant que la rupture s'étend à la totalité ou seulement à une portion d'un os. La fracture composée est celle qui est commune à plusieurs os, par exemple, les deux os de l'avant-bras ou de la jambe.

Tous les os du corps sont susceptibles d'être brisés; néanmoins ceux-là sont plus sujets à se rompre, qui, comme ceux des membres, sont plus exposés aux chocs extérieurs. De même, en général, les fractures des os longs sont plus communes que celles des os plats, et celles des os courts sont les plus rares de toutes.

Enfin les fractures peuvent s'effectuer directement ou par contre-coup, et avoir lieu parallèlement, obliquement ou transversalement à l'axe des os longs. Elles sont quelquefois nettes, mais souvent aussi en éclats, avec détachement d'esquilles qui pénètrent dans les chairs et y occasionnent les accidents propres aux piqûres. Toutes ces circonstances sont importantes à considérer dans l'étude et surtout dans le traitement des fractures.

Il y a des fractures dont il est à peine nécessaire de parler ici, puisque l'amputation (*voy.*) est la seule ressource à laquelle on puisse recourir : ce sont celles qu'on appelle *comminutives*, et dans lesquelles les os et les chairs broyés ensemble ne forment plus qu'une masse confuse et désorganisée.

Les symptômes généraux et communs des fractures sont la douleur, presque inévitable au moment où l'os vient d'être rompu; l'engourdissement et l'impossibilité de mouvoir la partie blessée qui est généralement altérée dans sa forme; un craquement senti et quelquefois même entendu par le malade; une mobilité contre nature dans le point fracturé; enfin la crépitation, espèce de bruit produit par le frottement des deux bouts d'os l'un contre l'autre, lorsqu'on les remue en sens contraire.

Dès qu'un os est brisé, la nature entreprend un travail réparateur qui, lorsqu'il est bien dirigé, amène une guérison parfaite. Aux deux extrémités des fragments s'établit une inflammation dont le premier résultat est l'enlèvement de la matière calcaire et le retour de l'os à l'état de parties molles, susceptibles par conséquent de se reunir et de s'agglutiner par une véritable cicatrisation. Lorsque cette opération préliminaire a eu lieu, il se passe des phénomènes tout semblables à ceux de l'ossification normale, savoir que le cartilage se développe d'abord, puis ensuite l'os se régénère complétement. Quarante jours environ sont nécessaires pour la réunion et la consolidation d'une fracture, un peu moins chez les jeunes sujets, un peu plus chez les vieillards. Il y a même des cas dans lesquels la fracture ne se réunit pas; les deux fragments se cicatrisent separés, malgré tous les soins qu'on a pu prendre pour les maintenir en contact. D'ailleurs la manière dont les os se réunissent a été l'objet de travaux nombreux et d'opinions diverses pour lesquels on peut consulter l'article Cal.

Lorsque la fracture est accompagnée de plaie, de déchirure et de contusion des parties molles environnantes, l'inflammation et la suppuration, quelquefois même la gangrène, qui se manifestent alors, entravent le travail qui doit avoir lieu dans l'os, surtout lorsque celui-ci vient à être dénudé; en outre, le malade doit subir toutes les conséquences de la lésion des organes importants qui avoisinent les os.

La marche des fractures et leurs progrès vers la guérison varient suivant la simplicité ou la complication de la fracture d'abord, puis aussi suivant l'âge, le tempérament, la disposition saine ou maladive, la saison, le climat et les conditions dans lesquelles le malade se trouve placé. Il y a quelques fractures qui, même abandonnées à la nature, guérissent sans accident et sans difformité; mais, dans le plus grand nombre des cas, si l'art ne venait en aide au malade, la réunion ou ne s'effectuerait pas, et il s'établirait une articulation anormale, ou s'opérerait dans des directions vicieuses qui entraîneraient la difformité et l'immobilité des parties.

Le traitement des fractures est basé sur

l'observation de la manière dont la nature procède dans les guérisons dont elle fait à elle seule tous les frais. Ramener le membre blessé à sa longueur et à sa direction naturelles, en mettant en contact les extrémités des os fracturés ; maintenir le tout en situation pendant le temps nécessaire, tels sont en peu de mots les principes qui doivent guider le chirurgien.

Le transport des malades affectés de fracture exige beaucoup de précautions, pour leur éviter de douloureuses secousses. Il en faut plus encore lorsqu'il s'agit de les déshabiller et de les coucher; enfin, pour la réduction et la coaptation, il faut de plus une connaissance parfaite de la forme et de la structure des parties.

Dans les fractures des membres que nous prenons pour types, comme étant les plus communes, on doit nécessairement tendre et tirer le membre pour le ramener à sa direction naturelle; puis ensuite, par des pressions délicates, faire rentrer les fragments dans la ligne qui leur appartient. Cela fait, on assujettit les parties au moyen de divers procédés; car nous ne parlerons pas des machines imaginées par les anciens pour la réduction des fractures, parce que rien n'est préférable à la main du chirurgien assisté d'aides intelligents.

Pour les fractures des os longs en général, il faut, après avoir entouré le membre de linge, de bandes et de coussins, placer en dedans, en dehors et pardessus, des planchettes de bois léger ou de carton épais, qui, fixées avec de forts liens, remplacent en quelque sorte l'os brisé en donnant aux parties molles un appui suffisant. Cet appui empêche le déplacement des fragments qui ne pourrait manquer d'avoir lieu pendant le sommeil et, par des causes imprévues, pendant la veille. Cet appareil longtemps préféré permet d'examiner les parties malades et de suivre les progrès de la guérison; mais il oblige les malades à une complète immobilité. Dans ces derniers temps, on a eu recours à ce qu'on nomme *appareil inamovible*, qui, une fois appliqué, ne s'enlève qu'après la consolidation complète. On s'est d'abord servi de plâtre dans lequel on a enfermé tout le membre; mais le volume et le poids y ont bientôt fait renoncer, et l'on a eu recours à des bandes imprégnées de blanc d'œuf, de dextrine, d'amidon, de colle forte, etc., avec lesquelles on a fait une sorte de carapace inflexible et plus légère, au moyen de laquelle les malades ont pu se lever et prendre un exercice qui est salutaire au moins à leur santé générale. Tout récemment, on a imaginé d'employer pour cet usage des bandes de papier gris avec le blanc d'œuf ou la colle, moyen qui mériterait la préférence, ne fût-ce que par la simplicité et le bas prix. Disons toutefois qu'aux avantages de l'appareil inamovible se joignent des inconvénients réels appréciés par les praticiens.

Les sujets affectés de fracture doivent être soumis à un régime doux et régulier, tenus dans un repos parfait, ou ne prendre d'exercice qu'avec des précautions toutes particulières. Aussi a-t-on imaginé des lits mécaniques destinés à les soulever et à varier leur position sans secouer les parties blessées. Ces meubles sont spécialement utiles dans les cas de fractures compliquées. Il faut cependant que le chirurgien sache y suppléer avec ce dont il peut disposer.

Des accidents nombreux et des maladies incidentes viennent souvent traverser la guérison des fractures. On voit la consolidation s'opérer d'une manière irrégulière, et c'est dans des cas de ce genre qu'on a dû recourir à la rupture du *cal*, pour recommencer dans des conditions plus favorables la réunion des fragments. D'autres fois aussi, des articulations anormales se forment, qui exigent une opération laborieuse, savoir la résection des extrémités fracturées. Enfin on voit souvent des fractures laisser après elles des difformités irrémédiables, sans parler des accidents du traitement lui-même, et qui résultent de la compression exercée par un appareil trop serré ou mal appliqué.

Les fractures, considérées d'une manière particulière, offrent des spécialités relatives au prognostic, au diagnostic et surtout au traitement: ainsi, par exemple, celles des os du crâne forment une classe tout-à-fait à part. Affectant des os plats, très résistants et très fortement réunis entre eux, elles peuvent se borner à une simple *félure*, ou bien avoir des fragments

nombreux, anguleux, qui, pénétrant dans l'intérieur, déchirent les membranes, ouvrent les vaisseaux, compriment ou endommagent le tissu délicat de l'organe qui s'y trouve renfermé. Pour relever les esquilles, il faut nécessairement agir de dedans en dehors, et pour cela il n'y a pas d'autre méthode que de se frayer une route au moyen d'une ou de plusieurs couronnes de trépan (*voy.* ce mot).

Les fractures des os de la face, celles de la mâchoire inférieure, de la clavicule, des côtes, des vertèbres, des os du bassin et du sacrum, de la rotule, exigent des procédés de reduction et des appareils contentifs tout particuliers et adaptés à la forme et à la situation des parties, comme elles entrainent aussi des accidents et des désordres qui ne se retrouvent point ailleurs.

Dans les cas simples, tout le traitement consiste dans la réduction et le bandage; mais quand la fracture est grave, qu'il y a des plaies, du gonflement, de la gangrène, il faut pourvoir à une foule d'indications diverses pour ramener les choses à l'état normal qui permet une guérison facile et sans orage. Il faut débrider les plaies, replacer ou exciser les fragments qui font saillie, combattre les accidents inflammatoires ou nerveux qui se manifestent, et d'autres fois remédier à la faiblesse et à la fièvre produite par la résorption du pus.

Comme applications locales, quelques émollients, ou plutôt les résolutifs tels que l'eau-de-vie camphrée, la solution d'acétate de plomb, sont employés. Plus souvent on s'est servi avec succès de l'eau froide, dont on a fait des arrosements continuels sur les parties malades, quand leur situation l'a permis.

Jamais la puissance de l'art n'est plus évidente que dans les fractures. Abandonnées à elles-mêmes, ces lésions tendraient à s'aggraver sans cesse; les fragments, entrainés par la contraction musculaire, s'éloigneraient de plus en plus et s'engageraient dans les parties charnues; si, par un hasard presque impossible, ils venaient à rester en contact, ce serait toujours de manière à former des angles vicieux en se réunissant. Au contraire, un chirurgien habile dirige les opérations de la nature de manière à obtenir les résultats les plus satisfaisants. F. R.

FRA DIAVOLO. Michel Pezza* naquit à Itri, près de Gaëte, vers l'année 1770, de parents pauvres et obscurs. Il apprit d'abord la profession de fabricant de bas; puis il s'engagea dans l'armée napolitaine, et devint sous-officier au régiment de Messapie. Il passa plus tard au service du pape; enfin il abandonna le service militaire et se fit moine dans un couvent de son pays. Chassé bientôt pour inconduite, il se retira dans les montagnes de la Calabre, où il embrassa le métier de brigand. Son intrépidité, son audace à attaquer les convois et les troupes du gouvernement, ses succès dans cette guerre de montagnes, ses cruautés enfin et sa froide scélératesse lui acquirent une abominable renommée, de nombreux partisans qui le reconnurent pour chef, et le glorieux surnom de frère-diable, *Frà Diavolo*.

Dans les premiers jours du mois de décembre 1798, époque à laquelle le roi de Naples entreprit sa fameuse expédition à Rome, Michel Pezza fit la guerre aux Français pour son propre compte. Ceux-ci, après la retraite des Napolitains, étaient déjà parvenus à Terracine, lorsque Pezza se présenta devant le fortin de Saint-André, non loin de Gaëte, dans l'intention, disait-il, d'arrêter la marche des troupes victorieuses. Le commandant de cette place crut devoir refuser ce dangereux auxiliaire; mais il l'engagea fortement à se jeter dans les defilés par où les Français pourraient tenter de pénétrer. Frà Diavolo suivit ce conseil, et l'ascendant que cet homme exerçait alors sur des populations plus adonnées au brigandage qu'aux industries paisibles, était si grand qu'il se vit bientôt à la tête de 4,000 combattants. Il se porta au secours de Gaëte, eut plusieurs engagements très vifs avec les Français, et parvint à faire plusieurs prisonniers parmi lesquels se trouvaient un adjudant général, un chef de bataillon et un commissaire des guerres qu'il envoya à Naples au vicaire général Pignatelli. On dit que les Français, pour tirer vengeance de cet événement,

(*) *Pezza* et non *Pozza*, comme l'ont écrit la plupart des biographes.

firent perir le père de Frà Diavolo, dont ils s'étaient emparés à Itri. Plus tard, s'étant mis en communication avec le général Acton (*voy.*) et l'amiral Nelson (*voy.*), il contribua puissamment à reprendre Gaëte aux mains des Français.

En 1799, le cardinal Ruffo (*voy.*) vint de Sicile en Calabre, avec la mission de soulever les provinces méridionales du royaume de Naples, et de reconquérir, si la chose était possible, le plus beau fleuron tombé de la couronne du roi Ferdinand. Pezza fut un des premiers à rallier les drapeaux du guerrier-cardinal. Sans doute il importait fort peu à ce brigand que les voyageurs qu'il détroussait fussent les sujets de la république parthénopéenne ou du roi de Naples : ce qu'il voulait, maintenant qu'il était riche, c'était un grade militaire, et, par-dessus tout, l'impunité ; il marcha donc à la tête des troupes royales, en criant plus fort que les autres : *Vive le roi! vive la foi! Mort aux jacobins!* L'expédition fut digne du misérable instrument dont on se servit. Pour récompenser les exploits du brigand, le roi de Naples, sur la recommandation du cardinal, conféra à Frà Diavolo le grade de colonel et une pension de 3,600 ducats.

Les Français revinrent à Naples; la famille royale reprit le chemin de l'exil, et Frà Diavolo recommença son premier métier. Nous ne le suivrons pas dans ses courses aventureuses, et nous reculons devant la tâche horrible d'énumérer ses exploits de grands chemins. Il nous suffira d'indiquer en peu de mots que ce fameux brigand, après avoir été chassé de Gaëte par le prince de Hesse-Philippsthal, se rendit de nouveau en Calabre d'où la haine des autres chefs de masse le força bientôt à se retirer. Il se rendit alors à Palerme, et revint sur le continent avec sir Sidney Smith; il passa ensuite à Capri et dans les îles environnantes, cherchant à fomenter l'insurrection, mais se rendant surtout de plus en plus célèbre par ses nombreux assassinats, ses vols, ses incendies, et d'autres atrocités qui ressemblent à tous les hauts faits du même genre. Attaqué par les Français, il se défendit comme un lion et ne put être pris que par trahison. Conduit à Naples, le 6 novembre 1806, il fut jugé immédiatement et pendu le 10 du même mois sur la grande place du marché. Les mémoires du temps assurent qu'il montra dans ce moment suprême beaucoup de lâcheté. C. F-N.

FRÆHN (Chrétien - Martin), membre de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg et directeur de son musée asiatique, membre correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), conseiller-d'état-actuel et chevalier de plusieurs ordres, est aujourd'hui au premier rang des orientalistes, non-seulement par rapport à la philologie, mais aussi par l'étude profonde qu'il a faite de la numismatique ancienne et moderne de l'Orient. Il a rendu les services les plus signalés par sa connaissance parfaite de la langue arabe, de l'histoire du mahométisme et de tous les monuments qui s'y rattachent. Né à Rostock le 4 juin 1782, il fut, en 1809, reçu à l'université de cette ville, et y suivit les cours de Tychsen (*voy.*), un des plus célèbres orientalistes. Après avoir achevé ses études, il accepta une place de précepteur en Suisse, où il resta jusqu'en 1806. De retour dans sa ville natale, il fut, dès l'année suivante, et à la recommandation de Tychsen, appelé en Russie pour professer les langues orientales à l'université de Kasan (*voy.*), si favorablement située pour devenir un point de contact et de fusion entre l'Occident et l'Orient. M. Frœhn y porta à un tel degré sa connaissance de l'arabe que, n'ayant pas à sa disposition de caractères romains pour imprimer un mémoire relatif à la numismatique orientale, il put l'écrire dans la langue qu'il enseignait. Ce traité *Sur quelques médailles relatives aux Samanides et aux Bouïdes, la plupart inconnues* (Kasan, 1808), fut bientôt suivi de plusieurs autres, tels qu'une description de la collection de médailles de Potot : *Numophylacium Pototianum* (1813), le premier livre latin imprimé à Kasan ; *De titulis et cognominibus Chanorum hordæ aureæ* (1814) ; *De origine vocabuli rossici Dengis* (1815) ; *De arabicorum etiam auctorum libris vulgatis crisi poscentibus emaculari* (1815), qui tous témoi-

gnent d'une connaissance profonde des langues et sont pleins de recherches faites avec le plus grand soin. En 1815, le savant professeur fut appelé à Saint-Pétersbourg, et en 1817 il devint membre ordinaire de l'Académie impériale des Sciences, bibliothécaire, directeur du musée asiatique, et il reçut en même temps le titre honorifique de conseiller-d'état. Son zèle infatigable a considérablement augmenté la collection déjà si riche des médailles et des manuscrits orientaux de l'Académie, l'une des plus curieuses qui existe. Parmi les traités qu'il a publiés depuis cette époque, nous citerons surtout les suivants : *De numorum Bulgaricorum forte antiquissimo* (1816); *Médailles khosroéennes des premiers khalifes arabes* (en allem and, Mitau, 1822, in-4°); *Numi cufici selecti* (1823), autre sujet épineux sur lequel M. Frœhn est revenu à plusieurs reprises; *Musæi Sprewitziani numi cufici* (1825); *Trois médailles des Boulgares du Volga* (1830), *Les monnaies des khans de l'oulouss de Tchoutchi* (1832), description de la collection du professeur Fuchs, à Kasan. Cependant son ouvrage capital est *Recensio numorum muhamm. Academiæ imperial. Petropolitanæ* (1826, in-4°). Ne bornant pas ses soins aux médailles, il a expliqué, dans son traité *Antiquitatis muhammed. monumenta varia* (Pétersbourg, 1820 à 1822), les inscriptions cufiques d'un grand nombre de monuments mahométans. M. Frœhn s'est donné des peines infinies pour remplir les lacunes qui restent encore dans la connaissance que nous avons des principales dynasties asiatiques et dans les médaillers qui s'y rapportent. Cherchant à se rendre le plus utile possible à sa patrie adoptive, il s'est occupé de l'histoire de l'Orient, particulièrement en tant qu'elle se rattachait à celle de Russie, et c'est cette tendance qui donna lieu à l'un des plus beaux titres de cet érudit à l'estime du monde savant. Il publia d'abord *De Baschkiris quæ memoriæ prodita sunt ab Ibn Fosztano et Jakuto* (1822), et ensuite l'ouvrage allemand : *Relations d'Ibn Fossian et d'autres auteurs arabes sur les anciens Russes* (Pétersbourg, 1823), 1 vol. in-4°, ouvrage qui lui mérita les hommages de l'Europe savante, et qui fut suivi de plusieurs mémoires pleins d'intérêt, comme les *Relations les plus anciennes concernant les Boulgares du Volga, tirées du voyage d'Ibn Fosslan* (1832).

Dans ces derniers temps, M. Frœhn, digne émule de notre illustre Sylvestre de Sacy, a publié différentes descriptions et explications de médailles, soit dans les Mémoires de l'Académie, dont il est l'un des principaux ornements, soit dans le *Bulletin scientifique* qui se publie aussi sous les auspices de cette célèbre compagnie. Peu de savants jouissent d'un credit moins contesté; et nous ne ferions pas mention d'une attaque indirecte dirigée contre lui par l'orientaliste qui occupe aujourd'hui son ancienne chaire de Kasan, sans une brochure curieuse dont elle amena l'impression, sous ce titre : *Die Regenwürmer auf den Feldern der orientalischen Numismatik*, (Leipz., 1836, in-8°), brochure qui rappelle la polémique si piquante à laquelle donna lieu la *Lettre de Tutundju Oglou* (Senkofski), critique acerbe des *Origines russes*, de M. de Hammer, mises au jour par M. Frœhn. *C. L.* et S.

FRAGMENT, débris, morceau détaché. On a donné ce nom, par analogie, aux parties incomplètes ou séparées d'une œuvre littéraire quelconque. Il est un certain nombre de productions des écrivains de l'antiquité dont il ne nous reste que des *fragments*. Nous n'avons que des fragments de Musée, de Ménandre, de Sapho, etc., des historiens grecs Ctésias, Éphore, Xanthus de Lydie, etc., d'Ennius, d'Accius, de Lucilius, de la grande histoire latine de Trogue-Pompée (dans l'abrégé de Justin), etc. Quant à d'autres auteurs anciens, tels que Cicéron, Phèdre, Salluste, etc., ce sont seulement quelques fragments de leurs ouvrages qui nous manquent; le hasard et les investigations des savants en ont fait retrouver plusieurs. Stobée et Photius (*voy.* ces noms) ont recueilli des passages curieux d'un grand nombre d'auteurs grecs dont nous n'avons ainsi que des fragments. Parmi les modernes, Robert et Henri Estienne ont publié les *Fragmenta poetarum veterum latinorum*, 1560, in-8°. On peut

citer aussi Mettaire, Scriverius, Almenoveen, M. Creuzer, etc.

Une citation de quelque étendue empruntée à un ouvrage prend également le titre de *fragment*. Nos diverses rhétoriques et poétiques en ont fait un grand emploi, et il y a quelque mérite à savoir les choisir avec goût.

Quelques auteurs ont aussi voulu donner ce nom à des morceaux de littérature ou de poésie qu'ils publiaient comme essais et qui n'étaient réellement détachés d'aucun ouvrage. L'expression était impropre ; ce n'est que d'une œuvre entière, complète, que l'on peut extraire des fragments.

Il sera question des *Fragments de Wolfenbüttel* à l'article Lessing.

Notre grand Opéra, et surtout l'Opéra italien, donnent assez souvent des spectacles composés de *fragments*, c'est-à-dire d'actes séparés de diverses pièces. Le charme d'une musique variée fait excuser aisément cette mutilation des poëmes et des *libretti*. On n'a pas essayé de l'exercer aussi sur des œuvres dramatiques plus littéraires : certaines pièces de la Comédie-Française auraient pu en donner l'idée ; mais s'il en était véritablement à l'égard desquelles on pût en agir ainsi sans nuire à leur clarté et à leur intérêt, ce serait déjà pour elles une des plus sévères critiques. M. O.

FRAGONARD (Jean-Honoré), peintre né à Grasse (Var), en 1732, et mort à Paris à l'âge de 74 ans, appartient à l'école des Chardin, des Vanloo et des Boucher, dont il reçut successivement les leçons. Ami de la joie, ennemi de la gêne et de la contrainte, il ne travailla jamais que d'inspiration, mania le pinceau avant le crayon, et suppléa par l'esprit à ce qui lui manquait de talent acquis. Il remporta le grand prix de peinture en 1752, avant d'avoir été même admis aux cours de l'Académie, fait unique peut-être dans les fastes de l'art. Pendant son séjour à Rome, son goût pour la couleur, pour les effets piquants et les scènes à mouvement, le porta vers l'imitation de Piètre de Cortone. En 1765, il fut reçu à l'Académie sur son tableau de *Corésus et Callirhoé*, décrit et analysé d'une manière si piquante et si spirituelle par Diderot ; tableau plein d'enthousiasme, riche d'expression et d'effet, et qui obtint le suffrage général*. Si Fragonard eût continué de se livrer à la peinture historique sous d'aussi heureuses inspirations, il serait devenu un grand maître ; mais pour cela il lui eût fallu renoncer aux succès faciles et aux tentations de la fortune : il aima mieux peindre des scènes d'amour et de volupté. *La Fontaine d'amour*, *le Serment d'amour*, *le Sacrifice de la Rose*, *le Baiser à la dérobée*, *le Verrou*, *le Contrat*, et mille autres productions du même genre, connues par les gravures de N.-F. Regnault, J. Matthieu, M. Blot, N. Delaunay, Miger, Ponce, etc., etc., eurent la plus grande vogue et lui valurent des sommes considérables. La Révolution de 1789 vint mettre fin à cette course plus brillante que glorieuse pour l'artiste et pour les mœurs du siècle dont il ne suivait que le goût. Bientôt cet atelier, séjour des grâces et du bonheur, devint celui de la tristesse et du découragement. Nommé par l'Assemblée nationale l'un des conservateurs du Musée, Fragonard proposa et fit adopter, malgré de vives oppositions, la séparation des écoles.

Le caractère propre des ouvrages de ce peintre est une sorte de magie qui tient à la féerie. « La Volupté, les Grâces, les Amours, a dit Taillasson, semblent apparaître dans ses tableaux par le pouvoir des enchantements. » L'abbé de Saint-Non eut pour Fragonard une franche amitié. Ils parcoururent ensemble l'Italie, et c'est en grande partie sur les dessins de ce dernier que fut exécuté ce *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile*, en 5 vol. in-fol., qui est resté l'une des plus belles et des plus savantes publications de l'espèce.

Fragonard a laissé un digne successeur dans son fils, Alexandre-Évariste, né à Grasse en 1783 ; car cet artiste s'est distingué à la fois comme peintre d'histoire et comme statuaire. Les plafonds du Louvre représentant François I^er^, armé chevalier, puis ce même prince recevant les tableaux apportés d'Italie par le Prima-

(*) Il a 12 pieds et demi sur 9. Le roi en fit don aux Gobelins, où il a été copié en tapisserie ; il a été bien gravé par J. Danzel.

tice; le fronton de la Chambre des députés et une statue colossale de Pichegru, sont des ouvrages publics qui témoignent de sa capacité dans les deux arts qu'il cultive. Cet artiste tient de son père, qui fut son maître, une grande facilité d'invention, beaucoup d'esprit d'observation, et l'art de rendre ses compositions piquantes. On a beaucoup gravé d'après lui. En 1829, M. A.-É. Fragonard a été décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur. L. C. S.

FRAI. On donne ce nom aux œufs des batraciens et des poissons que revêt une humeur particulière albumineuse, et sur lesquels les mâles viennent répandre leur laite. Jacobi a fécondé artificiellement du frai de poisson et a démontré qu'il suffit d'une petite quantité de laite dans l'eau pour que le frai baigné par cette eau soit susceptible de fournir des petits. Spallanzani avait déjà obtenu de semblables résultats dans ses magnifiques travaux sur la reproduction des grenouilles et des crapauds. Ainsi il n'est nullement nécessaire, pour que tout le frai déposé dans une mare ou un étang soit fécondé, que tous les œufs soient atteints directement et immédiatement par le fluide séminal du mâle; il faut seulement, pour que le but de la nature soit rempli, que l'eau de cette mare ou de cet étang ait été le théâtre de quelques accouplements. Enfin si, pour mieux fixer ses idées, on examine du frai de grenouille verte, par exemple, on voit au milieu d'une substance mucilagineuse blanchâtre, formée d'autant de petites masses sphériques liées entre elles qu'il y a d'œufs dans son intérieur, de petits corps ronds, blancs d'un côté, noirs de l'autre, et entourés de deux cercles concentriques. Ces petits corps sont les embryons, et les deux cercles sont formés par les deux membranes délicates qui les enveloppent. Le frai, une fois pondu, augmente sensiblement, et l'accroissement est quelquefois tel que, s'il est renfermé à l'étroit dans un vase bouché, il le brise. M. Duméril dit avoir été plus d'une fois témoin d'un pareil phénomène. L'œuf s'allonge, se creuse du côté noir en un sillon longitudinal d'où partent deux saillies dirigées en ligne droite et suivant le grand diamètre de l'embryon. En même temps, le côté blanchâtre s'obscurcit. Enfin le côté noir se recourbe sur lui-même et offre dans ses deux saillies, qui forment une pointe, une apparence de queue. L'extrémité opposée présente une sorte de tête avec des rudiments d'yeux, de branchies et de bouche. Le frai est à peu près semblable dans les crapauds, seulement les œufs, au lieu d'être disposés en paquets, forment des cordons fort longs. Spallanzani en cite de la longueur de 43 pieds et renfermant 1,207 œufs. Le frai des batraciens est toujours déposé dans des eaux croupissantes, et cela par suite de l'instinct qui conduit invinciblement chaque espèce à assurer l'existence des petits. Les eaux dormantes sont en effet plus favorables que les eaux courantes à la fécondation, à la tranquillité, à la nourriture de l'animal; enfin leur température plus chaude, en raison des décompositions continuelles dont elles sont le théâtre, aide à l'évolution de l'embryon et du tétard. Les salamandres et les squales sont les seuls animaux parmi les batraciens et les poissons qui soient fécondés à l'intérieur et dont les petits naissent vivants. L'émission des œufs est généralement précédée et accompagnée de phénomènes plus ou moins remarquables ou insolites dans les mœurs et les habitudes des batraciens et des poissons. Elle est aussi, surtout dans les derniers, digne de fixer l'attention par le nombre immense d'œufs que la femelle dépose et par les accidents quelquefois redoutables qu'ils causent aux personnes qui en ont ingéré dans leur estomac.

On a décrit à l'article Crapaud les habitudes du mâle de l'espèce nommée *crapaud accoucheur;* mais celles du *pipa de Cayenne* ne sont pas moins curieuses. Après avoir aidé la femelle à se débarrasser des œufs, il les place sur le dos de cette femelle, dont la peau irritée forme alors un nombre considérable de cellules où les petits éclosent et restent même jusqu'à leur transformation de têtards en véritables reptiles; la femelle, qui pendant tout ce temps vit dans l'eau, revient alors à terre, son séjour habituel.

C'est le besoin de *frayer* qui sollicite certains poissons de mer à remonter les

rivières et les fleuves et à franchir même des obstacles nombreux, tels que des cascades et des chutes d'eau, souvent fort élevées et fort rapides; des saumons ont été retrouvés jusque dans la Cordillère de l'Amérique méridionale, après avoir remonté plus de 800 lieues par le fleuve Maragnon. C'est le même instinct qui les amène jusque dans les plus petits affluents de la Loire et qui fait rechercher par la femelle un fond sablonneux, où, au moyen de ses nageoires ventrales, elle se creuse un sillon profond de quelques pouces pour y déposer ses œufs dont l'odeur attire le mâle, qui, animé de la même passion, les féconde en y versant sa laite. Les esturgeons, au printemps, époque de leurs amours, remontent les grands fleuves de l'Europe et de l'Amérique septentrionale, et se montrent en telle affluence dans l'Oural ou Iaïk qu'au récit de Pallas, on fut une fois obligé de les disperser à coups de canon. Le nombre des œufs est dans ces poissons si considérable que les ovaires de certaines femelles pèsent jusqu'à deux cents livres (*voy.* Esturgeon et Caviar); la femelle de la morue a offert de 3,686,760 œufs à 9,344,000; celle du maquereau, de 129,000 à 546,681; celle de la perche, de 28,323 à 380,460, etc., etc. Parmi les poissons indigènes, il n'y a que le brochet dont le frai puisse, étant mangé, occasionner des accidents. Parmi les poissons exotiques, il s'en trouve probablement un assez grand nombre dont les œufs, ou bien même la chair pendant la saison du frai, sont susceptibles de causer des empoisonnements plus ou moins graves. C. L-r.

FRAIS, de *fredum*, mot de la langue franque, qui venait de *fred*, dérivé de *friede;* ce dernier mot, comme on sait, signifie paix en langue germanique. On verra au mot Fredum qu'on appelait de ce nom ce que payait au fisc, à titre d'amende ou de composition, celui qui était condamné pour vol d'un animal domestique.

On comprend sous la dénomination commune de *frais* les dépenses faites à l'occasion d'un procès ou d'un acte, le salaire et le prix des vacations dus aux experts, aux huissiers, aux notaires, aux greffiers, aux avoués. Il est defendu à ceux-ci d'exiger de plus forts droits que ceux qui sont fixés par les tarifs et les règlements de taxe, et d'y excéder la liquidation qui en est faite par le juge.

Toute partie qui succombe dans un procès doit être condamnée aux frais; ils peuvent, néanmoins, être compensés en totalité ou en partie, entre conjoints, ascendants, descendants, etc., etc., ainsi qu'on l'a dit au mot Dépens.

La condamnation aux frais qui est prononcée en matière criminelle ou en police correctionnelle, ou en simple police, l'est toujours au profit du trésor public.

La distraction peut en être demandée à leur profit par les avoués, en affirmant qu'ils en ont fait l'avance, et elle est prononcée par le jugement qui prononce la condamnation au principal.

On appelle *frais et loyaux coûts* ceux qui sont exposés à l'occasion de la passation d'un contrat; et frais *funéraires* ceux qui sont exposés à l'occasion de l'inhumation d'un défunt. Le deuil d'une femme est considéré comme faisant partie des frais funéraires, et ils sont payés par privilége et préférence sur les biens de la succession de son mari. J. L. C.

FRAISIER, genre de la famille des rosacées, constitué par quatre ou cinq espèces d'herbes vivaces, en général drageonnantes, à feuilles composées de trois folioles insérées au sommet d'un long pétiole commun, à tiges basses, simples et presque nues, à fleurs blanches et disposées en corymbe terminal. Les caractères essentiels des fraisiers sont les suivants : calice inadhérent, campanulé, profondément divisé en cinq segments alternes chacun avec une bractée adnée à la paroi externe du tube; corolle à cinq pétales; étamines et ovaires en nombre indéfini; styles non persistants, articulés par leur base; réceptacle ovale ou conique, devenant gros et charnu après la floraison; fruit constitué par une multitude de petites coques graniformes, indéhiscentes, cartilagineuses, plus ou moins enfoncées dans la pulpe du réceptacle et contenant chacune une seule graine. Ce réceptacle pulpeux est la partie mangeable de la *fraise*, laquelle diffère en ce

point de la plupart des autres fruits comestibles.

Tout le monde sait que les fraises ne sont pas moins salubres qu'agréables au goût; leur usage habituel opère, à ce qu'on prétend, des changements salutaires dans toute l'économie animale, surtout chez les personnes affectées de maladies de langueur. Linné assure être parvenu à se guérir par ce moyen d'une goutte opiniâtre. Boerhaave, ainsi que d'autres médecins célèbres, leur attribuent la propriété d'empêcher la formation des calculs tartreux. Personne n'ignore l'emploi qu'en font les confiseurs, les glaciers et les liquoristes. Le suc des fraises, soumis à un certain degré de fermentation, acquiert une saveur vineuse, mais il ne se conserve guère; on peut en extraire de l'alcool en le soumettant à la distillation avant qu'il soit devenu acide; dans ce dernier cas, il fournit du vinaigre. Les racines des fraisiers, fortement astringentes, de même que celles de beaucoup d'autres rosacées, possèdent des propriétés diurétiques et apéritives. L'infusion des jeunes feuilles a une saveur agréable : aussi la prend-on quelquefois en guise de thé.

Les conditions les plus favorables à la culture des fraisiers sont une exposition découverte et un sol substantiel. Ces plantes exigent de copieux arrosements, et l'on prétend qu'ainsi traitées, elles sont plus productives que sous l'influence de la pluie. Les fraisiers se multiplient au moyen d'éclats et de drageons, ou bien de graines; celles-ci doivent être semées, dès leur maturité, dans un sol meuble et très doux. Les plantations sont à renouveler tous les deux ou trois ans.

De même que la plupart des plantes soumises depuis bien des siècles à la culture, les fraisiers, quoiqu'ils n'offrent qu'un petit nombre de types spécifiques, ont produit une foule de variétés et de hybrides.

Le *fraisier commun* ou *fraisier des bois* (*fragaria vesca*, Linn.) croît dans presque toute l'Europe, surtout dans les montagnes. Il diffère de ses congénères par son calice réfléchi après la floraison. C'est cette espèce qui se cultive si fréquemment aux environs de Paris, sous le nom de *fraisier de Montreuil*. Le *fraisier d'Angleterre* et le *fraisier Fressant* ne sont pas moins répandus dans les cultures, et ne s'éloignent guère du type de l'espèce. Le *fraisier des mois* ou *fraisier des Alpes* est une variété remarquable, en ce qu'elle produit des fruits depuis le commencement de l'été jusqu'à la fin de l'automne. Nous pensons qu'on doit aussi considérer comme variété du fraisier commun le fraisier *caperonnier* (*fragaria elatior*, Ehrh.), dont les fruits ont une saveur plus douce et plus aromatique que ceux des autres variétés de l'espèce.

Le *fraisier craquelin* (*fragaria collina*, Ehrh.), ainsi nommé parce que le fruit de la plante non cultivée reste dur et presque sec, même à sa parfaite maturité, croît également en Europe, sur les collines sèches et dans les clairières des bois. On le distingue sans peine du fraisier commun à son calice dressé après la floraison, de sorte que le fruit en est recouvert en partie. Cette espèce se cultive fréquemment dans les jardins; ses principales variétés sont connues sous les noms de *fraisier Bargemon* ou *fraisier en étoile*, *fraisier vineux* ou *majaufe de Champagne*, *breslinge*, *fraisier coucou*, *brugnon*, etc.

Le *fraisier de Virginie* (*fragaria virginiana*, Ehrh.), originaire des Etats-Unis, est cultivé sous le nom de *fraisier écarlate*. Il offre l'avantage d'être plus précoce que ses congénères.

Le *fraisier à grandes fleurs* (*fragaria grandiflora*, Ehrh.), également originaire des États-Unis, est remarquable non-seulement par la grandeur de ses fleurs, mais aussi par le volume de ses fruits, dont la saveur est très aromatique. Les variétés les plus répandues sont le *fraisier ananas*, le *downton*, le *keens seedling*, le *fraisier de Caroline*, le *fraisier de Bath*, etc.

Le *fraisier du Chili* (*fragaria chilensis*, Ehrh.) produit un fruit du volume d'un petit œuf de poule; on assure même que dans une variété, dite *de Wilmot*, on en a vu de huit pouces de circonférence. Cette espèce est introduite en Europe depuis 1712; mais elle est peu productive et même difficile à conserver dans le nord de la France. Ed. Sp.

FRAISIL, poussière de charbon pilé

et tamisé dont on saupoudre le moule en sable où l'on jette la fonte. *Voy.* Forges et Moulage. X.

FRAMBOISIER, espèce du genre ronce (*voy.*), ou *rubus*, de la famille des rosacées. Ce végétal, désigné par Linné sous le nom de *rubus idæus*, forme un sous-arbrisseau à tiges bisannuelles, dressées, atteignant six à huit pieds de haut, et hérissées de nombreux aiguillons subulés; les feuilles, pennées avec impaire, se composent de trois à sept folioles de forme ovale ou ovale-lancéolée, pointues, plus ou moins profondément dentelées, d'un vert glauque à leur face supérieure, tandis que leur face inférieure est recouverte d'un duvet blanc très serré; les fleurs, de grandeur médiocre et à corolle blanchâtre, sont disposées en panicules lâches, tant axillaires que terminales; ces panicules ne naissent que sur les ramules qui garnissent les pousses de l'année précédente; les pétales, en forme de coin et très entiers, sont dressés et plus courts que le calice. Le fruit, composé de quantité de petites baies, soudées en forme de mûre, est ordinairement pourpre; toutefois on en cultive des variétés, soit jaunes, soit blanchâtres.

Le framboisier croît spontanément dans presque toute l'Europe, ainsi qu'en Sibérie; il se plaît surtout dans les localités à la fois pierreuses et humides des montagnes. La saveur délicieuse et les qualités rafraîchissantes de ses fruits le font cultiver communément dans les jardins. Les *framboises*, ainsi que personne ne l'ignore, entrent dans la composition de toutes sortes de gelées, confitures, sirops, etc. En Russie, de même qu'en Pologne, on prépare avec les framboises, par la fermentation, une sorte de vin assez agréable, et, par la distillation, une boisson alcoolique. Les feuilles et les jeunes pousses du framboisier sont détersives et astringentes; leur décoction s'emploie parfois en gargarisme contre le mal de gorge. Éd. Sp.

FRAMÉE, mot qui paraît être originairement celtique et que les Romains avaient latinisé. Les traducteurs ne sont pas d'accord sur ce genre d'arme, mais tous conviennent, avec Tacite, que les anciens Germains en faisaient usage. Une sorte d'initiation ou de cérémonie militaire pouvait seule donner droit aux jeunes Teutons ayant âge de guerriers de se montrer en public la framée à la main. Cette arme était, suivant les uns, un mail d'armes, une espèce de francisque (*voy.*) ou de hallebarde; suivant d'autres, une épée à deux tranchants ou une espèce de *pilum*. La cavalerie en était armée aussi bien que l'infanterie, ce qui autorise à croire que l'homme de pied s'en servait peut-être comme d'une arme projectile à haste plus courte, et l'homme de cheval comme d'une lance. La framée cesse d'être mentionnée depuis l'époque où l'armée des Francs devient l'armée française; mais nous ne mettons pas en doute que la francisque, dont certaines troupes continuèrent à faire usage jusqu'au règne de Philippe-Auguste, n'ait été la même arme sous un nom nouveau. G^al B.

FRANC (numismatique). Cette monnaie d'or fut en usage vers la fin du règne du roi Jean, l'an 1360*, lorsqu'il fut revenu d'Angleterre où il avait été prisonnier après la bataille de Poitiers. Elle pesait un gros et un grain, et valait une livre ou vingt sous. On lui donna, dit-on, le nom de *franc*, parce que la manière de compter par livres (*voy.*) composées de vingt sous doit son origine aux Français. En effet, on s'était servi de la livre comme poids et comme monnaie, depuis Charlemagne. A l'époque du roi Jean, nous trouvons l'emploi du mot *franc* dans les titres et dans les actes, où les deniers d'or sont appelés en latin *franci*. Cette espèce qui ne valait alors qu'une livre, valait, en 1690, sept livres (Le Blanc, *Traité des monnaies*, p. 257), ce qui fait voir combien la valeur de la livre avait diminué dans l'espace de 300 ans. *Voy.* Livre.

Le franc d'or représente d'un côté le roi ou un guerrier armé de toutes pièces, courant sur un cheval caparaçonné; la cotte d'armes du roi et le caparaçon du cheval sont couverts de fleurs de lys. On lit autour : IOHANNES DEI GRATIA FRANCORUM REX. Le revers porte une croix à quatre branches égales, ornée de fleurons, et autour de laquelle est la

(*) C'est par erreur qu'à l'article Écu nous avons parlé du *franc* sous Louis VI et Louis VII.

légende XPS. VINCIT. XPS. REGNAT. XPS. IMPERAT (*le Christ est vainqueur, règne et commande*).

Charles V, fils du roi Jean, fit aussi frapper des francs. Les pièces qu'on nommait *fleur de lys d'or*, ou *florin d'or aux fleurs de lys*, et sur lesquelles le roi était représenté à pied, furent aussi appelées *franc d'or* et *franc à pied* pour les distinguer du *franc à cheval*. Les francs à pied et à cheval eurent encore cours sous le règne de François Ier. Les francs d'argent furent faits sous Henri III à la place des *testons*. On fabriqua sous ce règne des francs, des demi-francs et des quarts de franc. Le franc, qui avait cours pour 20 sous, pesait 11 deniers 1 grain*.

Alors la livre de compte fut une monnaie réelle, comme elle l'avait été lorsqu'on fabriqua les francs d'or. Cette pièce, de 13 lignes de diamètre, portait au droit le buste de Henri III, avec la légende HENRICVS III, D. G. FRANC. ET. POL. REX. 1575. (Henri III, par la grâce de Dieu, roi de France et de Pologne), et au revers quatre fleurs de lys en croix, avec un H au milieu, et autour: SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTUM (que le nom du Seigneur soit béni).

Sous Henri IV, le franc ne fut plus qu'une monnaie de compte; il fut mis à 21 sous, et sous Louis XIII à 27 sols. A cette époque, les rogneurs et les faux-monnayeurs travaillèrent si ouvertement et avec une telle impunité qu'il n'y avait guère d'espèces ayant cours en France qui ne fût légère d'au moins un tiers au-dessous de son juste poids. On fut contraint de décrier les monnaies légères: on commença par celles d'or, et de leur matière on fit les *louis d'or*. Une déclaration fut faite, en mars 1640, pour défendre la fabrication des francs, qui furent remplacés par les écus blancs et leurs divisions (*voy.* Écu). Ces écus durèrent jusqu'à l'époque de l'établissement du système décimal dans les monnaies, qui fut déterminé par une loi du 7 germinal an XI. On fit alors des pièces de un franc, de deux francs et de cinq francs en argent, de vingt et de quarante francs en or, dont le poids cessa tout-à-fait d'être en rapport avec l'ancienne livre et avec l'ancien franc. Le franc se subdivise en *centimes*: il y a des pièces en argent de cinquante centimes (demi-franc, de vingt-cinq centimes; et des pièces en cuivre de dix et de cinq centimes; ces derniers ont conservé le nom de *sou*. Nous en avons parlé au mot Centime.

Le *type* sur lequel on fonda la nouvelle unité eut l'avantage d'être invariable. On en prit la dimension dans la nature même, en déterminant le nouveau poids sur une quantité d'eau distillée, prise à la température de la glace fondante, et égale à la centième partie du mètre cube. Cette unité principale se nomme *gramme*; ses multiples se forment par une progression croissante de 10 en 10, et les divisions par une progression décroissante également decimale. Le poids du *franc*, en argent, est maintenant de 5 grammes, qui égalent l'ancien poids de 1 gros 22 grains.

Franc suisse. Le système fédéral de la Suisse, ayant été détruit par la révolution de 1798, les cantons, les pays ci-devant sujets, et une partie des alliés des cantons, formèrent pendant cinq ans un état sous le nom de *république Helvétique*. La fabrication des monnaies devint centrale, et la république adopta le système monétaire du canton de Berne qui était basé sur celui des monnaies de France. On comptait alors par francs ou *franken*, *batz* et *rappes*. Les poids en usage dans les ateliers monétaires de la Suisse est l'ancien poids *marc* de France. Après plusieurs variations pendant lesquelles on avait frappé des pièces de 32, 16 et 4 *franken*, la diète helvétique, rendit, en juillet 1804, une loi qui portait que tous les cantons de la confédération auraient à l'avenir le même système monétaire. L'article 2 de cette loi porte: Le *franc suisse* forme la base de ce système et doit contenir 127 $\frac{10}{8}$ grains d'argent fin. Le prix du marc d'argent fin est de 36 $\frac{1}{5}$ francs suisses, et le franc équivaut à 1 $\frac{1}{2}$ franc de France. L'article 5 ajoutait: Les seules espèces au-dessus d'*un franc* qu'il sera permis de frapper, sont celles de deux et de quatre francs. Ce système ne se maintint pas plus longtemps que la république helvétique médiatisée.

(*) Le denier, poids, se subdivise en 24 grains; il est la 24e partie de l'once.

Dans la principauté de Neufchâtel, on comptait autrefois par livres faibles, gros et deniers. Aujourd'hui on y compte en francs, ou livres tournois, sols et deniers. Le franc ou livre vaut 20 sous, et le sou 12 deniers.

Le système décimal a prévalu dans divers pays; il fut introduit en Italie, à l'époque de l'établissement de la république italienne; mais l'unité monétaire, quoique égale au franc, y conserve le nom de *lira*, livre. D. M.

FRANC, adjectif dont le sens est *libre*, et qui se combine avec un substantif. *Voy.* plus loin, et dans l'ordre alphabétique, les mots FRANC-ARCHER, FRANC-JUGE, FRANC-MAÇON, etc. Pour les francs-bourgeois et les francs-tenanciers, *voy.* BOURGEOIS, TENANCIER et FRANCHISES. Relativement au peuple dont le nom est un témoignage de son indépendance et de sa liberté agreste, *voy.* plus loin au mot FRANCS. S.

FRANC (CORPS), COMPAGNIES FRANCHES, *voy.* CORPS FRANC.

FRANÇAIS (le comte ANTOINE), connu sous le nom de FRANÇAIS DE NANTES, naquit le 17 janvier 1756 à Beaurepaire, bourg du Dauphiné, à 4 lieues de Vienne (Isère). C'est donc par erreur que les biographes le font naître à Valence (Drôme). Son père était notaire et signait FRANÇOIS. D'abord directeur des douanes à Nantes, le jeune Français profita des événements propres à lui ouvrir une vaste carrière, qui ne tardèrent pas à survenir. Il devint législateur, conseiller d'état, directeur général des droits réunis, comte, grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de la Réunion et pair de France. A l'aurore de la Révolution, plein des idées philosophiques du siècle, et pénétré de la nécessité d'une réforme des abus qui s'offraient partout dans la société, il se fit remarquer par son patriotisme, et fut nommé membre de la municipalité nantaise. En septembre 1791, il fut élu à l'Assemblée législative par le collége de la Loire-Inférieure. Connaissant déjà les rouages de la machine financière, il provoqua la reddition de compte des fermiers généraux. Le 26 février suivant, la tribune retentit de ses accents énergiques contre le fanatisme. Au mois d'avril, la commission des douze l'ayant chargé du rapport *sur les troubles intérieurs*, il blâma le ministre Roland (*voy.*) d'avoir cédé trop légèrement à la peur en venant déclarer la patrie en danger. Il s'éleva, le 5 mai, d'une manière vive et chaleureuse contre les troubles excités par le clergé, surtout dans les campagnes, où la superstition trouvait plus aisément accès, et montra le remède au mal dans son projet de loi soumis à l'assemblée. De ce jour, il prit une haute position dans l'esprit des réformateurs ardents, qui purent compter sur son appui; mais le zèle qui l'animait, renfermé dans de justes limites, lui fit dénoncer les massacres d'Avignon, dont Vergniaud s'efforçait de faire amnistier les auteurs. Il occupait le fauteuil, lorsqu'il prononça, le 18 juin, l'éloge de Priestley, en présentant son fils aux députés. Lié avec les Girondins, il partagea quelques-unes de leurs opinions, et il ne fut point réélu. Après le 31 mai, il devint un instant membre du directoire du département de l'Isère. Bien qu'il se fût déclaré partisan de la Montagne dans une réunion de Dauphinois et qu'il eût contribué à la chute du fédéralisme, il vit avec effroi se dérouler le drame sanglant de la Terreur; et, dans la réaction qui le suivit, voulant échapper aux poursuites que lui faisaient craindre ses opinions si hautement manifestées, il alla chercher, sur les montagnes voisines de son pays, une retraite temporaire et la sécurité qui lui manquait.

En 1798, Français fut porté par le département de l'Isère à la représentation nationale. Membre du conseil des Cinq-Cents, il en devint un des secrétaires. Le 12 juin, il y prit la défense de la liberté de la presse. Sur sa proposition, un décret fut rendu, qui mettait hors la loi quiconque oserait attenter à la sûreté du Corps législatif. Il demanda que les veuves et les enfants des patriotes sacrifiés à la fureur des royalistes du Midi fussent assimilés aux veuves et enfants des défenseurs de l'état. Lors de la chute du Directoire, qu'il n'aimait pas, on le vit improuver les actes du 18 brumaire; et, bien que sa répugnance pour la constitution de l'an VIII fût connue, il accepta

la préfecture de la Charente-Inférieure. Le premier consul, l'ayant appelé au conseil d'état, lui confia, en 1804, d'importantes fonctions dans la direction générale des droits réunis, contre laquelle Français de Nantes échangea celle des communes, où il avait montré les talents d'un véritable administrateur. Dans ce nouveau poste, il adoucit ce que le nouveau mode de fiscalité avait de sévère et d'inflexible par la bienveillance de ses manières et la douceur de ses procédés; et la fortune qu'il amassa dès lors servit entre ses mains à protéger les lettres et les arts et à faire du bien à ceux qui les cultivaient. Napoléon le récompensa de ses travaux en le nommant conseiller d'état à vie, comte de l'empire, grand-officier de la Légion-d'Honneur.

En 1814, quoiqu'il eût adhéré à la déchéance de Napoléon, ainsi qu'au rétablissement de l'ancienne dynastie, on le révoqua; mais il fut conservé sur la liste du conseil d'état, même au retour du chef de l'empire. La seconde Restauration l'ayant écarté de ce conseil, il rentra dans la vie privée, dont il goûta les douceurs à la campagne, jusqu'en 1819 que les électeurs de l'Isère le reportèrent à la Chambre des députés, où il vota toujours avec le centre gauche. Son mandat expira en 1822, et comme il ne fut point réélu, il vécut depuis ce temps dans la retraite. La révolution de juillet 1830, à laquelle toutes ses sympathies étaient naturellement acquises, l'en retira : Louis-Philippe le nomma pair de France en 1831; mais peu d'années après, le 7 mars 1836, il succomba à une attaque de paralysie.

Français a mis au jour, sans se faire connaître : 1° *Manuscrit de feu Jérôme*, Paris, 1825, in-8°; 2° *Recueil de fadaises de M. Jérôme*, Paris, 1826, 2 vol. in-8°. Ces écrits pleins d'originalité, mais dans lesquels l'auteur a aussi quelquefois voulu imiter la manière de Sterne, de Swift et de Voltaire, renferment beaucoup d'instructions sur des matières usuelles et d'économie, et pourraient servir à répandre des lumières parmi les classes laborieuses, surtout de nos campagnes. Plus tard, le comte Français a employé les loisirs de sa vieillesse à la rédaction de divers articles d'économie rurale, dont il a enrichi l'un de nos recueils encyclopédiques, jusqu'au moment de sa mort. J. S. Q.

FRANÇAIS (ART), *voy.* FRANÇAISE (*école*) et ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS.

FRANÇAIS (DROIT), *voy.* DROIT FRANÇAIS. *Voy.* aussi les autres articles DROIT, ainsi que CHARTE, CODE, COUTUME, PARLEMENT, CHAMBRES LÉGISLATIVES, MONARCHIE, PAIRS, DÉPUTÉS, etc.

FRANÇAIS (THÉATRE-), *voy.* THÉATRE-FRANÇAIS.

FRANÇAISE (ACADÉMIE-), *voy.* ACADÉMIE, INSTITUT et DICTIONNAIRE.

FRANÇAISE (ÉCOLE), PEINTURE, SCULPTURE, etc. Tant que la doctrine artielle n'est pas formulée en préceptes, il n'y a pas, à proprement parler, une école d'art. L'art existe avant l'école. Pour qu'il y ait une école, il faut qu'un certain nombre d'élèves apprennent leur art d'un même maître, soit en recevant ses leçons immédiates, soit en étudiant ses ouvrages dans un certain esprit et suivant une certaine direction, de telle sorte que le point de départ commun puisse être reconnu à certains caractères dans toute la filiation. Jusque-là, l'héritage des connaissances acquises passe d'une génération à l'autre, par une transmission imitative plutôt que par un enseignement méthodique, et la création d'un chef-d'œuvre est presque autant l'effet d'un heureux instinct ou d'une inspiration naïve que l'application d'une règle raisonnée. Tel était, en France, l'état de l'art avant le XVI^e^ siècle. C'est donc à cette époque seulement qu'on doit placer l'origine de l'école française de peinture, dénomination qui comprend implicitement les autres arts qui dérivent du dessin.

Au commencement du XVI^e^ siècle, l'Italie était parvenue au plus haut point de sa splendeur moderne; Rome se retrouvait dans Rome, et la capitale du monde chrétien était redevenue pour tous les peuples le centre de la civilisation. Le météore inattendu de la renaissance, qui faisait briller d'un si vif éclat la patrie de Raphaël, avait déjà projeté sa lumière au-delà des Alpes; les premières lueurs de la philosophie éclair-

cissaient par degrés les ténèbres encore étendues sur le reste de l'Europe, et la raison humaine travaillait à son émancipation partout où elle espérait rentrer dans la jouissance de ses droits.

Accessible aux influences de la civilisation, François Ier favorisait de cœur et d'effet l'élan universel. Il avait fait les premiers pas sur la terre classique, le front ceint des lauriers de Marignan; l'ivresse de la victoire avait ouvert son âme à l'enthousiasme des arts. Toutefois la France, avant cette époque, n'était pas étrangère à leur culture, et, sans remonter bien haut, Charles V, Louis XII et le cardinal d'Amboise, son ami plutôt que son ministre, avaient vraiment encouragé les arts. La miniature surtout et la peinture sur verre fleurissaient en France; peut-être même ces deux genres y avaient-ils été inventés. Les manuscrits peints par nos artistes étaient recherchés dans toutes les cours, et le pape Jules II avait fait venir de Marseille des peintres sur verre pour décorer les vitraux du Vatican, sous la direction de Raphaël. Mais si la France obtenait cette espèce de succès dans l'art, c'était peut-être aux dépens de l'art même. Tels étaient, en effet, ces ouvrages que leur nature opposait un obstacle matériel à l'avancement de la peinture. La petitesse et le travail minutieux des uns, le morcellement et la substance diaphane des autres, excluant plusieurs parties indispensables et supérieures, devaient faire prédominer certaines qualités subordonnées; le mécanisme était substitué au sentiment. Comme une intention spirituelle suffisait pour indiquer la forme, on se dispensait de la prononcer avec énergie, et, par conséquent, de l'étudier avec profondeur; un éclat métallique et inanimé remplaçait les beaux tons de la vie; la nature était négligée, ou, ce qui est pis, d'ingénieuses conventions tenaient lieu des vérités de la nature; on aimait mieux enjoliver avec adresse que rendre avec simplicité. Ainsi les premiers essais de l'art, qui ont presque toujours le mérite de la naïveté et de la franchise, étaient déjà en France une imitation maniérée, ou plutôt une manière convenue d'imiter. Ces invasions de l'esprit dans le domaine de l'art ne se trouvaient que trop d'accord avec le goût national: elles réussirent; mais une route qui écartait du vrai ne pouvait pas conduire au grand. L'école francaise était donc menacée de corruption avant d'être née; elle naissait presque corrompue, ou du moins le germe de sa décadence préexistait à sa formation.

Cette école tirait pourtant son origine de celle de Florence (*voy.* Florentine), d'où étaient sorties presque toutes les écoles italiennes; mais les nombreux rejetons de la tige commune subissaient l'influence du sol où ils avaient été transplantés. La force, la fierté, la grandeur florentine étaient bien propres à réformer le style des miniaturistes et des peintres sur verre : malheureusement l'affectation des maîtres toscans tenait un peu de cette manière qui était le défaut primitif des artistes français.

Si Léonard de Vinci était venu plus tôt en France, ou s'il eût vécu plus longtemps, il aurait sans doute fait prévaloir des principes plus purs. Ce maître, le plus classique de tous, au jugement de Rubens, rencontrant pour disciple un Jean Cousin, un Ambroise Dubois, eût pu élever à un haut degré l'école naissante; mais il ne fit que paraître en France; la France même fut moins pour lui un séjour d'adoption qu'un lieu de refuge. Les distinctions qu'il y reçut, le respect et l'admiration d'une cour brillante, l'amitié d'un roi chevaleresque, ne pouvaient le distraire de Florence; tant d'hommages ne charmaient qu'imparfaitement ses regrets et prolongèrent peu sa vieillesse. Comblé d'honneur chez l'étranger, il languissait loin de sa patrie: trop tôt pour notre école, François Ier reçut son dernier soupir (*voy.* Vinci).

Ce monarque sentait finememt les arts; il s'était estimé heureux d'attirer près de lui l'artiste dont il avait payé les chefs-d'œuvre au poids de l'or; mais ce n'est pas lui qui désigna le Rosso et le Primatice pour exécuter les peintures de Fontainebleau (*voy.*). Il serait injuste d'attribuer au *père des arts* un choix qui, tout en le faisant briller d'un éclat actuel, devait nuire plus tard à leur direction. Le Rosso (*voy.*), dit *Maître Roux*, vint en France de son propre mouvement

et dans la vue d'y tenter la fortune; le Primatice (*voy.*) y fut envoyé par le duc de Mantoue, à qui François Ier avait demandé un peintre habile, et qui indiqua l'élève de Jules Romain.

Il était habile, en effet, mais trop peu fidèle à la nature. En étudiant les caractères de son style, on y découvre un dessin dont l'indécision est dissimulée par une tendance vers le gracieux, une élégance à prétentions, une disposition de groupes faite avec intelligence, mais presque toujours maniérée et systématique; caractères relevés d'ailleurs par une noblesse italienne qui plaît d'abord, mais qui ne saurait tenir lieu de la vérité. Il eut du talent, mais il posséda plus encore l'adresse du talent, et, à tout prendre, il fut plutôt un décorateur qu'un peintre. Toutefois qu'on ne se méprenne pas sur le sens dans lequel nous employons cette expression. Par la peinture de décoration nous n'entendons pas autre chose qu'une peinture qui a du rapport avec la décoration théâtrale, c'est-à-dire qui affecte un certain effet, qui recherche un certain prestige, qui l'obtient par certains moyens pratiques, et qui s'en tient là : c'est dans ce sens qu'on dit d'un tableau qu'il est peint en décoration. Un peintre décorateur est celui qui, voyant un luxe dans l'art avant d'y voir une poésie, s'inquiète moins d'animer une figure qu'il ne s'occupe à colorer un espace; qui s'applique à faire briller ses personnages plutôt qu'à les faire vivre; qui se cree un système expéditif, donne le change sur l'incorrection par le fracas, substitue à la beauté, à l'expression, une apparence de l'une et de l'autre, et, satisfait d'éblouir la multitude, remplace les inspirations de l'âme par les calculs de la tête et par le travail de la main. Tel fut jusqu'à un certain point le Primatice.

Quant au Rosso, imitateur tour à tour de Michel-Ange et du Parmesan, mais imitateur capricieux, trop étranger à l'étude de la nature, aussi bien que le Primatice, et réussissant mieux à charger les défauts de ses maîtres qu'à reproduire leurs beautés, dur et lourd en contrefaisant la science de l'un, faux et tourmenté en singeant la grâce déjà peu naturelle de l'autre; le Rosso, disons-nous, quelquefois grand dans ses compositions, fut aussi un décorateur dans la même acception que son émule. Moins séduisant que celui-ci, il subjugua par un air de résolution et d'audace; mais ses exemples ne sont pas moins dangereux.

Il est certain que ces deux hommes firent commencer la peinture historique en France à peu près comme nous l'y voyons finir. Tout en donnant une idée du beau *faire* italien, ils en avaient sophistiqué l'image; ils mirent en crédit, dès l'origine, ces procédés que Pline appelle *vias compendiarias*, ces méthodes d'une pratique abréviative qui, favorisant les inclinations paresseuses ou les vues intéressées, furent dans la Grèce, comme elles le seront partout, une cause et un signal de décadence. Si les deux rivaux eussent pu vivre en bonne intelligence, peut-être en était-ce fait de l'école française; mais la jalousie réciproque diminua leur influence individuelle; il paraît même que cette rivalité fut le premier motif du voyage que l'un deux fit en Italie par ordre du roi, avec mission d'y acquérir des antiques. Le Primatice, qui en fut chargé, apporta contre lui-même un antidote ou un préservatif: il introduisit chez nous les chefs-d'œuvre de la sculpture ancienne. Si nous devons à son pinceau des ouvrages d'un goût frelaté, en revanche nous devons à son choix beaucoup de belles statues, un grand nombre d'excellents bustes, et les premiers moules du *Laocoon*, de l'*Apollon*, de la *Vénus*.

Ainsi, à l'époque où parut Jean Cousin, le vrai fondateur de l'école française, la France avait déjà vu les marbres de la Grèce; elle possédait quelques tableaux de Léonard de Vinci, quelques peintures de Raphaël; la gravure avait reproduit et commencé à répandre les divins ouvrages du peintre d'Urbin; cet art propagateur avait en outre fait connaître quelques-unes des compositions de Michel-Ange. De leur côté, les voyageurs qui venaient d'Italie parlaient de ces merveilles avec enthousiasme. Il faut aussi placer au nombre des exemples classiques plusieurs vitraux peints par Albert Durer, ce chef de l'école allemande dont les œuvres éveillaient le génie de Marc-An-

toine, et qui mérita d'être loué par Raphaël lui-même.

C'est sans doute à l'aide de ces secours, c'est en choisissant ses modèles, c'est surtout en s'appuyant sur la nature, que Jean Cousin (*voy.*) échappa aux écueils dont la jeunesse de son talent était environnée, et qu'il se fit un style à lui. Si son élan, sans être timide, est pourtant moins hardi que celui des maîtres italiens, c'est parce que les bornes de l'art étaient déjà posées; les hommes qui avaient ouvert la route y marchaient d'un pas ferme et libre, tandis que le père de notre école craignait déjà d'altérer les types connus de la perfection. Mais on doit peut-être lui tenir moins de compte des qualités qu'il a possédées que des défauts qu'il a évités. Notons bien ces circonstances. La tendance d'un génie vigoureux n'est jamais plus intéressante à observer que lorsque les arts, nouveau-venus dans un pays, cherchent à s'y fixer, et que le talent indigène s'empare du mouvement imprimé par le talent étranger, le maîtrise, et le fait tourner au profit et à la gloire de la colonie.

Le premier penchant d'une école, semblable aux inclinations de l'enfance, se fait sentir pendant toute sa durée. La nôtre s'étant formée sous l'influence d'une sorte d'empirisme en peinture, sous deux chefs à qui un esprit insinuant et agréable procurait autant de crédit à la cour que l'importance de leurs travaux leur y donnait d'autorité, un goût factice, ami de l'effet, ennemi de la simplicité, un goût de cour, en un mot, marque chez nous presque toutes les époques de l'art. Ce goût domine à Fontainebleau, reparaît à Versailles, fait perdre aux monuments de Louis XIV quelque chose de leur grandeur, rend la plupart de ceux de Louis XV petits et mesquins. David l'avait banni à force de chefs-d'œuvre; mais les exemples de ce maître sont mis en lumière et ses préceptes en oubli.

Il est pourtant une branche de la peinture où l'artiste est retenu dans la voie de la vérité; c'est le portrait. Avant l'arrivée des Italiens, la France comptait quelques portraitistes estimables: maître Roux et le Primatice avaient amené plusieurs peintres d'Italie; en France, ils en initièrent quelques-uns aux procédés de la peinture d'histoire proprement dite. Voilà des éléments d'école; ce fut le noyau primitif de la nôtre. Jean Cousin s'en trouva le chef. En continuant de traiter la peinture sur verre, dont l'architecture grecque, devenue prédominante, rendait l'emploi de plus en plus rare, il excella dans la peinture à l'huile et dans la sculpture. Les trois ouvrages didactiques où il a réduit en formules les règles de l'art, sont demeurés classiques.

Autour de lui se groupent Musnier, Dorigny, le premier Testelin, les deux Dubreuil, et cet Ambroise Dubois dont quelques fresques mutilées subsistent encore dans les magasins du château de Fontainebleau, précieux débris qui, malgré leur dégradation, seraient un ornement réel pour notre Musée ou pour notre École des Beaux-Arts, en même temps qu'un monument historique pour l'art même.

Ces peintres, et quelques autres noms moins connus, remplissent les règnes de François Ier, Henri II, François II, Charles IX et Henri III.

La peinture sur verre et une connaissance approfondie des minéraux conduisirent un homme de génie à la découverte des émaux colorés. Artiste à part, Bernard Palissy (*voy.*) inventait seul et portait à la perfection un art tout entier, la peinture en émail et sur émail, brillant et utile auxiliaire de plusieurs autres arts.

Mais toutes les branches du talent artistique éprouvaient les tristes effets des guerres civiles et religieuses. Les arts languissaient et les artistes étaient victimes. Un fanatisme féroce trainait Palissy octogénaire dans une prison d'état, et le sculpteur Jean Goujon (*voy.*) périssait assassiné sur son échafaud de travail. La peinture, inactive sous les trois derniers rois, ne se releva que sous Henri IV.

Martin Fréminet fut chargé par ce prince d'orner de peintures la chapelle du château de Fontainebleau, qui ne s'acheva que sous Louis XIII. Il eut le titre de premier peintre, que l'histoire présente ici pour la première fois. Il avait fait en Italie de longues et sérieuses études; mais, à l'instar des maîtres florentins,

il cherchait trop à montrer sa science. Il a été surnommé le Michel-Ange français.

On commençait à voir les grands seigneurs devenir curieux des arts; la peinture et la sculpture étaient appelées à décorer des habitations où l'architecture avait déployé son luxe. Louis XIII aimait la peinture et la cultivait. Simon Vouet (*voy.*), qui avait été son pensionnaire en Italie, eut, à son retour, toute la faveur du monarque. Par les leçons qu'il lui donnait, il entra dans sa familiarité la plus intime, et fut nommé son premier peintre. Fascinateur habile, jamais artiste n'eut plus de crédit, plus de commandes, plus de succès; c'était de l'engoûment. Il profita de sa position pour former un atelier d'élèves, c'est-à-dire qu'il rendit simultané l'enseignement de l'art, qui avait été jusqu'alors isolé et en quelque sorte individuel, encore bien que l'école existât dans l'acception générale du mot. Il eut un grand nombre de disciples.

Vers le même temps florissaient à Paris deux jeunes peintres venus de Flandre, mais naturalisés Français et adoptés par la France : c'étaient François Porbus et Philippe de Champagne (*voy.*). Tous deux, fort estimés de leurs contemporains, fort occupés de travaux importants, eurent néanmoins peu d'influence sur l'école, et on doit le regretter pour elle. La disgrâce de Marie de Médicis, à qui le dernier était attaché personnellement, fut pour quelque chose dans cet abandon; mais l'ascendant et les intrigues du premier peintre y contribuèrent davantage. A peine était-il question de Rubens et de son poëme, encadré dans la galerie du Luxembourg. Quentin Varin avait beau se recommander par de bons ouvrages : son nom n'aurait pas échappé à l'oubli, s'il n'eût été le premier instituteur du Poussin. Vouet absorbait tout.

Quatre élèves marquants, Eustache Le Sueur, Charles Lebrun, Pierre Mignard et Alphonse Dufresnoy, recevaient ensemble ses leçons; mais une autre culture leur était réservée. Les trois derniers s'étant rendus à Rome, Poussin les accueillit et refit leur éducation. Le Sueur resta en France, où son génie fut électrisé par la contemplation de quelques excellents modèles; mais bientôt il fut en butte à la jalousie de son maître, en attendant qu'il devînt l'objet des persécutions de son plus célèbre émule.

Peintre, poëte et philosophe, Nicolas Poussin (*voy.*) avait pour familiers plusieurs artistes français, l'honneur de leur patrie, quoiqu'ils en eussent quitté le séjour pour celui de Rome. Claude Lorrain (*voy.* Gellée), le premier des paysagistes; Jacques Stella, qui réussissait surtout à reproduire les grâces naïves de l'enfance; le Valentin, coloriste énergique; le Guaspre, beau-frère du Poussin, autre paysagiste éminent, né sur les bords du Tibre, mais fils d'un Parisien : telle était en Italie cette réunion toute française (*voy.* tous ces noms). Lebrun, Mignard et Dufresnoy y furent admis dès le moment de leur arrivée à Rome. Le premier, personnellement recommandé par le chancelier Séguier au Poussin, partageait sa demeure; il en reçut des conseils de père; il parvint à le sentir et à le comprendre si bien que plusieurs tableaux du jeune artiste furent pris pour des ouvrages de l'illustre mentor. Les deux autres nouveau-venus offraient le spectacle d'une rare amitié; on les nommait *les inséparables*. Ils habitaient ensemble, et tout était commun entre eux, jusqu'à l'indigence. Ils n'avaient quelquefois pour toute nourriture que du pain et de l'eau, mais ils s'estimaient heureux de pouvoir à ce prix converser avec un grand homme. C'est dans ces sublimes entretiens que Dufresnoy, plus littérateur que peintre, conçut la pensée de son poëme latin sur la peinture. Le Sueur de son côté, sans avoir jamais vu Rome, se signalait en France par des œuvres conçues et exécutées dans le style de Raphaël.

Le peintre dont les ouvrages faisaient l'admiration de toute l'Europe, le Poussin, fut rappelé dans sa patrie pour décorer le Louvre. On sait quel honorable accueil lui fut fait par Louis XIII et par le cardinal de Richelieu. Le roi le nomma son premier peintre, sans être arrêté par l'idée du déplaisir que Vouet, investi de ce titre, éprouverait à en être dépouillé. Cette détermination était dure, mais elle était rationnelle. Cependant le nouveau

premier peintre, malgré les honneurs dont il avait été comblé en France, ne put y rester; des tracasseries suscitées par la médiocrité ombrageuse et jalouse l'en éloignèrent pour toujours. Mais, pendant son séjour à Paris, il avait vu Le Sueur, l'avait encouragé et s'était attaché à lui d'une affection tendre; il continua d'être en correspondance avec lui et de l'éclairer par ses conseils.

Le Poussin était la raison personnifiée. C'est à ses doctrines, communiquées directement à ses disciples Le Sueur, Lebrun, Mignard et Dufresnoy, transmises ensuite comme une sorte d'évangile et confirmées par de nombreux chefs-d'œuvre, qu'il faut attribuer le caractère logique qui distingue notre école. Le raisonnement de la composition, le tact des convenances, l'exacte observation du costume, la reproduction fidèle des usages et des monuments, qualités qui ne l'ont jamais entièrement abandonnée même dans ses plus grands écarts, tout vient du Poussin. Si Jean Cousin fut le fondateur de l'école francaise, Nicolas Poussin en fut le véritable patron.

Tandis que Le Sueur(*voy.*), par le dessin et l'expression, méritait chez nous le surnom de Raphaël francais, le surnom de Titien français était justement donné à Jacques Blanchard. Ce peintre avait étudié les coloristes à Venise; il n'en rapporta pas seulement ce qu'on entend par une bonne couleur : la magie du coloris vénitien se retrouva sur sa palette. Mais tous les jeunes Français qui passaient les Alpes n'étaient pas aussi fructueusement studieux; quelques-uns même semblaient se jouer de leur art. Sébastien Bourdon (*voy.*) et Nicolas Loir, abusant d'une étonnante mémoire, d'une facilité d'imitation plus étonnante encore, perdaient beaucoup de temps à faire des pastiches, épuisaient en vaines puérilités le talent dont le germe était en eux, et dé olaient quelquefois les peintres vivants en anticipant sur la publication des originaux par celle des copies. Ces esprits superficiels deviendront rarement créateurs. Enfin la plupart des élèves n'allaient pas étudier sur les lieux les Italiens classiques : ils se bornaient au voyage de Fontainebleau et s'attachaient aux beautés fardées du Primatice. C'est ce que fit Laurent La Hire, c'est ce que fit Nicolas Mignard, frère de Pierre (*voy.* ces noms). « Fontainebleau, dit Félibien, « était l'école où tous les jeunes hommes « se rendaient pour étudier, tant à cause « des ouvrages de Fréminet, que l'on re- « gardait alors avec estime, qu'à cause de « ceux du Primatice, dont cette royale « maison etait décorée. »

Lebrun (*voy.*), à son retour en France, n'y eut d'émule que Le Sueur. Ambitieux, il fut bientôt ingrat; il oublia le Poussin pour se ressouvenir de Vouet, son premier maître. Il avait aussi rencontré en Italie des modèles corrupteurs dans les décorateurs-machinistes, tels que Lanfranc, Pietre de Cortone, etc., dont cette patrie des arts était alors infestée. De l'étroit sentier de la vérité, il repassa dans les voies larges de l'exagération; en un mot, il rechercha l'effet. C'était assez pour séduire le somptueux Fouquet, assez pour plaire à Colbert après la chute préparée du surintendant, assez pour gagner la faveur d'un jeune roi dont la grandeur réelle eut toujours quelque chose de théâtral. Lebrun réussit dans son calcul; il fut nommé premier peintre. Doué d'une imagination féconde, ayant le travail facile, il se jeta dans l'allégorie, ressource inépuisable de l'adulation. Comme Louis XIV aimait à le voir peindre, l'artiste n'eut pas de peine à pénétrer dans les bonnes grâces du souverain et à s'emparer de son esprit. Rien ne se fit plus dans les arts que par la pensée et sur les dessins de Lebrun. Sculptures, bronzes, tapisseries, ornements, meubles, tout, jusqu'au moindre vase, passa par le moule du premier peintre. Dans cette multiplicité de travaux, dont quelquefois les genres s'excluaient mutuellement, ne pouvant varier ses caractères par une étude réfléchie et appropriée de la nature, il se contenta des types généraux dont il avait saisi les principaux traits, et il les formula dans des ouvrages connus de tout le monde. Quand on est dans le vague, on est bien près d'être dans le faux. Lebrun tomba dans la manière; il accrédita les poncis et crut pouvoir, par le faste de la grande machine, donner le change sur l'à-peu-près de l'expression. Rendons justice à son talent : il posséda presque toutes les

qualités qui caractérisent les maîtres, mais au second rang, et fut supérieur dans la peinture d'apparat. Les *Batailles d'Alexandre* et *la Galerie de Versailles* sont d'immenses compositions puissamment ordonnées; il y a poésie et sagesse; mais la pompe du style héroïque y est trop souvent portée jusqu'à l'emphase. Les exemples du premier peintre, ses succès de cour, son influence personnelle, entraînèrent l'école. Pour comble de malheur, l'Académie de Peinture, qui lui devait beaucoup, eut des théories complaisantes à l'appui de ces directions; ce fut une dictature artielle organisée au profit de Lebrun. Telle est la tactique de l'ambitieux : il commence par être courtisan et finit par être despote.

Tandis que les libéralités de Louis XIV se répandaient avec profusion sur le premier peintre et sur ses adhérents, Le Sueur, tenu à l'écart, se fatiguait en stériles travaux pour soutenir sa famille. Dans ces rudes épreuves, il resta fidèle à la nature, à la vérité et à ses convictions; les leçons du Poussin, gravées dans son esprit par la raison, dans son cœur par la reconnaissance, ne s'effacèrent jamais. La postérité a prononcé entre les deux rivaux; mais ce qui vengea Le Sueur de son vivant, c'est que Lebrun dut pressentir le jugement de la postérité. La réflexion trop cruelle du nonce du pape parcourant les salons de l'hôtel Lambert, fut pour lui la voix du prophète. *Voy.* LEBRUN.

Remarquons en passant combien les habitudes sociales d'alors étaient favorables à l'art. Pour sortir de la foule, un artiste n'avait pas besoin d'être appelé dans les palais; une simple habitation privée pouvait lui offrir une arène monumentale : galeries, salons, escaliers, vestibules, tout devenait un champ pour la peinture et pour la sculpture. Tout château avait sa chapelle, ornée aussi par le peintre et par le sculpteur. Outre les travaux demandés par les églises, les abbayes et les monastères, outre les ouvrages que les confréries et les communautés mettaient un amour-propre de corps à faire exécuter avec soin, tout particulier riche (et il y avait beaucoup de grandes fortunes) devenait pour l'artiste un protecteur utile. Si l'envie toute-puissante pouvait persécuter le talent sans appui, elle ne parvenait pas à l'étouffer. Ajoutons que les premiers personnages de l'état, Richelieu, Mazarin, Séguier, Colbert, Louvois, exerçaient un patronage direct, et que les intermédiaires, échelonnés de nos jours entre les artistes et le pouvoir, étaient inconnus à cette époque.

Lorsque la mort prématurée de Le Sueur eut délivré Lebrun de cette *grosse épine* qui le gênait si fort, un concurrent plus dangereux, non pour le talent, mais pour le caractère, le menaçait. Pierre Mignard était revenu en France, précédé par la réputation d'un grand nombre d'ouvrages qu'il avait exécutés en Italie, recommandé surtout par les portraits de deux papes et par celui du doge de Venise. Habile peintre, adroit courtisan, il réussit à la cour; il était fait pour obtenir des succès partout. Il eut, à son tour, toute la faveur de Louis XIV. Les mortifications qu'en éprouva son rival ne parurent que de justes représailles.

Mignard et Puget (*voy.*) furent les seuls artistes qui ne fléchirent pas sous le despotisme de Lebrun; tous deux pouvaient se retrancher dans leurs chefs-d'œuvre. La coupole du Val-de-Grâce avait donné à la France une noble idée de la fresque italienne; Molière l'avait célébrée dans un poëme digne du tableau; car l'artiste était lié avec tous les grands poëtes de l'époque. Devenu premier peintre après la mort de Lebrun, Mignard n'avait plus de raisons pour se tenir éloigné de l'Académie, comme il avait fait jusqu'alors. Il s'y présenta donc, et le même jour il fut nommé académicien, professeur, recteur, directeur et chancelier. Néanmoins l'Académie lui gardait rancune; elle ne lui avait pardonné, ni un premier refus causé par la présence de Lebrun, à qui elle était dévouée, ni la resistance au premier peintre, qui faisait retomber indirectement sur elle le reproche d'une obséquiosité servile. A peine Mignard eut-il cessé de vivre que l'Académie s'érigea en juge de ses ouvrages et qu'elle en fit la censure. Plus tard, ceux de Le Sueur eurent le même sort, et l'arrêt académique fut encore plus sévère en-

vers lui, c'est-à-dire encore plus injuste.

L'Académie royale de Peinture et Sculpture tient une place notable dans l'histoire de l'art français. Nous en avons exposé l'organisation et la composition, soit comme corps savant, soit comme établissement d'instruction, aux articles Académie et École royale des Beaux-Arts. Des précautions étaient prises dans le principe pour que l'art ne fût pas exposé à s'avilir par le trop grand nombre des artistes. Les ateliers d'élèves étaient formellement interdits, et il existe des jugements qui prononcent des condamnations envers les contrevenants. Le modèle ne pouvait être posé devant une réunion d'élèves qu'en trois endroits dans Paris : à l'Académie royale de Peinture, qui s'assemblait au Louvre, à l'Académie de Saint-Luc, qui se réunissait dans la cour de la Sainte-Chapelle, et aux Gobelins. Mais le nombre des académiciens n'étant pas limité, il importait aussi à la dignité de l'Académie que les admissions dans son sein ne fussent pas trop faciles. Peu de temps après sa fondation, des preuves de talent furent exigées à l'appui des candidatures, et les morceaux de réception devinrent naturellement la décoration des salles de l'Académie. Cette exposition permanente donna l'idée des expositions périodiques connues sous la dénomination de *Salons* (*voy.* ce mot). Les académiciens seuls avaient le droit d'y produire leurs ouvrages, et cela constituait un privilége. Mais outre que l'exclusion était fort restreinte, puisque tous les artistes de mérite étaient ou pouvaient être académiciens, les effets en étaient neutralisés en partie par l'exposition de l'Académie de Saint-Luc, où tout le monde était reçu, et qui suffisait pour mettre en lumière un nom étranger à l'Académie. Cependant on ne peut se dissimuler que ce système d'institution mettait trop d'entraves à la liberté, surtout si l'on considère que les opinions personnelles des académiciens, exposées sans contradiction, acceptées sans examen, devenaient un élément de la doctrine artielle.

Telles furent les *conférences* académiques : presque toujours stériles pour l'art, elles lui furent souvent nuisibles. Les fameux traités de Lebrun *Sur l'expression du caractère des passions* et *Sur le rapport de la physionomie humaine avec celle des animaux*, en marquèrent les débuts et en déterminèrent la direction ; le premier de ces ouvrages est même intitulé *Conférence*. C'est là qu'il faut chercher la principale cause de tant de conventions substituées, pendant plus d'un siècle, aux indications de la nature. Cette influence devint encore plus funeste de la part d'artistes qui, sans avoir l'imagination et le talent de Lebrun, succédèrent au titre et aux prérogatives de premier peintre. La décadence atteignit bientôt son dernier période. La *manière*, inféodée pour ainsi dire, à l'Académie, ôta aux productions de l'art toute physionomie caractéristique, engendra un art factice, et fit prédominer dans l'école ce goût trop connu sous le nom de *goût français*.

En effet, la revue des peintres d'histoire qui, à partir de cette époque, constituent le fond de l'école française, peut se réduire à une nomenclature ; car tous se ressemblent. C'est au surplus ce qui a lieu toutes les fois qu'on se risque à inventer sans prendre la nature pour guide ; la variété n'est que dans la vérité. Quand nous aurons rappelé la suite des plus renommés entre ces peintres, en commençant par les Corneille et en finissant par les Vanloo, nous serons quittes envers nos lecteurs. Michel et Jean-Baptiste Corneille, Lafosse, Paroul, les Boullogne, les Coypel, De Troy, Lemoine, Natoire, Restout, Pierre, Boucher, Carle et Michel Vanloo, voilà ce qui jalonne les temps de la Régence et le règne de Louis XV, époque fatale aux arts comme aux mœurs, où le peintre le plus en vogue consultait le comédien Baron sur l'expression, consultait le danseur Marcel sur la grâce, cherchait ses modèles à la cour, se félicitait de ce que la cour se reconnaissait dans ses ouvrages, et où le frère d'une courtisane, Poisson Marigny, se trouvait investi de la noble magistrature des arts.

Est-ce à dire que ces artistes furent sans talent? loin de nous cette injuste pensée. Lafosse, dans le dôme des Invalides, magnifique ouvrage ; Natoire, dans la chapelle des Enfants-Trouvés, qui malheureusement a été abattue ; Coypel (*voy.*), dans son *Athalie* ; Lemoine (*voy.*), dans le pla-

fond du salon d'Hercule, à Versailles, etc., ont déployé beaucoup d'habileté manuelle, d'imagination, de poésie même. Ces peintures, graves dans les églises, imposantes dans les palais, sont presque par tout d'un effet séduisant; mais en somme offrent-elles beaucoup de figures, ou plutôt, en offrent-elles une seule dont l'étude puisse être conseillée à la jeunesse? Ce qui prouve le contraire, c'est la louange même qu'on leur donnait. Ainsi le décorateur du salon d'Hercule fut surnommé le Cortone de la France. Les continuateurs de Lebrun, y compris Boucher (*voy.*), furent pour la plupart de fort habiles gens; plusieurs d'entre eux, nommés premiers peintres, purent même se croire des droits à ce titre; titre ambitionné comme toutes les faveurs de cour, et qui ne fit murmurer ouvertement les artistes que dans la personne de Pierre, quoique Voltaire l'eût stigmatisé de son sarcasme en disant d'un des Coypel que le premier peintre du roi n'était pas le premier peintre de France. Tous eurent du talent; mais ce talent bien reconnu manqua, tantôt d'une nourriture solide, tantôt d'un essor original, toujours d'une sage direction.

Pour rendre justice à qui elle est due, nous ajouterons que les premières tentatives de retour vers un goût meilleur appartiennent à ce Vanloo (*voy.*) dont le nom, par une fatalité singulière, est demeuré synonyme de ce qu'il y a de pire dans le style français. Après lui, Deshays et Brenet furent déjà moins maniérés; Vien (*voy.*), leur contemporain, marcha d'un pas plus ferme et avec sagesse dans la voie du bon goût et de la simplicité; sa raison un peu froide contrebalança heureusement la fougue de Doyen (*voy.*), qui, chaleureuse et brillante, avait quelque tendance à retourner en arrière. On peut dire que Vien se mit à la tête du mouvement, et, pour rendre ses efforts plus fructueux, il monta, en dépit des règlements prohibitifs, un atelier d'élèves. Le plus célèbre de ses disciples fut David (*voy.*); celui-ci, par de savants exemples tirés de la sculpture grecque, ramena dans l'art la pureté de la forme, le grand goût du dessin, une simplicité à la fois sévère et élégante, en même temps qu'il rattacha l'intérêt de ses tableaux au plus noble des sentiments, l'amour de la patrie. Il fit encore une fois de la peinture un art difficile et lui rendit par cela seul un service éminent. Les nombreux chefs-d'œuvre sortis de son pinceau et la prodigieuse diversité des talents formés dans son école, le recommandent également comme peintre et comme professeur. Ainsi David a mérité l'honneur d'attacher son nom à la restauration de l'art en France. Mais l'exactitude historique oblige d'ajouter que le premier signal d'une réaction sérieuse etait venu de la sculpture. Quelques ouvrages d'Allegrain et de Julien avaient fait réfléchir les artistes et commencé à dessiller les yeux du public. L'accomplissement de cette œuvre glorieuse a marqué le règne de Louis XVI.

Mais à toutes les époques de l'art en France, s'il se rencontre un homme doué de talent qui prenne la nature pour guide, cet homme se place en dehors de la foule. Citons, dans la peinture de l'histoire, Jouvenet, Santerre, et dans des genres inférieurs, Vatteau (*voy.* ces noms), dont la grâce a fait excuser les défauts; Joseph Vernet (*voy.*), de qui l'illustration s'est continuée dans sa descendance; Greuze (*voy.*), dont les *Scènes de famille* sont des tableaux de mœurs. Les différents genres de peinture comptent chez nous des célébrités bien acquises; nous mentionnerons : dans le portrait peint à l'huile, Lefèvre, Rigaud, Largillière, Drouais; au pastel, Vivien, Delatour; en miniature, Duguernier, Dumont; en émail, Petitot; dans le paysage, Patel, Lantara, Valenciennes; dans la représentation des fleurs, Monnoyer, Van Spaendonck; dans celle des animaux, Desportes, Oudry; dans celle de l'architecture et des ruines, Robert. Plusieurs femmes, Sophie Chéron, Marie Vien, M^me^ Benoit, se sont distinguées dans la peinture; et qu'il nous soit permis d'y joindre le nom d'une femme que nous possédons encore, M^me^ Lebrun, dont les portraits jouissent d'une réputation européenne. Quelques écrivains, artistes ou amateurs, Félibien, Depiles, Mariette, le comte de Caylus, Taillasson, Dandré-Bardon, Watelet, Girodet, ont traité de l'art en connaissance de cause; les deux

derniers, outre de bons ouvrages en prose, sont auteurs de poëmes estimés sur la peinture. Dans les divers temps où ils tinrent la plume, la critique des arts paraissait un ministère grave; on pensait que cette tâche ne pouvait pas être usurpée par le premier venu, et que, pour parler de l'art en aristarque, il fallait au moins en avoir fait une étude quelconque.

La Révolution de 1789, hostile aux classes élevées, hostile au clergé, le fut bientôt aux églises, aux palais, aux châteaux, aux hôtels. La proscription s'étendit des personnes qui protégeaient et encourageaient les arts, aux arts eux-mêmes. Les academies furent supprimées sous prétexte d'aristocratie, et, chose remarquable! ce que l'on mit depuis à leur place fut plus aristocratique. Il y eut une lacune dans l'art. L'empire ramena des jours propices. Napoléon avait préludé à sa fortune en donnant à la France les chefs-d'œuvre de l'Italie; Paris lui doit et son musée et sa plus grande peinture monumentale, la coupole du Panthéon. Mais l'empereur fut trop préoccupé par la pensée d'asservir l'art à sa gloire personnelle, et la représentation officielle de ses campagnes, avec la roideur et la monotonie des uniformes, avec la symétrie et la régularité technique des lignes de bataille, commença une nouvelle décadence. En même temps, le titre de premier peintre, dont la Révolution avait fait justice, fut rétabli, et ce fut une faute, non par la nomination de David, incontestablement le premier des peintres contemporains, mais par celle de son successeur, quel qu'il dût être. La Restauration tourna ses vues et sa sollicitude vers l'art religieux. Malheureusement David fut exilé; lui absent, l'anarchie fut dans l'école. On affecta de placer les débutants, non-seulement au niveau, mais aussi au-dessus des maîtres, et le mécanisme du métier fut proclamé hautement comme pouvant remplacer les inspirations du génie. De là le relâchement de toutes les doctrines; de là la peinture redevenue facile et rendue vulgaire; enfin de là les calculs du commerce substitués à l'admiration et à l'enthousiasme. Mais les influences qui ont amené ces tristes résultats, quelles qu'en soient la source, la nature et la portée, sont passagères, tandis que l'art est immortel. Tôt ou tard, le dépôt du feu sacré, conservé dans des mains fidèles, reparaîtra brillant et pur, avec tout l'attrait de la nouveauté. M-L.

FRANÇAISE (ÉGLISE), *voy.* CATHOLIQUE et GALLICANE.

FRANÇAISE (ÉRUDITION), *voy.* ÉRUDITION, ÉDITEUR, PHILOLOGIE, etc., etc.

FRANÇAISE (LANGUE). L'histoire d'une langue est l'histoire du peuple qui la parle; ses révolutions suivent les vicissitudes de l'état social. En effet, les langues naissent, vieillissent et meurent comme les hommes et comme les nations. Chez les peuples enfants, la langue est dans l'enfance; elle balbutie, elle reste pauvre, tant que les esprits se meuvent dans un cercle d'idées très restreint. A mesure que les peuples s'éclairent et se civilisent, la langue s'enrichit, se développe, et trouve des ressources pour suffire à tous les besoins de l'intelligence. Chez les peuples en décadence, elle s'altère, se corrompt, et, quand la nationalité périt, elle finit par tomber à l'état de langue morte. On peut donc dire que la destinée d'une nation se réfléchit dans sa langue. D'après ces principes, en retraçant l'histoire de la langue française, nous devrons retrouver, à chacune de ses phases, la trace des principaux événements de l'histoire nationale.

I. *Origines de la langue française.* Trois races se sont mêlées sur le sol de la Gaule : 1° la race Celtique, qui l'occupait avant la conquête de Jules-César; 2° la race Romaine, qui y importa son gouvernement et ses lois; 3° enfin la race Germanique, quand les invasions des Francs eurent accompli une nouvelle conquête sur la population gallo-romaine. Chacune de ces races déposa sa langue sur le territoire et au sein des populations, comme par couches successives : c'est de la fusion de ces trois éléments que s'est formée avec les siècles la langue française. Mais dans quelles proportions chacun de ces trois éléments est-il entré dans ce travail? Là est le problème à résoudre.

Les deux derniers éléments sont faciles à retrouver; ils ont laissé dans la langue même que nous parlons aujourd'hui des

traces assez reconnaissables. Il est possible de faire la part de l'un et de l'autre, parce que nous avons dans la langue latine et dans la langue allemande des termes de comparaison auxquels nous pouvons les rapporter, quelles que soient les altérations qu'ils aient subies en passant de ces idiomes dans le nôtre. Mais l'élément primitif est plus difficile à saisir, car il ne reste pas de monuments de la langue celtique (*voy.*), et alors comment juger de la part qu'elle a pu avoir dans la formation du français? Nous trouvons, par exemple, dans César et dans Suétone, que les mots *bec* et *alouette* sont celtiques : il n'est donc pas incroyable qu'un certain nombre de mots français, qui ne sont d'origine ni latine ni germaine, nous viennent des Gaulois. Mais s'il n'est pas impossible d'en retrouver quelques vestiges, sous combien de débris faut-il les chercher? Que de décombres ne faut-il pas fouiller pour les dégager à travers la science conjecturale des étymologies! Celui donc qui voudrait aller à la découverte de l'élément celtique aurait à recueillir dans les divers patois les mots qui ont une physionomie d'ancienneté, en Bretagne surtout, où la race et la langue des Celtes paraissent s'être conservées avec le moins d'altération; il devrait prendre le patois bas-breton (*voy.*), tel qu'on le parle encore, le dégager de tous les mots acquis par importation, en soumettant à cette épreuve surtout les noms de lieux et de personnes, qui gardent le plus longtemps leur physionomie originelle. Tels sont les tâtonnements et les procédés d'expérimentation au moyen desquels on pourrait essayer de remonter à l'élément primitif. Mais qui ne voit les immenses difficultés d'un pareil travail? Quelle sagacité ne faut-il pas, quelle sagesse de critique, pour ne pas s'égarer dans des rêves? Sans ajouter une foi entière aux travaux des Bullet, des La Tour d'Auvergne et de l'Académie celtique, peut-être convient-il du moins de ne pas les décourager.

Des deux autres éléments, romain et germanique, c'est le premier surtout qui a dominé dans la Gaule. Le français est issu de la langue latine (*voy.*), comme tous les idiomes de l'Europe méridionale.

La domination romaine a laissé sur notre sol une trace profonde. Après la conquête de Jules-César, le latin fut parlé dans toute la Gaule; pendant près de huit siècles, il fut la langue officielle du gouvernement, et plus tard il resta celle de l'Église, de l'enseignement et de la justice. Mais, pressé entre deux couches étrangères, le celtique et le tudesque, il dut subir de graves altérations. Quand les Romains le transplantèrent sur le territoire de la Gaule, le jargon qui résulta de ce latin, corrompu par le mélange du celtique, prit le nom de langue *romane rustique*. Une seconde cause de corruption dut agir quand les conquérants barbares vinrent y mêler leur idiome germain.

Le tudesque, parlé par la race victorieuse, se maintint surtout au nord et à l'est de la France, par des raisons qu'un grand historien expliquera plus loin, dans son précis de l'histoire de France: il dut s'altérer plus promptement au centre et au midi. Les Francs continuèrent à le parler jusqu'au règne de Charles-le-Chauve. On connait d'après Éginhard, les tentatives de Charlemagne pour le dégrossir et le fixer: il donna des noms aux vents et aux mois, qui n'en avaient pas; il fit recueillir les chants nationaux; il avait même ébauché une grammaire de la langue franque. Mais l'idiome tudesque, parlé par les conquérants, ne se communiqua pas aux indigènes; il ne fait pas le fond du français. Les deux langues tudesque et romane rustique étant parlées simultanément, l'une à la cour, l'autre par le peuple, purent se faire quelques emprunts mutuels. L'article 17 des actes du concile de Tours, tenu en 813, recommande à chaque évêque d'avoir les homélies des saints Pères traduites en langue rustique et en théotisque ou tudesque, pour que tous puissent les comprendre. Même prescription est faite aux prêtres par le concile de Reims de la même année. Le premier concile de Mayence, tenu en 847, en fait autant. Ces faits prouvent que la langue romane rustique était dès lors différente du latin. Tant que les rois de la seconde race tinrent leur cour à Aix-la-Chapelle, le tudesque y prédomina; mais dès qu'elle fut transférée à Paris, le roman reprit le dessus. Le partage de l'empire d'Occident,

qui se fit entre les enfants de Louis-le-Débonnaire, en 840, opéra la séparation entre les deux populations et les deux langues. Les sujets de Charles-le-Chauve en France parlaient le roman, ceux de Louis-le-Germanique en Allemagne parlaient le théotisque; quant aux Francs qui restèrent sur le sol de la Gaule, ils cédèrent à cette loi qui veut que la partie la plus barbare d'une nation soit absorbée par la partie la plus civilisée, lorsque d'ailleurs celle-ci est la plus nombreuse. Le tudesque finit donc par disparaître de la Gaule et par être relégué au-delà du Rhin, quand le démembrement de l'empire de Charlemagne fut accompli sans retour et qu'il y eut un royaume de Germanie indépendant du royaume des Francs. Le roman rustique devint, dès le VIII^e^ siècle, l'idiome vulgaire.

Le français est donc issu principalement du latin; mais, plus qu'aucun autre idiome de l'Europe méridionale, il se rapproche des langues du Nord; il participe au caractère des unes et des autres, il tient le milieu entre les langues germaniques et les langues romanes, comme le climat de la France occupe une zone intermédiaire entre le Midi et le Nord, entre l'Angleterre et l'Italie, comme le caractère et l'esprit de la nation semblent tenir un juste tempérament entre le caractère méridional et l'esprit du Nord. L'élément germanique a donc pénétré plus profondément dans le français que dans les langues méridionales; encore aujourd'hui, nous en retrouvons des traces dans l'étymologie d'un certain nombre de mots qui exprimaient, pour la plupart, des choses à l'usage exclusif de la noblesse, comme *guerre*, *haubert*, *ban*, *jardin*, etc.

Cependant la prononciation corrompue du latin, mélangé avec des termes barbares et des constructions étrangères, produisit cette langue intermédiaire entre le latin et le français, que M. Raynouard a appelée la *langue romane primitive*, et qu'il suppose être la mère des langues modernes du midi de l'Europe, c'est-à-dire du roman provençal, de l'italien, de l'espagnol, du portugais et du français.

II. *Formation de la langue française*; 1^re^ *époque*, 840-1095. Les monuments de cette langue romane primitive sont extrêmement rares : à peine s'il nous reste quelques fragments de cette époque de formation. Le premier dans l'ordre des temps appartient au IX^e^ siècle : c'est le serment prêté à Strasbourg, l'an 842, par Louis-le-Germanique et par les seigneurs sujets de Charles-le-Chauve, dans la ligue formée par ces deux princes contre l'empereur Lothaire, leur frère. Ces deux pièces nous ont été conservées par Nithard : nous ne les reproduisons pas ici, vu que le texte en a été réimprimé très fréquemment; mais elles méritent d'être étudiées avec soin. Le latin y domine, il y est encore très reconnaissable; mais déjà il commence à se deformer, déjà l'on peut saisir le mode d'altération par lequel la langue naissante passe du latin à la première ébauche du roman. De ces essais, faits, pour ainsi dire, au hasard par des esprits grossiers, il semble qu'il n'a pu sortir qu'un jargon arbitraire et confus; mais l'action mystérieuse de la raison soumet le langage, même chez les peuples les plus barbares, aux procédés d'une logique naturelle; en vertu de ces lois secrètes auxquelles obéit l'esprit humain, une analogie instinctive vint régler la transition en apparence si désordonnée du latin au français.

Dans une histoire de la langue, il faudrait pouvoir multiplier les détails techniques pour faire comprendre, par des exemples, les métamorphoses par lesquelles les mots ont passé des idiomes anciens dans les langues nouvelles. L'espace étroit dans lequel nous sommes circonscrits nous interdit les développements: nous poserons seulement les principes généraux, et quelques exemples suffiront pour donner une idee des procédés par lesquels s'opéraient ces transformations.

Çà et là apparaissent quelques mots nouveaux, mais ils sont encore fort rares; les emprunts faits aux langues germaniques consistent plus dans les formes que dans les mots. La prononciation fut un des moyens d'altération les plus puissants; elle a dû avoir la plus grande part dans la forme nouvelle qu'ont prise les mots latins. Elle supprima d'abord presque toutes les voyelles finales, et par là même les inflexions des *cas* et des *genres*. Ce

premier pas fait en entraîna d'autres : le latin, dès qu'on supprime les désinences, se trouve tout-à-fait défiguré; il a perdu sa physionomie et en même temps ses moyens de syntaxe, de construction; ses règles s'effacent, ses formes regulières disparaissent, les barbarismes pullulent. Grégoire de Tours en offre déja d'abondants exemples. L'emploi des verbes auxiliaires arrive forcément pour suppléer aux conjugaisons, l'emploi des prépositions et de l'article, pour suppléer aux inflexions des cas. Ce sont là, en effet, les deux caractères distinctifs des langues modernes issues du latin.—Tels sont les principes généraux dont nous allons vérifier les applications dans les rares monuments qui nous restent de cette époque.

IX^e^ siècle. Dans les serments de Louis-le-Germanique et des sujets de Charles-le-Chauve, nous trouvons d'abord des mots tout latins, sans la moindre altération, tels que *in damno sit*, *jurat*, *conservat*. A côté, en voici d'autres, tels que *commun*, *salvament*, à qui la suppression des finales donne déjà une physionomie moderne; de même pour l'adjectif *christian; in quant*, finale supprimée; *poblo* pour *populo*, contraction de trois syllabes en deux et changement de la consonne douce en forte, *p* en *b*. *Me dunat* n'est que le mot *donat* prononcé par des organes grossiers; même substitution de l'*u* pour *o* dans *amur*. *Jo*, altération de *ego*, restera en italien et deviendra *je* en français. *Savir* et *podir*, venant de *sapere* et *potere* (barbarisme formé régulièrement par analogie et qui restera en italien), substitution des consonnes fortes aux consonnes douces. *Pois*, de *possum* ou *possim*, donnera plus tard *je puis* et *je puisse*. *D'ist di in avant :* 1° la préposition *de* élidée; 2° *ist* pour *isto*, désinence supprimee; 3° *di* de *dies*, même suppression; 4° *in avant :* il suffira de substituer la voyelle *e* à la voyelle *i* pour en faire des mots tout français; enfin remarquez *avant*, formé de deux mots latins, *ab*, *ante*. *Cist meon fradre*, encore *ist* pour *istum*, suppression de la désinence; *meon* pour *meum :* par cette légère différence de prononciation, il est déjà bien près de *mon; fradre*, suppression de la finale, substitution de la forte *d* à la douce *t*. *Karolus meos sendra : meos*, de *meus;* déjà s'annonce cette règle si bien déduite par M. Raynouard, qui conserve l'*s* final pour marquer le sujet de la proposition au singulier; *sendra* (*senior*), procédé par lequel les hommes du Nord, dans la prononciation des syllabes finales, font entendre la consonne avant la voyelle qui la précède.

Les monuments du x^e^ siècle sont un poëme sur Boëce, publié par Raynouard, une traduction du symbole attribué à saint Athanase, et les actes du martyre de saint Étienne, tirés d'un manuscrit de saint Gatien de Tours. L'article, que nous n'avons pas rencontré dans le serment de 842, se trouve dans le poëme sur Boëce. Les principaux procédés de transformation sont toujours la suppression des désinences et la contraction dans l'intérieur des mots : ainsi *lupus*, *loups salvus*, *sauf; uns* de *unus*. Pour comprendre, par exemple, comment le mot latin *pungere* est devenu notre verbe *poindre*, il suffira d'observer que le mot *pungit* a donné, par la seule transposition d'une lettre, *puingt*, *poingt*, *point*. Le verbe *credit*, de *credere*, est devenu d'abord, par la suppression d'une consonne, *il creit*, que les hommes du Nord ont bientôt prononcé *croit*. De même de *videt*, il *véet*, puis il *voit*.

XI^e^ siècle. Les lois des Normands publiées en Angleterre par Guillaume-le-Conquérant passent pour un des plus anciens monuments de prose française. Sur les 71 articles, les 50 premiers seulement sont en français, mais il est douteux qu'ils nous soient parvenus dans leur état primitif; la langue paraît avoir été retouchée à des époques plus récentes. Quoi qu'il en soit, le français normand devint, après la conquête, la langue officielle en Angleterre.

Une autre antiquité de notre langue est la *Traduction des quatre livres des Rois*, faite dans le cours du même siècle : elle se trouve dans un ancien manuscrit de la bibliothèque des Cordeliers de Paris, appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque Mazarine. Des extraits en ont été donnés par divers philologues, entre autres par M. Leroux de Lincy, qui a entrepris un travail sur les anciennes tra-

ductions françaises des livres de la Bible.

Tel est le travail intérieur qui, du IXe au XIe siècle, s'ourdissait dans le langage. Dans le même espace de temps, s'accomplissait un autre fait non moins digne de remarque : cette langue romane se partageait elle-même en deux dialectes principaux, correspondant à la séparation qui ne tarda pas à se faire entre la France du midi et la France du nord. Cette scission se prononce dès avant les Croisades, immédiatement après les invasions normandes. Le cours de la Loire traçait la ligne de démarcation entre les deux moitiés de la Gaule. Il est à remarquer aussi que des tribus différentes avaient occupé ces deux parties du territoire. Ainsi les Goths et les Bourguignons s'étaient établis au midi de la Loire, les Francs au nord; les Normands qui, pendant tout le cours du IXe siècle, avaient infesté les côtes du nord-ouest, finirent par s'établir tout-à-fait, en 912, dans la province qui de leur nom, s'appela Normandie. En 879, Boson fonda le royaume d'Arles, qui dura 213 ans, jusqu'en 1092; il comprenait la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais et une partie de la Bourgogne. La fille du dernier roi d'Arles épousa Raymond Béranger, comte de Barcelonne, ce qui mit en contact les Catalans et les Provençaux. Il est aisé de concevoir qu'indépendamment des conditions géographiques et de la diversité des races, cette séparation politique entre la France du midi et celle du nord ait contribué pour sa part à trancher la différence des langues qu'elles parlaient. De là se formèrent les deux dialectes principaux du roman, la langue d'*oc* au midi et la langue d'*oïl* au nord, qui enfantèrent deux littératures marquees de caractères distincts, celle des troubadours et celle des trouvères.

Le provençal ou la langue d'*oc* commença à se former à la cour de Boson, premier roi d'Arles, qui règna de 879 à 887. Le roman wallon, ou langue d'*oïl*, naquit à la cour de Guillaume-Longue-Épée, fils de Rollon, duc de Normandie, qui règna de 927 à 943. L'état social et politique de la France du nord, depuis la mort de Charlemagne et pendant les IXe, Xe et XIe siècles, ne fut qu'une longue anarchie. La féodalité, qui commença sous Charles-le-Chauve, n'était que le désordre organisé. Tandis que ces provinces souffraient de tous les maux qu'engendraient un mauvais gouvernement, la rapacité des seigneurs, les dévastations des Barbares et les guerres intestines, la France du midi jouissait d'une condition plus heureuse. Elle avait conservé le régime municipal des Romains, elle eut donc moins à souffrir des vexations du régime feodal : aussi la civilisation avait-elle fait dans le midi de la France des progrès beaucoup plus rapides que dans le nord. Les habitants du pays situé entre la Méditerranée, le Rhône et la Garonne, pour la plupart vassaux du comte de Toulouse, faisaient un grand commerce avec l'Orient. En répandant parmi eux la richesse et le bien-être, ces relations avec tant de peuples divers avaient donné à leur esprit une activité incroyable et un grand besoin de culture. Expression poétique de cette société naissante, la littérature provençale, œuvre des troubadours, eut deux siècles de gloire et se distingua par sa fécondité. Nous verrons tout à l'heure qu'après cet éclat passager elle s'éclipsa et fut étouffée par le dialecte wallon, qui devint la souche de la langue française; néanmoins l'idiome du midi ne laissa pas de pénétrer jusqu'à un certain point dans le nord et d'y laisser aussi quelques traces. Il en est résulté dans notre langue un certain nombre de mots dérivés du latin, les uns par l'intermédiaire du roman provençal, les autres par l'intermédiaire du roman wallon. Les mots où se trouve la diphthongue *oi* ou l'articulation *ch* appartiennent évidemment à la langue d'*oïl*. En voici quelques exemples :

spes . . .	speranza, espérance. . .	espoir.
hæres . .	heir, héritier.	hoir.
advocatus.	avocat. . . .	avoé, avoué.
credere. .	créance, créez	croyance, croyez.
nihil. . .	nient, niente, néant, rien.	noient ou noiant.
. . . . .	pèse, pesamment. . . .	poise, poinsantement.
celare . .	céler.	çoiler.
tela . . .	. . . . .	toile.
. . . . .	bisogna, besogne. . . .	besoin.

caballus .	cavale, cavalier.	cheval, chevalier.
captivus .	captif	caitif, chétif.
. . . . .	ce, cette. . .	chou, chette.
canus. . .	. . . . .	chenu.
caput. . .	capitaine, capitation . . .	chapeau, chaperon, chapelet.

Nous venons de traverser l'époque de formation, qui embrasse deux siècles et demi, depuis l'avénement de Charles-le-Chauve, en 840, jusqu'au commencement des croisades, en 1095. Dans ces temps de chaos et de confusion, nous avons vu les éléments de la langue s'élaborer aussi péniblement, au milieu de la mêlée des idiomes, que les éléments de la société dans le désordre du régime féodal.

III. 2me *époque* : 1095-1270. La seconde époque s'ouvre avec les croisades (1095), et s'étend dans le XIIe et le XIIIe siècles, jusqu'à la mort de saint Louis (1270), date qui marque la fin de la féodalité et l'avénement de la France monarchique. Dans cette seconde période, les progrès des esprits vers l'unité du langage marchent d'un pas égal avec les progrès de la monarchie vers l'unité territoriale *.

Les croisades, comme tous les événements qui remuent profondément les hommes, devaient produire un grand mouvement intellectuel. C'est alors, en effet, que naissent les littératures populaires et que les études savantes prennent tout à coup l'essor. L'influence des croisades sur la langue fut prompte à se manifester. En effet, l'appel religieux s'adressait aux peuples autant qu'aux rois ; le besoin qu'on avait de se faire comprendre de la multitude forçait à se servir de la langue vulgaire. Saint Bernard, quand il franchissait l'enceinte de l'école et faisait trève à ses controverses avec Abailard (*voy.* ces noms), ne parlait plus latin. Pour soulever la chrétienté, pour jeter l'Europe sur l'Asie, il fallait employer l'idiome du peuple. Aussi les nations entraînées à sa voix répondaient : *Diex el volt!* D'un autre côté, les croisades durent contribuer aussi à ce progrès par le mélange des races et par conséquent des idiomes; dans ces contacts prolongés, ils empruntèrent les uns des autres. Au milieu des relations commerciales qui s'établirent avec l'Orient, les Français prirent des Arabes les mots *assassin*, *magasin*, *amiral*, *chiffre*, *besace*, *truchement*, *avanie*, *tambour*, *jarre*, *mosquée*, *café*, etc.

A cette époque où les violences des grands commencèrent à être réprimées, l'ordre à être maintenu, le commerce et l'industrie engendraient la richesse, et l'affranchissement des communes favorisait le développement des intelligences. Alors naissent les premiers essais poétiques de la langue romane ; les troubadours commencent à chanter vers le temps de la première croisade. A l'imitation de leur poésie, naquit bientôt celle des trouvères. L'une était encore rude et grossière, quand déjà l'autre avait de brillantes destinées. Il ne reste pas un seul indice d'ouvrage en prose vulgaire antérieur à l'an 1100, si ce n'est quelques fragments de traductions de la Bible. On cite, pour le XIIe siècle, une traduction des psaumes de David, manuscrit de la Bibliothèque royale, no 1152 *bis*, et une traduction de l'Apocalypse, manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, no 6 ; la prose en est encore inculte et pleine de rudesse. Nous savons qu'il y avait des chants populaires épiques, destinés à consacrer le souvenir d'événements contemporains, de traditions nationales ou de légendes religieuses ; mais il ne nous en reste aucune rédaction qui remonte incontestablement à cette période. Ces chants, dont l'origine est inconnue, se conservaient dans la mémoire d'une classe d'hommes qui, sous le nom de *jongleurs*, gagnaient leur vie à les composer et à les réciter. Ceux-ci jouèrent au moyen-âge le même rôle que les rhapsodes dans la vieille société grecque. Éléonore de Guienne, femme de Louis VII, puis de Henri II, amena, lors de ses deux mariages, à la cour de France, puis à celle d'Angleterre, un nombreux cortége de jongleurs et de poëtes provençaux.

Le XIIe siècle fut un grand siècle intellectuel, sinon littéraire ; ce fut une ère de renaissance pour les études. C'est au XIIe siècle que l'on commença à écrire les

(*) *Voir* le discours prononcé par M. l'abbé de Labouderie, notre respectable collaborateur, sur cette question : *Déterminer le caractère de la langue française au* XIe *et au* XIIe *siècle*. S.

langues romanes, et ce fut la chevalerie qui amena cette innovation. Jusque-là les hommes lettrés n'écrivaient qu'en latin; mais les troubadours et les trouvères (*voy.*), qui chantaient les exploits des chevaliers, et qui voulaient plaire aux seigneurs et aux châtelaines, se mirent à dégrossir les langues vulgaires. Le mouvement poétique, né sous Louis-le-Gros, se continua sous Louis-le-Jeune et sous Philippe-Auguste. On attribue quelques chansons à Abailard. Saint Bernard prêchait en langue vulgaire; on a de lui des sermons et des lettres. Né en Bourgogne, il écrivit dans le dialecte roman provincial, déjà quelque peu différent du dialecte qu'on parlait à Paris, foyer principal de la langue d'*oil;* il rédigea les statuts de l'ordre des Templiers et prêcha la seconde croisade.

Sous Philippe-Auguste (1180-1223) vivaient Chrétien de Troyes (*voy.*), Hélinand, poëte lauréat, favori du roi, Hugues de Bercy ou Guyot de Provins, auteur de la *Bible Guyot*, satire des mœurs du temps, qui ne dit du bien que des Templiers; il y est parlé de la boussole et de l'aiguille aimantée. Nous trouvons encore le châtelain de Coucy (*voy.*), célèbre par la légende de Gabrielle de Vergy; il mourut à la croisade, vers la fin du XII^e^ siècle. On lui attribue vingt-quatre chansons, dont plusieurs lui appartiennent incontestablement. M. Crapelet (*voy.*) les a recueillies dans un des volumes de la précieuse collection qu'il a consacrée aux antiquités de la langue française. Le châtelain de Coucy emploie déjà les rimes masculines et féminines. Son style a plus de grâce et de facilité que celui d'aucun de ses contemporains. Mais ces détails, plutôt relatifs à l'histoire de la littérature qu'à celle du développement de la langue, appartiennent à l'article suivant et nous nous garderons bien d'empiéter sur un domaine confié à de si habiles mains.

C'est au XIII^e^ siècle qu'eut lieu la révolution qui rétablit violemment l'unité de la langue. La prospérité des provinces méridionales y favorisait l'essor des idées et de l'esprit d'indépendance. La fermentation religieuse du XII^e^ siècle s'était plus d'une fois exhalée en hérésies : dans le nord, elles furent promptement étouffées; mais l'Église romaine n'avait jamais pu établir complétement sur les peuples du midi de la France cette autorité absolue qu'elle exerçait sur le reste de la chrétienté. Les Provençaux, par leurs relations de commerce avec les schismatiques Grecs et avec les Infidèles, étaient devenus tolérants ou même sceptiques en religion. Insensiblement ils s'éloignèrent des dogmes et des pratiques de l'Église romaine. Les idées nouvelles qui circulaient dans ces provinces alarmèrent le clergé. Innocent III, pour arrêter cette contagion intellectuelle, fit prêcher, au commencement du XIII^e^ siècle, une croisade contre les habitants du comté de Toulouse et du diocèse d'Alby; il suscita la France du nord contre la France du midi. Une guerre d'extermination fut dirigée par des bandes barbares contre les nouveaux hérétiques, et le tribunal de l'inquisition, qui fut alors établi par le pape dans ces provinces, y étouffa les germes de la civilisation naissante.

L'héritier des anciens comtes de Toulouse céda, par un traité, tous ses droits à saint Louis, qui donna le comté de Toulouse à un de ses frères; et son autre frère, Charles d'Anjou, acquit la Provence par un mariage. Les habitants de la Gaule méridionale perdirent ainsi leur nationalité : ils devinrent Français. Par suite de cette prépondérance du nord, la langue d'*oil* prévalut sur la langue d'*oc*, et la poésie provençale périt sans retour. Ses accents ne sont plus qu'une protestation contre la perte de la liberté du midi et contre l'ascendant toujours croissant de la France. L'unité de la nation française fut fondée, mais aux dépens d'une société déjà florissante. La langue des troubadours fut proscrite en plein concile, comme suspecte d'hérésie, et tomba, en une génération, du rang de première langue littéraire de l'Europe au rang de dialecte populaire ou de *patois*. A mesure que l'unité nationale a prévalu sur les intérêts locaux des provinces, l'unité de la langue française s'est prononcée plus fortement, et elle a effacé la distinction des dialectes particuliers. Nous n'aurons plus à nous occuper alors que d'écrivains qui ont employé la langue d'*oil*.

Au commencement du XIII^e^ siècle,

nous rencontrons Ville-Hardouin (*voy.*), qui prit part à la quatrième croisade et assista à la prise de Constantinople en 1204. Il écrivit l'*Histoire de la conquête de Constantinople* de 1198 à 1207; son style a du nerf. L'empire grec, fondé par les Français, et qui dura près de 60 ans, établit des relations nouvelles entre l'Orient et l'Occident, et par cette voie un certain nombre de mots grecs dut pénétrer dans la langue.

Sous saint Louis, la langue d'*oil* est sur le point de perdre ses caractères distinctifs et de devenir la langue francaise. Celle-ci achève de se démêler de l'idiome provençal, sans retomber dans l'aspérité anglo-normande des premiers écrivains qui l'avaient maniée. Alors elle prit le caractère qui lui est propre et que le temps a consacré.

Parmi les poëtes anglo-normands de cette époque, on cite Marie de France, née probablement en Normandie. Philippe-Auguste s'étant emparé de cette province, en 1204, un certain nombre de familles allèrent s'établir en Angleterre : c'est ainsi sans doute que Marie de France y passa dans les premières années du XIII^e^ siècle. Son idiome ne ressemble ni au gascon, ni au poitevin, ni au provençal, ni à aucun dialecte du midi de la France. On a d'elle une collection de *lais:* ce sont des récits d'aventures amoureuses qui semblent empruntées à des romans de chevalerie. Elle a fait aussi un recueil de fables, intitulé *le Dit d'Ysopet* (Ésope), qu'elle traduisit en vers français, à la demande de Guillaume Longue-Épée, comte de Salisbury. Ses narrations ont de la naïveté, mais son style, encore peu dégrossi, conserve une empreinte de barbarie; il manque tout-à-fait d'harmonie et d'élégance.

C'est chez Thibaut, comte de Champagne (*voy.* T. V, p. 360), mort en 1253, que la langue commence à perdre sa rudesse et à joindre une certaine grâce à son caractère original de naïveté. Il a laissé des chansons, des pastorales et des tensons. Après lui vient Joinville (*voy.*), cet ami et biographe de saint Louis avec lequel, comme avec tous les auteurs dont nous ne nous occupons ici que par rapport à la langue, le lecteur pourra faire plus ample connaissance dans l'article suivant.

Le maître du Dante, Brunetto Latini, ayant été proscrit à Florence, se réfugia en 1260 à Paris, où il publia, en français, *li Thresors*, espèce d'encyclopédie du XIII^e^ siècle. Le motif pour lequel, quoique Italien, il écrit en roman, c'est, dit-il lui-même, « pour ce que la parleure « est plus délitable et plus commune à « touz langages. » Dans le poëte Rutebœuf, on retrouve le dialecte de Paris; son esprit caustique le portait à la satire; il ramène fréquemment dans ses vers le sujet des croisades et les querelles de l'université avec les ordres religieux. Enfin le poëme qui eut le plus de vogue à cette époque est le *Roman de la Rose*, où se peint fidèlement le goût du siècle; on y voit des germes de poésie; la versification en est assez facile.

IV. *De la mort de saint Louis à Louis XI*, 1270-1461. Pendant près de deux siècles qui s'écoulent de la mort de saint Louis à l'avénement de Louis XI, la langue est à peu près stationnaire, ou du moins ses progrès sont très lents. Nous ne trouvons que deux poëtes, l'un au commencement du XIV^e^ siècle, Jean de Meung, continuateur du *Roman de la Rose*, l'autre au XV^e^ siècle, Charles d'Orléans, fils de Valentine de Milan et du duc d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne.

Sous Philippe-de-Valois commencent l'invasion des Anglais et cette guerre de cent ans qui se prolonge dans tout le XIV^e^ siècle et une partie du XV^e^. Quand les peuples combattaient pour la possession du territoire, de quel loisir pouvaient-ils disposer pour la culture intellectuelle? Si l'on a remarqué avec raison que les révolutions de l'esprit humain se déclarent d'ordinaire après les grandes crises sociales ou quand de longues guerres ont mis les populations en mouvement, il ne faut pas oublier que la guerre, pour être féconde, ne doit pas étouffer toute sécurité; quand la sûreté publique est compromise, quand les peuples ont été en proie à de longs désastres, alors la guerre, au lieu de hâter les progrès de l'intelligence, ne fait que les retarder. Tel fut l'état de la France pendant le XIV^e^ siècle : aussi fut-il stérile

pour les lettres, tandis que l'Italie brillait de tout l'éclat de ses hommes de génie.

L'ouvrage éminent de cette période, ce sont les *Chroniques* de Froissart (*voy.* ce nom et l'article suivant). Froissart appartient à la France du nord: chez lui, la langue est devenue tout-à-fait française; les signes distinctifs de l'ancienne langue d'*oil* s'effacent, elle prend un caractère de nationalité.

Parmi le petit nombre d'écrivains qu'on peut citer auprès de Froissart, nous mentionnerons Christine de Pisan, née à Venise en 1363, et amenée très jeune en France par son père, astrologue de Charles V; elle fut célèbre par sa beauté et par ses talents. Elle a laissé des poésies nombreuses, plusieurs ouvrages encore manuscrits, et l'*Histoire du règne de Charles-le-Sage*. En racontant l'emploi des journées de ce prince elle dit : » En yver, par « espécial, il s'occupoit souvent à oyr lire « diverses belles ystoires, de la saincte Es- « cripture, ou des fais des Romains, ou « moralitez de philosophes, et d'autres « sciences, jusques à heure de soupper. » La protection que Charles V accorda aux lettres dut favoriser les progrès de la langue; on sait que c'est à lui qu'est dû le premier dépôt de livres qui devint le noyau de la Bibliothèque royale (*voy.* l'article, T. III, p. 488); mais les malheurs publics arrêtèrent le développement de ces louables tentatives.

Dans la précieuse collection publiée par M. Crapelet, on remarque pour cette époque une relation du *Combat des trente Bretons contre trente Anglais*, qui eut lieu en 1351. Il y aurait une comparaison curieuse à faire avec le récit de Froissart. Un autre monument du même temps, qui vaut la peine d'être étudié, c'est une traduction encore inédite des *Psaumes de David*, qui date de la seconde moitié du XIV^e^ siècle, année 1368, manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, n° T, 798. La préface du traducteur est des plus intéressantes pour l'histoire de la langue : il insiste, dans ce prologue, sur l'impossibilité de traduire complétement du latin en roman, « bien que le roman soit la langue la plus fixée. »

Citons encore un poëte, Eustache Deschamps (*voy.*), guerrier et magistrat sous Charles V et Charles VI, mort vers 1422. Ses ballades ont de l'harmonie, de la grâce, du sens; la strophe est bien construite, l'agencement des rimes bien observé. Il lui arrive encore souvent de supprimer la préposition *de*, en plaçant le substantif-régime auprès de celui dont il dépend. Exemple :

Pour les châteaux (*de*) son ennemi conquerre;

quoique souvent aussi il exprime la préposition. Il fait fréquemment reposer l'hémistiche sur un *e* muet :

O Bretaigne, pleure ton espérance.
Hé! gens d'armes, ayez en remembrance....

Enfin les victoires de Charles VII, en expulsant l'étranger, conquirent l'indépendance nationale, et à sa suite, la sécurité indispensable au paisible développement des arts. En rencontrant ici les noms de Jeanne d'Arc et d'Agnès Sorel, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer en passant l'influence des femmes sur les événements publics, ce qui sera désormais un des traits caractéristiques de la société française. *Voy.* FEMMES.

Toutefois, le réveil des esprits fut lent, et les écrivains de cette époque n'ont guère que des velléités impuissantes. Tel fut Alain Chartier (*voy.*), renommé alors comme poëte et comme prosateur. Secrétaire de la maison de Charles VI et de Charles VII, il écrivit l'histoire de ce dernier prince. Il passe pour le premier qui ait fait usage des rimes redoublées; on lui attribue aussi l'invention du rondeau. Il reçut de son temps le nom de *père de l'éloquence française*. On a peine à comprendre ces éloges quand on le lit aujourd'hui : son style est traînant, embarrassé, chargé de mots; ses vers sont hérissés d'hiatus; il n'observe point l'entrelacement régulier des rimes masculines et féminines, mais par-dessus tout il manque de poésie.

A côté d'Alain Chartier, nous avons des chroniqueurs estimables : Juvénal des Ursins (*voy.*), mort archevêque de Reims en 1473. Son *Histoire de Charles VI*, écrite avec franchise et naïveté, est un des documents les plus curieux de notre histoire. Monstrelet, mort le 19 janvier 1453, a écrit une *Chronique* qui va de

1400 à 1453. Il connaît parfaitement son époque et cite un grand nombre de pièces officielles; mais son style est diffus, il narre lentement et se perd dans les détails. Rabelais le dit *baveu comme un pot à moutarde*.

Enfin, nous trouvons un véritable poëte, Charles d'Orléans, fils de Valentine de Milan. Né à Paris en 1391, il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et resta 25 ans en Angleterre. Il revint en France en 1440, et mourut le 8 janvier 1467. Ses ballades se distinguent par la grâce, par le ton poétique et la délicatesse de l'expression; ses vers ont un caractère d'elégance et de noblesse inconnu jusqu'à lui.

V. *De Louis XI à François Ier*, 1461-1515. Sous Louis XI commence un nouveau mouvement qui ne s'arrêtera plus. En même temps que l'unité de la monarchie se consolide par l'agglomération du territoire, la nationalité se prononce davantage dans la littérature. Certes, la politique de ce prince, qui réunissait à la couronne de France la Bourgogne, la Picardie, la Franche-Comté, l'Artois, le Roussillon, l'Anjou, la Provence, a dû faire autant que les écrivains pour les progrès de la langue française. Louis XI protégea d'ailleurs les études, les littérateurs et l'imprimerie; il attira en France quelques étrangers illustres, mais les esprits n'étaient pas encore entrés dans le grand mouvement de restauration de l'antiquité. Philippe de Comines, Villon, ce spirituel enfant de Paris, et l'auteur inconnu de *la Farce de Maître Pathelin* *, les seules gloires intellectuelles de ce règne, sont tous trois étrangers à l'école érudite qui a partout fixé les langues et les littératures modernes.

Philippe de Comines (*voy.*), historien judicieux, marque la transition à une école nouvelle. Malgré quelques tours vieillis et quelques expressions surannées, son style est clair, précis, énergique. Chez lui, la pensée est plus forte que le langage; on reconnaît en lui un esprit tout pratique, formé à l'école des affaires. C'est encore là un des traits caractéristiques de l'esprit français. Le nerf et la gravité de Comines le placent au premier rang parmi ceux qui ont écrit en français avant Montaigne, son admirateur déclaré.

Quant à Villon, sa poésie est tout empreinte des mœurs populaires; il puise d'ordinaire ses inspirations dans les rues de Paris; mais la verve et les saillies couvrent souvent la bassesse des sujets qu'il traite, et Patru, dans ses *Remarques sur Vaugelas*, dit que « Villon, pour la langue, a eu le goût aussi fin qu'on pouvait l'avoir en ce siècle. » Néanmoins la langue de Villon a beaucoup de parties surannées. Quand Marot, né 60 ans après lui, fit réimprimer les œuvres de Villon, si par respect il ne toucha pas à l'*antiquité de son parler*, il se crut obligé du moins d'expliquer, par annotations à la marge, ce qui lui semblait *le plus dur à entendre*.

Le XVe siècle se termine par les guerres d'Italie, qui se prolongèrent pendant les règnes de Louis XII et de François Ier. Sous Charles VIII et son successeur, on ne voit apparaître nul homme supérieur en aucun genre, nul mouvement littéraire fécond en résultats; mais les idées nouvelles et l'étude de l'antiquité s'acclimatent peu à peu, et plus tard elles porteront des fruits.

VI. XVIe *siècle. Règne de François Ier; — école de Ronsard.* Si les progrès de la langue furent très lents jusqu'à François Ier, on en peut indiquer plusieurs causes : le cercle d'idées, jusqu'alors très étroit, dans lequel tournaient les esprits, le désordre et l'anarchie auxquels la société était livrée, le défaut de loisir et de sécurité nécessaires au développement paisible de l'intelligence et à la culture des arts, enfin le manque de livres et de moyens de s'instruire, et l'usage général d'écrire en latin, qui était resté jusque-là la langue officielle du gouvernement.

François Ier, dont on a rappelé plus haut (p. 431) le titre de *père des arts*, ne favorisa pas moins la renaissance des lettres en multipliant les moyens d'instruction. Sous sa protection, l'étude et l'imitation de l'antiquité se naturalisèrent chez nous; il fonda le Collége de

(*) On attribue à Pierre Blanchet, mort en 1519, cette farce souvent imprimée et dont l'édition la plus ancienne est de 1490 (in-4°, goth., fig. en bois). S.

France pour l'enseignement des langues savantes. Mais une mesure d'une bien autre portée fut l'ordonnance qui consacra l'usage du français dans les tribunaux et pour la rédaction des actes publics. Ce fut là une ère nouvelle pour la langue.

Du reste, l'action de François Ier sur la littérature, comme en toutes choses, fut mêlée de bien et de mal. Dans ses habitudes despotiques, dans sa colère contre les publications politiques et religieuses qui contrariaient ses vues, il alla jusqu'à vouloir supprimer l'imprimerie; il persécuta avec rigueur quelques-uns des hommes qui ont fait la gloire de son règne. Neanmoins il eut un goût véritable pour la littérature et les arts, et il les récompensa magnifiquement.

Les premières années de son règne n'offrent qu'un écrivain remarquable : c'est le poëte Marot, d'abord page de François Ier, ensuite son valet de chambre; les dernières années, un prosateur d'une portée bien supérieure à celle de Marot : c'est Rabelais. (*Voy.* leurs articles et celui sur la littérature.)

Marot ne fut qu'un aimable conteur, qui sait répandre une grâce naïve sur des sujets frivoles; il échoua complétement toutes les fois qu'il voulut aborder le genre sérieux. Il comprit ce que notre langue exigeait de clarté, de simplicité, d'aisance; il l'étudia en homme du monde dans l'entretien des courtisans et des femmes; il en assouplit les tours, en rechercha les mots les plus coulants et les plus doux. Sans s'élever au-dessus du style familier, il se complaît dans une aimable causerie, entrecoupée de traits vifs et brillants.

Rabelais, après une vie errante et agitée, fut obligé, pour échapper aux persécutions des ennemis que sa supériorité lui suscitait, de se placer sous le patronage d'un homme puissant, le cardinal Du Bellay (*voy.*). Dans sa retraite, il écrivit un livre qui n'avait pas eu de modèle. Sous le voile transparent de la bouffonnerie, il passe en revue toutes les questions politiques, religieuses, sociales; et dans tous les passages sérieux où il ne cherche pas à cacher des attaques capables de le conduire au bûcher ou à la corde derrière des kyrielles d'épithètes et de bouffonneries sans aucun sens, il se montre égal aux plus grands prosateurs qui aient paru après lui. Il devait se passer encore bien des années avant que d'autres écrivains donnassent à la prose française cette plénitude sans enflure, cette simplicité exempte de bassesse, qu'elle prend naturellement sous sa plume quand il le veut. Comme Cervantes, Rabelais a fait une immortelle satire du moyen-âge; et c'est pour la part qu'il a prise à la démolition du passé que ce grand écrivain a droit à la reconnaissance de la postérité. D'ailleurs sur beaucoup de points il a non-seulement devancé son siècle, mais les penseurs les plus hardis de trois siècles au moins.

A part le rang élevé qu'il occupe par son génie original, Rabelais devait arrêter notre attention pour les services qu'il a rendus à la langue. Dans l'invasion de l'érudition qui chargeait l'idiome national de mots et de tours empruntés au grec et au latin, il attaqua de front le pédantisme, qui tendait à dénaturer le caractère du français. L'écolier limousin qui vient de *l'alme, inclyte et célèbre académie qu'on vocite Lutèce*, et qui passe son temps à *transfréter la Séquane et à déambuler par les compites et quadrives de l'urbe*, avait d'avance versé le ridicule sur Ronsard et sur son école.

En effet, le moment approchait où ces prétentions de l'école érudite allaient s'ériger en système. Cette seconde moitié du XVIe siècle vit naître l'ambitieuse tentative de refaire la langue sur le modèle des idiomes antiques. A la tête de ces maladroits imitateurs des anciens, se présentent Joachim Du Bellay et Ronsard (*voy.* leurs articles). Pour manifeste de la révolution poétique, Du Bellay publia le traité de la *Défense et illustration de la langue françoise*, 1549. Esprit hardi, il a dans son style de la force et de l'énergie; il a préparé la langue française à la grandeur des images et à l'audace des métaphores, mais il a souvent formé des mots étranges et barbares.

Ronsard fut le chef de ce mouvement qui tendait à emprunter directement les mots et jusqu'aux formes des langues anciennes. Jaloux de former des mots com-

posés à l'exemple des Grecs, il appelle Castor *dompte-poulain;* il forge pour le gosier d'un poète l'épithète de *mâche-laurier;* il décrit

Du moulin brise-grain la pierre ronde-plate.

Cependant Ronsard et quelques-uns des poëtes de sa *pléiade* ne sont pas sans élégance, lorsqu'ils se bornent au style et aux sujets de Marot; mais ils échouent encore plus lourdement que lui dans le genre sérieux. Toutefois les torts et les ridicules de Ronsard ne nous empêcheront pas de lui rendre justice. Il travailla à donner à la poésie française les qualités qui lui manquaient, la noblesse, l'élévation; c'est à lui qu'est due la distinction qui s'établit entre la langue poétique et la langue usuelle; il mit à contribution le grec, le latin et jusqu'aux patois; et quels qu'aient été les abus de ses innovations, elles n'ont pas toutes été stériles.

En prose, la seconde moitié du XVI^e^ siècle produisit deux écrivains supérieurs, Amyot et Montaigne. Amyot (*voy.*), traducteur de Plutarque, se distingue par le naturel et la naïveté, au point qu'on a souvent attribué au texte même les qualités du traducteur; cependant Plutarque n'est rien moins qu'un écrivain naïf.

Dans Montaigne (*voy.*), la langue est vive, hardie, flexible, négligée quelquefois, et capricieuse comme la pensée; il ne dédaigne pas les locutions communes du Périgord et de la Gascogne, qui s'adaptent fort bien au ton familier de sa conversation avec son lecteur. Du mélange de ces éléments divers se forma ce langage si neuf, si expressif, dont l'énergie et la grâce couvrent les incorrections (*voy.* p. 472). Toutefois on reconnaît que son style est nourri de la lecture des anciens; mais il les a habilement assimilés et transformés en sa propre substance.

Que si, après avoir brièvement caractérisé les quatre ou cinq grands écrivains du XVI^e^ siècle qui ont travaillé à l'œuvre de fixer définitivement la langue française, nous cherchons les causes générales qui ont concouru au même résultat, nous trouverons, outre l'imitation de l'antiquité préconisée par l'école de Ronsard, d'autres causes extérieures, telles que l'influence de l'Italie sur la France pendant toute la durée du XVI^e^ siècle; puis, à son tour, l'influence espagnole, et, avant toute autre, l'influence de la réformation et des guerres civiles et religieuses qu'elle entraîna à sa suite.

L'action de la réforme sur les langues vulgaires a été plus d'une fois signalée. On sait ce que les traductions de la Bible par Wickleff et par Luther firent pour les langues anglaise et allemande. Il en fut de même des traductions françaises par Lefèvre d'Estaples. Les psaumes traduits par Marot étaient chantés sur le Pré-aux-Clercs par les protestants. Calvin, à peine âgé de 26 ans, composa son *Institution de la religion chrétienne*, le premier monument remarquable de la prose française, qui, dans ses écrits, acquit du nerf et de la pureté. Calvin est cité par Étienne Pasquier et par Patru comme un des pères de la langue; Bossuet lui accorde cette louange d'avoir excellé dans sa langue maternelle, et aussi bien écrit qu'homme de son siècle. C'est ainsi que les ouvrages religieux, par leur usage populaire, servirent au perfectionnement de la langue. Il en fut des troubles politiques comme de la prédication : pour haranguer les partis, il fallait parler la langue vulgaire; de part et d'autre, pour défendre ses opinions, le talent d'ecrire devint nécessaire; les controverses, en donnant du ressort à la pensée, communiquèrent à la langue une souplesse et une étendue qu'elle n'avait pas encore. Parmi les nombreux pamphlets qui combattirent la Ligue avec une verve si mordante, la *Satire Ménippée* (*voy.*), qui parut en 1593, a survécu comme un chef-d'œuvre de netteté, d'élégance et d'esprit (*voy.* p. 473).

L'influence de l'Italie sur la France date de la fin du XV^e^ siècle, et elle dura pendant tout le XVI^e^. Après l'expédition de Charles VIII et la conquête du royaume de Naples, vinrent les guerres de Louis XII et de François I^er^ pour le duché de Milan. Plus tard, Catherine, fille de Laurent de Médicis, épousa Henri II, fils et successeur de François I^er^; elle attira beaucoup d'Italiens à la cour de France. Cette influence se prolonge jusqu'au XVII^e^ siècle, sous Henri IV, et après lui sous une autre Médicis. Presque toute la

langue de l'art militaire est empruntée à l'italien; beaucoup d'autres mots, tels que *charlatan*, *bouffon*, etc., s'introduisirent dans le français. Il se fit alors une sorte de réaction du Midi contre la langue d'*oil*. Au son *oi*, si fréquent dans nos verbes, j'*étois*, j'*aimois*, qui se prononçait alors comme dans *loi*, *moi*, je *crois*, les Italiens substituaient l'*e* ouvert ou le son *ès*. Bientôt cette prononciation imitée par les courtisans pour plaire à la reine, se répandit et passa de la cour à la ville; il fut de bon ton de prononcer à l'italienne. Ce fait nous est révélé par Henri Estienne dans ses deux *Dialogues du nouveau langage français italianisé et autrement déguisé par les courtisans de ce temps*, 1579.

« On n'ose plus dire *françois*, *françoise*, sur peine d'estre appelé pédant; mais faut dire *francès*, *francèse*, comme *anglès*, *anglèse*, j'*étès*, je *faisès*, et non pas *anglois*, *angloise*, j'*étois*, je *faisois*...» C'est en conséquence du même principe que, plus tard, La Fontaine a fait rimer *étroites* avec *belettes*.

L'Espagne agit à son tour, quoique avec moins d'intensité. François I^er^, pendant sa captivité à Madrid, y lut l'*Amadis* (*voy.*) espagnol, et le fit traduire; ce roman eut une vogue prodigieuse.

Les longs règnes de Charles-Quint et de Philippe II furent favorables à l'ascendant de l'Espagne; depuis le XVI^e^ siècle, il était à la mode d'entremêler des mots espagnols dans la conversation; il paraît même que, vers 1604, il y avait à Paris une troupe de comédiens espagnols: on sait à quel point l'imitation de leur théâtre agit d'abord sur Corneille. Enfin les garnisons qui séjournèrent longtemps à nos portes, dans la Franche-Comté, l'Artois et la Flandre, puis le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, étaient de nouveaux points de contact. Mais en définitive, l'originalité native triompha de ces influences étrangères.

VII. XVII^e^ *siècle*. Derrière Henri IV et Richelieu, ces deux créateurs de l'unité monarchique au XVII^e^ siècle, paraissent deux habiles artisans de la langue, Malherbe et Balzac, réformateurs, l'un de la poésie, l'autre de la prose française. Mais bientôt leur gloire est éclipsée par deux hommes de génie, Descartes et Corneille, l'un père de la philosophie moderne, l'autre père du théâtre français.

Malherbe (*voy.*) a joué dans la police du langage et dans la réforme poétique le rôle que Richelieu joua, un peu plus tard, dans le gouvernement; il a exercé de son temps une dictature littéraire comparable à la dictature politique du grand ministre. Chef de la réaction qui se prononça au commencement du XVII^e^ siècle contre Ronsard, il devint le régulateur suprême de la langue; il asservit les écrivains au joug grammatical, comme Richelieu courbait l'aristocratie sous le niveau monarchique. Sans avoir peut-être plus de talent que Ronsard, il obtint des succès plus durables, et, selon l'expression de Balzac, il vint *dégasconner la cour*. Malgré les protestations de Régnier, supérieur peut-être à Malherbe par la verve poétique, malgré sa mordante ironie contre les *jurés peseurs de syllabes*, l'école des puristes, de ces laborieux ouvriers, de ces éplucheurs de mots, a rendu un service réel en épurant la langue et en la pliant à des règles sévères.

Balzac (*voy.*) continua pour la prose oratoire ce que Malherbe avait commencé pour la versification : il rendit le style périodique, donna à la phrase du nombre et de l'harmonie, et apprit à en varier les coupes. *Voy.* p. 478.

Mais déjà s'annonçait un de ces génies mâles et créateurs qui laissent après eux une trace profonde. Descartes (*voy.*), en 1637, publiait le *Discours sur la méthode;* il gravait sa pensée sous des formes saillantes de netteté et de vigueur, et il disait : « Si j'écris en français, qui est la « langue de mon pays, plutôt qu'en latin, « qui est la langue de mes précepteurs, « c'est à cause que j'espère que ceux qui ne « se servent que de leur raison naturelle « toute pure jugeront mieux de mes opi- « nions que ceux qui ne croient qu'aux « livres anciens; et pour ceux qui joi- « gnent le bon sens avec l'étude, lesquels « seuls je souhaite pour mes juges, ils ne « seront point, je m'assure, si partiaux « pour le latin qu'ils refusent d'entendre « mes raisons pour ce que je les explique « en langue vulgaire. » On voit par là que le français était pour Descartes la langue

du bon sens, et que la clarté passait déjà pour un de ses caractères distinctifs.

Vers la même époque, Corneille (*voy.*) venait de se révéler par un coup d'éclat : *le Cid* avait paru en 1636. On ne peut méconnaître la puissante influence de Corneille sur la langue ; mais cette influence ne s'exerça pas à la manière de Malherbe, par un soin curieux du mécanisme grammatical : ce fut par le sentiment du sublime, ce fut par l'ascendant du génie, qui trouve d'inspiration ces tours vifs et pénétrants propres à frapper la multitude et à imprimer de grandes pensées dans les souvenirs populaires.

A l'action libre et spontanée des grands hommes vint se joindre l'action plus réfléchie de l'Académie Française, qui reprit et continua l'œuvre de Malherbe. Dès l'année 1629 avaient lieu chez Conrart (*voy.*) des réunions privées de quelques gens de lettres qui étaient bien aises de se consulter mutuellement sur leurs ouvrages. On sait comment le cardinal de Richelieu, ayant eu connaissance de ces réunions, s'informa de leur objet et ne voulut pas les laisser en dehors de son patronage ; il en fit une institution nationale, ayant pour but de maintenir la pureté de la langue. L'édit du roi pour l'établissement de l'Académie Française est de 1635. On sait même que des difficultés s'élevèrent au parlement pour l'enregistrement des lettres-patentes ; l'édit éprouva de l'opposition, et les lettres-patentes ne furent vérifiées qu'avec cette clause : « A la charge que ceux de ladite « assemblée et Académie ne connoîtront « que de l'ornement, embellissement et « augmentation de la langue françoise. » En vertu de ces attributions reconnues à l'Académie par le parlement même, elle s'occupa d'épurer la langue et de la fixer : c'est alors que fut conçu le plan du Dictionnaire (*voy.* T. VIII, p. 156), et, en 1639, Vaugelas (*voy.*) fut chargé de le rédiger. Ses *Remarques sur la langue française*, qui parurent en 1647, un an avant les premiers troubles de la Fronde, attestent une étude approfondie du langage. Ici nous pouvons renvoyer à un travail déjà exécuté avec tant de supériorité par M. Villemain dans la préface dont il a enrichi la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie. La manière dont il a esquissé l'histoire de la langue, à partir de cette époque, nous dispenserait d'y rien ajouter Selon lui, ces premiers critiques qui épurèrent notre langue, Patru, Vaugelas, Regnier-Desmarais, étaient des esprits justes et fins qu'on n'a pas surpassés dans la même œuvre. D'Ablancourt (*voy.*), qui se rattache à cette école, s'efforçait de reproduire l'abondance de la période cicéronienne ; mais avec ses longues phrases composées de membres laborieusement enchaînés les uns aux autres, il ne réussit qu'à se former un style traînant et embarrassé. De quelque réputation qu'aient joui les traductions de d'Ablancourt, quels que soient les éloges que Boileau lui prodigue, ainsi qu'à Patru, on ne les lit plus depuis longtemps, et il n'est pas à craindre que notre siècle, malgré son goût décidé pour les réhabilitations, s'avise de les tirer de l'oubli.

Au temps où l'on comptait parmi les grands seigneurs un duc de La Rochefoucauld, le philosophe de la Fronde, dont le cardinal de Retz se préparait à être l'historien, la cour devait être une puissance, même en matières littéraires. Sans doute on peut regretter que le public, juge des écrivains, fût resserré dans un cercle si étroit ; mais c'est précisément ce commerce des gens de lettres avec la haute société qui contribua à donner à notre littérature un cachet d'élégance ; et il est juste de reconnaître que le goût de Versailles était celui d'une élite d'esprits nobles et cultivés, bien qu'il y manquât, selon l'expression d'un critique ingénieux, le battement de cœur d'un grand peuple.

Port-Royal (*voy.*) était une autre puissance : ses livres élémentaires et les nombreux écrits publiés par ses pieux solitaires pour la défense de leurs doctrines religieuses eurent une grande part au perfectionnement que l'on cherchait depuis soixante ans. Un des ouvrages suscités par ces controverses alors si animées acheva la révolution : les premières *Provinciales*, qui parurent en 1656, fixèrent le génie de la langue. La prose française atteignit toute sa perfection sous la plume de Pascal (*voy.*), si la perfection en fait de style n'est que le plus haut de-

gré de justesse uni au plus haut degré de force. Sa phrase n'a ni maigreur ni exubérance; il dit juste ce qu'il faut dire. Chez lui, les mots sont le vêtement de la pensée, et le mérite de l'expression n'est qu'un reflet des qualités de l'esprit.

Là s'arrête la première époque du XVII^e^ siècle. Déjà tous les génies dont la gloire devait répandre un si vif éclat sur le règne de Louis XIV, sont dans leur maturité ou germent en silence. Molière, La Fontaine, M^me^ de Sévigné, qui sont les écrivains français par excellence (car en eux se réfléchissent les caractères essentiels du génie de la nation), donnent à leur style une grâce, une souplesse, une énergie que nul autre n'a surpassées. A leur suite, Boileau, Racine, Bossuet, Fénélon, La Bruyère, vont bientôt fixer dans leurs chefs-d'œuvre les modèles impérissables de la langue classique.

C'est alors que, soutenue par la prépondérance politique de Louis XIV, la langue française commence à fonder cet empire d'universalité qui fait encore un de ses titres de gloire. C'est aux conférences de Nimègue, en 1678, qu'elle devint la langue diplomatique. Pendant le XVI^e^ siècle, l'Italie avait dominé le mouvement littéraire et scientifique, et produit les chefs-d'œuvre sur lesquels s'était réglé le goût des contemporains. Au XVII^e^, c'est la France qui prend l'initiative : la langue française, grâce à la richesse de sa littérature, est étudiée par tous les esprits cultivés de l'Europe.

VIII. XVIII^e^ *siècle. Révolution française; — conclusion.* Le XVIII^e^ siècle ne fit qu'étendre et consolider cette domination intellectuelle de la France. Notre langue, mise en honneur par les grands écrivains du siècle de Louis XIV, fut bientôt parlée dans toutes les cours étrangères. Voltaire, Montesquieu, Rousseau, achevèrent de la populariser au loin. Parvenue à ce point de maturité où l'on pouvait supposer qu'elle n'avait plus de progrès à faire, elle parut se développer encore sans s'altérer et acquérir sans rien perdre. Si, au début de ce second âge de notre littérature, en comparant J.-B. Rousseau, Massillon, Crébillon, Fontenelle, à leurs illustres devanciers, on avait pu surprendre en eux quelques indices d'affaiblissement, leurs successeurs, génies cosmopolites, abordèrent des sujets d'un intérêt plus vaste; ils s'adressèrent à l'humanité. C'est ainsi que notre réforme sociale est devenue la cause générale des nations; toute conquête faite en France par l'esprit révolutionnaire devait tourner au profit du genre humain. Voilà ce qui excitait une sympathie si universelle pour les philosophes et pour leur œuvre de démolition. Il est aisé de pressentir les défauts qui, dans cet état de lutte prolongée, durent altérer la pureté classique, surtout chez les écrivains du second ordre. La recherche, la prétention philosophique, l'emphase déclamatoire, tels sont les vices communs à toute cette génération. On abusa de la langue comme de l'esprit, comme des idees. La corruption du goût fit pour la poésie ce que Boucher et Vanloo faisaient pour la peinture (*voy.* p. 437-38). La décadence s'annonçait par un double symptôme : tandis que les vers musqués de Dorat et la prose efféminée de Crébillon fils énervaient la langue, l'enflure, l'exagération, la violence outrée des Linguet, des Raynal (*voy.* ces noms), en forçaient tous les ressorts. Les mémoires et les drames de Beaumarchais (*voy.*) étaient autant de pamphlets dont la verve caustique et effrontée battait en brèche le vieil ordre social. Enfin, quand le dénouement vers lequel on marchait à grands pas vint à éclater, cette crise terrible, en changeant la face de la société, retrempa les âmes et donna aux esprits une impulsion prodigieuse.

En même temps que la révolution de 1789 brisait les vieux priviléges et émancipait le tiers-état, le renouvellement universel des idées régénéra la langue et y fit circuler une sève plus active. L'éloquence de Mirabeau, suscitée par la grandeur des circonstances et fécondée par des passions tumultueuses, se créait une langue neuve, indépendante des grammaires et des académies. La parole de M^me^ Roland a une physionomie à part : on y sent la vie d'une âme forte, exaltée par des événements qui déplacent les idées comme les situations. Mais bientôt l'acharnement des luttes politiques, les orages de la tribune, le déchaînement de

la presse, l'effervescence des passions populaires, tout concourt à donner à la langue révolutionnaire une énergie sauvage et une exaltation inouïe. Lorsque Danton et Camille Desmoulins défiaient les rois, lorsqu'ils ameutaient la multitude ou qu'ils bravaient la Montagne en présence de l'échafaud, sans doute, dans leur véhémence incorrecte, ils s'inquiétaient peu de la pureté grammaticale; mais quelle vie, quelle vigueur dans leurs paroles brûlantes! Il est vrai, le fleuve révolutionnaire roulait des eaux troubles et bourbeuses; mais quand les années lui eurent rendu un cours plus paisible, le torrent déposa son limon, et la langue rajeunie put refleurir encore.

Napoléon fit taire la tribune et sembla réserver pour lui seul la puissance de la parole; mais après lui, la langue, retrempée par les passions et les idées d'une société renaissante, se développa au grand air de la liberté et dans l'apprentissage de la vie constitutionnelle. Le XIX^e^ siècle a été pour la littérature comme pour la société une ère de rénovation. Et certes on ne saurait appeler stérile une époque qui, à côté de ses poëtes, Lamartine, Béranger, Casimir Delavigne, Victor Hugo, peut nommer des prosateurs, tels que Chateaubriand, M^me^ de Staël, La Mennais, George Sand, auxquels nous joindrons P. L. Courier (*voy.*) pour son style, savant dans sa simplicité étudiée.

Après l'élan de 1830, une transformation menaçante parut au moment de s'accomplir. Au milieu du dévergondage qui avait atteint la poésie, le théâtre et les arts, dans le débordement des systèmes les plus extravagants, la langue ne pouvait être respectée. Les vestiges du vieux français s'effacèrent, le solecisme et le barbarisme furent en honneur; on détourna les mots de leur sens naturel, tout devint français, et, pour comble d'audace, on érigea en système des défauts qui n'étaient que le produit de la paresse et de l'impuissance. Mais aujourd'hui une heureuse réaction se déclare, et le fleuve débordé paraît vouloir rentrer dans son lit.

Toutefois, il reste encore plus d'une trace de cette barbarie anticipée. Bien des causes travaillent sans relâche à altérer la pureté primitive. De nos jours, la prose de toutes les langues européennes tend à se déformer; ces langues perdent leurs caractères originaux pour se modeler sur le français. Mais dans ce contact plus fréquent, le français, à son tour, doit perdre quelque chose. L'étude des langues étrangères, si utile et si louable d'ailleurs, a contribué à corrompre la nôtre. Déjà sous la Restauration, on avait vu naître le goût des germanismes (*voy.*); nous en retrouverions les premiers germes dans ce qu'on appelait au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle le *style réfugié :* il était propre aux écrivains de Genève et de la Hollande. Ce qui le caractérise, c'est un penchant à réaliser les abstractions, à personnifier en quelque sorte les idées générales. Tandis que le grec et le latin emploient de préférence le verbe et l'adjectif, les modernes emploient plus volontiers le substantif. C'est l'abus de ce trait essentiel aux langues modernes qui a produit le penchant que nous signalons, et qui a, pour ainsi dire, incarné les *tendances* et les *nécessités du siècle*, les *capacités*, les *supériorités*, etc.

Le commerce plus intime que nous entretenons avec la Grande-Bretagne, l'imitation des mœurs anglaises, ont amené aussi l'importation de bon nombre de mots, tels que *dandy*, *rout*, *fashionable*, *confortable* (*voy.* ces mots), etc., auxquels nous avons donné droit de bourgeoisie.

Après cette revue rapide des révolutions de la langue, il resterait à nous demander quelles seront ses destinées dans l'avenir. Fidèles au point de vue qui nous a guidés jusqu'ici, nous répondrons que les destinées de la langue seront celles de la nation. La vitalité du langage n'est autre que celle de l'intelligence. Les nations ne meurent plus : la vie intellectuelle est soumise à une sorte de palingénésie. Y a-t-il un point fixe où l'on puisse dire qu'une langue n'a plus à gagner? Il y a des langues vivaces et conquérantes qui s'enrichissent à mesure que l'esprit du peuple qui les parle fait de nouveaux progrès; leur dictionnaire s'agrandit sans cesse, tant que la société est douée de mouvement. Tandis que la langue écrite ou classique se conserve dans les chefs-d'œuvre, la langue usuelle, essentiellement

mobile, se recrute selon les besoins des esprits et les idées nouvelles qu'ils ont à exprimer. La tribune et la liberté de la presse, ces deux instruments de rénovation, sont presque des gages de perpétuité pour les modernes. La langue française, cette belle langue qui réfléchit si fidèlement les aptitudes intellectuelles du peuple qui la parle, n'a donc pas à craindre de devenir une langue morte : sa durée n'aura d'autre terme que la durée de la civilisation européenne, et par conséquent la vie du genre humain. A-D.

A la suite de ce précis historique de la langue française, il serait à propos de résumer en quelques mots les traits qui en constituent le caractère particulier, ainsi que les défauts et les avantages qui lui sont propres; mais Rollin, il y a longtemps, l'a fait pour nous, et nous nous bornerons à reproduire le passage suivant du *Traité des études* (t. I, liv. 1, chap. 1, art. 2) qui complète ce qui a été dit rapidement et suivant l'occasion dans l'article remarquable qu'on vient de lire. Après avoir appuyé sur les avantages de l'étude du grec et du latin, Rollin arrive à celle de la langue française qu'il compare avec ces premières.

« Elle est destituée, dit-il, de beaucoup de secours et d'avantages qui font leur principale beauté. Sans parler de cette riche abondance de termes et de tours propre à ces deux langues et surtout à la grecque, la nôtre ne sait presque ce que c'est que de composer un mot de plusieurs*. Elle n'a point l'art de varier à l'infini la force et la signification des mots, soit dans les noms, soit dans les verbes, par la variété des prépositions qu'on y joint. Elle est extrêmement gênée et contrainte par la nécessité d'un certain arrangement qui lui laisse rarement la liberté de transposer les mots. Elle est asservie aux mêmes terminaisons dans tous les cas de ses noms et dans plusieurs temps de ses verbes, surtout pour le singulier. Elle a un genre de moins que les deux autres langues, savoir le neutre. A l'exception d'un très petit nombre de mots (*meilleur*, *pire*, *moindre*) qu'elle a empruntés du latin, elle ne connaît ni comparatif ni superlatif. Elle ne fait guère d'usage non plus des diminutifs, qui donnent au grec et au latin tant de grâce et de délicatesse. La quantité, qui contribue tant au nombre et à la cadence du discours, n'a pu s'y faire admettre; j'entends de la manière dont elle est employée dans les langues grecque et latine, surtout par rapport aux pieds des vers.

« Cependant, malgré tant d'obstacles apparents, s'aperçoit-on, dans les écrits des bons auteurs, qu'il manque quelque chose à notre langue, soit pour l'abondance, soit pour la variété, soit pour l'harmonie et pour les autres agréments; et n'a-t-elle pas par-dessus les deux premières cet inestimable avantage d'être tellement ennemie de tout embarras et de présenter une telle clarté à l'esprit qu'on ne peut pas ne pas l'entendre quand elle est maniée par une habile main? C'est ainsi que, par d'heureuses compensations, elle se dédommage de ce qui peut lui manquer, et qu'elle devient en état de le disputer aux plus riches langues de l'antiquité. »

Il nous reste à faire connaître les principaux ouvrages méthodiques ayant pour objet l'étude de la langue française, de sa

(*) Ceci est l'un des grands avantages de toutes les langues originales, c'est-à-dire tirant leur fond d'elles-mêmes, comme le grec, l'allemand, le slavon, etc. Les langues derivées, comme le français, l'italien, etc., ne forment des mots nouveaux, tels que *lithographie*, *caléidoscope*, ou des mots savants, comme *catoptrique*, *géognosie*, etc., qu'avec le secours des langues anciennes ou étrangères. Ces mots ont alors l'inconvénient d'être en quelque sorte muets pour la masse de la population, de ne point parler à l'imagination des hommes illettrés et d'adhérer tout au plus à leur mémoire, si elle est assez fidèle pour retenir des denominations si étranges. Que fera, par exemple, l'homme illettré du mot *néologisme*, du mot *hippiatrique*, ou de tous ces noms barbares dont les sciences, et entre autres la botanique, sont surchargées? S'il ne se décide pas à s'en passer, il ne peut que les estropier. Les langues originales sont, pour ainsi dire, moins aristocratiques : elles se servent de mots qui expliquent par eux-mêmes au peuple l'objet qu'ils doivent exprimer. Nul, en Allemagne, ne se méprendra sur le sens de *Seelenlehre*, *Steindruck*, *Gewerbkunde*, *Erziehungswissenschaft*; mais en est-il de même des mots français correspondants, *psychologie*, *lithographie*, *technologie*, *pedagogique*? Sous ce rapport, on peut dire que la langue française est pour le peuple une marâtre sans entrailles, puisqu'elle entoure de telles difficultés son progrès dans la culture intellectuelle. S.

structure et de sa terminologie. Sans remonter à Joachim du Bellay (1549) dont il a été parlé dans cet article, à Rob. et à H. Estienne (1558 et 1579), ni à Ph. Garnier, qui a écrit en latin tous ses ouvrages relatifs à la lexicologie, à la grammaire et à la syntaxe françaises, publiés de 1612 à 1625; sans revenir non plus sur ce qui a été dit (p. 452) des *Remarques sur la langue française*, de Vaugelas, qui parurent en 1647 et donnèrent lieu à une curieuse controverse, nous citerons, parmi les meilleures *grammaires* anciennes, celles de Regnier-Desmarais (*Grammaire française*, Paris, 1706), de Beauzée (*Grammaire générale*, 1767), de Restaut (*Principes généraux et raisonnés de la langue française*, 1774), de d'Olivet (*Essais de grammaire*, 1783), de Wailly (*Principes généraux de la langue française*, 1786), de Domergue (*Grammaire française simplifiée*, 1791), de Dumarsais (*Principes de grammaire*, 1793), de Lévisac (*Grammaire philosophique et litteraire*, 1801), de Fabre (*Syntaxe française ou nouvelle Grammaire simplifiée*, 1803), de Guéroult (*Grammaire française*, 1809), l'abrégé de Lhomond (*Éléments de la langue française*), etc., etc. Rappelons toutefois que la plupart de ces ouvrages sont basés sur l'excellente *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal, dont la 1re édition est de 1660 et qui eut pour principaux ou peut-être uniques auteurs Lancelot et Arnauld; il en a été fait un grand nombre d'éditions et on l'a réimprimée encore en 1803. Girault-Duvivier, en faisant un résumé des travaux de tous ses prédécesseurs dans sa *Grammaire des Grammaires ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, dont la 1re édition parut en 1811 (2 vol. in-8°) et qui en est à la 7e, a de beaucoup diminué l'utilité de ces livres : aussi ne servent-ils plus guère que pour les discussions entre érudits. Une compilation de toutes ces grammaires a été faite par M. Napoléon Landais, (1836). L'ouvrage aujourd'hui généralement répandu dans nos écoles est la *Grammaire française* de Noël et Chapsal, qui parut pour la première fois en 1823, en un faible volume in-12, et qui se réimprime continuellement. Parmi les grammaires à l'usage des étrangers et surtout des Allemands, ce sont celles de Meidinger et de Mozin qui ont eu le plus de renommée; aujourd'hui, on cite plus particulièrement celles de Franceson, de Kirchhof, de Rammstein, de Gérard, de Rod et de Sautelet.

Quant aux *dictionnaires*, les plus anciens sont ceux d'Aimar de Ranconnet (1606), de Richelet (1680), de Furetière, (1690), et celui dit de Trévoux, (1752), noms auxquels nous avons déjà renvoyé le lecteur (T. VIII, p. 159). Nous consacrerons aussi un article spécial à Ménage, auteur du *Dictionnaire étymologique*, très estimé (1694), et après lequel on peut encore nommer celui de Roquefort, *Dictionnaire étymologique de la langue française* (Paris, 1829, 2 vol. in-8°). — Girard (1736), Beauzée (1769), Roubaud (1785) et M. Guizot (1809 et 1822) ont publié des dictionnaires *des Synonymes*. Le véritable régulateur de la langue française, en ce qui concerne les mots usités et leur définition, est le *Dictionnaire de l'Académie Française* (*voy.* ce qui en a été dit dans le cours de cet article et au mot Dictionnaire). Mais, relatif seulement au langage littéraire et basé exclusivement sur les écrivains classiques, négligeant une multitude de termes usuels des arts et métiers et de la vie commune en général, ainsi que tant de mots nouveaux souvent nécessaires à la langue, mais dont les bons auteurs ne s'étaient pas servis avant le siècle où nous vivons, il avait besoin d'être complété. Il l'a été par Boiste (mort en 1824), dans le *Dictionnaire universel de la langue française*, fait en collaboration avec Bastien, qui eut, de son vivant six éditions, en deux formats différents, et d'autres depuis sa mort (en 1834, etc.), revues et augmentées par M. Ch. Nodier; par Laveaux, *Nouveau Dictionnaire de la langue française* (1re édit., Paris, 1820, 2 vol. in-4°); par Raymond (*Dictionnaire général de la langue française*, 1832, 2 vol. in-4°); par les suppléments au dictionnaire de l'Académie publié par le même lexicographe (1836) et par MM. Firmin Didot (1838), éditeurs de la dernière

édition du dictionnaire lui-même. Une compilation de tous les dictionnaires, augmentée des mots les plus vulgaires et que la langue écrite ne pourra jamais admettre, a été faite par M. N. Landais en 1834 sous le titre de *Dictionnaire général et grammatical des Dictionnaires français*. Enfin nous citerons le *Dictionnaire raisonné des difficultés de la langue française* (1re éd., Paris, 1818, 2 vol.); le *Dictionnaire critique des dictionnaires de la langue française*, par M. Charles Nodier (*voy.*), à qui l'on doit encore un *Dictionnaire des onomatopées françaises* (Paris, 1808 et 1828); et la *Philologie française*, par MM. Noël et Carpentier, 1831, 2 vol. On doit à Schwan, à Mozin, à Thiébaut, à Henschel, des dictionnaires français à l'usage des Allemands, destination qu'avait aussi le *Dictionnaire des deux nations*, publié à Strasbourg.

Parmi les ouvrages relatifs à l'histoire de la langue française, on peut citer : Géruzez, *Sur l'origine et le progrès de la langue française*, Paris, 1802; Henry, *Histoire de la langue française*, Paris, 1811, 2 vol., in-8°, etc., etc. J. H. S.

FRANÇAISE (LITTÉRATURE). Sans caractériser peut-être un peuple, dans sa généralité, autant que l'histoire de sa langue, le résumé de la littérature de ce peuple offre incontestablement un spectacle intéressant. Il est le tableau d'un des développements partiels dont se compose le grand et universel mouvement de l'esprit humain; il fait assister à sa lutte et à son triomphe au milieu de telles ou telles circonstances données de temps, de lieu, de caractère national. Chez tous les peuples, cet esprit est soumis à certaines lois de progrès et de décadence. Une longue enfance précède sa maturité, et de celle-ci, après avoir brillé d'un vif éclat, il tombe dans l'épuisement, dans les langueurs de la vieillesse. Mais à cette loi générale se joignent des accidents particuliers, résultat du tempérament de chaque peuple, des vicissitudes de sa destinée, du climat sous lequel il vit, de l'époque à laquelle il se trouve placé. De là, pour chaque littérature, cette physionomie particulière qu'il est si curieux d'étudier et d'interroger.

Outre la condition universelle de développement et de dépérissement, il peut se trouver qu'une forte commotion dans le monde moral fasse partir simultanément plusieurs littératures du même point et impose de fortes analogies à leur marche et à leur caractère : c'est ce qui est arrivé pour les littératures de l'ouest et du midi de l'Europe. Française, anglaise, espagnole, italienne, toutes sont nées de la même crise sociale, toutes ont senti au sein du même orage les premiers tressaillements de l'existence; les mêmes éléments ont présidé à la formation de toutes. D'un côté, la barbarie pleine de vigueur, de puissance, de surabondance de vie; de l'autre, une civilisation décrépite, il est vrai, mais conservant encore dans sa décrépitude des traits de grandeur et des parties impérissables; au-dessus d'elles, une religion assez vaste et assez sublime pour les recevoir et les unir toutes deux dans son sein, tels sont les éléments d'où sont sorties les sociétés modernes de l'Europe et leurs littératures, l'expression la plus élevée et la plus vraie de ces sociétés.

Entre tous ces rameaux d'un même tronc, entre toutes ces filles d'un même hymen, que de fortes ressemblances primitives n'ont nullement empêchées d'acquérir l'individualité et l'originalité la plus parfaites, la littérature française tient un rang élevé. Sans chercher à la venger des outrages qui depuis le commencement du siècle ont succédé à ses anciens honneurs et dans lesquels quelques-uns de ses enfants n'ont pas rougi de tremper; sans vouloir non plus, avec une partialité aveugle, lui donner tous les mérites ou même la placer au-dessus de toutes les autres littératures, en commençant ce rapide précis de son histoire, nous nous bornerons à constater deux faits : le premier, c'est qu'elle a tenu le sceptre et qu'elle a joui pendant un siècle d'une suprématie incontestée; le second, c'est qu'encore aujourd'hui elle conserve par toute l'Europe le droit de cité qu'elle avait acquis dans ce temps de gloire, et que la langue qu'elle s'est faite est entre toutes les langues sorties du latin la seule à laquelle leur mère commune ait légué son caractère d'universalité.

L'histoire des deux premières races

n'offre encore aucune trace d'une littérature; cette époque est également nulle chez les autres peuples. Leur bien-être matériel, leur établissement stable sur la terre conquise, le débrouillement de ce chaos qu'eux-mêmes avaient fait par leur irruption fougueuse, devaient les occuper d'abord. Nul doute que la littérature qu'ils produiraient un jour n'existât déjà en germe dans leur sein, nul doute que ce germe ne se nourrît mystérieusement de ces trois éléments qui concouraient à former les sociétés nouvelles; mais il était comme le fœtus au sein de la mère, sans forme, sans traits saisissables et sans faculté d'expression. La langue qui devait lui servir d'organe était encore à créer. Partout, à cette époque des Ve, VIe et VIIe siècles, deux langues parlées existent à côté l'une de l'autre, celle des vainqueurs et celle des vaincus. La langue de ces derniers, le latin (*voy.*), est la seule langue écrite, par la raison fort simple qu'il n'y a qu'eux qui sachent écrire. Ainsi nous avons en France des chroniqueurs et des poëtes latins (*voy.* Grégoire de Tours, Frédégaire, Fortunat). Cette littérature de transition a ses beautés et surtout son intérêt puissant pour les hommes de réflexion et d'étude. Tenant encore au vieux monde par la forme, déjà, dans le fond des idées, le monde nouveau se révèle; déjà, non-seulement dans le récit des chroniqueurs, mais dans leurs sentiments, mais dans leurs réflexions, vous remarquez le mouvement qui emporte la société vers une route inconnue; chez eux, ce mouvement est bien plus sensible que chez les poëtes, parce que la vraie poésie est réellement bien plus dans les événements que contiennent les chroniques que dans des manifestations d'enthousiasme à froid ou de flatterie contrainte, revêtues d'images, de métaphores qui, à force d'avoir été employées, ne sont plus que des oripeaux poétiques.

Mais des peuples vivant sur le même sol ne peuvent rester longtemps juxtaposés sans s'attirer, se mêler, se confondre. La fusion s'opère donc entre les vainqueurs et les vaincus; leurs langages se pénètrent l'un l'autre, s'altèrent par le mélange, et enfin se dissolvent. Mais c'est une dissolution où germent des semences de vie, une mort féconde qui doit enfanter de nouveaux idiomes pleins de force et de jeunesse. Cette seconde partie de l'époque de transition doit être encore plus pauvre que l'autre en monuments écrits, puisque la vieille langue, qui conservait une pâle étincelle de vie, l'a perdue pour tomber à l'état d'élément d'un idiome futur.

Quels sont les premiers bégaiements qui vont nous avertir que l'époque de transition est finie et que celle de formation commence? Après les serments de 842 qui scellèrent la paix entre Charles-le-Chauve et ses frères, et dont une plume habile s'est déjà occupée dans l'article précédent (p. 442), on trouve, vers le Xe siècle, deux monuments qui, malgré l'état informe de la langue, méritent à quelque degré cette qualification : le premier est un poëme sur Boëce, publié par les soins de M. Raynouard; le second, un poëme religieux à l'usage des Vaudois*.

I. On connait (*voy.* p. 443) l'état primitif de la langue romane (*voy.*) et sa séparation en deux dialectes, évidente dès le Xe siècle. Sous le rapport du mouvement des esprits dans l'ordre littéraire, la France présente alors deux zones très distinctes, celle du midi et celle du nord; chacune produit déjà ses poëtes : la première les *troubadours*, la seconde les *trouvères*. La première, douée d'un ciel magnifique, de pittoresques paysages, conservant encore des traditions de la civilisation latine, et ne s'étant jamais aussi profondément enfoncée dans les ténèbres de la barbarie que la seconde, voit éclore sur son sol des principautés heureuses, tranquilles, opulentes, des cours brillantes où le plaisir, la parure et l'amour sont l'occupation dominante, enfin des chantres que ce spectacle inspire, qui naissent spontanément en foule et dans toutes les classes, que le peuple écoute avec ravissement, que les dames de haut lieu recherchent et caressent, que les princes récompensent, et qu'ils honorent souvent jusqu'à s'enrôler sous leur bannière. La langue qu'ils emploient, dans son développement précoce, touche déjà presque à sa perfection; riche de mots et d'images,

(*) *Voy.* au même endroit; à la page 444, on parle ensuite des traductions de livres bibliques.

douce et harmonieuse, elle se plie admirablement à toutes sortes de formes, de mètres, d'ornements et de coquetteries poétiques. A l'aspect de cet épanouissement si facile et si beau, il semble que la littérature de la France soit déjà tout éclose, et qu'au midi appartiendra la gloire d'avoir produit cette plante merveilleuse; le progrès sous tous les rapports, dans la civilisation, dans les mœurs comme dans la littérature, semble se porter tout entier de ce côté. L'aspect offert par le nord est terne auprès de celui-là : sous un ciel trop souvent brumeux et grisâtre, sur un sol assez uniforme, au milieu des combats éternels de vassaux à vassaux et de la guerre sans cesse renaissante de souverain à souverain, allumée entre les Capets et les fils de Guillaume-le-Bâtard, courbés sous toute la rigueur de la loi féodale, les trouvères composent, dans une langue sans couleur et sans harmonie, des poésies où l'on ne trouve ni richesse d'images, ni hardiesse de mouvement, ni variété de formes.

Cependant tout à coup une tempête redoutable s'amasse sur le midi de la France; la foudre papale éclate au milieu de ces peuples tranquilles: l'hérésie a été aperçue parmi eux, et ils sont dévoués au sort de tous les peuples qui ont mérité la colère de Dieu en résistant à l'autorité de l'Église. Une croisade est prêchée contre eux; la guerre des Albigeois (*voy.*) commence : villes opulentes, châteaux imposants au dehors, élégants et somptueux au dedans, et les trônes de ces comtes qui s'estimaient à l'égal des rois, tout disparaît, tout s'écroule dans le sang et dans la flamme, et la poésie des troubadours, cette fleur si éclatante, mais trop hâtive dans sa maturité pour avoir acquis la force qui fait braver les tempêtes, meurt avec le reste. Et de ces chants si harmonieux et si riches il ne reste que quelques formes poétiques dont hérite l'Italie; et de tant de poëtes à l'éclatante renommée, il ne reste que deux ombres immortalisées par Dante : Bertrand de Born se promenant dans un des cercles de l'enfer, sa tête sanglante à la main; Sordello, assis à l'entrée du purgatoire, dans l'attitude d'un lion qui se repose.

Il semble d'abord que la guerre des Albigeois, en frappant la civilisation et la littérature que le XII^e^ siècle avait produits dans le midi de la France, ait détruit, en même temps qu'un présent heureux et brillant, tout un fécond avenir. En y regardant de plus près, on ne trouve point qu'on ait des regrets aussi vastes à former. Nous laissons de côté l'examen de la civilisation qui n'appartient pas directement à notre sujet; quant à celui de la littérature, c'est-à-dire de la poésie des troubadours, dans laquelle elle se résume tout entière, nul doute que, si l'on se contente d'un coup d'œil superficiellement jeté sur elle, on ne soit ébloui et charmé de cette variété de formes, de cet éclat des mots, de cette harmonie que nous avons déjà signalés. Les idées revêtues de cette séduisante enveloppe sont d'ailleurs attrayantes par elles-mêmes : c'est l'amour, et encore l'amour avec ses désirs, ses espérances, ses jalousies; c'est quelquefois une satire éloquente et hardie des vices du temps, surtout des vices couronnés et mitrés. La liberté de la pensée s'y montre à côté de l'audace du reproche, et l'on aime cette fière attaque qui va droit aux cimes les plus élevées. Alors on est étonné de l'énergie presque sauvage qui peut animer cette poésie d'ordinaire si caressante; on y remarque avec non moins de plaisir des traits d'une causticité fine et mordante. Puis vous avez aussi les chants de guerre pleins d'une ardeur chevaleresque, d'une bravoure vive et aventureuse. Mais cependant les troubadours ne sont point sortis d'un genre unique, le genre de l'ode. Autant ils sont variés dans le mètre, les rimes et tout l'arrangement des mots, dans toutes les beautés les plus menues et les plus mécaniques du style, autant ils sont monotones dans l'ensemble de leurs compositions : ce sont toujours des chants rapides, expression spontanée et brève que lance au dehors un sentiment plus vif que profond; des chants tels qu'en pouvait composer un guerrier en chevauchant vers les combats ou vers le château de sa dame, un ménestrel en courant de ville en ville et de châteaux en châteaux offrir ses impressions fugitives à quiconque voudrait y prêter l'oreille. Rien qui annonce un travail suivi de la pensée ou seulement la disposition à ce travail; point de traces

du récit épique ni de l'action dramatique, ou du moins, s'il en existe quelques-unes, elles sont si rares et si insignifiantes qu'elles méritent à peine qu'on s'y arrête ; à côté de cette insouciance à varier leur poésie par des genres nouveaux et par ceux qui sont les plus riches et les plus féconds en développements, un soin pour la construction de la phrase poétique, pour l'alignement et le croisement des vers, qui prouve évidemment que la poésie des troubadours avait une tendance fatale à s'enchaîner et à se pétrifier dans les mots, cette partie toute matérielle de la composition.

Dans le nord, au contraire, dès le commencement du XII^e^ siècle, le récit épique est trouvé. Robert Wace ouvre cette carrière par le *Roman de Rou* (Rollon), où sont racontés en vers de huit syllabes les hauts faits des principaux héros normands. Chrétien de Troyes (*voy.*), son contemporain, produit sur le même mètre un grand nombre de ces romans ou poëmes; enfin, avant l'an 1300, on peut compter plus de cent poëtes français. Ce serait une rude tâche que de lire toutes leurs œuvres, et seulement la lecture du Roman de Rou et de quelques autres des plus célèbres inspire certainement plus de fatigue et d'ennui que d'intérêt. Il faut de la réflexion et de la persévérance pour découvrir dans ces récits interminables, préparés sans art et entassés sans choix, sous cette monotone suite de vers où le mètre se fait à peine sentir et qui n'ont l'air que de courtes lignes de prose rangées les unes au-dessous des autres, enfin dans cette langue si muette, si informe et si grossière, quelques indices de la vie puissante, du large développement et surtout du caractère d'originalité qui sortiront un jour de tout cela. Cependant, pour qui sait les y chercher, ces indices y sont. Tout informe que soit la langue, on sent déjà qu'elle tend à la clarté et à la netteté. Son défaut même de sonorité et de couleur fait prévoir qu'elle n'étouffera jamais l'idée sous des richesses parasites, que, réduit à sa juste valeur, le mot n'y sera jamais que le vêtement simple et transparent de la pensée. Dans ces récits dont la lecture est si insipide, il est cependant quelques situations, quelques catastrophes peintes avec une vivacité qui peut faire pressentir l'avénement lointain du génie dramatique ou du génie épique, et peut-être de tous les deux. Si vous étudiez les fabliaux (*voy.*), des remarques plus intéressantes s'offrent encore à vous. Dans ces contes naïfs, faits indifféremment pour tous les auditeurs, et qui se récitent aussi bien sur la place publique qu'au banquet des seigneurs, vous retrouvez la satire provençale jointe à un esprit narquois, à une bonhomie railleuse qui, sans la rendre moins hardie et moins acérée, lui donne un tour plus fin, moins direct, plus perfide peut-être. C'est le ton comique et naïf qui plus tard vous charmera dans *l'Avocat pathelin*, qui s'élèvera jusqu'au génie dans Rabelais. La liberté de la pensée, la franche allure du raisonnement s'y trouvent aussi non moins prononcées que dans les *sirventes* provençaux.

Observons en passant que la France du nord, au XII^e^ siècle, en même temps qu'elle crée le premier grand cycle de romans épiques, le plus poétique, le plus fécond, le cycle carlovingien, dont l'Italie héritera un jour dans la personne du second et du plus séduisant de ses poëtes épiques, crée aussi, dans les fabliaux, la plupart des contes que Boccace s'appropriera, dans le XIV^e^ siècle, en les revêtissant de son élégante prose, et entre autres celui de Griselidis, cette conception, l'une des plus gracieuses et des plus touchantes que nous devions au moyen-âge. Ainsi le caractère de la France du nord à cette époque est d'être essentiellement *inventrice;* et si les peuples voisins peuvent se vanter d'avoir tiré un meilleur parti qu'elle de quelques-uns des genres qu'elle avait découverts, du moins ne peuvent-ils se défendre d'être venus les puiser dans son sein.

Toutefois, c'est une remarque à faire, ce premier mouvement littéraire est, à le qualifier rigoureusement, plutôt anglo-normand que français: ce n'est pas Paris, c'est Rouen qui prête son dialecte au Roman de Rou, et l'auteur de ce poëme, Robert Wace, est né dans l'île de Jersey, juste sur les confins des deux royaumes. Il paraît, d'après une remarque de M. Vil-

lemain appuyée sur des faits convaincants, que ce n'est pas seulement à l'époque où les descendants de Rollon devinrent rois par la conquête d'un état voisin, mais à l'établissement de celui-ci même en Neustrie, qu'il faut faire remonter l'influence normande sur l'esprit français. Elle hâta d'abord la formation de la langue et en décida le caractère; ce fut elle qui en bannit la sonorité et qui y multiplia les syllabes muettes, réforme qui put d'abord paraître fâcheuse, mais où se cachait cependant une des raisons essentielles du caractère particulier que cette littérature devait avoir plus tard. La province où les Normands s'établirent devint de bonne heure plus lettrée que toutes celles de la même zone; et lorsque ses ducs eurent ceint la couronne d'Édouard-le-Confesseur, ils redoublèrent de magnificence dans la protection qu'ils accordaient aux savants et aux poëtes, aux trouvères. La langue française, ou, comme on l'appelait alors, le roman wallon, monta avec eux sur le trône d'Angleterre, et, d'idiome un peu dédaigné qu'il était sur son propre sol, devint la langue des cours, la langue élégante, la langue classique. En même temps, d'autres conquérants de la même race, Robert Guiscard et ses compagnons, le répandaient jusqu'aux extrémités de l'Europe, le rendaient familier à l'Italie et à la Grèce; plus tard, on l'adopta dans les Assises de Jérusalem (*voy.*). Ainsi, impulsion décisive lorsqu'il était encore à l'état d'inertie et de chaos; modifications importantes et caractéristiques, et l'honneur d'être élevé au rang de langue polie et élégante chez une nation nombreuse, et les glorieuses prémices de l'universalité dont il devait jouir plus tard quand il serait arrivé à sa perfection sous le nom de *langue française*, tous ces immenses services le roman wallon les a dus à l'influence normande.

Une impulsion étrangère est aussi facilement reconnaissable chez les troubadours. Tandis que celle qui agite la patrie des trouvères émane des régions les plus brumeuses et les plus glacées du septentrion, l'autre vient des contrées les plus ardentes et où le soleil resplendit dans son plus éblouissant éclat : elle est africaine, elle est arabe. La rencontre de ces deux impulsions si diverses, de ces deux forces parties de points si opposés qui viennent pour ainsi dire se toucher sur le sol de la France et qui rivalisent pendant quelque temps à qui mettra le mieux en branle le midi et le nord, offre un spectacle devant lequel nous ne pouvons nous arrêter, mais dont la simple indication suffira pour provoquer les méditations de tout lecteur attentif.

Dans ce XII^e^ siècle déjà si fécond, où tant d'ouvrages sont produits, au midi comme au nord, où tant de poëtes fourmillent dans l'une comme dans l'autre zone, il n'y a pourtant point de noms à citer : Robert Wace, Chrétien de Troyes, connus des philologues, des chercheurs de curiosités en fait de langue et de littérature, hors de ce cercle assez étroit n'ont et ne peuvent avoir aucune célébrité. Parmi les troubadours, il est quelques noms au retentissement un peu plus vaste, à la renommée plus brillante : ce Bertrand de Born, ce Sordello déjà cités, les Geoffroy Rudel, les Guillaume Faydit; puis ceux qui ont joint la couronne royale ou seigneuriale au laurier du poëte, les Guillaume de Poitiers, les Richard d'Angleterre; mais malgré ces illustrations qui doivent peut-être plus de leur éclat à la guerre, à l'amour, à la noblesse de la naissance, à une destinée singulière, qu'à la poésie en elle-même, l'homme de génie ne se trouve pas plus parmi les troubadours que parmi les trouvères. Dans ce temps-là encore, le latin était la langue de prédilection des intelligences élevées et nourries de science autant qu'il était donné de s'en nourrir alors. C'est en latin que saint Bernard et Abailard (*voy.* leurs articles), ces deux véritables gloires du XII^e^ siècle, ces deux hommes sur la tête desquels a réellement brillé l'auréole du génie, ont exprimé, l'un les extases et les inspirations de son ardente foi, l'autre les recherches douloureuses et tous les tourments de son doute audacieux et inquiet*; c'est en latin aussi qu'une femme non moins étonnante qu'eux, et dont le nom est indisso-

(*) *Voy.* cependant ce qui a été dit plus haut à l'article de la langue française, p. 444 et 445. S.

lublement lié au nom du second, qu'Héloïse (*voy.*) écrivit ces lettres où un esprit supérieur et puissant se montre à côté du cœur le plus tendre, et qui, dans l'expression de la passion, ont atteint une éloquence que les plus beaux génies des plus beaux siècles littéraires, que les Racine, les Rousseau, les Staël, les Sand, ont pu égaler, mais n'ont jamais surpassée.

Premières manifestations d'un mouvement littéraire; apparition simultanée de deux langues et de deux poésies fort diverses dans le nord et dans le midi; rapide développement de la seconde, mais dans lequel on peut déjà entrevoir les raisons d'une chute non moins rapide; marche lente et hésitante de la première, où se révèlent cependant, pour des yeux attentifs des forces qui pourront fournir une longue carrière; au midi, caractère lyrique de la poésie, au nord, caractère épique; le chant chez les uns, le récit chez les autres; ici l'invention se montrant dans les événements racontés, dans le fond de la composition, là, dans l'arrangement des mots; creation au nord des grandes épopées ou romans chevaleresques et des fabliaux, au midi d'une multitude de formes où s'encadrent des poésies fugitives et des sirventes; dans les sirventes et dans les fabliaux, disposition frappante à la satire contre les puissants de la terre; dans les uns comme dans les autres, même liberté d'esprit, même hardiesse de raisonnement; empreinte visible sur chacune de ces langues et de ces poésies d'une influence étrangère; et dans l'une comme dans l'autre de ces poésies, chez les troubadours comme chez les trouvères, absence d'hommes de génie, mais dans la littérature savante deux noms d'hommes et un nom de femme immortels, voilà donc le XII^e^ siècle, point de départ sensible de notre littérature, moment où elle a commencé à se révéler, premier degré de sa formation.

II. Le XIII^e^ *siècle* s'ouvre par la guerre des Albigeois et par l'extinction de la poésie des troubadours, qui en est une conséquence. Tandis que le mouvement littéraire se trouve ainsi arrêté dans le midi, il continue dans le nord plus vaste et plus rapide : les fabliaux, les romans de chevalerie sont produits avec plus d'abondance. Avant que l'an 1300 soit rempli, on pourra compter cent poëtes français, presque tous d'une étonnante fécondité. Dans les fabliaux, la hardiesse et la verve iront toujours croissant. En même temps, le mouvement scientifique, si glorieusement annoncé dès le XII^e^ siècle par Abailard et ses rivaux, prend chaque jour plus d'extension et de force. Les traductions en langue vulgaire se multiplient; jusqu'à des traités sur diverses sciences commencent à se publier. L'Université est comblée de priviléges par Philippe-Auguste; la Sorbonne est fondée sous saint Louis. A cette époque si reculée du XIII^e^ siècle, Paris est déjà ce qu'il redeviendra dans le grand siècle, dans le siècle de Voltaire et dans le nôtre, le point de mire de tous les yeux qui s'ouvrent à la lumière, le centre vers lequel gravitent tous les esprits en mouvement. Saint Thomas d'Aquin s'y rend d'Italie, Albert-le-Grand d'Allemagne, Roger Bacon (*voy.* ces noms) d'Angleterre; bientôt le maître du Dante, Brunetto Latini, y viendra à son tour (*voy.* p. 446), et sur ses pas son disciple sublime apparaîtra un instant sous ces voûtes de l'Université à jamais illustrées par sa présence. Entre toutes les villes souveraines de l'Europe à cette époque, entre toutes ces capitales, Paris annonce ainsi dès ce moment la suprématie de sa destinée, cette glorieuse mission qui consiste à se mettre à la tête des peuples toutes les fois que ceux-ci se lèvent pour entrer dans la carrière d'un progrès quelconque, littéraire, scientifique, politique ou social.

Enfin outre la révolution décisive qui délivre le nord de la concurrence du midi et qui lui laisse à lui seul le soin de conduire le mouvement littéraire de la France, d'y mettre son empreinte et son caractère, outre la surabondance des fabliaux et des poëmes, l'originalité qui distingue de plus en plus les premiers, les quelques richesses poétiques qui commencent à briller dans les autres; outre la création de l'Université et de la Sorbonne et la position prise si glorieusement par la capitale de la France à ce moment du réveil des esprits, non-seulement en France, mais par toute l'Europe, nous avons à saluer pour la première

fois dans ce siècle trois noms d'écrivains en langue vulgaire dont la suite des temps n'a point effacé la mémoire : Thibaut de Champagne, le poëte royal et chevaleresque, Ville-Hardouin, le naïf chroniqueur de la croisade contre Constantinople, Joinville, l'historien de saint Louis.

En lisant aujourd'hui les poésies de Thibaut (*voy.* CHAMPAGNE), on trouve sans doute que l'idée y a peu de valeur et qu'elles sont bien nulles quant à l'invention et à l'originalité; mais encore aujourd'hui on se sent étonné et charmé de la grâce qu'il y a dans le tour, de la netteté de l'expression, de cette naïveté de sentiments mêlée d'une élégance et d'une élévation chevaleresques qui appartiennent spécialement à l'amant de la reine Blanche. C'est là sans doute ce qui a fait vivre ces poésies qui doivent peut-être aussi un peu de leur persistante célébrité au rang de leur auteur, au rôle qu'il a joué dans l'histoire et à la figure bien autrement grande encore qu'y a faite celle par laquelle, selon une opinion généralement répandue quoique peut-être erronée, elles furent inspirées. Quant à Ville-Hardouin (*voy.*), l'heureux contraste de la naïveté de son style avec la grandeur des événements qu'il raconte, l'esprit aventureux, hardi, chevaleresque qui circule dans tout son récit, le rendent curieux et intéressant à lire. Cependant la langue, sous sa plume, est encore tout-à-fait informe et ne mérite point, à proprement parler, le nom de langue; l'arrangement des mots est encore confus, il n'a ni relief ni couleur, et, dans les tours comme dans l'expression, il n'offre rien d'heureux ni d'original. Joinville (*voy.*) est tout autre : dans l'histoire que le sénéchal de Champagne nous a laissée de ce roi, qui fut à la fois un héros et un prince paternel, et dont il eut le bonheur d'être le compagnon d'armes et l'ami, toutes les qualités, toutes les beautés qui pouvaient s'offrir dans une langue à peine sortie de son berceau se trouvent en abondance. Le récit est animé et coloré; toutes les fois que l'auteur veut peindre un événement frappant, toutes les fois surtout qu'il veut exprimer un sentiment vif ou profond, le mot qui peut le mieux nous communiquer l'impression dont il est domine et mettre son âme en rapport avec la nôtre vient naturellement se placer sous sa plume. Mais le plus grand charme de son ouvrage gît surtout dans la nature de cette âme elle-même, si pieuse, si aimante, si simplement intrepide et dévouée, dans cette tendresse mêlée d'admiration et de regret pour *ly sainct roy*, qui lui fait trouver un accent si touchant toutes les fois que son nom se présente dans le récit, et qu'il y a de lui quelque sainte ou héroïque action à raconter.

III. En avançant et en entrant dans le XIV^e^ *siècle*, les noms célèbres et les ouvrages complets ne nous manqueront pas. Cependant ce siècle est triste et a peu d'éclat, si ce n'est en Italie, où il produit les trois immortels, Dante, Pétrarque et Boccace. Il ne fait guère que préparer le XV^e^ et se teindre d'une pâle aurore de la renaissance des lumières, qui resplendira dans celui-ci. Cependant sous le voile de désolation qui le couvre, tout marche, tout progresse; la bourgeoisie, dont l'émancipation avait commencé au XIII^e^ siècle, établit hautement ses droits; l'esprit frondeur, incrédule, satirique, vient à côté établir non moins audacieusement les siens. Ce n'est pas que cet esprit ne date que du XIV^e^ siècle : il a toujours existé; il est né simultanément avec l'esprit d'affirmation : l'analyse est contemporaine de la synthèse; toujours, à côté du pouvoir s'est montrée l'opposition, à côté de la foi le doute; seulement ces deux forces se trouvent, suivant les temps, établies entre elles dans des proportions différentes. Nous avons vu dès le XII^e^ siècle, c'est-à-dire dès les premiers bégaiements de la littérature, les sirventes naître chez les troubadours en même temps que leurs poésies tendres ou guerrières, les fabliaux se placer chez les trouvères à côté des grands poëmes chevaleresques. Dans le XIII^e^ siècle, ces fabliaux deviennent d'une hardiesse extrême : il faut voir dans quelques-uns avec quelle sévérité inexorable on juge les dernières croisades, sans égard pour la sainteté du roi qui les entreprend. Voltaire, à cinq siècles de distance et à l'époque du triomphe complet de l'incrédulité, n'a pas trouvé d'arguments plus

ironiques ni plus durs. Cependant, au XIVe siècle, l'esprit frondeur fait un pas de plus et un pas remarquable : jusqu'ici il ne s'était montré que dans des œuvres d'un ordre inférieur et sous une forme badine ou moqueuse, qui par elle-même ne pouvait prétendre à une grande valeur; au XIVe siècle, il devient grave, arrogant, il prend le ton d'un docteur de Sorbonne, il monte en chaire. C'est ainsi que nous le voyons dans le *Roman de la Rose*, qui n'est pas un conte pour rire, un récit fait pour circuler familièrement autour du foyer des bourgeois, comme les fabliaux : ce livre est un ouvrage de longue haleine, de méditation suivie, et s'adresse aux plus hautes classes non moins qu'aux moyennes; c'est le *noble* roman de la Rose, comme l'appelait encore Clément Marot deux siècles après. Ce roman, quoique regardé comme une œuvre du XIVe siècle, fut commencé dès le XIIIe. Guillaume de Lorris et Jean de Meung, ses auteurs, l'un né à la fin du XIIe siècle, l'autre florissant au milieu du XIIIe, étaient tous deux voisins de la Loire. Nés dans cette France centrale qui semble avoir eu, au moins autant que celle du nord, le privilége de la moquerie, de l'audace à narguer, du sens droit, positif, et tant soit peu vulgaire et bourgeois, les deux auteurs du roman de la Rose étaient pourtant de noble race, surtout Jean de Meung, dont on sait un peu mieux la vie que celle de Guillaume de Lorris, quoiqu'on ne la sache guère encore. Guillaume de Lorris ne composa que les premiers chants du roman de la Rose : c'est dans la longue continuation de Jean de Meung que cet ouvrage prend surtout un caractère remarquable. C'est là qu'il faut chercher l'esprit disputeur et subtil, le goût des questions théologiques, et la forme scolastique appliquée même aux questions qui sortent du cercle de la théologie et de celui de la science, la hardiesse et l'arrogance à résoudre toutes les questions quelles qu'elles soient, l'ardeur à critiquer les prêtres et surtout les moines, enfin de temps en temps la scandaleuse liberté de langage. Quant à l'allégorie, elle fait le fond même du roman, et se trouve déjà tout entière dans la conception primitive de Guillaume de Lorris. M. Villemain, dans son Cours de littérature, a fort spirituellement qualifié le roman de la Rose de bibliothèque mal rangée : en effet, tout est dans ce livre, mais tout y est pêle-mêle; c'est une espèce d'encyclopédie des idées le plus en cours à cette époque, mais une encyclopédie où rien n'est mis en ordre. A tout prendre, le roman de la Rose est lourd, diffus, ennuyeux; il y a cependant beaucoup d'esprit, de temps en temps une malice très mordante, quelque grâce dans certaines descriptions, et enfin la plus curieuse singularité. On sait le succès immense qu'il eut de son temps et qui se prolongea pendant deux siècles après, et l'on ne s'en étonnera pas si l'on songe que cet ouvrage répondait par sa hardiesse à l'esprit de liberté et d'opposition qui allait se développant de plus en plus, par la multitude d'idées qui y sont entassées, au désir d'apprendre et de connaître qui commençait à s'éveiller chez la plupart des lecteurs; enfin que, par cette forme allégorique qui nous paraît si insipide aujourd'hui, il entrait tout-à-fait dans le goût du moyen-âge.

Le roman de la Rose pour la poésie, les Chroniques de Froissart (*voy.*) pour la prose, voilà les œuvres capitales du XIVe siècle. Froissart, l'agréable conteur, qui ne s'inquiète pas de constater si tel fait qu'il rapporte est ou non digne de foi, mais plutôt s'il a un air romanesque propre à rehausser son récit; qui ne songe guère à soigner son style, à le resserrer, à le rendre énergique ou concis, mais qui écrit au courant de la plume, sous l'impression du moment, comme il pourrait causer à la table ou au foyer de ces seigneurs chez lesquels il aime tant à se venir reposer, et qui, de leur côté, l'accueillent avec tant d'empressement et d'honneurs. La vie de Froissart sera racontée dans un autre article de ce volume; elle est d'ailleurs bien connue et s'accorde à merveille avec son caractère comme écrivain.

En effet, il se reflète exactement dans les *Chroniques*, aussi pleines d'une douce négligence et d'un décousu qui ne manque pas de charme; elles marchent au hasard, quittant les histoires d'Angleterre pour celles de France, puis celles-ci pour les histoires d'Écosse, de même

que leur auteur qui passait si facilement de la protection de la reine Philippe à la protection de quelque haut et puissant seigneur français. Les Chroniques ne se prononcent pas plus entre les divers peuples dont elles nous peignent les querelles, que Froissart, pendant sa vie, ne se prononça entre ces peuples, chez lesquels son humeur, amie de la variété, le faisait passer tour à tour. On a accusé Froissart d'être favorable aux Anglais : nous ne partageons pas cette opinion ; à notre avis, on ne sent pas plus un cœur anglais qu'un cœur français à travers ces récits ; à vrai dire, on n'y sent pas de cœur. C'est là ce qui met une différence énorme entre lui et Joinville ; c'est là ce qui donne à ce dernier des mouvements de génie, tandis que l'autre n'a que de l'esprit et de la facilité. Son imagination est vive, son style coule le plus aisément et le plus doucement du monde, il fait des tableaux animés et variés, enfin il possède à un haut degré le don de la couleur. Par la nature des événements qu'il raconte, il peut sans doute nous attacher quelquefois puissamment, mais jamais il ne produit cet effet par son style ni par les sentiments qu'il exprime. Tel est Froissart, dans lequel se résume à peu près toute la prose littéraire du XIV^e^ siècle (*voy.* p. 447), de même que la poésie de ce siècle se résume dans le roman de la Rose.

IV. Le XV^e^ *siècle* s'ouvre. Cette époque glorieuse de la renaissance des lumières est pourtant singulièrement sombre et triste à son début. Le grand schisme d'Occident divise toute la chrétienté et est pour l'Europe entière un sujet d'inquiétude et de scandale ; en France, les désastres s'entassent sur les désastres : un roi insensé, un empire déchiré par des factions furieuses, livré sans défense aux assauts de l'étranger et y succombant, voilà le spectacle douloureux qu'elle offre à nos regards. Cependant, à peine le XV^e^ siècle est-il parvenu à la moitié de sa course, et l'imprimerie est trouvée ; l'imprimerie, découverte plus grande peut-être dans l'ordre de l'intelligence que ne le sera, dans l'ordre matériel, la découverte d'un nouveau monde avant la fin de ce même siècle. La chute de Constantinople fait refluer vers l'Italie toute la science des Grecs, et aussitôt s'allument une ardeur de connaître et une passion de pénétrer dans les connaissances antiques pour étendre et vivifier par elles les connaissances nouvelles. La France paraît rester assez en dehors de ce mouvement ; mais, en y regardant de près, on voit s'accomplir dans son sein une œuvre non moins importante dans son genre, non moins favorable au développement des lumières et au progrès que l'invention de l'imprimerie, la découverte de l'Amérique ou l'étude approfondie des trésors de la science antique : cette œuvre, c'est l'unité de gouvernement, c'est l'achèvement de la royauté se posant comme centre d'un grand peuple, et reliant entre elles les provinces les mieux situées de l'Europe sous le rapport politique, pour en former un tout homogène. Cette œuvre est remise aux mains opiniâtres et impitoyables du roi Louis XI, qui l'accomplit presque entièrement ; et à côté de Louis XI, c'est-à-dire de la figure non pas la plus grande, mais la plus réellement importante et la plus agissante de l'époque, se trouve l'écrivain le plus profond, le plus fin, le plus nourri de ce siècle, Comines (*voy.*) ; la plume la plus concise pour exprimer les actes du sceptre le plus absolu. Comines est l'écrivain le plus remarquable du XV^e^ siècle, dans l'Europe entière, sans en excepter l'Italie ; car l'Italie ne produira Machiavel qu'au siècle suivant, et c'est presque sur la ligne de Machiavel que nous placerons Comines en France. Le grand chroniqueur de son époque, comme Froissart pour le XIV^e^ siècle, comme Joinville pour le XIII^e^, Comines est aussi puissant par la tête que Joinville par le cœur. Et, en effet, c'était cette puissance qu'il fallait à l'historien de Louis XI, de même que l'autre convenait à l'historien de saint Louis. L'intelligence pénétrante, raisonneuse et curieuse de Comines n'a pas été moins puissamment attirée par la figure du profond, patient et inexorable politique, que l'âme tendre et dévouée de Joinville par cette céleste et héroïque figure du saint roi ; des deux parts, la contemplation du personnage qui s'offrait à leurs yeux a été aussi constante, aussi prolongée, et a

produit, lorsqu'ils ont voulu y faire participer les autres, un tableau aussi fidèle et du personnage et de l'époque entière dont il était l'âme. Maintenant, pour ne nous occuper que de Comines, quel style, quelle manière de juger les événements et les hommes! quel talent de peindre! que d'esprit et quel rare bonheur dans l'expression! Il faut voir dans son livre le tableau des négociations de Louis XI avec Édouard d'Angleterre, celui de la chute du connétable de Saint-Pol, de la mort du duc de Bourgogne, de celle de Louis XI, et certains chapitres de réflexions à propos de ces grands événements, pour comprendre jusqu'où peut aller, chez un auteur de mémoires, la finesse du pinceau et la justesse de l'observation. Un des caractères principaux de Comines, outre ses qualités, c'est son impassible sang-froid : il n'est pas jusqu'à la chute de son ancien maître, le duc de Bourgogne, qui ne le trouve calme et froidement raisonneur; pas un regret, pas un cri d'épouvante ou d'attendrissement ne s'échappe de son cœur à la vue de cette grande catastrophe, de cette hideuse et déplorable mort d'un si haut et si puissant seigneur, près duquel il avait vécu pendant tant d'années et dans la chambre duquel il couchait. Mais, comme nous l'avons dit, le cœur ne compte guère chez Comines : c'est la tête qui est tout, c'est une intelligence qui voit, compare et réfléchit incessamment. Il est pieux à sa manière, autant qu'on peut l'être sans tendresse et sans charité; il a l'idée de Dieu, celle du juste et de l'injuste, et, avec la rare rectitude de son esprit, il comprend que Dieu ne peut en définitive protéger et recompenser que ce qui est juste, et que même pour la vie de ce monde, le mieux est de se tenir toujours dans la ligne du bien. De là des réflexions très sages et très profitables, mais où l'on sent que l'esprit calculateur de Comines est plus préoccupé de l'utile que du vrai bien et serait plutôt disposé à suivre les préceptes de Dieu, par l'appât d'un bonheur immédiat et temporel, que par celui des récompenses futures.

Avec cet homme digne d'être rangé parmi nos grands prosateurs, le XV^e^ siècle nous a donné deux poëtes charmants. Par une bizarrerie singulière de la destinée, ces deux hommes, qui dans l'ordre littéraire sont vis-à-vis l'un de l'autre sur un pied d'égalité, et entre lesquels il serait fort difficile d'établir une préeminence, sont partis, pour se rencontrer ainsi sur une même ligne, des deux points extrêmes de la société : Charles d'Orléans, noble fils de France, comme il le dit lui-même dans son gracieux langage :

Crû au jardin semé de fleurs de lys,

et François Villon, sorti des plus humbles classes du peuple, enfant, ou, comme on dirait de nos jours, vrai gamin de Paris, sans feu ni lieu, sans foi ni loi. Contraste étrange! l'un né et élevé dans la pourpre, n'ayant respiré que l'air des palais, connu que des plaisirs delicats, éprouvé que le noble malheur d'être fait prisonnier l'arme au poing, à la tête de ses vassaux, dans une célèbre bataille; l'autre, vivant au coin des carrefours et dans les ruelles, passant plus d'une nuit à la belle étoile, se nourrissant d'escroqueries, se réjouissant avec des femmes perdues et des filous, et, pour grands desastres dans sa vie, ayant à compter plusieurs emprisonnements et une sentence de peine capitale d'après laquelle il eût été pendu sans la haute protection du duc de Bourbon! Véritablement c'est chose piquante et curieuse que d'entremêler la lecture de Charles d'Orleans à celle de François Villon, de passer des vers au tour noble et pur où le chevalier de sang royal nous entretient de ses élégantes amours et de ses regrets pour la patrie, où il imagine des allégories charmantes, empruntées en partie au roman de la Rose et cependant bien plus agréables; de passer, disons-nous, de tout cela à ces autres poésies à l'expression si leste, à la marche si hardie et si abandonnée, où Villon nous décrit les charmes de la fruitière du coin ou de quelque femme placée encore plus bas; nous fait, sans omettre aucun de ses hideux et repoussants détails, le tableau du séjour des prisons et de la vie qu'on y mène; enfin, allant plus loin, nous offre aussi celui du gibet où il se voit déjà suspendu et balancé dans les airs avec ses compagnons de crime et de supplice. Mais malgré de si tristes et de si honteux sujets, qui

forment à peu près tout le fond de ses poésies, ce serait une grande erreur de croire que Villon manque de grâce et d'élégance : au contraire, ce qui fait son charme principal, c'est qu'il ait su en répandre sur de pareils détails ; il fallait que cet homme eût en lui une inspiration bien rare, un goût bien délicat, que la nature l'eût bien heureusement doué, pour qu'il pût rester un des poëtes les plus gracieux de notre langue avec la vie qu'il menait et qu'il laissait si nonchalamment se refléter dans ses œuvres. Personne, chose singulière, n'a quelquefois plus le ton de la mélancolie que ce voleur de saucissons, cet amant des échoppières de la rue; il est plus d'un vers de Villon qui vous fera monter les larmes aux yeux, ou vous jettera dans une rêverie doucement triste. Malgré la honte de ses infortunes, il sait se faire plaindre quand il nous les raconte; tant l'accent de la souffrance est chez lui vrai et naturel !

Après Comines, nous avons, dans le xv^e^ siècle, une foule de chroniqueurs; après Villon et Charles d'Orléans, une foule de poëtes. Déjà les savants commencent à être nombreux, et, à chaque nouveau pas que fait le temps, ils se précipitent dans l'étude avec plus d'enthousiasme et d'ardeur. Mais de tant de travaux qui furent à leur époque autant de pierres apportées à la construction de l'édifice, on n'en regarde plus aucun aujourd'hui. Il en est des différentes périodes de la littérature comme des différentes couches du sol des grandes villes : à chaque siècle, le sol s'exhausse et forme une couche nouvelle qui cache de l'ancienne tout ce qui ne s'élevait pas au-dessus d'un certain niveau. Monstrelet parmi les chroniqueurs, Alain Chartier (*voy.*) parmi les poëtes, sont peut-être les deux noms les plus connus après les noms vraiment fameux que nous venons de citer plus haut; et cependant qui lit aujourd'hui les chroniques de Monstrelet, si ce n'est ceux qui, comme M. de Barante, veulent composer un récit historique sur le ton naïf des auteurs du temps passé? qui s'ennuie à parcourir les poésies d'Alain Chartier, de cet homme sur la bouche duquel pourtant une jeune et belle princesse déposa un baiser *pour l'amour de toutes les belles choses qui en étaient sorties.*

A côté de ces auteurs oubliés, il faut placer des auteurs inconnus : nous voulons parler de ceux qui, au xv^e^ siècle, commencèrent le théâtre en France par les *mystères* et les *sotties* ou les farces (*voy.* ces mots). Ce n'est pas ici que nous pourrions tracer l'histoire bizarre de ces premiers essais : assez d'ouvrages excellents d'ailleurs, parmi lesquels nous rangerons l'*Histoire de la littérature française aux* xv^e^ *et* xvi^e^ *siècles*, par M. Sainte-Beuve, la contiennent déjà*. Nous remarquerons seulement que, si l'on ne peut faire remonter la filiation de nos tragédies classiques à ces informes parodies de l'Ancien et du Nouveau-Testament que l'on décorait du nom de mystères, rien au contraire n'est plus clair et plus évident que ce même rapport de filiation établi entre notre comédie et les sotties du xv^e^ siècle. En faut-il d'autres preuves que la farce immortelle de *l'Avocat Pathelin* (*voy.* T. VI, p. 378), composée, selon toute apparence, à la fin de cette époque, et dont l'auteur, tout inconnu qu'il est resté**, aussi bien que les plus détestables barbouilleurs de mystères ridicules, mérite une place non loin de Molière ?

V. L'immense mouvement imprimé à la société européenne par l'invention de l'imprimerie et par la découverte de deux mondes, l'Amérique que trouva Colomb, et la Grèce antique que Lascaris sauva des ruines de Constantinople, fut, au xvi^e^ *siècle*, le signal d'un mouvement insurrectionnel dans la religion, dans l'art et dans la littérature : en Hollande et en Allemagne, Érasme, Hutten, Luther et Mélanchthon; en Espagne, Lope de Vega, Michel Cervantes; en Italie, Machiavel, le Tasse; en Angleterre, Shakspeare; en France, Marot, Calvin, Montaigne et Rabelais. Toutes les questions encore obscures furent posées au milieu des guerres civiles, sur les lieux mêmes où le protestantisme croissait dans le sang de ses martyrs; il se rencontra dans l'ordre littéraire et dans

(*) Sur les mystères en particulier, on ne consultera pas sans fruit et sans intérêt l'ouvrage de M. Onésime Leroy, *Études sur les mystères*, Paris, 1837, in-8°. *Voy.* aussi notre article Comédie, T. VI, p. 377. S.

(**) *Voy.* ci-dessus, p. 448, la note. S.

l'ordre artistique, comme dans l'ordre religieux, des hommes énergiques qui tentèrent de donner une solution à ces questions: s'ils ne réussirent pas toujours dans leurs efforts, ils facilitèrent la voie à leurs successeurs et eurent la gloire d'être les précurseurs et les pères de notre plus grande époque littéraire. Le XVI^e^ siècle ne pouvait être une époque de perfectionnement; mais il fut une époque de forte croissance et de marche rapide vers ce but de la perfection que la littérature devait atteindre au XVII^e^ siècle. C'est un grand spectacle de voir les deux réformes marcher de front, toutes deux ardentes et intolérantes. Malherbe, qui ferme ce XVI^e^ siècle, impose des règles inflexibles à la poésie, comme Calvin * lègue en mourant à Genève l'esprit dur et sombre et le stoïcisme qui l'animèrent pendant toute sa vie.

Le premier homme qui se présente dans ce grand siècle révolutionnaire, c'est Marot (*voy.*), né à Cahors, fils d'un poëte qui n'est pas sans mérite, et nourri dès ses jeunes années dans l'étude et dans l'amour de la littérature. Il faut lire Villon pour comprendre et expliquer Marot, car ces deux poëtes sont étroitement unis dans l'histoire littéraire. Même genre, mêmes sympathies, même naïveté; mais cependant de l'un à l'autre, progrès, sinon dans l'invention, du moins dans la forme. Cette différence a sa cause dans les positions des deux poëtes : chez Marot, les sentiments sont exprimés avec plus de délicatesse et d'élévation, la naïveté qui les embellit est une naïveté simple et distinguée, d'autant plus vraie qu'elle n'est pas le fruit de l'étude. Nous retrouverons plus tard ces qualités dans La Fontaine. La poésie de Marot est encore élégante et civilisée, elle prend quelquefois les manières des beaux-esprits de la cour de François I^er^; elle n'a pas, comme celle de Villon, erré dans les carrefours, aux lueurs douteuses des lanternes; elle est trop coquette et trop femme du monde pour venir s'asseoir sur les charniers des Innocents et y déchiffrer les épitaphes des morts illustres. Insouciante de toutes choses, si ce n'est d'elle-même, elle se complaît surtout dans ce palais de l'amour que sa baguette féerique sait créer; quand elle souffre, rien ne vous trouble dans sa douleur qui ne va jamais jusqu'aux larmes. Un jour arriva cependant où la courtisane gaie et folâtre qui se posait au chevet des grands et servait à genoux Marguerite de Navarre, devint sérieuse et triste. Ce lui fut malheur, car la tristesse ne lui allait pas. Marot, qui avait ri d'abord des catholiques et des calvinistes, oublia ses rondeaux galants devant les flammes de l'Estrapade. Sa traduction, ou plutôt son imitation libre des *Psaumes*, eut momentanément un succès immense, et je ne sais si l'enthousiasme religieux ne le plaça pas au-dessus de David. Les gentilshommes et les dames se plaisaient singulièrement à chanter sur des airs de romance les poésies sombres des cantiques sacrés. Ce n'est pourtant pas là, à coup sûr, ce qui a fait la véritable gloire de Marot et lui a donné un rang parmi les bons poëtes de la France; mais il a dû cet honneur à la facilité avec laquelle il a abordé constamment tous les genres, le rondeau, l'épître, la ballade, la satire, le sonnet, l'épigramme, en sachant se montrer dans tous léger et gracieux, naïf et amusant.

Comme tous les poëtes qui commencent un genre nouveau, Marot eut ses disciples et ses imitateurs, Théodore de Bèze et Mellin de Saint-Gelais.

Théodore de Bèze (*voy.*), esprit enthousiaste et sévère, avait moins de grâce et de naïveté que son maître. Sa poésie, qui débutait avec les guerres et les bûchers de la réforme, fut sérieuse et rigide comme l'époque; il n'était plus de mode de rire et de plaisanter à la manière de Rabelais et de Marot. La poésie, qui s'était parée d'ornements coquets, qui avait accumulé fleur sur fleur, comme dit Hamlet, qui, pareille à l'architecture de la renaissance, s'était développée en riches arabesques, prit dans Théodore de Bèze quelque chose de la roideur et de la tristesse mortelle de Calvin. Théodore de Bèze, comme on sait, mourut à Genève.

Mellin de Saint-Gelais, par sa position d'homme d'église et d'homme de cour, ne pouvait avoir ni la verve satirique de Marot contre son temps, ni l'indignation de Théodore de Bèze; il tomba dans un genre galant et prétentieux. Il mêla à

(*) *Voy.* l'article CALVIN et ci-dessus, pag. 450. S.

notre langue les *concetti* italiens, les tournures italiennes, et tout le fatras des plus mauvais auteurs de cette contrée. Il commençait ainsi un changement que Ronsard devait accomplir, et dont Joachim Du Bellay fut le predicateur, dans un manifeste plein de mesure et de bon sens. Malheureusement les applications dépassèrent la théorie; l'étude de l'antiquité et de l'Italie moderne, mal comprise, eut pour résultat une langue nouvelle qui ne fut ni française, ni latine, ni italienne. On se plut à prodiguer les composés et les inversions, Homère fut mis à contribution, et en voulant faire preuve de savoir, on perdit la langue dans un dédale obscur d'où Malherbe eut ensuite peine à la tirer. Nous demandons pardon au critique éminent et spirituel qui a tenté de replacer l'idole sur son piédestal, et de rendre à Ronsard les couronnes et les honneurs que lui prodigua son siècle; mais nous ne sommes pas plus de son avis que l'auteur du savant article qui précède le nôtre.

Quel était donc cet homme que son époque encensa à l'égal des dieux et plaça entre Homère et Virgile; que les rois dotèrent tour à tour d'abbayes, de prieurés, de pensions et d'honneurs; que les Pasquier, les Scaliger, les de Thou, qui accordèrent à peine un regard au philosophe Montaigne, adulèrent et comblèrent d'éloges pendant sa glorieuse vie littéraire; cet homme que l'Angleterre et l'Allemagne traduisirent, que Muret commenta, que Marie Stuart lisait avec delice dans sa captivité, et auquel le Tasse vint timidement soumettre la *Gierusalemme liberata*?

Ronsard (*voy.*), auquel ses contemporains firent des fastes héroïques et qui finit par y croire, n'avait pas été *bercé par Callipe dans sa vertugade*, et ne devait nullement son nom à celui du *rossignol*, quoi qu'il en dise dans son ambitieuse érudition. Né en 1524 dans le Vendômois, il appartenait à une famille noble de Hongrie. Quoiqu'il fût atteint dès sa jeunesse de surdité, il n'entendit pas moins les flatteries exagérées que lui adressa son siècle, et cette admiration ridicule eut une grande influence sur ses écrits. Aussi parle-t-il toujours en maître absolu qui règne et commande, sans crainte d'entendre dans la foule un murmure qui sente la révolte.

Vous êtes mes sujets et je suis votre roi!

Louis XIV n'eût pas mieux dit.

Tout le système de Ronsard se trouve dans le manifeste : *Illustration de la langue française*, de Du Bellay. La pensée du législateur poétique était juste et féconde; mais, comme dans toutes les tentatives nouvelles, il y eut excès et emportement. En puisant aux sources antiques, la littérature devait prendre, comme Achille dans les eaux du Styx, une vigueur et une force indomptables : le pédantisme, en prenant la place du bon sens et de la raison, gâta tout. Joignez-y le goût italien qui contribua aussi à perdre Ronsard et son école. En voulant italianiser notre langue (*v.* p. 450), il se fourvoya dans un genre absurde et prétentieux, dans l'idiome le plus ridicule. L'amour même qui sert d'aliment à tous les sonnets de Pétrarque, et qui donne aux productions de cet auteur je ne sais quel parfum délicieux de grâce et de sentiment, dégénéra en trivialité; Laure est et sera toujours à la fois une idée, un type et une personne : Diane, Cléonice, Hippolyte ne sont que des êtres de convention parfaitement ridicules. Qu'on ne croie pas cependant que l'enthousiasme du XVI^e^ siècle pour Ronsard ait été une erreur complète, et qu'il ne soit pas arrivé plus d'une fois à celui-ci de se montrer poëte éminent.

Forêt, haute maison des oiseaux bocagers!
Plus le cerf solitaire et les chevreuils légers
Ne paîtront sous ton ombre! Et ta verte crinière
Jamais des feux d'été ne rompra la lumière.
. . . . . .
Tout deviendra muet; Echo sera sans voix.
Tu deviendras campagne, et, au lieu de tes bois,
Dont l'ombrage incertain lentement se remue,
Tu sentiras le soc, le coutre, la charrue;
Tu perdras ton silence et satyres et pans.
Plus le cerf en ton sein ne cachera ses fans.
Adieu, vieille forêt, le jouet du zéphire!

Reconnaît-on là l'auteur des géants qui sont *serpent-pieds*, des poëtes *mâche-lauriers*, des lèvres qui sont les *avant-portières du baiser*, de la toux *ronge-*

poumon, du soleil *brûle-champs?* pas plus que dans ces vers charmants :

Sur le métier d'un si vague penser
Amour ourdit la trame de sa vie,

ou dans ceux-ci :

Hier, vous souvient-il qu'assis auprès de vous,
Je contemplais vos yeux si cruels et si doux?

Ronsard est donc vraiment poëte; il possède à un degré éminent la force, l'invention semée de traits délicats, pleins d'originalité et de mouvement; esprit hardi et créateur auquel il manqua les deux bases essentielles de l'art, la raison et le goût. La tentative de Ronsard restera toujours, quoi qu'il en soit, un grand fait inséparable de l'histoire littéraire du XVI^e^ siècle. Si ce fut justement que cette tentative échoua, ses efforts cependant ne furent pas stériles : le XVII^e^ siècle accomplit sagement et glorieusement la pensée de Joachim Du Bellay. Le hardi novateur fonda, au milieu de son siècle, une aristocratie littéraire qu'il appela *pléiade*, par allusion aux sept écrivains grecs sous Ptolémée Philadelphe. J. Du Bellay (*voy.*), qui en faisait partie, ne partageait pas toutes les erreurs de ses amis. « Il voulait, disait-il, qu'en imitant « les auteurs anciens, on se métamorpho- « sât en eux, qu'on les dévorât, et qu'après « les avoir digérés on les transformât en « sang et en nourriture.» Après Ronsard, se place en première ligne l'un de ses antagonistes religieux les plus fanatiques : nous voulons parler de d'Aubigné (*voy.*). Ce huguenot passionné n'a jamais oblié le jour où, passant près d'Amboise et voyant les têtes des réformés suspendues à d'infâmes poteaux, il jura de venger leur mort. Aussi l'obscurité, le néologisme disparaissent pour faire place quelquefois, dans cette âme héroïque, à des sentiments noblement et douloureusement exprimés.

Financiers, justiciers! qui livrez à la faim
Ceux qui, pour vous, font naître et conservent le pain!
Par vous le laboureur s'abreuve de ses larmes;
Vous laissez mendier la main qui tient les armes!

Nous souffrons, dit-il ailleurs,

Nous souffrons (malheureux!) des peines éternelles
Pour soutenir des grands les injustes querelles;
Valets de tyrannie! et combattons exprès
Pour établir le joug qui nous accable après!....
Nos pères étaient francs; nous qui sommes si braves,
Nous laissons des enfants qui seront nés esclaves!

Voilà comment d'Aubigné s'exprime sur les guerres civiles; independance et chaleur, mouvements pathetiques, éloquence passionnée, telles sont les qualités qui distinguent les inspirations de sa colère.

Moins élevé et moins original que d'Aubigné, Desportes (*voy.*) se plaça plus haut que lui dans l'esprit de ses contemporains. Il dut sa réputation à l'amitié d'Henri III, qui l'emmena en Pologne, et à son esprit souple et intrigant. Desportes est la contre-partie de d'Aubigné : rien ne l'émeut, rien ne fait vibrer en lui les cordes du cœur qui sont aussi celles de la poésie; il a sans doute écrit un sonnet à la dame de ses pensées dans la nuit où Saint-Germain-l'Auxerrois tintait la Saint-Barthélemy; esprit insouciant et paresseux, trop heureux pour être un grand poëte, mais plein d'une grâce charmante et d'une coquetterie recherchée.

Régnier (*voy.*), neveu de Desportes, admirateur et zélé partisan de Ronsard, introduisit à son insu un genre nouveau dans la satire. Le disciple dépassa le maître et travailla, sans en avoir la conscience, à la ruine de l'idole qu'il encensait. Il reproduisit d'une manière tout-à-fait piquante et originale le vieil esprit francais de Marot; chez lui, la satire ne s'adresse pas aux personnes, elle est de tous les temps, et dépeint l'humanité dans ses travers et ses vices; chacun peut se reconnaître dans les divers portraits tracés par le satirique. L'écrivain a placé son œuvre sous le patronage du représentant de la valeur chevaleresque, de la simplicité naïve du véritable esprit français.

Je sonde ma portée et me tâte le pouls,
Afin que s'il advient, comme un jour, je l'espère,
Que Parnasse m'adopte et se dise mon père,
Emporte de ta gloire et de tes faits guerriers,
Je plante mon lierre au pied de tes lauriers.

On vient de voir la poésie prendre parti dans les querelles du XVI^e^ siècle, raillant impitoyablement les moines dans

Marot, dévouée à la messe avec Ronsard, fanatique et héroïque dans d'Aubigné : nous la trouvons indifférente dans Régnier et dédaigneuse dans Malherbe. C'est de ce dernier que date la poésie du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle ; c'est lui qui le premier, avec une sage mesure et quelquefois trop de froideur, lui a tracé son cours ; mais le grand fleuve a très heureusement débordé ses rives.

Chez Malherbe, dont nous raconterons ailleurs la vie (*voy.* son article), la poésie n'est plus qu'un problème de géométrie qu'il s'essaie à résoudre de mille manières, mais toujours avec bon sens. Son ami Du Perrier perd une fille adorée : la muse de Malherbe aurait dû s'échauffer et traduire en vers touchants les larmes du poëte ; mais la langue ne permet pas la précipitation, la douleur doit s'incliner devant ses exigences, et c'est six mois après que Du Perrier reçoit les stances plutôt nobles et élégantes que douloureuses qui sont dans toutes les mémoires. Henri IV meurt sous le couteau d'un assassin : Malherbe se tait, car il ne s'agit que de la France. Au moment de mourir, le poëte entend sa servante faire une faute de français : il se redresse sur son séant et fait une leçon de pédagogie, car il s'agit du salut de la langue. Il poursuit jusqu'à son heure dernière sa mission de réformateur (*voy.* p. 451) et donne à notre langue l'unité qui lui avait manqué jusqu'alors. Malherbe réformateur fit tort souvent à Malherbe poëte ; le dédain et le pédantisme du grammairien donnèrent à ses vers quelque chose de roide, de froid et de sec. Ce ne fut pas tout-à-fait sans raison que Régnier (*ibid.*) dit de lui et de son école :

Et s'ils font quelque chose,
C'est proser de la rime et rimer de la prose.

Quoique juste en beaucoup de cas, le reproche du satirique, que Malherbe détestait comme homme et qu'il aimait comme écrivain, n'a pu faire oublier l'influence heureuse du père de l'ode française, et l'on dira toujours avec Boileau,

Enfin Malherbe vint, et le premier en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence.

Nous avons assisté jusqu'ici au mouvement de la poésie et nous avons vu les formes qu'elle a prises avant de se réduire en code dans Malherbe ; mais à côté de ce spectacle vif et animé, en face de cette scène nouvelle où se promenaient à plaisir l'ode, l'épître, le rondeau et la stance, la prose accomplissait sa révolution avec éclat. Montaigne, un Gascon, créait un langage plein de mouvement et de naïveté ; Rabelais faisait la satire du moyen-âge de la France, comme Cervantes la satire de la chevalerie espagnole : Pentagruel est frère de Don Quichotte.

Rabelais (*voy.*), sur lequel on a tant disserté et qu'on a expliqué de tant de manières, est et sera toujours en dehors de toute interprétation, le plus grand génie du XVI^e^ siècle, avec Montaigne, et le représentant le plus original de l'esprit français. Né à Chinon en Touraine, ce pays fertile et bienheureux, il y a trouvé ses héros, Gargantua et Pentagruel, géants d'esprit et de corps. D'un côté, l'allégorie née du moyen-âge, l'érudition qui devient puissante et prépare un brillant avenir, l'éloquence et la force ; de l'autre, l'ironie impitoyable, la satire de tous les travers de l'époque, un mélange original des idiomes nationaux et le langage prétentieux et burlesque de Budé, de Dorat (*Auratus*), travesti de la manière la plus spirituelle : telles sont quelques-unes des qualités qui brillent dans l'œuvre du curé de Meudon. Comme le fin docteur saisit les ridicules et s'en empare avec esprit ! Il n'échappe pas lui-même à sa propre critique, et il figure avec Bridoie, Rondibilis et Dindonaud. Étrange spectacle que cette révolution de la pensée qui, sous une forme légère, gronde dans les pages de Rabelais en face d'une révolution religieuse, et qui échappe au regard défiant et inquisiteur du catholicisme ! Qu'avait-on à craindre d'un frère ? Rabelais a tant d'esprit, il se moque si bien de toutes choses et de toutes personnes qu'il ne peut avoir ni amis ni ennemis, mais seulement des complices dans tous ceux qu'amusent ses plaisanteries. Rabelais réunit cependant à l'esprit railleur et léger jusqu'à l'indécence, la philosophie la plus élevée et la plus empreinte de la vérité éternelle. Il pressent la grande loi du partage égal des successions, deux siècles avant la Révolution de 89 ;

il voit naître la réforme, et pour mieux la servir, il affecte de se mettre au rang de ses ennemis. Le catholicisme ne gagne pas à une pareille conquête, et le curé la lui fait payer cher. Vivant au milieu des beaux-esprits de la cour de François Ier, il s'associe à eux dans leurs plaisanteries contre les moines, et il accélère ainsi avec Marot et Marguerite de Navarre la révolution qui se prépare. Comme tous les hommes éminents de son siècle, Rabelais va voir Rome. Qu'y remarque-t-il? *le Papegot* et *les Cardingots*. Il s'ennuie sans doute de cette majesté de ruines; il ne pleure pas, comme Du Bellay, son compagnon de voyage, sur la grande cité; il n'entend pas gémir dans cet entassement d'architectures la voix lamentable des siècles qui rappellent leur grandeur éphémère. Gargantua est mal à l'aise dans ce tombeau : aussi quitte-t-il avec bonheur l'Italie pour son beau et riant pays de Touraine.

Montaigne (*voy.*) vint aussi dans cette Rome qui a vu passer tant de générations : le sceptique entra en tremblant et avec respect dans la capitale du monde chrétien, et l'homme ondoyant et divers rêva longtemps sur ces débris où s'était empreinte la marche dévorante du temps. Est-ce par enthousiasme de l'antiquité ou par respect pour les lieux qui virent passer tant d'illustres maîtres que Montaigne fut si religieux et si pénétré pendant son séjour à Rome? Nul ne le sait, mais il est certain que rien ne l'impressionna plus vivement et qu'il ne put même retenir un cri de douleur mêlé d'effroi en voyant du haut de la ville éternelle le paysage desolé qui l'environne. On a caractérisé plus haut (p. 450) le style de Montaigne. Né dans le Périgord, il commença, avec Montluc, une école que nous appelons *gasconne* par opposition à celle d'Amyot (*voy.*), qui représente le vieux langage français formé des patois wallon et picard. Il ne faut pas chercher chez lui, comme dans Rabelais, l'influence ou l'esprit du XVIe siècle : c'est un de ces génies libres, indépendants, étrangers aux choses humaines, qui naissent dans tous les temps et qui n'ont pas besoin des événements contemporains pour grandir. Ils sont à eux-mêmes leur passé, leur présent, leur avenir. Absorbés dans l'étude de leur moi, ils ne sentent pas les influences du dehors et n'entendent point le bruit des agitations extérieures. Mais aussi qui pourrait prétendre connaître mieux l'homme intérieur que le philosophe gascon, deviner mieux que lui ses faiblesses et ses incertitudes, ou dévoiler sa nature incomplète? On conçoit le doute avec une pareille science du cœur humain. Que Pascal s'indigne de la franchise de l'honnête homme; qu'il l'accuse avec ce style mordant qu'il a répandu dans *les Provinciales :* on l'admirera, mais on ne pourra partager son indignation; car il y a souvent dans Montaigne un sentiment consolant, élevé, à côté du doute et de l'incertitude. L'ingénieux moraliste, le tendre ami de La Boëtie possédait d'ailleurs au plus haut degré la science littéraire, la science philosophique, politique et religieuse de son époque, et en a nourri ses *Essais*. Il connaissait aussi parfaitement l'antiquité et savait s'en servir au besoin dans ses maximes et dans ses théories sur les sentiments. Ignoré de ses contemporains, passant presque inaperçu au milieu du XVIIe siècle, il s'éleva dans le XVIIIe au rang des premiers moralistes. Voltaire en fit ses chères délices, l'Encyclopédie le mit en regard des grands maîtres de l'antiquité, et il prit alors le rang que lui assignait son génie vif et original, chez lequel cependant la vérité ne se révèle que dans des apercus, dans des phrases isolées. Il ne peut s'arrêter longtemps sur la même pensée, et sa plume suit les mouvements de son esprit auquel il laisse pleine liberté. Presque toujours il parle dans ses chapitres de tout, excepté du sujet annoncé par le titre du chapitre; mais tous ceux qui ont lu Montaigne savent que cette négligence, cet oubli, ce laisser-aller, sont chez lui un charme de plus.

On peut dire que Montaigne remplit avec Rabelais tout le XVIe siècle. Avec des qualités différentes de celles de Montaigne, Rabelais pressent déjà une langue française ramenée à une sage unité; il raille sans pitié ceux qui essaient d'enlever au langage primitif sa naïveté originelle (*voy.* p. 449). Né dans le pays où la

langue était la plus française et la plus nationale, il parle le langage des fabliaux, de Froissart et de Comines, assaisonné de ce fond d'ironie et de bon sens qui distingua nos premiers auteurs, et qui chez lui devient du génie. Montaigne travaille aussi après Rabelais à la création d'une langue nouvelle; il dépasse toutes les espérances; il crée un langage admirablement approprié à ses idées et à sa philosophie. Ses mots, ses phrases sont ingénieux comme ses pensées; il représente les réalités avec une supériorité désespérante; personne encore ne l'a dépassé dans la vérité des images et des rapprochements.

Montaigne, vivant en dehors des affaires de ce monde, trouve son opposé dans Montluc (*voy.*). Celui-ci, avec toute la franchise du philosophe sceptique, ne se complaît que dans la lutte; il est toujours en proie à cet insatiable amour-propre qui amuse par son excès même. Guerrier, avec la plume comme avec l'épée, il représente assez bien le bourgeois de Paris qui offre la mort ou la messe, croyant accomplir l'œuvre de Dieu. Aussi marque-t-il son passage en *attachant aux arbres pour enseignes* les cadavres des calvinistes. Il a de mieux que Brantôme (*voy.*), Gascon comme lui, la conviction qu'il fait le bien et qu'il seconde les desseins de la Providence, tandis que l'auteur des *Dames galantes* n'est qu'un plat courtisan et un médiocre écrivain. D'Aubigné, dans ses *Mémoires*, n'est pas moins ardent ni moins fanatique que Montluc; mais tandis que celui-ci n'a souvent que la brutalité du soldat, d'Aubigné unit à une grande force de volonté et de conviction des sentiments d'heroïsme et de vertu qui lui font une place à part dans le XVI^e^ siècle. On n'a pas assez lu ses *Mémoires d'un gentilhomme protestant*, écrits sur le lieu même de la lutte et au sein de la mêlée. Il y a là de quoi défrayer les chercheurs de belles réponses; le journal de l'Étoile n'est qu'une froide silhouette en face de ces tableaux animés et ardents. Figurez-vous Henri IV entrant au Louvre après avoir, à la satisfaction des uns et aux regrets des autres, entendu la messe, et voyant dans la foule le visage sevère de d'Aubigné qui s'approche et lui dit, à propos d'une tentative d'assassinat : « Dieu t'a « frappé à la lèvre, parce que tu ne l'as « renié que des lèvres; mais le jour où « tu le renieras du cœur, il te frappera « au cœur. » Cet Agrippa d'Aubigné est le protestantisme guerrier et fanatique personnifié. Au milieu de la confusion et de l'entraînement des passions religieuses, de Thou (*voy.*) représente l'esprit de l'histoire dans sa justice, et son impartialité ne tait pas la vérité, quelque dure qu'elle soit. Enfin l'indépendance de la pensée éclate de toutes parts, dans la philosophie, dans la morale et dans la politique. Nous avons nommé Montaigne pour la morale pratique, nous citerons en philosophie Charron et Ramus (*voy.*), le dernier victime d'une vérité sainte, père et martyr de la philosophie moderne, comme Zénon le fut de la philosophie stoïcienne.

Au milieu de ces nobles enfantements, la liberté d'examen se fondait par le sang et par l'épée. Les protestants mouraient sur les places publiques, victimes de l'aveuglement des catholiques; un roi tombait sous le couteau d'un fou qu'on divinisait; la Ligue continuait sa ridicule association, et la *Ménippée* se plaçait au centre de la politique, comme Montaigne au centre de l'homme, pour observer et raconter. Comment, dans ces temps de trouble et de malheur, avec les Seize et les cinq ou six rois qui voulaient gouverner la France, quelques hommes d'esprit et de talent purent-ils se rencontrer? C'était plus, on peut le soupçonner, le désir de vivre gaîment que l'amour des lettres qui amena un pareil rapprochement. Peut-être un jour se trouvèrent-ils à la même table, dans une obscure taverne, et ils burent alors sans façon ensemble à ce fameux tonneau de Rabelais, dont les docteurs et les cafards ne pouvaient approcher. Quelques-uns de leurs noms nous sont restés : c'étaient Pierre le Roy, Gillot, Rapin, Pithou et Passerat. Ils se réunissaient chez l'un d'eux, et là, en se livrant aux plaisirs de la table, ils préparaient leurs pamphlets que tout Paris lisait le lendemain et que ne pouvaient arrêter les barricades du duc de Lorraine. Dans ces entretiens, où étince-

lait la gaîté vive et franche de Rabelais, ils parlaient aussi des grands maîtres de l'antiquité et du viveur par excellence, qu'ils appelaient le Vert-Galant. L'esprit de Rabelais, sa manière allégorique et voilée, forment le fond de la Ménippée. Même franchise, même gaîté et aussi même ironie. La caricature révèle souvent autre chose qu'une gaie et légère moquerie; le style change quelquefois de ton; d'Aubigné et de Thou remplacent Rabelais, et l'on trouve alors, à la place des rêveurs et des plaisants, le citoyen du XVI^e^ siècle qui s'indigne dans son âme et plaint l'égarement de son pays.

VI. Le XVII^e^ *siècle*, si souvent et si diversement jugé, se partage en deux phases littéraires bien distinctes: la première voit mourir Malherbe et naître Balzac et Pascal, qui tous trois appliquent en littérature le système inflexible de Richelieu en politique (*voy.* p. 451). La deuxième période, que commence Corneille, abonde en noms illustres : Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, Bossuet, Fénélon, etc. La pensée qui avait préoccupé tout le XVI^e^ siècle et qui avait été l'objet de toutes ses tentatives, l'introduction de l'antiquité dans notre littérature, sans toutefois que celle-ci perdît rien de son caractère national, trouve sa plus belle et sa dernière réalisation dans les travaux de ces poëtes et de ces prosateurs, éternel honneur du règne de Louis XIV.

Racan continue dignement son maître en s'en éloignant pourtant par une grâce et une naïveté qui déjà fait pressentir La Fontaine. Malheureusement le goût pastoral le domine et l'entraîne, et sa facilité se dépense souvent en fadeurs; mais quelquefois aussi le poëte des champs, des vergers et des fontaines, trace un paysage à la manière de Ruysdaël et nous montre la nature dans sa poétique simplicité. Nous trouvons à Racan plus d'abandon, plus de laisser-aller qu'à Malherbe, son conseiller et son ami ; il se livre plus que lui à ses impressions et à ses rêveries; sa poésie est comme un écho de toutes les pensées qui passent dans son âme.

Racan, outre le poëme des *Bergeries* qui renferme des passages remarquables, a composé quelques odes et la belle élégie *sur la Retraite* qu'on lit encore aujourd'hui et qu'on lira toujours. Il vit naître, comme Ronsard, une génération nouvelle qui devait le faire injustement oublier; il assista aux premiers triomphes de Corneille, lut même dans sa retraite les premières fables de La Fontaine, et mourut à l'âge de 81 ans, presque inconnu dans le présent. Boileau, qui ne se montra pas toujours juste envers ses contemporains, le fut envers lui et lui rendit, ainsi qu'à Malherbe, ses titres litteraires.

Pendant que Malherbe et Racan cherchaient gravement la Phébé ou l'Amaryllis qui devait être l'objet de leurs vers et de leurs pensées, la ville de Rouen donnait le jour, en 1606, à un enfant auquel il était réservé de fonder le théâtre en France. Pour apprécier le génie de Corneille (*voy.*) et la grande œuvre qu'il a accomplie, il faut se placer à son époque et voir ce qui s'y passait et où en était le theâtre. Rotrou n'avait pas encore écrit son *Wenceslas* qui ne fut joué que quatorze ans après *Médée*; les Colletet, les L'Étoile, les Boisrobert, les Jodelle, les Garnier, les Mairet, les Scudéry, la plupart auteurs qui ne nous sont connus que par Boileau, étaient les maîtres du theâtre aux hôtels de Bourgogne et d'Argens, et au Palais-Royal. Ce n'étaient que plates et ridicules imitations, ou que pasquinades à la manière des charges de Callot. On avait pris des Grecs et des Romains des déclamations et des dissertations sans fin, et je ne sais quel pédantisme et quelle prétention dont on a peine à se rendre compte aujourd'hui. Qui lit *l'Innocente Fidelité* de Rotrou, *l'Hôpital des Fous* de Beys, l'*Orante* et *la Pèlerine amoureuse* de Scudéry (*voy.* les articles COMÉDIE, TRAGÉDIE, *art* DRAMATIQUE)? Il était reservé à Corneille, au milieu de ce fatras de mauvais goût et de prétentions avortées, de constituer le théâtre par la seule puissance de son génie. Sans partager le sentiment de Fontenelle qui attribue à un premier amour la détermination de la vocation poétique du grand Corneille, nous serions bien portés un peu à croire que l'esprit doux et timide du jeune homme aurait longtemps plié sous la volonté paternelle, et que son génie se serait révélé beaucoup

plus tard, si cette passion, la plus sérieuse qu'il ait eue dans sa vie, n'avait éveillé à 21 ans toute la poésie qui fermentait dans sa tête et dans son cœur. Elle fit naître *Mélite*, que Corneille adressa à l'homme qui tenait alors le sceptre dramatique, au directeur, auteur et comédien Hardy. Celui-ci, qui ne se croyait pas d'égal, sourit à l'œuvre du jeune homme et la fit jouer par sa troupe. Cet événement heureux détermina le voyage de Corneille à Paris, où il passa plusieurs années après son début, sans rien produire, dans les veilles et les travaux sérieux. Il se trouva bientôt au courant des mouvements et des questions qui agitaient toutes les intelligences. Il sut qu'il y avait au théâtre des règles dont on ne pouvait s'ecarter; il écouta les discussions que soulevaient ces importantes questions; il connut l'autorité imposante d'Aristote en cette matière, et il profita habilement de ses observations. L'amitié peu commune qui l'unissait alors à Rotrou lui fut très utile dans les premières années de son éducation dramatique; et ce qu'on aime à ajouter, c'est que les succès du *fils* ne refroidirent jamais l'amitié du *père*. Dans un de ses voyages à Rouen, Corneille rencontra un M. de Châlons, inspecteur des finances, versé dans les littératures étrangères et qui lui parla de la langue et du théâtre espagnols. Sur ses offres pressantes et affectueuses, Corneille accepta avec bonheur ses leçons, et en peu de temps il put lire les grands maîtres de ce théâtre dans l'original. Ce fut comme une révélation, une seconde période dans l'existence du grand poëte. L'âme noble, presque sauvage et tendre à la fois de Corneille, dut se trouver à l'aise au milieu de cette littérature chevaleresque qui a redit pendant des siècles les hauts-faits du vainqueur des Maures sous Alphonse VI. Il transporta sur notre scène la fierté et le point d'honneur castillans qui dominent, sans les étouffer, tous les autres sentiments. Il lut Diamante, Lope de Vega et Giulian de Castro, mais il ne les imita jamais servilement; *le Cid* et *Don Sanche* lui appartiennent tout entiers. Par la seule force de son génie, il créa les beaux caractères de don Diègue, de Rodrigue et de Chimène; il mit en regard deux passions grandes et sacrées, la passion de l'amour et celle du devoir. Rodrigue tue don Gomès pour venger l'affront fait à son père, quoiqu'il sache que la mort du père de Chimène mettra un abîme entre leur amour. De son côté, Chimène, qui partage l'affection de Rodrigue, pleure son père et n'a pas la force de maudire le meurtrier. L'honneur pourtant, la tendresse filiale lui commandent d'accuser celui qui devait être son époux. Au milieu de cette lutte entre la passion et le devoir, Corneille a jeté à profusion les vers nobles et héroïques. D'un seul coup, après tant d'informes et ridicules ébauches, il créa ainsi un ouvrage rempli de passion, de poésie et de mouvement, une œuvre que rien ne fera oublier et qui sera grande dans les siècles comme les débris de *Prométhée*, *Othello*, *le Misanthrope*, *Athalie* et *Faust*. *Le Cid* eut un succès d'enthousiasme que nous ne pourrions exprimer. On le récitait dans les salons, on l'apprenait aux enfants, et Corneille possédait, dit-on, son œuvre traduite dans presque toutes les langues du monde. Corneille réussit malgré l'Académie dont on se rappelle l'hostilité (*v.* CORNEILLE), et sa réponse fut digne de son génie. *Horace*, *Cinna* et *Polyeucte* suivirent l'apparition du *Cid*. Après avoir quitté l'Espagne chevaleresque, il s'attaque à Rome républicaine. Assez de critiques habiles et éminents ont approfondi la pensée et le mérite du théâtre de Corneille; nous ne pouvons guère ici que résumer ses ouvrages. Sa gloire ne s'arrête pas à la tragédie : le créateur d'Horace, de Rodogune, de Pauline, de Rodrigue et de Chimène, peut être aussi proclamé le père de la comédie. Le premier il représenta dans *le Menteur* une action suivie; le premier il introduisit dans la comédie le dialogue coupé et ironique. L'esprit n'est pourtant pas ce qui le distingue le plus : son vers n'a pas l'allure vive, incisive, mordante et originale de Molière; il créa une comédie pleine d'incidents, il y répandit l'intérêt par les oppositions et les contretemps imprévus : c'est encore le théâtre espagnol, et le génie de Lope de Vega a pas é par là.

Corneille s'arrête dans sa carrière dra-

matique à l'âge de 47 ans; par sa seule volonté, il contient l'ardeur d'un génie encore jeune et plein de sève, qui eût bien vite réparé le malheureux échec de *Pertharite*. L'auteur de *Nicomède* et de *Don Sanche* eut le temps de voir ses tentatives novatrices couronnées du plus brillant succès, le théâtre définitivement constitué, et se dégageant peu à peu de tout le luxe de fatras et de prétentions que Molière plus tard flétrit de sa verve comique; Rotrou (*v.*) donnait alors *Venceslas*, la seule pièce de cet auteur qu'on lise encore à présent, et un jeune homme élevé dans Port-Royal se préparait à marcher dans la voie ouverte par Corneille.

Quoique successeur de celui-ci et né de son école, Racine (*voy.*) s'en sépare complétement par son génie. Corneille avait mis dans ses tragédies sa puissante jeunesse, son active persévérance, son caractère énergique et quelquefois heurté; Racine au contraire, par une disposition tendre et rêveuse, par une éducation mystiquement religieuse, répand dans ses œuvres la grâce touchante, l'harmonie et le sentiment exquis. L'on a toujours cherché, et bien à tort selon nous, à comparer ces deux génies, et à établir la supériorité de l'un sur l'autre. A quoi bon mettre Athalie en regard de Polyeucte, opposer Iphigenie, Andromaque, Phèdre, à Chimène, Pauline et Pulchérie, pour rabaisser ensuite parmi ces sublimes figures celles-ci aux depens de celles-là? Le vrai secret de l'art n'est pas dans ces vains parallèles.

Corneille a un sentiment dramatique profond et élevé. Concis et audacieux dans son style, il entraîne le spectateur par l'éloquence et la force; il trouve toujours de ces mots heureux qui commencent ou dénouent admirablement un drame. Ses héros sont souvent prétentieux et exagérés quand ils cessent d'être sublimes; à force de les grandir, il leur fait dépasser quelquefois la nature; mais où se flatter de ne pas rencontrer l'imperfection? Sans doute il serait à souhaiter que César ne parlât pas de son amour à Cléopâtre du ton d'un héros de La Calprenède ou de Scuderi (*voy.* ces noms); sans doute on peut regretter que, chez la plupart des guerriers qu'a depeints Corneille, la bouffissure et la rodomontade empruntees au théâtre espagnol se mêlent aux sentiments sublimes qu'il a puisés dans son propre génie; mais pour ceux chez lesquels un tel regret serait assez fort pour eteindre l'admiration, il deviendrait un malheur et une faute. Racine nous offre le spectacle du poëte versé dans la connaissance des antiquités grecque et latine, amant de la forme sévère de l'art païen, mais en même temps chrétien par le cœur et par la pensée. Racine cherche et puise en lui-même ces douces et tendres inspirations qui coulent de son cœur, comme les flots purs et sans mélange d'un fleuve à peine échappé de sa source. L'histoire n'est pour lui qu'un motif; Phèdre, Bérénice, Iphigénie, Britannicus, Esther, sont des types qui, malgré l'amour de leur créateur pour l'antiquité, se sont ressentis de la marche du temps, et portent bien plus l'empreinte des idées et des sentiments modernes que de ceux des Grecs et des Romains. Le devoir qui les guide et la passion qui les embrase eussent été impossibles chez ces peuples, et, comme le fait judicieusement observer M. de Chateaubriand, la résignation d'Iphigénie aux décrets éternels ne date que du christianisme. Avec quelle pureté de style et quelle chasteté de pensées l'enfant chéri de Port-Royal trace ses caractères! et avec cela, quels accents partis du cœur, quelle vérité admirable et inimitable dans l'expression de l'amour, cette passion que personne peut-être n'a aussi bien comprise que Racine, et n'a su faire parler à son gré d'une manière aussi énergique et aussi touchante! témoin Phèdre, Hermione, Monime et Bérénice. Ces noms, il est vrai, sont tous des noms de femme, et le génie du poëte, si heureusement inspiré quand il s'agissait de devenir l'organe des souffrances du cœur chez le sexe le plus tendre, a presque toujours défailli quand il s'est agi de peindre l'amour chez les hommes. Les grands caractères d'hommes qu'il a créés, tels qu'Acomat et Joad, n'appartiennent point à la classe des amoureux, ou, tels que Néron et Mithridate, ne tirent pas leur vrai mérite de l'amour que l'auteur leur a prêté.

Pendant que Racine se produisait ainsi dans son individualité, deux hommes d'un génie plus hardi et plus original illustraient à jamais le XVII^e^ siècle et donnaient

à la France et au monde la fable et la comédie: les deux noms de Molière et de La Fontaine sont inséparables dans l'histoire de la littérature. Ils appartiennent au XVI^e^ siècle par l'indépendance de la pensée, au XVII^e^ par l'élévation et la pureté du langage, à tous les siècles par l'invention.

La comédie (*voy.*), dans l'antiquité et chez tous les peuples modernes, n'avait été, jusqu'à Molière (*voy.*), qu'un pamphlet, une satire, ou le tableau d'une intrigue embrouillée: avec lui, elle devient humaine, sérieuse sous une forme légère, et échappe à l'action du temps par la vérité éternelle des créations. Aussi comprenons-nous que l'auteur des *Précieuses ridicules*, des *Femmes savantes*, du *Bourgeois gentilhomme*, ait été d'un caractère triste et rêveur. Il connaissait trop le cœur humain, il avait su lire trop avant dans ce livre mystérieux pour ne pas être revenu de ce voyage, comme le Dante échappé des sombres abîmes, avec la pâleur sur le front. Sans cela aurait-il fait *le Misanthrope*, cette belle et majestueuse comédie où tant de mélancolie se cache sous l'esprit et la verve? Bien des gloires ont été méconnues ou discutées: le nom seul de Molière est resté toujours debout, inviolable et sacré, au milieu des discussions littéraires. Il appartient à la noble et peu nombreuse famille des esprits essentiellement originaux, des Homère, des Dante et des Shakspeare.

Auteur plein de charme et de naïveté, La Fontaine (*voy.*) rappelle par sa forme simple et ingénieuse les fabliaux dont il est l'héritier, comme il l'est aussi de Marot et de Rabelais. Le premier, il introduit dans notre littérature la grâce unie au sentiment et à la profondeur. Paresseux et rêveur, comme on pouvait l'être dans son siècle, peu soucieux du lendemain, *mangeant son bien avec son revenu*, il fut poëte presque sans s'en douter et ne se préoccupa jamais de sa gloire. Doué de bonté et de qualités précieuses, il eut pour amis tous les littérateurs de son époque. Ses ouvrages sont l'image de sa vie, et l'on rencontre, à chaque pas que l'on fait dans sa poésie fraîche et animée, quelque indiscrétion charmante, qui trahit certaines douces faiblesses de son cœur. Cette personnalité qui le met si à l'aise est très remarquable au milieu d'un siècle aussi livré aux généralités et aux abstractions que celui de Louis XIV; il la dut à un éloignement absolu de la cour, à une vie de concentration perpétuelle. On sent que jamais rien ne le gêne et qu'il est toujours lui-même, sans se laisser modifier par une influence extérieure. Ses fables (*voy.*) nous offrent d'ailleurs des tableaux empreints d'une surprenante vérité de détails, relevés encore par un idéal tempéré qui lui assigne le premier rang parmi les poëtes du paysage et de la nature vraie. Notre langue présente-t-elle un drame plus touchant, plus vrai, que la fable des *Deux pigeons*, et un tableau plus gai, plus frais, que *la Laitière et le pot au lait*? On regrette qu'une vie aussi belle que celle de La Fontaine ait eu une vieillesse si peu digne de lui. Il fallut la mort d'une bienfaitrice et d'une amie dévouée, M^me^ de La Sablière, pour le rappeler à lui-même; il mourut dans le catholicisme, pieusement et doucement.

De La Fontaine à Boileau (*voy.*) la transition est brusque; car rien n'unit, dans l'histoire littéraire, ces deux hommes de génie si divers. En effet, chez l'un, insouciance, abandon plein de charme; chez l'autre, étude, réserve, travail sérieux; mais également chez tous deux un admirable bon sens. On a discuté longtemps les titres de Boileau, et les partis littéraires nous semblent avoir exagéré ses défauts et ses qualités. Marmontel, D'Alembert, et quelquefois Voltaire, se sont attaqués à ses écrits avec une violence qu'on ne saurait approuver.

Inflexible comme Malherbe, quand il s'agissait de la langue, Boileau apprenait à Racine *à faire difficilement des vers faciles*, Louis XIV le consultait, Molière lui lisait *le Misanthrope*, et ses jugements étaient des arrêts en dernier ressort. Son influence et son bon sens l'appelèrent bientôt à faire un *Art poétique*, à tracer à la poésie des règles uniformes, à distinguer les genres, chose dont s'étaient peu inquiétés Villon, Marot et Ronsard. Boileau développa surtout ses qualités éminentes dans les *Épîtres* et dans le poëme comique du *Lutrin*; il y

déploya une verve et une originalité que nous chercherions en vain dans les *Satires*, imitation souvent pâle et affaiblie de Juvénal, d'Horace et même de Régnier. Boileau n'eut jamais la délicatesse de sentiment et la passion élevée de Racine, l'élan de Corneille, l'observation profonde et philosophique de Molière, la simplicité élégante de La Fontaine ; mais il sut merveilleusement diriger par ses conseils et par ses écrits les grandes illustrations de son siècle, et il mérita justement d'être appelé le *poëte du bon sens* et le législateur de notre Parnasse.

Nous venons d'assister au grand mouvement imprimé par les poëtes à la littérature du XVII^e^ siècle; nous arrivons maintenant aux prosateurs.

La prose, déjà si riche, si variée dans Rabelais et Montaigne, parvient à son dernier progrès, trouve sa plus grande perfection dans *les Provinciales* et les *Pensées* de Blaise Pascal, qui eut Balzac pour précurseur. Nous avons remarqué combien, dans le XVI^e^ siècle, la prose était au-dessus de la poésie sous le rapport de la forme et de l'originalité. Si, au XVII^e^ siècle, la poésie monte à son niveau, elle ne perd pour cela rien de sa grandeur. La première période nous montre dans Balzac (*voy.*) un écrivain ingénieux, français encore plus que Rabelais et Montaigne, débarrassant la langue de tous les mots italiens, grecs, latins et patois francisés, la rappelant, comme Malherbe en poésie, dans sa véritable voie et lui traçant également des limites. Mais, contrairement à ses devanciers, il ne laisse un nom que par la distinction de son style. Ses ouvrages se composent de volumineux recueils de lettres, de traités philosophiques, fades et creuses imitations de l'antiquité grecque et romaine ou de la moderne Italie, dont la lecture fatigue et ennuie. L'*Aristippe*, le *Socrate chrétien* et *le Prince* sont de longs et interminables discours sur la cour et sur la religion, semés çà et là de quelques traits ingénieux et d'heureuses pensées, mais si rares et si perdus souvent dans l'emphase qu'on a difficilement le courage de les chercher. La supériorité de Balzac est surtout dans ses lettres : il écrit sur une fantaisie, sur les moindres choses, avec un art plein de ressources. On se disputait une lettre de Balzac; on lui écrivait à propos de tout, ou pour mieux dire à propos de rien, et il répondait de même : aussi suffit-il de lire quelques lettres de cette correspondance pour connaître toutes les autres. La véritable ou plutôt la seule gloire de Balzac est d'avoir contribué à former la langue, à donner à la phrase une tournure presque rhythmique, noblement et élégamment coupée, qu'on ne rencontre presque jamais chez les prosateurs qui l'ont precédé. Quand il mourut, les *Lettres Provinciales* étaient publiées, et il put voir, comme Ronsard et Racan, naître la génération littéraire qui devait le faire oublier. D'une nature triste et sérieuse, Pascal (*voy.*) déversa son ironie âcre et dévorante et sa haine contre les jésuites dans ces *Provinciales*, revêtues d'un style inimitable et d'une irrésistible logique; ce disciple zélé et fervent de Port-Royal (*voy.*), cet implacable ennemi des jésuites, trouvait à satisfaire, dans la guerre entre deux sectes religieuses, l'esprit de lutte et de passion tragique qui faisait le fond de son caractère; mais c'était au détriment de sa santé déjà chancelante. Il crut en vain échapper à la passion de la lutte par l'étude des sciences abstraites qu'il avait si merveilleusement devinées des son enfance. Nulle part les combats de cet esprit ne se montrent à la fois plus terribles et plus sublimes que dans les *Pensées* : c'est la que vous assistez au déchirement de cette âme où se heurtent violemment le doute et la foi. On sait qu'il tâcha de prouver l'existence de Dieu à l'aide d'un problème géométrique. La raison l'emporta un instant sur la foi dans l'âme de Pascal, et il faillit n'échapper au doute que par la folie. Pendant que le défenseur de Port-Royal consumait ainsi son existence dans des combats interieurs, le sang de Ramus lui enfantait des successeurs. Descartes (*voy.*, dans l'immortel *Discours de la Méthode*, donnait un point de départ aux études philosophiques et devenait ainsi le père d'une nouvelle école fondée sur le libre examen. Malebranche (*voy.*) continuait, dans un style plein de charme et de pureté, la pensée du maître, et Fé-

nélon écrivait peu de temps après le *Traité de l'existence de Dieu*. Bayle (*voy.*), à la même époque, faisait son *Dictionnaire*, où Voltaire prit souvent des armes pour défendre son incrédulité. On s'étonne de rencontrer un pareil esprit entre Bossuet et Fénélon; c'est comme une protestation encore obscure contre l'élan spiritualiste qui emporte tout le XVII^e^ siècle. Le mouvement de la philosophie ne se borne pas à la métaphysique : La Bruyère, La Rochefoucauld, Nicole, Saint-Évremond (*voy.* ces noms) et Fénélon lui-même, dans l'admirable *Traité de l'éducation des filles*, creusent profondément le champ de la morale.

L'histoire elle-même arrive, dans Bossuet (*voy.*), à une élévation de forme et de pensée que nous désespérons de voir atteindre jamais. C'est Bossuet qui commence l'école historique philosophique de la France; il raconte avec la plus majestueuse éloquence les grandes lois qui régissent le domaine des faits. Son point de départ est le christianisme; mais il n'en arrête pas moins ses regards sur l'antiquité, et en quelques pages il sait merveilleusement caracteriser les lois, les mœurs des grands peuples qui ont vécu avant le Christ. Le génie de Bossuet n'éclate pas seulement dans l'histoire, il laisse des modèles d'une autre éloquence et d'un autre style non moins magnifiques dans ses oraisons funèbres, et, dans ses sermons, il devient l'infatigable avocat de la cause catholique, et soutient des controverses où éclate toute la puissance d'une logique nerveuse et pressante. Il laisse ainsi, en agitant et discutant les plus grandes questions, une trace profonde dans le domaine de la pensée.

Fénélon (*voy.*), moins grand peut-être que Bossuet, trouve, dans un autre genre et par des procédés différents, une gloire non moins durable que celle de son antagoniste. Amant passionné de l'antiquité, il crée dans le *Télemaque* une prose élégante, harmonieuse, étincelante, qui révèle une étude approfondie, et faite avec amour, de l'antiquité grecque. Doué d'un genie tout à la fois poétique et philosophique au point de vue de la morale, il écrit constamment dans un but utile et enveloppe dans la fable séduisante du *Télémaque* les plus graves leçons pour les rois. Il se sépare complétement de Montaigne, de Pascal, de Bossuet, de Fléchier et de Bourdaloue (*voy.*), par un caractère de douceur et de suavité qui lui est propre. Pendant que le catholicisme se produit avec tant d'éclat, que la chaire retentit d'éloquentes paroles, que le théâtre se constitue dans sa splendeur, quelques esprits plus modestes travaillent sans presque en avoir la conscience, sans prétention et sans art. La société des *précieuses* (et nous prenons ici le mot dans la bonne acception, tel qu'on le prenait avant l'épithete de Molière) voit sortir de son sein un talent charmant, naturel, plein d'abandon, étranger aux recherches et aux ressources de l'art. M^me^ de Sévigné (*voy.*) reproduit dans sa correspondance le bon ton et la distinction de la cour de Louis XIV, les parfaites manières, l'élégance du langage, l'esprit de conversation et ce delicieux caquetage, hélas! à jamais perdu. Il y a dans ses lettres, malgré la passion de M^me^ de Sévigné pour sa fille, plus d'esprit encore que de sensibilité, plus de savoir-vivre que d'élévation. M^me^ de Sévigné reste comme un modèle dans le genre épistolaire, et M^me^ de La Fayette (*voy.*) met, la première, dans *la Princesse de Clèves* cette analyse delicate des sentiments sur laquelle aimeront tant à revenir les auteurs du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècle.

Mais ce beau mouvement de la littérature, de l'histoire et de la philosophie au XVII^e^ siècle, n'a qu'un temps assez court, celui des premières années du règne de Louis XIV. Le grand roi survit à tous les hommes illustres qui contribuaient à la splendeur de sa cour; avec les années arrivent pour lui les inquiétudes, les douleurs et jusqu'aux humiliations; il se voit descendre lentement dans la tombe avec toute la puissance et toute la gloire de son règne. C'est un second âge dans l'époque de la royauté absolue. La littérature elle-même devient l'expression de cet affaiblissement. Racine a pour successeur Campistron; Regnard et Dancourt (*voy.*) viennent après Molière, et Jean-Baptiste Rousseau, si faible d'idées sous la beauté de sa forme, Fontenelle,

Vergier et Senecé remplacent Segrais, La Fontaine et Boileau. Le grand siècle, qui a commencé dans le sublime par Corneille et Pascal, finit médiocrement à Lafosse, à Campistron et à Fontenelle (*voy.* ces noms). C'était sa destinée, il devait faire place à des générations nouvelles qui forgeaient leurs armes dans l'ombre et préparaient l'ère philosophique et politique de Diderot, de Voltaire, de Rousseau et de Montesquieu.

VII. Fontenelle, qui appartient plutôt au XVIII^e^ *siècle* qu'au XVII^e^, par ses écrits philosophiques surtout, introduisit dans la poésie un genre prétentieux, ridicule à force de recherche. Les bergers et les bergères soupirent dans ses idylles comme des grands seigneurs, et portent dans leurs sentiments un raffinement que Marivaux aura peine à dépasser. Lamothe (*voy.*), esprit froid et ambitieux dans ses prétentions, compose de mauvaises fables et dévoile son incapacité poétique dans des odes prosaïques et sans chaleur. Plus heureux et mieux inspiré que ses devanciers, déjà cité pour ses succès universitaires, Voltaire (*voy.*) fait espérer à son début la renaissance des beaux jours du XVII^e^ siècle. *OEdipe* annonce dans son auteur une grande facilité poétique, une imagination pleine de ressources et un esprit dramatique plus élevé que celui de ses contemporains; mais les temps sont changés, et bientôt Voltaire lui-même prouve mieux qu'aucun des écrivains de son époque que l'esprit du XVII^e^ siècle a disparu pour toujours. Dans ce temps de lentes et consciencieuses études, les écrivains travaillaient en vue de la beauté et de l'élévation de l'art; s'ils reproduisaient quelquefois l'image de leur siècle et des grandes choses qui s'y passaient, c'était fatalement et sans système arrêté. Leur unique préoccupation était de réaliser une œuvre où la forme et le fond fussent également parfaits, et rien ne leur coûtait pour arriver à ce résultat; ils possédaient le don inappréciable de savoir attendre. Au XVIII^e^ siècle, au contraire, les idées et les travaux prennent une autre direction : loin d'être un temple sacré dont on n'approche qu'avec crainte et respect, la littérature devient le champ-clos d'une polémique âpre, ardente et destructive. Venu après les excès de la Régence, nourri des spectacles d'une cour corrompue et sans pudeur, Voltaire jette un rire immense sur cette honteuse orgie et met l'indifférence et l'ironie à la place des sentiments les plus saints et les plus révérés. Il substitue à la religion et à ses mystères une morale emphatique et sententieuse qu'il répand dans tous ses ouvrages dramatiques; au spiritualisme du XVII^e^ siècle, à la philosophie de Descartes, il oppose le sensualisme de Locke qu'il apporte d'Angleterre, approprié à l'usage des encyclopedistes. Il sait haïr beaucoup et très peu aimer; dans son inspiration se retrouve surtout l'ironie âcre, impitoyable, qui erre sur ses lèvres rétrécies. Trop souvent il oublie cet amour de la patrie qui inspire les grandes choses. Il injurie son pays par le travestissement de son plus noble et de son plus glorieux martyr : Jeanne-la-Pucelle, cette simple et belle fille de France, est sacrifiée à son cynisme révoltant et à sa raillerie sans pudeur. Jeanne, que l'Angleterre n'a pu s'empêcher d'admirer, que l'Allemagne a fait revivre dans un des plus beaux drames de Schiller, pour qui Chapelain, ce malencontreux poëte, a trouvé quelquefois des accents vrais et chaleureusement exprimés, Jeanne-la-Pucelle, avilie par Voltaire, devient pour le XVIII^e^ siècle l'objet d'une risée scandaleuse, et l'on se dispute ce monument de honte comme un monument de gloire et d'honneur, comme *le Cid* du grand Corneille. Voltaire, dans son ardeur destructive, et sans avoir peut-être le sentiment de ce qu'il accomplit, avec cette capacité vaste qui décèle le génie, porte la révolution philosophique dans toutes les branches de l'art. Son amour de la gloire, son esprit envieux et avide l'emportent dans toutes les directions, et pendant un moment il présente à l'Europe le spectacle étonnant d'une intelligence universelle. On ne peut s'empêcher d'admirer cette facilité qui embrasse toutes choses, quoique légèrement, et qui ne doute jamais de ses forces.

Le sujet du poëme *la Henriade*, dans lequel Voltaire crut faire l'épopée de la France, ne fut pour lui qu'un fait isolé dans l'histoire, qu'il eut encore le soin de

dénaturer. Dominé par sa haine du christianisme et des religions en général, il choisit la grande époque de la réforme, où il ne vit que fanatisme et folie humaine. Il défigura le XVI^e^ siècle et lui donna une physionomie menteuse. Pour obéir aux prétendues règles de la poésie épique, comme si l'épopée n'était pas une création toute indépendante, une œuvre de spontanéité, il introduisit dans *la Henriade*, à l'imitation d'Homère et du Tasse, le merveilleux et le surnaturel qui produisent un singulier contre-sens au milieu de ses longues tirades philosophiques.

Plus heureux comme écrivain dans l'*Essai sur les Mœurs*, Voltaire continue dans l'histoire sa polémique hostile contre le christianisme. S'il met souvent dans cet ouvrage une choquante partialité, si l'on y retrouve sans cesse un système arrêté, celui du dénigrement et de l'ironie à tout prix, il y répand aussi dans tout son éclat un style vif, animé, dramatique, ingénieux et quelquefois éloquent, une narration simple et facile, un charme et une apparence de vérité qui séduisent; c'est l'esprit de ses romans et de sa longue correspondance. On regrette seulement que tant d'ingénieuse facilité ait été dépensée pour une cause qui n'était ni celle de la religion ni celle de l'humanité.

Voltaire prit dans la lecture de Bayle l'idée de son *Dictionnaire philosophique*, où il entassa toutes ses théories, ou plutôt tous ses doutes. Il glorifia Newton, proclama le premier en France le système de la gravitation universelle, trouvé par le philosophe anglais, et appropria l'œuvre spiritualiste d'un chrétien au matérialisme de son époque; il porta même son esprit philosophique dans quelques-unes de ses *poésies légères* justement regardées comme le chef-d'œuvre du genre. Il ne faut pas chercher dans ce nombreux recueil le sentiment, la corde vibrante qui arrache des larmes et des soupirs, l'écho idéalisé des impressions du cœur : Voltaire était loin de ce genre de poésie dans lequel Racine montra tant d'éloquence et qui fera la gloire du XIX^e^ siècle; mais jamais on ne posséda à un plus haut degré la grâce, l'esprit léger, la coquetterie du style et de la pensée; jamais la langue ne parut plus souple et plus variée.

Voltaire mourut comblé de gloire et d'années, après avoir vu des rois et des peuples courtisans de son génie; il mourut tranquille sur l'avenir, content de son œuvre et souriant à l'avénement de Louis XVI au trône, comme à une aurore nouvelle de bonheur et de prospérité. Ainsi ce philosophe ne distinguait rien clairement dans un avenir auquel il touchait et qu'il avait préparé; il n'entendait pas crouler, sous l'ironie implacable de ses pamphlets, les temples et les trônes, la religion et la royauté. Étrange effet de la Providence qui cache presque toujours à ceux qu'elle envoie pour accomplir ses desseins le secret de leur mission!

Plus philosophe que Voltaire, plus consciencieux et plus arrêté dans ses idées, Diderot (*voy.*) résume en lui seul les vertus, les vices, les doutes et les convictions de son siècle. Esprit ardent et passionné, il attaque toutes les questions, et ne se contente pas de les effleurer ou d'en rire; il les pose gravement et les traite de même. Voltaire ne mettait dans toutes choses que sa verve et son esprit, Diderot y met la passion systématique. Il écrit, non par amour de la gloire, mais par amour des idées. Aussi n'a-t-il jamais fait d'ouvrage complet. Une brochure, un roman, un drame, un article d'encyclopédie lui suffisent pour développer ses théories. En lui se manifeste d'une manière énergique et originale l'insurrection philosophique; il sert de lien entre les hommes qui travaillent isolément et sans s'en douter à l'œuvre de destruction. Il fonde l'Encyclopédie (*voy.* ce mot) et en devient le principal auteur. Dans cet immense ouvrage, toutes les opinions humaines, tous les systèmes philosophiques, littéraires ou scientifiques, sont refaits et expliqués; le sensualisme et l'athéisme sont érigés en principes, et la morale devient la seule et véritable religion. Mais quelle morale! la morale d'Helvétius (*voy.*), développée dans le livre *de l'Esprit* et dans les théories du baron d'Holbach (*voy.*), mettant l'*amour de soi* à la place de l'abnégation

et du dévouement, proclamant l'*utilité* le mobile des grandes actions et des sentiments vertueux. Locke, en faisant sa Théorie des sensations, n'avait jamais pensé que le mécanisme de l'entendement humain constituât toute l'essence de l'homme, et il n'avait pas soupçonné jusqu'où peut conduire son système : le discours preliminaire de l'Encyclopédie devait bientôt l'apprendre. D'Alembert (*voy.*) formula dans sa preface la pensée et le but philosophique de l'œuvre nouvelle : il proclama la philosophie des sensations en métaphysique et l'athéisme en morale. Diderot, Voltaire, dans les articles *Dieu*, *Ame*, *Certitude*, *Atheisme*, développèrent ces principes avec une verve désespérante; Diderot surtout, dans la partie philosophique, se distingua par la force et l'inconcevable ardeur de ses théories. Quoique passionné, ainsi qu'on peut s'en convaincre dans ses curieux mémoires, il avait plus la patience des études lentes et sérieuses que Voltaire; il ne s'arrêtait pas cependant, comme Condillac, à une spécialité : il parcourait un cercle vaste et joignait à l'abstraction philosophique l'audace de la pensée et des creations; encyclopédie vivante, il embrassait toutes les questions d'art, de métaphysique, de morale, et portait dans beaucoup une finesse d'aperçus et un sentiment du beau qui décèlent en lui un artiste éminent. Le caractère de Diderot, si plein d'inegalités, formé de vertus solides et de defauts déplorables, est le miroir fidèle du XVIII^e^ siècle. On s'afflige seulement en voyant ce qui nous reste de lui, en parcourant chaque page de sa vie, que tant d'ardeur intelligente, tant de passion aient pu être consacrées à une cause stérile. Que n'aurait pas fait cet homme s'il fût venu un siècle plus tôt ou un siècle plus tard!

Disons-le cependant, la révolution philosophique n'est pas un fait isolé. Les écrivains du XVIII^e^ siècle subissaient une influence irrésistible. Le scandale d'une cour avilie, l'image d'une société livrée à la corruption, la religion dégradée dans la personne de ses ministres, le sceptre politique de Louis XIV laissé aux mains d'un voluptueux et d'un enfant perverti, la couronne de France livrée comme un jouet à une courtisane de bas étage, et tout au pied de l'échelle sociale le sourd murmure de la foule qui souffre et se contente de maudire tout bas; un pareil état de choses, dont un des articles suivants dévoilera d'ailleurs le tableau mieux que nous ne pourrions le faire *, n'appelle-t-il pas la destruction? une societé peut-elle se trainer longtemps dans une voie pareille de désorganisation et d'affaiblissement moral? Non assurément. De la cet elan passionné pour la destruction, cet amour des ruines qui anime tout le XVIII^e^ siècle, ces théories innombrables qui creent des sociétés nouvelles; de la l'incredulité de Voltaire, la croyance matérialiste de Diderot, et l'exaltation révolutionnaire de J.-J. Rousseau. Montesquieu lui-même, le grave historien des lois, ne peut échapper a l'esprit de denigrement qui est l'esprit général de son siècle : les *Lettres persanes*, publiees en 1721, sont la satire la plus mordante, la plus spirituelle et la plus profonde de l'époque. La société y est critiquee dans un style vif, doué d'une ampleur et d'une richesse orientales, orné des charmes d'une brillante imagination. Dans cet ouvrage abondant en épisodes, où le récit joyeux et passionné se montre à côté de reflexions politiques qui font pressentir l'*Esprit des lois*, Montesquieu donne les prémices de tout ce qu'il doit être un jour. M^me^ Du Deffand (*voy.*), en parlant de son grand ouvrage, dit qu'il avait fait de l'esprit sur les lois, elle aurait dû dire de l'eloquence. Jamais, en effet, la pensée humaine ne s'éleva si haut dans la politique et la legislation; jamais, avant et depuis Bossuet, la science historique ne trouva un plus glorieux interprète.

Dès l'âge de 25 ans, Montesquieu (*voy.*), dejà conseiller au parlement de Bordeaux, se vit admis dans l'Académie de cette ville. C'est aussi de cette époque que l'on peut dater sa carrière comme écrivain. Des études sérieuses sur les lois et la littérature remplirent les cinq années qui suivirent son entree dans la magistrature; et ce n'est qu'après l'âge de 30 ans, lorsque les *Lettres persanes*

(*) *Voy.* le précis de l'histoire de France que cet ouvrage doit a M. de Sismondi. S.

eurent obtenu un de ces succès qui font la réputation d'un homme, que Montesquieu pensa sérieusement à composer un livre qui sortit de la forme légère de ce roman et de la prose riche, pittoresque et quelquefois prétentieuse du *Temple de Gnide*. Appelé à l'Académie Française en 1728, il partit pour travailler au grand œuvre qui devait lui assurer une gloire impérissable. Il visita tous les pays les plus remarquables de l'Europe, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, la Hollande, en étudia la législation et revint chargé d'un précieux butin, consacrer le temps qui lui restait à vivre à la composition de l'*Esprit des lois*. Les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains* furent achevées et publiées au retour de ses voyages. La réaction qui s'était opérée dans l'esprit du magistrat se montra dans ces études sur la politique des Romains. Quoiqu'on ne partage pas aujourd'hui les nombreuses erreurs de Montesquieu, qui n'a vu que la vertu et la prudence présidant aux actes de la vie politique et domestique des Romains, on admire toujours l'esprit de suite, la pensée philosophique qui enchaîne tous les chapitres et constitue, par son unité, un ensemble remarquable. L'*Esprit des lois* parut 14 ans après. Dans ce livre que les encyclopédistes ont revendiqué plus tard, comme appartenant à leur école philosophique, Montesquieu reprend tous les grands principes et les importantes questions qu'il avait posées en se jouant dans les *Lettres persanes*. Il cherche le secret des sociétés et des révolutions dans les entrailles même de la loi, et pose des principes généraux sur les gouvernements et les institutions. Emporté par l'ardeur d'une imagination impatiente et par la passion des contrastes, il se laisse quelquefois aller à des rapprochements forcés, il exagère des principes peut-être vrais dans une acception restreinte; mais toujours dominent dans ses jugements et dans ses aperçus l'impartialité, la conscience. Au lieu d'abattre tout autour de lui, il cherche à relever les ruines en les glorifiant; il rend au moyen-âge ses titres, et place, comme point de départ de l'existence et de la grandeur des états, *la loi*, c'est-à-dire l'ordre, la prudence; *la loi*, c'est-à-dire la morale et la liberté. Le christianisme, dont il s'était joué d'abord, est glorifié par lui, et c'est par ce côté surtout qu'il se sépare des encyclopédistes qui regardent cette grande révolution religieuse comme une erreur de l'esprit humain, une œuvre à recommencer. L'*Esprit des lois*, où brille le génie le plus mûr et le plus profondément philosophique qu'ait produit la France, sort de ligne par la force des idées, par la grandeur et par la beauté du style. Montesquieu a donné l'histoire philosophique des lois; Montaigne avait fait avant lui l'histoire des sentiments moraux : ainsi la France dut à la même province son plus grand moraliste et son plus grand politique.

Montesquieu, avons-nous dit, représente l'ordre, l'amour des choses établies et des constitutions existantes : le génie de dissolution et de nivellement éclate dans Rousseau; Rousseau, cet homme qu'on ne se lassera pas d'exalter et d'abaisser tour à tour, et qui sera longtemps encore un sujet de discussion et de controverses (*voy.* son article).

Parti de la ville chérie de Calvin, doué comme lui d'une nature inquiète et chagrine, tourmenté par des douleurs profondes provenant de sa position exceptionnelle et d'un immense orgueil, Jean-Jacques suivit la route opposée à celle de Montesquieu. Le spectacle d'une société livrée à la corruption et au scepticisme n'amena pas sur ses lèvres le sourire mortel de Voltaire ni la verve licencieuse de Montesquieu dans ses premiers ouvrages : ce fut un cri d'indignation et d'horreur. Il se rejeta dans les bras de la nature, rêva pour l'humanité les premiers âges d'innocence où l'homme, livré à ses penchants, n'avait pour guide que lui-même et le juge souverain de toutes choses. Il maudit les arts, l'industrie, le théâtre, comme agents corrupteurs et centres de démoralisation; *le Misanthrope* lui-même, cette œuvre si pure, cet élan spiritualiste de notre plus grand génie dramatique, ne trouva pas grâce devant l'inflexible sévérité de ses jugements. Différent de Montesquieu qui proclame l'optimisme politique et justifie les caractères variés et divers des législations par l'influence

du climat, il renverse tous les principes établis, fait disparaître les limites naturelles des nations, et ne voit dans le genre humain qu'une seule famille apte à suivre les mêmes lois, douée des mêmes penchants. Il écrit le *Contrat social*, ce code de la révolution, où s'agitent les sombres théories dont l'application ensanglantera la France. La souveraineté du peuple est posée par lui en principe, la force prend la place du droit et devient la loi vivante. Rousseau répand dans ce livre sa puissance de déduction, sa hardiesse de conception, sa conviction également entraînante, soit qu'elle s'applique à des vérités ou à des sophismes, et un style à la hauteur des graves questions qu'il agite. Le XVIII^e^ siècle passe à côté de ce livre sans le comprendre; préoccupé de lui seul, comme son roi Louis XV, qui se consolait devant le dépérissement de la royauté en disant : « Cela durera encore plus que moi! » il boit avidement aux coupes enivrantes et empoisonnées qu'on lui présente, sans éprouver au fond de l'âme des pressentiments terribles. Rousseau ne s'arrête pas à la politique: il renverse la morale établie, pour y substituer la sienne dans *la Nouvelle Héloise*, cette œuvre de sublime passion, et commence l'application du *Contrat social* à l'éducation, dans l'*Émile*. Cette philosophie hardie et novatrice exerce une influence d'autant plus grande et d'autant plus sérieuse qu'elle se sépare du matérialisme des encyclopédistes par une élévation de sentiments et une exaltation prophétique que n'ont jamais eue ni Voltaire, ni Montesquieu, ni Diderot. Le déisme est proclamé dans la *Profession de foi du vicaire savoyard*, en même temps que le naturalisme est posé dans l'*Émile*. Les philosophes eux-mêmes, battus en brèche par Rousseau, tombent sous la puissance de ses attaques, et il se trouve bientôt maître du champ de bataille.

Mais pendant que la lutte s'engage entre les systèmes, que la fièvre de dissolution gagne les penseurs, les poëtes et les philosophes, un homme né au milieu de cette société, vivant avec elle, traverse ses réformes et ses théories sans que son génie en reçoive la plus légère atteinte, sans que le calme et l'assurance de sa pensée en soient ébranlés ou même légèrement troublés. Doué d'une grande liberté d'esprit, il établit un rapport secret entre la nature et lui, et s'abîme dans cette contemplation, non pas comme Rousseau en haine de la société, mais par amour de la science. Cette passion exclusive et désintéressée donne au style de Buffon (*voy.*) un caractère qui le met au premier rang parmi les écrivains véritablement français : ce caractère, c'est l'élégance, la pureté, la transparence, la simplicité et une éloquence continue. Buffon ne se sépare pas seulement de son siècle par l'étude recherchée et approfondie du style, il tient au XVII^e^ siècle par l'élévation religieuse; l'étude de la nature dans ses productions l'élève à la croyance et à la contemplation des vérités éternelles.

Nous avons jeté un coup d'œil rapide sur l'époque philosophique du XVIII^e^ siècle: à Voltaire, à Montesquieu, à Rousseau et à Buffon, morts ou déjà vieux, succède une génération d'écrivains qui se traînent sur les traces des maîtres.

La comédie, qui a eu un éclat passager dans *le Méchant* de Gresset et dans *la Métromanie* de Piron (*voy.* ces noms), essaie en vain de renaître avec les pâles et insignifiantes productions de Dorat (*voy.*), ce poëte de boudoir dont la muse poudrée et scandaleusement parfumée forme avec Boucher, son digne interprète en peinture, les délices de la société élégante. Lemierre trouve en dehors des sentiments quelque verve dans l'expression; Dubelloy introduit gauchement dans la tragédie les grands faits de notre histoire; Saint-Lambert se distingue par une élégance facile dans ses vers descriptifs sur *les Saisons*; et Malfilâtre, poëte froid et peu élevé, se fait un nom par une mort horrible et prématurée. N'oublions pas Colardeau, le traducteur distingué et le poëte doué d'inspirations exprimées avec une élégance et une vérité charmantes; et ce malheureux Gilbert qui écrivit son testament de poëte sur un grabat d'hôpital. Gilbert ne possédait pas un talent toujours égal; il n'avait pas encore atteint l'âge où la pensée et le jugement arrivent à leur maturité; cependant déjà brillait dans son talent de satirique une force et une vérité

saisissante d'expression qui ne le céderaient pas à Juvénal. La célèbre diatribe contre le XVIIIe siècle est son plus beau titre de gloire. *Voy.* tous ces noms.

Thomas, parmi les prosateurs, tente de rappeler dans ses éloges académiques les grands maîtres du XVIIe siècle. Il ne doit qu'à l'étude et à la rhétorique une apparence de force et de grandeur, et encore n'y arrive-t-il qu'en tourmentant son style. Raynal développe lentement et avec amour les systèmes politiques, religieux et philosophiques de l'Encyclopédie, dans son *Histoire des deux Indes*. Il fait faire un pas de plus à cette révolution dont il sera l'un des acteurs, et en face de laquelle il regrettera publiquement l'influence de ses écrits. Marmontel et La Harpe, poëtes médiocres, se placent au premier rang parmi les prosateurs de leur temps, l'un par le poëme de *Bélisaire*, l'autre par le Cours de littérature qui dut avoir une grande valeur à son époque.

La prose dans le XVIIe siècle occupait la chaire chrétienne et y brillait dans tout son éclat : au XVIIIe, elle descend des régions sacrées dans l'enceinte du barreau et acquiert un genre nouveau d'illustration dans les plaidoyers de Cochin, de Lenormand et de Gerbier (*voy.*), qui font revivre pendant un moment l'école philosophique de Montesquieu* . La liberté de la parole se répand dans tous les rangs; la magistrature et la noblesse, ces deux soutiens de la royauté, sont attaquées avec audace. On ne s'en tient plus aux généralités et au vague des théories; Beaumarchais (*voy.*) se joue ouvertement de tous les pouvoirs dans ses mémoires étincelants d'esprit et de joyeuse haine. La noblesse est mise au pilori dans le *Mariage de Figaro;* le peuple sort de son obscurité et se joue du grand seigneur sans que celui-ci s'en effraie; la cour, les princes du sang vont applaudir l'effronterie d'un valet; ils ne voient pas, dans leur aveugle folie, que la comédie est sur le point de tourner au drame, que des larmes amères couleront sur ces joues épanouies par la joie, et que les éclats de rire feront place à la stupeur. Louis XV est mort accompagné par le mépris et la haine; Louis XVI monte sur le trône au milieu des bénédictions universelles. Doué de bonnes intentions, mais d'un caractère faible, il hérite du lourd fardeau que lui ont laissé ses prédécesseurs. Il appelle d'abord au pouvoir les hommes les plus populaires, les philosophes, qui se trouvent eux-mêmes très embarrassés quand ils arrivent à l'application de leurs théories. A Malesherbes, à Turgot, à Necker, succèdent des courtisans habiles qui trouvent les institutions ébranlées et ne peuvent rien mettre à la place. Pendant cette courte et difficile période, la littérature semble reprendre de l'éclat et de la couleur. Delille brille dans ses poëmes qui pourtant ne valent pas sa traduction des Géorgiques; Colin-d'Harleville et Fabre d'Églantine se distinguent par de spirituelles comédies; Florian compose des fables que l'on cite encore après celles de La Fontaine, et Bernardin de Saint-Pierre donne à la France le délicieux roman de *Paul et Virginie*. *Voy.* ces noms.

Disciple de Rousseau, Bernardin de Saint Pierre continue les traditions du maître; il s'absorbe dans l'amour et la contemplation de la nature, et réalise, dans *Paul et Virginie*, le rêve de son maître, le spectacle du bonheur et de l'innocence de la vie primitive que trouble si cruellement le retour à la société, au monde européen. Les *Harmonies*, étude longue et inexacte de la nature, sont une dissertation philosophique plus fatigante qu'instructive. Dans cet ouvrage, Bernardin de Saint-Pierre n'a plus la simplicité touchante de *Paul et Virginie* et la nature n'est plus pour lui l'objet d'une passion naïve et d'une admiration non raisonnée; il se perd dans un philosophisme inexplicable, dans des dissertations qui n'ont pas même la science pour appui. La société tourne à l'idylle, aux pastorales de Gessner et de Florian, aux histoires sentimentales, quand la Révolution est sur le point d'éclater et que déjà gronde dans l'avenir le canon terrible que Mirabeau crut entendre avant de mourir.

Quand la Révolution éclate, la littérature passe dans les assemblées : c'est l'ère

(*) Ici D'Aguesseau (*voy.*) méritait une mention. Plus loin, on aimerait à trouver le nom d'un érudit modeste qui fut en même temps un prosateur distingué, l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis* (*voy.* BARTHÉLEMY). S.

de l'éloquence parlementaire (*voy.* Mirabeau, Cazalès, Maury, Barnave, Vergniaud, etc.). Cette première période de la Révolution, qui comprend l'Assemblée constituante, est sortie tout entière de Montesquieu; la seconde appartient aux disciples de Voltaire et de Raynal. Deux poëtes naissent à la vie dans cette époque de convulsion et d'orage, et le vent révolutionnaire les emporte. L'un, Roucher, l'auteur du poëme des *Mois*, signale son passage par des vers touchants et harmonieux qui rappellent Racine le fils; l'autre, André Chénier *voy.*), échappé du ciel poétique de la Grèce, passe comme ces cygnes dont parle M. de Lamartine, et laisse de touchantes et belles élégies où respire la pureté grecque unie à un sentiment encore inconnu qui mûrira dans les *Meditations*.

VIII. L'empire succède aux gouvernements révolutionnaires de la Convention et du Directoire; la littérature n'est plus alors que l'humble et prosaïque vassale d'un homme dont la gloire veut briller seule; elle se perd dans une servile imitation*, mais deux génies indépendants remontent aux sources pures de l'art et relèvent le temple sacré de la pensée abîmée sous les ruines fumantes de la Révolution. Le premier, M. de Chateaubriand (*voy.*), nourri de tous les écrivains du XVII^e^ siècle, ne goutant du XVIII^e^ que Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre, apporte, avec ses tristes expériences de l'histoire, le spectacle imposant d'un monde nouveau où il a promené les solitaires et cuisantes douleurs de *René*. C'est l'amour de la nature agrandi par la croyance chrétienne, une consolation pour cette société fatiguée et epuisée du sang qu'elle a perdu la veille, un retour à la divinité chassée des maisons et des temples. *Le Génie du Christianisme*, publié à cette époque, eut la plus salutaire influence et ramena l'espérance dans les âmes; ce fut une protestation éclatante et une condamnation contre le matérialisme du siècle passé. M^me^ de Staël (*voy.*) appuya cette protestation de toute la force de son génie. Le beau roman de *Corinne* et le livre sur l'*Allemagne*, où elle nous révéla la littérature de cette contrée et appela l'attention sur ses grands écrivains, durent exciter, nous le concevons, l'humeur de celui qui gouvernait la France. Il comprit peut-être qu'il y avait, cachée dans ces livres, non-seulement une révolution littéraire, mais une révolution politique.

Partout perçait l'esprit libre des hommes de la Constituante, rajeuni par le spiritualisme philosophique et la pensée constitutionnelle des premiers liberaux de la Restauration, qui partageaient alors la disgrâce de la fille de Necker et faisaient de son salon un temple dont elle était la prêtresse.

Deux romans, *Corinne* et *René*, furent l'aurore de la littérature du XIX^e^ *siècle*. Dans tous deux se montre l'esprit nouveau. Échappés d'une révolution, le cœur rempli d'images funèbres, Oswald et René traînent leur douleur dans l'exil ou sur la terre étrangère; ils vont demander à d'autres peuples, à des religions nouvelles, à des mœurs et à des lois différentes, le secret de leurs souffrances morales; mais l'incertitude les poursuit partout, ils ont dans l'âme un mal que rien ne peut guérir, la tristesse. Ils semblent regretter une première patrie, un autre monde dont ils ont perdu la trace.

Cependant, M. de Chateaubriand et M^me^ de Staël n'abandonnent pas la vie active, et chacun d'eux agit dans sa direction pour amener le triomphe de son système politique. M. de Chateaubriand devient le véritable fondateur du style de la politique quotidienne dans ses brochures, et crée le journalisme en France. Il hâte par ses éloquentes diatribes contre l'Empire le retour de la dynastie royale, et présente le spectacle imposant du plus grand littérateur de la France, du restaurateur de la forme noble et élevée du XVII^e^ siècle, aux prises avec les événements politiques et les gouvernant avec supériorité comme ministre*.

(*) Ce jugement, vrai dans le fond, nous paraît trop sévere dans sa generalité; il n'a point présidé a la redaction de nos articles Fontanes, Andrieux, Etienne, Fabre (*Victorin*, etc., et souffrira de meme des restrictions dans ceux qu'il nous reste a faire sur la même époque. S.

(*) Parmi les gloires parlementaires de la Restauration nous citerons auprès de M. de Chateaubriand les ministres Lainé et de Serre, le général Foy, Manuel, Benjamin Constant, de

Le séjour des étrangers en France et le retour en masse des fonctionnaires français qui, placés par l'Empire dans ses départements allemands, avaient pu y étudier les chefs-d'œuvre de Schiller et de Gœthe, ont pour résultat une littérature mêlée et le plus souvent inspirée des productions de l'Allemagne. La nouvelle génération littéraire, qui appartient purement à la Restauration, s'éloigne du véritable génie français et crée une littérature où brillent, à côté des plus grandes beautés, des imperfections inexplicables. Ceci provient de l'absence d'unité dans le fond et dans la forme. Des attaques sont bientôt dirigées contre les novateurs, et l'on voit se former deux camps qui se distinguent l'un et l'autre par l'emportement et la déraison (*voy.* Classiques et Romantiques). Les deux partis ont tort et s'exagèrent mutuellement leurs défauts. Pendant que la littérature, livrée à l'imitation étrangère, se distingue par des productions éminentes qui deviennent des monuments comme la *Notre-Dame de Paris* de M. Victor Hugo (*voy.*) et plusieurs de ses odes et de ses poésies de sentiment, quelques hommes, avec plus de réserve, se font une place brillante parmi les écrivains du XIX^e^ siècle. M. Casimir Delavigne (*voy.*) donne des larmes à la patrie livrée à l'étranger et chante sa plainte dans les *Messéniennes*. Il porte au théâtre un esprit rempli d'élégance et de mesure, une versification pure, transparente, souvent racinienne. Béranger (*voy.*), le plus original et le plus correct de tous, chante dans ses immortels refrains, qui valent des odes, la gloire et les douleurs de la patrie, les amours de Lisette et les plaisirs de la jeunesse. Il écrit dans le bon et pur langage de La Fontaine, et reste Français par son style aussi bien que par ses pensées. Vers 1820, M. de Lamartine (*voy.*) publie les *Méditations*, et de cette époque date pour nous la poésie intime qu'illustrait Byron en Angleterre et qu'André Chénier avait déjà pressentie. L'apparition des *Méditations* fut une ère nouvelle. Au XVII^e^ siècle, la poésie n'avait embrassé et exprimé que des sentiments généraux ; au XVIII^e^, elle avait été badine et irreligieuse avec Voltaire et Parny : au XIX^e^, elle prend un caractère sérieux et introduit dans le christianisme les passions du cœur. C'est quelque chose de saisissant et d'inattendu que cette harmonie ravissante qui dit sur un mode éternel les rêves, les extases et les découragements de l'âme humaine. Assise au bord des grands lacs et de la mer, image de l'infini dans la nature, la muse de M. de Lamartine se complaît à regarder le ciel dans ces miroirs tranquilles et réfléchis; majestueuse et transparente comme leurs ondes, elle livre aux vents du soir des accents de douleur et de tendresse, mais jamais la douleur n'arrive à l'emportement, jamais la tendresse au désordre ; le lac est toujours pur, et s'il se trouble, ce n'est que dans la profondeur de ses abîmes où l'œil ne peut pénétrer. La poésie de M. de Lamartine fait école; le maître a des disciples, mais rien que des disciples : aucun de ceux qui l'imitent ne se place à côté de lui.

Pendant que la poésie intime prend son vol et s'élance dans le ciel de Byron, les esprits qui ont assisté aux grandes convulsions révolutionnaires de la France ou qui n'en ont entendu que le dernier retentissement cherchent le secret de ces catastrophes. Ils remontent aux sources pour expliquer les grandes lois historiques qui dominent les faits. Ce mouvement remarquable produit une révolution dans les études. Les historiens du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, pour la France, sans parler de ceux de l'antiquité, sont contrôlés et réfutés par les chartes des rois et les chroniques contemporaines. Plusieurs écoles s'élèvent, toutes ont d'illustres représentants. Un Genevois, M. de Sismondi (*voy.*), refait l'histoire des Français à la manière de Jean de Muller; il s'attache froidement au fait, et quand il s'élève à l'idée, il est animé par un sentiment exclusif de nationalité et d'amour de la patrie; il devient le fondateur de l'école pittoresque que M. de

Martignac, qui tous auront des articles particuliers, ainsi que leurs successeurs, les Lamarque, les Odilon-Barrot, les Guizot, les Thiers, les Molé, les Dupin, les Berryer, etc. Dans d'autres articles spéciaux *voy.* Mémoires, Romans, Journalisme, Encyclopédie), nous aurons à examiner quelques branches essentielles de la littérature contemporaine qui n'ont pu trouver place dans ce brillant résumé de l'histoire littéraire de la France. Nous réparons enfin quelques autres omissions aux mots Courier (*Paul-Louis*), Villemain, etc. S.

Chateaubriand avait devancée dans *les Martyrs* et dans ses *Études*.

M. Augustin Thierry (*voy.*), avec plus de couleur et plus de passion poétique, dramatise l'histoire; non pas à la manière de M. de Barante (*voy.*), qui reste toujours indifférent dans ses récits animés : il y porte au contraire tout l'entraînement d'un poëte, et l'on croit, en lisant la *Conquête de l'Angleterre par les Normands*, que ce long drame si bien enchaîné vient de se passer sous vos yeux et que les vaincus d'Hastings pourraient bien être aussi les vaincus de Waterloo.

M. Guizot (*voy.*) continue l'école philosophique commencée dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, de Bossuet. Il porte dans les arcanes de l'histoire le flambeau de la philosophie, impose des lois générales aux révolutions humaines, cherche la loi sociale derrière la révolution politique, et dans la loi sociale la religion, l'art et la législation. Il dépasse Mably, qui avait écrit ses *Observations* d'un point de vue exclusivement politique. Cette école a de dignes représentants dans l'étude des faits contemporains, MM. Thiers et Mignet (*voy.*) dont le dernier formule ce que le premier développe.

M. Michelet (*voy.*) résume en quelque sorte toutes ces écoles; il pose dans son *Introduction à l'Histoire universelle* la methode qui présidera à ses travaux ultérieurs. Écrivain brillant, il veut réunir dans l'Histoire de la France les divers caractères des écoles que nous avons signalées; selon lui, l'histoire doit être conteuse, dramatique et philosophique; et, comme l'homme est double, elle doit être également double, fait et idée.

En dehors de ces nobles et sérieuses études, une nouvelle littérature, sortie de la révolution des trois jours, débute avec éclat et étonne par l'audace des conceptions et l'élévation du style. Une femme, au moment où s'agitent les théories sociales et religieuses de Saint-Simon et de Fourier (*voy.*), jette un cri de douleur et de haine contre les institutions, et attaque, avec l'ardeur de Rousseau, la société telle qu'elle est, sans essayer de la faire, comme Rousseau, telle qu'elle devrait être. Un prêtre, déjà connu dans la philosophie qu'ont illustrée les travaux remarquables des Bonald, des de Maistre, des Ballanche et des Cousin, abjure les principes de l'*Essai sur l'Indifférence*, et écrit des pages brûlantes où étincelle le génie prophétique de la Bible. *Voy.* Du Devant, La Mennais, Ballanche, Bonald, de Maistre, Cousin, Royer-Collard, Doctrinaires, etc., etc.

Nous terminons ici avec les ouvrages contemporains notre rapide précis de la littérature française. Dans ce travail où il fallait avant tout de la concision et de la brieveté, où un immense tableau devait nécessairement se trouver renfermé dans un espace assez court, nous n'avons pu indiquer que les grandes masses, sans descendre dans les détails. Nous avons essayé de rendre sensible à nos lecteurs la marche de la littérature française, d'abord si lente et si peu assurée dans les premiers siècles, et pourtant pouvant faire déjà pressentir à des yeux exercés les hauteurs où elle parviendrait plus tard; puis son développement si subit et si large au XVI^e^ siècle; le point de perfection où elle arrive ensuite et où elle semble vouloir se reposer au XVII^e^, et la vigueur et l'audace avec lesquelles elle se ravive au XVIII^e^ siècle, par son union avec la science politique et sociale; enfin l'espèce d'inquiétude mêlée d'une infatigable ardeur avec laquelle aujourd'hui, sans abandonner le vaste champ qu'elle s'est ouvert dans l'époque précédente, elle cherche de tous côtés à faire quelque nouvelle moisson d'idées, à puiser dans des sources encore inconnues la jeunesse et la vitalité, qu'elle sent prêtes à lui manquer. Puisse ce spectacle, en lui-même si plein d'intérêt, mais que nous ne nous flattons d'avoir rendu qu'imparfaitement, faire éprouver du moins à nos lecteurs quelque peu du plaisir que nous avons ressenti à le voir se dérouler dans notre pensée à mesure que nous le tracions dans ces pages! L. L. O.

FRANÇAISE (PHILOSOPHIE). La philosophie ne s'est pas toujours définie la science universelle, mais elle a toujours eu la prétention de découvrir les principes fondamentaux de tout le savoir humain. Aussi les philosophes ont-ils unanimement regardé comme nécessairement antérieure à toutes les autres recherches de

leur science celle des caractères de la vérité ; rien même ne distingue mieux entre elles les différentes écoles que les opinions qu'elles ont professées sur ce point. Or ces opinions, quelle que soit la variété de leur forme, reviennent toutes, en définitive, aux deux suivantes : ou l'on est frappé de la part qu'ont les objets dans le fait de la connaissance, ou l'on se préoccupe de celle qu'y prend l'âme ; on incline, en conséquence, à attribuer toute vérité aux faits, à l'expérience, à la sensation, ou bien à des idées inhérentes à l'âme, à des principes qu'elle forme spontanément en vertu de son énergie propre*. Et ces deux solutions, connues sous le nom de *sensualisme* et d'*idéalisme*, entraînent des conséquences diverses dont voici les plus importantes. Le sensualiste finit par ne plus voir dans l'esprit humain qu'une pure réceptivité, quelque chose de passif qui est simplement susceptible de recevoir les impressions extérieures ; il aboutit donc naturellement au *matérialisme ;* et, comme la sensation est toujours variable et contingente, enseignant telle chose aujourd'hui, telle autre demain, telle à celui-ci, telle autre à celui-là, le sensualiste doit aussi finalement rencontrer le *scepticisme*. Deux écueils menacent également l'idéaliste : les regards sans cesse tournés au dedans de lui-même, il oublie peu à peu la réalité objective et matérielle, devient incapable d'en concevoir l'existence, s'en passe, se fait pur esprit, et se laisse ainsi conduire à un *spiritualisme* exclusif qui ne répugne pas moins que le matérialisme au sens commun de l'humanité. D'autre part, il s'attache, comme au tour de la pensée, aux idées dont la source est dans l'âme seule ; au lieu d'employer l'unique moyen de les féconder, l'observation, il s'abandonne à la stérile et vague contemplation des vérités nécessaires ; l'imagination se mêle à la raison, de sorte que, à la fin, les rêveries du *mysticisme* succèdent aux investigations méthodiques et régulières de la science.

(*) Il y a en effet, dans la philosophie, deux principes fondamentaux : le principe objectif et le principe subjectif. Le premier avait prévalu dans le monde romain, l'autre est essentiellement germanique, et c'est l'invasion des Barbares qui en apporta le germe à la France. S.

Voy. Sensualisme, Idéalisme, etc., etc.

L'histoire de la philosophie moderne en Europe se divise en trois époques distinctes : celle de la scolastique ou philosophie du moyen-âge, celle de la philosophie moderne proprement dite, et celle de la philosophie contemporaine.

Durant les deux premières périodes, elle présente le spectacle d'une lutte incessante entre deux écoles alternativement victorieuses, l'une sensualiste, l'autre idéaliste.

C'est en France que commença à s'agiter la question essentielle, quoique sous une forme détournée. La querelle fameuse sur les *universaux*, qui divisa Guillaume de Champeaux et Abailard (*voy.* ces noms, ainsi que Réalistes et Nominaux), et dont toute la scolastique, en ce qu'elle a de véritablement philosophique, n'est que la continuation, c'est, au fond, la lutte de deux partis qui représentent, savoir : les nominaux, la solution sensualiste, et leurs adversaires, la solution idéaliste de la question des caractères de la vérité. La France, d'où partit la première impulsion, peut donc, à juste titre, revendiquer comme sienne la scolastique (*voy.* ce mot). A partir d'Abailard, qui en est le vrai fondateur, Paris devint pour l'Europe le rendez-vous de tous les penseurs. Son université, dont l'établissement remonte à la même époque, fut désormais la grande école de toute la chrétienté et se partagea en *nations*. Tout ce qu'il y eut de docteurs illustres au moyen-âge y vint apprendre ou enseigner. On vit l'Italien Dante et l'Espagnol Raymond Lulli entourer à Paris la chaire de l'Anglais Duns Scot (*voy.*). Des leçons du seul Abailard sortirent plusieurs cardinaux et plus de cinquante évêques ou archevêques ; l'historien de son école fut un Anglais, son disciple, Jean de Salisbury. Avant Abailard, la philosophie, c'est-à-dire la scolastique, n'existait point. Les personnages antérieurs qu'on a décorés du nom de philosophes étaient, comme Alcuin, plutôt des grammairiens et des rhéteurs, ou de purs théologiens, comme saint Anselme (*voy.* ces noms)*. Après Abailard, la philosophie redevint souvent théologique ; mais toutes les fois qu'elle

(*) *Voy.* cependant l'article *Scot* Érigène. S.

resta elle-même, c'est-à-dire qu'elle spécula librement et avec les seules lumières de la raison, elle entreprit de résoudre la question primordiale de la certitude, ou bien elle coordonna les dogmes chrétiens et les commenta sous l'inspiration d'un sensualisme et d'un idéalisme plus ou moins avoués, plus ou moins explicites. La philosophie suivit la même direction dans la seconde moitié de la scolastique, après que la prise de Constantinople eut forcé les derniers représentants de la philosophie grecque à chercher un refuge en Occident. L'Europe, se mettant à étudier l'antiquité, se rangea sous les bannières de Platon et d'Aristote. A tort ou à raison, on opposa fortement l'un à l'autre ces deux grands génies. La question vitale dont on avait été préoccupé jusque-là se trouvait posée dans leurs écrits en termes clairs et directs; on crut s'apercevoir qu'ils la résolvaient exclusivement, le premier dans le sens idéaliste, le second en faveur du sensualisme, et ainsi la scolastique persévéra dans les mêmes voies. La France, qui les lui avait indiquées, prit, il faut le dire, une part moins notable à ce mouvement tout d'imitation. Tandis que les autres nations, l'Italie surtout, renouvelaient, dans une foule de traités écrits en latin (car le latin était encore la langue savante de l'Europe), les anciens systèmes philosophiques, en France Montaigne et Charron, écrivant en langue vulgaire, fondaient cette philosophie sensualiste et sceptique qui, passant par les écoles plus systématiques et plus fortes de Gassendi et de Condillac, puis se personnifiant dans Voltaire, qui hors de l'école en est le héros, n'a guère cessé de régner jusqu'à nous. Il n'a pas fallu moins pour en contrebalancer l'influence que le puissant idéalisme cartésien.

Avec Montaigne et Charron (*voy.*), la philosophie moderne proprement dite n'était point encore née. Elle naquit le jour où René Descartes (*voy.*) commença par se demander explicitement quels sont les signes ou les caractères de la vérité. En cela, son exemple fut suivi par toute la philosophie ultérieure, ainsi que l'avait été celui d'Abailard par toute la scolastique; et la France se plaça pour la seconde fois à la tête du mouvement intellectuel, en assignant à la philosophie pour point de départ la question de l'*origine des idées*. Descartes professa l'idéalisme (*voy.*), qui fut professé plus nettement encore par son disciple Malebranche. Ces deux philosophes régnèrent pendant tout le XVII^e^ siècle, malgré les attaques de Gassendi (*voy.* ces noms). Port-Royal (*voy.*) et tous les illustres écrivains du siècle de Louis XIV étaient cartésiens, à l'exception de Molière. Mais le sensualisme eut son tour dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. Importé d'Angleterre, où Locke l'avait, en quelque sorte, créé de nouveau, perfectionné par Condillac (*voy.*), adapté par les encyclopédistes à toutes les formes de la pensée, il fut le levier à l'aide duquel la Révolution française renversa définitivement la féodalité et substitua, dans toute l'Europe, une civilisation nouvelle à un ordre de choses décrépit et impuissant.

Mais la participation de la France aux progrès de l'esprit, dans les deux premières périodes de la philosophie moderne, a été plus considérable encore. La philosophie moderne n'apparaît pas seulement, ainsi que nous l'avons dit, comme étant la lutte et le développement parallèle de deux systèmes rivaux sur la question des caractères de la certitude, mais encore comme se débattant sous le joug de la foi, comme travaillant sans cesse à se soustraire à la théologie, à se constituer puissante, indépendante. Or, la France a rendu aussi, sous le second point de vue, d'importants services à la philosophie. Ainsi Abailard soutint avec courage contre saint Bernard (*voy.*) et l'Église la nécessité, pour les dogmes chrétiens, d'une interprétation rationnelle; il entreprit de transporter la raison dans l'autorité. Descartes fit plus: il ne reconnut d'autre autorité que celle de la raison; il proclama solennellement, dans la première règle de sa méthode, qu'il ne fallait rien admettre comme vrai que ce qui était clairement et distinctement conçu par la raison être tel. C'est au XVIII^e^ siècle surtout que les philosophes français ont contribué puissamment au triomphe de l'esprit cartésien, c'est-à-dire de l'esprit d'indépendance, sur la scolastique ou sur le principe d'autorité. Par eux, la théologie a été

renversée dans son domaine propre ; par eux, la philosophie est devenue une puissance à part, ayant ses titres et ses droits incontestés. Enfin, à dater de la Révolution de 1789, la France a donné à toute l'Europe le spectacle d'une nation faisant passer dans ses institutions ses principes philosophiques. Alors la philosophie s'est présentée sous son nom propre, à visage découvert, avec les caractères qui lui conviennent; alors ont été franchement et pour toujours livrés à ses libres discussions les intérêts les plus graves de l'humanité.

Nous arrivons ainsi à déterminer la place et le rôle de la philosophie française dans la troisième période, celle de la philosophie contemporaine. La philosophie était généralement sensualiste en France, quand s'accomplit sa sécularisation complète. Elle resta sensualiste jusqu'au moment où, sous la Restauration, la théologie, par MM. de Maistre, de Bonald et de La Mennais (*voy.* ces articles), réclama la suprématie qu'elle avait perdue sans retour. Le seul résultat qu'ils obtinrent fut d'éclairer les esprits sur les conséquences morales et religieuses du sensualisme. Les attaques dirigées contre lui par les philosophes furent tout autrement terribles. L'école écossaise (*voy.*) et l'histoire de la philosophie, Descartes et Platon, ne furent pas invoqués en vain; on mit à nu la fausseté radicale du système de Condillac ; on en développa par la logique et l'histoire à la main les conséquences désastreuses; on le convainquit surtout de n'être qu'un instrument de destruction, de ne pouvoir fournir de principes organisateurs à la société momentanément ébranlée par lui jusque dans ses fondements. On ne se dissimula point pourtant les écueils de l'idéalisme ; on ne se jeta point d'un extrême à l'autre; on n'eut point la manie de refaire la philosophie pour repasser éternellement et sans fruit par le cercle du même système. D'un côté, le domaine de la théologie fut loyalement reconnu ; de l'autre, l'éclectisme (*voy.*), ayant fait voir clairement le fort et le faible du sensualisme et de l'idéalisme, rendit impossible le retour de leurs écarts en mettant en honneur l'histoire de la philosophie. Enfin la psychologie (*voy.*) se chargea de fonder scientifiquement, par la méthode du sensualisme lui-même, c'est-à-dire par l'observation, les vitales et salutaires croyances de l'idéalisme. Nous sommes convaincus d'être dans le vrai en affirmant que telles sont aujourd'hui, dans toute l'Europe, les dispositions de l'esprit philosophique. Nous croyons également ne pas nous abuser en ajoutant que les philosophes français contemporains ont puissamment contribué à les faire naître et à les répandre *. La psychologie, conçue comme étant nécessairement la science philosophique initiale, suppose le sentiment de la haute mission présentement dévolue à la philosophie et le besoin d'en finir, comme dans les sciences physiques, avec les systèmes et les hypothèses. Or, dans quel pays les progrès des sciences empiriques pouvaient-ils faire sur les esprits une plus forte impression qu'en France? et dans quel pays a-t-on plus qu'en France le goût des doctrines applicables?

On a reproché, on reproche à la philosophie française d'avoir été souvent étroite, mesquine, superficielle, peu originale ; on ne lui reprocherait pas, sans une grave injustice, d'avoir jamais perdu de vue la pratique. C'est un des traits les plus prononcés du génie national que cet inaltérable bon sens qui le ramène sans cesse aux affaires positives. Aussi, pour trouver quelques traces du mysticisme en France, il faut exhumer des noms obscurs, à l'exception d'un ou deux, et invoquer des écrits qui n'ont jamais joui chez nous d'aucune popularité. Parmi les philosophes français, pour un métaphysicien on compte dix moralistes ou philosophes pratiques, comme La Bruyère, Vauvenargues, La Rochefoucauld, Pascal, Saint-Évremont, Montesquieu, J.-J.

(*) On peut consulter sur le développement des idées philosophiques, parmi nos contemporains, l'ouvrage de M. Damiron, *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au* XIX^e^ *siècle*, 2^e^ éd., Paris, 1830, 2 vol. in-8°; et pour la critique des divers systèmes, les ouvrages allemands sur l'histoire de la philosophie, ainsi qu'un article très curieux qui a paru dans le recueil de Leipzig, *Blætter für wissenschafiliche Unterhaltung*, août, 1838, n° 233 et suiv., article signé K. W. E. Mager. Nous reviendrons sur les mêmes questions aux articles IDÉALISME, SENSUALISME, PSYCHOLOGIE, etc. S.

Rousseau, Voltaire, Mably, Duclos et tant d'autres (*voy.* ces noms); et encore aucun des métaphysiciens français n'eût pu demeurer assez longtemps dans la région idéale des abstractions pour écrire l'*Essai sur l'entendement humain* ou la *Critique de la raison pure* (*voy.* Locke et Kant). Que contient le *Discours de la méthode?* des règles de pur bon sens, sauf la première. Et Descartes ne les a pas plus tôt posées qu'il se hâte bien vite, dans ses *Méditations*, de les appliquer aux questions de Dieu et de l'immortalité. Abailard a laissé plusieurs traités de théologie et un livre de morale. Condillac est continuellement préoccupé de questions de logique, de grammaire et d'éducation. Malebranche, le philosophe français le plus spéculatif, n'oublie ni la morale, ni la théodicée, ni même la physique et la physiologie. Enfin Montaigne et Charron sont essentiellement moralistes. Lorsque le canon de juillet eut brisé les liens fragiles que la Restauration avait voulu imposer de nouveau à la philosophie, on vit, au milieu de la fermentation des esprits, se répandre d'étranges doctrines sociales auparavant renfermées dans un petit nombre de cerveaux: le bon sens français les laissa dire et les attendit à l'œuvre; il ne conçoit pas le vrai sans éprouver incontinent le besoin de le réaliser; il va droit aux conséquences. C'est pourquoi, de toutes les révolutions modernes, une seule s'est accomplie ouvertement au nom et au profit de la philosophie, la révolution de 1789. La France, par l'immortelle assemblée (*voy.* Constituante) qui accueillit avec enthousiasme la *Déclaration des droits de l'homme*, a osé, la première, faire dériver d'une source philosophique ses libertés politiques, ses institutions, ses mœurs; position unique qui lui attire depuis près d'un demi-siècle les regards du monde entier.

C'est que les intérêts du monde entier se trouvent mêlés aux siens. La France, et en cela consiste le second de ses caractères philosophiques distinctifs, s'est toujours placée ainsi à l'avant-garde de la civilisation, vers la fin du XVIII^e^ siècle et au commencement du XIX^e^, comme au temps de Descartes et d'Abailard. Avec moins d'originalité peut-être que de justesse pratique, volontiers elle accueille les idées étrangères; mais c'est pour les généraliser et les répandre après qu'elle les a trouvées ou rendues propres à la circulation.

A ce rôle en même temps philosophique et social de la France est merveilleusement appropriée sa langue si remarquable pour sa précision et sa netteté; mais cet avantage inappréciable (*voy.* p. 456) elle le doit à ses philosophes. Les disputes de la scolastique, si futiles qu'on les suppose au fond, avaient du moins pour effet d'accoutumer l'esprit à procéder méthodiquement dans la discussion, à définir les termes, à en apprécier rigoureusement la valeur, à les soumettre à une foule de distinctions qui en déterminaient pour toujours la signification propre. Or, on le sait, nulle part on ne s'est livré plus longtemps et avec plus d'ardeur qu'en France à cette gymnastique des écoles. D'ailleurs, les philosophes français de tous les partis ont de tout temps accordé une grande attention aux recherches grammaticales. Il suffit de citer, dans l'école cartésienne, la *Grammaire générale* et la *Logique* de Port-Royal. L'école de Condillac est toute grammairienne; Condillac lui-même, et à son exemple Dumarsais, Beauzée, Duclos, Destutt de Tracy (*voy.* ces noms), ont fait de l'instrument de la pensée une étude approfondie. De toutes les manières donc la philosophie de la France n'a pas peu contribué à donner à la langue cette clarté, cette régularité qui font qu'elle est si propre à exprimer le tissu logique de la pensée et à réagir avantageusement sur la philosophie elle-même, à lui rendre services pour services.

Telle nous semble avoir été historiquement la part de la philosophie française dans la lutte du sensualisme et de l'idéalisme qui constitue le fond de la philosophie moderne, dans le grand travail de l'affranchissement de la raison qui en constitue la forme ou l'état extérieur, et dans l'idée aujourd'hui admise par toute l'Europe sur les destinées présentes et futures de la philosophie; tels nous semblent être, d'un autre côté, les caractères qui l'ont toujours essentiellement distinguée.

Qu'il nous soit permis en finissant, pour mieux faire ressortir le génie philosophique de la France, d'ajouter quelques mots sur celui de l'Allemagne et sur celui de l'Angleterre; car les Allemands et les Anglais sont, avec les Français, les seules nations qui méritent de compter. Les autres suivent la bannière arborée par l'une de ces trois principales. L'Allemagne, suivant nous, a plus de philosophie et plus de philosophes, mais moins d'esprit philosophique, ou un sens philosophique moins droit, et surtout moins de souci de la pratique (*voy.* T. Ier, p. 476); c'est la patrie de l'idéalisme, du mysticisme et du panthéisme. On y conçoit la science comme une occupation qui se suffit à elle-même, qui n'a que peu ou point de rapport avec la vie réelle. Si l'on y creuse jusqu'au plus profond de la pensée, rien de positif dans le monde théorique, où l'on s'égare trop souvent, ne ramène en ce cas au bon sens et à la raison. De là, un mélange d'idées abstraites ou abstruses et de poésie, dans lequel on a peine à séparer l'œuvre de la science de celle de l'imagination. Quant à l'Angleterre (*voy.* T. Ier, p. 731), elle n'a pas manqué de génies d'une certaine originalité, mais on peut dire que ce sont des individualités isolées, dont l'influence a été nulle ou toute locale. L'Anglais n'éprouve pas ce besoin d'expansion, cet ardent prosélytisme qui fait chercher à rendre communes les idées et les convictions dont on est pénétré; la maxime qui lui convient le mieux est celle qui menace d'envahir notre société moderne en général, qu'elle tendrait à matérialiser : *Chacun chez soi, chacun pour soi!* D'un autre côté, il se préoccupe facilement d'un point de la vérité et s'y attache obstinément : ainsi l'Angleterre, aujourd'hui, paraît vouée au sensualisme, corps et âme, et sans aucun tempérament; elle sent la nécessité de la pratique, mais trop peu celle de la spéculation : de là son industrialisme pur. Du reste, il ne faut pas croire qu'elle soit fatalement et à toujours sous l'empire du sensualisme : si elle a produit Hobbes, Locke et Bentham, elle a produit aussi le platonicien Cudworth, Clarke, Berckeley, Reid et D. Stewart (*voy.* tous ces noms). Le sensualisme serait plutôt un fruit du Midi, à en juger par la France : Montaigne, Gassendi, Condillac, Cabanis, Laromiguière (*voy.*), et leurs rares partisans actuels, sont tous nés dans la partie méridionale du royaume, tandis que le Breton Descartes* et ses disciples ont pour le Nord, qui les a vu naître la plupart, une prédilection marquée. L-r-e.

FRANC-ALLEU, *voy.* Alleu.

FRANC-ARCHER. Ce n'est pas une histoire sans intérêt que celle de ce genre de troupe, et cependant l'existence des francs-archers n'a pas été longue : leurs prétentions ont été excessives, les services qu'ils ont rendus à l'état à peu près nuls; mais leur institution fut comme la transition du régime militaire féodal à la constitution militaire royale. Leur organisation fut l'essai d'une infanterie permanente, nationale, répartie sur tout le sol du royaume; elle fut le retour vers un système abandonné depuis le règne de Charlemagne. Elle répondait un peu par sa destination au service dont s'était acquittée la maison militaire de quelques souverains, alors qu'une poignée de fantassins étaient attachés à la garde de Louis-le-Gros, de Philippe-Auguste, de Louis IX. Ces princes n'avaient, comme armée royale, purement royale, que leur garde; les francs-archers devaient être un supplément d'armée royale. Ceux qui ont parlé de francs-archers à cheval sont tombés dans l'erreur : il n'y en a jamais eu qu'à pied; on a confondu francs-archers et compagnies d'ordonnance, également créés les uns et les autres par Charles VII. Ce prince mit sur pied, ou, plus exactement parlant, ordonna, en 1444, la levée de 4,000 francs-archers. C'était un ensemble de petits dépôts provinciaux ou communaux dans lesquels des hommes désignés à l'avance, exercés, équipés, devaient se tenir prêts à venir, au premier ordre, tirer l'arc dans les armées royales. Cette pensée de Charles VII ne tendait pas à substituer au ban et arrière-ban ce nouveau corps, mais elle cachait l'intention de ne plus dépendre des seigneurs, quant à l'évocation du ban seigneurial, et de rendre plus sûr le recru-

(*) Nous savons bien que Descartes naquit à Tours; mais on a dit T. VIII, p. 33, pourquoi néanmoins il appartient à la Bretagne.

tement du ban royal, en employant les francs-archers comme une sorte de garnisaires ou de maréchaussée (*voy.* ces mots) chargée de la poursuite des retardataires. A raison du défaut de règles uniformes, à défaut de principes en fait de tactique d'infanterie, ces paysans-soldats ne formèrent que de misérables troupes: aussi les francs-archers étaient-ils déjà ou licenciés ou éteints avant la fin du règne de Charles VII. En 1466, Louis XI les fit revivre, ou du moins il renouvela cette dénomination; il prescrivit un appel de 16,000 hommes destinés à s'agréger en quatre corps, dont chacun devait former une espèce de phalange à la grecque. Ces corps étaient d'armes différentes, et tous les francs-archers n'étaient point archers: de là le besoin de les associer par corps à peu près armés de même. Le nombre des francs-archers que chaque paroisse devait fournir était proportionné au nombre des feux, à raison d'un homme sur soixante conscriptibles. Le sort décidait de l'enrôlement. Telle fut la première pensée d'une milice provinciale, d'une garde nationale mobilisable, d'une conscription générale, mais roturière et villageoise. En cas de guerre, une solde royale de quatre livres était octroyée par homme et par mois. En outre de cette solde, le franc-archer était dispensé ou affranchi de toute contribution, d'aides et gabelle: de là la qualification de *franc* donnée à ces miliciens*.

De même que l'ordonnance de Charles VII avait été la première où le mot tactique d'infanterie fut sous-entendu, de même l'édit de Louis XI fut le premier document français dans lequel se retrouve quelque chose d'analogue à un règlement sur l'uniforme de l'infanterie. Louis XI tira meilleur parti de ses francs-archers que ne l'avait fait son père: ils lui rendirent quelques services dans ses expéditions nombreuses; ils s'acquittaient à merveille de ses ordres quand il s'agissait de saccager le territoire de l'ennemi. Cette milice, d'abord prise parmi les paysans, s'alimenta ensuite par le concours des villes, et quelques historiens supposent que l'orgueil des francs-archers fournis par les cités imagina le sobriquet de *francs-taupins* comme dénomination des archers de villages.

La seule grande journée où assistèrent les francs-archers fut celle de Guinegatte (7 août 1479): leur indiscipline, leur ardeur pour le pillage y occasionnèrent la perte de cette sanglante bataille, ce qui ajouta au peu d'estime dont ils jouissaient dans l'armee et prépara leur licenciement. Dès le règne de Charles VII, ces pillards avaient prétendu qu'à raison de l'exemption de la taille eux et leur postérité jouissaient d'un anoblissement de fait. En 1480, l'abolition des francs-archers était prononcée par Louis XI. Remis sur pied en 1485 par Charles VIII, ils furent définitivement supprimés en 1598 par Louis XII. G^al B.

FRANCE (géogr. et statist.). I. Cette contrée de l'Europe occidentale, que les avantages de sa situation, la richesse de son territoire et les qualités éminentes du peuple qui l'habite placent au rang des plus importantes du globe, est comprise entre 7° 6′ long. O. et 5° 57′ long. E. du méridien de Paris, et entre 42° 20′ et 51° 10′ lat. N. Elle a pour limites, au nord et au nord-ouest, l'Océan; au nord-est, la Belgique et trois états allemands: la Prusse, la Bavière rhenane et le grand-duché de Bade; à l'est, la Suisse et les états de terre-ferme du royaume de Sardaigne; au sud, la Méditerranée et l'Espagne. Telles sont ses frontières politiques. Le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Ocean, voilà ses frontières naturelles. La conquête les lui avait un moment acquises, et l'Europe les lui reconnut en 1802 par le traité d'Amiens; mais la guerre lui ôta, 12 ans après, ce que la guerre lui avait donné. Dans son état actuel, la France présente la forme d'un hexagone irrégulier. Elle

(*) On voit que l'institution des *francs-archers*, en France, n'a rien de commun avec la croyance populaire autrefois répandue en Allemagne et qui a donné naissance au nom de *Freischütz*, lequel, verbalement, signifie aussi franc-archer. D'après cette croyance, certains coups d'arquebuse atteignaient fatalement leur but, par un effet de la magie et au moyen d'une balle enchantée. Pour se mettre en possession d'une telle balle, le tireur faisait un pacte avec le diable et lui donnait son âme. C'est cette croyance qui fait le fond de *Robin des Bois*, cette admirable composition de Weber dont le titre allemand de *Freischutz*, tireur libre, degagé d'entraves, est beaucoup plus significatif. J. H. S.

a, dans sa plus grande longueur, de l'extremite la plus occidentale du departement du Finistère à la pointe d'Antibes (Var), environ 1,064 kilomètres ou 266 lieues, et dans sa plus grande largeur, de Givet (Ardennes) a Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrenées , 924 kilomètres ou 231 lieues. On évalue sa circonférence à 4,696 kilomètres ou 1,174 lieues, dont 2,456 kilomètres ou 614 lieues de côtes, et 2,240 kilomètres ou 560 lieues de frontières terrestres. Sa superficie totale est évaluée à environ 540,085 kilom. carrés (à peu près 34,000 lieues carrées nouvelles) ou 54 millions d'hectares; ce qui répond à environ 26,700 lieues carrees anciennes et à près de 10,000 milles carrés géographiques.

II. La France, géologiquement considérée, présente toutes les natures de terrains. Les terrains primitifs, granitiques et schisteux, parmi lesquels se trouvent intercalees d'épaisses couches calcaires qui contiennent de nombreux débris organiques, forment en quelque sorte la ceinture de cette contrée, puis se retrouvent par grandes masses à son centre; ils constituent toute la chaîne des Pyrénées et la presqu'île de Bretagne; on les retrouve ensuite dans les Ardennes, puis dans les Vosges. Toute la partie haute du Dauphiné en est formée; on les voit percer jusqu'à la surface du sol sur le rivage de la Mediterranee, en face de l'île de Corse, qui appartient tout entière à cette antique formation. Dans l'interieur du pays, nous retrouvons un groupe qui comprend l'Auvergne, le Limousin et le Lyonnais, et va disparaître au midi, dans les Cevennes, et au nord, dans la Bourgogne. C'est sur ces puissantes assises et dans les intervalles qu'elles laissent que sont deposés les terrains secondaires formés de roches calcaires plus ou moins compactes et où gisent d'immenses depôts de coquillages et de madrépores. Ces roches sont souvent a nu et seulement recouvertes par le sol végetal; elles forment des montagnes peu hautes, mais souvent très escarpees. On les retrouve dans toute l'étendue de la Lorraine, en Bourgogne, en Franche-Comté; elles recouvrent exactement les pentes primitives du Dauphiné jusqu'aux bords de la Méditerranée, et du Languedoc jusqu'aux pieds des Pyrénées. Au-dessus de ces calcaires se rencontrent des dépôts crayeux très considérables qui appartiennent à la même formation. Paris occupe à peu près le centre du plus important, vaste lit que recouvrent les terrains tertiaires, et dont les abords se laissent apercevoir dans la Flandre, dans la Champagne, dans la Bourgogne, dans le Berri et dans le Maine. Les terrains tertiaires sont en grande partie composés de bancs calcaires plus grossiers que les précédents, et où se retrouvent, parmi des coquillages souvent fluviatiles, des débris de mammifères inconnus, sur lesquels s'est exercé le génie de Cuvier. On en rencontre une autre masse d'une assez grande étendue dans le bassin de la Gironde, aux pieds des Pyrénées. Des amas considérables de sable, de galets, d'argile, de marne, de tourbe, constituent les terrains d'alluvion : les landes de Gascogne, les dunes de Picardie, de la Camargue, sorte de delta de la France à l'embouchure du Rhône, paraissent appartenir à cet ordre de formation. Enfin les terrains pyrogéniques ou volcaniques se font surtout remarquer dans la masse centrale des terrains primitifs. Les montagnes d'Auvergne en sont en grande partie formées; on y rattache également ces roches basaltiques du Velay et du Vivarais, taillées en colonnades imposantes et comparables à celles qui excitent si vivement en Irlande la curiosité des étrangers.

III. La grande ligne de faîte qui partage l'Europe en deux versants géneraux, l'un au nord et à l'ouest, dont les eaux s'écoulent dans l'ocean Glacial et dans l'océan Atlantique, l'autre à l'est et au sud, qui conduit les siennes dans la Caspienne et dans la Méditerranée, pénètre en France par la chaîne du Jura, dans la partie où le mont Jorat la lie avec la grande chaîne des Alpes; de ce point de départ, elle se redresse dans la direction nord-est jusqu'au mont Terrible; puis, inclinant vers l'ouest, elle va joindre l'extrémité méridionale de la chaîne des Vosges, où elle sépare directement les bassins du Rhin et de la Saône. Un de ses rameaux, qui se prolonge dans le nord, forme la chaîne des Vosges. Continuant à se diriger à l'ouest, elle se confond avec

les monts Faucilles, entre les sources de la Meuse et de la Moselle; de là, s'abaissant vers le sud, elle va former le plateau de Langres, qui sépare les deux grands bassins de la Seine et du Rhône. De ce point, la ligne de faîte envoie un nouveau rameau vers le nord-ouest: celui-ci forme d'abord les Ardennes et devient finalement une ligne de faîte secondaire qui partage le bassin de la mer du Nord de celui de la Manche. A partir des sources de la Seine, la ligne se prolonge, dans la direction du sud, sous le nom de Côte-d'Or; de là, un troisième rameau courant à l'ouest sépare les bassins de la Manche et de l'Atlantique et se termine au cap Finistère. Du point le plus méridional de la Côte-d'Or, la ligne, continuant à se diriger vers le sud, se lie d'abord avec ce vaste amas de montagnes dont la partie méridionale porte plus particulièrement le nom de Cévennes. Les montagnes d'Auvergne en forment à l'ouest une des ramifications les plus importantes. Là se trouvent les points de partage des bassins du Rhône, de la Loire et de la Garonne. Enfin la chaîne des Cévennes se lie, dans son extremité sud-ouest, aux Pyrénées, par lesquelles la grande ligne de faîte pénètre en Espagne. Tel est l'ensemble du système orographique de la France. Les grandes inclinaisons des terres se trouvent ainsi déterminées, et c'est à quoi nous devons nous borner dans ce rapide aperçu.

Parmi ces monts dont le sol est hérissé, c'est la portion des Alpes et des Pyrénées appartenant à la France qui offre les seules montagnes dignes de figurer au rang de celles du premier ordre. Dans le département des Hautes-Alpes est le pic des Écrins ou Arsines, dont l'élévation au-dessus du niveau de la mer est de 4,105 mèt., et qui paraît être le point culminant de la France; viennent ensuite, dans le même département, la Meidje, qui a 3,986^{m} de hauteur, et le Mont-Viso, qui en a 3,838, et dans l'Isère le grand Pelvoux, haut de 3,934^{m}. Les Pyrénées nous offrent la Maladetta, dont les deux pics, l'un oriental, dans la Haute-Garonne (pic Nethou), s'élève à 3,404^{m}, et l'autre occidental, dans l'Ariège, à 3,312. Les plus hauts sommets ensuite sont le Mont-Perdu (3,351^{m}), le Cylindre (3,332^{m}) et le Vignemale (3,298^{m}). A l'intérieur, c'est dans la partie septentrionale de l'ensemble compris sous la dénomination générique de Cévennes, mais qui se décompose en montagnes d'Auvergne, du Charolais, du Beaujolais, du Lyonnais, du Vivarais, du Gévaudan et en Cévennes proprement dites, que se trouvent les sommets les plus élevés. Nous signalerons notamment le Cantal (1,935^{m}), le Mont-d'Or (1,886^{m}), et le Puy-de-Dôme (1,465^{m}) en Auvergne; le Mezeng dans les Cévennes proprement dites, qui a 1,774^{m} d'élévation, et le mont Tarare dans le Lyonnais, 1,500^{m}. La hauteur moyenne dans la chaîne du Jura est de 1,000^{m}; mais le Reculet s'élève à 1,720^{m}, et la Dôle à 1,681^{m}; dans les Vosges, le Ballon, qui s'élève à 1,429^{m}, parait être le point culminant; en Corse, enfin, est le Monte Rotondo, dont la hauteur est de 2,672^{m}.

Les pentes prolongées de plusieurs de ces montagnes forment des vallées d'une grande beauté, telles que celles du Dauphiné, des Hautes et Basses-Pyrénées, de l'Ariège : là se trouvent souvent, à une très grande élévation, des lieux habités. Ainsi, dans les Hautes-Pyrénées, le village de Gavarni, auprès duquel est une cascade qui forme une des curiosités naturelles du pays, se trouve à 1,444^{m} d'élévation, et Barèges, renommé par ses eaux, à 1,290^{m};. dans les Hautes-Alpes, Briançon est située à 1,306^{m} de hauteur. Voici la hauteur comparative de quelques autres points : Pontarlier (Doubs), 887^{m}; Plombières (Vosges), 421^{m}; Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 411^{m}; Dijon (Côte-d'Or), 217^{m}; Lyon (Rhône), 155^{m}; Paris, plate-forme de l'observatoire royal, 27^{m}.

Des révolutions qui doivent remonter à une époque antérieure aux temps historiques ont éteint les nombreux volcans qui brûlaient dans le grand groupe central, et dont les traces subsistent seules en France aujourd'hui.

IV. Les rivages de la France sur l'océan Atlantique ont, à partir de l'embouchure de la Bidassoa jusqu'à la pointe la plus avancée du Finistère, 932,000 mètres de développement, et 920,000 sur la Man-

che et la mer du Nord, de cette pointe jusqu'à Dunkerque; enfin sur la Méditerranée la côte de France présente un prolongement d'environ 604,000^{m}. Les îles principales qui se trouvent groupées sur les bords sont, dans l'Océan, Ouessant, Sein, Groaix, Belle-Ile, Noirmoutier, Dieu ou Yeu, Ré et Oléron; les principales dans la Méditerranée sont, outre la Corse, située à 68 lieues de la côte, les groupes d'Hyères, de Lerins et la Camargue; une seule presqu'île, la Bretagne, un seul cap, celui de la Hogue sur la Manche, figurent dans les nomenclatures géographiques de l'Europe. La nature a creusé sur ces rivages plusieurs bons ports que l'art a perfectionnés; les principaux sur les côtes occidentales sont: Saint-Jean-de-Luz, Bayonne, La Rochelle, Vannes, Lorient et Brest, auxquels on peut ajouter Bordeaux, Rochefort et Nantes, quoiqu'ils soient situés à quelque distance de la mer. Les ports de la côte nord-ouest sont Morlaix, Saint-Malo, Cherbourg, le Havre, Dieppe, Boulogne, Calais, Dunkerque et Rouen, situé sur la Seine à 17 lieues de son embouchure. Les ports sur la Méditerranée sont: Port-Vendres, Collioure, Agde, Cette, Marseille, Toulon, Saint-Tropez, Fréjus et Antibes.

Parmi les fleuves qui arrosent le territoire français, six, savoir: la Meuse, le Rhin, la Seine, la Loire, la Garonne et le Rhône, prennent rang parmi les plus importants de l'Europe. On leur consacrera des articles spéciaux. Ces fleuves constituent les six grands bassins principaux dont nous avons indiqué les pentes générales; seize autres fleuves, de moindre importance, forment des bassins secondaires subordonnés aux précédents. Nommons comme les plus remarquables l'Escaut, tributaire de la mer du Nord; la Somme et l'Orne, tributaires de la Manche; la Charente et l'Adour, tributaires de l'Océan; l'Aude, l'Hérault et le Var, tributaires de la Méditerranée. Ces 22 bassins, comprennent en totalité 100 et quelques rivières du second ordre parmi lesquelles nous devons signaler la Moselle, affluent du Rhin, et la Meurthe, affluent de la Moselle; l'Aube, l'Yonne, la Marne, l'Oise et l'Eure, affluents de la Seine; l'Allier, le Loir, le Cher, la Vienne et la Mayenne, affluents de la Loire; l'Ariège, le Tarn, le Lot et la Dordogne, affluents de la Garonne; l'Ain, la Saône, l'Isère et l'Ardèche, affluents du Rhône. En outre, 5,000 cours d'eau de moindre dimension complètent le système hydrographique d'un des territoires assurément les mieux partagés sous ce rapport.

Il n'y a pas d'autre lac important à signaler en France que celui de Grandlieu, dans la Loire-Inférieure; il existe en outre sur plusieurs points de ses vastes rivages des étangs ou lagunes remarquables par leur étendue.

V. Les fleuves et rivières que nous venons d'énumérer, ainsi que les cours d'eau moins importants qui en dépendent, présentaient, en 1836, à la navigation, dans l'état où des travaux d'art les avaient amenés, un développement de 8,964 kilomètres. A ces cours d'eau nous devons ajouter les canaux: on en comptait à la même époque 74, dont les principaux étaient ceux des Ardennes (103,315 mètres), du Berry (320,000^{m}), de Bourgogne (241,469^{m}), d'Ille et Rance (84,794^{m}), du Centre (116,812^{m}), de Briare (55,301^{m}), le canal latéral à la Loire, qui doit être compté parmi les plus beaux travaux de ce genre exécutés jusqu'ici (198,000^{m}), le célèbre canal du Midi ou de Languedoc (244,092^{m}), ceux de Nantes à Brest (374,000^{m}), du Nivernais (176,166^{m}), de l'Ourcq (93,922^{m}), du Rhône au Rhin (349,363^{m}), de Saint-Quentin (94,381^{m}), et de la Somme (156,894^{m}). Toutes nos voies d'eaux artificielles, qui attendent sur plusieurs points d'indispensables compléments, présentent une longueur totale de 3,699 kilom.; elles lient des portions du territoire que la nature avait isolées; elles rattachent l'une à l'autre les deux grandes mers qui baignent ses côtes au sud et à l'ouest, rapprochent ses frontières de l'est et du nord, et offrent ainsi un puissant secours au développement progressif de la prospérité intérieure.

Quant aux voies de terre qui doivent être indiquées ici pour compléter l'ensemble des moyens de communication que présente notre territoire, elles consistent en routes royales, routes départe-

mentales et chemins vicinaux. Les premières sont au nombre de 200 et ont un parcours de 34,511 kilom., dont le onzième environ est pavé, et le reste est ou ferré, ou encaillouté d'après la méthode perfectionnée de Mac-Adam, ou établi sur des poutres. Le nombre des routes départementales était de 1,000 environ, en 1830; leur longueur totale est, en 1836, de 36,578 kilom. Enfin les chemins vicinaux ont une étendue de 771,458 kilom. L'ensemble de tous ces divers moyens de communication présentait un développement de 855,213 kilom., ou 219,393 lieues moyennes. On compte, tant sur les routes royales que sur les routes départementales, 1,663 ponts, dans ce nombre 85 en fer dont la construction ne remonte pas au-delà de 1822, à l'exception des deux ponts d'Austerlitz et des Arts, à Paris.

Les chemins de fer, innovation capitale du génie de la civilisation moderne, qui doit devenir pour elle un véhicule dont la puissance est encore incalculable, ne font que de naître en France, et leur application en grand y rencontre des obstacles de plus d'un genre. Jusqu'à présent ce pays ne compte que des lignes peu étendues et d'importance secondaire. La plus remarquable est celle de Paris à Saint-Germain.

VI. La constitution géologique de la France lui assure naturellement tous les genres de richesses minérales. La houille, si précieuse à l'industrie, y est en abondance : les dépôts houillers les plus considérables sont dans le département du Nord, et ils font partie d'une zone large de 2 lieues et longue de 50, qui s'etend jusque dans la Prusse rhénane; mais d'autres gîtes qui existent dans un très grand nombre de localités sur tous les points de la France, notamment dans les départements de Saône-et-Loire, du Rhône, de la Loire, de l'Aveyron, alimentent une exploitation d'année en année plus considérable. Parmi ces houilles, celles des mines d'Anzin et de Saint-Étienne (*voy.*) sont les plus estimées. Outre les autres combustibles mineraux, le jayet, qui sert à confectionner des bijoux de deuil, est obtenu dans le département de l'Aude; le bitume, dont une application très importante au pavage public est en ce moment même réalisée, se trouve surtout dans le Bas-Rhin, l'Ain, les Landes, etc. La tourbe existe sur un grand nombre de points par couches considérables, notamment dans le Pas-de-Calais, la Somme et le Nord.

Le sol n'est pas moins riche en mines métalliques : deux mines d'or, l'une dans le Haut-Rhin et l'autre dans l'Isère, ont cessé d'être exploitées depuis un demi-siècle; on trouve dans le Rhône, le Gard, l'Ariège et la Garonne, des sables aurifères où l'on recueillait anciennement une assez grande quantité de paillettes d'or. Il existe aussi dans le Haut-Rhin et dans l'Isère deux mines d'argent : celle d'Allemont (Isère) est seule exploitée, et ce n'est que là qu'on obtient en France l'argent sans melange. On en extrait une quantité plus considerable des mines de plomb qui sont très nombreuses : les principales se trouvent dans le Finistère, dans le Haut et Bas-Rhin, les Hautes et Basses-Alpes, le Gard, la Loire et l'Ardèche. Une mine de mercure, dans la Manche, a cessé d'être exploitee depuis un siècle; il y a des indices de mines d'étain dans la Haute-Vienne, la Corrèze et la Loire-Inferieure. Le cuivre se trouve avec quelque abondance dans les departements du Rhône et des Basses-Pyrénées; les mines de zinc, d'antimoine et de manganese sont assez multipliées; le fer enfin existe sur presque tous les points du territoire, et l'on ne comptait plus, en 1837, que 22 départements où il n'était pas exploité. Ceux où la production en est le plus considérable sont : la Haute-Marne, la Haute-Saône, la Nièvre, la Côte-d'Or, la Dordogne, l'Orne, la Meuse, la Moselle, les Ardennes, l'Isère, le Cher, l'Aude, les Pyrenees-Orientales, l'Ariège et la Haute-Vienne.

Le sel se trouve en masse dans plusieurs parties du territoire. La mine de Vic, en Lorraine, decouverte en 1819, occupe une étendue qui ne doit pas avoir moins de 30 lieues carrées; et l'on a calcule qu'elle fournirait à une exploitation de 96,000 ans, à raison d'un million de quintaux métriques par an. Parmi les roches, terres et sables dont s'empare l'industrie, il faut citer des marbres de la

plus grande beauté, et qui passent fréquemment dans le commerce pour marbres d'Italie : on les tire surtout des Pyrénées; des granits, des porphyres qui rappellent ceux dans lesquels le ciseau des anciens a taillé de si beaux modèles, se trouvent dans les Vosges. Des carrières de bonnes pierres à bâtir sont presque partout. La pierre lithographique, si précieuse pour les arts du dessin, est particulièrement exploitée aux environs de Châteauroux et de Dijon; on rencontre la pierre d'aimant à la surface même du sol dans quelques parties du département de la Loire-Inférieure; de vastes ardoisières sont ouvertes dans les Ardennes, la Manche, la Meuse; le plâtre des environs de Paris, la craie du département de la Marne, la pierre à meules de Seine-et-Marne, la pierre à fusil de l'Yonne, du Cher et de la Charente - Inférieure, diverses argiles des départements du Nord, de la Seine - Inférieure, de l'Oise et de l'Yonne, le kaolin de Saint - Yriex (Haute-Vienne), propre à la porcelaine, sont autant d'objets que l'activité industrieuse de l'homme tire du sein de la terre, et qui deviennent entre ses mains d'importantes sources de richesses.

Il n'y a pas en France moins de 700 sources d'eaux minérales; elles se distribuent en eaux chaudes, situées pour la plupart sur les flancs des montagnes, et en eaux froides qui se trouvent en général dans les plaines. Les plus renommées parmi les premières sont : dans les Pyrénées, celles de Barèges, Cauterets, Saint-Sauveur, Bagnères de Bigorre, Bagnères de Luchon, qui sont hydro-sulfureuses; au pied des Alpes, les eaux salines d'Aix; dans les Cévennes et leurs diverses ramifications, les sources acidules du Mont-d'Or, de Vichy, de Saint-Alban, les eaux alcalines de Balaruc, de Chaudes-Aigues, de Neris, et les ferrugineuses de Bourbon-l'Archambault; dans les Vosges, les eaux salines de Luxeuil, de Bourbonne-les-Bains, de Niederbronn, et les ferrugineuses de Plombières. Parmi les eaux minérales froides, on peut citer celles de Forges (Seine - Inférieure) et d'Enghien, près de Paris. Auprès de plusieurs de ces sources existent, sous la surveillance de l'autorité, des établissements dont quelques-uns sont remarquables : là se réunit chaque année un concours nombreux de personnes appartenant à la haute société, et qu'amène un but de guérison ou simplement de plaisir. *Voy.* Enghien, Barèges, Bagnères, Plombières, etc.

VII. Le regne végétal dépasse encore en richesses dans ce pays le règne minéral; 6,000 espèces environ, que les botanistes classent en 800 genres, croissent sur son sol; depuis deux siècles, la contrée s'est constamment enrichie de plantes exotiques qui y ont été naturalisées et qui peuplent aujourd'hui nos bois ou embellissent nos jardins. Mais cet objet touche directement à l'industrie agricole dont nous aurons à nous occuper plus loin. Passons au règne animal.

Les races sauvages et nuisibles diminuent en France à mesure que la civilisation s'y développe. L'ours est refoulé dans les hauteurs des Pyrénées et des Alpes; le loup, qui habite encore nos grandes forêts de l'intérieur, devient de jour en jour plus rare dans nos campagnes. Les sommets des Cévennes présentent encore de temps à autre le lynx, dont la vue perçante est devenue proverbiale; le sanglier, le renard sont toujours communs dans les parties boisées du territoire; là se trouve aussi en abondance le chevreuil, le lièvre, le lapin; le daim et le cerf en ont presque entièrement disparu; le chamois et le bouquetin se montrent fréquemment sur les pics élevés des Alpes. La Corse possède le mouflon, animal considéré comme le type primitif de notre bélier. Plusieurs espèces d'écureuils, la martre, l'hermine, dont les fourrures sont recherchées, habitent les bois de nos départements du sud-est; sur tous les points du territoire, le putois, la fouine, la belette, plusieurs espèces de rats, le blaireau, le hérisson, la loutre, sont l'objet des poursuites actives du cultivateur, auquel ils portent souvent un grand préjudice. On trouve encore en très petit nombre le castor dans les îles du Rhône; le desman (*voy.*), quadrupède aquatique qui vit aux environs de Tarbes, a quelque rapport avec cet industrieux animal.

Les animaux domestiques sont le chien, dont les espèces présentent de

nombreuses diversités; le chat; le cheval, dont quelques races, telles que la limousine et la normande, jouissent d'une réputation méritée; l'âne, en général de petite taille; le bœuf, qui atteint dans quelques parties du territoire le poids de 900 livres; le mouton, dont la chair est si délicate quand il est élevé dans les prés salés de nos départements maritimes; la chèvre et le porc qui arrive quelquefois à une taille très élevée.

Parmi les oiseaux, nous remarquerons, indépendamment des volatiles qui peuplent nos basses-cours, le flamant rouge et le rollier, au plumage nuancé de diverses couleurs, qui habitent les rivages de la Méditerranée. Le coq de bruyère, la gélinotte, la perdrix, ainsi qu'un grand nombre d'oiseaux voyageurs, tels que le becfigue, la caille, la tourterelle, etc., se trouvent en abondance dans les bois; le faisan est resté l'hôte exclusif des habitations de luxe; sur les bords des étangs et dans les parties marécageuses on chasse le pluvier, la bécasse, le canard sauvage, etc.; le cygne ne se montre que dans les hivers très rigoureux. Les oiseaux de proie sont, indépendamment de l'aigle et du vautour, qu'on ne rencontre guère que sur les sommets de nos montagnes méridionales, le milan, l'épervier, la chouette, le corbeau, etc.

Les reptiles sont très nombreux, mais ils atteignent rarement une forte taille et ne présentent que peu de danger: la vipère et l'aspic sont les seuls dont la morsure doive être redoutée; le pays renferme plusieurs espèces de couleuvres inoffensives, et l'on trouve dans le Midi le lézard vert, la salamandre terrestre.

Les côtes et les rivières de la France sont généralement très poissonneuses : le turbot, la sole, le maquereau, la raie, le saumon, la sardine, le hareng, se pêchent sur le rivage occidental; le thon et l'anchois dans la Méditerranée; l'Océan offre à la consommation des huitres très recherchées, des homards, des langoustes, des moules, et l'on y pêche quelquefois des tortues d'une grande dimension.

Enfin parmi les insectes nuisibles nous devons citer le scorpion, le charançon, qui dévore les blés, le pyrale, si funeste aux vignobles, le termite, qui s'attache aux bois de constructions, le puceron et quelques autres analogues, qui détruisent les arbres de nos jardins. L'abeille, le ver à soie, la cochenille, qui s'acclimate dans le Midi, la cantharide, etc., sont au contraire des insectes utiles qui apportent leur tribut à la masse générale des richesses du sol.

VIII. Située au milieu de la zone tempérée septentrionale, la France jouit généralement d'un climat doux et salubre, sensiblement plus chaud dans sa partie méridionale. Les mers et les montagnes qui l'enveloppent déterminent, à la vérité, dans quelques parties du territoire, des courants d'air qui modifient assez brusquement la température; mais ces variations subites, surtout funestes aux organes pulmonaires, ne sont que locales, de même que l'insalubrité de l'air, et n'altèrent pas essentiellement la constitution atmosphérique fondamentale. Une remarque que M. Arago a appuyée des plus savantes recherches (*Annuaire du Bureau des longitudes* pour 1834), c'est que depuis trois siècles les températures extrêmes ont éprouvé des changements marqués, tandis que les températures moyennes sont restées les mêmes: d'où il résulte que les étés sont aujourd'hui moins chauds et les hivers moins froids qu'ils ne l'étaient autrefois.

Nous empruntons à la table des températures moyennes donnée par M. de Humboldt les résultats suivants pour quelques lieux de la France, en faisant remarquer que les degrés se rapportent à la division centésimale du thermomètre.

LIEUX.	TEMPÉRATURE MOYENNE		
	de l'année.	de l'hiver	de l'été.
Clermont-Ferrand.	+10,0	+1,4	+18,0
Dunkerque. . . .	+10,3	+3,7	+17,8
Paris.	+10,6	+3,7	+18,1
Saint-Malo	+12,3	+5,6	+18,9
Nantes	+12,6	+4,7	+20,3
Bordeaux.	+13,6	+5,6	+21,6
Marseille	+15,0	+7,5	+22,5
Montpellier. . . .	+15,2	+6,7	+24,3
Toulon	+16,7	+9,1	+23,9

On peut, au moyen de certains végétaux, établir des distinctions de climats

qui, généralement parlant et sauf exception, ne sont pas dépourvues de justesse. Les limites où s'arrête successivement la culture en grand de l'olivier, du maïs et de la vigne, forment trois lignes obliques aux parallèles et par lesquelles la France est coupée en quatre zones climatériques. La première ligne, tracée de Bagnères de Luchon (Haute-Garonne) à Die en Dauphiné, comprend l'espace départi à l'olivier; une seconde, passant de l'embouchure de la Gironde et remontant jusqu'au nord de l'Alsace, forme la limite qu'atteint le maïs; enfin l'embouchure de la Loire et l'extrémité du département des Ardennes sont les deux points extrêmes de celle que la vigne ne franchit guère.

Certains courants d'air soufflent avec constance dans les diverses parties du territoire. Sur les côtes de la Méditerranée, des vents du sud c'est-à-dire marins produisent souvent les effets les plus désastreux; c'est là aussi que le mistral, vent glacial de nord-ouest modifie quelquefois d'une manière si fâcheuse la température normale de la contrée. Dans le bassin du Rhône, des vents d'est soufflent parfois avec impétuosité du flanc occidental des Alpes; dans le bassin de la Garonne, les vents de sud des Pyrénées, ou les vents sud-ouest du golfe de Gascogne, chassent avec violence des nuages qui recèlent une grêle funeste aux récoltes. Toute la portion du territoire qui s'avance dans l'Océan est exposée aux vents d'ouest, de nord-ouest et de sud-ouest, qui y amènent de fréquentes pluies. Dans la partie septentrionale, les vents du nord refroidissent souvent l'air; c'est dans le bassin de la Loire que les perturbations atmosphériques ont le moins de fréquence et d'intensité.

Les observations sur la quantité d'eau moyenne qui tombe annuellement présentent, pour quelques points de la France, les résultats suivants: Lille, 27 pouces; Metz, 24 pouces 8 lignes 70 centièmes; Paris, 19 pouces 6 lignes 94 centièmes; Lyon, 29 pouces 2 lignes 20 centièmes; Montpellier, 28 pouces 6 lignes. On a calculé que le nombre moyen des jours pluvieux, entre le 43^{e} et le 46^{e} degré de latitude, est de 105. A Paris, il est de 134. Dans cette ville, l'évaporation moyenne annuelle sur la Seine a été trouvée être de 30 et quelques pouces, résultat à peu près conforme à celui que présente le canal de Languedoc, dont les eaux doivent perdre annuellement, selon deux observateurs, environ 30 pouces, par la seule action calorifique.

IX. Ce territoire, aujourd'hui si compacte et soumis à un système si complet d'unité gouvernementale et administrative, n'a reçu sa forme actuelle qu'au travers du cours des âges, par les longs et laborieux efforts de générations nombreuses. Après avoir été l'un des champs clos où les races nouvelles qui s'étaient précipitées sur l'empire romain se disputèrent la prééminence, il devint, comme tous les autres états sortis de ce vaste ébranlement, le théâtre de l'anarchie féodale. Vers la fin du x^{e} siècle, au moment où Hugues-le-Grand fut appelé au trône par ses pairs, un simple duché, formé des terres comprises entre la Loire et la Somme, était toute la monarchie. La dynastie et la nation ont ainsi, jusqu'à un certain point, le même berceau; elles grandirent ensemble, liées par de réciproques obligations, jusqu'au moment où une tourmente politique sans exemple effaça violemment tout ce qui restait encore debout de l'ancien édifice.

Un siècle environ après l'avénement du chef de la famille capétienne, le territoire, primitivement composé de l'Ile de France, de la Picardie et de l'Orléanais, s'est déjà arrondi de quelques lambeaux arrachés aux grands vassaux les plus voisins; en 1215, Philippe-Auguste y réunit le Vermandois, saint Louis y ajoute la Touraine en 1259; le Languedoc échoit à la couronne en 1272, par la mort du dernier comte de Toulouse, frère de ce monarque. La Champagne, devenue, dès 1274, partie du domaine royal par un mariage, est définitivement réunie en 1328; en 1349, le Dauphiné est cédé à Philippe de Valois, à la condition que les fils aînés des rois prendront dorénavant le titre de Dauphin. Sous Charles V des guerres heureuses agrandissent le territoire du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et du Limousin. Le Berry, acheté par Philippe I^{er} et donné

comme apanage sous les Valois, est définitivement réuni par Charles VII en 1465; la Normandie, possession, si redoutable pour la France, de la maison royale d'Angleterre, après avoir été plusieurs fois conquise et réunie à la couronne, cesse d'en être distraite à partir du règne de Louis XI; la politique plus qu'habile de ce même prince vaut au royaume, en 1477, la Bourgogne démembrée des vastes états du duc de Bourgogne, et en 1480 le riche héritage du roi René, composé de l'Anjou, du Maine et de la Provence; deux mariages successifs contractés, en 1491 et 1499, par Anne de Bretagne avec les rois Charles VIII et Louis XII, déterminent l'accession de cette magnifique souveraineté au territoire royal; Francois Ier réunit à la couronne l'Angoumois à son avénement, et, en 1523, la Marche, le Bourbonnais, avec la plus grande partie de l'Auvergne, confisquée sur le fameux connétable de Bourbon, dont la défection manqua de livrer le pays à l'étranger. Henri IV, en montant sur le trône, en 1588, rattache à la France tous les grands fiefs de Guienne et de Gascogne, possédés par la puissante maison d'Albret, et dont la plupart formaient une dépendance de l'ancien royaume de Navarre; Louis XIII fait la conquête de l'Artois et du Roussillon; Louis XIV de la Flandre, de la Franche-Comté et de l'Alsace, acquisitions importantes dont la possession est confirmée à la France par les traités des Pyrénées (1659) et de Nimègue (1678). Le Nivernais est réuni à la couronne en 1665 par réversion; la Lorraine échoit à Louis XV, en 1766, à la mort de Stanislas Lesczinski, son beau-père, investi du duché; enfin l'île de Corse est acquise en 1768, et le comtat d'Avignon en 1791. (*Voy.*, pour les détails, tous ces noms de provinces.)

X. La population française s'est ainsi formée de races très diverses, dont on reconnaît encore çà et là les caractères distincts au travers de cette fusion générale qui constitue un grand peuple. Dans ces derniers temps même, un observateur ingénieux, M. Edwards, a cru retrouver parmi les habitants actuels du territoire le type primitif de chacune des deux grandes portions de l'antique population gauloise, les Galls de l'est et les Kimris (*voy.* ces noms) de l'ouest. Quoi qu'il en soit, et sans remonter aussi haut, il est impossible de ne pas être frappé des différences notables que présentent encore, tant sous le rapport des apparences extérieures que sous ceux du caractère moral, des habitudes privées et du langage, les habitants des diverses provinces; assurément on peut dire qu'à bien des égards le Breton et le Provençal, l'Alsacien et le Béarnais, forment de véritables nations distinctes réunies sous le même prince par les hasards de la conquête. La classification ethnographique récemment proposée en géographie par M. Balbi, répartit en six familles principales ces fractions de la population totale: 1° la famille *gréco-latine*, composée des *Français* qui habitent les pays au nord de la Loire, des *Romans* au sud (bassin du Rhône), et des *Italiens* de la Corse. Cette portion de la population forme à elle seule les neuf dixièmes de la population totale. C'est sa langue qui, primitivement formée du mélange de l'idiome romain avec les idiomes germaniques, est devenue, en traversant les siècles, cette langue française à laquelle la simplicité savante de ses formes, la netteté logique de sa construction, comme aussi les œuvres immortelles qui l'ont illustrée, assurent une incontestable supériorité sur toutes les autres langues du monde civilisé; 2° la famille *germanique* comprend les *Allemands* de l'Alsace et de la Lorraine et les *Flamands* du département du Nord; 3° la famille *celtique* (*voy.*) ou population primitive du sol est représentée par les Bas-Bretons qui habitent la Bretagne occidentale; 4° la famille *basque* (*voy.*), qui comprend un petit peuple des Basses-Pyrénées dont l'origine véritable est encore un problème historique; 5° la famille *sémitique* (*voy.* ce mot), représentée par les *Juifs* qui sont répandus dans toutes les parties du territoire; 6° enfin la famille *hindoue*, à laquelle on croit généralement devoir rapporter les tribus de Bohémiens (*voy.*) souvent errantes, mais qui vivent plus particulièrement dans les Pyrénées-Orientales et l'Hérault.

On calcule que 196,000 habitants du

royaume environ parlent la langue italienne, 120,000 le basque, 1,100,000 le bas-breton (*voy.*) ou celtique, 1,150,000 l'allemand, et 180,000 le flamand (*voy.*); en tout 2,746,000 individus. Mais parmi les 30,000,000 d'habitants environ qui restent, un grand nombre parlent une foule d'idiomes ou patois (*voy.*) qui n'ont souvent qu'un rapport assez éloigné avec la langue française actuelle. On peut en former deux classes distinctes qui se rapportent à la division si connue de l'ancienne langue romane en langue d'oil et langue d'oc (*voy.* p. 443) : de la première dépendent le lorrain, le picard, le wallon, le bourguignon, le franc-comtois ; de la seconde, le provençal, le languedocien, le limousin, le gascon, qui sont plus peut-être que de simples patois, et beaucoup d'autres qui ne sont que des variétés de ceux-là. En somme, ce n'est que dans les 22 départements groupés autour de Paris que la langue française (*voy.* cet article) est seule parlée d'une manière plus ou moins correcte par l'universalité de ses habitants. Néanmoins elle est seule admise dans les actes civils et judiciaires.

Ce n'est pas seulement dans le langage qu'on trouve encore des traces vivantes de l'existence successive ou simultanée de races diverses sur le territoire français : des monuments remarquables qui subsistent sur tous les points en portent un témoignage non moins frappant. On pourrait former trois divisions de ces restes des temps passés qui constituent le vaste et intéressant domaine de l'archéologie française. A la première appartiennent les monuments celtiques (*voy.* ce mot et DRUIDIQUES, ainsi que DONON) qu'on retrouve dans plusieurs parties de la France, mais surtout dans la Basse-Bretagne, où leurs formes mystérieuses et leurs proportions gigantesques excitent au plus haut degré la curiosité du voyageur. Dans la seconde catégorie sont compris les nombreux édifices dont la domination romaine couvrit le sol; leurs débris vénérables se trouvent partout et plusieurs sont encore debout dans nos villes méridionales, telles que Nîmes, Orange, Arles, Vienne, etc. La troisième se compose des œuvres par lesquelles les nouveaux conquérants du sol, après la grande révolution du v^e^ siècle, remplacèrent tout ce qu'ils avaient d'abord détruit : là viennent se ranger ces manoirs de la féodalité dont les tours en ruines impriment un aspect si pittoresque à nos contrées montagneuses (*voy.* PIERREFONDS, ARQUES, HOH-KOENIGSBOURG, SAVERNE, etc., etc.), et ces églises admirables de plusieurs de nos cités, monuments précieux d'un art improprement appelé gothique (*voy.*), et où l'imagination orientale semble avoir épuisé toute sa fécondité.

XI. Enfin les traits principaux du caractère et des mœurs servent encore à faire reconnaître cette distinction primitive des races que les progrès de la civilisation doivent un jour effacer entièrement, et qui même n'est plus guère apparente que dans les campagnes. Au sein des villes, en effet, les communications de jour en jour plus rapides et plus fréquentes entre les diverses parties du territoire, tendent à rendre parfaitement uniformes les mœurs de la classe riche et éclairée. Aussi ces qualifications proverbialement attribuées par nos pères aux populations respectives des anciennes provinces, la naïveté champenoise, la finesse normande, l'entêtement breton, la hâblerie gasconne, etc., peuvent-elles maintenant être considérées comme sans valeur en ce qui concerne une grande partie de la population. Dans le fait, on aurait peut-être une idée plus juste des différences que présente, sous les rapports les plus généraux, la masse de la nation, si l'on partageait la contrée en trois régions dont les limites resteraient nécessairement assez vagues. On verrait dans la région du nord des hommes de haute taille, de forte complexion, participant davantage, à mesure qu'ils se rapprochent de la frontière, de l'humeur allemande ou belge, moins communicatifs et un peu flegmatiques, mais francs et hospitaliers, et qui sont en possession, par un heureux privilége, de fournir les meilleurs soldats à nos armées et les meilleurs ouvriers à nos fabriques et à nos champs. Dans la région du midi, on trouverait des hommes généralement plus petits, plus agiles et plus actifs, prompts dans toutes leurs

résolutions, portés à une gaîté insouciante, et chez lesquels l'esprit supplée à la solidité qui distingue les habitants du nord. Au centre serait une population intermédiaire entre les deux autres, et qui leur est de beaucoup inférieure. Là surtout, en effet, se trouve le paysan ignorant et apathique, ennemi de l'innovation, vivant de peu, et qui semblerait destiné à rester éternellement stationnaire, s'il n'avait sous les yeux l'exemple de ses frères des autres régions. En dehors de la classification que nous essayons de tracer doivent rester les populations montagnardes et maritimes, qui présentent partout des traits presque identiques bien connus.

Dans l'ensemble, le caractère national, formé du mélange des qualités et des défauts qui prédominent dans les portions principales de la population, se distingue spécialement par une vivacité, par une fougue, portée en tout et dont le correctif nécessaire est la mobilité. C'est, en effet, parce qu'on a pris des résolutions irréfléchies et précipitées qu'on en change brusquement. Le courage, la loyauté, le désintéressement sont encore des qualités qu'on ne refuse guère à cette nation, essentiellement sociable, et qui a, sans contredit, le plus contribué à imprimer à la civilisation européenne son élan actuel.

XII. La France formait avant la Révolution, 32 grandes provinces conservant encore des traces de leur individualité féodale, que la mémorable division départementale, introduite en 1790 par l'Assemblée constituante, eut pour objet de faire disparaître. Au mot DÉPARTEMENT, on a déjà donné l'énumération de ces provinces, avec l'indication des départements qu'elles formèrent. Nous en présenterons ici l'ensemble dans leur état définitif, en les divisant par régions.

7 au nord. 1° *Flandre*, 1 département, Nord; 2° *Artois*, 1 d., Pas-de-Calais; 3° *Picardie*, 1 d., Somme; 4° *Normandie*, 5 d., Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Manche, Orne; 5° *Ile de France*, 5 d., Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Aisne; 6° *Champagne*, 4 d., Ardennes, Marne, Aube, Haute-Marne; 7° *Lorraine*, 4 d., Meuse, Moselle, Meurthe, Vosges.

8 au centre. 1° *Orléanais*, 3 d., Loiret, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher; 2° *Touraine*, 1 d., Indre-et-Loire; 3° *Berry*, 2 d., Indre, Cher; 4° *Nivernais*, 1 d., Nièvre; 5° *Bourbonnais*, 1 d., Allier; 6° *Marche*, 1 d., Creuse; 7° *Limousin*, 2 d., Haute-Vienne, Corrèze; 8° *Auvergne*, 2 d., Puy-de-Dôme, Cantal.

6 à l'ouest. 1° *Maine*, 2 d., Sarthe, Mayenne; 2° *Anjou*, 1 d., Maine-et-Loire; 3° *Bretagne*, 5 d., Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure; 4° *Poitou*, 3 d., Vienne, Deux-Sèvres, Vendée; 5° *Aunis*, 1 d., Charente-Inférieure; 6° *Angoumois*, 1 d., Charente.

4 à l'est. 1° *Alsace*, 2 d., Haut-Rhin, Bas-Rhin; 2° *Franche-Comté*, 3 d., Haute-Saône, Doubs, Jura; 3° *Bourgogne*, 4 d., Yonne, Côtes-d'Or, Saône-et-Loire, Ain; 4° *Lyonnais*, 2 d., Rhône, Loire.

7 au sud. 1° *Languedoc*, 8 d., Haute-Loire, Ardèche, Lozère, Gard, Hérault, Tarn, Aude, Haute-Garonne; 2° *Roussillon*, 1 d., Pyrénées-Orientales; 3° comté de *Foix*, 1 d., Ariège; 4° *Guienne* et *Gascogne*, 9 d., Dordogne, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Aveyron, Landes, Gers, Hautes-Pyrénées; 5° *Béarn*, 1 d., Basses-Pyrénées; 6° *Dauphiné*, 3 d., Isère, Drôme, Hautes-Alpes; 7° *Provence*, 3 d., Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var. Le comtat Venaissin et le comtat d'Avignon qui forment le département de Vaucluse, et la Corse qui forme celui de la Corse, complètent les 86 départements qui constituent actuellement le territoire continental de la France.

XIII. En 1700, la population totale du royaume, sauf les parties non encore réunies, telles que la Lorraine et la Corse, s'élevait, d'après les rapports des intendants, à 19,669,330 habitants. En 1784, on l'évaluait à 24,800,000 habitants. En 1801, le premier dénombrement officiel, opéré d'après des méthodes bien imparfaites encore, produisit le chiffre de 27,349,000; en 1836, ce chiffre est de 33,540,910 habitants : d'où il résulte que, dans l'espace de ces 36 dernières années, la population totale s'est accrue de 6,191,910 habitants, ou de près d'un quart, résultat confirmé, sinon tout-à-fait bien exactement, du moins en grande

partie, par le chiffre de l'excédant des naissances sur les décès dans le même laps de temps, qui est de 5,325,060. Tenant compte de cette différence facilement explicable entre les deux chiffres, on peut voir quelle marche suit dans les circonstances ordinaires le développement de la population française, et quel temps il faudrait pour qu'elle fût doublée; mais de tels calculs sont nécessairement viciés par les événements qui troublent le cours régulier des choses, comme le démontre un simple coup d'œil sur les tableaux qui présentent l'accroissement annuel des naissances sur les décès. En somme, il est né en France, de 1801 à 1836, 33,226,422 enfants, dont 17,135,444 du sexe masculin, et 16,090,978 du sexe féminin; le nombre total des décès a été, dans la même période, de 27,901,362, dont 14,228,339 du sexe masculin, et 13,673,023 du sexe féminin. Ainsi il naît plus d'individus mâles, mais il en meurt davantage; et voilà pourquoi la répartition de la population entre les sexes présente constamment un excédant en faveur des femmes : en 1801, par exemple, on comptait 13,811,889 hommes et 14,037,114 femmes ou 225,225 de plus; en 1836, le dénombrement présente 16,460,701 hommes et 17,080,209 femmes, ou 619,508 de plus. Ce qui se passe en France à cet égard n'a rien au surplus que de conforme aux faits que présentent les autres contrées de l'Europe, où les recherches statistiques sont exactement faites. — En 1831, on calculait que sur les trente-deux millions et demi d'habitants environ que comptait alors le pays, il y avait :

8,380,000	individus	de 1 à 10 ans.
6,360,000	—	de 11 à 20
4,780,000	—	de 21 à 30
4,745,000	—	de 31 à 40
4,200,000	—	de 41 à 50
2,380,000	—	de 51 à 60
1,625,000	—	de 61 à 70
69,000	—	de 71 à 80
21,000	—	de 81 à 90

A la même époque, on comptait sur le chiffre total de la population 164 centenaires. De 1712 à 1780, la durée de la vie moyenne était, selon Duvillard, de 31 ans. Aujourd'hui, de meilleures conditions hygiéniques, une alimentation généralement plus saine, l'usage de la vaccine, ont augmenté la durée de la vie moyenne, que plusieurs écrivains portent à 36 ans.

Sous le rapport de l'état civil, la population était ainsi classée en 1831 :

Enfants et non mariés. .	8,871,981
Mariés	6,051,195
Veufs.	722,913
Enfants et non mariées .	9,064,977
Mariées.	6,053,011
Veuves	1,501,140
Militaires.	395,861

C'est avec raison qu'on attache un intérêt spécial, parmi les chiffres du mouvement de la population, à ceux qui sont relatifs aux naissances naturelles. Le rapport de ces naissances aux naissances legitimes offre, en effet, un moyen assez sûr d'apprécier les degrés divers de moralité des différentes parties de la population. Il est triste d'avoir à remarquer que, dans les trente-cinq dernières années, le nombre des naissances illégitimes a presque doublé, quoique la population n'ait gagné qu'un quart. Ainsi, en 1800, le nombre des enfants naturels a été de 41,635, et en 1831 de 74,727. L'augmentation a été graduelle et régulière, et il est peu d'années dans lesquelles le chiffre ne se soit pas trouvé supérieur à celui de l'année précédente. En somme, sur les 33,226,422 enfants nés de 1800 à 1835, 2,122,940 étaient illégitimes; la moyenne annuelle des naissances naturelles comparées aux naissances légitimes est ainsi de près de 1 sur 15, pour toute la France; mais le rapport varie beaucoup par départements : 30 sont au-dessus de cette moyenne, et 56 par conséquent restent au-dessous. La Seine est à la tête des départements où l'on compte le plus de naissances illégitimes : le rapport est là 1 sur 2.66; viennent ensuite le Rhône (5.91), la Seine-Inférieure (7.50), le Nord (8.92), le Calvados (8.98), les Bouches-du-Rhône (9.12), c'est-à-dire les départements qui possèdent les villes les plus considérables. Le département de la Vendée est celui où l'on en compte le moins : là le rapport est 1 enfant naturel sur 62.48 enfants légitimes.

Le nombre des mariages pendant cette

même période (1800-1835) a été de 8,290,064, à raison de 3.95 enfants légitimes, terme moyen, par mariage.

Parmi les décès, ceux qui sont le résultat du suicide forment encore une donnée utile à recueillir, comme élément de moralité comparée entre les départements. Il se commet annuellement, terme moyen, 1,800 suicides en France, ce qui fait un suicide par 18,333 habitants; mais 27 départements sont au-dessus de cette moyenne : ainsi dans celui de la Seine le rapport est 1 par 3,632 habitants. En général, le suicide est beaucoup plus fréquent dans le nord que dans le midi de la France; dans la Haute-Loire, le dernier de ceux qui restent au-dessous de la moyenne, il n'y a qu'un suicide par 163,242 individus.

XIV. Nous présentons ici le tableau de la répartition de la population en 1836 entre les divers départements, avec la superficie de chaque département et le chiffre de la population relative par lieue carrée :

DÉPARTEMENTS.	superficie en lieues carrées.	POPULATION en 1836.	nombre moyen d'habitants par lieue carrée.	DÉPARTEMENTS.	superficie en lieues carrées.	POPULATION en 1836.	nombre moyen d'habitants par lieue carrée.
Ain	300	346,188	1,154	Loiret	338	316,189	935
Aisne	368	527,095	1,428	Lot	265	287,003	1,079
Allier	366	309,270	843	Lot-et-Garonne.	268	346,400	1,288
Alpes (Basses-).	345	159,045	460	Lozere.	260	141,733	543
Alpes (Hautes-).	280	131,162	468	Maine-et-Loire.	365	477,270	1,304
Ardeche	272	353,752	1,296	Manche.	300	594,382	1,975
Ardennes	261	306,861	1,171	Marne.	413	345,245	832
Ariège.	230	260,536	1,133	Marne (Haute-).	316	255,969	810
Aube	308	253,870	824	Mayenne.	260	361,765	1,386
Aude.	306	281,088	916	Meurthe.	308	424,366	1,378
Aveyron	449	370,951	826	Meuse	314	317,701	1,012
Bouch.-du-Rhône	259	362,325	1,394	Morbihan	354	449,743	1,270
Calvados.	281	501,775	1,779	Moselle.	269	427,250	1,582
Cantal.	295	262,117	889	Nièvre.	344	297,550	862
Charente.	305	365,126	1,197	Nord	287	1,026,417	3,577
Charente-Infér.	331	449,649	1,358	Oise.	294	398,641	1,351
Cher.	364	276,853	759	Orne.	309	443,688	1,436
Corrèze	295	302,433	1,025	Pas-de-Calais.	331	664,654	2,002
Corse	442	207,889	469	Puy-de-Dôme	403	589,438	1,459
Côte-d'Or	433	385,624	889	Pyrénées(Basses-).	379	446,398	1,178
Côtes-du-Nord.	340	605,563	1,781	Pyrénées(Hautes-)	229	244,170	1,066
Creuse.	282	276,234	976	Pyrénées - Orient.	208	164,325	790
Dordogne	463	487,502	1,053	Rhin (Bas-)	235	561,859	2,391
Doubs.	265	276,274	1,039	Rhin (Haut-).	205	447,019	2,170
Drôme.	330	305,499	923	Rhône.	141	482,024	3,419
Eure.	294	424,762	1,440	Saône (Haute-).	268	343,298	1,276
Eure-et-Loir.	277	285,058	1,025	Saône-et-Loire	433	538,507	1,241
Finistère.	337	546,955	1,618	Sarthe.	314	466,888	1,482
Gard.	299	366,259	1,221	Seine	24	1,106,891	46,120
Garonne(Haute-).	313	454,727	1,453	Seine-et-Marne.	285	325,881	1,143
Gers.	317	312,882	987	Seine-et-Oise.	283	449,582	1,583
Gironde	493	555,809	1,125	Seine-Inférieure	305	720,525	2,363
Hérault	316	357,846	1,132	Sèvres (Deux-).	307	304,105	991
Ille-et-Vilaine	338	547,249	1,614	Somme	310	552,706	1,777
Indre	348	257,350	737	Tarn.	290	346,614	1,191
Indre-et-Loire	309	304,271	982	Tarn-et-Garonne.	185	242,184	1,302
Isère.	419	573,645	1,366	Var	367	323,404	879
Jura.	251	315,355	1,256	Vaucluse.	175	246,071	1,398
Landes.	463	284,918	615	Vendée	345	341,312	989
Loir-et-Cher	316	244,043	770	Vienne.	342	288,002	842
Loire.	240	412,497	1,719	Vienne (Haute-)	280	293,011	1,043
Loire (Haute-)	252	295,384	1,172	Vosges.	296	411,034	1,384
Loire-Inférieure	345	470,768	1,365	Yonne.	368	355,237	963
				TOTAUX.	26,713	33,540,910	

De l'examen comparatif de ces données il résulte une inégalité frappante entre le nord et le midi de la France, sous le rapport de la population. Si, par exemple, nous formons, au moyen d'une ligne correspondante au 47e parallèle, deux régions, l'une septentrionale formée de 40 départements, et l'autre méridionale qui en comprend 46, nous voyons que la première renferme, sur une superficie de 12,093 lieues carrées, 18,339,723 habitants, tandis que la seconde, dont l'étendue est de 14,620 lieues carrées, n'est peuplée que de 15,301,187 individus. Ainsi la région du nord a 2,527 lieues carrées de moins et près de trois millions d'habitants de plus. Ces résultats, conformes à ceux qui ont été obtenus il y a déjà plusieurs années par un savant distingué, M. Charles Dupin (*voy.*), se combinent avec beaucoup d'autres faits analogues pour expliquer entre ces deux grandes portions du royaume cette différence de progrès dans les voies de la civilisation que révèle une observation même superficielle.

La moyenne générale de la population relative est 1,256 habitants par lieue carrée : on remarque que ce chiffre est précisément celui de la population relative du Jura; 37 autres départements dépassent cette moyenne; le plus peuplé relativement, est, comme de raison, la Seine, où Paris réunit près d'un million d'habitants; les Basses-Alpes sont à l'autre extrémité : là on ne compte que 460 habitants par lieue carrée.

Quant à l'agglomération de la population, on a calculé que, considérant seulement comme communes urbaines toutes celles dont la population réunie sur le même point dépasse 1,500 âmes, sur 100 habitants il y en a 21 dans les communes urbaines, et 79 dans les communes rurales. En 1833, on comptait en France 376 villes ayant une population au-dessus de 10,000 habitants, et réunissant en tout près de cinq millions d'habitants.

XV. Cette population, considérée sous le rapport de la condition sociale des diverses classes qui la composent, présente des faits qui ne doivent pas être omis. On comptait en 1833, d'après les documents officiels publiés par le gouvernement, 10,282,946 individus inscrits sur les rôles de la contribution foncière; au 1er janvier 1834, le nombre des propriétaires de rentes, tant perpétuelles que viagères, était de 251,473 individus; le nombre des pensionnaires de l'état de 154,875; celui des personnes salariées par le gouvernement ou possédant une charge avec cautionnement, de 732,155. Il y a par conséquent en France près de 11 millions et demi d'habitants, c'est-à-dire le tiers de la population, qui possèdent soit une propriété, soit une rente ou pension, soit un emploi public. Sur le reste de la population, qui vit d'un salaire ou d'un bénéfice provenant d'un labeur quelconque, on évalue à près de 2 millions le nombre des indigents, infirmes, mendiants et criminels qui vivent sur le sol, et qui, y étant pour la plupart improductifs, ne sauraient par conséquent y vivre qu'aux dépens d'autrui. Tel est le fardeau que le pays a à supporter.

D'après des recherches qui n'ont pas encore atteint toute l'exactitude désirable, le nombre des mendiants s'élèverait à 75,000 et celui des indigents à 1,850,000. Ce sont les départements du Nord et du Pas-de-Calais qui comptent le plus de mendiants : il y en a 8,000 dans le premier, et 4,000 dans le second. Le Nord est aussi celui où l'on compte le plus d'indigents (160,000); vient ensuite la Seine, où le chiffre de la population indigente est du neuvième de la population totale. Les hospices et hôpitaux et les bureaux de bienfaisance sont les institutions publiques destinées au soulagement de la population indigente, soit dans l'état de santé, soit dans l'état de maladie : on comptait en France, en 1833, 1,329 hospices ou hôpitaux (*voy.*) qui avaient admis 425,049 malades, et dont les revenus s'étaient élevés à 51,222,063 fr., et les dépenses à 48,842,097 fr.; dans la même année, 6,275 bureaux de bienfaisance (*voy.*) ont secouru à domicile 695,932 individus; leurs revenus se sont élevés à 10,315,746 fr., et leurs dépenses à 8,956,036 fr. Il existe en outre quelques dépôts de mendicité, plusieurs maisons pour les aliénés, dont le nombre s'élevait, en 1836, dans toute la France à 18,757; une institution à Paris pour re-

cevoir et instruire les enfants aveugles, deux établissements analogues à Paris et à Bordeaux pour les sourds-muets, sans parler des établissements charitables privés qui sont fort nombreux. Rattachons à ces institutions utiles les caisses d'épargnes (*voy.*), dont la création se propage avec rapidité dans nos départements et qui, offrant aux classes laborieuses des moyens d'accumuler les faibles économies prélevées sur le produit de leur travail quotidien, fondent leur avenir et améliorent leur état moral. Le nombre de ces caisses était en 1837 de 230, et elles avaient reçu depuis la création 228,603,445 fr. 37 c., sur laquelle somme Paris compte pour un peu plus de 140 millions. Le solde des déposants, au 31 décembre 1837, s'élevait à 107,264,674 fr. 54 c.; le nombre des livrets était à la même époque de 205,344; six départements, savoir: les Hautes et Basses-Alpes, la Corse, la Dordogne, la Creuse et la Lozère, sont seuls encore privés de caisses d'épargnes.

Les enfants trouvés (*voy.*) et abandonnés figurent au nombre des charges que doit supporter la portion contribuable de la population; on calcule que, de 1824 à 1833, le nombre moyen annuel des enfants trouvés admis dans les établissements de bienfaisance a été de 33,629; la proportion des nouveau-nés abandonnés aux nouveau-nés légitimes ou naturels en général est ainsi de près de 1 sur 30. En 1824, le nombre des enfants trouvés dans les hôpitaux et hospices était de 116,452; on en a admis de 1824 à 1834 336,297 : en tout 452,749; sur ce nombre, 198,505 sont morts, 78,590 sont sortis et ont été placés hors des établissements; 46,025 ont été retirés par des parents ou par des bienfaiteurs. Les dépenses occasionnées par ces enfants se sont élevées, pendant ces dix années, à 97,775,613 fr. La dépense moyenne annuelle d'un enfant trouvé est, pour toute la France, de 82 fr. Le département où elle est la moins forte est l'Ille-et-Vilaine: elle n'y est que de 48 fr.; c'est dans l'Yonne, où elle atteint la somme de 164 fr. 32 c., qu'elle s'élève le plus haut.

Quant à la population criminelle, elle se compose: 1° des individus répartis dans quatre bagnes (*voy.*), dans les maisons centrales de détention au nombre de 19, et dans les prisons départementales; 2° des condamnés libérés soumis à la surveillance de la police. On n'en comptait pas moins de 38,656 au 1er janvier 1832. Ajoutons que l'amélioration du régime des prisons (*voy.*), qui laisse encore tant à désirer, est aujourd'hui un des objets qui excitent le plus la sollicitude publique.

XVI. La France était, avant la Révolution, une monarchie absolue en principe, mais jusqu'à un certain point tempérée par la prérogative politique dont les parlements (*voy.*) se trouvaient investis depuis que les États-Généraux (*voy.*) n'étaient plus convoqués. Après avoir passé, de 1789 à nos jours, par diverses vicissitudes dont l'ensemble constitue peut-être la plus mémorable période historique qu'aucun peuple ait encore présentée, la France forme aujourd'hui une monarchie représentative dont la Charte constitutionnelle (*voy.*) révisée en 1830 renferme les bases fondamentales. Le caractère essentiel de cette monarchie, c'est d'être pure de tout alliage aristocratique. Tel paraît être, en effet, le résultat définitif de la dernière révolution, qui lui a donné sa forme actuelle.

Le roi, chef de l'etat, exerce le pouvoir exécutif dans toute sa plénitude, partage avec les deux Chambres (*voy.*) le pouvoir législatif, et institue les agents du pouvoir judiciaire (*voy.*) qui rendent la justice en son nom. Sa personne est inviolable et sacrée, et ses ministres sont seuls responsables des actes du gouvernement. Il commande toutes les forces publiques de la nation et traite avec les puissances étrangères; il convoque et dissout le corps législatif, participe par l'intermédiaire de son conseil à la discussion des projets dans le sein des assemblées, et leur donne seul la sanction qui les convertit en lois, auxquelles il doit dès lors lui-même soumission et fidélité, comme tous les autres citoyens. Il nomme les pairs (*voy.*) à vie, il distribue à volonté des titres de noblesse qui rappellent simplement l'ordre féodal à tout jamais anéanti. Il a le droit de faire grâce et de commuer les peines. Un revenu annuel, sous le titre de Liste civile (*voy.*),

dont la quotité est fixée par voie législative lors de l'avénement, et un domaine (*voy.* ce mot et DOTATION) où se trouvent compris les palais splendides de l'ancienne monarchie, lui fournissent les moyens de soutenir la dignité du trône. La Charte, en consacrant l'hérédité de la couronne par ordre de primogéniture de mâle en mâle et à l'exclusion des femmes, conformément à l'antique maxime salienne, dans la famille d'Orléans (*voy.*), branche cadette de l'illustre maison royale issue de Robert-le-Fort, paraît avoir réservé à la nation l'exercice fortuit et accidentel de son droit fondamental de souveraineté pour les cas de minorité, de démence, de captivité ou enfin d'extinction de la maison régnante, sur lesquels elle ne contient aucune disposition.

Les Chambres sont égales en droits; toutes deux ont l'initiative parlementaire: la Chambre des pairs réclame pourtant à bon droit la primauté qui lui est acquise sinon par la lettre, du moins par l'esprit de nos institutions. Elle est présidée par le chancelier; le nombre de ses membres est illimité; ils ne peuvent être choisis que dans certaines catégories déterminées par la constitution. Cette assemblée doit ainsi devenir la réunion de tout ce que le pays présente de plus notable dans toutes les classes. Les pairs ont entrée dans la Chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente; la Chambre forme en outre une haute juridiction exceptionnelle devant laquelle comparaissent ses propres membres en matière criminelle, et qui connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état. Elle juge les ministres qui sont accusés et traduits devant elle par la Chambre des députés.

Cette dernière assemblée (*voy.* DÉPUTÉS) nomme elle-même son président, et se compose de 459 membres élus pour 5 ans par autant de colléges électoraux qui nomment chacun par conséquent un député. Les conditions générales d'éligibilité sont 30 ans d'âge et un cens de 500 fr. en contributions directes. Les députés ne reçoivent pas d'indemnité, et doivent subir la chance d'une réélection s'ils acceptent des fonctions salariées. Pour être électeur (*voy.* ÉLECTIONS), il faut être âgé de 25 ans et payer 200 fr. de contributions directes; le nombre des électeurs était, dans l'année électorale de 1831 à 1832, de 168,703, et dans l'année 1837 à 1838, de 197,602, accroissement hors de proportion avec l'accroissement correspondant de la population, et qui atteste assez, avec d'autres faits, un notable progrès dans le développement de la fortune publique. Ces 197,602 électeurs donnent, par départements, une moyenne de 2,296; mais 32 départements dépassent cette moyenne, et dans le nombre sept, savoir: la Seine, la Seine-Inférieure, le Nord, la Gironde, le Pas-de-Calais, le Calvados et le Rhône, renferment à eux seuls 49,051 electeurs ou le quart du nombre total; au contraire, parmi les départements qui restent au-dessous de la moyenne, sept, savoir: la Corse, les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes, les Hautes-Pyrénées, la Lozère, la Creuse et l'Ariège, n'en réunissent que 4,072 ou le quarante-huitième du nombre total. En somme, il y a actuellement en France 1 électeur politique par environ 172 habitants, et 1 député pour 73,945.

Le gouvernement (*voy.*) s'exerce par des ministres (*voy.*) placés sous la présidence de l'un d'entre eux et qui forment un conseil où se préparent et se discutent les actes d'état. Le roi les nomme et les révoque, et sa volonté n'a d'autre limite à cet égard que celle qui lui est imposée par la nécessité d'assurer dans les Chambres l'adoption des mesures que réclament les besoins du pays, et notamment du budget, qui ne peut être voté que pour un an, et qui doit, par exception, de même que toutes les propositions d'impôts, être d'abord soumis à la délibération de la Chambre élective. Les départements ministériels sont au nombre de huit, savoir: la Justice et les Cultes, dont le titulaire est appelé garde-des-sceaux (*voy.*), les Affaires étrangères, la Guerre, la Marine, l'Intérieur, le Commerce avec l'Agriculture et les Travaux publics, l'Instruction publique et les Finances. Un conseil d'état (*voy.* ÉTAT) divisé en cinq comités est chargé d'assister les ministres dans les travaux de leurs départements respectifs. Un de ses comités forme un véritable tribu-

nal de justice administrative, pour lequel a souvent été réclamée une organisation plus en harmonie avec les principes du gouvernement représentatif.

XVII. Le territoire est administrativement divisé en départements, arrondissements, cantons et communes (*voy.* ces mots). Les 86 départements contenaient, à la fin de 1835, 363 arrondissements, 2,834 cantons et 37,234 communes. A la tête du département est un préfet qui l'administre et y représente le pouvoir exécutif. Chaque arrondissement a un sous-préfet, et chaque commune un maire et des adjoints : tous ces divers fonctionnaires du département sont dans la dépendance du préfet, qui se trouve être ainsi à la fois magistrat politique et municipal. Il est assisté dans ses fonctions par un conseil de préfecture dont les membres sont à la nomination du gouvernement, et qu'on peut considérer comme une sorte de premier degré pour la justice administrative, et par des conseils électifs qui sont : un conseil général du département, des conseils d'arrondissement et des conseils communaux. Nous avons présenté ailleurs (*voy.* CONSEILS ADMINISTRATIFS) le résumé de ces institutions nouvelles qui constituent un des résultats les plus importants de la dernière révolution.

Il importe de remarquer que la commune, en France, n'est pas une simple circonscription politique ou administrative du territoire, comme l'arrondissement ou le département : elle a une existence propre et individuelle; elle possède et contracte; enfin elle est dans les conditions d'une véritable personne civile. De là des attributions particulières que la loi défère aux conseils municipaux (*voy. régime* MUNICIPAL) et qu'ils exercent sous la haute surveillance du gouvernement. Les revenus particuliers des communes ont deux sources principales : des impositions spéciales qui leur sont affectées et des immeubles ou rentes sur l'état. En 1833, le montant total de ces revenus s'élevait à la somme de 161,786,009 fr. 88 c.; les droits imposés à l'entrée dans les villes, auxquels on donne le nom d'octroi, et qui forment une contribution essentiellement municipale, comptaient sur ce chiffre pour 56 millions et demi. Les dépenses se sont élevées, dans la même année, à la somme de 147,574,774 fr. 35 c.; ces dépenses comprennent, outre les frais du personnel et d'entretien des immeubles, la police municipale, les travaux publics, les établissements d'instruction et de charité, le culte et la garde nationale. Sur le chiffre total des dépenses et des recettes communales, le département de la Seine figure pour un quart environ. A la même époque, le montant des dettes des communes présentait un total d'environ 80 millions de francs, dont les trois quarts étaient absorbés par le même département de la Seine.

XVIII. On divisait anciennement la France, sous le rapport judiciaire, en pays de *droit écrit*, régi par le droit romain, et pays de *droit coutumier* (*voy.* DROIT, COUTUME et DROIT FRANÇAIS), où la justice se rendait d'après environ 500 coutumes qui formaient autant de législations très diverses sur des points importants; des juridictions différemment dénommées suivant les lieux (*voy.* BAILLIAGE, SÉNÉCHAUSSÉE, etc.), et qui avaient une origine tantôt royale ou seigneuriale, tantôt ecclésiastique ou consulaire, ressortissaient toutes de 13 cours souveraines dont la plupart portaient le titre célèbre de parlement, et quelques-unes celui de conseils supérieurs (*voy.* ces mots). Un tel ordre judiciaire était le chaos : la Révolution a doté le pays d'une seule loi et de tribunaux uniformes, et c'est là un de ses plus grands bienfaits. Aujourd'hui, la justice s'administre en France, pour les cas ordinaires de contestations civiles ou de crimes et délits, par des juges de paix, des tribunaux de première instance, des cours royales et une cour de cassation (*voy.* ces mots). Il y a, en général, un juge de paix par canton; toutefois, quelques cantons où se trouve agglomérée une population considérable sont subdivisés en deux ou plusieurs ressorts de justices de paix. On en compte en tout 2,846. Cette précieuse magistrature, empruntée à l'Angleterre, a pour objet principal le jugement sommaire et sans frais des litiges de peu de valeur. Il y a dans chaque arrondissement un tribunal de première instance dont les jugements sont portés en appel

devant les cours royales : ces cours, au nombre de 27, siégent dans les villes d'Agen, Aix, Amiens, Angers, Bastia, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Colmar, Dijon, Douai, Grenoble, Limoges, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nimes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen et Toulouse. Le nombre des membres de ces cours, qui portent le titre de conseillers, ne peut pas dépasser 60 à Paris et 40 dans les autres villes. Enfin une cour de cassation, composée de 49 membres, et qui siége à Paris, a pour objet de maintenir dans l'administration générale de la justice l'observation des formes protectrices et l'exacte application de la loi. Le ministère public (*voy.*) est exercé auprès des tribunaux de première instance par un procureur du roi et par des substituts; auprès des cours royales et de la cour de cassation, par un procureur général et par des avocats généraux et des substituts; ces magistrats sont seuls amovibles. *Voy.* Magistrature.

Dans chaque departement se forme temporairement, pour le jugement des affaires criminelles, une *cour d'assises* (*voy.* Assises), composée de trois conseillers, et devant laquelle l'instruction se poursuit avec l'adjonction de 12 citoyens appelés *jurés*, et simples juges du fait imputé à l'accusé traduit devant eux (*voy.* Jury). C'est encore ici une de ces belles institutions importées de l'Angleterre depuis la Revolution. On comptait en France, en 1832, 185,661 individus inscrits sur les listes du jury, composées d'abord de tous ceux qui sont portés sur les listes électorales, auxquels on ajoute ensuite un certain nombre de citoyens pris parmi les fonctionnaires, les notaires, médecins, etc.

Du ministère de la justice émanent chaque année, depuis 1825, des comptes-rendus de l'administration de la justice, qui forment les plus précieux documents de statistique morale. Nous indiquerons ici quelques-unes des données générales qui en resultent. Le nombre des crimes commis annuellement en France s'élève à 7,200, dont 1,900 contre les personnes et 5,300 contre les propriétés. Les femmes ne comptent pas tout-à-fait pour un cinquième dans le nombre des criminels. L'âge où le plus grand nombre de crimes sont commis est celui de 25 à 30 ans; les crimes contre les personnes sont plus fréquents en été et les crimes contre les propriétés en hiver. Quant au rapport des crimes à la population, il est de 1 sur 17,085 hab. pour les crimes contre les personnes, de 1 sur 6,031 pour les crimes contre les propriétés. Dans la première catégorie, 31 departements sont au-dessus de la moyenne; en tête est la Corse, où l'on compte 1 crime contre les personnes sur 2,199 hab. Le dernier de ceux qui sont au-dessous de la moyenne est la Creuse où le rapport est 1 sur 37,014 hab. Dans la seconde catégorie, il y a 24 départements au-dessus de la moyenne: le premier est la Seine, où l'on compte 1 crime contre les propriétés sur 1,368 hab.; la Creuse est encore le dernier dans la série de ceux qui sont au-dessous de la moyenne: le rapport y est 1 sur 20,235 hab. En général, les crimes contre les personnes sont plus frequents dans la France centrale et méridionale, et les crimes contre les proprietés dans la France du nord.

XIX. L'établissement religieux en France se composait, avant la Revolution, de 18 archevèchés, 108 évêches suffragants, non compris 5 évèchés dont les métropoles étaient hors de France et les 5 évèchés de la Corse; on comptait 132,008 abbayes, prieurés, cures, chapelles; le nombre des ecclésiastiques de tout rang s'élevait à environ 400,000, et l'on portait à 118 millions le revenu du clergé. Le nombre des archevêchés est aujourd'hui de 14, et celui des évèchés suffragants de 66: en tout 80 diocèses; quelques diocèses archiépiscopaux comprennent deux départements, tous les autres departements forment un diocèse épiscopal; les siéges des diocèses archiépiscopaux sont: Paris, Lyon, Rouen, Sens, Reims, Tours, Bourges, Albi, Bordeaux, Auch, Toulouse, Aix, Besançon et Avignon. Les 80 dioceses renferment 3,302 cures, 26,777 succursales et 6,135 vicariats. Le personnel du clergé catholique se composait, au 1er janvier 1832, de 39,600 membres actifs, auquel nombre il faut ajouter environ 2,000 prêtres infirmes non susceptibles d'emploi. Il y a un séminaire par

diocèse et plusieurs écoles secondaires, dites petits-séminaires. Il existe en outre en France un grand nombre de communautés religieuses de femmes que les lois autorisent et quelques communautés d'hommes que l'administration tolère en dehors des prescriptions légales qui les prohibent. *Voy.* Évêque, Diocèse, Curé, Clergé, etc.

Les églises de la confession d'Augsbourg sont sous la haute direction d'un consistoire général qui siége à Strasbourg (*voy.* Directoire); chaque église est sous la direction d'un consistoire (*voy.*) composé de pasteurs et de laïcs notables; il y a en outre des inspecteurs qui comprennent 5 églises consistoriales sous leur surveillance. Le nombre des pasteurs de ces églises est de 228. Les églises réformées calvinistes sont organisées à peu près de même: elles ont des pasteurs, des consistoires, et des synodes qui représentent les inspecteurs du culte luthérien, mais point de direction générale, si ce n'est au ministère des cultes. Le nombre des pasteurs de ces églises est de 345. Il existe en outre quelques temples ou chapelles pour les réformés dissidents, et, dans les départements du nord, quelques congrégations de Frères moraves. Les Israélites ont, en France, un consistoire central qui siége à Paris, 6 synagogues consistoriales et 60 synagogues particulières, desservies ensemble par 63 ministres de ce culte. On évalue à 2,100,000 individus le nombre des Français qui appartiennent à des sectes chrétiennes non catholiques ou qui professent le mosaïsme; le catholicisme, que la Charte de 1830 reconnaît simplement comme religion professée par la majorité des Français, réunit donc au-delà de 30 millions d'habitants. Les ministres de ce culte, ceux des communions protestantes, et ceux du culte israélite, sont seuls salariés par l'état.

XX. Les établissements divers d'éducation et les personnes qui y donnent l'enseignement forment en France l'Université (*voy.*). Le ministre de l'instruction publique en est le grand-maître. Auprès de lui est un *conseil royal* composé de 9 membres qu'il préside et auquel sont soumises toutes les questions relatives à l'administration générale des établissements. Ce même conseil forme également une sorte de juridiction à l'égard des membres de l'Université. Il y a, en outre, des inspecteurs généraux des études que le ministre envoie tous les ans dans les départements pour constater l'état de l'instruction et surveiller la comptabilité. Le territoire est divisé, sous le rapport universitaire, en académies (*voy.*) dont les ressorts sont les mêmes que ceux des cours royales, à l'exception de la Corse qui dépend de l'académie d'Aix : il en résulte qu'il n'y a que 26 académies dont les chefs-lieux sont à peu près les mêmes que les villes indiquées à la page 511. Chaque académie est régie par un recteur qui a auprès de lui un conseil académique dont il est le président. Il y a en outre deux inspecteurs d'académie. L'enseignement est *primaire*, *secondaire* et *supérieur*. L'enseignement primaire est donné dans des écoles élémentaires que la loi oblige les communes à instituer, en se réunissant, deux ou plusieurs, quand elles ne sont pas assez importantes pour avoir chacune une école. Ces écoles sont publiques ou privées; les unes sont tenues par des congrégations religieuses, les autres par des instituteurs laïques; ici l'enseignement a pour base la méthode mutuelle, là les méthodes simultanée ou individuelle (*voy.* Enseignement et Écoles); enfin l'instruction est gratuite, ou bien payée, suivant que les établissements sont de fondation communale ou qu'ils sont l'objet de spéculations particulières. Indépendamment des écoles où l'enfance reçoit les premiers degrés de l'instruction, il y a 1° des écoles primaires supérieures où sont enseignés les éléments de la géométrie et ses applications usuelles, le dessin linéaire et l'arpentage, des notions générales de physique et d'histoire naturelle; 2° des écoles normales primaires où sont formés des instituteurs; 3° des écoles d'adultes destinées aux personnes de l'un et de l'autre sexe qui désirent acquérir dans un âge plus ou moins avancé l'instruction dont leurs premières années ont été privées; et 4° enfin des asiles (*voy.*) récemment ouverts par un ingénieux esprit de charité à la première enfance, qui se trouve soustraite ainsi au funeste abandon auquel elle était trop souvent livrée parmi

les classes indigentes. En 1829, 14,230 communes étaient encore entièrement dépourvues d'écoles; en 1837, ce nombre se trouva réduit à 5,667. La Haute-Marne, la Seine et la Somme sont les seuls départements dont toutes les communes soient pourvues d'écoles; dans quelques autres, appartenant pour la plupart au nord de la France, il n'en manque plus qu'un très petit nombre; un certain nombre du centre et de l'ouest n'ont pas même la moitié de leurs communes pourvues d'écoles. En 1829, le nombre des enfants reçus dans les écoles existantes s'élevait à 969,340; en 1837, ce nombre s'est élevé à 1,949,830. On compte actuellement 59,443 instituteurs ou institutrices pour les écoles primaires: sur ce nombre, 10,768 appartiennent à des congrégations religieuses. Sur les 29,313 écoles communales actuellement existantes, 26,370 sont spécialement affectées aux catholiques, 563 aux protestants, 28 aux israélites; 2,352 sont mixtes. Le nombre des écoles où se trouve exactement suivie la méthode d'enseignement mutuel a été réduit, dans ces dernières années, à 1,424; mais d'un autre côté, le nombre de celles où régnait encore la méthode individuelle reconnue si imparfaite a subi pareillement une réduction considérable. Quant aux classes d'adultes, elles étaient en 1837 au nombre de 1,856, dont 1,246, ou les deux tiers, appartiennent à six départements, savoir: Moselle, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise, Orne, Loir-et-Cher et Gironde; elles sont fréquentées par 36,966 individus. Le nombre des salles d'asile n'est encore que de 261, et l'on y reçoit 29,514 petits enfants. Le montant total des dépenses faites pour les écoles primaires communales, dans cette même année, s'est élevé à la somme de 9,066,716 fr. 56 c. Il n'y a plus que neuf départements qui n'aient pas d'écoles normales primaires.

L'enseignement secondaire est donné dans des colléges royaux (*voy.* Collége) au nombre de 39, dans 320 colléges communaux, 129 institutions et 1,025 pensions. L'enseignement supérieur est donné dans des facultés (*voy.*) qui sont au nombre de cinq, savoir: 1° faculté de théologie, 2° de droit, 3° de médecine, 4° des sciences, 5° des lettres. Les facultés confèrent, après examen, aux élèves qui ont suivi les cours, les titres universitaires de bachelier, licencié et docteur. Indépendamment des facultés, il y a à Paris une École normale qui est destinée à former des professeurs pour tout le royaume. En 1832, on comptait 16,303 élèves pour l'enseignement supérieur et 71,036 pour l'enseignement secondaire: en tout 87,339. Le Collége de France, le Muséum d'histoire naturelle, l'École des langues orientales, l'École des chartes (*voy.* ces articles) forment à Paris autant d'établissements annexes de ceux dont nous venons de parler et destinés à un enseignement supérieur et spécial.

Parmi les institutions qui ont puissamment concouru aux progrès du génie français depuis un demi-siècle dans les sciences et dans les arts, comme aussi à la culture des lettres et au développement de l'instruction générale, nous devons citer l'Institut, auquel un article à part sera consacré. Il existe en outre, tant à Paris que dans les départements, un grand nombre de sociétés scientifiques et littéraires, dont quelques-unes ne sont pas sans importance. Un grand nombre d'établissements divers, tels que jardins botaniques, collections d'histoire naturelle et d'antiquités, musées, offrent presque partout d'utiles secours à ceux qui cultivent une des branches quelconque des connaissances humaines. On compte dans les départements 204 bibliothèques (*voy.*), contenant 2,233,000 volumes; les 37 bibliothèques de Paris en comptent un nombre presque égal. Toutefois 822 villes, peuplées de 3 à 18,000 habitants, manquent encore de bibliothèque publique.

XXI. L'armée de terre se compose de tous les corps réguliers et permanents créés en vertu d'ordonnances royales; ils se distribuent en quatre armes: l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie. L'état-major général de l'armée comprend des maréchaux de France au nombre de douze; des lieutenants généraux et des maréchaux de camp qui doivent être réduits à mesure des extinctions, les premiers à 100 et les seconds à 150. Un nombreux corps royal d'état-major fournit des officiers, tant pour le service particulier des états-ma-

jors que pour la confection de la belle carte de France que le ministère de la guerre est chargé d'accomplir (*voy. dépôt de la* GUERRE); une intendance militaire, où l'on compte dans le cadre d'activité 235 intendants et sous-intendants, est chargée de tout ce qui concerne l'administration. Le service de santé est divisé en trois sections, médecine, chirurgie et pharmacie, et comprend environ 1,400 officiers; il y a de plus un corps chargé de l'administration des hôpitaux militaires, qui sont au nombre de 10. L'armée se composait, au 1er janvier 1833, de 424,534 hommes et de 94,598 chevaux; les corps principaux étaient 67 régiments d'infanterie de ligne; 21 *id.* d'infanterie légère; 12 régiments de cavalerie de réserve, 18 *id.* de ligne, 20 *id.* légère; 11 régiments d'artillerie, et 3 du génie. On comptait sur ce nombre d'hommes 14,418 officiers de tous grades. La dépense totale d'un régiment d'infanterie, à quatre bataillons de 800 hommes chaque, est portée à environ 1,428,000 fr.; celle d'un régiment de cavalerie, à six escadrons de 150 hommes environ chaque, à 960,000 fr.; celle d'un régiment d'artillerie à 16 batteries, tant pour le personnel que pour le matériel, à 2,280,000 fr. En 1831, les dépenses de solde, entretien, subsistance et habillement, se sont élevées, pour 235,379 hommes, à la somme de 25 millions et demi, ce qui établit que chaque homme a coûté au trésor environ 747 fr.

Une répartition du territoire en 20 divisions militaires a pour objet, en rendant plus facile la prompte formation des forces qui y sont disséminées, de le garantir contre toutes tentatives de désordre à l'intérieur et d'agression du dehors. A la tête de chaque division est un lieutenant général; chacun des départements compris dans la division est commandé par un maréchal de camp. Les 20 divisions militaires ont pour quartiers-généraux : 1° Paris, 2° Châlons, 3° Metz, 4° Tours, 5° Strasbourg, 6° Besançon, 7° Lyon, 8° Marseille, 9° Montpellier, 10° Toulouse, 11° Bordeaux, 12° Nantes, 13° Rennes, 14° Rouen, 15° Bourges, 16° Lille, 17° Bastia, 18° Dijon, 19° Clermont, 20° Périgueux.

L'armée se recrute par des enrôlements volontaires et par un tirage au sort des jeunes gens de la même classe. Tous les Français âgés de 20 ans sont soumis à la loi de recrutement (*voy.*). Un défaut de taille, des infirmités naturelles, et enfin une certaine situation sociale exemptent du service militaire. Le contingent annuel est de 80,000 hommes, la durée de service de sept années; la taille de rigueur est 4 pieds 9 pouces 7 lignes 1/2. Les comptes-rendus des opérations du recrutement, publiés tous les ans par le ministre de la guerre, sont au nombre des documents intéressants pour la statistique. Celui qui répond à l'année 1835, fait voir que la force totale de la classe appelée à fournir les 80,000 hommes s'élevait, après rectification du tableau de recensement et des listes de tirage, à 309,376 jeunes gens; sur ce nombre, 93,321 ont été exemptés, savoir : 14,440 pour défaut de taille, 49,009 pour infirmités diverses, et le reste comme aînés d'orphelins, fils de veuve, etc. Sur ce même nombre total de la classe, 11,022 savaient lire, 150,033 savaient lire et écrire, 139,585 étaient dépourvus de toute instruction; l'instruction de 8,736 n'a pu être vérifiée.

Parmi les établissements qui dépendent de l'administration de la guerre, nous devons signaler plusieurs écoles militaires destinées à pourvoir l'armée de bons officiers dans toutes les armes : ce sont l'École d'application de l'artillerie et du génie de Metz, l'École d'application au corps royal d'état-major de Paris, l'École Polytechnique, l'une des belles institutions du régime révolutionnaire, et qui a doté le pays d'un si grand nombre de militaires et d'ingénieurs distingués; l'école de cavalerie de Saumur, l'école spéciale militaire de Saint-Cyr et le collége royal militaire de La Flèche. L'hôtel royal des Invalides (*voy.*), splendide création de Louis XIV, qui a une succursale à Avignon, est destinée à offrir un asile aux militaires blessés en défendant la patrie. Ces deux établissements contiennent actuellement environ 5,000 individus, nobles débris de nos longues et glorieuses guerres.

On peut considérer comme une institution essentiellement militaire la Légion-

d'Honneur (*voy.*), bien qu'elle soit destinée à récompenser également les services civils. Cet ordre, de fondation napoléonienne, a remplacé en France les ordres du Saint-Esprit, dé Saint-Louis, du Mérite militaire et de Saint-Michel *voy.*), supprimés par des lois de la Révolution, et qui, restaurés en 1814, paraissent abolis de nouveau par les lois depuis la révolution de juillet. Le roi est le chef souverain et grand-maître de l'ordre, qui se composait, en 1833, de 4,725 officiers, 908 commandeurs, 116 grands-officiers, 159 grand-croix, et d'un nombre de chevaliers qui ne doit pas s'éloigner beaucoup dé 50,000: Il y a de plus un grand-chancelier qui est chargé de l'administration de l'ordre, et sous la surveillance duquel est placée la Maison royale de Saint-Denis, destinée à l'éducation de 500 orphelines des membres de la Légion-d'Honneur.

Complétons le tableau des forces terrestres du pays en mentionnant : 1° la gendarmerie (*voy.*), milice répartie dans les départements, et dont la mission est d'y seconder l'autorité dans le maintien de l'ordre et l'exécution de la loi; elle se compose de 24 légions, non compris la garde municipale de Paris, et présente avec ce corps une force effective de 15,313 hommes; 2° la garde nationale (*voy.*), dont font partie tous les Français âgés de 20 ans à 60 ans, sauf certaines incompatibilités, exceptions et exclusions. Le registre matricule d'inscription se divise en contrôle de la réserve et contrôle du service ordinaire. Sur ce dernier sont seulement inscrits les citoyens imposés à la contribution personnelle et leurs enfants. Les officiers sont élus par les citoyens; le roi choisit les chefs de légion et les lieutenants-colonels sur une liste de dix candidats dressée par les électeurs du bataillon. L'effectif général présentait, en 1832, 1,947,846 individus inscrits sur les contrôles de la réserve, et 3,781,206 sur ceux du service ordinaire : en tout 5,729,052 gardes nationaux. Sur le nombre total des hommes portés pour le service ordinaire, 928,496 seulement étaient armés, 473,302 équipés, et 724,438 habillés; la cavalerie comptait pour environ 10,000 hommes, et l'artillerie pour 19,000. Sur tout l'effectif, on évalue à près de 2 millions ou à 6 pour 100 de la population générale le nombre des individus mobilisables. A la même époque, l'état avait livré pour l'armement de la garde nationale 871,208 fusils et 630 canons; d'après le rapport présenté par le ministre de l'intérieur, la totalité des dépenses occasionnées par la garde nationale, tant à l'état, aux départements et aux communes, qu'aux citoyens, s'élèverait annuellement à environ 60 millions, ce qui représente la somme que coûte, au taux moyen des dépenses de la guerre, une armée de 100,000 hommes.

Quant aux forces navales de la France, elles se composaient au 1er janvier 1833 de 287 bâtiments à flot, savoir : 33 vaisseaux, 37 frégates, 17 corvettes de guerre, 54 bricks et goëlettes, etc.; sur ce nombre, 145 étaient armés et 142 désarmés; les chantiers en avaient 78 de divers rangs en construction. On comptait, en 1834, pour commander cette flotte, 2 amiraux, 8 vice-amiraux, 18 contre-amiraux, 70 capitaines de vaisseau, 78 *id.* de frégate, 80 *id.* de corvette, et 974 lieutenants dont l'ensemble compose le corps royal de la marine; il y a en outre un corps royal d'artillerie et un corps royal du génie de la marine.

Il existe auprès du ministre de la marine un conseil d'amirauté qui donne son avis sur toutes les questions relatives à l'administration générale de ce département; un conseil des travaux de la marine et un dépôt général des cartes et plans, duquel dépend le corps royal des ingénieurs hydrographes. Le territoire français est divisé, par rapport à la marine, en 5 arrondissements ou préfectures; à chacune d'elles est préposé un préfet maritime : la 1re comprend les côtes de la Manche depuis la frontière de Belgique jusqu'à Cherbourg inclusivement; la 2e les côtes de l'Océan, de Cherbourg à Quimper; la 3e les côtes de l'Océan, de Quimper à Paimbœuf inclusivement; la 4e les côtes de l'Océan, de Paimbœuf à la frontière d'Espagne; la 5e comprend toute l'étendue des côtes de France sur la Méditerranée. Un grand nombre d'établissements sont destinés à pourvoir l'armée navale et les équipages d'officiers et

de marins habiles : ce sont les écoles pour l'artillerie de la marine de Toulon et de Lorient, l'école d'application du génie maritime de Lorient, l'école navale établie à bord du vaisseau *l'Orion* dans la rade de Brest, les écoles de maistrance et les écoles de navigation au nombre de 44. *Voy.* TOULON, BREST, etc.

XXII. L'organisation financière, cette vaste et importante branche de l'administration publique, est réglée en France d'après un système d'ordre et de régularité justement admiré. Elle se compose de plusieurs services divers, tous rattachés à un centre commun (*voy.* TRÉSOR et COMPTABILITÉ PUBLIQUE) : tels sont, indépendamment du secrétariat particulier et du secrétariat général, des directions du mouvement général des fonds, de la dette inscrite, de la comptabilité générale, etc. L'administration des revenus publics comprend, outre une direction des contributions directes, six administrations, savoir : 1° de l'enregistrement et des domaines, 2° des douanes, 3° des contributions indirectes, 4° des tabacs, 5° des postes, 6° des forêts et la commission des monnaies. Il y a par département un receveur général dans les mains duquel doivent être versés tous les fonds perçus au nom de l'état, et dans chaque arrondissement un receveur particulier; des percepteurs sont chargés du service dans des circonscriptions plus restreintes et composées d'une ou de plusieurs communes suivant l'importance; 11 inspecteurs généraux et 37 inspecteurs des finances sont chargés de vérifier les écritures de tous les comptables qui dépendent du département des finances. La cour des comptes (*voy.*), utile institution qui, sous le règne de Napoléon, vint remplacer les anciennes chambres des comptes, ajoute encore aux garanties de fidélité dans la gestion des deniers publics.

Les revenus de l'état (*voy.* BUDGET) se sont élevés, en 1831, à la somme de 1,306,572,791 fr. 89 c., et les dépenses générales à celle de 1,214,611,025 fr., ainsi répartie entre les divers départements ministériels : justice et cultes, 54,181,704 fr.; affaires étrangères, 8,626,332 fr.; instruction publique, 3,943,184 fr.; commerce, 10,781,589 fr.; intérieur, 108,718,905 fr.; guerre, 386,624,854 fr.; marine, 71,362,272 fr., et finances, 570,372,185 fr. Sur ce chiffre des dépenses totales du ministère des finances, 120,144,792 fr. ont été absorbés par les frais de régie, de perception, d'exploitation des divers objets de contribution publique, somme qui équivaut à la onzième partie environ du revenu total. En 1801, époque où fut présenté, sous le consulat, le premier budget régulier, les dépenses s'élevèrent à la somme de 549,620,169 fr. seulement; elles furent en 1811, époque des grandes guerres de l'empire, de 1 milliard de fr., et en 1821, année de paix, de 882,321,254 fr. En 1836, dernier exercice clos, la somme totale des dépenses présente un chiffre de 1,049,121,696 fr. 78 c. : sur cette somme, 331,485,823 fr. 34 c. sont imputés pour le service de la dette publique et des pensions, qui absorbent, comme on voit, environ un tiers des ressources annuelles du trésor. La dette est un legs fait par l'ancienne monarchie aux temps actuels; mais dans le cours de la Révolution, l'état a plusieurs fois failli à ses créanciers, et toutefois le montant de la dette dépasse aujourd'hui celui qu'elle avait atteint à la fin du siècle dernier. Ainsi, sous Necker, en 1788, on évaluait la dette publique à 4,245,750,000 fr. En 1834, le capital de la dette inscrite ou flottante s'élevait à la somme de 4,927,573,498 fr. N'oublions pas de mentionner, au sujet de la dette, une institution empruntée aux finances des états voisins, et fondée sur des principes qui sont aujourd'hui l'objet d'une vive controverse parmi les hommes versés dans la science du crédit : nous voulons parler de la caisse d'amortissement (*voy.*), établissement destiné à racheter des rentes qui ne peuvent plus être vendues ni mises en circulation. A la caisse d'amortissement, dont l'objet est, comme on voit, l'extinction lente et graduelle de la dette, est annexée une autre caisse dite des dépôts et consignations (*voy.*), destinée à recevoir les cautionnements, fonds de retraites, etc. Ces deux établissements fort distincts sont pourtant régis en commun et placés sous la surveillance d'une seule commission nommée par

le roi et qui rend compte aux chambres. Voici, pour les années 1831 et 1836, le produit comparatif des principales sources des revenus publics :

	1831.		1836.	
Contributions directes.	367,391,053fr.	48 c.	— 368,622,269 fr.	62 c.
Enregistrement, timbre et domaine.	178,497,726	03	— 211,782,961	33
Douanes et sels.	151,806,696	88	— 165,790,681	49
Contributions indirectes	162,835,278	60	— 201,637,393	32
Postes.	33,340,319	79	— 38,991,200	62

L'examen comparatif de quelques chiffres de détail entre deux années séparées par un plus long intervalle offre des résultats d'un haut intérêt. En 1822, parmi les contributions directes, la contribution personnelle et mobilière n'avait produit que 45 millions, et celle des patentes 21 et demi : en 1836, la première s'est élevée à près de 54 millions, et la seconde à 32. Les droits d'enregistrement ont produit, en 1822, près de 133 millions, et les droits de timbre près de 27; en 1836, ces mêmes droits représentent 175 millions et demi d'une part et près de 32 de l'autre. Le produit des douanes, qui n'a été dans la première année que de 84 millions, s'est élevé à près de 111 dans la seconde. Parmi les contributions directes, les produits résultant du monopole des tabacs se sont élevés de 65 millions à 78. Sur les postes enfin, dont le produit n'était en 1822 que de 24 millions et demi, l'augmentation a été de 14 millions et demi. *Voy.* Impôts, Enregistrement, Domaines, etc.

Parmi les branches diverses de revenus publics, deux, dont l'origine était immorale et l'action corruptrice, la loterie et les jeux, viennent enfin d'être supprimées. La première devait rendre au trésor une somme moyenne annuelle de 10 millions; le produit du fermage des jeux lui valait chaque année 5 millions et demi. Quant aux bénéfices résultant de la fabrication des monnaies, on les évalue, de 1822 à 1832, à près de 2 millions. Le total des espèces d'or et d'argent fabriquées d'après le système décimal, depuis son introduction jusqu'au 1er janvier 1833, doit s'élever à la somme de 3,540,950,855 fr., et l'on évalue à près de 57 millions celle des monnaies de cuivre et de billon en circulation dans le royaume.

XXIII. La France, que son sol et son climat rendent propre à tous les genres de culture, est par conséquent un pays essentiellement agricole. Longtemps toutefois ses progrès furent lents sous ce rapport. Ce n'est que depuis la Révolution que l'élan a été donné, et que de notables améliorations ont été introduites dans l'état agricole de la contrée. Aujourd'hui, de meilleures méthodes d'assolement et d'engrais se propagent assez rapidement dans nos campagnes; l'éducation des bestiaux y est mieux entendue; l'extension des prairies artificielles permet d'en nourrir un plus grand nombre. Des cultures nouvelles, telles que celles du mûrier, de la garance, de la betterave, etc., ont ouvert dans un grand nombre de localités des sources de richesse dont les produits ont déjà de l'importance et en acquerront davantage encore dans l'avenir.

Sur 52,768,618 hectares qui forment l'étendue totale du sol*, on compte 4,268,750 hectares en pays de montagnes; 5,676,088 en pays de landes et bruyères (*voy.* ces mots) que d'intelligents efforts parviennent graduellement à rendre à la culture; 7,276,368 en sol de riche terreau; 9,788,197 en sol de craie ou calcaire; 3,417,893 en sol de gravier; 6,612,348 en sol pierreux; 5,921,377 en sol sablonneux; 2,232,885 en sol argileux; 284,454 en sol limoneux, et 7,290,237 en sol de diverses sortes. En somme, on évalue à près de 13 millions d'hectares l'étendue des terres réputées *bonnes*, et où croît le meilleur froment. A la fin de 1834, on comptait 25,559,151 hectares de terres labourables, consacrées pour la plupart à la culture des céréales, 4,834,621 hectares en prés, 2,134,822 en vignes, et 7,422,314 en bois.

Voici le résultat comparatif des produits des récoltes en 1815 et en 1835 :

(*) C'est le chiffre officiel : l'addition des sommes donne quelques hectares de moins; à la p. 511 on en a compté 54 millions, d'après les kilom.

	1815.	1835.
	hectol.	
Froment	39,460,971 —	71,697,484
Méteil	8,732,132 —	12,281,020
Seigle	19,678,595 —	32,996,950
Orge.	12,999,751 —	18,184,316
Sarrasin	5,314,542 —	5,175,933
Maïs et millet . .	5,630,960 —	6,951,179
Avoine.	36,438,171 —	49,460,057
Légumes secs et autres menus grains.	3,839,358 —	7,418,255
Pommes de terre.	21,597,945 —	71,982,811
Châtaignes	3,610,106 —	1,848,540
	157,302,531 —	277,996,545

Ainsi, dans ce laps de temps, la récolte s'est accrue de près des trois quarts. Il faut remarquer en outre que l'augmentation a porté particulièrement sur le froment et la pomme de terre; au contraire, les produits de moindre qualité et d'une alimentation moins nutritive, tels que le sarrasin et la châtaigne, sont restés stationnaires ou ont subi une réduction.

En 1835, l'hectare a rapporté, terme moyen, 13 hectol. 43 lit. de froment, et 89 hectol. 54 lit. de pommes de terre. On évalue pour la même année la consommation en grains et légumes secs à 107,277,801 hectol. pour la nourriture des habitants; à 42,185,005 hectol. pour celle des animaux; à 29,734,371 hectol. pour les semences, et à 2,883,575 pour les brasseries, distilleries et autres usages: en tout 182,080,752 hectol. Le sol de la France est donc subvenu et au-delà à ses besoins dans cette année; mais il faut remarquer que, sur le chiffre de la consommation pour la nourriture des habitants, la consommation en froment est évaluée à environ 50 millions d'hectol. : la France n'en ayant produit que 39 environ, le reste a dû être demandé à l'importation étrangère. Un résultat analogue s'est constamment présenté dans les années antérieures.

Le prix moyen de l'hectolitre de froment a varié dans les trente-neuf années de 1797 à 1835 de 36 fr. 16 c., prix de 1817, à 14 fr. 86 c., prix de 1809; mais il faut remarquer que les prix sont restés au-dessous de 23 fr. pour trente-deux années; il a été de 15 fr. 25 c. pour les deux années 1834 et 1835.

Le froment et le seigle se cultivent presque sur tous les points, le maïs exclusivement dans le midi, et l'avoine plus particulièrement dans le nord. Le sarrasin occupe les plus mauvaises terres au centre et au midi. La pomme de terre ne réussit pas aussi généralement en France qu'en Angleterre et dans les Pays-Bas. Les plantes potagères sont en abondance et en général d'excellente qualité. La culture de la betterave (*voy.*), qui a pris tout à coup un essor si rapide, se pratiquait, en grand, en 1835 dans 431 communes; elle alimentait 581 fabriques où l'on avait mis en exploitation 668,986,762 kilogr. de betteraves, qui avaient produit 30,349,340 kilogr. de sucre brut.

C'est dans les départements du nord que sont cultivés plus en grand le chanvre et le lin; le houblon appartient à la même région, et sa production n'est pas suffisante pour la fabrication de la bière. La culture du tabac n'est autorisée que dans un petit nombre de départements; à Tonneins Lot-et-Garonne) croit le plus estimé; la moyenne des achats faits par la régie, en feuilles de cette plante, est de 5,733,816 kilogr. La garance est surtout cultivée sur les bords du Rhin; la gaude, le pastel et autres plantes tinctoriales croissent surtout dans le midi, le colza et autres plantes oléagineuses dans le nord.

Les vignobles de France produisent des vins très variés de qualité et qui forment une de ses plus précieuses valeurs agricoles; on en estime le produit annuel à environ 38 millions d'hectolitres, dont 16 sont absorbés par la consommation intérieure et 22 livrés au commerce ou convertis en eau-de-vie et en vinaigre. *Voy.* Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Muscat, etc., etc.

En 1835, on évaluait à 15 millions environ le nombre des mûriers plantés dans trente de nos départements. La quantité s'était accrue depuis 1820 de 6 millions environ; la récolte s'était élevée à un peu plus de 9 millions de cocons.

Les animaux domestiques forment une des branches les plus importantes de notre industrie agricole. Les bêtes à laine, dont les races continuent à s'améliorer par les croisements, étaient en 1830, d'après les documents publiés par le ministère, au nombre de 29,130,231, évaluation au

reste bien inférieure à celle qu'avaient donnée précédemment les écrivains qui ont cherché à réunir les éléments de la statistique agricole du pays. Ainsi, selon Chaptal, le nombre des moutons devait dépasser, en 1818, 35 millions, et sur ce nombre 4 millions $\frac{1}{2}$ environ étaient mérinos purs ou metis, c'est-à-dire produits par le croisement des premiers avec les races indigènes. Le même écrivain estimait, à cette époque, à près de 38 millions de kilogrammes la quantité de laine produite par ces moutons, et il attribuait à cette quantité une valeur d'environ 81 millions de fr.

Le nombre des chèvres était en 1830 de 1,200,000. On comptait à la même époque 9,130,632 individus de race bovine, dont 391,151 taureaux. Le nombre moyen annuel des porcs ne doit pas être au-dessous de 4,500,000 ; celui des chevaux, dont plusieurs races sont fort belles, est évalué à 2,300,000, y compris les mulets, et celui des ânes à 2,500,000.

Des recherches qui manquent peut-être encore de cette exactitude rigoureuse qu'il serait bon d'apporter dans les travaux statistiques, ont servi de base pour arriver à l'évaluation du revenu territorial. Le capital agricole de la France a été évalué d'après ces bases à 41,460,120,000 fr. pour les terres et bâtiments, à 3,325,000,000 de fr. pour le mobilier, et à 2,243,250,000 fr. pour les bestiaux et animaux : en tout 47,028,370,000 fr. Le produit brut étant porté à 5,237,178,000 fr. et les frais d'exploitation du sol, en semences, salaires, etc., à 3,552,000,000 de fr., il en résulte que le produit net ou revenu territorial doit s'élever à la somme de 1,685,178,000 fr.

Trois écoles vétérinaires qui existent à Alfort, à Lyon et à Toulouse, vingt-un haras royaux, deux bergeries royales, des sociétés d'agriculture et des comités agricoles, sont autant d'établissements destinés à l'encouragement de cette importante branche de l'industrie nationale. Des articles spéciaux leur sont consacrés.

XXIV. L'industrie manufacturière a pris dans le dernier demi-siècle un prodigieux essor : elle embrasse aujourd'hui presque tous les objets auxquels s'applique le travail de l'homme, et elle est arrivée pour beaucoup d'articles à un point de perfection qui lui permet de ne redouter aucune concurrence sur les marchés étrangers. Nous nous bornons, dans ce vaste champ de la production industrielle française, à recueillir quelques faits importants. On compte en France, d'après les documents officiels, 38,030 fabriques, manufactures et usines diverses ; 14,442 forges et fourneaux, et au-delà de 80,000 moulins à vent et à eau. En 1831, l'extraction du minerai brut de fer s'est élevée à 1 milliard 800,000,000 de kilogr. qui ont été traités dans 1,246 établissements par environ 24,000 ouvriers, et ont produit, moyennant une consommation de 500 millions de kilogr. de charbon de bois et 324 millions de kilogr. de houille et coke, une valeur de 164,956,409 fr. en fonte, acier, fil de fer, ancres, faux et limes. En somme, la fabrication du fer a presque doublé depuis 1814. Nous savons maintenant épurer, laminer, tréfiler le fer, le cuivre, le zinc et le laiton avec une grande perfection ; notre coutellerie est sortie de son ancienne infériorité. La fabrication du bronze occupe 5,000 ouvriers, et la valeur de la production annuelle est de 20,000,000 de fr.; celle des machines employées dans les divers genres de travaux a pris la plus grande importance. On comptait en France, en 1834, 947 machines à vapeur d'une force totale de 14,746 chevaux : sur ce nombre, 759 étaient d'origine française; nous rivalisons avec la Suisse pour l'horlogerie commune, et nos beaux instruments d'optique sont recherchés de toute l'Europe savante. L'état de notre orfévrerie atteste les progrès de la sculpture, de la ciselure et de la fonte du cuivre, de l'or, de l'argent. Les fabriques d'armes à feu et d'armes blanches de Tulle (Corrèze), de Paris, de Klingenthal (Bas-Rhin) et de Saint-Étienne (Loire), livrent annuellement pour le service de nos armées des produits qui ne laissent rien à désirer.

Les progrès dans la connaissance, dans l'analyse des substances naturelles, qui ont de nos jours illustré un si grand nombre de Français, devaient avoir pour conséquence le perfectionnement des arts chimiques; la préparation d'une foule de sels

et d'acides, l'extraction du salpêtre, la fabrication de la poudre, de la soude, de la céruse, forment autant d'articles industriels habilement exploités et qui emploient un grand nombre de bras. L'éclairage au gaz, inventé en France, et qui nous est revenu de l'étranger ainsi que beaucoup d'autres choses utiles négligées à leur début dans ce pays, s'y propage de jour en jour.

Parmi les objets les plus importants de notre industrie minéralogique, il ne faut pas oublier les diverses espèces de poterie, qui ont reçu de notables perfectionnements. Rien n'égale la beauté des produits en porcelaine de la manufacture de Sèvres. Il existe en France 12 fabriques de faïence et poterie fine, dont les produits ont une valeur d'environ 5 millions de fr.; 200 fours sont en activité pour la fabrication du verre et du cristal: leurs produits annuels sont évalués à 29 millions de fr.; nous ne le cédons pas maintenant aux Anglais pour la taille et le poli des cristaux. Les produits de nos diverses carrières de briques, tuiles, chaux, ne représentent pas un capital moindre de 32 millions de fr.

Aucun pays ne saurait rivaliser avec la France pour le travail des soieries; la richesse des tissus de Lyon jouit d'un juste renom dans le monde entier. Il existe en France environ 85,000 métiers occupant 170,000 ouvriers, dont les produits s'élèvent à la somme de 211 millions et demi. En 1812, l'industrie française mettait en œuvre 35 millions de kilogr. de laines françaises; quinze ans après, elle en employait 42 millions de kilogr.; aujourd'hui la totalité des étoffes de laine fabriquées en France présente une valeur de 420 millions de fr. : dans ce nombre sont des draps dont la finesse et la solidité ne sont égalées nulle part. Ajoutons à cette classe de produits ces tapis d'Aubusson, de Beauvais, qui rivalisent avec ceux de l'Orient, et les beaux tissus dits cachemires (*voy.*) français, fabriqués avec ces poils des chèvres du Thibet, que l'Inde seule savait anciennement mettre en œuvre. Le filage (*voy.*) des cotons a pris une extension remarquable : aujourd'hui on évalue le nombre des métiers existants à 270,000, qui emploient 325,000 ouvriers et filent 37 millions de kilogr. de coton des numéros les plus avancés; le produit total de toutes les fabriques de coton est évalué annuellement à 600 millions de fr. Des tissus laine et coton, soie et laine, variés à l'infini par le génie industrieux de nos fabricants, emploient à Rouen, Roubaix, Mulhausen, etc., un grand nombre d'ouvriers, et rivalisent pour la qualité avec les articles analogues dont l'Angleterre, par des moyens de production plus économiques, est encore en possession de fournir la plupart des grands marchés commerciaux. 1,500 métiers de tulle en produisent annuellement pour une valeur de 7 millions et demi. Nous fabriquons aujourd'hui les beaux linges damassés que la Saxe nous vendait autrefois; Alençon, Valenciennes soutiennent leur vieille réputation pour les dentelles blondes. L'industrie totale du fil ne doit pas représenter en France une somme inférieure à 250 millions de fr. ; le cuir verni du continent européen, le maroquin des Asiatiques ont été égalés, sinon surpassés. La sellerie française est très estimée dans l'étranger; la fabrication des savons, du papier, des meubles, donne lieu à des produits d'une valeur considérable.

Tous les cinq ans est ouverte à Paris une exposition des produits de l'industrie française, à l'issue de laquelle sont décernées d'honorables récompenses à tous les industriels qui se sont distingués par quelque perfectionnement (*voy.* Exposition). Cette institution n'a pas faiblement contribué à amener les progrès dont nous venons de présenter l'esquisse. Le Conservatoire royal des Arts et Métiers (*voy.*) formé à Paris, les Écoles royales des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne et d'Angers, et autres établissements analogues, n'y sont pas non plus restés étrangers.

XXV. Le commerce a suivi en France les progrès de l'industrie; son mouvement intérieur est devenu immense, mais les moyens nous manquent pour en suivre le développement. Quant au commerce extérieur, en voici les résultats comparatifs pour les années 1825 et 1836. Pour ce qui concerne le commerce spécial, les importations de marchandises étrangères, savoir : matières

premières nécessaires à l'industrie, produits naturels, produits manufacturés, se sont élevées, en 1825, à la somme de 400,579,530 fr., et les exportations en produits naturels et manufacturés à 543,881,169 fr. * En 1836, les chiffres doivent être portés à 564,391,553 fr. pour les importations, et à 628,957,480 fr. pour les exportations. Il résulte de l'examen approfondi des éléments de ces quantités que, pendant ces douze années, tous les principaux objets de consommation que nous appelons du dehors, tels que cotons et laines, bois de construction, peaux brutes, fils de lin et de chanvre, fonte, fer et acier, houille, plomb, produits de la pêche, ont doublé; l'augmentation n'a été que d'un quart sur les sucres et les soies; elle a été du triple pour les laines, et du septuple pour le zinc. Au contraire, il y a eu diminution sur quelques articles, tels que les toiles, l'indigo et le café. Quant à la valeur de l'exportation de nos produits dans le même laps de temps, elle a doublé et au-delà pour la garance, les liqueurs, les sels divers, la menuiserie, l'horlogerie, l'ébénisterie; elle a triplé pour la porcelaine, les glaces, les machines, et quadruplé pour les produits de la pêche maritime. Les cotons et les lainages ont gagné un tiers, les soieries un septième et les toiles un neuvième; l'accroissement pour la vente des vins au dehors n'a été que du quatorzième. En définitive, l'accroissement total de l'importation des produits français en 1836 sur 1825 est de 85 millions, et l'on voit aussi que la somme totale du commerce spécial, importations et exportations réunies, a dépassé, en 1836, le chiffre de 1825 de 250 millions environ, ou de plus d'un quart en sus, ce qui forme presque le double du commerce général de la France en 1788.

Les chiffres relatifs au commerce général, c'est-à-dire à l'ensemble de toutes les valeurs importées ou exportées, par la voie de terre ou par la voie de mer, par navires français ou étrangers, présentent des résultats non moins remarquables. En 1825, la somme totale des importations a été de 533,622,392 fr., et celle des exportations de 667,294,114 fr.; en 1836, les importations s'élèvent à 905,575,359 fr. et les exportations à 961,284,756 fr. De l'examen comparatif de ces données il résulte que l'accroissement de nos transactions avec l'Europe a été de 361 millions ou presque de moitié; avec l'Afrique, de 18 millions ou des deux tiers; avec l'Asie, de 39 millions et demi, ou de plus de sept fois leur valeur; avec l'Amérique, de 225 millions ou de près du double; pour les colonies et les pêcheries, enfin, il a été de 22 millions ou d'un cinquième. Au total, notre commerce général s'est accru en dix ans de 660 millions de fr.; il s'élevait, en effet, à environ 1,200 millions en 1825, et il était de 1,860 millions en 1835.

Le mouvement commercial pour les métaux en lingots et monnayés a été en 1833: importation, 192,306,830 fr.; exportation, 99,945,131 fr. Le mouvement des entrepôts a présenté en 1832 les résultats suivants: marchandises entrées, 440,219,127 fr.; *idem* sorties, 424,533,593 fr. Le mouvement de la navigation a été comme suit: en 1833, 86,126 navires entrés dans nos ports, et 84,163 sortis. Au 1er janvier 1834, notre marine marchande se composait de 15,025 navires, jaugeant ensemble 647,107 tonneaux. *Voy.* COMMERCE, DOUANES, ENTREPÔT, PORT, CABOTAGE, PHARES, etc.

Parmi les établissements institués en faveur du commerce, nous citerons plusieurs banques (*voy.*) dont la plus importante est la Banque de France, des Chambres de commerce (*voy.*) établies dans nos principales villes industrielles, des écoles de commerce, et enfin un Conseil supérieur qui siége auprès du ministre, et dont deux autres sections représentent l'agriculture et les manufactures (*voy.* CONSEILS ADMINISTRATIFS).

XXVI. Quelques notions sur les possessions de la France hors de l'Europe compléteront ce tableau, où nous avons cherché à réunir tout ce que sa situation actuelle offre de digne d'intérêt. Ces possessions, que les guerres de la Révolution ont réduites dans une si forte proportion, sont: les îles de la Martinique, de la Guadeloupe, et autres îles peu consi-

(*) *Voy.* les sommes des autres années, de 1820 à 1833, dans notre article COMMERCE, T. VI, p. 398. S.

dérables, dans les Antilles; la Guiane française sur le continent américain; l'ancienne régence d'Alger; le Sénégal et l'île de Gorée sur la côte occidentale d'Afrique; l'île Bourbon, à l'extrémité méridionale de cette partie du monde; dans l'Inde, enfin, les établissements de Pondichéry, Chandernagor et autres de peu de valeur. Ces possessions présentent une superficie très étendue qu'il serait difficile de déterminer d'une manière rigoureuse, attendu que dans plusieurs il faudrait distinguer l'établissement *de droit* de l'établissement *de fait*, entre lesquels il y a une grande différence. La population coloniale de la France, Alger excepté, se composait, en 1831, de 374,577 individus, sur lesquels 294,434 étaient esclaves; quant à la population de la Régence, que quelques auteurs font monter à 2 millions d'hommes, on ne saurait dire quelle quantité doit être imputée à la France sur ce chiffre, selon toute apparence exagéré. Ces possessions diverses, qui toutes ont leur article spécial dans cet ouvrage (*voy.* aussi COLONIES), ne sont pas sans importance : on comptait dans les Antilles, ainsi qu'au Sénégal et à Bourbon, en 1831, 7,852 établissements ou plantations, parmi lesquels 1,318 sucreries et 2,469 caféyères. Voici pour 1823 et 1832 le résultat comparatif des transactions commerciales du territoire continental avec nos cinq anciennes colonies d'Afrique et d'Amérique: 1823, importations, 35,600,777 fr.; exportations, 46,677,771 fr.; 1832, importations, 47,092,116 fr.; exportations, 49,142,734 fr. Ces chiffres montrent qu'il y a eu progrès dans les dix années; toutefois la situation de ces établissements est loin d'être florissante : un système de tarification destiné à protéger la belle industrie regnicole de la betterave, un système d'exploitation du sol qui ne peut trouver sa réforme que dans une grande mesure d'émancipation réclamée par l'humanité et dont l'Angleterre vient de donner le noble exemple, sont autant de causes de ruine pour ces colonies. D'autres causes ont empêché notre récente conquête africaine de porter ses fruits; jusqu'à présent elle a coûté à la France beaucoup d'hommes et beaucoup d'or, et ses transactions commerciales avec le Midi, quoique considérables, ne sont encore qu'un faible équivalent à tant de pertes. Mais quand les fautes, les tâtonnements, les dilapidations mêmes d'une première occupation auront été réprimées, quand une main habile et sûre présidera enfin aux destinées de l'établissement, alors un brillant avenir lui est assuré, et la France se trouvera avoir ajouté à sa puissance politique, maritime et commerciale, un des points les plus importants du bassin de la Méditerranée *. P. A. D.

FRANCE (histoire). De toutes les monarchies de l'Europe, celle de France est aujourd'hui la plus compacte; de toutes les nations modernes, la française est la plus homogène; c'est elle dont l'esprit, les mœurs, la législation, présentent le plus d'uniformité. Dans les autres contrées, on trouve des races qui se reconnaissent à l'unité du langage, qui forment des nations, mais des nations divisées en plusieurs peuples différents, dont chacun a son histoire, ses opinions, sa législation propre, son gouvernement indépendant, et souvent un profond sentiment de rivalité à l'égard des autres. La nation française, au contraire, n'est composée que d'un seul peuple; tout est commun entre ses membres, souvenirs, opinions, espérances et gloire. Aussi, tandis que l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, peuvent délibérer tout au moins s'il ne leur convien-

(*) Suivant notre usage, nous indiquerions ici les ouvrages généraux sur la statistique de la France, s'il en existait un seul, dans notre langue, qui donnât plus de renseignements exacts sur cette matière que l'article de M. Dufau qu'on vient de lire et qui est extrait du grand travail qu'il prépare. Depuis l'ouvrage de Herbin, *Statistique générale et particulière de la France et de ses colonies*, Paris, 1807, 7 vol. in-8°, avec atlas, tout a changé de face; et, depuis la Restauration même, de riches et précieux matériaux publiés par le gouvernement ont remplacé les données incertaines ou controuvées qu'on ressassait auparavant. Ces matériaux, personne jusqu'à ce jour ne les a mis en œuvre pour une statistique générale du pays. Il est temps de combler cette lacune. Depuis plusieurs années ce soin nous préoccupe : le champion que nous rencontrons aujourd'hui dans la lice, si longtemps ouverte en vain, est trop honorable pour que nous ne soyons pas tenté de rompre une lance avec lui, même au risque de sortir vaincu de la lutte. J. H. S.

drait pas de recourir au gouvernement fédératif; tandis que la nation anglaise, déjà partagée entre les républiques du continent américain et la monarchie des îles, n'a point encore réussi, dans cette dernière, à fondre en une seule masse les Anglais, les Écossais, les Irlandais, la France repousserait une fédération avec autant d'énergie qu'une conquête par l'étranger. Pour la nation française, se diviser et cesser d'exister semblent une seule et même chose.

Cependant cette nation s'est composée des éléments les plus divers, des races les plus étrangères les unes aux autres. Par quels moyens leur lent amalgame s'est-il accompli dans le cours de quatorze siècles? Peut-être cette question nous amènera-t-elle à saisir, dans l'espace infiniment resserré qui nous est accordé, toute l'histoire de France sous un seul point de vue.

V^e *siècle*. La Gaule (*voy.*) présentait au v^e siècle, dans toute leur indépendance, dans toute leur variété, ces races diverses et ennemies dont la fusion devait plus tard constituer une nation. Alors elles se repoussaient mutuellement, elles entretenaient les unes pour les autres les sentiments de la haine, de la crainte et du mépris; quoique entremêlées, elles vivaient campées les unes vis-à-vis des autres comme des races non moins ennemies sont campées aujourd'hui en Turquie. Dans les campagnes stériles de la Bretagne et dans quelques régions montueuses des Gaules, où les sénateurs romains s'étaient peu souciés d'acquérir des héritages, on trouvait encore des Celtes ou anciens Gaulois (*voy.* ces mots) qui cultivaient la terre, qui parlaient leur ancien langage; et ils l'ont conservé jusqu'à nos jours. Partout ailleurs les paysans avaient disparu, il n'y avait plus de nation; mais la propriété, réunie en immenses domaines qu'on appellerait aujourd'hui provinces, appartenait à des nobles romains ou à des Gaulois qui s'étaient faits Romains, et qui avaient abandonné la langue et les mœurs de leurs ancêtres. Ces domaines n'étaient cultivés que par des esclaves qu'on traitait avec une rigueur extrême et qui succombaient rapidement à la peine. Aussi les armées impériales qui faisaient la guerre aux extrémités de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, travaillèrent-elles à les renouveler par des captifs. Leur race, toujours sur le point de s'éteindre, était sans cesse recrutée par des importations nouvelles de barbares de tous les pays connus.

Dans le même temps, la Gaule comptait 115 cités florissantes et beaucoup d'autres plus petites; leurs habitants se disaient Romains et non Gaulois, et ne parlaient que la langue du Latium, encore que pour la plupart ils fussent fils d'affranchis et de races fort mêlées. Ils s'étaient formés à l'image de la populace romaine: comme elle, on les voyait avides des émotions du cirque, vicieux, corrompus et lâches. Ils se plaisaient à voir couler le sang dans les combats de gladiateurs, et ne savaient pas verser le leur pour leur propre défense.

Dans les déserts qui séparaient ces cités, on voyait camper de petites peuplades barbares, restes des diverses invasions de Scythes, de Sarmates, de Scandinaves et de Germains, qui, depuis cent cinquante ans, avaient désolé la contrée. Depuis la plus terrible, celle qui avait franchi le Rhin le 31 décembre 406, les Barbares n'étaient plus ressortis des limites de l'empire romain. Le long de ce même Rhin, on trouvait aussi, dans les deux provinces des Gaules, nommées première et seconde Germanie, une population rurale, gauloise de nom, germaine de langue et d'origine. Au pied des Pyrénées, on trouvait encore une population de langue et d'origine ibérienne (*voy.* Basques). Puis trois grands peuples germains, avec l'autorisation de l'empereur Honorius, s'étaient fait un partage bien autrement important. Les Visigoths s'étendaient au couchant et au midi sur les deux versants des Pyrénées, et de la Loire jusqu'à l'Èbre; les Bourguignons au levant, du Rhin au lac de Genève, et plus tard le long du Rhône jusqu'à la mer; les Francs au nord, sur le Bas-Rhin et la Meuse (*voy.* les noms de ces peuples). Ces derniers, plus belliqueux, mais plus barbares que tous les autres, étaient divisés en un grand nombre de petites troupes de deux ou trois mille guerriers, dont chacune avait son

capitaine qu'elle nommait roi, et qui se distinguait par sa longue chevelure et sa descendance fabuleuse d'un ancien Meerwig ou Mérovée.

Un de ces chefs, Clovis ou Chlodwig, fut reconnu pour roi par les Francs Saliens à Tournai, en 481, c'est-à-dire sept ans après l'extinction de l'empire romain et la déposition de Romulus-Augustule. Jusqu'à cette époque, les Francs s'étaient regardés comme alliés et soldats mercenaires de l'empire : dès lors, cet empire ne leur présentait plus que des provinces disséminées, désarmées, dont ils pouvaient faire leur proie. Clovis les attaqua en effet ; il vainquit un gouverneur romain à Soissons, il vainquit à Tolbiac une autre confédération germanique, les Allemands, qu'il s'associa ; il offrit à tous les autres Francs de venir partager avec lui les conquêtes et le butin, et il les entraîna à sa suite. En même temps, il abandonna le paganisme pour se faire chrétien, et il promit sa protection aux évêques orthodoxes de la Gaule : aussi, par ses armes et par ses artifices, avant la fin du v^e^ siècle, avait-il déjà réduit un tiers de la Gaule à le reconnaître pour chef.

VI^e^ *siècle*. Il ne faut point comparer la conquête d'un état par un autre état avec l'agrégation rapide d'aventuriers barbares qui s'unissent pour la guerre et le pillage. Au commencement du VI^e^ siècle, Clovis (*voy.*) était moins un roi territorial qu'un brigand armé, à la tête d'une bande formidable, avec laquelle il faisait trembler un vaste territoire sur lequel il levait des contributions. Au milieu de ce même siècle, toute la France actuelle et une grande partie de l'Allemagne obéissaient aux fils de ce même Clovis, qui avaient aussi déjà porté leurs armes victorieuses en Italie et en Allemagne. Ce n'étaient point les Francs de Clovis, les Francs Saliens, qui s'étaient multipliés avec cette rapidité inouïe ; ils avaient seulement ouvert leurs rangs, et tous les guerriers de race teutonique desséminés dans la Gaule s'étaient empressés de s'y précipiter ; des guerriers étaient accourus en même temps de toute l'Allemagne. Tous les jeunes gens étaient soldats ; combattre était leur seule industrie comme leur seul plaisir : les rois francs offrirent à tous le banquet qui les séduisait, un banquet où le sang coulerait avec autant d'abondance que le vin. Tous les peuples du Midi leur étaient livrés en proie. Ainsi, dans le siècle suivant, on vit l'Asie et l'Afrique conquises par une poignée de Sarrazins, non que la race des Arabes se fût multipliée avec cette inconcevable rapidité, mais parce que les vaincus eux-mêmes fournissaient avec empressement des recrues à une armée ou une secte qui leur offrait la communion de ses victoires.

L'armée franque était la souveraine des Gaules. Elle ne s'était point incorporée avec les habitants, elle ne formait point une nation ; elle ne se sentait vivre qu'en faisant la guerre, et ses expéditions n'étaient pas dirigées par la politique, mais par ses passions tumultueuses. A la mort de Clovis, en 511, ses quatre fils prirent ensemble le titre de rois des Francs ; les patrimoines furent divisés entre eux, mais non la monarchie qui n'existait pas encore, ni la nation qui resta unie. Ces princes se disaient rois à Paris, à Soissons, à Orléans et à Metz. Pendant la paix, ils n'étaient guère que d'opulents propriétaires qui se livraient avec fureur à tous les plaisirs des sens ; mais les Francs les tiraient de cette léthargie pour les entraîner à la guerre, tantôt au nord, tantôt au midi. Ils se rangeaient autour de celui qui montrait le plus d'audace, qui épargnait le moins les vaincus, qui prodiguait le plus le butin. Dans le cours du siècle, l'Espagne et l'Italie dévorèrent chacune plus de cent mille Francs ; la Thuringe, la Souabe, la Bavière, furent aussi des conquêtes sanglantes. Les familles des Francs s'éteignaient rapidement, mais le nombre des guerriers était sans cesse grossi par de nouveaux arrivants. Quelquefois aussi les fils de Clovis s'attaquèrent les uns les autres par le fer ou le poison ; Clovis lui-même avait égorgé de sa main tous les rois chevelus des autres tribus des Francs : ses fils égorgèrent leurs neveux, leurs parents ; l'un d'eux, Clothaire, fit même périr son propre fils ; et c'est ainsi que, de 558 à 561, Clothaire réunit sous son autorité toute la monarchie. Lorsqu'il mourut, ses quatre fils partagèrent de nouveau son héritage. Les quatre rois n'eurent pas

alors seulement quatre résidences, mais quatre royaumes, qu'ils nommèrent Austrasie, Neustrie, Aquitaine et Bourgogne. La guerre et le pillage commençant à manquer au dehors, les Francs ne se refusèrent point à les chercher au dedans, et à tourner, à la sollicitation de leurs rois, leurs armes les uns contre les autres.

Toutefois la nation franque se regardait comme libre au VI^e^ siècle, non qu'elle pût concourir d'une manière régulière à son gouvernement ou qu'elle fût protégée par des lois égales, mais parce que chaque guerrier y conservait sa sauvage indépendance, et ne reconnaissait aucune autorité. L'oppression et la spoliation du Romain faisaient la meilleure partie de la liberté du Franc. Il voyait avec indifférence les crimes de ces rois chevelus, de ces Mérovingiens (*voy.*), qui nous semblent constituer la plus effroyable tyrannie; leurs victimes étaient le plus souvent des princes de même race, ou bien des officiers du palais, des ministres qui avaient recherché volontairement des situations où le danger paraissait bien placé à côté de la puissance. Cependant, vers la fin du siècle, la tyrannie commença aussi à descendre jusqu'aux rangs inférieurs. Les princes, affranchis de tout contrôle, dépourvus de toute culture d'esprit, incapables de goûter d'autres plaisirs que les plus grossiers, s'abandonnèrent tour à tour à la luxure et à la cruauté; ils avaient besoin d'émotions toujours plus fortes, et, après leurs propres jouissances, le premier des biens à leurs yeux était la souffrance d'autrui. A la troisième génération, les annales de France ne présentent plus qu'un tissu de conspirations, d'assassinats et de massacres : l'un des petits-fils de Clovis, Chilpéric, mérita par ses atroces cruautés d'être surnommé le Néron de la France; sa femme Frédégonde (*voy.*) et Brunehault (*voy.*), femme de Sigebert, son plus jeune frère, enchérirent encore sur les cruautés de leurs époux et inondèrent la France de sang.

VII^e^ *siècle*. Un tel régime devait cependant user rapidement et la nation et ses maîtres. La famille royale fut la première, au VII^e^ siècle, à montrer des signes de son épuisement. Les rois mérovingiens commençaient déjà, pour la plupart, à ne plus atteindre l'âge d'homme, soit qu'ils périssent sous le couteau de leurs parents, soit que, consumés par tous les genres de débauches, le goût forcené des plaisirs les conduisît à la mort dès la première adolescence. Les quatre royaumes d'Austrasie, de Neustrie, de Bourgogne et d'Aquitaine commençaient à se regarder comme bien distincts; cependant rien n'était si commun que de voir un des rois chevelus passer de l'un à l'autre, de voir quelque enfant de cette race appelé d'un royaume dans l'autre par quelque ambitieux et présenté aux hommages du peuple. La minorité habituelle des rois avait obligé à les remplacer, pour la plupart de leurs fonctions, par un officier public, le maire du palais (*voy.*), dont on voyait rapidement croître l'importance; elle avait aussi uni plus étroitement les nations germaniques d'outre-Rhin à leurs ducs héréditaires. Ces nations, pour la plupart, étaient demeurées païennes et complétement barbares; leurs ducs, descendants de leurs anciens rois, avaient volontairement suivi l'étendard des Francs qui les conduisirent à la victoire et au pillage; ils s'étaient attachés à la division des Francs austrasiens, et ils saisissaient avec empressement toute occasion de prendre part aux guerres civiles de la Gaule; mais indifférents entre les combattants, ils n'y étaient attirés que par le désir du pillage et le goût de la destruction. Ce fut avec l'aide d'une de ces bandes sauvages que Brunehault accomplit plusieurs révolutions, élevant ou abaissant tour à tour quelques-uns des enfants qui occupaient le trône; ce fut aussi avec leur aide que Clothaire II, fils de Chilpéric et arrière-petit-fils de Clovis, la détrôna en 613, et la fit périr, avec ses quatre arrière-petits-fils au nom desquels elle régnait.

Clothaire II était âgé de 28 ans lorsqu'il réunit ainsi cette immense monarchie; mais son fils Dagobert n'eut pas plus tôt atteint l'âge de quinze ans, en 622, qu'il l'associa à la couronne. Clothaire II parvint à l'âge de 42 ans; il mourut en 628, et Dagobert, qui mourut en 638, n'avait pas atteint quarante ans. C'était une grande longévité pour des Mérovingiens, et il semble qu'elle fut la cause principale de

leur pouvoir. Les peuples se réunissant à eux pour se donner de la force les uns aux autres, l'empire de Dagobert s'étendit sur toute la Germanie jusqu'aux frontières des Slaves, et il égala presque en étendue celui de Charlemagne, sans que le monarque paraisse s'être signalé par des talents, des exploits, des vertus. Du moins aucun grand souvenir de lui n'a percé la nuit des siècles. Après sa mort, des rois mérovingiens occupèrent encore pendant cent quatorze ans les divers trônes de France, sans qu'aucun d'eux ait atteint l'âge d'homme. On les a nommés *fainéants*, parce que le peuple, qui ne les voyait point et qui oubliait leur âge, attendait d'eux les grandes actions dont ils étaient incapables. Il aurait dû plutôt plaindre leur existence éphémère et leur abandon précoce au vice qui précédait l'adolescence, et les emportait dans les premières années de leur virilité.

Cet étrange gouvernement avait cependant contribué à fondre la nation en un seul corps; seulement il tendait plus rapidement encore à la détruire. La distinction entre les diverses races de Barbares qui se réunissaient sous le même drapeau s'était presque absolument effacée; les dialectes de la langue teutonique, qui servaient autrefois à les caractériser, se confondaient dans des armées où trente et cinquante mille combattants se trouvaient réunis. Tous ceux qui parlaient cette langue se reconnaissaient pour Francs d'origine; tous ceux qui réussissaient à l'apprendre, et qui se sentaient du goût pour les armes, étaient admis sans difficulté dans les rangs des soldats vainqueurs. Les Gaulois, les Romains, désespérant de voir renaître l'empire, se soumettaient au joug : outre les chances de la guerre, ils mettaient leur espoir dans celles de l'Église et celles de la cour, où ils s'élevaient par la connaissance des lettres, par les arts de l'intrigue et de la flatterie. D'autre part, ceux des Visigoths et des Bourguignons qui n'avaient pas joint les armees franques s'étaient confondues peu à peu avec les Romains, et ces armées n'avaient jamais fait un long séjour dans les provinces du Midi.

Encore que les rangs des Francs fussent recrutés par tant de nations différentes, leur nombre diminuait avec rapidité; toutes les expeditions en Italie et en Espagne avaient été desastreuses; les armées qui passaient les Pyrénées ou les Alpes ne revenaient jamais. Les guerres civiles avaient aussi coûté beaucoup de sang, surtout à cause de l'invasion fréquente des Barbares d'outre-Rhin, qui ne songeaient qu'à piller et détruire tout ce qu'ils trouvaient sur leur chemin. Enfin, même au sein de la paix, le soldat franc succombait bien vite à une vie de débauches et d'excès; il suivait du plus près qu'il pouvait l'exemple que lui donnaient ses rois, et le vice emportait les guerriers à la fleur de l'âge plus souvent que le fer ennemi. Dans l'Austrasie, le paysan parlait la langue des vainqueurs, et il avait trouvé un peu plus facilement grâce devant lui; dans la Neustrie, le paysan, sans cesse pillé ou menacé par des soldats farouches, avait abandonné les champs; mais l'habitant des villes conservait la langue romaine, tandis que les armées parlaient la langue teutonique. Dans la Bourgogne et l'Aquitaine, la langue romaine dominait, ou plutôt le patois d'où devait naître plus tard une langue moderne. Partout enfin la population militaire diminuait, et c'était ce qui donnait une influence croissante au royaume d'Austrasie; sans cesse recruté par les Barbares d'outre-Rhin, toujours prêts à combattre là où les rois d'Austrasie les appelaient.

VIII^e^ *siècle*. Cette prépondérance des Austrasiens produisit une révolution au VIII^e^ siècle. Dès la seconde moitié du VII^e^, pendant la décadence des rois fainéants, la rivalité entre les maires du palais d'Austrasie et ceux de Neustrie avait causé plusieurs guerres civiles. Les premiers, de la famille des Pepins ou carlovingienne, étaient ducs héréditaires aussi bien que maires d'Austrasie; la Neustrie avait choisi Ébroin pour représenter les hommes libres et humilier les grands seigneurs. Après la mort de celui-ci, son parti fut vaincu en 687, à Testry, par Pepin d'Héristal, le second de ce nom; les Austrasiens recouvrèrent leur domination sur toute la monarchie, et s'affermirent par des colonies qui leur servirent de garnison et qui donnèrent à toute la nation franque une nouvelle

infusion de sang germanique. Pepin mourut en 714, et son fils naturel Charles Martel, avec plus de vigueur encore et de talent, maintint toute la Gaule dans l'obéissance des Austrasiens. En même temps, il arrêta une formidable invasion des Sarrazins d'Espagne, qu'il vainquit à Poitiers en 732. Il mourut en 741; et onze ans plus tard, son fils Pepin-le-Bref enferma dans un couvent le dernier des Mérovingiens et prit lui-même la couronne des Francs.

Les Austrasiens et les peuples qui suivaient leurs étendards professaient encore, pour la plupart, le paganisme; mais la famille de Pepin était chrétienne, et elle ressentait pour le christianisme tout le zèle des nouveaux convertis: aussi, la première, elle appela la religion à la réforme de l'état. Les Mérovingiens s'étaient bornés à enrichir les églises, et les évêques avaient trop lieu de craindre leurs violences pour leur reprocher jamais leurs actes de perfidie ou d'impudicité. Les Carlovingiens (*voy.*), comme nous devons les nommer par anticipation, avaient un sentiment moral plus relevé, et en même temps ils cherchaient un appui populaire dans la religion, peut-être pour l'opposer au culte des souvenirs qui attachait encore les Francs aux rois chevelus. Pepin se fit sacrer par le pape, pour devenir aux yeux du peuple, en quelque sorte, une chose sainte; mais en même temps il laissait ainsi aux prêtres le droit de nommer et de déposer les rois. Il appela les évêques aux comices nationaux pour y tempérer le pouvoir des soldats et des ducs héréditaires, mais aussitôt tout le pouvoir législatif passa dans leurs mains. Le capitulaire (*voy.*) de Vermerie, de 752, première année du règne de Pepin, incorpora dans les lois des Francs les plus importants des préceptes de l'Église sur les mœurs. Avant qu'un siècle fût écoulé, les rois eux-mêmes furent traduits au tribunal de l'Église pour des désordres que les Mérovingiens avaient affichés avec scandale.

L'immoralité avait été poussée si loin qu'elle était devenue pour les Francs une grande calamité publique; l'état était sans cesse ébranlé par la mort de ses rois au moment où ils entraient dans l'adolescence; ses soldats disparaissaient et le laissaient désarmé au dehors, dépendant au dedans des Romains mêmes qu'il avait vaincus. Les Francs, dans leurs orgies continuelles, se refusaient à tout développement de l'intelligence; jamais aussi la Gaule ne fut réduite plus bas, pour l'ignorance et la barbarie, que dans la première moitié du VIII^e^ siècle, jamais toute lumière historique ne s'y éteignit plus complétement. L'infusion de l'esprit du clergé dans la masse de la nation lui apporta donc une réforme utile; mais le clergé est composé d'hommes, et lui aussi est toujours prêt à abuser des pouvoirs qui lui sont confiés. Il signala son ingratitude envers les Carlovingiens en proscrivant la mémoire de Charles-Martel, qui l'avait sauvé du joug des Musulmans, mais qui, pour se mettre en état de remporter la victoire, avait fait contribuer les biens de l'Église.

Le plus grand homme du moyen-âge, Charlemagne, fils de Pepin (768-814), eut aussi la plus grande part à cette influence que l'Église exerça dès lors sur l'état. Il sentit le premier combien la civilisation devait l'emporter sur la barbarie, et il voulut s'élever au niveau de ces Romains que le reste des Francs avait méprisés comme des vaincus et des esclaves. Il fit d'abord son éducation à lui-même, et fit ensuite celle de son peuple. Il réagit sur ces Austrasiens, sur ces Barbares d'outre-Rhin qui avaient fait la grandeur de sa famille, et il voulut les élever tout au moins au niveau des autres Francs. Ce fut par la propagation de la religion chrétienne et par la fondation d'évêchés puissants qu'il y procéda. Chaque année presque, il fut obligé de combattre ou les Saxons ou quelque autre peuple du Nord, et chacune de ses victoires fut suivie de conversions en masse et de colonies religieuses fondées dans les forêts. Ses moyens furent rudes, souvent injustes, souvent cruels, mais le succès les couronna. La civilisation fit sous son règne plus de conquêtes sur la barbarie qu'elle n'en avait fait depuis des siècles. Lorsqu'en subjuguant l'Italie, il vit de près les merveilles des grands peuples de l'antiquité, il voulut faire participer à leur gloire l'Austrasie, sa patrie, et Aix-la-

Chapelle, sa capitale : il y ranima donc les études, il renouvela les arts, il enseigna à ses sujets à honorer toutes les distinctions de l'intelligence. Enfin, dans la dernière année du siècle, il changea sa couronne de roi contre celle d'empereur ou d'Auguste, se proclamant ainsi le monarque des vaincus plutôt que des vainqueurs, et le représentant des progrès plutôt que celui de la barbarie.

IX^e^ *siècle*. Tout en prenant le nom d'empereur romain, Charlemagne transporta cependant réellement l'empire d'Occident aux Germains, et il fut tout Germain lui-même. Ses guerres avaient eu surtout pour objet de réunir toute la race teutonique sous sa domination : dans cette race seule il trouvait des soldats, d'elle seule il empruntait sa force. Quant aux provinces de la Gaule, à tout ce que nous nommons France aujourd'hui, il semblait n'y voir plus qu'un corps épuisé dont la vie politique avait déjà cessé, dont l'administration ne demandait plus d'attention, et dont la propriété ne convenait réellement qu'aux églises. On ne saurait se figurer à quel point la France actuelle disparaît de l'histoire de France pendant tout le règne de Charlemagne, ou quel silence absolu gardent les chroniques sur tous les pays qui s'étendent de la Seine aux Pyrénées. Les ducs, les comtes, les barons semblent avoir disparu, avoir laissé leurs biens aux riches sanctuaires et aux esclaves qui les cultivaient; peut-être avaient-ils suivi la cour, peut-être s'étaient-ils établis dans les nouvelles conquêtes, peut-être leurs familles s'étaient-elles éteintes. On ne remarque dans cette période quelques symptômes de vie que parmi les Bretons, qui avaient conservé, avec leur langue, leur sauvage indépendance, et dans quelques petits districts, défendus par leur rudesse et leur pauvreté, où les paysans s'étaient maintenus libres.

Charlemagne, dans l'année même de sa mort, en 814, put voir les fatales conséquences de l'état d'épuisement où il avait laissé tomber la Gaule au milieu de sa gloire et de ses conquêtes. Les hommes du Nord ou Normands (*voy.*), qu'il n'avait cessé de vaincre sur la frontière septentrionale de l'empire, qu'il avait forcés de se réfugier de Saxe en Danemark, s'aperçurent de la faiblesse du centre de cet empire, devant les armes duquel ils n'avaient cessé de fuir : ils se jetèrent dans de frêles bâtiments, et, bravant une mer orageuse, ils entrèrent dans l'embouchure de la Seine et de la Loire, et commencèrent à piller leurs bords, où ils ne trouvaient plus que des couvents. A dater de l'année même de la mort de Charlemagne, ils s'enhardirent toujours davantage dans leurs expéditions de brigandage : ils arrivaient avec des flottes toujours plus nombreuses, ils remontaient les rivières aussi loin qu'elles portaient bateau, et ils étendaient leurs déprédations sans rencontrer jamais de résistance. La race des cultivateurs disparaissait rapidement de ces campagnes; les forêts occupèrent le terrain autrefois ensemencé; les moines, n'espérant plus défendre leurs sanctuaires, emportaient les reliques et les vases sacrés vers les montagnes. Quelques cités, de loin en loin, essayaient de résister et de refuser les contributions que les Normands exigeaient d'elles, mais le plus souvent elles succombèrent dans leurs efforts. En 843, les Normands pillèrent Rouen et Nantes, en 845 Paris, en 853 Tours, en 856 Paris de nouveau, et dans les années suivantes Orléans, Bourges, Clermont et Bordeaux.

Les rois et les nobles, au lieu de défendre la France contre ces invasions, s'épuisaient dans leurs guerres civiles. Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne (814-840), s'était laissé dominer par les prêtres et par ses propres scrupules au point de perdre toute énergie et toute constance. Son plus jeune fils, Charles-le-Chauve (840-877), auquel il laissa en partage la France occidentale, celle où commençait à naître le français que nous parlons, était tout aussi faible, et bien plus faux et plus lâche que lui. Louis-le-Bègue, Louis III, Carloman et Charles-le-Gros (877-887) marquèrent les progrès de la décadence rapide des Carlovingiens vers l'imbécillité. Cependant, tandis que les rois devenaient toujours plus méprisables, les peuples faisaient le premier pas vers l'indépendance,

L'administration, en un seul corps, d'un empire aussi vaste que celui qu'avait fondé Charlemagne, sans impôts, sans troupes de ligne, sans postes, sans communications entre les provinces, sans tout ce réseau d'autorités subordonnées les unes aux autres et correspondantes qu'ont inventé les modernes, était impossible; la division des provinces entre les fils des rois, pour les conserver à l'état, était une nécessité. Il ne faut donc point accuser Louis-le-Débonnaire d'avoir partagé l'empire entre ses fils, mais seulement d'avoir trop consulté dans ces partages ses faiblesses de père ou d'époux et de les avoir trop souvent changés par ses caprices. Les fils de Louis résistèrent; les peuples, qui sentaient le besoin de se constituer selon leur langue, s'associèrent à cette résistance et s'engagèrent dans les guerres civiles qui durèrent tout le siècle. La bataille meurtrière de Fontenai (*voy.*), en 841, fit couler le sang le plus pur de la nation: les guerres civiles n'en continuèrent pas avec moins d'acharnement entre les divers princes carlovingiens; la plus grande partie de la noblesse et des hommes libres y périt; mais au milieu de ces honteux et désastreux combats, le nouvel empire apparut divisé en quatre royaumes : la Lorraine (*Lotharingia*), qui prit son nom du fils aîné de Louis, dont elle était la part, et qui comprenait surtout la belliqueuse Austrasie; la France occidentale, comprenant la Neustrie, la Bourgogne et l'Aquitaine, qui avaient renoncé à la langue allemande : aussi nous appellerons désormais ses habitants non plus Francs, mais Français; la France orientale ou germanique au-delà du Rhin, et l'Italie. Malgré cette division et les guerres continuelles entre les rois carlovingiens, les quatre royaumes, pendant tout le IXe siècle, ne furent considérés que comme un seul empire.

Xe *siècle*. La France moderne commence avec le Xe siècle, vraie époque de la renaissance des peuples. Elle entrait dans la carrière de l'indépendance sous de tristes auspices: elle demeurait soumise aux derniers rejetons de la race carlovingienne, que dès l'an 888 les autres parties de l'empire avaient repoussée avec mépris; et Charles-le-Simple (893-929), Louis-d'Outremer (936-954), Lothaire et Louis V (954-987) semblaient plutôt faits pour ruiner un royaume florissant que pour en relever un de ses ruines. Dans aucune partie de l'empire de Charlemagne la noblesse ne s'était montrée plus dépourvue de courage; dans aucune la population n'était plus rare, plus malheureuse et plus asservie. Mais la faiblesse même des rois rendit la vie à ce vaste corps : dans leur impuissance de défendre leurs peuples, ils les invitèrent à se défendre eux-mêmes, ou plutôt seulement ils cessèrent de s'opposer, vers la fin du IXe siècle, à ce que chaque cité, chaque couvent, chaque gentilhomme entourât sa demeure de fortifications et se pourvût d'armes pour repousser les agresseurs. Les malheureux que les Normands venaient dépouiller et massacrer dans les champs, et qui s'étaient réfugiés dans les bois, en sortirent dès que des asiles leur furent ouverts, et vinrent se grouper derrière chaque muraille pour se défendre et recouvrer ainsi quelque garantie, quelque chance de vie civile. Il n'y avait d'existence que pour qui pouvait se défendre : aussi la condition nécessaire de toute association, c'était de porter les armes en commun, et le désir le plus ardent de celui qui se fortifiait, c'était d'augmenter le nombre de ses défenseurs. Les cités étaient sans territoire; elles ne pouvaient offrir aux réfugiés que la liberté de leur industrie et une part au gouvernement municipal; les prélats, les couvents, les barons, possédaient au contraire de vastes déserts : aussi purent-ils libéralement offrir aux réfugiés des champs à cultiver, moyennant une redevance minime, et tout ce qu'ils en recevaient était profit pour eux. Dès la première génération, on vit doubler la population rurale; mais l'orgueil voulut avoir sa part au contrat : tandis que les cités admettaient des égaux, les prélats et les barons ne voulurent admettre que des vilains et des vassaux, que le plus souvent même ils laissaient en dehors de l'enceinte du couvent ou du château qui les protégeait. Cependant, avec une inconcevable rapidité, les fortifications se multiplièrent aux Xe et XIe siècles; la sécurité remplaça, pour le cultivateur, un

état effroyable de rapine, et la population sembla sortir de terre pour élever et défendre tant de milliers de châteaux.

L'homme qui est armé et qui peut se battre pour sa défense est libre; mais le seigneur ne voulait pas donner au vilain cette liberté : jaloux de se réserver la guerre, la chasse, la pêche, bientôt il ne laissa au paysan pour arme que le bâton, tandis qu'il n'admit dans le château que des défenseurs gentilshommes, qu'il s'attachait comme les paysans par des concessions de terres. L'ancienne centralisation était détruite : partout s'élevaient des pouvoirs locaux, et, au lieu d'une monarchie, la France devenait une conféderation de petits états auxquels les rois avaient abandonné le droit de guerre, et qui, par une conséquence nécessaire, s'étaient mis en possession du droit de lever des impôts, de se donner des lois, d'administrer la justice. Cette confédération s'organisa avec une régularité admirable : du baron de château relevaient le chevalier, *miles*, et le vilain, entre lesquels il avait partagé sa terre; mais à son tour il reconnut tenir sa terre, en serf, du comte, celui-ci du duc, et ce dernier du roi. Ce fut le système féodal (*voy.*), dans lequel les gentilshommes trouvèrent bientôt une garantie contre les rois qui avaient laissé échapper le pouvoir, et contre le peuple en qui résidait réellement la force. Cette garantie les rendit insolents envers les paysans, qu'ils craignaient cependant; ils cherchèrent à les tenir toujours plus désarmés, humiliés, pénétrés de leur infériorité; ils appesantirent le joug sur eux, et c'est ainsi qu'ils provoquèrent la haine du vilain contre la noblesse et contre le système féodal, haine qui n'a été nulle part plus profonde qu'en France.

Les derniers des Carlovingiens ne possédaient plus que la ville de Laon; car tous les gouverneurs de provinces étaient devenus des souverains héréditaires plus puissants par le nombre et la bravoure de leurs guerriers que les empereurs et les rois du siècle précédent. Les ducs d'Aquitaine, de Bourgogne, de Bretagne, les comtes de Vermandois, de Champagne, de Poitiers, de Toulouse, de Flandre, de Paris (*voy.* Fiefs, reconnaissaient bien toujours Louis IV, Lothaire et Louis V pour rois de France, mais ils ne leur obéissaient plus, ils ne leur envoyaient plus ni argent ni soldats. Cependant les Normands ne pouvaient plus exercer impunément leurs déprédations dans cette France, désormais herissee de châteaux; eux-mêmes, d'ailleurs, s'étaient fatigués de cette guerre de brigandage, ils désiraient se fixer : ils demanderent et obtinrent de Charles-le-Simple, en 912, la concession des vastes déserts qui s'étendaient des deux côtés de la Seine entre Paris et la mer. Rollon, leur chef, embrassa le christianisme; il fut reconnu pour duc héréditaire de cette partie de la Neustrie qui prit le nom de Normandie (*voy.*); il y fixa 30,000 guerriers qui le suivaient; il accepta le langage et les lois, aussi bien que la religion de la France; il introduisit tout à la fois le système feodal en Normandie, avec les perfectionnements que le temps y avait lentement apportés ailleurs; et, par l'exemple et le mélange de cette aventureuse race normande dont les mœurs n'étaient point encore corrompues, il retrempa le caractère de toute la noblesse française.

XI^e *siècle*. En effet, le XI^e siècle fut l'époque d'un grand développement national; il fut surtout celle de la renaissance de la valeur militaire, qui s'était complétement éteinte sous les Carlovingiens. Le gentilhomme avait repris confiance en lui-même, garanti qu'il était par son château, par sa cuirasse, par son bon cheval de bataille, par l'expérience qui lui apprenait qu'à lui seul il pouvait tenir tête à plus de cent vilains. Toute sa pensée, toute son éducation se dirigeaient vers les combats; la noblesse s'anima bientôt d'un enthousiasme de bravoure qui se signala par les plus aventureuses expéditions. En même temps la domesticité fut anoblie : les pages admis près des nobles dames et dans la société des seigneurs se formèrent à la courtoisie; les poëtes, troubadours et trouvères (*voy.* ces mots), dans les deux dialectes de la langue nouvelle, se chargèrent d'amuser leurs loisirs; ils formèrent cette langue, ils donnèrent du rhythme et de l'harmonie à ses vers. La nation n'était proprement formée que des hommes libres et combattants, *milites;*

on traduisit ce mot latin par celui de chevaliers, et l'organisation sociale de l'époque fut nommée chevalerie (*voy.* ce mot). La fiction l'embellit ensuite et en fit la consécration des armes des forts à la défense des faibles. Dans ce progrès national, le clergé perdit beaucoup de son pouvoir. La monarchie étant brisée, il n'y eut plus de comices, de plaids royaux, où il pût briller par son érudition et faire rendre des lois par ses suffrages. L'évêque, dont le diocèse était compris dans quelqu'un des grands fiefs, tombait bientôt dans la dépendance du duc ou du comte qui dominait autour de lui. Les seigneurs, envieux des riches bénéfices du clergé (*voy.*), trouvaient toujours moyen de les assurer à quelque cadet de leur famille, et celui-ci ne renonçait pas aux qualités chevaleresques pour revêtir celles de son état. Mais le clergé ne pouvait prendre l'esprit militaire sans perdre son influence sur le peuple et relâcher les liens de la religion. Une réforme devenait nécessaire pour sauver l'Église : elle fut entreprise en même temps, mais dans un esprit différent, par le pape et par des enthousiastes religieux. Le premier voulait maintenir la discipline et assurer l'indépendance sacerdotale, et pour cela il dénonça comme simoniaque toute influence séculière sur la nomination aux bénéfices : ce fut la querelle des investitures (*voy.*) entamée par Gregoire VII. Les seconds, hommes austères, pour qui la religion était une affaire de cœur, attaquèrent des désordres plus intimes et dénoncèrent ce qu'ils nommaient des erreurs plus fatales. Mais leur zèle même fut regardé comme une révolte contre l'autorité sacerdotale, et de l'an 1000 à l'an 1100 un grand nombre d'entre eux furent brûlés sous les noms de Vaudois, de Paterins, de Béguins et d'Albigeois (*voy.* ces mots).

Les villes qui vivaient de l'industrie et du commerce s'étaient accrues en population avec les richesses croissantes des châteaux et des campagnes. Celles du Midi avaient conservé l'organisation municipale qu'elles tenaient des Romains, et elle leur servit à se faire respecter; mais celles de Neustrie étaient souvent opprimées, souvent pillées par le seigneur du fief, qui s'obstinait à regarder les bourgeois (*voy.*) comme ses vassaux. Ils durent enfin s'associer pour leur défense, se promettre d'accourir armés au son de la cloche (*voy.* Beffroi) et de n'obéir qu'à des magistrats de leur choix. Ainsi furent constituées les communes (*voy.*); celle du Mans est la première dont nous connaissions, en 1070, la fondation authentique et spontanée.

L'organisation nouvelle de la France s'était complétée à l'aide d'une révolution dans la famille royale. En 987, le dernier des Carlovingiens avait été remplacé par Hugues Capet, comte de Paris et d'Orléans, qu'aucune illustration de famille, aucune vertu, aucun talent, aucune grande action, n'avaient encore signalé aux yeux de ses compatriotes. Les grands feudataires de France se montrèrent assez indifférents à cette usurpation : la plupart, il est vrai, ne voulurent pas la reconnaître; mais d'un autre côté, ils prenaient trop peu d'intérêt aux Carlovingiens pour s'y opposer. Ils laissèrent la couronne passer de père en fils aux nouveaux Capétiens (*voy.*), pendant tout le XI^e^ siècle, sans leur obéir, mais sans les combattre. Après Hugues, dont on ne sait presque rien, Robert, prince pieux, faible et pusillanime, règna en prêtre plutôt qu'en roi, de 996 à 1031; Henri I^er^, son fils, de 1031 à 1060, voulut aussi relever la dignité royale et couvrir l'insignifiance de son caractère et de son pouvoir en se cachant sous le manteau de la religion. Philippe I^er^, son fils, plus méprisable que l'un et que l'autre, croupit sur le trône de 1060 à 1108, livré à tous les vices.

Mais tandis que les rois français ne savaient point s'associer à la naissante chevalerie, les ducs et les comtes (*voy.* ces mots), qu'on commençait à nommer les grands vassaux, étonnaient l'Europe par leur valeur et leurs victoires. En 1053, Robert Guiscard (*voy.*) reçut du pape l'investiture du duché de Pouille, qu'il avait conquis sur les Grecs à la tête des Normands arrivés en Italie comme pèlerins et comme aventuriers; en 1066, Guillaume-le-Bâtard (*voy.*), duc de Normandie, fit la conquête de l'Angleterre sur les Anglo-Saxons; en 1062, Guillaume VI, duc d'Aquitaine et comte de

Poitou, avait eu moins de succès en Espagne, où il avait conduit une armée contre les Musulmans; mais c'était une première explosion de zèle religieux qui devait bientôt réunir tous les Latins pour reconquérir la Terre-Sainte. En effet, en 1096, Godefroy de Bouillon, Hugues de Vermandois, Robert de Normandie, Robert de Flandre, avec plusieurs autres grands vassaux, conduisirent, dans la première croisade, plus de trois cent mille Français à la conquête de Jérusalem.

XII^e *siècle*. Le XII^e siècle reçut en partie son caractère des croisades (*voy.*), qui se prolongèrent pendant toute sa durée et qui répandent sur lui un éclat chevaleresque. La nation française, qui s'était portée avec tant d'enthousiasme aux guerres d'Orient, y avait acquis des lumières nouvelles; elle avait appris des Grecs, héritiers de l'ancienne civilisation, et des Italiens, fondateurs de la nouvelle, à connaître le commerce, les sciences, les arts et la politique. Les regards, dans le siècle précédent, s'arrêtaient aux frontières de chaque baronnie : dans celui-ci, ils s'étendirent tout à coup sur toute la chrétienté, sur tout le monde connu. Le zèle des études se réveilla : il se dirigea, il est vrai, vers la langue latine et la philosophie scolastique; mais de grands hommes, tels qu'Abailard et saint Bernard (*voy.*), y signalèrent la puissance de l'esprit et firent pressentir la gloire qu'on peut atteindre dans une carrière intellectuelle. L'ancienne distinction des races était oubliée : les Romains et les Barbares, mêlés par de longs malheurs, s'étaient confondus; tous les Français également ne songeaient plus à leur origine, mais seulement aux circonscriptions locales où ils se trouvaient établis, aux fiefs auxquels ils étaient attachés, et qu'ils regardaient comme une patrie. Ils auraient peut-être oublié qu'ils appartenaient à la même nation, si, dans les croisades, le rapport de langue ne leur avait fait sentir leur fraternité.

Au reste, le système féodal exerçait une puissante influence pour les agglomérer de nouveau. Comme chaque baron sentait que l'obéissance de ses vassaux tenait à ce système, il se faisait un devoir aussi bien qu'une politique de montrer la même obéissance à son suzerain; le respect pour le rang, le respect pour la règle croissaient d'année en année, et le trône se trouvait investi par l'opinion d'une puissance qu'il n'aurait jamais pu acquérir par les armes. Le roi ne songeait pas même à prétendre à tant d'autorité au commencement du XII^e siècle. Philippe I^er s'était associé son fils, Louis VI, dit *le Gros*, qui lui succéda et régna de 1108 à 1137. L'autorité de ce prince ne s'étendait pas au-delà de l'île ou du duché de France; encore la moitié des barons ou des seigneurs de châteaux compris dans cette étroite enceinte refusaient-ils de la reconnaître. Louis VI, actif et vaillant, les attaqua les uns après les autres, et, quoiqu'il éprouvât plus d'un revers, il réussit à se faire obéir dans cinq départements environ des quatre-vingt-six dont la France est aujourd'hui composée. Louis VII, ou le Jeune, qui lui succéda, dans un règne plus long (1137-1180), étendit sur les vassaux de la couronne l'autorité que Louis VI n'avait exercée que sur les vassaux du duché de France. Ses talents étaient cependant fort inférieurs à ceux de son père; sa politique fut souvent imprudente, mais un grand fond de bienveillance et de dévotion lui gagnait les cœurs de ceux de ses sujets que sa faiblesse aurait pu aliéner. Après lui, son fils, Philippe-Auguste, dans un règne non moins long (1180-1223), acheva d'affermir la monarchie féodale, qu'il substitua au fédéralisme féodal. Son caractère était moins aimable que celui de son père ou de son aïeul, mais il avait plus d'habileté qu'aucun de ses prédécesseurs de la race capétienne, et il sut le premier inspirer aux Français de l'enthousiasme pour celui qu'ils apprirent à nommer leur grand monarque.

Mais en même temps que les fiefs de la France septentrionale s'agglomeraient autour du trône des Capétiens, on voyait croître de la même manière trois autres monarchies en France, qui menaçaient d'écraser celle des Français : la plus puissante était celle du monarque anglais, qui joignait à la Normandie, son héritage, la mouvance de Bretagne. Geoffroi Plantagenet, en épousant Mathilde, fille de Henri I^er, lui apporta l'Anjou, le Maine et la

Touraine; leur fils, Henri II, épousa Éléonore, héritière du Poitou et de l'Aquitaine. La réunion de tous ces grands fiefs soumettait à Henri II une partie de la France plus étendue que celle qui obéissait à Louis VII ou à Philippe-Auguste; de son côté, le monarque anglais avait un plus grand caractère et plus de talents. Heureusement pour les Capétiens, la turbulence des fils de Henri II, les plus brillants, mais les plus impétueux et les plus indociles des chevaliers du moyen-âge, lui fit épuiser ses forces dans des guerres de famille.

L'ancienne Austrasie relevait toujours des empereurs allemands. Ses provinces, la Haute et la Basse-Lorraine ou le Brabant, la Bourgogne transjurane et la Provence, avaient pris tour à tour le nom de royaumes; deux grands princes, Conrad III et Frédéric Barberousse, portèrent ces couronnes dans le XII^e^ siècle. Mais occupés tour à tour des guerres d'Italie et d'Allemagne, ils laissèrent les grands vassaux y affermir leur indépendance, en sorte qu'on y vit surgir ou grandir vers cette époque les ducs de Brabant, de Luxembourg, de Limbourg et de Bouillon, les comtes de Gruyère, de Savoie et de Bourgogne, les dauphins de Viennois et les comtes de Provence.

Enfin le roi d'Aragon construisait aussi dans le Midi une France espagnole : des mariages avaient réuni à cette couronne les comtés de Provence et de Barcelonne, et Raymond Bérenger IV y possédait encore les comtés de Carcassonne, de Rhodez, le Gévaudan, la vicomté de Carlad et le comté de Melgueil. D'étroites alliances et des rapports d'intérêt et d'opinion unissaient en même temps les monarques aragonais aux comtes de Toulouse et aux vicomtes de Béziers.

XIII^e^ *siècle*. Au XIII^e^ siècle seulement les Capétiens firent rentrer sous leur souveraineté ces rois qui s'élevaient en France pour être leurs rivaux. La féodalité devenait chaque jour plus monarchique; tout le pouvoir que les seigneurs exerçaient sur leurs vassaux se liait dans leur esprit à l'obéissance qu'ils devaient à leur souverain. Toutes les notions du droit, ou féodal ou romain (*voy.* DROIT ROMAIN, DROIT FÉODAL), supposaient l'autorité royale; toute la littérature légère du siècle, tous les romans de chevalerie, qui faisaient presque la seule instruction de la noblesse, confirmaient ces opinions et ces mœurs. Philippe-Auguste avait rencontré un rival redoutable dans le roi d'Angleterre, Richard-Cœur-de-Lion; mais lorsque le frère de celui-ci, Jean, lui succéda en 1199, cet homme fourbe et lâche dut céder à l'ascendant de Philippe. Le roi français le somma, comme pair du royaume, de paraître devant son tribunal pour se justifier d'un crime trop réel, le meurtre de son neveu Arthur; il le condamna à la perte de ses fiefs, et il conquit en effet sur lui la Normandie, le Maine, l'Anjou et le Poitou. Son fils, Louis VIII, avant son court règne (1223-1226), avait combattu avec autant de succès contre Henri III, fils de Jean, auquel il fut près d'enlever la couronne d'Angleterre. Saint Louis, qui vint ensuite (1226-1270), accorda la paix en 1259 à Henri III, en lui laissant la Guienne, le Périgord, le Limousin, et une partie de la Saintonge, provinces pour lesquelles il reçut son hommage. (*Voy.* les articles de tous ces rois.)

Ce fut d'une manière plus calamiteuse que, dans le même siècle, la France méridionale fut soumise aux Capétiens. Le fanatisme féroce des Français du nord y avait allumé une guerre épouvantable : ce fut la croisade contre les Albigeois (1207-1217). Philippe-Auguste régnait alors, mais il n'y prit pas une part directe : il laissa agir les haines religieuses, excitées par la jalousie et la cupidité plus encore que par des questions théologiques que les chevaliers n'entendaient pas. Les habitants du Midi furent massacrés, pillés, ruinés; leur pays devint le théâtre des fureurs des croisés et des crimes de l'inquisition (*voy.* ce mot). La dévastation se prolongea bien longtemps après le combat. Le roi d'Aragon vaincu repassa les Pyrénées, et le comte de Toulouse, pour pouvoir mourir en paix, consentit à laisser sa fille, avec son héritage, à Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, qui entra en possession du comté de Toulouse (*voy.*) en 1250. Un autre frère, Charles, comte d'Anjou, épousa en 1246 l'héritière de Pro-

vence. La monarchie française s'étendit alors jusqu'à la mer Méditerranée; mais en même temps les Provençaux et les Languedociens perdirent leur liberté, leur civilisation, leur religion plus éclairée, et tous les avantages qu'ils avaient conservés jusqu'alors, grâce au séjour plus court et moins oppressif des armées barbares dans leurs provinces.

Le caractère de saint Louis contribua à rattacher tous les Français à la monarchie capétienne. La capacité de ce roi était commune; ses talents, ses lumières, étaient plutôt au-dessous qu'au-dessus de son siècle; mais aucun prince aussi consciencieux n'était encore monté sur le trône: il voulait le bien, et l'instinct de son cœur le lui faisait trouver, souvent même lorsque son jugement l'égarait. Des vertus monastiques étaient mêlées à ses vertus royales; mais elles semblaient le rendre plus cher au peuple, et ses malheurs, sa captivité à la croisade d'Égypte, sa mort à celle de Tunis, touchèrent plus de cœurs que n'auraient fait ses victoires.

Le travail de la législation, interrompu avec les capitulaires des Carlovingiens, recommença sous saint Louis; mais ses Établissements (*voy.*) étaient destinés à ses seuls domaines. Il se proposait surtout, par ce code de lois, d'abolir les guerres privées, les duels judiciaires, les usurpations ecclésiastiques et les altérations des monnaies. Dans ces abus de la force, il voyait principalement le péché de ses sujets, et c'était là ce qu'il voulait supprimer. Pour accomplir son œuvre, il mit en mouvement les légistes. Ceux-ci formaient un corps nombreux, intelligent, jaloux de tout pouvoir qu'ils ne partageaient pas, surtout de celui du clergé et de la noblesse : ils marchèrent dès lors à l'attaque de ces deux ordres distingues dans l'état. Sans amour de la liberté et sans principes moraux, ce fut au profit du despotisme qu'ils dépouillèrent les prélats de leur indépendance et les grands vassaux de leurs justices; et saint Louis, sans l'avoir voulu, commença une révolution qui devait fonder le pouvoir absolu sur la ruine des droits les plus précieux de ses sujets. Philippe III, son fils, qui lui succéda (1270-1285), continua l'ouvrage qu'il trouvait commencé. C'était un homme faible, ignorant, accoutumé à se laisser gouverner et à accorder sa confiance à de bas favoris qu'il avait connus comme des valets avant d'en faire de grands seigneurs. Philippe IV, fils de Philippe III, qui vint ensuite (1285-1314), avait bien plus de talents que ses deux prédécesseurs, mais son caractère était aussi bien plus odieux. Sans foi dans sa politique extérieure, sans pitié pour le peuple, sans respect pour la religion et ses prêtres, ce fut par des perfidies qu'il voulut s'emparer de la Flandre et de l'Aquitaine, ce fut par les plus effroyables et les plus absurdes extorsions qu'il arrachait de l'argent à son peuple. Souvent il faisait frapper de la fausse monnaie pour payer ses dettes, puis il la refusait quand les contribuables la portaient à leur tour au trésor. Par la maltôte, qu'il inventa, il pressurait tous ses sujets à la fois et leur enlevait jusqu'à leur dernier denier; par des décimes excessives, il ruinait le clergé; par l'arrestation simultanée de tous les lombards (*voy.*) et de tous les juifs, par la saisie, sans l'ombre d'un prétexte, de tous leurs biens, de toutes leurs créances, il s'attribua d'un coup tout l'argent, tous les capitaux du royaume.

XIV^e^ *siècle*. Ce fut surtout au commencement du XIV^e^ siècle que Philippe-le-Bel développa son odieux caractère; que, servi avec zèle par les légistes qu'il avait tournés comme des chiens de meute contre tous les autres ordres de la société, il sacrifia par des supplices atroces ceux qui avaient résisté à sa rapace fiscalité, qui avaient défendu quelqu'un de leurs droits contre lui, ou qui avaient blessé son orgueil en osant avoir une autre volonté que la sienne. En 1303, il fit arrêter et outrager le pape Boniface VIII dans Anagni; en 1304, il fit périr par le poison son successeur Benoît XI; en 1305, il força un troisième pape, Clément V, à se fixer en France, pour y être, toutes les fois qu'il le voudrait, l'instrument de sa tyrannie. En 1307, il fit arrêter tous les Templiers (*voy.*) en un même jour, et, après avoir chargé cet ordre, qui avait si vaillamment combattu pour la chrétienté, d'accusations infâmes, il fit périr tous ces preux chevaliers dans d'affreux supplices pour confisquer leurs biens.

Au milieu de ces forfaits, cependant, Philippe-le-Bel rendit l'existence aux assemblées législatives de France (*voy.* États-Généraux), dont aucune n'avait plus été convoquée depuis le temps des Carlovingiens. Avec le clergé et la noblesse, il y appela aussi des députés des communes ou villes libres : non qu'il eût aucun amour pour le peuple, mais il voulait profiter de la jalousie que ce peuple ressentait contre les autres ordres, l'intéresser à sa lutte contre Rome, lui suggérer le langage qu'il lui convenait de faire tenir; et en effet les États de Notre-Dame de Paris, le 10 avril 1302, et ceux de Tours, de Pâques 1308, ne se montrèrent que trop empressés à accepter servilement tout le déshonneur dont voulait les charger le monarque. Philippe-le-Bel mourut enfin, le 29 novembre 1314, et à un monarque sévère, impérieux, ennemi du plaisir, succéda une cour brillante, dissipée, occupée uniquement de fêtes, et où l'autorité semblait moins appartenir au chef que se partager entre tous les membres de la famille royale. Philippe laissait trois fils et une fille : dans l'espace de quatorze ans (1314-1328), ces trois fils, Louis X, Philippe V et Charles IV régnèrent l'un après l'autre et moururent sans laisser d'héritiers mâles. Sa fille, Isabelle, mariée à Édouard II d'Angleterre, fit périr son mari par un supplice atroce, et elle laissa à son fils, Édouard III, des prétentions à la couronne de France, sur lesquelles la loi n'avait pas encore prononcé.

En effet, la succession des femmes à la couronne s'était introduite depuis deux ou trois siècles dans presque toutes les monarchies de l'Europe, ainsi que dans les grands fiefs de France. On n'avait point vu, il est vrai, de femmes sur le trône de France; mais, sauf dans la succession d'un des fils de Philippe-le-Bel à l'autre, on n'avait point vu non plus l'héritière du trône écartée pour faire place à un agnat plus éloigné. Une loi qui aurait limité la succession aux mâles aurait été sage et utile; mais cette loi, qu'on prétendit trouver dans le code des Francs Saliens antérieurs à Clovis, n'existait réellement ni dans les constitutions de la monarchie, ni dans les opinions. Sept filles des trois derniers rois et une fille de leur père pouvaient avoir des droits à la couronne; mais les premières étaient d'un âge trop tendre pour les faire valoir, l'autre était absente. Philippe de Valois, au contraire, fils d'un frère de Philippe-le-Bel, était dans la force de l'âge et en possession du palais. Il monta sur le trône, et c'est de lui que date réellement ce qu'on nomme aujourd'hui la loi salique (*voy.*). Son accession décida cependant du caractère du reste du siècle : il fut rempli par les guerres d'une succession contestée.

Quatre rois de la famille des Valois (*voy.*) se succédèrent l'un à l'autre de l'an 1328 à 1400 : chacun d'eux aggrava par ses fautes et par ses vices les malheurs de cette époque calamiteuse. Philippe VI (1328-1350), avait tous les défauts de son oncle Philippe-le-Bel, sans posséder aucun de ses talents; enivré comme lui de sa puissance, irascible, orgueilleux, impitoyable, il fut, de plus que lui, sans application, sans capacité pour la guerre ou le gouvernement. Son luxe extravagant ruina ses finances, et ses exactions pour remplir le trésor anéantissaient l'industrie du contribuable et détruisaient la fortune publique. Deux prétendants pouvaient lui faire ombrage : sa petite-nièce, fille de Louis X, il la maria à son cousin Philippe d'Évreux en lui abandonnant la couronne de Navarre pour le dédommager de celle de France; et Édouard III d'Angleterre, fils de sa nièce, qui n'était point encore en mesure de s'engager dans une guerre avec la France, et qui l'aurait peut-être évitée longtemps encore si Philippe VI ne l'avait provoquée en 1337. L'armée de Philippe était nombreuse et vaillante, mais lui-même il ne connaissait pas les premiers principes de l'art de la guerre. Il n'éprouva que des revers, dont le plus sanglant fut la grande bataille de Crécy (*voy.*), qu'il perdit par sa faute, le 26 août 1346.

Son fils Jean, qui lui succéda (1350-1364), avait comme lui la prétention d'être un bon chevalier, mais il n'avait appris l'art de régner que dans les romans de chevalerie, qui étaient alors la lecture universelle. Il ne connaissait de distinction que la bravoure personnelle et la magnificence; il ignorait jusqu'aux pre-

miers éléments de l'art militaire, et sa loyauté chevaleresque fut parfois entachée de perfidie. Son impéritie lui fit perdre, le 19 septembre 1356, la grande bataille de Poitiers (*voy.*), où il demeura prisonnier. Pour se racheter, il consentit, en 1360, au traité de Bretigny (*voy.*), qui cédait en toute souveraineté aux Anglais l'ancien royaume d'Aquitaine. Les calamités mêmes sous lesquelles il succombait forcèrent le roi Jean d'avoir recours à son peuple, et les États-Généraux assemblés durant son règne se distinguèrent par leur amour de la liberté et leurs sages vues pour la réforme de l'état.

Mais Charles V, régent pendant la captivité de son père et ensuite son successeur (1364-1380), conçut, en raison même de ces efforts des États-Généraux, une haine violente contre les défenseurs de la liberté française et contre tous ceux qui, dans d'autres pays de l'Europe, soutenaient la même cause. Il réussit à dépouiller de la faveur publique les assemblées des États français, puis il cessa de les consulter; il accabla de son inimitié les Flamands qui combattaient pour leur liberté. Dès qu'il entrevit quelque mécontentement chez les Aquitains, il cita Édouard I^er^ à son tribunal, encore qu'il eût reconnu son absolue indépendance, et renouvela la guerre. Mais comme il manquait de courage personnel, il ne voulut pas non plus se fier à celui de ses soldats : il laissa les Anglais parcourir la France sans résistance, pour épuiser ainsi leurs forces. Fourbe, cruel, impitoyable, n'inspirant d'affection à personne, il semblait n'éprouver que des revers, tandis qu'il faisait de lentes conquêtes. Sa santé débile le retenait invisible, enfermé dans son palais, mais toujours occupé de politique, tel qu'une araignée veillant sur ses toiles: elles sont déchirées par les moucherons qui s'y précipitent, mais chacun d'eux y périt à son tour. Ainsi Charles, qu'on nomma *le Sage*, s'engraissait de la défaite de ses ennemis.

Charles VI n'avait pas atteint douze ans, lorsqu'il succéda à son père (1380-1422). Il tomba sous la garde des frères de celui-ci, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, et du duc de Bourbon, frère de sa mère. Leur cupidité, leur faste, leur désordre, étaient connus de Charles V, qui avait conçu d'eux la plus grande défiance; mais comme il avait détruit toute autorité propre à contrôler la leur, il ne put, en mourant, préserver ni son fils ni la France des rivalites et des guerres civiles de la pire des aristocraties, celle des princes du sang.

XV^e^ *siècle*. Ces princes, que les rois avaient investis des grands fiefs à mesure qu'ils faisaient retour à la couronne, n'avaient pour le pays, qu'ils ruinaient par leur faste, ni affection héréditaire comme les anciens chefs féodaux, ni aucune sympathie; leurs rivalités furent la plus grande calamité du XV^e^ siècle. Le jour où Charles VI entra dans sa 14^e^ année, il fut déclaré majeur; mais cette fiction légale, loin de lui inspirer une prudence supérieure à son âge, contribua à l'enivrer d'orgueil et à développer la maladie qui était en lui. C'était la démence : elle éclata en 1392; et comme toutes les limites que les lois pouvaient opposer à son autorité avaient été supprimées, ce ne fut pas le roi seulement, mais la France entière qui, pendant 30 ans, subit toutes les calamités de la folie.

Au commencement du XV^e^ siècle, le duc d'Anjou était mort dans le royaume de Naples; le duc de Berry, le plus incapable des trois frères, se faisait détester en Languedoc; le duc de Bourgogne, au contraire, était le plus consideré des princes français; il en était aussi le plus puissant, car, à ce premier des grands fiefs français que lui avait donné son père à l'extinction de la race féodale, il avait réuni par un mariage le riche héritage de Flandre. Il mourut en 1404, et son fils, Jean-sans-Peur, ne trouva dans le royaume qu'un prince qui l'égalât en pouvoir : c'était Louis, frère de Charles VI, qu'il avait fait duc de Touraine et d'Orléans. Une jalousie furieuse éclata entre ces jeunes princes : tour à tour ils gouvernaient le royaume, et tour à tour ils le compromettaient par leur extravagance ou leurs vices. Enfin le duc de Bourgogne fit assassiner le duc d'Orléans, en 1407; il avoua le crime et le fit justifier en chaire par un moine prédicateur dévoué à sa faction. Le fils du duc assassiné épousa, trois ans plus tard, la fille du

comte d'Armagnac, Gascon habile, puissant et ambitieux, qui se chargea d'accomplir la vengeance de son gendre, trop jeune pour diriger lui-même son parti. La France se divisa cependant entre les deux factions des Armagnacs et des Bourguignons*, qui s'arrachèrent alternativement le pouvoir et répandirent le sang français sur les échafauds comme sur les champs de bataille. Bourgogne cherchait son appui parmi la bourgeoisie, et il attacha à son parti toute la population de Paris; .Armagnac avait fait adopter la vengeance des enfants d'Orléans à toute la noblesse pauvre du Midi, qui, jusqu'au règne de Charles V, avait relevé de la couronne d'Angleterre et qui était regardée comme étrangère par les Français du nord. Dans l'été de 1418, le comte d'Armagnac fut massacré à Paris avec un grand nombre de ses partisans; le fils du roi, qui régna depuis sous le nom de Charles VII, fut conduit par les autres à Melun et mis à la tête des Armagnacs. Le 10 septembre 1419, ce jeune homme, qui n'avait pas encore 17 ans, fit tuer devant lui, en trahison, au pont de Montereau, le duc de Bourgogne, sur qui il vengeait ainsi le duc d'Orléans, son oncle.

Ce crime compliqua davantage encore la situation de la France : le prince qui s'en était souillé fut repoussé avec horreur par les Parisiens, les Bourguignons, et par tous ceux qu'on regardait comme les anciens Français; il ne trouva de support que chez les gentilshommes feudataires de l'Angleterre, mais qui s'étaient révoltés contre elle. Celle-ci avait eu de son côté des rois indignes du trône. Les révoltes contre Richard II, puis les embarras de la révolution qui avait élevé Henri IV à sa place, empêchèrent longtemps les Anglais de profiter de la minorité ou de la folie de Charles VI, et les engagèrent à renouveler d'année en année des trèves avec la France. Mais à peine Henri V fut-il monté sur le trône qu'il avait réclamé la restitution des provinces perdues par ses prédécesseurs. La guerre avait recommencé en 1415, et les Français, par imprudence, non par défaut de valeur, avaient encore perdu, le 25 octobre 1415, la terrible bataille d'Azincourt (*voy.*). Les ducs d'Orléans et de Bourbon y avaient été faits prisonniers avec beaucoup de princes, et plus de 8,000 gentilshommes y avaient perdu la vie.

Henri V laissa passer deux ans encore avant de chercher à recueillir les fruits de cette victoire : il entreprit alors la conquête de la Normandie. Tout patriotisme semblait éteint en France; le gouvernement des Valois n'y avait apporté que honte et que souffrances; plusieurs croyaient voir dans l'anarchie et dans les calamités qui désolaient le pays une punition du ciel pour avoir exclu du trône celle qu'ils regardaient comme l'héritière légitime. L'héritier des usurpateurs, depuis la trahison de Montereau, n'était plus regardé que comme un assassin, allié des brigands armagnacs. Le nouveau duc de Bourgogne, l'idole de la bourgeoisie, pour venger son père, voulait assurer la couronne à Henri V; Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, préférait sa fille Catherine à ce fils qui lui était devenu étranger : elle se montra empressée à la donner en mariage à Henri V, avec la succession de France pour dot. Ce fut la base du traité de Troyes, du 21 mai 1420. Ce traité fut ratifié par Charles VI et par les trois ordres des États-Généraux; il fut accepté avec transport par la ville de Paris et par tout le parti bourguignon, qui croyait y voir le terme des maux de la France. Ce n'est qu'après la mort de Henri V et de Charles VI, dans l'automne de 1422, qu'une réaction commença faiblement à se manifester dans l'opinion.

Dès lors la France eut deux rois : l'un, à Paris, Henri VI, était un enfant, Anglais, petit-fils de Charles VI par sa mère : dans son long règne (1422-1471), il rappela son aïeul par son imbécillité et par ses malheurs; l'autre, dans les provinces ci-devant anglaises, au sud de la Loire, Charles VII (1422-1461), était un adolescent flétri par un grand crime, et qui, jusqu'à l'âge de 36 ans, se rendit méprisable par ses mœurs et par une faiblesse dégradante. Quiconque avait approché l'un ou l'autre de ces deux

(*) *Voy.* ces deux noms. Notre ouvrage doit aussi à l'éminent historien, auteur du présent article, les détails qu'il a donnés sur la *faction des Bourguignons*, à la suite de l'article Bourgogne (T. IV, p. 68). J. H. S.

princes ne pouvait continuer à le respecter. L'enfant Henri VI fut reconduit en Angleterre, mais son représentant à Paris laissa tomber cette ville dans la plus effroyable misère. L'Aquitaine, d'autre part, voyait avec un extrême dégoût les honteux favoris de Charles VII se succéder l'un à l'autre. Mais à l'autre extrémité du royaume, dans la Champagne, où Charles VII était inconnu, le peuple aimait à se figurer en lui un représentant de l'indépendance nationale, un ennemi des Anglais, dont le joug était devenu insupportable. L'apparition de la Pucelle d'Orléans (*voy.*), en 1429, fut la première manifestation de la renaissance de l'esprit national; plus tard, on vit paraître dans toutes les provinces des capitaines aventuriers qui, faisant la guerre pour leur compte, chassèrent peu à peu les Anglais de France. Le duc de Bourgogne lui-même se détacha de Henri VI, tandis que Charles VII parut, en 1439, se réveiller de son insouciance. Dès lors, il s'occupa avec suite et intelligence, non-seulement de reconquérir la France, mais encore de la réorganiser, de la délivrer du brigandage auquel elle avait été longtemps en proie, et de lui rendre les éléments de la prospérité.

Cette prospérité ne pouvait guère s'accorder avec l'existence des princes du sang possessionnés, qui avaient succédé aux fiefs des grands vassaux et qui formaient une aristocratie sans patrie : le fils de Charles VII, Louis XI (1461-1483), se donna pour mission de les abaisser. Différent de tous les Valois, ses prédécesseurs, par ses qualités comme par ses défauts, actif, inquiet, désireux de tout voir, de tout faire par lui-même, se défiant de tous et ne croyant personne, il avait étudié la politique comme une science, et dans les livres, et dans la conduite des tyrans d'Italie. Pour la première fois, on vit sur le trône de France un homme de beaucoup d'esprit; mais cet esprit était trop subtil, dépourvu d'ailleurs de toute morale, et il était uni à un cœur faux et incapable d'affection. Les révolutions d'Angleterre ne laissaient à Louis XI de ce côté aucune inquiétude; en France, dans sa défiance de la noblesse, il cherchait à plaire, non pas au peuple seulement, mais à la populace. Il réussit, comme il se le proposait, à humilier les grands vassaux, mais il aurait atteint plus sûrement et plus promptement son but par une conduite plus franche, moins tortueuse et moins cruelle.

Charles VIII, fils de Louis XI, n'était âgé que de 13 ans quand il lui succéda (1483-1498), et la faiblesse de ses facultés physiques et morales le rendit aussi incapable de gouverner plus tard comme homme qu'il l'était comme adolescent. Son règne fut cependant signalé par deux grands événements : les États-Généraux de Tours, qui pour la première fois firent comprendre comment la nation pouvait s'associer efficacement à l'administration du royaume, et l'expédition de Naples, fantaisie chevaleresque de cette jeune tête, qui ne connaissait d'autre guerre et d'autre politique que celle des romans de chevalerie. Cependant cette expédition bouleversa l'Italie, parce que les condottieri (*voy.* ce mot *) italiens, maîtres dans l'art de la guerre, se trouvèrent entièrement déroutés par la férocité des chevaliers français et des fantassins suisses, qui répandaient le sang, non pas pour vaincre, mais pour jouir du carnage.

Le XVI^e^ *siècle*, si important dans la destinée de l'Europe entière, fut pour la France une époque calamiteuse. Pendant sa première moitié, elle se lança sur les nations étrangères avec toute l'ardeur sanguinaire qu'avaient développée en elle les guerres civiles; pendant la seconde, elle se retourna sur elle-même pour se déchirer par les guerres religieuses.

Malgré tous les désastres que nous avons récapitulés, la France n'avait cessé d'avancer en lumières, en expérience, en civilisation. Il faut que l'oppression soit bien épouvantable pour que chaque génération ne grossisse pas l'héritage que lui ont laissé ses devancières. Telle elle était cependant avant l'an 1000, lorsque chaque invasion successive s'attachait à détruire ce que la race humaine avait fait avant elle. La dernière de ces invasions fut celle des Normands : dès lors la France ne subit plus de conquêtes; dès lors aussi les efforts individuels de chaque citoyen,

(*) Notre Encyclopédie doit encore cet article à la plume savante de M. de Sismondi. S

de chaque père de famille pour améliorer sa condition, firent plus que compenser les erreurs et les crimes des gouvernements qui se succédèrent, encore que ceux-ci semblassent plus faits pour détruire que pour créer quoi que ce soit. Lorsque la descendance directe des Valois fut interrompue, en 1498, la France se trouvait plus peuplée et plus riche qu'elle ne l'était en 1328, lorsque cette famille inepte, tyrannique et malheureuse commença à régner : l'agriculture donnait des fruits plus abondants, l'industrie et le commerce étaient plus florissants, l'intelligence surtout était plus ouverte; plus d'instruction avait été mise à la portée de tous, plus d'exercice était donné à la pensée. La condition du peuple dans les campagnes, comme dans les villes, était encore bien misérable, bien précaire, bien avilie; cependant elle était meilleure qu'au commencement de cette même période : l'esclavage ne s'y rencontrait plus que dans un petit nombre de lieux, comme une exception rare; les communes avaient senti le besoin de la liberté politique, elles l'avaient même obtenue quelquefois, quoique les rois ne tardassent pas à la leur ravir en multipliant les supplices.

D'ailleurs l'influence des états les uns sur les autres tient surtout à leur proportion. Les états nés du morcellement de l'empire romain étaient tous plus petits que ceux qui s'étaient formés en France, justement parce qu'à cette époque la France était plus deserte et que les centres d'intelligence y étaient plus rares; ils s'étaient agglomérés aussi, mais plus lentement, en sorte qu'au commencement du xvr^e^ siècle le monarque français ne voyait en Europe aucun souverain qui l'égalât en puissance militaire et en richesse. Les succès inattendus de Charles VIII l'apprirent à l'Europe; ils inspirèrent aux Français une soif fatale de conquêtes; ils les engagèrent surtout à se jeter sur l'Italie où une prospérité renaissante tentait leur cupidité. Les guerres qu'ils entreprirent ne pouvaient être que fatales à la civilisation et aux progrès du genre humain, mais elles devaient, d'après les chances probables, soumettre l'Italie à la France: elles la donnèrent au contraire aux ennemis de la France, parce que les rois français du xvr^e^ siècle se trouvèrent bien au-dessous de leur époque, bien inférieurs à la mesure commune des talents ou des vertus de leurs sujets.

Le premier et le plus vertueux de ces rois, d'une branche cadette des Valois, Louis XII (1498-1514), a conservé par comparaison la réputation d'un honnête homme et d'un bon administrateur. En France, en effet, il se signala par quelques actes de clémence, par son économie et son amour de l'ordre, et par le choix de ministres honnêtes gens; mais en Italie, sa perfidie fut odieuse, elle fut digne des Borgia qu'il y avait choisis pour ses plus chers alliés; les droits qu'il faisait valoir sur le Milanais et sur le royaume de Naples n'avaient aucun fondement, et il prépara lui-même sa ruine, avec autant d'imprudence que de mauvaise foi, par le traité de Grenade (11 novembre 1500), qui appela les Espagnols au partage du royaume de Naples, et par la ligue de Cambrai (*voy.*) (10 décembre 1508), qui appelait les Espagnols et les Autrichiens à partager les états de Venise.

François I^er^ vint ensuite (1515-1547), et la France lui a longtemps pardonné des défauts plus graves encore, parce qu'elle s'était éprise de sa jeunesse et de sa belle figure, parce qu'elle partageait son goût effréné pour le plaisir et la magnificence, parce qu'elle était flattée de la protection qu'il accordait aux lettres et aux arts, parce qu'elle aimait en lui la bravoure, les manières chevaleresques et souvent théâtrales, l'esprit de répartie enfin qu'il montrait ou qu'on préparait pour lui. Mais François I^er^ entretenait le mépris le plus profond pour tous les droits de ses sujets; ses intentions étaient despotiques autant que son caractère; il n'était susceptible ni d'affection ni de pitié; sa bravoure personnelle était unie à la plus absolue ignorance de l'art de la guerre; sa politique était aussi déraisonnable qu'elle était capricieuse et perfide; chacune de ses invasions, qu'il commençait avec tout l'éclat d'un triomphateur, se terminait par des revers accablants; chacun des traités qu'il signa fut souillé par le sacrifice scandaleux de ses alliés, qu'il livrait à leurs ennemis, contre la foi jurée, en retour d'avantages personnels.

Henri II, fils de François Ier (1547-1559), a été célébré par moins de panégyriques; tous les défauts de son père semblaient exagérés en lui. Aussi incapable dans les affaires, aussi dominé par des favoris indignes, aussi prodigue et inconsidéré, aussi indifférent aux souffrances de son peuple, aussi pénétré de l'idée de son pouvoir absolu, il était plus grossier que son père, il n'avait pas, comme lui, reçu quelque poli par les lettres, il ne suppléait pas par la grâce extérieure à ce qui lui manquait en réalité. Ces trois premiers rois du XVIe siècle furent les principaux auteurs de la grandeur de la maison d'Autriche, qu'ils élevèrent par leur rivalité. Ils détruisirent l'indépendance de l'Italie, puis ils la donnèrent à leurs ennemis. Louis XII ruina le royaume de Naples et en gratifia Ferdinand-le-Catholique; François Ier, après avoir épuisé le duché de Milan, le laissa tomber à Charles-Quint. Plus tard, il attaqua son ancien allié le duc de Savoie et le dépouilla de ses états; mais son fils dut les rendre à ce même duc, dont il s'était fait un ennemi en même temps qu'il l'avait forcé à devenir un adhérent de l'Autriche. Henri II enfin par le traité de Cateau-Cambresis (*voy.*), qui en 1559 mit fin aux guerres d'Italie, sacrifia les Siennois et les Corses, comme son père avait trahi les Florentins. Tous trois semblèrent prendre à tâche d'apprendre aux étrangers qu'ils ne devaient point se fier aux alliances de la France.

Une ère nouvelle commença avec le règne des trois fils de Henri II, qui se succédèrent au trône, François II (1559-1560), Charles IX (1560-1574) et Henri III (1574-1589), et moururent tous sans laisser d'enfants. L'aîné des fils de Henri II n'avait pas plus de quinze ans et demi; tous trois furent condamnés à une longue minorité par leur âge, leur faiblesse de caractère ou leurs vices. Elle durait encore pour Henri III, lorsqu'il fut tué à l'âge de 38 ans. On ne pouvait que reconnaître en lui un grand enfant, dans son caprice, son favoritisme, son goût de la parure, ses emportements mêmes et ses vengeances. Aussi leur mère, Catherine de Médicis (*voy.*), femme habile, fausse et inconstante, gouverna Charles IX et Henri III, autant du moins qu'elle savait se gouverner elle-même. Mais une puissance bien supérieure à l'autorité royale, celle de l'intelligence, éveillée sur les plus hautes questions de la destinée humaine, entraînait alors la France et décidait de ses révolutions.

Toutes les sectes doivent également convenir que des abus scandaleux s'étaient introduits dans le clergé pendant les siècles barbares, et plus peut-être encore depuis qu'une politique astucieuse et toute mondaine dirigeait la cour de Rome. Aussi le besoin de réforme se faisait-il sentir partout. Depuis l'an 1518, cette réforme avait commencé à être prêchée en Allemagne et en Suisse; François Ier l'avait tour à tour encouragée et persécutée; Henri II avait été constant dans ses rigueurs : à sa mort, elle éclata tout à coup avec une puissance qui la fit croire universelle. Les princes du sang, les hommes les plus éminents du clergé, la grande majorité de la noblesse et des bourgeois dans les villes, la favorisaient. Catherine, pendant quelques moments, crut la réforme victorieuse, et elle se serait rangée sans difficulté de son côté : elle n'y voyait qu'une occasion d'enrichir le trésor royal avec les biens du clergé. Mais des hommes de grands talents et de caractères énergiques s'étaient développés au milieu des guerres et des négociations de la première moitié du siècle, et ces hommes ne voulaient s'en remettre à personne du soin de décider des choses qui regardaient leur salut. Ils se partagèrent assez également entre les deux religions et les deux partis Celui de la réforme toutefois dut accepter les chefs que lui donnait la naissance : c'étaient les Bourbons (*voy.*), premiers princes du sang; celui de l'ancienne Église choisit les siens d'après le talent et le caractère : ce furent les Guises (*voy.*); de là les succès du dernier. Ces chefs éveillèrent la masse jusqu'alors inerte de la nation, les paysans et la populace des villes qui restaient attachés au catholicisme et qui lui assurèrent la supériorité du nombre. Les forces des deux partis se mesurèrent dans huit guerres civiles l'une après l'autre : la première fut terminée par un édit de tolérance; mais dans chacune des paix qui vinrent ensuite,

les libertés des réformés furent continuellement limitées, les catholiques regardant comme une injure intolérable l'existence d'un autre culte à côté du leur. Les États-Généraux furent assemblés à plusieurs reprises pour pacifier la France, mais une assemblée de députés des deux partis ne pouvait servir d'arbitre à ces partis. Les États-Généraux d'Orléans et de Pontoise favorisèrent la réforme; les premiers comme les seconds États de Blois furent tout catholiques. Les rois essayèrent, de leur côté, de mettre fin à la guerre civile par des actes de perfidie : Charles IX fit massacrer les protestants à la Saint-Barthélemy (*voy.*), en 1572; Henri III fit assassiner les Guises aux seconds États de Blois, en 1588 : ils ne firent ainsi que redoubler leurs embarras et augmenter la haine qu'ils inspiraient. Henri III fut enfin obligé d'implorer l'assistance du chef des réformés : c'était alors le roi de Navarre, chef de la branche des Bourbons issue du plus jeune fils de saint Louis, et l'agnat le plus proche du dernier des Valois, auquel il succéda sous le nom de Henri IV (1589-1610). Ce prince vaillant, spirituel, prévenant, guerrier heureux et politique habile, mais peu scrupuleux, abandonna son parti et sa religion pour se ranger à celle de la majorité des Français; il acheta l'un après l'autre des adversaires pour dissoudre ainsi la ligue catholique, et en 1598 il donna la paix à la France par l'édit de Nantes (*voy.*), 13 avril, qui garantissait la liberté du culte aux protestants, et par le traité de Vervins, 2 mars, qui la réconciliait avec l'Espagne.

XVII^e^ *siècle*. L'ébranlement des guerres civiles se fit cependant encore sentir dans le XVII^e^ siècle. Lorsque d'intolérables abus ont rendu nécessaire l'appel à la force, le pire inconvénient de ce terrible remède, c'est qu'il accoutume les peuples à y recourir lors même qu'une oppression extrême ne la justifie plus. Chacun, se faisant juge des injures qu'il a éprouvées, les croit toujours assez criantes pour l'autoriser à rompre le lien civil. En effet, pendant la première moitié du XVII^e^ siècle, la France fut tour à tour troublée par des conjurations et des guerres civiles auxquelles le désespoir n'avait point réduit les peuples. Au contraire, ceux-ci soupiraient après le repos; ils commençaient à trouver que la pire des tyrannies était celle des partis armés, et ils applaudissaient à l'établissement d'un despotisme qui leur donnerait la paix. Le gouvernement ne tarda pas à reconnaître cette langueur, cet assoupissement des passions politiques : il en profita pour fonder, pour consolider son autorité absolue; ce fut le but vers lequel tendirent sans relâche les quatre personnages qui furent dépositaires du pouvoir pendant le XVII^e^ siècle : Henri IV, Richelieu, Mazarin, et Louis XIV.

L'autorité d'Henri IV était infiniment limitée par les concessions qu'il avait faites à tous les chefs de la Ligue (*voy.*) comme aux protestants; il se trouvait au milieu d'une nouvelle féodalité, non point héréditaire, mais née des débris des factions, forte des gouvernements usurpés qu'il avait été forcé de reconnaître. L'intérêt de tous s'accordait avec sa politique : elle exigeait qu'il fit rentrer successivement tous les seigneurs fortifiés dans leurs provinces ou leurs places d'armes sous l'autorité monarchique. Aussi le peuple applaudissait à ses succès; il aimait Henri IV pour le mélange d'esprit et de bonhomie qui assaisonnait toutes ses paroles, pour l'adresse et la vigueur qu'il joignait au ton de la franchise, pour l'importance et la gloire qu'il assurait à la France. Son ministre Sully (*voy.*) avait rétabli l'ordre dans les finances, avait rempli le trésor et les arsenaux et fait fleurir le pâturage et le labourage, qu'il nommait les deux mamelles de l'état; chaque Français appréciait le bienfait du rétablissement de la paix et de la sécurité.

Mais quand Henri IV fut assassiné, le 14 mai 1610, son fils Louis XIII n'avait que neuf ans, et, faible de corps et d'esprit, il n'était pas destiné à être jamais majeur. Jouet quelque temps des intrigues de cour, il confia enfin, en 1621, le ministère au cardinal de Richelieu (*voy.*), qui dès lors régna pour lui jusqu'à la mort de l'un et de l'autre en 1643. Cet ambitieux prélat, quoiqu'il vît de près un roi si peu digne d'être obéi, si

incapable de conduire la monarchie, sentait plus d'aversion encore pour tous ces chefs à demi indépendants qui avaient forcé Henri IV à partager avec eux la France. Il voulut rétablir l'ordre, et il ne le concevait que dans une absolue obéissance. Il se proposa de fonder le despotisme comme perfectionnement social, et il y travailla pour le compte de son maître, sans respecter ni l'illustration, ni les droits, ni les traités qu'il pouvait trouver sur son chemin.

Lorsqu'il mourut, un autre prélat, élevé dans ses principes et adoptant sa politique, mais plus souple, plus cauteleux, plus occupé de sa richesse personnelle, le cardinal Mazarin (*voy.*), se présenta pour le remplacer, en même temps qu'un enfant de quatre ans et demi, Louis XIV, succéda à son père, vieillard avant d'avoir été homme, et roi faible, soupçonneux et cruel. Pendant son enfance et son adolescence (1643-1661), Louis laissa Mazarin régner à sa place. Ce cardinal italien prétendait tout niveler; mais la nation n'avait point abandonné les habitudes de la résistance: la guerre de la Fronde (*voy.*) s'engagea pour des motifs qui n'etaient pas sans gravité, pour sauver des droits qui auraient sauvé à leur tour les libertés nationales. Toutefois les mœurs du temps n'étaient pas dignes d'une si haute querelle : un mélange d'intrigue et de frivolité rabaissait les guerriers qui prenaient les armes et les parlements pour lesquels ils se battaient; et même le dernier et le plus terrible remède des peuples, la guerre civile, ne pouvait, au travers du sang et des calamités, parvenir à se faire prendre au sérieux.

Louis XIV, après la mort de Mazarin, régna encore 54 ans par lui-même (1661-1715); et il poursuivit avec constance, avec habileté, les projets des ministres qui étaient venus avant lui, pour concentrer en sa seule personne toute autorité, pour faire disparaître de la France non-seulement tout pouvoir de resistance, mais tout sentiment d'independance. Richelieu avait humilié les grands seigneurs, Mazarin les parlements : il ne restait à Louis XIV que de ranger à l'obéissance la noblesse et le clergé, et il entreprit de le faire, non en les humiliant, mais en les rattachant par leur vanité à sa monarchie. Ses encouragements, unis à un heureux concours de circonstances, portèrent la France, dans la partie la plus brillante de son règne, jusqu'à la paix de Nimègue en 1678, à la plus grande gloire qu'elle eût encore acquise. Tandis qu'elle était victorieuse dans tous les combats, qu'elle donnait des lois à l'Europe dans tous les traites, elle se signalait encore dans les lettres, dans la diplomatie, dans la jurisprudence, dans les beaux-arts, dans les manufactures et le commerce; et Louis XIV eut le talent de se placer au centre de cet éclat, de s'identifier avec la gloire française, et de paraître le distributeur de toute distinction. Doué d'un tact delicat, d'une grande dignité dans les manières, il était fait pour représenter sans cesse et pour faire admirer par le peuple cette représentation. Il n'eut aucun besoin de menacer, de violenter la noblesse, pour la tirer de ses lieux forts, la detacher de ses vassaux : il lui suffit de lui ouvrir ses antichambres, et tous ces fiers barons se changèrent en courtisans sans s'apercevoir qu'ils avaient perdu de leur importance; au contraire, ils croyaient s'être élevés d'un état souvent rude et grossier à l'elégance et au raffinement.

Cependant, même dans cette période glorieuse du grand règne, lorsque tout Français confondait sa gloire avec celle du grand monarque, lorsqu'aucune distinction ne lui paraissait possible que celle qui était sanctionnée par la cour, la politique de Louis XIV fut sans bonne foi, sans respect pour les droits d'autrui ou pour les traités; ses guerres furent injustes, cruelles, ruineuses pour ses voisins, ruineuses pour la France qui s'y épuisait. Sa domination religieuse fut intolerante et oppressive (*voy. edit de* NANTES), même pour les catholiques; mais les Français ne se permettaient point de juger leur roi : ils mettaient leur gloire et leur conscience dans l'obeissance, et les plus honnêtes gens n'éprouvaient ni hésitation ni remords à executer des ordres que les lumières du siècle suffisaient pour condamner. Toutefois la paix de Nimègue (*voy.*), qui avait porté Louis XIV au faîte de sa puissance, fut aussi l'ori-

gine de ses malheurs en l'accoutumant à tout oser, à tout mépriser : dès lors il ne cessa de provoquer la jalousie, le ressentiment et la haine de l'Europe.

XVIII^e *siècle*. Au commencement du XVIII^e siècle, Louis XIV osa braver les autres puissances en acceptant l'héritage de Charles II, roi d'Espagne, mort le 1^er novembre 1700 ; mais l'Europe entière se ligua pour réprimer son ambition. La France perdit dans la guerre de la succession d'Espagne (*voy.*) tous les fruits d'une administration heureuse et souvent habile. La détresse des peuples fut effroyable ; cependant l'enthousiasme pour le grand roi, l'admiration et la plus scrupuleuse obéissance se soutinrent au milieu des revers, et Louis XIV dut à ces généreux efforts la paix d'Utrecht (*voy.*), en 1713, qui fut plus avantageuse qu'on n'aurait pu l'espérer après tant de désastres. Cette exaltation n'aurait pu, il est vrai, se soutenir plus longtemps, et la France regarda la mort du vieux roi, le 1^er septembre 1715, et la dissolution de la vieille cour comme une délivrance.

Dès lors, et pendant le reste du XVIII^e siècle, la France courut rapidement vers la révolution qui s'apprêtait. Louis XV, arrière-petit-fils du dernier roi, n'était âgé que de cinq ans ; la scandaleuse immoralité du duc d'Orléans (*voy.*), régent et premier prince du sang (1715-1722), l'incapacité du duc de Bourbon, qui fut ensuite premier ministre, l'administration vertueuse, mais faible, du cardinal de Fleury (*voy.*), le crédit des maîtresses du roi, lorsqu'en 1743 il commença à s'abandonner à elles, le scandale toujours croissant de ses mœurs et de sa déplorable faiblesse, jusqu'à sa mort survenue le 10 mai 1774, détruisirent chaque jour davantage le prestige de la royauté, ce prestige qui avait fait la principale force de Louis XIV. Le dernier roi du siècle, Louis XVI (1775-1792), petit-fils de Louis XV, avec beaucoup de vertus, n'avait ni l'éclat, ni les talents, ni la fermeté qui auraient été nécessaires pour captiver de nouveau la faveur populaire. Malgré ses bonnes intentions, le désordre des finances et les abus de tous les genres allèrent croissant pendant tout son règne, et les fréquents changements et de ministère et de système annonçaient en effet que l'état tombait en dissolution.

Ce furent cette souffrance présente, ces dangers menaçants dans l'avenir, qui ramenèrent forcément tous les esprits en France vers les sciences sociales. Ils ne purent ni observer ce qui existait, ni remonter aux principes de ce qui devait être, sans se pénétrer de la conviction que l'état tout entier avait besoin de réforme. Cependant le mot même de réforme indique le retour à de certaines institutions antiques, à de certains principes sacrés, à un état cher aux souvenirs, vers lequel on veut retourner. La France regardait autour d'elle, et, dans le présent et dans le passé, elle ne trouvait nulle part cette base sur laquelle elle eût pu s'appuyer, nulle part cette constitution qu'elle se serait complue à nommer glorieuse et à remettre en vigueur, nulle part ces institutions qu'elle eût pu chérir et respecter par reconnaissance pour le bien qu'elle leur devait.

. Elle portait ses regards vers le trône : il n'était entouré ni de respect ni d'amour. Dans le passé, on était effrayé de la masse de crimes, de fautes, d'imprudences qu'il fallait attribuer à la royauté ; et entre tant de princes (les historiens français en comptent 65) qui s'étaient succédé durant quatorze siècles, on n'en trouvait que cinq, Charlemagne, saint Louis, Louis XII, Henri IV et Louis XIV, qui méritassent que la reconnaissance pour quelques vertus ou quelques talents l'emportât sur le blâme qu'ils avaient encouru.

Le clergé venait ensuite : il prétendait être le premier ordre de l'état ; mais il ne répondait point aux sentiments de la nation, il n'exprimait point ses pensées. On accusait le haut clergé, élevé par des influences de cour, d'une grande corruption, d'une grande infidélité ; le clergé inférieur, d'ignorance ; les ordres monastiques, d'intolérance, et le corps tout entier d'une résistance systématique à l'esprit d'investigation, d'examen et de critique qui animait alors la nation.

La noblesse prétendait représenter tout le passé, mais elle ne conservait presque aucun des caractères qui pouvaient la

rendre chère à la France. Presque tous les grands noms historiques, ceux qui auraient rappelé vivement à la nation sa gloire passée, étaient éteints; l'influence territoriale était perdue; la plupart des seigneurs de château s'étaient empressés d'échanger leur orgueilleuse indépendance contre les faveurs de Louis XIV; les autres n'avaient point su se rendre chers à leurs vassaux par leur bienfaisance : au contraire, on les accusait généralement d'exiger avec rapacité les droits féodaux qui leur étaient dus, et de se séparer des roturiers avec d'autant plus d'insolence que leur fortune les élevait moins au-dessus d'eux. Chaque jour augmentait le nombre des anoblis, qui partageaient avec les anciens nobles l'exemption de toutes les taxes, qui en augmentaient ainsi le fardeau pour le peuple, et qui le provoquaient d'autant plus par leur impertinence qu'ils avaient plus de peine à obtenir sa considération. La noblesse prétendait encore être l'ordre essentiellement militaire; mais depuis que la guerre demandait des armées infiniment plus considérables, il avait bien fallu appeler le peuple à partager et les dangers et les combats; les nobles ne s'étaient réservé de droit exclusif qu'aux honneurs et aux récompenses.

La magistrature, à son tour, réclama la considération publique au nom des vertus antiques qu'elle avait conservées et des combats qu'elle avait soutenus pour la liberté et pour les lois; mais la France ne pouvait entourer de son respect un corps où l'on entrait à prix d'argent. La vénalité des charges élevait contre les parlements (*voy.* ce mot) un préjugé que les raisonnements les plus subtils ne pouvaient détruire. D'ailleurs, qu'avaient-ils fait de cette justice dont ils se disaient les dépositaires? Sa partie criminelle était un monstrueux assemblage d'informations secrètes, de tortures et de supplices; la partie civile, quoique plus perfectionnée, égarait le plaideur dans un dédale inextricable de délais, de frais et de décisions contradictoires; enfin, trop souvent la justice distributive avait été subordonnée à la politique.

Au-dessous d'eux tous se trouvait le peuple, dont un cinquième habitait les villes et les quatre cinquièmes les campagnes : c'était le tiers-état (*voy.*), disait-on; mais bien plutôt c'était la masse des Français, qui, par les vertus, les lumières, le courage, qu'elle renfermait dans son sein, se trouvait bien au-dessus de la station qu'on lui permettait d'occuper. Plusieurs villes avaient eu des municipalités, des droits de commune, quelquefois obtenus par l'épée, quelquefois achetés à prix d'argent, ce qui ne les avait point empêchés d'être envahis par la couronne et rendus illusoires ou changés en mesures d'oppression. Dans les campagnes, la taille, la gabelle, la dîme de l'Église, les droits féodaux (*voy.* tous ces mots) des seigneurs, étaient perçus avec une rigueur, avec une inégalité, qui révoltait tous les esprits. Le tirage de la milice, la corvée, aggravaient encore le fardeau de ce peuple à qui l'on demandait tout et qu'on regardait comme dégradé parce qu'on le forçait à tout donner.

Que restait-il donc dans les institutions de la France qu'elle pût aimer, dont elle pût être fière? Rien! Elle ne pouvait aimer qu'elle-même, être fière que d'elle-même. Et en effet, encore aujourd'hui, le seul appel auquel tous les cœurs répondent, c'est celui d'être Français, de se montrer Français. Dans ce seul sentiment toutes les affections patriotiques se sont concentrées, toutes les différences se sont oubliées. Ce sentiment, justement parce qu'il subsiste seul, fait le lien entre toutes les provinces comme entre toutes les conditions. On a quelquefois voulu réveiller un enthousiasme factice pour les anciens droits des Français, pour l'ancienne constitution du royaume*; mais où trouver cette ancienne constitution? que présentait l'histoire autre chose qu'un changement incessant? quelle période avait été vraiment heureuse, vraiment garantie par les lois? quel siècle avait le privilége d'être le bon siècle, celui sur lequel il fallait modeler la France? Ce n'était point par goût pour les abstractions, ou par l'égarement d'un esprit trop philosophique que les Français, en cherchant leurs droits, étaient obligés de remonter aux droits de l'hom-

(*) *Voy.* l'article CONSTITUTION, dû encore à l'auteur de celui-ci. S.

me : c'était par pauvreté de meilleurs souvenirs; c'était par une succession de quatorze siècles de mauvais gouvernement dont aucun ne méritait d'être rendu à l'existence. Le désir d'arriver à un meilleur état ne s'en montrait que plus ardent, plus passionné, plus irrésistible; car de toutes parts se rencontrait dans la nation une haute intelligence pour désirer, pour apprécier ce qui serait bien, et une expérience qui montrait dans le passé le mal et un mal sans remède. La nation porta de toutes parts les regards autour d'elle : elle ne trouva rien de stable, rien qu'elle dût respecter, qu'elle dût s'attacher à conserver. Elle les reporta sur elle-même, elle sentit qu'elle seule faisait la patrie, que tout pouvait tomber autour d'elle (et tout tomba en effet), mais que son unité faisait son seul principe de vie. J. C. L. S-I.

Arrivé au bout de ce précis remarquable, que nous devons à l'homme le plus compétent dans ces matières, M. de Sismondi, le lecteur n'aura qu'un regret : c'est qu'il n'ait pas plu à l'auteur de franchir la limite de l'ancienne monarchie française, en abordant le tableau de la rénovation sociale que commença l'année 1789. Nul plus que lui n'eût été à même de bien caractériser l'ère nouvelle qui date de cette époque et d'en juger les premières périodes avec cette hauteur de vues à laquelle une connaissance approfondie des faits et une étude sérieuse de leur esprit, de leur tendance, élèvent l'historien digne de ce nom. Mais l'intérêt du tableau qui vient de se dérouler devant nous, l'unité qu'on y devait maintenir, prescrivaient sans doute de s'arrêter à un événement qui forme, en effet, une démarcation profonde dans l'histoire, et sépare la France moderne de l'ancienne France.

Ce résumé historique, dont les principaux faits sont racontés en détail, soit aux mots Francs, Mérovingiens, Carlovingiens, Capétiens, Valois, Bourbons, soit dans les articles des différents rois de toutes ces races, de leurs principaux ministres et des guerriers qui ont illustré chaque règne; et dont les idées fondamentales ont ensuite reçu ou recevront plus de développement aux mots Féodalité, Croisades, Communes, Réformation, Constitution, Parlements, etc.; ce résumé, disons-nous, se complétera par une suite d'articles étendus qui continueront jusqu'à ce jour le récit des faits et l'examen des causes qui les ont amenés ou des conséquences qu'ils ont eues. Ces articles étendus pourront se borner à quatre, autour desquels viendront s'en grouper beaucoup d'autres d'un ordre inférieur; ce sont : 1° Révolution, avec renvoi, pour les détails, à Notables, États-Généraux, Constituante, Législative, Girondins, Jacobins, Convention nationale, Directoire, 18 Brumaire, Consulat, etc.; sans parler des nombreuses notices biographiques qui se rattachent au même temps, depuis d'Éprémesnil et Necker jusqu'à Moreau et Pichegru; 2° Empire français, avec renvoi aux notices sur l'empereur (*voy.* Bonaparte et Napoléon), ainsi qu'à celles sur Talleyrand, Fouché, et sur les autres grands personnages de la cour impériale; puis aux mots Continental (*système*), Fédératif (*système*), Cent-Jours, Acte additionnel, et à tous les noms des campagnes et batailles de cette période guerrière; 3° Restauration, avec renvoi aux notices sur Louis XVIII, sur Charles X, et sur tant d'autres des plus notables contemporains, tels que Richelieu, Lainé, Decazes, Villèle, Chateaubriand, Foy, Benjamin Constant, Manuel, Martignac, Polignac, etc.; et, de plus, aux mots Charte, Chambres législatives, Presse, Censure, Deux-cent-vingt-et-un, etc; 4° enfin Juillet 1830 (*révolution de*), avec renvoi à Louis-Philippe, La Fayette, Périer (*Casimir*), Molé, Guizot, Montalivet, Soult, Thiers, etc., etc., puis encore aux mots Souveraineté, Élections, Garde nationale, Conseils administratifs (départementaux, municipaux, etc.), et autres se rapportant aux principes qui ont prévalu par suite du grand mouvement national auquel le coup d'état tenté par Charles X a donné lieu.

Ce travail ainsi complété suffira, nous l'espérons, aux besoins de la classe nombreuse de lecteurs désignée par le titre de notre ouvrage, en même temps qu'il of-

frira des lumières nouvelles et des directions utiles a ceux qui, parfaitement instruits sur les faits, n'auraient cependant pas réfléchi assez profondement sur les causes et les suites de ces faits et sur leur véritable caractère. Maintenant, pour aider aussi dans leurs recherches cette troisième classe de lecteurs (dans laquelle nous aimons surtout à nous figurer la jeunesse de nos écoles supérieures) qui se proposent d'approfondir l'étude de l'histoire nationale, en la puisant aux sources mêmes qui ont servi de base aux compositions historiques les plus accréditées, nous ajouterons une indication rapide, non-seulement des collections et recueils les plus importants, mais aussi des chroniqueurs, annalistes, auteurs de mémoires, ou historiens proprement dits les plus dignes d'être cités*.

Aujourd'hui même, l'une des bases fondamentales de tous les travaux du genre de ceux dont nous parlons est le recueil de Duchesne (*voy.*), qu'on a surnommé *le Père de l'histoire de France*. Ce fut en 1636 qu'il publia le premier des cinq volumes in-folio intitules *Historiæ Francorum Scriptores coætanei* et qui arrivent jusqu'au temps de Philippe IV, dit le Bel (t. V, 1649). Les nombreux recueils d'Ordonnances et entre autres celui du Louvre (1051-1411, 9 vol. in-4°, imprimés de 1723 à 1755), le recueil des Capitulaires (*voy.* par Baluze (*voy.*), la *Gallia christiana* des Benédictins**, et Bongars, *Gesta Dei per Francos* (Hanovre, 1611, 2 vol. in-fol.) en forment un précieux complément. Cependant une collection bien plus importante encore que celle de Duchesne fut entreprise par les RR. PP. Bénédictins qui en publièrent le premier volume en 1738, sous la direction de dom Martin Bouquet (*voy.*) et sous ce titre : *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores*, ou *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. I-XIX (1738-1832). Cette collection qui, outre les historiens sacrés et profanes, embrasse des documents de toute espèce, lettres, lois, etc., est conçue sur un plan tellement vaste que M. de Sismondi a calculé qu'elle n'aura pas moins de 180 volumes in-fol. lorsqu'elle sera terminée, ce qui ne peut guère arriver que dans 326 ans, supposé qu'on y travaille à l'avenir avec autant de diligence qu'on le faisait pour les premiers volumes. Le même historien a donné, dans la *Revue encyclopedique* t. XVI, XVII et XIX), un examen des 18 volumes alors publies de cet ouvrage colossal. Un reproche qu'il lui fait c'est de tronquer les sources, d'abord en les insérant par portions suivant les époques, et puis en en retranchant tout ce qui ne se rapporte pas directement à l'histoire du pays; il desapprouve aussi qu'on y réimprime beaucoup d'auteurs, de documents, etc., suffisamment répandus dans les bibliothèques. Nous consacrons des articles spéciaux à plusieurs de ces *scriptores* tels que GRÉGOIRE DE TOURS, FRÉDÉGAIRE, EGINHARD, HINCMAR, et FLODOARD ou Frodoard, lequel s'est occupé des derniers Carlovingiens, de même que l'*Astronome* et Nithard ont traité des premiers (Louis-le-Debonnaire et ses fils). On peut citer ensuite les auteurs des annales de Saint-Bertin (741-882); Orderic Vitalis, dont l'Histoire ecclesiastique est, à proprement parler, celle des Normands, de 912 à 1140, etc. Abailard et saint Bernard (*voy.*) ont aussi fourni de precieux matériaux au recueil des Benédictins où la vie des saints occupe une place considérable. La plupart des chroniqueurs cités et beaucoup d'autres tels que Guillaume de Jumieges, G. de Nangis, G. de Tyr (*voy.* GUILLAUME), Odon de Deuil, Guillaume de Poitiers, etc.*, se trouvent traduits en français dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au* XIII^e *siècle*,

(*) *Voir* J.-M. Lorenz, *Summa Historiæ gallo-francicæ civilis et sacræ*, Strasb., chez Treuttel et Wurtz, 1790, 4 vol. in-8°.

(*) *Gallia Christiana, in provincias distributa, in quâ series et historia archiepiscoporum, episc. et abbatum, regionum omnium, quas vetus Gallia amplectebatur, ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, op. et stud. monach. congr. S. Mauri*, Paris, 1626, in-fol.; nouv. ed, 1656, 4 vol in-fol., et 3^e éd., refondue et augmentée, 1715-87, 13 vol. in-fol.

(*) On trouve quelques détails sur tous ces chroniqueurs et annalistes dans un autre article de la *Revue encyclopédique*, aussi par M. de Sismondi (t. XXIII, XXV, XXIX, XXXVII).

avec une introduction, des suppléments, des notices et des notes par M. Guizot (Paris, 1823 et années suivantes, 31 vol. in-8°). A celle-ci se rattache la *Collection des chroniques françaises écrites en langue vulgaire, du* XIII^e^ *au* XVI^e^ *siècle*(*), avec des notes et des éclaircissements par J.-A. Buchon (Paris, 1824 et années suiv., 47 vol. in-8°). Indépendamment des chroniques si finement appréciées dans l'élégant aperçu de l'histoire de la littérature française et auxquelles nous consacrerons des notices particulières (*voy.* VILLE-HARDOUIN et FROISSART), on trouve dans la collection de M. Buchon de précieux documents sur l'histoire de la prise de Constantinople et de l'établissement des Français en Morée, la chronique métrique de Godefroy de Paris, celle en prose de Monstrelet qui, avec ses continuateurs, occupe 15 volumes comme celle de Froissart, celles de Chastelain, de Jean Molinet et plusieurs autres. Vient ensuite la *Collection complète des Mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'au commencement du* XVII^e^ *siècle*, avec des notices sur chaque auteur et des observations sur chaque ouvrage, par M. Petitot (Paris, 1819-27, 53 vol. in-8°). On y retrouve Ville-Hardouin, et à sa suite se succèdent Joinville, Du Guesclin, Christine de Pisan, Comines (*voy.* ces noms), ainsi que Pierre de Fenin, les historiens de la Pucelle d'Orléans, du chevalier Bayard, de la Trémoille et de plusieurs autres guerriers célèbres. Les œuvres de Brantôme (*voy.*) sont jointes à cette série qui remonte moins haut que la compilation des *Grandes Chroniques de France* ou *Chroniques de Saint-Denis*, rédigées au XII^e^ siècle, puis continuées avec soin à chaque nouveau règne et publiées en 1476, reproduites par dom Bouquet, mais qui s'étend au-delà des limites où celles-ci s'arrêtent. Entre cette première série et la suivante se place l'un des plus graves historiens de cette époque de dissensions religieuses, De Thou, qui mérite à plus d'un titre une notice à part, et dont le vaste ouvrage *Historia sui temporis* (Paris, 1620), quoique écrit en latin, est un monument national. Il embrasse les années 1545 à 1607. L'autobiographie ou les Mémoires du même De Thou, font partie de la première série de la collection Petitot, t. XXXVII. Citons encore une autre source, relative à la même époque à peu près que l'histoire du sage et impartial Thuanus et publiée aussi séparément, l'ouvrage d'un des protestants les plus notables du temps d'Henri IV, dont il fut le ministre et l'ami : c'est Duplessis-Mornay, dont les *Mémoires et Correspondances pour servir à l'histoire de la réformation et des guerres civiles et religieuses en France*, de 1571 à 1623, formeront, avec les mémoires de sa femme, 15 vol. in-8°, dont 12 sont publiés (*voy.* MORNAY). La seconde série de la collection Petitot ou Foucault, pour laquelle M. A. Petitot et M. Monmerqué se sont associés à M. Petitot aîné, a été publiée de 1820 à 1829 sous ce titre : *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France depuis l'avénement de Henri IV jusqu'à la paix de Paris conclue en* 1763, *avec des notices sur chaque auteur*. Elle forme 79 vol. in-8° (y compris le 21^e^ *bis*), dont nous ne pouvons détailler ici une partie du contenu qu'en renvoyant à certains articles spéciaux, tels que SULLY, JEANNIN, ROHAN, BASSOMPIERRE, RICHELIEU, ORLÉANS, ARNAULD D'ANDILLY, RETZ, LA FAYETTE (M^me^), LA FARE, NOAILLES, etc., etc. La plupart des Mémoires contenus dans les deux collections Petitot sont reproduits, mais souvent avec d'importantes additions et au milieu d'auteurs inédits jusqu'à ce jour, dans celle de MM. Michaud et Poujoulat (*Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*), commencée en 1833 et dont 32 vol. gr. in-8° ont paru. Parmi les auteurs ajoutés à la collection on remarque Henri de Valenciennes, Jean des Ursins, et, pour certaines pièces au moins, Jean de Montluc, Marguerite de Valois, etc. Enfin nous citerons parmi les sources originales de l'histoire de l'ancienne monarchie française la *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de Fran-*

(*) Cette collection importante ne répond pas à son titre; car elle renferme des traductions du grec, du latin, du catalan, etc.

ce, composée en grande partie de pièces rares, etc., etc., par MM. Leber, Salgues et Cohen, Paris, 1826 et ann. suiv., 18 vol. in-8°.

Le premier en France, qui eut la prétention de mettre l'histoire à la place de la chronique fut Bernard Girard, seigneur Du Haillan, né à Bordeaux en 1537 et que son *Histoire générale des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Charles VII*, publiée en 1576 (2 vol. in-fol.) fit nommer historiographe de Henri III. Cet essai jouit longtemps d'une grande autorité, et il en existe différentes éditions. Après lui (1643), vinrent son élève Mézerai et le P. Daniel, auxquels nous consacrons des articles : l'*Histoire de France* du dernier, exacte, mais terne et peu franche, au jugement de M. Augustin Thierry, parut en 1713 en 3 vol. in-fol. En 1744, le président Hénault (*voy.*) publia pour la première fois son utile Abrégé, dont nous nous occuperons dans son article. L'abbé Velly, apprécié dans la *Biographie universelle* par le savant continuateur de la collection de dom Bouquet et de l'*Histoire littéraire de la France*, l'une et l'autre léguées par les Bénédictins aux soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; l'abbé Velly, disons-nous, avait des prétentions plus hautes lorsqu'il fit paraître en 1755 les deux premiers volumes de sa nouvelle *Histoire de France*, qui, dans la 3e édition (1770-1789), comprend 15 vol. in-4°, mais qui fut continuée depuis jusqu'à la mort de Henri IV, en 1610. « Il croyait appartenir comme historien à une école toute nouvelle, l'école philosophique, » dit M. Thierry cité plus haut (dans son excellent ouvrage *Lettres sur l'histoire de France, pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire*, Paris, 1827, 2 v. in-8°); « mais quelle que fût sa nullité, ajoute-t-il, c'est une chose réelle qu'en insérant dans son récit, par une sorte de placage, des lambeaux de dissertations sur les mœurs et l'esprit des Francais, il avait rencontré le goût du siècle. » Enfin l'*Histoire de France depuis les Gaules jusqu'à la fin de la monarchie* par Anquetil (1805, 14 vol. in-12), ouvrage froid et sans couleur, qui fut continué par MM. Léonard Gallois et Dubois, clôt la liste de ces compositions historiques appartenant à des écoles dépassées aujourd'hui, tant sous le rapport de l'étude sérieuse des sources que sous celui de l'indépendance du jugement et de l'élévation des vues.

A la tête de cette nouvelle école, subdivisée en différentes nuances qu'on caractérisera au mot HISTOIRE, mais infiniment supérieure aux précédentes, marche l'auteur de notre article, M. de Sismondi (*voy.*), le régénérateur de notre histoire nationale. Son grand ouvrage, commencé en 1821, est arrivé, en 1836, au 21e vol. qui aborde le règne des Bourbons*. Les deux premiers volumes d'un *Précis de l'histoire des Français* viennent de paraître (1839), et l'article qu'on vient de lire peut être considéré comme un précis de ce précis. D'autres hommes éminents le suivirent dans la lice : M. de Barante (*voy.*) publia la même année (1821) le premier volume de son excellente *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, qui en a 12, sans compter l'atlas, et dont il existe déjà plusieurs éditions; M. Guizot (*voy.*) déposa de graves études dans ses *Essais sur l'histoire de France* (Paris, 1834, in-8°) et ensuite dans son *Cours d'histoire moderne, ou Histoire de la civilisation en France* (Paris, 1829, 4 vol. in-8°); M. Augustin Thierry (*voy.*) composa cette célèbre *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, de ses causes, de ses suites, jusqu'à nos jours* (Paris, 1826, 4 vol. in-8°), dont les éditions se multiplieront longtemps et qui a fait dire de lui à M. de Sismondi : « Lorsqu'il tire de ces historiens si secs, si haineux, si satisfaits d'avoir à raconter les supplices des bourgeois, une histoire touchante et héroïque de la lutte des communes contre leurs oppresseurs pour obtenir leur affranchissement, c'est Prométhée empruntant au ciel un feu divin pour rendre la vie à un corps de boue**. » Enfin M. Michelet (*voy.*), ce peintre à la riche palette, au brillant coloris, s'empara sur-

(*) Trois nouveaux volumes, promis pour la fin de cette année ou le commencement de 1840, continueront l'*Histoire des Français* jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie, limite que l'auteur est décidé à ne pas franchir.

(**) *Rev. Encycl.*, t. XXXVII, p. 56.

tout du côté poétique des faits, et frappa par la nouveauté de ses ingénieuses combinaisons, dans son *Histoire de France*, dont le premier volume parut en 1835 et dont le quatrième, devancé par les *Origines du Droit français* (1837), est sous presse. Ajoutons encore qu'on doit à M. le baron de Roujoux une *Histoire des rois et des ducs de Bretagne* (Paris, 1828-29, 4 vol. in-8°); à M. Depping une *Histoire des expéditions maritimes des Normands et de leurs établissements en France au* x^e^ *siècle* (Paris 1826, 2 vol. in-8°), continuée dans l'*Histoire de la Normandie depuis la conquête de l'Angleterre*, etc. (Rouen, 1835, 2 vol. in-8°), et à M. de Sainte-Aulaire une *Histoire de la Fronde* (Paris, 1827, 3 vol. in-8°). D'autres ouvrages importants sur l'histoire de France sont mentionnés aux articles Lémontey, Daru, Capefigue, etc.

Pour terminer ces indications que le manque d'espace nous interdit de rendre plus complètes, il nous reste un mot à ajouter sur les sources de l'histoire nationale pendant sa dernière période, commencée en 1789. La principale est *le Moniteur* (*voy.*), journal officiel dont l'origine remonte presque à la même année. Sa volumineuse collection ne rend pas inutile l'*Histoire parlementaire de la révolution française* de MM. Buchez et Roux, compilation récemment terminée (Paris, 1834 et années suivantes, 40 vol. in-8°), mais qui, de son côté, ne peut le remplacer tout-à-fait. Le nombre des Mémoires particuliers est prodigieux; on n'en trouve qu'une faible partie dans la *Collection des Mémoires relatifs à la révolution française*, avec des notices sur leurs auteurs et des éclaircissements historiques, par MM. Berville et Barrière (Paris, 1820-26), quoiqu'elle forme déjà 56 volumes in-8°. Nous faisons connaître les plus importants de ces Mémoires aux articles Argenson, Bailly, Besenval, Bouillé, Campan, Carnot, Dumouriez, Dussaulx, Ferrières, Linguet, La Rochejacquelein, Louvet, Montpensier, Rivarol, Roland, Thibaudeau, Weber, etc. Parmi ceux qu'on a publiés séparément, il faut surtout remarquer les *Mémoires, Correspondance et Manuscrits* de La Fayette, publies par sa famille, ceux de Mathieu Dumas (*voy.* ces noms), également posthumes, et plusieurs autres qu'il serait trop long d'énumérer. L'*Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers (Paris, 1828 et ann. suiv., 10 vol. in-8°), est la plus recherchée de nos jours, nous parlerons ailleurs de celle de M. Lacretelle, de celle qu'on attribue au comte de Montgaillard et de l'abrégé de M. Mignet.

L'empire a également ses Mémoires, en partie réunis en collection (*Mémoires des Contemporains*, etc.) et en partie publiés séparément; mais ce n'est pas ici le lieu de nous en occuper : nous renvoyons le lecteur aux mots Napoléon, Las Cases, Gourgaud, Montholon, Bourienne, Abrantès, etc., etc.

On se perd dans cette masse énorme de livres dont nous ne citons ici que les plus connus; et le concours d'un grand nombre d'hommes studieux et intelligents est nécessaire, nous ne dirons pas pour l'exploiter, mais seulement pour la rendre abordable. Le zèle n'a pas manqué dans ces derniers temps, soit de la part du gouvernement, soit de celle des particuliers : toutes les bibliothèques et archives, en province aussi bien que dans la capitale, ont été fouillées, et à l'étranger même les dépôts du même genre ont été visités par des voyageurs instruits. La Russie seule a été oubliée, et cependant depuis quatre ans nous ne cessons d'appeler l'attention sur les trésors français entassés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg et provenant en grande partie de la Bastille et de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ils seraient le complément précieux de ceux que renferme en si grande abondance le département des manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, ainsi que les Archives du royaume (*voy.*), dont dépend l'École royale des Chartes (*voy.* T. V, p. 554), appelée à former des hommes qui aient l'habitude de lire sans peine les manuscrits les plus difficiles à déchiffrer. Espérons qu'une si riche moisson n'attendra pas plus longtemps les ouvriers nécessaires pour la mettre en grange, et terminons par un hommage rendu aux soins éclairés et aux travaux assidus que

nos derniers ministres de l'instruction publique, les comités formés par eux et qui s'échelonnent dans les départements, enfin la *Société de l'histoire de France*, établie à Paris, n'ont cessé de consacrer à la recherche et au dépouillement des documents inédits de toute espèce sur lesquels s'appuie l'histoire nationale. Il est digne d'une grande nation de mettre en honneur l'étude de ses annales et de n'ignorer aucun des titres sur lesquels se fondent sa gloire et sa splendeur. Aucune autre n'a fait, à cet égard, autant d'efforts que la nation française; et cependant, à voir l'activité dont Paris a donné le signal et qui excite une vive émulation dans les départements, on dirait que rien n'est fait encore, mais que le caprice de la vogue s'empare d'une entreprise toute nouvelle. Cette ardeur est pour nous le gage que *tout* sera fait, et qu'on ne s'arrêtera que le jour où il n'y aura plus de ténèbres à éclaircir ni de lacunes à combler. J. H. S.

FRANCE (COLLÉGE DE), *voy.* COLLÉGE DE FRANCE.

FRANCE (ILE DE), province, *voy.* ci-dessus aux articles FRANCE, p. 501, 504 et 532.

FRANCE (ILE-DE-), colonie, *voy.* MAURICE.

FRANCE (UNIVERSITÉ DE), *voy.* UNIVERSITÉ.

FRANCE (VINS DE), *voy.* VINS, BORDEAUX, BOURGOGNE, CHAMPAGNE, MUSCAT, etc.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, la première des quatre villes libres de la Confederation germanique et le siége de la diète fédérale, est une des cités les plus importantes de l'Allemagne par son commerce, son industrie, ses riche ses, et par la beauté de ses environs. Elle est située dans la large vallée du Mein, au milieu d'une contrée ravissante, coupée dans toutes les directions par des routes animées, bordées d'arbres et couverte de magnifiques maisons de campagne, de beaux jardins publics, de riches champs de blé, de superbes vergers, jardins ou vignobles.

La ville de Francfort proprement dite s'étend sur la rive droite du Mein et est jointe, par un pont de pierre long de 330 pas et appuyé sur 14 arches, au faubourg de *Sachsenhausen*, qui est situé sur l'autre rive. Elle était autrefois entourée de fortifications qui ont été rasées après les dernières guerres; ses portes sombres et étroites ont été remplacées par des portes en fer à claire-voie, à côté desquelles ont été construits de beaux corps-de-garde et d'autres bâtiments pour la perception des octrois; les fossés ont été comblés en partie et plantés d'arbres; les glacis ont été nivelés et sont couverts actuellement de jolies maisons ou de jardins anglais. Francfort compte, y compris Sachsenhausen, une population de 44,000 âmes, dont 5,500 juifs environ. On sait que la riche famille de Rothschild est sortie des rangs de ces derniers.

La ville offre encore aujourd'hui une quantité de rues étroites, sombres, une foule de maisons badigeonnées sans goût ou portant les marques de la vétusté; mais on y voit aussi de nombreux palais sur les places publiques ainsi que dans les principales rues, telles que la Ligne (*Zeil*), et surtout sur le quai appelé *Belle-Vue*. Depuis 1814, on y a bâti une quantité de maisons d'un très bon style. Les rues sont d'ailleurs bien pavées et éclairées en partie au gaz. C'était dans l'église catholique de Saint-Barthélemy, plus connue sous le nom du Dôme (*Domkirche*), qu'étaient couronnés autrefois les empereurs d'Allemagne. L'origine de cette église remonte au temps des premiers Carlovingiens; mais elle fut reconstruite dans sa forme actuelle de 1415 à 1509. Parmi ses nombreux monuments, le plus remarquable est le mausolée de l'empereur Günther. Le *Rœmer* ou Hôtel-de-Ville, où l'on conserve l'original de la Bulle-d'Or (*voy.*), est de différents styles et forme par conséquent un ensemble sans harmonie. Le palais du prince de la Tour-et-Taxis, où résidait autrefois le prince primat (*voy.* DALBERG) et où se tiennent actuellement les séances de la diète germanique, est d'une belle architecture.

Francfort possède d'excellentes écoles, parmi lesquelles celle des Israélites, du degré supérieur, agrandie en 1813 par le prince primat, n'est pas la moins sagement organisée. Cette ville est riche en sociétés savantes ou d'utilité pu-

blique et en collections remarquables. Nous mentionnerons surtout les bibliothèques de la ville et du conseil, qui ont été réunies et qui comptent 100,000 vol.: on les a transportées depuis peu dans un nouveau bâtiment construit exprès; la collection de gravures, de tableaux, de dessins et d'antiques, du banquier Stædel, mort en 1816; la nouvelle serre chaude de Rothschild, le magasin d'objets d'art de Jügel, la salle d'antiques des frères Bethmann (*voy.*), et enfin les collections de médailles, de tableaux et d'antiques de Gerning, avec la collection de papillons la plus complète peut-être qui existe en Europe, puisqu'elle ne renferme pas moins de 50,000 individus. C'est à Francfort aussi qu'est le siége de la Société de l'histoire d'Allemagne, fondée en 1819, et au nom de laquelle M. Pertz a publié avec tant de soin ses *Monumenta Germaniæ historica*. Il n'existe encore de cette précieuse collection que deux volumes de *Scriptores* et deux *Legum*.

Parmi les établissements de bienfaisance se distingue principalement la fondation de Senkenberg, avec son jardin botanique, sa précieuse collection d'objets d'histoire naturelle recueillis par M. Ed. Rüppell (*voy.*) pendant un séjour de plusieurs années en Égypte, en Nubie, en Abyssinie, etc.; sa bibliothèque, son amphithéâtre d'anatomie et son excellent hôpital civil.

Les productions des ouvriers et des artistes de Francfort se font remarquer par une perfection rare. Les plus importantes de ses fabriques sont celles de tabac à fumer ou en poudre, et celles de noir d'Allemagne. Mais la principale source de richesses pour cette ville est l'immense commerce qu'elle fait, directement ou indirectement, non-seulement avec toutes les contrées de l'Europe, mais même avec les autres parties du monde. Ce commerce ne se borne pas aux produetions du sol et aux produits des fabriques du pays: il y a à Francfort de grands dépôts de marchandises étrangères tirées de la France, de l'Angleterre, de la Suisse, de la Saxe et des autres parties de l'Allemagne, et qui sont revendues en gros. Le commerce d'expédition et de commission est d'une grande importance. Francfort était aussi, dans le XVII^e^ siècle, le centre du commerce de la librairie en Allemagne. Le journal allemand de Francfort, dont la publication remonte à 1615, est un des plus anciens de l'Allemagne; et le journal français qu'on y imprime aussi a de l'importance par les communications officieuses qu'il reçoit des membres de la diète et de l'une des puissances du Nord. Ajoutons enfin que les négociants de Francfort retirent de grands profits du commerce des papiers d'état de toute espèce, et qu'il en est résulté des fortunes colossales.

La proximité de deux fleuves navigables, le Mein et le Rhin, ne contribue pas moins à la prospérité de Francfort que le voisinage des grandes voies de communication entre le nord et le midi, l'orient et l'occident de l'Europe. Il s'y tient deux foires annuelles, dont la première fut établie par l'empereur Louis de Bavière, en 1330.

Parmi les lieux les plus fréquentés des environs de Francfort, nous citerons *Oberrad*, d'où l'on jouit d'une vue superbe sur la vallée du Mein et sur la ville elle-même; *Bornheim*, *Bockenheim*, *Rœdelheim*, *Offenbach;* le *Forsthaus*, avec son bois et son jardin anglais; le *Sandhof* et *Niederrad*. Quand les habitants veulent faire une partie de plaisir à une distance un peu plus grande, ils se rendent à Hanau, au Wilhelmsbad, à Hombourg et à Wiesbaden.—On peut consulter sur tout cela l'ouvrage allemand de Kirchbach, *Vues de Francfort et de ses environs* (Francfort, 1818).

Depuis 1254 Francfort était une ville libre et impériale, lorsqu'en 1806 elle fut donnée à Charles de Dalberg, prince primat d'Allemagne. Napoléon fit de la ville et de son territoire un grand-duché dont la population s'élevait à 302,000 habitants, disséminés sur une surface de 95 milles carrés géographiques; Francfort, Aschaffenbourg, Fulde et Hanau étaient les chefs-lieux des quatre départements qui le composaient. Le prince primat en fut nommé grand-duc, et Eugène de Beauharnais fut désigné pour lui succéder. A la chute de l'empire français, en 1815, Fulde et Hanau échurent en grande partie à la Hesse électorale, Aschaffenbourg (*voy.*) fut réuni à la Bavière, et

l'on déclara de nouveau Francfort ville libre et siége de la diète germanique. Cette importante cité se donna, le 18 juillet 1816, une constitution démocratique basée sur son ancienne constitution de ville impériale : on en trouve le texte dans Pœlitz, *Constitutions de l'Europe depuis* 1789 (2e édit., Leipz., 1832, t. Ier, p. 1125 à 1180).

Le territoire de la petite république comprend, outre la ville, une étendue de quatre milles carrés et demi, avec 14,000 habitants environ. La souveraineté réside dans l'ensemble de la population chrétienne. Le corps législatif est composé de 20 sénateurs, de 20 membres du comité représentatif de la bourgeoisie, et de 45 membres élus parmi les habitants qui professent la religion chrétienne. Le sénat, qui est le pouvoir exécutif, compte 42 membres. Les deux bourgmestres, l'un appelé *senior*, l'autre *junior*, sont choisis chaque année par le sénat assemblé.

Francfort a la préséance sur les trois autres villes libres de la Confédération germanique. Dans les assemblées ordinaires de la diète, les quatre villes ont en commun la dix-septième voix, mais dans les assemblées générales (*plenum*), celle de Francfort seule compte pour une voix. Elle entretient un corps de troupes de 700 hommes, et doit fournir un contingent de 475 soldats au onzième corps de l'armée fédérale. Ses revenus s'élèvent à 760,000 florins; sa dette à 8 millions de florins. Elle reçoit annuellement 10,000 florins du prince de la Tour-et-Taxis pour le monopole de la poste qu'il exerce. — L'histoire de Francfort a été écrite en allemand avec science et talent par l'échevin et sénateur J. Ch. d'Eichard (connu sous le nom de Baur de Eysenec) sous ce titre : *Origine de la ville impériale de Francfort-sur-le-Mein, et de l'état de ses habitants* (Francfort, 1819).

Dans ces derniers temps, la prospérité de Francfort a été plus d'une fois compromise par des troubles politiques et des crises commerciales. Une partie de la jeunesse demanda la révision de la constitution et certains changements dans l'administration. Quelques-uns de ces changements ont depuis été faits, d'autres sont préparés. Pendant la crise commerciale de 1832, la ville de Francfort conclut, le 13 mai, un traité de commerce avec l'Angleterre sur le pied de la réciprocité; mais, pressée de tous côtés par l'union des douanes prussiennes (*voy.* Douanes), elle se vit bientôt obligée de renoncer à ce traité, qui devait durer dix ans, pour entrer dans l'association prussienne. Elle ne fut pas non plus à l'abri des sourdes menées des sociétés secrètes, qui essayèrent même d'y établir le centre de leurs opérations. Une tentative de révolte fut faite le 3 avril 1833 : des hommes armés délivrèrent les prisonniers pendant qu'une autre bande attaquait le corps-de-garde des constables qui fut enlevé de force et non sans effusion de sang; une troisième troupe s'empara du poste de la police et sonna le tocsin. Mais personne ne répondit à l'appel, et le bataillon des soldats de la ville eut bientôt repris les postes dont les séditieux s'étaient emparés. La plupart de ces perturbateurs de la paix publique s'échappèrent. Comme ce coup de main était principalement dirigé contre la diète, celle-ci fit occuper les postes de Francfort par des troupes autrichiennes et prussiennes tirées de la garnison de Mayence, puis elle fit commencer une vaste enquête qui dure encore, de même que l'occupation, contre laquelle la France cependant a réclamé. *C. L.*

FRANCFORT-SUR-L'ODER, ville commerçante dans la Marche moyenne de Brandebourg (Prusse), avec 17,000 habitants. Chef-lieu d'une régence et siége du tribunal d'appel du cercle de même nom, cette ville possède un gymnase, une société d'agriculture, un institut pour les sages-femmes, une imprimerie juive, une école gratuite fondée en mémoire du duc Léopold de Brunswic (*voy.* ce nom), des eaux minérales, un grand nombre de fabriques. Il s'y tient trois foires par an; elle fait un commerce important avec Breslau, surtout par l'Oder. Le monument élevé au poëte Kleist (*voy.*), tombé en 1759 sur le champ de bataille de Kunnersdorf, et celui du duc de Brunswic méritent d'être vus. L'université fondée en 1506, a été transportée Breslau en 1810. — On doit à Hause

une *Histoire de l'université et de la ville de Francfort-sur-l'Oder*, imprimée dans cette ville en 1806. *C. L.*

FRANCHE-COMTÉ. Cette ancienne province de France, qui auparavant avait passé successivement sous la domination des Romains, des Bourguignons, des empereurs d'Allemagne, des ducs de Bourgogne et des rois d'Espagne, a changé de limites autant de fois que de maîtres. Avant la conquête de César, elle formait une république appelée *Séquanie*, et bornée par le Rhin, les Vosges, la Saône et le Jura; Auguste en porta la frontière méridionale jusqu'au Rhône et l'incorpora à la Belgique, une des quatre grandes divisions de la Gaule; Dioclétien l'en détacha pour en former une province particulière sous le nom de *Maxima Sequanorum*. Elle comptait à cette époque quatre cités de premier ordre : *Vesontio*, *Augusta Rauracorum*, *Aventicum* et *Equestris*, et quatre villes de moindre importance : *Argentuaria*, *Vindonissa*, *Ebrodurum* et *Rauracum*. Comprise entre le 2° 30′ et le 6° 50′ à peu près de longitude de Paris, le 45° 45′ et le 48° 15′ de latitude nord, elle embrassait par conséquent une partie du royaume de Bourgogne, la Franche-Comté, la Bresse et l'Helvétie jusqu'au Rhin, et avait pour limites la Rhétie, la Vindélicie, la Germanie, les pays des Tribocques, des Médiomatriciens, des Leuci, des Lingones, des Ædui, des Segusiani, des Sapaudi, des Allobroges, des Seduni.

Conquise par les Bourguignons dans le v^e^ siècle, la Séquanie perdit son nom. Elle fit partie du royaume de Bourgogne tant qu'il exista, et fut divisée en quatre cantons gouvernés chacun par un comte; au-dessus de ces quatre comtes fut établi par la suite un comte supérieur qui finit par se rendre indépendant.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine du nom de Franche-Comté que cette province portait déjà au commencement du XII^e^ siècle. Selon les uns, il lui vient des franchises qui lui furent accordées par le comte Renaud III, surnommé *le Franc-Comte* : elle était exempte de toutes tailles et impositions, sauf une certaine somme votée par l'assemblée des États à titre de don gratuit, et n'était tenue envers le prince qu'au service militaire; selon les autres, elle l'a tiré du refus du comte Renaud III d'en faire hommage à l'empereur Lothaire.

Des guerres étrangères, l'ambition des vassaux, des querelles de successions en resserrèrent peu à peu les limites entre le 46° 15′ et le 48° de latitude, le 3° et le 4° 45′ de longitude. A l'époque de sa réunion à la France, la Franche-Comté était bornée par la Suisse à l'est, la Champagne et la Bourgogne à l'ouest, la Bresse, le Bugey et le pays de Gex au midi, l'Alsace et la Lorraine au nord. Sur une surface réduite à 157 lieues de circonférence étaient disséminés 4,700 villes, villages ou châteaux, formant 1,700 paroisses avec environ 170,000 feux. Elle était divisée alors en trois bailliages, ceux d'Amont, d'Aval et de Dôle, auxquels on ajouta plus tard celui de Besançon, qui cessa d'être ville impériale par suite de la conquête.

De nos jours, la Franche-Comté forme trois départements : celui du Doubs, avec Besançon, Pontarlier, Baume, Montbéliard; celui du Jura, avec Lons-le-Saulnier, Poligny, Saint-Claude, Dôle; celui de la Haute-Saône, avec Vesoul, Gray, Lure, pour chefs-lieux de préfectures et de sous-préfectures. *V.* ces départements.

Sa population s'élève actuellement à 934,927 âmes, sur une superficie de 1,534,577 hectares ou 775 lieues carrées. Le nombre de ses habitants, qui n'était, en 1788, que de 800 par lieue carrée, est donc aujourd'hui de 1,206.

Les impôts s'y sont accrus dans une proportion plus rapide encore, et le don gratuit qu'elle accordait à ses comtes s'est transformé en une contribution foncière de 5,486,984 francs, librement votée du reste par les 13 députés qu'envoient à la chambre ses 3,148 électeurs.

La Franche-Comté est divisée naturellement en deux régions distinctes : la *montagne* et la *plaine*. Les montagnes qui la traversent sont les Vosges et le Jura. Les Vosges n'en occupent qu'une petite partie vers Faucogney, tandis que le Jura court tout le long de sa frontière orientale. Les points culminants en sont le Widderkalm (2,179 ^{m}), le Molesson 2,007 ^{m}), la Dôle (1,681 ^{m}), dans le dé-

partement du Jura; le Rotifluh (1,399 m), le Saint-Sorlin (1,238 m) et le Chasseral (1,611 m) dans celui du Doubs.

Hérissée de roches calcaires et couverte de neige pendant six ou sept mois de l'année, la montagne est pauvre en cours d'eau et ne présente guère, dans ses gradins supérieurs que des roches arides couvertes çà et là de sapins et de genièvres; mais les revers en offrent d'excellents pâturages et de belles vallées qui nourrissent une race de chevaux vigoureux propres à la cavalerie et au train, ainsi que de nombreux troupeaux de bêtes à cornes: aussi la fabrication du fromage y est-elle une importante ressource pour les habitants. Les environs de Montbéliard, de Saint-Hippolyte, d'Ornans, de Mélisey, de Château-Lambert, de Mouthe, de Levier, exportent chaque année plusieurs milliers de quintaux de soi-disant *gruyère*.

Les pentes inférieures des montagnes et les coteaux de la plaine, dans le Jura surtout, sont tapissés de vignes qui donnent un vin estimé. Il suffira de nommer les vins de Salins, d'Arbois, de Poligny, de Lons-le-Saulnier, de Château-Châlons, de l'Étoile, etc.

Le sol de la plaine est en général calcaire, mélangé d'oxyde de fer en quelques endroits, couvert de sable, de pierres, de gravier, de bruyères en d'autres; argileux et marneux dans certains cantons, tourbeux et marécageux dans certains autres, mais à tout prendre assez fertile. César appelle la Séquanie le meilleur pays de la Gaule. Les terres propres à la culture forment le quart environ du département du Doubs et du Jura; dans celui de la Haute-Saône, la proportion est un peu plus forte. Dans tous trois, les céréales sont cultivées avec succès; le froment y vient en assez grande quantité pour fournir non-seulement à la consommation des habitants, mais pour faire l'objet d'un commerce considérable dont le centre est à Gray où une magnifique usine fait mouvoir à la fois une scierie, une huilerie, des moulins à tanner, à foulon et à farine. Le seigle, l'orge et l'avoine y prospèrent. La pomme de terre forme la base de la nourriture des classes pauvres. Le maïs, dont on fait une farine appelée *gaude*, la navette, le chanvre, le lin, etc., n'y réussissent pas moins bien; de nombreuses forêts de chênes, de hêtres, de charmes et de trembles, abondantes en gros et en menu gibier, fournissent le bois nécessaire aux constructions, au chauffage et à l'alimentation des forges. Les trois départements réunis en possèdent plus de 390,000 hectares. Les flancs des montagnes recèlent des carrières de marbre, d'albâtre, de jaspe, de granit, de pierres de taille, de pierres meulières, de gypse, de plâtre, de sable, de grès à aiguiser. On exploite des mines de charbon de terre et des tourbières à Gémonval, à Champagney, à Gouhenans. Le Doubs roulait jadis et roule peut-être encore des paillettes d'or. La mine d'argent de Clarquemont a été abandonnée; mais on continue à extraire de celle de Plancher-les-Mines une certaine quantité de plomb argentifère. On trouve aussi dans la Franche-Comté du manganèse et une espèce de cuivre pyriteux; cependant ses principales richesses minéralogiques sont le fer et le sel. Au milieu du XVIIIe siècle, elle comptait déjà 42 fourneaux, 39 forges et 20 martinets; en 1838, elle possédait 59 hauts-fourneaux et 159 forges, tréfileries, tôleries, etc. La plupart de ces forges livrent au commerce un fer aussi estimé que celui de la Suède. Parmi ses sources salées et ses marais salants, nous citerons surtout ceux de Salins et de Lons-le-Saulnier auxquels ces deux villes doivent leur origine. Les sources salées de Salins étaient déjà célèbres dans le VIe siècle: on évalue à 40,000 quintaux le sel qu'on en obtient annuellement par l'évaporation. Nous ne pouvons passer sous silence les salines thermales de Luxeuil, renommées déjà lors de la conquête de la Gaule par César, qui ordonna à son lieutenant Labiénus de les faire réparer; non plus que les sources minérales gazeuses de Guillon, les eaux minérales ferrugineuses de Morteau, celles de Lusigny, de Jouhe, de Fédry, des Rêpes, etc.

Si la Franche-Comté a perdu les deux fleuves qui lui servaient autrefois de limites, elle est riche encore, plus qu'aucune autre province de France peut-être, en lacs, en étangs, en rivières et en ruis-

seaux. Les lacs de Maillaxon et de Saint-Point sont de magnifiques réservoirs formés par le Doubs; celui de Clairvaux nourrit une quantité d'excellentes écrevisses; les bords du lac Chalain offrent un site des plus gracieux; le lac des Rousses, sur la frontière suisse, décharge ses eaux dans celui des Charbonniers, qui les porte à celui de Neufchâtel. Des nombreux cours d'eau qui l'arrosent, nous citerons la Saône aux eaux presque dormantes, le Doubs aux flots limpides, l'Allan, l'Ain, la Loue, qui dès sa naissance met en mouvement plusieurs usines, le Lison, qui s'échappe d'un antre creusé dans le roc, le Dessoubre, renommé par ses truites, la Lanterne, la Furieuse, l'Ognon, la Seille, la Bienne, le Dain, la Sène, etc. Plusieurs se précipitent en nappes brillantes du haut des rochers et forment des cascades pittoresques. Les eaux de la Craye sont chargées d'une telle quantité de carbonate calcaire, qu'elle en recouvre les corps qu'on dépose dans son lit.

La nature ne s'est donc pas montrée avare envers la Franche-Comté; mais une certaine indolence naturelle aux Bourguignons en général et aux Francs-Comtois en particulier, indolence qui se manifeste jusque dans leur accent, les a toujours empêchés de tirer le parti le plus avantageux possible des richesses qu'elle a mises à leur disposition. Depuis quelques années cependant, l'industrie et le commerce, favorisés par environ 14,000 kilomètres de routes et de chemins vicinaux, ainsi que par le canal du Rhône au Rhin, qui traverse la Franche-Comté, dans sa partie orientale, sur une longueur de 174,400 mètres, ont atteint un degré de prospérité jusqu'alors inconnu.

Parmi les endroits les plus industrieux de cette province, nous mentionnerons, outre ceux que nous avons déjà indiqués, Besançon, qui possède plusieurs fabriques, et qui est, ainsi que Montbéliard et Morez, Badevel et Hérimoncourt, Montécheroux, Seloncourt, Belle-Fontaine et Foncine, le centre d'une grande fabrication d'horlogerie; Septmoncel, où plus de 1,200 personnes sont employées à la fabrication et à la taille du strass; Dôle, qui a une importante fabrique de produits chimiques, et qui s'occupe beaucoup de l'éducation des vers à soie et de la culture des fleurs, surtout des roses, des tulipes, etc., dont elle fait des envois jusqu'en Russie; Saint-Claude, qui compte un grand nombre de fabriques d'ouvrages au tour, d'horloges, d'instruments de musique, de clous, d'épingles, de tabatières, de chapelets, de jouets d'enfants; Saint-Bresson, Vuillafans, Baume-les-Dames, Cuisance, Glay, Balanod, Clairvaux, Macornay, Ardon, Mesnay, etc., où se trouvent des papeteries importantes; Vy-les-Lure, dont la fabrique de mousseline occupe un grand nombre d'ouvriers, ainsi que la manufacture de porcelaine hygiocérame d'Orchamps, celle de faïence de Migette, celle de cailloutage de Rioz, les verreries de Baume-les-Dames, de Bélieu, de Grande-Combe, de Vieille-Loye; Saint-Loup, qui fabrique des chapeaux de paille et des tissus de laine, de même que Surmont; Héricourt, Colombier-Chatelot, Vesoul, qui ont des fabriques de cotonnades ou des filatures. Pontarlier renferme, outre ses forges et sa fonderie de cuivre, plusieurs tanneries avec lesquelles rivalisent celles de Montbéliard, de l'Isle-sur-le-Doubs, de Vercel, de Saint-Hippolyte, de Clairvaux, d'Ornans, de Nozeroy, de Vesoul, d'Orgelet, de Gy, de Marnay, et une fabrique d'absinthe dont les produits le disputent à ceux de Brans. Gras et Jougne fabriquent des instruments aratoires; Étupes, des vis à bois; Saint-Hippolyte, Pontarlier, de la bière. Pont-de-Roide, qui possède de belles teintureries; Morteau, Saint-Amour, Pontarlier, des scieries hydrauliques; le kirschwasser de Faucogney, Clairegoutte, Fougerolles, Lods, Mouthier, Vuillafans, s'expédie au loin, etc.

La Franche-Comté n'est pas, comme l'Alsace par exemple, hérissée de ruines de vieux châteaux; mais elle n'en offre pas moins à l'amateur d'antiquités de nombreuses traces de la domination romaine et de la féodalité; on y trouve même quelques pierres druidiques. Sans parler de l'arc-de-triomphe, des restes d'aqueduc et d'amphithéâtre que l'on voit à Besançon, il est peu de villages

dans les environs de Dôle, d'Arbois, de Vesoul, de Montbéliard, où, en fouillant la terre, on ne découvre des statues, des bas-reliefs, des médailles, des fondations de vastes édifices, tels que le théâtre de Mandeure, des traces de camps, de fossés, de murs, ou des vestiges de voies antiques. Le château d'Ornans a servi de demeure aux comtes de Bourgogne; celui de Quingey a été habité par Guillaume-le-Grand et a vu naître le pape Calixte II; celui de Châteauroux, remarquable par ses vastes souterrains qui servaient de prison seigneuriale, n'abrite plus que quelques cabanes de vignerons; celui de Gray a logé successivement Philippe-le-Hardi, Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon et Catherine de Bourgogne, veuve de Léopold d'Autriche; celui d'Oliferne a été rendu fameux par les cruautés qu'y ont exercées les Français, irrités de sa longue résistance; le fort de Joux a vu prisonniers dans ses murs Mirabeau et Toussaint-Louverture; les ruines de celui de Montjoie rappellent les souvenirs les plus atroces de la féodalité : ses seigneurs avaient le droit de faire éventrer deux de leurs serfs, pour réchauffer leurs pieds dans leurs entrailles fumantes lorsqu'ils avaient froid à la chasse; le château de Montbéliard, bâti sur un roc isolé, a été le berceau de la famille régnante du Würtemberg; celui de Blamont est remarquable surtout par son puits d'une profondeur extraordinaire; celui d'Arlay doit remonter à une haute antiquité, à en juger par les médailles et le pavé de mosaïque qu'on y a trouvés; celui de Montfaucon, dont la construction est attribuée à Louis XI, offre des ruines magnifiques, ainsi que celui de Présilly.

Le voyageur qui parcourt la Franche-Comté y rencontre presque à chaque pas quelque curiosité naturelle qui lui rappelle le voisinage de la Suisse. Ici ce sont les grottes d'Échenos, de Fouvent, d'Osselle, aussi curieuses par leur étendue que par la quantité d'ossements fossiles qu'on y a decouverts; plusieurs renferment des lacs d'une eau froide et limpide et d'une profondeur considérable. Là ce sont celles de Révigny, d'où l'on tire beaucoup de salpêtre, celles de Lods et de Sainte-Susanne, dont les stalactites et les stalagmites offrent la représentation assez exacte, les premières de trois femmes en domino tenant des enfants dans leurs bras, la seconde d'une femme des seins de laquelle coulent deux ruisseaux; celle de Chenecey, où l'on voit une forêt d'arbres pétrifiés. Plus loin, ce sont celles de Chassagne, de Mérey, de Gévresin, de Nans, de Loisia, de Bonnevaux, de Mouthier, etc., vastes excavations que leurs sinuosités transforment pour la plupart en labyrinthes naturels où se sont réfugiés maintes fois les habitants des environs pendant les guerres du XVI^e^ siècle. Ailleurs, c'est la source jaillissante de Cléron, la source intermittente de Touillon, de Siam, de Champdarnoy, le château-d'eau de Rupt, ou bien le puits de la Brême, plus remarquable encore. Ce gouffre profond se remplit, lorsque les rivières débordent, d'une eau bourbeuse qui s'élève en bouillonnant et inonde toute la vallée voisine. On ne sait lequel on doit admirer le plus de la grotte du Mont-Benoît, qui sert d'église au village de Remonnot, et à laquelle on parvient par une espèce d'échelle suspendue à la montagne, ou du château de la Roche, cavité de 80 pieds de haut, qui perce horizontalement un rocher très élevé et coupé à pic.

Elevée, terme moyen, de 300 mètres et plus au-dessus du niveau de la mer, voisine des Alpes et de leurs neiges éternelles, la Franche-Comté ne jouit pas d'une température aussi douce que le ferait supposer sa latitude. L'hiver y est très froid, surtout dans la montagne, et pendant la belle saison même il s'opère souvent de brusques changements dans l'état de l'atmosphère; mais si l'air y est vif, il y est en même temps d'une grande pureté : aussi les Francs-Comtois sont-ils généralement grands et forts.

« Le génie des habitants du comté de Bourgogne, de même que leur climat, tient beaucoup de la France et de l'Allemagne, et partage presque en toutes choses les vertus et les vices des nations dont ils sont environnés. Ils sont rudes et grossiers en plusieurs endroits, plus polis en d'autres, brusques presque partout, portés à la médisance, à la raillerie

et à la bonne chère, et si opiniâtres que les Italiens ont mis en proverbe : *obstiné comme un Bourguignon*. Faciles à être menés par la douceur, mutins quand on les gourmande, sincères, officieux, hardis, très attachés à la religion, dont les moindres traditions leur sont des lois invariables. »

Ce portrait, tracé par Pélisson, est encore d'une grande ressemblance; le dernier coup de pinceau surtout peint fort bien la majeure partie des Comtois, qui ne le cèdent pas en bigotisme aux habitants du Midi eux-mêmes. Avant la Révolution, chaque ville un peu considérable possédait ses reliques; mais aucune n'était plus vénérée que le saint suaire que l'archevêque de Besançon déployait chaque année du haut de la tour de la cathédrale aux yeux de la foule prosternée. La tourmente révolutionnaire a non-seulement dispersé les reliques, mais renversé encore ou vidé les abbayes et autres fondations pieuses dont le nombre s'élevait à 136 dans les quatre bailliages de la Franche-Comté.

Les plus célèbres d'entre ces abbayes étaient: celle de Saint-Claude, qui a joui jusqu'au règne de Louis XVI de priviléges féodaux qui outrageaient l'humanité; celle de Lure, dont le chef prenait le titre de prince de l'Empire, comme l'archevêque de Besançon; celle de Baume-les-Dames, qui sert maintenant de halle au blé; celle de Saint-Benoît, dont l'église, encore debout, est d'une belle architecture gothique; celle de Luxeuil, celle de Beaume-les-Messieurs, celle de Lons-le-Saulnier, qui avait été détruite au VIII^e^ siècle par les Sarrazins, ainsi que Besançon, Saint-Claude, etc.; celle de Migette, celle de Montigny, etc. Quelques-unes faisaient remonter leur origine jusqu'au temps des empereurs romains, et l'on n'y était reçu qu'après avoir prouvé par acte authentique un certain nombre de quartiers de noblesse.

Il faut espérer que les dernières traces des superstitions populaires, encore trop répandues, disparaîtront bientôt devant l'instruction qui se répand de plus en plus parmi le peuple, grâce aux 1,671 écoles primaires qui existent maintenant dans la Franche-Comté, sans compter vingt-deux pensions, quatorze colléges communaux, un collége royal et une faculté des lettres.

Histoire de la Franche-Comté. Nous ne remonterons point ici aux Séquaniens et aux Éduens, qui auront leurs articles particuliers, et dont en outre il sera parlé à l'article GAULE; nous ne répéterons pas non plus ce qu'un historien célèbre a dit au mot BOURGOGNE sur l'établissement dans cette contrée de divers peuples germaniques et notamment des Bourguignons. On sait qu'affaiblie par les armes et la perfidie de Clovis, la Bourgogne, sous ses successeurs, fut incorporée à la monarchie des Francs. A l'époque du partage de cette monarchie entre les fils de Louis-le-Débonnaire, la Haute-Bourgogne ou Franche-Comté échut à Lothaire, dont les fils se partagèrent la succession. La Bourgogne se trouva sous le pouvoir de Charles; mais ce prince et ses deux frères, Louis II et Lothaire II, étant morts sans enfants, leurs oncles, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, se disputèrent leur héritage. Charles se hâta de passer en Italie où il se fit couronner empereur. Il laissa le gouvernement de la Lombardie à Boson, duc de Pavie et époux d'Irmengarde, fille de Louis II, qui fut obligé de battre en retraite devant les Allemands et qui perdit son duché, en dédommagement duquel il reçut le gouvernement de la Bourgogne. Il sut profiter habilement de la faiblesse du roi Louis-le-Bègue pour se rendre indépendant et fonder le royaume de Provence (879), dont il se fit couronner roi à Mantaille. Il établit sa résidence à Arles, d'où est aussi venu à ce royaume le nom de royaume d'Arles (*voy.*). Il fut battu, il est vrai, par Louis et Carloman, qui lui enlevèrent plusieurs provinces; mais d'un autre côté, son fils Louis réunit à ses états tout le pays situé en-deçà du Jura. Telle fut l'origine du royaume de la Bourgogne cisjurane, qui comprenait la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, la Savoie et une partie de la Franche-Comté (*voy.* T. IV, p. 67).

Le reste de cette dernière province, avec Besançon, faisait partie du royaume de la Bourgogne transjurane fondé, en

888, par Adolphe de Strettlingen, lors de la déposition de Charles-le-Gros par ses vassaux de la Germanie. Il s'était fait élire roi dans une diète tenue à Saint-Maurice. Outre la majeure partie de la Franche-Comté, la Bourgogne transjurane embrassait tous les pays situés entre le Jura et les Alpes pennines.

Ces deux royaumes furent réunis, en 930, par Rodolphe II, en conséquence de la cession que lui fit Hugues de Provence, son compétiteur au trône d'Italie. Rodolphe mourut en 937; l'année de sa mort fut signalée par une terrible invasion des Hongrois qui prirent et saccagèrent Besançon. Il eut pour successeur son fils Conrad, qui laissa la couronne à Rodolphe III, surnommé *le Fainéant*. Ce prince, qui n'avait point d'enfants, voulut assurer sa succession à Henri II, époux de Giselle, sa nièce; mais Othon-Guillaume, comte de Bourgogne, s'y opposa, sa puissance et ses richesses lui donnant un espoir fondé d'être appelé au trône après lui. Othon-Guillaume, que les historiens francs-comtois regardent comme leur premier comte, descendait, selon Glauber, d'Adelbert, marquis d'Ivrée, époux de Giselle, héritière de la maison du dernier roi des Lombards, et par sa mère des rois de Bourgogne. S'il faut en croire les chroniques du temps, il n'y avait pas de seigneur qui l'égalât en richesses, en vassaux et en nombre de gens de guerre. Il fut assez puissant pour disputer pendant cinq ans le duché de Bourgogne au roi de France Robert. Tant qu'il vécut, Henri n'osa pas faire en Franche-Comté le moindre acte de souveraineté, et le comte fit même chasser honteusement un évêque qu'il avait nommé. Mais à sa mort, arrivée en 1027, Rodolphe donna suite à son projet et légua ses états à Conrad-le-Salique, fils de Henri II.

Renaud Ier, fils et successeur d'Othon-Guillaume, refusa foi et hommage au fils de Conrad, Henri, qui avait été couronné roi de Bourgogne à Soleure en 1038; il ne se trouva pas même à Besançon en 1043, lorsque l'empereur y épousa Agnès de Guienne. Ce ne fut qu'en 1045, après avoir été battu près de Montbéliard, qu'il consentit à se soumettre. La Franche-Comté devint ainsi un fief de l'Empire.

Les droits qu'y exerçaient les rois de Bourgogne se réduisaient alors à la haute souveraineté, au ressort et à la mouvance. Les grands seigneurs, en rendant leur dignité héréditaire, s'étaient approprié les terres de leurs domaines, la supériorité immédiate et les droits royaux. Les évêques, de leur côté, qui ne voulaient pas être soumis aux comtes, demandèrent à l'empereur les droits royaux dans leurs villes épiscopales, ce qui leur fut accordé d'autant plus volontiers qu'on espérait s'assurer ainsi la fidélité du clergé et établir un contre-poids à la puissance des comtes. L'archevêque de Besançon prit alors le titre de prince de l'Empire.

Renaud Ier mourut en 1057 et eut pour successeur l'un de ses fils, Guillaume II, surnommé le Grand et le Hardi, dont la femme, Étiennette de Vienne, lui apporta en dot les débris du royaume de la Bourgogne cisjurane restés au pouvoir de Charles-Constantin. Il joignit dès lors le titre de comte de Vienne à celui de comte de Bourgogne. Gui II, comte de Mâcon, ayant pris les ordres à Cluny, en 1078, et lui ayant donné ses états, il ajouta encore à ses titres celui de comte de Mâcon. Il sut, par sa prudence et sa fermeté, conserver la paix dans la partie de la Bourgogne transjurane qui lui appartenait, tandis que le reste de l'Helvétie était déchiré par les querelles de ses seigneurs. Il mourut en 1087. Parmi ses nombreux enfants nous nommerons Renaud II, qui lui succéda et mourut pendant un voyage à la Terre-Sainte; Raymond, dont Alphonse VI, roi de Castille, récompensa les brillants services en lui accordant la main de sa fille Ouraque, avec le comté de Galice, et dont la postérité régna sur la Castille jusqu'à Isabelle, aïeule maternelle de Charles-Quint, en qui son sang se réunit à celui d'Étienne son frère, ancêtre de Marie de Bourgogne; Hugues, archevêque de Besançon; Étienne, régent du comté pendant la minorité de son neveu Guillaume III, qui se distingua, dans la Terre-Sainte où il périt, autant par sa prudence que par sa valeur; et Gui, célèbre depuis sous le nom du pape Calixte II,

Guillaume III et Guillaume IV, son fils, surnommé l'Enfant, ne sont connus que par leur mort tragique. Renaud III, fils d'Étienne et le plus proche parent de Guillaume IV, lui succéda. Sommé par l'empereur Lothaire de lui faire hommage de ce qu'il tenait dans les royaumes de Bourgogne et d'Arles, il s'y refusa, se fondant sur ce que Lothaire ne descendait pas de Giselle et prétendant que le royaume de Bourgogne avait été légué, non pas à l'empereur d'Allemagne, mais au fils de cette princesse, dans la personne de Conrad-le-Salique. Lothaire, irrité, confisqua les terres qu'il possédait dans le royaume de Bourgogne et les donna à Conrad de Zæhringen, beau-frère de Guillaume IV : il en résulta une guerre sanglante entre Renaud et Conrad. Ce ne fut qu'après la mort du comte de Bourgogne, arrivée en 1148, que Conrad put occuper la Bourgogne transjurane.

Renaud n'avait laissé qu'une fille nommée Béatrix, qui lui succéda, selon la coutume de la Franche-Comté ; elle épousa en 1156, à Würtzbourg, l'empereur Frédéric-Barberousse. Jusque-là les empereurs d'Allemagne n'avaient eu que le titre de rois de Bourgogne et d'Arles, sans en exercer réellement l'autorité. En 1157, Frédéric arriva à Besançon, où il convoqua les États du comté de Bourgogne, qui ne se composaient encore que des prélats et des seigneurs. Tous lui prêtèrent sans difficulté le serment de fidélité et d'obéissance; mais à sa mort, la Franche-Comté cessa d'être une partie intégrante de l'Empire. Elle fut donnée à Othon, un de ses fils, qui obtint en même temps la suzeraineté sur le royaume d'Arles. Ce prince se contenta cependant du titre de comte, auquel il ajouta celui de palatin que ses successeurs continuèrent à porter. Othon, prince paisible, mourut en 1200, laissant ses états à sa fille unique Béatrix, qui épousa Othon II, duc de Méranie.

Étienne II, comte d'Auxonne, le plus proche parent de la ligne dont le comté de Bourgogne provenait, prétendait avoir des droits sur cet héritage et entreprit d'en disputer la possession à Othon. Les seigneurs du pays se divisèrent entre les deux compétiteurs; de tous côtés s'élevèrent des forteresses ; la province fut ravagée par les deux partis à la fois, et un grand nombre de seigneurs se virent obligés, pour échapper à leur ruine, de reconnaître la suzeraineté des ducs de Bourgogne ou des comtes de Champagne. Etienne était mort sur ces entrefaites, et en 1227, Jean de Châlons, son fils, se vit obligé par la pénurie de son trésor d'engager le comté de Bourgogne pour 15,000 marcs d'argent à Thiébaut IV, comte de Champagne, et en 1230, il dut signer la paix. Son fils Othon III ayant été tué en 1248 à Plassenbourg, le comté de Bourgogne passa à sa sœur Alix, qui avait épousé Hugues de Châlons.

Les vassaux du comté de Bourgogne avaient profité de ces temps désastreux pour se rendre à peu près indépendants. Le premier soin d'Othon IV, successeur de Hugues, fut de les contraindre à lui rendre hommage, après quoi il partit, à la tête d'une noblesse nombreuse, pour aller en Italie soutenir les droits de Charles d'Anjou à qui les Vêpres siciliennes venaient d'enlever la Sicile ; mais il n'eut pas le temps d'arriver. A son retour dans ses états, il marcha au secours des comtes de Montbéliard et de Ferrette (*voy.*), attaqués par l'évêque de Bâle que Rodolphe de Habsbourg avait chargé du soin de les châtier. L'évêque fut battu ; mais Rodolphe, à la tête d'une armée, arriva jusque sous les murs de Besançon, que les Impériaux assiégèrent en 1289. Harcelé par les troupes du comte, Rodolphe dut s'en retourner en Allemagne, après avoir ravagé tout le pays.

Othon, à qui l'université fondée à Gray en 1237 et depuis (1420) transférée à Dôle devait son existence, avait épousé en secondes noces Mahaud d'Artois, petite-fille de Robert Ier, frère de saint Louis; il s'était attaché dès lors à la fortune des rois de France et les avait servis activement contre les Flamands et les Anglais. Robert II d'Artois ayant été tué, en 1302, à la bataille de Courtray, Othon présida à sa place la première séance du parlement de Paris, lorsque Philippe-le-Bel le rendit sédentaire. Un an après, il suivit le roi en Flandre, où il défit à Cassel, à la tête de la division qu'il commandait, un corps de troupes flamandes. Blessé dans le combat, il mou-

rut à Melun en retournant dans son comté de Bourgogne.

Le 2 mars 1294, Othon avait signé à Vincennes un traité par lequel il s'engageait à donner sa fille Jeanne à un des fils de Philippe-le-Bel et à lui céder le comté de Bourgogne, à charge pour le roi, au cas qu'il eût des enfants dans la suite, de les *aportionner* dans le royaume et de lui payer une somme annuelle, ainsi qu'à la comtesse Mahaud, pendant leur vie. La noblesse, mécontente de ce que le comte disposait ainsi de ses états sans l'avoir consultée, et comptant sur l'appui de l'empereur Adolphe de Nassau qui réclamait le royaume d'Arles, refusa de reconnaître le traité de Vincennes et prit les armes ; mais Philippe-le-Bel sut gagner l'empereur par la promesse que son fils tiendrait la Franche-Comté comme fief de l'Empire, et les seigneurs francs-comtois, réduits à leurs propres forces, finirent par se soumettre. Cependant un fils étant né par la suite à Othon, le traité de Vincennes fut regardé comme non-avenu ou au moins le roi de France n'en exigea pas l'exécution. Mais ce prince étant mort en bas âge, le comté revint à sa sœur Jeanne, épouse de Philippe, qui monta bientôt après sur le trône de France. Comme il avait ratifié, quelques jours avant de mourir, le traité de Vincennes, Philippe se regarda comme libéré des engagements que son père avait pris envers l'empereur d'Allemagne, et le comté de Bourgogne se trouva ainsi réuni de nouveau à la monarchie française, mais pour quelques années seulement; car à la mort de Philippe (1322 il passa, à défaut d'enfants mâles, à sa fille aînée Jeanne, qui l'apporta en dot, ainsi que l'Artois, à Eudes II, duc de Bourgogne. Depuis le partage des états de Louis-le-Débonnaire, le duché et le comté avaient toujours été séparés.

Le duc Philippe de Rouvre, petit-fils d'Eudes, s'était vu enlever par les Anglais Arras, Sens, Tonnerre et plusieurs autres villes. Se sentant trop faible pour leur résister et n'ayant pas à attendre de secours de la France, il résolut de traiter avec eux. Il assembla donc les États à Beaune et y admit le tiers-état, représenté par les maires et les prévôts. Une somme de 200,000 moutons d'or lui permit de racheter les places dont Édouard d'Angleterre s'était emparé. Ce sacrifice ne mit cependant pas la Franche-Comté à l'abri des ravages des routiers, qui osèrent se présenter jusqu'aux portes de Besançon. Jean de Vienne les tailla en pièces à Chambouray, et les paysans des environs en firent un tel massacre qu'il n'en échappa que fort peu.

Le roi de France Jean avait épousé en secondes noces la comtesse de Boulogne, mère du duc Philippe, qui fiança son fils à Marguerite, héritière de Flandre ; mais ce mariage ne s'accomplit pas, Philippe étant mort en 1361. Ses deux sœurs, Jeanne et Marguerite, n'ayant pas laissé non plus de postérité, le duché de Bourgogne et la Franche-Comté se séparèrent encore une fois : le duché fut réuni à la couronne de France et le comté échut en partage à Marguerite de Flandre, fille de Philippe-le-Long et de Jeanne de Bourgogne. Cependant, deux ans après, la Bourgogne fut de nouveau aliénée en faveur de Philippe-le-Hardi, 4e fils du roi Jean, qui chercha bientôt à se faire des titres sur la Franche-Comté en en prenant l'investiture de l'Empereur, auquel il en fit hommage, l'année même, comme d'un fief relevant de l'Empire. La comtesse de Flandre se plaignit à Charles V, qui les réconcilia d'autant plus facilement que le duc avait l'espoir d'épouser la petite-fille de Marguerite. Ce mariage se célébra en effet en 1369. La comtesse de Flandre étant morte quelques années après, et son fils Louis de Masle ne lui ayant survécu qu'une année environ, le duc Philippe entra en pleine jouissance (1384) du comté de Bourgogne, de l'Artois, de la Flandre, de Nevers, de Rhétel, de Malines et d'Anvers, qu'il réunit à son duché (*voy.* T. IV, p. 68).

Protégée par la redoutable puissance de Philippe-le-Hardi, de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon, la Franche-Comté jouit d'une paix que rien ne vint troubler pendant le règne de ces trois princes, et si ses enfants prirent part aux luttes qui désolaient l'Europe, ce fut dans des contrées lointaines. Mais l'ambition de Charles-le-Téméraire attira de nouveau sur elles toutes les horreurs de la guerre.

Dès que la nouvelle de la mort de ce duc, à la bataille de Nanci (1477), arriva en Franche-Comté, les États s'assemblèrent. Jean de Châlons, prince d'Orange, les engagea à se mettre sous la protection du roi de France. Le clergé et le tiers-état, qui se méfiaient de Louis XI, rejetèrent d'abord cette proposition; mais la noblesse l'accepta, et l'on finit par décider qu'on recevrait garnison française à Dôle, à Salins et à Gray. Cependant, lorsque le mariage de Marie de Bourgogne avec le dauphin eut été rompu et que cette princesse eut épousé l'archiduc Maximilien, les Comtois songèrent à secouer le joug de la France. Les habitants de Dôle chassèrent leur garnison en 1478 et pourvurent à leur défense par l'organisation d'une milice qu'ils se chargèrent de payer eux-mêmes. Le reste de la province suivit cet exemple, à l'exception de Salins et de Gray, qui furent contenus par leurs garnisons.

George de La Trimouille, qui avait été nommé gouverneur de la province malgré les engagements pris par le roi avec le prince d'Orange, se hâta de marcher contre Dôle, à la tête de 14,000 hommes. Les habitants, et surtout les étudiants de l'université, se défendirent avec bravoure et donnèrent ainsi à Jean de Châlons le temps d'arriver à leur secours. Les Français furent mis en déroute et obligés d'évacuer toute la province; mais ils ne tardèrent pas à y rentrer sous la conduite de Charles d'Amboise. Dôle fut emportée d'assaut après une résistance héroïque; tout y fut mis à feu et à sang. La chute de la principale ville du comté entraîna sans retard la soumission de toutes les autres. Besançon même, ville libre et impériale, qui avait eu les comtes et les ducs de Bourgogne, non pour seigneurs, mais pour gardiens et protecteurs, fut obligé de capituler et fut reçu aux mêmes conditions qu'il avait eues sous les derniers ducs. Cette guerre fut suivie d'une disette telle qu'on n'en avait point vu depuis l'invasion des Barbares.

Le traité d'Arras, qui y mit fin en 1483, stipula le mariage du dauphin avec Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne. Le comté de Bourgogne faisait partie de la dot de cette princesse. Pendant tout le temps que le dauphin en fut le maître, cette province respira sous le gouvernement plein de douceur et d'humanité de Jean de Baudricourt; mais la paix dont elle jouissait ne fut que trop tôt troublée.

Maximilien, irrité du double affront que lui avait fait Charles VIII en refusant d'épouser sa fille et en lui enlevant sa propre fiancée, Anne de Bretagne (*voy.*), entra dans la Franche-Comté en 1492. Une seule victoire rangea cette province sous son autorité. Charles, qui méditait alors la conquête de Naples, ne fit aucun effort pour la recouvrer et la céda à son ancien maître, par le traité de 1493.

Dès que son fils Philippe eut atteint sa dix-septième année, Maximilien lui rendit les états qu'il tenait du chef de sa femme, c'est-à-dire les Pays-Bas et la Franche-Comté, qui furent bientôt réunis à la couronne d'Espagne par le mariage de ce prince avec Jeanne, fille de Ferdinand et d'Isabelle. Philippe n'ayant laissé que des enfants en bas-âge, la régence appartenait de droit, pendant leur minorité, à Maximilien, leur aïeul paternel : aussi lui fut-elle déférée sans difficulté. Mais comme il lui était difficile de gouverner des provinces aussi éloignées, il nomma sa fille, l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas. La Franche-Comté lui fut donnée en outre pour en jouir pendant sa vie. Cette princesse, aussi remarquable par son esprit que par la sagesse de son administration, sut, par un traite de neutralité, mettre le comté à l'abri des guerres fréquentes que se firent Charles-Quint et François Ier. Lorsqu'elle mourut, en 1530, ses états rentrèrent sous le pouvoir de Charles-Quint, qui, par une convention faite en 1549 avec son frère Ferdinand, réunit à perpétuité les Pays-Bas et le comté de Bourgogne. Ces deux pays, qui faisaient partie de l'Allemagne depuis 1512 sous le nom de cercle de Bourgogne (*voy.*), devaient être possédés par ses descendants des deux sexes, sous la suzeraineté de l'Empire.

Charles-Quint ne se montra pas moins soucieux que sa tante Marguerite de la prospérité de la Franche-Comté. Pendant tout son règne, cette province, qu'on

appela sa province favorite, jouit d'une franchise entière. Tous les dons qu'elle lui fit, il les employa soit à en fortifier les villes, soit à y maintenir une bonne police; et il eut toujours soin de renouveler le traité de neutralité toutes les fois que la province semblait menacée d'une attaque. L'autorité du gouverneur fut tempérée par celle du parlement, qui siégeait encore à Dôle, mais qui fut transféré par la suite à Besançon. L'un et l'autre furent soumis au gouvernement des Pays-Bas, avec recours, en dernière instance, à la cour de Madrid.

Le gouvernement de son fils, Philippe III, ne fut signalé en Franche-Comté que par l'invasion de Tremblecourt à la tête d'une armée française qui prit et dévasta plusieurs villes. Par l'acte du 5 mai 1598, ratifié depuis par Philippe III, ce prince donna le gouvernement des Pays-Bas à sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, son enfant chérie. Les maladies et les revers avaient abattu son courage : il espérait ramener par cette mesure la paix dans les Pays-Bas. Cette princesse épousa l'archiduc Albert, fils de Maximilien II; mais leur mariage étant resté stérile, le cercle de Bourgogne retourna à Philippe IV, en 1633.

Le traité de neutralité, renouvelé en 1610 pour vingt-neuf ans, subsistait encore; mais la Franche-Comté était trop à la convenance de la France, qui venait de s'emparer de la Lorraine et d'une partie de l'Alsace, pour qu'elle n'en tentât pas la conquête. Sous prétexte que les Comtois avaient violé la neutralité en donnant retraite à Charles, duc de Lorraine, et en fournissant des troupes à l'Empereur, Henri de Bourbon envahit la province à la tête de 28,000 hommes, en 1636. Dôle fut investie, mais elle résista pendant deux mois et demi à tous les efforts des Français, que l'approche du duc de Lorraine et des Impériaux, sous le commandement de Gallas, obligèrent à en lever précipitamment le siége. Gallas et Charles de Lorraine s'avancèrent jusque sous les murs de Dijon; mais ils n'entreprirent rien de considérable, et les Impériaux ne tardèrent pas à repasser le Rhin après avoir pillé et ravagé la Franche-Comté comme un pays conquis. A peine débarrassée de ses alliés, la Franche-Comté se vit attaquée à la fois par Bernard, duc de Saxe-Weimar, qui avait conclu un traité d'alliance avec la France en 1634, traité par lequel il s'engageait à entretenir sur le Rhin une armée de 18,000 hommes moyennant un subside de quatre millions de livres, et par le duc de Longueville à la tête des Français. Le duc de Saxe opéra sa jonction avec le maréchal de Bellefond, mais il fut bientôt obligé de se retirer devant les Autrichiens supérieurs en nombre. Il rentra donc en Alsace et alla mettre le siége devant Brisac, tandis que le duc de Longueville prenait Saint-Amour, Lons-le-Saulnier, pillait et brûlait Poligny, Saint-Claude, et fuyait à son tour devant la peste qui désolait la contrée et qui s'était déclarée dans son armée. Cependant le duc Bernard reparut en Franche-Comté après la prise de Brisac; il s'empara de Morteau et de Pontarlier, emporta le fort de Joux après quinze jours de siége et pénétra jusqu'à Saint-Claude. Charles de Lorraine, de son côté, rentra en Franche-Comté à la tête de nouvelles troupes. Ravagée successivement par ses amis et ses ennemis, cette malheureuse province était en proie à une telle misère qu'on en vint à manger les chevaux, à déterrer des charognes à moitié pourries, à se nourrir même de chair humaine. Un soldat ayant eu la main fracassée par l'explosion de son mousquet, le chirurgien qui la lui coupa la demanda en paiement et la dévora à l'instant. La paix de Münster, en 1648, mit enfin un terme aux maux de la Franche-Comté; elle rentra sous le pouvoir des rois d'Espagne, tandis que la Haute-Alsace fut cédée à la France.

Philippe IV étant mort en 1665, Louis XIV, qui avait épousé sa fille, l'infante Marie-Thérèse, éleva des prétentions sur une partie de son héritage, en invoquant le droit de dévolution (*voy.* ce mot). Charles II n'ayant pas voulu les admettre, la guerre se ralluma. Le prince de Condé entra dans la Franche-Comté avec 19,000 hommes et se présenta devant Besançon qui capitula. Seize jours suffirent pour la conquête de la province entière, qui fut restituée à l'Espagne par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1668. Mais

les hostilités ayant recommencé quelques années après, Louis XIV l'envahit en personne. Gray fut pris en trois jours, Besançon capitula après une courte résistance, Dôle se rendit à discrétion, Salins ouvrit ses portes, et la conquête fut achevée en moins de deux mois.

Par le traité de Nimègue conclu en 1678, ce qui restait du comté de Bourgogne fut réuni definitivement à la France, à l'exception de la principauté de Montbéliard (*voy.*), appartenant alors au Würtemberg, dont le même traité stipula la restitution, mais qui plus tard, en 1793, fut incorporée à la République française. E. H-G.

FRANCHISE, en basse latinité *franchesia*, *franchisia*, signifie, dans les plus anciens actes des peuples barbares qui succédèrent à l'empire romain, un domaine rural possédé par l'un des conquérants ou par un individu de condition libre, sans aucune charge de servitude ni de devoirs personnels ou redevance. C'était, en ce sens, à peu près la même chose que l'alleu (*voy.*). Pourtant la tenue en franchise, ou, comme disaient quelques coutumes, en *franquiesme*, n'était pas toujours exempte de quelques redevances, légères il est vrai, d'entrée, d'issue et de relief de bouche, en cas de vente ou de mutation. On nomma plus tard *franchises* des territoires ou districts auxquels des rois ou des seigneurs avaient concédé certains droits ou priviléges; dans les grandes villes, comme Londres et Paris, quelques quartiers, possédant des franchises de cette nature, qu'il ne faut pas confondre avec le droit d'asile, ne furent que trop longtemps le repaire des hommes dangereux par de coupables industries. A Rome, jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle de notre ère, le quartier habité par les ambassadeurs jouissait, comme cela existe encore pour Péra, faubourg de Constantinople, de franchises très étendues. On connaît les querelles qui s'élevèrent entre Louis XIV et Innocent XI, lorsque ce pape enleva ces franchises même à l'ambassadeur de France. On appela aussi *franchises* l'exemption accordée par le suzerain à quelques villes de certains droits de servitude ou redevances. L'extension donnée à ces franchises constitua les communes et les villes municipales du moyen-âge. De là un grand nombre de localités s'appelèrent en France Ville-Franche ou Francheville, et en Allemagne Freyburg (par corruption Fribourg). On voit dans l'histoire que, presque à chaque nouvelle adjonction territoriale à leurs possessions, les souverains des divers états de l'Europe reconnaissaient et promettaient de maintenir les franchises de la localité qui se rangeait sous leur pouvoir. Selon M. Dupin (*Histoire du droit français*), il y avait cette différence entre les franchises et les priviléges que ceux-ci étaient des droits attribués à des personnes franches, outre ce qu'elles avaient de droit commun. Il y avait des franchises politiques (ce sont celles qui constituaient les communes), des franchises financières exemptions générales ou personnelles de tout ou partie d'impôts), des franchises commerciales (les *foires franches* et les *ports francs*), enfin des franchises judiciaires, qui consistaient à attribuer certaines causes à certaine juridiction, dont on ne pouvait les soustraire. La noblesse, le clergé, la magistrature, l'université, les corporations de bourgeois avaient également leurs franchises. *Voy.* tous ces mots ainsi que ASILE, EXEMPTION, PRIVILÉGES, MÉTIERS, MUNICIPALITÉS, COMMUNES, etc. On reviendra d'ailleurs sur cette matière à l'article IMMUNITÉS. A. S-R.

FRANCHISE (morale). La crainte, la faiblesse, l'empire des préjugés, les lois impérieuses de ce qu'on appelle les convenances sociales, la dépendance plus ou moins étroite dans laquelle nous plaçons nos intérêts, entravent souvent la liberté d'exprimer nos pensées, notre opinion, nos jugements. L'homme assez courageux, assez désintéressé pour s'affranchir de ce joug, prend la liberté de dire ouvertement, entièrement, ce qu'il pense : tel est le caractère de la franchise. La vérité, la droiture inspirent la franchise; la hardiesse et le courage inspirent la liberté de parler franchement. La franchise suppose donc cette noble indépendance de caractère que ne peut intimider la crainte de déplaire et que l'intérêt privé ne saurait seduire. Elle est le premier devoir de l'honnête homme. C'est aux esclaves à mentir, disait Apollonius

de Thyane, à l'homme libre de parler le langage de la vérité. Cependant cette liberté courageuse n'exclut pas la prudence, la discrétion. La franchise qui méconnait les ménagements, les égards commandés par les convenances, dégénère en brusquerie ou en grossièreté; elle irrite les susceptibilités de l'amour-propre et ferme tout accès à la vérité. Ce n'est pas assez d'être aussi courageux qu'il le faut pour dire toute la vérité : il est nécessaire encore de savoir jusqu'à quel point les autres auront le courage de l'entendre et de la souffrir. Il est même une certaine dissimulation légitime, un terme moyen entre la fausseté indigne d'un homme de bien, et une sincérité hostile et offensante : il n'est pas plus permis d'offenser que de tromper.

Poussée à l'excès, la franchise prend les caractères de la naïveté (*voy.*) qui fait dire sans réflexion ce qu'on pense et devient offensante sans préméditation.

La franchise dans le discours ne suppose pas toujours celle de la conduite : celle-ci n'est le partage que de l'homme dont les actions ne démentent pas les paroles. Celui-ci, mais lui seul, acquiert le droit de faire goûter ses avis et d'exiger la confiance. L. D. C.

FRANCIA (LE DOCTEUR), directeur du Paraguay, l'un des personnages les plus célèbres et les plus extraordinaires de l'histoire contemporaine. Il aurait été partout un homme remarquable : dans la petite république du Paraguay, il devint un colosse. Les actes de sa vie privée portent souvent le cachet du ridicule, ceux de sa vie publique nous paraissent abominables; mais nous avons peut-être tort de comparer entre elles deux sociétés qui n'ont rien de commun, et nous ne sommes pas sur un bon terrain pour juger une position si extraordinaire.

Don JOSEPH-GASPARD-RODRIGUEZ de Francia est né à l'Assomption du Paraguay, en 1757 suivant les uns, en 1763 suivant les autres. Son père était Français et sa mère créole. Le premier, homme bizarre et capricieux, l'un de ces esprits que les Anglais appellent *excentriques*, avait séjourné pendant quelques années en Portugal, d'où il passa en Amérique et vint s'établir au Paraguay. Ce fut là qu'il se maria et qu'il eut plusieurs enfants qui tous héritèrent, plus ou moins, des fâcheuses dispositions de leur père. Rodrigue lui-même était sujet à de fréquents accès d'hypocondrie; un de ses frères et une de ses sœurs furent frappés d'une complète aliénation mentale.

Rodrigue étudia successivement au séminaire de l'Assomption et à Cordova de Tucuman, et reçut le grade de docteur en théologie. A la mort de son père, maître de suivre ses volontés, il renonça à l'état ecclésiastique et se mit à étudier la jurisprudence.

La naissance de Rodrigue avait précédé de dix années l'expulsion des jésuites. Il avait entendu parler avec amertume de leur despotisme et de leur ambition; élève des franciscains, il n'avait pas eu à se louer de ses rapports avec eux, enfin il avait été destiné à la carrière ecclésiastique malgré sa répugnance et ses représentations : telles furent les causes qui lui inspirèrent de bonne heure un mépris profond pour les pratiques extérieures du culte, enveloppant les dogmes religieux eux-mêmes dans cette proscription. Après son élévation, il crut devoir sacrifier à la politique sa conviction intime, en assistant régulièrement tous les jours à la messe; mais enfin, ayant jugé son autorité suffisamment consolidée, il jeta le masque, cessa de paraître à l'église et congédia bientôt son aumônier. Depuis lors, on le vit dans toutes les occasions prodiguer les sarcasmes, l'insulte même, aux objets du culte, aux saints, aux madones, aux processions, et aux cérémonies de l'Église, se vantant d'adorer Dieu, mais d'être indifférent sur les formes des croyances chrétienne, musulmane ou juive.

A son retour de Cordova, il exerça avec succès la profession d'avocat, et on put remarquer dès lors en lui deux personnages distincts, l'homme privé et l'homme public : le premier, libertin et joueur; le second, courageux et probe. Aucune cause injuste ne souilla jamais son ministère. Nommé, peu de temps après, membre de la municipalité (*cabildo*) de l'Assomption, et enfin alcade, l'intégrité, et on pourrait dire l'inflexi-

bilité qu'il apporta dans l'exercice de ses nouvelles fonctions lui concilia l'estime publique. Cependant son penchant au libertinage et au jeu l'empêcha toujours de se marier, mais sans l'entraîner à une dissipation ruineuse.

Les idées révolutionnaires importées de Buénos-Ayres au Paraguay ayant porté leur fruit, le gouverneur espagnol, Belgrano, fut déposé au commencement de l'année 1811, et les insurgés mirent à sa place une junte d'état composée d'un président, de deux assesseurs et d'un secrétaire ayant voix délibérative. Ce dernier emploi fut confié au docteur Francia.

Les membres de cette junte, à l'exception de Francia, passaient leur temps à donner des fêtes, à se promener ou à chasser : aussi le secrétaire devint-il bientôt le seul personnage important de ce conseil. Sa supériorité sur ses collègues était telle qu'il ne faut nullement s'étonner qu'il eût conçu dès cet instant la pensée de s'emparer d'un pouvoir que nul n'était mieux fait pour occuper.

A l'autorité qu'il exerçait de fait, voulant joindre la puissance légale et se délivrer de l'importun voisinage des hommes grossiers qu'on lui avait donnés pour collègues, Francia fit passer un décret qui convoquait immédiatement les colléges électoraux à l'effet d'organiser un nouveau congrès. Les députés, ignorants campagnards qu'on enlevait à leurs travaux habituels, incapables de résoudre par eux-mêmes la plus simple question politique, se réunirent à l'Assomption, fort embarrassés du rôle qu'on allait leur faire jouer. Il y avait, heureusement pour eux, dans la ville, un exemplaire de l'Histoire romaine de Rollin : ils se procurèrent ce livre pour leur servir de guide politique, et, parmi les institutions dont ils y trouvèrent le modèle, ils accordèrent la préférence à celle des consuls. La nomination de Francia n'était pas douteuse; on lui adjoignit l'ex-président de la junte. Mais ici un fait peut donner la juste mesure de la simplicité de ces législateurs improvisés et de l'ascendant qu'avait pris sur eux le seul homme de génie qu'ils comptassent dans leurs rangs : Francia, impatient de se voir seul au pouvoir, obtint du congrès que l'institution consulaire serait limitée à 12 mois, dans la durée desquels les deux consuls devaient administrer alternativement pendant 4 mois, *en commençant par lui*, de sorte que sur les 12 mois il en obtint 8 pour sa part.

Sa prépondérance ayant grandi avec le pouvoir, il obtint successivement la révocation de son collègue, sa propre nomination au poste de *dictateur* pour trois années, et enfin de *dictateur à vie*. Alors, jetant le masque, il entra d'un pas assuré dans la voie des réformes, appelant à son aide la violence, la torture et les exécutions. Les relations avec Buénos-Ayres et le Brésil devinrent de plus en plus rares et difficiles. Ce voisinage de nations que les passions politiques agitaient alors au plus haut degré parut dangereux au dictateur, non pas seulement dans l'intérêt de son autorité, mais dans celui de la tranquillité et du bien-être de son pays. Il commença dès lors ce système d'isolement qui dure encore au moment où nous écrivons ces lignes, et qui fait qu'il est si difficile de pénétrer au Paraguay, et plus difficile encore d'en sortir, ainsi que le prouve l'histoire de notre savant compatriote, M. Bonpland.

Assemblage bizarre de bonnes et de mauvaises qualités, le docteur Francia apporta au pouvoir le même désintéressement qu'il avait montré dans sa précédente carrière. Large et généreux pour tout ce qui le concerne personnellement, il n'est avare que des deniers publics. Ses premiers soins se portèrent sur l'armée, qu'il réorganisa sur de nouvelles bases. Il se composa une garde de grenadiers d'élite dont le dévouement lui était connu. Ces hommes devinrent par la suite de véritables gendarmes chargés de l'exécution des ordres de police. Ce fut dans leurs rangs qu'il choisit ses espions, se procurant ainsi à volonté les délations dont sa politique avait besoin. Les exécutions qui signalèrent les premières années de sa dictature se faisaient toujours sous ses croisées et en sa présence; et comme il avait prescrit d'épargner les munitions de guerre, il arrivait ordinairement qu'il fallait achever à coups de baïonnette les malheureux qu'il avait envoyés à la mort. La peur des

complots et le besoin de les prévenir le portèrent à mettre la torture en usage. Tous les liens de famille commencèrent dès lors à se relâcher. Succombant à l'excès de la souffrance, on vit des fils dénoncer leurs pères; les frères et les amis les plus intimes se fuyaient par prudence pour n'être pas soupçonnés de connaître les secrets les uns des autres. Possesseur de la seule bibliothèque du pays, le dictateur monta des manufactures et fit confectionner des métiers, prodiguant tour à tour l'argent et la violence pour amener les ouvriers à la perfection qu'il désirait en obtenir.

Après l'organisation militaire, l'agriculture appela l'attention du dictateur, qui voulut à tout prix secouer la honteuse apathie de ses compatriotes. Il s'arrogea, en conséquence, le droit de prescrire aux propriétaires le mode de culture qu'ils devaient adopter année par année. Ses prévisions à ce sujet furent couronnées d'un plein succès. D'abondantes récoltes vinrent apprendre aux colons que ce qu'ils avaient pris jusque-là pour les résultats d'une vieille expérience n'était que vices et préjugés. Les nouvelles productions et la nécessité de les consommer sur place donnèrent naissance à de nombreuses manufactures. L'art d'élever les bestiaux fit également de rapides progrès, et de nombreux troupeaux couvrirent bientôt des champs autrefois déserts.

L'administration ecclésiastique, celle des municipalités et de la justice, furent tour à tour l'objet de la sollicitude du dictateur; sollicitude qui s'offre à nous sous des formes toujours bizarres, souvent abominables, mais dont le résultat est plus consolant qu'on ne pourrait l'espérer. Cette grande impulsion donnée à l'industrie nationale a révélé aux Paraguays le secret de la puissance humaine qu'ils avaient dédaigné d'apprendre. Ils abhorrent la main de fer qui les entraîne dans cette nouvelle carrière; mais subjugués par l'ascendant du génie, ils ne peuvent que soupirer et obéir. Les routes, au Paraguay, sont devenues plus sûres qu'en aucun pays de l'Europe : on y voyage sans armes, et on peut y porter en évidence de l'or et des pierreries, sans crainte d'aucune fâcheuse rencontre. Dans les villes, les crimes deviennent plus rares de jour en jour. La mendicité est abolie; il n'est personne qui ne travaille, et l'oisiveté est sévèrement punie. Des écoles publiques se sont élevées de tout côté, et les habitants, indiens ou créoles, savent tous à peu près, aujourd'hui, lire, écrire et compter. Dans la capitale, on trouve un lycée militaire, une maison d'éducation pour les jeunes filles pauvres, et d'autres établissements qu'on y aurait vainement cherchés avant la dictature. La terre s'est enrichie de nouvelles productions; les moyens de transport sont devenus plus prompts, plus sûrs et plus économiques.

Tels sont les traits les plus caractéristiques du gouvernement de Rodrigue Francia. Il ne manque à cet homme extraordinaire que la superstition religieuse pour en faire le Louis XI de l'Amérique. Simple, probe, économe dans son intérieur, il a réformé, depuis qu'il est au pouvoir, ses penchants au jeu et à la débauche; astucieux, bizarre, soupçonneux et cruel au dehors, fier et implacable à l'égard des riches et des grands, doux et familier avec ses domestiques, et surtout avec son barbier, qui est, après lui, le personnage le plus influent du Paraguay; habile administrateur, homme d'état inflexible, ami sincère de son pays, tyran de ses sujets, il sacrifie le présent dans l'intérêt de l'avenir. *Voy.* PARAGUAY*. C. F-N.

FRANCISCAINS ou MINORITES, c'est-à-dire frères mineurs (*fratres minores*), ainsi qu'ils se qualifiaient originairement par humilité, est le nom commun donne à tous les membres de l'ordre religieux fondé, en 1208, par saint François d'Assise (*voy.*). Celui-ci le forma en réunissant quelques imitateurs de ses vertus cénobitiques, dont l'église de Porticella ou Portiuncula, non loind'Assise, près de Naples, était le théâtre. Le caractère es-

(*) Deux voyageurs, Rengger et Longchamp, ayant publié en allemand un ouvrage intitulé : *Essai historique sur la révolution du Paraguay et sur le gouvernement dictatorial du docteur Francia* (Stuttg, 1817), ce dernier répondit avec violence dans un écrit qui a eté reproduit par le *Times*, n° du 6 novembre 1830. On assure qu'il est mort le 5 novembre 1837. S.

sentiel de cet ordre consistait dans un asservissement à une extrême pauvreté, à une privation absolue de toute jouissance délicate. Il rendit de grands services à l'Église par le soin que ses membres prirent des âmes, soin qui alors était singulièrement négligé par le clergé ordinaire ; mais en revanche l'érudition et la culture de l'esprit restèrent étrangères à cet ordre.

Saint François avait défendu à ses moines de rien posséder en propre, et d'après les règles de l'ordre sanctionnées par le pape en 1210 et 1223, il leur avait assigné le double caractère de mendiants et de prédicateurs. Mais le saint-père conféra de grands priviléges à cette nouvelle espèce de moines, comme à tous les ordres mendiants. Ils ne devaient vivre que d'aumônes, mais en revanche ils furent autorisés à confesser, et ils purent s'arroger encore d'autres droits des curés de paroisses, tels que celui de dire la messe; on leur permit de vendre les indulgences du pape, faveur qu'on prodigua même à leur église originaire plus qu'à tout autre ordre. Les indulgences des franciscains étaient appelées, par cette raison, *de Portiuncule*. Ils pouvaient aussi étendre à tous les pays de la chrétienté leur activité qui se mêlait de tout, sous la surveillance immédiate de leurs supérieurs et du pape.

L'ordre compta bientôt des milliers de monastères qui, fondés sans argent, furent redevables des richesses considérables qu'ils acquirent par la suite à la charité un peu superstitieuse du peuple. La nécessité de donner à cet ordre de l'éclat et de l'importance dut justifier les adoucissements introduits dans sa règle. La vie devint plus relâchée, et la culture des sciences fut permise comme un moyen puissant de dominer les hommes. Des minorites d'un grand talent, tels que Bonaventure, Alexandre de Hales, Duns Scott, Roger Bacon et d'autres (*voy.* ces noms), justifièrent par les services qu'ils rendirent à la philosophie scolastique l'intrusion de leurs frères d'ordre dans les chaires des universités. Aussi, appuyés sur les arguments de leur docteur Duns Scott, se montrèrent-ils les champions de l'immaculée conception de la Vierge Marie, et tinrent-ils ferme contre les fiers dominicains (*voy.*), en fomentant le feu de la discorde dans la longue lutte que la jalousie des ordres engagea entre les scotistes (franciscains) et les thomistes (dominicains), lutte qui s'est prolongée jusqu'aux temps modernes. Depuis le XIII^e^ jusqu'au XVI^e^ siècle, ils partagèrent avec leurs rivaux naturels, en leurs qualités de directeurs des consciences, de ministres des gouvernements et d'agents politiques des princes, qualités qui se trouvaient en contradiction avec le nom de *frères inutiles* qu'ils portaient alors, au moins en Allemagne (*Nullbrüder*), la domination sur les peuples chrétiens; et enfin, supplantés par les jésuites, ils surent, par une conduite plus habile à leur égard que celle des dominicains, conserver une bonne part de leur ancienne influence. Les franciscains parvinrent souvent aux plus éminents emplois de l'Église : les papes Nicolas IV, Alexandre V, Sixte IV, Sixte-Quint et Clément XIV, appartenaient à cet ordre.

Cependant ceux qui voulaient absolument que l'ancienne règle fût observée à la lettre considéraient cette gloire littéraire et politique comme une inexcusable déviation de cette règle : ils formèrent en conséquence, au XIII^e^ siècle, les communautés particulières des *césarins* et des *célestins*, ou ermites franciscains, et, au XIV^e^, celles des *spiritualistes*, des *clarentins*, des *amadéistes*. Ceux-ci, quoique bientôt supprimés en grande partie par la violence, n'en transportèrent pas moins dans l'ordre l'esprit d'opposition et de discorde. Ils finirent même par trouver un point de réunion dans la communauté des *soccolanti* (déchaussés), qu'un saint homme nommé Paul avait fondé en Italie, à Foligno, dans l'année 1363, et qui se distinguaient par le rétablissement de la pauvreté parfaite et de la vie austère que leur fondateur avait prescrites. Cette confrérie fut d'abord reconnue par le pape, puis par le concile de Constance, en 1415, comme une branche particulière de l'ordre des franciscains, connue sous le nom d'*observantins*, ou de *frères mineurs de l'Observance*, et elle finit par l'emporter au moyen des mesures prises par Léon X, en 1577, pour aplanir les difficultés qui

jusqu'alors avaient divisé les différents partis. Depuis cette époque, le général des religieux de l'observance est le ministre général de tout l'ordre, et le supérieur des *conventuels* ou minorites, qui suivent la règle adoucie, ne peut prendre que le titre de maître général et lui est subordonné. Au sein même de ces observantins, s'élevèrent, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, de nouvelles formes concernant la pauvreté et la discipline, par suite desquelles ils se partagèrent en réguliers de la stricte et de la très stricte observance. Les réguliers furent appelés en France *cordeliers* (*voy.*) ou porteurs de cordes, à cause de la corde à nœuds qui leur sert de ceinture : ils appartenaient à la *grande* ou à la *petite* observance; ailleurs on les nommait *soccolants* ou *observantins* : c'est sous ces noms qu'ils sont encore connus en Italie, en Suisse, dans la Péninsule des Pyrénées et en Amérique. Aux religieux de la stricte observance appartiennent les frères déchaussés en Espagne et en Amérique, les *reformati* ou réformés en Italie, et les *recollets*, c'est-à-dire recueillis, livrés au recueillement, lesquels fleurirent jadis en France, ainsi nommés parce qu'ils s'adonnaient paisiblement à la contemplation et qu'ils faisaient recueillir des aumônes par leurs frères servants. Ceux de la plus stricte observance sont appelés *alcantarins*, parce qu'ils ont adopté la réforme de Pierre d'Alcantara; ils marchent absolument pieds nus. On en trouve encore un grand nombre en Espagne et en Portugal, mais il y en a très peu en Italie.

Toutes les branches réunies des observantins forment deux familles sous leur général commun : la famille d'en-deçà des monts, subsiste en Italie, et dans la haute Allemagne, où les couvents ont été en partie supprimés, par extinction ou autrement, en partie soustraits à l'obédience du général par les gouvernements; puis en Hongrie, en Pologne, en Palestine et en Syrie. La famille ultramontaine est disséminée en Espagne et en Portugal, ainsi qu'en Amérique, en Asie, en Afrique et dans les îles. Quant aux conventuels ou moines déchaussés, bien moins nombreux, ils comptaient, avant la révolution française, environ 100 couvents et 15,000 individus; on n'en trouve plus aujourd'hui que dans l'Allemagne méridionale, en Suisse et en Italie, où ils remplissent les fonctions de professeurs dans les universités. Depuis qu'ils se sont adonnés à l'étude des sciences, ils ont renoncé à l'habitude de mendier.

Les religieux des deux branches de l'ordre de saint François portent également un froc de laine grise avec une corde autour du corps, d'où pend une discipline à nœuds; ils portent tous des capuchons ronds et courts. Le capuchon long et pointu, ainsi qu'une longue barbe, est le seul caractère distinctif particulier aux *Capucins* (*voy.*), qui d'ailleurs ressemblent aux moines de la stricte observance sous le rapport de la règle et du genre de vie. On sait qu'ils ont été fondés en 1528, par Mathieu de Bassi*, comme une société de minorites ayant une existence à part. Depuis 1619, ils sont soumis à un général particulier et indépendant, et ils se sont tellement multipliés en Europe, et, au moyen de leurs missions, même en Amérique et en Afrique, qu'au XVIII^e^ siècle ils comptaient 1,700 couvents et 25,000 religieux.

Dès l'année 1209, saint François avait aussi reçu des religieuses dans son ordre : il leur avait donné le titre de *pauvres femmes recluses*, ainsi que celui de *damianistes*, du nom de leur église originaire de Saint-Damien, à Assise. Plus tard, elles furent appelées *Clarisses* (*voy.* l'article), du nom de sainte Claire, leur première prieure; et elles se divisèrent, comme le premier ordre, en plusieurs branches, selon les divers degrés d'austérité de leur règle. On peut diviser les *Franciscaines* en trois branches, savoir : 1° les *Urbanistes*, qui tiennent leur règle du pape Urbain IV; elles honorent comme leur mère sainte Isabelle de France, fille de Louis VIII, qui, en 1260, fonda pour elles le monastère de Longchamps près de Paris : elles peuvent en partie demander l'aumône; 2° les *Capucines* (*voy.*), qui dépendent des capucins; enfin 3° les *Alcantarines*, avec les *Clarisses* ou déchaussées, de la stricte ob-

(*) Dans la 4e ligne de l'article CAPUCIN, il y a deux fautes d'impression : il faut lire 1528 au lieu de 1525 et Bassi au lieu de Bossi. S.

servance, qui sont aujourd'hui réduites au plus triste état, et les *Annonciades* (*voy.*), avec la subdivision des *Annonciades célestes*. Toutes ces religieuses portent en commun le nom de *Franciscaines*, et à l'exception des Annonciades, qui appartiennent au deuxième ordre, elles sont en partie sous la surveillance du premier ordre, en partie sous celle des évêques. Elles sont soumises à la même règle que les religieux; elles comptaient, au XVIII^e^ siècle, 900 couvents et 28,000 nonnes. Les religieux leur firent l'aumône jusqu'à ce que leurs monastères eussent acquis de riches possessions.

En 1221, saint François fonda un troisième ordre, appelé par cette raison *Tertiaire*, pour les personnes des deux sexes qui, sans vouloir se retirer du monde, étaient cependant disposées à se soumettre à quelques légères observances et prendre la ceinture de corde des minorites proprement dits. Des hommes de toutes conditions entrèrent dans cet ordre, et, dès le X^e^ siècle, les Tertiaires étaient très nombreux. Non-seulement il sortit de leur sein plusieurs confréries prétendues hérétiques, telles que celles des *Fraticelli* et des *Beguins* (*voy.*), mais encore, en 1287, ils donnèrent naissance à la congrégation régulière du tiers-ordre des minorites du repentir, appelés *Picpuces* en France; ils se qualifiaient du titre d'observantins, mais aujourd'hui ils n'existent plus.

La totalité des religieux franciscains et capucins s'élevait au XVIII^e^ siècle à 115,000 moines répartis dans 7,000 couvents. Toutefois aujourd'hui le nombre en est diminué de plus des deux tiers. Cet ordre est éteint en France, dans plusieurs contrées de l'Allemagne, et partiellement en Espagne et en Portugal, ainsi que dans la haute Italie. Ils ne peuvent plus prendre de novices dans les états autrichiens, et sous Murat ils perdirent à Naples plusieurs couvents; mais la conservation de ceux qui existent encore a été formellement stipulée dans le concordat conclu par le pape avec le roi des Deux-Siciles.

L'ordre des Franciscains compte aujourd'hui la majeure partie de ses membres en Amérique et dans les colonies européennes; il est encore en possession du Saint-Sépulcre à Jérusalem. Dans les cantons catholiques de la Suisse, les Franciscains s'occupent de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse. — On peut consulter sur cet ordre l'ouvrage d'un de ses anciens généraux, François de Gonzague : *De origine seraphicæ religionis franciscanæ*. C. L.

FRANCISQUE, ancienne arme offensive des Francs, dont la forme précise n'est pas bien connue. Il paraît cependant que c'était une hache à deux tranchants; et cette opinion serait assez bien justifiée par le trait si connu de Clovis brisant avec la francisque la tête du soldat qui avait frappé de même un vase précieux à la prise de Soissons. *Voy.* FRAMÉE et FRANCS. C. N. A.

FRANC-JUGE, *voy.* VEHME (*sainte*).

FRANCK ou VRANCX. Peu de familles d'artistes ont été aussi nombreuses et aussi constamment habiles que celle des Franck : elle ne compta pas moins de neuf de ses membres parmi les peintres dont s'honore l'école des Pays-Bas. Quoique trois seulement aient reçu des leçons de François de Vriendt, autrement dit de Franc Flore, espèce de Raphaël flamand au temps où il vivait, on peut les considérer tous comme appartenant à l'école de ce maître, attendu que tous recherchèrent sa manière, sans toutefois faire une entière abnégation d'eux-mêmes. De là vient que, tout en ayant un air de famille, les Franck ont chacun leur caractère propre qui empêche de confondre leurs ouvrages entre eux ou avec ceux de leur maître Franc Flore. Les trois plus anciens Franck, nés à Herrendahl, eurent pour père NICOLAS que l'on croit avoir été aussi peintre.

JÉRÔME, l'aîné, peignit l'histoire et le portrait, et fut celui qui s'approcha le plus près de la manière du maître commun. Il fut appelé à la cour d'Henri III, roi de France, qui le nomma son peintre de portrait; et telle était sa réputation qu'à la mort de Franc Flore, arrivée en 1570, les nombreux élèves de ce maître vinrent à Paris se ranger sous sa direction. Il alla ensuite visiter l'Italie et revint finir ses jours dans sa patrie. On connaît de lui une suite intéressante de petits ta-

bleaux tirés de l'histoire sainte et de l'histoire romaine.

François, dit *le Vieux*, second fils de Nicolas, né vers 1540, fut admis au nombre des peintres d'Anvers en 1561 et mourut en 1566, après avoir laissé, entre autres ouvrages remarquables, dans l'église Notre-Dame d'Anvers, *Notre Seigneur au milieu des docteurs*.

Ambroise (né vers 1544), le plus jeune des trois frères, a surpassé ses deux ainés, si l'on en ju e par le *Martyre de saint Crépin et de saint Crépinien*, placé dans la chapelle des cordonniers de cette même église, Notre-Dame d'Anvers. Reynolds a admiré les têtes de ce tableau, quoiqu'il les ait trouvé peintes avec un peu de sécheresse.

Sébastien et François, dit *le Jeune*, sont deux fils de François-le-Vieux. Le premier vivait en 1593; il passa pour être l'aîné et avoir reçu des leçons de Adam Van Oorts. Ses paysages et ses tableaux de batailles sont fort recherchés à cause des chevaux qu'il y a introduits et qu'il traitait fort bien. On cite comme un de ses beaux ouvrages une *Halte de procession et de pèlerins*, qui se voyait à la galerie de Dusseldorf. Le second, né en 1580 et mort à Anvers en 1642, a peint des sujets de fantaisie, des fêtes, des carnavals, lorsqu'il étudiait à Venise les grands coloristes de cette école; mais de retour dans sa patrie, il s'adonna au genre noble de l'histoire dans lequel il eut de véritables succès. Son *Histoire d'Esther*, son *Enfant prodigue*, son *Christ en croix entre les larrons*, du Musée du Louvre, sa *Fortune dispensant les biens et les maux*, qu'on a vu pendant 15 ans à ce musée, et son grand tableau tiré des Actes des apôtres dans la chapelle des Quatre-Couronnés à la cathédrale d'Anvers, sont des témoignages éclatants de son éminent mérite. En 1605, il entra dans la communauté des peintres d'Anvers; Van Dyck a laissé son portrait.

Jean-Baptiste, à ce qu'il paraît, fils de Sébastien et son imitateur, traita l'histoire sainte et l'histoire romaine. Il aimait à singer la manière des autres peintres, et l'on connaît de lui plusieurs tableaux de chevalet qui, sous ce rapport, ont un mérite très piquant.

Maximilien a suivi le goût et la manière de ses parents. Gabriel était directeur de l'académie d'Anvers en 1634. Constantin, né à Anvers en 1660, fut directeur de cette même académie en 1694; il excella dans la peinture des batailles.

Les plus célèbres des Franck sont : Sébastien, François-le-Jeune et Jean-Baptiste; mais de nombreux amateurs accordent la préférence à ce dernier, et il arrive souvent que, pour donner plus de prix aux tableaux des autres membres de la famille, on les lui attribue. Toutefois cette préférence pourrait bien n'être que l'effet de la rareté de ses ouvrages, qui est fort grande. Excepté son *Passage de la mer Rouge*, conservé dans la galerie Esterhazy à Vienne, on n'en rencontre aucun dans les autres musées de l'Europe. Le caractère commun à tous les Franck est une couleur brillante et lumineuse, une exécution très précieuse, des contours naïfs, assez gracieux, spirituellement touchés, une médiocre entente du clair-obscur, et un mauvais choix de nature, défaut commun à la plupart des peintres des Pays-Bas. L. C. S.

FRANCKE (Auguste-Hermann), fondateur de la maison des orphelins de Halle et des nombreux établissements qui y appartiennent, fut un des hommes les plus dévoués au bien de l'humanité. Ce n'est que dans ces derniers temps qu'on l'a jugé selon ses mérites et qu'on a fait justice des éloges outrés et du blâme mal fondé que la diversité des opinions religieuses lui a fait prodiguer de son vivant. Il naquit le 23 mars 1663, à Lubeck; son père, syndic du chapitre de cette ville, ayant été appelé, en 1666, à Gotha en qualité de conseiller de justice, le jeune Francke y fut mis au gymnase et ne tarda pas à faire preuve d'un talent si rare qu'à l'âge de quatorze ans il put être admis à l'académie. Il visita ensuite les universités d'Erfurt, de Kiel et de Leipzig, où il étudia la théologie, sans négliger cependant les langues anciennes et modernes. En 1681, il ouvrit un cours public sur la Bible; mais il se vit bientôt en butte à des attaques tellement violentes que Thomasius, qui professait encore à Leipzig, crut devoir prendre

a défense dans un écrit. Francke, néanmoins, fatigué des persécutions qu'il eprouvait, accepta, en 1690, la place de pasteur à Erfurt; mais il n'y vécut pas longtemps tranquille. Ses sermons, qui se distinguaient plutôt par la ferveur et l'onction que sous le rapport de l'art homilétique, attiraient une telle affluence d'auditeurs, même catholiques, qu'on en conçut de l'inquiétude à Mayence *, et que, dès l'année suivante, on lui intima l'ordre de quitter la ville dans les vingt-quatre heures. Aussitôt plusieurs universités lui firent des propositions, et il accepta la place de professeur des langues orientales à la faculté de théologie de Halle. Plus tard, il échangea cette chaire contre une autre de la même faculté, et il fut nommé en même temps pasteur dans le faubourg de Glaucha.

L'ignorance et la grossièreté d'une partie de ses ouailles, l'extrême misère du plus grand nombre, eurent pour premier résultat de donner une direction pratique aux efforts du digne pasteur. Il se mit à instruire les pauvres et les enfants, auxquels il distribuait de légères aumônes. Peu de temps après, il prit chez lui quelques orphelins pour les élever : le nombre s'en accrut rapidement; des âmes pieuses vinrent à son aide, et la maison des orphelins qu'il ne tarda pas à organiser sur le terrain de sa paroisse, s'agrandit d'année en année. La première pierre en fut posée en 1698, et bientôt cette maison, d'une origine si modeste, prit d'immenses développements. Des écoles pour tous les métiers et professions furent établis sous la direction de Francke lui-même. Un chimiste lui légua des recettes pour la préparation de toute espèce de médicaments : les trente ou quarante mille écus qu'il retirait de la vente de ces remèdes, joints aux dons souvent très considerables qu'il recevait de tous côtés, lui permirent d'étendre de plus en plus son institution. Il était d'ailleurs puissamment secondé par des hommes habiles et désintéressés qui, pour la rétribution la plus modique, faisaient plus que l'on n'obtient ailleurs des employés les plus richement rétribués. Tout cela explique comment un particulier sans fortune, et que le gouvernement n'assistait pas de ses subventions, réussit dans une fondation si importante et si compliquee. Il en sera parlé à l'article Halle, et à l'article du baron de Canstein nous avons déjà dit quelques mots de l'institution biblique qui s'y rattacha en 1710, comme aussi de la bibliothèque que cet homme de bien lui légua avec une partie de sa fortune.

Francke prenait son point d'appui dans la religion : il regardait la piété et les bonnes œuvres comme la base de toute éducation et de toute instruction. Ses mœurs étaient sévères; il était ennemi des plaisirs mondains : aussi fut-il accusé de piétisme; mais jamais reproche ne fut moins mérité, pour ce qui le concerne personnellement. Nul ne fut jamais moins bigot que lui. D'un caractère gai et ouvert, plein de bienveillance et de charité, noble et simple dans ses mœurs, il se montrait à la fois ferme et bon envers ses élèves. Laborieux au plus haut point, il ne manquait à aucun de ses devoirs de professeur et de pasteur, et souvent il employait ses nuits à des travaux littéraires, dont le produit était consacré à des bonnes œuvres.

La plupart de ses ouvrages sont écrits en allemand et traitent de la vie spirituelle; cependant il en a écrit aussi quelques-uns en latin sur la théologie.

Après sa mort, arrivée le 8 juin 1727, ce fut son fils Théophile-Auguste qui prit la direction de l'établissement; elle passa ensuite entre les mains de son gendre. A l'expiration d'un siècle après sa mort, l'anniversaire en fut célébré solennellement, et un monument lui fut élevé dans la maison des orphelins. A l'occasion de cette solennité, M. Guericke publia une notice commémorative intitulée : *August Hermann Francke* Halle, 1828). *C. L.*

FRANC-MAÇONNERIE. En s'attachant seulement à l'esprit de cette institution, abstraction faite des formes qu'elle affecta aux différentes époques, on peut dire que la franc-maçonnerie remonte à la plus haute antiquité; car en dernière analyse elle n'est autre chose que l'association de quelques hommes éclairés, cherchant à étendre et à perpetuer leurs

(*) On a vu à l'article Erfurt que cette ville dépendait autrefois de l'electorat de Mayence. S.

connaissances et leurs idées plus avancées que celles de la multitude. Longtemps ce fut une lutte cachée, active cependant, incessante, entre l'intelligence et la force brutale. Sous ce rapport, la franc-maçonnerie se rattache aux mystères de l'antiquité, à commencer par ceux des brahmes indiens, dont le temps a effacé les dates, aux initiations de l'Égypte, à celles d'Éleusis, à celles des Juifs, aux differentes associations des francs-juges du moyen-âge, etc. Mais nous ne nous proposons pas de faire ici l'historique de la franc-maçonnerie, dénomination qui a beaucoup perdu de sa propriété et qui n'indique plus que l'un des symboles sous lesquels cette société cache son but philosophique et moral. Plus exact autrefois, il rappelait ces corporations maçonniques auxquelles la religion et les arts ont dû de si sublimes constructions; et c'est en nous en occupant d'une manière spéciale que nous aurons à examiner si ce qui n'est aujourd'hui qu'un symbole ne fut pas à l'origine une réalité très sérieuse, sanctifiée par l'Église et prenant pour point d'appui des faits bibliques. Nous renvoyons donc à l'article Maçonnique (*ordre*) tout ce qui est relatif à l'histoire de cette institution que nous n'envisagerons ici que comme un fait actuel et surtout par rapport à la France.

Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, époque où l'intelligence commença à exercer sa puissance dans la societé, les mystères modernes réussirent à exciter tout à coup la curiosité publique; ce qui jusque-là n'avait été qu'un moyen de lier et de dominer des esprits faibles devint un auxiliaire dont la mode entraîna l'adoption. Plusieurs ouvrages prétendirent alors révéler, d'abord les formes attachées au culte maçonnique, ensuite les hautes pensées qui se cachaient sous le voile du symbole et que le vulgaire avait érigées en secret. Le public n'y apprit rien de nouveau. Ce ne sera certainement pas dans ces livres oubliés et dignes de l'être que nous puiserons les renseignements que nous allons offrir à nos lecteurs; mais aussi nous ne prétendons pas qu'on attache à leur authenticité une confiance aveugle. Nous sommes franc-maçon ou nous ne le sommes pas : dans la première supposition, on doit croire que nous ne saurions rompre un silence promis par un serment volontairement prêté à nos frères; dans le second cas, les révélations que nous allons fournir peuvent être jusqu'à un certain point inexactes. Nous espérons qu'elles s'éloignent peu de la vérité : c'est aux lecteurs bien informés à voir si notre confiance est justifiée.

La franc-maçonnerie repose sur trois grades fondamentaux : l'*apprenti*, le *compagnon* et le *maître;* les autres, multipliés à l'infini, et qui forment en partie le rite écossais adopté par quelques loges maçonniques, sont regardés par les véritables maçons comme des distinctions futiles, appartenant aux siècles écoulés, indignes des idées que l'ordre maçonnique se propose de nos jours.

Lors de la réception du premier grade, après les informations d'usage prises sur le compte du candidat, celui-ci est amené à la porte du temple, lieu de réunion des francs-maçons, et son parrain prévient les officiers de la loge qu'un *louveteau* réclame la *lumière*. Deux membres arrivent, le dépouillent de sa montre, de sa bourse, de tout ce qui est métal, le déshabillent à moitié, pour rappeler la douce température de l'équinoxe d'automne, commencement de l'année chez les Égyptiens, et lui couvrent les yeux d'un bandeau qui indique dans quels ténèbres il se trouve encore plongé.

Introduit dans une chambre de réflexion à peine éclairée par une seule lampe, laissant entrevoir sur des murs noirs des ossements et des squelettes humains, le candidat doit écrire son testament, disposer de ses biens, et répondre à plusieurs questions graves et funèbres. Une heure s'écoule : on vient alors de nouveau le chercher pour le soumettre aux épreuves dont cette situation n'est que le préliminaire. Les yeux bandés de nouveau, il est introduit dans la loge maçonnique où s'observe le plus profond silence. Des questions d'une solution difficile ou d'une révélation pénible viennent sonder son âme et témoigner de ses principes et de sa capacité. Le *vénérable* l'avertit, ainsi qu'autrefois l'hiérophante avertissait le néophyte, des dangers aux-

quels il s'expose, et, s'il persiste dans sa résolution, on lui fait accomplir les épreuves physiques ou les *voyages*. Ce sont autant d'actes symboliques dont quelques-uns exigent une grande fermeté d'âme et un courage d'autant plus réfléchi que, presque toujours, l'adepte est soumis à des épreuves dont les terribles conséquences paraissent imminentes, quoiqu'elles ne soient en réalité qu'un moyen d'abuser les sens. Dès que le troisième voyage est accompli, il monte les trois degrés du temple, s'agenouille, et, la main sur l'Évangile et sur une épée nue, répète le serment suivant :

« Je jure, sur les statuts généraux de « l'ordre et sur ce glaive, symbole de « l'honneur, de garder inviolablement « tous les secrets qui me seront confiés. « Je promets d'aimer mes frères et de « les secourir selon mes facultés. Je con- « sens, si je deviens parjure, à avoir la « gorge coupée, le cœur et les entrailles « arrachées, le corps brûlé et réduit en « cendres, mes cendres jetées au vent, et « que ma mémoire soit en exécration à « tous les francs-maçons. Que le grand « architecte de l'Univers me soit en aide! »

A quoi tous les frères répondent : Amen!

Dès lors l'apprenti est reçu. Son bandeau tombe, il reçoit un tablier sans tache de maçon et deux paires de gants blancs, et sa place est indiquée dans le temple, sous l'une des deux colonnes.

Toutes ces circonstances de la réception au grade d'apprenti rappellent les formes d'initiations égyptiennes ; mais là se terminent les souvenirs de l'antiquité. Dans les grades de compagnon et de maître, il ne s'agit plus que des mystères hébreux.

Le grade de maître, dont les formalités de réception sont beaucoup plus rapides, se confère dans la tristesse et le deuil. Une tradition rapportée par les rabbins explique l'assassinat d'Hiram, constructeur du temple de Salomon, que les francs-maçons appellent leur respectable maitre. Ce récit, que le néophyte couché dans un cercueil doit écouter avec recueillement, est empreint d'un caractère biblique qui lui donne un véritable intérêt.

Après une réception de ce genre, le temple maçonnique reprend toute sa splendeur, et les apprentis ainsi que les compagnons, qui avaient dû s'en éloigner, ont le droit d'y siéger de nouveau.

Un temple, c'est-à-dire une loge maçonnique, se compose d'un *vénérable*, assis à l'extrémité d'une vaste pièce et qu'on appelle l'*Orient*, et dont les fonctions représentent celles d'un président de club. Il est entouré des *frères*, membres du *Grand-Orient* de France, par exemple, et des *frères visiteurs*. A sa gauche siége l'orateur; à sa droite le trésorier, le secrétaire et quelques autres officiers de la loge. Les frères sont rangés sur les deux côtés et sous la tutelle immédiate des deux surveillants qui se tiennent près de la porte. Au-dessus de leur tête on lit en grandes majuscules ces lettres : J. B. Enfin, dans quelques parties apparentes de la pièce sont représentés les débris du temple de Salomon, à la réédification duquel chaque franc-maçon doit se vouer avec ardeur.

L'entrée d'une loge exige la connaissance de certains signes et attouchements qui appartiennent aux différents grades. Trois coups frappés maçonniquement à la porte, les deux premiers rapidement, le troisième après une pause, indiquent la présence d'un frère visiteur. C'est alors qu'on doit le *tuiler* ou le reconnaître. L'attouchement au grade de compagnon se fait en portant la main droite sur la poitrine, en forme d'équerre; puis, en prenant la main, comme les apprentis, et posant mutuellement le pouce sur la première et la seconde jointure de l'index. Les mots *Jachin* et *Booz* sont alors prononcés à l'oreille : ce sont ceux qu'Hiram, architecte de Salomon, donna aux deux colonnes du portique du temple. Voici ce qu'on lit dans la traduction de la Vulgate : *Et statuit duas columnas in portam templi; cumque statuisset columnam dextram vocavit eam nomine* Jachin; *similiter erexit columnam secundam, et vocavit nomen ejus* Booz. (3 *Reg.* VII, 21.)*

Jusqu'ici on voit que les secrets ne consistent que dans des formes plus ou moins symboliques dont la révélation doit causer peu de souci à l'ordre maçonique.

(*) Ces mots hébreux signifient, le premier: *il* (le Seigneur) *fortifiera*; et le second, *en lui est force* S.

Il n'en est pas de même, sans doute, lorsqu'on s'élève aux premiers grades de cette société mystérieuse. Le Grand-Orient de France, espèce d'aristocratie composée de députés des différentes loges, s'occupe souvent de sujets de la plus haute importance. Au XVIII^e^ siècle, presque toute l'association, réédifiée pour ainsi dire par lord Derwentwater, un des gentilshommes dévoués à la cause des Stuarts, combattit dans une pensée de réforme dont la religion révélée était le plus grand obstacle. Les premières persécutions modifièrent un peu cette direction générale et rendirent les pensées de l'ordre plus susceptibles d'application.

En 1757, le Châtelet lança plusieurs ordonnances contre les francs-maçons. Charles - Édouard Stuart, d'un autre côté, reconnaissant des services que les macons lui avaient rendus, leur accordait une bulle d'institution de chapitre primordial, sous le nom d'*Écosse jacobite ;* et Robespierre, le père de l'un des principaux fauteurs de l'anarchie de 1793, était investi de son gouvernement. Louis XV sévissait contre l'ordre, et ses favoris les plus intimes, le duc d'Antin par exemple, acceptaient la grande maîtrise maçonnique, malgré la défense du roi. Le duc de Chartres, Philippe-Égalité, à son tour, devint aussi grand-maître ; mais alors, suivant les idées nouvelles et ce mélange de vues avancées et de choses frivoles qui caractérisaient le temps, il admettait les femmes à des initiations qui n'étaient plus qu'une occasion de plaisir. On compte la duchesse de Bourbon parmi les grandes-maîtresses de cette époque. A dater de ce relâchement dans les principes sévères, les opinions hardies et les efforts combinés de l'ordre, l'influence qu'il exerçait diminua, et il vint, comme une simple vague de l'Océan, se mêler au bouleversement de l'orage révolutionnaire qu'il avait enfanté peut-être. L'abbé Baruel a été trop loin sans doute, dans son ouvrage sur la franc-maçonnerie, en attribuant à cette société tous les événements du XVIII^e^ siècle; mais il est certain qu'il a articulé des faits dont on ne peut nier la vérité et dont on a peine à comprendre qu'il ait pu obtenir la révélation.

Il nous resterait à parler des traditions perpétuées dans la franc-maçonnerie sur l'identité de croyances et de doctrines entre cet ordre et celui des chevaliers du Temple. La mort de Jacques Molay et le procès intenté aux Templiers (*voy.*) par Philippe-le-Bel sont encore entourés de ténèbres en ce qui touche leurs principes. Il faudrait s'occuper aussi des divisions, des schismes, qui s'opérèrent à différentes époques dans cette société philosophique; mais comment parler en quelques lignes du comte de Saint-Germain, cet homme énigmatique, et de Cagliostro (*voy.* ces noms), l'auteur de la nouvelle maçonnerie égyptienne? Les proscriptions arrivées dans nos armées de l'empire, par suite d'association à la fameuse loge des *Trinosophes*, demanderaient aussi plus de développement que nous ne pouvons en donner ici. Nous ferons remarquer cependant combien la franc-maçonnerie exerça d'empire sur cette même armée, lors des dernières années de la Restauration, lorsque chaque soir des centaines de sous-officiers se faisaient initier à des mystères que la voix éloquente de nos premiers orateurs se chargeait de leur expliquer. Mais, toujours dépassé par les révolutions qui ne s'appuient qu'en courant sur de vaines théories, l'ordre maçonnique retomba encore en 1830 dans les misérables formules de réception. Aussi assure-t-on qu'il ne s'agit plus maintenant que de cérémonies dont les repas et les bals forment tout l'attrait. Peut-être cela serait-il moins vrai à dire de la franc - maçonnerie anglaise, dont les membres attachent encore plus d'importance à la splendeur de l'ordre. Le duc de Sussex, oncle de la reine, est aujourd'hui l'un des grands - maîtres d'Angleterre. Les formes et les initiations sont les mêmes qu'en France; cependant quelques grades sont différents. A Londres comme à Paris, il ne s'agit pas de toute cette série de titres, de principautés et d'honneurs dont est rempli le rite écossais, véritable symbole de mensonges, qui, au lieu de s'occuper à unir les hommes par des liens de fraternité et de civilisation, objet que l'ordre avait principalement en vue, leur vend des priviléges qui tombent toujours aux plus orgueilleux et aux plus sots. R. D. C.

FRANÇOIS (saint) **d'Assise**, ainsi nommé parce qu'il naquit dans la petite ville d'Assise en Ombrie, vers l'année 1182, appartenait à une famille honorable adonnée au commerce. Dans sa première jeunesse, il se fit remarquer par sa folle gaité, son effervescence romanesque et sa fastueuse prodigalité : aussi son père se plaignait-il souvent des chagrins que lui causait ce jeune étourdi. Parvenu à l'âge de 25 ans, Francois fut fait prisonnier dans une rencontre entre les citoyens d'Assise et ceux de Pérouse. A la suite de cette captivité, pendant laquelle il eut, à ce qu'il paraît, beaucoup à souffrir, il tomba dangereusement malade. La joie de sa delivrance et le miracle de son rétablissement agirent avec une puissance decisive sur cette organisation à la fois ardente et sensible. François résolut de se devouer à la gloire de Dieu et à la propagation des sublimes enseignements de la religion. Alors, mille circonstances, qu'il avait jusque-là traitées légèrement, se présentent à lui sous un aspect nouveau : il se rappelle surtout qu'il est venu au monde dans une crèche, comme le Sauveur des hommes, et qu'il porte sur l'épaule un signe naturel qui ressemble à une croix. C'en est fait ! un trait de lumière vient d'éclairer son âme; il renonce aux richesses du monde et ne veut vivre que des aumônes qu'il recevra.

Son père l'envoie à Foligno pour y vendre des étoffes : le jeune homme exécute sa commission, et, à son retour, il veut remettre le prix de la vente à un prêtre dont il vénérait la profonde piété; sur son refus, Francois jette l'argent par la fenêtre. Il voudrait du moins rester avec le prêtre, qui le repousse de nouveau. Sa famille, qui l'accuse de dilapider son patrimoine, le fait chercher en tous lieux; mais il parvient à se cacher et vit pendant un mois dans une grotte obscure. Son père le rattrape enfin, et le peuple, qui le regarde comme un fou, le poursuit à coups de pierres. C'était un commencement de martyre qui comblait tous les vœux du jeune enthousiaste. Ses parents le contraignent, en présence de l'évêque, à renoncer à tous ses biens, et cette violence le remplit de joie; il s'y soumet avec empressement et remet à son père jusqu'au dernier des vêtements qui le couvraient, ne gardant pour lui qu'un manteau que l'evêque lui avait donné à titre d'aumône. Libre enfin, enrôlé dans la nombreuse milice des pauvres de Jésus-Christ, il court au hasard dans les bois et les montagnes, chantant partout les louanges de Dieu, et embrassant dans l'immensité de son amour les hommes, les animaux et jusqu'aux objets inanimés. Chaque accident est pour lui un nouveau motif de joie et d'admiration. Si des voleurs le jettent dans une fondrière de neige, il en sort pour remercier ses frères des douleurs qu'ils lui ont infligees et Dieu pour l'avoir tiré de ce mauvais pas. Au lever de l'aurore, les oiseaux voltigent sur sa tête : François leur adresse la porole; il les invite à remercier Dieu qui pourvoit à leurs besoins, et les oiseaux dociles unissent leurs concerts mélodieux aux prières du saint.

Cependant la reputation du pieux voyageur attira bientôt autour de lui de nombreux adeptes, et ce fut alors qu'il jeta dans le désert de la Portiuncule, non loin de sa ville natale, les bases d'une société qui devait être un jour l'ordre célèbre des *Franciscains* dont on a parlé plus haut. Innocent III approuva, en 1210, les statuts de la confrérie organisée par François d'Assise. Dix ans après, l'ordre, qui comptait plus de 5,000 membres, tint son premier chapitre à Notre-Dame-des-Anges. Ce fut vers cette même époque (1219) que le fondateur de l'ordre des Franciscains fit un voyage en Afrique, dans l'espérance d'y trouver enfin le martyre qu'il ambitionnait depuis si longtemps; mais le sulthan qui regnait en Égypte, plein d'admiration pour tant de charité et d'héroïsme, le contraignit à renoncer à cette gloire dangereuse.

Les traits caractéristiques de cette vie à la fois bizarre et admirable sont une charité sans bornes et une profonde humilité. Deux fois on le vit se depouiller du généralat de son ordre pour en revêtir ceux de ses frères qu'il croyait en être plus dignes que lui.

La reconnaissance des pauvres, la piété de ses contemporains et l'admiration non moins crédule de la postérité, ont attribué à François d'Assise de nombreux mi-

racles dont on pourra trouver le récit dans les recueils agiographiques. Telle est, notamment, cette vision qu'il eut pendant son sommeil au mont Alvorne, alors qu'il aperçut un ange qui descendait sur lui et qui le marquait de *stigmates* représentant les plaies imprimées sur le corps de Jésus-Christ par les clous et la lance de ses bourreaux. En se réveillant, le saint trouva les stigmates gravés sur son corps.

François d'Assise continua ses prédications jusqu'à sa mort, qui arriva le 4 octobre 1226. Grégoire IX le canonisa en 1228, et l'Église célèbre le même jour la fête de ce saint.

Les ennemis de l'Église ont fait plus d'une fois, de la vie de saint François d'Assise, le texte de leurs écrits licencieux. Le *Liber conformitatum sancti Francisci ad vitam Jesu-Christi*, de Barth. Albizzi de Pise (Milan 1510), a été traduit en français sous le titre bien connu de *l'Alcoran des Cordeliers* (Genève, 1556). C. F-N.

FRANÇOIS (SAINT) DE PAULE, fondateur de l'ordre des Minimes (*voy.*), naquit vers l'an 1416, à Paola, petite ville de la Calabre citérieure, au sud de Naples. Issu de parents pauvres, il entra dans un couvent de franciscains, n'ayant encore que treize ans, et dès lors commencèrent pour lui les austérités dont il remplit sa vie. Il s'interdit l'usage de la viande et du linge; il entreprit plusieurs pèlerinages à Rome, à Assise, en d'autres lieux encore, et bientôt, fuyant le commerce des hommes, il se fit une solitude dans un lieu sauvage près des bords de la mer, creusa une caverne dans le roc, coucha sur la pierre nue, et ne vécut que d'herbes cueillies dans un bois voisin. Il n'avait pas encore quinze ans.

Quelques années après, deux ermites se réunirent à lui. On leur construisit deux cellules, une chapelle, et enfin, en 1454, on leur bâtit un monastère et une église. Tel fut le berceau de l'ordre des minimes. François voulut qu'à son exemple ils observassent un carême perpétuel, et si rigoureux que les œufs, le lait, le fromage et le beurre y étaient interdits. Le nom de François de Paule ne tarda pas à devenir célèbre; on parlait déjà de plusieurs miracles; il était honoré des papes et des rois. L'ordre qu'il avait fondé fut approuvé en 1471 par l'archevêque de Cosenza, et confirmé en 1474 par une bulle de Sixte IV. Bientôt s'élevèrent de nouveaux monastères en Italie, en Sicile, et ensuite dans d'autres contrées.

On raconte, dans les *Acta Sanctorum*, que François de Paule avait le don de prophétie; qu'il prédit, plusieurs années avant la chute du Bas-Empire, la prise de Constantinople par les Turcs (1453), et l'occupation d'Otrante par le pacha Achmet (1480). Les Bollandistes citent encore d'autres prédictions du saint concernant les rois de Naples Ferdinand I^er^ et Alphonse II, Louise de Savoie, mère de François I^er^, etc.

Cependant le pape Paul II envoya un de ses camériers chargé de représenter à François de Paule qu'il avait tort d'introduire dans sa règle des rigueurs indiscrètes, des singularités blâmables, et de l'inviter à rentrer, avec sa milice, dans la vie commune. Pour toute réponse, l'ermite prit dans sa main des charbons ardents, qui s'éteignirent soudain, et dit : « Dieu « obéit à ceux qui le servent dans la sin- « cérité de leur cœur. » Cette anecdote et ces paroles sont consignées dans la bulle de canonisation, insérée dans les *Acta Sanctorum*.

Parmi les miracles de François de Paule rapportés par les agiographes se trouvent sept morts ressuscités, dans ce nombre, un de ses neveux, Nicolas d'Alesso (vers 1460), qui le suivit depuis en France.

Louis XI qui avait, dans le long passé de sa vie, bien des sujets de terreur entrevus au-delà du tombeau, était atteint d'une maladie de langueur. Entouré de gardes et couvert de reliques dans son château de Plessis-les-Tours, inquiet, sombre et superstitieux, redoutant la mort, et intéressant à la conservation de ses jours un médecin astrologue en lui donnant dix mille écus par mois pendant tout le temps qu'il pourrait prolonger son existence, il appelait, dans les grandes frayeurs de sa conscience, le ciel à son secours. Il avait ordonné des prières, des pèlerinages, des processions dans son royaume pour le rétablissement de sa santé, et même pour obtenir que le vent du nord, dont il était

incommodé, retint désormais son haleine, il avait fait apporter dans sa chambre la sainte ampoule et de nombreux reliquaires; mais le mal empirait toujours. Enfin, les merveilles qu'on racontait de l'ermite de la Calabre décidèrent le vieux pécheur couronné à le mander auprès de lui. L'ermite répondit qu'il ne ferait pas 400 lieues pour un souverain qui ne lui demandait un miracle que dans des vues intéressées et entièrement humaines. Alors Louis XI s'adressa au pape Sixte IV, et l'ermite reçut de Rome deux brefs qui lui ordonnaient de se rendre au Plessis-les-Tours en toute diligence.

François de Paule obéit : il passe par Naples et par Rome, entre en Provence où la peste étendait ses ravages, et les Bollandistes remarquent que, pendant que le saint la traversait, le fléau parut suspendre sa fureur. Louis XI, en apprenant que le thaumaturge s'achemine vers lui, fait compter dix mille écus au courrier porteur de la nouvelle. Le dauphin (depuis Charles VIII) est chargé d'aller, avec une suite nombreuse, recevoir le saint à Amboise, et de le conduire à la sombre résidence royale, où il arrive le 24 avril 1482. Le roi s'avance au-devant de lui, se jette à ses pieds, et le conjure d'obtenir du ciel qu'il prolonge ses jours. François de Paule répond que la vie des rois a ses bornes comme celle des autres hommes, et qu'il doit se soumettre, ainsi que le dernier de ses sujets, aux décrets immuables de Dieu.

Logé dans le palais, l'ermite eut plusieurs entretiens avec le monarque, seul à seul, et d'autres conférences devant les seigneurs de la cour. Philippe de Comines raconte qu'en écoutant cet homme, qui n'avait aucune connaissance des lettres humaines, et l'entendant s'exprimer, avec une haute sagesse, dans un style abondant et facile, on crut que l'esprit de Dieu parlait par sa bouche. Enfin, sous l'influence de ses exhortations, Louis XI se résigna, dans ses terreurs de la mort, aux volontés du ciel, et mourut dans les bras du pieux ermite, le 13 août 1483 (*voy.* Louis XI). M. Casimir Delavigne, dans sa tragédie de *Louis XI*, et avant lui Sébastien Mercier, dans un drame portant le même titre, ont introduit le saint qui joue un rôle principal dans les deux pièces.

Charles VIII, monté sur le trône, retint François de Paule à la cour; dans sa vénération profonde, il le visitait tous les jours, il prenait son avis même dans les affaires d'état, et voulut qu'il tint et nommât le dauphin, son fils, sur les fonts de baptême. Alors des couvents de minimes s'élevèrent en France : les premiers furent bâtis dans le parc de Plessis-les-Tours, dans Amboise, à l'endroit même où l'ermite de la Calabre avait été reçu par le dauphin de France; dans Paris, à la Place-Royale; et lorsque Charles VIII, dans son expédition d'Italie, se fit proclamer à Rome, par le pape Alexandre VI, empereur de Constantinople (1495), il fonda sur le mont Pincio un monastère du même ordre pour la nation française.

Après la mort de Charles VIII (1498), François de Paule voulut retourner en Italie; mais Louis XII le retint en le comblant, ainsi que ses parents et ses disciples, d'honneurs et de bienfaits. Les couvents de son ordre se multiplièrent. Il rédigea trois règles : une pour les minimes, l'autre pour les religieuses, la troisième pour les moines dits du *tiers-ordre*. Il écrivit aussi un *correctorium* ou manière d'enjoindre les pénitences. Il continuait lui-même le cours de ses austérités, mesurait le temps de son sommeil, ne faisait qu'un repas, le soir, avec du pain et de l'eau, et n'avait pour oreiller qu'une pierre ou un tronc d'arbre. Il était âgé de 91 ans lorsqu'il mourut, le 2 avril 1503, après avoir reçu le dernier viatique, nu-pieds, couché sur une natte, la corde au cou, et avoir passé trois mois rigoureusement enfermé dans sa cellule. Son corps fut enterré dans l'église du couvent de Plessis-les-Tours, et brûlé, en 1562, dans les fureurs des guerres civiles. Il avait été canonisé par Léon X en 1519. Sa vie a été écrite par le P. de Coste, minime; *voir* aussi les *Acta Sanctorum* et les *Mémoires* de Philippe de Comines.

François de Paule avait une sœur nommée Brigide, qui épousa Antoine d'Alesso, gentilhomme calabrois, et fut mère d'André d'Alesso, lequel, ayant ac-

compagné son oncle en France, s'y maria et devint la tige des maisons d'Alesso, d'Ormesson, de Chaillou, d'Eaubonne, de Courcelles, etc., qui se sont toujours honorées d'appartenir à la famille du saint fondateur de l'ordre des minimes. V-ve.

FRANÇOIS de Sales (saint), dont la vie et les écrits, pleins d'une charité aimable, prouvent que les austérités peuvent être des moyens d'aller à la sainteté, mais non la sainteté elle-même, était né au château de Sales près d'Annecy, en 1567. Élevé par une pieuse mère et instruit, moins dans les connaissances qui font le savant que dans la doctrine qui fait le chrétien, il fut un spirituel et édifiant évêque de l'église dont Genève avait été la métropole, église qu'il gouverna pendant vingt années, jusqu'à sa mort en 1622, ramenant à la foi de leurs pères, surtout dans le Chablais et le pays de Gex, des populations nombreuses qui avaient embrassé la réforme. Henri IV le considérait et l'aimait. François de Sales avait pu, par ses prédications douces, toucher le cœur du prince en faveur d'une doctrine qu'il rendait attachante, et que le cardinal Du Perron, le directeur de Henri, faisait plus craindre qu'aimer. Le prédicateur, par ses vertus et ses instructions, mérita qu'on lui appliquât cette épigraphe tirée de l'Écriture : *In fide et lenitate ipsius sanctum fecit Deus*, dont le texte est le sujet d'un panégyrique du saint par Bourdaloue. Sa piété, celle du véritable chrétien, était une dévotion active. Bossuet, dans ses *États d'Oraison*, oppose Gerson et François de Sales aux quiétistes oiseux qui admettaient la foi chrétienne sans les œuvres. Le principal des ouvrages du pieux évêque, son *Introduction à la vie dévote*, où il trace des règles de conduite aux chrétiens de tous les rangs, a été traduit en différentes langues, et a reçu, comme l'*Imitation de Jésus-Christ* et le *Combat spirituel*, ses livres les plus chers après l'Écriture sainte, les honneurs de l'imprimerie royale, Paris, 1641, in-fol., et 1651, in-8°. G-ce.

FRANÇOIS, empereurs d'Allemagne. Il y en eut deux de ce nom, mais le dernier, obligé de renoncer à la couronne de Charlemagne et d'Othon-le-Grand pour se contenter du titre d'empereur d'Autriche, prit en cette qualité le nom de François Ier.

François Ier (Étienne), né en 1708 à Nancy, était fils aîné du duc de Lorraine et d'une princesse d'Orléans. En 1723 il vint à Vienne, où il reçut en fief le duché de Teschen en Silésie. Après la mort de son père, il lui succéda dans le duché de Lorraine et de Bar, dont il laissa toutefois le gouvernement entre les mains de sa mère ; mais bientôt après il en fut pour toujours dépossédé par les Français. Quand, en 1733, Stanislas Lesczinski, élu pour la deuxième fois roi de Pologne, après la mort de Frédéric-Auguste II, électeur de Saxe, dut quitter pour jamais un royaume où 30 ans auparavant il avait été couronné par Charles XII, le roi de France, Louis XV, son beau-père, mit à profit cette circonstance pour demander une indemnité à l'Empereur qui avait pris parti contre lui. La France convoitait depuis longtemps la possession de la Lorraine, et même plusieurs fois elle s'en était emparée, bien qu'elle eût toujours été forcée de la rendre à la paix. Cette fois elle fut plus heureuse. Dans les préliminaires de Vienne, en 1735, il fut stipulé que la Lorraine (*voy.*) serait donnée à Stanislas, et qu'après sa mort elle viendrait à la France en toute souveraineté. François devait recevoir en échange le grand-duché de Toscane aussitôt qu'il serait vacant par la mort de Jean-Gaston fils de Côme III, le dernier rejeton des Médicis. Elle arriva en 1737. François visita ses nouveaux états en 1738, et, bien qu'il les fît administrer par des ministres sages et habiles, il fut peu aimé des Toscans qui voyaient toujours en lui l'étranger. En 1736 il s'était marié avec Marie-Thérèse, fille de l'empereur Charles VI (*voy.* ces noms). Il fut fait aussitôt feld-maréchal de l'Empire et généralissime de l'armée impériale. C'est en cette double qualité qu'il commanda, en 1738, l'armée autrichienne contre les Turcs. Après la mort de Charles VI, la reine de Hongrie et de Bohême fit nommer son époux *co-régent* des états autrichiens, mais sans pouvoir prendre part à l'administration. A la mort de Charles VII (20 janvier 1745), malgré

tous les efforts de Frédéric II et de Louis XV qui ne s'étaient alliés et ne continuaient la guerre que pour faire échapper le trône impérial à la maison d'Autriche, Marie-Thérèse combina si sagement ses mesures que François fut élu empereur romain le 13 septembre, sous le nom de François Ier, et couronné en cette qualité à Francfort-sur-le-Mein, le 4 octobre 1745, bien que le roi de Prusse et l'électeur palatin eussent, pour la forme du reste, protesté par l'organe de leurs ambassadeurs contre une élection désormais irrévocable, et que le premier reconnut plus tard par le traité de Dresde (25 décembre 1745). C'était son épouse, Marie-Thérèse, qui dirigeait toutes les affaires : aussi le nom de ce prince n'est-il que rarement prononcé dans l'histoire. En 1763, il nomma pour son successeur au grand-duché de Toscane son deuxième fils Léopold, et mourut à Inspruck, le 18 août 1765, d'une attaque d'apoplexie. Marie-Thérèse porta jusqu'au dernier jour de sa vie le deuil de son époux.

François Ier était un prince poli, affable, mais au-dessous de la dignité de son rang, peu fait au maniement des affaires politiques, et qui n'avait réellement de goût que pour les entreprises de commerce. Frédéric II, dans l'*Histoire de son temps*, nous apprend qu'il ménageait tous les ans de grosses sommes sur ses revenus de Toscane, et les faisait valoir dans le commerce, établissait des manufactures ou prêtait sur gages. Associé à un comte Boltza et à un marchand nommé Schimmelmann, il avait pris à ferme les douanes de la Saxe, et, en 1756, il avait même livré le fourrage et la farine à l'armée du roi de Prusse, qui était en guerre avec l'impératrice son épouse. Ces entreprises lui laissaient toutefois le temps de s'occuper, chose étonnante pour son siècle, d'alchimie, et de chercher la pierre philosophale. On doit dire cependant à sa louange qu'il était bon, bienfaisant, qu'il fit preuve d'une grande tolérance en matière de religion, et protégea constamment les lettres et les sciences. Vienne lui doit un riche cabinet d'histoire naturelle et de médailles. *C. L.* et L. N.

François II (Joseph-Charles), plus connu sous le nom de François Ier, empereur d'Autriche, roi de Hongrie, de Bohême, de Galicie, de Lodomérie, de Lombardie et Venise, etc., archiduc d'Autriche, etc., était fils de l'empereur romain Léopold II, d'abord grand-duc de Toscane, et de Marie-Louise, fille de Charles III, roi d'Espagne, et naquit à Florence le 12 février 1768. On sait quels transports sa naissance excita parmi le public de Vienne lorsque son aïeule, Marie-Thérèse, en ayant reçu la nouvelle au théâtre de la cour, l'annonça de sa loge, en criant au public dans le patois viennois : *Der Leopold hat n' Bub!* Après avoir été élevé sous les yeux de son père, à Florence, le jeune archiduc se rendit à la cour de Vienne, où l'empereur Joseph II prit soin de le former à l'art difficile de régner, et l'emmena, en 1788, dans la guerre contre les Turcs, dont il lui laissa, l'année suivante, le commandement, mais non sans y associer en même temps le maréchal Loudon, dont la vieille expérience était pour lui un guide sûr dans cette carrière. La même année, l'Empereur lui fit épouser Élisabeth de Würtemberg; mais cette union fut de courte durée : l'archiduchesse mourut en 1790, et six mois après François en contracta une nouvelle avec sa parente Marie-Thérèse, princesse des Deux-Siciles. Lorsque son père eut succédé à Joseph II, l'archiduc François l'accompagna à Pillnitz (*voy.*), château électoral de Saxe, et fut témoin, le 25 août 1791, de la fameuse entrevue des souverains du Nord. Léopold II mourut, après un règne de deux ans, le 29 février 1792, et François lui succéda dans tous les états héréditaires d'Autriche. Il fut couronné le 6 juin comme roi de Hongrie, le 14 juillet comme empereur romain, et le 5 août de la même année comme roi de Bohême.

Aussitôt après son avénement commença la lutte de cette antique et puissante monarchie contre la république française, lutte dans laquelle de grands sacrifices lui furent imposés. D'abord, de concert avec la Prusse, il combattit contre la France qui, le 20 avril 1792, lui avait declaré la guerre en sa qualité de roi de Hongrie et de Bohême (*voy.* Coalition). En 1794, l'Empereur prit

lui-même le commandement de son armée des Pays-Bas, qui, le 26 avril, battit les Français auprès du Catteau et de Landrecies, et, le 22 juin, remporta un nouveau succès à la sanglante affaire de Tournay. Cependant, les États de Brabant lui ayant refusé la levée en masse de la population du pays et les subsides qu'il avait demandés, il retourna à Vienne, et bientôt la défection de ses alliés et l'irruption des Français en Italie le forcèrent à conclure, le 17 octobre 1797, la paix de Campo-Formio, par laquelle l'Autriche renonça à la Belgique et fit l'acquisition du Salzbourg. A la même époque, François II, forcé par les circonstances à perdre un instant de vue ce principe qui fut l'honneur de son règne *Justitia regnorum fundamentum*, prit part à la dernière spoliation de la Pologne ou à son entière dissolution, et entra, en 1799, dans une nouvelle alliance avec l'Angleterre et la Russie, pour continuer la lutte contre la république française. Tous les efforts de l'Empereur tendaient à maintenir l'état de choses établi en Europe; mais la fortune se déclara contre lui, les vainqueurs de Marengo et de Hohenlinden contraignirent encore une fois les alliés à souscrire à la paix qui fut conclue à Lunéville, le 9 février 1801.

Voyant la situation précaire du Saint-Empire, et la France prête à poser la couronne impériale sur la tête du puissant capitaine qui enchaînait la victoire à ses drapeaux, François II crut devoir à l'antique splendeur de sa maison de lui assurer un titre qui fût indépendant du cours des événements en Allemagne : par lettres-patentes du 11 août 1804, il érigea la monarchie autrichienne en empire héréditaire, et le 7 décembre suivant il se fit proclamer sous son nouveau titre. Puis il entra dans une troisième coalition avec l'Angleterre et la Russie, mais sans plus de succès; car la bataille d'Austerlitz, livrée le 2 décembre 1805, mit encore une fois fin à la guerre en imposant des sacrices aux vaincus. Les électeurs de Bavière, de Wurtemberg et de Bade s'étaient déclarés pour la France, et le nord de l'Allemagne avait observé la neutralité. François II eut alors une entrevue avec Napoléon : les deux empereurs convinrent verbalement d'une suspension d'armes, et posèrent la base d'une paix qui fut signée à Presbourg le 26 du même mois. Napoleon ne tarda pas à déclarer qu'il cessait de reconnaître l'autorité impériale en Allemagne et l'antique constitution de l'Empire; le 12 juillet 1806 se forma la confédération du Rhin, et le 6 août suivant l'empereur d'Autriche abdiqua la couronne et le gouvernement de l'empire germanique. Désormais il portera le nom de François Ier.

Il garda à son tour la neutralité lorsque la France, prévenant le roi Frédéric-Guillaume III, tourna ses armes contre la Prusse dont la Russie embrassa la cause; il offrit seulement, mais en vain, le 3 avril 1807, sa médiation entre les parties belligérantes, et peu de jours après la mort lui enleva la mère de ses enfants, l'impératrice Marie-Thérèse. La paix de Tilsitt et l'union intime d'Alexandre Pavlovitch avec Napoléon le rappelèrent sous les armes, pour prévenir la chute de sa maison et la dissolution complète de l'ancien système politique en Europe. Soutenu par l'opinion publique, il déclara la guerre à la France le 27 mars 1809, adressa le 18 avril une proclamation à la population autrichienne, qui répondit avec enthousiasme au souverain chéri dont elle partageait les malheurs, et fit en même temps plusieurs appels à la nation allemande en général. Cette nouvelle guerre, sans être de longue durée, coûta cher à l'Autriche (*voy.* Wagram, Lobau, etc.). Mais cette fois, dans un traité conclu à Vienne, on jeta les fondements d'une paix durable entre les deux états; François, faisant le sacrifice de ses préjugés dynastiques pour détacher la France de l'alliance russe, consentit au mariage de sa fille aînée Marie-Louise avec Napoléon. Francois s'unit avec son gendre contre la Russie, après l'entrevue qui eut lieu à Dresde, en mai 1812; mais les désastres de Moscou et l'espoir de délivrance qu'ils donnèrent à l'Europe rompirent ces nouveaux rapports, et en 1813 François se vit contraint par la force des choses de faire cause commune avec la Russie et la Prusse contre son gendre, pour abattre la supré-

matic de la France impériale. Il se rendit à l'armée, suivit personnellement cette lutte jusqu'à ce qu'elle fût terminée, et prit enfin sa revanche sur la France que la fortune abandonnait. Après la conclusion du traité de paix de Paris et la convention qu'il conclut avec la Bavière, le 14 avril 1816, il se trouva à la tête d'une monarchie telle qu'aucun de ses prédécesseurs n'en avait possédé de semblable. Cette heureuse issue d'une lutte de 23 ans rapprocha de plus en plus entre eux les souverains du Nord : François Ier entra dans la Sainte-Alliance (*voy.*). Il resta l'allié le plus constant et le plus dévoué de l'empereur Alexandre de Russie, comme lui préoccupé du désir de maintenir le *statu quo* en Europe et d'étouffer partout les mouvements révolutionnaires. Sous le sucsesseur d'Alexandre (*voy.* NICOLAS Ier), la guerre de Turquie (1828) compromit cette étroite union et plaça l'Autriche dans une position presque hostile vis-à-vis de la Russie; mais un nouveau rapprochement eut lieu entre ces puissances lors de la révolution de juillet, dont la sagesse de François lui fit cependant accepter les conséquences, dès qu'il la vit pacifique, stricte observatrice des traités et ne menaçant pas l'Autriche dans ses possessions d'Italie et de Pologne.

Au reste, la politique de l'Autriche pendant ce règne sera appréciée plus en détail aux articles des ministres autrichiens qui la dirigèrent (*voy.* COBENZL, STADION, et surtout METTERNICH).

François Ier a été marié quatre fois; de sa seconde épouse, Marie-Thérèse, princesse de Sicile, il eut treize enfants, dont cinq sont encore en vie, savoir : Marie-Louise, veuve de Napoleon, duchesse de Parme, née en 1791; Ferdinand-Charles-Léopold-Joseph-François-Marcellin, aujourd'hui empereur d'Autriche (*voy.* FERDINAND Ier); Marie-Clémentine, née en 1798, femme du prince de Salerne; Joseph-Charles-François, général-major au service impérial, né en 1802, et Marie-Anne, née en 1804, abbesse du chapitre des dames nobles de Prague. Après la mort de sa deuxième femme (13 avril 1807), François épousa, le 6 juin 1808, une autre de ses cousines Marie-Louise-Béatrix d'Este (*voy.*), princesse de Modène, qu'il perdit le 7 avril 1816; enfin il épousa en quatrièmes noces, le 29 octobre suivant, Caroline-Auguste, fille de Maximilien-Joseph, roi de Bavière, avec laquelle Guillaume Ier, roi de Wurtemberg actuellement régnant, avait fait divorce en 1814.

Excellent époux et père, François eut en général toutes les qualités de l'homme privé : il était bon, sage, laborieux, d'une piété douce, ami des arts et des lettres; et comme souverain, ce fut surtout un profond sentiment de justice qui le distingua. Cependant, inflexible dans sa sévérité pour les révolutionnaires, on le vit aggraver encore, par des tortures morales, le *carcere duro* des prisonniers du Spielberg. En général, ennemi de l'émancipation politique à laquelle les peuples aspiraient, non sans menacer les trônes, il en comprima toutes les tentatives autant qu'il fut en lui, et opposa souvent de l'énergie aux fréquentes réclamations des Hongrois. On se rappelle la fameuse allocution qu'il leur fit en 1820 et l'ardeur avec laquelle il s'associa à toutes les mesures restrictives des libertés publiques que prit la Diète germanique. Du reste, simple et affable, il était adoré de ses sujets, surtout dans l'archiduché, dont il se faisait aimer encore par son patriotisme viennois et par sa préférence pour les mœurs du peuple de cette capitale et pour le dialecte qu'il parle. Populaire et sans défiance, il était accessible au dernier de ses sujets; en temps de paix, il donnait une audience publique par semaine, où il écoutait toutes les demandes et accueillait tous les griefs, à condition, bien entendu pourtant, qu'ils ne portassent pas sur des questions de gouvernement qui, selon lui, ne concernaient que ses ministres, et auxquelles d'ailleurs les Autrichiens, fort différents en cela de leurs concitoyens les Hongrois, sont faiblement enclins à se livrer. Peu de princes, même avec des qualités bien supérieures, ont été l'objet d'un attachement si enthousiaste : François Ier était regardé comme le père de ses peuples, et il les aimait autant qu'il en était aimé. Aussi sa mort fut-elle une douleur publique. — On peut voir l'éloge que fait de cet empereur, dont la mémoire reste chère aux

Viennois, l'auteur de son article dans l'*Encyclopédie nationale autrichienne*, qui donne aussi quelques détails sur la bibliothèque particulière de l'empereur, formée par ses soins, et qui, à sa mort, s'élevait à 40,000 volumes. *C. L.* et S.

FRANÇOIS, rois de France. Deux princes de ce nom se succédèrent à peu d'intervalle sur le trône de saint Louis.

François I^er^, fils de Charles d'Angoulême et de Louise de Savoie, naquit à Cognac le 12 septembre 1494; il épousa Claude de France, la fille de Louis XII, dont il était le plus proche héritier; car le vieux roi ne laissait point d'enfants mâles. Louis XII mourut l'an 1515, attristé par ses revers, par l'issue désastreuse de ses entreprises d'Italie, remettant la France lasse et humiliée aux mains d'un roi de vingt ans.

Arrière-petit-fils, comme Louis XII, de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans, comme Louis XII entêté des droits qu'il tenait de son aïeule au duché de Milan, le jeune roi ressaisit la politique découragée de son prédécesseur avec cet esprit aventureux, tradition tardive du moyen-âge qui ne tenait plus qu'à la vogue des romans de chevalerie et ne promettait plus guère aux imitateurs que des désastres brillants. Sa première pensée fut donc d'organiser une expédition.

Il nomme sa mère régente et part à la tête de 35,000 hommes, franchit les Alpes par des défilés réputés impraticables, et débouche à l'improviste dans les plaines de Milan. L'occasion qu'il poursuivait de faire ses premières armes avec éclat se présenta bientôt : 25,000 Suisses gardaient le Milanais; c'étaient les héros des dernières guerres et les soldats les plus renommés de ce temps : la bataille (*voy.* Marignan) dura deux jours, et le roi s'y comporta en chevalier. Il combattit aux premiers rangs, au milieu de ses gens d'armes, contre ces carrés profonds hérissés de piques de dix-huit pieds.

« Toute la nuit, écrit-il à sa mère, demeurâmes le cul sur la selle, la lance au poing, l'armet à la tête... Et pour ce que j'étois le plus près de nos ennemis, il m'a fallu faire le guet de sorte qu'ils ne nous ont point surpris au matin... Et croyez, madame, que nous avons été vingt-huit heures à cheval, sans boire ni manger... Depuis deux mille ans en ça n'a point été vue une si fière ne si cruelle bataille, ainsi que disent ceux de Ravennes que ce ne fut auprès qu'un tiercelet. »

La bataille recommença dès le point du jour; mais les Suisses manquaient d'artillerie, celle des Français portait le ravage dans leurs carrés. Ils se retirèrent fièrement vers leurs montagnes, laissant aux Français l'honneur de cette journée qui fut appelée *combat des géants*. Le soir, François voulut recevoir sur le champ de bataille le baptême chevaleresque des mains de Bayard.

La conquête du Milanais s'acheva sans obstacle. Le vainqueur acheta à prix d'argent l'alliance des Suisses, et celle de Léon X au moyen d'un concordat qui annulait la pragmatique sanction de Charles VII et rendait à la cour de Rome l'immense revenu des annates (*voy.*). Les remontrances du parlement et de l'Université furent impuissantes, et François, s'arrêtant au milieu de sa haute fortune, signa le traité de Noyon (1516) qui donna la paix à l'Europe étonnée de sa rapide grandeur et de sa modération.

Une ère nouvelle s'ouvrait devant la royauté : la réunion définitive des grands fiefs, celle de la Bretagne surtout, consommée par le mariage de François avec Claude de France, avait porté le dernier coup à la féodalité; les Etats-Généraux étaient presque oubliés; le clergé s'attachait de plus près au pouvoir politique; toutes les forces jadis rivales de la royauté, elle les avait absorbées : le roi de France semblait donc appelé au premier rôle parmi les princes de l'Europe.

Cependant un rival se montrait déjà : c'était l'héritier de quatre dynasties, le fils de Philippe d'Autriche et de Jeanne-la-Folle (*voy.* Charles-Quint). Déjà maître des Pays-Bas et de l'Espagne, il se présentait encore au suffrage des électeurs de l'Empire, vacant par la mort de Maximilien. François I^er^ se porta aussi comme concurrent. Sa puissance et sa gloire récente étaient sans doute d'assez beaux titres; mais ni les gages de protection qu'il offrait à l'Allemagne, ni les mulets chargés d'or qu'il y envoya à l'appui de ses titres chevaleresques, ne balancè-

rent les raisons politiques de son compétiteur dont les états héréditaires confinaient à la Turquie, et qui se présentait ainsi comme le défenseur naturel de l'Allemagne que faisait trembler Soliman. Aigri par cet affront et par tant de dépenses perdues, François arma contre ce rival encore sans renommée et qui allait se trouver à la tête d'un empire presque égal en étendue à celui de Charlemagne. Tous deux s'étaient juré de rester en paix quelle que fût l'issue de l'élection; mais les prétextes ne manquaient de part ni d'autre pour vider par les armes cette querelle d'ambition. Charles avait promis de restituer la Navarre à Henri d'Albret : il ne se hâtait point de remplir sa promesse, ni de faire hommage, comme il était dû, pour les comtés de Flandres et d'Artois. Bientôt la guerre éclata de toutes parts; une armée française prend et perd bientôt la Navarre (1522-23); François, par trop de lenteur, avait laissé échapper l'occasion de soutenir la révolte des communes espagnoles. Les Impériaux, d'abord vainqueurs dans le nord de la France, avaient été défaits par Bayard devant Mézières (1521).

Mais l'Italie était le principal théâtre de la lutte; le brave Lautrec, gouverneur du Milanais, s'en voyait repoussé pied à pied, faute d'argent pour s'y maintenir. Les Suisses qu'il avait à sa solde désertaient, demandant bataille ou congé; ils se laissèrent battre à la Bicoque (*voy.*), et le Milanais fut perdu (1522). Le roi, cependant, avait donné des ordres pour que des fonds parvinssent à l'armée, mais sa mère les avait détournés : l'intendant, poussé à bout, confesse la vérité : la reine-mère nie le fait, et l'intendant est pendu comme concussionnaire.

La lutte une fois engagée, les deux rivaux ne pouvaient manquer d'y entraîner l'Europe. C'était une question capitale que celle des alliances; il en était une surtout qui semblait devoir être décisive : c'était celle du roi d'Angleterre Henri VIII; les deux compétiteurs se l'étaient disputée par des moyens divers et qui les caractérisent assez. François convie le monarque anglais à une entrevue au milieu des cours réunies (*voy.* CAMP DU DRAP D'OR), l'éclipse par son faste malencontreux, lutte avec lui corps à corps et le jette sur l'arène, puis le quitte enchanté, croyant les affaires fort avancées (1520). Charles-Quint, pendant ce temps, agissait en secret sur le ministre Wolsey, lui promettait la tiare, puis débarquait incognito en Angleterre dont il finit par emporter l'alliance. L'Europe presque entière était tournée contre la France. Mais, après tant d'inhabileté politique, François reprit son vrai rôle et fit noblement face au danger. La ligue était formidable : le pape, l'Empereur, l'Angleterre, l'Italie étaient réunis; il avait à défendre à la fois toutes ses frontières et il repoussa de tous côtés l'invasion; mais il rêvait encore la possession de l'Italie. Il y envoya Bonnivet (*voy.*), qui n'y trouva que des revers (1523) et y perdit Bayard (*voy.*), le plus brave et le plus populaire des chefs de l'armée (1524).

Ces revers, du reste, étaient le fruit d'une nouvelle faute : au milieu de si graves circonstances, François avait jeté à l'ennemi le plus renommé de ses généraux. Le connétable de Bourbon (*voy.*) avait refusé la main de la reine-mère : cette femme irritée, à défaut de son cœur, s'attaqua à ses biens, et il vit ses domaines mis en sequestre. Le connétable n'écoute que sa vengeance, passe en Allemagne, traite avec Charles-Quint et tourne ses armes contre la France.

Une armée anglaise attaque alors la Picardie; les Impériaux, conduits par Bourbon, pénètrent dans la Provence, brûlant, ravageant villes et campagnes (1524); mais ils perdent quarante jours devant Marseille et s'éloignent au bruit de l'approche du roi. Enhardi par ces rapides succès, le prince franchit les Alpes encore une fois et poursuit l'ennemi à travers la Lombardie. Sa fortune était relevée; l'armée de l'Empereur, manquant de vivres et d'argent, était désunie et presque ruinée; il avait, lui, des troupes belles et pleines d'ardeur. Il fallait bien des fautes pour compromettre une telle position. Il en fait une première en divisant ses forces : il envoie 4,000 hommes à Gênes, 10,000 vers Naples; puis il assiége Pavie et y consume un temps précieux. Bourbon en profite pour tirer des troupes fraîches d'Allemagne; il repasse les Alpes, rejoint

Pescaire et Lannoi, deux habiles généraux de l'Empereur, et de concert ils marchent sur Pavie. François pouvait les attendre dans ses retranchements, c'était l'avis de son conseil; mais il jugea plus digne d'un roi de se porter au-devant de l'ennemi. La rencontre eut lieu, le 24 février 1525, non loin de Pavie (*voy.*). L'armée française avait encore pour elle, comme à Marignan, la supériorité de l'artillerie qui semblait appelée à décider la bataille: longtemps elle maintint l'avantage du côté des Français, quand une faute du roi perdit tout subitement. Voulant décider la victoire par une charge brillante, il s'élance à la tête de ses gens d'armes et se jette en aveugle à la bouche de ses canons qu'il réduit ainsi à l'inaction. Tout l'effort de la gendarmerie et les coups d'épée du *roi soldat* ne purent réparer cette faute : les troupes mercenaires lâchèrent pied, et les Français furent écrasés sur tous les points. Le roi se défendit longtemps, à pied, l'épée à la main, blessé à la jambe, ayant son armure criblée de coups de feu; son cheval avait été tué sous lui; enfin, enveloppé de toute part, il se rendit. Le vice-roi de Naples reçut son épée à genoux. On sait ce qu'il écrivait le soir même à sa mère : « Tout est perdu, madame, fors l'honneur et la vie, qui est sauve. »

Toute l'Europe prit l'alarme à cette nouvelle : l'indépendance des petits états était menacée; la puissance de l'Empereur n'avait plus de contre-poids; Rome, Venise, Florence, Gênes, le roi d'Angleterre, se détachèrent successivement de l'alliance et réclamèrent à grands cris la délivrance du roi. Il était prisonnier à Madrid; Charles, pour dompter un caractère qui n'était pas à l'épreuve des longues infortunes et pour le soumettre à ses dures conditions, mettait le comble aux ennuis de sa prison. Voyant cependant son captif malade et craignant que la mort n'acquittât sa rançon, il lui fit signer un traité par lequel François abandonnait le Milanais, la Bourgogne, et livrait en otages ses deux fils.

Mais il avait sans doute réfléchi durant sa captivité; il avait pu reconnaître que l'esprit chevaleresque n'était plus de ce temps; il avait pris chez son rival quelques leçons de sa politique. Aussi, quand Charles-Quint lui rappela ses engagements, François, le frère d'armes de Bayard, osa lui répondre qu'il en avait menti par la gorge, et il le défia à un combat singulier.

Cependant sa position était redevenue forte et belle : il avait recouvré toutes ses alliances; il formait avec les Vénitiens, Florence et le duc de Milan même, une ligue qui prit le nom de *sainte*; car les armées impériales, commandées par le connétable de Bourbon, désolaient l'Italie et venaient de faire le sac de Rome. Le pape était dans leurs mains. Les rois de France et d'Angleterre s'entendirent pour délivrer le pontife; puis François dirige coup sur coup vers Naples deux armées qui sont battues et que la peste achève de détruire. Il les avait encore laissées manquer d'argent. Par une faute semblable, il perd son amiral : le Génois Doria (*voy.*) passe à l'Empereur avec ses galères.

Ces guerres continuelles ruinaient également les deux états : Charles-Quint et François I^er^, épuisés d'hommes et d'argent, se virent réduits à faire la paix; mais elle fut tout au bénéfice de l'Empereur. Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche la négocièrent à Cambrai (*voy.*), en 1529; on l'appela la *paix des dames*. François, en acquiesçant à ce traité, sembla renoncer sérieusement à tout retour sur l'Italie, où il livrait sans générosité ses alliés, Venise, Florence, au ressentiment de l'Empereur. Tels étaient son imprévoyance et son peu de souci de l'avenir. Il conservait pourtant des arrière-pensées qui se montrèrent assez quand on le vit solliciter pour l'un de ses fils la main de Catherine de Médicis, nièce du pape Clément VII, qui donnait à entendre qu'on ferait entrer dans la dot Gênes et Milan. Milan avait été rendu à prix d'or à Maximilien Sforza; mais l'Empereur faisait peser sur lui le joug le plus dur. François profite du mécontentement du duc, intrigue auprès de lui et le pousse à la révolte en l'absence de l'Empereur. Une armée française tombe sur la Savoie et s'empare de Turin (1535). Charles-Quint en ce moment bombardait Tunis et réprimait la piraterie barbares-

que : tout à coup il reparaît en Europe, victorieux, ramenant, aux acclamations de la chrétienté, 20,000 captifs dont il avait brisé les fers. Sa puissance s'augmenta de sa gloire, et il eut toute l'Europe pour lui. La France se vit attaquée sur tous les points à la fois : le roi d'Angleterre pressait la Picardie, les Impériaux couvraient la Champagne, Charles-Quint lui-même entrait en Provence; il avait déjà distribué autour de lui les domaines et les grandes charges du royaume; mais il ne trouva devant lui qu'un désert et point d'armée. Son canon foudroyait en vain les murs de Marseille; ses troupes dépérissaient sur une terre rasée, sans vivres et sans abri : c'était là le système de défense auquel on s'était vu réduit, et Montmorency l'avait exécuté sans ménagements. Il réussit : Charles-Quint épuisé regagna l'Italie. On sait que Pasquin promettait récompense à qui dirait des nouvelles de l'armée de l'Empereur. Le duc de Guise en même temps sauvait la France au nord. Une trève de dix ans fut signée en 1538, sous le nom de traité de Nice. Les deux rivaux se virent à Aigues-Mortes, s'embrassèrent, se donnèrent tous les témoignages d'une réconciliation qui ne fut pas de longue durée.

Charles, appelé en Flandre par une révolte des Gantois, demande un passage à travers la France, offrant pour le second fils du roi l'investiture du Milanais. François non-seulement accède à la demande, mais encore épuise son trésor pour recevoir dignement son hôte, qui, une fois hors de la France, oublie ses promesses et investit du Milanais son propre fils. François, furieux, renoue son alliance avec les Turcs; il envahit le Luxembourg tandis que l'amiral Barberousse bombarde inutilement le château de Nice, mais se venge de cet échec en ravageant les côtes de l'Italie. Alors Charles reprend le commandement de son armée, entre en Champagne, pendant que son allié, Henri VIII, attaque la Picardie : les Français gagnaient en Piémont la brillante bataille de Cérisoles (*voy.*); mais l'ennemi au nord s'avançait sur Paris. Heureusement la discorde, le manque de vivres forcèrent Charles-Quint à s'arrêter. Il promit encore une fois le Milanais et s'assura des avantages nouveaux, plus positifs, par le traité de Crespy (*voy.*), qui termina la guerre en 1544. L'année suivante, Boulogne, dont les Anglais s'étaient rendus maîtres, fut rachetée au prix de huit cent mille écus.

François Ier, dupé encore une fois par Charles-Quint, préparait de nouveaux embarras à son rival, à la France peut-être de nouveaux désastres, quand il mourut le 31 mars 1547.

Le tableau de sa vie privée mérite peu de trouver place ici; jamais roi de France n'avait donné comme lui le scandale des mœurs dissolues et livré ses vices à un plus grand jour. Ses passions influèrent constamment sur sa politique; on dit que l'ambition n'était pas l'unique penchant qui l'entraînait vers l'Italie. Son règne ruina les mœurs autant que la fortune publique. Sous lui, l'impôt ne cessa de s'accroître; il fit taire brutalement tout contrôle, vendit tout, jusqu'aux charges de justice; mais la magistrature trouva plus tard son indépendance et sa force dans cet abus de la fiscalité.

François Ier était doué d'un esprit vif, naturel, qui ne manquait ni d'élégance ni d'instincts littéraires. Il est resté de lui quelques vers, des lettres et un traité sur la discipline militaire. Il avait rapporté de l'Italie la passion des arts; le spectacle de tant de merveilles qui ne cessaient de s'y produire au milieu de maux incroyables s'était emparé de son esprit fastueux; il les aimait surtout par leurs dehors éclatants. Ne pouvant se maintenir au milieu des arts de l'Italie, il s'efforça de les attirer à lui : il s'entoura d'artistes fameux, d'élégants esprits qu'il gagnait par ses largesses et la bonne grâce familière dont il usait avec eux. Léonard de Vinci mourut, dit-on, dans ses bras; quand il visitait l'imprimeur Estienne, le roi voulait attendre qu'il eût corrigé son épreuve. L'or dont sa mère avait rempli ses coffres toute sa vie servit après elle à élever Chambord, Fontainebleau, à fonder le collége de France (*voy.* ces noms); mais tandis que les arts payaient cette hospitalité magnifique par des monuments qui sont la seule gloire de ce règne (*voy. école* Française), la France se couvrait d'échafauds et de bûchers. Le

roi assistait en grande pompe, à la façon espagnole, aux supplices, et persécutait froidement autour de lui une croyance que sa politique encourageait en Allemagne. C'est ainsi qu'il faisait sa cour au pape et comptait se rouvrir l'Italie; il croyait aussi compenser par là le scandale qu'avait causé dans toute la chrétienté son alliance avec Soliman. François I^er^, pour sa gloire, et sans grand dommage pour l'état, eût dû s'en tenir à son premier rôle, celui de simple et brave chevalier; mais aigri par ses revers, qui ne tenaient qu'à ses fautes, il crut, en voyant faire Charles-Quint, qu'il n'y avait qu'à ruser pour réussir comme lui. Il était facile aussi de multiplier les intrigues, de corrompre et de trahir; mais il ne lui prit pas de même ses hautes vues, son application infatigable et sa dextérité. Il ternit aux yeux de l'Europe sa considération héroïque, et ses combinaisons politiques ne l'en dedommagèrent pas. Il joua plusieurs fois le sort de la France, qu'il eût perdue si sa chute pouvait dépendre de la conduite d'un roi.

François II, autre roi de France, naquit à Fontainebleau le 19 janvier 1544. Lorsque son père, Henri II, fut tué dans un tournoi à la fleur de l'âge, il laissa une veuve et quatre fils, dont François se trouvait l'aîné. Il avait 17 ans à peine, un esprit bien médiocre dans un corps débile; dès l'année 1558, on avait marié ce pauvre enfant à la belle Marie d'Écosse, et ce régime prématuré achevait de détruire sa frêle constitution. Il aimait avec passion sa vive et brillante épouse (*voy.* Marie Stuart), qui faisait profiter les Guises (*voy.*), ses oncles, du crédit sans bornes qu'elle avait sur son mari. La France était en paix avec l'Europe, mais la guerre s'établit à l'intérieur. Les factions avaient beau jeu sous un si faible règne. Jaloux du pouvoir des Guises, un parti, celui des princes protestants, conspira pour enlever le jeune roi de leurs mains (*voy.* les art. Catherine de Médicis et Condé). Mais le complot échoua et faillit coûter la vie à ses chefs, le roi de Navarre et le prince de Condé; la mort du roi les sauva. Il avait depuis longtemps un mal d'oreille : un jour qu'il s'apprêtait pour la chasse, comme il se *faisait faire le poil* par son chirurgien, Ambroise Paré (*voy.*), il fut pris d'une défaillance, et mourut dans la soirée du 5 décembre 1560, à l'âge de 17 ans et dix mois. Quelques vagues rumeurs s'élevèrent contre le chirurgien, voulant qu'il eût empoisonné la coiffe du bonnet du roi ou glissé du poison dans sa fistule en lui faisant le poil. Paré n'en garda pas moins la confiance des rois Charles IX et Henri III.

Le corps de François II fut porté à Saint-Denis sans appareil et sans suite, tant sa cour était préoccupée d'intrigues; on trouva sur son tombeau un billet avec ces mots : « Où donc est Tanneguy-Duchâtel? ».

Am. R-e.

FRANCOIS I^er^, roi des Deux-Siciles, fils de Ferdinand I^er^ (ou IV de Naples) et de l'archiduchesse Marie-Caroline, naquit à Naples le 19 août 1777. Il ne devait monter sur le trône qu'à l'âge de 48 ans; mais il eut, avant cette époque, plus d'une occasion de s'exercer au pouvoir. Il prit deux fois en mains, officiellement, les rênes du gouvernement, avec le titre de vicaire général, *alter ego*. Ce fut en 1812, alors que lord Bentinck (*voy.*) imposa à la Sicile une constitution anglaise, et en 1820, année qui fut signalée dans le royaume des Deux-Siciles par une double révolution, celle de Naples et celle de Palerme. Nous avons vu déjà, en parlant de Ferdinand I^er^ (ou IV), que cet étrange monarque avait pour principe de s'effacer entièrement de la scène politique dans les moments où le vaisseau de l'état se trouvait jeté au milieu des écueils. On ne peut nier que François n'eut l'habileté d'echapper à plus d'un naufrage.

Ce prince était généralement plus aimé que son père, et méritait cette préférence par une conduite plus sage, plus réservée, par une bonté plus sincère, enfin par des connaissances réelles qu'il devait à une éducation dont Ferdinand I^er^ avait été privé. On lui reproche cependant, non pas seulement la facilité avec laquelle il a juré les deux constitutions de Sicile et celle de Naples, mais l'enthousiasme hypocrite qu'il manifesta en ces occasions pour un état de choses qu'il detestait au fond du cœur.

François, n'étant que prince héréditaire, avait épousé, en 1797, l'archiduchesse Marie-Clémentine, qui mourut en 1801. Une princesse était née de ce mariage : c'était Caroline-Ferdinande-Louise, depuis duchesse de Berri (*voy.*). Il épousa en secondes noces, le 6 juillet 1802, Marie-Isabelle, infante d'Espagne; sœur de Ferdinand VII. De ce mariage naquirent : Ferdinand II (*voy.*), actuellement roi des Deux-Siciles, né le 12 janvier 1810; Charles, prince de Capoue, à qui sa fuite et son mariage à Gretna-Green avec une jeune Irlandaise (miss Pénélope Smith) ont acquis une sorte de célébrité: il est né le 10 décembre 1811; quatre autres princes et cinq princesses, dont l'une, Marie-Christine (*voy.*), née le 27 avril 1806, est aujourd'hui reine-régente d'Espagne, tandis qu'une autre, Marie-Amélie, est la femme de l'infant d'Espagne don Sebastien-Gabriel.

François devint roi des Deux-Siciles, par la mort de son père, le 4 janvier 1825. Ce prince vint à Paris au commencement de 1830, au retour de son voyage en Espagne où il était allé conduire sa fille la reine Marie-Christine; il mourut à Naples le 19 novembre de la même année. *Voy.* Naples et Sicile. C. F-n.

FRANÇOIS, duc de Modène, *voy.* Este et Modène.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU (Nicolas-Louis comte). Si Baillet, qui publia vers la fin du XVII^e^ siècle l'histoire des *Enfants célèbres*, l'avait écrite après le milieu du siècle suivant, François de Neufchâteau eût brillé au premier rang dans cet ouvrage.

Né, le 17 avril 1750, au village de Saffais en Lorraine, où son père, homme honorable, mais sans fortune, dirigeait une école primaire, Nicolas François était pensionnaire au collége des jésuites, à Neufchâteau, lorsqu'il fit imprimer dans cette ville (1765), sous le titre de *Poésies diverses*, des épîtres, des fables, des imitations d'Anacréon et d'Ovide, d'Horace et de Virgile. L'année suivante parut une nouvelle édition de ces poésies; elle était augmentée de plus de moitié. Le bailli d'Alsace, comte d'Hénin, se déclara le protecteur du poëte adolescent. L'académie de Dijon qui, peu d'années auparavant, avait couronné Jean-Jacques Rousseau, ouvrit ses portes à un poëte de quinze ans (1765), et, à la même époque, il fut reçu membre des académies de Lyon, de Marseille et de Nancy.

Voltaire, alors âgé de 72 ans, voulut voir l'académicien imberbe (1767). Le philosophe de Ferney ne l'eut pas plus tôt connu qu'il désira de se l'attacher comme secrétaire et comme élève. Ce désir du vieillard comblait les vœux du jeune auteur; mais le charme ne dura pas longtemps. Le bailli d'Alsace avait pris sur un cœur reconnaissant l'autorité d'un père : il enleva le pupille obéissant, mais que le chagrin rendit malade, au cabinet d'un grand homme, pour le faire entrer dans la magistrature et dans l'administration qui devaient plus tard le jeter sur la scène du monde.

La ville de Neufchâteau s'était empressée de l'adopter et de lui donner son nom. Cette adoption, sanctionnée depuis par un arrêt du parlement de Lorraine, honorable pour celui qui en fut l'objet, devint dans la suite une source de prospérités pour la ville elle-même.

Encouragé par de nobles suffrages, le jeune poëte poursuivait avec ardeur, dans une traduction de l'Arioste, l'immense travail de quarante mille vers, lorsqu'en 1783 le maréchal de Castries, ministre de la marine, le fit nommer procureur général au conseil supérieur du Cap. Il quitte Nancy pour aller s'embarquer à Bordeaux. Mais des épreuves de tout genre l'attendent sur la route. Sa voiture se brise, dans la nuit, au-delà de Châtelleraut : il est seul, à pied, sur la grande route; le premier gîte est éloigné et il se sent malade. A Angoulême, il mange des oronges, et ces champignons l'ont empoisonné; il arrive mourant à Bordeaux. Sa santé se rétablissait à peine, il faut partir. Le vaisseau qui le porte met à la voile le 8 novembre; la traversée est courte et heureuse; le 17 décembre il arrive au cap Français.

Après cinq ans d'absence de la mère-patrie, François de Neufchâteau eut besoin de la revoir. Il voulait faire imprimer en France sa traduction de l'Arioste, qu'il avait terminée, comme Camoëns acheva sa Lusiade, sous un autre hémi-

sphère. Le congé obtenu, il s'embarque vers la fin de 1787 sur une frégate qui, la seconde nuit du départ, échoue et se perd sur les récifs de Mogane. Il n'eut que le temps de quitter son hamac, de saisir un frêle débris et de se sauver presque nu à travers les rochers. Moins heureux alors que le poëte lusitanien qui, d'une main élevée sur les flots pendant son naufrage, put ravir à l'abîme des mers le poëme qui l'a rendu immortel, François de Neufchâteau vit disparaître avec le navire son *Roland*, fruit de tant de veilles, et dont la perte irréparable découragea et affligea toute sa vie. Il se trouve jeté avec quelques compagnons d'infortune sur d'arides récifs où d'inexprimables misères les retiennent pendant sept jours entiers, pendant sept nuits entières, sans sommeil, sans aliments, sans vêtements, sans repos. Il voit ses compagnons abattus par la faim, par le mal : l'un d'eux a déjà cessé de vivre; lui-même se trouve atteint de ces tristes infirmités qui, pendant un demi-siècle, lui feront de l'existence une douleur. La mort paraissait prompte et inévitable, lorsqu'un petit navire des Bermudes recueille les naufragés et les reporte à Saint-Domingue.

Revenu enfin dans sa patrie, François de Neufchâteau demanda et obtint sa retraite avec une pension de trois mille livres et le titre de conseiller honoraire. Il avait acheté un petit domaine à Vicherey, où il cultivait en paix la terre et les lettres, quand la Révolution française vint ouvrir une voie plus large à l'esprit humain. Les États-Généraux étaient convoqués : François de Neufchâteau rédigea les cahiers du bailliage de Toul, et il fut nommé député suppléant à l'Assemblée nationale.

Comme si tout devait être extraordinaire dans la vie de François de Neufchâteau, il fut arrêté dans cette circonstance. Les électeurs des campagnes du bailliage de Toul s'étaient réunis dans un banquet (août 1789) : le rédacteur de leurs cahiers s'y trouva naturellement invité. Cette réunion paisible effraya les hommes du privilége : ils accusèrent le légiste des Vosges de s'être mis à la tête d'un rassemblement de brigands qui allaient couper les blés pour amener la famine. Une brigade de maréchaussée et cinquante hommes de cavalerie le conduisirent à Toul, et de Toul à Metz, où il aurait pu être pendu prévôtalement, si le marquis de Bouillé (*voy.*), qui commandait dans cette ville, et qui avait connu le prisonnier aux Antilles, ne l'avait pris sous sa protection et n'avait confondu l'énorme sottise de ses accusateurs en faisant asseoir à table à sa droite le prétendu chef de brigands.

L'année suivante, il fut chargé par le roi de l'organisation du département des Vosges; et, pour récompense de son travail, il demanda et obtint la place de juge de paix du canton de Vicherey, où était son petit domaine.

Député à la première assemblée législative, François de Neufchâteau en fut nommé secrétaire, ensuite président. Membre et rapporteur du comité de législation, il développa ce principe que l'Église doit être dans l'état, et non l'état dans l'Église. Il fut deux fois l'organe des sociétés allemandes empressées de saluer de leurs acclamations et de leurs vœux les destinées nouvelles que la France semblait commencer alors pour les peuples civilisés.

Élu membre de la Convention, il refusa d'y siéger. Nommé par la Convention ministre de la justice (6 octobre 1793), il n'accepta pas, préférant dans les Vosges l'humble ministère d'une justice de paix. Cependant il se rendit à Paris dans le but de réclamer des subsistances pour son département. Avant de partir, il avait fait imprimer à Neufchâteau une *Lettre aux cultivateurs des Vosges pour leur proposer une manière plus facile et plus économique de semer et de recueillir les grains*. La Convention, par ses décrets du 9 et du 20 août, avait ordonné l'impression de deux mémoires qu'il avait envoyés, l'un *sur les moyens de suppléer au défaut de bras pour les récoltes*, l'autre *sur la nécessité d'assurer la subsistance du peuple par les greniers d'abondance*. Et tandis qu'au milieu des troubles anarchiques de ce temps il ne montrait d'autre ambition que celle d'appeler les bienfaits de la nature et du travail sur sa malheureuse patrie, ses amis l'invitèrent à faire jouer sa comédie

de *Paméla*, imitée de Goldoni, et qui, composée en 1788, avait été reçue en 1791. Il céda à leurs instances, trouva les comédiens français parfaitement disposés à son égard, et fit même recevoir une seconde comédie en 5 actes, imitée aussi de Goldoni, sous ce titre : *le Valet des deux Maîtres*.

Paméla fut jouée le 1er août 1793. Huit représentations avaient eu un succès d'enthousiasme. Le 29 août, la salle se trouvait remplie, les acteurs étaient habillés, la toile allait se lever, lorsqu'un ordre du Comité de salut public arrive : la neuvième représentation est suspendue. Il n'y eut point de spectacle ce jour-là. L'auteur, emportant son manuscrit, suivi d'un officier de police, se rend à minuit au Comité. On exige des corrections, des radiations. Dans l'espace de six heures, le quatrième et le cinquième actes sont bouleversés; le dénouement est changé. Le manuscrit, après ces corrections, est approuvé, et, le 30 août, la suspension est levée par un arrêté que signent Robespierre et tous les membres du Comité. Cependant le 2 septembre, à la neuvième représentation, quelques troubles éclatent dans la salle à l'occasion d'une tirade sur le fanatisme, terminée par ces deux vers :

Ah! les persécuteurs sont les seuls condamnables;
Et les plus tolérants sont les plus raisonnables.

Sur-le-champ, dans la soirée du même jour, sans considérer que la pièce a été jouée telle qu'elle venait d'être approuvée par lui-même, le Comité prend un arrêté portant : « 1° que le Théâtre-Fran-« çais sera fermé; 2° que les comédiens « du Théâtre-Français et l'auteur de *Pa-« méla*, François (de Neufchâteau), seront « mis en état d'arrestation dans une « maison de sûreté, et les scellés apposés « sur leurs papiers. »

Le lendemain, 3 septembre, l'auteur fut incarcéré à la Force, d'où son ami, le courageux Mirbeck, réussit à le faire transférer au Luxembourg, dans ce même palais où bientôt il devait prendre, mais trop tard, et quitter, mais trop tôt, les rênes du gouvernement. Il ne vit briser ses fers que huit jours après la revolution de thermidor, le 4 août 1794.

A peine libre, François de Neufchâteau se disposait à retourner dans les Vosges, lorsqu'il fut nommé membre du tribunal de cassation. Le lendemain, il se rendit à la barre de la Convention nationale, et y lut un écrit dont l'impression dans le *Bulletin* fut décrétée : il avait pour titre *Dix épis de blé au lieu d'un*.

Sous la constitution de l'an III, nommé commissaire du Directoire dans le département des Vosges, il faisait aimer les lois au milieu de ses cultures et des arbres qu'il avait plantés, lorsqu'il reçut un courrier du Directoire qui l'appelait au ministère de l'intérieur, où il remplaça Benezech. C'était le 16 juillet 1797.

Ici commence une nouvelle carrière pour François de Neufchâteau. Ses circulaires, ses programmes, ses arrêtés, ses discours et tant de travaux utiles et recommandables qui honoreraient un long ministère, n'ont rempli qu'un exercice de 54 jours. Il fut choisi le 10 septembre par les deux conseils des Cinq-Cents et des Anciens pour remplacer Carnot au Directoire.

Pendant sa courte élévation, le nouveau directeur, comme s'il était encore ministre, publia une lettre sur le perfectionnement des livres élémentaires. Il fut nommé membre de l'Institut national, et reçut à sa table, dans son palais, le héros qui, alors général de la république et méditant sa ruine, était plus grand par ses victoires qu'il ne devait l'être dans la suite par son ambition.

Huit mois s'étaient à peine écoulés lorsque, le 9 mai 1798, le sort eut à désigner, aux termes de la constitution, celui des cinq directeurs qui devait se retirer pour faire place à un autre. Il sembla favoriser les vœux secrets du dernier élu, que Treilhard vint remplacer. Le directeur sortant fut envoyé, comme ministre plénipotentiaire, à Seltz, pour négocier avec le comte de Cobenzl sur divers points relatifs à l'exécution du traité de Campo-Formio; il était surtout chargé de traiter de la réparation exigée pour l'insulte faite par la populace de Vienne au drapeau tricolore, que l'ambassadeur de la République, Bernadotte,

avait fait arborer sur la porte de son hôtel. Tout en se donnant de nombreux témoignages de bonne intelligence et d'estime, les deux plénipotentiaires ne purent s'entendre, et le sujet compliqué des conférences de Seltz fut renvoyé au congrès de Rastadt.

De retour à Paris, François de Neufchâteau refusa le portefeuille des affaires étrangères, et accepta (le 19 juin 1798) de remplacer Letourneux à l'intérieur.

Le ministère de l'intérieur, établi par la loi du 27 avril 1791, avait déjà vu passer dix ministres et n'était pas encore organisé : François de Neufchâteau peut et doit en être regardé comme le créateur. Et non-seulement il introduisit le mouvement et la vie dans toutes les parties de cette vaste administration ; non-seulement il régularisa tous les travaux d'ensemble et de détail dans ce qui existait sans règle, sans action, sans développement, on lui dut aussi de grandes créations, comme celle de l'exposition publique des produits de l'industrie (*voy.* Exposition). Son ministère doit être regardé comme l'époque où fut établi en France le système de navigation intérieure, qui est, dans le corps de l'état, ce que sont les veines dans le corps humain. Il fut aussi le créateur du Musée du Louvre, où les chefs-d'œuvre du génie national se montrent avec tant de gloire parmi les chefs-d'œuvre de tous les pays et de tous les âges. Ce fut François de Neufchâteau qui fit commencer le placement des tableaux dans la galerie et celui des statues dans les salles du Louvre; et à cette époque, pour obtenir les fonds nécessaires, il lui fallut exposer ce qu'il appelait *les avantages incalculables de ce superbe Musée.* Ce fut lui qui inaugura l'*Apollon*, le *Mercure* et l'*Antinoüs* du Belvédère, la *Vénus* du Capitole, le *Laocoon*, la *Transfiguration* de Raphaël, les *Chevaux de Corinthe* et tant d'autres monuments que les victoires de la république avaient conquis et que les derniers revers de l'empire ont fait perdre. Nous ne pouvons qu'indiquer en passant quelques autres actes de ce ministère mémorable : l'établissement des pépinières départementales, les projets de défrichement des landes et le desséchement des marais, la création du dépôt général des cartes de la France, la formation du premier conseil d'instruction publique, un nombre encore considérable d'autres institutions ou de perfectionnements d'objets d'utilité nationale, etc. Il voulut, avant de se retirer, laisser, pour l'instruction primaire, une *Méthode pratique de lecture :* on y trouve la première recommandation, avec l'exposé des procédés, de l'enseignement mutuel et simultané. François de Neufchâteau ne jugea pas au-dessous de sa dignité de ministre de composer et de publier sous son nom ce livre, ainsi que l'excellente traduction libre du latin, de Muret, intitulée : *Institution des Enfants, ou Conseil d'un père à son fils*, en vers français. Le 23 juin 1799, il écrivit aux administrations centrales : « En quittant le ministère, ma dernière pensée est pour l'instruction publique. »

Les travaux académiques de François de Neufchâteau suffiraient pour signaler un des plus habiles grammairiens de notre époque. Les éditions qu'il a données des *Provinciales* et des *Pensées* de Pascal, son examen de ces immortels ouvrages, ainsi que du Gil-Blas de Lesage, le rangent parmi les meilleurs critiques et parmi le petit nombre des littérateurs reconnus dignes de juger des chefs-d'œuvre.

Membre et souvent président du premier corps politique sous le consulat et sous l'empire, on le vit toujours occupé, dans ses hautes fonctions, de découvertes ou de perfectionnements dans toutes les parties de l'économie rurale. Il fut l'un des fondateurs, et le président ou le vice-président presque perpétuel, de la Société royale et centrale d'Agriculture; et l'on ne peut citer aucun autre écrivain qui, chez les anciens et parmi les modernes, ait su allier à un si haut degré, pendant le cours d'un demi-siècle, la culture des champs et celle des lettres; qui, depuis sa quinzième année, n'en ait laissé s'écouler aucune sans publication. Pendant dix ans perclus dans un fauteuil, mais heureux dans son intérieur de l'amour de sa famille, philosophe avec gaîté, excellent citoyen, homme aimable, homme de bien, dont la conversation était un livre et la vie un

exemple, il mourut regretté de tous, à Paris, le 10 janvier 1828.

Avec François de Neufchâteau s'est effacée la dernière tradition vivante d'un siècle à jamais célèbre; mais il a vécu avec gloire dans ce siècle, avec honneur dans le nôtre, et sa mémoire ne s'effacera jamais. V-ve.

FRANÇOIS-XAVIER (saint), surnommé l'*apôtre des Indes*, gentilhomme espagnol, et l'un des premiers disciples d'Ignace de Loyola (*voy.*), dont il fut le zélé coopérateur dans la fondation de cette compagnie célèbre qui devait à la fois agiter l'Eglise, inquiéter les rois et troubler le monde, naquit le 7 avril 1506, dans la Navarre, au château de Xavier, non loin de Pampelune. Il était, par sa mère, neveu du fameux Arpilcueta, surnommé le docteur Navarre. Ses parents l'élevèrent avec soin et l'envoyèrent achever ses études à Paris. Reçu maître ès-arts au collége de Sainte-Barbe, il enseignait la philosophie au collége de Beauvais lorsque Ignace de Loyola, dont l'éducation avait été négligée, vint s'asseoir sur les bancs. C'était un petit noble biscayen qui déjà projetait de fonder son institut. Il cherchait des collaborateurs, et François-Xavier fixa d'abord son attention.

Le Navarrais résista d'abord : sa naissance et ses succès dans l'enseignement lui montraient un avancement facile dans les dignités ecclésiastiques ; mais il avait pour compagnon de chambre Loyola (*ejusdem cubiculi socius*), et, après avoir assez longtemps tourné en ridicule son camarade et son projet, il finit par céder au tendre attachement que celui-ci lui témoignait, aux éloges qu'il ne cessait de lui prodiguer, et à cette politique adroite et persistante dont il donna le premier exemple, si bien suivi depuis dans l'ordre dont il fut le fondateur.

François-Xavier avait professé la philosophie pendant plus de trois ans; en 1533 il étudia la théologie; l'année suivante, Ignace réunit ses premiers disciples, François-Xavier, Jacques Laynez, docteur d'Alcala, Salmeron, et Jacques-Alphonse, tous Espagnols, et, le jour de l'Assomption (15 août), il les conduisit à Montmartre dans la chapelle souterraine de l'abbaye, où, pour les enchaîner à ses projets, il les lia par des vœux solennels. Ils s'engagèrent à vivre pauvres et chastes, à faire le voyage de la Palestine pour y convertir les Juifs et les sectateurs de l'islamisme, et, si les chemins leur étaient fermés, à aller se jeter aux pieds du pontife romain et se soumettre à sa volonté pour telle *œuvre à laquelle il jugerait à propos de les employer*. Afin de rendre cet engagement plus sacré, un cinquième disciple d'Ignace (Pierre le Fèvre) célébra la messe dans la chapelle souterraine et donna la communion à tous les associés.

Après ce pacte solennel, Loyola voulut continuer quelque temps encore ses études théologiques avec quelques-uns de ses disciples, et un rendez-vous général fut donné à Venise pour le commencement de 1537. Dès que Xavier fut arrivé dans cette ville, il alla se loger à l'hôpital des incurables pour y soigner et servir les malades. On raconte que son zèle allait jusqu'à sucer le pus des ulcères. Ignace se rendit à Rome avec ses compagnons. Cependant la guerre s'était déclaree entre les Vénitiens et les Turcs, et la mission en Terre-Sainte ne put avoir lieu; mais Jean III, roi de Portugal, ayant résolu d'introduire le christianisme dans les Indes-Orientales, pria le pape Paul III de lui envoyer des missionnaires.

Déjà l'institut des jésuites commençait à se répandre. Xavier avait prêché avec succès à Rome, à Bologne, à Vicence. Il était prêtre, et fut envoyé en 1540 à Lisbonne, où il s'embarqua le 8 avril 1541 pour les Indes, avec le gouverneur portugais. Il passa l'hiver à Mozambique, et arriva, le 16 mai 1542, à Goa, siége du gouvernement. Pendant la traversée, qui dura plus d'un an, François-Xavier instruisit et catéchisa l'équipage, soignant les malades, couchant presque toujours sur le tillac, et n'ayant d'autre oreiller que les cordages. A peine était-il debarqué que, suivant sa coutume, il prit pour logement l'hôpital et y commença sa mission. On le voyait, une sonnette à la main, parcourir les rues de Goa pour appeler les Portugais et leurs esclaves au catéchisme et aux prédications. Le christianisme des habitants d'une partie des côtes, au sud-est de la presqu'île

en-deçà du Gange, était mêlé de beaucoup de superstitions : François traduisit le catéchisme dans la langue du pays, fit abattre les idoles et renverser leurs temples.

En 1544, il alla, suivi de plusieurs autres missionnaires, au royaume de Travancor. Il a écrit lui-même que, dans l'espace de quelques mois, il baptisa de sa main dix mille idolâtres. On lit dans les biographies du saint que tant de conversions étaient dues à d'éclatants miracles, et on y rapporte celui d'une grande armée de Barbares attaquant le royaume de Travancor et mise en déroute, sans ralliement possible, par les regards terribles, la voix tonnante et le geste du missionnaire armé du crucifix.

François se rendit ensuite à Meliapour, qu'on appelait aussi *la ville de Saint-Thomas*, parce que, d'après une tradition singulière, le saint apôtre de Jésus-Christ était allé chercher et avait trouvé dans cette ville la couronne des martyrs : peu s'en fallut que François-Xavier n'y trouvât lui-même la sienne. Quelques missionnaires lui ayant été envoyés de France, il se rendit avec eux à Malacca (nov. 1545); il y convertit des idolâtres, des juifs, des musulmans. Il fit ensuite le voyage de Macassar, parcourut toutes les Moluques, faisant partout des conversions et des miracles. Il baptisa plus de 25,000 Barbares à Amboine, à Ternate, etc. Dans l'île de Ceylan, il convertit le roi de Candi et un grand nombre de ses sujets.

De retour à Goa (1548), il y trouva déjà établi un collége et un séminaire de jésuites. Après avoir réglé, comme chef, les affaires de la compagnie, il s'embarqua pour le Japon (1549); il prêcha, sans beaucoup de fruit, à Canguxima, à Firanda, à Méaco. On voit par ses lettres qu'il n'avait pu apprendre la langue du pays. « Je n'entends pas ce peuple, écrivait-il, et il ne m'entend pas. » Son costume de pèlerin n'en imposait pas assez : il imagina de prendre des habits somptueux, et de se présenter, avec une suite brillante, muni des lettres du vice-roi des Indes, à la cour d'Amangucchi. Le roi, ayant d'ailleurs reçu du missionnaire de riches présents, lui donna la permission de prêcher, et trois mille Japonais ne tardèrent pas à être baptisés.

Un des plus ardents désirs de Xavier était d'évangéliser la Chine. Déjà il était arrivé dans l'île de Sancian (Chang-Chuen-Chan), sur la côte de la province de Quang-Tung, vis-à-vis de Canton, lorsqu'il mourut, dans cette île, le 2 décembre 1552; il n'était âgé que de 42 ans, et en avait passé près de onze dans ses travaux apostoliques. Il fut enterré sur le rivage, et le cercueil, rempli de chaux, devait consumer les chairs; mais vingt-cinq ans plus tard, si l'on en croit les biographies écrites par les jésuites, le corps fut retrouvé entier, dans un état parfait de conservation, et il avait l'air vivant; on va jusqu'à dire que de tout le corps s'exhalait une odeur suave et merveilleuse. Il fut transporté à Goa et déposé dans une grande chapelle qui lui fut consacrée.

François-Xavier, béatifié par le pape Paul V, en 1619, fut canonisé par Grégoire XV, en 1622. L'Église catholique lui donna le titre d'*Apôtre des Indes*, et a inscrit son nom au calendrier le 2 décembre. On a de François-Xavier cinq livres d'*Épîtres* imprimées à Paris, 1651, in-8°, et aussi un *Catéchisme* et quelques *Opuscules*. Parmi les historiens jésuites, espagnols, italiens et français, qui ont écrit la vie du saint, nous ne citerons que le P. Bouhours; tous rapportent un grand nombre de miracles dont l'un a été peint par le Poussin, et dont le plus remarquable est celui d'un crucifix que François-Xavier avait laissé tomber dans la mer et qu'un cancre lui rapporta. V-VE.

FRANÇOISE DE RIMINI. Qui ne connaît ce touchant épisode de *Francesca da Rimini*, jeté dans le sombre tableau de l'enfer du Dante, comme une fleur chétive et décolorée sur le bord d'un volcan?

Dante, guidé par Virgile dans le dédale ténébreux de l'empire des morts, parvient à la région réservée aux âmes que l'amour a perdues; là il aperçoit deux ombres gracieuses qui se tiennent tendrement embrassées : c'est Françoise et Paul de Rimini. La première raconte au poëte l'histoire de ses malheurs :

Noi leggiavamo un giorno, per diletto

Di Lancilotto, come amor lo strinse;
Soli eravamo, e senza alcun sospetto.
Per più fiate gli occhi ci sospinse
Quella lettura, e scolorocci 'l viso;
Ma solo un punto fu quello che ci vinse.
Quando leggemmo il disiato riso
Esser baciato da cotanto amante;
Questi, che mai da me non fia diviso,
La bocca mi baciò tutto tremante.
Galeotto fu il libro e chi lo scrisse;
Quel giorno più non vi leggemmo avante.
(Dante, *Inf.*, Cant. V).

« Nous lisions un jour par délassement les aventures de Lancelot et le récit de ses premières amours; nous étions seuls et sans méfiance. Plus d'une fois, à cette lecture, les couleurs de la vie disparurent de nos fronts, et nos regards se troublèrent. Mais un passage seul put triompher de notre vertu : ce fut quand nous vînmes à lire que le noble amant cueillit un baiser sur des lèvres adorees; celui que vous voyez à mes côtés (puisse-t-il n'être jamais séparé de moi !) me baisa sur la bouche, tout tremblant d'amour. Galeotto fut le livre et celui qui l'écrivit; ce jour-là nous ne lûmes pas davantage. »

La sagacité des commentateurs s'est surtout exercée sur ce vers :

Galeotto fu il libro e chi lo scrisse.

La plupart d'entre eux s'accordent à dire que Galeotto était le nom de l'entremetteur des amours de Lancelot du Lac et de la belle Genièvre, et que Françoise de Rimini veut dire par là que, son Galeotto à elle, ce fut le livre et celui qui l'écrivit.

Cette fiction du poëte est fondée sur un fait historique : Françoise, fille de Guido da Polenta, seigneur de Ravenne, fut mariée, vers la fin du XIII^e^ siècle, à l'un des fils de Malatesta, seigneur de Rimini. Son mari était, disent les chroniques, un homme brave, mais disgracié par la nature; son beau-frère au contraire, le jeune Paolo Malatesta, était un cavalier accompli. Un jour le maître de Rimini surprit sa femme et son frère dans un entretien d'amour, et les tua tous deux du même coup. *Voy.* MALATESTA. C. F-N.

FRANCOLIN. La séparation des francolins d'avec les perdrix repose principalement sur la différence bien tranchée des mœurs et des habitudes de ces deux groupes de gallinacés. En effet, tandis que les perdrix vivent au sein des plaines et surtout des guérets, faisant entendre dans leurs appels ce petit cri doux et fluet qui peint si bien les inquiétudes continuelles de leur existence toujours menacée, les francolins préfèrent les bois et les forêts, se perchent sur les arbres, vont chercher des vers et de petits mollusques dans les lieux marécageux, ou bien se servent de leur bec comme d'une pioche naturelle, de leurs doigts comme de grattoirs ou de râteaux, pour déterrer les petites racines bulbeuses qui font aussi partie de leur nourriture ordinaire. Leur voix est rauque et criarde, et un chant vigoureux annonce matin et soir la séparation et la réunion des compagnies ou familles. Du reste, les femelles couvent à terre comme celles des perdrix, et les parents montrent le même attachement et les mêmes soins pour leurs petits, jusqu'à l'époque où ces derniers peuvent voler. Les seuls caractères physiques qui soient propres aux francolins sont, chez le mâle, un ou deux éperons, un bec un peu plus long que dans les perdrix et une queue un peu plus développée. — Parmi les espèces assez nombreuses de ce sous-genre, on doit surtout remarquer le *francolin à collier roux*, originaire des parties les plus méridionales de l'Europe et de l'Afrique barbaresque; le *francolin ensanglanté*, du Népaul; enfin le *francolin de Pondichéry*. La première de ces espèces est longue de douze à treize pouces; le cou et le ventre sont noirs, avec des taches rondes et blanches; les pieds rouges; le dessus du corps et des ailes brun, rayé de roux; enfin un beau collier rouge-marron entoure le cou. Le francolin ensanglanté a les plumes de la queue peintes de couleurs verte, blanche et ponceau; le tour des yeux est violet, et le sommet de la tête est orné d'une huppe grise et blanche. L'espèce de Pondichéry a les parties supérieures rousses, avec des bandes en zigzag blanchâtres; le sommet de la tête d'un roux cendré; le croupion gris, varié de noir et de blanc; le ventre blanc lunulé de noir; la gorge et la base du bec jaunâtres avec de petites marques noires; enfin les ailes peintes de noir, de gris et de roux. C. L-R.

FRANCONI. Ce nom, si familier aux amateurs des exercices équestres, est celui d'une famille noble d'Italie. Le premier qui lui donna la célébrité presque européenne dont il jouit encore aujourd'hui dans l'art de dresser les chevaux, Antoine Franconi, naquit à Venise en 1738. Obligé de fuir sa patrie par suite de la condamnation à mort de son père, qui avait tué en duel un sénateur, il vint en France à l'âge de 20 ans. Pour subvenir à ses besoins, il dut chercher à se créer des ressources : il les trouva dans la physique qu'il avait cultivée dans sa jeunesse, et parut pour la première fois devant le public en qualité de physicien. A cette industrie il en joignit bientôt une autre : il fit voir des oiseaux savants, puis d'autres animaux qu'il dressait avec un talent remarquable. Les curieux de Lyon et de Bordeaux applaudirent à ses efforts, et ce fut dans cette dernière ville qu'il eut occasion de connaître le duc de Duras, dont les bons offices le mirent à même d'introduire en France le spectacle favori des Espagnols, les combats de taureaux. Les taureaux et les *taureadores* que Franconi était allé chercher lui-même en Espagne eurent un succès prodigieux ; de trente lieues à la ronde on accourait pour les voir. Mais, jaloux des bénéfices de leur directeur, les *taureadores* ne tardèrent pas à le menacer de donner des combats à leur propre compte. Un soir de représentation, quand déjà le public impatient attendait dans la salle, ils refusèrent de jouter. Franconi n'était pas un bateleur vulgaire, c'était un homme de cœur et de résolution. Sans se déconcerter de ce refus, il s'élance dans le cirque, seul, en bas de soie, la poitrine découverte, et pique le taureau. Les Bordelais furent effrayés de tant d'audace et de courage. Dès ce jour, Franconi fit seul les combats de taureau, et la foule ne cessa de se porter à ses représentations. Après avoir exploité alternativement Lyon et Bordeaux, Franconi arriva à Paris en 1783 et s'associa avec Astley, célèbre écuyer anglais, qui avait depuis trois ans ouvert un manége théâtral dans la rue du Faubourg-du-Temple. Mais le spectacle de ses animaux savants ne plut pas autant aux Parisiens que les exercices de son collaborateur. Au bout de deux ans, il retourna à Lyon, où Balpe, autre écuyer fameux, auquel il avait loué son cirque, avait tellement donné aux habitants le goût de ses manœuvres que la ménagerie du Vénitien eut tort comme à Paris. Loin de se décourager, Franconi résolut de lutter avec son heureux locataire : il acheta des chevaux, les dressa lui-même, et au bout d'un mois il rouvrit sa salle aux bravos des Lyonnais. La Révolution interrompit le cours de ses succès et de ses recettes ; il vit son cirque détruit au siége de Lyon, revint à Paris vers la fin de 1792, et reparut au faubourg du Temple avec toute sa famille qui composait sa troupe d'écuyers et d'écuyères.

En 1793 et en 1799, le théâtre de Mlle Montansier et celui de la Cité se l'adjoignirent momentanément, et il y figura avec ses chevaux dans plusieurs ballets et pantomimes. En 1806, le cirque, déjà transporté depuis quatre ans dans l'ancien jardin des Capucines, dut changer encore de place par la raison indiquée à l'article Cirque olympique ; Antoine Franconi, qui avait fait de brillantes affaires et qui était devenu aveugle, céda alors son établissement à ses deux fils Laurent et Minette, qui, sur la fin de 1809, rouvrirent, rue du Monthabor, une nouvelle salle où ils varièrent les exercices d'équitation par des pantomimes montées avec une pompe dont on n'avait pas encore vu d'exemple. On a dit à l'article déjà cité, pourquoi, en 1816, ils quittèrent encore cette salle et retournèrent au faubourg du Temple, sur l'emplacement jadis occupé par Astley, et comment, chassés en 1826 par un horrible incendie, ils parvinrent à l'aide de nombreuses souscriptions à édifier le vaste amphithéâtre qui s'élève aujourd'hui sur le boulevard du Temple.

Pendant vingt-cinq ans, soit à Paris, soit dans les nombreuses tournees qu'ils faisaient annuellement dans les departements et même à l'étranger, les frères Franconi ont dignement soutenu la réputation de leur père. Habile surtout dans l'art de dresser les animaux, l'aîné a étonné tour à tour les amateurs de ces exercices par la docilité des chevaux, des

cerfs, des éléphants formés par lui; le jeune s'occupait de la mise en scène et même de la composition des mimodrames dans lesquels sa femme figurait avec un talent digne d'une scène plus élevée. Enfin ils se retirèrent successivement, laissant à M. Adolphe Franconi, fils adoptif du plus jeune d'entre eux, le soin de continuer leurs traditions. Depuis 1833, le cirque est exploité par une société dans laquelle M. Adolphe Franconi est resté chargé de l'éducation artistique des chevaux et de la mise en scène des ouvrages dramatiques, double tâche dont il s'acquitte avec un talent héréditaire.

Antoine Franconi, l'auteur de cette famille intéressante d'artistes équestres, est mort à Paris le 6 décembre 1836, à l'âge de 98 ans. Depuis longtemps il avait recouvré la vue, grâce aux soins du baron de Forlens, et il n'avait plus d'autre plaisir que d'assister presque tous les soirs aux représentations du cirque, assis dans un fauteuil placé exprès pour lui à la première galerie, où de ses faibles mains il essayait encore d'applaudir aux travaux de ses successeurs. Le jour du convoi, d'après ses dernières volontés, un cheval suivait immédiatement son corbillard. V. R.

FRANCONIE, contrée de l'Allemagne centrale, appelée en allemand *Franken* ou *Frankenland*, fut désignée, s'il faut en croire quelques auteurs, sous le nom de France orientale ou germanique, lorsque Clovis eut occupé la Gaule. On voit en effet que ce prince, pour réprimer les courses des Thuringiens, envoya sur leurs frontières une forte colonie de Francs, qui s'établit sur la rive droite du Mein. Il est vraisemblable que le duché de Franconie fut établi vers 902, car les comtes franconiens se rendirent indépendants lors de la dissolution de l'empire carlovingien et de la constitution définitive du système féodal. L'un d'eux, Conrad, fut élu roi de Germanie en 911, et laissa son comté à Eberhard son frère, qui fut tué en 939 à la bataille d'Andernach. Son successeur dans le duché, Conrad le Sage, duc de Franconie et de Lorraine, gendre de l'empereur Othon I^er^, périt en 955 dans une bataille livrée aux Huns sur les bords du Lech, près d'Augsbourg. Après lui parurent Othon, duc de Franconie, Henri, Conrad, jusqu'en 1024, époque où ce dernier fut élu empereur.

Maison de Franconie ou Maison salique. Conrad I^er^ avait été le fondateur de la première maison salique, mais ce nom date plus particulièrement de Conrad II, fils de Henri, duc de Franconie et qu'on a surnommé *le Salique**, ou aussi *de Worms*, ville où il résidait non moins fréquemment que dans son château de Limbourg, près de Spire. Conrad II ne réunit pas le duché de Franconie à la couronne impériale : il le remit à son cousin-germain Conrad-le-Jeune, qui se révolta contre lui, fut fait prisonnier, retenu longtemps dans les fers, et mourut en 1039. Mais les empereurs Henri III, Henri IV et Henri V conservèrent la possession du duché. Le dernier de ces princes le donna, en 1116, à son neveu Conrad de Hohenstaufen, fils de Frédéric, duc de Souabe, et d'Agnès, sœur de l'Empereur. Conrad devint empereur après la mort de Lothaire II, en 1138, sous le nom de Conrad III. Il garda son duché, qui passa à son fils Frédéric de Rothenbourg; puis, en 1196, à Conrad, fils de l'empereur Frédéric Barberousse, et en 1196 au frère de celui-ci, Philippe. Lorsque ce dernier fut devenu empereur, il détacha beaucoup de terres du duché de Franconie, qui dépérit entre ses mains, et qui s'éteignit, en 1268, lorsque le jeune Conradin eut été décapité à Naples. Les États en devinrent souverains alors, et les débris en furent conférés aux burgraves de Nuremberg, mais le titre en resta aux évêques de Würtzbourg. Dans la suite, durant la guerre de Trente-Ans, on voulut ressusciter le duché de Franconie pour le duc de Weimar.

On vient de voir que la maison de Franconie a donné quatre chefs au Saint-Empire, savoir : Conrad II (1024-1039), Henri III (1039-1056), Henri IV (1056-1106), Henri V (1106-1125). Ce dernier

(*) Ce nom provient de ce qu'on regardait les Saliens (*voy.*) comme les Francs par excellence, et l'on appelait *saliques* les familles franques les plus illustres. *Voir* Pfister, *Histoire des Allemands*, t. II, livre III^e^. J. H. S.

n'ayant pas laissé de fils, ni aucune disposition relative à sa succession, Lothaire II, de Saxe, fut élevé au trône, qu'il occupa jusqu'en 1137.

Le caractère particulier de cette période de l'histoire d'Allemagne, que remplissent les quatre règnes des empereurs franconiens, consiste dans l'accroissement extraordinaire de la puissance des États et dans la décadence entière de celle des empereurs. Ceux - ci avaient cru diminuer le pouvoir des ducs en augmentant celui du clergé; mais les guerres de Henri IV montrent combien ils s'étaient trompés dans leurs calculs, car ils eurent à la fois contre eux les évêques et les ducs. Les entreprises malheureuses sur l'Italie, l'appui que donna aux papes l'établissement des Normands dans la partie méridionale de cette contrée, ne contribuèrent pas peu non plus à la ruine de l'autorité impériale. Durant cette période, les ecclésiastiques possédaient les plus belles villes de l'Allemagne, un grand nombre de duchés, de margraviats et de comtés; ils y exerçaient les droits régaliens, et tenaient les châteaux les plus importants et les meilleures forteresses de l'Empire. Les ducs, tantôt révoltés contre le chef de l'état, tantôt lui faisant payer cher un appui douteux, acquirent de nouveaux droits, soit par rapport à l'administration du gouvernement public, soit par rapport à la souveraineté personnelle des États. Ainsi les empereurs ne furent plus libres de conférer un duché ni d'élever un état inférieur au rang et à la dignité de prince, sans le consentement des États; ils ne purent plus disposer à leur gré des biens du domaine; la juridiction impériale fut restreinte dans des bornes inconnues aux siècles précédents; ils ne purent plus faire grâce aux coupables condamnés par les États, ni leur rendre les biens tombés en confiscation, ni s'approprier les biens des proscrits. Enfin, à côté de l'hérédité des fiefs, qui se consolida définitivement dans l'Empire, durant cette époque, les villes s'organisèrent mieux aussi et prirent plus d'importance. Après les empereurs de la maison de Franconie viennent ceux de la maison de Souabe. *V.* Hohenstaufen. A. S-r.

Cercle de Franconie. L'ancien duché de ce nom ayant été converti, conjointement avec différentes petites souverainetés, en un des dix cercles de l'empire d'Allemagne, il formait une des plus belles parties de cet empire et comptait environ 1,500,000 habitants, sur une surface de 490 milles carrés géographiques. A ce cercle appartenaient les évêchés de Bamberg, de Würtzbourg, d'Eichstædt, les principautés d'Anspach, de Baireuth, de Hohenlohe; la grande-maîtrise de l'ordre Teutonique à Mergentheim; les comtés princiers de Henneberg et de Schwarzenberg; les comtés de Castell, de Wertheim, de Reineck, d'Erbach, de Limburg; les seigneuries de Seinsheim, de Hausen, de Speckfeld, et les villes impériales de Nuremberg, de Rothenbourg sur la Tauber, de Schweinfurt, de Weissenburg et de Windsheim. La plus grande partie du cercle de Franconie appartient maintenant à la Bavière et forme les cercles royaux du Haut-Mein, du Bas-Mein et de Rézat. Le reste est échu en partage au Wurtemberg, au grand-duché de Bade, au grand-duché de Hesse-Darmstadt, à la Prusse, à la Hesse électorale et aux duchés de Saxe. *C. L.*

FRANCS (en allemand *Franken*). L'histoire nomme les Francs pour la première fois à l'occasion d'une victoire d'Aurélien qui, n'étant encore que tribun de légion dans la Gaule, arrêta une de leurs irruptions vagabondes, en tua trois cents et vendit sept cents captifs, vers l'année 241. Depuis, ils se retrouvent continuellement mêlés aux guerres et aux troubles de l'empire en Occident, souvent vainqueurs, souvent vaincus, toujours redoutables, tantôt alliés, tantôt ennemis, ou l'un et l'autre à la fois, car ils n'obéissaient pas tous aux mêmes chefs. Tels que Tacite avait dépeint les guerriers de la Germanie, tels se montraient les Francs dans les récits des panégyristes de Constantin et de Maximien-Hercule, dans les discours de Libanius et de Julien, dans les poëmes de Claudius et de Sidoine Apollinaire, et bien plus tard encore dans l'histoire d'Agathias. Leur chevelure coupée par derrière se relève sur le front et se noue au sommet de la tête, comme décoration de l'homme libre, comme dé-

fense du combattant. Des vêtements étroits expriment les contours de leur taille et de leurs membres nerveux. Fantassins infatigables, nageurs intrépides, ils ne sont arrêtés ni par les marais et les fleuves glacés, ni par les rochers et les escarpements de montagnes. Dans leurs mains, la *framée* ou, sous un autre nom, la *francisque*, marteau d'armes, hache à deux tranchants, brise et coupe les cuirasses, après que leur *angon*, espèce de dard muni d'un double croc près de la pointe, s'est attaché comme une ancre à l'ennemi qu'il atteint. Le dard à peine lancé, le guerrier l'a suivi, pèse du pied sur le bois qui pend aux boucliers sans en pouvoir être arraché, et force l'adversaire à se découvrir pour recevoir le coup qui le terrasse. On peut les surprendre, mais non les abattre; on peut déconcerter leur effort impétueux par la tactique et la ruse, les accabler sous le nombre, mais non les contraindre à fuir devant le péril; irrésistibles dans le choc, sans peur dans la défaite, fiers encore et terribles dans la captivité et jusque dans la mort, ils attaquent plus qu'ils ne se défendent; on obtient leur alliance, jamais leur soumission entière.

Beaucoup d'écrivains ont longuement disserté sur l'origine des Francs, sur l'étymologie de leur nom, sur leurs premières demeures. Nous resterons avec les savants les plus modérés, non pas les moins bien instruits, en-deçà des conjectures hasardées. Sans aller chercher la patrie primitive des Francs, soit auprès des Palus-Méotides, soit sur les bords de la Baltique, soit dans la Chersonèse-Cimbrique, encore moins dans la Pannonie, nous nous arrêterons à l'indication obscure, mais positive, du géographe de Ravenne qu'Heineccius interprète avec beaucoup de sagacité; et nous rencontrerons les Francs, d'abord sur les bords de l'Elbe, principalement entre ce fleuve et le Weser, dans cette *Morungania* (terre marécageuse) située au duché de Brême, et dont un *pagus Morenganus*, *Moronganus* reproduit encore le nom jusque vers la fin du XI^e^ siècle; puis, nous les verrons sur toute la ligne du Rhin, entre l'embouchure du Mein et la mer, limités à l'est par le Weser, qu'ils ont franchi, et touchant du côté de l'ouest aux provinces de la Gaule, vers le midi aux Alemans ou Suèves, vers le nord aux Saxons et à l'Océan. La nation des Francs était une confédération de peuples germaniques, car les noms de *Francs* et de *Germains* sont synonymes chez les auteurs grecs et latins des IV^e^, V^e^ et VI^e^ siècles. Quand se forma-t-elle? il est plus facile de deviner la cause que la date précise de l'événement. La terreur des armes romaines, ou plutôt l'indignation et la vengeance contre les vainqueurs, qu'on n'acceptait jamais pour maîtres, forcèrent des peuples belliqueux, trop souvent divisés par des rivalités et des haines, surtout par des ressentiments d'injures et de violences si communes parmi les Barbares, à s'unir enfin contre l'étranger. Était-ce après les expéditions de Corbulon sous le règne de Claude, ou seulement à la suite de la terrible invasion de l'empereur Maximin, successeur d'Alexandre-Sévère? On ne voit point la ligue se former; on ignore quels peuples y entrèrent les premiers; on sait seulement qu'elle existait, qu'elle était déjà connue des Romains dès la première moitié du III^e^ siècle, et qu'elle finit par embrasser tous les peuples compris entre le Weser, l'Océan, le Rhin et le Mein; les Frisons et les Chauques sur la mer du Nord; les Saliens qui peuplaient les marais du Wahal, de l'Issel (*Isala*, *Sala*), et qui empruntèrent du fleuve leur nom; les Attuariens, les Bructères, les Chamaves, pesant sur la limite rhénane, et appelés ensuite *Ripuaires*, quand ils devinrent alliés soldés de l'empire, qui leur paya plus d'une fois rançon, lorsqu'il manquait de généraux capables de les contenir; les Cattes, les Ampsivariens dans l'intérieur, entre tous les autres.

Ce nom de Francs, qui leur était commun sans les unir dans une association constante, universelle, ne signifiait pas, comme on l'a cru vulgairement, leur dessein de défendre l'indépendance nationale et de s'*affranchir* de la conquête romaine. C'est un renversement d'idées, un anachronisme. Après que les Francs régnèrent sur les Gaules et retournèrent dans leur Germanie conquérir d'autres Barbares qui avaient pris leur place en

des régions plus lointaines, alors, seulement alors, le mot tudesque *Frank* ou *Vrank*, le mot latin *Francus*, devinrent la dénomination spéciale des membres de la cité, jouissant du droit plein et entier, exempts de toute servitude, et ne devant qu'un service d'hommes libres au roi, au suzerain, au pays. Ce nom de *Francs*, significatif en effet comme tous les noms de ligues barbares, remontait par l'étymologie au mot *vrangh*, farouche, terrible. Parce que Plutarque avait dit que *Cimbre* autrefois voulait dire brigand, mais en un sens honorable, on avait imaginé de rapporter l'origine du nom *Franke* au vieux teuton *Warge*, qui avait même valeur, et cela par une métathèse très ordinaire : de *Warge*, *Wracke*, puis *Wrancke*, *Francke*. Mais l'analogie des idées, et non celle des mots, aurait pu soutenir une pareille étymologie. En effet, il eût été possible que la confédération barbare adoptât une qualification de ce genre, lorsque les Germains tenaient pour maxime que les hommes devaient vivre du pillage plutôt que du travail, ou, comme dit Tacite en son beau langage, acquérir plutôt par le sang que par la sueur. Telles avaient été aussi les opinions et les mœurs des Grecs dans les temps héroïques : alors on demandait à des étrangers sans leur faire du tout injure, comme le bon Nestor demandait à Télémaque et aux siens en leur offrant l'hospitalité, s'ils étaient des pirates, λησταί. Ainsi vécurent les Scandinaves, Danois et Northmans, qu'un poëte annaliste du IX^e^ siècle donne pour aïeux aux Francs, par une erreur assez naturelle; car de la ressemblance il induisait la filiation des Francs, aventuriers également intrépides et sur mer et sur terre. La nacelle comme la trirème, tout leur était navire, leur audace suppléant à la puissance du bâtiment pour braver les tempêtes. Aussi leurs populations maritimes désolèrent-elles pendant longtemps les côtes de la Bretagne et de la Celtique. Ce furent elles que Carausius eut à combattre pour délivrer ces pays de la piraterie, et qu'il s'empressa de gagner comme auxiliaires quand il voulut se créer un empire dans la Bretagne et se révolter contre Dioclétien. C'étaient aussi des Francs, ces captifs que Probus avait transportés aux contrées du Pont-Euxin, et qui, rompant un jour leur captivité, se jetèrent dans les premiers esquifs qu'ils rencontrèrent au rivage, puis coururent saccageant et pillant l'Asie-Mineure, la Grèce, l'Afrique, la Sicile, traversèrent le détroit et retournèrent par l'Océan dans leur patrie, chargés de butin et de dépouilles; nouvelle argonautide à laquelle il ne manqua qu'un âge plus poétique. Dès le règne de Gallien, ils pénétrèrent dans l'Italie jusqu'à Ravenne, dans l'Espagne jusqu'à Tarracone, où, 150 ans encore après, des débris attestaient leur passage, qui dura douze années. L'usurpateur Postume les vainquit et s'en fit des alliés; Aurélien, Probus et Dioclétien ajoutèrent à leurs titres de gloire le surnom de *francique;* mais, souvent taillés en pièces, ou traînés en captivité, ou dispersés dans les légions, ou forcés de souscrire à des traités qui leur imposaient l'obligation de fournir des troupes à l'empire, les Francs n'en étaient pas moins toujours menaçants, toujours redoutables, soit qu'ils s'unissent aux autres Barbares qui forçaient la barrière du Rhin, soit qu'ils vinssent tout seuls faire le dégât, en courant, sur les terres de l'empire. Les efforts de Constance, ceux de Constantin, qui livra aux bêtes dans l'arène des rois captifs et qui institua les jeux franciques, les victoires de Julien, les travaux guerriers de Valentinien II dans les Gaules, eurent sans cesse pour objet de fortifier ou de rétablir la limite du Rhin, de renouveler les traités avec les Francs.

Les panégyristes des empereurs, les historiens même ont prodigué à cette nation l'épithète d'infidèle : cependant elle n'épargna pas son sang pour la gloire et la sûreté de l'empire. Mais dans les déchirements des provinces entre des princes légitimes et imbéciles et des usurpateurs braves, souvent glorieux, il était difficile aux Barbares de juger la cause la plus juste ou de ne pas se laisser tenter à l'occasion de faire payer leurs anciennes defaites aux villes opulentes de leurs vainqueurs. Ainsi fut dévastée quatre fois la brillante et malheureuse Trèves avec d'autres cités fameuses. Il faut distinguer aussi entre les diverses nations frankes; quelques-unes prirent des demeures plus

stables et des habitudes de civilisation longtemps avant les autres.

Carausius avait cédé aux Francs, ses alliés, quelques pays en-deçà du Rhin dans la seconde Germanie; Maximien ne les en dépossèda point et les traita comme des alliés; ils s'avancèrent peu à peu sous les fils de Constantin, et Julien leur laissa la Toxandrie, entre la Meuse et l'Escaut, lorsqu'il leur imposa le titre d'alliés et les devoirs de vassaux de l'empire. C'étaient principalement les *Saliens*. On voit un grand nombre de corps saliens dans la milice impériale; des Francs, consulaires, généraux d'armée, ministres : Sylvain, Bauton, Richimère, Arbogaste. Il y eut un temps où ils furent tout-puissants à la cour d'Occident : les honneurs civils et militaires n'étaient qu'à eux ou ne s'obtenaient que par eux. Cependant ces nations divisées entre elles, comme elles l'avaient été jadis au temps d'Arminius et de Maroboduus, et de Ségeste et d'Inguiomer, combattaient pour et contre les Romains; Arbogaste, poussé par des inimitiés nationales (*gentilibus odiis*), conduisit les armées romaines, composées de Barbares et sans doute en partie de Francs, sur le territoire des Bructères, des Cattes, des Ampsivariens, pour se venger de Sunnon et de Marcomer, princes de ces nations. Plus tard, des deux fils de Clodion, qui avait combattu vingt ans contre les Romains avec des succès divers, mais qui avait fini par s'emparer de tout le pays entre l'Escaut et la Somme (seconde Belgique), à sa mort, l'aîné appela le roi des Huns, Attila, pour reconquérir sous sa protection l'héritage paternel; Mérovée, le plus jeune, fils d'armes d'Aétius (*voy.*), se rangea sous les aigles romaines et se signala dans les plaines de Châlons. Il succédait à son père par la volonté des Francs qui l'élevèrent sur le pavois, peut-être comme ami de l'empereur ou du grand Aétius, toujours comme le plus vaillant. Childéric, fils de Mérovée, agrandit le royaume héréditaire, vainquit Égidius, le réduisit à se renfermer dans Soissons, et s'avança jusqu'à la Loire. D'un autre côté, des princes de la même famille occupaient Cologne, le Mans, à la tête de leurs tribus. L'ancienneté de la prise de domicile, les vieux souvenirs d'alliance, le grand nom de Mérovée qui avait aidé Aétius à chasser Attila, la haine contre les ariens, Visigoths et Bourguignons, la supériorité des Saliens sur le reste des Francs, tout préparait la réunion des diverses tribus sous un seul roi et la conquête entière des Gaules. Il ne fallait qu'une main forte et un génie puissant : Clovis consomma l'œuvre préparée par ses ancêtres.

Quelques historiens avaient cherché à rendre miraculeux les exploits de Clovis, déjà bien assez surprenants. En plaçant son point de départ au-delà du Rhin, ils lui faisaient conquérir tout d'un coup les Gaules, depuis l'extrémité septentrionale jusqu'aux Pyrénées, avec ses 5,000 soldats. Les écrivains plus récents n'étendent pas le royaume que Childéric lui laissa, plus avant que les confins du Tournaisis, et supposent les Francs dans l'état d'une peuplade encore mal établie et presque vagabonde. Cependant il y avait cent ans que les Saliens, et avec eux les Chamaves, avaient fixé leurs demeures dans une partie de la seconde Germanie et de la seconde Belgique; pendant la décadence de l'empire, surtout depuis la grande invasion des Barbares de l'année 406, ils n'avaient cessé de s'approprier quelques parties de cette Gaule, dont la faiblesse des empereurs ou les intrigues des ministres qui voulaient régner en leur place abandonnaient les lambeaux aux Burgondes, aux Visigoths, aux Saxons, aux sujets révoltés. Les traités avec Stilicon ne les avaient point resserrés dans des limites plus étroites; les victoires d'Aétius n'avaient point empêché Clodion de garder le pays des Atrébates, et Childéric n'avait laissé à Syagrius que Soissons, Reims, Châlons, Melun, Sens, Auxerre et quelques villes. Tout le reste entre le Rhin et la Loire, excepté l'Armorique, obéissait aux princes francs. Sidoine Apollinaire, avant l'année 475, disait que déjà depuis longtemps (*olim*) la langue latine ne se parlait plus dans la Belgique, et que la loi romaine avait disparu de la limite rhénane. Il s'était établi de tels rapports de voisinage et de familiarité entre les Francs et les Romains de la Gaule, que les premiers, après l'expulsion de leur roi Childéric, mirent à leur

tête, pendant huit ans, Égidius, commandant des légions, et que les provinces armoriques trouvèrent en eux tout d'abord des alliés naturels. Plusieurs évêques des royaumes limitrophes, sous le joug des ariens, soupiraient après le règne des Francs, et apprenaient aux cités gallo-romaines à voir de futurs protecteurs dans ces Barbares leurs anciens alliés, comme ils voyaient eux-mêmes dans les idolâtres des néophytes en espérance.

Il faudrait, si l'on faisait l'histoire des Francs avant Clovis, la diviser en trois époques : dans la première, l'origine et les courses antérieures à l'entrée sur le sol romain (*voy.* GERMAINS); dans la seconde, les premiers établissements jusqu'au commencement du v^e^ siècle (*voy.* PHARAMOND, SALIENS, RIPUAIRES, etc.); puis enfin les conquêtes affermies par l'association des intérêts et les rapprochements des habitudes (*voy.* MÉROVINGIENS). Il manque beaucoup de choses dans cet exposé trop succinct : on y suppléera dans les articles auxquels nous venons de renvoyer. N-T.

FRANCS D'ORIENT. On donne le nom de *Francs*, dans le Levant, à tous ceux qui sont nés en Europe, ou qui, quoique nés dans un pays soumis à l'empire othoman, sont originaires de l'Europe. Il serait très difficile d'assigner avec certitude l'origine de cette dénomination, évidemment empruntée aux Français, soit que les Musulmans, ayant été en rapport avec les Français plus qu'avec les autres peuples occidentaux du temps des croisades, aient désigné tous les peuples de l'Europe par le nom de Français, soit que la Porte othomane, ayant accordé des priviléges aux Français parce qu'ils étaient ses alliés les plus anciens, les sujets des autres puissances qui en ont joui successivement ont été rangés sous la même dénomination.

La loi du Koran ayant prescrit à ses sectateurs de traiter les peuples qui se refuseraient à embrasser l'islamisme avec clémence, mais avec une hauteur qui leur fît sentir leur état d'inférieurs, il est tout naturel que les Européens qui s'établirent en Orient aient cherché à se soustraire par des traités à la juridiction des Musulmans : de là les capitulations qui accordent aux Francs le droit de ne relever que de leurs consuls respectifs, et le privilége de ne pas payer de *harach*, c'est-à-dire le droit de capitation imposé par la loi à tous les sujets mâles de l'empire, chrétiens et juifs. Les premières capitulations portaient que tous les individus nés dans l'empire, qui, devenus adultes, voudraient continuer à habiter le Levant, perdraient leur droit d'Européens, et que ceux qui voudraient conserver leur nationalité ne pourraient posséder des immeubles. Les sulthans, tout en accordant aux consuls la juridiction sur leurs sujets, ont réservé aux tribunaux musulmans le droit de juger les Européens qui se seraient rendus coupables : 1° de meurtre sur un Musulman ou sur un *rayah*; 2° de fabrication de fausse monnaie; 3° de sacrilége et de commerce criminel avec une femme musulmane. Si un Européen embrassait l'islamisme, il perdrait par le fait tout droit à la protection de son consul. Ces capitulations ne furent pas modifiées dans les premiers temps; mais les rapports commerciaux s'étant successivement étendus entre l'Orient et l'Occident, et la gloire des Osmanlis ayant baissé à la suite de plusieurs échecs essuyés sur les champs de bataille, les puissances européennes devinrent plus exigentes et la Porte othomane plus traitable. Le droit à la protection des consuls fut étendu à tous ceux qui pouvaient prouver leur origine européenne; ceux qui épousèrent des femmes nées dans le pays purent posséder des immeubles en mettant la propriété sous le nom de la femme, et plus tard des traités vinrent augmenter les priviléges des Francs en émancipant leur commerce de toute entrave et en fixant à trois pour cent le droit à percevoir par les douanes sur la valeur des marchandises importées et exportées. La contrebande ne fut pas punie par la confiscation, mais les négociants trouvés en contravention furent condamnés à payer un double droit, c'est-à-dire six pour cent sur la valeur. Le prix réel des marchandises venant à varier, on convint que tous les huit ans un nouveau tarif serait fixé par une commission composée de commissaires nommés en nombre égal par les ambassadeurs et par l'autorité

turque. Le gouvernement a consenti en outre que tous les consuls eussent sous leur protection, dans les villes où ils sont établis, deux fours, deux cafés et deux tavernes. Ces établissements, quoique tenus par des *rayahs*, jouissent des mêmes priviléges que les autres dirigés par les Européens. Si un consul a une pompe à feu, tous les hommes qui la desservent sont exemptés de payer l'*harach;* mais ce privilége leur est personnel et ne dure qu'autant qu'ils sont inscrits au consulat comme pompiers. Tout consul a le droit d'avoir quatre interprètes, les ambassadeurs peuvent en avoir huit, et ils peuvent les choisir parmi les *rayahs*. Ces interprètes jouissent des mêmes priviléges que les Francs, et cette faveur, qui aurait dû cesser, d'après les traités, en même temps que leur service, s'étendit peu à peu à leurs familles et à leurs descendants, et l'usage a plus tard consacré cet abus.

Dans les provinces othomanes, les maisons des Francs ne sont pas moins sacrées que le sont en Europe les hôtels des ambassadeurs: aucun fonctionnaire turc ne peut y entrer, n'importe pour quel motif, sans être accompagné d'un officier du consulat à qui le Franc est attaché, et, en cas de violence, les locataires sont autorisés à défendre par la force l'entrée de leur maison. Tels sont les principaux priviléges accordés successivement par les traités aux Francs établis dans le Levant.

On conçoit facilement que les *rayahs* ont dû essayer d'échapper de même à la juridiction musulmane : les plus riches d'entre eux firent tout leur possible pour se ranger sous la protection des autorités européennes, et ils parvinrent souvent à l'obtenir, soit en corrompant à force d'argent les chancelleries, soit en faisant des voyages en Europe et revenant munis de passeports européens. Des firmans très sévères défendirent à plusieurs reprises ces émigrations, mais sans réussir à les empêcher; et ce qui, pendant longtemps, n'avait été qu'un abus, la Russie, arrivée au faîte de la puissance, parvint à l'obtenir comme un droit. Elle stipula dans le traité d'Andrinople que les *rayahs* qui feraient un voyage en Russie et qui y obtiendraient la naturalisation jouiraient en Turquie des mêmes droits que les sujets russes. Cette clause, qui fut imposée par la force au divan, augmenta puissamment l'influence moscovite en Orient; la Turquie fut privée d'un grand nombre de ses sujets les plus riches, et la Russie eut à sa disposition un corps d'auxiliaires dévoués et puissants répandus dans toutes les villes de l'empire othoman.

Il faut distinguer parmi les Francs ceux qui sont nés en Europe, ou dont les parents sont établis au Levant depuis quelques années, de ceux dont les familles, quoique originaires d'Europe, sont fixées depuis plusieurs générations dans les pays de l'empire othoman. Les premiers ont conservé, avec leur costume national, les mœurs et le langage de leur patrie, tandis que les autres ne parlent que les langues du pays, ont des mœurs presque orientales, et ont adopté un costume qui ne diffère de celui des *rayahs* que par la couleur jaune des pantoufles dont ils sont chaussés. Cette race de nature amphibie, connaissant les langues et les usages du pays, sert dans les comptoirs et dans les chancelleries, qui choisissent parmi eux les interprètes et les courtiers. Il en est peu qui deviennent négociants, et ils sont, en général, dépourvus de connaissances. Ces hommes sont, pour la plupart, avides et menteurs, et ceux qui sont forcés de les employer ont souvent à leur reprocher des actes de ruse et d'intrigue. Comme tous les hommes qui, livrés eux-mêmes à l'ignorance, reprochent à l'instruction une influence démoralisante, ils sont routiniers et intolérants, et s'ils fréquentent les églises avec assiduité, c'est pour calmer par des pratiques superstitieuses les remords de leur conscience. Cependant il faut ajouter, en l'honneur de la vérité, que depuis quelques années leurs mœurs ont été modifiées, et tout fait espérer que la nouvelle génération pourra jouir des bienfaits de la civilisation et répondra aux vœux de leurs anciens compatriotes. Deux signes précurseurs annoncent cette réforme salutaire : les jeunes gens et les jeunes filles ambitionnent de porter l'habit européen, et l'étude de la langue française, ce puissant levier de civilisation,

commence à devenir la base de leur éducation.

Mais ce sont les Francs européens qui composent au Levant la population franque proprement dite. Si l'on rencontre parmi eux de ces hommes, rebut de tous les pays, qui se réfugient dans le Levant comme dans une terre d'asile, il y a aussi des hommes très honorables qui joignent à la civilisation et à la politesse de l'Europe la simplicité des manières, la charité et l'hospitalité qu'on admire généralement chez les peuples orientaux.

Quoique les Francs conservent certains usages des pays d'où ils viennent, et qu'ils forment des groupes distincts représentant leur nationalité, il n'en est pas moins vrai que les mœurs de la France et de l'Angleterre sont celles qui exercent le plus d'influence sur la société du Levant. La langue italienne était de toutes les langues de l'Europe la plus répandue en Égypte et dans le littoral de l'Afrique; mais depuis quelques années l'influence française ayant grandi dans la Méditerranée, et les moyens de communication avec la France ayant augmenté, la langue et la littérature françaises ont pris le dessus. Dans les villes principales du Levant, telles que Constantinople, Smyrne et Alexandrie, il existe des casino et des clubs littéraires où l'on reçoit non-seulement les revues et les journaux francais et anglais, mais aussi les ouvrages les plus marquants qui paraissent dans les deux pays, et les voyageurs sont tout étonnés de trouver chez des personnes qui n'ont jamais quitté le Levant une connaissance parfaite de tous les événements littéraires et politiques de l'Europe.

Les Francs entretiennent peu de relations avec le reste de la population, Musulmans ou *rayahs*. Il a régné jusqu'à présent une grande antipathie entre les Grecs et les Européens établis au Levant, et il faut bien avouer que la faute n'en était pas aux premiers. Lord Byron a parlé avec indignation de l'oppression et des mauvais traitements que les Grecs de la Morée essuyaient de la part des Européens, et ce que le noble lord avait observé en Morée, tout homme impartial a pu le remarquer avec peine dans le reste du Levant. Dès lors faut-il s'étonner que les Grecs aient rendu en haine le mépris dont on les accablait? Il est vrai qu'après la révolution grecque ces sentiments se sont modifiés. Depuis que les Hellènes jouissent des droits de nation, ils ont relevé la tête; et quoique les hommes habitués à les traiter en ilotes ne puissent pas se faire à l'idée de devoir les considérer comme égaux, ils sont obligés à des ménagements. Cependant le rapprochement qui a lieu tous les jours fait espérer que Grecs et Européens ne feront bientôt qu'un seul peuple. Ce qui retarde cette réforme salutaire, c'est la jalousie. Les Grecs monopolisent le commerce de cabotage par la modicité des frais de leur marine, et l'économie, l'activité et l'esprit entreprenant qu'ils apportent dans les affaires les rendent des rivaux formidables même pour le commerce d'Europe et d'Amérique. Les anciens négociants francs, qui ne s'attendaient pas à cette lutte et qui regrettent le *dolce far niente* de leur vie passée, se prennent à détester les Grecs et n'osent pas essayer contre eux de la concurrence; au lieu que les hommes actifs et clairvoyants redoublent d'efforts et les dépassent. Le Levant subit dans ce moment une véritable crise; mais aussitôt que l'horizon sera éclairci et que les affaires seront assises sur une base stable et durable, cette rivalité sera féconde en heureux résultats et deviendra pour le pays une source de bonheur et de prospérité.

Chaque ville maritime du Levant a son *quartier franc :* ce quartier est près de la marine et réunit les consulats, les églises et les habitations des Francs. Les églises et les couvents sont sous la protection de la France et de l'Autriche; les capucins sous celle de la France, les franciscains sous celle de l'Autriche. Il y a en outre des couvents de lazaristes où les enfants des pauvres reçoivent *gratis* une assez bonne éducation; ces lazaristes sont aussi protégés par la France. Tous les évêques catholiques du Levant sont sous la protection française, et le drapeau tricolore flotte sur le couvent où ils demeurent, ainsi que sur les couvents et les églises qui sont sous le patronage de l'autorité française. Dans le quartier franc sont aussi les temples à l'usage des protestants.

Dans toutes les villes où il y a un consul anglais, une chapelle anglaise est attachée au consulat, et un chapelain payé par le gouvernement la dessert, d'après le rit anglican. Smyrne possède en outre un temple calviniste attaché au consulat hollandais, et le chapelain qui y officie reçoit ses appointements du gouvernement néerlandais. Le plus grand accord règne au Levant parmi les chrétiens des communions catholique et protestante.

La lecture des journaux a pris depuis quelques années dans le Levant un développement qui est de bon augure, car la conduite de l'autorité se trouve soumise au contrôle de la publicité. Alexandrie possède un journal en italien, Constantinople a, dans le *Moniteur ottoman*, un organe officiel; à Smyrne, M. Dechamps, honorablement connu en France par ses luttes courageuses et ses travaux politiques dans les journaux de la capitale, continue dans le *Journal de Smyrne* l'œuvre de M. Blaque, et *l'Écho de l'Orient*, qui paraît depuis quelques mois, rivalise, pour l'importance des questions qu'il soulève, avec son aîné. Des difficultés de circonstance ne permettent pas au journalisme de prendre pour le moment, dans le Levant, tout le développement dont il est susceptible; mais l'élan est donné, et nous avons droit de compter sur l'avenir.

De nombreux hôpitaux et autres établissements de charité ont été fondés dans le Levant par les soins philanthropiques des Francs; et, à l'exception des hospices anglais et hollandais à Smyrne, de celui de Sardaigne à Constantinople, qui sont entretenus par les gouvernements respectifs, tous les autres sont soutenus par les dons des particuliers. Cependant la population franque de Smyrne se distingue parmi toutes celles de l'Orient par son esprit de bienfaisance inépuisable.

Nous terminerons cet article en mentionnant les nombreuses écoles établies dans le Levant par des sociétés américaines et anglaises pour les enfants arméniens et grecs des deux sexes. Grâce à ces écoles, l'instruction a été répandue dans toutes les classes de la population, où la plus profonde ignorance entretenait autrefois la superstition et les vices. L'influence de ces écoles sur la civilisation du Levant est incalculable; car les Grecs et surtout les Arméniens sont les intermédiaires naturels entre l'Europe et l'Orient. Honneur aux chrétiens qui ont compris leur devoir; gloire aussi aux hommes de cœur qui ont rempli courageusement leur mission sans se laisser rebuter par les obstacles et les contrariétés! V. M-o.

FRANGIPANI. Cette famille historique originaire de Rome, figure dans les annales d'Italie pendant les XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles, sous des rapports plus brillants qu'honorables. On croit qu'elle tire son nom d'une circonstance dans laquelle un de ses ancêtres fit distribuer du pain (*frangere panem*) au peuple de Rome.

A l'époque, de douloureuse mémoire, où les cités italiennes étaient livrées à l'anarchie et à la guerre civile, les dissensions des maisons les plus puissantes faisaient couler partout des flots de sang. Rome vit éclore plus d'un schisme par suite des querelles survenues entre les Frangipani et les Pietro Leoni. Les premiers, dévoués au parti des Gibelins, étaient les ennemis les plus implacables du Saint-Siége. Le pape Pascal II étant mort en l'année 1118, Jean de Gaëte, cardinal-diacre, fut proclamé sous le nom de Gélase II; mais cette élection avait été faite à l'insu des nobles gibelins. Dès que la nouvelle s'en fut répandue dans la ville, Cencio Frangipani accourut à la tête des principaux de son parti pour se venger sur le nouveau pontife. Voici en quels termes énergiques un écrivain guelfe, Pandolphe de Pise, raconte cette catastrophe : « Cencio Frangipani, cet ennemi de la paix publique,.... accourt sans délai, armé d'un glaive nu; il enfonce, il brise les portes du conclave; furieux, il pénètre dans l'église, où, ayant éloigné ses gardes, il saisit le pape par la gorge, l'arrache violemment de son siége, l'accable de coups de pied et de coups de poing, le foule aux pieds sur le seuil de l'église, et le déchire à coups d'éperons comme un vil animal. »

Frangipani, après avoir fait subir au pape cet horrible traitement, le fait charger de chaînes et l'emmène prisonnier; mais le peuple, ayant à sa tête le fils de Pietro Leoni, se précipite en tumulte

dans le palais habité par le ravisseur, et celui-ci est non-seulement obligé de relâcher sa proie, mais encore de faire amende honorable. Cependant Henri V s'étant approché des murs de Rome, les Frangipani reprirent courage et le pape se vit contraint à chercher un asile à Gaëte. Cencio Frangipani fit alors nommer un anti-pape, et le choix de l'Empereur tomba sur Maurice Burdino de Braga, qui prit le nom de Grégoire VIII. Enfin Henri V ayant été rappelé en Allemagne, Gélase osa se montrer dans Rome; mais pendant qu'il officiait publiquement, les Frangipani vinrent de nouveau l'assaillir aux pieds des autels. Obligé de fuir dans la campagne, couvert encore de ses habits pontificaux, Gélase fut recueilli par quelques femmes charitables qui lui fournirent les moyens de s'embarquer et de passer en France.

Peu d'années après cet événement, en 1130, une double élection eut lieu à Rome. La faction des Frangipani choisit le cardinal Grégoire, qui s'intitula Innocent II, tandis que le parti ennemi introduisait le fils de Pierre Leoni sous le nom d'Anaclet II. Ce nouveau schisme ne finit qu'à la mort de l'anti-pape Anaclet.

Les Frangipani ne cessèrent de se montrer les zélés défenseurs de l'Empire contre la papauté; cependant, en 1268, lorsque Conradin, ce dernier rejeton de l'illustre dynastie des Hohenstaufen, eut été vaincu à la bataille de Tagliacozzo et obligé de fuir, ce fut un Frangipani qui le trahit. Conradin, suivi de quelques gentilshommes allemands, déguisés en paysans, parvint à gagner Astura, petit bourg sur la côte de la campagne de Rome. Là, il fréta une barque pour passer en Sicile, et déjà il était en mer lorsque Jacques Frangipani, seigneur d'Astura, apprenant la victoire de Charles, mit en mer un brigantin qui atteignit promptement les fugitifs et les ramena. Frangipani les livra lui-même au vainqueur. On sait quelles furent les suites de cette trahison (*voy.* Conradin). Le maître d'Astura en fut généreusement récompensé par le don de plusieurs fiefs considérables; il s'établit alors dans la ville de Naples, et devint le chef d'une nouvelle branche de la même famille.

L'illustre maison de Castello dans le Frioul, dérive de la même source. Elle a fourni plusieurs hommes remarquables, et, entre autres, Cornelio Frangipani et son fils Claude Cornelio, qui tous deux se distinguèrent au XVI^e^ siècle dans les lettres et les fonctions publiques.

On trouve aussi en Hongrie une famille de ce nom qui se dit issue de la même tige. C. F-n.

FRANK (Sébastien), un des meilleurs prosateurs du XVI^e^ siècle, et vraisemblablement le premier qui ait écrit en allemand une histoire universelle, naquit en 1501 à Donauwerth, en Souabe. Après avoir embrassé la réforme, il devint pasteur protestant; mais son fanatisme ne tarda pas à l'entraîner dans de violentes disputes avec les réformateurs; il finit même par se joindre aux anabaptistes. Il vécut plusieurs années sans emploi et sans occupation fixe, à Strasbourg, à Ulm, à Bâle, à Nuremberg, se fit ensuite imprimeur à Bâle, et mourut vraisemblablement vers 1545.

Parmi ses nombreux écrits nous citerons surtout sa Chronique (*Chronica, Zeytbuch und Geschichtbibel von anbegyn bis auf das jar* 1531, Strasbourg, 1531, in-fol.; réimprimée à Turin, 1536, et continuée jusqu'en 1551, sans indication du lieu de l'impression (1551), ainsi que ses Proverbes, Sentences et Bons-Mots (*Sprichwœrter, schœne Weise, herrliche Clugreden und Hoffsprüch*, Francfort, 1541, in-4°; publiés avec notes explicatives par Guttenstein, Francfort, 1831). Le style de Séb. Frank est énergique, piquant, presque laconique, surtout dans ses Proverbes; sa Chronique se recommande par la hardiesse et la liberté des pensées, ainsi que par la justesse du coup d'œil et l'impartialité. Le seul reproche à lui adresser sous ce rapport est son extrême sévérité pour la cour de Rome et pour l'institution de la papauté en général. *C. L.*

FRANKLIN (Benjamin), l'un des hommes les plus marquants de son siècle et surtout l'un de ceux qui ont rendu les plus grands services à l'Amérique du Nord, au temps de sa délivrance, naquit à Boston, le 17 janvier 1706, d'un

anglican non-conformiste qui s'était réfugié en Amérique pour jouir de la liberté religieuse, et qui y exerçait l'état de fabricant de chandelles et de savon. Benjamin, le quinzième de ses dix-sept enfants, fut mis, à l'âge de huit ans, à l'école commune de grammaire; mais l'aptitude pour apprendre qu'il fit voir dès lors donna à son père l'idée de diriger son éducation vers le ministère évangélique. Par malheur, il ne fut point en état de supporter les dépenses que ce projet aurait nécessitées : il y renonça donc et employa son fils chez lui aux pratiques les plus communes de son état. On pense bien que ce genre d'occupation ne convint pas beaucoup à un enfant qui, dès l'âge le plus tendre, avait dévoré avidement le petit nombre de livres que possédait son père. Mais à cette époque Jacques Franklin, son frère aîné, revint d'Angleterre et s'établit imprimeur. Le jeune Benjamin fut immédiatement placé chez lui en apprentissage, et dès lors il put satisfaire, jusqu'à un certain point, sa passion pour les livres : aussi passait-il les nuits à lire tout ce qui lui tombait sous la main. L'essai de De Foë *Sur les Projets*, celui du docteur Mather *Sur la bonne façon de vivre*, furent au nombre des ouvrages qui devinrent l'objet de ses premières études. *Le Spectateur*, avec lequel il fit de bonne heure connaissance, l'attacha surtout par son style, et Franklin rend compte dans ses Mémoires de ses tentatives pour l'imiter. Comme il n'avait fait aucun progrès dans l'arithmétique pendant le temps qu'il avait passé à l'école, il emprunta un petit traité sur cette matière, dont il se rendit maître sans secours étranger. A l'âge de seize ans, il lut le traité de Locke *Sur l'entendement humain*, la *Logique* de Port-Royal et les Mémoires sur Socrate, de Xénophon; et ces livres, en lui apprenant à se rendre compte de ses idées et à les élucider, firent époque dans sa vie. Comme il lui était tombé dans les mains un ouvrage qui recommandait de se nourrir principalement de végétaux, le jeune homme se détermina à s'abstenir de l'usage de la viande, et l'économie qui résulta pour lui de ce régime frugal lui donna le moyen de se procurer d'autres livres. Ce n'en furent pas toujours de bons : il puisa dans les écrits de Shaftesbury et de Collins ces notions de scepticisme que, comme on sait, il garda toute sa vie.

Son frère, l'imprimeur, fonda un journal, le second qui eût paru jusqu'alors dans l'Amérique anglaise. Franklin, qui s'était essayé à faire des vers et n'y avait renoncé que sur l'observation de son père que rarement les poëtes étaient bons à quelque chose, voulut profiter de l'occasion pour se voir imprimé. Ayant composé secrètement quelques morceaux, il les glissa dans la boîte du journal, et eut la satisfaction de les voir bien accueillis : cela l'encouragea à continuer, et il le fit jusqu'à ce que son frère découvrit l'auteur des articles anonymes. Il fut tancé vertement et traité avec beaucoup de rigueur. Un des articles politiques de ce journal ayant déplu à la cour du gouverneur général de la colonie, l'éditeur fut mis en prison, et défense lui fut faite de continuer la publication de sa feuille. Pour éluder cette interdiction, le jeune Franklin devint l'éditeur nominal, d'après la cession que son frère lui en avait faite. Le contrat de cession fut annulé après l'élargissement de son frère; mais Benjamin prit avantage de cet acte pour assurer sa liberté et échapper aux mauvais traitements qu'il endurait. Le mécontentement de son père, l'inimitié de son frère et la défaveur que jetaient sur lui ses idées sceptiques si précoces, ne lui laissèrent d'autre alternative que de se retirer dans quelque autre ville. Il s'embarqua donc secrètement sur un petit navire frété pour New-York, sans emporter ni argent ni recommandations. Ne trouvant pas d'occupation dans cette ville, il partit pour Philadelphie, où il arriva à pied, les poches garnies d'un peu de linge, un petit pain sous le bras et un dollar dans sa bourse. Qui se serait imaginé, a dit Brissot de Warville, que ce pauvre vagabond deviendrait un jour l'un des législateurs de l'Amérique, l'ornement du Nouveau-Monde et l'orgueil de la philosophie moderne!

A Philadelphie, il obtint de l'emploi comme compositeur, et attira l'attention de sir William Keith, gouverneur de la

Pensylvanie. Celui-ci le détermina à se rendre en Angleterre pour acheter des caractères et monter lui-même une imprimerie. Il partit emportant des lettres qu'on lui avait dit devoir lui servir de recommandation. Mais en arrivant à Londres (1725) Franklin s'aperçut que ces lettres n'avaient aucun rapport ni à sa personne ni à ses affaires. Il se trouva donc dans la position la plus pénible, sans crédit, sans connaissances, et presque sans argent; mais il n'en fut pas déconcerté. Pendant quelque temps, il est vrai, le jeune typographe se livra à des excès et vécut fort irrégulièrement; mais il redevint bientôt un modèle de tempérance, d'activité et de zèle. Tant qu'il resta à Londres, il continua de consacrer ses heures de loisirs à l'étude, et ce fut alors qu'il composa la brochure matérialiste *Sur la liberté et la nécessité, le plaisir et la peine*, qu'il signale lui-même comme l'un de ses péchés.

Après un séjour de dix-huit mois à Londres, il retourna à Philadelphie; il avait alors 34 ans, et fut employé comme commis dans un commerce de diverses marchandises précieuses. Mais la mort de son patron lui fit reprendre l'exercice de sa profession, et en peu de temps il forma un établissement en société avec une personne qui fournit les fonds nécessaires. Ils imprimèrent un journal jusque-là obscur et qui, rédigé avec beaucoup de talent par son nouveau propriétaire, fit à Franklin une brillante réputation. Il fonda bientôt après une société de lecture qui devint profitable à sa fortune et ajouta encore à sa renommée.

Il nous serait impossible de signaler tous les pas qui marquèrent ses progrès vers la distinction qu'il acquit par la suite; mais ce résumé chronologique, fort curieux, mettrait en lumière toute la variété de son esprit si riche en ressources. Son industrie, sa frugalité, son activité, son intelligence, ses plans pour améliorer la situation de la colonie, pour introduire un meilleur système d'éducation, ses services municipaux, le rendirent un objet de considération pour tous ses concitoyens. Le gouverneur et le conseil le consultaient dans toutes les occasions importantes, et bientôt il fut élu membre de l'assemblée provinciale. En 1732, il avait commencé à imprimer son *Almanach du bonhomme Richard*, publication, dit M. Biot *, « où les plus sages conseils et les vérités les plus graves sont présentés avec une originalité d'expression et une tournure proverbiale qui les rendent faciles à saisir et impossibles à oublier. » Tout le monde connaît les aphorismes qu'il avait mis en tête de l'année 1757. A l'âge de 37 ans, il entreprit l'étude des langues française, italienne et espagnole, et après y avoir fait quelques progrès, il s'appliqua au latin. Il devint le fondateur de l'université de Pensylvanie et de la Société philosophique américaine, et, joignant l'amour de l'humanité à celui de la science, il concourut aussi de tous ses efforts à l'établissement de l'hôpital de la Pensylvan e. En 1741, il commença à imprimer le *Magasin général* et la *Chronique historique*. En 1742, il inventa les poêles à la Franklin, et refusa le brevet qu'on lui offrit pour s'assurer le bénéfice de son travail, par le motif que de pareilles inventions devaient avoir exclusivement pour objet le bien-être général. Se trouvant à Boston en 1746, il vit pour la première fois quelques expériences d'électricité, phénomène nouvellement observé et qui excitait alors l'attention générale. Ces expériences, bien qu'imparfaitement exécutées, devinrent pour lui l'origine des plus brillantes découvertes qui aient été faites dans la science de la nature. Nous avons parlé ailleurs (*voy.* Foudre) de celle du cerf-volant électrique, et l'on sait quelle admirable application il fit de ce jeu d'enfant pour l'invention du paratonnerre (*voy.*), en 1750.

Franklin se montra toujours le défenseur ardent des droits des colonies anglo-américaines, et lorsqu'il fut décidé qu'elles tiendraient un congrès général à Albany pour convenir d'un plan commun de defense, il y fut nommé député. Sur sa route, il conçut un projet d'union qui embrassait le règlement de tous les grands intérêts politiques des colonies et de la métropole. L'*Albany-Plan*, ce fut ainsi qu'on l'appela, adopté par le congrès, pro-

(*) Article Franklin de la *Biographie universelle*.

posait un gouvernement général pour les provinces, qui devaient être administrées par un gouverneur nommé par la couronne, et un grand-conseil élu par les assemblées provinciales; ce conseil serait institué pour consentir et répartir les impôts qu'exigeaient les besoins de la communauté. Ce plan, quoique revêtu de la sanction unanime du congrès, fut rejeté par la chambre du commerce, comme trop entaché de démocratie, et par les assemblées, comme trop favorable à la prérogative. En 1751, il fut nommé deputé, et on lui conféra l'emploi lucratif de grand-maître des postes, la métropole cherchant à attirer dans ses interêts un homme jouissant comme Franklin de l'estime générale. Quoiqu'il prévît l'issue malheureuse de l'expédition du général Braddock, il lui avança cependant sur ses propres fonds une somme considérable; il lui avait suggéré aussi quelques idées dont ce général eut le tort de ne point profiter. Après la défaite de Braddock, Franklin fit passer un bill pour établir une milice volontaire; et ayant reçu une commission de commandant, il leva un corps de 560 hommes et fit une campagne penible. A son retour, il fut nommé colonel par les officiers d'un régiment; la Pensylvanie était alors sous le gouvernement des propriétaires, et ceux-ci prétendirent être affranchis du paiement des contributions. Par suite des disputes auxquelles cette prétention donna lieu, le colonel Franklin fut envoyé en 1757 à la métropole, par l'assemblée provinciale, en qualité d'agent de la province. Pour appuyer la cause de ses commettants, il publia en 1759 un ouvrage important intitulé *Revue historique*, qui réussit complétement. Sa réputation était alors si bien établie, non-seulement dans sa province, mais dans les autres colonies, qu'il fut nommé agent des provinces de Massachusetts, Maryland et Géorgie. Les universités d'Oxford et d'Écosse lui conférèrent le grade de docteur en droit, et la Société royale le choisit pour associé. Pendant sa résidence en Angleterre, Franklin forma des liaisons particulières avec les personnages les plus distingués des îles britanniques et du continent; sa correspondance avec eux constate l'union la plus remarquable d'un esprit cultivé et d'une imagination vive et naturelle (*The private correspondance of Benjamin Franklin*, 1817, in-4°).

En 1762, il revint en Amérique; mais de nouvelles difficultés s'étant élevées entre la province et les propriétaires, l'assemblée résolut de demander l'établissement d'un gouvernement royal, et Franklin fut de nouveau nommé agent, en 1764. La révolution américaine était alors commencée: aussi Franklin ne parut-il plus en Angleterre comme simple agent colonial, mais comme le représentant d'un grand peuple. Il arriva à Londres en 1764, environ 39 ans après son premier débarquement, qui avait eu lieu sous des auspices si peu favorables. On avait déjà annoncé la prétention de taxer les colonies. Franklin était porteur des représentations de l'assemblee provinciale de la Pensylvanie contre ce projet. Il les remit à M. Grenville avant que l'acte du timbre fût passé; il s'opposa à l'adoption de cette mesure, et depuis son admission en 1765 jusqu'à sa révocation en 1766, il fut infatigable dans ses efforts pour prouver à quel point cet acte était inconstitutionnel et impolitique. Pour le faire rapporter, on convint qu'il subirait un interrogatoire sur l'ensemble de la question devant la chambre des communes. Il eut lieu le 3 février 1766, et la fermeté, la précision, la facilité de ses réponses aux questions qui lui furent adressées pour la plupart par ses amis, le ton simple, mais légèrement épigrammatique, dont il parla, enfin les renseignements variés, étendus et lumineux qu'il donna sur le commerce, les finances, la politique et l'administration firent une telle impression, qu'il fut impossible d'en éluder les effets. Le rapport de l'acte en fut la conséquence inévitable. Lors de l'adoption des actes de recettes, en 1767, Franklin devint de plus en plus hardi et véhément dans ses réclamations, et il annonça hautement en Angleterre que les suites infaillibles de ces mesures et d'autres semblables prises par le ministère seraient une résistance générale dans les colonies et leur séparation de la métropole. Il ne ménagea rien pour éclairer l'opinion publique en

Angleterre, pour opposer une digue à l'entêtement du ministère, et imposer à l'Amérique elle-même la modération et la patience, aussi bien que la constance et l'union. Il s'attacha en même temps à garder toutes les convenances envers le gouvernement britannique, persuadé qu'à cette condition seulement il servirait utilement son pays; mais sans jamais cesser de proclamer les droits, de justifier les procédés et d'animer le courage de ses compatriotes. Il n'ignorait pas, pour nous servir de ses propres expressions, que cette façon d'agir le rendrait suspect en Angleterre d'être trop Américain, et en Amérique d'être trop Anglais. En 1772, il transmit à son gouvernement les fameuses lettres du gouverneur général Hutchinson et du général Oliver, lettres qui lui avaient été confiées et dans lesquelles on parlait des Américains avec un mépris que rien ne justifiait. Franklin convint immédiatement de la part qu'il avait prise à la transaction qui lui avait livré ces papiers d'état, mais rien ne put le décider à divulguer les noms des personnes de qui il les tenait. La requête pleine d'indignation de l'assemblée de Massachusetts, par suite de la lecture de ces documents, fut présentée par lui au ministère, et il devint immédiatement l'objet des plus violents procédés, en butte à la haine et aux sarcasmes de la nation anglaise. Il soutint cette lutte avec autant de courage que d'esprit; il en donna particulièrement la preuve dans ses écrits satiriques qui ont pour titre : l'*Édit prussien*, et la *Règle pour faire d'un grand empire un petit.* Franklin était présent à la discussion de la pétition devant le conseil privé: Wenderburn, nommé depuis lord Loughborough, solliciteur général, se permit à son égard les plus grossières invectives, traitant le vénérable philosophe, le représentant officiel de quatre provinces américaines, de voleur et de meurtrier, qui avait perdu tout droit aux égards des hommes et de la société. Le ministère le dépouilla dès lors de son titre de grand-maître des postes, et l'on établit une commission chargée d'instruire au sujet des fameuses lettres. Mais comme les difficultés ne faisaient qu'augmenter, l'on essaya de corrompre l'homme qu'on n'avait pu intimider; on lui promit des honneurs et des récompenses qui seraient au-dessus de tout ce qu'il pourrait attendre : il resta inaccessible à la corruption comme il avait été sourd aux menaces. Ce fut à cette époque qu'il présenta la pétition du premier congrès américain; il se trouvait à la barre de la chambre des lords, le 1er février 1775, lorsque Chatham proposa son plan de réconciliation. Dans le cours des débats, ce grand ministre le caractérisa comme un homme pour lequel l'Europe avait une grande estime à raison de ses connaissances et de sa sagesse, un homme qui faisait honneur, non-seulement à la nation anglaise, mais encore à la nature humaine. Cependant, ayant été secrètement informé que les ministres se disposaient à l'arrêter comme fomentant la révolte dans les colonies, Franklin s'embarqua pour l'Amérique, où il fut immédiatement élu député au congrès. En sa qualité de membre des comités de sûreté et de la correspondance générale, il se montra infatigable dans les services qu'il rendit alors, et il épuisa toute son influence et tous ses efforts en faveur de la déclaration d'indépendance.

En 1776, il fut envoyé en France avec le titre de commissaire plénipotentiaire des États-Unis, à l'effet d'obtenir des secours du cabinet de Versailles. Il ne fut point d'abord reçu dans sa qualité officielle; mais il réussit à gagner la confiance du comte de Vergennes; et aussitôt qu'on eut reçu la nouvelle de la reddition de Burgoyne, il eut le bonheur de conclure le premier traité des nouveaux états avec une puissance étrangère le 6 février 1778. Quant aux particularités de cette mission, il faut nous en rapporter à sa correspondance. Il s'efforça d'établir le crédit de l'Amérique aux yeux de l'Europe entière par son essai qui a pour titre : *Comparaison de la Grande-Bretagne et de l'Amérique sous le rapport du crédit*, publié en 1777. La prise de Burgoyne (*voy.*) et le traité conclu avec la France ne furent pas plus tôt connus en Angleterre que le ministère commença à parler de réconciliation. Ses émissaires furent employés à sonder Franklin relativement aux conditions sous lesquelles la réconciliation

des colonies pourrait s'effectuer; mais il rejeta toute idée de traiter autrement que sur les bases de l'indépendance.

Après la conclusion du traité avec la France, Franklin fut nommé ministre plénipotentiaire auprès de cette cour. Il fut ensuite désigné comme l'un des commissaires chargés de négocier la paix avec la métropole. Arrivé au terme de ces négociations (novembre 1782), il demanda son rappel. Cinquante ans passés au service de son pays lui faisaient désirer le repos; mais ce fut seulement en 1785 qu'il obtint la permission de retourner en Amérique, et, dans cet intervalle, il négocia deux traités, l'un avec la Suède et l'autre avec la Prusse. Tout le monde connaît l'enthousiasme général que Franklin excita en France. Son âge, qui inspirait le respect, la simplicité de ses manières et de ses vêtements, sa réputation de sage et de savant, l'agrément, la gaîté et l'abandon de sa conversation, tout contribuait à le rendre un objet d'admiration universelle. De Passy où il s'était choisi une retraite, il venait assister régulièrement aux séances de l'Académie des Sciences qui l'avait nommé son associé étranger, et il fut nommé membre du comité chargé de faire un rapport sur les idées bizarres de Mesmer (*voy.*) relativement au magnétisme animal. Lors de sa réception, D'Alembert l'avait salué de cet hexamètre fameux :

Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis.

A l'une de ces réunions académiques il rencontra Voltaire, qui se trouvait alors à Paris; c'était à l'époque de sa visite triomphale : le patriarche de la littérature et le patriarche de la liberté se rencontrèrent dans une salle encombrée de monde, et ils s'embrassèrent. Franklin, présentant son petit-fils à Voltaire, lui demanda de lui donner sa bénédiction. Voltaire posa ses mains sur la tête de l'enfant et s'écria : « *God and liberty*, c'est la devise qui convient au petit-fils de Franklin. »

A son retour dans son pays natal, et avant qu'il lui fût permis de se retirer au sein de sa famille, le vieillard presque octogénaire remplit encore la charge de président de la Pensylvanie et celle de délégué dans la convention fédérale en 1787, et il approuva la constitution qui fut formée alors. Il mourut le 17 avril 1790, dans la plénitude de ses facultés intellectuelles et morales.

Une édition complète de ses œuvres a été publiée à Londres en 1806, 3 vol. in-8°. Ses mémoires et ses œuvres posthumes ont été mis au jour par son petit-fils W.-J. Franklin en 1817, 3 vol. in-4°, dernière édition in-8°. Une traduction française en a paru aussitôt sous ce titre : *Correspondance choisie et Mémoires sur la vie politique et privée du docteur Franklin*, Paris 1817 et 1818, 3 vol in-8°. chez Treuttel et Würtz. Condorcet fit son *éloge* à l'Académie. *Enc. amer.* et S.

FRANKLIN (John). Le principal souvenir qui se rattache au nom du capitaine Franklin consiste dans la part honorable qu'il prit aux tentatives neuf fois répétées depuis vingt ans pour résoudre le problème du passage au nord-ouest de l'Amérique; solution dont la gloire avait tenté M. de Chateaubriand lui-même, et qui se fait encore attendre après les dernières expéditions du capitaine Ross. Toutefois ce ne sont pas les seuls titres de ce brave marin, et les Anglais se rappellent avec orgueil l'intrépidité qu'il déploya dans les quatre affaires navales les plus importantes peut-être de leurs dernières guerres. Né en 1786, à Spilsby, dans le comté de Lincoln, à 14 ans il assistait déjà comme *midshipman* au bombardement de Copenhague, où son frère fut tué à ses côtés. Trois ans plus tard, en février 1804, il contribua à la défaite de l'amiral français Linois, dans la baie de Malacca. A Trafalgar, il servait à bord du *Bellerophon*, qui soutint avec *l'Aigle*, bâtiment français, un combat des plus acharnés. Enfin il se distingua, en 1814, à l'attaque des canonnières américaines, où il fut blessé et obtint le grade de lieutenant.

Mais ses trois voyages de découverte au pôle arctique lui assurent une gloire plus pure et plus durable. Lors de la première tentative (1818), il commandait en second sous le capitaine David Buchan. Elle eut peu de succès; mais à peine de retour, il fut chargé de diriger une nou-

velle expédition par terre, ayant pour but de communiquer avec le capitaine Parry (*voy.*), qui avait fait voile peu auparavant pour le detroit de Davis. S'il ne reussit pas a operer cette jonction, il parvint a descendre la riviere de la Mine de cuivre jusqu'a l'ocean Polaire, reconnut 5 ou 600 milles de côtes, et enrichit la géographie et l'histoire naturelle d'une foule d'indications precieuses. Dans un troisième voyage (1825-1827), cet infatigable marin, apres avoir descendu le Mackenzie, se dirigea vers l'ouest et poussa jusqu'au 70e degré 30 minutes nord; il avait franchi plus de la moitie de la distance qui le séparait du capitaine Beachey, qui, de son côté, s'était avancé jusqu'au Cap de glace. Encore 160 milles, et le passage etait effectue; mais il ignorait cette circonstance, et des instructions precises lui defendaient de prolonger ses recherches s'il n'avait pas atteint la baie de Kotzebue avant la mauvaise saison. Dans ces penibles explorations, pour lesquelles il faut recourir aux interessantes relations publiees par lui-même (Londres, 1823-24 et 28), le capitaine Franklin deploya un courage bien plus rare que celui dont il avait fait preuve dans les combats. L'Angleterre ne fut pas la seule à honorer en lui l'intrepidité unie à la science : les Etats-Unis avaient pris l'initiative, et la Société geographique de Paris, en le nommant un de ses membres, lui decerna une médaille d'or. En 1835, le capitaine Franklin fut appelé à un commandement naval dans la Méditerranée. R-Y.

FRANZEN (François-Michel). Ce poëte suedois distingue peut être regardé comme l'auteur le plus boréal qui existe dans le monde civilisé, puisqu'il est né à Wasaborg, dans la Finlande, le 9 fevrier 1772. Des l'âge de vingt ans, une chaire lui fut ouverte à l'université d'Abo, où il avait fait ses études et pris des grades en philosophie dans l'annee 1789. Mais ce ne fut qu'en 1794 qu'il se fit connaitre pour la premiere fois comme poëte. L'Academie suedoise lui decerna le prix de Lundblad, et couronna plus tard, en 1797, une ode de lui a la louange du comte Gustave-Philippe de Creutz, son compatriote, qui, après avoir été ambassadeur de Suède en Espagne et en France, était mort à Stockholm, en 1785, ministre des affaires etrangeres et recteur de l universite d Upsal. C est ce dernier poeme qui a fondé proprement sa reputation. Il est entierement degage de cette boursouflure alors en vogue dans la poesie suedoise, et que les suffrages de l'academie n'avaient cessé d'encourager. Franzen avait deja fait auparavant un voyage en Danemark, en Allemagne, en Hollande, en France et en Angleterre. Ce fut pendant son absence, de 1795 a 1796, qu'il reçut sa nomination de bibliothecaire de l université d'Abo. Deux ans apres, il y occupa une chaire d'histoire de la litterature, et en 1801 celle de professeur d histoire et de morale. Il entreprit à la même époque la publication d une gazette litteraire qui ne se soutint pas longtemps; mais la Gazette d'Abo qu'il redigea aussi pendant un certain temps acquit beaucoup d'interêt, grâce aux poesies qu'il y inserait.

Lorsque la Finlande (*voy.*) fut incorporee à l'empire de Russie, M. Franzen se rendit à l ancienne métropole, et fut nommé, en 1810, à la riche cure de Kumla, dans les environs d'Œrebro, mais il la quitta en 1815 pour aller se fixer à Stockholm. Il y obtint la place de pasteur de Sainte-Claire, et fut fait evêque de Hernœsand en 1831.

Membre de l'Academie suedoise depuis 1808, il en devint secrétaire en 1824; nommé ensuite son historiographe, il fut charge en cette qualité d'ecrire la biographie des hommes celebres pour les mémoires de cette societe savante. Jusque-la on s'etait contenté d'esquisses sans valeur qui contenaient plus de phrases sonores et diffuses que de faits. M. Franzen fit prevaloir une autre méthode, et les biographies écrites par lui sont de petits chefs-d œuvre, tant pour la forme que pour le fond.

Comme poëte, M. Franzen est généralement estime. Il règne dans toutes les productions de sa muse du naturel, une naiveté presque enfantine, et du sentiment sans recherche ni affectation; le style non plus ne laisse rien à désirer pour la perfection et la grâce. Ses poésies completes ont ete publiees en trois volumes à Œrebro. Il a fait paraitre

aussi, en 1831, un poëme historique intitulé *Colomb*.

M. Franzen s'est montré historien érudit dans un discours de réception imprimé dans le XII^e^ tome des Mémoires de l'Académie des belles-lettres, et qui contient des recherches historiques sur l'origine de l'empire de Russie et du nom de Russe : selon lui, ce nom vient d'une colonie suédoise qui aurait porté le nom de *Rhos*. C'est du reste une simple hypothèse à laquelle d'autres auteurs avaient pensé comme lui et peut-être avant lui. *C. L.*

FRANZENSBRUNNEN, *voy.* EGER.

FRA PAOLO, *voy.* SARPI.

FRATERNISER. Ce mot, que l'on a vu figurer dans le récit de toutes nos dissensions politiques depuis 1789, a eu dans l'origine un sens élevé qui plaît à l'imagination et exalte les sentiments du cœur. Mais les partis l'ont usé comme tant d'autres. Le mot *fraternité* fut inscrit sur les drapeaux de la république française, à côté de ces autres mots *liberté* et *égalité*, auxquels on n'avait pas eu d'abord la malheureuse pensée d'accoler ceux-ci : *ou la mort*. Toutes les fois que le peuple se rapprochait de ceux qu'il regardait comme ses ennemis naturels, toutes les fois qu'il y avait entre eux et lui échange d'embrassades et de poignées de main, on appelait cela *fraterniser*. Le mot n'était peut-être pas trouvé encore que déjà les Parisiens, menacés dans leurs intérêts, fraternisaient avec les Gardes françaises et les milices du guet. Depuis ce temps, on fit souvent un abus cruel du mot et de la chose. Aux journées sanglantes de la Révolution, combien de fois n'a-t-on pas vu ces hommes et ces femmes avides de carnage, qui, sous prétexte de fraterniser avec les gardes-du-corps et les amis du roi, ne leur serraient la main que pour mieux les égorger ensuite ! Que de fois un député monta à la tribune pour annoncer qu'à la frontière les ennemis de la France avaient déposé leurs armes pour fraterniser avec ses défenseurs, et le lendemain arrivait la nouvelle d'un combat meurtrier ! Ce mot, oublié pendant l'Empire et la Restauration avec tant d'autres expressions du vocabulaire républicain, ne reparut qu'en 1830, et pour un instant, au milieu de l'effervescence des trois journées de la révolution de juillet. A cette époque, on entendit répéter de toutes parts que la garde nationale avait fraternisé avec la ligne, et les dépêches de la province qui apportaient les adhésions départementales redisaient à l'envi ce mot, qui, depuis, ne reparut plus qu'à de longs intervalles, à l'occasion des premières revues des gardes nationales et de l'armée passées par Louis-Philippe ; et du moins, dans ces circonstances, il ne présentait plus à l'esprit que des idées d'union sincère et de véritable fraternité, si naturelle d'ailleurs entre les enfants d'une même patrie. D. A. D.

FRATERNITÉ, *voy.* FRÈRE.

FRATERNITÉ D'ARMES. Rien ne rapproche plus les hommes que la communauté de gloire, de malheurs et surtout de dangers. On doit donc être peu surpris de voir, chez presque tous les peuples connus, des guerriers illustres s'unir par les liens d'une généreuse amitié et se montrer toujours prêts à tout sacrifier l'un pour l'autre.

Cette noble idée n'appartient pas exclusivement aux âges modernes. Dans les temps héroïques et chez les poëtes qui les ont chantés, Achille et Patrocle, Nisus et Euryale, nous offrent de touchants modèles de cette amitié guerrière. Plus tard, nous retrouvons des liens semblables dans le bataillon sacré des jeunes Thébains sous les ordres de Pélopidas, qui s'engageaient par serment à ne jamais tourner le dos à l'ennemi et à se défendre mutuellement jusqu'au dernier soupir.

Le crime lui-même profana plus d'une fois cette noble institution, et l'on rapporte que les conjurés de Catilina s'unirent par d'horribles serments et en buvant le sang les uns des autres. Cet étrange cérémonial se retrouve du reste au moyen-âge. Nous lisons dans Joinville que l'empereur de Constantinople et le roi des Commains devinrent frères, et se firent saigner pour boire le sang l'un de l'autre. Quelquefois on se contentait d'échanger les armes, comme le font, dans l'Iliade, Glaucus et Diomède. La consécration d'une hostie, que l'on partageait entre les deux contractants, et le serment sur les Évangiles ajoutaient encore, au moyen-âge, à tant de garanties celle de la religion. Ce

n'était pourtant pas toujours un obstacle au parjure, et Jean-Juvénal rapporte que « les ducs de Bourgogne et d'Orléans ouïrent la messe et reçurent le corps de Notre Seigneur, puis se jurèrent bon amour et fraternité; » ce qui n'empêcha pas le premier de faire assassiner l'autre peu de temps après. Un accord presque aussi sincère fut signé, un siècle plus tard, entre un autre duc de Bourgogne et un roi de France, mais il faut se hâter de dire que ce monarque s'appelait Louis XI.

Ducange, dans une de ses curieuses dissertations placées à la tête de son édition de Joinville, a rappelé un traité de fraternité d'armes signé entre Duguesclin et Olivier de Clisson. Ce dernier en fit un semblable avec le duc de Bretagne (Jean V de Montfort); et ce qui donne une haute idée de la loyauté de cet ami de Duguesclin, c'est qu'il avait été l'ennemi mortel du duc; celui-ci l'avait même fait arrêter par surprise et jeter dans un cachot en son château de l'Hermine. Après la mort du prince, Clisson ne se souvint que de son serment et devint le noble et zélé protecteur des fils de son ancien ennemi.

Quelquefois cette fraternité semblait résulter d'une impulsion moins généreuse et même de motifs purement politiques. Ainsi, en 1399, le duc d'Orléans, frère de Charles VI, se lia par serment avec le duc de Lancastre, qui détrôna plus tard Richard II, gendre de ce même Charles VI. C. N. A.

FRATRICELLES, de l'italien *fraticelli*, petits frères (*voy.* FRA), est le nom qu'on donna, au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, à des religieux apostats sortis de l'ordre des frères mineurs ou tertiaires (*voy.* FRANCISCAINS et CORDELIERS), et dont le premier chef fut Hermann Pongilupo, de Ferrare. En France, on les appela aussi *frérotes*. Leur opposition se fondait en partie sur de bien futiles questions, comme celle de savoir de quelle forme devait être le capuchon d'un cordelier, ou si la propriété de ce qu'ils mangeaient leur appartenait, à eux, ou à l'Église; mais ils paraissent aussi l'avoir poussée jusqu'à rejeter le pape et les cardinaux, et à exiger de tous les prêtres des mœurs plus pures et plus austères. Les fratricelles étaient assez nombreux en Savoie et dans le nord de l'Italie. On leur reprocha des pratiques horribles, inventées peut-être pour les rendre plus odieux. Ils furent poursuivis comme hérétiques et finirent par s'éteindre, ainsi que nous l'avons dit à l'article des BÉGUINS, avec lesquels ils avaient quelque ressemblance. X.

FRAUDE, du latin *fraus*, exprime en général une tromperie, une action faite de mauvaise foi. Dans une acception toute spéciale, la fraude est l'action de soustraire des marchandises ou des denrées aux droits de douanes, d'octroi. On dit en ce sens *faire la fraude* (*voy.* CONTREBANDE).

Dans le langage du droit civil français, le mot *fraude* désigne le préjudice causé par un débiteur de mauvaise foi à ses créanciers avec le dessein prémédité de leur nuire. L'article 1167 du Code civil accorde à ces derniers la faculté d'attaquer en leur nom personnel les actes faits en fraude de leurs droits. Toutefois, c'est là une action subsidiaire qui ne peut être exercée que dans le cas où les autres biens du débiteur sont insuffisants.

Pour qu'il y ait fraude de la part du débiteur, il faut tout à la fois qu'il y ait eu le dessein de *frauder* et qu'il y ait préjudice éprouvé par les créanciers (*consilium fraudis et eventus damni*, loi 15, ff. *quæ in fraudem creditorum*). En outre, les jurisconsultes distinguent entre les dispositions à titre gratuit et les dispositions à titre onéreux. Lorsque les tiers ont agi de bonne foi, les dispositions à titre onéreux sont valables; mais l'action révocatoire doit être admise contre les dispositions à titre gratuit, soit que le donataire ait ignoré ou connu le dessein frauduleux du donateur. E. R.

FRAUDES PIEUSES. On désigne par cette expression des moyens illicites et coupables employés par les prêtres pour assurer l'empire de la religion. Tantôt on altère le texte des saintes Écritures pour lui donner un sens qu'il n'a point et ne saurait avoir; tantôt on emploie des livres apocryphes ou l'on en fabrique, ou bien l'on écrit des légendes remplies de faits matériellement faux, de miracles controuvés, et l'on suppose des saints qui n'ont jamais existé. Souvent on retrouve et l'on expose de prétendues reliques

auxquelles on attribue des vertus mystérieuses, et l'on frappe l'imagination crédule des faibles et des ignorants par des pratiques bizarres et des cérémonies à effet, qu'il ne faut pas confondre avec la pompe majestueuse du culte extérieur. Souvent encore on répand le bruit de merveilleuses apparitions : on a entendu des voix ; une croix lumineuse s'est montrée dans les airs aux yeux de toute une multitude étonnée ; des statues ont pleuré ou se sont inclinées vers le fidèle qui leur adressait des prières, etc. L'histoire ecclésiastique est remplie de faits qui prouvent la réalité de ces fraudes pieuses : dans le nombre, les unes, comme l'altération des textes sacrés, ont eu pour but de faire triompher un point de dogme contestable ou contesté ; les autres, telles que miracles supposés, etc., étaient destinées à frapper vivement l'imagination par les sens, à enchaîner les fidèles à l'exercice constant de certaines pratiques puériles, sinon dangereuses, et surtout à grossir par des dons, qui cessaient dès lors d'être volontaires, le trésor des églises et des couvents. Notre siècle n'est plus que rarement dupe de ces fraudes pieuses, employées pourtant encore quelquefois, et dont nous avons eu récemment, en France même, un exemple qui sera le dernier, il faut l'espérer : nous voulons parler de la fameuse croix de Migné (1827)*. Il est de notre devoir de reconnaître qu'aucun père de l'Église n'a autorisé les fraudes pieuses ; saint Augustin surtout les réprouvait hautement. A. S-R.

FRAUNHOFER (Joseph de), célèbre opticien, naquit en Bavière dans la petite ville de Straubing, le 6 mars 1787. Son père était pauvre et exerçait l'état de vitrier : il ne put donner à son fils qu'une bien imparfaite éducation ; il lui faisait seulement fréquenter les écoles publiques pendant les courts instants de la journée où il ne l'occupait pas dans sa boutique. A peine sorti de l'enfance, Fraunhofer perdit ses parents et fut obligé d'entrer en apprentissage chez un étranger, tailleur de verres et fabricant de glaces, qui ne lui permit aucune absence ; mais son esprit était déjà si tendu vers la science qu'à l'aide de quelques vieux livres il s'instruisit tout seul, passant les nuits à travailler. Un accident arrivé à la maison qu'il habitait fut la cause d'un changement de direction dans ses travaux. Cette habitation s'étant écroulée (1801), Fraunhofer fut préservé par miracle de la catastrophe qui écrasa les autres habitants. On entendit ses cris de dehors, et l'on entreprit de percer une galerie pour arriver jusqu'à lui. Le roi Maximilien, s'étant rendu sur les lieux, se prit d'un grand intérêt pour la victime qu'un rien pouvait faire alors écraser ; il encouragea les ouvriers, et après quatre heures d'un travail assidu, on parvint à ce jeune homme que l'on put arracher, quoique blessé, à cette sépulture vivante.

Le roi fut curieux de savoir quelles avaient été les pensées de Fraunhofer pendant ce supplice moral. Il le fit soigner, et, quand il fut rétabli, il lui fit remettre 18 ducats, qui lui facilitèrent ses premiers travaux en optique. Le conseiller privé Utzschneider, qui avait pris Fraunhofer sous sa protection, lui donna divers traités de mathématiques, parce qu'il vit que son protégé manquait des connaissances théoriques et mathématiques si nécessaires dans la branche scientifique qu'il cherchait à cultiver ; mais il fut souvent contrarié dans ses études par son patron, qui s'emparait de ses livres, prétendant qu'ils lui faisaient perdre son temps. Il profita du don du roi de Bavière pour racheter de son maître ses derniers six mois d'apprentissage ; avec ce qui lui resta, il acheta une machine à polir les lentilles. Mais ses recherches et ses expériences d'optique lui coûtaient toujours quelque argent, et il n'en gagnait point. Ne voulant plus recourir à la générosité du roi, il se mit, sans l'avoir jamais appris, à graver des cartes de visite. Ce travail l'aida pendant quelque temps ; mais la guerre vint détruire cette unique et bien faible ressource. Abandonnant alors ses livres, il ne consacra plus que le dimanche à l'étude, et s'occupa exclusivement à faire et à polir des glaces. Une grande fabrique d'instruments de mathématiques s'étant élevée par les soins de Reichenbach et du conseiller Utzschneider, Fraunhofer fut appelé dans cet éta-

(*) *Voir* Lesur, *Annuaire historique* pour 1827, Appendice, p. 199. S.

blissement pour calculer et polir les premières lentilles d'une dimension un peu considérable qui sortirent de cette fabrique, et destinées pour l'observatoire de Bude. Peu de temps après, il fut mis à la tête de la partie optique. Bientôt, s'arrachant à une routine observée par presque tous ses devanciers, il imagina et exécuta deux machines qui lui méritèrent d'être rangé à la tête des opticiens. Ces travaux ne furent pas sans résultat pour Fraunhofer : il accrut sa fortune d'une façon si heureuse qu'il devint propriétaire de ce même établissement où peu d'années auparavant il avait été reçu comme ouvrier.

Fraunhofer avait tant travaillé que les mathématiques, la physique et l'astronomie lui étaient devenues familières, et il reussit par leur concours à reculer les bornes du domaine de l'optique. Quelque temps avant d'entrer à l'établissement dioptrique de Bénédictbeurn, il avait écrit un mémoire sur l'aberration de la lumière hors de l'axe dans les télescopes à réflexion : selon lui, les miroirs hyperboliques devaient être préférés aux paraboliques, et il donnait connaissance d'une machine de son invention destinée à polir les surfaces à segments paraboliques. Il résolut l'un des problèmes les plus difficiles de l'optique pratique, celui de donner le dernier poli, au degré demandé, sans faire perdre à la surface la forme voulue ; à l'aide de sa machine, on donne ce poli et on corrige même les irrégularités commises dans la première opération. Fraunhofer crut avoir trouvé (1811) le moyen de fondre du *flint-glass* (*voy.*) de façon que le morceau du fond du creuset eût tout-à-fait le même pouvoir réfringent que le morceau pris à la superficie ; mais s'il avait réussi une fois dans cette expérience, le hasard fut complice de l'expérimentateur ; car après de nombreuses opérations, il ne put jamais atteindre la perfection première. Fraunhofer ne se rebuta pas, il continua au contraire ses travaux avec plus d'ardeur. Il fabriqua du *crown-glass*, cherchant à éviter les ondulations et les empreintes dont est entaché fort souvent celui qui est fabriqué en Angleterre.

Ce savant opticien, qui apportait tant d'exactitude et tant de soin dans toutes ses opérations, fut souvent trompé dans les resultats, et il acquit la conviction que, dans la construction des objectifs achromatiques, l'effet répondait rarement au but proposé. Pour éviter l'inconvénient de ne pouvoir déterminer avec une exactitude suffisante des quantités qu'il faudrait connaitre avec précision pour calculer les objectifs achromatiques, il suivit une nouvelle manière par laquelle on ne néglige aucune quantité ; il considéra la déviation non pas seulement pour des rayons venant d'un point situé *sur* l'axe, mais aussi pour des points situés *hors* de l'axe.

Fraunhofer se livra à un grand nombre d'expériences pour parvenir à engendrer artificiellement une lumière homogène : il y parvint à l'aide de lampes et de prismes ; il découvrit dans l'orange du spectre solaire une ligne fixe et claire dont il se servit pour détourner le pouvoir réfringent absolu. Il rechercha cette ligne claire dans l'orange du spectre, et il y découvrit un grand nombre de lignes fixes et obscures. C'est par cette découverte qu'il rechercha avec le goniomètre le chemin de la lumière pour toutes les nuances de couleur.

Ce savant étudia particulièrement la diffraction de la lumière et chercha à en établir les lois avec exactitude ; par suite de ses expériences réitérées, il découvrit beaucoup de phénomènes variés résultant de l'action réciproque des rayons réfractés, et produisit un spectre parfaitement homogène sans le secours d'aucun prisme. Ce spectre, avec lequel on pouvait mesurer, en suivant la trace de la lumière, les angles de la déviation, était le résultat de fils fins, égaux et parfaitement parallèles ; il contenait ces mêmes lignes fixes et obscures qu'il avait trouvées dans le spectre produit par un prisme.

Après s'être assuré qu'on ne peut expliquer la théorie des nouvelles modifications découvertes par lui que par le principe des interférences du docteur Th. Ioung, il développa, d'après ce principe, une formule analytique générale pour les lois de la lumière.

Au nombre des instruments inventés

et perfectionnés par Fraunhofer, on doit citer particulièrement un *héliomètre*, un *micromètre filaire répétiteur* à lampe, un *microscope achromatique*, un *micromètre annulaire* perfectionné, et surtout le grand *télescope parallactique* de Dorpat, dont un astronome célèbre, M. Struve, a donné la description sous le nom de *réfracteur-géant*.

L'établissement optique de Bénédictbeurn, à qui le talent de Fraunhofer avait fait une grande renommée, fut transféré à Munich en 1819. En 1823, Fraunhofer fut nommé conservateur du cabinet de physique de l'académie de cette ville. En 1824, le roi de Bavière lui conféra l'ordre civil du Mérite. Le roi de Danemark l'avait nommé chevalier de l'ordre de Danebrog. Il était membre de plusieurs sociétés savantes, de celle d'Édimbourg et d'Erlangen. Il mourut le 7 juin 1826, après une maladie de huit mois, regretté des habitants de Munich qui avaient pris une vive part à ses succès et de tous les savants qui espéraient en lui. Il repose à côté de Reichenbach, mort quelques jours avant lui, et son monument porte cette épitaphe : *Approximavit sidera* (il rapprocha de nous les astres). *C. L. m.*

FRAYSSINOUS (Denis, abbé, comte de), évêque d'Hermopolis (*in partibus Infidelium*), naquit le 9 mai 1765 au village de Curières, arrondissement d'Espalion (Aveyron), dans le diocèse de Rhodez (Gascogne). Lorsqu'il eut terminé ses études théologiques, qu'il paraît avoir faites en partie à Toulouse (car on ne sait rien de sa première jeunesse), et reçu le sacerdoce, il passa d'abord quelque temps à desservir une paroisse de village avec le titre de vicaire, puis il disparut entièrement durant la tourmente révolutionnaire. Lorsqu'en 1801 Napoléon rouvrit les temples, l'abbé de Frayssinous, dont les talents avaient grandi dans la retraite, reparut. Bien des imputations avaient été accumulées contre la religion : les prêtres, en reprenant leur place dans la hiérarchie sociale, sentirent tout d'abord que, pour recouvrer leur ancienne puissance, ils auraient besoin de combattre les objections présentées par les philosophes et de leur renvoyer les accusations auxquelles ils étaient en butte. Ce fut dans cette intention que, sur la fin de 1801, le jeune abbé gascon commença dans l'église des Carmes, à Paris, ces conférences (*voy.*) sur les preuves démontrant la vérité du christianisme qui ont fait sa réputation. Mais comme il avait trouvé dans le domaine de la politique matière à quelques digressions, le gouvernement consulaire s'en inquiéta et fit mander le prédicateur à la police, où on lui intima de recommander avant toutes choses à ses auditeurs l'obéissance aux lois et au chef de l'état. Le jeune prêtre comprit qu'il ne serait pas prudent de désobéir, et dans le premier sermon on l'entendit remercier *l'Éternel d'avoir employé une main puissante à redresser les autels*. Cette soumission aux désirs du maître fit appeler M. de Frayssinous à l'Université comme membre de la faculté de théologie, et son protecteur, M. de Fontanes, le nomma inspecteur de l'Académie de Paris. Enfin il reçut encore un canonicat au chapitre de Notre-Dame. C'est alors que M. de Frayssinous transporta ses conférences de l'église des Carmes à celle de Saint-Sulpice : la foule s'y porta, et tout Paris voulut entendre le jeune abbé. Dans le principe, il s'était contenté du rôle secondaire : il proposait des objections, et M. l'abbé Boyer lui répondait; mais le jeune *avocat du diable* (*voy.*), comme on l'appelait, eut bientôt éclipsé son saint adversaire, et la cause de la religion lui fut définitivement confiée par ses collègues. Ces conférences, que, le lendemain de chaque prédication, les journaux commentaient longuement en les répétant, durèrent jusqu'en 1809, époque où le prédicateur reçut l'ordre précis d'aller se reposer dans le sein de son chapitre et de l'Université impériale. En vain il représenta que prêcher l'obéissance aux lois de la conscription, ainsi qu'on paraissait le désirer, était hors de son sujet, que ses prédications, en ce qu'elles s'adressaient plus particulièrement à la jeunesse, n'avaient pour but que de la prémunir contre les objections de l'incrédulité et de dissiper les préjugés dont une fausse philosophie cherchait à l'environner, qu'enfin il ne pouvait mieux servir le gouvernement établi qu'en for-

mant de bons chétiens : il eut à quitter la chaire.

A la première Restauration, une nouvelle carrière, brillante d'avenir, s'ouvrit devant M. de Frayssinous. Apôtre zélé du royalisme, on le vit, en 1814, remonter dans la chaire, d'où il laissa tomber alors les plus terribles anathèmes contre l'incrédulité et les principes du libéralisme. Une ordonnance du 24 octobre lui avait conservé la place d'inspecteur de l'Académie de Paris ; une autre, du 17 février 1815, le nomma censeur royal, et il fut en outre nommé prédicateur du roi. Cependant le retour subit du prisonnier de l'île d'Elbe aux Tuileries força M. de Frayssinous à s'arrêter un instant dans sa marche rapide vers les dignités et les honneurs; il quitta Paris et alla demander pour la seconde fois un asile aux montagnes de l'Aveyron. Mais Louis XVIII fut bientôt rétabli sur son trône, et son prédicateur vint alors reprendre ses conférences et recevoir, le 14 août 1815, sa nomination au conseil royal de l'instruction publique. On ne sait pourquoi, dès l'année suivante, il donna sa démission de ces dernières fonctions, en conservant cependant toutes les autres et en recevant en échange une pension de 6,000 fr.

En 1817, l'Académie Française choisit l'abbé de Frayssinous, qui venait d'être nommé premier aumônier du roi, pour composer et prononcer devant elle l'éloge annuel de saint Louis. Cette circonstance particulière fut comme le signal de sa fortune publique, et en moins de deux ans il se vit élevé aux plus hautes dignités de l'état. La facilité de son élocution, la puissance de ses raisonnements, la méthode, le choix et le goût qui brillaient dans ses compositions, le ton élevé qu'il savait prendre, l'art d'approprier le style aux idées, tout enfin contribuait à assurer à cet orateur une grande réputation.

A défaut d'un siége vacant, M. de Frayssinous, qu'on voulait élever à l'épiscopat, fut nommé évêque d'Hermopolis, ancienne ville de la Haute-Égypte. On rétablit ensuite pour lui la dignité de grand-maître de l'Université ; il reçut encore successivement le titre de comte et de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et fut enfin (1822) promu à la dignité de pair de France. Le 1er juin 1822, il vit s'ouvrir devant lui les portes de l'Académie Française, où il remplaça l'abbé Sicard. Le ministère des cultes rétabli ayant été uni à celui de l'instruction publique, ce fut à M. de Frayssinous qu'on en confia le portefeuille, le 26 août 1824. Chargé, le 25 octobre de la même année, de prononcer dans la basilique de Saint-Denis l'oraison funèbre de Louis XVIII, il retraça les malheurs et les souffrances du feu roi, ainsi que sa magnanimité et sa résignation dans l'exil et dans les douleurs; mais le nom de la Charte jurée par le prince ne fut pas même prononcé ; seulement, dans le dessein évident de justifier Louis XVIII de l'avoir octroyée, on entendit l'orateur s'écrier qu'*il avait dû plier devant la force des choses*. Dans le même discours, le prélat s'abandonna à une vigoureuse sortie contre la liberté de la presse et l'instruction, que, disait-il, *on avait grand tort de laisser descendre jusqu'aux dernières classes du peuple*, et, afin de prouver la nécessité de laisser ce même peuple dans l'ignorance, il rappela l'assassinat du 13 février 1820.

Sous l'administration de M. l'évêque d'Hermopolis, les jésuites, déguisés sous la dénomination de Pères de la Foi, reparurent en France, s'emparèrent de l'enseignement, envahirent enfin les écoles, les églises et les chaires. M. l'abbé de La Mennais, dans une lettre publiée à cette époque, chercha à établir que le ministre ne favorisa pas leurs ambitieux projets; mais il est au moins constant que ce fut lui qui, le premier, révéla publiquement l'existence de cette puissante corporation dans deux discours qu'il prononça à la Chambre des députés, l'un en 1826 et l'autre en 1827, et cela sans prouver la légalité de cette existence, sans annoncer les mesures qu'il prendrait pour y mettre fin.

Lors de la révolution ministérielle qui eut lieu au commencement de 1828 et qui renversa M. de Villèle, M. de Frayssinous conserva pendant quelques jours la moitié de son portefeuille, celui des affaires ecclésiastiques, dont on sépara l'instruction publique, pour en former un

ministère auquel fut appelé M. de Vatisménil ; mais le 3 mars il fut aussi remplacé dans l'autre par M. Feutrier (*voy.*). Après la révolution de 1830, il suivit la famille royale dans l'exil et perdit sa qualité de pair de France, faute d'avoir prêté le serment voulu par la loi. Il fit partie de la petite cour de Prague et de Goritz, concourant à l'éducation du duc de Bordeaux. Quand celle-ci fut terminée, il rentra en France (1838), où il vit dans la retraite. Des nombreux titres dont il était autrefois décoré il ne lui reste que celui d'évêque et celui de membre de l'Académie Française.

Lorsqu'il fut nommé à cette dernière, il n'avait encore aucun titre à présenter pour justifier une telle faveur, sinon ses conférences qui lui avaient fait une brillante réputation. Indépendamment d'une édition du *Génie du Christianisme*, qu'il avait publiée, enrichie de quelques notes et commentaires, on ne connaissait de lui qu'une brochure sur les *Vrais principes de l'Église gallicane* (Paris, 1818), qui lui attira la même année une réfutation. M. de Frayssinous publia ses conférences sous le titre de *la Défense du Christianisme* (Paris, 1825, 3 vol. in-8°) ; mais elles ne renouvelèrent point à la lecture l'effet qu'elles avaient produit sur un auditoire entraîné par la facilité de l'élocution et l'intérêt d'une parole animée. E. P-c-t.

FRÉDÉGAIRE. Les bibliothèques possédèrent longtemps les manuscrits d'un chroniqueur de l'époque mérovingienne sans que les savants pussent dire quel en était l'auteur, en quel lieu et en quel temps il vivait. Même aujourd'hui que ces questions ont été souvent et doctement débattues, aucune d'elles n'a reçu de solution précise, et nous sommes encore réduits à leur égard à des conjectures qui, bien que généralement admises, ne sont cependant pas des preuves.

Joseph Scaliger et Marquard Fréher appelèrent les premiers du nom de Frédégaire l'auteur de la chronique mérovingienne. Inventèrent-ils ce nom, le trouvèrent-ils dans quelque manuscrit ? nous l'ignorons. Adrien de Valois, il est vrai, prétend l'avoir lu sur un manuscrit ancien ; mais D. Ruinart l'a vainement cherché sur tous ceux qu'il a compulsés. Toujours est-il que, faute d'autre, le nom de Frédégaire est resté au chroniqueur.

Selon Adrien de Valois, Frédégaire serait originaire d'Avenches. Valois avait fait pour fixer ce point d'immenses recherches, et cependant son opinion ne repose que sur de faibles fondements. Mais on a de fortes raisons pour penser que Frédégaire vécut dans le royaume de Bourgogne : on voit, en effet, en lisant sa chronique, qu'il ne connaissait guère que l'histoire de Bourgogne ; c'est de l'histoire de Bourgogne qu'il s'occupe surtout ; ce n'est guère qu'en passant qu'il parle de l'Austrasie ou de la Neustrie ; c'est enfin par les années du règne des rois de Bourgogne qu'il établit sa chronologie. Il nous paraît à peu près certain que Frédégaire écrivit vers le milieu du VII^e^ siècle : sa chronique arrive jusqu'à l'an 641 ; l'auteur y parle même de faits appartenant aux années 656 et 658, et se représente lui-même comme contemporain des événements qu'il rapporte. Voilà à peu près tout ce qu'on peut dire sur la personne de Frédégaire, si Frédégaire est véritablement le nom du chroniqueur.

Cet auteur fit, dans la composition de son œuvre, ce qu'avait fait avant lui Grégoire de Tours (*voy.*). Il remonta jusqu'à la création, composa des extraits de toutes les chroniques dont il put avoir connaissance, abrégea Grégoire de Tours lui-même, et forma ainsi une vaste introduction à sa chronique originale des événements de son temps ; du moins les savants ont cru pouvoir attribuer à la même main les différents morceaux dont nous parlons. L'abrégé de Grégoire de Tours et la chronique originale ont seuls aujourd'hui de l'intérêt pour nous.

L'abrégé répond seulement aux six premiers livres de l'*Histoire des Francs*, dont les quatre derniers paraissent avoir été inconnus à notre auteur. Cet abrégé s'écarte quelquefois de l'original, et c'est là ce qui lui donne quelque prix : il l'explique, le modifie, y ajoute même des faits de peu d'importance, il est vrai, peu authentiques si l'on veut, mais qui cependant ne sont pas tout-à-fait indignes de fixer l'attention et la critique.

La chronique qui, dans plusieurs manuscrits, se trouve jointe à l'Histoire de Grégoire de Tours, dont elle forme alors le dernier livre, est le seul monument où nous puissions étudier l'histoire contemporaine; si la chronique de Frédégaire nous manquait, une nuit à peu près complète séparerait Grégoire de Tours des historiens de Charlemagne*; et en disant la chronique, nous entendons aussi parler des *continuations* qui en ont été faites en différents temps, et qui mènent le lecteur jusqu'à l'avénement de Charlemagne au trône. On peut croire, en effet, que, sans la chronique, les *continuations* n'eussent probablement jamais existé. Du reste, il faut dire avec M. Guizot qu'il y a une distance immense entre Grégoire de Tours et Frédégaire, que de l'historien au chroniqueur la barbarie a fait d'immenses progrès. « L'imagination de l'écrivain est froide et morne; aucun regret ne lui échappe; aucune dévastation, aucune souffrance publique n'arrête un moment sa pensée. Il est clair que les Barbares ont tout dispersé, tout envahi, qu'ils occupent même un grand nombre d'évêchés, et qu'au milieu de ce grossier désordre quelques moines s'appliquent seuls à étudier les sciences sacrées et à conserver le souvenir de ce qui se passe autour d'eux. »

On peut consulter sur Frédégaire et sur ses ouvrages, entre autres écrits, la savante préface que D. Ruinart a placée à la tête des œuvres de Grégoire de Tours et de notre auteur, et une Notice jointe par M. Guizot à la traduction qu'il a donnée de la chronique de Frédégaire dans sa *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France.* J. G-T.

FRÉDÉGONDE. C'est de Grégoire de Tours que nous apprenons presque tout ce que nous savons sur cette reine. L'historien l'a-t-il noircie à plaisir? Quelques-uns l'ont prétendu, mais beaucoup plus par esprit de controverse que par amour de la vérité; car il est bien difficile d'admettre que Grégoire de Tours ait pu, à la face des contemporains, inventer ce qu'il raconte de Frédégonde.

(*) Les autres monuments de l'histoire mérovingienne ne sont guère que des copies de Frédégaire et de ses continuateurs.

Le roi Chilpéric, a-t-on dit, était marié à Audovère, dont il avait déjà trois fils, lorsque Frédégonde, femme de basse naissance, mais d'une grande beauté, depuis peu au service de la reine, eut l'adresse d'amener Audovère à tenir elle-même sa propre fille sur les fonts, ce qui établissait une alliance spirituelle entre la reine et son mari; puis elle vint dire à Chilpéric : « Avec qui cette nuit dormira mon seigneur? car ma maîtresse la reine est marraine de ta fille. » Le roi répondit : « Si je ne puis dormir avec elle, je dormirai avec toi. » Et comme Audovère accourait au-devant du roi, celui-ci lui dit : « Par ignorance vous avez fait une chose fâcheuse, et désormais vous ne pouvez plus être ma femme. » Il l'envoya dans un monastère et prit pour femme Frédégonde. Grégoire de Tours ne rapporte point cette historiette: il dit seulement que Chilpéric, roi de Neustrie, et Gontran, roi de Bourgogne, avaient des épouses indignes de leur rang, et s'abaissaient même jusqu'à s'unir avec des servantes. Il nomme du reste Audovère et Frédégonde; puis il raconte que Sigebert, roi d'Austrasie, ayant épousé Brunehaut. (*voy.*), fille du roi d'Espagne Athanagild, Chilpéric voulut aussi avoir pour femme une fille de roi, et demanda en mariage Galswinthe, sœur de Brunehaut, promettant d'abandonner ses autres femmes. Galswinthe lui fut accordée en effet; mais, ajoute l'historien, l'amour de Frédégonde, l'une des premières femmes de Chilpéric, occasionna entre les deux épouses de violents débats; enfin le roi fit étrangler Galswinthe par un esclave, et la trouva morte dans son lit. Quand il eut pleuré sa mort, continue Grégoire de Tours, il épousa Frédégonde; ce qui veut dire sans doute que, cette fois, il lui donna le titre de reine.

Dès lors commença cette rivalité et cette suite de guerres qui désolèrent si longtemps la Neustrie et l'Austrasie, et auxquelles la Bourgogne se trouva fréquemment mêlée; car le roi Gontran tâcha toujours de tenir la balance entre les deux frères et les deux femmes.

Chilpéric et sa femme Frédégonde se trouvaient vigoureusement serrés dans Tournai par les forces de Sigebert et de

Brunehaut, lorsque deux serviteurs, séduits par les maléfices de la reine Frédégonde, s'approchent de Sigebert, armés de forts couteaux dont la pointe était empoisonnée, et lui percent les deux côtés à la fois. Sigebert pousse un cri, tombe, et peu après il rend l'esprit. Ce coup releva les affaires de Chilpéric et de Frédégonde, il ruina celles de Brunehaut, qui resta entre les mains des vainqueurs et fut exilée à Rouen; toutefois son fils Childebert, âgé de cinq ans, fut, par les soins des seigneurs d'Austrasie, placé sur le trône de son père.

Mérovée, fils de Chilpéric et d'Audovère, séduit par les charmes de Brunehaut, sa tante, se rend à Rouen et l'épouse. Dès lors Frédégonde ne cessa de travailler à sa perte. Il fut ordonné prêtre et envoyé dans un monastère; en route on l'enleva à ses gardes et il se réfugia dans la basilique de Saint-Martin de Tours. Poursuivi jusque dans cette retraite vénérée, il essaya de se retirer auprès de Brunehaut qui avait été rendue à l'Austrasie; mais, repoussé par les Austrasiens, ce malheureux prince erra quelque temps dans la Champagne; puis, ayant été appelé par les habitants de Thérouenne, il se rend vers eux avec confiance accompagné de quelques amis fidèles; mais à peine est-il arrivé qu'on s'empare de lui et on expédie un envoyé au roi son père. Mérovée alors appelle à lui Gailen, son serviteur, et le prie de lui passer un glaive au travers du corps. Celui-ci sans hésiter le perça de son couteau, et quand le roi arriva il était mort. « Plusieurs personnes assurent, dit Grégoire de Tours, que la prière de Mérovée avait été imaginée après coup par la reine, et que ce prince avait été tué secrètement par son ordre. » Tous ceux qui étaient venus avec Mérovée périrent de différents supplices.

Frédégonde avait éprouvé des malheurs domestiques : elle avait perdu deux fils, et cette perte avait peut-être accru sa haine contre les fils d'Audovère. Il en restait encore un. Ce prince, nommé Clovis, amoureux d'une des filles de la reine, s'était, prétendit-on, servi de cette jeune fille pour faire périr par maléfices les jeunes enfants: Frédégonde saisit avidement ce prétexte. La jeune fille fut exposée au supplice devant la demeure même de Clovis; sa mère fut attachée à un poteau et brûlée vive; Clovis, amené devant Chilpéric chargé de chaines, fut livré à Frédégonde qui l'envoya dans une terre royale où il périt frappé d'un coup de couteau. Audovère fut également mise à mort d'une manière cruelle, et la sœur du prince, livrée d'abord aux plaisirs des serviteurs de Frédégonde, fut reléguée ensuite dans un monastère.

Prétextat, évêque de Rouen, avait marié Mérovée et Brunehaut : il fut traduit devant un concile d'évêques tenu à Paris. Le roi lui-même, docile instrument des vengeances de sa femme, vint l'accuser de plusieurs crimes et produisit de faux témoins. L'évêque fut condamné et envoyé en exil. Quelque temps plus tard, étant rentré dans son diocèse, il y eut entre lui et la reine de vives altercations à la suite desquelles il tomba sous les coups d'un meurtrier dans l'intérieur de son église, au milieu de son clergé, couvert de ses vêtements sacerdotaux. Frédégonde s'empressa d'accourir chez lui : « Plût au ciel, lui dit-elle, qu'on nous fît connaitre celui qui osa commettre ce crime! il porterait la peine qu'il mérite. — Et quel en est l'auteur, reprit l'évêque mourant, si ce n'est celle qui a fait périr des rois?... Toi qu'on trouve toujours la première dans les crimes de cette espèce, tu seras maudite sur la terre et Dieu vengera mon sang sur ta tête. »

La mort de Prétextat jeta la consternation dans la ville de Rouen. Un des seigneurs francs établis dans cette ville vint reprocher son crime à Frédégonde. « Nous en poursuivrons tous la punition, lui dit-il, pour mettre enfin un terme à tes cruautés. » La reine le fit inviter à sa table, il refusa; elle le fit prier d'accepter au moins, selon l'usage, une coupe de vin : il y consentit; mais le breuvage était empoisonné, et il sentit presque aussitôt dans sa poitrine de violentes douleurs : il monta sur son cheval et à trois stades de là il tomba et mourut. De tous les crimes de Frédégonde l'assassinat de Prétextat est celui qui eut le plus de retentissement et d'éclat : les évêques s'en émurent et le roi Gontran en demanda vengeance plusieurs fois, mais toujours inutilement.

Frédégonde ne pensait qu'avec douleur à la perte de ses fils et peut-être à l'isolement qui attendait sa vieillesse, lorsque, l'an 582, elle mit au monde un nouvel enfant. Cet enfant mourut l'année suivante, et l'on fit périr dans les plus affreux tourments plusieurs personnes aux enchantements desquelles on attribua sa mort. Enfin elle eut un autre fils qui reçut le nom de Clotaire, et qui vécut.

Peu de temps après, l'an 584, le roi Chilpéric périt assassiné. Quelques historiens ont mis cet assassinat sur le compte de Frédégonde, mais Grégoire de Tours ne fait connaître ni les causes ni l'auteur de ce meurtre. « Un jour, dit-il, que Chilpéric revenait de la chasse, à l'entrée de la nuit, au moment où on l'aidait à descendre de cheval et qu'il tenait encore la main appuyée sur l'épaule d'un serviteur, un homme s'approchant le frappa sous l'aisselle d'un coup de couteau; puis, d'un second coup lui perça le ventre, et le sang s'échappant à grands flots de sa bouche et de sa blessure, il rendit l'esprit. »

Il y eut alors sur les trônes de Neustrie et d'Austrasie deux enfants sous la direction de deux femmes également habiles et méchantes, et plus que jamais rivales; puis, entre ces deux reines, le roi Gontran qui, selon l'expression de Gaillard, ne pouvait se résoudre à sacrifier ni l'une ni l'autre et les eut toutes deux pour ennemies. Ici l'histoire se dessine nettement. Les régences mâles, hardies et insolentes, comme a dit Montesquieu, de Frédégonde et de Brunehaut, forment dans les fastes de ces temps-là un épisode d'un haut intérêt. Du reste, le grand moyen de politique de Frédégonde fut toujours, comme par le passé, le fer et le poison; « elle défendit, c'est encore Montesquieu qui parle, ses méchancetés par ses méchancetés mêmes, elle justifia le poison et les assassinats par le poison et les assassinats. Gontran, Brunehaut et ses fils ou petits-fils, presque tous les grands, sa propre fille, furent continuellement en butte à ses fureurs. »

Cependant on ne vit jamais s'élever dans son royaume des orages pareils à ceux qui agitèrent l'Austrasie sous l'administration de sa rivale, ce qui tient sans doute à ce que les crimes de Brunehaut furent plutôt publics que particuliers, tandis que ceux de Frédégonde tombèrent plus sur les individus que sur les peuples. Peut-être aussi devrait-on chercher la cause de cette différence dans la différence des deux populations de Neustrie et d'Austrasie. Dans la Neustrie dominait la population gallo-romaine, patiente, résignée, habituée à souffrir sans se plaindre; l'Austrasie, au contraire, renfermait surtout une population germaine, inquiète, turbulente, insoumise, et retrempant sans cesse le caractère national au contact de la Germanie.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les dernières années de Frédégonde ne furent pas sans gloire. Ses armées, soutenues, dit-on, par la présence de la reine et de son fils, remportèrent deux grandes victoires sur l'Austrasie; et lorsque mourut Frédégonde, l'an 597, la Neustrie était en pleine prospérité.

On peut consulter sur Frédégonde et sur Brunehaut un Mémoire de Gaillard, inséré dans le tome XXX des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. J. G-T.

FRÉDÉRIC, empereurs d'Allemagne. Il y en eut trois de ce nom, dont le dernier ne prit celui de Frédéric IV qu'en qualité de roi de Germanie ou des Romains, et non comme empereur.

Frédéric I^er^, que les Italiens surnommèrent Barberousse (*Barbarossa*) à cause de la couleur de sa barbe, d'un blond plus rougeâtre que ses cheveux, naquit, suivant les uns, dans le château de Veitsberg près de Ravensburg, suivant d'autres, à Waiblingen, dans la vallée de la Rems, d'où serait venu aux partisans de sa cause et de sa maison le nom de *Gibelins*. Fils du duc Frédéric-le-Borgne, de Souabe, et petit-fils de l'empereur Henri IV, il succéda à son père dans la possession de ce duché en 1147, et en 1149 il épousa Adélaïde, fille de Théobald, margrave de Vohbourg, dont plus tard, en 1153, il se fit divorcer sous prétexte de parenté. Mieux élevé et plus instruit qu'on ne l'était ordinairement de son temps, ce prince prit part, dès sa jeunesse, aux affaires publiques, fit en Bavière une heureuse campagne contre le comte de Wolfarthausen, le battit et renvoya ses prison-

niers sans rançon; puis il força à la soumission le puissant duc Conrad de Zæhringen. Aussi, après la mort de son oncle Conrad III (*v.* HOHENSTAUFEN), en 1152 (5 mars), obtint-il sans contestation la dignité impériale. Il était âgé de 32 ans. Peu après, il se fit couronner à Aix-la-Chapelle par Arnold, archevêque de Cologne.

On espérait beaucoup de ce choix pour la tranquillité future de l'Allemagne. Frédéric réunissait en lui deux partis qui la divisaient: les Gibelins, d'abord, par sa famille, et les Guelfes par sa mère, Judith, fille de Henri-le-Noir et princesse de Bavière. En effet, bien que le règne de ce prince n'ait été qu'une longue suite de guerres, les événements ont prouvé qu'il fut toujours dominé par des vues de conciliation. Pénétré de l'importance politique de la tiare au temps où il vivait, Frédéric songea d'abord à se mettre bien avec le pape. Il eut à cet effet à Constance une conférence avec Eugène III, dans laquelle il lui promit de le protéger contre les violences des Romains que dirigeait toujours Arnaud de Brescia (*voy.*), et l'assura de son obéissance. A la diète de Mersebourg, il essaya, mais en vain, de réconcilier Henri-le-Lion et Albert-l'Ours qui se disputaient l'héritage de la maison de Winzenbourg et de Plœtzkau. Il y jugea aussi les différends des princes de Danemark Suénon et Kanut V; enfin il dirigea également son attention sur les affaires ecclésiastiques, confirma dans l'archevêché de Magdebourg Wichmann, évêque de Zeiz, et, dans la crainte de quelques difficultés, l'envoya lui-même à Rome chercher le pallium que lui donna Anastase IV, successeur d'Eugène III. A la diète de Ratisbonne, qui se tint quelque temps après, il se fit couronner et fut sur le point de faire une expédition en Hongrie afin de la soumettre à l'Empire. L'opposition des princes déjoua ce projet. Mais ce qu'il y avait de plus difficile à terminer, c'étaient les affaires de Henri-le-Lion, mécontent d'avoir perdu la Bavière, dont le vieil Henri, surnommé *Jasomir Gott* (parce qu'il avait l'habitude de toujours se servir de cette locution : Que Dieu me soit, etc.), qui était en même temps margrave d'Autriche, avait été mis en possession. Les diètes tenues à cet effet à Worms, Ratisbonne et Spire furent sans résultat parce que Henri d'Autriche ne s'y présenta pas. Enfin, à la diète de Goslar (1154), on adjugea à Henri-le-Lion le duché en litige dont son frère avait été dépouillé par l'empereur Conrad. Aux diètes de Würzbourg et de Constance, Frédéric, dont l'influence croissait chaque jour, et qui se posait déjà comme l'arbitre de l'Allemagne et de l'Italie, reçut les députés d'Eugène III, le prince de Capoue et plusieurs barons de la Pouille, exilés comme ce dernier après la révolution de Naples, et deux citoyens de Lodi qui vinrent implorer son secours contre les Milanais.

Les affaires intérieures de l'Allemagne étant à peu près arrangées, Frédéric put, en 1154, partir pour l'Italie. Il y trouva la Lombardie en armes; Milan, qui était à la tête de toutes ses villes, menaçait Lodi, venait d'attaquer Pavie et Crémone. Arrivé au-delà des monts, le chef de l'Empire commença par y faire acte de souveraineté et ouvrir, selon l'antique usage, à Roncaglia, les comices du royaume. Après la conquête de plusieurs villes du Milanais, Frédéric mit, le 13 février 1155, le siége devant Tortone, dont il ne put se rendre maître qu'après deux mois de la plus vigoureuse résistance. Il se fit ensuite couronner à Pavie, le 17 avril, dans l'église de Saint-Michel, près de l'ancien palais des rois lombards, puis s'avança subitement vers Rome contre le pape. Comme il traita bien ses envoyés, le pape Adrien IV, qui venait de succéder à Anastase IV, se détermina à aller lui-même le recevoir à Viterbe. Ce fut là que se passa la fameuse aventure de l'étrier, sur laquelle les historiens nous ont laissé plusieurs versions différentes. Une réconciliation eut lieu, et le pape, se souvenant qu'il devait quelque reconnaissance à l'Empereur pour l'avoir délivré d'Arnaud de Brescia, lui donna la couronne impériale dans l'église de Saint-Pierre, le 18 juin 1155, après que les Allemands, maîtres des ponts, eurent intercepté toute communication avec la ville. Frédéric se retira ensuite dans son camp avec ses soldats; mais les Romains, mécontents que le couronnement de l'Empereur eût eu

lieu hors de leur présence, l'attaquèrent avec fureur: Frédéric, avec le secours de Henri-le-Lion, les rejeta de l'autre côté du Tibre.—Les affaires d'Allemagne le décidèrent alors à repasser les monts et à se refuser aux instances des barons de la Pouille qui, réfugiés auprès de lui, le pressaient de porter la guerre dans les états du roi de Sicile. Mais auparavant il détruisit Spolète, dont les habitants, non contents de lui refuser les sommes qu'ils devaient lui payer, avaient mis en prison son ambassadeur; il donna ce pays en fief au prince de la Pouille, et châtia sévèrement ceux de Vérone qui avaient voulu détruire son armée par trahison.

Quand Frédéric fut revenu en Allemagne, il s'attacha avant tout à mettre un terme aux guerres privées qui désolaient l'Empire. Il descendit ensuite le Rhin, le purgea de tous les repaires de brigands qui infestaient ses bords, et abolit des péages onéreux au commerce et qui avaient été illégalement établis. Mais des affaires bien plus sérieuses, celles de Henri-le-Lion, duc de Saxe et de Bavière, n'étaient pas terminées. A la diète de Ratisbonne, en 1155 et 1156, l'Empereur lui confirma ce dernier fief, déclara le margraviat d'Autriche indépendant et immédiat de l'Empire, et en fit, en faveur de Henri *Ja so mir Gott*, un duché héréditaire dans la branche masculine aussi bien que dans la branche féminine (*voy.* T. II, p. 582). Il sévit ensuite contre plusieurs princes de l'Empire qui ravageaient tout le pays; et à Worms, ou suivant d'autres à Spire, il condamna le comte palatin Hermann et quelques autres à la peine ignominieuse de porter un chien pendant un mille. En 1157, Frédéric fit la guerre avec succès au roi de Pologne, Boleslaf, érigea la Bohême en royaume, et alla ensuite recevoir, à la diète de Besançon, l'hommage du royaume de Bourgogne du chef de sa seconde femme Béatrix, fille unique et héritière de Renaud III, comte de ce pays (*voy.* pag. 559).

Bientôt de nouveaux démêlés avec le pape rappelèrent sur l'Italie l'attention de l'Empereur. Le pontife, contrairement aux traités, avait fait une paix particulière avec le roi Guillaume de Sicile, à Bénévent, pendant l'été de 1156. Frédéric fut mécontent. La captivité d'Eskyl, archevêque de Lund, en Suède, que quelques seigneurs allemands avaient arrêté et pillé, et le refus de secours de la part de Frédéric envenimèrent encore la querelle. L'Empereur reprochait en outre au pape de n'avoir pas, suivant sa promesse, détruit le tableau qui représentait Lothaire demandant à genoux la couronne à Innocent II. Une deuxième expédition en Italie fut donc résolue. Lorsque l'armée se rassemblait à Augsbourg, au mois de juin 1158, il reçut du pape une lettre fort amicale dans laquelle celui-ci protestait de son dévouement. Frédéric se laissa fléchir, se réconcilia avec le pontife, mais cependant se mit en marche vers la Lombardie, après s'être fait précéder du comte palatin Othon de Wittelsbach et de son chancelier Reinaud. Après la prise de Brescia, il marcha sur Milan qu'il soumit. A la Saint-Martin 1158 il tint de nouveau, à Roncaglia, la diète du royaume d'Italie. Il y reçut la soumission de toutes les villes, se fit payer des tributs, institua pour juger les causes privées les podestats, magistrats nouveaux élus par lui et qui devaient combattre la démocratie représentée par les consuls, et, avec l'assistance des quatre jurisconsultes les plus célèbres de toute l'Italie, promulgua un code de lois sur la justice, les droits religieux, les fiefs et les guerres privées. L'Empereur se trouvait alors au plus haut point de sa puissance, il mit son nom avant celui du pape, et donna au duc Guelfe de Bavière, l'investiture de la Toscane, du duché de Spolète et de la Sardaigne. Mais il méconnut les obligations du traité qu'il avait conclu avec les Milanais, et les força, ainsi que les habitants de Crème, à courir aux armes. Crème fut brûlée, Milan fut soumise; plus tard, en 1162, cette dernière ville fut détruite de fond en comble. Le pape, de son côté, éleva des contestations au sujet de l'investiture: la querelle s'envenima de nouveau, et le pontife allait recourir à l'excommunication, quand la mort l'enleva le 1er septembre 1159, à Anagni. Après Adrien IV, il y eut deux papes, Victor IV et Alexandre III: c'est ce dernier que l'Église a

reconnu; mais le premier ayant été confirmé par l'Empereur au concile de Pavie (4 février 1160), son compétiteur fut obligé de s'enfuir en France.

Après avoir châtié toutes les villes lombardes rebelles à son autorité, levé sur elles des rançons, apaisé tous les différends et mis ordre aux affaires ecclésiastiques, l'Empereur retourna en Allemagne où l'appelaient surtout les troubles qui affligeaient Mayence. En 1162, on le trouve à la diète de Besançon, conférant à Waldemar l'investiture des royaumes de Suède, de Danemark et de Norvège, prenant sous sa protection l'archevêque de Lyon, et donnant en fief au comte Raymond de Provence une partie du royaume d'Arles. L'année suivante, il assemble la diète à Mayence, y rétablit l'ordre et fait sévèrement expier à ses habitants l'assassinat de leur archevêque Arnold. Pendant ce temps, les commissaires impériaux se faisaient détester en Italie; on commençait même à craindre un soulèvement. Aussi, dans l'automne de 1163, Fréderic fut obligé d'y retourner. Lorsque Victor IV mourut, le 20 avril 1164, Frédéric fut un moment indécis s'il reconnaîtrait Alexandre ou s'il ferait élire un nouveau pape; mais sur ces entrefaites le parti Gibelin choisit pour lui succéder Gui de Crème, qui prit le nom de Pascal III, et que Fréderic se vit dans la nécessité de confirmer, parce que son chancelier Reinaud s'était trop hâté de le reconnaître. Inquiet et mécontent à la fois de la situation dans laquelle il avait trouvé la péninsule, il retourna en Allemagne, dans l'automne de l'année 1164, pour y lever une nouvelle armée; car la ligue lombarde, qui venait de se constituer, gagnait tous les jours de nouveaux alliés. En Allemagne, sa présence n'était pas moins necessaire pour mettre fin au grand nombre de guerres particulières qui la désolaient. Il tint ensuite, en 1165, une diète à Würzbourg, à laquelle assistèrent les envoyés du roi d'Angleterre, et où il fit reconnaître Pascal III comme le véritable pontife; puis le 29 décembre de la même année, il se rendit à Aix-la-Chapelle où il fit canoniser Charlemagne par le pape. En 1167, il repartit de nouveau pour l'Italie. Une ligue venait de se former entre Crémone, Bergame, Brescia, Ferrare, Mantoue et quelques autres villes; il battit les Romains, entra dans Rome au milieu de l'épouvante générale et s'y fit couronner avec son épouse. Mais la peste, qui décima son armee, le força à retourner encore en Allemagne. Arrivé là, au commencement de l'annee 1168, il ne lui fut pas possible de prendre le repos dont il avait besoin. Il apaisa les differends des princes et des évêques de Saxe, qui durent enfin se soumettre au duc Henri-le-Lion. En vertu de la toute-puissance impériale, il nomma Baudouin archevêque de Brême, et en même temps se mit en possession de l'héritage de son cousin Frédéric de Rothenbourg. L'année suivante, il fit couronner son fils Henri roi des Romains, et partagea ses états entre ses fils : Frédéric et Conrad eurent la Souabe et d'autres possessions récemment acquises, Othon la Bourgogne, Philippe quelques domaines de la couronne. En 1173, à la diète de Ratisbonne, l'Empereur priva de son titre Ladislaf, roi de Bohême, pour avoir pris le parti du pape Alexandre III, et força le roi de Pologne à plus de dépendance et de fidélité. Non content de cet exemple, il déposa, l'année d'après, aussi pour avoir embrassé le parti d'Alexandre III, Adelbert, archevêque de Salzbourg, et ensuite se fit de nouveau prêter serment par Henri-le-Lion et par les États de Bavière.

C'est sur ces entrefaites que Frédéric crut devoir faire, dans l'automne de l'année 1174, une quatrième expédition dans cette Italie qu'on pouvait vaincre, mais non soumettre. Son lieutenant Christian, archevêque de Mayence, venait d'être forcé à lever le siége d'Ancône. Lui-même débuta par assiéger la forteresse d'Alexandrie nouvellement construite, mais il fut obligé d'en lever le siége, ce qui lui fut d'autant plus pénible qu'il cherchait toujours à faire sa paix avec Alexandre III. Mais ce qui devint funeste pour lui, c'est que la mésintelligence éclata entre lui et Henri-le-Lion. Ce dernier avait demandé Goslar et quelques autres villes qu'on ne voulut pas lui donner : il prit alors le parti de se retirer. Bien que l'armée impériale fût très affaiblie par cette retraite du duc de Saxe, Frédéric n'en attaqua

pas moins les Milanais, mais il fut battu à Legnano. La caisse militaire et tous les objets de prix tombèrent au pouvoir des ennemis. Les galères impériales ayant été prises par les Vénitiens, Frédéric fit à Venise sa paix avec Alexandre III, le reconnut pour pape légitime, et celui-ci lui accorda en retour la jouissance pour quinze ans de l'héritage de la grande-comtesse Mathilde (*v.*). L'anti-pape Calixte III échangea la tiare contre une abbaye. Une trève de six ans fut conclue avec les Lombards et de quinze avec le royaume de Sicile, et l'on perdit ainsi les fruits de tant de victoires. L'Empereur, après avoir quitté l'Italie, se fit couronner roi de Bourgogne avec sa femme, le 30 juillet 1178, à Arles, tint à Besançon une diète où il mit ordre aux affaires du royaume, et retourna en Allemagne, impatient de punir la défection de Henri-le-Lion. Trois fois sommé inutilement de comparaître, Henri fut condamné à 5,000 marcs d'argent d'amende, déclaré déchu de tous ses droits et mis au ban de l'Empire pour crime de lèse-majesté. Le légat du pape, les rois de France et d'Angleterre furent les seuls qui fissent des représentations en sa faveur; mais le partage eut lieu. Othon de Wittelsbach eut la Bavière; le duc Bernard d'Ascanie, la Saxe; Albert, fils d'Albert-l'Ours, Anhalt; l'évêque de Cologne, une partie de la Westphalie sous le titre de duché; les voisins, le reste. Henri-le-Lion, qui ne conservait ainsi que le Brunswic et le Lünebourg, courut aux armes; mais il fut vaincu par l'Empereur, perdit tous ses états, et il ne lui resta plus qu'à se soumettre. C'est ce qu'il fit. Il rentra en grâce, et on assura le Brunswic à ses enfants, à condition qu'il s'exilerait pour sept ans en Angleterre; mais les prières du pape, des rois de France et d'Angleterre, et du comte de Flandre, firent réduire à trois ans la durée de son bannissement.

Alors expirait la trève de six ans conclue avec l'Italie, et l'on était inquiet de savoir si les hostilités recommenceraient, ou si la trève serait changée en une paix durable. Après les conférences de Plaisance, en mars 1183, fut conclue, le 25 juin de la même année, la célèbre paix de Constance, dont les conditions furent longtemps la base du droit public en Italie. Frédéric put alors tourner tranquillement ses regards vers l'Allemagne. Après avoir apaisé quelques guerres qui désolaient encore le Nord, il convoqua la diète de Mayence, en 1184, y donna des fêtes dont les historiens du temps nous racontent avec plaisir l'incroyable magnificence, fit encore une fois couronner roi des Romains son fils Henri, et partit pour l'Italie où l'appelaient ses démêlés avec le nouveau pape Luce III, et, par le traité du 11 février 1185, s'allia contre lui avec les Milanais ses anciens ennemis. Un an après la mort de sa seconde femme Béatrix, Frédéric maria son fils Henri à Constance, héritière du royaume de Sicile, qui avait alors 31 ans. Le couronnement se fit en grande pompe à Milan, le 27 janvier 1186, dans l'église de Saint-Ambroise. Le pape Urbain III, successeur de Luce III, mécontent de cet accroissement de puissance que prenait la maison de Souabe, mettait tout en œuvre pour lui susciter des ennemis. Le roi Henri fit alors la guerre au pape et s'empara d'une partie de ses états, pendant que l'Empereur son père retournait en Allemagne. Il y convoqua aussitôt la diète à Worms, où il se plaignit amèrement aux États de l'Empire, ainsi qu'à la diète suivante tenue à Gelnhausen, de la conduite du pape.

A cette époque le bruit se répandit que Saladin venait de s'emparer de Jérusalem : le nouveau pape Clément III, successeur de Grégoire VIII, fit prêcher une croisade. En 1189, à la diète de Mayence, cédant au mouvement de son siècle, à cet enthousiasme à la fois religieux et militaire dont il était possédé, Frédéric prit la croix, et pendant cet intervalle confia l'empire à son fils Henri, apaisa les différends qui s'étaient élevés entre divers membres de l'Empire, et envoya Henri-le-Lion pour trois ans en Angleterre. Il partit avec 150,000 hommes et son fils Frédéric, se dirigea sur Constantinople, pénétra en Cicilie et en Arménie où il battit les Sarrazins en plusieurs rencontres. Après avoir remporté sur les Seldjoucides une sanglante victoire dans les plaines d'Iconium, il s'empara de cette ville ainsi que de Séleucie, et se préparait à en-

vahir la Syrie, quand il se noya en voulant passer à la nage le fleuve Seleph ou Calycadnus, par l'effet d'un refroidissement subit. Au rapport de la tradition, deux comtes de Hallermunt et soixante-trois personnes périrent en voulant le sauver. Frédéric mourut le dimanche 10 juin 1190, dans la 69e ou 70e année de son âge, après en avoir régné 38. Il fut enterré à la nouvelle Tyr par son fils le duc Frédéric de Souabe, qui, lui-même, mourut le 20 janvier 1191 devant Ptolémaïs.

Frédéric-Barberousse, aussi brave que sage et éclairé, fut assurément l'un des plus grands hommes de son siècle. Les nombreuses expéditions qu'il eut à entreprendre, lui laissèrent encore le temps de s'occuper des lettres et des arts. Il avait nommé pour son historiographe son cousin Othon de Freisingen et avait fait bâtir le palais de Gelnhausen dans la Wetteravie. Son incroyable activité lui permettait de songer à tous les intérêts. Nous avons encore des règlements de lui où il défend d'abattre les vignes et les arbres fruitiers. Il connaissait plusieurs langues, et, dans son château de Hohenstaufen, il s'entourait, pendant ses loisirs, de maîtres et de *minnesinger*.

On peut consulter sur lui Raumer, *Geschichte der Hohenstaufen und ihrer Zeit*, t. II; Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*, t. II; Wilken, *Geschichte der Kreuzzüge;* Funk, *Gemælde aus dem Zeitalter der Kreuzzüge*, t. II; et Ammermüller, *Die Hohenstaufen oder Ursprung und Geschichte der schwæbischen Herzoge und Kaiser aus diesem Hause*, etc. (Gmünd, 1815). L. N.

Frédéric II, empereur d'Allemagne, fils de l'empereur Henri VI et de Constance de Sicile (*voy.* Hohenstaufen), était né à Jesi, dans la Marche d'Ancône, le 26 décembre 1194, à une des époques sans contredit les plus importantes de l'histoire du moyen-âge. Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, élevaient alors au plus haut degré de puissance le système hiérarchique de Grégoire VII; les ordres de chevalerie, les moines mendiants, l'inquisition naissaient; les croisades remuaient le monde; les doctrines des Vaudois et des Albigeois commençaient, pour ainsi dire, le protestantisme du moyen-âge; la bourgeoisie, favorisée en Allemagne contre l'aristocratie, combattue en Italie comme un instrument et un appui de la puissance papale, se disposait à prendre sa place dans la société, à former des confédérations; les premières universités se fondaient, et enfin les chants des trouvères et des Provençaux agissaient sur l'Allemagne, comme sur l'Italie, et préparaient, dans le premier de ces pays, l'ère des *Minnesinger* et des *Nibelungen* (*voy.* ces noms).

La mère de Frédéric, qui mourut quatre ans après lui avoir donné le jour, l'avait recommandé au pape Innocent III, sous la tutelle duquel il resta jusqu'en 1029, année où il prit le gouvernement de la Basse-Italie et de la Sicile. Elevé au milieu des intrigues de la cour pontificale, il dut peut-être à cette éducation d'être plus astucieux et plus politique qu'aucun de ses prédécesseurs. Déjà élu dans son enfance roi des Romains, il fut, en 1212, à la diète de Mayence, nommé empereur d'Allemagne contre Othon, avec l'appui du parti des Hohenstaufen; puis, en 1215, couronné à Aix-la-Chapelle par Siegfried, archevêque de Mayence. Othon, abandonné par le pape, entouré d'ennemis, dont le nombre augmentait chaque jour, battu à Bouvines en 1214, alla mourir, en 1218 (19 mai), dans ses états héréditaires de Saxe, et laissa le champ libre à son jeune et heureux compétiteur.

Un des premiers actes de son gouvernement fut l'édit de 1220, relatif aux évêques, aux ecclésiastiques et aux églises. Il interdit d'exercer aucune juridiction dans les villes qui leur appartenaient, et en même temps renouvelait les dispositions destinées à assurer la paix en Allemagne, en défendant les guerres privées. En prenant ces mesures, il avait pour but de mettre les évêques de son côté, pour assurer l'élection de son fils Henri comme roi des Romains; mais il devait promettre au pape de donner à ce fils le royaume de Sicile avant qu'il fût lui-même couronné, et s'engager à ce que ce royaume restât à jamais séparé de l'empire d'Allemagne. Henri fut élu en 1220, et l'Empereur songeait ensuite à se faire cou-

ronner; mais le pape Honorius III lui marqua son ressentiment d'avoir mal tenu ses promesses à l'égard de la Sicile. Frédéric II l'apaisa en lui donnant le comté de Fondi. Enfin, après avoir souscrit une capitulation et promis une croisade, Fréderic fut couronné à Rome ; ensuite il se rendit dans ses états héréditaires, où les grands, pendant son enfance, s'étaient approprié plusieurs des domaines de la couronne. Préoccupé depuis quelque temps de l'idée d'améliorer la législation existante, il chargea son chancelier Pierre des Vignes de rédiger un nouveau code, destiné à régir à la fois l'état et l'Église, à réconcilier la noblesse, le clergé, les bourgeois et les paysans, et applicable à tous les peuples de son empire.

Frédéric avait promis d'aller à la croisade : il feignit de vouloir exécuter sa promesse, et à cet effet nomma Louis, comte palatin du Rhin, vicaire général de l'Empire pendant son absence. Damiette ayant été reprise par les Infidèles à cette époque, le pape attribua à Frédéric la perte de cette conquête, bien que celui-ci eût envoyé 40 galères. Il lui en fit des reproches et alla même jusqu'aux menaces. Alors (1226), d'après les conseils du grand-maître de l'ordre Teutonique, Frédéric, déjà veuf de Constance d'Aragon, épousa Iolanthe, fille de Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, et prit le titre de son beau-père. Il obtint en même temps de différer l'époque de son départ pour la croisade, délai qui lui était d'autant plus nécessaire que les affaires allaient mal en Sicile, où l'Empereur avait à combattre non-seulement ses sujets rebelles, mais encore les Sarrazins, auxquels il fut obligé d'abandonner Nocera. Avant de partir pour la croisade, en 1227, il voulut, dans une diète générale tenue à Crémone, connaître les intentions des Lombards et se faire couronner roi de Lombardie; mais les Milanais refusèrent, renouvelèrent leur ligue avec quinze villes voisines, et fermèrent le passage. Frédéric les ayant mis au ban de l'Empire, ils en appelèrent au pape Honorius III, qui se prononça en leur faveur. L'Empereur l'aurait emporté cependant si le pape ne l'eût sans cesse tourmenté de partir pour la croisade. A la fin il consentit à donner de l'argent, des troupes et des vaisseaux, mais lui-même ne partit point. La mort d'Honorius III (1227) ne changea rien à ces dispositions de la cour pontificale : son successeur, Grégoire IX, menaça aussitôt l'Empereur de l'excommunication, s'il n'allait en Palestine. Il fut obligé de se mettre en route.

Une armée composée de pèlerins de toutes les nations s'était rassemblée à Naples; mais la peste ne tarda pas à se déclarer au milieu d'eux, et à y exercer d'affreux ravages. Frédéric II s'embarqua avec le landgrave Louis de Thuringe et une foule de princes et d'évêques. Après trois jours de promenades sur la mer, il tomba malade et fit relâcher à Otrante, où mourut le landgrave. Le reste de la flotte, après s'être montré en vue des côtes de la Morée, rejoignit l'Empereur. Le pape, voyant la croisade manquée, en fut tellement irrité qu'il excommunia Frédéric et mit ses états sous l'interdit. Celui-ci se rendit alors en Palestine (1228), et y aurait eu de grands succès si le pape n'eût pris à tâche de faire avorter ses entreprises en le représentant sans cesse comme un prince maudit, et si les mauvaises nouvelles de l'Italie ne l'avaient forcé à précipiter son retour. Grégoire IX avait excité le roi dépossédé de Jérusalem à s'emparer de la Calabre et de la Pouille, sous le prétexte que Reinaud, fils du duc de Spolète, lieutenant de l'Empereur, avait fait une attaque sur Spolète. Le pape fournit des soldats à Jean de Brienne, et lui donna l'argent qu'il avait ramassé pour faire la guerre sainte ; bien plus, il fit répandre le bruit que Frédéric avait été fait prisonnier, et poussa l'animosité jusqu'à faire révolter le prince Henri contre son père et offrir la couronne à d'autres princes qui, il est vrai, la refusèrent. En apprenant ces nouvelles, l'Empereur eut hâte de faire sa paix avec le sulthan ; il alla à Jérusalem, et comme il n'y avait pas de prêtres pour célébrer le service divin, il prit la couronne sur l'autel et la mit sur sa tête. Ensuite il regagna l'Italie, chassa le roi Jean de la Calabre et de la Pouille, et bientôt, en 1230, força le pape à lever l'excommunication prononcée contre lui et à conclure la paix. Les Lombards, qui auraient voulu la continuation de la guerre, bar-

rèrent le chemin à son fils Henri qui se rendait à la diète de Ravenne. Grégoire IX ne cessait d'exciter ce prince contre son père. En 1233, Henri chercha à mettre de son côté les princes allemands, et comme, après avoir obtenu sa grâce l'année suivante, il voulut se révolter de nouveau, son père le fit emprisonner avec sa femme et ses enfants au château de San-Felice dans la Pouille. Le prince y mourut au bout de six ans.

Bientôt après l'incarcération de son fils, l'Empereur tint une diète solennelle à Mayence, où il fit déposer Henri, conféra à Othon de Brunswic, son parent, la dignité de duc, et célébra avec pompe son troisième mariage avec Isabelle, fille du roi d'Angleterre. Les troubles continuant en Italie, Frédéric s'y rendit en 1236 avec mille cavaliers; il était sur le point d'attaquer Milan, quand il reçut la nouvelle que Frédéric, duc d'Autriche, s'était révolté contre lui. Aussitôt il retourna en Allemagne, mit le duc au ban de l'Empire, et, avec le secours du roi de Bohême et de quelques évêques, s'empara de presque tous ses États. Ayant ensuite fait élire roi des Romains son fils Conrad qui fût couronné à Spire en 1237, il reparut en Italie, livra les 26 et 27 novembre cette fameuse bataille de Corte-Nuova sur l'Oglio, qui abattit la puissance des Lombards et lui soumit toutes les villes de la ligue, à l'exception de Milan, Bologne, Plaisance et Brescia, et fit une entrée triomphale à Crémone. Grégoire IX, irrité de voir Frédéric II nommer Henri, ou, comme on l'appelle plus communément, Enzio, son fils naturel, roi de Sardaigne, et s'apprêter à soumettre entièrement les Lombards, prétendit que la Sardaigne appartenait au Saint-Siége, fit alliance avec les Vénitiens, et, le dimanche des Rameaux 1239, excommunia de nouveau l'Empereur, promettant à tous les seigneurs allemands qui prendraient les armes contre lui la rémission de leurs péchés, et condamnant ses adhérents aux peines de l'enfer. Il fit même prêcher une croisade contre lui. Frédéric prouva son innocence, et, malgré la trahison d'Ezzelino de Romano, l'un de ses partisans les plus dévoués, en appela à son épée. Pendant qu'il envoyait des troupes au roi de Hongrie pour l'aider à repousser les Mongols qui avaient envahi la Hongrie et la Pologne, il alla lui-même en Italie (1240), entra par Spolète dans les États de l'Église, conquit Ravenne, battit les Lombards et fit trembler le pape dans Rome. Celui-ci cependant, revenu bientôt de sa frayeur, reprit son énergie ordinaire et voulut assembler un concile; mais tous les passages étant gardés, on fut obligé de s'adresser aux Génois, qui envoyèrent 27 galères. Frédéric alors, pour dompter le pape, prit une résolution extrême. Enzio, avec l'aide des Pisans, battit les galères génoises, en coula trois et en prit vingt. Le légat du pape et les évêques furent faits prisonniers. Le pape, à cette nouvelle, fut tellement atterré qu'il en mourut le 21 août 1241; mais il priva encore par sa mort l'Empereur des fruits de sa victoire. A Grégoire IX succéda Célestin IV, qui mourut au bout de quelque temps (1243); et après 18 mois d'intrigues et de querelles, les cardinaux nommèrent le cardinal Fiesco, alors ami de l'Empereur, mais qui, sous le nom d'Innocent IV, devint l'un de ses plus furieux ennemis.

Frédéric, peu rassuré sur ses dispositions, voulut d'abord entrer en accommodement. Le pape se refusa à lever l'excommunication avant qu'on eût rendu les villes conquises et mis les évêques en liberté. L'Empereur ne pouvait accorder de pareilles conditions, car il tenait le pape dans Rome. Mais celui-ci parvint à s'échapper secrètement, à passer à Gênes, et de là à Lyon (1244), où, l'année suivante, il assembla un concile de cent quarante évêques dans lequel il accusa l'Empereur d'hérésie et de toutes sortes de crimes. Ses ambassadeurs, et surtout Thaddeo de Suessa, le défendirent, et offrirent, mais en vain, toute espèce de satisfaction. On ne voulut pas les entendre; on prononça contre leur maître la plus terrible excommunication, et l'on invita les États de l'Empire à élire un autre chef. Frédéric, qui était alors à Vérone avec son fils Conrad, ne perdit pas courage: il reçut d'abord en grâce Frédéric, duc d'Autriche, et s'en fit ainsi un auxiliaire et un ami, et ensuite se justifia devant tous les princes de l'Europe. A Turin, où on

lui notifia son excommunication, il déclara sa déposition illégale, se fit apporter la couronne et la mit sur sa tête en jurant que jamais un pape ne la lui ravirait. Ensuite il continua la guerre en Italie, battit les Milanais, fit pendre quelques parents du pape et le frappa de terreur. Innocent, de son côté, attaqua l'Empereur en Allemagne; les archevêques de Mayence et de Cologne, réunis à plusieurs évêques et à quelques princes temporels, élevèrent à l'Empire, en 1246, Henri Raspe, landgrave de Thuringe, qu'on nomma par dérision *le roi des prêtres*, et qui n'accepta que quand on lui eut promis une forte somme d'argent. Le pape la lui donna et en même temps promit aux seigneurs de la Souabe de partager entre eux ce pays. Frédéric, de son côté, crut devoir renouveler sa justification devant l'Europe; il fit même quelques avances au pape, mais ce pontife les rejeta avec hauteur.

Frédéric resta en Italie et confia à son fils Conrad le soin de faire la guerre en Allemagne. Celui-ci, battu près de Francfort en 1247, vainquit l'année suivante Henri près d'Ulm et s'empara de l'argent du pape. Henri, qui était le dernier de sa race, mourut de ses blessures. Aussitôt le pape envoya ses légats en Allemagne pour faire élire un nouvel empereur. Après beaucoup de tentatives infructueuses, on nomma Guillaume de Hollande, à peine âgé de vingt ans, et auquel le pape envoya de l'argent et une petite armée. Guillaume avait contre lui les princes les plus puissants, Albert de Saxe et Othon de Bavière, contre lesquels le pape ne put rien. Les Souabes se soulevèrent contre Conrad, les villes impériales formèrent pour leur sûreté la *confédération du Rhin*. Tout cependant n'allait pas selon les vœux du pape. Frédéric conquit Parme, qu'il perdit ensuite par l'effet d'une trahison; mais l'année suivante, les Crémonais vainquirent les Parmesans. L'Empereur fit prisonnier le cousin du pape qu'on avait fait roi de Sicile, et Conrad refoula Guillaume en Hollande. D'un autre côté, le brave Enzio fut, à la bataille de Fossalta, battu et fait prisonnier par les Bolonais, qui ne voulurent pas le délivrer et passa vingt-deux ans en captivite.

Malgré cette alternative de succès et de revers, l'Empereur conserva la suprématie en Allemagne et en Italie. Les affaires allaient mal en Palestine, et le pape, qui attribuait à Frédéric le mauvais succès de la croisade, redoublait de fureur, bien que saint Louis lui-même lui eût fait savoir qu'il eût à lever l'excommunication prononcée contre Frédéric ou à quitter la France. Malgré l'acharnement de ce prêtre impérieux, l'Empereur était inébranlable et luttait toujours avec énergie. Alors ses ennemis eurent recours à la trahison. Son secrétaire, Pierre des Vignes, lui fit présenter par son médecin un breuvage empoisonné. L'Empereur, averti sans doute, voulut forcer à boire le médecin qui chancela et renversa la coupe. Quand on eut constaté la présence du poison, le médecin fut pendu; quant au secrétaire, il se fracassa la tête dans sa prison. La santé de Frédéric II ne put résister à tant de secousses : il mourut, dit-on, de la dyssenterie, le 13 octobre 1250, à son château de Fiorentino, dans les bras de Manfred ou Mainfroi, le plus jeune et le plus aimé de ses fils. Il était âgé de 56 ans, et en avait régné 38.

L'histoire a porté sur cet empereur des jugements bien différents. Tandis que les écrivains ecclésiastiques le faisaient passer pour un tyran et pour un prince sans foi et sans religion, les historiens allemands le vantaient comme le monarque le plus habile et le plus ferme champion des droits de l'Empire contre les envahissements de la papauté. Frédéric II était beau, blond, fort, formé à tous les exercices du corps, passionné, mais changeant et trop facile à se laisser aller aux impressions du moment. Doué de toutes les qualités, de toutes les vertus de sa famille, il fallait un pareil homme pour combattre, en Allemagne, une puissante aristocratie, et, dans la Haute-Italie, une démocratie non moins puissante. Il était fort instruit, savait plusieurs langues, même le grec et l'arabe, aimait les sciences et les arts. Il fonda, en 1244, une université à Naples, et contribua de tous ses efforts à augmenter la prospérité de la fameuse école de Salerne. Il accorda une protection généreuse aux artistes, notamment à Nicolà, Masuccio et Tomaso da Steffani, et créa

des collections d'objets d'arts à Capoue et à Naples. Dans sa jeunesse, Frédéric II avait cultivé la poésie; quelques-uns de ses vers siciliens se sont même conservés jusqu'à nous. Il avait une prédilection particulière pour l'Italie, où il éleva de somptueux édifices. Peut-être y prit-il quelques habitudes qui lui furent reprochées plus tard; mais son amour du luxe et des femmes ne lui fit jamais perdre de vue le soin de sa gloire, ni négliger les intérêts de son vaste empire. (*Voir* les ouvrages déjà cités p. 625, et Funk, *Histoire de l'empereur Frédéric II*, Züllichau, 1791.)

Frédéric III, de la maison d'Autriche, le cinquième du nom comme archiduc (1435-1493) et le quatrième comme roi d'Allemagne (1440-1493), était fils d'Ernest, duc de Styrie, et de Cymburge de Masovie, et naquit à Inspruck le 21 septembre 1415. Il fut le chef de la famille qui gouverna la Styrie, la Carinthie et la Carniole; car les branches Albertine et Léopoldine, dont les possessions tombèrent plus tard à lui et à ses descendants, régnaient alors sur le Tyrol et la Basse-Autriche. En 1435, il prit, avec son frère Albert *le Dissipateur*, le gouvernement de ses états, ainsi que la tutelle de ses cousins Sigismond de Tyrol et Ladislas *le Posthume*, de Basse-Autriche, de Hongrie et de Bohême. Ce prince chaste et modéré dans ses goûts aimait la paix et le repos; il s'adonnait à l'astrologie, à l'alchimie, à la botanique, avait l'esprit vif et intelligent, mais en même temps il était dépourvu de vues politiques; son caractère était sans force et sans fermeté, et, pour son malheur, il vécut dans un temps de fermentation religieuse et politique où allait se fonder un nouvel ordre de choses et qui réclamait des souverains de l'énergie et de l'activité. Sous son règne, les Turcs conquirent Constantinople; l'occident de l'Europe s'organisait, et le duché de Bourgogne touchait à sa fin; le pouvoir royal s'établissait partout sur les ruines de la féodalité; la paix de Constance et celle de Bâle ébranlaient la puissance papale; la Bohême était saccagée par les guerres des Hussites; de grandes découvertes maritimes étaient appelées à changer la face des empires; l'imprimerie venait d'être inventée, et les Grecs fugitifs, qui avaient fondé des universités en Italie et en Allemagne, venaient raviver en Europe le goût des sciences et des lettres. Dans l'Allemagne elle-même, partagée encore entre 1,500 maîtres, on commençait à ne plus en appeler au droit du plus fort et à sentir le besoin d'une législation plus pacifique et plus rationnelle.

Frédéric, appelé, en 1440, au trône d'Allemagne, qu'il accepta après onze semaines d'hésitations, comprenait peu les grands intérêts de son époque, et son apathie était telle qu'au commencement de son règne, dans une guerre qu'il eut avec son frère Albert, il fut menacé de perdre ses états héréditaires. Lorsque, dans l'été de 1442, il se rendit à Aix-la-Chapelle pour s'y faire couronner, il ne sut pas se prononcer entre les deux papes. Le jour même de son couronnement, il fit un traité d'alliance avec Zurich, l'ancienne ennemie de sa maison, et l'année suivante, la Confédération déclara la guerre à l'Autriche et à sa nouvelle alliée. Les Zurichois furent battus dans deux rencontres, et Frédéric, retenu par les troubles que venait de susciter contre lui son frère Albert, ainsi que par l'état de fermentation constante où étaient la Bohême et la Hongrie, ne put leur porter du secours. Lors du concordat de Vienne (17 février 1448), qui fut longtemps nommé *le concordat d'Aschaffenbourg*, parce qu'on a cru jusqu'à une époque récente que c'était dans cette ville qu'il avait été signé, sa nonchalance donna au rusé Æneas Sylvius, qui était à la fois secrétaire intime du pape et de l'Empereur, dont il avait gagné la confiance à la diète de Francfort de 1442, une facile occasion de faire restituer à Nicolas V tous les droits que le concile de Bâle avait enlevés ou disputés à la papauté. La couronne impériale, qu'il alla chercher à Rome avec celle de Lombardie, en 1452, et son mariage avec Éléonore de Portugal, ne purent lui donner ni plus de force ni plus de consistance politique. Il fit un moment preuve de courage personnel à Viterbe, mais bientôt après retomba dans son apathie accoutumée. Il acheta la paix pour 4,000 florins d'or à un chevalier du nom de Pancrace de Galitch, qui s'était

fait le chef d'une bande de brigands, et il soignait ses plantes tandis que les Turcs menaçaient ses états. Il se tint dans une égale tranquillité lorsqu'après l'extinction de la branche masculine des Visconti l'usurpateur Sforza les remplaça à Milan. Dans ses rapports de politique extérieure, il montra toujours la même indécision quand il voulut rentrer en possession des biens de la couronne enlevés à l'Autriche; il se mêla dans les affaires des cantons dissidents de la Suisse; mais trop faible et abandonné de l'Empire, il appela de France, sous le commandement du dauphin, une nuée d'étrangers appartenant presque tous au parti des Armagnacs, et qui, après avoir, en 1444, à Saint-Jacques, sur la Birs, vaincu les confédérés, tourna en partie ses armes contre l'Allemagne et l'Autriche.

Mais de plus grands dangers le menaçaient en Allemagne même. Dans l'affaire de la succession palatine, en 1461, il eut à combattre Frédéric-le-Victorieux, qui demandait la dignité électorale et qui, sur le refus de Frédéric, s'allia avec l'archevêque de Mayence, attira à lui Trèves et une foule de princes allemands, et donna même à Georges Podiebrad de Bohême l'espoir d'obtenir la couronne impériale. Assiégé inutilement dans Vienne, en 1446, par Mathias Corvin, qui venait, à la tête de ses Hongrois, lui redemander la couronne de Hongrie qu'il avait enlevée, Frédéric, pressé de nouveau dans Vienne, en 1452, fut forcé de consentir au partage et de reconnaître le jeune Ladislaf roi de Hongrie. La Basse-Autriche échut à Frédéric, l'Autriche supérieure à Albert, une partie de la Carinthie à Sigismond de Tyrol; Vienne devait être possédée en commun. Pendant qu'il s'occupait à faire renouveler son titre d'archiduc pour assurer aux princes d'Autriche la préséance sur tous les princes allemands, il eut le déplaisir de voir que, malgré ses prétentions sur la Bohême et la Hongrie, on lui préféra, dans le premier de ces deux pays, Georges Podiebrad, dans le second, après la mort prématurée du jeune Ladislaf, Mathias Corvin. Lorsqu'après la prise de Constantinople par les Turcs, le pape voulut faire prêcher contre eux une croisade générale, Frédéric indiqua pour l'année suivante une diète à Ratisbonne, mais se garda bien d'y paraître en personne : il s'y fit représenter par Æneas Sylvius. Les princes de l'Empire, voyant sa mollesse, parlèrent même un moment de se réunir pour le déposer. Quelque temps après, en 1462, son frère Albert fit révolter Vienne contre lui, et il ne dut alors son salut qu'à son adversaire G. Podiebrad. Il déclara qu'il s'ensevelirait sous les ruines de la ville plutôt que de céder à des sujets mutinés. On ne sait combien de temps auraient duré ces courageuses résolutions, quand, en 1463, la mort de son frère Albert vint le tirer d'affaire. En 1469, il laissa les Turcs s'avancer, presque sans résistance, jusqu'en Carniole, et en 1475 presque jusqu'à Salzbourg, et vit tranquillement les princes de Saxe se faire la guerre entre eux, sans se mêler de leurs débats. Les rois de Bohême et de Hongrie, qu'il excitait l'un contre l'autre, tournèrent un jour leurs armes contre lui, surtout Mathias, qui le réduisit à une telle extrémité qu'il lui restait à peine une seule ville dans ses états héréditaires. Il songea bien, mais en vain, à réunir contre son ennemi les forces de l'Empire; le duc Albert de Saxe, qu'il était parvenu à gagner, arriva même trop tard pour sauver la résidence de Frédéric, dont Mathias venait de s'emparer. Enfin un arrangement fut conclu, le 22 novembre 1487. Il amusa aussi à Trèves Charles-le-Téméraire, dont il convoitait la fille pour son fils, en lui promettant, en 1473, d'ériger la Bourgogne en royaume. Il lui fit ensuite la guerre, et marcha en personne contre lui; mais ces hostilités furent sans résultat, bien qu'il eût fait alliance avec la France, la Suisse et la Lorraine. A la mort de Charles cependant, en 1477, son fils Maximilien obtint, avec la main de Marie, les Pays-Bas. Élu roi des Romains, en 1486, ce ne fut que lorsqu'il fut embarrassé dans la guerre contre la France et les Pays-Bas, et même fait prisonnier par ceux de Bruges, que l'Empereur se résolut à lui porter secours. Il se remit en possession de l'Autriche; mais à la mort de Mathias Corvin (4 avril 1490), il dut abandonner la Hongrie à Ladislaf de Bohême. Enfin, après tant de plan

avortés, il mourut le 19 août 1493, d'une indigestion de melons à l'âge de 78 ans, après un règne de cinquante-quatre, en laissant à son fils Maximilien à réaliser son anagramme inscrit sur ses livres et ses palais : *a, e, i, o, u,* qu'il traduisait par : *Austriæ est imperare orbi universo.* Il fut enterré dans l'église de Saint-Étienne à Vienne. Dans les diètes, il se borna à faire quelques lois sur les guerres privées et à rendre un édit d'autant plus inutile pour l'amélioration des monnaies dans l'Empire que lui-même, ainsi que son frère, battait une mauvaise monnaie connue alors sous le nom de *Schinderlinge*. C'était une heureuse idée que la fondation de la confédération souabe, mais avec ce prince elle ne put produire aucuns résultats. Il avait projeté la création d'un tribunal de la chambre impériale que son fils établit en 1495. (*Voir Die Geschichten der Deutschen*, par le docteur C. A. Menzel, vol. VII et VIII, Breslau, 1823.) *C. L.* et L. N.

FRÉDÉRIC, rois de Danemark. Cinq rois de ce nom ont régné avant le roi actuel, qui le porte aussi, et qui aura pour successeur un Christian (*voy.*); car ces deux noms sont presque seuls en possession d'alterner sur ce trône du Nord.

Le premier, Frédéric, duc de Holstein, fut élu en 1523 roi de Danemark et de Norvége par les nobles qui venaient de détrôner son neveu, Christian II. Né en 1471, il avait alors 52 ans. On l'a soupçonné d'avoir contribué beaucoup par ses intrigues à la chute de son neveu ; mais pour prix de cette élévation au trône, il fut obligé de rétablir les priviléges de la noblesse, et par contre-coup la servitude de la classe agricole, de favoriser le clergé et de révoquer les ordonnances de réforme faites par son neveu. Il céda pour 50 ans l'île de Bornholm à la ville libre de Lubeck, qui lui avait prêté des secours. La doctrine de Luther venait alors de se répandre dans le Nord : Frédéric y adhéra et s'efforça de la faire admettre comme religion de l'état. Déjà les esprits y étant préparés, il n'y eut guère que le haut clergé qui s'y opposât; en attendant, les états-généraux réunis à Odensé décrétèrent la liberté du culte. En Norvége, la résistance fut plus prononcée et plus générale. Frédéric fut repoussé comme prince hérétique, et le roi detrôné aidé de troupes mercenaires enrôlées en Hollande, en profita pour reprendre ses droits de souverain, Frédéric Ier, de son côté, avait recherché l'alliance de Gustave Wasa, avec lequel il avait eu une entrevue en 1526. Repoussé par ce roi de Suède, Christian eut à combattre les troupes danoises de Frédéric, et se jeta dans le fort d'Opslo, où, réduit à la dernière extrémité, il fut obligé de se rendre. Frédéric, malgré un sauf-conduit que son neveu avait obtenu, le fit saisir et enfermer dans une prison, où Christian vécut tristement plus de 12 ans. Mais il survécut à son oncle, qui mourut en 1530, et ce ne fut pas sans une vive opposition que Christian III, fils de Frédéric, fut élu roi de Danemark. Frédéric, premier roi de la maison d'Oldenbourg (*voy.*), fut aussi le premier roi luthérien de Danemark. Les deux autres fils qu'il avait eus d'Anne de Brandebourg conservèrent les duchés de Holstein et de Slesvig.

Frédéric II, fils de Christian III né en 1534 et élu roi en 1558, dut, comme son grand-père, la royauté à la noblesse, dont il fut obligé de confirmer les priviléges. Il subjugua le pays de Dithmarsen, trop faible pour défendre longtemps son indépendance; mais il céda à son frère Magnus l'île d'OEsel et la Courlande, et le prince fut bientôt dépossédé de ces pays par le roi de Suède, qui prit aussi l'Esthonie et avait des projets sur la Livonie. Les deux rois Éric XIV et Frédéric II, aigris l'un contre l'autre, cherchaient un prétexte pour se faire la guerre : ils en trouvèrent un bien futile dans cette prétention des deux puissances de placer les trois couronnes du Nord dans leurs armoiries. Le Danemark allégua le traité de Calmar (*voy.*), par lequel l'union des trois couronnes était sanctionnée; mais Éric vit dans le maintien de cette figure héraldique des prétentions élevées par le Danemark à la couronne de Suède. La guerre dura neuf ans et ne se termina qu'en 1570, par la médiation de la France; conclue enfin à Stettin, la paix laissa aux deux rois le droit de garder leurs armoiries. Depuis lors, Frédéric fit fleurir

dans son royaume les arts de la paix. Sous son règne, la religion protestante s'affermit; mais il défendit, sous peine de bannissement, de répandre en Danemark la formule de concorde dressée par les théologiens saxons, et jeta au feu le livre symbolique que lui avait adressé l'électeur de Saxe, quoiqu'il fût couvert d'or et de pierres précieuses*. Frédéric II fut le bienfaiteur du célèbre astronome Tycho-Brahé, par lequel il fit faire des cours publics à Copenhague; il le réconcilia avec sa famille, lui assigna un revenu et lui donna l'île de Hvea pour le retenir dans le royaume. Grâce à la libéralité de Frédéric II, le savant put vivre en seigneur. Le château de Frederiksborg, bâti en 1562 avec une grande magnificence, est un des principaux monuments d'architecture du règne de ce roi, que des guerres ruineuses n'avaient pas empêché de dépenser beaucoup en bâtiments. Le château-fort de Cronborg sur le Sund, destiné à surveiller le passage des navires, date du même règne. Frédéric dégagea l'île de Bornholm que son aïeul avait cédée aux Lubeckois. Ce roi mourut en 1588, à l'âge de 54 ans, laissant la couronne à Christian IV, alors âgé de 11 ans, et l'aîné des enfants qu'il avait eus de Sophie de Meklembourg.

Le second des fils du roi Christian IV régna, de 1648 à 1670, sous le nom de FRÉDÉRIC. III, après avoir administré d'abord l'archevêché de Brême. Sous la minorité de son père, la noblesse sénatoriale s'était emparée d'une partie du pouvoir souverain, et cette caste exaspérait depuis longtemps l'esprit public, au point que le clergé même, qui avait fait cause commune avec elle, se rapprocha du troisième ordre. Frédéric III se rendit populaire dans les guerres qu'il soutint contre les Suédois, qui, non contents d'avoir forcé le Danemark à leur abandonner la Scanie, Bornholm et d'autres possessions, étaient venus assiéger Copenhague. Quoique secourue par les Hollandais, la capitale aurait peut-être succombé si le roi n'avait trouvé dans la bourgeoisie assez de patriotisme pour repousser vigoureusement l'attaque des ennemis et pour les forcer à lever le siége. Cet ordre, témoin des efforts du roi, s'en montra reconnaissant : en 1660, après la guerre, lorsque les États du royaume s'occupèrent à rétablir les finances très délabrées depuis le règne du dernier roi, la bourgeoisie, irritée du refus des nobles de contribuer aux charges publiques et secondée par le clergé, résolut de briser leur pouvoir, et décida en conséquence que les rois ne seraient plus élus par le sénat, mais que la couronne serait héréditaire dans la famille de Frédéric III. Ce prince feignit d'abord d'accepter malgré lui, et il tira adroitement parti des bonnes dispositions du peuple pour se faire accorder un pouvoir absolu. On lui donna plein pouvoir de faire et d'abolir les lois, et même de ne pas s'y conformer. Jamais peuple n'avait ainsi volontairement abdiqué toute participation aux affaires de l'état. Par cette révolution, l'aristocratie fut humiliée, mais la bourgeoisie n'y gagna rien*. La cour combla de ses faveurs ceux qui avaient le plus contribué à détruire le système représentatif, et les rois de Danemark furent dès lors absolus. Quelques historiens ont douté que le caractère faible et indolent du roi lui ait permis de provoquer cette révolution; suivant eux, la reine Sophie-Amélie y aurait pensé pour lui. La Norvège et l'Islande furent obligées de reconnaître la nouvelle forme de gouvernement. En 1665, le roi promulgua la nouvelle loi fondamentale : c'est là le principal événement du règne de Frédéric III, prince peu remarquable du reste, qui croyait à l'alchimie et employait beaucoup de temps et d'argent à des opérations qui devaient lui procurer des trésors et qui lui enlevèrent ceux qu'il avait. Il dépensa beaucoup aussi pour l'achèvement du château de Frederiksborg bâti dans un lac par son père. Conformément à la nouvelle loi de succession, ce fut son fils Christian V qui lui succéda de droit. De ses deux fils naturels, l'un fut vice-roi de Norvège.

FRÉDÉRIC IV, fils de Christian V, né

(*) *Voir* le *Dictionnaire de Bayle*, article *Hemmingius*.

(*) «Le peuple eut la seule gloire d'avoir forgé ses chaînes et d'obéir sans réserve,» dit l'ambassadeur anglais Molesworth à la fin de la relation de cette révolution. *Voir* ses *Mémoires*, chap. VII.

en 1671, monta au trône en 1699. Il fut l'allié de Pierre Ier, tsar de Russie, et ennemi de Charles XII, roi de Suède, contre lequel il guerroya longtemps. Ce dernier s'étant présenté, en 1700, devant Copenhague pour bombarder cette capitale, Frédéric, pour l'éloigner, fut obligé de lui promettre 260,000 écus, et de reconnaître l'indépendance du duc suzerain de Gottorp, sujet de leur querelle. Après cette guerre, il eut l'idée de former parmi les jeunes paysans ou serfs une milice de 18,000 hommes pour la défense du pays, en exemptant toute la classe agricole de la servitude. C'eût été un grand bienfait si le roi avait maintenu son propre ouvrage; mais la noblesse sut obtenir de lui une annulation tacite de l'affranchissement; les paysans retombèrent donc dans la dépendance des nobles. Il se montra encore plus mauvais prince en vendant ou louant des troupes aux étrangers, dans la fameuse guerre de la succession d'Espagne. Il vint, en 1709, en Saxe faire un traité d'alliance avec le roi de Pologne, et dès qu'il apprit la défaite du roi de Suède à Poltava, il se mit à la tête d'une armée pour envahir la Suède : repoussé de là, il occupa Brême et Verden, ainsi que les états du duc de Gottorp, et fit prisonnier Steenbock, principal général des Suédois; puis il assiégea et prit Stralsund, que Charles XII chercha en vain à débloquer. Mais après la mort de ce roi, Frédéric rendit ses conquêtes, se réservant seulement le Slesvig, et fit la paix avec la Suède. Il réunit au Danemark le comté de Rantzau en Holstein, confisqué sur le duc, coupable d'avoir tué son propre frère. Il envoya des missionnaires au Grœnland, en Laponie et à Tranquebar. Il établit une chambre d'assurances maritimes et 250 écoles primaires pour le peuple : c'est plus que ses prédécesseurs n'en avaient fondé tous ensemble. Il est vrai qu'après ces actions louables il ne se fit pas plus de scrupules que d'autres souverains de son temps d'altérer la monnaie quand il souffrait de la pénurie dans son trésor. Il eut pour successeur le fils qu'il avait eu de Louise de Mecklembourg, et qui prit le titre de Christian VI. Après la mort de la reine, en 1721, Frédéric avait épousé, d'abord secrètement, la fille du grand-chancelier comte de Reventlow; puis, l'ayant couronnée en présence de sa cour, au château de Frederiksborg, il l'avait déclarée reine et avait fait avec elle une entrée solennelle dans la capitale. Il mourut le 12 octobre 1730, jour anniversaire de sa naissance, ce qui lui fit dire, par un pressentiment de sa fin imminente, que le jour où l'on meurt est préférable à celui où l'on naît. Il n'avait pourtant pas eu de motifs de se plaindre de sa destinée.

A la mort de Christian VI, fils de Frédéric IV, le petit-fils de celui-ci monta sur le trône de ses aïeux, en 1746, et prit le nom de Frédéric V. Il était né en 1723, et avait épousé en 1743 la princesse Louise, fille de George II, roi d'Angleterre. Sous son règne, qui dura 20 ans, la littérature, l'industrie et les arts, négligés par son père, plus dévot qu'éclairé, firent des progrès notables; et ce règne est un de ceux qui ont le plus marqué dans l'histoire de la civilisation du Nord. Il hâta, en effet, l'affranchissement des paysans, inutilement ou mollement essayé par un de ses ancêtres. Il attira d'habiles fabricants du dehors, favorisa le commerce maritime, la colonisation du Jutland, les pêcheries du royaume et les entreprises commerciales de la compagnie asiatique, laquelle dans la suite lui érigea par reconnaissance une statue équestre sur une des places publiques les plus régulières de Copenhague. L'Académie des Beaux-Arts et le grand hôpital de cette ville datent aussi de son règne; l'hôpital conserve son nom. C'est aux frais du Danemark que Niebuhr et Forskaël (*voy.* ces noms) firent, en 1761, un voyage scientifique en Arabie. En 1752, le roi promulgua un code maritime. Il améliora aussi le sort des juges. Une guerre que lui fit le tsar Pierre III pour reprendre le duché de Slesvig, dont le Danemark avait pris possession sous les règnes précédents, troubla pendant quelque temps le cours de la prospérité nationale. Frédéric V arma une flotte considérable, et mit à contribution Hambourg et Lubeck. La mort violente de Pierre III laissa le Danemark en possession du Holstein. Frédéric V acquit aussi les îles

Nicobar dans l'Inde et l'île de Sainte-Croix dans les Antilles, augmentant ainsi le nombre des colonies danoises dans les autres parties du monde.

Frédéric accordait toute sa confiance à son ministre Bernstorff (*voy.*), qui seconda avec zèle les vues utiles de son maître; cependant il laissa beaucoup à faire à son fils, qui régna après lui sous le nom de Christian VII. Il avait marié sa fille Sophie-Madeleine au roi de Suède Gustave III. Après la mort de Louise d'Angleterre, Frédéric V s'était remarié avec Julienne-Marie, princesse de Brunswic-Wolfenbüttel, mariage qui ne fut pas aussi heureux que le premier. La princesse fut accusée par l'opinion publique d'avoir intrigué pour substituer son propre fils à l'héritier naturel de la couronne, issu du premier lit. En mourant, Frédéric dit au prince royal qu'il éprouvait une grande consolation dans ses derniers moments de n'avoir jamais offensé personne et de ne s'être jamais souillé d'une goutte de sang. D-G.

Frédéric VI, roi actuel, fils de Christian VII et de la reine Caroline-Mathilde (*voy.* ces noms et Struensée), née princesse d'Angleterre, a vu le jour le 21 janvier 1768. Le 14 avril 1784, il fut déclaré majeur et co-régent de son père, affecté d'une maladie mentale; mais son avénement au trône ne date que du 13 mars 1808. Le prince co-régent eut successivement pour ministres les comtes de Bernstorff, de Schimmelmann et de Reventlow; puis le général Huth, et plus tard Mœsting, Kaas, Moltke, etc. Mais quel que fût le ministre dirigeant, sous Frédéric VI la politique du Danemark se distingua toujours, dans ses rapports avec les puissances étrangères, par la franchise et la modération. Ce fut en vain que l'Angleterre chercha à l'entraîner hors de la neutralité qu'il s'était imposée pendant la révolution française de 1789. Frédéric sut faire respecter ses droits et protéger le commerce de ses états, qui devint de plus en plus florissant, malgré les intrigues du cabinet anglais. La démonstration politique de Bernstorff, soutenue par l'armement d'une flotte dano-suédoise en 1794, ainsi que par la conduite courageuse des amiraux danois dans la Méditerranée et dans les mers des Indes, obligea enfin l'Angleterre à ajourner ses prétentions. Une victoire glorieuse remportée par Bille, en 1797, dans la rade extérieure de Tripoli, força cet état barbaresque à se soumettre aux conditions qu'il plut au Danemark de lui imposer.

Jusqu'en 1801, au milieu des orages qui bouleversaient l'Europe, Frédéric VI sut maintenir la paix dans son royaume; la guerre même que lui déclara l'Angleterre, à cette époque, pour le punir de son accession au traité de neutralité armée proposé par Paul Ier, se termina avant la fin de cette année, à la mort de l'empereur, après une lutte glorieuse et sanglante, soutenue le 2 avril dans la rade de Copenhague par une faible division de la flotte danoise contre les forces supérieures de Nelson. Dans l'été de 1807, une agression subite et violente de l'Angleterre, qui venait de lui faire des protestations de paix et d'amitié, enleva au Danemark son commerce et sa marine (*voy.* Copenhague). Cet état se trouva mêlé dès lors dans toutes les guerres européennes et perdit la Norvége à la suite d'une lutte désastreuse de sept ans, où il avait fini par se trouver presque seul du côté de la France contre toute l'Europe (*voy.* Christian-Frédéric). Le traité de 1814 lui accorda cependant quelques dédommagements en lui donnant la Poméranie suédoise et l'île de Rügen, qu'il échangea plus tard avec la Prusse contre le duché de Lauenbourg et une somme d'argent. Frédéric VI assista en personne au congrès de Vienne, en 1815. La même année, en qualité de duc de Holstein-Lauenbourg, il envoya à l'armée d'occupation en France son contingent de 5,000 hommes, et reçut sa part des contributions de guerre imposées à ce dernier pays.

Depuis le rétablissement de la paix, les finances du Danemark se sont relevées, surtout sous l'administration du ministre Mœsting; une nouvelle marine a été créée, des ports ont été creusés, des routes ouvertes, et le commerce a pris un nouvel essor. Depuis 1784, année d'où il faut dater le gouvernement de Frédéric VI, la liberté de la presse a été inscrite dans la loi et l'affranchissement des serfs pro-

clamé; le commerce des esclaves, restreint peu à peu depuis 1792, a été formellement défendu en 1803, et ce prince a eu la gloire de donner le premier ce noble exemple; des règles ont été prescrites au commerce des grains; l'agriculture s'est améliorée; l'établissement des justices de paix et des tribunaux d'arbitrage a prévenu bien des procès; l'instruction publique a été encouragée et surveillée avec zèle; les anciennes écoles ont été réformées, de nouvelles ont été fondées. Enfin, dans ces derniers temps, le gouvernement danois, renonçant au pouvoir absolu que la révolution de 1660 lui avait livré, s'est occupé de l'introduction des États provinciaux avec voix consultative, réclamés de toutes parts, tant dans le royaume que dans les duchés.

Quant au caractère de Frédéric, on doit rendre hommage à son esprit d'impartialité et de justice : il n'a jamais cherché à se venger des attaques qui ont été dirigées plusieurs fois contre lui dans différents ouvrages ou écrits périodiques. Ces attaques n'ont jamais été un titre d'exclusion pour celui qui se les était permises, lorsqu'il sollicitait quelque emploi dont il était digne d'ailleurs. Frédéric s'est toujours montré l'adversaire déclaré de toute espèce de censure et de toute entrave mise à la libre manifestation de la pensée. On connaît sa réponse au sujet d'un fonctionnaire public dont on lui dit qu'il s'était exprimé avec trop de franchise dans un pays étranger : « Il se sera cru chez lui, » s'écria-t-il.

Du mariage de ce prince (31 juillet 1791) avec Sophie-Frédérique, née le 28 octobre 1767, fille du landgrave de Hesse-Cassel, sont issues deux filles : Caroline, née le 28 octobre 1793, et Wilhelmine-Marie, née le 18 janvier 1808. Elles ont été mariées aux princes Ferdinand et Frédéric-Charles-Christian de Danemark, le premier frère, le second fils de l'héritier présomptif de la couronne, qui est un cousin du roi actuel. *Voy.* CHRISTIAN-FRÉDÉRIC. *C. L.*

FRÉDÉRIC, rois de Prusse. Il y en a eu deux, et l'histoire ne confond pas avec eux dans la série numérique les FRÉDÉRIC-GUILLAUME dont nous aurons par conséquent à nous occuper dans un article particulier.

FRÉDÉRIC Ier, qui, comme électeur de Brandebourg et duc souverain de Prusse, était le troisième du nom et qui prit le titre de roi en 1701, était né en 1657 à Kœnigsberg. La mort de son frère aîné lui assura l'héritage de son père, le grand-électeur (*voy.* FRÉDÉRIC-GUILLAUME).

Il eut pour première femme, Élisabeth-Henriette de Hesse-Cassel. Après sa mort, il épousa, en 1684, Sophie-Charlotte, sœur de George Ier de Hanovre, qui monta plus tard sur le trône d'Angleterre. Cette princesse, aussi distinguée par son esprit que par sa beauté, fit de la cour de Berlin, tant qu'elle vécut, le rendez-vous des sciences et des arts. Elle mourut en 1705, après avoir donné le jour à Frédéric-Guillaume Ier. Ayant épousé en troisièmes noces une princesse de Mecklembourg, qui tomba en démence, Frédéric se vit forcé de divorcer avec elle.

La mésintelligence qui régnait entre le prince et sa belle-mère irrita contre lui son père, qui voulut le déshériter; les ministres de l'électeur parvinrent cependant à lui faire modifier son testament en ce sens que Frédéric fut désigné pour être son successeur dans la dignité électorale, tandis que ses frères recevaient en partage toutes les terres qui ne faisaient pas partie de l'électorat. Mais aussitôt après la mort du grand-électeur (1688), Frédéric, sûr de l'appui de l'Autriche, déclara son testament non valable, prit possession de tous les pays qu'il avait réunis sous son autorité, et donna à ses frères consanguins des emplois et des apanages.

Dès qu'il se vit à la tête des affaires, l'électeur Frédéric envoya 6,000 hommes au secours du prince Guillaume d'Orange, qui se préparait alors à son expédition en Angleterre. D'un autre côté, 20,000 de ses soldats rejoignirent l'armée impériale en 1689, et se portèrent avec elle dans le Palatinat ravagé par les Français. En 1691, il entra dans l'alliance conclue par l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande contre la France, et envoya dans les Pays-Bas 15,000 hommes dont Guillaume, devenu

roi d'Angleterre, prit le commandement en chef. Il secourut ensuite l'Empereur, dans sa guerre contre les Turcs, en lui fournissant une somme de 150,000 écus, indépendamment d'un corps de 6,000 hommes, qui se distingua, de 1691 à 1697, aux batailles de Salankemen, de Belgrade et de Zentha. A la paix de Ryswick, en 1697, toutes les stipulations des traités de Westphalie et de Saint-Germain relatives au Brandebourg furent confirmées. En 1695, Frédéric avait restitué à l'Autriche le cercle de Schwiebus, mais sans renoncer aux prétentions de sa famille sur les quatre principautés silésiennes. L'Autriche lui remboursa 250,000 thalers que l'électeur avait dépensés dans ce cercle, et lui donna, comme indemnité, l'expectative de la Frise orientale et du comté de Limbourg, qui furent effectivement réunis tous deux par la suite au royaume de Prusse.

Lorsque l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste Ier, monta sur le trône de Pologne, en 1697, il acheta de lui la charge héréditaire de vidame du chapitre de Quedlinburg, la prévôté de Nordhausen et le bailliage de Petersberg, près de Halle. Il conclut un pacte de confraternité avec les maisons de Hohenzollern-Hechingen et Sigmaringen. En 1703, il prit possession de la ville d'Elbing, qui avait déjà été hypothéquée au grand électeur pour la somme de 400,000 écus qu'on ne lui avait jamais remboursés.

Cependant l'avénement de l'électeur de Saxe au trône de Pologne et de Guillaume d'Orange à celui d'Angleterre fit naître en lui le désir d'être roi à son tour. Il demanda donc à l'Empereur d'ériger en royaume la Prusse ducale, le seul état qu'il possédât alors en toute souveraineté ; l'Empereur y consentit, mais aux conditions suivantes : l'électeur s'engageait à faire à l'Autriche l'abandon des sommes qu'il lui avait prêtées ; à entretenir à ses frais un corps de 10,000 hommes pendant tout le temps que durerait la guerre de la succession d'Espagne ; à voter comme l'Empereur dans toutes les affaires concernant l'Empire ; dans les élections futures, à ne donner sa voix qu'à un prince autrichien ; enfin à ne se soustraire à aucune des obligations imposées aux autres membres de l'Empire.

Le consentement de l'Empereur arriva le 16 novembre 1700, et le 18 janvier suivant Frédéric se fit couronner avec l'électrice à Kœnigsberg, après avoir fondé la veille l'ordre de l'Aigle noir (*voy.*). Il fut reconnu en qualité de roi de Prusse par tous les souverains de l'Europe, à l'exception du pape, des rois de France et de Pologne, et du grand-maître de l'ordre Teutonique.

Frédéric ne prit aucune part à la guerre du Nord ; mais il se montra le fidèle allié de l'Autriche pendant la guerre de la succession d'Espagne, et entretint 20,000 hommes sur le Rhin et 6,000 en Italie. Les Prussiens combattirent sous les ordres du prince Léopold de Dessau (*voy.*) sur le Haut et le Bas-Rhin, à Hochstædt, à Turin et en Belgique, et leur roi mourut avant la conclusion de la paix d'Utrecht qui mit fin à cette guerre.

Après la mort de Guillaume III d'Orange, Frédéric, en qualité de petit-fils du prince d'Orange Frédéric-Henri, avait réuni à ses états les comtés de Meurs et de Lingen. Comme duc de Clèves, il s'était emparé de la Gueldre à l'extinction de la dynastie de Habsbourg en Espagne; car Charles-Quint, dans le XVIe siècle, en avait dépouillé le duc de Clèves Guillaume, que les États de la Gueldre avaient choisi pour souverain. En 1707, les États des principautés de Neufchâtel et de Valengin l'élurent pour leur prince, lorsque la famille de Longueville s'éteignit. Il acheta, la même année, du comte de Solms-Braunfels, le comté de Tecklenburg en Westphalie au prix de 300,000 thalers, et le joignit à celui de Lingen. Ce fut lui qui fut le fondateur de l'université de Halle (*voy.*), en 1694, et de l'Académie des Beaux-Arts de Berlin en 1699. Il agrandit Berlin (*voy.*) de toute la Friedrichsstadt, bâtit Charlottenbourg en l'honneur de sa seconde femme, et établit, en 1705, le tribunal d'appel suprême. Sa mort arriva le 25 février 1713. Frédéric-le-Grand l'a blâmé de son amour excessif pour le faste et de sa prodigalité sans bornes envers ses favoris. Il lui a reproché aussi d'avoir acheté la dignité royale à des conditions humiliantes. Mais si l'on est en droit de l'accuser

de plusieurs fautes et de nombreuses faiblesses, on ne peut au moins lui refuser un cœur excellent, non plus que le mérite d'avoir fait jouir ses sujets des bienfaits de la paix au milieu des circonstances les plus difficiles.

Frédéric II, troisième roi de Prusse, qui régna de 1740 à 1786, fut le plus grand prince du XVIIIe siècle et le créateur d'une tactique nouvelle. Fils de Frédéric-Guillaume Ier (*voy.*) et de Sophie-Dorothée, princesse de Hanovre, il naquit à Berlin le 24 janvier 1712 et reçut dès ses premières années une éducation exclusivement dirigée vers les exercices militaires. Il eut pour gouverneur le général comte de Finkenstein, et pour sous-gouverneur le major de Kalkstein. Son père, homme dur et entêté, exigea qu'on lui apprît avant tout jusqu'aux plus petits détails du service militaire. Cependant le goût de la poésie et de la musique se développa de bonne heure en lui, grâce à l'influence heureuse qu'avaient exercée sur lui sa première gouvernante, Mme Duval de Rocoulle, qui avait aussi été celle de son père; et son premier instituteur, Duhan. Ces deux Français firent cause commune avec la reine pour neutraliser l'effet des tristes principes d'éducation du roi Frédéric-Guillaume Ier. L'affection du jeune prince pour sa mère s'en accrut, et bientôt s'ensuivit entre le fils et le père une mésintelligence qui ne fit qu'augmenter d'année en année et qui détermina enfin le dernier à désigner pour son héritier le second des fils qui lui restaient, Auguste-Guillaume. Le ministre d'état de Grumbkow, le prince Léopold d'Anhalt-Dessau, et plus tard l'ambassadeur d'Autriche de Seckendorf, s'appliquèrent à entretenir ces dissentiments. Cependant Frédéric, mécontent de l'oppression où la haine de son père le tenait, résolut de fuir en Angleterre auprès de son oncle maternel, George II. Sa sœur Frédérique, qui sympathisait avec lui, et ses deux amis, les lieutenants Katt et Keith, furent seuls mis dans le secret de cette évasion qui devait s'effectuer pendant un voyage de la cour à Wesel; mais les indiscrétions de Katt trahirent ses projets. Le prince fut arrêté, mis en jugement à Kustrin, et eut la douleur de voir tomber sous ses yeux la tête de son imprudent ami. Keith parvint à se sauver; il vécut en Hollande, en Angleterre et en Portugal jusqu'à l'avénement de Frédéric, revint à Berlin en 1741, et fut alors nommé lieutenant-colonel, écuyer cavalcadour et curateur de l'Académie des Sciences.

Pendant que le prince, enfermé dans son étroite prison de Kustrin, répondait aux interrogatoires qu'on lui faisait subir, le roi lui fit proposer de renoncer au trône, lui promettant pour prix de sa renonciation la liberté d'étudier, de voyager, de suivre enfin ses inclinations si différentes de celles que le pédantisme de son père aurait voulu trouver en lui. « J'accepte, répondit-il, si mon père déclare que je ne suis pas son fils. » Ces paroles ébranlèrent Frédéric-Guillaume, qui regardait la fidélité conjugale comme un devoir de religion; il renonça pour toujours à son projet. Il est certain, cependant, qu'il avait eu l'idée de faire condamner à mort son fils, qui ne dut son salut qu'au surintendant Reinbeck et à l'ambassadeur d'Autriche. Le même comte de Seckendorf, qui avait été auparavant l'ennemi du prince royal, fit valoir à propos cette fois l'intercession de l'Empereur, et Frédéric-le-Grand fut sauvé.

A sa sortie de prison, il fut nommé conseiller de guerre, et, en sa qualité du plus jeune membre, il fut obligé, par ordre de son père, de travailler à la chambre du domaine. Ce ne fut qu'à l'occasion du mariage de sa sœur Frédérique avec le prince héréditaire de Baireuth qu'il fut rappelé à la cour. En 1733, son père exigea de lui qu'il épousât la princesse Élisabeth-Christine, fille du duc Ferdinand-Albert de Brunswic-Bevern. Frédéric-Guillaume donna à la princesse le château de Schœnhausen, et au prince le comté de Ruppin, puis, en 1734, la ville de Rheinsberg. C'est au château de Rheinsberg que Frédéric vécut jusqu'à son avénement au trône, dans la société de savants distingués, tels que Bielefeld, Chazot, Suhm, Fouquet, Knobelsdorf, Kaiserlingk, Jordan, des compositeurs Graun et Benda, du peintre Pesne, etc., cultivant les lettres et les arts et entretenant un commerce épistolaire avec un grand nom-

bre d'hommes célèbres étrangers, surtout avec Voltaire à qui il avait voué une grande admiration*. C'est aussi dans cette modeste retraite que le prince composa plusieurs de ses ouvrages, entre autres son *Anti-Machiavel* ou *Essai critique sur le Prince de Machiavel* (La Haye, 1740). La mort de son père, arrivée le 31 mai 1740, l'en tira pour le placer sur le trône.

Lorsque Frédéric II eut pris les rênes du gouvernement, le nombre de ses sujets ne s'élevait encore qu'à 2,240,000, disséminés sur une surface de 2,190 milles carrés géographiques. A sa mort, ce nombre dépassait 6 millions, sur une étendue de 3,515 milles carrés. C'est à ses talents éminents d'homme d'état et de capitaine, joints à l'appui qu'il trouva dans ses ministres et ses généraux, que la Prusse dut de s'élever au rang des premières puissances européennes. Son père, qui s'attendait à voir éclater une guerre au sujet de la succession de Juliers (*voy.*), avait tenu sur pied, prête à marcher au premier signal, une armée de 70,000 hommes. Frédéric trouva donc cette armée toute formée : il suivit d'ailleurs la même politique que son père, les mêmes principes et maximes de gouvernement, mais en les vivifiant, en leur ôtant ce qu'ils avaient de rétréci et de gênant.

La grandeur de la Prusse fut le premier soin du nouveau roi. Il profita habilement de la mort de l'empereur Charles VI (*voy.*) pour faire valoir les droits de la maison de Brandebourg sur les principautés silésiennes de Jægerndorf, de Liegnitz, de Brieg et de Wolau, dont ses prédécesseurs avaient inutilement réclamé l'investiture (*v.* p. 650). Pour le moment toutefois il se borna à demander à la reine de Hongrie, Marie-Thérèse, les duchés de Glogau et de Sagan, lui promettant en retour son appui contre tous ses ennemis, sa voix pour l'élection de son époux au trône des Césars, et une somme de deux millions de thalers. Ses propositions ayant été rejetées, Frédéric occupa sans retard (décembre 1740) la Basse-Silésie, et battit, le 10 avril 1741, à Mollwitz les Autrichiens, commandés par Neipperg.

(*) La première lettre de Fréédric II à Voltaire est datée dn 8 août 1736.

Cette victoire, qui décida presque seule du sort de la Silésie, encouragea les ennemis de la maison d'Autriche à se déclarer contre elle. La France et la Bavière s'allièrent à la Prusse, et la guerre de la succession d'Autriche commença. George II d'Angleterre, le seul allié de la reine de Hongrie et de Bohême, lui conseilla de faire la paix avec Frédéric, son ennemi le plus actif et le plus redoutable : on la signa le 28 juillet 1742 à Berlin, après la victoire remportée par le roi de Prusse à Chotusitz (Czaslau), le 17 mai; elle mit fin à la première guerre de Silésie. La Haute et la Basse-Silésie avec le comté de Glatz furent cédées en toute souveraineté à Frédéric II, à l'exception de Troppau, de Jægerndorf et de Teschen. La Prusse renonça de son côté à toutes ses prétentions sur une partie quelconque des états autrichiens, se chargea de la dette de la Silésie qui montait à 1,700,000 thalers, et promit de ne porter aucune atteinte à la liberté de conscience et aux droits des catholiques silésiens. La Saxe ne tarda pas à accéder à ce traité qui fut garanti par la Russie et l'Angleterre.

Frédéric profita de la paix pour organiser sa conquête et mettre son armée sur un pied plus redoutable. En 1743, le dernier comte de la Frise orientale étant mort, il prit possession de ce pays dont l'expectative avait été assurée à sa famille. Mais voyant par suite des événements de la guerre l'empereur Charles VII réduit à se retirer dans ses états héréditaires de Bavière, devant les armées autrichiennes partout victorieuses, Frédéric, craignant pour la Silésie, entra en alliance avec la France au mois d'avril 1744, et avec l'Empereur, l'électeur palatin et celui de Hesse-Cassel, le 22 mai de la même année. Par le traité de Francfort, il prit l'engagement de faire une invasion en Bohême afin de rétablir les affaires de Charles VII, se réservant pour sa part de la conquête de ce royaume le cercle de Kœniggrætz. Il y entra donc le 10 août 1744 et alla s'emparer de Prague; mais pressé par les Autrichiens sous les ordres du prince Charles (*voy.*) de Lorraine et par les Saxons leurs alliés, il fut obligé, avant la fin de l'année, d'évacuer toute la

Bohême. Bientôt après, la mort de l'Empereur, arrivée le 18 janvier 1745, et la défaite des Bavarois à Pfaffenhofen engagèrent le jeune électeur Maximilien-Joseph de Bavière, successeur de Charles, à conclure la paix avec Marie-Thérèse, et amenèrent la dissolution de la ligue de Francfort. Hesse-Cassel se déclara neutre. L'Autriche, l'Angleterre, la Hollande et la Saxe resserrèrent, le 8 janvier 1745, à Varsovie, les liens d'amitié qui les unissaient; et, le 18 mai de la même année, la Saxe s'allia encore plus particulièrement avec l'Autriche contre la Prusse. Mais Frédéric battit les Autrichiens et les Saxons, le 4 juin 1745, à Hohenfriedberg (Striegau) en Silésie, envahit la Bohême, et remporta une seconde victoire longtemps disputée près de Sorr, le 30 septembre de la même année. La défaite des Saxons près de Kesselsdorf, le 15 décembre suivant, par le prince Léopold de Dessau, eut pour résultat la paix de Dresde, qui fut signée le 25 décembre. Ce traité, qui mit fin à la seconde guerre de Silésie, et pour lequel celui de Berlin servit de base, garantit la possession de la Silésie à Frédéric, qui de son côté reconnut l'époux de Marie-Thérèse François Ier comme empereur d'Allemagne. La Saxe s'engagea en outre à payer à la Prusse un million d'écus.

Pendant les onze années de paix qui suivirent ce traité, Frédéric, prince laborieux et qui réglait avec ordre l'emploi de son temps, consacra tous ses soins à l'organisation de ses états et de son armée, sans négliger néanmoins la culture de la science et de la poésie. Ce fut dans cette période qu'il composa ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg* (Berlin, 1751, 2 vol.), et son poëme de *l'Art de la guerre*, ainsi que plusieurs autres ouvrages ou morceaux en prose et en vers. Il s'efforça de faire fleurir l'agriculture, les arts, les fabriques, les manufactures, le commerce; d'introduire des améliorations dans la législation, d'accroître les revenus publics, d'exercer son armée, qu'il avait portée à 160,000 hommes, et de répandre l'instruction parmi le peuple.

Ce fut au milieu de ces occupations qu'il fut informé, par la trahison d'un greffier de la chancellerie saxonne, nommé Menzel, qu'une nouvelle coalition se préparait entre l'Autriche, la Russie et la Saxe. Toujours alarmé au sujet de la Silésie, sa conquête chérie, Frédéric II prévint ses ennemis en envahissant la Saxe, le 24 août 1756. Ainsi commença la troisième guerre de Silésie dite guerre de Sept-Ans, qui se termina, sans médiation étrangère, par le traité de Hubertsbourg, le 15 février 1763, traité auquel ceux de Breslau (1742) et de Dresde (1745) servirent de base, et qui rétablit le *statu quo*. *Voy.* Sept-Ans (*guerre de*), Prague, Collin, Hastenbeck, Rossbach, Torgau, etc.

Cette guerre jeta sur Frédéric un éclat qui assura pour l'avenir à la Prusse une influence décisive sur les affaires de l'Allemagne et de l'Europe. La paix faite, son premier soin fut de venir au secours de son pays épuisé. Il ouvrit ses magasins et fournit au peuple le grain nécessaire à sa nourriture et à l'ensemencement des champs; il fit distribuer aux paysans des chevaux de labour, reconstruire à ses frais les maisons réduites en cendres, établir des colonies, bâtir des fabriques et des manufactures, creuser différents canaux. La Silésie fut exemptée de tout impôt pour six mois; la Nouvelle-Marche et la Poméranie le furent pour deux ans. Il établit en faveur de la noblesse de ces trois provinces un système de crédit qui éleva le prix des terres et abaissa le taux de l'intérêt. En 1764, il fonda la banque de Berlin, à laquelle il donna pour premier fonds un capital de huit millions. En 1766, il organisa, d'après le système français, l'impôt de consommation dit *accise*; mais cette mesure fut vivement blâmée. On lui doit encore plusieurs institutions remarquables; ce fut lui qui entreprit la rédaction du nouveau code, mais il ne fut achevé et promulgué que sous son successeur (*voy.* T. VI, p. 241).

Par le traité qu'il conclut, le 31 mars 1765, avec la Russie, Frédéric II s'engagea à soutenir l'élection de Stanislas Poniatowski, le nouveau roi de Pologne, et prit en main la défense des dissidents polonais opprimés (*voy.* T. VIII, p. 311). Désireux d'unir en un ensemble continu la Prusse ducale, la Poméranie et la

Marche, et d'arrondir le plus possible ses états, il consentit à un grand méfait politique, le premier partage de la Pologne, concerté à Saint-Pétersbourg, et résolu le 5 avril 1772 (*voy.* Pologne et Stanislas). On lui donna toute la Prusse royale ou polonaise, qui avait été cédée à la république par l'ordre Teutonique en 1466, ainsi qu'une partie de la grande Pologne jusqu'au Netz (Notetz), les villes de Dantzig et de Thorn exceptées. Le royaume de Prusse fut dès lors divisé en Prusse orientale et en Prusse occidentale. Frédéric fit élever une forteresse à Graudenz et établit à Marienwerder une chambre des guerres et une chambre du domaine.

En 1770, il rendit en Moravie à l'empereur Joseph II la visite que celui-ci lui avait faite l'année précédente en Silésie; mais leur bonne intelligence ne l'empêcha pas de surveiller d'un œil attentif tous les mouvements de ce souverain si actif. En 1778, il se déclara contre l'occupation d'une grande partie de la Bavière par les Autrichiens, occupation à laquelle avait consenti l'électeur palatin Charles-Théodore, héritier de Maximilien-Joseph qui était mort sans enfants, mais contre laquelle avait protesté, sûr de l'appui de Frédéric, le duc de Deux-Ponts, son héritier présomptif et depuis roi de Bavière sous le nom de Maximilien Ier. L'électeur de Saxe, qui avait aussi des prétentions sur la Bavière comme héritier allodial, protesta également. Les négociations n'ayant pu amener l'Autriche à renoncer à ses projets, la Saxe s'allia avec la Prusse, et Frédéric entra en Bohême, au mois de juillet 1778, à la tête de deux armées. L'empereur Joseph II se tint dans son camp fortifié derrière l'Elbe près de Jaromirs et rien ne put le décider à combattre. Marie-Thérèse, qui vivait encore, désira la paix. Des pourparlers eurent lieu au couvent de Braunau, au mois d'avril 1778; cependant ils n'aboutirent à rien. Les armées exécutèrent des mouvements sans en venir néanmoins à une bataille décisive. Mais Catherine II ayant déclaré qu'elle allait envoyer 60,000 hommes au roi de Prusse, la guerre de la succession de Bavière (*voy.*) se termina sans combat par la paix de Teschen (*voy.*), le 13 mai 1779. Frédéric avait généreusement déclaré dès le commencement des hostilités qu'il ne prétendait pour sa part à aucune indemnité pour frais de la guerre. L'Autriche donna donc seulement son consentement à la réunion des principautés de la Franconie à la monarchie prussienne et les déclara dégagées de la suzeraineté de la Bohême.

En 1780, à l'extinction de la famille des Mansfeld (*voy.*), Frédéric occupa la partie du comté qui relevait de Magdebourg et qui était administrée par la Prusse depuis deux cents ans. Cinq ans plus tard, le 23 juillet 1785, il conclut encore, de concert avec la Saxe et le Hanovre, la ligue des princes d'Allemagne (*Fürstenbund*); mais l'année suivante (17 août 1786), il succomba, au château de Sans-Souci, à une hydropisie incurable, laissant à son neveu, Frédéric-Guillaume II, un royaume agrandi de 1,325 milles carrés, un trésor de plus de 70 millions d'écus, une armée de 200,000 hommes, une grande autorité près de toutes les puissances de l'Europe, un pays florissant par l'industrie, une population nombreuse, instruite et heureuse.

Les exploits dont est remplie la vie de Frédéric II inspirèrent à ses contemporains une telle admiration que le surnom de *grand* leur parut insuffisant et qu'ils lui donnèrent celui d'*unique* (*Friedrich der Einzige*). Instruit par une dure expérience avant de monter sur le trône, fortifié dans ses volontés par l'exemple de son père, doué d'une capacité rare et de talents variés qui avaient eu le temps de se développer dans la solitude de Rheinsberg, Frédéric, lorsqu'il prit en main le gouvernail de l'état, ébranla le système politique de tous les princes de l'Europe en tirant l'épée pour soutenir ses droits de membre de l'Empire et pour faire valoir les prétentions de sa famille contre les empiétements et l'oppression de l'Autriche; il l'ébranla de nouveau lorsqu'il conçut et réalisa la ligue des princes de l'Allemagne, ce chef-d'œuvre de sa politique, qui répondait si bien aux besoins du siècle. Malgré les services importants qu'il rendit à son pays par la guerre, il ne contracta pas de dette dans les circonstances les plus critiques, mais amassa au contraire

un trésor plus considérable que celui de tous les autres souverains *.

On lui a reproché son indifférence pour les institutions ecclésiastiques, indifférence qui fut taxée par ses contemporains de mépris pour la religion; mais, quoique ami de Voltaire et des encyclopédistes, la vie et les écrits de Frédéric II prouvent que son âme était ouverte aux plus hautes pensées religieuses et son cœur animé d'une vraie piété. Qu'il y ait eu sous son règne des esprits-forts qui se soient vantés de leur scepticisme, c'est un mal qu'il faut attribuer au siècle, mais un mal moindre en tous cas que la prédication des doctrines nouvelles que favorisa son successeur. On a dit Frédéric incrédule, mais il ne le fut pas autrement que tant d'hommes pieux et cependant rebelles aux enseignements dogmatiques d'une révélation exclusive, enseignements que l'on a depuis reconnus superstitieux à bien des égards. Trop peu versé dans la littérature allemande, il eut le tort de ne pas l'apprécier et de ne rien faire pour son perfectionnement. Il est cependant vrai de dire que, lorsqu'il se passionna pour la littérature française, celle de son pays, aujourd'hui si brillante, n'avait fait encore que fort peu de progrès, et que ses formes rudes et sans grâce n'étaient pas faites pour séduire l'esprit d'un prince habitué par ses premiers maîtres à l'élégance française et nourri de la lecture des grands maîtres du siècle de Louis XIV. Lorsqu'elle commença à se polir et à prendre un plus noble essor, le roi était lancé dans le tourbillon des affaires publiques, et d'ailleurs son opinion était formée; il ne revint pas de ses préventions.

Le gouvernement de Frédéric fut une véritable autocratie, et les suites funestes de ce régime se firent sentir surtout dans l'administration civile, qui devint une machine montée d'après les règles de la discipline militaire. Se suffisant à lui-même, il n'avait que faire d'un conseil d'état, ce qui, dans une monarchie héréditaire, devait nécessairement amener ce résultat qu'il se survivrait à lui-même. Les forces de l'état sont dans la nation et dans l'administration, et Frédéric les avait placées uniquement dans son armée et dans son trésor. Aussi la ligne de démarcation entre l'état civil et l'état militaire ne fut nulle part plus profonde qu'en Prusse, pays auquel on reprocha depuis son esprit soldatesque, et l'édifice politique du roi manquait par cette raison de solidité.

Malgré ses tendances illibérales, Frédéric II fut populaire, dans ce sens qu'il fut l'homme du peuple. Il vivait au milieu de ses sujets; chacun pouvait l'aborder, lui parler, car nulle part ne s'élevaient des barrières entre le père de la patrie et ses enfants. Et ce qui lui fit pardonner bien des défauts, c'est qu'il ne se regardait que comme le premier serviteur de l'état; sa préoccupation constante fut de penser, de vivre, de mourir en roi *.

On sait que les vers de Fréderic II sont médiocres, mais il n'en est pas de même de ses ouvrages en prose. Ceux-ci roulent principalement sur l'histoire, l'économie politique, l'art militaire, la philosophie et la littérature. Ils ont d'abord été réunis dans les *OEuvres publiées du vivant de l'auteur* (Berlin, 1789, 4 vol. in-8°), et dans les *OEuvres posthumes de Frédéric II* (Berlin, 1788, 15 v., avec deux volumes de suppléments, 1789); les *OEuvres complètes* furent publiées par la maison Treuttel et Würtz, dans l'année 1788, en 20 vol. in-8°. D'autres éditions sont celles de Hambourg, et Leipzig, 1790, en 20 vol., et de Potsdam, 1805, en 24 vol. Elles ont été traduites en allemand par Biester, Zœllner, Sander, etc. (Berlin, 1789, 19 vol.). M. Preuss, qui vient de publier un livre remarquable intitulé *Friedrich der Grosse als Schriftsteller* (Berlin, 1838, gr. in-12, avec un supplément), a entrepris à leur sujet un grand travail critique qui excite un vif intérêt; et le gouvernement prussien en fait préparer une nouvelle édition, com-

(*) « Il y a un tel ordre dans les finances, dit Jean de Muller dans une lettre à Bonstetten (OEuvres complètes, t. XIII, p. 84), que, pendant tout le cours de la dernière guerre (celle de Sept-Ans), on n'a pas levé un sol de plus (qu'à l'ordinaire) dans tout le pays. Déjà la conquête de la Silésie n'a (n'avait) rien coûté au Brandebourg. » J. H. S.

(*) Le caractère de Frédéric II a été parfaitement apprécié par Jean de Müller dans deux lettres du t. XVII de ses OEuvres complètes, l'une à Dohm, p. 332, l'autre à Salis, p. 424. S,

plétée et corrigée, qui paraîtra en 1840, 100e anniversaire de l'avénement de Frédéric. On a publié séparément les *Œuvres historiques de Frédéric-le-Grand*, en 6 v. in-8°: elles contiennent les *Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg*, l'*Histoire de mon temps*, l'*Histoire de la guerre de Sept-Ans*, les *Mémoires* de 1763 à 1775, les *Mémoires de la guerre de* 1778, etc.

Pour la connaissance des faits de la vie et du règne de Frédéric-le-Grand, il faut consulter la *Vie de Fréderic II* (par Ch. Laveaux), Strasbourg et Paris, 1788 et 1789, 7 vol. in-8° et in-12; les Mémoires de Dohm, intitulés *Denkwürdigkeiten meiner Zeit* (Lemgo, 1814-1819, 5 vol. in-8°); Kolb, *Leben Friedrichs des Einzigen* (Spire et Leipzig, 1828, 4 vol. in-8°); Paganel, *Histoire de Frédéric-le-Grand* (Paris, 1830, 2 v. in-8°); Doxer, *Life of Frederik the second*), Londres, 1832; 2e édit., 1833, traduit en français par Enot, 3 v., Paris, 1832); et surtout Preuss, *Friedrich der Grosse* (Berlin, 1833, 3 vol. in-8°, suivis d'un volume de documents et pièces justificatives). Les *Souvenirs* de Thiébault (4e édition, 1824, 5 vol.) sont aussi riches en traits caractéristiques et ont été traduits en allemand. *C. L.*

FRÉDÉRIC Ier, *voy.* WURTEMBERG.

FREDÉRIC-LE-MORDU (*mit der gebissenen Wange*), surnommé aussi le *Joyeux* (*der Freudige*), l'un des membres les plus renommés de l'ancienne maison de Misnie et de Thuringe, dont celle de Saxe devint héritière dans la suite, était fils du landgrave Albert, auquel il succéda (1291 à 1324), et de Marguerite, fille de l'empereur Frédéric II. Cette princesse ayant appris qu'Albert, entraîné par sa passion pour Cunégonde d'Eisenberg, avait conçu le projet de se défaire d'elle secrètement, échappa à la mort par une prompte fuite. C'est au moment de se séparer de son fils que cette princesse, en proie à la plus vive douleur, aurait mordu le jeune Frédéric à la joue, et cette morsure, dont il conserva toujours une petite cicatrice, donna lieu au surnom qu'il porta. Mais plusieurs auteurs nient la vérité du fait. Albert, n'écoutant que la voix de la passion et de la haine, voulut exclure ses deux fils de la succession au trône et assurer la couronne de Thuringe à Apitz, bâtard qu'il avait eu de Cunégonde. Alors plusieurs de ses vassaux embrassèrent la cause des princes légitimes. Il s'ensuivit, en 1281, une guerre sanglante. Frédéric, tombé au pouvoir de son père, passa un an au château de la Wartbourg, ce qui l'empêcha de suivre l'invitation des Italiens et de faire valoir les prétentions qu'il avait sur Naples et la Sicile en qualité de petit-fils de l'empereur Frédéric II. Enfin quelques-uns de ses partisans l'enlevèrent de sa prison. L'oncle de Frédéric, Didier-le-Sage, margrave de Misnie et de Lusace, étant venu à mourir en 1282, ainsi que son seul héritier, une nouvelle guerre éclata au sujet de sa succession entre Albert et ses fils. Albert, fait prisonnier, ne dut sa liberté qu'à l'intervention de l'empereur Rodolphe.

N'ayant pu parvenir à susciter des ennemis à ses fils, Albert, pour s'en venger, céda toute la Thuringe au successeur de Rodolphe, Adolphe de Nassau, moyennant la somme de 62,000 marcs d'argent. En 1294, l'Empereur entra en Thuringe, la ravagea, et continua ses dévastations en Misnie jusqu'à l'année de sa mort. Il fut tué en 1298 à une bataille dans les environs de Worms par Albert d'Autriche, nommé empereur à sa place.

Ce nouvel empereur, loin de renoncer aux prétentions élevées par son devancier, s'empara d'Eisenach et de quelques autres villes; mais les jeunes princes, Frédéric et son frère Diezmann, marchèrent à sa rencontre, et l'armée impériale essuya une défaite complète, le 31 mai 1307, près de Lucka, dans la principauté d'Altenbourg. L'Empereur se vit forcé d'abandonner ses projets sur la Thuringe; car bientôt le soulèvement des Suisses contre la maison d'Autriche l'appela sur le Rhin, et l'on sait qu'il tomba sous le poignard de son neveu Jean de Souabe, en 1308. Eisenach, qui avait suivi le parti de l'Empereur, ouvrit aussitôt ses portes à Frédéric; et son frère Diezmann ayant été assassiné à Leipzig dans l'église de Saint-Thomas, celui-ci réunit toutes les possessions de son père, la Misnie, la Lusace, la Thuringe, avec

les villes impériales d'Altenbourg, de Chemnitz et de Zwickau, dont il s'était emparé pour s'indemniser des frais de la guerre. En 1312, Frédéric-le-Mordu soutint une guerre contre le margrave de Brandebourg, qui le fit prisonnier et qui ne lui rendit sa liberté qu'au prix de 32,000 marcs d'argent et de la cession de la Basse-Lusace. De retour dans ses états, Frédéric y rétablit l'ordre, détruisit plusieurs châteaux de brigands, et mourut le 17 novembre 1324 à la suite d'une maladie de langueur produite par l'impression qu'avait faite sur lui une espèce de mystère ou drame spirituel, *les cinq Vierges sages et les cinq Vierges folles*. Il eut pour successeur son fils Frédéric-le-Bon. *C. L.*

FRÉDÉRIC (Guillaume-Charles), prince des Pays-Bas et administrateur général du département de la guerre, fils puîné du roi actuel Guillaume Ier et de la reine Wilhelmine, sœur du roi de Prusse Fréderic-Guillaume III, naquit le 28 février 1797. Il partagea avec son frère, le prince d'Orange (*voy.*), héritier présomptif du trône des Pays-Bas, l'exil et les destinées de son père après la révolution gallo-batave et pendant la durée de l'empire français. Instruit sous les yeux de son père, Frédéric profita surtout de son séjour à Berlin, où l'historien Niebuhr lui donna des leçons, pour acquérir des connaissances solides. La chute de l'empire français ayant rouvert les frontières de la Hollande à l'ancien stathouder des Provinces-Unies, et le congrès de Vienne l'ayant déclaré roi des Pays-Bas, Frédéric eut le titre de prince des Pays-Bas, et son père lui accorda peu à peu une part dans les affaires du gouvernement. Il se maria, en 1825, avec la princesse Louise de Prusse. Nommé administrateur général du département de la guerre et plus tard amiral du royaume, il y signala ses talents, son zèle et son activité, et se fit aimer par sa douceur et son affabilité. Ce prince devint le favori de l'armée, à laquelle il donnait l'exemple d'une ponctualité rigoureuse dans l'accomplissement de ses devoirs, et qu'il anima d'un esprit tout nouveau et de sentiments vraiment constitutionnels. Simple et facilement abordable, comme le roi son père, il ne se concilia pas moins la faveur du peuple. Cependant son air sérieux et ses manières posées étaient plus d'accord avec le caractère des Hollandais qu'il ne répondait au goût des Belges. Le prince consacra tous les loisirs que lui laissaient les affaires aux arts et aux sciences. Il entra dans des sociétés savantes, soutint ou recommanda les littérateurs et les artistes, et s'attacha surtout à répandre les lumières dans les provinces les moins éclairées. Il ne mérita pas moins du pays comme président de la loge maçonnique nationale qui, sous le patronage de la famille royale, exerça une influence salutaire sur l'instruction du peuple. La dissolution des corps suisses, en 1828, est attribuée particulièrement au prince Frédéric et au général Evans : sur leur demande, le roi fit ce sacrifice au sentiment national des Hollandais.

La révolution belge étant venue à éclater au mois de septembre 1830, on reprocha vivement au prince Frédéric d'avoir pris des mesures trop douces; mais le blâme perd beaucoup de sa force lorsqu'on se rappelle que, d'une part, le chef du département de la guerre était lié par les instructions du roi, et que, d'un autre côté, les ordres du prince étaient ou déjoués ou mal exécutés par la trahison ou par l'inhabileté des généraux. Ajoutons qu'une véritable démoralisation avait été mise dans l'armée belge par les émissaires des clubs, et que toute discipline y avait disparu.

Envoyé d'abord à Anvers conjointement avec son frère, le prince d'Orange, et puis à Bruxelles, où il arriva à la tête de l'armée hollandaise forte seulement de 6,000 hommes, ses mesures n'eurent point de succès, à cause de la répugnance du prince à se servir des moyens extrêmes que les instructions réitérées qui lui venaient de La Haye lui défendaient d'ailleurs d'employer. Il est maintenant prouvé par des documents authentiques que l'expédition commandée par le prince Frédéric n'était préparée ni pour un siége ni pour un bombardement, et que l'on s'attendait encore à une entrée paisible à Bruxelles. Après quatre jours meurtriers, le prince, prêt à toucher au

but, céda aux sentiments d'humanité qui l'animaient; et au lieu de tenter encore une dernière attaque qui aurait pu briser la force des insurgés découragés et prêts à capituler (*voir* les *Esquisses de la révolution belge*), il se résigna à la retraite. Opérée pendant la nuit, elle parut une fuite véritable, et cependant les Belges, craignant un piége, doutèrent longtemps qu'elle fût sérieuse. Depuis cette catastrophe, le prince Frédéric, grandissant de jour en jour dans l'opinion des Hollandais, travailla avec un zèle redoublé à la réorganisation de l'armée régulière. Il remit entre les mains de son frère 130,000 hommes brûlant du désir de se battre, et au mois d'août de l'année 1831 la fortune sourit de nouveau aux armes hollandaises. L'orgueil national se porta avec allégresse au-devant du vainqueur de Hasselt et de Louvain; mais tous les cœurs témoignèrent en même temps leur reconnaissance au prince qui avait réveillé dans l'armée son ancien courage et son ancienne énergie. *C. L.*

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, nom de plusieurs électeurs de Saxe, dont deux ont été rois de Pologne sous le nom d'Auguste II et d'Auguste III (*voy.*), et de deux des trois princes de la même maison qui ont porté le titre royal.

Frédéric-Auguste Ier, le premier roi de Saxe, fils aîné de l'électeur Frédéric-Christian, naquit à Dresde le 23 décembre 1750, et succéda à son frère le 17 décembre 1763, sous la tutelle de son oncle, le prince Xavier, qui gouverna en son nom jusqu'au 15 septembre 1768, jour où le jeune prince atteignit sa majorité. Ce fut le baron de Gutschmid, plus tard ministre d'état, qui l'instruisit dans les sciences politiques. Il épousa, en 1769, la princesse Marie-Amélie de Deux-Ponts, qui, née en 1751, mourut le 15 novembre 1828, et il n'eut de ce mariage d'autre enfant que la princesse Marie-Auguste, née le 21 janvier 1782.

Dans toutes les circonstances et à toutes les époques de sa vie, Frédéric-Auguste montra une ferme résolution de rendre son peuple heureux. On n'a pu lui reprocher, pendant son long règne, aucun abus de pouvoir, et il ne porta jamais aucune atteinte aux droits d'autrui. Peu partisan des innovations, il n'entreprit jamais rien par le seul amour de la gloire ou par l'entraînement de l'exemple; mais il fallait que l'expérience l'eût convaincu de l'utilité d'une idée ou d'une invention nouvelle pour qu'il consentît à l'adopter. Il parvint à amortir graduellement la dette publique, et la sévère probité de son gouvernement était si bien connue que, malgré l'intérêt peu élevé qu'ils rapportaient, les papiers d'état de la Saxe montèrent au-dessus de leur valeur nominale. Il s'imposait au besoin des sacrifices personnels pour empêcher l'état de contracter des dettes; et jamais il ne souffrit qu'on opposât son intérêt particulier ou celui de l'administration à l'intérêt de ses sujets. Il eut surtout l'occasion de donner des preuves de sa sollicitude paternelle pour le bonheur de son pays pendant les cruelles années de disette de 1772, 1804, 1805, et lors des terribles inondations de 1784, 1799, 1804. Sous son règne, la culture des terres, l'éducation des bestiaux, et surtout l'amélioration des brebis de la race électorale, firent d'importants progrès, grâce aux encouragements qu'il leur accordait. Réglée par de sages ordonnances, l'exploitation des mines, des salines et des forêts, devint l'objet d'une attention spéciale. Le prince favorisa de tout son pouvoir l'établissement de manufactures et de fabriques, de filatures principalement. Le commerce, qui avait beaucoup souffert par suite de la guerre de Sept-Ans et des taxes dont on avait grevé les marchandises étrangères pendant la minorité de l'électeur, atteignit à un degré de prospérité encore inconnu. L'armée fut mise sur un meilleur pied; des écoles parfaitement organisées furent destinées à l'instruction des futurs officiers; un code pénal militaire fut publié. Les universités de Wittenberg et de Leipzig trouvèrent en lui un puissant appui. Les écoles dites *Fürstenschule* de Pforta, de Meissen et de Grimma, subirent d'importantes réformes. Il fonda les séminaires de Dresde et de Weissenfels, l'institut pour les enfants de troupe d'Annaburg, les écoles inférieures des mines de l'Erzgebirg, et introduisit de nombreuses améliorations dans

l'académie des mines de Freiberg (*voy.*). Mais ce qui mérite surtout des éloges, ce sont les changements qu'il opéra dans la législation. La torture fut abolie en 1770 et l'on admit plus rarement les serments de purgation; l'application de la peine de mort devint moins fréquente, et la mort elle-même moins cruelle. Les fonctions publiques cessèrent de faire l'objet d'un trafic; l'administration de la justice fut séparée de l'administration des finances, de bonnes ordonnances de police furent rendues, et une loi de tutelle promulguée. On vit s'élever de toutes parts des maisons d'orphelins, des maisons de travail, des hôpitaux et des maisons de détention. Partout régnait un esprit de justice, d'ordre, de modération et de probité.

Quoique ami de la paix, Frédéric-Auguste fut souvent entraîné dans les guerres que se faisaient les puissances voisines. Les prétentions de sa mère, princesse électorale de Bavière, sur la succession de l'électeur son frère, l'engagèrent à s'unir à Frédéric-le-Grand (*voy.*), en 1778, dans la guerre de la succession de Bavière. L'intérêt de la Saxe et sa position géographique rendaient désirable un rapprochement avec la Prusse : aussi l'électeur entra-t-il dans la ligue des princes d'Allemagne (*Fürstenbund*) formée par Frédéric II. Les mêmes motifs le portèrent à refuser la couronne de Pologne que les Polonais lui firent offrir, en 1791, pour lui et ses successeurs, par le prince Adam Czartoriiski. Lorsque, à la suite de l'entrevue de Pillnitz, l'empereur Léopold II et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II conclurent à Berlin, le 7 février 1792, leur alliance contre la France révolutionnaire, il refusa de se joindre à eux comme prince souverain; mais lorsqu'en 1793 l'Empire eut déclaré la guerre à la République française, il fournit son contingent comme membre de l'Empire, et, pendant quatre ans, il prit part à la guerre, comme son devoir l'y obligeait. Il accéda à l'armistice et au traité de neutralité du cercle de la Haute-Saxe, conclu avec la France, le 13 août 1796, et fit occuper par ses troupes la ligne de démarcation le long de la frontière méridionale de ses états. Au congrès de Rastadt, il chercha à soutenir l'indépendance de l'empire d'Allemagne. Nommé membre de la députation de l'Empire, avec sept autres états, lors de l'affaire des indemnités qui se traita à Ratisbonne, en 1802 et 1803, il mit tous ses soins à faire répartir les dédommagements avec une sévère justice.

Frédéric-Auguste ne prit aucune part à la guerre de 1805, entre la France et l'Autriche; mais allié de la Prusse, il dut permettre aux armées royales de traverser ses états. Après la dissolution de l'empire d'Allemagne, le 6 août 1806, il se vit forcé d'envoyer un corps de 22,000 hommes à l'armée du roi de Prusse, et après la bataille d'Iéna, le 14 octobre 1806, la Saxe tomba la première au pouvoir des Français. Dans cette circonstance, le sort du pays aurait certainement été des plus fâcheux si les vertus de Frédéric-Auguste comme particulier et comme souverain n'avaient inspiré du respect même à son ennemi. Cependant, sans parler des nombreuses réquisitions, Napoléon frappa la Saxe d'une contribution de guerre de 25 millions de francs, saisit le domaine et nomma une commission provisoire pour l'administrer; il consentit, du reste, à la neutralité de l'électeur.

A cette époque malheureuse, Frédéric-Auguste vint au secours de ses sujets en leur avançant des sommes d'argent et en faisant l'abandon de son domaine, mais surtout en concluant avec Napoléon un traité de paix à Posen, le 11 décembre 1806. Il prit ensuite le titre de roi et entra en cette qualité dans la Confédération du Rhin (*voy.*). Son contingent fut fixé à 20,000 hommes. Napoléon lui assura la possession du cercle de Kottbus, dans la Basse-Lusace; mais en revanche il fut obligé de céder le bailliage de Gommern, le comté de Barby, Treffurt et la partie saxonne du comté de Mansfeld, qui furent réunis au nouveau royaume de Westphalie.

Une compensation lui fut bientôt offerte : la paix de Tilsitt, en 1807, lui céda le grand-duché de Varsovie. Mais roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, il était doublement obligé à prendre part aux guerres de la France; cependant il fut dispensé d'envoyer de ses troupes en Espagne. Dans

la campagne de 1809 contre l'Autriche, il ne fournit que son contingent au *protecteur* de la confédération ; mais il se vit obligé de quitter sa capitale et de se retirer d'abord à Naumbourg et puis à Francfort-sur-le-Mein, à cause des partis ennemis qui sillonnaient la Saxe dans tous les sens. Lors de la retraite de Russie, en 1813, ses états devinrent, comme on sait, le principal champ de bataille des ennemis. Les alliés s'étant emparés de la Saxe, Frédéric-Auguste se rendit à Plauen, puis à Ratisbonne, et enfin à Prague ; mais les ordres menaçants de Napoléon le rappelèrent à Dresde, après la bataille de Lutzen. Il se trouvait dans cette ville lorsque les alliés, à l'expiration de la trève, dirigèrent leurs hostilités contre la Saxe. Il suivit ensuite Napoléon à Leipzig où il tomba au pouvoir des alliés qui y entrèrent le 19 octobre. L'empereur Alexandre fit dire au roi qu'il devait se regarder comme son prisonnier. En vain il offrit aux empereurs d'Autriche et de Russie de faire cause commune avec eux : il dut quitter ses états le 13 octobre, et se retira à Berlin d'abord, puis au château de Friedrichsfeld, où il protesta contre le projet qu'on semblait méditer de réunir la Saxe à la Prusse. On lui permit plus tard de s'établir à Presbourg, d'où il prit part aux actes du congrès de Vienne. Ce ne fut que le 7 juin 1815 qu'il rentra dans sa capitale, par suite du traité conclu avec la Prusse le 18 mai, et qui lui enleva la province de Wittenberg, ou la Saxe actuellement prussienne. Il fonda l'ordre du Mérite et de la Fidélité en mémoire de son retour.

Peu de temps suffit à ce bon roi pour relever le crédit public et réorganiser l'administration du pays d'après sa situation nouvelle ; sa conduite fut en toutes choses marquée au coin de la modération. Au mois de septembre 1818, il célébra le cinquantième anniversaire de son avénement au trône, et au mois de janvier suivant celui de son mariage. La fin de son règne fut paisible. Il mourut à Dresde le 5 mai 1827, et eut pour successeur Antoine (*voy.*), l'aîné de ses frères.— On peut consulter, sur la vie et le règne de Frédéric-Auguste, les ouvrages de Weisse (Leipzig, 1811), de Herrmann (Dresde, 1827), et de Pœlitz (Leipzig, 1830, 2 vol. in-8°).

Frédéric-Auguste II, roi actuel de Saxe, est l'aîné des fils du prince Maximilien, frère cadet des rois Frédéric-Auguste et Antoine, et de sa première épouse, Caroline-Marie-Thérèse, née princesse de Parme. Il est né le 18 mai 1797. A l'âge de sept ans il perdit sa mère ; peu de temps auparavant, son éducation avait été confiée au général de Forell, grand-maître de la cour, homme estimé pour la pureté de ses mœurs, et descendant d'une famille de la Suisse française. Il avait à peine accompli sa douzième année, lorsqu'il fut obligé, avec toute la famille royale, de quitter Dresde, trop exposée à une surprise et que l'absence de l'armée saxonne, qui avait suivi Napoléon en Autriche en 1809, laissait sans défense. Il séjourna momentanément à Leipzig et à Francfort-sur-le-Mein, toujours occupé de ses études qui devenaient de plus en plus sérieuses. Les événements de la guerre ayant forcé la famille royale à quitter une seconde fois Dresde au commencement de 1813, il la suivit à Ratisbonne par Baireuth, et au mois d'avril à Prague par Linz. Lorsque le roi Frédéric-Auguste Ier rentra dans sa capitale après la bataille de Lutzen, le jeune prince partit de Prague et rejoignit bientôt son oncle ; mais après un court séjour dans sa patrie désolée par la guerre, il retourna (novembre 1813), avec son père, ses frères et ses sœurs, à Prague, où il resta dix-huit mois. Pendant tout ce temps, ses études ne furent pas un instant discontinuées et il profitait d'autant plus de ses leçons que l'expérience avait mûri son esprit ; la société des savants de Prague lui fournissait d'ailleurs de fréquents moyens de s'instruire.

En 1815, après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, Frédéric-Auguste Ier ayant résolu d'envoyer les aînés de ses neveux rejoindre les armées alliées, les princes Frédéric et Clément, accompagnés du lieutenant général de Watzdorff, se rendirent d'abord de Prague à Presbourg, où habitait leur oncle depuis le 4 mars 1815, et se mirent ensuite en route pour le quartier-général du prince de Schwarzenberg. Arrivés à Dijon, où était établi ce-

lui de l'archiduc Ferdinand d'Este, général en chef de la réserve autrichienne, ce prince les accueillit avec cordialité et se chargea de les initier lui-même au métier des armes. Cependant la bataille de Waterloo trompa leur espoir de prendre part à quelque affaire : ils allèrent visiter Paris, et retournèrent ensuite à Dresde (novembre 1815), après avoir visité Carlsruhe, Stuttgart et Munich.

Les trois frères se trouvant réunis de nouveau, on leur donna pour gouverneur, en 1816, le général de Watzdorff, qui joignait une grande connaissance du monde au patriotisme le plus éprouvé. Le major de Cerrini, actuellement commandant supérieur de l'armée saxonne, lui fut adjoint en qualité de sous-gouverneur, et fut chargé spécialement d'instruire les jeunes princes dans tous les détails du service militaire.

Après s'être ainsi livré avec ardeur aux études au sein de sa famille, dont la vie simple et réglée était digne des temps antiques, Frédéric fut nommé en 1818 major général, et en 1819 il s'initia au maniement des affaires publiques en assistant aux séances du conseil privé et des autres administrations supérieures. Dans l'automne de 1820 à 1821, il fut chargé du commandement des brigades d'infanterie pendant les grandes manœuvres. En novembre 1822, ce fut lui qui commanda le camp. Il avait déjà depuis quelque temps voix délibérative au conseil.

Dans l'été de 1824, le prince Frédéric fit un voyage en Belgique et en Hollande; en 1825, il visita une seconde fois Paris, et y trouva, dans la société de la famille d'Orléans et dans le commerce des savants et des artistes, autant d'agréments que de moyens de s'instruire. Il y resta quelque temps à attendre son père, qui était allé à Madrid rendre visite à sa fille la reine Josèphe d'Espagne, troisième épouse de Ferdinand VII, et retourna enfin à Dresde avec lui et sa sœur aînée, la princesse Amélie.

Dans l'été de 1828, il parcourut une partie de l'Italie. Si ce voyage lui donna un goût plus vif pour les ouvrages classiques de l'antiquité, il ne diminua en rien cependant son amour pour les chefs-d'œuvre de l'art dans sa patrie. Sa munificence vint souvent au secours de jeunes artistes saxons et les mit à même d'accomplir leur pèlerinage vers les débris des merveilles antiques; puis à leur retour les fruits de leur talent et de leurs études étaient achetés par le prince, qui en décorait sa modeste demeure. Parmi les précieuses collections d'objets d'art qu'il possède, nous citerons celle de gravures qu'il a rassemblées lui-même et qu'il ne cesse d'enrichir. Elle mérite l'attention des connaisseurs. La mort de son oncle l'ayant mis en possession du jardin botanique que le vieux roi avait créé à Pillnitz, et désirant en prendre soin lui-même, il se mit à étudier avec autant de succès que de zèle la science de la botanique.

Le 23 juillet 1830, le prince Frédéric fut nommé général en chef de l'armée, en remplacement du général Lecoq, qui venait de mourir en Suisse. Bientôt après, les événements de septembre que nous avons racontés en détail dans l'article Antoine, événements auxquels la différence de religion entre le souverain et le peuple n'était pas étrangère, quoique la révolution française de juillet y eût directement donné lieu, l'appelèrent à prendre une part plus active aux affaires. Lorsque Dresde fut devenu le théâtre d'une grande agitation (*voy.* Einsiedel), le roi Antoine mit le prince à la tête de la commission chargée de maintenir la tranquillité publique, et cette nomination servit beaucoup à apaiser le peuple, qui avait mis sa confiance dans le prince. Les espérances d'un avenir meilleur s'accrurent encore lorsque le prince Maximilien, cédant à l'impulsion de la tendresse paternelle la plus désintéressée, renonça, le 13 septembre, à ses droits éventuels au trône en faveur de son fils aîné, et que le roi transmit au prince Frédéric, nommé corégent, une portion de l'autorité souveraine. Convaincu de la nécessité d'opérer dans la constitution et dans l'administration les changements réclamés par le siècle, soutenu par l'amour et la confiance du peuple, éclairé, par l'étude, sur les droits de tous et sur les sources les plus saintes du droit, il travailla avec zèle à la rédaction d'une nouvelle constitution qui fut jurée par le roi et le prince le 4 sept. 1831

(on la trouve dans le Recueil de Pœlitz, t. Ier). Depuis, de nombreuses réformes furent introduites dans toutes les branches de l'administration, et surtout dans le régime municipal. Le roi Antoine célébra paisiblement son 81e anniversaire, et mourut l'année suivante, 6 juin 1836, laissant le trône à son neveu, qui, peu de temps après, convoqua les États du royaume. Cette assemblée, dont la session ouvrit en novembre 1836, se montra animée d'un esprit libéral; elle se prononça contre la police secrète et contre la censure, et prit ouvertement parti contre le roi de Hanovre, qui avait aboli de sa pleine autorité la constitution de 1833. Disons encore que, sous le règne de Frédéric-Auguste II, un chemin de fer entre Dresde et Leipzig fut inauguré et partiellement livré à la circulation.

Ce roi avait épousé en 1819 l'archiduchesse Caroline d'Autriche, qui lui fut enlevée par la mort en 1832. Il épousa en secondes noces, le 24 avril 1833, Marie, princesse de Bavière et sœur de la princesse royale de Prusse. En 1838, il perdit son père, le prince Maximilien, qui avait renoncé en sa faveur à ses droits à la couronne, et qui, de son premier mariage, a laissé en outre le duc Jean de Saxe et trois princesses. *C. L.*

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, de Prusse. Depuis deux siècles, c'est-à-dire à dater de l'avénement du *grand-électeur*, tous les princes de la maison de Hohenzollern (*voy.*), souverains du Brandebourg et de la Prusse, ont porté alternativement ce nom et celui de Frédéric (*voy.*) tout court. Le premier de ces princes, simple électeur de Brandebourg, a eu pour successeurs des rois dont le troisième du nom règne encore dans ce moment.

Frédéric-Guillaume, dit *le grand-électeur*, naquit en 1620. Il venait d'atteindre sa vingtième année, lorsque la mort de son père, George-Guillaume, arrivée le 1er déc. 1640, remit entre ses mains les rênes du gouvernement. Aussitôt il adopta un système très différent de celui qui avait été suivi jusque-là, et il se conduisit avec tant de prudence, dans les circonstances difficiles où le plaçait la guerre de Trente-Ans qui durait encore, qu'il se concilia l'estime des deux partis et soulagea ses sujets d'une partie des fardeaux sous lesquels ils gémissaient. Il n'obtint cependant l'entière évacuation de son territoire par les troupes étrangères que longtemps après. En 1641, malgré les remontrances de l'Autriche, il conclut avec la Suède un traité de neutralité; mais il céda à l'Empereur sa cavalerie, qui avait prêté serment de fidélité au chef de l'Empire. L'armistice qu'il signa, en 1644, avec Hesse-Cassel, lui restitua Clèves et le comté de la Mark qui avaient été occupés par les Hessois. En 1647, il épousa la princesse d'Orange Louise-Henriette, née le 17 novembre 1627, et qui mourut le 8 juin 1667; c'est elle qui est l'auteur du cantique: *O Jésus mon espérance* (*Jesus meine Zuversicht*)!

Après la mort (1637) du dernier duc de Poméranie (*voy.*), ce pays devait revenir au Brandebourg; mais il fut aussitôt occupé par les Suédois, et le traité de paix de Westphalie (1648) disposa en leur faveur de la Poméranie citérieure (à l'ouest de l'Oder), de l'île de Rügen et d'une partie de la Poméranie ultérieure (à l'est de l'Oder). Cependant le reste de ce duché fut abandonné à Frédéric-Guillaume, qui reçut en outre le comté de Hohenstein, les évêchés de Halberstadt, de Minden, de Kamin, érigés en principautés séculières. On lui promit aussi l'archevêché de Magdebourg, avec le titre de duché, à la mort du prince Auguste de Saxe qui l'administrait alors.

Frédéric-Guillaume profita de la paix pour mettre son armée sur un pied plus respectable. Comme duc de Prusse, il se trouva mêlé dans la guerre que la Suède fit, en 1655, à la Pologne. Il embrassa d'abord le parti du roi de Suède Charles-Gustave (*voy.*), qu'il aida à gagner la bataille des trois jours livrée près de Varsovie, du 18 au 20 juillet 1656; mais lorsque la Russie et l'Autriche se furent déclarées pour la Pologne, il changea de système et conclut à Welau, sous la médiation de l'Empereur, le 19 septembre 1657, un traité avec les Polonais. Reconnu par eux souverain indépendant, il obtint encore comme fiefs les seigneuries de Lauenbourg et de Butow, qui avaient fait retour à la Pologne après la mort du duc de Poméranie; mais il lui fallut re-

noncer à toute prétention sur la Viarmie, que la Suède lui avait livrée. Les États de Prusse, mécontents de ce traité conclu sans leur approbation, refusèrent à l'électeur l'hommage-lige, et Frédéric-Guillaume fit construire alors près de Kœnigsberg la forteresse de Friedrichsburg. La mort subite de Charles-Gustave le délivra d'un ennemi qui n'aurait vraisemblablement pas laissé impuni le traité de Welau, que la paix d'Oliva (*voy.*), signée en 1660, vint confirmer, en décidant que chacun rendrait les conquêtes qu'il avait faites.

Frédéric-Guillaume consacra alors tous ses soins au développement de la prospérité de ses états, et favorisa de tout son pouvoir le commerce. Lors de l'invasion des Turcs dans l'Empire, il envoya 2,000 hommes au secours de l'Empereur. En 1672, il conclut une alliance avec les Provinces-Unies menacées par Louis XIV, et ce furent ses efforts qui décidèrent l'Empereur, le Danemark, Hesse-Cassel et d'autres princes allemands à se déclarer, à Brunswic, pour la Hollande contre la France. En entrant lui-même en Westphalie, il obligea les Français à évacuer en grande partie le territoire de la république batave; cependant la campagne n'aboutit à rien, à cause de la lenteur des généraux autrichiens et de leur jalousie contre l'électeur. Les vivres étant venus à lui manquer, il dut se retirer, abandonnant ses possessions de la Westphalie aux ravages de l'ennemi. Les Autrichiens l'abandonnèrent, la Hollande cessa de lui fournir des subsides, et il se vit forcé de négocier. Par le traité conclu à Vossem, village près de Louvain, le 6 juin 1673, la France s'engagea à évacuer la Westphalie et à payer une somme de 800,000 livres à l'électeur qui, de son côté, renonça à l'alliance de la Hollande et promit de n'assister ni directement ni indirectement les ennemis du roi, sous la réserve toutefois des secours qu'il serait obligé de donner à l'Empire, en cas d'agression. Dès l'année suivante, ce cas se présenta, et même auparavant l'électeur avait déjà resserré les liens qui l'unissaient à l'Autriche, à la Hollande et à l'Espagne. Ces deux dernières puissances lui promirent des subsides pour un corps de 16,000 hommes avec lequel il fit en Alsace (août 1674) sa jonction avec les Impériaux. Le général en chef impérial Bournonville évita la bataille que Frédéric-Guillaume appelait de tous ses vœux, et Turenne, après avoir reçu des renforts, défit les Allemands près de Mulhausen dans le Sundgau, et les obligea à quitter l'Alsace. L'électeur prit ses quartiers d'hiver en Franconie, et pendant ce temps 11,000 Suédois, à l'instigation de la France, envahirent ses états sous la conduite du général Wrangel, et ravagèrent la Poméranie et la Marche. Sans avoir à leur opposer plus de 5,600 hommes, l'électeur marcha contre eux et les battit le 18 juin 1675, dans la bataille de Fehrbellin dont nous avons parlé dans un article à part. Cette victoire força les Suédois à la retraite.

L'Empereur, qui les avait mis au ban de l'Empire à cause de cette agression, n'en était pas moins jaloux des succès de Frédéric-Guillaume en Poméranie : aussi ce dernier essaya-t-il de conclure à Nimègue sa paix avec la France, en 1678, à l'exemple de l'Espagne et de la Hollande. Mais Louis XIV exigeant qu'il rendit aux Suédois tout ce qu'il leur avait enlevé et qu'il payât les frais de la guerre, il aima mieux la continuer et acheva par la prise de Greifswald et de Stralsund, en 1678, l'occupation de toute la Poméranie. Au mois de janvier 1679, les Suédois envahirent la Prusse sous la conduite de Horn : l'électeur les repoussa et soutint à lui seul, avec le Danemark, la guerre contre la Suède. Vainement Louis XIV l'engagea à conclure la paix avec elle en lui restituant toutes ses conquêtes : Frédéric-Guillaume refusa; mais à la fin une armée de 30,000 Francais, qui entra dans le pays de Clèves, l'obligea à signer le traité de Saint-Germain, 29 juin 1679, par lequel il rendit à la Suède tout ce qu'il lui avait enlevé, recevant en dédommagement quelques districts de la Poméranie ultérieure et les péages qu'y possédaient les Suédois depuis la paix de Westphalie, ainsi qu'une indemnité de 300,000 écus qui lui fut payée par la France.

Voyant Louis XIV s'approprier, au moyen de ses chambres de réunion, des parties de plus en plus considérables de l'Alsace et de la Lorraine, Frédéric-Guil-

laume provoqua, en 1684, l'armistice de vingt ans qui fut signé entre l'Allemagne et la France. Cependant de nouvelles mésintelligences ne tardèrent pas à éclater entre lui et la cour de Versailles, lorsqu'il renouvela, en 1685, son alliance avec la Hollande et qu'il accorda un asile dans ses états aux religionnaires français. Malgré les sentiments suspects de l'Autriche à son égard, il crut prudent de se rapprocher d'elle, et cela d'autant plus qu'il avait l'espoir d'être indemnisé de la perte des trois principautés silésiennes de Liegnitz, de Brieg et de Wolau, dont le souverain était mort sans postérité en 1675, et qui, en vertu d'un ancien pacte de famille, devaient revenir au Brandebourg, mais qui avaient été réunies à l'Autriche, et qu'il désirait aussi rentrer en possession de la principauté de Jægerndorf, qui avait été confisquée par l'Empereur lorsque l'électeur de Brandebourg, Jean-George, avait été mis au ban de l'Empire en 1623. Mais il n'obtint que le cercle de Schwiebus, en 1686; encore dut-il s'engager par écrit à le rendre plus tard, ce qui eut lieu effectivement sous le roi Frédéric Ier, son successeur. Deux ans après, il envoya au secours de l'Empereur, contre les Turcs, le général de Schœning, à la tête de 8,000 hommes qui se distinguèrent au siége et à la prise de Bude.

L'électeur favorisa de tout son pouvoir, dans ses états, l'agriculture et l'éducation des bestiaux. Il afferma les biens du domaine qui avaient été régis jusque-là par des greffiers de bailliage. La protection qu'il accorda aux réfugiés français enrichit ses états de 20,000 sujets laborieux qui y établirent des fabriques et des manufactures et en défrichèrent beaucoup de terres arides. Si le fort qu'il fit construire sur la côte d'Afrique par le major de Grœbern, et qui fut appelé de son nom Friederichsburg, ne répondit pas aux espérances qu'en avait conçues la Société africaine fondée par lui, cette tentative est au moins une preuve de son désir d'étendre les relations commerciales de ses états. Sous son règne, Berlin (*voy.*) s'embellit de plusieurs établissements publics et de monuments remarquables; c'est à lui que la ville est redevable de sa bibliothèque et Duisbourg de son université, établie en 1655. Il mourut le 29 avril 1688 à Potsdam, laissant à son fils (*voy.* Frédéric Ier) un pays bien organisé et considérablement agrandi, un trésor de 650,000 écus prussiens et une armée bien exercée de 28,000 hommes.

Il avait épousé en 1668, après la mort de sa première femme, la princesse Dorothée de Holstein-Glücksbourg, veuve du duc Christian-Louis de Brunswic-Celle, qui lui donna plusieurs enfants, mais qui, comme on l'a vu à l'article Frédéric Ier, vécut toujours en mauvaise intelligence avec le prince électoral son beau-fils.

La statue équestre en bronze qui lui a été élevée à Berlin, en 1700, est l'ouvrage de Schlüter, et a été coulée par Jacobi.

Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse de 1713 à 1740, était fils de Frédéric Ier et naquit en 1688. Il fut élevé par une Française, la spirituelle Mme de Rocoulle, qui se fit connaître plus tard sous le nom de Marthe Duval, mais qui ne réussit jamais à prendre quelque ascendant sur lui. Son caractère se forma à l'école de son grand-père l'électeur de Hanovre, homme froidement juste et économe à l'excès; la simplicité de sa cour, d'où était bannie toute étiquette, convenait mieux au jeune prince que la roideur et le faste de celle de son père. Le margrave Philippe et le prince d'Anhalt, généraux de Frédéric Ier, développèrent en lui son goût prédominant pour les exercices militaires et sa passion pour les grenadiers à formes athlétiques, sans parvenir cependant à en faire un capitaine.

Frédéric-Guillaume n'était encore que prince royal lorsqu'il épousa, en 1706, la princesse de Hanovre Sophie-Dorothée. Ce fut le 25 février 1713 qu'il monta sur le trône, et son premier soin fut de mettre des bornes au luxe qui avait régné à la cour de son père. Il diminua les appointements des employés, en réduisit le nombre, et s'occupa de la réorganisation des finances. A la paix d'Utrecht, en 1713, la France et l'Espagne le reconnurent comme roi de Prusse et prince souverain de Neufchâtel et de Valengin; la possession de la Gueldre lui

fut assurée par le même traité en échange de la principauté de Nassau-Orange. Il réunit, la même année, à sa couronne le comté de Limbourg, dont l'expectative avait été assurée par l'Empereur à son père. Les Russes et les Saxons ayant voulu, après la capitulation du général suédois Steenbock, à Tœnningue, s'emparer de la Poméranie suédoise, l'administrateur de Holstein-Gottorp et le comte de Welling, gouverneur général de la Poméranie suédoise, signèrent au mois de juin 1713 un contrat de séquestration avec le roi de Prusse qui occupa Stettin et Wismar pour les empêcher de tomber entre les mains de l'ennemi. Frédéric-Guillaume avait l'intention d'offrir sa médiation pour pacifier le Nord, lorsque Charles XII, arrivé de Turquie à Stralsund, refusa de ratifier la convention conclue par le comte de Welling et redemanda Stettin à la Prusse, en refusant de lui rembourser les 400,000 thalers payés aux Russes et aux Saxons pour frais de guerre. Frédéric se trouva de la sorte forcé de s'allier, en 1715, avec la Russie, la Saxe et le Danemark contre la Suède, et son général Léopold de Dessau (*voy.*) alla s'emparer de l'île de Rügen et de Stralsund. A la mort de Charles XII, la Prusse obtint, par le traité de paix de Stockholm (21 janvier 1720), toute la Poméranie citérieure jusqu'à la Peene, Stettin, et les îles d'Usedom et de Wollin, moyennant une indemnité de 2 millions de thalers qu'elle paya à la Suède.

Lors de l'avénement de George II au trône d'Angleterre, Frédéric-Guillaume était entré dans l'alliance formée à Hanovre par l'Angleterre et la Hollande; mais l'ambassadeur d'Autriche, le comte de Seckendorf, sut l'en détacher et l'amener à conclure avec l'Empereur le traité de Wusterhausen, le 12 octobre 1726, traité par lequel il reconnaissait la pragmatique sanction et s'engageait à envoyer un corps de 19,000 hommes au secours de l'Autriche en cas d'attaque.

Lorsqu'éclata la guerre de la succession de Pologne, en 1733, et que le roi Stanislas Lesczinski fut obligé de fuir devant son compétiteur Auguste II, Frédéric-Guillaume le reçut avec distinction à Kœnigsberg, ce qui excita le mécontentement des cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, alliées des Saxons. Cependant lorsque la France déclara la guerre à l'Autriche, il n'en fournit pas moins à cette dernière puissance un corps auxiliaire de 10,000 hommes qui alla rejoindre les Impériaux sur le Rhin. Le roi lui-même et le prince royal restèrent quelque temps au quartier-général de l'armée autrichienne; mais l'âge avancé et la circonspection du prince Eugène, chargé du commandement en chef, furent cause qu'il ne se passa sur le Rhin aucun événement important jusqu'à la conclusion de la paix, qui fut signée à Vienne en 1735.

Frédéric-Guillaume Ier était très versé dans la science des finances : il fonda un nouveau système financier dans ses états et réorganisa l'administration de la justice. Il porta l'armée à 70,000 hommes. Magdebourg, Stettin, Wesel et Memel furent fortifiés sous son règne. Il ne craignait pas les dépenses quand il s'agissait du bien général, mais il se montrait parcimonieux pour lui et pour sa cour. Ce fut lui qui établit le Collége médico-chirurgical, la Charité et l'hospice des Enfants-Trouvés de Berlin, l'École des Cadets de cette ville, la maison des Orphelins de Potsdam. Il reçut avec empressement dans ses états les émigrés protestants de Salzbourg et les dissidents fugitifs de Pologne. Mais, d'un autre côté, les universités de la Prusse et l'académie de Berlin n'échappèrent sous lui qu'avec peine à une ruine complète. Sa femme et ses enfants étaient fréquemment exposés à ses accès de colère et aux caprices de son despotisme, surtout le prince royal (*voy.* Frédéric II), dont le caractère différait en tout point du sien : aussi chacun cherchait-il à éviter ce prince violent. Il poussa à l'extrémité sa prédilection pour les militaires, surtout pour les hommes d'une taille élevée. Ses entours, qui, témoin le fameux Gundling, ne brillaient pas du côté de la vertu, avaient beaucoup d'empire sur lui. Il passait ordinairement ses soirées avec eux. Frédéric-Guillaume Ier mourut le 31 mars 1740, laissant à son fils et successeur, Frédéric II, un trésor d'environ 9 millions de thalers et une armée parfaitement disciplinée.

Il avait trois autres fils : Auguste-Guillaume, père du roi Frédéric-Guillaume II (*voy.* ci-après); Henri (*voy.*), né en 1726, mort en 1802, et Ferdinand, né en 1730, mort en 1813.

Frédéric-Guillaume comprit le sens profond de ce vieux proverbe : *l'ordre est frère de l'économie.* Être roi, dans la vraie signification du mot, imprimer à toutes les forces, à tous les instincts du peuple une direction vers un but grand et noble, était au-dessus de ses capacités; paraître roi, comme son père, ne se montrer qu'entouré d'une vaine pompe et laisser à des ministres tout-puissants le soin des affaires, répugnait à son caractère : il voulut être au milieu de son peuple un véritable père de famille. Le grand-électeur avait jeté les fondements de l'indépendance de sa dynastie; Frédéric Ier avait répandu sur elle un éclat encore inconnu: Frédéric-Guillaume posa les bases de sa force intérieure. Il apprit au peuple à être actif, sobre, laborieux, économe. Son premier principe de politique fut son amour de la justice; la diplomatie lui était odieuse et il détestait de même jusqu'à l'ombre de la chicane; sous le rapport de la religion, il était d'une orthodoxie rigoureuse, croyant sans examen et sans opinion à lui. Il n'était ami des sciences et des arts qu'autant qu'il en apercevait sur-le-champ l'utilité pratique. Liberté et justice, telle était sa devise; mais à ce grand principe il ajoutait celui d'une obéissance absolue. Au fond du cœur c'était un vrai républicain, et plus d'une fois il eut envie d'abdiquer et d'aller terminer ses jours en Hollande comme un simple particulier. « S'il est vrai, dit en parlant de lui Frédéric-le-Grand, que l'on doive l'ombre du chêne à la force du gland qui en a renfermé le germe, tout le monde avouera qu'on doit chercher dans la vie laborieuse de ce prince, dans sa sage économie, la source du bonheur dont jouit la maison royale. »

Frédéric-Guillaume II, né en 1744 et roi de 1786 à 1797, succéda à Frédéric II, son oncle. Son père Auguste-Guillaume, second fils de Frédéric-Guillaume Ier, avait commandé avec peu de bonheur, en 1757, un corps d'armée prussien en Bohême et en Lusace, et était mort en 1758. Bientôt après, Frédéric-Guillaume avait été déclaré prince royal par Frédéric II, mais il n'avait pas tardé à se livrer à un genre de vie qui avait déplu à son oncle et qui avait jeté de la froideur entre eux pendant de longues années. Toutefois Frédéric II témoigna sa satisfaction de la conduite de son neveu pendant la guerre de la succession de Bavière, en 1778, où il avait donné des preuves de bravoure à Neustædtel en Silésie.

La première femme de Frédéric-Guillaume avait été une princesse de Brunswic, Élisabeth-Christine-Ulrique : il se fit divorcer d'avec elle, en 1769, pour épouser la princesse Louise de Hesse-Darmstadt, qui lui survécut et mourut en 1805.

Le règne de Frédéric-Guillaume II commença sous d'heureux auspices. La Prusse n'était en guerre avec aucune puissance étrangère, et la politique de Frédéric II en avait presque fait, dans les dernières années de la vie de ce prince, relativement à l'influence qu'elle exerçait, l'arbitre dans les affaires de l'Europe. Mais les fautes politiques du nouveau roi lui firent bientôt perdre tout crédit auprès des cabinets étrangers; le trésor amassé par son prédécesseur fut dissipé en folles prodigalités ou dans des guerres inutiles, en sorte qu'à sa mort la Prusse avait une dette de dix-huit millions.

Les patriotes hollandais ou le parti anti-orangiste ne voulant pas reconaître de stathoudérat héréditaire et ayant insulté l'épouse du stathouder, sœur de Frédéric-Guillaume II, pendant un voyage qu'elle avait fait à La Haye, celui-ci fit entrer en Hollande, en 1787, une armée sous les ordres du duc Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswic (*voy.*), le même qui publia plus tard le fameux manifeste contre la France. C'était la première fois, depuis son avénement au trône, que le roi se mêlait des affaires de l'étranger. Les Prussiens s'avancèrent sans opposition jusqu'à Amsterdam et rétablirent l'ancienne forme de gouvernement. Le 15 avril 1788 fut conclue à La Haye une alliance offensive et défen-

sive entre la Prusse, l'Angleterre et la Hollande.

Dans la guerre entre la Suède et la Russie, en 1788, Frédéric-Guillaume, de concert avec l'Angleterre, empêcha le Danemark de pousser plus loin ses agressions contre la Suède. Jaloux des progrès de la Russie et de l'Autriche dans la guerre de Turquie, il conclut avec la Porte, en 1790, un traité par lequel il lui garantit l'intégrité de ses possessions. Cette démarche irrita l'Autriche qui rassembla une armée en Bohême, tandis que Frédéric-Guillaume, de son côté, concentrait ses troupes en Silésie. Léopold II cependant recula devant une guerre avec la Prusse, et promit, par la convention conclue à Reichenbach, le 27 juillet 1790, sous la médiation de l'Angleterre et de la Hollande, de rendre à la Turquie toutes ses conquêtes, à l'exception du cercle d'Aluta. Ces stipulations servirent de base à la paix de Szistowe entre l'Autriche et la Porte.

Quelques difficultés soulevées par cette convention furent aplanies par Léopold II et Frédéric-Guillaume dans leur entrevue de Pillnitz, au mois d'août 1791. C'étaient les événements qui se passaient en France qui avaient donné lieu à cette entrevue dont le but était de resserrer l'alliance des deux puissances.

Ici commence le triste rôle que Fréric-Guillaume II joua vis-à-vis de la Pologne. Une partie de la noblesse polonaise, ayant à sa tête le roi Stanislas Poniatowski, méditait des changements dans la constitution et se proposait de rendre le trône héréditaire dans la maison de Saxe. Pour s'assurer un appui à l'étranger, ce parti conclut avec la Prusse un traité par lequel cette dernière puissance reconnaissait l'indivisibilité du royaume de Pologne et lui promettait une armée auxiliaire de 40,000 fantassins et de 4,000 chevaux, dans le cas où quelque souverain voulût s'immiscer dans ses affaires intérieures. Mais Catherine II, après avoir fait la paix avec la Porte, profita du moment où l'Autriche et la Prusse étaient engagées dans la guerre contre la France à laquelle elle n'avait pris aucune part, pour mettre Frédéric-Guillaume dans l'alternative ou de défendre la Pologne contre la Russie, comme il s'y était engagé, ou de s'unir à elle pour s'en partager une seconde fois les débris. Aussitôt le roi changea de langage. En guerre avec la France et effrayé des principes que l'on proclamait dans ce pays, il désavoua sa participation à la constitution du 3 mai 1791. La Prusse fit entrer, au mois de janvier 1793, un corps de troupes sous les ordres de Mœllendorf dans la Grande-Pologne, où il occupa un territoire de 1,100 milles carrés avec 1,200,000 habitants, y compris Dantzig et Thorn. Ce pays fut réuni à la Prusse sous le nom de Prusse méridionale et la constitution prussienne y fut introduite. La diète de Grodno dut légitimer ces nouvelles usurpations des deux puissances voisines; mais au mois d'avril 1794, le peuple polonais, prenant enfin des résolutions énergiques pour reconquérir son indépendance, se souleva. Kosciuszko et Madalinski le commandaient. Le foyer de l'insurrection était à Cracovie; Varsovie y prit part et expulsa ses oppresseurs. Les Russes et les Prussiens furent battus à plusieurs reprises. Cependant Kosciuszko (*voy.*) finit par être pris par le général russe Fersen, le 10 octobre, et Praga fut détruite par Souvorof, le 4 novembre. Ce qui restait du royaume de Pologne disparut de la carte par suite d'un troisième partage entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, en 1795; partage inique, mais qui ajouta un territoire considérable à la monarchie prussienne.

La convention de Pillnitz avait eu pour résultat le traité de Berlin, signé le 7 février 1792, entre la Prusse et l'Autriche, par lequel ces deux puissances s'engagèrent à maintenir intacte la constitution de l'Empire, à combattre la révolution française et à établir une constitution libre en Pologne. On vient de voir comment Frédéric-Guillaume remplit cette dernière clause : heureusement il eut affaire à un ennemi plus énergique dans la guerre qu'il commença contre la France.

Dans ce pays, on était encore dans le doute si la Prusse prendrait une part active à la guerre résolue à Pillnitz, lorsque ce fut elle qui la commença. Dès le mois de juin 1792, Frédéric-Guillaume

fit marcher sur le Rhin une armée de 50,000 hommes. Il ne tarda pas à l'aller rejoindre avec le prince royal. On connaît l'issue de cette campagne (*voy.* Brunswic, Jemmappes, Valmy, etc.) : le 5 avril 1795, la Prusse signa avec la République française le traité de Bâle, par lequel elle abandonna à cette dernière toutes ses possessions sur la rive gauche du Rhin. L'Allemagne du Nord fut déclarée neutre, et l'on convint d'une ligne de démarcation.

Fréderic-Guillaume réunit à sa couronne les deux principautés d'Anspach et de Baireuth (*voy.*), qui furent cédées à la branche électorale de la maison de Hohenzollern (*voy.*), le 2 décembre 1791, par le margrave Christian-Frédéric-Charles-Alexandre, dernier rejeton de la branche de Franconie, moyennant une rente annuelle de 500,000 florins. Ce fut à cette occasion que le roi rétablit l'ordre de l'Aigle-Rouge.

Il introduisit, pendant son règne, quelques changements dans l'administration intérieure. La régie, d'après le système français, établie par Fréderic II, fut supprimée; plusieurs ordonnances utiles furent rendues, et un nouveau code promulgué. Mais la tolérance éclairée du grand Frédéric reçut une funeste atteinte de l'edit de religion et de differentes autres mesures prises dans le même esprit. Frédéric-Guillaume II mourut le 16 décembre 1797.

Frédéric-Guillaume III, roi actuel, fils aîné de Frédéric-Guillaume II et de la princesse Louise de Hesse-Darmstadt, est né le 3 août 1770. Sa mère se chargea du soin de sa première éducation, de concert avec son grand-oncle Frédéric II. Son premier gouverneur fut le comte Charles-Adolphe de Brühl. Frédéric-Guillaume montra de bonne heure d'heureuses dispositions, un excellent caractère, et surtout cette force d'âme dont il donna par la suite des preuves au moment de l'adversité. Son éducation ne fut pas exclusivement militaire; elle eut aussi un caractère bourgeois, et l'on chercha même, dès son enfance, à le rapprocher de toutes les classes de la société. On trouva un témoignage des sentiments vraiment évangéliques du jeune prince dans la profession de foi qu'il fit, lors de sa confirmation, le 4 juillet 1787, et qui a été insérée dans la *Bibliothèque critique des prédicateurs*, de Rœhr (1829).

Au mois d'août 1791, il accompagna son père à Dresde, en qualité de prince royal, et y fit la connaissance de l'archiduc François qui y avait accompagné son oncle. Lorsque la Prusse et l'Autriche déclarèrent la guerre à la France, Frédéric-Guillaume, avec tous les autres princes de la famille royale, suivit son père, au mois de juin 1792, à l'armée du Rhin, placée sous le commandement du duc de Brunswic, et y trouva différentes occasions de montrer du sang-froid et de l'intrépidité. Ce fut pendant cette campagne qu'il vit, à Francfort-sur-le-Mein, la princesse Louise, fille du duc Charles de Mecklembourg-Strelitz, qu'il épousa le 24 décembre 1793. Ce ne fut là ni un mariage politique ni un arrangement de famille, mais l'œuvre de l'amour et d'un accord parfait dans les sentiments.

Lorsque Frédéric-Guillaume III succéda à son père, le 16 novembre 1797, il resolut de visiter avec la reine, au printemps suivant, les principales villes de la Prusse, pour recevoir leur serment de fidélité. Des favoris des deux sexes s'étaient emparés du pouvoir souverain dans les dernières années du règne de son père, et en avaient indignement abusé; un grand nombre des institutions les plus utiles de Frédéric II avaient été détruites. Les honnêtes gens tournaient avec espoir leurs regards vers Frédéric-Guillaume III, qui promettait de marcher sur les traces de son grand-oncle, et qui ne trompa pas effectivement la confiance publique dès qu'il eut pris en main les rênes du gouvernement.

L'odieux édit de religion fut aussitôt rapporté, ainsi que l'ordonnance de censure; la censure fut organisée conformément à l'esprit du siècle; la ferme du tabac, qui pesait sur le peuple, se vit retirer son privilége; et le cours de la justice cessa d'être entravé par des ordres de cabinet arbitraires. Voici au contraire le langage que firent entendre les ordres de cabinet du nouveau roi (nous citons textuellement) : « La raison et la philosophie doivent être les compagnes inséparables de la religion ; il n'est pas be-

soin de loi coërcitive pour conserver pure la vraie religion. » Le monarque se hâta d'éloigner de sa personne plusieurs individus qui, sous le règne précédent, avaient soulevé contre eux le juste mécontentement de la nation, et de les remplacer, à la tête des affaires, par des hommes d'une capacité et d'une probité reconnues. On vit alors, chose inouïe jusque-là, un roi rendant compte à ses sujets des motifs de sa conduite. Frédéric-Guillaume introduisit dans le gouvernement une sage économie, d'autant plus nécessaire que le désordre des finances était extrême et que la dette s'élevait à 22 millions de thalers; il en donna lui-même l'exemple à sa cour, où régnèrent bientôt une noble simplicité, l'ordre et la ponctualité. Le couple royal présentait le beau spectacle du bonheur domestique et d'un amour conjugal bien rare sur le trône.

Lorsque les puissances européennes recommencèrent les hostilités contre la France, la Prusse resta fidèle au traité de Bâle du 17 mai 1795 et observa la neutralité. Fréderic-Guillaume profita de la paix pour développer l'instruction et la culture intellectuelle dans ses anciennes et ses nouvelles provinces, et pour établir le bien-être de ces dernières surtout sur des bases plus solides. Il avait été décidé, par le traité de Bâle, que les troupes françaises continueraient à occuper les provinces prussiennes situées sur la rive gauche du Rhin, la Gueldre, Meurs et une partie de Clèves; les puissances contractantes avaient remis à la conclusion de la paix générale avec l'empire d'Allemagne de statuer définitivement sur le sort de ces pays. La paix ayant été signée à Lunéville le 9 février 1801, et toute la rive gauche du Rhin ayant été cédée à la France, la Prusse reçut en dédommagement, en 1803, par décision de la députation de l'Empire, la partie orientale de l'évêché de Münster, les principautés de Hildesheim, de Paderborn, d'Eichsfeld, Erfurt avec son territoire, Untergleichen, Treffurt, Dorla, les villes libres de Goslar, Mülhausen et Nordhausen, les chapitres de Quedlinbourg, d'Essen, de Werden, d'Elten, l'abbaye de Herford et la prévôté de Kappenberg, c'est-à-dire un accroissement de territoire d'environ 180 milles carrés géographiques, avec plus de 400,000 habitants. La plupart de ces pays sont fertiles et parfaitement situés; ils lui apportaient en outre un surcroît de revenus de plus de deux millions de florins. Un échange conclu avec la Bavière arrondit les principautés de la Franconie et ajouta à la monarchie prussienne un territoire d'à peu près 8 milles carrés. Frédéric-Guillaume III se voyait alors à la tête d'un état dont la population s'élevait déjà à 10 millions d'habitants.

Il continua à garder la neutralité lors de la troisième coalition contre la France, formée, en 1805, par l'Angleterre, la Russie et l'Autriche. Les démonstrations de la Russie contre la Prusse l'engagèrent à concentrer des troupes en Silésie et sur la Vistule; mais la marche inattendue d'une armée franco-bavaroise (*voy.* BERNADOTTE) à travers le territoire neutre d'Anspach et la présence de l'empereur Alexandre à Berlin changèrent les dispositions du roi, qui entra dans la coalition, le 3 novembre 1805, sous certaines conditions, et fit aussitôt marcher une armée vers la Franconie, tout en offrant sa médiation aux parties belligérantes. La paix fut conclue entre la France et l'Autriche, après la bataille d'Austerlitz. Quelques jours auparavant, le 15 décembre 1805, le comte de Haugwitz avait signé à Vienne les préliminaires de la paix entre la France et la Prusse. Les deux puissances se garantirent réciproquement l'intégrité de leur territoire; la Prusse céda Anspach à la Bavière, Clèves et Neufchâtel à la France, et reçut en échange tout l'électorat de Hanovre. La Prusse en prit possession le 1er avril 1806; mais cette acquisition donna lieu, le 20 avril, à un manifeste de l'Angleterre qui ne tarda pas à être suivi d'une déclaration de guerre formelle. Les Suédois, qui s'étaient engagés à couvrir le duché de Lauenbourg pour prix des subsides qu'ils recevaient de la même puissance, se trouvèrent ainsi mêlés dans la lutte. Cependant, dès le mois d'août suivant, une espèce de réconciliation s'opéra entre elle et la Prusse.

Des conférences relatives à la paix s'étant ouvertes entre la France, l'Angleterre

et la Russie, la Prusse se crut menacée, surtout dans sa nouvelle possession du Hanovre, et ses craintes, accrues par l'établissement de la Confédération du Rhin, se firent jour dans des notes diplomatiques auxquelles le gouvernement impérial ne fit pas un bon accueil. Frédéric-Guillaume III avait conçu l'idée de former, dans le nord de l'Allemagne, une confédération semblable à celle que Napoléon avait fondée dans le midi, et qui aurait embrassé tous les états non mentionnés dans l'acte constitutif de la Confédération du Rhin. Il exigea du cabinet des Tuileries qu'il ne s'opposât pas à l'exécution de ce plan, et le somma de retirer ses troupes de l'Allemagne, où elles occupaient encore différentes positions malgré les traités. Afin de donner plus de poids à sa demande, il fit en même temps, de concert avec la Saxe, son alliée forcée, tous les préparatifs nécessaires pour entrer en campagne. L'armée française, de son côté, se mit en mouvement contre l'Allemagne, et les hostilités commencèrent sur la Saal le 9 octobre 1806. Le lendemain, l'avant-garde prussienne dut battre en retraite sur Saalfeld, où le brave prince Louis de Prusse fut tué, et le 14, les batailles d'Iéna (*voy.*) et d'Auerstædt décidèrent du sort de l'armée prussienne, ainsi que des pays situés entre le Weser et l'Elbe. Les forteresses les plus importantes n'opposèrent pas la moindre résistance, et, dès le 27, Napoléon fit son entrée à Berlin. Affligé de ses revers inattendus et qui dissipèrent le charme qui jusque-là était resté attaché au nom prussien que Frédéric II avait rendu si glorieux, abandonné de l'Autriche, affaibli encore par l'insurrection inévitable des provinces polonaises, Frédéric-Guillaume, sans perdre courage, se retira à l'extrême frontière de son royaume, rallia son armée à Memel, et punit avec une juste sévérité ceux qui avaient lâchement oublié leurs devoirs envers la patrie. De concert avec l'empereur de Russie, qui, en cette occasion, se montra fidèle allié, il essaya de défendre la Prusse orientale contre l'invasion des ennemis; mais les batailles d'Eylau et de Friedland (*voy.* ces noms) amenèrent forcément la paix de Tilsitt (*voy.*), qui fut signée le 9 juillet 1807. Le roi de Prusse se vit contraint d'abandonner des provinces qui, depuis des siècles, avaient fait partie du patrimoine de sa famille. La moitié de son royaume, bien plus, la moitié la mieux cultivée et la plus industrieuse, fut perdue pour lui. Mais ce qui fut pour lui un sujet de douleur encore plus amère, ce fut d'avoir à supporter longtemps l'occupation française, même dans la portion de ses états que le vainqueur avait daigné lui laisser. Berlin ne fut évacué par lui qu'au mois de décembre 1808, et le roi ne retourna dans sa capitale qu'à la fin de 1809.

De ce moment, Frédéric-Guillaume, secondé par la reine Louise, s'appliqua avec une ardeur infatigable à fermer les plaies que la guerre avait faites à son pays et à réorganiser ses états. L'armée, réduite à 42,000 hommes par la volonté du vainqueur, fut soumise à de nouveaux règlements. Une nouvelle constitution civile fut promulguée et la marche des affaires publiques fixée d'une manière certaine. Le 9 octobre 1807 avait déjà paru l'édit mémorable qui abolissait la servitude héréditaire : le 19 novembre 1808 fut publiée, sous le nom de règlement municipal (*Stædteordnung*), une ordonnance pour la représentation des villes par députés dans les affaires d'un intérêt général pour la commune. L'aliénation des domaines de la couronne, ordonnée le 6 novembre 1809, fut une mesure non moins importante et non moins féconde en effets heureux; en revanche, le 30 octobre 1810, les biens des couvents et les autres propriétés ecclésiastiques furent déclarés appartenir à l'état. L'instruction publique fut réorganisée sur des bases très libérales, malgré les circonstances critiques; l'université de Berlin fut fondée, en 1809, et celle de Francfort-sur-l'Oder fut transférée, en 1810, à Breslau, où elle reçut de nouveaux règlements plus conformes à l'esprit du siècle. Nous reviendrons sur plusieurs de ces mesures à l'article que nous consacrerons au ministre de Hardenberg.

En décembre 1808, avant de retourner dans sa capitale, Frédéric-Guillaume s'était rendu avec la reine à Saint-Pétersbourg, pour resserrer les liens d'amitié

qui l'unissaient à l'empereur Alexandre. Après un séjour de quelques semaines dans la capitale de la Russie, il était retourné à Kœnigsberg, et il n'avait fait son entrée à Berlin que le 23 décembre 1809. Cependant la joie qu'il éprouva de se retrouver au milieu de son peuple, fut bientôt troublée de la manière la plus cruelle par la mort inopinée de la reine, le 19 juillet 1810. Tendre époux, mais chrétien résigné, Frédéric-Guillaume ne se laissa pas abattre par ce coup terrible qui semblait devoir briser son existence; il continua ses efforts pour fermer les plaies qu'avait laissées la guerre et pour ramener le bien-être dans l'intérieur de ses états. Il apporta différentes modifications à l'administration civile, à l'administration judiciaire, au système monétaire et aux lois relatives à l'agriculture. Un édit du 30 octobre 1810 supprima le bailliage de Brandebourg, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, la grande-maîtrise de l'ordre Teutonique et ses commanderies, dont tous les biens furent réunis au domaine public. Cette suppression fut ensuite confirmée par l'acte du 23 janvier 1811; le 23 mai 1812, le roi fonda, pour remplacer les anciens ordres de chevalerie, un ordre nouveau sous la dénomination d'*Ordre royal de Saint-Jean de Prusse*, dont il se déclara le protecteur.

A la merci de l'empereur des Français, à qui, après la bataille de Wagram, l'empereur d'Autriche avait donné sa fille en mariage, Frédéric-Guillaume III n'avait rien à espérer de la force et se résigna à la soumission. Le 24 février 1812, il conclut à Paris avec la France une alliance offensive et défensive envers et contre tous; et lorsque, au mois de juin suivant, la guerre éclata entre la Russie et la France, il envoya à Napoléon un corps auxiliaire de 30,000 hommes qui forma, avec le dixième corps d'armée, l'aile gauche de la grande-armée, sous les ordres du maréchal Macdonald, et fut chargé du siége de Riga. Lors de la funeste retraite de Russie, les Prussiens durent aussi se retirer devant les Russes; mais le général York (*voy.*), qui les commandait, sauva sa division en signant, le 30 décembre 1812, avec le général russe Diebitsch (*voy.*), une convention en vertu de laquelle le corps auxiliaire prussien fut déclaré neutre et se sépara de l'armée française. Frédéric-Guillaume fut forcé de blâmer d'abord la conduite de son général, mais quand il eut transporté sa résidence à Breslau, le 22 janvier 1813, il se hâta de lui témoigner toute sa satisfaction dans un ordre du jour et mit un second corps de troupes sous ses ordres. L'heure de la délivrance avait sonné pour la Prusse, et l'espoir de relever enfin leur patrie, courbée jusqu'à terre sous le joug de l'étranger, exaltait le courage de ses enfants. Les proclamations royales du 3 et du 9 février, et du 17 mars 1813, appelèrent le peuple aux armes. L'enthousiasme ne connut plus de bornes, et l'on vit courir sous la bannière de la patrie non-seulement des jeunes gens, mais même des hommes sur le concours actif desquels on n'avait plus aucun droit de compter. Toutes les classes de la société rivalisèrent de zèle; c'était à qui s'imposerait le plus de sacrifices. Cet élan populaire, joint aux préparatifs que le gouvernement avait faits en secret, permirent de mettre sur pied avec une rapidité merveilleuse une armée nombreuse et aguerrie.

Les troupes françaises n'avaient évacué Berlin que dans la nuit du 3 au 4 mars, et les Russes y étaient entrés bientôt après. Le 15 mars, l'empereur Alexandre passa par Breslau où le roi de Prusse était encore. Le 20, on annonça la signature d'un traité conclu entre eux à Kalisch le 28 février, mais on en tint les articles secrets. Les deux monarques s'unirent intimement. Le 27, le général Krusemark remit au cabinet des Tuileries la déclaration de guerre de la Prusse. Deux armées prussiennes, l'une formée en Silésie et commandée par Blücher (*voy.*), l'autre sous les ordres d'York, qui avait fait sa jonction à Berlin avec le général russe Wittgenstein, entrèrent aussitôt en Saxe. Frédéric-Guillaume III retourna le 24 à Berlin, où il nomma des gouverneurs civils et militaires, abolit le système continental, et fonda, pour cette guerre seulement, l'ordre de la Croix de Fer.

Outre les armées régulières, on organisa le plus promptement possible le

landwehr et le *landsturm* qui rendirent d'importants services plus tard, lorsque les Français se retournèrent contre la Silésie et le Brandebourg. La présence du roi, qui voulut partager les périls et les fatigues de son armée, vint doubler le courage des soldats, à l'héroïsme desquels un juste sentiment national ne nous empêchera pas de rendre justice. Lutzen, Bautzen, Haynau, Kulm, Grossbeeren, Dennewitz, la Katzbach, les environs de Wartenburg, Leipzig, etc., furent témoins des exploits par lesquels la levée en masse, et surtout la jeunesse des universités, lavèrent la honte des sanglantes défaites d'Iéna et d'Auerstædt. Les Prussiens se distinguèrent aussi au passage du Rhin, effectué le 1er janvier 1814, à la bataille de Laon, remportée le 9 mars, et à l'affaire de Montmartre, le 30. « L'armée de Silésie, dit Blücher à la fin de son rapport daté de Paris, 4 avril 1814, après une campagne de sept mois et demi, pendant laquelle elle a livré six grandes batailles, huit actions et d'innombrables combats, a fait plus de 48,000 prisonniers et conquis 432 canons. »

Dans la campagne de 1813 et 1814, Frédéric-Guillaume non-seulement donna plusieurs preuves de courage personnel, comme à Kulm, le 30 août 1813, près de la Fère-Champenoise, le 25 mars 1814, mais il contribua puissamment par sa fermeté et son sang-froid dans le péril, après les journées malheureuses pour lui de Montmirail, le 14 février, et de Montereau, le 18, à assurer le triomphe final des alliés. Déjà ils avaient résolu de battre en retraite sur Chaumont, et il est à peu près certain que le mouvement se serait continué jusqu'au-delà du Rhin et que la puissance de Napoléon se serait raffermie, lorsque Frédéric-Guillaume réussit à faire partager sa confiance aux généraux; et, au lieu de reculer, les armées s'avancèrent sur Paris, qui ne tarda pas à se rendre, le 30 mars.

Frédéric-Guillaume récompensa libéralement les hommes qui avaient mis à exécution ses plans et défendu ses droits. Il éleva à la dignité de prince l'habile chancelier Hardenberg, qui, dans des temps difficiles, avait tenu le gouvernail de l'état d'une main aussi ferme qu'exercée, et l'intrépide maréchal Blücher. Les termes dans lesquels étaient rédigées les lettres-patentes qui leur conférèrent ce titre, en date du 3 juin 1814, font honneur aux sentiments du roi et témoignent de la juste estime qu'il faisait de leurs services. La bravoure sur le champ de bataille et la fidélité au souverain et à la patrie furent récompensées, sans distinction de rang, par des titres ou ordres et des promotions. Le souvenir des héros morts dans la lutte fut consacré plus tard par des monuments publics, à Kulm, sur le Kreutzberg près de Berlin, etc.

Frédéric-Guillaume resta à Paris jusqu'à la conclusion de la paix, et se rendit ensuite, au mois de juin 1814, à Londres avec l'empereur Alexandre. Le 7 août suivant, il fit son entrée triomphale dans la capitale de ses états, et partit bientôt après pour Vienne, où il demeura jusqu'à la fin du congrès. Les traités de Vienne et quelques traités particuliers lui rendirent à peu près tout ce qu'il avait perdu à la paix de Tilsitt. Lorsque Napoléon rentra en France, au mois de mars 1815, Frédéric-Guillaume se coalisa avec l'Autriche, la Russie et l'Angleterre, et dès le 18 juin les armées prussiennes assurèrent, par leur arrivée inattendue sur le champ de bataille la victoire jusqu'alors incertaine et bientôt décisive de Belle-Alliance ou de Waterloo (*voy.*).

Frédéric-Guillaume ne retourna dans sa capitale que le 19 octobre, et trois jours après il célébra le jubilé de l'avénement au trône de la famille de Hohenzollern (*voy.*), qui régnait sur la Prusse depuis quatre cents ans. Depuis cette époque, il n'a pas cessé de s'occuper des moyens d'accroître la prospérité de ses états; il a surtout témoigné une sollicitude toute particulière pour l'Église et les écoles. En politique, ses efforts constants ont tendu à maintenir la paix et à affermir l'ordre légal; mais il ne remplit qu'imparfaitement l'engagement qu'il avait pris d'introduire en Prusse le système représentatif. Le rétablissement des États provinciaux (*voy.*) ne fut qu'un tempérament sans conséquence au pouvoir absolu, qu'il exerce, il est vrai, avec sagesse

et libéralisme, mais sans avoir assuré à la nation les garanties pour l'avenir dont tous les peuples ont, de nos jours, senti le besoin. Il s'associa aussi, avec trop d'abandon peut-être et aux dépens de la suprématie que des tendances plus constitutionnelles et moins favorables à la Russie lui auraient fait prendre en Allemagne, à toutes les mesures illibérales adoptées par la diète germanique effrayée de l'effervescence populaire. Mais, en revanche, il habitua ses peuples à compter sur sa justice inflexible, sur sa profonde moralité et sur ses sentiments vraiment paternels. Il augmenta même considérablement l'ascendant de la Prusse sur l'Allemagne, grâce à l'association de douanes (*voy.* ce mot) qu'il fonda, et qui prépare, au moins à certains égards, l'unité politique que l'avenir semble réserver à cette contrée. Après la révolution française de juillet 1830, Frédéric-Guillaume III imposa silence aux légitimistes prussiens et aux partisans de la guerre; ses efforts contribuèrent puissamment à maintenir la paix européenne compromise par les dispositions belliqueuses de la Russie et par l'insurrection nationale de Pologne; et il fut l'un des premiers à reconnaître le nouveau roi des Français, dont il accueillit depuis amicalement les fils à Berlin, où leur conduite distinguée et leurs belles manières fortifièrent encore sa bienveillance pour eux. Aussi tous les partis rendent-ils hommage à la sagesse de Frédéric-Guillaume, et les hommes mal informés seuls ont-ils pu s'étonner d'entendre récemment lord Palmerston proclamer dans le parlement anglais qu'il regarde le gouvernement de ce roi comme parfaitement libéral.

Le 9 novembre 1824, il a conclu avec la comtesse Augusta de Harrach, née le 30 août 1800, et qu'il a nommée comtesse de Hohenzollern et princesse de Liegnitz, un mariage morganatique auquel il doit le bonheur de ses vieux jours et les soins dévoués d'une épouse que ses vertus rendaient dignes de la couronne. Elle a embrassé, en 1826, la religion évangélique, qui est celle de son époux, l'un des plus constants et des plus zélés défenseurs du protestantisme.

Cependant, malgré son pieux attachement au culte de ses pères, Frédéric-Guillaume III, toujours fidèle aux principes de justice qui l'ont guidé toute sa vie, et d'ailleurs aussi éclairé que religieux, n'a pas été moins paternel pour ses sujets catholiques de la Pologne et de l'Allemagne occidentale que pour ceux qui professent avec lui la même religion. Pourtant des cris de réprobation s'élèvent contre lui depuis la fin de 1837, année où éclatèrent les démêlés de son gouvernement avec le nouvel archevêque de Cologne, baron Droste de Vischering, et ces dissensions ont encore été envenimées par la résistance non moins décidée de l'archevêque de Posen (Poznân), Martin de Dunin, aux volontés du chef de l'état. Ce n'est pas ici le lieu de faire connaître ces démêlés ni d'en examiner le véritable caractère : nous les réservons pour l'article du pape actuel (*v.* Grégoire XVI); mais nous ne craindrons pas de dire que le règne tout entier de Frédéric-Guillaume III et la bonne harmonie qui n'a jamais cessé d'exister entre lui et le comte de Spiegel, prédécesseur de l'archevêque, démentent les accusations d'intolérance qu'on a trop légèrement portées contre le roi. On peut blâmer les formes acerbes, nous dirons même violentes, que son gouvernement a employées, dans l'affaire de Cologne, contre un prélat d'un si haut rang, sans accuser de fureur intolérante le prince le plus modéré et le plus honnête qui ait jamais honoré le trône.

Les enfants issus de son premier mariage qui vivent encore sont : 1° le prince royal *Frédéric-Guillaume*, dont suit la notice; 2° le prince *Guillaume*, né le 22 mars 1797, époux de la princesse Auguste de Saxe-Weimar; 3° la princesse *Charlotte-Louise*, née le 13 juillet 1798, aujourd'hui femme de l'empereur de Russie Nicolas (*voy.*), et qui, depuis son mariage, a pris le nom d'Alexandra Fœdorovna; 4° le prince *Charles*, né le 29 juin 1801, époux de la princesse Marie de Saxe-Weimar, sœur de la princesse Auguste; 5° la princesse *Alexandrine*, née le 23 février 1803, épouse du grand-duc héréditaire Paul-Frédéric de Mecklembourg-Schwerin, et par conséquent belle-sœur de M^me^ la duchesse d'Orléans; 6° la princesse *Louise*, née le 1^er^ février 1808,

qui a épousé le prince Frédéric (*voy.*) des Pays-Bas; enfin 7° le prince *Albert*, né le 4 octobre 1809, dont la femme, la princesse Marie des Pays-Bas, appartient à cette même famille de Nassau-Orange, depuis si longtemps unie à la Prusse par les liens de la plus étroite parenté. *C. L.* et S.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, prince royal de Prusse, né le 15 octobre 1795, à une époque orageuse qui lui fit connaître de bonne heure l'inconstance de la fortune. Comme tous les princes de sa famille, il entra fort jeune dans la carrière militaire, où il eut pour guides deux officiers généraux distingués, Scharnhorst (*voy.*) et Knesebeck. Cependant, pour mieux le former à l'art de régner, le roi Frédéric-Guillaume III lui fit faire aussi des cours de philosophie, de droit et d'économie publique, par les professeurs les plus distingués de l'université de Berlin : MM. Ancillon et Ritter (*voy.*) furent au nombre de ses maîtres.

Le prince royal de Prusse se distingue de tous les membres de sa famille actuels ou anciens par une plus grande affabilité et par un amour éclairé des beaux-arts. Il a soutenu de ses encouragements plusieurs artistes dignes d'une si haute protection; il a fait restaurer dans le goût du moyen-âge le magnifique château de Marienbourg (*voy.*), ancien siége des grands-maîtres de l'ordre Teutonique, ainsi que le petit château de Stolzenfels auprès du Rhin. D'autres entreprises relatives aux beaux-arts ont trouvé dans ce prince l'appui dont elles avaient besoin : aussi son voyage sur le Rhin, en 1833, donna-t-il lieu à une foule d'hommages de la part des artistes. A la suite de ce voyage, le prince fit déposer dans un sarcophage au village de Castel, sur la Sarre, où une vieille chapelle fut mise à sa disposition, les restes de Jean de Bohême, tué à la bataille de Crécy au XIV^e^ siècle, et dont les restes enterrés autrefois à Luxembourg, avaient passé entre les mains d'un industriel.

La carrière publique de Frédéric-Guillaume a été jusqu'à présent peu remarquable. Jeune encore, il accompagna son père dans les guerres de 1813, 1814 et 1815, et vint avec les alliés à Paris. On assure que la vue des objets d'art réunis dans cette capitale, ainsi qu'un voyage en Italie, contribuèrent beaucoup à développer en lui le goût du beau. En 1823, il épousa Élisabeth-Ludovique, fille de Maximilien, roi de Bavière, née le 13 novembre 1801. Ce mariage est resté sans enfants. Celui de sa sœur avec l'empereur Nicolas de Russie le conduisit itérativement dans cet empire, où il s'unit à son beau-frère par des liens étroits. Depuis, appelé par son père au conseil de guerre ainsi qu'au conseil d'état, il fit preuve d'indépendance et de hautes lumières. On cite de lui beaucoup de mots heureux qui témoignent de la vivacité de son esprit. Le parti stationnaire et celui du mouvement ou des réformes placent également leur espérance sur ce prince, jaloux, à ce qu'il paraît, de rester libre de tout engagement. *C. L. m.*

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, prince électoral et co-régent de Hesse-Cassel, né le 20 août 1802 à Hanau, est le fils unique de Guillaume II, électeur de Hesse, et d'Auguste-Frédérique-Chrétienne, fille du roi de Prusse Frédéric-Guillaume II. Il eut pour précepteur, depuis 1815, M. Suabedissen, maintenant professeur à l'université de Marbourg, et qui alors l'accompagna à cette université et à celle de Leipzig. Lorsque les liaisons scandaleuses de l'électeur avec la comtesse de Reichenbach eurent troublé la bonne harmonie entre lui et l'électrice, et que celle-ci se fut retirée à l'étranger, le jeune prince suivit d'abord sa mère et demeura près d'elle, soit à Bonn, soit à Fulde. Il était de retour à Cassel lorsqu'éclata le soulèvement du mois de septembre 1830. Populaire par l'oppression sous laquelle l'avait tenu son père, il se présenta, le 15 septembre, aux bourgeois révoltés, et ses promesses contribuèrent beaucoup à éviter de plus grands désordres. Peu de temps après, il fut envoyé par l'électeur à Hanau, où le mécontentement provoqué par la loi des douanes avait excité de graves sujets de crainte. Le prince électoral promit au peuple assemblé que cette loi odieuse serait rapportée et qu'une constitution lui serait octroyée. Ces assurances disposèrent tellement les esprits en sa faveur que la tranquillité ne tarda pas à se rétablir.

L'électeur cependant, blessé de l'exaspération qui régnait universellement contre la comtesse de Reichenbach et de la demande qui lui fut faite au mois de novembre 1830, par un grand nombre de bourgeois de la capitale, de ne pas autoriser le retour en Hesse de cette favorite, se décida à quitter Cassel bientôt après la promulgation de la nouvelle constitution, et alla s'établir à Hanau au mois d'avril 1831. En vain la bourgeoisie et les États le prièrent-ils de revenir dans sa résidence : il se montra inflexible, et, au mois de septembre, il déclara à l'assemblée des États qu'il avait nommé corégent le prince électoral.

Frédéric-Guillaume, qui n'avait pu prendre à la cour de son père l'idée de la sainteté du mariage, et qui alors habitait Fulde, entretenait des relations avec la femme du lieutenant prussien Lehmann. Cette femme avait embrassé le protestantisme pour pouvoir accomplir le divorce qu'elle méditait; et dès le mois d'août le jeune prince, nonobstant l'opposition de l'électrice, fit la déclaration qu'il avait contracté avec elle un mariage morganatique. M^me^ Lehmann venait de prendre le nom de M^me^ de Schaumburg; un décret postérieur en fit une comtesse de Schaumburg. Tous les enfants qui naîtront de ce mariage doivent prendre le titre de comtes ou comtesses de Schaumburg, en vertu du même décret.

Ce fut le 30 septembre 1831 que l'électeur transmit à son fils, avec le titre de co-régent, le pouvoir de gouverner seul, jusqu'à ce qu'il jugerait à propos de rentrer dans sa capitale. Le prince fit son entrée à Cassel au mois d'octobre; sa femme le suivit de près. Si le succès de sa médiation pendant la révolte paraissait devoir le recommander à la faveur populaire, la mésintelligence qui régnait entre lui et sa mère au sujet de son mariage, lui fut d'autant plus nuisible dans l'opinion publique que le peuple prenait une part plus vive aux malheurs de cette princesse vertueuse, qui, depuis 1831, habitait de nouveau Cassel. A peine en possession de l'autorité, Frédéric-Guillaume diminua le nombre de ses serviteurs et sembla rechercher d'abord la faveur populaire; mais bientôt toute sa sollicitude se dirigea sur l'armée. Les espérances qu'on avait mises en lui s'évanouirent les unes après les autres, et l'effervescence des esprits était déjà grande lorsque, le 7 décembre, la garnison fit usage de ses armes contre les bourgeois qui s'étaient rassemblés en grand nombre autour de l'électrice à sa sortie du théâtre pour lui témoigner leur sympathie. Les sommations furent faites et la force employée sans motif. Cette manière d'agir exaspéra d'autant plus le peuple qu'il crut y voir une provocation à la révolte et y reconnaître l'influence du parti aristocratique militaire auquel appartenaient quelques-uns des conseillers intimes et des confidents du prince. Les États ordonnèrent une enquête, mais le rapport se fit attendre si longtemps que le mécontentement s'en accrut. Il est vrai qu'une réconciliation fut ensuite ménagée entre le prince et sa mère; mais la mésintelligence ne fit qu'augmenter entre le gouvernement et les États, et la réaction hostile au nouvel état de choses fut couronnée par la dissolution des États, en 1832. Nous raconterons la suite des événements à l'article Hesse. *C. L.*

FRÉDÉRICS D'OR, pièces de monnaie prussienne en or qu'on distingue en doubles frédérics, valant environ 41 fr. 60 cent., et en simples frédérics, de la valeur de 20 fr. 80 cent. Il y a aussi des demi-frédérics valant la moitié des précédents. On en trouve peu en circulation, et ils ne se rencontrent guère dans les transactions commerciales. D-G.

FRÉDÉRIK-LEMAISTRE, *voy.* Lemaistre.

FREDERIKSOORD, *voy.* Colonies agricoles.

FREDRO (le comte Alexandre), l'auteur comique le plus populaire de nos jours en Pologne, est né vers 1790 d'une famille distinguée établie dans l'ancienne Russie Rouge, aujourd'hui Galicie autrichienne, et qui avait déjà produit au XVII^e^ siècle un historien distingué*. Après avoir servi dans les armées du grand-duché de Varsovie sous Napoléon, le comte Fredro se retira dans ses propriétés en Galicie, et il y mène depuis ce temps la

(*) André-Maximilien Fredro, mort en 1679. S.

vie paisible de père de famille et d'agronome. Au milieu d'une existence qui ne paraîtrait guère favoriser les études dramatiques, sous un gouvernement qui respecte peu la verve et les franchises des écrivains, le comte Fredro ne put résister cependant à sa véritable vocation de peintre des mœurs et des travers de son pays et de son siècle. Ses premières pièces parurent sur la scène polonaise de Léopol (Lemberg); bientôt plusieurs volumes de ses comédies sortirent des presses de Vienne, et au bout de quelques années on les vit représentées à la fois avec succès à Léopol, Cracovie, Varsovie, Poznân, Vilna et Kiiow (Kief), enfin dans toute l'enceinte de l'ancienne Pologne, démembrée et gouvernée par l'étranger, mais qui n'en chérit que plus sa langue, sa littérature et sa nationalité.

Le comte Fredro a choisi pour fond de presque toutes ses comédies des caractères, des tableaux et des habitudes polonaises; ses principales pièces sont: *M. Geldhab*, ou le riche parvenu, tableau qui retrace avec énergie les travers et les ridicules inséparables de la vanité alliée à un sordide amour de l'argent; *Cudzoziemszczyzna*, ou manie de tout ce qui est étranger, faiblesse malheureusement trop enracinée en Pologne; *les Dames et les Hussards*, charmant croquis qui montre les incompatibilités entre une existence de vieux troupier et les habitudes capricieuses du beau sexe; *le Mari et la Femme*, et *les Amis*, peintures de mœurs contemporaines, peut-être un peu trop chargées; *M. Jowialski*, personnage jovial comme l'indique son nom, et entouré d'une société d'originaux les plus amusants; enfin *un Vœu de jeunes filles* et *l'Usufruit*, comédies, qui ont surtout beaucoup réussi à la représentation. Ces pièces témoignent d'une parfaite intelligence des effets de la scène; le dialogue y est spirituel et animé; l'auteur saisit avec habileté les caractères, mais ne les développe pas toujours assez; peut-être aussi le langage des passions ne lui est-il pas bien familier. Comme poëte, M. Fredro a plus de verve que d'imagination; ses vers sont d'une facilité étonnante; son style n'est peut-être pas assez correct et assez châtié. Cependant M. Fredro, qui appartient sans contredit aux auteurs vivants les plus distingués de Pologne, ne doit sa popularité dramatique qu'au mérite intrinsèque de ses ouvrages; et, sans avoir encore atteint, à ce qui nous semble, toute la maturité de son talent, il a déjà parfaitement justifié sa vocation de puissant soutien de la scène nationale de son pays. Sa pièce *les Dames et les Hussards*, traduite en allemand, a eu du succès à Berlin. En France, on ne connaît de lui que la comédie *un Vœu de jeunes filles*, publiée en 1835 dans la collection intitulée *Chefs-d'œuvre du théâtre européen*. C. M-cz.

FREDUM. Chez les peuples germains l'injure reçue rejaillissait sur la famille entière et même sur les amis de l'offensé. Aussi les haines s'étendaient-elles de proche en proche, et des deux côtés on courait ordinairement aux armes. Toutefois il y avait dans les usages de ces peuples un puissant correctif à cette turbulente susceptibilité, car il était loisible d'effacer l'injure par de l'argent. Le juge fixait alors le taux de la *réparation;* quelquefois il était appelé à prendre le parti d'un offensé trop faible pour tirer vengeance d'un agresseur puissant, et forçait ce dernier à payer la *réparation* due; d'autres fois, au contraire, prenant sous sa protection l'agresseur lui-même, il forçait un offensé implacable à recevoir la réparation offerte et à renoncer par là à toute vengeance. Ces espèces de dommages et intérêts s'appelèrent *wehrgeld**. Mais indépendamment de ce *wehrgeld*, qui appartenait à l'offensé, le coupable payait encore au juge une somme à titre d'amende. Cette amende s'appelait *fredum* ou gage de paix: *Friede* en allemand signifie paix.

Les codes des peuples germains, qui sont bien certainement les recueils de leurs anciennes coutumes, nous donnent des lumières sur le *wehrgeld* et sur les *freda*. On y voit que le *fredum* se payait pour acheter la protection du juge contre le droit de vengeance. Aussi, comme Montesquieu en a fait la remarque, dans les cas où il n'y avait pas lieu à vengeance, il n'y avait pas lieu non plus au *fre-*

(*) Nos monuments latins les appellent *compositiones* (*voy.* ce mot).

dum: par exemple, lorsqu'on tuait quelqu'un par accident, lorsqu'un délit était commis par un enfant, le *wehrgeld* avait lieu, mais il n'y avait point de *fredum*. De même la quotité du *fredum* se proportionnait à la grandeur de la protection: ainsi le *fredum* pour la protection du roi était plus grand que celui qu'on payait pour la protection d'un juge ordinaire. Une partie de ce *fredum* entrait dans les coffres du fisc; l'autre partie appartenait au juge qui connaissait du différend. J. G-T.

FREEHOLDERS et COPYHOLDERS, *voy.* ANGLETERRE, T. I^er^, p. 743.

FRÉGATE (marine), nom d'un navire de guerre inférieur au vaisseau de ligne, mais cependant grand, fort et bien armé, puisqu'aujourd'hui il porte jusqu'à 60 canons. La frégate moderne, quelle que soit sa force, n'a qu'un seul pont ou batterie entière; son armement se complète par un certain nombre de canons ou de caronades distribués sur ses gaillards. Les frégates françaises sont classées ainsi qu'il suit: frégates de 1^er^ rang, portant 60 bouches à feu, canons du calibre de 30 en batterie et caronades de 30 sur les gaillards; frégates de 2^e^ rang, portant 56 ou 54 bouches à feu, canons de 24 en batterie, caronades de 36, 30 ou 24 sur les gaillards; frégates de 3^e^ rang: ce rang comprend quelques frégates de 50, premiers essais des grandes frégates, quelques frégates de 48 et de 46, enfin toutes les anciennes frégates de 44 qui datent de l'empire. Tout ce qui, en frégates, était au-dessous de 44 bouches à feu a été abandonné. Les frégates de 44 portent du 18 en batterie et des caronades de 24 sur les gaillards.

Au terme du budget de 1838, la France a, à flot, 13 frégates du 1^er^ rang, 9 frégates du 2^e^, et 14 frégates du 3^e^: total, 36; de plus, en construction, 27 frégates, dont 9 du 1^er^ rang, 11 du 2^e^ et 7 du 3^e^.

Le gréement (*voy.*) de la frégate est à peu près, en tout, le même que celui du vaisseau de ligne. *Voy.* l'article.

Les frégates sont désignées de deux manières, par le nombre de leurs bouches à feu et par le calibre des pièces dont elles sont armées. Ainsi l'on dit: une frégate de 60 canons ou une frégate de 30. Sous ce dernier rapport, il y avait, avant la Révolution, des frégates de 18, de 12, de 9 et de 8; aujourd'hui tous les calibres inférieurs au 18 sont attribués aux corvettes, bricks, etc. Au XVII^e^ siècle, les frégates avaient deux ponts, en général, et l'auteur hollandais de l'*Art de bâtir les vaisseaux* (Amsterdam, 1719), d'après le *Dictionnaire de marine* d'Aubin (Amsterdam, 1702), donne les plans et devis d'une frégate de 128 pieds de long, 13 pieds de creux et 32 pieds de large, comme le type des bâtiments de cette espèce. Aubin prétend que ce sont les Anglais qui, les premiers, ont fait de ces bâtiments de guerre à deux couvertes, ayant les ponts moins hauts que les vaisseaux, et beaucoup moins chargés de bois; il ajoute qu'ils ont été les premiers aussi à les nommer *frégates*. Ce nom était dès longtemps connu dans la Méditerranée; il était attribué à un petit navire de la famille des galères, fort en usage au XVI^e^ siècle et tout-à-fait négligé au XVII^e^ et au XVIII^e^, car il n'en est question ni dans le *Dictionnaire des termes propres de marine*, par Desroches, ni dans le *Vocabulaire* de Lescalier, ni dans l'Encyclopédie. Aubin ne le mentionne qu'imparfaitement, page 431; Pantero-Pantera le définit ainsi, page 48 de son *Armate navale*: « Les « frégates sont navires (*vascelli*) plus « petits que les brigantins; quelques-unes « portent couverte, d'autres n'en ont pas; « elles ont une petite coursie et la poupe « plus basse et moins relevée que les « brigantins; leurs rames, semblables à « celles du brigantin, sont au nombre de « six, et au plus de douze. » Quant à la voilure des frégates, elle se réduisait à une seule grande voile latine, appelée *voile de maître*. On peut voir quelle distance il y a de ce petit navire à rames du XVI^e^ siècle à la majestueuse frégate de 60 bouches à feu du XIX^e^. Et cependant le même nom désigne ces deux bâtiments si différents! Pourquoi cela? quel rapport peut-il y avoir entre des choses qui se ressemblent si peu? Le voici: la frégate de la Méditerranée était renommée pour sa rapidité: quand on construisit dans l'Océan les premiers vaisseaux légers auxquels on donna des qualités qui de-

vaient leur assurer une supériorité de marche sur les autres navires, on les compara aux frégates; et tout bâtiment léger, leste, peu chargé de bois, gouvernant, manœuvrant et virant bien de bord, fut appelé frégate.

Quant au nom de frégate, malgré l'autorité du savant M. de Hammer (*Histoire des Othomans*), nous avons de la peine à croire qu'il vienne du persan *firgata;* nous doutons aussi qu'il vienne du scandinave *frigga* (femme), comme l'ont voulu quelques savants antiquaires bretons. Nous pensons que le mot catalan *fragata*, qui a donné *frégate*, n'est autre chose que la corruption du mot *aphracta*, sans couverture, sans pont. Les barques légères qui allaient à l'aviron et à la voile, et dont Cicéron parle à Atticus, étaient des aphractes, très distinctes des *cataphractes*, qui étaient munies d'un pont chargé de tours et des autres armements propres au combat. *Aphracta* aura fait successivement *phracta, fragta, fragata*. En voyant la frégate du XVI^e^ siècle (*alcuni non hanno la coperta*) décrite par Pantero, et en la comparant à l'aphracte rhodienne dont l'ami d'Atticus fait mention, on reste convaincu que l'une descend de l'autre.

Sous Louis XIV on appelait *frégate légère* la frégate à un seul pont qui portait de 16 à 26 pièces de canon. Il est souvent parlé de ce bâtiment propre à la course dans les mémoires de Duguay-Trouin, de Tourville et de Forbin. Les capitaines de frégates légères commandaient aux lieutenants de vaisseau et aux capitaines de brûlot. Dans notre moderne organisation, les capitaines de frégate avaient aussi le pas sur les lieutenants de vaisseau: une récente ordonnance a éteint ce grade et lui a substitué celui de capitaine de corvette. A. J-L.

FRÉGATE (hist. nat.). Le nom de cet oiseau de mer a pour but d'exprimer son vol rapide, qu'on ne peut comparer qu'à la course d'un vaisseau fin voilier. Il appartient par sa conformation à l'ordre des *palmipèdes*, dans lequel il se fait surtout remarquer par une longue queue fourchue et par des ailes de telle envergure qu'il se soutient comme suspendu dans les airs pendant des journées entières. Il peut aussi se tenir sur l'eau, mais la longueur de ses ailes lui fait obstacle pour nager : aussi les tient-il relevées au-dessus du dos lorsqu'il fond, avec la rapidité de la foudre, sur le poisson qui se montre à la surface des eaux, et dont il veut faire sa proie. Comme la brièveté de ses pieds lui occasionne aussi des difficultés pour plonger, il emploie souvent la violence pour arracher à d'autres oiseaux, pêcheurs plus habiles, la nourriture dont ils s'étaient approvisionnés. C'est dans les anfractuosités des rocs ou sur les arbres les plus élevés qu'il fait son nid; il s'éloigne peu des côtes.

La GRANDE FRÉGATE (*tachypetes aquila*), la seule espèce authentique, a, quoique de taille médiocre, jusqu'à 12 pieds d'envergure. Son plumage est noir, changeant au bleu; une membrane rouge s'étend sous le bec, noir, allongé, et fortement crochu à la pointe. Cet oiseau est commun vers les mers du Sud. C. S-TE.

FRÉGOSE. Depuis la fin du XIV^e^ siècle jusqu'au commencement du XVI^e^, le nom de cette famille génoise se trouve mêlé à toutes les querelles intestines de sa ville natale, en concurrence avec celle des Adornes, comme elle enrichie par le commerce.

Le premier de ses membres dont l'histoire fasse mention est DOMINIQUE Frégose, riche marchand qui, après s'être mis à la tête des Génois révoltés contre Gabriel Adorno, se fit proclamer doge à sa place. La gloire qui signala son autorité, de 1370 à 1378, ne la sauva pas de l'écueil contre lequel s'était brisée celle de son prédécesseur : l'émeute le renversa comme elle l'avait élevé. — Un de ses fils, JACQUES, ne fit que passer sur le trône ducal, en 1390. — THOMAS Frégose l'occupa plus longtemps : d'abord de 1415 à 1421, époque à laquelle Marie Visconti, duc de Milan, imposa son joug à la ville de Gênes; mais en 1436, Thomas, aidé de ses trois frères, rendit l'indépendance à sa patrie, qu'il gouverna jusqu'en 1443. — Sept ans plus tard, son neveu, PIERRE, fut élu : ce fut lui qui, en 1458, céda la seigneurie de Gênes à Charles VII, roi de France. Plus tard, il voulut la ressaisir, mais il échoua malgré sa bravoure. — Cette

gloire était réservée à Paul Frégose, archevêque de Gênes, qui, réconcilié un moment avec les Adornes, défendit vaillamment la ville contre le roi René, lorsqu'il vint l'attaquer en 1461. Mais leurs querelles ne tardèrent pas à se réveiller, et Paul, du reste habile et brave, mais violent et absolu, occupa à plusieurs reprises, de 1462 à 1468, le sceptre ducal qui, ballotté entre les Adornes, les Frégoses et le duc de Milan, passa enfin, en 1479, aux mains de Baptiste Frégose, neveu du précédent. Ce ne fut pas pour longtemps : déposé et banni au bout de quatre ans, il vint habiter Fréjus, puis Lyon, et se consola de la perte du pouvoir en cultivant les lettres. Il laissa plusieurs ouvrages, écrits en latin, dont un *Recueil de faits mémorables*, dans le genre de Valère Maxime, livre rare aujourd'hui; la *Vie du pape Martin V*; un traité sur l'amour (*Anteros sive de Amore*, Milan, 1496, in-4°), qui a aussi été traduit en français (Paris, 1581, in-4°), etc. — Octavien Frégose, appuyé par le pape Jules II, chassa les Français de Gênes, en 1512, et fut élu doge après son frère Janus. Mais le temps était venu où les petits états de l'Italie devaient suivre la fortune des grandes puissances qui l'avaient choisie pour champ de bataille. En 1515, Octavien fut obligé de céder à François Ier la souveraineté de Gênes, dont il resta gouverneur jusqu'à l'époque (1522) où elle fut prise par les généraux de Charles-Quint. Cinq ans après, lorsque, grâce aux efforts d'André Doria (*voy.*), elle devint ville libre sous la protection impériale, les Frégoses perdirent à jamais le pouvoir. Néanmoins, deux hommes jetèrent encore quelque éclat sur ce nom. Le premier fut Frédéric Frégose, cardinal, archevêque de Salerne, ambassadeur de Gênes près de Léon X, qui assista de ses conseils Octavien son frère, purgea les côtes des pirates qui les infestaient, et, lors de la prise de Gênes par les Espagnols, alla demander un asile à la France qu'il avait toujours aimée. Il vécut quelque temps à l'abbaye de Sainte-Benigne de Dijon, que François Ier lui avait donnée. Plus tard, de retour dans sa patrie, il y mourut le 13 juillet 1541, évêque de Gubbio et cardinal. — César Frégose, le dernier dont l'histoire fasse mention, devait d'autant moins être oublié, comme il l'a été dans nos biographies, qu'il vécut en France et servit avec zèle François Ier, qui le fit chevalier de son ordre et lui donna une compagnie de gens d'armes (*Mémoires de Du Bellay*, liv. viii). Il paraît avoir servi d'agent à ce prince en Italie, où probablement il prodigua l'or et les intrigues pour seconder ses desseins. On voit, dans les lettres de l'Arétin, que César Frégose lui avait envoyé un bonnet garni de diamants et une médaille d'or, et il résulte d'un article des comptes du règne de François Ier, année 1539, que César avait tenté de faire rentrer Gênes, sa patrie, sous l'autorité du roi de France, qui, en considération de ce dernier service, « lui fait remise de 10,000 écus d'or avancés par lui, lesquels devaient être déduits sur sa pension. » En 1541, il allait remplir les fonctions d'ambassadeur à Venise, avec la mission secrète de détacher cette république du parti de Charles-Quint, lorsque le marquis du Guast, gouverneur de Milan pour l'Empereur, le fit arrêter et mettre à mort (2 juillet), ainsi qu'un autre envoyé français, attentat qui ralluma la guerre entre les deux rivaux. R-y.

FREHER (Marquard) naquit en 1565 à Augsbourg, d'une famille dont plusieurs membres s'étaient distingués par leurs connaissances littéraires. On le destinait à la jurisprudence, et il étudia d'abord le droit à Altdorf, puis à Bourges, sous Cujas. A son retour en Allemagne, il devint conseiller du prince palatin Jean-Casimir, professa depuis 1596 à Heidelberg, remplit diverses missions diplomatiques, et mourut à Nuremberg en 1614.

Nicéron, au t. xxi de ses Mémoires, donne la liste de quarante-neuf ouvrages de Freher : encore cette liste n'est-elle pas complète. Voici les plus importants de ces ouvrages : 1° *Germanicarum rerum Scriptores aliquot insignes* (Francf., 1600-1611, 3 vol. in-fol.), recueil qui s'étend depuis Charlemagne jusqu'à Charles-Quint, et accompagné de glossaires nécessaires pour l'intelligence du texte : la meilleure édition est celle que Struvius donna en 1717, à Strasbourg, avec des augmentations; 2° *Rerum Moscovitarum*

Scriptores aliquot (Francf. 1600, in-fol.); 3° *Rerum Bohemicarum Scriptores aliquot antiqui* (Hanau, 1602, in-fol.); 4° *De re monetariâ veterum Romanorum et hodierni apud Germanos imperii, libri duo* (Ladebourg, 1605, in-4°); 5° *De inquisitionis processu*; 6° *Origines Palatinæ* (Heidelb., 1599, in-fol.); 7° *Corpus Francicæ historiæ veteris et sinceræ* (Hanau, 1613, in-fol.), etc., etc. Dans un traité sur la taille de Charlemagne, Freher prétend que cet empereur avait sept pieds de haut.

Un autre Freher, portant également le prénom de Marquard, se distingua comme jurisconsulte. Né à Augsbourg, en 1542, mort en 1601, il contribua puissamment à mettre dans un meilleur ordre le code municipal de Nuremberg. Son petit-fils, Paul, médecin, mort en 1682, est auteur d'un ouvrage intitulé : *Theatrum virorum eruditione singulari clarorum* (Nuremb., 1688, 2 vol. in-fol. avec près de 1,300 portraits). Cet ouvrage ne fut imprimé que six ans après la mort de celui qui l'avait écrit. A. S-r.

FREIBERG. Cette ville de mineurs, située sur le Münzbach, non loin de la Mulde orientale, est le chef-lieu du cercle de l'Erzgebirg, dans le royaume de Saxe. Sa population s'élève à 11,500 habitants. Elle doit son origine à la découverte de ses mines d'argent dans le XII^e^ siècle. Les mineurs du Harz s'y établirent, en 1195, sous Othon-le-Riche. Le nombre des habitants s'accrut dès lors rapidement, et la prospérité de la ville alla en augmentant jusqu'à la guerre de Trente-Ans, dont elle reçut une funeste atteinte. Freiberg comptait à cette époque une population de 32,000 habitants, dont 1,700 en état de porter les armes.

On voit dans la cathédrale, dont la *porte d'or* est un beau monument dans le style byzantin, la chapelle où sont déposés les cercueils des princes protestants de la Saxe. Là se trouvent les tombeaux du duc Henri-le-Pieux, fondateur de l'église, et qui mourut à Freiberg en 1541, et de tous ses successeurs, jusqu'à l'électeur Jean-George IV, mort en 1694, le dernier prince protestant de sa famille. Un monument remarquable est celui de l'électeur Maurice, avec sa statue en albâtre de grandeur naturelle. On le doit au ciseau de Floris d'Anvers. On conserve non loin de là l'armure que ce prince portait à la bataille de Sievershausen, en 1553. Dans le chœur de l'église repose le célèbre minéralogiste Werner (*voy.*).

Freiberg possède un bon gymnase avec une bibliothèque considérable; mais son établissement le plus important est l'académie des mines, fondée en 1765. Cette école, la meilleure de l'Europe, a puissamment contribué au développement de plusieurs branches des sciences naturelles. Depuis que Werner a répandu au loin sa réputation, elle a formé des centaines de minéralogistes étrangers, accourus de toutes les contrées de l'Europe et même des autres parties du monde. Les plus savants naturalistes allemands de ces derniers temps ont été au nombre de ses élèves.

Depuis 1791, l'académie des mines a un local particulier qui, outre les salles pour les cours et un laboratoire de chimie, contient une bibliothèque, une collection de minéraux, des collections scientifiques et techniques relatives à la géologie et à l'exploitation des mines. On y voit entre autres la collection de pierres précieuses la plus complète qui existe en Europe. Cette collection faisait partie du musée de Werner, que le savant professeur a donné à l'académie, en partie de son vivant et en partie par testament.

Dix professeurs environ sont attachés à l'académie : ils donnent des cours sur l'exploitation des mines, sur la métallurgie et sur les sciences accessoires. Un certain nombre de jeunes gens du pays y reçoivent une instruction gratuite; mais ils ne jouissent d'une bourse qu'en s'engageant à un travail dans une mine pendant leurs heures de récréation. Ils travaillent alors comme les mineurs ordinaires; seulement ils reçoivent un salaire un peu plus fort.

L'école principale des mines est une école préparatoire pour ceux qui aspirent à être reçus dans l'académie.

Parmi les édifices remarquables de Freiberg, nous citerons, outre la cathédrale, l'église de Saint-Pierre, bâtie en forme de croix sur le point le plus élevé de la ville, avec un clocher de deux cents

pieds de haut; l'église de Saint-Jacques, qui remonte vraisemblablement aux premiers temps de la fondation de Freiberg; la maison du chevalier Kunz de Kauffungen; le château, appelé anciennement *Freiheitsstein*, et la maison des Orphelins.

Freiberg possède des filatures, des métiers à dentelles, des manufactures de drap, des fabriques de céruse et de litharge, une fonderie de dragées et une fabrique d'objets d'or et d'argent imités ou plaqués. Ces deux dernières sont les seules de cette espèce qui existent en Saxe. Cependant les deux sources principales de richesse pour Freiberg sont l'exploitation des mines et la fabrication qui en est le résultat. Cette ville est le centre de l'exploitation des mines de la Saxe, comme elle en a été le berceau. L'administration supérieure des mines (*Oberbergamt*) et celle des fonderies (*Oberhuttenamt*), qui y ont leur siége, ont une autorité suprême sur toutes les mines du royaume. La première dirige l'exploitation proprement dite, la seconde surveille la fonte des métaux et l'amalgamation. C'est à l'administration générale des fonderies que, depuis le commencement du XVIII^e^ siècle, doit être livré tout le minerai d'argent, de plomb et de cuivre retiré des mines du pays. On pouvait auparavant le fondre partout, même dans les fonderies particulières.

Toutes les questions importantes de droit relatives à l'exploitation sont jugées par le conseil municipal de Freiberg constitué en tribunal des mines. De tous les districts de la Saxe où se trouvent des mines, Freiberg est le plus productif. — *Voir* l'ouvrage allemand de Werner, *Nouvelle théorie de l'origine des galeries* (Freiberg, 1791); d'Aubuisson, *Des mines de Freiberg en Saxe, et de leur exploitation* (Leipzig, 1802, 3 vol.), en français; de Trebra, *Curiosités des puits et galeries du district de mines de Freiberg* (Freiberg, 1804, ouvrage allemand et qui n'a pas été traduit en français comme les *Observations sur l'intérieur des montagnes*, du même auteur). C'est dans les environs de cette ville que se rencontrent les plus riches mines d'argent de toute la Saxe. Nous citerons surtout celle qu'on appelle *Himmels-Fürst*, la première en Europe tant pour l'abondance du minerai que par la régularité des travaux et la perfection des machines. Elle est ouverte depuis plus de quatre cents ans, et depuis deux cents ans qu'elle est exploitée sans interruption elle livre annuellement pour 95,000 écus d'argent. De 1769 à 1818, on en a extrait 2,176 quintaux de minerai, ainsi que nous l'apprend une inscription gravée sur un échantillon qui fut offert au roi Frédéric-Auguste I^er^ le jour de sa fête, en 1818.

Dans le voisinage de Freiberg se trouvent, entre autres établissements remarquables, les grandes fonderies, avec huit hauts-fourneaux et quatorze fourneaux à réverbère, ainsi que l'usine d'amalgamation, créée en 1787 et reconstruite après l'incendie de 1795. On l'a beaucoup perfectionnée dans ces derniers temps. C'est le point central où arrive par le canal du Prince électoral, creusé en 1788, et la Mulde, le minerai des mines éloignées. Une machine saisit des bateaux chargés de 60 à 90 quintaux, les enlève à vingt pieds en l'air et les transporte de la Mulde dans le canal.

Selon Breithaupt, dans son ouvrage allemand intitulé : *La vieille et célèbre ville de Freiberg sous le rapport de l'histoire, de la statistique, de la civilisation et de l'industrie* (Freiberg, 1825), on a extrait des mines de Freiberg, depuis six cent quarante ans que l'exploitation dure, 82,000 quintaux d'argent fin, d'une valeur de 240 millions d'écus de Saxe. *C. L.*

FREINSHEMIUS, en allemand FREINSHEIM (JEAN), philologue célèbre du XVII^e^ siècle, naquit à Ulm, en décembre 1608. Aux qualités morales il joignait un physique très avantageux et il appartenait à une excellente famille; rien ne fut négligé pour son éducation, et à l'âge de 15 ans il fut inscrit à l'université. D'abord il étudia le droit à Marbourg, d'où il passa à Giessen, se livrant aussi à l'étude de la philosophie. A Strasbourg, il gagna l'affection de Mathieu Bernegger, professeur d'histoire, célèbre à cette époque. Freinsheim était fort spirituel et l'on citait beaucoup ses réparties : cela lui valut le surnom

de *apophthegmaticus* (le sentencieux ou l'homme aux vives répliques). Un jour, Bernegger lui mit entre les mains un Florus, en le priant d'y faire des notes: peu d'heures après, l'étudiant le lui rendit enrichi de corrections philosophiques auxquelles personne n'avait songé. Outre les langues anciennes, Freinsheim s'était approprié la plupart des langues vivantes: il fit un voyage en France et demeura trois ans à Paris avec le célèbre Michel Marescot. Ce fut à la recommandation de cet ami puissant qu'il fut reçu secrétaire royal des archives de Metz. En 1637, il revint à Strasbourg, où il épousa la fille de Bernegger; ces deux savants entreprirent alors d'immenses travaux philologiques. La reine Christine envoya à Strasbourg un sénateur chargé d'engager Freinsheim pour l'université d'Upsal, où il professa la politique et l'histoire. Après y être resté de 1642 à 1647, il vint à Stockholm en qualité d'historiographe et de bibliothécaire. Logé au palais de Christine, il y vivait dans la société de Descartes, de Grotius, de Saumaise, de Bochart, de Vossius, etc. La reine étudiait le grec avec lui, et il lui apprit à traduire les auteurs en un latin fort élégant. Cependant le climat de la Suède ne convenait pas à la santé de Freinsheim: l'électeur palatin l'appela à Heidelberg, en le nommant professeur honoraire et conseiller électoral. Il jouit peu de temps de cette position, et, le 30 août 1660, il expira, en disant: *La parole me manque, mais je n'éprouve ni la crainte ni la douleur de la mort.*

Avant de parler de ses travaux historiques qui lui ont acquis une gloire impérissable, nous rappellerons qu'il avait composé un poëme allemand sur le duc Bernard, de Weimar; cette production est tout-à-fait oubliée. Ses *Suppléments* de Tite-Live et de Quinte-Curce sont une œuvre de patience, de conscience et de talent. On sait que ce fut de sa part un essai de combler les lacunes produites dans les manuscrits de ces auteurs par les ravages du temps. Il commença par ceux de Quinte-Curce; ceux de Tite-Live l'ont élevé encore plus haut: il en donna le commencement à Stockholm, en 1649, avec une épître dédicatoire à la reine Christine. L'édition de Strasbourg, de 1654, contient soixante livres. Doujat en acheta trente-cinq qui étaient entre les mains des héritiers. Freinsheim affecte avec assez de bonheur la manière de Tite-Live. Rollin a dit qu'il avait réussi à consoler le public de la perte du grand historien, autant que cela était possible. Freinshemius a publié une édition de Florus, des remarques sur Tacite, les fables de Phèdre et quelques dissertations sur le droit public allemand. P. G-Y.

FREIRE, *voy.* FREYRE.

FRELATAGE. Ce mot exprime les préparations qu'on fait éprouver au vin et aux liqueurs spiritueuses, soit pour en corriger les défauts, soit pour leur communiquer des qualités recherchées par les consommateurs. Ainsi l'on rétablit, au moyen du tannin, les vins qui sont devenus gras, et, par l'addition de la chaux ou de la litharge, ceux qui ont tourné à l'aigre. De même, on coupe des vins de qualités opposées de manière à obtenir des mélanges offrant une saveur agréable; on ajoute de l'alcool à des vins faibles, de la matière colorante à ceux qui sont pâles, etc. Ces opérations sont frappées d'une réprobation universelle: on ne veut, dit-on, que des vins naturels, comme s'il y avait quelque chose hors de la nature, et comme si l'on pouvait arriver à tromper l'œil et le palais sans avoir surpris, au moins en partie, les procédés qu'elle emploie. Si le frelatage des boissons est coupable alors qu'on fait payer une chose au-delà de sa valeur, s'il peut être quelquefois dangereux (par l'emploi de l'oxyde de plomb qui produit de véritables empoisonnements), la fabrication des liqueurs vineuses devrait être avouée et encouragée pour qu'elle se perfectionnât.

Il est fort difficile de distinguer les vins frelatés des vins naturels, excepté dans les cas où ils contiennent des substances minérales que le goût seul signale suffisamment. Quant aux simples mélanges de vins, il n'est pas facile de les reconnaître; mais aussi ils n'offrent point de danger.

Pour les vins aigres, il s'agit de précipiter l'acide surabondant en formant un acétate insoluble; et si, au lieu d'agir

clandestinement et en aveugle, les marchands de vins étaient autorisés à se servir de tels moyens, on n'aurait à déplorer aucun accident, parce qu'on opérerait avec certitude et succès.

Ainsi donc, s'il est du devoir de l'autorité de poursuivre et de punir tout ce qui peut être nuisible à la santé publique, de même que toute fraude relative à la mesure et au poids, elle ne peut en aucune façon prohiber une fabrication régulière et loyale, qui aurait pour résultat l'abaissement du prix et par conséquent un usage plus répandu des boissons vineuses. F. R.

FRELON, *voy.* Guêpe.

FRÉMINET (Martin), autrefois surnommé *le Michel-Ange français*, *voy.* Française (*École*), T. XI, p. 433 et 435, et Fontainebleau.

FRÊNE, genre de la famille des jasminées, composé d'environ trente espèces et caractérisé comme suit : Fleurs polygames (tantôt monoïques, tantôt dioïques), le plus souvent incomplètes; calice nul ou quadriparti; corolle nulle (dans la plupart des espèces) ou quadripartie; étamines (stériles ou nulles dans les fleurs femelles) au nombre de deux, ou rarement au nombre de trois à cinq; pistil (nul ou abortif dans les fleurs mâles) composé d'un ovaire inadhérent, biloculaire, bi-ovulé, à un seul style terminé en stigmate indivisé ou bifide. Le fruit est une samare coriace, oblongue, comprimée, uniloculaire, monosperme, terminée en languette chartacée. Tous les frênes sont des arbres à feuilles opposées et imparipennées (toutefois une variété du frêne commun offre constamment des feuilles simples). Les fleurs, en général peu apparentes, sont disposées en panicules, soit terminales, soit latérales; dans la plupart des espèces, la floraison est beaucoup plus précoce que le développement du feuillage.

Les frênes n'habitent que l'hémisphère septentrional; ils abondent surtout dans les climats tempérés de l'ancien et du nouveau continent, tandis qu'aucune espèce n'a encore été trouvée dans la région équatoriale. Ces végétaux, en général, sont intéressants tant comme arbres forestiers que comme arbres d'agrément; nous ne ferons mention ici que des espèces les plus remarquables.

L'espèce qu'on désigne vulgairement par le nom de frêne, sans autre épithète, est le *frêne commun* ou *frêne élancé* (*Fraxinus excelsior*, Linn.), arbre qu'on rencontre dans les forêts de toute l'Europe, excepté dans les contrées polaires, tant en plaine que sur les montagnes, et qui se retrouve aussi dans la Sibérie, au Caucase, ainsi que dans les chaînes de l'Asie-Mineure. Il parvient à la hauteur de 130 pieds ou plus. Le tronc, droit et uni, acquiert deux à quatre pieds de diamètre. Les rameaux, lisses et en général d'un vert cendré ou brunâtre, sont disposés en tête lâche assez régulière. Les bourgeons se font remarquer par leur couleur noirâtre; les feuilles, tantôt glabres, tantôt pubescentes, se composent de sept à treize folioles oblongues ou oblongues-lancéolées, acuminées, dentées, presque sessiles, et d'un vert foncé. Les fleurs, qui paraissent en avril, quelques semaines avant les feuilles, sont petites et dépourvues de calice, ainsi que de corolle; elles forment des panicules courtes et lâches, situées vers l'extrémité des ramules de l'année précédente; les pédoncules, grêles et d'abord dressés, sont inclinés ou pendants après la floraison; les anthères sont de couleur pourpre; le stigmate est bifide. Le fruit ne mûrit que vers la fin de l'automne et il persiste d'ordinaire sur les rameaux jusqu'au printemps suivant. Le frêne est l'un des plus grands arbres indigènes; il vient très bien à l'ombre et dans les terrains humides; mais d'ailleurs il prospère à toute exposition et dans presque tous les sols, excepté ceux qui sont trop arides. On le plante souvent en massifs et en avenues. La variété connue sous le nom de *frêne pleureur* ou *frêne parasol*, dont les rameaux sont inclinés comme ceux du saule-pleureur, produit un effet fort pittoresque dans les jardins paysagers. On en possède encore plusieurs autres variétés de culture, telles que le frêne à feuilles simples (*fraxinus simplicifolia*, Willd.), que plusieurs auteurs considèrent à tort comme une espèce distincte; le frêne à feuilles argentées, le frêne à feuilles panachées, le frêne jaspé, ainsi nommé

parce que son écorce est rayée de jaune ou de blanc, le frêne doré, dont l'écorce des rameaux est d'un jaune vif; enfin le frêne horizontal dont les branches, au lieu d'être plus ou moins redressées, ont une direction horizontale. Le bois de frêne est ferme, souple, élastique, veiné et susceptible d'un beau poli: on l'emploie de préférence au charronnage; les tourneurs, les menuisiers, les tonneliers et les armuriers en font aussi une consommation considérable; les tourneurs et les ébénistes recherchent surtout les pièces noueuses. Nouvellement coupé, le frêne brûle mieux que la plupart des autres bois verts; il donne à peu près autant de chaleur que le bois de hêtre. Les feuilles font un bon fourrage pour les bestiaux et les chevaux; mais l'on assure qu'elles communiquent une saveur désagréable au lait des vaches qui les broutent fraîches; à la dose de trois à six gros, en décoction, elles deviennent purgatives pour l'homme. L'écorce est fébrifuge; mais l'introduction du quinquina en a fait abandonner l'emploi médical; dans quelques contrées on s'en sert pour teindre en bleu. Les graines, âcres et amères, étaient autrefois préconisées contre l'hydropisie.

Le *frêne à fleurs* (*Fraxinus ornus**, Linn.), qui croît spontanément dans l'Europe australe, surtout en Calabre, en Sicile, ainsi qu'en Grèce, se cultive fréquemment dans les bosquets ou autres plantations d'agrément, et c'est de lui que provient la manne du commerce. Cet arbre diffère d'une manière très frappante du frêne commun, par ses fleurs constamment munies de calice ainsi que de corolle, et en général hermaphrodites. Il s'élève rarement jusqu'à trente pieds; mais sa cime est ample et touffue; son feuillage d'un beau vert n'offre pas, comme celui du frêne commun, l'inconvénient d'attirer les insectes et notamment les cantharides, qui souvent le dévorent en peu de temps. Les bourgeons sont de couleur cendrée; les feuilles se composent chacune de cinq à onze folioles ovales ou ovales-lancéolées, pointues, dentelées, pétiolées, lisses et glabres en dessus, pubescentes en dessous. Les fleurs, odorantes et fort abondantes, forment des panicules élégantes, inclinées, très rameuses, axillaires et terminales; elles s'épanouissent en mai, quelque temps après le complet développement des feuilles. La corolle, de couleur blanche, est large de quatre à six lignes, et partagée presque jusqu'à sa base en quatre lanières linéaires. Les étamines, à peu près aussi longues que la corolle, ont des anthères jaunâtres. Le stigmate est indivisé et de couleur rose, de même que le style. Les pédoncules fructifères sont pendants; les samares étroites, presque linéaires. En Sicile et en Calabre, la manne suinte spontanément des gerçures de l'écorce, et quelquefois aussi des feuilles de cet arbre*, pendant les mois de juin et de juillet, depuis midi environ jusqu'au soir: ce n'est d'abord qu'un suc assez limpide, mais qui se condense bientôt en forme de larmes, sous l'influence de l'air et du soleil. On ramasse ces concrétions tous les jours, si le temps n'est pas pluvieux; car dans ce cas, la manne se dissout et se perd. Lorsque la manne a cessé de couler naturellement, on fait des incisions profondes dans l'écorce pour en obtenir encore; elle sort en abondance de ces plaies, mais moins pure que la première.

Les frênes de l'Amérique septentrionale ont en général un feuillage très élégant, plus ample que celui du frêne commun, et d'ailleurs non sujet à être dévoré par les cantharides. Ils forment des arbres de haute-futaie, dont la culture n'exige aucun soin particulier. Leur bois est fort estimé aux États-Unis. Plusieurs de ces espèces se cultivent assez fréquem-

(*) Ce nom spécifique pourrait induire à croire qu'il s'applique à l'espèce appelée *ornus* (ορεινος) par les anciens; mais il paraît que Linné s'est trompé sur ce point, et que l'*ornus* des anciens n'est autre chose qu'une variété du frêne commun (*fraxinus excelsior*, Linn.).

(*) Il paraît d'ailleurs certain que quelques espèces congénères, et notamment le *fraxinus rotundifolia*, Lamk. (également indigène en Sicile), produisent aussi de la manne. Nous devons en outre faire remarquer que la manne, devenue célèbre par l'usage qu'en faisaient les Hébreux pendant leur séjour dans les déserts de l'Arabie Pétrée, est une autre substance que la matière purgative produite par les frênes (*voy.* MANNE, SAINFOIN et TAMARISC).

ment dans les jardins paysagers. Nous nous bornerons à citer, comme étant les plus répandues, le frêne d'Amérique (*Fraxinus americana*, Linn.), le frêne pubescent (*Fraxinus pubescens*, Willd.), le frêne à feuilles de noyer (*Fraxinus juglandifolia*, Lamk.), et le frêne à rameaux quadrangulaires (*Fraxinus quadrangulata*, Mich.). ÉD. SP.

FRÉNÉSIE, délire aigu, *voy.* FOLIE et FUREUR.

FRÈRE, du mot latin *frater*, dérivé du grec φράτερ ou φράτωρ, qui est de la même tribu, de la même compagnie, qui loge sous la même tente. Le mot allemand *Bruder*, et d'abord *brother*, comme en anglais, ne paraît pas avoir d'autre origine. — Le frère est celui qui est né de même père et de même mère, ou de l'un des deux seulement. On nomme *frères germains* ceux qui sont nés de même père et de même mère; *frères consanguins*, ceux qui ne sont frères que du côté paternel; *frères utérins* (du latin *uterus*), ceux qui ne sont frères que du côté maternel. Deux frères sont *adoptifs*, lorsque l'un d'eux est agrégé à la famille de l'autre par l'adoption, ou lorsque tous deux sont adoptés par une même personne. On appelle *frères jumeaux* les frères qui sont nés d'un même accouchement. Enfin, on désigne sous le nom de *frères de lait* l'enfant de la nourrice et le nourrisson qu'elle a nourris du même lait. Le *beau-frère* est, à l'égard de l'épouse, le frère du mari, et à l'égard de l'époux, le frère de la femme.

Les frères sont parents entre eux au second degré. *Voy.* PARENTÉ.

Dans les monastères, où les religieux se donnent entre eux le nom de *frères*, on appelait autrefois *frères convers* les laïcs qui s'y retiraient, faisaient profession, portaient l'habit de l'ordre et en observaient la règle. A une époque plus éloignée, on nommait *convers* (*quasi conversi ad Dominum*) ceux qui embrassaient la vie religieuse, lorsqu'ils étaient déjà parvenus à l'âge de raison, pour les distinguer des *oblats* que leurs parents y consacraient dès l'enfance. Dans les ordres de Malte et de Saint-Lazare, les *frères servants* étaient des chevaliers d'un ordre inférieur, et qui n'étaient pas nobles. *Voy.* aussi le mot FRA. E. R.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES, abusivement appelés FRÈRES IGNORANTINS. Ils furent institués, en 1679, à Reims, dans la paroisse de Saint-Maurice, sous les auspices du curé, par l'abbé J.-B. de La Salle, chanoine de la métropole de cette ville. En 1681, l'abbé de La Salle réunit les frères en communauté religieuse, les soumit à de rudes épreuves et les reçut dans sa maison. L'institut rencontra d'abord quelques difficultés, mais il ne tarda pas à s'étendre. Afin de se livrer tout entier à son œuvre, l'abbé de La Salle résigna son canonicat (1683), et il donna dès lors à ses associés le nom de *frères des écoles chrétiennes*. Il régla leur nourriture *au pur nécessaire et aux viandes les plus grossières dont se servent les artisans*. Il ne les astreignit qu'à des vœux triennaux. Il adopta pour leur habillement une espèce de soutane en bure ou gros drap, et la capote noire ou manteau à manches pendantes de la même étoffe, les souliers forts, le chapeau très ample, le rabat ou petit collet de grosse toile, costume qu'ils ont encore.

Vers 1688, l'abbé de La Salle vint à Paris et fonda une école dans la paroisse Saint-Sulpice; deux ans après, il en institua une seconde rue du Bac. Le costume dont il avait affublé les frères lui fit éprouver de grandes contrariétés et l'exposa à la dérision publique. Cependant peu de temps après, il parvint à établir son noviciat à Paris, rue de Vaugirard (*Vie de l'abbé de La Salle*, par le P. Garreau). Il crut alors devoir obliger les maîtres à des vœux perpétuels, qu'il prononça solennellement lui-même à la tête de douze d'entre eux, et faire quelques additions à son règlement. Dès ce moment, l'institut des frères prit un grand essor: on eut beau lui susciter des obstacles, il les surmonta avec honneur. La capitale vit s'élever dans son enceinte de nouvelles écoles, et la province imita la capitale. On appela des frères dans les diocèses de Chartres, de Troyes, d'Avignon, de Rouen, de Dijon, d'Alais, de Mende, de Grenoble, de Boulogne, et ailleurs.

En 1705, l'abbé de La Salle loua la

maison de Saint-Yon, à l'extrémité d'un faubourg de Rouen, et y appela ses novices : c'est de cet établissement que les frères ont été nommés *de Saint-Yon;* c'est dans cette maison, qu'ils achetèrent depuis, que les règles ont été rédigées dans l'état où elles sont maintenant. Le pape Benoît XIII, par des bulles de la fin de janvier 1725, approuva l'institut des *frères des écoles chrétiennes*, et l'honora du titre de corps religieux. La maison de Saint-Yon fut regardée comme le chef d'ordre jusqu'en 1770 que le général fixa sa résidence à Paris, et quelques années après à Melun. En 1792, époque de leur dispersion, les frères avaient non-seulement de nombreuses écoles dans différentes contrées, mais encore des pensionnats très bien tenus. Napoléon Bonaparte, premier consul, leur laissa la liberté d'enseigner, en 1801. Leur existence légale fut reconnue par un décret du 17 mars 1808. En 1825, ils possédaient 210 maisons en France, à l'île de Bourbon, à Cayenne, en Italie, en Corse, en Savoie, en Belgique, occupées par près de 1,400 frères. En 1830, ils avaient en France 240 maisons; maintenant ils en comptent 300, et le nombre des frères s'est accru à 1,600. Leur enseignement comprend la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire, la géographie, et surtout la religion. Bien qu'ils aient eu quelque peine à adopter les méthodes progressives, ils s'en sont néanmoins rapprochés dans les grandes villes. Leur état actuel n'est pas aisé à déterminer à cause de leur obstination dans les anciennes routines, des mauvais choix des sujets pour tant d'établissements et de beaucoup d'autres causes*.

Le vulgaire leur donne diverses dénominations : il les appelle *frères ignorantins*, parce qu'ils instruisent les enfants des classes pauvres et peut-être aussi parce qu'un article de leurs statuts leur défend d'apprendre et d'enseigner le latin; *frères à quatre bras*, parce que leurs capotes ont des manches pendantes; *frères fouetteurs*, à cause de la punition du fouet qu'ils infligeaient autrefois; *frères de Saint-Yon*, du lieu de leur principal domicile. Mais leur vrai nom est celui de *frères des écoles chrétiennes*, reconnu par l'autorité religieuse et par l'autorité civile. J. L.

(*) A Paris, les écoles des Frères sont en général très bien tenues, et l'opinion publique commence à leur rendre justice. On assure qu'ils sont à la tête de 584 écoles formant 1,476 classes, soit pour les enfants, soit pour les adultes, et dans lesquelles 141,550 individus reçoivent l'instruction. Ils suivent en général la méthode simultanée. S.

FRÈRES MORAVES, *v.* MORAVES.

FRÈRES PRÊCHEURS, *voy.* DOMINICAINS.

FRÉRET (NICOLAS), l'un des hommes les plus distingués de son époque par son érudition et ses travaux comme archéologue, chronologiste, philosophe, etc., naquit à Paris le 7 ou le 15 février 1688. Élève du vénérable Rollin, il n'eut, dès son enfance, d'autre goût, d'autre passion que l'étude; telles étaient son application, sa capacité, qu'il put cultiver à la fois une foule de connaissances diverses et y faire de merveilleux progrès. Cette passion qui l'entraînait vers les sciences et les lettres fut vivement combattue par ses parents qui le destinaient au barreau; mais sa vocation généreuse finit par triompher des exigences de sa famille. A peine âgé de 26 ans, la réputation qu'il s'était acquise dans les mathématiques, la jurisprudence et la philosophie, dans les langues de l'Asie et de l'Europe, dans l'histoire, dans l'astronomie, le fit admettre comme élève à l'Académie des Inscriptions et l'associa aux travaux et à la renommée de Dacier, de Vertot, de Fontenelle et du bon Rollin, tout fier d'un disciple qui devenait son émule. Un des premiers mémoires qu'il lut à l'Académie fut un discours *Sur l'origine des Français*. L'abbé de Vertot, qui avait traité le même sujet dans un système plus favorable peut-être à la vanité française, mais appuyé sur des autorités moins solides, voyant son système compromis par le mémoire de Fréret, en conçut un tel dépit qu'il dénonça son contradicteur aux ministres de Louis XIV comme ayant porté atteinte aux origines de la monarchie, et obtint une lettre de cachet en faveur de Clovis et de Pharamond. Cette sorte de réfutation que nous avons peine à comprendre aujourd'hui fut toute-puissante : Fréret se réduisit au silence sur ces questions pé-

rifleuses, et son mémoire ne fut publié qu'un demi-siècle après sa mort. Enfermé à la Bastille vers la fin de décembre 1714, il consacra ses six mois de détention, ou, comme il le dit lui-même, *le profond loisir d'une solitude dont rien ne pouvait troubler la tranquillité*, à la lecture des ouvrages de Xénophon; et c'est à l'examen approfondi qu'il en fit alors que nous devons l'excellent mémoire sur *la Cyropédie*.

Depuis l'époque où il fut rendu à la liberté, les événements de sa vie n'offrent rien de particulier; ses travaux, qui embrassaient l'antiquité tout entière, sa géographie, son histoire, sa philosophie, ses langues, et les devoirs que son titre d'académicien lui imposaient, formèrent les seuls épisodes de son existence. Dans ses études historiques et chronologiques, Fréret s'attacha surtout aux siècles primitifs, comme offrant naturellement le plus d'obscurité et de doutes; et c'est en recueillant sans préjugés tous les vestiges de traditions, en séparant avec soin les témoignages originaux des gloses d'une époque postérieure et les traditions historiques des traditions fabuleuses, qu'il démontra que l'histoire d'Égypte, la plus ancienne de toutes, ne commence qu'à l'an 2900 av. J. - C., plusieurs siècles après la dispersion des hommes, origine et cause de la formation des sociétés humaines. Par l'examen approfondi de la chronologie chinoise, il démontra également que l'histoire de ce peuple, contemporain des plus anciennes monarchies, ne remontait pas au-delà de l'an 2575 av. J.-C. En travaillant à détruire les systèmes basés sur une antiquité fabuleuse, Fréret sut se garantir de l'excès opposé, dans lequel était tombé le grand Newton, et c'est avec la même puissance de raison et de savoir qu'il signala et réfuta les erreurs de la chronologie newtonienne.

Sans les monuments nombreux qu'il a laissés de ses autres travaux sur les langues, sur les origines des peuples, sur les finances et les races royales de la France, sur les philosophies de l'antiquité, on pourrait croire que la géographie avait été son étude de prédilection. On trouva, en effet, parmi ses papiers 1357 cartes manuscrites, toutes de sa main, concernant la Gaule, l'Italie, la Grèce et ses îles, l'Arménie, la Perse, etc. On s'étonne sans doute qu'une seule intelligence ait pu embrasser une telle multitude de connaissances si diverses; mais ce qui surprend encore davantage, c'est que Fréret, bien plus modeste encore que savant, poussa l'indifférence pour la renommée aussi loin que la passion pour la science. Presque tous ses ouvrages, en effet, restèrent inédits jusqu'après sa mort. Mais s'il était indifférent à sa gloire personnelle, il ne le fut jamais pour celle de l'Académie : il se voua tout entier à ses intérêts, à ses travaux, lui consacrant toutes les forces de son esprit et ne travaillant que pour elle. La classe des élèves ayant été supprimée dans l'Académie par arrêt du conseil du 4 janvier 1716, l'Académie ne voulut pas se priver d'un collaborateur tel que Fréret, et dès le 14 janvier, à la première élection, elle le rappela et l'admit parmi ses membres. Le 29 décembre 1742, il succéda à de Boze, démissionnaire, dans le titre et les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le 17 janvier 1749 fut le dernier jour de sa vie académique. Attaqué d'un rhumatisme universel, il ne reparut plus aux séances, et, le 8 mars suivant, il expira dans sa 61e année, entouré des plus honorables témoignages de l'affection et des regrets de tous ses collègues.

Après sa mort, on publia une partie des ouvrages dont la lecture, aux séances de l'Académie, lui avait acquis une si immense renommée. La gloire de Fréret ne pouvait qu'y gagner encore, si on ne l'eût pas quelque peu compromise par la publication faite aussi sous son nom d'écrits imprimés clandestinement, tels que l'*Examen critique des apologistes de la religion chrétienne*, 1766 et 1767, un vol. in-8°; la *Lettre de Thrasybule à Leucippe*, vers 1768, etc. Un homme aussi distingué que Fréret par son respect pour toutes les doctrines sociales et religieuses, voué à la pratique constante des vertus que la religion et la foi seules inspirent, n'a pu être désigné comme l'auteur de pareils écrits que parce que l'impiété avait besoin d'étayer ses mauvaises doctrines de l'imposante autorité de sa

science et de son nom. Les *OEuvres complètes* de Fréret ont été publiées en 20 petits vol. in-18, Paris, 1796; cette édition défectueuse et incomplète devait être remplacée par celle de M. Champollion-Figeac; mais il n'en a paru encore que le 1er vol., Paris, Firmin Didot, 1825, in-8°. Quant à l'édition des ouvrages philosophiques de Fréret en 4 vol. in-8°, 1792, elle est un outrage à sa mémoire et très probablement une calomnie. F. D.

FRÉRON (Élie-Catherine), fameux journaliste du XVIIIe siècle, naquit à Quimper en 1719, fit ses études chez les jésuites et professa quelque temps au collége Louis-le-Grand, à Paris. Fréron n'avait que vingt ans lorsqu'il offrit à l'abbé Desfontaines (*voy.*) de travailler avec lui à ses *Observations sur les écrits modernes* et aux *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux* (1735-1746, 45 vol. in-12). Cette offre fut acceptée, et Fréron ne tarda pas à effacer complétement son maître, qui mourut en 1745. En 1746, Fréron fit paraître ses *Lettres de Mme la comtesse de* ***; mais les attaques virulentes qu'elles renfermaient contre les célébrités de cette époque en amenèrent la suppression. Ses *Lettres sur quelques écrits de ce temps* (1749-54, 13 vol. in-12), pour lesquelles il s'était adjoint l'abbé de La Porte, auraient eu le même sort sans la protection du roi Stanislas. La critique journalière n'empêcha pas Fréron de faire paraître plusieurs ouvrages en société avec d'autres hommes de lettres; mais il serait difficile de distinguer la part personnelle qu'il y prit; d'ailleurs tous ces ouvrages sont à peu près oubliés aujourd'hui. Son principal titre est donc l'*Année littéraire* (1754-1776, et continuée jusqu'en 1790, 290 vol. in-12), feuille périodique où, dit M. Villenave, « il déclara la guerre à tout ce que la littérature avait de plus distingué, et crut s'illustrer lui-même en se faisant d'illustres ennemis. Il attaqua surtout avec acharnement Voltaire et tous les Encyclopédistes; mais, par un travers singulier, il essaya d'élever des pygmées et prodigua l'éloge aux productions les plus faibles. » Voltaire rendit à Fréron en haine et en injures le mal que ses critiques avaient pu lui faire, et, comme le dit à sa manière M. J. Janin : « Au milieu d'une grande dissertation historique, Voltaire s'interrompait pour attaquer Fréron; au milieu d'un conte léger, cette ironie de tant de verve, de hardiesse et d'esprit, Voltaire s'arrêtait pour insulter Fréron. En plein poëme Voltaire insultait Fréron... Fréron est insulté dans le même livre que la Pucelle d'Orléans; Fréron est insulté dans *Candide*... Enfin c'est contre Fréron que Voltaire a écrit *l'Écossaise*. » Et pourtant le pauvre journaliste, dont le nom seul suffisait pour mettre en colère le vieux philosophe de Ferney, n'en continuait pas moins sa tâche, défendant la religion et la royauté, la langue et les chefs-d'œuvre du XVIIe siècle, contre les envahissements de novateurs imprudents; demolissant une à une les réputations contemporaines sans jamais en créer, frondant avec hardiesse les idoles du jour dont il troublait seul le triomphe incontesté. Ceux qu'il s'efforçait ainsi de faire descendre de leur piédestal lui prodiguaient à leur tour le mépris et les outrages, et réussirent enfin à obtenir du garde-des-sceaux Miromesnil la suspension du privilége accordé à l'*Année littéraire*. Ce fut la mort de Fréron : à cette nouvelle, la goutte, dont il avait alors un accès, étant remontée subitement, l'étouffa le 10 mars 1776. « C'est un malheur particulier, dit-il en mourant, qui ne doit détourner personne de la défense de la monarchie : le salut de tous est attaché au sien. » L. L-t.

FRÉRON (Louis-Stanislas), né à Paris, en 1765, fils du précédent, et par sa mère neveu de l'abbé Royou, eut pour parrain le roi Stanislas, beau-père de Louis XV, et pour protectrice madame Adélaïde, fille de ce dernier prince. Aussi, quoiqu'il n'eût guère plus de dix ans à l'époque de la mort de son père, le privilége de l'*Annee littéraire* lui fut continué, et il en jouit jusqu'en 1790; mais il ne prit que fort peu de part à la rédaction, qui appartint presque en entier à son oncle Royou et à l'abbé Geoffroy, devenu célèbre depuis par sa collaboration au *Journal des Débats*. Impatient de tout frein, emporté par des passions fougueuses et par des opinions exaltées, Fréron, qui avait eu Robespierre pour con-

disciple au collége de Louis-le-Grand, se jeta à corps perdu dans le parti de la Révolution. Dès le mois de décembre 1789, il fit paraître, sous le pseudonyme de *Martel*, une feuille intitulée *l'Orateur du peuple*, dont la tendance anarchique fut à peine dépassée par *l'Ami du peuple* de Marat. Nous citerons, comme spécimen du style de l'auteur et de l'esprit du journal, le passage suivant, relatif à la fuite du malheureux Louis XVI, au mois de juin 1791 : « S'il est vrai que les Au- « trichiens aient passé la Meuse et que le « sang français ruisselle sur les frontières, « Louis XVI doit perdre la tête sur un « échafaud, et la reine doit, *comme Fré- « dégonde* (au lieu de Brunehaut), être « traînée dans les rues de Paris à la queue « d'un cheval entier. » C'était le jour même du retour de l'infortuné roi captif que Fréron exprimait cet exécrable vœu, et quelques jours plus tard il figurait, au Champ-de-Mars, parmi les plus ardents provocateurs de la déchéance. Compris dans les poursuites qui obligèrent plusieurs d'entre eux à se cacher ou à sortir de Paris (*voy.* DANTON), Fréron reparut aux approches du mois d'août, et il fut du nombre de ceux qui, ce jour-là, s'attribuèrent, par voie d'usurpation, les fonctions de membres de la Commune de Paris. Il les quitta bientôt pour aller siéger à la Convention. Voici en quels termes il exprima son vote dans le procès du roi : « J'ai poursuivi le tyran jusque « dans son palais, j'ai demandé sa mort, « il y a deux ans, dans des écrits imprimés « qui m'ont valu les poignards de La- « fayette. Je vote pour la mort. »

Fréron ne joua dans la Convention qu'un rôle assez insignifiant jusqu'après la grande époque du 31 mai. Commissaire auprès de l'armée d'Italie en septembre 1793, il fut, au commencement d'octobre, envoyé avec Barras à Marseille pour faire rentrer sous l'autorité de l'assemblée cette ville insurgée contre ses tyranniques décrets. L'assassinat juridique des plus notables habitants, la confiscation de leurs biens, la démolition des plus beaux monuments publics, tels furent les traits principaux de la mission de Fréron et Barras à Marseille. Dans leur ardeur révolutionnaire, ils poussèrent le délire jusqu'à vouloir priver de son nom la cité dont ils avaient résolu la ruine, et plusieurs actes de leur proconsulat furent datés de la ville *Sans-Nom*. La Convention cependant ne sanctionna point cette odieuse extravagance, et Marseille conserva son nom et ses murailles. Bientôt Robespierre jeune, Ricord et Salicetti, adjoints à Barras et à Fréron, vinrent encore activer leurs fureurs. Le 25 septembre, la trahison ayant livré Toulon aux Anglais, la vengeance de cet attentat fut confiée au zèle des cinq députés montagnards. L'histoire a enregistré les détails du siége de Toulon, berceau de la gloire militaire de Bonaparte et sanglant théâtre d'atrocités révolutionnaires. On peut juger de la part que Fréron y prit par les traits suivants de sa correspondance avec Moïse Bayle, député des Bouches-du-Rhône : « Il y a déjà 800 Tou- « lonnais de fusillés;... les fusillades sont « ici à l'ordre du jour; la mortalité est « parmi les amis de Louis XVII... Fusil- « lades jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traî- « tres! » Démolisseur par inclination, Fréron voulait que Toulon fût rasé jusque dans ses fondements, mais il n'y réussit pas mieux qu'à l'égard de Marseille. Son retour en cette ville, après la reprise de Toulon (18 décembre 1793), fut signalé par la chute de quatre cents têtes. C'est à de pareils titres que celui de *sauveur du Midi* lui fut décerné par la société des Jacobins, en dépit de l'opposition d'Hébert, qui le traitait d'*aristocrate* et de *muscadin*.

Au mois de mars 1794, un ordre de rappel du Comité de Salut public mit fin à la mission de Fréron. Il faisait partie du club des cordeliers, et était lié à la faction de Danton et de Camille Desmoulins, que Robespierre se disposait à abattre. Après leur mort, Fréron se trouva au nombre des députés mis en état de suspicion par le dictateur, et sur la tête desquels le glaive resta suspendu jusqu'au 9 thermidor. Aussi Barras et Fréron figurèrent-ils en première ligne dans cette mémorable journée. Ils dirigèrent la force armée contre l'Hôtel-de-Ville, devenu le quartier-général de Robespierre et de ses complices. De là le nom de *thermidoriens* donné à ces deux députés, ainsi qu'à

Tallien, Rovère, Bourdon de l'Oise et à quelques autres qui avaient le plus contribué à la chute du tyran. Tous devinrent d'ardents provocateurs de la réaction qui alors s'opéra contre le système révolutionnaire, mais aucun d'eux ne s'y avança aussi loin que Fréron. Il débuta par proposer, mais en vain, la démolition de l'Hôtel-de-Ville, ce repaire de conjurés où il avait siégé le 10 août, et qu'il avait emporté d'assaut le 9 thermidor. Le 14 de ce même mois, il demanda la mise en accusation de Fouquier-Tinville (*voy.*). Plus tard, et immédiatement après le supplice de Fouquier et consorts (7 mai 1795), Fréron proposa l'abolition du gouvernement révolutionnaire et la suppression du tribunal. *L'Orateur du Peuple*, cette feuille qui si longtemps avait appelé la proscription sur tous ceux qui étaient suspects d'aristocratie, devint le journal officiel des victimes de la Terreur. Les jacobins y furent chaque jour mis à l'index, à la place des royalistes. Ce fut sous le patronage de Fréron et de son collaborateur Martainville qu'eut lieu la clôture de la salle des jacobins, aux accents du *Réveil du peuple*, et par les mains de ceux qui, autrefois traités par Fréron de *muscadins*, se glorifiaient maintenant d'être appelés *la jeunesse dorée de Fréron*.

Les mouvements anarchiques du 12 germinal et du 1er prairial an III vinrent échouer contre la résistance des thermidoriens. Au 1er prairial, le député Féraud paya de sa vie la fatale ressemblance de nom qui le fit prendre pour celui dont les insurgés voulaient faire leur victime. Le lendemain, Fréron marcha avec Barras contre le faubourg Saint-Antoine, le réduisit, et, selon son usage, voulut le livrer aux flammes. Mais aux approches du 13 vendémiaire, chez tous deux l'esprit de réaction recula devant la vocation révolutionnaire. Placés à la tête des forces conventionnelles, ils en donnèrent la direction à l'ancien capitaine du siége de Toulon, au général Bonaparte, dont la France entendit alors le nom pour la première fois. A dater de cette époque, Fréron resta fidèle à la cause de la révolution, mais de jour en jour il vit décroître son influence. Non compris dans les réélections qui replacèrent les deux tiers de la Convention dans les conseils établis par la constitution de l'an III, il fut, au mois de novembre 1795, envoyé dans les départements du Midi en qualité de commissaire du Directoire exécutif. On sait de quelles terribles représailles le 9 thermidor avait ouvert le cours sur les bords du Rhône et sur les rives de la Méditerranée. A Marseille et à Tarascon surtout, les vengeurs des victimes avaient presque égalé les fureurs des bourreaux. Sans doute il était urgent d'y mettre un terme; mais quel étrange missionnaire de paix, pour un pareil pays, que l'ex-conventionnel dont tous les pas y avaient laissé des traces de sang! Aussi son arrivée, relevant l'espoir des terroristes abattus, ne fit-elle qu'exaspérer l'indignation de leurs adversaires. Dans cette mission, le ton despotique et le faste scandaleux du satrape remplacèrent la brutale insolence du proconsul; il remit en place les anciens agents de la Terreur, destitua les membres des autorités réactionnaires, et dénonça tous ceux de ses ex-collègues qui, depuis le 9 thermidor, avaient été envoyés dans le Midi. Il s'ensuivit entre eux et lui une polémique de brochures où les récriminations les plus vives furent échangées. Fréron engagea la lutte en publiant son *Mémoire historique sur la réaction royale et sur les malheurs du Midi*. Durand-Maillane et Olivier Gérente firent paraître des réfutations où ils convainquirent Fréron de mensonges sur les faits les plus essentiels; mais il fut surtout écrasé par l'écrit intitulé *Isnard à Fréron*.

Sous le régime de la constitution de l'an III les colonies envoyaient des députés au Corps législatif. Répudié par la France, Fréron parvint à se faire élire au conseil des Cinq-Cents par l'assemblée de la Guiane; mais les deux conseils refusèrent de valider cette élection : alors il disparut sans retour de la scène politique. Quand la révolution du 18 brumaire eut porté le général Bonaparte à la tête du gouvernement, Fréron, qui avait longtemps vécu dans son intimité, eut assez de peine à en obtenir une place médiocre dans l'administration des hospices. Peu s'en fallut pourtant qu'il ne devînt son

beau-frère. Une étroite liaison existait entre lui et la seconde sœur du consul : cette liaison était sur le point de recevoir le sceau du mariage, quand une première dame Fréron vint en personne revendiquer ses droits. Le général Leclerc prit, auprès de Pauline, la place du bigame d'intention, et, en 1802, l'un et l'autre allèrent mourir en même temps à Saint-Domingue, Leclerc comme général en chef de l'expédition destinée à soumettre l'île, et Fréron comme titulaire d'une modeste sous-préfecture au-delà des mers. On assure que sa mort fut accompagnée de sentiments de repentir sur les fautes de sa vie.

Outre le *mémoire* déjà cité, Fréron a laissé un ouvrage intitulé : *Réflexions sur les hôpitaux et particulièrement ceux de Paris, et l'établissement d'un mont-de-piété*, 1800, in-8°. Dussault (*voy.*), qui s'est acquis une réputation de critique si distinguée par ses travaux au *Journal des Débats*, prit, après le 9 thermidor, une part assez active à la rédaction de *l'Orateur du Peuple;* on lui attribue en presque totalité les premiers numéros du tome 8, auquel s'arrêta ce recueil. P. A. V.

FRESQUE. Ce mot, qu'on écrivait d'abord *fraisque*, dérive de l'italien *fresco*, qui veut dire *frais*. En effet, les fresques sont des sujets peints sur une muraille fraîchement enduite de mortier, de chaux et de sable combinés ensemble. De cette façon, la peinture s'incorpore dans le mortier en séchant avec lui, et devient presque ineffaçable. Cette manière de peindre est fort ancienne : les grandes peintures du Pœcile et du Lesché, à Athènes, dont Pausanias fait mention, paraissent avoir été exécutées à fresque (*al fresco*). Dans les anciens temples de la Nubie et de l'Égypte, on voyait des signes hiéroglyphiques, des ornements et même des figures peintes à fresque. Les Grecs ornaient les murailles de leurs temples, de leurs palais et de leurs maisons particulières, de fresques richement coloriées. Tous les fragments de peintures qui ont été découverts dans les ruines d'Herculanum paraissent faits à fresque. Les Romains ont employé communément les fresques à la décoration intérieure des murs de leurs édifices; depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, les artistes italiens couvrirent les parois des temples chrétiens de fresques brillantes de couleurs et habilement exécutées. On cite parmi les fresques des grands maîtres celles de Raphaël, de Michel-Ange, de Jules Romain et de Zuccharo pour l'Italie, et pour la France celles de Lafosse, de Bon Boulogne et de Perrier. Mais les fresques du Vatican et de la chapelle Sixtine surpassent tout ce qui a été fait dans ce genre de peinture. Après avoir été généralement employé jusqu'au XVII^e^ siècle, il tomba en discrédit après l'introduction de la peinture à l'huile, si bien qu'au XVIII^e^ les peintres à fresque étaient aussi rares que les peintres sur verre; et aujourd'hui il est bien difficile de trouver un artiste capable de faire des *fresques* même médiocres. Cependant les peintres de Munich se sont distingués sous ce rapport, et cette résidence royale s'est enrichie de fresques très remarquables, peintes d'après les cartons de M. Cornelius (*voy.*) dont nos lecteurs connaissent le beau talent. Cette peinture exige une grande supériorité, attendu que la retouche est presque impossible. Comme elle doit être exécutée avant que le mur recrépi soit sec, on prépare d'avance les cartons, ainsi qu'il a été dit à ce mot, auquel nous renvoyons. *Voy.* aussi l'article PEINTURE. E. B-s.

FRET. C'est, ainsi qu'on l'a dit à l'article AFFRÉTEMENT, le loyer d'un navire ou d'une portion de ce navire. Quand le vaisseau est loué tout entier par un seul négociant, il est *frété cap et queue* (de la tête à l'arrière). *Fret* nous vient immédiatement des langues du Nord : c'est *charge*, qui se dit en allemand *Fracht*, en hollandais *vragt*, et en anglais *fraught* et *freight*. On trouvera dans la *Collection des lois maritimes* de M. Pardessus tout ce qui, dans les anciennes législations du Nord et du Midi, avait rapport au *frétement*. A. J-L.

Ce que l'on nomme fret sur l'Océan, s'appelle *nolis* sur la Méditerranée.

Le Code de commerce qui, comme l'ordonnance de la marine de 1681, ne se sert du mot fret que pour désigner le prix du loyer d'un navire, détermine (livre 2,

tit. VIII) le mode de constatation du fret, et contient diverses règles applicables aux cas d'interdiction de commerce, d'arrestation de navire, de marchandises jetées à la mer, perdues par naufrage ou pillées, etc.

L'action en paiement pour fret de navire se prescrit par un an après le voyage fini.

Autrefois on donnait le nom de *fret* à un droit de 50 sols par tonneau, que devaient payer au fisc les navires étrangers, à l'entrée ou à la sortie des ports français. E. R.

FREYA, dans la mythologie scandinave, est la fille de Niord, sœur de *Freyr*, épouse d'Odur, enfin mère de Hnossa et de Gersemi. Elle est représentée, dans l'Edda de Snorro, comme la plus belle des femmes parmi les Ases (*voy.*), résidant dans le Folkvangur, se promenant dans un char attelé de chats. On la regardait comme favorisant les vœux des amoureux; mais quoique étant la déesse des amours, elle prend part aux combats montant un coursier, et après la victoire partage avec Odin le nombre des morts. Pendant l'absence d'Odur, son mari, elle le pleura et le chercha dans tous les pays, comme Isis chercha Osiris. Dans *l'Ynglinga-saga*, où les Ases ne sont que des humains, Freya est prêtresse pour les sacrifices et enseigne aux Ases l'art de la magie. M. Finn-Magnussen, qui a cherché à prouver l'identité de la mythologie scandinave avec celle de l'Orient, pense que le mot *Freya* est dérivé de *fræ*, semence, et regarde cette divinité comme représentant le principe féminin, le principe fécondé, tandis que Freyr, son frère, est le principe mâle ou fécondant; il croit aussi que Freyr et Freya sont le soleil et la lune, et qu'elle répond à la fois à la Diane, à l'Hécate et à la Vénus de la mythologie grecque. C'est considérée comme lune qu'elle reçoit, dans la mythologie scandinave, les épithètes de *mardœll*, nymphe marine, *horn*, cornue, *gefn*, large, puissante, et *syr*, marine ou aimant la mer. Le vendredi s'appelait en islandais *friadagr*, *freyadagr* ou *freydagr*, comme il est appelé encore aujourd'hui en allemand. Finn-Magnussen pense aussi que son habitation de Folkvangur répond au signe du lion dans le zodiaque. Les Anglo-Saxons la nommaient *Fria*, et les Frisons *Freda;* les Germains rendaient également un culte à cette déesse sous les noms de *Freia* ou *Fria*. C'était, à ce qu'il paraît, leur déesse des mariages: aussi, dans l'évangile gothique, le verbe *frigan* signifie se marier ou demander en mariage, comme *freyen* dans l'allemand actuel. D-G.

FREYCINET (Louis-Claude-de Saulses de), capitaine de vaisseau, membre de l'Académie des Sciences, commandant de la Légion-d'Honneur, est né a Montélimar le 7 août 1779; il servit tour à tour en qualité d'aspirant de 3e, de 2e classe, et, en 1803, il prit le commandement de la goëlette *la Casuarina*, avec le grade de lieutenant de vaisseau. Il quitta *la Casuarina* pour la corvette *le Géographe*, à bord de laquelle il fit son premier voyage de découvertes sous les ordres du commandant Nicolas Baudin, chargé alors d'aller compléter la reconnaissance des côtes de la Nouvelle-Hollande.

De 1804 à 1805, M. de Freycinet commanda la corvette *le Voltigeur;* en 1811, il fut nommé capitaine de frégate, et en 1817 il obtint le commandement de la corvette *l'Uranie*, destinée au grand voyage auquel M. de Freycinet doit sa réputation.

Rendue à la paix par les événements de 1814, la France avait songé à l'une de ces expéditions scientifiques qui avaient illustré, au commencement du siècle, Baudin, Krusenstern et Kotzebue, et que, depuis d'Entrecasteaux, les guerres de la révolution et de l'empire ne nous avaient pas permis d'entreprendre.

La mission de M. de Freycinet avait pour principal objet la recherche de la figure du globe dans l'hémisphère du Sud, et celle des éléments du magnétisme terrestre. Il devait s'occuper aussi de plusieurs questions de météorologie indiquées par l'Académie des Sciences. Nommé commandant de *l'Uranie* le 1er mai 1817, M. de Freycinet partit de Toulon le 17 septembre suivant. Parmi les officiers qui composaient son état-major se trouvaient M. Gaimard, le même qui remplit dans ce moment les fonctions de président de la commission scientifique chargée d'explorer le Spitzberg, le capitaine Duper-

rey, célèbre depuis par son voyage de *la Coquille*, et M. Jacques Arago, qui donna au public une esquisse de ce voyage, qu'il vient de réimprimer.

C'était la première fois que, pour une pareille campagne, des marins seuls étaient chargés de toutes les parties des observations scientifiques; c'était la première fois aussi qu'une femme faisait partie d'une semblable expédition et était montée à bord d'un bâtiment de guerre pour un voyage autour du monde. En effet, Mme de Freycinet, récemment mariée, toute jeune et toute dévouée, avait suivi son mari sur *l'Uranie* sous le costume d'un matelot. Lorsque cet acte d'obéissance ou de tendresse conjugale, contraire à toutes les lois militaires, fut raconté à Louis XVIII, le prince pensa qu'il fallait le juger avec indulgence, car l'exemple ne lui paraissait pas contagieux.

Après avoir relâché à Gibraltar et à Sainte-Croix de Ténériffe, où Mme de Freycinet reprit les habits de femme, sous lesquels elle fut constamment aimée et respectée par tout l'équipage, *l'Uranie* gagna Rio-Janeiro, se dirigea vers le cap de Bonne-Espérance, mouilla à l'Ile-de-France (Maurice) et à Bourbon, et fit route pour la baie des Chiens-Marins. De là, M. de Freycinet relâcha à l'île de Timor, qu'il avait déjà visitée avec Baudin, et qu'il trouva dans une situation bien différente de celle où il l'avait laissée. L'île entière gémissait sous les vexations et la tyrannie du rajah d'Amanoebang. Coupang ressemblait à un désert; la misère accablait le peu d'habitants qui lui restaient. Ces circonstances et un climat dont les rigueurs se firent bientôt sentir obligèrent *l'Uranie* à s'éloigner de ces parages après y avoir pourtant employé sa relâche à d'utiles travaux.

En quittant la ville de Coupang, M. de Freycinet visita la côte méridionale de l'île Ombay et relâcha à Dilli, chef-lieu des établissements portugais sur la côte septentrionale de Timor. De Ceram, il pénétra dans le détroit qui sépare Amboine de Bourou, et s'avança sur Gassa. Après avoir rectifié différentes erreurs géographiques, entre Guébé et Vaigiou, et avoir établi son observatoire sur l'île de Rawak, dans une position favorable aux expériences du pendule qu'il avait à faire sous l'équateur, M. de Freycinet mit à la voile le 5 janvier 1819, vit en passant les îles de l'Amirauté, traversa l'archipel des Carolines et arriva aux îles Mariannes.

Là, les îles de Guam, de Rota et de Tinian, furent particulièrement explorées, et ce n'est qu'après avoir recueilli de nombreux matériaux pour la peinture des mœurs, l'histoire naturelle et la géographie, que l'on fit route pour les îles Sandwich. L'on jeta l'ancre, le 8 mai 1819, dans la baie de Kaya-ka-koua, sur l'île Owhyhi, demeure principale de Taméhameha, roi de ces îles, dont le successeur est venu, en 1824, mourir avec sa femme en Angleterre.

En quittant les îles Sandwich, *l'Uranie* suivit quelque temps l'équateur magnétique, traversa les îles de la Polynésie australe, essaya de rectifier la position des îles du Danger, celle des îles Pylstaart, Howe et des Navigateurs, et mouilla le 18 novembre au Port Jackson. Laissant sur sa route l'île de Van-Diemen, elle doubla l'extrémité méridionale de la Nouvelle-Zélande, reconnut le 5 février 1820 les côtes de la Terre de Feu, près du cap de la Désolation, et s'arrêta à la baie de Bon-Succès, dans le détroit de Lemaire.

Une tempête força aussitôt l'expédition à s'éloigner. Une manœuvre habile avait seule pu sauver le bâtiment de ce premier danger: il ne put échapper à ceux qui devaient l'assaillir de nouveau et le faire échouer, malgré tous les efforts, dans la baie française des Malouines.

L'équipage et tous les objets relatifs au voyage avaient été sauvés: pendant que l'état-major se livrait à l'exploration de la baie, le reste des naufragés travaillait à la construction d'un navire formé des débris de *l'Uranie;* mais un bâtiment mexicain ayant par hasard relâché dans cette baie, M. de Freycinet en fit l'acquisition et le nomma *la Physicienne.* C'est à bord de ce bâtiment qu'il ramena son équipage et les collections recueillies pendant la campagne. Après avoir vu Montevideo et Rio-Janeiro, il débarqua au Havre, le 13 novembre 1820, au bout de trois ans de navigation.

La relation de ce voyage, imprimée

aux frais du gouvernement et avec luxe, porte ce titre : *Voyage autour du monde entrepris par ordre du Roi sur les corvettes de S. M.* l'Uranie, etc., *pendant les années* 1817 à 1820 ; jusqu'à présent les parties scientifiques ont seules été publiées (Paris, 1825 et années suiv., 8 vol. in-4°, avec atlas).

L'expédition de *l'Uranie*, principalement destinée à des expériences de physique, a néanmoins produit des matériaux pour diverses autres branches scientifiques. L'histoire naturelle s'est enrichie à l'île Rawak, et surtout aux îles Malouines, ainsi que dans les excursions faites au Port-Jackson, aux Montagnes-Bleues ; la géographie en a également recueilli quelques cartes utiles, dressées dans les mêmes parages. La découverte d'un îlot entouré de récifs que l'on surprit au milieu des îles des Navigateurs, et auquel on donna le nom de l'île Rose, a peu d'importance ; la reconnaissance de plusieurs des îles Carolines et des Malouines en a davantage. Les observations faites à Timor sur l'état politique de cette île, ses productions, son commerce, les mœurs et les usages de ses habitants, que l'on a trop souvent confondus avec les Malais, ont un grand intérêt, ainsi qu'on l'a pu juger par les divers fragments du journal de M. Gaimard, insérés dans le *Journal de la Marine*, en 1833 et 1834. L'ouvrage de M. J. Arago, le récit de ses excursions aux Mariannes, au Port-Jackson, au Brésil, prouvent aussi à quel point la relation du voyage de *l'Uranie* pouvait exciter la curiosité ; mais il en est de l'histoire de ce voyage comme de celui de *la Coquille*, dont les premiers chapitres seuls ont été imprimés, et qui attendent encore une publication dépourvue aujourd'hui de toute espèce d'intérêt.

La part du travail de M. de Freycinet dans cette publication lui a ouvert les portes de l'Académie des Sciences (1826) et du Bureau des Longitudes. En 1820, il avait été nommé capitaine de vaisseau. Il a été mis à la retraite, en 1833, par une ordonnance qui l'a relégué forcément à ses occupations scientifiques.

Le frère de ce navigateur, le contre-amiral baron de Saulces de Freycinet, ancien gouverneur de l'île de Bourbon, est actuellement préfet maritime à Rochefort. DE M.

FREYRE (don MANOEL), lieutenant-général espagnol, le compagnon de gloire des Abisbal et des Castaños, né en 1765 à Osuña (Andalousie), d'une famille noble, mort vers le commencement de 1834, membre de la chambre des Proceres, commandant supérieur de la garde de service auprès de la reine, et capitaine général de la province de Madrid et de la capitale, a tenu le premier rang parmi les patriotes modérés à la seule constance desquels l'Espagne peut devoir l'affermissement du régime constitutionnel.

Dans le petit nombre de guerriers illustres qu'ont improvisés en Espagne les six années de lutte de cette puissance contre la domination française, nul n'a dépassé Freyre en dévouement aux intérêts de la patrie, en bravoure et en talents militaires. Non moins que par ses faits d'armes et l'importance de ses services, il s'est honoré, depuis la paix, par la loyauté chevaleresque de son caractère et par la justesse et la fermeté de principes qu'il a su montrer au milieu des funestes agitations du règne de Ferdinand VII. Il n'en a été que plus violemment en butte aux inimitiés et à l'injustice des partis extrêmes.

Freyre était entré dès l'enfance, comme cadet, au collége militaire de cavalerie d'Ocaña ; il s'y fit remarquer par son application et par le succès de ses études. Il débuta à l'armée, comme lieutenant, dans un régiment de hussards espagnols avec lequel il fit ses premières armes dans la guerre des Pyrénées. Pendant ces courtes campagnes de la première coalition auxquelles les forces espagnoles ont pris part contre la France, il eut occasion de se signaler par le succès de diverses reconnaissances ou affaires d'avant-postes ; mais ce fut dans l'intervalle de paix qui suivit le traité de Bâle qu'il obtint son avancement, de grade en grade, jusqu'à celui de lieutenant-colonel du même régiment de hussards.

Devenu colonel du régiment de Madrid (cavalerie de ligne) à l'ouverture de la campagne de 1808, il commença, comme chef de ce corps, à prendre une part honorable à la lutte si inégale que son

pays allait soutenir contre les armées de Napoléon. Pratiquant avec intelligence tous les devoirs du commandement, il s'appliquait surtout à adoucir les fatigues du soldat en les partageant, donnant constamment lui-même à tous l'exemple du courage à les supporter.

Lorsque, après l'issue de la bataille de Talaveyra, les Français, pour forcer les lignes espagnoles, poussèrent une attaque vers le gué de l'Arzobispo, ce fut à Freyre que le duc d'Albuquerque s'en remit du soin de contenir sur ce point l'effort de l'ennemi ; et, en effet, par l'opiniâtreté de sa défense, l'intrépide colonel réussit à couvrir la retraite du corps d'armée de Cuesta.

Sa conduite ne fut pas moins honorable, quoique avec un succès fort différent, à la mémorable bataille d'Ocaña, où il commandait divers corps réunis de cavalerie, dont les efforts multipliés ne servirent qu'à vendre plus chèrement la victoire. A cette bataille, dont le succès fut dû aux dispositions habiles du général Mortier, et qui, en ouvrant aux Français le passage des Asturies et de la Galice, donna lieu, peu après, au siége de Badajoz (*voy.*), les Espagnols, qui comptaient 50,000 combattants, n'en perdirent pas moins de 30,000.

Ce fut en ses mains que, lors de son départ pour Cadix, le général Blake (*voy.*) remit le commandement de l'armée du centre, dont alors déjà Freyre commandait la cavalerie ; et il se trouva ainsi, à diverses reprises, commander en chef ce corps d'armée, notamment pendant sa lutte habile contre le général Sébastiani dans les provinces de Murcie et de Grenade (1811). Il était alors, depuis peu de temps, maréchal-de-camp. Par une juste appréciation de ses ressources, Freyre s'en tint toujours à de simples engagements d'avant-postes, préférant un succès moins brillant, mais certain, aux hasards d'une bataille où tous les avantages de la tactique eussent été nécessairement du côté de l'ennemi.

Quand, par le résultat de la bataille de Salamanque, les forces espagnoles se trouvèrent refoulées sur l'Èbre, la réorganisation de divers corps d'armée fit perdre à Freyre le commandement en chef qu'il avait conservé jusque-là avec tant de distinction ; il sut toutefois s'honorer au second rang. C'est à l'habileté de ses manœuvres que fut due en grande partie la reprise de Saint-Sébastien, place que le maréchal Soult se trouva dans l'impossibilité de couvrir par suite de l'investissement des hauteurs d'Irun et de Saint-Martial, dont Freyre s'était rendu maître (derniers jours d'août 1813). Par l'occupation de ces hauteurs, l'armée espagnole facilita aux Anglais l'abord du fort Saint-Sébastien, que les Français durent abandonner. Dans le bulletin officiel de cette expédition, le duc de Wellington a fait une très glorieuse part du succès au général Freyre, qui, bientôt après, remplaça Castaños dans le commandement en chef des divers corps espagnols faisant partie des forces aux ordres de Wellington dans le nord de la Péninsule.

Au passage de la Bidassoa, qu'il opéra à la tête de ses troupes le 7 octobre 1813, conjointement avec le général Graham, Freyre fit encore preuve d'autant de sang-froid que d'intrépidité ; ce fut en tournant les redoutes des Français qu'il s'en rendit maître, malgré l'extrême vigueur de la défense. On loue ce fait d'armes comme un de ceux où Freyre a déployé le plus de résolution et d'habileté.

Il continua, à la tête de ses troupes, de prendre la même part aux différentes actions qui rendirent l'armée anglo-espagnole maîtresse du Béarn ; le 7 novembre, il occupait le village d'Ascain près de Saint-Pé, alors que, par une résistance héroïque, le général Harispe tint un moment le duc de Wellington en échec. Celui-ci envoya à Freyre (janvier 1814) l'ordre de rapprocher ses cantonnements d'Irun, afin d'être prêt à se mettre en mouvement quand l'aile gauche de l'armée anglaise aurait passé l'Adour. Ce passage ayant eu lieu après l'issue de la bataille d'Orthez (25 février), Freyre se porta en avant avec son corps : c'est ainsi qu'il arriva à temps pour commencer l'attaque à la bataille de Toulouse (14 avril 1814). D'abord repoussé, il se reforme en ligne sous le feu même des Français ; et, appuyant aussitôt le mouvement de Wellington, qui se portait par

le flanc sur les redoutes, il y arrive en même temps que les Anglais. Toute l'armée put le voir, l'un des premiers, sur la brèche d'une des redoutes, que prudemment il s'occupa tout d'abord à faire raser.

Ferdinand VII, rétabli sur le trône, trouva dans Freyre un sujet fidèle, mais résolu aussi à ne point sacrifier aux faveurs de cour les principes de toute sa vie. « Ce n'est pas moi qui me ferai jamais l'instrument d'aucun parti qui entende recourir aux attentats ou à la guerre civile, avait-il dit; mais si le gouvernement que je m'honore d'avoir servi, et qui a délivré l'Espagne de la domination étrangère, réclamait encore mon bras pour la défense des droits qu'elle a si légitimement conquis, je serai toujours prêt à marcher où l'honneur m'appellera. » Il a tenu parole, en restant jusqu'à la fin dans une ligne de conduite irréprochable, malgré tous les efforts tentés contre sa loyauté par les hommes de la camarilla (*voy.*). Dès les premiers jours de son arrivée à Madrid, le roi l'avait revêtu du grand cordon de Saint-Ferdinand, qui, selon les statuts de l'ordre, ne peut être conféré qu'aux généraux qui ont gagné des batailles.

Quand Ballesteros (*voy.*) se démit du portefeuille de la guerre, il fut offert à don Manoel Freyre, qui le refusa; peu de temps après, il refusa pareillement le commandement en chef de l'expédition destinée à replacer les colonies d'Amérique sous le joug de la métropole. Il sentit son orgueil assez flatté du titre, qui lui fut alors décerné, de commandant de la brigade des carabiniers, le plus beau corps de l'armée espagnole.

La circonstance épineuse de sa vie militaire, et celle qui, à elle seule, eût suffi pour lui assurer une glorieuse mention dans les annales de son pays, est la tâche qui lui échut au milieu des événements de 1820. Bien moins encore que le choix habilement combiné des meneurs de la cour, le rang d'ancienneté l'avait appelé au commandement des forces que le gouvernement devait rassembler en hâte pour terrasser l'insurrection de l'île de Léon (*voy.* Quiroga et Riego). A ce qu'il regardait avec raison comme l'accomplissement d'un devoir se mêlait dans la pensée de don Manoel Freyre l'espérance justement fondée que, mieux que personne, il serait en position de ménager le sang espagnol dans cette lutte engagée par des partisans fanatisés contre l'autorité publique du pays. Des récits même si empreints de virulence et de passion d'un des historiens de ces événements*, non moins que du *factum* publié par Freyre pour sa propre défense**, ressort un éclatant témoignage de la sagesse et de la générosité de sa conduite en ces difficiles conjonctures. Sans doute il y eut, à l'égard des chefs de l'insurrection, violation de la foi promise; mais cette trahison, œuvre de la camarilla, atteignait tout le premier le général Freyre lui-même, qui exposa sa propre tête en protégeant les parlementaires du parti insurrectionnel.

Depuis ces événements jusqu'à la mort de Ferdinand, c'est-à-dire pendant près de dix années, don Manoel Freyre vécut dans une retraite absolue, dont le tirèrent l'avénement d'Isabelle (1833) et le commencement des troubles civils qui déchirent encore l'Espagne. Ce trop long repos, où l'on trouva qu'il avait vieilli prématurément, et qui le fit juger comme impropre désormais à diriger des batailles, paraît d'autant plus regrettable que l'expérience et la juste renommée de ce capitaine promettaient un concours plus efficace à la pacification du royaume, à en juger même par ce qu'a eu d'actif sa coopération à l'établissement du nouveau trône constitutionnel. P. C.

On ne confondra pas don Manoel Freyre, général espagnol, avec Augustin-Joseph Freire, colonel du génie portugais et ministre chargé de plusieurs portefeuilles sous la régence de don Pedro, empereur du Brésil. Cet ami dévoué de la liberté périt dans une émeute, le 4 novembre 1836, lâchement assassiné par un des séides de la constitution qui venait de triompher à Lisbonne. On a publié sur lui, dans cette ville, une notice bio-

(*) Pages 140, 190 et suivantes du *Précis historique*, etc., par M. Louis Jullian; Paris, 1821, in-8°.

(**) *Defensio del general D. Manoel Freyre*; Madrid, 1820.

graphique intitulée : *Resumo historico da vida e tragico fine de Agosthino-Jose Freire*, 1837. S.

FREYSINGEN, *voy.* Othon de Freysingen et ci-dessus p. 625.

FREYTAG, (le docteur Georges-Guillaume), professeur ordinaire des langues orientales à Bonn, est au nombre des plus savants connaisseurs de la langue arabe, qu'il a étudiée surtout à Paris, de 1815 à 1818, sous un grand maître, M. Silvestre de Sacy. Ses *Selecta ex historiâ Halebi* (Paris, 1819, chez Treuttel et Würtz) contiennent un fragment de l'historien arabe Kemâl Eddin, avec la traduction et des notes savantes. M. Freytag a publié plus tard quelques autres morceaux du même écrivain, entre autres, dans sa petite chrestomathie arabe : *Locmani fabulæ et plura loca ex codicibus maximam partem historicis selecta* (Bonn, 1823). En 1822, il avait déjà fait paraître dans la même ville l'hymne de Kaab ben Soheir en l'honneur de Mahomet, ainsi que quelques autres poésies. Ayant entrepris ensuite la publication d'un nouveau dictionnaire arabe-latin, ouvrage dont on sentait depuis longtemps le besoin et qui exigeait de grands travaux, il alla consulter à cet effet les manuscrits des bibliothèques de Paris, de Leyde et de Copenhague. Cette œuvre de patience et d'érudition, bien supérieure à ce qu'on avait jusqu'alors, a été publiée de 1830 à 1836 à Halle, en plusieurs formats in-4° et en 4 volumes, sous le titre de *Lexicon Arabico-Latinum, præsertim ex Djeuharii Firuzabadiique et aliorum Arabum operibus, adhibitis Golii quoque et aliorum libris, confectum.* Ce dictionnaire étendu ne pouvait servir qu'aux hommes déjà versés dans la connaissance de l'arabe : pour satisfaire aussi le besoin de ceux qui en commencent l'étude, l'auteur en a composé lui-même un extrait sous ce titre : *Lexicon Arabico-Latinum ex opere suo majore in usum tironum excerptum*, etc., Halle, 1837, 1 vol. in-4° de 87 feuilles. Un autre travail important dont s'est chargé M. Freytag, c'est la publication du recueil des anciennes poésies arabes, connu sous le titre de *Hamâssa*, avec les scholies de Tebrisi. Le texte arabe, d'après l'excellent manuscrit de Leyde, a paru à Bonn en 1828; mais on attend encore la traduction et les notes. M. Freytag a ensuite composé en allemand un ouvrage approfondi sur le mètre des vers arabes : *Exposition de la versification arabe avec six appendices* (Bonn, 1830). Enfin on doit au même savant orientaliste, également en langue allemande, un *Abrégé de grammaire hébraïque à l'usage des écoles supérieures, rédigé d'après des principes nouveaux* (Halle, 1835), et en latin un ouvrage intitulé : *Chrestomathia Arabica, Grammatica historica in usum scholarum Arabicarum, ex codicibus ineditis conscripta* (Bonn, 1834, in-8°). *C. L.* et S.

FRIANT (Louis, comte), lieutenant général, né à Villers-Morlancourt (Somme) en septembre 1758, commença sa carrière militaire dans les Gardes françaises en 1781. Au bout de six ans, il acheta son congé; mais la Révolution lui fit reprendre les armes. En 1793, il partit pour l'armée de la Moselle à la tête du 9e bataillon de volontaires parisiens avec le grade de lieutenant-colonel. Il se distingua à Kaiserslautern, aux lignes de Wissembourg, devant Landau, etc. Guéri d'une blessure à la jambe, il combattit encore à Arlon, et plus tard à Fleurus. Championnet, dont il avait commandé l'avant-garde, le fit nommer général de brigade.

Ayant eu l'honneur, au siége de Luxembourg, d'entrer le premier avec sa brigade dans cette place, il fut investi du gouvernement de toute la province du même nom : accusé d'avoir outrepassé ses pouvoirs, il ne conserva pas longtemps ce commandement. Le général Friant passa en Italie avec Bernadotte, et bientôt il suivit Desaix en Égypte. Débarqué l'un des premiers, il combattit à Damanhour, aux batailles de Chébreis et des Pyramides. Il se couvrit de gloire à Sédiman et à Semenout A Souhama, où il commandait en chef, il vole à son arrière-garde attaquée par les Arabes, les taille en pièces; ceux qui échappent sont culbutés dans le Nil, l'aga est fait prisonnier, et Caïffa tombe au pouvoir des Français (23 mars 1799).

De Syout, les Arabes sont rejetés dans le desert; puis, remontant vers cette ville, Friant harcelle et poursuit Mourad-Bey pendant 39 jours sans perdre ses traces un seul instant. Cette conduite lui valut le grade de général de division. Quand Bonaparte quitta sa conquête, le général Friant remplaça Desaix dans le commandement de la Haute-Égypte. A la tête d'une colonne mobile, parcourant sans cesse les déserts, il apprit un jour qu'Hassan-Bey était à dix lieues de lui : par une marche rapide, Friant se trouva dans la nuit au milieu du camp arabe, qui fut pris en entier; le bey se sauva en chemise.

A la bataille d'Héliopolis, le général Friant commandait la droite de l'armée. Après avoir concouru à la prise de Belbeys, il fut envoyé au Caire alors insurgé. Les trois principales attaques furent dirigées par Friant, qui reçut le titre de lieutenant du général en chef et le commandement de plusieurs provinces réunies en arrondissement. A la mort du général Kléber, Menou, son successeur, lui confia les provinces de Behiré, d'Alexandrie et de Rosette. Portant alors son attention sur l'assainissement d'Alexandrie, il parvint à neutraliser le fléau qui ravageait si souvent cette ville. Friant s'opposa au débarquement des Anglais sur la plage d'Aboukir avec 1,500 hommes seulement, ne cédant le terrain que pied à pied. Il se retira sur les hauteurs d'Alexandrie pour couvrir cette ville : attaqué par les Anglais, il réussit à leur enlever leur première position; mais bientôt, accablé par le nombre, il fut obligé de se renfermer dans la place, dont il conserva le commandement jusqu'au départ de la flotte française.

Arrivé à Marseille, il n'était pas entièrement remis d'une maladie grave causée par les cruelles fatigues de cette dernière campagne, lorsqu'il fut nommé inspecteur général d'infanterie, fonctions qu'il remplit pendant deux ans et qu'il ne quitta que pour aller prendre le commandement d'une division du camp de Boulogne, d'où il partit pour l'Allemagne. Il arriva à Austerlitz quatre heures seulement avant le commencement de la bataille. Sa division empêcha l'ennemi de déboucher du village de Sokolnitz, dont elle s'empara enfin à la baïonnette. Le général, qui avait eu plusieurs chevaux tués sous lui, reçut le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

Friant se signala ensuite à la bataille d'Iéna. Nous avons vu à l'article Eylau la part importante qu'il eut à cette triste journée; il y fut blessé. En 1808, il fut crée comte de l'empire et commandeur de la Couronne de fer. Dans toute la campagne de 1809, il fit des prodiges de valeur, à la bataille d'Eckmühl il eut son chapeau emporté par un obus. Pendant trois jours sa division eut à combattre 30,000 hommes : elle sut les vaincre, en leur faisant éprouver une perte de 8,000 hommes; elle ne comptait pas plus de baïonnettes elle-même. A Wagram, Friant emporta les retranchements de la fameuse *tour carrée*, couronnant les hauteurs en colonnes serrées, dans l'attitude la plus imposante; les beaux mouvements de sa division décidèrent la victoire.

La division Friant servit d'avant-garde au roi de Naples dans la campagne de 1812. Il eut quelque part à la bataille et à la prise de Smolensk. Atteint d'une contusion à la jambe droite, il voulait diriger le bataillon désigné pour donner l'assaut en s'appuyant sur le bras d'un officier; mais un contre-ordre retint ce bataillon. A la bataille de la Moskowa, il reçut deux blessures, l'une à la poitrine, qui lui fit perdre connaissance pendant une heure, l'autre à la cuisse, qui lui fit quitter le champ d'honneur, où il avait reparu à la tête de ses troupes. Dans cette campagne, Napoléon avait nommé le général Friant colonel des grenadiers à pied de sa garde. « Continuez à commander votre division cette campagne, lui dit cependant l'empereur en l'embrassant devant tous ces vieux braves; vous m'y êtes plus nécessaire qu'à la tête de vos grenadiers que j'ai toujours sous les yeux. »

Les blessures du général Friant ne lui permirent de rejoindre l'armée que pendant l'armistice de Dresde. La première affaire où il se retrouva fut la bataille de Dresde (*voy.*). L'infatigable Friant était encore à Hanau. Dans la belle et malheureuse campagne de France, il commandait une division de l'infanterie

de la garde; Champ-Aubert, Montmirail, Vaux-Champs, Nangis, Montereau, Brie-au-Bac, Craonne, Laon, Reims, Mery, Arcis, etc., le virent à la tête de ses braves. Ayant adhéré à la déchéance de l'empereur, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 2 juin 1814, et envoyé à Metz, pour commander les grenadiers royaux. Nommé pair en 1815, il reparut à Fleurus et à Waterloo, où il fut blessé encore une fois. Il encourut ainsi la déchéance de son titre de pair, et fut mis à la retraite. Ce brave officier supérieur mourut à sa terre de Gaillonnet, près Meulan (Seine-et-Oise), le 24 juin 1829.

Son fils Jean-François, né à Paris le 12 juin 1790, a marché sur ses traces. Il fit les dernières campagnes sous l'empire et devint chef d'état-major de la vieille-garde, en décembre 1813; il est aujourd'hui maréchal-de-camp et commandeur de la Légion-d'Honneur, depuis le 7 janvier 1832. A la mort du maréchal comte de Lobau (1838), il a eu l'honneur de commander, par *intérim*, la garde nationale de la Seine jusqu'au retour du général Jacqueminot, absent par congé. L. L-t.

FRIAS (don Bernardin Fernandez de Velasco, duc de), président du conseil des ministres de la reine-régente d'Espagne dans les années 1837 et 1838, appartient à l'une des plus anciennes familles de la Vieille-Castille.

La maison de Velasco, originaire de la province de Burgos, remonte au XII^e^ siècle, et même plus haut; son nom se rencontre souvent dans l'histoire, illustré par des hommes de guerre qui rendirent des services mémorables. Les membres de cette famille, d'abord comtes d'Haro, reçurent le titre de ducs de Frias à l'époque de la prise de Grenade. Don Pèdre Fernandez de Velasco, premier comte d'Haro, mort en 1470, avait fondé, sous le règne du roi Jean II de Castille, le majorat de Frias. Il s'était rendu si populaire qu'il n'était plus désigné par le peuple que sous la dénomination du bon comte d'Haro. Son fils, appelé comme lui don Pèdre Fernandez de Velasco, fut nommé premier grand-connétable de Castille; et c'est le fils de ce deuxième comte d'Haro (mort en 1472), Bernardin Fernandez de Velasco, qui est le premier duc de Frias. Isabelle-la-Catholique le revêtit de la dignité de grand-chef du palais, et, en sa qualité de grand-connétable héréditaire, il se trouva à la conquête de Grenade, où il se distingua par sa valeur. Son frère, don Inigo Fernandez de Velasco, dut à la confiance de Charles-Quint d'être nommé l'un des régents du royaume pendant que ce monarque était en Allemagne : il mourut le 17 septembre 1528. On raconte de son fils, don Pèdre Fernandez de Velasco, troisième duc de Frias, que se trouvant un jour avec l'empereur dans un château (Alcazar) sur les rives du Tage, une vive discussion s'éleva entre eux au sujet d'une contribution sur les vivres (*sisas*); et comme le prince, poussé à bout par la consciencieuse opposition de son grand-connétable, le menaçait de le jeter par la fenêtre s'il ne cessait de contrarier ses projets : « Sire, lui répondit celui-ci, je pèse trop; Votre Majesté ne pourrait exécuter sa menace... » On ajoute que ce duc de Frias était très petit de taille, de sorte que sa réponse ne pouvait être équivoque. Il mourut le 12 novembre 1585. Le cinquième duc de Frias, don Juan Fernandez de Velasco, fut fait vice-roi de Milan, et il gouverna aussi la Flandre. Il avait commandé une division de l'armée de Philippe II à la bataille de Saint-Quentin. Un de ses successeurs s'étant, après la mort de Charles II, déclaré pour le parti de l'archiduc d'Autriche, Philippe V, qui triomphait, ordonna la confiscation des biens de la maison de Frias, laquelle perdit en même temps la dignité de grand-connétable, qui ne fut point rétablie en Castille.

Le duc actuel, quatorzième de la série, porte aussi le titre de marquis de Villena, de comte d'Haro, d'Oropesa, etc. Il est né à Madrid le 20 juillet 1783. Après avoir terminé ses études, il entra au service, comme cadet, dans un régiment d'infanterie des gardes royales. Sous-lieutenant en 1798, ce fut en cette qualité qu'il assista, en 1801, à la guerre du Portugal. Nommé capitaine, en 1804, d'un régiment de dragons de la reine, il fut compris dans le corps auxiliaire des Espagnols, qui, placé sous les ordres de

Junot, suivit les Français en Portugal (1807). Fait prisonnier dans le courant de l'année suivante (1808), il parvint à se sauver de Lisbonne; et s'étant alors présenté à la junte de Séville pour être réintégré dans les rangs de l'armée, il fut nommé aide-de-camp du général Castaños, le vainqueur de Baylen, et devint successivement lieutenant-colonel d'un régiment de hussards et colonel de dragons, grade qu'il a toujours conservé depuis.

Durant la guerre de l'indépendance, le jeune duc donna plusieurs fois des preuves non équivoques de bravoure. Le 10 novembre 1809, on le vit, à la tête de son régiment, et soutenu seulement par un bataillon d'infanterie, enlever aux Français un poste important qu'ils venaient de prendre, et les poursuivre plus de deux lieues, enlevant à deux reprises deux pièces d'artillerie. Au mois d'octobre 1811, à la suite de la bataille de Sagonte, le jeune colonel couvrit seul, avec son régiment, la retraite de la gauche de l'armée espagnole que chargeait la division du général français Robert. Ces marques de valeur méritèrent à leur auteur la décoration de la croix militaire de Saint-Ferdinand.

Après la guerre de l'indépendance, le duc de Frias eut sa retraite, et reprit à la cour de Ferdinand VII le service de gentilhomme de la chambre qu'il avait déjà rempli à celle de Charles IV. Il resta dans ce poste honorifique jusqu'en 1820, où la révolution qui rétablit la constitution de 1812 vint l'appeler à un service plus actif. Connu depuis longtemps pour ses idées libérales, il fut, sous le régime des cortès, envoyé à Londres avec le titre d'ambassadeur. Cependant il fut rappelé en 1821, pour prendre part aux travaux du conseil d'état. Lorsque Ferdinand VII fut rentré, pour le malheur de ses peuples, dans la plénitude de son pouvoir, le duc de Frias, en vertu du décret général rendu le 4 octobre 1823, fut exilé à vie de Madrid et de toutes les résidences royales, avec ordre de s'en tenir éloigné de plus de quinze lieues. Ce fut à Barcelonne, à Séville, à Alicante, qu'il passa successivement le temps de son exil. Cependant, en 1827, un décret royal l'autorisa à rentrer dans la capitale pour y régler des affaires particulières. Lorsqu'arriva la mort du roi Ferdinand VII, en 1833, M. de Frias se trouvait encore à Madrid, et, à quelques jours de là, c'était lui qui tenait, comme comte d'Oropesa, remplissant les fonctions de grand-justicier du royaume, l'épée royale à l'assemblée générale des cortès, réunis pour prêter le serment de fidelité à la reine Isabelle, dont il embrassa la cause avec ardeur et dont il devint un des serviteurs les plus dévoués. En février 1834, Marie-Christine le nomma son ambassadeur près la cour de France; mais sous le ministère de M. Mendizabal, au commencement de 1836, on lui envoya un successeur, M. le comte Campuzano de Recher, auteur de la brochure politique si étrange publiée depuis qu'il a lui-même dû résigner ce poste éminent entre les mains de M. le marquis d'Espeja. M. de Frias refusa d'abord de prêter serment à la constitution des cortès que l'on venait de rétablir en Espagne, protestant ainsi contre la violence qui avait été faite à la régente dans cette occasion; mais lorsqu'elle eut été révisée par les cortès et acceptée comme constitution de l'état en 1837, il se hâta d'y adherer et de lui prêter serment de fidélité. En sa qualité d'ambassadeur, il a demandé l'accomplissement du traité de la quadruple alliance, et s'est toujours montré partisan, non pas précisément d'une intervention armée de la France dans les affaires de la Péninsule, mais d'une manifestation non équivoque en faveur de la reine Isabelle II. Designé en 1838, par la province de Léon et quatre autres, pour être membre du sénat, le duc de Frias a été choisi par la reine pour la province de Léon. Depuis, il a été placé à la tête des affaires et a soutenu avec honneur, mais sans plus de succès que les Martinez de la Rosa, les Torreno, etc., ses amis politiques, le fardeau du gouvernement; et quoique appuyé par la France, il a dû abandonner (nov. 1838) le gouvernail à des hommes plus engagés avec le parti des exaltés et plus populaires par conséquent dans le moment actuel.

Le duc de Frias, grand d'Espagne de

1re classe, est chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, grand'-croix de celui de Charles III, ainsi que de ceux de Calatrava et de Saint-Ferdinand; de plus, il est grand'-croix des ordres du Lion belge et du Sauveur de la Grèce; enfin, il est membre de l'Académie nationale espagnole. E. P-c-t.

FRIBOURG, en allemand *Freyburg* (bourg libre), canton suisse qui confine aux cantons de Berne et de Vaud, et au lac de Neufchâtel. Il est environné dans sa partie sud-est de montagnes élevées et d'un aspect sévère. Sa population se compose de 70,000 habitants, répartis sur une étendue de vingt-six milles carrés géogr. Ils sont tous catholiques, à l'exception de ceux qui habitent le district de Morat. La plupart d'entre eux parlent un français corrompu; les autres parlent allemand, langue qui est celle du gouvernement. Les Fribourgeois sont pâtres en grande partie; leurs bestiaux prospèrent dans toute la partie montagneuse du canton; c'est là qu'on prépare le fameux fromage de Gruières (*Gruers*), qui est le meilleur de tous les fromages de Suisse. Bien qu'en général le sol soit fertile, on n'y cultive pas cependant tout le grain nécessaire à la subsistance des habitants. Il n'y a que très peu de manufactures.

Le canton de Fribourg entra avec Soleure, en 1481, dans la confédération helvétique. Son chef-lieu est *Fribourg*, dans l'Uechtland, ville de 7,000 habitants et qui est construite en partie dans une vallée et en partie sur des roches très élevées; ces deux parties sont toutefois réunies par un pont en chaînes au moyen duquel on franchit sans danger le précipice qui est dessous. Indépendamment de ce pont, dont la construction est extrêmement hardie et le site d'une beauté merveilleuse, on admire ce qu'on appelle le *court chemin*, où le pavé d'une rue fort haute sert en quelque sorte de toit aux maisons situées dessous, ainsi que la porte de Bourgillon, percée dans l'ouverture d'un rocher. Dans la basse ville on parle allemand, et français dans la haute; il y a beaucoup d'habitants qui ne comprennent qu'un seul de ces idiomes. On doit mentionner comme édifices remarquables la vieille cathédrale avec sa tour extrêmement élevée, qu'il ne faut cependant pas confondre avec la cathedrale si remarquable de Fribourg en Bri gau, dont on parlera dans l'article suivant, et l'Hôtel-de-Ville, qui était autrefois la résidence des ducs de Zæhringen. On aime aussi à visiter le vieux tilleul soutenu par des colonnes, qui fut planté par un patriote revenu de la bataille de Morat pour en perpétuer le souvenir. Aujourd'hui Fribourg est la résidence principale des jésuites en Suisse : ils y ont érigé un collége et un séminaire, et sous la Restauration beaucoup de familles nobles françaises y envoyaient leurs fils pour faire des études qui ne fussent pas entachées de l'esprit révolutionnaire du siècle, ni surtout de son esprit irreligieux. *C. L.*

FRIBOURG (VILLE ET UNIVERSITÉ DE), chef-lieu de l'ancien Brisgau (*voy.* ce mot). Cette autre ville de Fribourg, siége de la régence du cercle du Haut-Rhin, dans le grand-duché de Bade, est située au milieu d'une contrée fertile et romantique de la Forêt-Noire (*voy.*), sur la petite rivière de Dreisam; on y compte 14,000 habitants. Lors de la paix de Lunéville, elle échut en partage, avec le Brisgau, possession de la maison d'Autriche, au duc de Modène; mais le pays fut cédé à Bade lors de la paix de Presbourg. Tout le monde connaît, ne fût-ce que par les descriptions de M. Henri Schreiber (Fribourg, 1820), la belle cathédrale de cette ville, décorée d'une tour de 513 pieds de hauteur *, exécutée avec un rare talent sous la direction d'Erwin (*voy.*) de Steinbach, l'architecte de la cathédrale de Strasbourg. Fribourg possède un gymnase et beaucoup d'établissements de bienfaisance; depuis 1827, elle est le siége d'un archevêché territorial dont dépendent les évêchés de Mayence, de Fulde, de Rothenbourg et de Limbourg.

Depuis que Fribourg appartient à Bade, l'université d'Albert-Louis, fondée en 1456, est devenue très florissante, malgré la situation de la ville dans un coin de l'Allemagne, et bien que le voisinage des

(*) Cette évaluation est une nouvelle preuve en faveur de l'observation que nous avons faite à l'article CLOCHER, relativement à la hauteur de la cathédrale de Strasbourg. S.

universités de Heidelberg et de Tubingue semblât devoir empêcher qu'elle ne fût fréquentée. Celle de Fribourg, importante surtout par sa faculté de théologie destinée aux étudiants catholiques, possède pour une valeur de 80,000 florins de propriétés situées dans les états de Wurtemberg, de Bade, et en Suisse. Les cantons catholiques de la Suisse lui font une rente annuelle de 12,000 florins; elle jouit en outre d'un revenu net de 36,000 florins. La bibliothèque de l'université est considérable et s'augmente tous les ans. En 1832, l'université fut organisée sur un pied nouveau, et elle compte aujourd'hui environ 600 étudiants. *C. L.*

FRICHES, *voy.* Défrichement et Culture.

FRICTION, opération qui consiste à frotter (*fricare*) un corps quelconque, et notamment à exercer un frottement sur la peau d'un individu. En médecine, on a souvent recours à ce moyen, et l'on distingue les frictions sèches d'avec les frictions médicamenteuses. L'usage des frictions est très ancien et faisait partie des pratiques journalières de l'hygiène: on frictionnait la peau à sec, soit avec la main nue, soit avec des tampons d'étoffe de laine. Cette opération avait pour but de stimuler la peau, d'en ouvrir les pores et d'y accélérer la circulation et la transpiration. La chaleur est également accrue par ce moyen, dont on a généralement reconnu les bons effets. On a pensé, avec raison, que les frictions sèches développaient de l'électricité, par laquelle on a expliqué leurs résultats avantageux.

Plus ordinairement, aux frictions sèches se joignaient ou succédaient des onctions (*voy.*) faites avec l'huile ou la graisse, corps dont l'interposition favorisait le glissement. Les frictions se faisaient également avec des substances médicamenteuses incorporées dans des substances grasses ou dissoutes dans l'alcool, et qu'on avait l'intention de faire pénétrer dans l'économie par la voie de l'absorption.

De nos jours, on emploie les frictions sèches comme excitantes, propres à ranimer et à entretenir la chaleur, à calmer certaines douleurs nerveuses, à accélérer les contractions intestinales et utérines. On les fait avec la main nue ou avec un gant de crin, ou mieux encore avec une brosse plus ou moins dure, suivant l'effet que l'on veut produire. Au moyen d'un conducteur adapté à la brosse, on pratique des frictions électriques, chaque soie devenant une pointe. Ces frictions sont éminemment stimulantes.

Les effets des frictions sont proportionnés à l'étendue des surfaces sur lesquelles on les pratique, de même qu'à la force avec laquelle on agit; elles peuvent aller, si l'on veut, jusqu'au point de rougir et d'enflammer la peau. On arrive encore plus facilement à ce résultat quand on emploie les liniments ammoniacaux, la teinture de cantharides, etc. Les frictions avec la glace sont extrêmement excitantes; on les emploie avec beaucoup de succès dans les cas de congélation.

Il faut au contraire que les frictions soient douces lorsqu'on veut faire absorber les médicaments: ce sont alors plutôt des onctions que des frictions. En effet, on a remarqué que la peau irritée n'était pas dans des conditions favorables pour l'absorption. F. R.

FRIEDLÆNDER (David), l'un des plus marquants parmi les Israélites de notre époque, naquit à Berlin le 6 décembre 1750. Sans autres études qu'une lecture attentive, il apprit l'hébreu, le français et l'allemand, et fit assez de progrès dans ces trois langues pour en étudier avec fruit la littérature. Ses liaisons avec Mendelssohn, qui lui témoignait la plus sincère amitié, avec Spalding, Teller, Meierotto, et avec Engel (*voy.* ces noms), qui lui dédia l'édition de ses œuvres complètes, contribuèrent également à développer en lui le goût. Chef d'une maison de banque, ses occupations semblaient devoir l'éloigner de la carrière littéraire; cependant il prit plusieurs fois la plume, soit pour defendre ses coreligionnaires, soit pour leur donner d'utiles leçons, soit pour réclamer avec autant de prudence que de chaleur tout ce qui pouvait aider à leur éducation religieuse et morale. Il fut successivement député général de toutes les communautés juives de la Prusse, et, de 1806 à 1812, ancien de la communauté de Berlin. Ce fut en

cette dernière qualité qu'il demanda et obtint le droit de bourgeoisie pour ses coreligionnaires. Peu de temps après, ses efforts reçurent une récompense bien honorable par le choix de ses concitoyens, qui l'appela au conseil municipal. Nommé ensuite assesseur au conseil royal des manufactures et du commerce, M. Friedlænder publia encore quelques écrits qui lui donnèrent de nouveaux titres à la reconnaissance de ses compatriotes.

On lui doit différentes traductions de l'hébreu en allemand. Parmi ses autres ouvrages, également en allemand et tous imprimés à Berlin, nous citerons principalement les suivants : *Pièces concernant la réforme des colonies juives en Prusse* (1693) : la plupart de ces pièces ont M. Friedlænder pour auteur; *Discours destinés à l'édification des Israélites appartenant aux classes instruites* (2 livraisons, 1817-1818); *Sur la réforme des Israélites dans le royaume de Pologne* (1819); *Moïse Mendelssohn* (1819); *Matériaux pouvant servir à l'histoire de la persécution suscitée aux Juifs, dans le* XIX^e^ *siècle, par certains écrivains :* cet écrit est sous forme d'une lettre adressée à M^me^ Élise de Recke (1820); *Aux admirateurs, amis et disciples de Jérusalem, Spalding, Teller, Herder et Lœffler*, écrit concernant l'établissement à Berlin d'une société pour la propagation du christianisme parmi les Juifs. Cet ouvrage, qui a été publié à Leipzig en 1823, par les soins du professeur Krug, renferme de fort bonnes choses sur la nature de la conviction religieuse et d'excellentes remarques sur le vrai mode à suivre pour le perfectionnement moral et intellectuel des Israélites. *C. L.*

FRIEDLÆNDER (MICHEL), médecin, né à Kœnigsberg d'une bonne famille israélite, en 1769, donna dès sa jeunesse ses soins à la publication du premier journal en hébreu, intitulé *le Glaneur*. Il fit ses études dans sa patrie sous Kant, Krause, Schultz, Hagen, etc.; puis, à partir de 1787, à Berlin, à Gœttingue et à Halle, où il prit le grade de docteur en médecine. Il parcourut ensuite pendant deux ans la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et la Suisse, pour visiter les hôpitaux. Il publia ses observations scientifiques dans la *Revue mensuelle* de Berlin et dans quelques autres recueils. En 1799, il fut un des premiers propagateurs de la vaccine à Berlin. Depuis 1800 jusqu'en 1824, le docteur Friedlænder résida à Paris, où il publia en langue allemande, de concert avec le professeur Pfaff, les *Annales françaises d'histoire naturelle générale, de physique et de chimie* (Hambourg et Leipzig, 1803). Ce recueil, qui transmit à l'Allemagne les richesses scientifiques de la France, contient des lettres pleines d'intérêt, une esquisse historique sur l'instruction publique, un essai sur les pauvres et sur les établissements de charité à Paris. De leur côté, les journaux de médecine de Paris, grâce au docteur Friedlænder, purent faire connaître à leurs lecteurs, par des extraits et des nouvelles, les travaux des hommes les plus distingués de l'Allemagne; et en même temps il fournissait des articles curieux au journal de médecine d'Hufeland et à d'autres encore. Il coopéra au *Journal de l'Éducation* de M. Guizot, et, en 1815, il donna son livre de l'*Éducation physique de l'homme* (Paris, chez Treuttel et Würtz), qui fut remarqué et bientôt traduit en allemand. Le Dictionnaire des sciences médicales contient plusieurs articles fort recommandables composés par Friedlænder. On lui doit de plus une histoire des établissements de charité et des prisons en Allemagne. Il mourut à Paris en 1824. *C. L.*

FRIEDLAND (BATAILLE DE). Friedland est une petite ville de la Prusse orientale, régence de Kœnigsberg, où Napoléon livra, le 14 juin 1807, une bataille qui décida la ruine de l'armée russe et de la monarchie prussienne.

Depuis la bataille d'Eylau (*voy.*), la majeure partie des troupes françaises cantonnées entre l'Alle, la Passarge et la Vistule, avait couvert le siége de Dantzig. La prise de cette ville et des forteresses de la Silésie avait rendu disponibles presque tous les corps qui s'étaient reposés et renforcés, quand, le 5 juin, Benningsen (*voy.*) vint attaquer le front de leurs cantonnements, dans le dessein d'envelopper le maréchal Ney, placé en sentinelle avancée avec deux divisions à Gut-

tadt. La grande supériorité du nombre lui avait donné quelques moments d'avantage; mais Napoléon, ayant concentré ses corps, ne tarda pas à le faire repentir de sa présomption. Le 10 juin, replié dans son camp retranché d'Heilsberg, Benningsen avait soutenu une sanglante bataille contre trois corps français; le 11, il semblait s'apprêter à un nouveau choc; mais Napoléon survenu avec de nouvelles forces, et menaçant de tourner sa droite, fit tomber son projet, et le força d'abandonner ce camp fortifié par trois mois de travaux. L'armée russe, pour ne pas être coupée de ses communications, se retira par la rive droite de l'Alle. Deux fortes marches de nuit la conduisirent le 12 à Bartenstein et le 13 à Schippenbeil, toujours dans la direction de l'est. La cavalerie légère française la suivit en queue, tandis que Napoléon avec le gros de ses forces, marchant à la gauche de l'Alle, se dirigeait sur Eylau, lançait une avant-garde vers Friedland et plusieurs corps sur Kœnigsberg. Séparant ainsi de plus en plus du corps prussien de Lestocq l'armée russe qu'il isolait de la Baltique, il s'apprêtait à saisir de prime abord Kœnigsberg, ce grand dépôt où depuis trois mois avaient été amassées les dernières ressources de la monarchie prussienne.

Le 13 au matin, l'armée russe, parvenue à Schippenbeil, ne pouvait plus continuer sa retraite à l'est sans abandonner les Prussiens et Kœnigsberg que l'empereur Alexandre ordonnait de sauver à tout prix. Cette ville était directement au nord, à deux marches très fortes; Friedland à mi-chemin. Il fallut donc s'y diriger. De Schippenbeil à cette ville, l'Alle, cessant de couler à l'est, tourne brusquement au nord, et couvrait encore les Russes dans leur marche sur sa rive gauche. En y arrivant à temps, Benningsen comptait donner la main aux Prussiens, prendre avec eux la ligne de la Pregel et défendre Kœnigsberg, tout en assurant ses communications. Peut-être espérait-il dans le trajet surprendre et défaire isolément quelqu'un des corps français.

Le 13, à midi et à deux heures, il détacha 33 escadrons en reconnaissance. Ceux-ci, vers le soir, surprirent une patrouille de cavalerie ennemie dans un bois près de Friedland, et, passant le pont, obligèrent 8 escadrons français à évacuer cette ville et la plaine; puis ils s'y répandirent en face de trois villages où débouchaient les routes par où l'armee française pouvait arriver. L'infanterie de la garde russe, ayant forcé de marche, fut portée tout entière sur la gauche de l'Alle à leur soutien. Le quartier-général arriva après minuit; le reste des Russes suivait ce mouvement.

Le champ de bataille de Friedland est limité à l'orient par l'Alle, qui dans cet endroit coule du sud au nord, et sur la rive droite de laquelle l'armee russe eut l'imprudence de s'adosser, n'ayant pour retraites que deux routes. La première passait par Friedland, traversait l'Alle qui la couvrait au nord; la seconde, deux mille toises au-dessous, côtoyait sa rive droite, la suivant dans le détour qu'elle fait pour reprendre la direction de l'est jusqu'à Wehlau, où elle tombe dans le Pregel. La plaine s'étend à trois mille toises environ vers l'ouest, s'elevant insensiblement jusqu'à une petite chaîne de collines qui courent du sud au nord, où elles s'abaissent. Leur crête était en partie boisée. Au centre, une large trouée ouvrait passage à la route d'Eylau par le village de Posthenen. Au nord-ouest, qui était découvert, debouchait la route de Kœnigsberg, passant par le village de Heinrichsdorf. Tous deux, séparés par un intervalle de 1,800 toises, étaient sur le versant oriental de ces collines, à 2,200 toises environ de Friedland où ces deux routes aboutissaient. Le ruisseau du moulin, coupant la plaine en deux, longeait au sud la route d'Eylau, et à 500 toises en avant de Friedland formait un étang, qui au nord sert de fossé à cette ville. Elle est au fond d'un coude que forme l'Alle, dont le rentrant est tourné à l'occident. Au nord, la plaine était decouverte et se prolongeait au loin. Au sud, un bois, celui de Sortlack, la couvrait en partie. La route de Schippenbeil par la rive droite de l'Alle en debouchait pour arriver à Sortlack, village placé sur l'Alle et marquant l'extrême gauche de la ligne occupée par les Russes.

La cavalerie de l'avant-garde française s'était repliée vers Georgenau, village sur

la route d'Eylau; Oudinot n'était pas loin de là avec ses grenadiers et voltigeurs réunis. Prévenu, il accourut aussitôt et déboucha dans la plaine encore dans l'obscurité du crépuscule. A l'étendue occupée par les Russes, il jugea que leur armée entière ne tarderait pas à lui tomber sur les bras, et, le faisant aussitôt savoir à Napoléon, il s'apprêta à une lutte terrible, résolu de périr, s'il le fallait, à ce poste, pour donner aux autres corps le temps d'arriver.

A la petite pointe du jour, Grouchy et le maréchal Lannes arrivèrent à son secours; à la droite de sa ligne, qui s'étendait des environs de Posthenen dans la direction d'Heinrichsdorf, fut rangée la cavalerie, qui culbuta la gauche des Russes. Ceux-ci, malgré leur nombre, ne revinrent pas à la charge, mais restèrent immobiles dans l'éloignement. Ils préparaient une grande attaque sur notre gauche, où l'occupation d'une trouée entre Heinrichsdorf et l'extrémité des bois pouvait leur donner la facilité de saisir Georgenau et de couper ainsi notre faible avant-garde du reste de l'armée. Grouchy se dirigea avec ses dragons vers cette trouée où le maréchal Lannes lui faisait dire de sacrifier jusqu'à son dernier homme. Avant que la cavalerie russe fût à sa portée, il enleva par un coup d'audace Heinrichsdorf, qui était occupé par de l'infanterie, culbuta ensuite la cavalerie qui accourait sur les masses d'infanterie qui la suivaient et qu'elle entraîna dans son désordre. Mais ils revinrent en plus grand nombre à la charge. Plus d'une fois Grouchy repoussé, mais parvenant à se maintenir, courut les plus grands dangers. Sur sa droite, Lannes et Oudinot, engagés sur tout leur front, avaient dérobé à l'ennemi la connaissance de leur extrême infériorité par un rideau de tirailleurs qui entretenaient vivement leurs feux. Les plis du terrain dont ils se servaient habilement, quelques attaques audacieuses en colonnes, avaient entretenu l'illusion des ennemis. Mais la seconde ligne et la réserve s'épuisaient à vue d'œil pour remplacer les tirailleurs de la première ligne qui tombaient en foule. On se demandait avec anxiété si ces affreux sacrifices pourraient se prolonger assez pour donner le change à l'ennemi et à Napoléon le temps d'arriver. Le corps de Mortier était, il est vrai, entré en ligne à la gauche d'Oudinot; mais le reste des divisions de l'armée russe, forte de 70 à 80 mille hommes était arrivé aussi : de cinq à neuf heures du matin, ces troupes avaient effectué le passage de l'Alle à Friedland sur trois ponts, et de Sortlack jusqu'au détour de l'Alle vers l'est, elles disposaient leurs lignes soutenues par des masses profondes dont la plaine était couverte.

Enfin, vers midi, les exclamations des grenadiers d'Oudinot qui vivaient encore annoncèrent l'arrivée de Napoléon. Les deux divisions de Ney et la cavalerie de sa garde le suivaient à peu de distance; mais l'infanterie de celle-ci et les trois divisions du premier corps étaient loin encore en arrière et ne purent arriver qu'après quatre heures. En attendant, Ney occupa le bois de Sortlack; la cavalerie de la garde resta massée en réserve. Oudinot, rassemblant les débris de ses grenadiers sur une hauteur, put respirer. L'ennemi, qui n'avait pas encore fait sur l'infanterie française d'attaque en masse où il l'eût écrasée, semblait hésiter de plus en plus. Tout se bornait alors à un feu d'artillerie et de mousqueterie et aux charges de cavalerie plus vives sur la gauche des Français.

A trois heures, Napoléon hésitait encore à prendre l'initiative pour attaquer les Russes, qu'il jugeait perdus dans leur position s'il avait eu en main assez de forces pour les pousser jusque dans l'Alle qu'ils avaient eu l'imprudence de se mettre à dos. Il fit écrire au grand-duc de Berg, détaché vers Kœnigsberg, de revenir sur Friedland avec deux divisions de cuirassiers et le corps du maréchal Davoust, et de faire en sorte d'arriver vers une heure du matin. Dans cette dépêche, il ne semblait pas tout-à-fait décidé à livrer bataille; mais ensuite, ayant eu connaissance de l'approche de l'infanterie de sa garde et du premier corps, il ne voulut pas laisser à Benningsen le temps de quitter une position devenue pour lui si dangereuse et donna l'ordre de bataille suivant : « Le maréchal Ney prendra la droite depuis Posthenen jusque vers Sortlack, et ap-

puiera à la position actuelle du général Oudinot. Le maréchal Lannes fera le centre, qui commencera à la gauche du maréchal Ney, jusqu'à peu près le village de Posthenen. Les grenadiers du général Oudinot, qui forment actuellement la droite du maréchal Lannes, appuieront insensiblement à gauche pour attirer sur eux l'attention et les forces de l'ennemi.

« Le maréchal Lannes reploiera ses divisions autant qu'il le pourra, et, par ce reploiement, aura la facilité de se placer sur deux lignes. La gauche sera formée par le maréchal Mortier tenant Heinrichsdorf, la route de Kœnigsberg, et de là s'étendant en face de l'aile droite des Russes. Le maréchal Mortier n'avancera jamais, le mouvement devant être fait par notre droite qui pivotera sur la gauche. La cavalerie du général Espagne et les dragons du général Grouchy, réunis à la cavalerie de l'aile gauche, manœuvreront pour faire le plus de mal possible à l'ennemi, lorsque celui-ci, pressé par l'attaque vigoureuse de notre droite, sentira la nécessité de battre en retraite. Le général Victor (premier corps) et la garde impériale à pied et à cheval formeront la réserve et seront placés à Grünhof, Posthenen et derrière Posthenen.

« La division de dragons Lahoussaye sera sous les ordres du général Victor; celle du général Latour-Maubourg obéira au maréchal Ney. La division de grosse cavalerie Nansouty sera à la disposition du maréchal Lannes et combattra avec la cavalerie du corps de réserve.

« L'empereur sera à la réserve, au centre. On doit toujours avancer par la droite, et on doit laisser l'initiative du mouvement au maréchal Ney, qui attendra les ordres de l'empereur pour commencer. Du moment que la droite se portera sur l'ennemi, tous les canons de la ligne devront doubler leurs feux dans la direction utile pour protéger l'attaque de la droite. »

Entre cinq et six heures, tout étant prêt, l'artillerie éclate sur la ligne des Français, et les deux divisions de Ney sortent en colonnes du bois où elles s'étaient massées. Celle de droite, division Marchand, serrant l'Alle, reployait devant elle les tirailleurs ennemis, quand, arrêtée dans sa marche par un coude de l'Alle qu'elle n'avait pas aperçu, et battue par la mitraille de l'autre côté de la rivière, elle fut assaillie en flanc par une masse de cavalerie partie des environs de Friedland; mais les dragons de Latour-Maubourg, formés rapidement, fondirent sur cette cavalerie qu'ils dissipèrent, et la colonne continua de marcher sur la ligne ennemie que son choc fit reculer. A gauche, elle était soutenue par la division Bisson, qui avait cherché à gagner la pointe de l'étang pour prendre à revers la gauche des Russes formée par trois ou quatre divisions d'infanterie que commandait Bagrathion. Pendant ce mouvement, le premier corps venait se placer en réserve derrière Ney. Son artillerie, réunie en masse et portée à quatre cents pas en avant, dirigeait sur les Russes le feu le plus meurtrier. Ils reculaient et semblaient fléchir, quand la garde impériale russe vint charger avec fureur. La scène changea. Des flots de soldats blessés se détachaient de la première ligne des Français. Tous les regards attachés sur ce point décisif la voyaient entraînée à huit cents pas en arrière de sa première position, quand le général Dupont, enlevant avec lui les quatre régiments qu'il avait déployés en bataille, vint arrêter comme un mur d'airain la garde russe, et donner à Ney le temps de rallier ses soldats en désordre. Bientôt il les ramena avec une nouvelle impétuosité, et tandis que sur sa gauche des charges successives des dragons Lahoussaye arrêtaient et détruisaient en partie une longue colonne d'infanterie qui marchait pour prendre en flanc l'attaque de Ney et de Dupont, ceux-ci, redoublant d'acharnement, parvenaient à refouler Bagrathion dans le cul-de-sac en avant de Friedland. Là les Russes entassés avaient perdu la liberté de leurs mouvements. En vain ils hérissèrent leur front d'artillerie, en vain Benningsen fit disposer de l'autre côté de l'Alle cent vingt pièces de canon pour prendre l'armée française en écharpe: rien ne put arrêter Ney et Dupont. Bientôt Bagrathion, craignant de perdre son artillerie, lui fit reprendre le chemin des ponts, où nos obus commencèrent à atteindre. Son infanterie, tombant par pelotons sous nos dé-

charges, défendit encore pied à pied les rues et les maisons de Friedland; mais bientôt ses débris en sortirent, et Bagrathion se hâta d'incendier les dernières maisons du faubourg et les ponts pour arrêter notre poursuite.

Pendant que ces coups terribles faisaient tomber aux mains des Français la clef du champ de bataille, l'aile droite des Russes, composée de trois à quatre divisions d'infanterie sous Gortchakof, et d'une cavalerie plus nombreuse que celle de Napoléon, avait fait un effort en avant. Notre aile droite et notre centre s'étaient contentés de la tenir en échec, l'empêchant seulement de rien détacher au secours de Bagrathion. Bientôt Gortchakof, averti que la prise de Friedland lui ôtait presque tous ses moyens de retraite, voulut, l'épée à la main, se rouvrir le passage vers les ponts. Une de ses divisions en approcha, mais pour trouver sa destruction. En même temps Lannes, avec la division Verdier, les fusiliers de la garde, les grenadiers d'Oudinot et les escadrons de Grouchy, s'avançaient à grands pas pour précipiter le reste de leur ligne dans la rivière. Dans cette position désastreuse, les Russes ne songèrent pas à capituler et se jetèrent dans l'Alle. Quelques gués ne tardèrent pas à être encombrés; bientôt, dans une étendue d'une lieue, le lit de cette rivière fut comblé de cadavres. Les vainqueurs bivouaquèrent sur ses bords tout couverts de débris. La nuit sauva le reste des Russes. L'épuisement d'ailleurs était grand parmi nos soldats, dont une grande partie, depuis 24 heures, étaient en marche ou se battaient*.

(*) A l'article Benningsen on a négligé de parler de la bataille de Friedland, l'un des faits d'armes les plus décisifs pour l'appréciation des talents militaires de ce général. Jomini, avec sa sagacité ordinaire, caractérise ainsi la conduite de Benningsen. « Benningsen avait fait fautes sur fautes dans cette journée : la première fut de ne pas fondre vigoureusement sur Lannes lorsqu'il déboucha le matin de Friedland. S'il n'eût pas rendu la victoire certaine, il se fût du moins procuré un champ de bataille convenable, et, en ayant soin de pivoter sur sa gauche, de manière à étendre sa droite sur Heinrichsdorf, il eût conservé derrière lui sa ligne directe de retraite sur Wehlau, sans s'exposer à être jeté à l'Alle. Il y eut dans sa conduite un mélange d'imprudence téméraire et d'irrésolution qu'on ne saurait concilier. »

La perte des Russes était énorme : 10,000 morts, 15,000 blessés au moins jonchaient la plaine, et le lendemain on trouva d'autres blessés abandonnés par milliers dans la retraite. L'armée russe semblait prête à se dissoudre. Consternés de ce coup de tonnerre, les deux souverains alliés se hâtèrent de faire porter à Napoléon des paroles de paix, et quelques jours après le traité de Tilsitt (*voy.*) vint porter à son apogée la gloire et la puissance de l'empire français. D E.

FRIEDLAND (DUC DE), *voy.* WALLENSTEIN. Le célèbre général de l'empereur Ferdinand II avait acheté en 1622 la seigneurie de Friedland située dans le royaume de Bohème, cercle de Bunzlau, et qui par conséquent n'a rien de commun avec la ville de Friedland où fut livrée la bataille dont on vient de lire le récit. La seigneurie fut alors élevée au rang de duché, et après la mort de Wallenstein elle échut à l'Empereur, qui en investit Gallas et ses héritiers. Les comtes de Clam-Gallas sont encore en possession de la seigneurie et du château de Friedland. La ville, animée par des fabriques, compte 3,100 habitants. S.

FRIEDRICH (GASPARD-D.), paysagiste allemand, né en 1776 à Greifswald (Poméranie), fit ses premières études à Copenhague, et se fixa depuis (1795) dans la ville de Dresde, où il habite avec son confrère Dahl (*voy.*), une même maison située aux bords riants de l'Elbe. Doué d'une imagination poétique, il a de plus cette mélancolie qui la seconde si bien, mais qu'il pousse à l'excès et qui le fait vivre en solitaire, livré à l'étude assidue de la nature. C'est ainsi qu'il s'est fait artiste, seul, sans autre secours, et se confiant uniquement dans son génie. Ses ouvrages portent comme lui-même le cachet du Septentrion, un caractère sombre, sauvage, fantasque; caractère qui a fait dire à un grand artiste français que ses tableaux étaient *la tragédie du paysage*. Aussi cette prédilection pour la nature nébuleuse du Nord a-t-elle toujours empêché Friedrich de visiter l'Italie, bien qu'il ait souvent fait des excursions en Allemagne.

Au commencement de sa carrière, il ne se voua qu'au dessin à la sépia, genre qu'il

sut porter à un rare degré de perfection. Depuis 1803, il exposa à Dresde d'admirables dessins, parmi lesquels se distingue une série de paysages allégoriques représentant les différentes phases de l'âge de l'homme exprimées par des allusions significatives jusque dans les moindres accessoires Un autre riche ouvrage, un recueil de dessins coloriés, lui fut inspiré par la nature intéressante de l'île de Rügen dont les côtes pittoresques, avec leurs roches de craie, leurs anses bizarres, offrent des tableaux singulièrement romantiques.

Friedrich s'essaya un peu tard à la peinture à l'huile; mais quoique les connaisseurs lui reprochent de n'avoir pas saisi les derniers secrets du coloris et de travailler péniblement dans ce genre, l'amour passionné et la persévérance qu'il apporta à son art ne lui ont pas moins fait obtenir une place distinguée parmi les peintres poëtes. En effet, ses paysages intéressent, non-seulement par la reproduction si fidèle, si simple, si vraie, de la nature, mais plus encore par le tact exquis avec lequel il sait la fixer, pour ainsi dire, dans ces moments solennels où elle éveille, par quelque splendeur ou par une langueur extraordinaire, de graves et mélancoliques idées dans l'âme du contemplateur; de sorte que chacun de ces portraits de la nature muette se transforme en expression symbolique et mystérieuse de la pensée, de la vie humaine, et semble prendre voix, comme un beau portrait d'homme, pour nous raconter les joies et les douleurs de son original.

Sous ce rapport Friedrich s'est élevé à un rang qu'aucun de ses devanciers n'avait encore atteint. Cependant il n'a pu échapper à la fatalité commune à tous les artistes qui s'adonnent à quelque genre exclusif: c'est cette espèce de monotonie qui nous fatigue même dans Ossian. Lui aussi est tombé dans l'erreur caractéristique de notre siècle énervé et maladif, de prendre tout caprice pour une idée et toute bizarrerie pour de l'originalité. Personne, par exemple, ne saurait accepter comme tableau les murs nus d'un arsenal et le dos d'une femme qui les regarde. Cet homme spirituel qui, devant une autre toile de Friedrich, s'écria : « Je suis persuadé que ce paysage est admirable, mais quel dommage que le brouillard m'empêche de le voir! » faisait donc la critique la plus ingénieuse de ces capricieuses peintures du *néant*, cette grande idole de notre époque. On se sent mal à l'aise en voyant ces nefs de cathédrale où des idées de désolation et de destruction semblent arriver à travers ces dalles mêmes où jadis des hommes énergiques puisaient, le front contre terre, des forces surhumaines dans une humiliation toute chrétienne; ce n'est pas la mélancolie chrétienne qui aspire vers le ciel et dédaigne la terre, et qui repose l'âme tout en la faisant pleurer, c'est la misanthropie païenne, qui se précipite dans un abîme ténébreux et qui fait à l'âme de profondes plaies. Devant certaines compositions de M. Friedrich nous serions donc plutôt tentés de dire : Voilà le *byronisme* du paysage!

Parmi les tableaux les plus remarquables, il faut citer un grand *Paysage d'hiver*, un *Cimetière* décoré des ruines d'une chapelle gothique entourée de vieux chênes, un tableau ornant le château de Tetschen en Bohême, et représentant *une Croix sur la pointe d'un rocher*, éclairée par le soleil levant; puis un essai fort curieux de représenter la *Mer glaciale* d'après des études faites sur les glacons de l'Elbe, après un hiver rigoureux; enfin une *vue du Watzman*, montagne de la principauté de Berchtesgaden, près de Salzbourg. Ce tableau appartient au frère de l'artiste à Greifswald; le précédent fait partie de la collection de M. Quandt, à Dresde. La plupart des ouvrages de M. Friedrich se trouvent dans sa ville natale; mais il y en a aussi beaucoup à Berlin, tant dans les palais du roi que dans les salons de MM. Anhalt et Wagner, banquiers, et de M. Reimer, libraire. En 1809, M. Friedrich fut reçu membre de l'académie de Berlin; il est membre de celle de peinture à Dresde. H. P.

FRIES (Jacques - Frédéric), conseiller intime de cour, professeur de physique et de mathématiques à Iéna, et philosophe célèbre, naquit à Barby, dans la Saxe prussienne, le 22 août 1773. Élevé, depuis 1778, à l'école des Frères Moraves de sa ville natale, il acheva dans leur sé-

minaire ses études de théologie. Voulant se consacrer aux sciences philosophiques, il fréquenta ensuite (1795 l'université de Leipzig, puis celle d'Iéna, et, après avoir terminé ses cours universitaires, il accepta, en 1797, une place de précepteur à Zofingen. De retour à Iéna, il obtint, en 1801, la permission de donner des leçons publiques qui furent bientôt suspendues par son désir de voyager. Après avoir, en 1803 et 1804, parcouru l'Allemagne, la Suisse, la France et l'Italie, en compagnie de son ami, le baron de Hainiz, il accepta, en 1805, l'offre d'une chaire de philosophie et de mathématiques élémentaires à Heidelberg; mais en 1806 il retourna à Iéna en qualité de professeur de philosophie spéculative. Ce fut pendant qu'il remplissait ces fonctions qu'eut lieu la fameuse fête du château de Wartbourg (*voy.*). M. Fries, s'y étant rendu, fut accusé de tendances démagogiques et attira ainsi sur lui l'attention du public et celle du chef de l'état. Il fut suspendu de ses fonctions pour le discours qu'il avait prononcé à cette fête, et en 1824 l'enseignement de la philosophie lui fut retiré; on ne lui laissa plus que celui de la physique et des mathématiques.

Parmi les nombreux écrits de ce penseur, tous rédigés en allemand, on doit citer sa *Philosophie du droit*, critique de toute législation positive (Iéna, 1803), son *Système de philosophie considérée comme science évidente* (Leipz., 1804); son ouvrage intitulé, *Science, foi et pressentiment* (Iéna, 1805), premier exposé du résultat métaphysique de sa critique de la raison, laquelle parut ensuite sous ce titre : *Critique nouvelle, anthropologique, de la raison* (Heidelb., 1807, 3 vol.; 2e édit., 1828 31). Les autres ouvrages de ce philosophe sont : *Système de logique* (Heid., 1811, 3e édit., 1828); *Des nouvelles doctrines de Fichte et de Schelling sur Dieu et le monde* (Heid., 1807); *De la philosophie, du caractère et de l'art allemands, un vote pour F.-H. Jacobi* (Heid., 1812); *De la Confédération germanique et de la constitution de l'Allemagne, aperçus généraux de droit public* (Heid., 1816); *Sur les dangers auxquels les juifs exposent le bien-être et le caractère des Allemands* (Heid., 1816); *Manuel de philosophie pratique* Leipz., 1818); *Manuel d'anthropologie psychique* (Iéna, 1820-21, 2 vol.); *Histoire mathématique de la nature* (Heid., 1822); *Julius et Evagoras, ou De la beauté de l'âme* (Heid., 1822, 2 vol.), roman philosophique; *Du dogme de la charité, de la foi et de l'espérance, ou Des doctrines fondamentales de la dogmatique et de la morale* (Heid., 1823); enfin *Système de métaphysique* (Heid., 1824).

M. Fries suivit, dans son système, les doctrines de Kant, surtout en ce qu'il reconnaissait les procédés analytiques comme les plus propres à imprimer le caractère d'une science à la philosophie. Il pensa néanmoins que la méthode de Kant avait besoin d'être perfectionnée, et ce perfectionnement, c'est principalement à la science naturelle et analytique de l'esprit humain, ou, comme il l'appelait, à l'*anthropologie philosophique* qu'il le demanda. Après avoir trouvé, au moyen de l'analyse de Kant, les formes fondamentales du jugement philosophique, il voulut qu'on fît voir encore, d'après les lois de l'anthropologie psychique, comment et pourquoi c'étaient précisément ces formes-là des notions philosophiques qu'on rencontrait dans tous les jugements de l'homme. Il voulut donc substituer sa doctrine de la déduction de tous les principes du jugement de la raison pure à la déduction des catégories de Kant. Une de ses doctrines essentielles, et qui lui sont propres, en métaphysique, consiste à admettre l'autorité immédiate de la foi et du pressentiment ou de la divination des vérités éternelles par le sentiment, autorité qui serait encore au-dessus de la certitude scientifique. De là vient qu'il confond dans un même et unique système philosophique l'éthique ou la philosophie morale, la philosophie religieuse et l'æsthétique, et ce système est la téléologie (*voy.*) philosophique; de là aussi son essai de donner aux idées morales et æsthétiques pour fondement l'idée de la beauté de l'âme. Sa théorie de la foi destinée à compléter la science ou le savoir subjectif se rapproche de l'intuition rationnelle de F.-H. Jacobi (*voy.*) : c'est là

le point de contact entre ces deux philosophes. M. Fries fit les premiers pas pour se rapprocher de Jacobi, et celui-ci, dans ses écrits de la dernière période, alla de son côté au-devant de M. Fries. Mais une union plus intime entre le système du maître et de ses élèves, et celui de M. Fries, fut ensuite reconnue impossible, parce que ce dernier attache une bien plus grande importance que l'autre à la construction systématique et scientifique de la philosophie, et qu'il s'en tient à ce résultat de l'idéalisme subjectif, qu'il nous est impossible de connaître autre chose que ce qui nous apparaît, c'est-à-dire les phénomènes. Sa théorie de la foi et cette idée qu'il avait de la philosophie, qu'elle devait avoir moins pour but de donner plus d'extension à nos connaissances que d'éclairer notre foi, afin d'affranchir celle-ci de la superstition aussi bien que des prétentions exagérées de la science; ces parties, disons-nous, du système de M. Fries, étaient de nature à intéresser en leur faveur les théologiens, et, en effet, quelques-uns d'entre eux, par exemple M. de Wette (*voy.*), les ont adoptées pour base de leurs ouvrages de théologie dogmatique. *C. L.*

FRIGGA, *voy.* Freya.

FRIMONT (Jean, d'abord baron, puis comte de), prince d'Antrodocco, fut l'un des généraux autrichiens les plus habiles de notre époque. Issu d'une noble famille de Lorraine, il naquit en 1756 et se destina d'abord au service de la France. Il émigra en 1791 et servit dans l'armée de Condé. Après la dissolution de cette armée, il entra, avec le régiment des chasseurs de Bussy dont il était colonel, au service de l'Autriche. Successivement promu jusqu'au grade de feld-maréchal-lieutenant, on lui donna à la fin de la campagne de 1812 le commandement en chef du corps auxiliaire d'Autrichiens envoyé en Pologne. Dans les campagnes de 1813 et de 1814, le baron de Frimont commanda une partie de la cavalerie avec beaucoup de distinction. En 1815, nommé commandant en chef des troupes autrichiennes dans la Haute-Italie, il prépara si bien l'expédition contre Murat que Bianchi, à qui fut confié, à la fin d'avril, le commandement de l'armée de Naples, put terminer la guerre en six semaines. Posté près du Pô, le général Frimont, dans l'intervalle, réunit une armée de 60,000 hommes qu'il divisa en deux corps. Il envoya la division la plus forte, sous les ordres du général Radevojewicz, par le Simplon, dans le Valais, l'autre, sous le général Bubna, par le Mont-Cenis, et la Savoie, sur le Rhône. Il s'empara de cette manière des défilés de Saint-Maurice avant que le maréchal Suchet eût le temps d'occuper Montmélian. Les Français furent forcés d'évacuer la Savoie; les Autrichiens prirent d'assaut le fort de l'Écluse et passèrent le Rhône. Le 9 juin, Grenoble se rendit; le 10, la tête du pont de Mâcon fut enlevée, et le 11 Frimont occupa Lyon, que le duc d'Albuféra, instruit des événements de Paris, n'osa défendre, quoiqu'il y eût un camp fortifié près de la ville. Mais, dans l'intervalle, le général Osasca, qui commandait 12,000 Piémontais, sous les ordres de Frimont, avait conclu le 9 juillet, à Nice, un armistice avec le maréchal Brune. Frimont envoya alors une partie de son armée, par Châlons et Salins, à Besançon, pour renforcer l'armée du Haut-Rhin. Après la capitulation de Paris, l'armée autrichienne, commandée par Frimont, dont le quartier-général était à Dijon, forma une partie de l'armée d'occupation. En 1821, Frimont, chargé d'exécuter les décrets du congrès de Laybach, marcha, à la tête de 52,000 hommes, contre Naples, pour y étouffer le carbonarisme. Il fit passer à ses troupes le Pô le 6 et le 7 février, entra le 24 à Naples, pendant que le général Walmoden occupait la Sicile, et rétablit en peu de temps l'ancien ordre des choses. Aussi le roi Ferdinand Ier, en témoignage de sa reconnaissance, lui conféra le titre de prince d'Antrodocco et le gratifia d'une somme de 220,000 ducats italiens. Après la mort du comte de Bubna, Frimont obtint le commandement général de la Lombardie et résida à Milan; plus tard, il fut nommé président du conseil de guerre de la cour à Vienne, et mourut dans cette ville, le 26 décembre 1831. *C. L.*

FRIOUL, ancien duché qui avait autrefois des seigneurs particuliers, avant d'être acquis, au xve siècle, par la répu-

blique de Venise, qui le réunit à ses possessions continentales. Deux siècles plus tard, l'Autriche acquit par voie de cession une partie du Frioul; et lorsqu'au traité de Campo-Formio la France abandonna le territoire vénitien à cette puissance, le Frioul suivit le sort de Venise. En 1806, il fut joint au royaume d'Italie; et lorsqu'en 1814 les Autrichiens formèrent le royaume lombardo-vénitien, le Frioul y fut compris; mais son nom disparut dans la nouvelle organisation; car le Frioul fut incorporé dans le gouvernement de Trieste ou du littoral. Cette ville, située sur l'Adriatique, en est un des grands ports. Outre Trieste (*voy.*), le Frioul a deux autres villes assez importantes, Göritz et Udine. Sa population consiste en Italiens, Allemands et Vindes. Une route commerciale depuis longtemps projetée doit mettre Trieste en communication, par le Tyrol, avec l'Allemagne méridionale. Le pays est fertile en fruits, huile, grains et vins. Un Frioulien, Palladio degli Olivi, a écrit l'histoire de cette province; un autre historien, Liruti, a traité le même sujet dans son ouvrage *Notizie delle cose del Friuli*, 3 vol. D-G.

FRIOUL (DUC DE), *voy.* DUROC.

FRIRION (FRANÇOIS-NICOLAS, baron), lieutenant-général, grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, grand'-croix de celui de Dannebrog, commandant de l'hôtel royal des Invalides, est né à Vendière (Meurthe), le 7 février 1766. A peine avait-il 16 ans lorsqu'il entra comme simple soldat dans le régiment d'Artois (infanterie). Après avoir passé par tous les grades secondaires, il devint chef de bataillon, le 6 octobre 1794. Durant la campagne de 1796, la discipline qu'il sut maintenir parmi ses soldats par la fermeté du caractère et la force de l'exemple le fit remarquer, et à la fin de cette campagne il fut nommé adjudant général. C'est en cette qualité qu'il servit à l'armée d'Helvétie, où il se distingua principalement à la prise de Sion en traversant la grande route, avec 25 hussards, sous le feu de troupes qui en couronnaient les hauteurs et en s'emparant d'une batterie masquée dont la mitraille moissonna le tiers de sa suite. Après cette campagne, l'adjudant général Fririon fut employé à l'armée de Mayence et ensuite à celle d'Italie, où il devint sous-chef de l'état-major général de Moreau. Il suivit ce dernier à l'armée du Rhin en 1799, en conservant près de lui ses fonctions. Sa conduite à Hohenlinden (*voy.*) lui mérita le grade de général de brigade, qui lui fut conféré le 17 juillet 1800. Le 15 juin 1804, il fut reçu dans la Légion-d'Honneur avec le grade de commandant. En 1805, le général Fririon commanda la place de Venise; en 1806, à la tête d'une brigade de la division Boudet, il se fit remarquer en enlevant les ouvrages avancés de l'ennemi à Colberg, à Stralsund, et surtout en prenant d'assaut la petite île de Dannholm, dont dépendait la reddition de l'île de Rügen. Quelque temps après cette expédition, le général Fririon eut à commander un corps composé de 6 bataillons espagnols campés près de Copenhague. Ces troupes, s'étant révoltées, voulurent massacrer leur général, qui ne leur échappa qu'en prenant le costume d'officier suédois que lui procura un officier au service de Danemark.

A la bataille d'Essling (*voy.*), le général Fririon couvrit ce village et repoussa plusieurs fois l'ennemi; sa conduite fut des plus belles et des plus fermes dans cette journée. Le général Fririon signala de nouveau son zèle et son courage au second passage du Danube, à la bataille de Wagram, aux combats de Hollabrunn, etc., et couronna tous ces faits militaires par une action d'éclat au pont de Znaïm, où, avec deux pelotons, il retint une colonne autrichienne jusqu'au moment où le maréchal Masséna, instruit des mouvements de l'ennemi, vint le délivrer à la tête du régiment de cavalerie commandé par le général L'Héritier. Le général Fririon fut nommé général de division le 31 juillet 1809 et reçut le titre de baron le 31 janvier 1810. Il alla ensuite en Portugal comme chef d'état-major du maréchal Masséna. Il suivit les opérations de cette armée jusqu'à Naval-Moral, où le duc de Raguse, qui avait succédé à Masséna, lui accorda un congé pour venir rétablir sa santé en France. Louis XVIII le fit commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis; le 1er mai 1821

il reçut le cordon de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et, le 28 avril 1832, le général Fririon fut appelé au commandement de l'hôtel royal des Invalides. Ce général a publié un *Essai sur les moyens de faciliter l'étude du grec et du latin*, et, dans le tome 4 du *Spectateur militaire*, une *Relation* de cette insurrection des soldats espagnols qui faillit lui coûter la vie.

La famille du général Fririon a fourni à la France douze militaires depuis 1787; tous sont devenus officiers. Indépendamment de celui dont nous nous sommes spécialement occupés, deux furent aussi généraux et barons: l'un, Joseph-François, son frère, maréchal-de-camp, officier de la Légion-d'Honneur, né à Pont-à-Mousson le 12 septembre 1771, entra au service en 1791, et s'est trouvé à 64 combats, 15 batailles et 6 siéges; l'autre, Joseph-Mathias, leur oncle, général de brigade, officier de la Légion-d'Honneur, né le 24 février 1752, mourut à Pont-à-Mousson le 12 mai 1821. Un quatrième Fririon devint officier supérieur et fut tué à Montmirail; les huit autres furent lieutenants ou capitaines. De ces douze braves, six ont été tués ou sont morts pendant la guerre en pays étranger, parmi eux le fils aîné du général. Le plus jeune frère du général fut tué à Friedland, et un de leurs parents le fut au combat de Fuentes-d'Honor, où se trouvaient aussi les deux généraux. L. L-T.

FRISCH-HAFF et **KURISCH-HAFF**, deux lacs* de la Prusse qui ne sont séparés de la mer Baltique que par d'étroites langues de terre, et communiquent avec elle par des détroits. Le Frisch-Haff, situé entre le 54e et le 55e degré de latitude, est long de 26 lieues et reçoit à l'est le Pregel et à l'ouest un bras de la Vistule, dont l'autre débouche dans la mer auprès de Dantzig. Trois détroits, dont le principal est celui de Balga, entrecoupent la langue de terre ou l'étroite digue qui se prolonge entre ce lac et la mer Baltique. Kœnigsberg est situé un peu au-dessous de l'embouchure du Pregel dans le Frisch-Haff.

Au nord-est de ce lac est situé le Kurisch-Haff, qui tire son nom du voisinage de la Courlande (*voy.*). Long de 30 lieues, ayant à peu près le double du Frisch-Haff en superficie, il n'a sur la mer Baltique qu'une seule issue; elle se trouve à son extrémité septentrionale, à l'endroit où est bâtie la ville de Memel. La principale rivière qui se jette dans le Kurisch-Haff est le Niemen ou Memel, dont la principale branche porte le nom de Russ. D-G.

(*) Le mot *Haff* signifie en effet un lac côtier et primitivement peut être une baie formant un port (*Hafen*), d'où nous vient sans doute le nom de Havre (*voy.*). Outre les deux *haffs* auxquels cet article est consacré, ce nom est encore en usage pour la baie de Stettin Un haff a quelque analogie avec ce qu'on appelle en Russie *liman* (*voy.*). S.

FRISE (architecture). On fait dériver ce mot de l'italien *fregio*, lequel tirait son origine de *phrygius*, parce que, dit Scamozzi, les Phrygiens furent les premiers qui brodèrent des ornements sur cette importante partie de l'entablement. Les Grecs l'appelaient ζωφόρος, et les architectes anciens se servaient du mot latin *zoophorus* pour désigner les frises garnies de figures d'animaux.

La frise est une des trois parties principales qui composent l'entablement; elle est située au-dessus de l'architrave et au-dessous de la corniche (*voy.* ces mots). On croit (et presque tous les architectes du XVIe siècle sont de cet avis) que la frise occupe actuellement, dans les différents ordres d'architecture, la place qu'occupèrent autrefois les bouts des solives du plancher placés sur l'architrave. Cette opinion est aussi celle de M. Quatremère de Quincy. « La frise, dit dans un autre endroit le célèbre Scamozzi, doit toujours être d'aplomb sur l'extrémité supérieure de la colonne et répondre à la première face de l'architrave, sur laquelle se mettent les solives qui forment les planchers. »

Les frises n'avaient pas toujours et n'ont encore ni les mêmes proportions ni les mêmes ornements. La frise de l'ordre toscan n'existait pour ainsi dire pas chez les anciens, parce que les poutres posées sur l'architrave avaient tant de saillie qu'elles formaient la corniche; plus tard, on coupa le bout de ces poutres et on fit une frise lisse, placée, comme nous la représente Vignole, entre le listel ou la règle de l'architrave et le talon du larmier de la

corniche; sa hauteur est, suivant Vitruve, d'un module et deux parties. La frise d'ordre dorique a un module $\frac{1}{2}$; on dit qu'elle n'est qu'une imitation de ces solives dont l'extrémité qui paraissait en dehors était couverte de poix et de cire, pour mieux conserver le bois, et sur laquelle on aurait creusé deux petits canaux ou rainures verticales qu'on nomma *glyphes*. Ces deux stries laissant trois côtes, cet ornement s'appela *triglyphe*. L'espace qui restait vide entre ces solives ou triglyphes, et qui prit le nom de *métope*, fut d'abord uni, mais ne tarda pas à se couvrir d'ornements, et le combat des Centaures et des Lapithes, sculpté sur les métopes de la frise extérieure du Parthénon, fait encore l'admiration des artistes. La frise d'ordre dorique est seule ornée de triglyphes et de métopes; celles d'ordre ionique et d'ordre corinthien sont quelquefois lisses et unies, sans aucune espèce de sculpture; quelquefois aussi elles se parent des ornements les plus riches et les plus variés. Les plus remarquables de ce genre sont celles de l'édifice appelé Lanterne de Démosthène, où se voit une suite de figures en bas-reliefs, celles de l'arc de triomphe de Titus et du forum de Nerva. La hauteur de ces deux frises est en tout semblable à celle de l'ordre dorique.

La frise était autrefois destinée à représenter, par ses ornements symboliques, par ses bas-reliefs caractéristiques, la destination propre d'un édifice. C'est sur la frise que se plaçaient les inscriptions. Nos architectes modernes ont tiré un grand parti de la frise; car sans elle, ou pour mieux dire sans les inscriptions dont ils la couvrent, bien souvent on ne saurait pas à quel usage tel monument est destiné, et l'on confondrait quelquefois un corps-de-garde avec une église, une bourse avec un théâtre.

On appelle frise toute surface plane, continue, horizontale, ornée de peintures ou de sculptures. Telle est celle qu'on voit sous le portique du Parthénon dans la partie supérieure du mur et réprésentant la procession des Panathénées et celle de Jules Romain à Mantoue.

Il y a différentes frises que nous allons faire connaître : la *frise de placard* est celle qui est entre le chambranle et la corniche, au-dessus d'une porte à placard; la *frise bombée* est courbée en saillie; la *frise de fer* est, en serrurerie, un panier long rempli d'ornements se suivant et s'enlaçant les uns dans les autres; la *frise fleuronne* est celle qui est enrichie de faisceaux de feuillages imaginaires, comme la frise corinthienne du frontispice de Néron à Rome; la *frise historiée* représente des figures historiques ou allégoriques, comme celle de l'arc-de-triomphe de l'Étoile, à Paris; et enfin la *frise symbolique* est celle qui est ornée de symboles, d'attributs et d'emblèmes. E. B-s.

FRISE (en hollandais *Vriesland*), province de la Hollande, baignée par la mer du Nord, et contiguë aux provinces de Groeningue, de Drenthe et d'Over-Yssel ainsi qu'au Zuyderzée. Elle a une superficie de 150 lieues carrées, qui, étant presque de niveau avec la mer, est inondée en hiver, malgré les digues construites pour la préservation des côtes : aussi les villes et villages sont bâtis en partie sur des digues et des tertres artificiels. A l'est et au sud, le sol, étant plus élevé, est aussi moins marécageux et plus propre à l'agriculture; au lieu des grands lacs et étangs de la partie basse, celle-ci a des landes considérables. Au total, la Frise a de bons pâturages, de vastes tourbières qui fournissent aux campagnes le combustible habituel; le sol est propre aussi à la culture du lin et du houblon, ce qui explique le grand nombre des filatures de lin et des brasseries qu'elle possède. Les lacs et les canaux facilitent la navigation; on se livre aussi beaucoup à la pêche. Les habitants excellent dans la fabrication des toiles fines, qui depuis des siècles sont connues dans le commerce de l'Europe sous le nom de *toiles frisonnes* et vont même dans les autres parties du monde. On fait en outre de gros lainages, des toiles à voile, de l'eau-de-vie de genièvre, beaucoup de beurre et de fromages, et l'on construit des navires. Outre ces articles, on exporte des bestiaux, des chevaux, des peaux et de la laine.

Une population de plus de 200,000 âmes habite cette province, qui comprend 3 arrondissements, Leuwarden, Heeren-

veen et Sneek, et 30 bailliages. Ses États provinciaux se composent de 22 membres élus par les villes, et de 62 élus des bailliages. La Frise envoie 5 députés aux États-Généraux du royaume. La plupart des habitants professent le culte calviniste.

Il faut distinguer de cette Frise l'Ost-Friesland ou *Frise orientale*, qui touche à la précédente, mais qui fait partie de l'Allemagne et appartient au Hanovre depuis le traité de Tilsitt qui l'a enlevée à la Prusse. Celle-ci la possédait depuis l'extinction de la race des comtes indigènes, en 1744. Sous le règne de Napoléon, ce pays, par droit de conquête, fut incorporé d'abord à la Hollande, puis à l'empire français. La Frise orientale s'étend depuis la Hollande jusqu'au grand-duché d'Oldenbourg; elle a une superficie de 144 lieues, sur laquelle vivent plus de 130,000 habitants. Le sol y est marécageux et le climat humide et nébuleux; les pâturages nourrissent beaucoup de chevaux et de bestiaux d'une belle race; on fait une grande quantité de beurre et de fromages; faute de bois, on ne brûle que de la tourbe. La pêche est productive dans les nombreux étangs, sur les côtes et autour des îles; plusieurs navires vont à la pêche du hareng. On cultive surtout des grains, du lin et du colza. L'exportation des chevaux et des bestiaux, ainsi que du beurre et du fromage, pour la Hollande et le nord de l'Allemagne, donne lieu à un commerce considérable; les Hollandais tirent aussi de cette province la terre à pipes. Le pays est entrecoupé de canaux dont l'un, unissant le petit port d'Emden à la ville d'Aurich, est très utile aux commerçants. L'Ems, qui se jette à Emden dans le Dollart (*voy.* ces noms), après avoir reçu la Leda, est navigable. Outre le port d'Emden, la Frise orientale n'a que de petites villes. Aurich, chef-lieu du pays, ne renferme que 2,500 âmes; Emden en a quatre fois autant. Leer et Nordens sont plus peuplées qu'Aurich. C'est d'après le chef-lieu que le pays est maintenant nommé : ainsi, avec son ancienne indépendance, il a perdu son nom antique, et il ne lui reste que les ressources que la nature et l'industrie lui ont données.

En prenant ensemble la Frise orientale et la Frise occidentale, on n'a encore sous les yeux qu'une partie du territoire des anciens Frisons, que Tacite place depuis le Rhin jusqu'à l'Ems, où commençait le pays des Chauques. Les Frisons s'étendaient donc à travers la Hollande actuelle, où ils étaient voisins des Bataves, ainsi qu'à travers le pays où nous trouvons plus tard les Saxons. *Voy.* Frisons.

Il y a une troisième Frise : c'est celle du Nord, c'est-à-dire le pays au-delà de l'Eider, qui a été anciennement peuplé par les Frisons, et qui, après une longue résistance, a fini, au moyen-âge, par être subjugué par le Danemark et réuni en 1435, lors de la prise de Vordingborg, au duché de Slesvig. Quelques îles, entre autres celle de Sylt, appartiennent à cette division. D-G.

FRISE, *voy.* Chevaux de Frise.

FRISONNE (loi), ou Droit de Frise, collection de lois rédigées en latin, faite, suivant l'opinion commune, par l'ordre de Charlemagne, à l'instar de plusieurs autres recueils semblables, et peut-être en même temps. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au fond, non moins que pour le style, le recueil intitulé *lex Frisionum* a les plus grands rapports avec la collection dite *lex Angliorum et Werinorum*. La première collection est accompagnée d'un appendice intitulé *Additio sapientum*, qui n'en est qu'une espèce de répétition, mais avec beaucoup de variantes. On parlera dans l'article suivant du code rédigé en frison et appelé livre *d'Asega*. M. Wiarda l'a fait connaître dans son ouvrage *Asegabuch ein altfriesisches Gesetzbuch der Rustringer*, Berlin, 1805, in-4°. X.

FRISONS ou Frises, peuplade germanique fort ancienne puisqu'elle descend, à ce qu'il paraît, des *Istévons* et des *Ingévons*, qui habitaient entre le Rhin, la mer du Nord et l'Ems, et sur les îles que formaient les bouches du Rhin avant que ces bouches fussent confondues dans le seul et unique bassin du Zuyderzée. Le Rhin séparait les Frisons des Bataves, et l'Ems des Chauces ou Chauques. Ils avaient pour voisins, au sud, les Bructères et les Marses, et, après l'expulsion de ces derniers, ils confinèrent aux

Angrivariens et aux Chamaves. Il est probable qu'ils avaient habité plus tôt l'île dont le puissant peuple des Bataves les chassa avant les temps de César. Drusus et Germanicus (*voy.*), qui portèrent les armes de Rome en Allemagne, furent assistés par les Frisons dans la guerre contre les Chérusques, dont ils étaient les ennemis; ils sauvèrent la flotte romaine de la destruction dont elle était menacée à l'embouchure de l'Ems. Mais cette amitié cessa du moment où les Romains leur donnèrent lieu de croire qu'ils prétendaient les traiter en sujets. S'étant déclarés leurs ennemis, ils démolirent leurs fortifications et s'emparèrent, sous le règne de Néron, de quelques contrées désertes en-deçà du Zuyderzée, mais qu'ils furent contraints d'abandonner ensuite. Depuis cette époque, l'histoire est muette sur leur compte, et ils n'y reparaissent pas avant le IVe siècle, où ils faisaient partie de la grande confédération saxonne. Ils demeuraient alors depuis l'Escaut jusqu'à l'Ebre et l'Eider, le long de la mer, et il est probable que leur nom embrasse une ligue de plusieurs peuples. Sous l'empereur Julien, ils reconquirent l'île batave qu'ils ont gardée depuis. Le maire du palais de France, Pepin d'Héristal, les y soumit d'abord, en même temps qu'il battit leur roi Radbod, qu'il dépouilla de ses possessions occidentales et refoula jusqu'aux bouches du Rhin; mais Poppo, successeur de Radbod, chercha à recouvrer ce que celui-ci avait perdu. Il fut défait à son tour par Charles-Martel. Charlemagne conquit ensuite la partie orientale du royaume des Frisons, qu'il fit gouverner par des ducs particuliers, remplacés ensuite par des chefs de différents noms. Après de longues guerres entre eux, le comte Edzard réunit toute l'Ost-Frise, dont il obtint la possession à titre de fief de l'empire d'Allemagne. Il y eut alors une longue série de comtes qui, plus tard, devinrent princes, mais leurs États conservèrent toujours beaucoup de puissance. Le dernier prince étant venu à mourir, la Prusse, comme on l'a déjà dit (page 700), prit possession de ces états en vertu de l'édit impérial sur les fiefs, de 1690. On a dit aussi que le traité de Tilsitt enleva ce pays à la maison de Prusse pour le céder au Hanovre.

Quant au genre de vie des anciens Frisons qui leur était commun avec les autres Allemands, Tacite les peint comme un peuple extrêmement pauvre qui ne pouvait payer son tribut aux Romains qu'en peaux de bêtes. Ils vivaient sous la domination de deux princes qui exerçaient sur eux la puissance royale dans les limites ordinairement prescrites par les Romains. On trouve encore aujourd'hui dans la petite île située à la côte occidentale du duché de Slesvig des descendants des anciens Frisons, qui en ont conservé le nom, les manières et les vieilles habitudes. Abrités à peine par des collines contre les bourrasques de la mer, ils cherchent à se procurer quelques ressources en servant comme marins, particulièrement en Hollande; mais ils ne manquent jamais de retourner dans leur pays avec leurs petites épargnes.

L'ancien idiome des Frisons, comme l'observe Grimm dans sa *Grammaire allemande*, était le scandinave, si l'on en juge d'après leurs caractères, qui changèrent plusieurs fois vers le milieu du XIVe siècle. Les plus anciens monuments écrits qu'offre cette langue datent du milieu du XIIIe siècle. Il y a spécialement douze recueils de lois en ancien frison, qui tous sont antérieurs à l'année 1360. Les poésies frisonnes en vers (*Friesche Rymlehre*, 2e éd., Leuwarden, 1681, in-4°) de Gysbert Iapik sont surtout intéressantes; elles renferment des fables conçues dans le plus ancien idiome frison. *Voir* à ce sujet l'ouvrage allemand *Nordfriesland im Mittelalter*, Slesvig, 1819. *C. L.*

La différence entre le frison et l'anglo-saxon étant peu considérable, on a regardé la nation des Angles comme une colonie frisonne, et la nation saxonne comme un mélange de Frisons, de Chauques, de Chérusques, de Foses et de Celtes. Les Frisons étaient armés du *sax* ou poignard, tout comme les Saxons, qui, à ce que l'on croit, en ont reçu leur nom. Les missionnaires anglo-saxons qui vinrent de l'Angleterre prêcher l'Évangile aux Frisons, et qui furent mal accueillis d'abord, paraissent en avoir été très bien compris; d'ailleurs des Frisons avaient passé avec les Angles dans les îles britanniques et s'y

étaient établis. Depuis ce temps, l'allemand a altéré l'idiome de la Frise orientale, et le hollandais celui de la Frise occidentale, tandis que dans l'Allemagne du nord s'est formé le bas-allemand, qui a remplacé l'ancien idiome teuton. Aussi faut-il maintenant distinguer plusieurs dialectes du frison, savoir: 1° celui de la province hollandaise de la Frise, qui est parlé par les gens de la campagne et qui présente quelques variétés dans des districts isolés; 2° celui de la Frise orientale, mêlé autant de bas-allemand que le précédent l'est de hollandais; 3° celui des îles de ce pays; 4° celui des Frisons du Nord, surtout dans l'île de Sylt; enfin 5° celui du Saterland, petit district marécageux voisin de l'Ems. Ce dernier dialecte n'est pas compris par les Frisons du voisinage. Il paraît qu'un reste de frison se conserve aussi dans le langage des insulaires d'Helgoland. C'est dans l'ancien frison qu'est rédigé le code appelé livre d'*Asega*. Dans les temps modernes, quelques poëtes de la Frise occidentale ont composé des pièces de vers, et même des pièces de théâtre, dans leur idiome national; Gysbert Iapik, dont il a été parlé plus haut, est le plus renommé parmi eux : on cite aussi les poésies d'Althuysen, Leuwarden, 1755. La seule comédie frisonne qui ait fait quelque sensation a été imprimée en 1712 sous le nom des *Noces de Waatse Gribberts*. On dit qu'une autre pièce de théâtre a été imprimée dans l'île de Sylt. Il y a aussi un roman frison : *Vie d'Aagtjen Ysbrands*, et pendant quelque temps il a paru une gazette populaire dans cette langue, sous le titre de *l'Écrivain des paysans*. L'histoire de la Frise orientale a été écrite par Wiarda, et publiée à Aurich et Brème, 1791-1817, 10 vol. in-8°. Ce savant philologue a publié aussi un *Dictionnaire du vieux frison*, Aurich et Brème, 1786, in-8°, et une *Histoire* de cette langue qu'il appelle *éteinte*, 1784, in-8°. Enfin Michelsen a donné une esquisse d'une *Histoire de la Frise septentrionale au moyen-âge*, Slesvig, 1828, in-8°. D-G.

FRISSON, sensation particulière de froid qui se manifeste dans les maladies et particulièrement au début des fièvres continues et au commencement de chaque accès de fièvre intermittente. Le sentiment de froid qu'éprouvent les malades n'est pas toujours en rapport avec la température de la peau : souvent, en effet, celle-ci est chaude, mais aussi dans un grand nombre de cas on la trouve froide et pâle ou bleuâtre. Les muscles sont d'ailleurs agités de contractions involontaires ou irrégulières; les dents se choquent les unes contre les autres d'une manière plus ou moins bruyante. Au frisson succède ordinairement la chaleur.

Suivant ses degrés, le frisson a reçu les noms latins et pittoresques d'*horripilatio*, *horror*, *algor* et *rigor*. Le *frissonnement* est le frisson léger et passager qu'on nomme vulgairement *chair de poule*. *Voy.* FROID.

Le frisson est considéré par les auteurs comme un signe pouvant aider au diagnostic et au prognostic; mais il n'a par lui-même qu'une valeur secondaire. F. R.

FRITURE, opération culinaire qui consiste à faire cuire diverses substances alimentaires dans la graisse bouillante. On donne également ce nom à la graisse qui sert à *frire* et aux mets ainsi préparés. Tout le monde sait qu'on fait fondre des graisses plus ou moins fraîches, que l'on porte jusqu'à une vive ébullition, et qu'alors seulement on y jette du poisson, de la viande, des légumes et certaines pâtisseries légères qui y cuisent rapidement en se revêtant d'une couche dorée et croquante. C'est un moyen d'appliquer aux substances alimentaires une très vive chaleur, attendu que, comme on le sait, les corps gras ont la propriété d'absorber et de transmettre une immense quantité de calorique. La graisse dans cette circonstance ne doit pas s'attacher aux objets qu'on fait frire : au contraire, ils doivent en être retirés secs et cassants; en effet, l'action d'une chaleur très énergique fait évaporer complétement l'eau de la surface, et forme une enveloppe imperméable dans laquelle l'eau intérieure fortement échauffée amollit et cuit la masse entière. On ne peut opérer de cette manière que sur des pièces peu volumineuses et susceptibles de cuire rapidement. Lorsque la graisse pénètre et s'attache, c'est que la friture n'était point assez chaude, et c'est une opération manquée. Aussi les pra-

ticiens éprouvent s'ils leur friture en y jetant quelques gouttes d'eau : si elle est vaporisee assez vite et si elle fait entendre une petite explosion, le moment est opportun.

Les fritures en général, à cause de la graisse qui s'y attache toujours un peu, quoi qu'on fasse, sont une espèce d'aliment pesant et de difficile digestion qui ne convient qu'aux estomacs sains et robustes; à plus forte raison quand ces préparations ont mal réussi. F. R.

FRIVOLITÉ, disposition à ne s'occuper que de choses peu importantes et inutiles, que l'on apporte souvent dans la discussion des affaires les plus graves, quand on n'a pas contracté l'habitude de la combattre. La frivolité est naturelle aux enfants, aux jeunes gens et aux femmes, parce qu'ils ne sont en général chargés d'aucune responsabilité, et qu'ils ne sont appelés ni à discuter, ni à décider dans les questions sérieuses et d'un intérêt commun. Mais la frivolité n'en est pas moins un défaut nuisible à ceux mêmes dans lesquels on l'excuse. La frivolité rend incapable d'application et de persévérance, et empêche ainsi de réussir dans quelque entreprise que l'on puisse tenter. Une personne frivole ne cultivera jamais avec succès les sciences, les arts, les lettres; elle sera toujours au dernier rang, quelle que soit la profession qu'il lui faille exercer, parce que la déraison est la compagne assidue de la frivolité. Les objets dont elle s'occupe par choix sont de telle nature qu'ils lui deviennent bientôt indifferents; tous les autres lui sont insupportables. Les gens riches sont souvent frivoles, conséquemment ennuyés et ennuyeux; et l'homme, étant destiné à faire usage de ses facultés pour son bien et pour celui de ses semblables, ne doit pas les employer à des travaux qu'il ne saurait justifier que par le plaisir personnel qui en est résulté pour lui. On n'est pas frivole parce que l'on est gai, que l'on s'amuse de la danse, des spectacles, des cercles, de la litterature facile, de la chasse, de toute espèce de jeux et de divertissements : c'est une préference absolue pour ces sortes de choses, et le manque de goût ou l'incapacite pour les autres, qui constituent la frivolité. La frivolité ne produisant rien de beau ni de bon, on n'estime jamais les gens frivoles; on peut quelquefois les aimer, quoiqu'ils ne soient pas susceptibles d'une affection véritablement sentie ou qu'ils s'en laissent distraire et y renoncent avec une extrême facilité. Les gens frivoles ont beaucoup de rapports avec les gens légers et capricieux; il en est cependant de constants dans leurs goûts. On voit des hommes et des femmes mediter toute leur vie sur la couleur et la forme de leurs habits, de leurs ameublements, de leurs équipages; s'inquiéter jusqu'à leur dernière heure de la blancheur de leurs mains ou de la finesse de leur taille, et mourir pour conserver ce dernier agrément. Une épouse, une mère frivoles sont une véritable calamité pour leur famille; et, sans aucune exception, on peut en dire autant de toute personne chargée par état de soins quels qu'ils soient. On doit donc s'efforcer de se corriger de la frivolité, quoique Mme de Genlis, dans une lettre très spirituelle au comte Anatole de Montesquiou *, en ait fait un long éloge en prose et en vers. L. C. B.

FROBENIUS, en allemand Froben (Jean), l'un de ces savants imprimeurs des premiers temps de la typographie, naquit en 1460 à Hammelbourg, en Franconie, et fut élevé à Bâle, où il entra comme correcteur dans l'atelier de Jean Amerbach, et y travailla jusqu'en 1491. Alors il etablit une imprimerie à son compte, et le premier ouvrage qui en sortit fut une Bible latine. Froben fut l'un des premiers à faire usage des lettres latines, au lieu des gothiques, pour l'impression. Ses caractères grecs ne sont pas beaux, et ses caractères latins, ronds et nets, ne sont pas encore agreables à la vue. Ses titres sont un peu chargés; toutefois les encadrements de quelques-uns sont faits d'après les dessins de Holbein et ont du mérite aux yeux des amateurs. Mais toutes les impressions de Froben sont recommandables par une grande correction. Les ouvrages sortis de ses presses roulent en grande partie sur la théologie, et les écrits des pères de l'Eglise figurent plus particulierement dans le nombre. On lui est aussi redevable des plus rares éditions des classiques romains.

*) Voir la biographie des écrivains.

Ami fidèle d'Érasme de Rotterdam, qui avait eu longtemps son logement dans la maison de Froben, il imprima toutes ses œuvres, et c'est de ses presses que sortit la seconde édition de son Nouveau-Testament, sur peau de vélin, de l'année 1519. L'imprimeur de Bâle publia aussi les œuvres de Luther. Il mourut en 1527, des suites d'une chute. Son établissement fut continué avec beaucoup de succès par ses fils, Jérôme et Jean ; et après eux par ses petits-fils, Ambroise et Aurèle. La marque de leur imprimerie est un pigeon perché sur un bâton que tiennent deux mains, et autour duquel se tordent deux basilics. *C. L.*

FROC (*frocus*). C'est, dans l'habit monacal, la partie qui recouvre la tête, et, par extension, on appelle ainsi l'habit tout entier. Le froc varie suivant les ordres religieux. *Prendre le froc* est synonyme de prendre l'habit, se faire moine. *Jeter le froc aux orties* se dit figurément de l'abandon de l'état ecclésiastique, et, par analogie, de tout changement capricieux de profession. X.

FRODOARD, *voy.* Flodoard.

FROID, REFROIDISSEMENT (physique). Le froid est une sensation particulière excitée dans les animaux lorsque des substances d'une température inférieure sont appliquées à leurs organes sensitifs. On emploie aussi ce mot pour désigner un certain principe, un pouvoir qui réside dans des corps, et par l'opération duquel la sensation est produite. Il est toutefois douteux si ce principe doit être considéré comme une condition particulière de la matière ou seulement comme une modification du calorique, ce que nous sommes plus disposés à croire.

Les diverses méthodes pour produire le froid connues jusqu'ici peuvent se rapporter à la raréfaction, à l'évaporation et à la liquéfaction produites par l'action chimique.

Voici comment il est le résultat de la *raréfaction*. Si un fluide aérien vient tout à coup à croître en volume par l'éloignement de quelque pression mécanique à laquelle il pouvait avoir été assujetti, alors sa température est sensiblement diminuée. La diminution de la température de l'air par la raréfaction est parfaitement démontrée par la fontaine de Héron, aux mines de Schemnitz, en Hongrie, où l'air est comprimé dans un large récipient par une colonne d'eau égale au poids d'environ huit atmosphères. En levant un piston, l'air s'échappe aussitôt, et, dans son expansion, il dépose la vapeur aqueuse qu'il tenait en dissolution sous la forme de neige, ou couvre l'intérieur du tube par lequel il se précipite de légères paillettes de glaces. Cette méthode de procurer le froid a très peu d'étendue et rarement elle est praticable.

L'*évaporation* est d'une influence bien supérieure à la raréfaction dans la réduction de la température des corps. Toute personne doit avoir senti que, quand la main a été plongée dans l'eau et qu'elle est immédiatement exposée à un courant d'air, la partie humectée devient plus froide que celle qui est restée sèche, bien que le *medium* refroidissant soit le même. Le docteur Cullen parait avoir le premier attribué cette différence d'effet à l'évaporation du fluide. Il observa qu'un thermomètre dont le tube avait été plongé dans un fluide et puis exposé à un courant d'air indiquait toujours, tant qu'il restait humide, une température plus basse que l'air même, et que la réduction de température était très grande quand le thermomètre avait été plongé dans le fluide le plus volatil ; si le tube de l'instrument est entouré d'un linge bien saturé d'éther et puis exposé à un libre courant d'air, la température se trouve réduite de + 50° à presque 0 ; l'effet produit par l'alcool est considérablement moindre, et avec de l'eau il est borné à quatre ou cinq degrés. On peut, de cette manière, faire congeler l'eau, en en mettant une faible quantité dans un petit tube entouré d'un linge saturé d'éther, et en faisant tourner rapidement le tube avec une ficelle.

Les Maures introduisirent en Espagne l'usage de certains vases nommés *alcarazas* (*voy.*), formés d'une terre poreuse. On les remplit d'eau : ils offrent alors à l'atmosphère une surface constamment humide, et fournissent, par l'évaporation qui s'opère continuellement, une boisson très fraîche. Dans l'Inde, on rafraîchit les

appartements en arrosant d'eau les nattes qui entourent les lambris.

La troisième méthode pour procurer du froid consiste dans la *liquéfaction* produite au moyen de procédés chimiques : nous ne donnerons ici qu'un léger aperçu du sujet. La dissolution des sels en eau, par leur passage à l'état fluide, est toujours accompagnée d'une diminution considérable de température; quand on ajoute du nitre à l'eau à la température ordinaire de l'atmosphère jusqu'à ce que l'eau soit saturée, la température se trouve réduite de 15 ou 16 degrés, et l'on obtient toujours un plus grand degré de froid par le muriate d'ammoniac; mais de tous les sels, le nitrate d'ammoniac semble outrepasser la plus grande réduction de température pendant sa dissolution; s'il est mêlé dans l'état de poudre fine avec le même poids d'eau, la température est réduite de 50° à 4°.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que du froid *artificiel :* arrivons maintenant au froid *naturel.*

Les degrés de froid naturel qui se présentent dans les régions les plus inhabitables du globe n'égalent pas à beaucoup près la réduction de température obtenue par des moyens artificiels. Le plus grand froid qui ait été observé jusqu'ici en plein air n'a pas excédé — 70°, et il est probable qu'il ne descend pas au-dessous de ce degré.

La température d'un endroit particulier sur la surface de la terre est déterminée par une variété de circonstances dont les unes sont régulières dans leur opération, tandis que les autres sont purement accidentelles. Au nombre des premières on peut placer l'influence des rayons solaires et la latitude; parmi les secondes, les vents, l'évaporation ou l'absorption de chaleur au moyen d'opérations qui s'effectuent dans les régions centrales. Les causes mêmes de température que nous avons appelées régulières ne le sont pas absolument. La chaleur produite par les rayons du soleil peut être atténuée par des taches sur sa surface, et la température résultant d'une position géographique peut être modifiée par des particularités locales : par exemple, la mer limite le degré de température en modifiant l'excès de chaleur et de froidure; de vastes étendues de pays, au contraire, sont également favorables à l'une et à l'autre. Les vents ont une très grande influence sur la température d'un climat. Quand la surface de la terre est très échauffée par l'influence des rayons solaires, l'air qui se trouve immédiatement au-dessus de cette surface est raréfié, et, devenant spécifiquement plus léger, il s'élève dans de plus hautes régions de l'atmosphère : sa place est aussitôt occupée par une fraîche portion d'air qui s'y précipite de toutes parts, et qui, s'échauffant et se raréfiant à son tour, prend aussi un mouvement ascensionnel. L'air échauffé qui s'est élevé de la sorte est graduellement porté dans des régions plus froides auxquelles il communique sa chaleur, modérant ainsi la rigueur du climat.

L'évaporation est une des principales causes du froid naturel, la résolution de l'eau en vapeur étant nécessairement accompagnée d'absorption de beaucoup de calorique. De là les progrès agricoles d'un pays où tout ce qui tend à faciliter l'écoulement de l'eau de sa surface par l'évaporation exerce une influence remarquable sur sa température. L'amélioration progressive du climat d'Amérique doit être, de même que celle de l'Europe, attribuée à cette cause.

Le climat de l'Europe est aujourd'hui beaucoup plus doux qu'il ne l'était dans les temps anciens : cette différence est due indubitablement à ce qu'on a éclairci en très grande partie les forêts, et à ce que la terre est maintenant mieux cultivée qu'elle ne l'était jadis, de manière que le superflu des eaux, qui alors disparaissait lentement par l'évaporation, est aujourd'hui détourné et transporté par des rigoles et des canaux.

Le froid qui règne en hiver dans les contrées septentrionales de l'Europe est toujours plus que suffisant pour congeler le mercure. La congélation de ce minéral au moyen du froid naturel a été observée pour la première fois à Krassnoïarsk, dans la latitude 56° 30′, longitude or., 93. On dit que le mercure a été quelquefois congelé à Quebec, au 47° degré de latitude.

Tableau des plus grands degrés de froid observés en différents lieux de la terre :

	Années.	Réaum.
A Astrakhan	1746	—24½
A Saint-Pétersbourg. .	1749	—30
A Quebec.	1743	—33
A Torneo.	1737	—37
A Tobolsk (Sibérie). .	1735	—53½
A Kirenga (id.) . . .	1738	—66⅔
A Iéniceisk (id.) . . .	1753	—70

Le plus grand froid que l'on se souvienne d'avoir eu à Paris a été de 18° ¾ R.; ce fut le 30 décembre 1788.

Le professeur Lélie a donné récemment une théorie nouvelle et ingénieuse de la formation de ces énormes blocs de glace qui se rencontrent dans le cercle arctique et qui s'élèvent au-dessus de la surface de l'Océan. Comme cette explication est fondée sur le résultat d'expériences très nombreuses, nous rapporterons la substance de son travail.

Quand on emploie de très faibles moyens de refroidissement, le temps produit à la longue un effet aussi singulier qu'admirable. Si une terrine de terre poreuse, large de 4 à 6 pouces, est remplie autant que possible d'eau commune jusqu'à ce qu'elle s'élève au-dessus des bords, et qu'on la place au-dessus d'un plat de 10 ou 12 pouces de diamètre, contenant un corps d'acide sulfurique et surmonté d'un long et large récipient, en réduisant l'air qu'il renferme dans une certaine limite, entre la 12e et la 15e partie de sa densité ordinaire, d'après la froide température de l'appartement, la masse liquide, au bout d'une heure ou deux[1], s'entrelace de jets de glace qui augmentent par degrés et deviennent plus solides, mais laissant toujours au-dessous la fabrique libre et non gelée. La croûte de glace qui couvre le bord, recevant alors de continuelles accessions de dessous, s'élève perpendiculairement par des degrés insensibles; des filets de glace, semblables à des paillettes de verre, sont poussés de chaque point sur la surface du vaisseau, nourris par l'humidité conduite à travers la substance, et forment, dans leur agrégation, une belle surface argentée analogue à celle d'un gypse fibreux. En même temps, un autre accroissement semblable, quoique moins étendu, s'opère sur le côté inférieur de la terrine, de sorte que de continuels filets de glace peuvent paraître verticalement transpercer la fabrique; la totalité du vaisseau se couvre également d'élégantes feuilles de glace. Vingt ou trente heures peuvent être nécessaires pour produire ces singuliers effets; mais le corps supérieur de glace continue à s'élever pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'il forme un mur circulaire d'environ trois pouces de hauteur, laissant une grotte intérieure marquée de groupes fantastiques de particules de glace. Dans l'intervalle, les exfoliations ont disparu du côté inférieur; au moyen du procédé absorbant, l'incrustation extérieure est réduite à un arceau étroit : le mur de glace souffre alors un déchet régulier au moyen d'une corrosion externe; la structure fibreuse s'arrondit et devient moins apparente. Toutefois le mur perd pour quelque temps un peu de sa hauteur, et même une décomposition de pellicules congelées le long de son chaperon ou bord supérieur semble prendre place à un certain degré du procédé. Ce curieux effet est dû à une circonstance qui, comme elle sert à expliquer quelques-unes des grandes productions de la nature, mérite une attention particulière. Le bord circulaire de la glace étant l'action la plus prochaine de l'acide sulfurique, sa cavité intérieure doit, au moyen d'une évaporation directe, éprouver une grande déperdition de chaleur, et par conséquent chaque portion d'air déliée qui s'élève de la cavité inférieure, s'étant gelée et passant dans le bord plus froid, doit déposer une petite portion correspondante de son humidité qui naturellement s'attache et s'incruste à l'anneau; toutes les irrégularités existant alors à la surface de la glace augmentent par là continuellement.

Un autre phénomène s'explique par les faits découverts au moyen du procédé de refroidissement. Dans les rigoureux climats du Nord, les changements de saison sont très rapides : aux approches du printemps, les champs épais de glace, qui en Russie et au Canada, couvrent la Néva ou le fleuve Saint-Laurent, se fendent avec un bruit épouvantable. On ne peut attribuer ce bruit au simple craquement

des morceaux de glace qui se brisent. Dans ces âpres climats, l'hiver se déclare avec la gelée la plus intense, qui probablement enveloppe les globules d'air séparés de l'eau dans l'acte de congélation, et, les saisissant de toutes parts, les réduit à un état de forte condensation. Quand le temps doux commence à prévaloir, le corps de glace, pénétré par la chaleur, devient friable, et les petits mais nombreux globules d'air emprisonnés, exerçant simultanément leur élasticité concentrique, produisent les éruptions les plus violentes.

L'impression du froid n'est sensible sur les individus que lorsque la température descend au-dessous de +10° R.

L'homme supporte plus facilement le froid que le chaud : il subvient, tant par lui-même que par artifice, aux pertes du calorique que son corps éprouve continuellement; il répare ses pertes par les aliments et l'exercice; mais il arrive un moment où tous les moyens artificiels ne peuvent plus suffire, la soustraction étant devenue trop rapide et trop considérable : alors sa température baisse jusqu'au 26e degré, puis il succombe. Suivant M. Chaussier, dans ce cas la mort arrive par épuisement des forces nerveuses. Le froid influe sur la vitabilité des êtres organiques d'une manière fort remarquable : toute l'économie réagit contre son action, et cette réaction en augmente l'énergie et celle de toutes les fonctions organiques. Les corps en deviennent plus compactes, plus fermes, l'appétit augmente, la digestion se fait mieux, la circulation est plus active.

Le froid tempéré, en retardant et en diminuant la puissance génératrice dans les animaux et les végétaux, les tient à l'état de jeunesse et de verdeur qui favorise le développement des organes et des forces physiques. La vie s'use moins dans le Nord, et, selon les tables de mortalité, y dure plus longtemps. Le froid occasionne aux personnes faibles des frissons continuels, et sur tous les êtres en général un spasme de toute la surface cutanée, accompagné du redressement des poils et de la saillie de leurs bulles ou racines, état connu communément sous le nom de *chair de poule* (*voy.* Frisson). Ce spasme resserre les tissus et produit un amaigrissement apparent. Le froid produit sur le corps humain des crevasses, des gerçures, des engelures; il rend douloureuses les anciennes cicatrices; il détermine le sang à quitter les vaisseaux ou les capillaires cutanés, et à se porter au cerveau et aux poumons : de là cette tendance aux vertiges, à l'apoplexie; de là aussi ce désir insurmontable de s'abandonner au sommeil quand on éprouve un très grand froid.

Le froid hérisse le poil des quadrupèdes et le plumage des oiseaux; il les décolore et les blanchit : en hiver, le lièvre de Sibérie est tout blanc. Souvent l'extrême froid est cause de l'hydrophobie.

L'air condensé par le froid paraît être le plus dissolvant; il est plus pur et plus riche en oxygène. Le sommeil en devient plus profond; il dure plusieurs mois chez les animaux dormeurs. C'est à l'influence du froid, ou plutôt à la privation des rayons perpendiculaires du soleil, que les peuples du Nord doivent la blancheur de leur peau et la teinte blonde de leurs cheveux.

Le froid étant une diminution de la chaleur, nous renvoyons nos lecteurs à ce mot, ainsi qu'à Climat, Calorique, Glace, Température, etc. A. P-t.

FROID (médecine). En théorie, le froid n'est que l'absence ou plutôt la moindre proportion du calorique; dans l'application, le froid est considéré comme un agent matériel puissant qu'on peut manier à son gré. Ses effets sur l'économie animale sont très remarquables et fournissent le moyen de remplir des indications thérapeutiques aussi nombreuses que celles auxquelles on satisfait au moyen de la chaleur.

Il y a plusieurs manières d'appliquer le froid, dont les résultats sont les mêmes, soit qu'on le détermine par le mouvement de l'air (flabellation, ventilation), soit qu'on le produise par l'eau liquide ou solidifiée (glace, neige), ou par l'application de certains composés chimiques jouissant de la propriété de soustraire rapidement le calorique (mélanges frigorifiques), ou bien par la vaporisation à la surface de nos parties de liquides très volatils, tels que l'alcool ou l'éther; et les différences observées dépendent, non de la nature, mais de la dose du médi-

cament, s'il est permis de l'appeler ainsi.

L'impression d'un froid modéré ne produit pas de vive réaction et peut être regardée comme calmante et sédative. C'est ce qu'on observe dans l'emploi de la ventilation, de la flabellation, des bains frais, des lotions, des fomentations et des boissons de même nature. Mais si la peau ou les membranes muqueuses sont dans un état de surexcitation, et s'il existe un état de plethore ou d'irritation générale, cette action devient plus vive et plus difficile à supporter.

Plus intense, et tel qu'il résulte de l'application de la glace fondante, le froid est évidemment excitant, ainsi qu'on peut le voir par la réaction inflammatoire et fébrile qu'il suscite bientôt, lorsque son emploi est seulement momentané. Mais quand, au contraire, il est continué pendant un certain temps sans interruption, on voit suivre une sédation manifeste, une pâleur et une constriction des vaisseaux, avec un très notable abaissement de la température locale. Toutefois, et cela est à considérer dans la pratique, la réaction se manifeste bientôt quand on cesse de soustraire du calorique aux parties vivantes.

Enfin le froid extrême, tel qu'on l'éprouve dans les climats les plus septentrionaux ou qu'on peut le produire partout par des moyens artificiels, agit comme la chaleur portée au plus haut degré : il brûle et désorganise les parties vivantes. On n'a jamais employé le froid de cette façon, parce qu'on a des procédés beaucoup plus simples et beaucoup plus expéditifs pour atteindre le même but.

Dans l'hygiène, le froid est utilement appliqué comme tonique, mais il faut que son action soit modérée, et d'ailleurs aidée par un régime convenable et par un bon état de la constitution. Dans le traitement des maladies, il a été, pour le vulgaire surtout, un objet d'effroi, et l'on a généralement de la peine à éviter l'excès qui consiste à surcharger les malades de couvertures et à leur donner des boissons toujours chaudes. Cependant le froid léger est aussi utile qu'agréable dans les affections aiguës ou chroniques, générales ou partielles qui s'accompagnent de beaucoup de chaleur et de fièvre, et notamment dans les maladies de la peau et des membranes muqueuses, où il existe une chaleur âcre avec démangeaison, comme dans la brûlure et dans les dartres. Ainsi le froid appliqué en bains, lotions, affusions, cataplasmes, injections, lavements, boissons, etc., procure un soulagement plus grand qu'aucune autre médication ne saurait le faire, et doit être considéré comme essentiellement calmant. Aussi voit-on d'ordinaire les malades le souhaiter et l'appeler de tous leurs vœux.

L'action excitante et révulsive du froid a souvent été employée avec succès pour rétablir la circulation et la vie dans les parties gelées, de même que pour arrêter de graves hémorragies de l'utérus, des poumons, etc., comme aussi pour mettre fin à des douleurs nerveuses ou rhumatismales. Dans ces cas, il faut que les applications soient courtes et fréquemment renouvelées.

Au contraire, les applications permanentes et graduelles déterminent des répercussions très efficaces en empêchant l'abord du sang dans les vaisseaux et les phénomènes de réaction. C'est ainsi qu'il convient de se servir du froid dans les affections cérébrales, par exemple, et dans la brûlure.

Plusieurs médecins ont voulu faire de ce moyen un remède universel, et l'on a de nombreux exemples de succès. D'ailleurs on peut, sans exagération, dire que le froid présente à lui seul le moyen d'opérer des médications très diverses; il est peu dispendieux et facile à appliquer, ce qui est une raison de plus pour lui accorder la préférence. F. R.

FROISSART*. Si les ouvrages de Froissart forment, comme on l'a dit souvent, un tableau complet de la civilisation du XIV^e^ siècle, sa vie est la mise en scène la plus originale et la plus dramatique de cette civilisation.

JEAN Froissart naquit à Valenciennes, vers l'an 1337. Il se montra de bonne heure vif, dissipé, ami du plaisir; il aimait

(*) Nous avons fait, pour cet article, de nombreux emprunts à un mémoire de La Curne de Sainte-Palaye, inséré dans la collection des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. X.

la chasse, les fêtes, les danses, la parure, la bonne chère, les femmes :

Car au boire prens grant plaisir,
Aussi fais en beaus draps vestir.

Dès l'âge de douze ans, il cherchait à captiver les jeunes *pucelettes*, et se disait en lui-même :

Quant revendra le temps por mi
Que par amour porai amer ?

Ces dispositions devaient bien vite jeter Froissart dans quelque aventure amoureuse. Il trouva un jour une personne lisant le roman de Cléomades : elle était plus belle que la belle Hélène, et d'un si haut rang que, jusqu'à Constantinople, il n'y avait comte, duc, roi ni empereur qui ne s'estimât heureux de l'obtenir. Cette jeune personne invita Froissart à lire avec elle. Froissart lui prêta à son tour un roman, dans lequel il glissa une ballade contenant l'expression de son amour. Cet amour se changea bientôt en passion violente; et notre poëte, ayant appris que celle qu'il adorait, c'est le mot, était sur le point de se marier, en conçut un tel désespoir que sa santé en fut longtemps altérée. Pour faire diversion à ses peines, il prit le parti de voyager et se dirigea vers l'Angleterre; mais les voyages même étaient impuissants pour le distraire, et quoiqu'il cheminât en compagnie de plusieurs personnes, il ne cessait de faire des vers en l'honneur de sa dame. Pendant la traversée, une tempête survint qui menaçait d'engloutir le vaisseau : Froissart ne cessa point d'écrire. La reine d'Angleterre, Philippe de Hainaut, femme d'Édouard III, qui voyait toujours avec plaisir les gens de son pays et qui d'ailleurs aimait les lettres, accueillit Froissart, se l'attacha, et prit souvent plaisir à lui faire composer des poésies galantes. Mais ni l'accueil de la reine ni la société *des seigneurs, des dames et des damoiselles*, rien ne put dissiper le chagrin qui le dévorait. La reine connut, par un virelai qu'il lui présenta, la cause de sa tristesse, et lui fournit de l'argent et des chevaux pour retourner près de celle qu'il aimait. Il revit sa bien-aimée : il nous fait le détail de leurs conversations secrètes, des jeux, des assemblées où il avait la liberté de la voir le jour et la nuit; et cependant il s'éloigna d'elle encore une fois, et alla reprendre sa place auprès de la reine Philippe, au service de laquelle il resta pendant cinq ans en qualité de clerc de la chambre, mais sans perdre jamais le souvenir de sa dame.

L'esprit et le cœur de Froissart n'étaient pas tellement absorbés, cependant, que, dès l'âge de vingt ans, il ne se soit livré avec passion à l'étude de l'histoire. Il sortait à peine de l'école lorsqu'à la prière de *son cher seigneur et maître, messire Robert de Namur, chevalier seigneur de Beaufort*, il entreprit d'écrire l'histoire des guerres de son temps, particulièrement de celles qui suivirent la bataille de Poitiers. Quatre ans après, il présentait la première partie de cette Histoire à la reine Philippe. Quelque jeune qu'il fût alors, il avait déjà fait des voyages dans les provinces les plus reculées de la France. Sa protectrice lui donna les moyens d'en faire de nouveaux dans le but de rechercher tout ce qui pouvait enrichir son travail. Il employa six mois à parcourir l'Écosse, voyageant à cheval, ayant sa malle derrière lui et se faisant suivre par un lévrier. Le roi d'Écosse le traita magnifiquement, et c'était à qui lui ferait fête. Froissart était en France, à Melun-sur-Seine, le 20 avril 1366, et à Bordeaux à la Toussaint de la même année. De là, il repassa en Angleterre, mais ne dut pas y faire un long séjour, puisqu'il se trouva l'année suivante dans plusieurs cours d'Italie. Il assista à la magnifique réception que fit Amédée, comte de Savoie, au duc de Clarence, fils du roi d'Angleterre; il décrit les fêtes qui furent données à cette occasion, et n'oublie pas de dire qu'on y dansa un virelai de sa composition, car Froissart ne cessa jamais de faire des vers. De la cour de Savoie il alla à Milan, où le même comte Amédée lui donna une bonne *cotte-hardie* de vingt florins d'or*; puis à Bologne et à Ferrare, où il reçut aussi quarante ducats de la part du roi de

(*) *Cotte-hardie*, pourpoint. C'était une des libéralités que les seigneurs étaient dans l'usage de faire; ils mettaient de l'argent, comme on le voit par cet exemple, dans la bourse qui, suivant l'usage du temps, y était attachée. (Note de La Curne de Sainte-Palaye.)

Chypre, et enfin à Rome. Mais alors, au lieu du mince équipage qu'il avait naguère, il marchait en homme d'importance, avec *un roussin et une haquenée*.

Froissart, ayant perdu la reine Philippe, sa bienfaitrice, se retira dans son pays, où il fut pourvu de la cure de Lestines, au diocèse de Cambrai. Il s'attacha depuis à Venceslas de Luxembourg, duc de Brabant, peut-être en qualité de secrétaire. Venceslas étant mort, en 1384, Froissart trouva un autre protecteur, et Gui, comte de Blois, le fit clerc de sa chapelle. Il passa les années 1385, 1386 et 1387, tantôt dans le Blesois, tantôt dans la Touraine. Mais le comte de Blois l'ayant engagé à reprendre son Histoire, qu'il avait interrompue, il résolut, en 1388, d'aller à la cour de Gaston III, dit Phébus, comte de Foix et de Béarn, pour s'instruire à fond de ce qui regardait les pays étrangers et les provinces du royaume les plus éloignées, où un grand nombre de guerriers se signalaient tous les jours par de hauts faits d'armes.

Le comte, âgé de 59 ans, était encore l'homme de son siècle le plus vigoureux et peut-être le plus beau. Noble et magnifique, son château était le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de braves capitaines; on n'y parlait que siéges et batailles; les amusements n'y étaient qu'exercices d'adresse et de force, joutes, tournois, chasses presque aussi périlleuses que la guerre. Froissart était déjà connu à la cour d'Ortez par les deux premiers livres de son Histoire : le comte l'accueillit avec distinction et le retint durant tout l'hiver. L'occupation la plus ordinaire de Froissart était d'amuser Gaston par des lectures qui se faisaient habituellement après le souper du comte, à l'heure de minuit. Quelquefois aussi Gaston prenait plaisir à instruire le chroniqueur des particularités des guerres dans lesquelles il s'était distingué. Froissart ne tira pas moins de lumières de ses fréquents entretiens avec les écuyers et les chevaliers qu'il trouva rassemblés à Ortez, surtout avec les chevaliers d'Aragon et d'Angleterre, de l'*hostel* du duc de Lancastre, qui faisait alors sa résidence à Bordeaux.

Froissart songeait à quitter Ortez, lorsque Gaston lui fit espérer une occasion prochaine de voyager *en bonne compagnie :* la comtesse de Boulogne, parente du comte, allait épouser le duc de Berry. Froissart partit à la suite de la jeune fiancée, après avoir reçu des marques de la libéralité de Gaston. Il accompagna la princesse dans sa route à travers le Lyonnais, la Bresse, le Forez et le Bourbonnais, jusqu'à Riom en Auvergne, et il assista à toutes les fêtes données dans cette ville.

Froissart se donne lui-même pour un homme de grande dépense; outre le revenu de la cure de Lestines, qui était considérable, il avait, depuis 25 ans, touché 2,000 livres, dont il ne lui restait plus rien. Il avait dépensé 700 livres pour ses ouvrages, mais il ne regrettait pas cet argent, *car aussy*, dit-il, *ay-je fait mainte histoire dont il sera parlé dans la postérité*. Il avait consommé le reste tant chez les taverniers de Lestines que dans ses voyages, qu'il faisait toujours en bon équipage, bien monté, bien vêtu, et menant partout joyeuse vie.

Froissart quitta l'Auvergne et se rendit à Paris; mais son activité naturelle, et surtout la passion de s'instruire, ne lui permirent pas d'y demeurer longtemps. Il accompagne dans le Cambresis le seigneur de Couci, et apprend de lui différentes circonstances des négociations entre la France et l'Angleterre. Il donne quinze jours à sa patrie, et passe un mois en Hollande, auprès du comte de Blois; il va s'instruire par lui-même du détail des négociations de la paix qui se traitait à Lilenghen; il assiste à la magnifique entrée de la reine Isabeau de Bavière dans Paris, et l'exactitude avec laquelle il parle du cérémonial observé entre le pape et le roi Charles VI à Avignon, semble prouver qu'il avait assisté à leur entrevue. Il ne se passait rien de nouveau, comme on voit, dont Froissart ne voulût être témoin; fêtes, tournois, conférences, entrevues de princes, entrées solennelles, rien n'échappait à sa curiosité.

Il paraît qu'au commencement de 1390, rentré dans son pays, il ne songeait qu'à reprendre la suite de son Histoire. Mais les détails qu'il avait recueillis au sujet de la guerre entre l'Espagne et le Portugal ne le satisfaisaient pas; il n'a-

vait entendu que les Gascons et les Espagnols qui avaient tenu pour le roi de Castille : il voulut savoir aussi ce que disaient les Portugais. Il pouvait, lui assura-t-on, trouver des Portugais à Bruges : il s'y rendit. Il apprit là que le chevalier Portelet, *vaillant homme et sage, et du conseil du roy de Portugal*, était depuis peu à Middelbourg en Zélande : aussitôt il se met en route avec un ami de Portelet, et se fait présenter à lui. Portelet lui raconta, pendant les six jours qu'ils passèrent ensemble, tout ce qui s'était fait dans la Péninsule depuis son départ de Portugal. Froissart revint alors dans sa patrie où il composa le troisième livre de son Histoire. On ne saurait déterminer la durée du séjour que Froissart fit dans le Hainaut ; on sait seulement qu'il était encore à Paris en 1392, lorsque le connétable de Clisson fut assassiné par Pierre de Craon, et à Abbeville sur la fin de la même année ou au commencement de la suivante, pendant les conférences qui se tinrent entre les plénipotentiaires de France et d'Angleterre, lesquelles amenèrent enfin une trève de quatre ans.

Il y avait 27 ans que Froissart avait quitté l'Angleterre : profitant de la trève, il y retourna en 1395. Le duc d'York, oncle du roi, lui fit un accueil gracieux et le présenta lui-même à Richard II, qui le reçut avec de grandes marques de bonté. Deux objets importants occupaient alors Richard : le projet de son mariage avec Isabelle de France, et l'opposition des peuples de l'Aquitaine à la donation qu'il avait faite de cette province au duc d'York. Les prélats et les barons d'Angleterre étaient convoqués à Elten pour délibérer sur ces deux affaires : Froissart y suivit la cour, au milieu de seigneurs anglais qui l'entretinrent de leur expédition en Irlande et des merveilles qu'ils y avaient vues, pendant que Richard de Servy, qui était du *conseil estroit du roy*, lui confiait exactement les résolutions arrivées dans ce conseil. Trois mois se passèrent ainsi, et Froissart prit congé du roi qui bientôt après, comme on sait, devait être précipité du trône. Cette triste catastrophe, arrivée en 1399, est rapportée de la manière la plus touchante à la fin du IVe volume de l'Histoire de Froissart.

L'historien lui-même mourut, à ce qu'il paraît, peu de temps après ; la date de sa mort est incertaine. Ses récits finissent à l'année 1400 ; il avait alors soixante-trois ans.

Les poésies de Froissart forment environ 30,000 vers ; elles furent très célèbres de son temps et sont à peu près oubliées aujourd'hui. Son Histoire, au contraire, moins estimée peut-être que ses poésies au temps où il vivait, n'a cessé depuis lors de grandir en importance, et forme aujourd'hui l'un des monuments les plus remarquables et les plus curieux de tout le moyen-âge. Une première édition en fut faite à Paris, sans date, sous le titre de *la Chronique de France, d'Angleterre, d'Écosse, d'Espagne, de Bretagne*, etc., par J. Froissart, continuée par un auteur anonyme jusqu'en 1498, 4 vol. in-fol. ; on l'a réimprimée à Paris en 1503, en 1514, en 1518, en 1530 ; l'édition de 1514 contient une continuation jusqu'en 1513. Il parut à Lyon, dans les années 1559-1561, une nouvelle édition, *revue et corrigée sur divers exemplaires et suivant de bons auteurs*, par Denis Sauvage, in-fol. : cette édition fut réimprimée à Paris en 1574. Dacier en avait préparé une autre qui est restée inachevée. Dans ces derniers temps (1823 et ann. suiv.), Froissart a été imprimé en 15 vol. in-8° par les soins de M. Buchon, dans la *Collection des Chroniques nationales françaises*. La chronique de Froissart a été deux fois traduite en anglais*. J. G-T.

FROMAGE, sorte d'aliment composé de la partie solide du lait (*voy.* Caséum). On emploie pour préparer le fromage, suivant les localités, le lait de vache, de chèvre ou de brebis, seul ou mélangé. Mais quoique la matière première et le principe de la fabrication soient partout les mêmes, il n'est peut-être pas de produit alimentaire plus diversifié. Il suffirait pour s'en convaincre de comparer le fromage *à la crème* et celui *de Roquefort* ; tous deux sont également faits de lait

(*) On trouve des observations d'un grand intérêt sur Froissart et sa chronique, par M. de Sismondi, dans le t. XXIII de la *Revue Encyclopédique*, p. 81 et suiv. — *Voy.* aussi à l'article *littérature* Française (p. 464). S. J

caillé : peut-on rien imaginer de plus dissemblable au goût et à la vue? Le nombre des variétés de fromages qui se consomment en Europe est incalculable, mais on peut les faire rentrer toutes dans trois espèces principales : les fromages *frais*, qui doivent se manger presque sur place et sans délai; les fromages *gras*, qui peuvent attendre quelques mois et se transporter à une certaine distance, et les fromages *secs*, qui passent les mers et sont encore bons au bout d'une année. Tous les autres ne sont que des variétés de ceux-ci; ils se rapprochent de l'une ou de l'autre de ces trois espèces par le mode de confection; l'apparence et l'usage ne s'en écartent que par de légères différences de saveur, de couleur, de consistance, qui tiennent à quelques procédés de détail particuliers au pays où ils ont été confectionnés.

Rien n'est plus facile que la fabrication des fromages *frais;* elle est connue de presque tout le monde. Il s'agit de mettre le lait dans des jattes exposées à une température de 18 à 20 degrés centigrades. Soit qu'on l'abandonne ainsi à lui-même, soit qu'on y joigne un peu de jus de citron, de vinaigre ou de présure, il ne tarde pas à s'aigrir, à se cailler; on le transvide alors dans des formes en osier à claires-voies, garnies d'un linge fin, de manière à ce que le petit-lait puisse s'écouler: au bout de quelque temps la masse de caillé bien égouttée peut être retirée du moule et mangée, en y ajoutant après coup, suivant les goûts et les fortunes, du lait, un peu de sel ou du sucre. Quand ces fromages doivent être consommes par les gens du fermier ou vendus à bas prix, on a soin, avant de procéder à l'égouttage, d'enlever la crème qui est venue à la surface du lait pour en faire du beurre (*voy.*). Au contraire, quand ils sont destinés à des palais plus délicats et à des bourses mieux garnies, on empêche la crème de monter en accélérant la coagulation par une addition de présure; souvent même on les améliore en joignant au lait une quantité assez considérable de crème qui rend la pâte plus onctueuse. C'est ainsi que se fabriquent les fromages dits *à la pie*, que nous voyons sur les marchés de Paris, en grands disques blancs; les fromages *à la crème*, en forme de cœur, et les fromages *de Viri*, les fromages *de Neufchâtel* (Seine-Inférieure), en petits pains semblables aux pains de blanc d'Espagne, revêtus d'un papier de soie, et tous ceux qui dans différents cantons et sous différentes dénominations se mangent avant d'avoir subi aucun commencement de fermentation.

Pour type du fromage *gras* et de sa fabrication nous prendrons le fromage *de Brie*, si connu des gourmets. Après que la masse de caillé obtenu par le procédé que nous venons d'indiquer pour les fromages frais a été bien égouttée, on la sale et on l'expose au grand air à une température de 15 à 20°. Tous les jours on retourne les formes, et chaque fois on sale de nouveau la partie supérieure. Enfin on les porte à la cave où on les place sur un lit de foin, et on continue à les retourner jusqu'à ce que le fromage s'amollisse en s'affaissant et devienne gras. A quelques modifications près, cette méthode est celle qu'on emploie pour la fabrication des fromages *de Marolles*, *du Mont-d'Or*, *de Géromé*, *de Rollo*, des *Angelots* et des *Dauphins*. La forme du fromage de Brie est un disque d'environ un pied de diamètre sur un pouce d'épaisseur; la qualité en est difficile à reconnaître et la durée très variable. Quand ce fromage vieillit, il coule en une sorte de crème que les marchands empotent, et qui est très recherchée sous le nom de fromage *de la poste aux chevaux de Meaux;* il s'en expédie, dit-on, jusqu'en Russie. On fait des fromages de Brie maigres, de lait écrémé; gras, de lait naturel; crèmeux, de lait mélangé de crème. Cette distinction existe aussi pour les fromages de Marolles. Ceux-ci sont petits et carrés; la pâte en est molle et jaune, ce qui tient à ce qu'on les passe dans des caves humides et qu'on les emmagasine en grande masse. Le fromage du Mont-d'Or jouit en France d'une grande renommée; il s'expédie dans de petites boîtes rondes; sa fabrication absorbe le lait de 20,000 chèvres; il est fort recherché à Lyon, ainsi que le Géromé ou fromage de Gérardmer, qui s'aromatise avec du cumin.

Enfin viennent les fromages *secs*, qui se font de deux manières, par cuisson et

par compression, et dont les plus généralement connus sont les fromages *de Gruières* et *de Hollande*. Voici comment on procède pour le premier : on verse dans une chaudière une certaine quantité de lait modérément écrèmé, on le chauffe à 25° centigrades, et après l'avoir retiré on met la présure. Au bout d'environ une demi-heure la masse est prise : on la réduit en grumeaux avec une lame de bois, on la travaille avec un bâton armé de broches transversales ; on la remet ensuite sur le feu, et quand les grumeaux sont devenus consistants et d'un aspect jaunâtre, la pâte est cuite. La chaudière retirée une seconde fois, on remue la pâte jusqu'à ce qu'elle s'agglomère et devienne élastique. Alors on la prend dans une étamine, on la met dans un moule entre deux plateaux, on fait sortir le petit-lait et on laisse en presse. Vingt-quatre heures après, les fromages ainsi cuits et comprimés sont portés à la cave sur des tablettes : là on les sale avec du sel marin broyé, que l'on répand sur les deux surfaces avec un tamis. Cette opération se renouvelle tous les jours pendant quatre à cinq mois. Le *Parmesan* se fabrique presque de la même manière en Italie ; seulement, tandis que la pâte du Gruières (*voy.* Fribourg) est unie et serrée, celle du Parmesan est sèche et grenue, ce qui peut dépendre d'un degré de cuisson plus avancé ; on lui donne de la couleur avec du safran. On peut en dire autant du fromage de Chester (Angleterre), qui a quelque analogie avec celui-ci et que l'on colore avec le romon.

Le fromage de Hollande, au contraire, se fait à froid avec du lait non écrèmé. Après l'avoir fait cailler par le procédé ordinaire, on pétrit la pâte, on la comprime dans une passoire, on l'égoutte, puis on la met dans des cylindres creux à fond concave et percé de trous, à la partie supérieure desquels on place une planchette chargée de pierres. Quand la masse est bien homogène et qu'il n'en sort plus ni crème ni petit-lait, on l'enveloppe de toile, on la comprime de nouveau jusqu'à ce qu'il ne s'y trouve plus d'interstices, et on l'immerge dans l'eau salée. Cette immersion terminée, les fromages sont saupoudrés de sel blanc qui se dissout et les pénètre ; après quoi, on les retrempe de nouveau pour ôter le sel qui pourrait être en trop grande quantité, on les lave dans du petit-lait, on les racle, on les met au frais, et, lorsque la croûte présente un aspect d'un rouge-jaune, ils peuvent être livrés au commerce. On se sert de procédés à peu près identiques pour la fabrication des fromages *de Septmoncel* ou *de Gex*, et de ceux *d'Auvergne* ou *du Cantal ;* mais ces produits sont moins estimés que ceux de Hollande. Le fromage *de Roquefort*, dont la réputation remonte jusqu'à Pline, rentre encore dans cette classe. Il se fait de lait de chèvre et de brebis ; le premier donne à la pâte plus de blancheur, le second plus de saveur et de consistance. La fabrication commence ordinairement en juin pour finir en septembre. La manutention est d'abord la même qu'en Hollande ; mais quand les fromages sont égouttés et bien secs, on les transporte à dos de mulets à Roquefort (Aveyron) et dans d'autres communes environnantes, où les propriétaires en achèvent la confection dans des caves. Là on les trie, on les place sur des planches, on sale les deux faces avec du sel broyé ; puis on les frotte avec du drap, on les racle avec un couteau. Salés, on les empile par dizaines pendant quinze jours : par ce moyen, ils prennent de la consistance et se couvrent d'une moisissure épaisse ; enfin pendant deux mois on les gratte à plusieurs reprises jusqu'à ce que la croute, après avoir été tour à tour blanche et verte, devienne rougeâtre : c'est dans cet état qu'ils doivent être expédiés. Le fromage *de Sassenage* (Isère), qui se fait avec du lait de vache, de chèvre et de brebis, se traite de la même façon, ainsi que celui *du Mont-Cenis*, qui est aussi estimé en Piémont que ceux de Sassenage et de Roquefort.

Dans toutes ces fabrications qui, comme on le voit, reposent sur une base unique, la coagulation du lait et la séparation du serum et du caséum, traité ensuite par des procédés plus ou moins variés, il ne faut pas croire que les restes soient perdus. En Hollande, le petit-lait est donné aux bestiaux ; en France, en Suisse et en Angleterre, on en retire le peu de matière ca-

séeuse qu'il peut contenir après l'égouttage, et, sous le nom de *broatte*, on la donne aux vaches ou l'on en fait des fromages de basse qualité et qui se consomment sur place; en Italie, la broatte séchée et râpée s'appelle *ricotte* et sert à apprêter le macaroni; enfin les raclures du fromage de Roquefort se vendent à bas prix dans le pays.

C'est une grande question débattue depuis longtemps, et non encore résolue positivement, de savoir si la qualité du lait résultant des pâturages influe sur la qualité des fromages: ce qu'il y a de certain, c'est qu'en adoptant les mêmes procédés on est parvenu à faire dans les vallées de la Savoie, du Jura et des Vosges, des fromages comparables à ceux de Gruières; et l'on en a même fabriqué en Allemagne et en France que les marchands peuvent à peine distinguer de ceux qui viennent de Hollande et du nord de l'Italie.

Le commerce qui se fait en fromages est considérable. Après les divers lieux de provenance dont nous venons de parler, on peut citer encore une foule de localités qui s'occupent avec avantage de cette fabrication, et dont les produits se débitent, soit sous d'autres noms, soit sous ceux que nous avons fait connaître. En Angleterre, après le comté de Chester, il faut citer ceux de Glocester, de Shrop, de Wilkshire, de Sommerset, de Leicester, de Lancastre, d'Oxford et de Warwick. On fait encore des fromages estimés aux environs d'York, de Bath, de Derby, de Cottenham et de Southampton. Aux différentes localités de France il faut ajouter les cantons de Nouvion et de la Chapelle (Aisne), les vallées de Saint-Amarin et de Münster (Haut-Rhin). En Suisse, la fabrication est répandue dans toutes les vallées des Alpes; il s'en fait dans le bailliage de Sarnen, dans la vallée d'Ursern (c'est le fromage le plus gras), dans celle de Münster, à Brientz, dans les vallées du Léman, du Jura, des Vosges et de la Savoie, dont les productions sont confondues sur les marchés étrangers avec celles du pays de Gruières. Beaucoup de fromages d'Ost-Frise, du Holstein, du Mecklembourg et de Dantzig, entrent dans la consommation comme fromages de Hollande. La province de Limbourg et le pays de Liége produisent les fromages *de Limbourg*, estimés dans toute l'Europe. Les fromages de chèvre du Tyrol jouissent aussi d'une certaine réputation parmi les connaisseurs. Le fromage de Parmesan se fabrique en grande quantité aux environs de Lodi, dans le Milanais, à Valsasina et à Brescia. La Sardaigne fait aussi un commerce considérable de fromages qui sont très salés et séchés à la fumée.

De tous ces différents fromages, une partie se consomme à l'intérieur des royaumes, l'autre s'expédie. L'Angleterre, quoique sa production soit immense (le comté de Warwick seul en envoie à Londres pour des sommes très élevées), emploie tout ce qu'elle produit, et en fait encore venir une énorme quantité de la Hollande; la Sardaigne en expédie en France et sur les côtes voisines d'Italie. L'Allemagne, la France, la Hollande, le nord de l'Europe, et même les autres parties du monde demandent au Milanais son Parmesan. La France, comme l'Angleterre, en produit et en consomme beaucoup; ce qu'elle fournit aux autres nations, à la Belgique, à l'Allemagne, aux colonies d'Afrique et d'Amérique, est peu de chose et ne dépasse guère 300,000 fr., tandis que les importations se sont montées, en 1835, à 3,191,789 fr. Les fromages de Gruières et de Hollande sont ceux dont le débit est le plus considérable: il s'en vend de grandes quantités pour le service de la marine; la facilité avec laquelle ils se conservent et se transportent leur fait accorder pour cet usage une préférence marquée sur tous les autres. En 1833, l'exportation de la Hollande seule s'élevait à la somme de 7,306,000 fr.

Les charcutiers font avec de la viande de porc hachée deux préparations différentes, improprement appelées *fromage d'Italie* et fromage *de cochon*, et qu'il suffit de mentionner ici. Le fromage *à la glace* ou fromage *glacé* est un mets composé de crème et de sucre auquel on joint ordinairement quelque autre substance agréable au goût, et dont le mélange est fortement frappé de glace.

Proverbialement, *entre la poire et le fromage* signifie sur la fin du repas, lors-

que la gaîté qu'inspire la bonne chère fait qu'on parle librement : *il nous chantera cette chanson entre la poire et le fromage.*

La *fromagerie* est l'endroit où l'on fait et où l'on vend les fromages ; celui qui les fabrique et celui qui les débite s'appellent également *fromager*. V. R.

FROMENT ou **Blé**, c'est-à-dire le blé par excellence, la céréale dont le grain, réduit en farine, fournit le meilleur pain, et l'emporte sur tous les autres, à égalité de volume par son poids, à égalité de poids par la quantité autant que par la qualité de ses parties alimentaires, comme le montrent les analyses de Vauquelin, qui y a trouvé sur 100 parties à l'état de farine : 8 à 12 d'eau, 7 $\frac{1}{3}$ à 14 $\frac{1}{2}$ de gluten mêlé d'albumine végétale, 56 à 74 d'amidon, 4 $\frac{1}{5}$ à 8 $\frac{1}{2}$ de sucre, 2 $\frac{4}{5}$ à 5 $\frac{4}{5}$ de gomme.

Par un triple effet de sa nature, le froment est à un triple titre le compagnon et le soutien de la civilisation la plus avancée ; d'abord il y a dans ses qualités une perfection, une finesse, à laquelle doit correspondre un certain raffinement dans les besoins et les goûts de ses consommateurs ; en outre, pour donner de beaux et riches produits, il demande plus que les autres blés l'application d'engrais, de capitaux, d'un système d'assolement qui supposent les progrès de la culture et l'aisance ; enfin il cesse de produire devant les mêmes limites de chaleur et de froid passé lesquelles la civilisation languit. Dans la direction du pôle, il est moins arrêté par le froid des hivers que par le défaut de chaleur des étés ; il ne franchit pas la ligne isothère de 14° cent., ou, en d'autres termes, il cesse d'être cultivé dans les contrées dont la température moyenne, pendant l'été, n'atteint pas ce nombre de degrés, parce qu'il n'y peut plus mûrir : or cette ligne, qui coïncide en partie avec la limite des arbres à cidre et du chêne, serpente entre le 50e degré de latitude nord, où elle s'arrête dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale, et le 64e, qu'elle atteint en Suède. D'un autre côté, d'après les observations de MM. de Humboldt et Boussingault, confirmées par les expériences de MM. Edwards et Colin sur le *maximum* de température au-delà duquel le froment ne peut plus fructifier dans nos climats, sa limite équatoriale paraît être la ligne isochimène de 20 à 21° cent., ce qui signifie qu'il cesse d'être cultivé dans tous les pays dont l'hiver, seule saison où on puisse l'y récolter, présente une température moyenne supérieure à ce nombre de degrés. Cette ligne oscille entre 20 et 23° de latitude. Les limites qu'il atteint en altitude correspondent en général avec celles de la latitude ; mais elles varient plus brusquement, à cause de l'influence des expositions, plus grande dans les montagnes que dans les plaines. Le froment, comme on le voit, peut être cultivé dans une très large zone ; mais c'est dans la partie tempérée de cette bande, entre 36 et 46°, qu'il l'est le plus ; et, dans cette partie même, ce sont les pays les plus riches et les plus civilisés, tels que l'Angleterre, la France, l'Allemagne, les États-Unis, qui en cultivent ou en consomment la plus grande quantité.

Quoiqu'on n'ait pas de notion certaine sur la patrie primitive de ce précieux végétal, l'ensemble des documents historiques, géographiques et botaniques fait cependant présumer que, de même que les autres blés, il est originaire des plateaux de la Perse, de la Tatarie ou de l'Inde septentrionale. On ne saurait assigner avec plus de certitude la première époque où il a commencé à être cultivé ; mais ce qu'on peut assurer, c'est que cette époque remonte aux premiers âges de la civilisation, puisqu'on trouve déjà le blé mentionné dans la Bible, dans Homère et dans Bérose. Dès lors il ne dut pas tarder à produire des variétés ; mais pour en trouver une mention précise il faut descendre jusqu'à Théophraste, qui distingue nettement celle d'automne et celle de printemps. Les Romains en connurent vraisemblablement un assez grand nombre, puisque Pline et Columelle en indiquent une douzaine. Celui-ci en fait même une sorte de classification : « Les blés (*frumenta*) les plus utiles à l'homme, dit-il, sont le *triticum* (le froment ordinaire) et le *semen adoreum* (probablement l'épeautre). On connaît beaucoup d'espèces de froment, mais celui qu'il faut semer de préférence est le froment qu'on

appelle *robus*, parce qu'il l'emporte sur les autres par le poids et le brillant; au second rang on doit mettre la *siligo*, etc. »

Le genre froment, *triticum*, de la famille des graminées, se range dans la tribu des hordéacées de Kunth, où il se distingue des autres genres par les caractères suivants : les fleurs sont en épis simples, rarement rameux; l'axe de l'épi ou rachis est articulé et marqué de dents alternes qui portent chacune un seul épillet, de manière que la succession des épillets forme deux rangs parallèles à l'axe et opposés; chaque épillet contient trois à six fleurs dont les deux ou trois supérieures sont rudimentaires et avortent; les deux valves de la glume sont à peu près opposées et égales l'une à l'autre; elles sont tantôt pourvues, tantôt dépourvues d'une arête ou barbe; les deux balles ou paillettes sont herbacées; l'inférieure ou extérieure, plus grande et plus renflée que la supérieure ou intérieure, l'embrasse en partie; elle est légèrement échancrée à son sommet et se termine par une petite pointe recourbée en dedans, ou par une longue arête roide et droite; la supérieure est toujours sans barbe et entière; les étamines sont au nombre de trois; les deux écailles ou paléoles sont le plus souvent entières et ciliées; l'ovaire est comme trapezoïde, velu dans sa partie supérieure qui supporte deux stigmates plumeux et généralement sessiles; il devient une caryopse convexe à sa face externe et marquée à sa face interne d'un sillon longitudinal. La plupart des espèces de ce genre sont annuelles; quelques-unes sont vivaces et rampantes; leur chaume est simple, noueux, fistuleux ou plein; il porte des feuilles engaînantes, rubanées et aiguës.

Ainsi défini, le genre *triticum* comprend, dans l'agrostographie de Kunth, 65 espèces, dont une dizaine seulement sont soumises à la culture; encore sur ces dix n'y en a-t-il que sept qui aient de l'importance; ce sont : le froment ordinaire (*Triticum vulgare*, Vill.; *Tr. sativum*, Lam.); le froment renflé, gros blé, poulard ou pétanielle (*T. turgidum*, L.); le froment dur ou corné (*T. durum*, Desfont.); le froment de Pologne (*T. polonicum*, L.); l'épeautre (*T. Spelta*, L.); le froment amidonnier (*T. amyleum*, Ser.; *T. dicoccum*, Schrank); enfin l'engrain ou le froment locular (*T. monococcum*, L.). Entre ces espèces, on distingue facilement les trois dernières des quatre premières, en ce que les fruits ou grains de celles-ci tombent nus sous le fléau, tandis que dans les autres ils restent adhérents à leurs balles en se détachant de l'axe qui se rompt, et que leur forme est triangulaire. Dans le groupe des espèces à fruits nus et libres, les trois premières se ressemblent beaucoup par leur épi tétragone et imbriqué, par leurs épillets ordinairement à quatre fleurs, et par leurs valves ventrues terminées par une pointe plus ou moins large; analogies auxquelles il faut encore ajouter, pour les deux premières espèces, que ces mêmes valves y sont ovales et tronquées, et que les fleurs y sont tantôt barbues, tantôt non barbues. Mais dans le froment ordinaire les valves sont comprimées vers leur sommet, convexes et arrondies à leur face dorsale qui offre une nervure saillante; en outre le chaume y est creux. Dans le froment renflé, au contraire, les valves sont carénées et le chaume plein vers son extrémité supérieure. Enfin, dans le froment dur, les balles sont encore carénées, mais oblongues; le chaume est plein au sommet et le grain très dur. Quant au froment de Pologne, il se distingue facilement par ses longs épis barbus, par ses glumes allongées, grandes, foliacées, écartées du grain et d'un blanc jaunâtre, par son grain long et demi-transparent, enfin par son chaume plein et bleuâtre. Dans la division des espèces à fruit revêtus de leurs balles, on reconnaît facilement l'épeautre (*voy.*) à ses épis lâches et étroits sur leurs deux côtés, par opposition aux deux autres espèces, chez lesquelles ces épis sont serrés et larges sur leurs côtés, et qui d'ailleurs se séparent nettement l'une de l'autre par leurs épillets portant deux grains dans le froment amidonnier et un seul dans l'engrain.

On ne connaît pas exactement le nombre des variétés que la culture des différentes espèces de froment a produites; M. Desvaux en a décrit 115, mais il pense lui-même que sa liste n'est pas complète. Les caractères au moyen desquels on a cherché à classer ces variétés sont en gé-

néral tirés de la présence ou de l'absence des barbes et des poils sur les épis, de la couleur et de la forme des grains, etc. Les plus nombreuses et les plus estimées sont celles qui appartiennent au froment ordinaire.

Linné avait fait du froment commun deux espèces distinctes sous les noms de *triticum hybernum* et de *triticum æstivum*, parce que celui-ci est annuel et que ses glumes sont barbues, tandis que le premier est biennal et sans barbes; mais ces espèces ont été abandonnées comme reposant sur des caractères qui varient avec la culture. Cependant la distinction entre les blés d'automne et les blés de printemps n'en est pas moins réelle dans la pratique agricole, où les premiers occupent une place et ont une importance bien supérieure à celles qu'on assigne aux autres.

Un sol riche, quelque peu compacte et calcaire, est ce qui convient le mieux au froment. Il ne doit pas être amené à un trop grand degré de pulvérisation par les labours préparatoires; cependant, s'il est fort et argileux et qu'on sème sur jachères, il en exige au moins trois. Dans le système de la jachère, on fume au printemps ou en été, et on laboure après, afin de tuer les mauvaises herbes dont les graines ont été apportées dans le champ avec le fumier, et d'empêcher que le froment ne verse ou ne s'étiole par l'effet d'une fumure abondante qui lui serait directement appliquée; dans les nouvelles méthodes de culture, on consacre l'engrais à la récolte qui précède le froment. Un beau trèfle, le colza, les fèves, les pois, les vesces coupées en vert et retournées tout de suite, telles sont quelques-unes des plantes après lesquelles il réussit le mieux; le plus souvent le sol qui les a portées n'a pas besoin de nouvelles préparations, si ce n'est un labour profond. En France, les semailles du froment ont généralement lieu du 15 septembre au 15 octobre, mais elles sont praticables pendant les quatre derniers mois de l'année; on sème presque partout à la volée, à raison de 2 hectolitres de graine en moyenne par hectare; les semis en lignes n'ont encore que peu de partisans. On recouvre la semence au moyen de la herse ou de l'extirpateur, sous une couche de terre qui varie entre 1 et 4 pouces. Pour aider à la végétation du blé, on a quelquefois recours à des roulages, des sarclages, des binages, et surtout au hersage, qu'on pratique au printemps et qui provoque le développement de nouvelles tiges en divisant les racines. Si, au contraire, on a lieu de craindre que le blé ne verse par un développement excessif de sa partie herbacée, on cherche à en retarder la végétation au moyen de la faux, de la faucille ou du parcage des moutons. Pendant qu'il est sur pied, il n'a guère à redouter que les accidents et les fléaux qui menacent en général les produits des champs, et ses principales maladies ont été l'objet d'articles spéciaux (*voy.* CARIE, CHAULAGE). Ce qu'il y aurait à dire de sa récolte, de sa conservation, du commerce qu'on en fait, rentre dans les matières à traiter aux mots MOISSON et GRAINS. Quant à son produit, il peut varier énormément. Pline parle d'un territoire de la Barbarie qui produisait 150 pour 1, et il cite l'envoi que le procureur général d'Afrique fit à Auguste d'un échantillon où l'on voyait 400 épis sortis d'un seul grain; certaines terres en Égypte rendaient 100 pour 1, et la Bible fait allusion à des produits de 30, de 60 et de 100 pour 1. De nos jours et sous notre ciel, on regarde comme un faible produit 8 à 10 hectolitres, comme une récolte moyenne 12 à 18 hectolitres, et comme un haut produit 25 à 30 hectolitres par hectare, termes auxquels correspondent ceux de 4 à 5, de 6 à 9 et de 12 à 15 pour 1 de semence. Le poids moyen de l'hectolitre est de 75 kilogr., mais peut s'élever à 85 et descendre à 65. Si ces produits, sous le rapport de la quantité de substance nutritive qu'ils renferment, sont supérieurs à ceux de toutes les autres céréales, ils s'achètent aussi par un plus grand épuisement de terrain : Thaer l'estime à 40 p. % des sucs nutritifs que possède le sol. Le produit en paille est encore plus variable que le produit en grain, et plus en rapport avec l'humidité du sol ou de l'atmosphère, l'état et la nature du fumier, l'épaisseur des semailles, etc.; cependant on peut dire qu'en moyenne il forme à peu près le double du poids du grain.

Comparés au froment d'automne, les blés de printemps sont moins productifs, plus casuels, plus sujets à la rouille et au charbon (*voy.* ces mots); ils demandent aussi que le sol soit plus riche en matières d'une facile décomposition et plus ameubli : aussi ne sont-ils cultivés pour ainsi dire que comme exception, c'est-à-dire par exemple dans les pays de montagnes où les neiges durent longtemps, et dans les terrains sujets, soit aux inondations, soit au déchaussement pendant l'hiver, ou bien pour suppléer à des blés détruits pendant l'hiver, et comme récolte venant après des plantes qu'on a serrées tard. Ils aiment les sols légers et les années un peu humides.

Après le froment ordinaire, l'espèce la plus répandue, surtout dans le midi, le centre et l'ouest de la France, est celle des *poulards*, qui ont le mérite d'être plus rustiques, plus vigoureux, plus susceptibles de venir sur les défrichements et sur les terrains bas et humides, mais dont le grain et la paille sont moins estimés. Le froment dur ou corné appartient exclusivement aux climats chauds. Le froment de Pologne n'a pas répondu aux espérances que faisaient naître sa belle apparence et la bonne qualité de son grain : il s'est montré trop délicat pour nos contrées et peu productif. Enfin les froments de la seconde division sont en général peu difficiles sur la nature du terrain et du climat, surtout l'engrain, qui réussit dans les sols les plus arides et les contrées les plus froides; ils sont aussi moins sujets aux maladies que ceux de la première division et souffrent moins des déprédations des oiseaux; mais le produit en est moins considérable et a moins de valeur; de plus leur grain, principalement celui de l'épeautre, est d'une mouture difficile : aussi la culture en est-elle bornée à un petit nombre de localités.

Les principaux auteurs qui se sont spécialement occupés de l'histoire naturelle et de la culture du froment sont : Tessier (*Cours d'agriculture* de Déterville); Lagasca; Mazzucato (*Triticorum definitiones*); Bayle Barelle (*Monographia frumentorum*); Seringe (*Mélanges de botanique*, *Monographie des céréales de la Suisse*); Metzger (*Europæische Cerealien*); Desvaux (*Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers*, t. I, 1834), et tout récemment Lecouteur, sans compter les agrostographes tels que Host, Palisot-Beauvois, Kunth, etc. J. Y.

FRONDE, instrument léger formé de cuir et de cordes, et qui sert à lancer au loin des pierres et même des balles. Il fut employé, comme arme, de toute antiquité; mais on serait peu disposé à le croire susceptible de justesse si le front de Goliath n'eût été atteint de la pierre lancée par David, et surtout si Florus n'eût affirmé que les habitants des îles Baléares, qui s'en servaient si habilement, y étaient exercés dès leur plus tendre jeunesse, et que leurs mères ne leur donnaient pour nourriture que les mets qu'ils avaient la dextérité d'atteindre de très loin d'un coup de pierre lancée par une fronde. Ce mot a été une altération du latin *fonda* : aussi s'est-il écrit d'abord *fonde*, *funde*, *fundiballe*. Ses synonymes nombreux, qu'on retrouve en anglais, en italien, en roman, témoignent de son long et général usage. Les peuples que les anciens appelaient Barbares s'en servirent les premiers. A leur exemple, les peltastes de la phalange grecque se composaient, en partie, de *frondeurs*. La légion romaine n'eut recours aux frondes que quand ses institutions marchaient vers leur décadence. C'était surtout une des armes des alliés et de ces nuées de soldats légers que, du temps de Végèce, on appelait *roraires*, c'est-à-dire guerriers dont les coups sont comparables à une rosée. La colonne Antonine offre l'image de ces instruments de guerre. La fronde alors avait perfectionné ses mobiles : ce n'étaient plus de simples cailloux, mais des pierres taillées et sphériques, des balles de plomb que les Latins appelaient *plombées*, *glands*, *olives*. C'étaient même des mobiles incendiaires consistant en globules de terre cuite rougie au feu, ce qui avait amené l'usage des frondes ayant le panier ou le culot en métal. Les frondes achéennes étaient à manche et servaient à lancer des traits; mais on est mal éclairé touchant le genre de ce mécanisme. De même que des peuples orientaux, habiles à se servir de l'arc, se coiffaient de leurs flèches, de même les habitants et les habi-

tantes des îles Baléares se coiffaient de frondes. Alexandre-le-Grand trouva, à ce que rapporte Quinte-Curce, cette même parure de tète en usage chez les Mardes. La portée de la fronde antique s'étendait, dit-on, jusqu'à 600 pas; mais cette assertion mérite peu de confiance, et il faut se garder de croire les historiens qui prétendent, comme le fait Virgile en parlant de Mézence, que la fronde lançait d'une telle force les balles de plomb qu'elles se liquéfiaient en l'air. Les Français ne se sont servis de frondes dans la guerre de campagne que postérieurement au temps où écrivait Agathias, mais ils y avaient recours dans la guerre de siége. Au XIV^e^ siècle, une partie des troupes espagnoles combattait avec la fronde, et c'est au moyen de cette arme de jet qu'ils s'essayèrent à lancer les premières grenades. Depuis les guerres de religion, pendant lesquelles les habitants de Sancerre s'en servirent pour la défense de leur ville, les frondes disparaissent des armées françaises.

FRONDEURS. C'étaient, dans l'antiquité, les soldats qui, se servant de la fronde, formaient dans les armées grecques et carthaginoises un genre d'armes particulier, plusieurs siècles déjà avant l'ère chrétienne. Un sac dont ils étaient porteurs contenait, comme le témoigne Xénophon, leurs projectiles. Les frondeurs baléares faisaient usage, à ce que rapporte Diodore de Sicile, de trois frondes de force différente; ils en portaient une en manière de coiffure, une en ceinture, une à la main.

Dans les armées françaises du moyen-âge, on appelait *frondes*, *fondelles* et *baliaires*, les frondeurs : le mot de *fondelles* était le nom de l'arme prise comme équivalent du nom du guerrier qui s'en servait pour combattre; le nom de *baliaire* était un souvenir et une corruption du nom des Baléares. Depuis deux siècles, l'usage de la fronde était oublié des Français, quand la prise d'Alger fit connaître à ses vainqueurs qu'il se trouve encore des frondeurs dans les armées arabes. G^al^ B.

FRONDE, ESPRIT FRONDEUR. La fronde, cette arme offensive dont on a traité dans l'art. précédent, a produit ces deux expressions métaphoriques. *Fronder* un homme, un ouvrage, c'est en effet leur *jeter la pierre*.

On a, en général, dans la société, peu d'estime, moins d'affection encore, pour le frondeur par système, celui qui s'est fait une loi de dénigrer tout; car on suppose difficilement que cette triste manie puisse se concilier avec la bonne foi. Le critique, le satirique même, admettent des exceptions dans leurs censures, et savent, dans l'occasion, être justes : le frondeur ne l'est jamais. Toutefois, beaucoup de gens, dans ce monde, aiment mieux inspirer la crainte que de faire naître la bienveillance; jamais nos cercles et nos salons n'ont manqué de frondeurs.

N'a pas qui veut pourtant le fâcheux talent de fronder : il exige du tact, de l'observation et une malice spirituelle. C'est ce que possédèrent Rivarol et Champcenetz, ces deux frondeurs célèbres du dernier siècle; car, ainsi que le disait le premier, il ne suffit pas qu'un trait soit *méchant*, il faut qu'il soit *bon*.

L'esprit français fut toujours, du reste, un esprit un peu frondeur (*voy.* p. 463, 464). Noëls épigrammatiques, vaudevilles, parodies, couplets malins, autant de genres nationaux qui eurent toujours pour but de fronder le pouvoir ou le prochain. Dans nos mœurs actuelles, la fronde s'appelle *opposition*. *Voy.* ce mot et l'art. suivant.

Nous avons aussi, en littérature et dans nos spectacles, les frondeurs par amour-propre, ceux qui croient, en blâmant tout, donner une haute idée de leur esprit et de leur jugement. C'est pour eux que l'on a créé cette brève formule : *Détestable!... et je ne sors pas de là.* C'est l'un d'eux qui, consulté sur un distique, répondait : « Il y a des longueurs. »

La tribune parlementaire a également ses frondeurs, que, dans la langue législative, on nomme les *opposants systématiques*. Ce système se résume par ce mot de l'un d'eux, relativement à une question qui n'offrait rien de politique : « Je serai de l'avis contraire à celui du ministre. » C'est la contre-partie de cet autre mot d'un homme non moins naïf que dévoué : « Quelque proposition que fasse le ministère, il peut compter sur

ma voix. » Avec des approbateurs et des frondeurs de cette sorte, il faut convenir que les affaires d'un pays seraient passablement mal faites!

Il est rare que l'on ne joigne pas au nom de moraliste l'épithète de frondeur; mais ici c'est moins la faculté de l'homme qu'une conséquence nécessaire du sujet dont il s'occupe. Il y a, en effet, tant à fronder dans nos mœurs, nos usages, nos habitudes! Cependant un La Bruyère, un Vauvenargues, n'accepteront qu'à demi cette qualification et prendront toujours pour devise :

Il faut fronder le vice et louer la vertu.

M. O.

FRONDE, période de l'histoire de France embrassant environ dix années (1643 à 1653). De la part d'un petit nombre d'hommes d'élite, ce fut la tentative d'établir dans le royaume un équilibre constitutionnel; pour le grand nombre, ce fut la dernière prise d'armes de la féodalité à son déclin.

Ceux qui ont suivi dans l'histoire de France (*v.* p. 531) la formation successive de la royauté depuis Hugues Capet savent qu'une lutte continuelle contre la féodalité en fut le principal caractère. L'incertitude des limites de ces deux puissances livrées à une mobilité continuelle avait pour ainsi dire permis à chacune d'adopter pour devise : *Dieu et mon épée*. Toutes les classes rangées sur les degrés de la hiérarchie féodale étaient animées d'un indomptable esprit d'indépendance, et l'on peut dire avec l'historien de la Fronde, M. de Saint-Aulaire*, que « la « résistance à main armée contre l'auto- « rité souveraine était encore, lors de la « minorité de Louis XIV, le droit com- « mun de la monarchie. »

C'est un spectacle du plus haut intérêt que celui de la royauté poursuivant son œuvre, brisant ses entraves, amortissant successivement les résistances par l'achat, l'héritage, la confiscation ou la conquête de ces grands fiefs dont les titulaires avaient plus d'une fois fait chanceler sa fortune. Mais, après ce premier pas, d'autres obstacles avaient reparu. Aux grands vassaux héréditaires avaient succédé des grands seigneurs, qui, groupés autour du souverain, prétendaient guider ses conseils et obtenir le gouvernement des provinces. Là, retranchés avec des troupes qui ne reconnaissaient qu'eux pour chefs, ils visaient à se rendre de nouveau indépendants et héréditaires, levaient des soldats et des impôts au mépris des défenses du roi. Dans son impuissance, il cherchait à arrêter leurs empiétements en déférant à d'autres le commandement des places fortes. Souvent il leur suscitait des ennemis parmi les seigneurs de ces gouvernements, fomentant ainsi l'habitude des guerres civiles qu'il fallait ensuite éteindre.

Contre l'influence des grands seigneurs, la plus efficace des mesures avait été la séparation des pouvoirs militaires et judiciaires, antérieurement réunis, confondus dans les mêmes mains. La création des parlements (*voy.*) avait opposé aux grands seigneurs des corps puissants, rivaux jaloux qui balançaient leur influence; autour de ces corps étaient groupées 40,000 familles bourgeoises investies des offices de judicature et de finances. Mais, par un abus qu'explique le besoin de faire de l'argent, les rois avaient vendu ces charges; elles étaient devenues héréditaires. En vertu de leur droit d'achat, les titulaires exploitaient la société pour leur compte. Leurs droits privés hérissaient l'ordre social d'une multitude de petits fiefs où se retranchait l'esprit d'indépendance. A leur tête, le parlement de Paris prétendait de temps à autre remplacer près des rois le conseil des barons, examiner et modifier en liberté leurs ordonnances (Remontrances du 16 mars 1615). Par intervalles, la Cour des comptes se croyait en droit de poursuivre et de juger comme concussionnaires les auteurs de toute perception illégale, bien que consentie par le roi (octobre 1648). « C'était, dit M. de « Saint-Aulaire, à travers le dédale des « résistances qu'opposait l'orgueil aris- « tocratique, l'esprit contentieux de la « magistrature, la complication des for- « mes et la multitude des officiers, que « l'autorité royale devait se frayer un che- « min. Le respect des droits acquis à

(*) *Histoire de la Fronde*, Paris, 1827, 3 vol. in-8°.

« cette époque eût laissé les successeurs « de Henri IV dans une condition pire « que ceux de Hugues Capet. »

Richelieu (*voy.*), voulant changer cette constitution, fit trois innovations fondamentales. D'abord il établit dans chaque province un intendant révocable à sa volonté et investi du droit de prononcer d'une manière sommaire sur toutes les matières de finances et de police, attributions qui avaient appartenu auparavant aux trésoriers de France et aux élus, dont les charges étaient héréditaires. En outre, pour rendre l'ordre judiciaire plus docile, il enleva aux parlements le jugement des procès politiques qu'il confia à des commissaires nommés par lui. Enfin, par le moyen de ses intendants, il sévissait contre la noblesse qui ne recevait pas le frein des lois, et lui-même, chassant du conseil et des gouvernements les grands qui prétendaient à l'indépendance, noyait leurs révoltes dans le sang.

Ce ne fut pas sans résistance que fut dompté le Parlement. Toujours il adressait des remontrances et s'efforçait de ressaisir sa juridiction. En 1631, il rendait arrêt pour évoquer le jugement du maréchal de Marillac, mais n'aboutissait qu'à faire interdire de sa charge Mathieu Molé, alors procureur général, qui avait concouru à cet arrêt. Dans la même année, refusant d'enregistrer des lettres-patentes par lesquelles Richelieu frappait le comte de Moret, les ducs de Bellegarde, d'Elbeuf et de Roannais, les magistrats du Parlement étaient mandés au Louvre, traversaient la ville à pied, la tête découverte en signe d'amende honorable, et, introduits en présence du roi, ils durent se mettre à genoux pour entendre la réprimande de Louis XIII, qui menaça de placer sept ou huit d'entre eux dans un régiment de mousquetaires pour y apprendre l'obéissance. Ils virent lacérer devant eux la feuille du registre où était inscrit leur refus, et exiler quatre de leurs collègues. En 1639 et en 1641, Richelieu, résolu de faire condamner à mort le duc de La Valette, beau-frère, et le duc de Vendôme, frère naturel de Louis XIII, forma une commission composée de ducs, de pairs, de conseillers d'état et des présidents du Parlement. Le roi présidait cette commission, intimidait les membres et les contraignit à voter. En matière d'enregistrement, d'impôt, mêmes résistances suivies de lacération, de refus, d'exil, d'emprisonnement, de création même de quinze nouveaux offices de conseillers au Parlement. Mais vainement le roi les venait installer : jamais les présidents ne leur distribuaient de procès à juger, jamais leurs collègues ne consentaient à délibérer avec eux. En Normandie, le Parlement défendait la levée des impôts, laissait massacrer les collecteurs sans poursuivre, et, puni de son inaction, restait privé pendant un semestre chaque année du droit de rendre justice. Enfin, le Parlement de Paris vaincu pliait complétement sous le joug, en 1641, et se soumettait à enregistrer, sans en prendre connaissance, tous les édits concernant l'administration de l'état, ou même relatifs aux finances, après avoir usé, devant le roi seulement, du droit de remontrance. Il enregistrait aussi la suppression des charges de six de ses membres connus par leur opposition.

La noblesse, chassée des emplois, privée d'influence, avait couru aux armes et appelé l'étranger. Ses révoltes, sans cesse ranimées par la rigueur des châtiments, avaient favorisé le plan de Richelieu en l'autorisant à multiplier les confiscations et les supplices; les prisons d'état étaient remplies; les cours étrangères peuplées d'exilés et de fugitifs. La mort avait éclairci les rangs élevés. La famille du roi même n'avait pas été épargnée. Sa mère était morte à Cologne dans la misère; son frère, le duc d'Orléans, n'échappait au châtiment qu'en livrant ses complices. Toutefois, l'épouse de Louis XIII (*voy.* Anne d'Autriche) restait à la cour, appui des mécontents. Richelieu n'avait pu la leur enlever; mais il l'avait poursuivie dans ses amitiés, lui avait aliené le roi et avait soumis son intérieur à l'espionnage. Poursuivant la preuve de ses intelligences avec les ennemis, il l'avait fait surprendre et fouiller dans le couvent du Val-de-Grâce, où elle se retirait pour écrire aux exilés et aux ministres étrangers. Ses lettres avaient échappé aux recherches; ses gens, arrêtés, mis à la torture, n'avaient pas révélé ses secrets; mais elle-même, après

une longue résistance, abaissant sa fierté, avait consenti à se reconnaître coupable, sur la promesse du pardon de son époux. L'humiliation en fut amère. Elle ne devait plus aller dans les couvents; on rendait compte au roi de chacune de ses lettres; son écritoire même était gardée. Aussi la communauté du malheur l'unissait chaque jour plus étroitement aux ennemis de Richelieu. Chacun d'eux, en voyant la santé du roi de jour en jour plus chancelante, espérait la chute prochaine de son ministre; mais il avait pris en secret ses mesures pour s'emparer de la régence et continuer sa domination, même après la mort de son maître. Ce fut alors que la reine, avertie, s'unit étroitement avec le duc d'Orléans, et fit ourdir la conspiration de Cinq-Mars (*voy.*), où Louis XIII, entré lui-même en partie, avait consenti à l'assassinat de Richelieu. Déjà la disgrâce de celui-ci avait éclaté, et il songeait à se réfugier à Tarascon, quand il eut le bonheur de se procurer une copie du traité conclu par les conspirateurs avec le roi d'Espagne. Alors Louis XIII, indigné et tremblant, vint pleurer et s'humilier devant son ministre; il lui dénonça ses ennemis et les livra à sa vengeance. Par un concert remarquable, aucun des complices n'avait fait connaître la part de la reine à ce dernier complot. Le fil qui conduisait jusqu'à elle resta inaperçu; mais Richelieu ne s'y méprit pas, et quand, de retour à Paris, il reçut la visite de sa souveraine, il resta fièrement assis devant elle. Ses gardes même ne quittaient plus les armes en présence du roi. Toutefois ce terrible dominateur n'avait plus qu'un souffle de vie : elle s'éteignit au milieu de son triomphe (1642). Avant de mourir, il désigna pour son successeur le cardinal Mazarin (*voy.*), comme l'élève qui connaissait et pouvait le mieux conserver son système de gouvernement. Louis XIII l'accepta; il respecta même les dispositions par lesquelles Richelieu donnait les charges vacantes lors de sa mort. On eût dit que l'ombre de ce ministre impérieux régnait encore sur la France.

Assurément, s'il fût resté vingt ans encore avec sa toute-puissance, la révolution politique était consommée sans secousses nouvelles, et la génération suivante fût arrivée aux affaires façonnee sur le moule qu'il avait donné. Mais à sa mort l'esprit d'indépendance fermentait encore, tout prêt à éclater dès qu'une main moins ferme cesserait de le comprimer. Louis XIII, traînant un reste de vie languissante, allait suivre son ministre au tombeau. De toutes parts les prisons s'ouvraient; les exilés, sans attendre leur rappel, reparaissaient jusqu'à la cour, et d'un œil curieux venaient épier combien de temps l'agonie du roi durerait encore. Dans son éloignement pour son frère et pour la reine, il aurait souhaité ne leur laisser aucune puissance en héritage; mais Mazarin, n'osant porter seul le poids du pouvoir absolu, lui fit agréer un conseil de régence où devaient entrer la reine, le duc d'Orléans, le prince de Condé, lui Mazarin, et trois autres ministres, élèves de Richelieu, ce qui assurerait l'autorité à son école; car tout devait se décider à la pluralité des voix.

La reine n'avait pas jugé à propos de s'opposer publiquement à cette déclaration acceptée par elle et enregistrée en grande solennité; seulement elle avait protesté en secret. Les gentilshommes qui étaient accourus, unis à elle par la communauté des services et des malheurs, se montrèrent moins patients : ils rompirent avec les ministres, et, groupés en armée sous la conduite du duc de Beaufort (*voy.* Vendôme), ils vinrent les braver à Saint-Germain et offrir leurs épées à la reine. Le mouvement était si violent que les ministres, renonçant aux droits que leur donnait la déclaration, s'estimèrent heureux de se retirer sans insulte. Deux jours après, Louis XIII achevait d'expirer (1643). La reine, conduite en triomphe à Paris par le duc de Beaufort, fit casser par le Parlement la déclaration qui limitait ses droits comme régente. « Tous les grands humiliés par Richelieu « relevaient fièrement la tête et regar- « daient avec complaisance une femme « et un enfant placés sous leur protection.» Réunis sous le nom d'*importants*, ils se flattaient de rentrer triomphants dans leurs priviléges; mais leur illusion fut de courte durée. Ce n'était ni pour eux, ni dans l'intérêt des libertés, que la reine venait de saisir l'autorité. Ils furent frappés

comme d'un coup de foudre en apprenant qu'elle venait de donner la présidence de son conseil à Mazarin, et que, suivi des mêmes ministres, il reprenait en main l'administration.

Que devenaient alors les prétentions des conspirateurs à faire flétrir la mémoire de Richelieu qui les avait condamnés, et le duc d'Épernon, qui demandait la restitution du gouvernement de Guienne, le duc de Vendôme celle de la Bretagne, le duc de Bouillon celle de Sedan confisqué pour la cause de la reine? Sans doute elle n'était pas, elle ne voulait pas être ingrate; mais elle cherchait en vain des tempéraments pour les satisfaire sans compromettre l'autorité royale, et elle se confiait de plus en plus à Mazarin dont l'esprit souple l'aidait à éluder ces difficultés. Toutefois, pour asseoir son crédit encore récent, celui-ci alla jusqu'à accepter toutes ces conditions, et plus encore, de la duchesse de Chevreuse (*voy.*), en retour de l'exil enduré pour la reine, dont elle avait été tendrement aimée. Afin de la mettre au nombre de ses amies, il poussa même la complaisance jusqu'à remplacer deux ministres à son gré; mais quand il la vit exiger un ministère pour Châteauneuf, qui pouvait devenir son rival, tout fut rompu. Il résolut de perdre les *importants*, et, sûr d'être appuyé par le duc d'Orléans et par la maison de Condé, il fit arrêter le duc de Beaufort, qui, avec ses amis disgraciés, prenait des allures menaçantes. M^me^ de Chevreuse se sauva en Angleterre. Le soir de cette arrestation, la reine pleura. Son cœur n'avait point encore changé, mais son opinion n'était plus la même. La royauté était engagée dans le débat. On dit que, quelque temps auparavant, contemplant le portrait de Richelieu, elle avait laissé échapper ces paroles : « Si ce grand homme « vivait encore, il serait plus puissant que « jamais. »

Dix mois à peine s'étaient écoulés depuis la mort de Richelieu; ce coup d'autorité ramena la soumission. Au dehors, le duc d'Enghien (*voy.* CONDÉ), émancipé par la victoire, groupait autour de lui la noblesse belliqueuse; au dedans, le duc d'Orléans et le prince de Condé se montraient alliés dociles. Mazarin prodiguait la séduction des fêtes, des faveurs, et surtout des promesses qu'il ne pouvait ni ne voulait tenir. L'irritation et le mépris suivaient le manque de parole, et la nécessité de remplir le Trésor vide amena une collision avec le Parlement. Il faut lire dans Omer Talon (*voy.*) l'accueil de Mazarin à ses chefs, qu'il affectait de traiter comme les tuteurs du roi mineur, sa feinte ignorance des droits et des formes pour s'excuser de les avoir violés et arriver à son but en ménageant les amours-propres et les intérêts privés; enfin son manége adroit pour les séduire par l'apparence d'une confiance amicale en leur dévoilant la politique des cabinets, les plans des généraux, la certitude du succès moyennant leur union avec lui. Mais les moyens s'usaient pour trouver de l'argent sans édit nouveau; le surintendant avait fait revivre un édit du toisé tombé en désuétude, et ordonné aux propriétaires de démolir leurs maisons des Loges s'ils ne se rachetaient. La grande chambre défendit en vain de passer outre. Une émeute éclatant, et le premier président refusant de convoquer toutes les chambres, les conseillers des enquêtes et des requêtes arrivèrent dans la grande chambre. Comme le premier président refusait d'ouvrir la délibération, aucun membre, par respect pour les formes, n'osa prendre la parole; quatre jours de suite l'audience resta dans un profond silence et la justice suspendue. La reine menaçait : Mazarin la calma et réduisit au dixième la somme demandée aux propriétaires; mais bientôt il fallut recourir à une vente de 18 millions de rentes, espèce d'emprunt forcé dont la demande rendit plus audacieux les jeunes conseillers. Ils voulaient contraindre les présidents à réunir toutes les chambres, afin de procéder à la réformation de l'état. L'arrestation de quelques-uns d'eux les réunit dans une opposition commune. Trois mois la justice fut suspendue. Mazarin fut acculé à un coup d'état, et, dans un lit de justice (*voy.*) tenu le 5 septembre 1645, il fit enregistrer 19 édits fiscaux d'après le commandement exprès du roi, qui n'avait alors que sept ans. La fiction de l'omniscience royale était par trop grossière; le parlement obéit toutefois, mais en se promet-

tant de résister dorénavant à pareille épreuve. Elle ne tarda pas à se présenter. L'année suivante, pour combler le déficit, le surintendant avait imaginé sur les objets de consommation un tarif qui de Paris devait s'étendre aux autres villes. Le Parlement, ignorant en finances, rejeta cette mesure sans la remplacer par une autre que Mazarin le pressait d'indiquer. Alors il fut poussé à créer de nouveaux offices et à les faire enregistrer dans un lit de justice ; mais le lendemain il y eut soulèvement général : le mot *réformation* était dans toutes les bouches. La chambre des comptes et celle des aides firent un arrêt d'union avec le Parlement. En vain quatre conseillers furent enlevés et jetés en exil; pour éviter une révolte ouverte, la reine, après une nuit passée dans les larmes, autorisa la réunion de leurs assemblées, les priant de hâter leur travail et de pourvoir aux besoins de l'état; car déjà les pierreries de la couronne étaient en gage. On croit qu'à ce moment la reine aurait remplacé Mazarin par Chateauneuf s'il eût voulu défendre l'autorité royale; mais il conseilla de se soumettre, car on n'était pas sûr des grands. Cependant Mazarin avait accordé au duc d'Orléans le gouvernement du Languedoc. Le prince de Condé, déjà pourvu de celui de Champagne, venait de réunir par la mort de son père la Bourgogne, le Berry, la Bresse et la charge de grand-maître; mais il avait menacé de retirer sa protection à Mazarin sur le refus d'une armée avec laquelle il voulait conquérir et garder en toute souveraineté la Franche-Comté. Jusque dans la maison de la reine on faisait de l'opposition. Trois capitaines des gardes avaient été cassés, une dame d'honneur renvoyée, et défense faite aux gens de cour de parler d'affaires d'état. Mais Mazarin espérait, sachant les mœurs et les prétentions des nobles et des magistrats trop incompatibles pour qu'ils ne fussent pas bientôt divisés.

Les soixante députés des quatre compagnies arrêtèrent une série d'articles, qui, sanctionnés par la royauté, auraient fait une révolution politique. La monarchie eût été tempérée par l'influence légale des corps judiciaires. Ainsi tout prisonnier devait, dans les vingt-quatre heures, être interrogé et remis à son juge naturel ; la peine de mort devait frapper quiconque lèverait un impôt non consenti par le Parlement avec liberté de suffrages; sans ce consentement, plus de créations d'offices de judicatures*. Tous les intendants et commissaires extraordinaires non consentis par les compagnies devaient être révoqués, et le Parlement donna ordre au procureur général d'informer contre leurs malversations. La cour se sentait toucher à la prunelle de l'œil ; mais tous ses efforts obtinrent à grand'peine un délai de trois jours pour déclarer elle-même leur révocation. La levée de l'impôt ne restait autorisée que d'une manière provisoire sur le pied actuel. La fière Anne d'Autriche sentait bouillonner son sang; l'article de la liberté individuelle la révoltait surtout. « Je suis lasse, s'écria-t-elle enfin, de dire chaque soir : Nous verrons ce qu'ils feront demain... » Et elle renforça ses gardes, résolue de faire repentir les magistrats s'ils ne cessaient leurs assemblées générales, après quelques faibles concessions qu'elle allait, disait-elle, « leur jeter comme des roses à la tête. » L'appareil d'un nouveau lit de justice n'obtint d'eux qu'un sursis nécessaire pour que leurs commissaires fissent un rapport sur la déclaration royale. Alors Condé fut mandé à Paris pour diriger le mouvement projeté. « Comme le Parlement va être fâché, » dit le jeune Louis XIV, en apprenant sa victoire sur les Espagnols à Lens (1648). Ce fut au sortir du *Te Deum* chanté à Notre-Dame à ce sujet que les gardes de la reine arrêtèrent le président Blancménil et un vieux conseiller nommé Broussel, connu par sa constante opposition. La multitude ameutée faillit arracher le dernier de leurs mains, et vint pousser ses cris de menaces jusqu'auprès de la chambre de la reine, qui envoya, pour châtier les mutins, le maréchal de la Meilleraye avec deux cents gardes. Heureusement pour ceux-ci, le coadjuteur Gondi (*voy.* Retz) vint calmer la multitude et les tirer de ses mains. Le maréchal et lui conseillaient à la reine de cal-

(*) Ceux de conseillers au parlement se vendaient alors 400,000 fr., et tombèrent à 60,000 fr. sous le despotisme de Louis XIV.

mer le peuple; mais elle soupçonnait Gondi d'être d'intelligence avec les séditieux. « Je vous entends, monsieur le co« adjuteur, dit-elle en l'interrompant : « vous voudriez que je rendisse Broussel; « mais je l'étranglerais plutôt avec les « deux mains. » En même temps, elle les approchait de la tête du prélat. Gondi, outré, se crut dégagé de toute reconnaissance et employa sa rare habileté à exciter la sédition qu'il voulait calmer. A la nuit, cette première foule composee de gens sans aveu s'était dissipée, et la reine triomphante avait ordonné au chancelier Séguier (*voy.*) d'aller le lendemain au palais prononcer l'interdiction du Parlement, s'il ne s'engageait sur-le-champ à ne plus se mêler des affaires publiques. Mais le lendemain, le Parlement, réuni à cinq heures du matin, décrétait : 1° la poursuite de ceux qui avaient conseillé la reine; 2° la prise de corps de ceux qui avaient arrêté Blancménil et Broussel, et prenait la résolution d'aller en corps, et sans désemparer, demander leur retour à la reine. En moins de trois heures, 100,000 bourgeois avaient pris les armes et dressé 2,000 barricades formées de barriques de sables jointes par des chaînes. Le chancelier, arrivé au Pont-Neuf, avait failli être mis en pièces et la maison du roi avait à peine suffi pour le sauver. Le Parlement, reçu avec indignation par la reine, puis rejeté sur le Palais-Royal avec menaces de mort de la part du peuple, exigeant qu'il rapportât le rappel de Broussel, ou bien Mazarin et Séguier en otages, pénétra d'autorité dans l'appartement d'Anne d'Autriche. Elle se révoltait encore devant le tableau du danger; mais Henriette d'Angleterre, victime récente des soulèvements populaires, la pressa de ses représentations. Vaincue alors, elle baissa la tête et consentit à tout.

La tranquillité était rétablie; mais la reine, incapable de comprendre le public, attribuait son échec à la difficulté de faire mouvoir les troupes dans Paris, à la faiblesse de résolution, à l'intrigue. Afin de ressaisir son autorité, elle sortit de Paris, emmena le roi à Ruel, fit arrêter Chavigny et exiler Chateauneuf. Grand bruit alors dans le Parlement! On s'emporta en termes violents contre Mazarin, et on réclama l'exécution de l'arrêt de 1617, qui interdisait, sous peine de vie, le ministère à tout étranger; enfin les princes furent invités à venir délibérer sur la sûreté publique. « Je me conformerai aux ordres de la reine. Faites-en autant, ou vous m'obligerez à vous punir », répondit Condé, que ses habitudes toutes militaires disposaient à un grand mépris pour les gens de robe. Toutefois l'article de la sûreté publique lui plaisait ainsi qu'à la noblesse. Les Parisiens avaient pris les armes : on n'avait contre eux que 4,000 soldats, et la guerre civile devait arrêter la paix sur le point d'être conclue à Munster. Des conférences furent donc acceptées. Après de longs débats, où la cour se réduisit à borner l'exercice de sa puissance absolue aux princes et aux gens de cour, sans pouvoir même obtenir ce dernier point, la reine en larmes ne pouvait se résoudre à donner sa signature à une déclaration qu'elle regardait comme la ruine de la royauté. Les conseils de Mazarin l'amenèrent à céder. Leur dessein secret était de revenir dans une occasion meilleure sur ces concessions. La déclaration du 24 octobre 1648 fut donc signée. Proclamée par l'enthousiasme public comme loi fondamentale de la monarchie, elle posait les premières bases d'un gouvernement légal. Les amis d'une sage liberté regrettent qu'elle ait laissé si peu de traces. Le défaut de lumières politiques dans les cours souveraines de la magistrature, l'esprit factieux de la noblesse, joint aux prétentions exagérées des princes et aux défiances du conseil de la couronne, empêchèrent alors ces diverses influences de la prendre pour boussole et de balancer leur action dans des limites constitutionnelles. De ces oppositions sortit une guerre civile. Après une période de quatre ans marquée par des alternatives de trèves et de combats, par la fuite de la cour, par l'emprisonnement des princes tour à tour ses alliés et ses ennemis, les parlements, opprimés par les grands seigneurs, et les peuples ruinés demandaient la paix à tout prix. La France épuisée cherchait aux pieds du trône un asile contre les agitations politiques, et Mazarin rentrait triomphant (3 février 1653). *Voy.*

Mazarin, Retz, Condé (le grand), *Mathieu* Molé, etc. D-e.

FRONT (du latin *frons*), partie antérieure du crâne, limitée chez l'homme inférieurement par les yeux et la racine du nez, supérieurement par les cheveux, sur les côtés par les tempes. Cette partie est constituée profondément par un os nommé *frontal* ou *coronal* (*voy.* Crane), dans l'épaisseur duquel sont pratiquées des cavités nommées *sinus frontaux*, qui sont en communication avec la portion supérieure des fosses nasales. L'os frontal est recouvert d'abord par quelques fibres musculaires formant la partie antérieure du muscle occipito-frontal et servant à mouvoir la peau du front, et ensuite par une peau fort épaisse, qui, en vertu de cette épaisseur, se sillonne de rides plus profondes sous l'influence du chagrin ou des années. Des ramifications nerveuses fort nombreuses, provenant des nerfs de la cinquième et de la septième paire, viennent y exciter la sensibilité et le mouvement. Des ramifications artérielles nées de l'artère temporale et de l'artère ophthalmique, ainsi que des veines nombreuses, viennent y entretenir une active circulation. De la présence de ces nerfs et de ces vaisseaux si abondamment répandus naît la facilité avec laquelle cette partie s'échauffe sous l'influence de l'étude ou des émotions vives et des passions; aucune autre région de la tête n'est en sympathie plus étroite avec l'état général du cerveau.

Le front mérite encore d'être examiné sous le rapport de son étendue comparée avec le reste du crâne et avec la face, et sous le rapport de sa conformation. Un front large et élevé est un signe presque certain de capacité intellectuelle; un front bas et resserré n'indique pas moins certainement un esprit grossier, entêté et obtus. La même région, assez étendue, mais renversée et fuyante, se lie presque toujours avec un caractère emporté et téméraire; tandis qu'avancée et même un peu bombée, comme le front de Rousseau et de presque tous les grands penseurs du XVIII^e^ siècle, elle annonce de la réflexion, de la mémoire; souvent, il est vrai, de l'égoïsme, et partant de la timidité et de la peur, *Voy.* Phrénologie.

Sans prétendre expliquer anatomiquement le rapport qui probablement existe entre les qualités de l'individu et la forme de son front, nous ferons remarquer que les lobes antérieurs du cerveau, que tous les physiologistes s'accordent à regarder comme le siége principal de l'intelligence, sont logés dans l'os frontal, et que l'intelligence, chez les animaux, va en se dégradant à mesure que leur front diminue d'amplitude. C'est sur ces données, justifiées par l'expérience, que s'appuie la doctrine de Camper (*voy.*). Cet anatomiste a proposé, en effet, de mesurer presque matériellement le plus ou moins de capacité intellectuelle de l'homme et des animaux au moyen de deux lignes droites, partant l'une du conduit auditif externe et l'autre de la partie la plus saillante du front, et venant aboutir aux dents incisives. L'angle formé par la rencontre de ces deux lignes a été par lui nommé *angle facial* (*voy.* Face), et l'ouverture plus ou moins considérable de cet angle était aussi pour lui la mesure de l'intelligence. Sans donner une trop grande importance à cette mesure, il faut convenir qu'elle n'est presque jamais démentie par les faits, et qu'elle trouve sa justification dans le jugement des hommes de tous les temps. C'est ainsi que les anciens poëtes, que les sculpteurs d'Athènes et de Rome, représentaient les habitants de l'Olympe avec des fronts de dimensions énormes, et qui, placés dans le compas de Camper, franchiraient les limites de l'angle droit. C. L-r.

FRONT (art militaire). Ce mot, appliqué à un corps de troupe, désigne le devant de cette troupe, soit en bataille, soit en colonne. Ainsi le front d'une troupe en bataille, ou simplement le *front de bataille*, est sur la ligne tracée par le premier rang qui regarde l'ennemi, et c'est dans ce sens que l'on dit: Cette armée présenta à l'ennemi un front menaçant hérissé de baïonnettes et garni d'artillerie. Le front d'une troupe en colonne est sur la ligne passant par le premier rang de la colonne. Un carré présente autant de fronts que de côtés. Connaissant l'étendue d'un front de bataille, et sachant qu'un fantassin occupe deux tiers de mètre dans le rang et le cavalier un mètre,

on pourra aisément apprécier le nombre de soldats contenus dans le front, et par suite dans toute la troupe, si l'on sait sur combien de rangs elle est placée.

Un bataillon, un escadron, une batterie, un régiment qui, rangés en bataille, se portent en avant, exécutent une marche *de front;* il en est de même des troupes de toute une ligne qui se mettent simultanément en mouvement et s'avancent droit devant elles. Dans cette marche, les divers bataillons ou escadrons de la ligne ne sont pas toujours déployés : il est de principe dans l'infanterie, lorsqu'une ligne de plusieurs bataillons se met en mouvement pour une marche de front de quelque durée, de faire, pour éviter les ruptures et les flottements inhérents à cette marche, ployer les bataillons en colonne double, mais en conservant entre eux les intervalles pour que chacun d'eux puisse se déployer sur la ligne de bataille.

On attaque l'ennemi *de front* toutes les fois qu'ayant pris une ligne de bataille parallèle à la sienne, on l'aborde franchement et en face sur la plus grande étendue de son front de bataille : c'est presque toujours ainsi que les armées anciennes en venaient aux mains.

Les circonstances de la guerre forcent souvent à changer brusquement de front de bataille, parce que l'on se voit attaquer d'un tout autre côté que par celui où l'on attendait l'ennemi. Nos règlements de manœuvres, tant d'infanterie que de cavalerie et d'artillerie, ont prévu ces mouvements, et ils donnent les moyens d'exécuter des changements de front sur les ailes ou le centre dans toutes les directions, perpendiculaires, obliques ou opposées à celle que l'on occupait, non-seulement pour un bataillon, un escadron ou une batterie, mais encore pour un corps d'armée rangé sur une ou plusieurs lignes.

La manœuvre du *changement de front*, ignorée des anciens et tant que les armées persistèrent à donner à leur front une très grande profondeur, est une des plus belles que l'on puisse exécuter, soit sur le terrain de manœuvres, soit sur le champ de bataille.

Pour la signification des termes front *de bandière*, front *de fortification*, front *d'attaque*, nous renvoyons aux mots Bandière, Castramétation, Fortification et Siége. C. A. H.

FRONTIÈRE MILITAIRE. On appelle ainsi la région qui forme la lisière méridionale de la monarchie autrichienne, à partir de la mer Adriatique jusqu'à la Valachie, dans une longueur de 227 milles géographiques, mais avec quelques solutions de continuité. La contenance de cette région est de 863 milles carrés, et sa population de 1,072,700 âmes. Ce pays, qui couvre l'Autriche sur ses confins avec l'empire othoman, est régi par une constitution militaire qui lui est propre; ses habitants sont tout à la fois soldats et cultivateurs. Ils ont obtenu de l'état l'usufruit héréditaire de leurs biens-fonds, moyennant certaines obligations dans lesquelles est compris le service militaire, et ils forment un cordon frontière constamment maintenu contre les Turcs. L'état doit à cet arrangement une armée toujours disponible qui ne lui coûte rien en temps de paix (*voy.* Colonies militaires). L'effectif des troupes de la frontière militaire s'élève en temps de paix à 45,000 hommes; mais en 1815 il fut porté au-delà de 62,000 hommes. Cette force militaire exercée et disciplinée, protége, sans recevoir de solde, la frontière autrichienne, non-seulement contre des attaques ennemies, mais encore contre l'invasion de la peste, et elle sert la patrie moyennant une paie ordinaire lorsqu'elle est en guerre avec d'autres états. Dans la guerre de Trente-Ans et dans celle de la succession d'Autriche, comme dans la guerre de Sept-Ans, les habitants de la Frontière militaire rendirent d'importants services; mais ils en rendirent de plus utiles encore dans les guerres contre les Turcs.

La Frontière militaire, conformément à son but, est organisée militairement. L'emploi le plus élevé est celui de commandant général, sous lequel se trouvent, dans les subdivisions territoriales, les commandants de régiments, qui nomment les juges de districts et qui n'administrent pas seulement les affaires militaires, mais qui prennent encore soin de toutes celles qui concernent la politique, la justice et toutes les branches de l'administration,

La Frontière militaire autrichienne se divise en cinq généralats, savoir : 1° celui des deux provinces frontières unies, Karlstadt et Warasdin ; 2° celui des frontières de la Croatie et *banales ;* 3° celui de Peterwaradin ou de l'Esclavonie ; 4° celui du Banat ou de la Hongrie ; et 5° le généralat de la Transylvanie *. Dans les généralats de Karlstadt et de Warasdin, les principaux endroits sont : Karlobago, Zengh et Bellowar ; dans le généralat Banal, Petrinia et Kostainicza ; dans le généralat de Peterwaradin ou de l'Esclavonie, l'ancienne et la nouvelle Gradiska, Peterwaradin, Karlowitz et Semlin : à ce généralat appartient encore le district des Tchaïkistes, c'est-à-dire des colons militaires qui montent les *tchaïks* ou embarcations servant à la défense du Danube et de ses affluents ; dans le généralat du Banat hongrois, Pancsowa, Weisskirchen et Karansebes.

Après l'agriculture et l'éducation des bestiaux ; l'entretien des vignobles et des vergers a encore de l'importance. Les soldats laboureurs cultivent aussi le lin, le chauvre et le tabac. Le sumac, la sarrette et l'aubours croissent naturellement, et dans certains districts, le pastel, le safran et le réglisse se trouvent en abondance. L'industrie n'est point dans un état florissant ; on s'occupe beaucoup de la préparation du lin, de la filature, de la tisseranderie, et particulièrement de la teinture et de la fabrique de meubles et d'ustensiles de bois de différentes espèces.

Outre les quatre nations principales qui occupent le territoire frontière, les Slaves, ses habitants les plus nombreux, les Valaques, les Hongrois avec les Szeklers, et les Allemands, il y a encore beaucoup d'individus d'origine diverse. La plupart appartiennent à l'Église grecque non unie ; une autre partie fort considérable professe le catholicisme. Il y a en outre des catholiques grecs, des réformés, des luthériens et des unitaires.

Relativement à l'histoire des pays de la Frontière militaire, ils appartenaient, du temps des Romains, en partie à l'Illyrie, et à la Pannonie, en partie au royaume des Daces ; ils partagèrent plus tard les destins de ces contrées. Sigismond de Hongrie, en érigeant le capitanat de Zengh, posa les bases de cet établissement militaire, dont l'organisation reçut plus d'accroissement, lorsque Louis II, roi de Hongrie, eut cédé, vers le milieu du XVI^e^ siècle, à son beau-frère l'archiduc Ferdinand d'Autriche, les plus fortes places de la Croatie, pour les défendre à ses dépens contre les Turcs. Dès ce temps, la Frontière paraît avoir été divisée en deux districts principaux. La province frontière de Croatie fut formée la première ; les autres provinces, portions de l'Esclavonie, de la Hongrie, de la Transylvanie, furent organisées beaucoup plus tard. Celle qui le fut la dernière est la frontière militaire de Transylvanie, et nous avons dit que celle-ci manque encore de fixité. — On peut consulter, sur l'état de ce pays, l'ouvrage de Hietzinger, *Statistik der Militairgrenze des œstreichischen Kaiserthums*, Vienne, 1822. *C. L.*

(*) Cette division n'est pas exactement conforme à celle qu'on donne dans l'*Encyclopédie autrichienne*. D'après l'article qu'elle consacre à la Frontière militaire, ce pays serait divisé en 4 généralats seulement ; 1° de Karlstadt, Banal et de Warasdin, ayant son siége à Agram ; 2° de la frontière d'Esclavonie, chef-lieu Peterwaradin ; 3° de la frontière du Banat (différente de la frontière *banale*), chef-lieu Temeswar ; 4° de celle de Transylvanie, chef-lieu Hermanstadt. Ici la Frontière militaire se confond en partie avec la province civile. J. H. S.

FRONTIÈRES. C'est le nom que l'on donne à la ligne séparative des territoires de deux nations voisines.

I. *Fixation des frontières.* On a souvent et beaucoup discuté sur la distinction des frontières en *frontières naturelles* et *frontières conventionnelles*. Des auteurs de traités sur le droit des gens ont même adopté la dénomination de *frontières naturelles*. « On distingue, dit Kluber (*Droit des gens moderne*, § 133), « les frontières *naturelles*, telles « que l'eau, la rive, le thalweg, le milieu « d'un fleuve, des chaînes de montagnes, « des vallées, déserts, landes, écueils, côtes, bancs de sable, etc., et les *artificielles*, qui sont des bornes, poteaux, « termes, édifices, ponts, arbres ou rochers marqués, des routes, des monceaux de terre, des fossés limitrophes, « des barrières, des tonnes flottantes arrêtées par des ancres, etc. » On ne peut

adopter une pareille règle sans tomber dans une grande confusion, dont les conséquences seraient plus graves qu'on ne le prévoit au premier coup d'œil.

Une borne, un poteau, un fossé, peuvent très bien indiquer la limite de deux territoires; mais une chaîne de montagnes, des vallées, ne donnent jamais une séparation exacte. En effet, il faudra que la montagne ou la vallée appartienne en totalité à l'une des deux nations, ou bien il deviendra nécessaire de tirer une ligne de démarcation sur la montagne ou dans la vallée, afin d'en attribuer une partie à chacun des deux peuples voisins. Un fleuve même, quoique présentant de sa nature une ligne beaucoup plus certaine, laisse encore souvent bien des difficultés que des conventions seules peuvent régler. Dans le silence des traités, où finira le domaine d'une puissance, où commencera celui de l'autre? Sera-ce sur une des rives ou à un point quelconque du lit? Pour peu qu'on réfléchisse, on sera facilement convaincu que la limite entre deux territoires n'est reellement déterminée que par une convention écrite ou tacite.

Le système qui consisterait à admettre des frontières naturelles conduit d'ailleurs à des inconvénients sans nombre, à cause de l'arbitraire qu'il introduirait nécessairement dans le choix des accidents de terrain qu'on voudrait prendre pour limites. Une nation prétend qu'elle a des frontières naturelles et qu'on viole ses droits quand on s'oppose à ce que son territoire s'étende jusqu'à telle rivière ou à telle chaîne de montagnes. Mais quelle sera la rivière ou la chaîne de montagnes qui lui servira de bornes? On considère généralement les Pyrénées comme formant la séparation entre la France et l'Espagne : cependant Louis XIV voulut soutenir que l'Ebre était la vraie limite, et de cette manière il s'emparait de la chaîne des Pyrénées, et il regardait la Catalogne et les provinces basques comme des dépendances naturelles du territoire français. Du côté du nord, on a souvent dit que les frontières naturelles de la France étaient au Rhin et à l'Escaut : ce fut d'après ces bases qu'on rédigea le traité de Lunéville, en 1801. Mais bientôt après Napoléon trouva que les limites naturelles de l'empire français étaient à l'Elbe et à la mer : la Hollande et une partie de l'Allemagne furent incorporées au territoire français. D'un autre côté, en 1815, plusieurs diplomates étrangers avancèrent que les frontières naturelles de la France, au nord-est, étaient indiquées par les Vosges, les Ardennes et les marais que l'on rencontre entre la Picardie et l'Artois : d'après eux, la France devait abandonner l'Alsace, une partie de la Lorraine, l'Artois et les Pays-Bas français. Ces considérations, empruntées à notre histoire, nous démontrent qu'il n'y a rien que d'arbitraire dans les prétentions d'un peuple à certaines limites naturelles.

Dans l'origine, l'établissement d'une nation sur un point quelconque de la terre a déterminé son territoire; elle l'a occupé, s'y est fortifiée et y a fondé sa souveraineté. Alors le plus souvent elle n'a été arrêtée que par des obstacles naturels, difficiles à franchir, comme des chaînes de montagnes, des déserts, de grandes forêts, ou la mer. Les fleuves et les rivières ne bornaient guère son occupation : elle y trouvait plutôt un moyen de communication, et il est peut-être sans exemple que les deux rives d'un fleuve ne soient pas habitées par des races d'une origine commune et parlant la même langue. Mais les grands obstacles ont été surmontés : on a défriché les forêts, on est parvenu jusqu'au sommet des montagnes; les nations se sont rencontrées; le voisinage a fait naître des contestations et des guerres; des conquêtes en ont été la suite, et des conventions sont devenues nécessaires pour la détermination des frontières.

Si l'on supposait les nations dans un état de guerre permanent, il y aurait peu d'importance à fixer la ligne précise des frontières. Les deux territoires servant également de champ de bataille aux puissances belligérantes, chacune ne songerait qu'à se donner, à l'extrémité de son territoire, une base plus ou moins large d'opérations militaires, et certaines parties demeureraient perpétuellement indivises et contestées. Mais les peuples, étant destinés à vivre en société amicale, reconnaissent qu'il est indispensable de respec-

ter les droits de leurs voisins, en même temps que chacun se doit à lui-même de se précautionner contre les violations. Il faut donc que les territoires soient exactement limités, et qu'on évite autant que possible toutes les difficultés qui peuvent s'élever relativement à l'action des gouvernements et à la police du commerce.

On doit donc rechercher des frontières dont la fixation ne laisse aucune ambiguïté en temps de paix, et qui, en cas de guerre, puissent donner une base solide d'opérations tactiques et stratégiques. Sous ce double point de vue, les meilleures frontières sont la mer, les grands lacs, les déserts, les fleuves et rivières, les montagnes et les vallées. Toutefois, dans ces différentes hypothèses, il reste encore sur la fixation précise des limites de sérieuses difficultés qui sont fréquemment levées par des traités exprès, mais qui, bien souvent, ne sont tranchées que par le droit des gens, c'est-à-dire par l'usage généralement admis entre les nations. Nous allons exposer ce qui, dans chaque espèce, est consacré par une sorte de consentement tacite universel.

La mer offre un champ tellement ouvert à tout le monde, il est si impossible de posséder sa surface, qu'il semble tout d'abord que les pays bornés par la mer ont leur frontière au point même où la terre cesse d'être couverte par les eaux. C'était ainsi, en effet, que l'entendaient les Romains, nos maîtres en législation. Toutefois, sans parler des nombreuses prétentions affectées par différents peuples à la souveraineté d'une partie de la pleine mer, le besoin qu'ont éprouvé les puissances maritimes d'assurer l'indépendance de leur territoire a fait généralement reconnaître que certaines parties de la mer étaient assez constamment dominées par les terres voisines pour être considérées comme en constituant de véritables dépendances. Ainsi les nations assises sur les bords de la mer se trouvent avoir, indépendamment de leur territoire continental, ce qu'on appelle un *territoire maritime*. Quant à l'étendue de ce territoire, les jurisconsultes ne sont pas tous d'accord, et les états ont proclamé, dans leurs législations, des principes très différents. Le Danemark prétend à la souveraineté de la mer jusqu'à quatre milles des côtes d'Islande et à quinze milles des côtes du Grœnland. En France, l'ordonnance de la marine de 1681 et la loi du 4 germinal an II étendent le territoire maritime jusqu'à quatre lieues des côtes. Mais la plus grande partie des jurisconsultes modernes, et notamment Casaregis, Loccenius, Bynkershoek, Azuni, etc., établissent que le domaine du maître des côtes s'étend sur la mer jusqu'à l'extrémité de la portée de son artillerie. Cette limitation, adoptée par un assez grand nombre de puissances maritimes, telles que Venise, Gênes, la Toscane, la Russie, etc., est devenue le droit commun des nations, et c'est généralement sur cette base que se règlent les relations internationales. Malgré les arguments qu'on pouvait tirer des textes de l'ordonnance de 1681 et de la loi de germinal an II, le conseil des prises l'a positivement reconnu le 19 octobre 1808.

Une fois ce principe admis, on doit en conclure que tous les détroits assez resserrés pour que les batteries des deux côtes puissent croiser leurs feux appartiennent en totalité à la nation qui possède la terre des deux côtés; si les rivages appartiennent à deux nations riveraines, la frontière des deux états est au milieu du détroit. Il peut même arriver, dans cette dernière hypothèse, qu'une des nations riveraines soit maîtresse exclusive de toute la navigation du détroit. Ainsi on ne conteste pas au Danemark la souveraineté du Sund, quoique la Suède possède une des deux rives, parce que la partie navigable de ce détroit se trouvant tout entière du côté du Danemark, aucun vaisseau ne peut le traverser sans passer sous le canon de Cronenborg.

Il faut ajouter que, si un détroit conduit à une portion de mer complétement enfermée par des terres appartenant à la puissance maîtresse des deux rives, cette mer intérieure, quelle que soit son étendue, est exclusivement soumise à la domination du peuple qui l'environne. Jusqu'à ce que l'empire othoman ait été obligé de céder à la Russie une partie des côtes de la mer Noire, il était souverain non contesté du Pont-Euxin, et

encore aujourd'hui la mer de Marmara fait partie de son territoire, parce qu'on ne peut y pénétrer qu'en traversant le détroit des Dardanelles ou le Bosphore de Thrace.

A part ces exceptions, la frontière maritime sera toujours déterminée par la portée du canon. Quelles que soient les prétentions d'un peuple sur la souveraineté d'un détroit, d'un golfe ou d'une rade, s'il ne peut en défendre l'entrée par son artillerie, ce sera une mer foraine, ouverte à tous et faisant partie du domaine commun du monde entier.

Nous n'avons pas en Europe de nation bornée par des déserts; mais une pareille frontière peut se rencontrer dans les autres parties du monde, et par exemple il n'est pas impossible que nos établissements en Afrique viennent à s'étendre jusqu'aux déserts de ces contrées. Probablement alors les questions de territoire, s'il s'en élevait, seraient décidées par des principes plus ou moins analogues à ceux qui servent à déterminer les frontières maritimes.

Quand deux états continentaux sont séparés par un fleuve, une rivière ou un lac, les traités peuvent en attribuer la souveraineté exclusive à l'un des deux peuples riverains; mais, dans le doute, on suppose que les deux nations ont un droit égal au cours d'eau, et que par conséquent leur souveraineté doit être partagée sur son étendue. Quant à la limite des deux souverainetés, les anciens jurisconsultes admettaient généralement qu'on devait suivre les règles indiquées par le droit romain en matière de propriété privée; ils supposaient une ligne tirée au milieu de l'eau, et attribuaient à chaque puissance riveraine un droit qui s'étendait jusqu'à cette ligne fictive. L'usage moderne a introduit une règle aujourd'hui constamment adoptée dans les traités. On a considéré que la grande utilité d'un fleuve consiste dans sa navigation, et par suite on a décidé que la limite serait établie, non d'après le milieu de la rivière, mais d'après le milieu de son *thalweg* ou de sa partie navigable. En même temps il faut reconnaître que, ce principe n'étant fondé que sur l'utilité du cours d'eau, les ponts appartiennent pour moitié à chacune des nations voisines, quand même le milieu du pont ne correspondrait pas au milieu du thalweg, et que, si le cours d'eau servant de frontière n'était pas navigable, la ligne séparative serait toujours à son milieu.

Il est inutile de dire que chacun des riverains profite des alluvions ou accroissements insensibles qui résultent, soit du mouvement des eaux qui déposent de légers attérissements sur les bords, soit des relais que forme l'eau en se retirant imperceptiblement d'une rive sur l'autre; mais il n'est pas sans intérêt de remarquer que, si le fleuve se forme un nouveau cours en abandonnant son lit, le lit abandonné continue à faire la limite. Ce lit appartient à l'état qui était souverain du fleuve, et si le fleuve était mitoyen, le lit se partage par moitié entre les deux riverains.

Si les rivières ont été dans l'origine un moyen de communication plutôt qu'une ligne séparative, on ne peut se dissimuler qu'une fois adoptées comme frontières elles offrent d'immenses avantages quant à la certitude des limites. Les frontières sèches sont bien moins faciles à déterminer, et c'est pour parvenir à cette détermination que l'on a recours à des signes artificiels, comme ceux que nous avons indiqués d'après Kluber : on plante des poteaux ou des bornes qui portent ordinairement de chaque côté les armes des deux états voisins. Au surplus, les chaînes de montagnes que nous avons signalées comme méritant essentiellement le nom de frontières naturelles, sont précisément celles qui présentent les plus grandes difficultés pour la fixation des limites. Si nous supposons, en effet, que chacune des nations voisines ait un droit égal à la souveraineté sur les montagnes, ce sera sur leur sommet que la ligne séparative devra être placée; des ingénieurs devront se transporter sur les crêtes les plus élevées, et y planter des bornes dans toute la longueur de la chaîne. On comprend facilement qu'une semblable opération serait presque toujours impraticable, et que les résultats d'ailleurs en seraient souvent nuls. Depuis que les Pyrénées servent de frontière entre la France et l'Espagne, la limite entre les

deux territoires n'est pas encore certaine, et plusieurs vallées situées au milieu des montagnes jouissent d'une indépendance dont elles ne sont redevables qu'à cette incertitude. Les frontières de montagnes présentent un autre inconvénient bien plus grave : la police y est difficile, la contrebande s'y fait même à main armée, et les brigands de toute espèce y trouvent de funestes ressources. D'un autre côté, les montagnes offrent aux nations tant d'avantages pour la défense de leur territoire en cas de guerre, et les races qui habitent les deux versants d'une chaîne de montagnes sont habituellement si distinctes, qu'on ne renoncera pas de longtemps à de pareilles frontières.

Lors de la rédaction d'un traité de limites, ou quand deux nations procèdent à un bornage, soit sur les montagnes ou dans les vallées, soit dans la plaine, il est de première utilité de joindre au traité ou au procès-verbal un plan géographique, indiquant les frontières avec la précision la plus rigoureuse.

II. *Défense des frontières.* « Les fron-« tières des états, dit Napoléon (*Maxi-« mes de guerre*), sont ou de grands « fleuves, ou des chaînes de montagnes, « ou des déserts. De tous ces obstacles « qui s'opposent à la marche d'une ar-« mée, le plus difficile à franchir, c'est le « désert; les montagnes viennent ensuite, « et les larges fleuves n'ont que le troi-« sième rang. » Dans cette énumération Napoléon oublie la mer, seule frontière cependant qui ait été pour lui et pour les armées françaises une barrière insurmontable, derrière laquelle l'Angleterre est restée intacte sur son territoire.

Si une armée est parvenue à faire une descente, la mer lui sera plus avantageuse qu'un désert, parce qu'elle trouvera en même temps sur le rivage sa ligne de retraite et sa base d'approvisionnements, tandis que, si elle est placée entre l'ennemi et le désert, elle ne peut vivre que par la victoire, et toute retraite lui est devenue impossible. Mais il est bien moins difficile de traverser un désert que de traverser la mer, et une nation bornée par la mer a bien peu de chose à faire pour sa défense.

Souvent les côtes sont escarpées et offrent peu de points accessibles à la fois aux vaisseaux et aux troupes qu'il s'agit de mettre à terre : dans ce cas, la nature a tout fait elle-même pour favoriser la défense (*voy.* ce mot). Pour tous les autres endroits, la nation menacée a toujours un immense avantage. Une expédition d'outre-mer (*voy.* Descente*) exige des préparatifs considérables; ceux contre qui elle est dirigée ne doivent donc jamais être pris au dépourvu. Des signaux bien disposés leur feront connaître promptement le lieu du débarquement (*voy.*) et les mettront à même de réunir tous leurs moyens de résistance.

L'expédition elle-même présente à l'armée d'invasion les plus grandes difficultés. Les vaisseaux de transport ne peuvent se risquer sur la mer sans le secours d'une flotte nombreuse de vaisseaux de haut bord : aussi presque toutes les expéditions maritimes des temps modernes, depuis celle de Charles-Quint sur la côte d'Afrique jusqu'à celle des Français sur le même rivage, ne furent que des opérations partielles, dirigées contre des colonies ou possessions isolées, ou contre des puissances secondaires hors d'état d'être immédiatement soutenues. Les armées nombreuses que les grands états entretiennent aujourd'hui ne permettraient pas d'attaquer une grande nation sans des forces considérables. Or, il est bien difficile d'embarquer 100 à 150,000 hommes avec l'attirail immense d'artillerie, de munitions, de cavalerie, etc., qui leur serait nécessaire, et de les faire escorter par une quantité suffisante de vaisseaux de ligne.

Quant aux frontières continentales ordinaires, les grands obstacles naturels, couverts encore par des ouvrages militaires, sont pour les nations les garanties les plus précieuses. Au premier rang de ces obstacles il faut évidemment placer les grandes chaînes de montagnes. La ligne qui sépare la France du Piémont a toujours été la mieux défendue; les vallées de la Sture et de Suze, les passages de l'Argentière, du Mont-Genèvre, du Mont-

(*) Sur l'un des projets de descente les plus gigantesques des temps modernes, *voy.* en outre les articles Boulogne, Flottille et Embarquement. S.

Cenis, qui seuls ont été pendant longtemps réputés praticables, sont couverts de forts en maçonnerie; puis des places considérables se trouvent aux débouchés des vallées dans les plaines du Piémont. Toutefois, il faut bien l'avouer, ces belles défenses n'empêcheront jamais entièrement une armée de passer, d'abord parce que les petits forts qu'on peut construire dans les gorges sont susceptibles d'être enlevés, ensuite parce qu'on trouve toujours quelque chemin jugé impraticable et où un ennemi audacieux parvient, à force de travail, à se frayer une issue (*voy.* DÉFILÉ). Le passage des Alpes par François Ier, celui du Saint-Bernard par Napoléon, et quelques autres presque aussi remarquables, prouvent que ce n'était pas sans raison que Napoléon disait qu'*une armée passe partout où un homme peut poser le pied:* maxime peut-être un peu exagérée, mais qui caractérise ce grand capitaine, et qu'il a appliquée lui-même avec tant de succès.

D'autres contrées sont couvertes par des fleuves, des lacs ou des rivières, quelquefois en première, quelquefois en seconde ligne. Le passage des rivières (*voy.*) a toujours été considéré comme l'une des opérations les plus importantes et les plus critiques de la guerre. De faibles ruisseaux ont souvent compromis des corps entiers, et plusieurs fois même ont occasionné leur destruction complète. Les auteurs qui ont écrit sur la stratégie ont tous expliqué comment les cours d'eau doivent être fortifiés par des ouvrages d'art permanents ou transitoires. Il suffit de dire ici que, lorsqu'une rivière sépare immédiatement deux territoires, aucune des nations riveraines ne peut établir des lignes de défense permanentes sur la rive opposée à la sienne. En cas de guerre, celle des puissances qui prend l'initiative des mouvements a soin d'établir de l'autre côté des batteries, des têtes de ponts et des lignes retranchées, pour appuyer ses opérations et assurer sa base d'attaque ou de défense. Mais lorsqu'un grand fleuve donne une ligne de second ordre, la prudence fait un devoir au gouvernement de le fortifier par des ouvrages permanents sur tous les points où ils peuvent offrir un système de défense satisfaisant.

Lorsqu'une frontière se trouve en pays ouvert, on ne peut en faire une ligne de défense qu'en la garnissant de places fortes. Dans l'ancien système des guerres de positions, ces défenses artificielles étaient de la plus grande importance. Par exemple, la frontière septentrionale de la France, depuis Sedan jusqu'à Dunkerque, est bien plus fortifiée qu'elle n'est naturellement forte : cette partie a été pendant deux siècles le théâtre des guerres les plus longues, les plus étendues, les plus sanglantes; les places françaises ont arrêté toutes les invasions. Dans la guerre de la succession d'Espagne, dix campagnes heureuses ne purent porter les ennemis plus loin que Landrecies, à dix lieues des frontières; la légère défaite de Denain suffit pour enlever au prince Eugène toutes les conquêtes acquises au prix de tant de victoires.

Aujourd'hui, le système adopté de faire la guerre au moyen de grandes armées et de marches rapides doit nécessairement influer sur le mode de défense *. Des places de guerre trop multipliées exigent des armées, ou au moins de fortes réserves, pour en garnir les remparts, et en définitive n'empêchent jamais d'entrer dans le pays. Il est plus sage de se contenter de quelques bonnes places habilement choisies, non plus pour empêcher l'ennemi de pénétrer, mais pour augmenter les entraves de sa marche, tout en favorisant et protégeant au contraire les mouvements des armées actives chargées de le repousser. L'armée d'invasion ne peut complétement mépriser les places qu'elle dépasse et dont les garnisons la prendraient à revers : elle est obligée de les bloquer, ou au moins de les observer; elle ne peut se dispenser d'en réduire quelques-unes afin de s'y ménager des magasins et une retraite. Il en résulte pour elle la nécessité de se diviser, de faire des détours, tandis que les troupes du pays envahi y trouvent une base de défense, des ressources de toute nature et un refuge au besoin.

C'est aux ingénieurs qu'il appartient spécialement de déterminer le nombre

(*) *Voy.* les articles FORTERESSE, FORTIFICATION, et spécialement la note de la page 304 du présent Tome. S.

des places fortes et leur emplacement. Il est difficile d'admettre en ce point des règles absolues, à raison des dispositions géographiques des différents territoires. Ce qui paraît le plus constamment reconnu, c'est que, à moins d'indications contraires, un état doit avoir des places échelonnées sur trois lignes, depuis la frontière jusqu'à la capitale ; que le trop grand nombre en serait nuisible plus qu'utile ; qu'elles doivent être convenablement espacées, construites sur des points stratégiques importants, et, autant que possible, à cheval sur de grands fleuves, dont elles dominent les deux rives.

La défense des frontières, la construction et la garnison des places fortes, sont de temps en temps l'objet de traités d'une nature particulière et qu'on appelle *traités de barrière* (*voy.* ce dernier mot). On convient aussi quelquefois qu'une puissance ne pourra construire de forteresses sur un point donné, ou que des fortifications existantes seront démolies. *Voy.* Territoire, Traités, etc. P. R. C.

FRONTIGNAN (vin de), *voy.* Muscat et Hérault (*dép. de l'*).

FRONTIN (Sextus Julius Frontinus), patricien romain de la seconde moitié du 1er siècle de notre ère. Il fut trois fois consul et dut principalement son élévation à son mérite personnel. Préteur l'an 70, il géra son premier consulat en 74. L'année suivante, il commanda les armées romaines en Bretagne, où il remporta de grands avantages. Il paraît qu'il revint à Rome l'an 78, et qu'il demeura tranquille à la campagne pendant tout le règne de Domitien. Son second consulat est du temps de Nerva, l'an 97, et en la même année encore il fut chargé de la surveillance et de la direction des aqueducs. On ne sait pas bien quand il devint consul pour la troisième fois. On croit néanmoins qu'il fut le collègue de Trajan, qui, en l'année 100, était aussi consul pour la troisième fois. Pline-le-Jeune lui ayant succédé en qualité d'augure, il y a lieu de croire que Frontin vivait encore l'an 106.

La lecture des auteurs anciens, grecs et romains, avait beaucoup perfectionné ses connaissances dans l'art de la guerre. Le traité intitulé : *Strategematicôn libri* IV est celui qui a fondé sa réputation. On y trouve des anecdotes qui sans lui seraient complétement ignorées. On pense que Frontin le rédigea l'an 84, peu d'années après son retour de la guerre de Bretagne. D'autres ouvrages sur la tactique ont été perdus pour nous par l'injure du temps, par exemple ceux sur *la Science militaire*, sur la *Tactique d'Homère*. Deux livres *sur les Aqueducs* figurent encore aujourd'hui dans les œuvres de Frontin ; il les écrivit peu après l'an 97 et ne les publia que trois ans plus tard. On en fait grand cas pour l'histoire de l'architecture. Le traité *De re agrariâ* ou *De agrorum qualitate* est généralement considéré comme apocryphe, ainsi que celui *De limitibus*. Tout cela est d'une date postérieure. Il faut douter de même en ce qui concerne le livre *De coloniis*. Parmi les anciennes éditions de Frontin, on estime beaucoup celle d'Amsterdam, 1661. Le traité des Aqueducs se joint ordinairement aux œuvres de Vitruve. Il a été imprimé séparément avec des commentaires de Jean Polenus, Padoue, 1722, in-4°, et Altona, 1792, in-8°. M. Rondelet a publié une traduction de ce traité. La première édition des Stratagèmes est celle de Rome, 1487, in-4° ; des éditions plus récentes sont celles d'Oudendorp (Leyde, 1731 et 1779), et de Weigmann (Gœtt., 1798). La meilleure traduction est celle de Paris, 1772, in-8°. P. G-y.

FRONTISPICE. Par ce mot, formé du latin (*frons*, *frontis*, front, et *inspicere*, voir, regarder), on désigne, en architecture, la face principale d'un temple, d'un palais, d'un edifice d'utilité publique ; celle qui, par le caractère de sa décoration, annonce à la première vue la destination du monument et lui donne entrée (*voy.* Façade). Ainsi le portail d'une église, le péristyle d'un temple, la porte d'un hôtel-de-ville ou d'une prison, quand leur décoration a un caractère déterminé ou de la magnificence, sont des frontispices.

Par extension, ce mot s'applique aux titres des livres, aux gravures placées en tête de ces mêmes livres et des recueils d'estampes, parce que leur objet est d'annon-

cer, d'offrir à l'esprit l'objet et, en quelque sorte, le résumé de l'ouvrage. L. C. S.

FRONTON. C'est cette partie de l'architecture, de forme triangulaire, qui s'élève au-dessus de la frise (*voy.*), au sommet d'un édifice, et qui forme le couronnement de toute son ordonnance. On l'appelle chez les Grecs ἀετὸς, *aigle :* on croit trouver l'origine de ce nom, ou dans la forme d'un triangle qu'offre un aigle à ailes étendues, ou dans l'usage primitif d'orner d'aigles les extrémités des frontons et leurs tympans. Le mot *fastigium* (faîte, faîtage), employé par les Romains, désigne mieux l'origine du fronton; de même que *frons* (front), dont dérive le mot français *fronton*, s'applique assez bien aussi à cette partie de l'architecture qui occupe, dans un édifice, une place analogue à celle du front dans le corps humain.

L'origine du fronton remonte à celle des édifices dont le toit ou la couverture forment un triangle; on doit admettre que les monuments les plus anciens qui ont été décorés de frontons furent ceux que les Grecs ont élevés. La construction tout en bois d'abord, puis en pierre et en marbre, avec des couvertures en bois, de la plupart des monuments de la Grèce, ayant donné lieu à l'emploi du fronton, qui n'est produit que par la forme apparente du toit, il s'ensuit que cette partie si importante, si belle et si éminemment caractéristique de l'architecture des Grecs et des Romains, n'a pu se trouver, ni dans l'architecture égyptienne, ni dans toute autre architecture où les couvertures triangulaires sont remplacées par des couvertures horizontales, c'est-à-dire par des terrasses.

L'emploi des voûtes, plus particulièrement adoptées dans l'architecture romaine, a pu donner lieu aux frontons de formes circulaires, lorsque la forme de ces voûtes était laissée apparente à l'extérieur. Quoique l'antiquité ne nous ait pas conservé de monuments importants ainsi terminés, leur existence chez les Romains, même à des époques assez reculées, ne peut être mise en doute, puisque des frontons de cette nature ornent des édifices de tout genre dans beaucoup de peintures trouvées à Herculanum et à Pompéia. Mais comme ces peintures laissent présumer des toits circulaires en charpente, et que la forme circulaire n'est nullement la conséquence de l'emploi raisonné du bois, ce genre de couverture, ainsi que ce genre de fronton, n'a pu être qu'une imitation prise sur les premiers édifices terminés en voûte.

Ainsi, l'antiquité, en nous léguant dans le fronton triangulaire la forme la plus rationnelle puisée dans l'origine des combles en bois, et dans le fronton circulaire la forme la plus rationnelle puisée dans l'origine des couvertures voûtées en pierre, a condamné d'avance toutes les autres formes de frontons enfantées à des époques de décadence et parvenues jusqu'à nous.

Le fronton triangulaire étant, dans toutes les constructions où il se trouve employé par les anciens, et particulièrement dans les temples des Grecs et des Romains, l'objet principal de l'édifice, les architectes ont cherché, dès l'origine de l'art, à donner à cette partie dominante de leurs monuments des proportions basées à la fois sur son origine et sur son importance, c'est-à-dire que l'inclinaison des rampants fut calculée selon le degré de pente approprié au climat. Cette pente servit ensuite de base à la fixation d'une hauteur proportionnelle avec l'ensemble de la façade (*voy.*) que le fronton devait couronner et qui était toujours modifiée selon les circonstances. Les monuments antiques démontrent ce fait; car le rapport de la hauteur à la longueur du fronton varie, dans l'architecture grecque, de huit jusqu'à six, et dans l'architecture romaine de six jusqu'à quatre. La nécessité de cette latitude dans les proportions s'explique par les différences qui peuvent exister entre les édifices par rapport au nombre des colonnes de plusieurs façades, à la masse des façades sans colonnes, à l'ordre d'architecture employé, aux emplacements occupés par les monuments couronnés de frontons, aux caractères particuliers que chacun d'eux peut offrir, et enfin par rapport aux frontons eux-mêmes, unis dans certains monuments et qu'on ornait de sculptures dans d'autres. Ce n'est donc qu'en suivant les

mêmes errements dans le choix des proportions à donner à un fronton, et non en admettant invariablement telle ou telle proportion systématique, que l'architecte de talent peut arriver à un résultat pareil à celui qu'obtinrent les anciens, dont le génie prenait toujours la raison pour guide.

Quant à la proportion du fronton circulaire, on doit naturellement admettre toutes les proportions qu'offrent le plein cintre, les segments de cercle et même toutes les autres courbes composées ; car toutes ces variantes peuvent être rationnellement admises. Mais outre que la forme circulaire, adoptée comme couverture, offre toujours dans sa partie supérieure une surface presque horizontale et contraire à l'écoulement des eaux, et que son emploi sera plutôt le résultat du caprice que d'un plan raisonné, on comprend ici encore que l'absence de ce genre de fronton chez les Grecs et le peu d'emploi important qu'en firent les Romains doivent en exclure l'application monumentale, c'est-à-dire comme couronnement d'un édifice et comme l'expression rationnelle d'une couverture circulaire.

Fixés de cette manière sur la forme du fronton, nous allons parler des ornements et de la décoration qu'il est susceptible de recevoir. Les premiers, qui sont les moulures composant son encadrement, offrent ordinairement la même progression du simple au riche que présente la gradation des ordres d'architecture. En effet, comme dans chaque ordre les moulures de la corniche forment la base du fronton, et que ces moulures suivent en partie ses rampants pour former son encadrement sur les trois côtés, il en résulte que ces moulures sont autres selon que le fronton est supporté par des colonnes ou doriques, ou ioniques, ou corinthiennes. Chez les Romains, sauf de rares exceptions, et chez les modernes, sans exception, les moulures rampantes des frontons sont complétement identiques avec les moulures horizontales de la corniche. Chez les Grecs, au contraire, cette identité n'existe pas, et le principe prédominant dans la construction de leurs frontons, à la plus belle époque de l'art hellénique, était de ne pas donner aux corniches rampantes le même profil que celui des corniches horizontales. Ainsi, dans leurs temples doriques et ioniques, les corniches des frontons étaient sans mutules et sans denticules, quoique les corniches horizontales en fussent décorées; et ils supprimèrent avec d'autant plus de raison, dans cette partie de leurs monuments, ce qui était condamné par l'absence de rapport avec l'origine des formes architecturales, que cette suppression était d'accord avec le goût exquis dont la nature les avait doués. Ici encore on doit rendre hommage à ce goût, si l'on considère combien, dans le fronton, l'introduction des modillons et des denticules offre de difficultés impossibles à vaincre, soit par leurs positions respectives, qui doivent être perpendiculaires au rampant du fronton, et qui, chez les Romains comme chez les modernes, sont presque toujours hors d'équerre avec ce rampant et perpendiculaires à la corniche horizontale; soit parce qu'on ne les voit ni tout-à-fait perpendiculaires au rampant, ni tout-à-fait hors d'équerre avec lui, ce qui leur donne une position mixte plus défectueuse encore; soit parce que ces membres s'arrangent toujours mal aux extrémités du triangle, tant au sommet, où les modillons et les denticules ou les entre-deux sont brisés, qu'à sa base, où ces membres viennent se perdre et semblent s'enfoncer dans la corniche horizontale.

Les architectes grecs, en admettant ces principes dans la construction des frontons comme résultat d'une convenance purement architecturale, durent d'autant plus s'en applaudir que la sculpture, si souvent appelée chez eux à former la décoration de ce beau faîte d'un édifice, y trouva les plus grands avantages. Débarrassés d'une multitude de moulures dont le premier défaut est de rétrécir les tympans, les frontons des Grecs étaient riches et simples à la fois. Dans la partie renfoncée, ce n'était qu'une moulure ou lisse ou ornée, sur laquelle posait un larmier d'une forte saillie; au dehors, c'était la face du larmier avec une moulure au-dessus de laquelle s'élevait un couronnement d'un effet imposant. Ce couronne-

ment consistait en chéneaux placés sur les larmiers rampants, qui garantissaient des eaux rejaillissantes les entrées des édifices et les sculptures des frontons; ces chéneaux, dont la forme motiva celle des cymaises grecques, toujours enrichies d'ornements sculptés et coloriés ou peints, formant le plus mâle et le plus majestueux des encadrements, devinrent un principe de beauté, en même temps qu'ils étaient un objet de convenance et d'utilité.

En comparant ce système à celui qui est adapté aux monuments romains, comme aux édifices modernes qui en sont l'imitation, tels, par exemple, que le fronton de l'église de la Madeleine ou celui du Panthéon, à Paris, on sent combien il eût été préférable, pour l'effet de ces monuments et surtout de la sculpture des tympans, que le système grec eût été suivi. A part l'inconvénient des modillons provenant de leur disposition architectoniquement vicieuse, il est impossible que la confusion produite par l'introduction de ces masses saillantes ne soit pas d'un aspect choquant pour tout le monde. Elle l'est quand le soleil n'éclaire pas l'édifice et que ces masses se confondent au premier abord avec les têtes des figures; elle l'est encore plus quand, éclairées par le soleil, elles ajoutent à la confusion par la projection de leurs ombres dentelées, qui prive la sculpture non-seulement de l'avantage qu'offre la projection de l'ombre d'une ligne droite sur des objets de saillies différentes dont elle précise les plans, mais encore de celui que présente la projection des ombres des figures elles-mêmes, en se dessinant nettement sur d'autres figures ou sur le fond.

Les résultats du système des Grecs étant tels par rapport à la partie monumentale des frontons, nous allons voir de quelle manière ils en firent l'emplacement le plus important et le plus beau de la décoration sculpturale. L'antiquité nous a conservé, parmi les restes de deux temples, celui du Jupiter Panhellénien dans l'île d'Égine (*voy.*) et le Parthénon (*voy.*) à Athènes, des exemples précieux de la sculpture appliquée aux frontons. Ces sculptures étaient des groupes et des figures en marbre entièrement isolés et posés au moyen de plinthes sur la saillie du larmier horizontal. Il en existe un troisième exemple, quoique conjectural, dans les figures et les groupes de la *Famille de Niobé*, qui paraissent avoir eu primitivement une semblable destination. Il est même certain que beaucoup d'autres temples de la Grèce ont eu leurs frontons ornés de figures isolées, quoique ces figures ne se soient pas conservées.

Avant de parler de l'effet que ce système devait produire, nous allons rechercher quels motifs ont pu le rendre d'une application aussi générale chez les anciens. Sous ce point de vue, il est hors de doute que des figures isolées, placées dans un fronton comme dans une niche triangulaire présentaient les avantages que voici : 1° de rendre inutile, au-delà des matériaux strictement nécessaires pour les sculptures, le surcroît d'une énorme masse de pierre ou de marbre, dont le poids surcharge les colonnes, et dont la dépense pour l'exécution d'abord et ensuite pour l'abattage de ce que le ciseau doit enlever, est en pure perte; 2° d'empêcher la présence multipliée des joints dans les sculptures, lesquels, ne pouvant être distribués selon l'exigence de la composition des figures, en rendent l'aspect désagréable et en accélèrent la ruine; 3° d'éviter l'emploi des incrustations, non moins préjudiciables à la conservation des sculptures et des édifices; 4° de rendre possible l'introduction des figures monolithes, en marbre ou en toute autre matière durable, dans des monuments construits en pierre tendre; 5° enfin, d'offrir des moyens d'exécution beaucoup plus économiques.

Pour mieux faire comprendre notre idée, nous prendrons pour exemple la Madeleine de Paris, pour le fronton de laquelle on a suivi un système tout différent. On y voit, en effet : 1° que, si l'on évalue à 5 ou 6,000 pieds cubes le volume de pierre laissé en saillie pour y sculpter le bas-relief du fronton, et dont le tiers est à peine resté pour les sculptures, il y a un emploi superflu de 3,500 à 4,000 pieds cubes de pierre, c'est-à-dire d'une masse d'environ 560 à 600,000 livres pesant, laquelle, ayant porté parti-

culièrement sur les colonnes du milieu, pendant un certain nombre d'années, a pu occasionner des éclats aux tambours; masse qui a été payée pour la fourniture et la pose, et qu'il a fallu payer encore pour être abattue ensuite en grande partie; 2° que les joints multipliés occasionnés par le peu de hauteur des assises, qui doivent traverser, au nombre de neuf au moins, la plupart des figures, n'ayant probablement été soignés, comme il arrive d'ordinaire, que sur les faces, deviennent plus apparents à des profondeurs plus ou moins grandes, et produisent l'effet le plus désagréable, tant pour l'aspect que pour la solidité des figures; 3° enfin, que, ces joints n'ayant pu être disposés selon l'exigence de la composition, il a dû arriver que plusieurs se sont rencontrés dans tel endroit de la sculpture où il a fallu les remplacer par des parties pleines, au moyen d'incrustations non moins contraires à la conservation de la sculpture et du monument. Ainsi, l'on voit qu'il y aurait eu une grande économie d'un côté et plus de durée de l'autre, si, tout en employant la pierre aux sculptures du fronton de la Madeleine, on les avait exécutées en figures isolées et rapportées après coup. Cette économie eût été telle qu'on aurait peut-être pu, avec les mêmes dépenses qui ont été faites, employer du marbre et faire des modèles en plâtre de la grandeur de l'exécution, modèles qu'on aurait pu placer dans le fronton pour juger de leur effet et pour introduire dans l'exécution définitive toutes les améliorations qu'une semblable épreuve aurait pu suggérer.

Mais, à part tous ces avantages, la sculpture ronde-bosse, envisagée sous le rapport du système de l'ordonnance auquel elle oblige, offre en même temps la certitude de présenter le plus distinctement possible l'action de toute figure prise isolément et celle de l'ensemble d'un sujet composé avec le secours de figures et de groupes réunis et rangés sur une même ligne; car cette disposition ne peut pas permettre de superpositions multipliées, ni par conséquent donner lieu à la confusion. S'il est difficile de nier ce résultat, indépendamment de l'emplacement que doit occuper une grande composition sculptée, il serait plus difficile encore de ne pas l'admettre dans son application aux frontons des temples et autres constructions, où le plus important usage de la sculpture monumentale se trouve au faîte d'un portique, c'est-à-dire dans un emploi où l'ensemble et les principales parties de l'édifice, particulièrement les colonnes isolées, se voient, à une très grande distance, d'une manière si précise qu'il devient nécessaire qu'il en soit de même pour la sculpture. En effet, il ne peut y avoir à cet égard rien de plus rationnel et de plus logiquement juste à la fois que d'avoir voulu qu'à la distance où les principales masses et les détails de l'architecture commencent à devenir sensibles à l'œil, il en fût de même pour les principales masses et les détails de la sculpture. Quand, dans un autre exemple de l'art grec, dans les restes du temple de Jupiter Olympien, à Agrigente, qui n'était entouré que de colonnes engagées, nous voyons que les sculptures des frontons étaient adhérentes aux tympans, et de très haut relief au lieu d'être en ronde-bosse, ainsi qu'on les voit dans les temples à colonnes isolées, comment ne pas être saisi d'une profonde admiration pour cette permanence du principe d'unité et d'harmonie que ces faits démontrent dans l'application de la sculpture aux monuments?

C'est surtout à la vue d'un des frontons du temple d'Égine, dont nous avons eu occasion d'étudier l'effet général sur une restitution faite avec l'ensemble des figures placées selon leur destination primitive, et encore à l'étude que nous avons faite à Florence et à Berlin d'une semblable restitution de la *Famille de Niobé*, que nous avons pu fixer notre jugement à cet égard. Nous avons trouvé, depuis, la confirmation de ce jugement dans une admirable composition de Thorwaldsen destinée à orner le fronton ou portique de la cathédrale de Copenhague, et dont le sujet était la *Prédication de saint Jean dans le désert*. Il est aussi confirmé par l'effet de la composition du fronton de Notre-Dame de Lorette à Paris, par M. Nanteuil, malgré l'exiguïté, ou, pour mieux dire, à cause de l'exiguïté du champ dont le sculpteur pouvait dispo-

ser. Enfin nous citerons encore à l'appui la *Résurrection du Christ*, composition exécutée par M. Cortot (*voy.*) pour le fronton de l'église du Mont-Valérien et digne de l'art antique.

Ainsi les exemples des plus belles époques de l'art et les heureuses imitations qui, de nos jours, en ont été faites, concourent avec les avantages que nous venons d'énumérer à établir cette vérité que, de tous les genres de sculpture applicables à la décoration du tympan d'un fronton porté par des colonnes isolées, celle de ronde-bosse remplit seule toutes les conditions de convenance; que celle de haut-relief peut être également employée aux frontons accompagnés de colonnes engagées ou surmontant des façades sans colonnes; enfin que celle de bas-relief, avec plusieurs plans de figures superposées les unes aux autres, sera toujours le système le moins convenable dans l'application de la sculpture aux monuments.

Si la décoration la plus importante des frontons était celle des sujets sculptés remplissant tout le tympan, elle n'était pas la seule pourtant. Quelquefois les frontons ont été décorés par les anciens avec des médaillons ornés de bustes, comme on le voit à Éleusis; d'une figure seulement ou de plusieurs figures, comme on en voit sur des bas-reliefs; d'ornements sculptés sans figures, comme le montrent des monuments existants; enfin d'ornements peints, comme le font voir plusieurs peintures de Pompéia et des représentations de temples sur des vases. Tous ces motifs bien appliqués, selon la dimension du fronton ou le caractère de l'édifice qu'il surmonte, peuvent offrir des résultats également heureux.

Une autre décoration du fronton est celle de socles ou piédestaux élevés aux angles et au sommet, et qu'on appelle *acrotères* (*voy.*). Ils étaient destinés à être surmontés de toutes sortes d'objets allégoriques, comme des chars attelés de deux ou quatre chevaux, qui surmontaient le faîte du temple de Jupiter Capitolin à Rome; de sujets isolés, comme des Victoires, des Renommées ou des divinités, des boucliers, des sphinx, des aigles, des griffons, ou tout autre genre d'animaux en rapport avec la destination du monument; des vases, des trépieds et des antéfixes. Souvent même les rampants étaient bordés d'un ornement découpé et continu, et, comme on le voit sur plusieurs médailles romaines, il y avait souvent aussi sur les rampants des figures ou couchées ou debout, en même temps qu'aux extrémités des frontons.

L'origine et le but du fronton aurait dû naturellement en limiter l'emploi au faîte des bâtiments, ainsi qu'il avait lieu chez les Grecs : non que ceux-ci en restreignissent l'application aux temples seuls, comme on l'a cru et comme on l'admet généralement; car il existe encore aujourd'hui plusieurs genres de monuments, tels que les propylées de plusieurs villes de la Grèce, l'entrée d'un marché et les portiques de la Tour des Vents à Athènes, les édifices destinés à renfermer aussi beaucoup de tombeaux d'origine hellénique, comme à Olympie, les trésors de différentes villes et colonies grecques dont parle Pline, qui tous avaient des frontons; mais il n'entra jamais dans leur pensée d'en couvrir les portes et les fenêtres dans l'intérieur de leurs édifices, comme l'ont fait les Romains et les modernes. En effet, si l'on peut admettre l'application du fronton à des portes et à des fenêtres placées à l'extérieur d'une façade où il aurait au moins un but d'utilité, pour rejeter les eaux à droite et à gauche de ces ouvertures, il ne peut en être ainsi dans des espaces qui sont à couvert et où l'eau ne peut arriver. Le sentiment de la convenance alla sous ce rapport si loin chez les Hellènes qu'ils ont également exclu de leur intérieur, et par la même raison, toute espèce de corniche, dont un semblable emploi est non moins contraire au sentiment du vrai que l'emploi du fronton. C'est surtout dans l'usage de placer des frontons au-dessus des croisées, des portes et des niches, que les Romains ont fait alterner très souvent la forme circulaire avec la forme triangulaire; et ce n'est peut-être que dans des applications pareilles qu'on peut tolérer la réunion de ces deux formes.

Quant aux autres genres de frontons, en signalant leurs noms nous signalerons également leur bizarrerie. On appelle

fronton *à jour* celui dont le tympan est évidé pour laisser passer le jour; *à pan*, celui dont la corniche supérieure forme trois parties en pans coupés; *brisé*, celui dont les côtés rampants sont coupés ou recourbés; *double* et *triple*, celui qui en couvre un ou deux autres; *entrecoupé*, celui dont le sommet est laissé ouvert pour y placer un cartouche, une niche, un médaillon, etc. Le fronton *gothique* est une espèce de pignon de la forme d'un comble très élevé, souvent à jour, souvent plein, et formant ordinairement un triangle équilatéral ou isocèle; on en voit à presque toutes les façades principales et aux façades latérales de la croix ou du transept des églises d'architecture ogivale. Le fronton *par enroulement* est celui dont les corniches, composées de parties de cercle, forment des consoles ou des enroulements. On appelle fronton *sans base* celui dont la corniche horizontale est supprimée. J. H.

FRONTON (M. Cornelius Fronto) était de Cirte en Afrique. On croit qu'il naquit sous Domitien ou sous Nerva, et que par sa mère il descendait de Plutarque. Il enseigna l'éloquence à Rome avec un grand succès, et fut le maître de Marc-Aurèle et de L. Verus. Antonin-le-Pieux le fit consul en l'an de Rome 896; puis il fut proconsul et obtint encore d'autres dignités. D'une constitution très faible, Fronton était d'autant plus puissant par les ressources de l'esprit. Comme rhéteur, il exerça une grande influence; il avait en littérature grecque de profondes connaissances. Il est probable qu'il mourut entre les années de Rome 918 et 922 ou 165-169 de J.-C.

Il a écrit un grand nombre d'ouvrages; mais nous ne possédions plus de lui qu'une petite dissertation grammaticale intitulée *De differentiis vocabulorum*, qui même n'était pas complète, lorsque, il n'y a pas bien longtemps (1815), le célèbre abbé Maï découvrit toute une série d'ouvrages de Fronton dans la bibliothèque Ambrosienne à Milan. Ils étaient tracés sur un palimpseste; un autre palimpseste du Vatican servit à les compléter. Il est manifeste que, dans l'origine, ces deux manuscrits n'en faisaient qu'un et qu'ils dataient du temps de Commode ou de Sévère. On obtint de cette manière les écrits suivants: *Lettres à Antonin-le-Pieux*, en un livre qui renferme aussi quelques lettres inédites de cet empereur à Fronton; deux livres *à Marcus César*; un troisième *à Verus*, deux de Fronton *à ses amis*; six lettres sur les fêtes de la ville d'Alsium écrites pendant un séjour de Fronton en Étrurie; une correspondance avec Antonin sur l'éloquence, et beaucoup de fragments, entre autres un sur la guerre des Parthes, espèce de consolation sur les revers qu'on y avait éprouvés; un autre fragment, *Principia historiæ*, où sont comparées les campagnes de Trajan et de Vérus; quelques lettres plaisantes à Marc-Aurèle, telles que *Laudes fumi et pulveris*, *Laudes negligentiæ*. Les discours et les autres ouvrages de Fronton n'ont pas encore été retrouvés. Il avait écrit le panégyrique d'Antonin-le-Pieux, principalement en ce qui concerne l'expédition de Bretagne; un remercîment de ce qu'il lui avait conféré le consulat; une invective contre Pélops qui était l'une de ses plus célèbres harangues; une invective contre les chrétiens; une histoire de la guerre contre les Parthes; des commentaires sur Cicéron; un traité *De re rusticâ*, des conversations de table, etc., etc. La manière de Fronton était fort variée, son style très agréable. On le regarde comme l'un des premiers écrivains de son époque; mais l'afféterie et la recherche, défauts universels de la littérature d'alors, ont aussi défiguré ses ouvrages. La déclamation, la phrase, la redondance, ne peuvent compenser la richesse de l'idée et la simplicité de l'expression. Fronton n'est donc pas un autre Cicéron; il ne l'atteint ni dans ses discours ni dans ses lettres. L'abbé Maï a réuni dans ses éditions les jugements des anciens sur son auteur. La première est celle de Milan, 1815, 2 vol., et la dernière celle de Rome, 1823. Une autre édition est celle de Niebuhr, avec des notes de Heindorf et de Buttmann, Berlin, 1816. Dans les *Lettres inédites de Marc-Aurèle et de Fronton*, avec notes, par Armand Cassan (Paris, 1830, 2 vol. in-8°), une traduction française est placée en regard du texte original. Enfin on doit à M. Roth des remarques en alle-

mand sur Fronton et sur le siècle des Antonins, Nüremb., 1817. P. G-y.

FRORIEP (Louis-Frédéric de), membre du conseil supérieur de médecine à Weimar et chef du comptoir d'industrie de cette ville, est né en 1779 à Erfurt, où son père était professeur à l'université. Son éducation fut commencée par les soins de ce dernier, qui lui fit cultiver, d'une manière particulière, les langues modernes. En 1796, il se rendit à l'université d'Iéna pour étudier la médecine sous Hufeland et Loder, qui lui accordèrent leur amitié et leur appui. Après avoir pris le grade de docteur en 1799, il fut nommé sous-directeur de la maison d'accouchement, et dès lors il se livra spécialement à cette partie de l'art de guérir, sous le double rapport de l'enseignement théorique et pratique, inventant divers appareils utiles pour la démonstration. Son principal ouvrage est le *Manuel théorique et pratique d'accouchements*, Weimar, 1802; il en a paru une neuvième édition en 1832. Ses autres travaux, qui sont nombreux, ont eu pour objet l'anatomie et la chirurgie comparées, mais surtout l'histoire naturelle, qu'il s'attacha à populariser, en faisant connaître les travaux de Gall, de Cuvier, de Lamark. Il professa dans plusieurs universités, notamment à Iéna, à Halle et à Tubingue. En 1811, le roi de Wurtemberg le nomma son médecin; mais, en 1816, M. Froriep quitta Stuttgart pour aller s'établir à Weimar, où il fut nommé par le grand-duc conseiller supérieur de médecine. C'est là qu'il prit la plus grande part à la fondation de la *Feuille d'opposition*, journal politique qui n'a pas été sans influence. Mais ce qui a le plus contribué à sa réputation, c'est un recueil très intéressant qu'il publie depuis 1822, sous le titre de *Notices tirées du domaine de la nature et de la médecine*, in-4°. Après la mort de Bertuch (*voy.*), son beau-père, il continua, pour son compte, le Comptoir d'industrie fondé par ce dernier, et se consacra avec la plus grande activité à l'administration de ce bel établissement. Député à la diète en 1823, M. de Froriep prit une part très active aux affaires publiques. *C. L. m.*

FROTTEMENT. C'est la résistance qu'apporte au mouvement de deux corps l'un sur l'autre l'inégalité de leurs surfaces, et qui produit probablement aussi une certaine adhérence des surfaces mises en contact. Toutes les fois que deux surfaces glissent ou roulent l'une sur l'autre, il y a un frottement qui ralentit le mouvement des corps. Le frottement est causé par les aspérités des surfaces qui, placées l'une sur l'autre, engagent leurs parties saillantes dans les parties creuses; et la force qu'il faut employer pour vaincre cette résistance est celle dont les mécaniciens s'occupent depuis longtemps à calculer la valeur.

De là il suit que les différentes parties des machines qui se touchent doivent être aussi polies que possible; mais comme aucun corps ne peut être assez totalement privé de toute inégalité, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre à l'aide d'un microscope, on est obligé de frotter d'huile ou d'autres matières grasses, de plombagine, de talc, etc. L'effet des matières solides est probablement dû à ce qu'elles remplissent les inégalités des surfaces en contact, et par conséquent en augmentent le poli; quant aux substances fluides, il paraît que la grande facilité avec laquelle leurs molécules peuvent tourner les unes autour des autres change, du moins en partie, la nature du frottement.

Le frottement est en raison directe du poids du corps mouvant sur un autre. Si la ligne de direction d'un corps mis en mouvement est oblique au plan sur lequel il se meut, le frottement est plus grand, et la pression perpendiculaire est à la pression oblique comme le sinus total est au sinus de l'angle d'incidence; et le sinus d'un plus grand angle est plus grand, et celui d'un moindre plus petit. Le frottement est presque nul si la ligne de direction du corps mouvant devient parallèle à la surface. On a beaucoup disputé sur l'exactitude du principe que le frottement est proportionné à la pesanteur du corps en mouvement.

Le frottement est moindre dans un corps qui roule que dans un corps qui glisse; car supposant d'abord une rainure dentée, puis une roue dentée mise en mouvement sur cette rainure, et dont les

dents soient perpendiculaires à la circonférence, si l'on fait glisser le corps, la dent, quand elle touchera la rainure, décrira une ligne droite sur sa surface; et comme la dent de la rainure a une résistance semblable, la course est arrêtée et ne peut plus continuer, à moins d'un soulèvement ou de la rupture de l'une des deux dents, soit de la roue, soit de la rainure. La même chose se montrera quand on fera glisser des surfaces brutes les unes sur les autres. Mais si l'on fait tourner la roue dentée sur la rainure, alors la dent ne portera pas une longue résistance dans le mouvement; cette résistance durera seulement le temps d'être déplacée de la cavité par-dessus la dent de la rainure. C'est ce qui arrive également quand on fait rouler un corps sur une surface.

Dans la construction des machines, pour que le frottement n'annule pas en grande partie le pouvoir moteur, on doit éviter qu'aucune partie de la machine ne glisse sur une autre, mais au contraire les faire rouler ou tourner les unes sur les autres. On ne doit pas non plus, comme on le fait ordinairement, laisser les axes des cylindres tourner dans une mortaise ou une matrice concave, mais il faut les établir au milieu de petits rouleaux nommés *galets* : par ce moyen, le frottement est transporté de la circonférence de ces rouleaux à leurs pivots, et le frottement deviendra d autant plus petit que l'on aura des roues dont les axes agiront les uns sur les autres. Paul Casati l'a démontré dès le XVII^e^ siècle, et l'expérience n'a fait que confirmer sa démonstration. Il suit aussi de là qu'une poulie mobile sur son axe résiste moins que si elle y était fixée, et la même chose se remarque sur les roues des voitures. De ces principes, et avec l'aide de la géométrie, Olaus Rœmer voulant déterminer la figure des dents de roues qui opposent la moindre résistance, trouva qu'elles devaient être *épicycloïdales*. Lahire, après lui, fit le même travail et arriva au même résultat. Dans les moulins à scie, les côtés du rectangle du bois que la scie doit couper menu sont ordinairement garnis de roulettes ou petites roues, ce qui diminue considérablement le frottement.

Le frottement est un point de la plus grande importance en mécanique, et l'on a cherché par tous les moyens possibles à en calculer la force. Jusqu'à présent tous ces calculs ne cadrent pas exactement avec l'expérience : la cause principale des erreurs, c'est l'ignorance où l'on est de la valeur réelle du frottement qui n'a pas encore de règles infaillibles et certaines. Il dépend principalement de la structure des corps, de la forme de leurs parties proéminentes, de leur dureté, de leur élasticité, de leur cohérence, et de beaucoup d'autres causes. Dans toutes les démonstrations, on suppose les surfaces des corps d'un poli parfait. La méthode ordinaire consiste dans le calcul du surcroît de puissance que reçoit de la machine la force motrice, tant en raison de sa distance à un point donné que de la direction dans laquelle elle agit : les ingénieurs pensent, en effet, que, dans la pratique, ce surcroît de force communiqué par la machine se perd par le frottement; mais combien de force le frottement fait-il perdre? jusqu'à présent la pratique seule a pu le faire connaître. Amontons est le premier qui, en 1699, chercha à résoudre une question si importante pour la mécanique, et il arriva à conclure que le frottement est simplement proportionnel à la pression; il évalua le frottement au tiers de la pression. Bientôt après, Parent, en 1704, augmenta la théorie d'Amontons de plusieurs considérations fort ingénieuses et résolut quelques problèmes importants. Bulfinger, par plusieurs expériences, confirma les idées d'Amontons, mais il réduisit la force du frottement au quart de la force de pression. On doit encore une grande série d'expériences sur le frottement à Camus, à Musschenbroëck et à Desaguliers: le travail de ces savants donna lieu d'en déduire le principe que le rapport du frottement à la pression est en raison des différentes espèces de matières qui frottent les unes sur les autres, et que ce rapport varie du sixième au tiers. Musschenbroëck prouva par ses expériences qu'Amontons s'était trompé quand il avait assuré que le frottement n'augmentait pas quoique les surfaces augmentassent, pourvu que la pression restât la même. Il trouva, au contraire, que le

frottement augmente quand les surfaces sont plus grandes, mais dans un rapport moindre que celui des surfaces. Fergusson et Vince de Cambridge s'occupèrent également de rechercher la théorie du frottement; mais Coulomb, capitaine au corps royal du génie, fut le premier qui surmonta, en 1782, les principales difficultés qui y sont inhérentes. Coulomb (*voy.*) arriva, à force d'expériences souvent réitérées et bien précises, à pouvoir constater 1° que le frottement du bois sur bois oppose, après un certain temps de repos, une résistance qui est proportionnelle aux pressions; 2° que, lorsque le bois frotte à sec sur bois avec une vitesse quelconque, le frottement est aussi proportionnel aux pressions; mais la force de ce frottement est moindre que celle qu'on remarque au moment où l'on détache les surfaces après quelques minutes de repos; 3° que le frottement des métaux agissant sur les métaux sans enduit est également proportionnel aux pressions, et que l'intensité de ce frottement ne change pas, quelle que soit la vitesse que l'on entretienne, ou que l'on veuille détacher les surfaces après un repos donné. Il constata également que les frottements sont tous très différents quand ils sont causés par des surfaces qui ne sont pas homogènes et agissant à sec l'une sur l'autre.

Il est toujours permis, selon Coulomb, de considérer la résistance du frottement comme composée de deux parties : l'une, proportionnelle à la pression, qui est le frottement proprement dit, et l'autre proportionnelle à l'étendue des surfaces en contact, et qu'on regarde comme provenant de leur adhérence.

Coulomb reconnut le premier la nécessité de distinguer, dans l'évaluation du frottement, le cas d'un mouvement continu et celui où les deux surfaces qui avaient été en contact pendant quelque temps se séparent et commencent à glisser l'une sur l'autre. En 1785, le docteur Vince, en Angleterre, fit plusieurs recherches expérimentales sur le frottement: elles se trouvent dans le recueil des *Transactions philosophiques* de la Société royale de Londres. Les résultats de ces expériences ne s'accordent pas entièrement avec celles de Coulomb. M. Georges Rennie s'occupa aussi de rechercher les lois du frottement : ses travaux sur ce sujet sont renfermés aussi dans le volume de la collection que nous venons de citer, pour l'année 1829. Comme il avait employé à peu près les mêmes moyens d'observations, les résultats furent à peu près semblables; mais, en 1831, le capitaine d'artillerie Morin, à l'aide d'un appareil dont l'idée appartient à M. Poncelet, renouvela toutes les expériences de Coulomb; il fut engagé par l'Académie des Sciences à continuer son travail, et, aidé du ministre de la guerre qui mit à sa disposition tous les matériaux nécessaires, il continua ses recherches et consigna dans ses *Nouvelles expériences sur le frottement* (Paris 1833-34, 3 vol. in-4°) le résultat de ses travaux. Il confirma les lois générales établies par Coulomb, mais il donna au rapport du frottement à la pression une valeur généralement plus grande.

En 1781 Boulard et Margeron s'occupèrent à rechercher le rapport du frottement avec la pression dans le tirage des voitures; ils calculèrent les frottements des différentes espèces de jantes. Le contact d'une jante sur un chemin est un frottement de la seconde espèce, puisque ce sont des parties différentes de surfaces qui touchent successivement différentes parties d'une autre surface. Ici le frottement s'accroît en raison de la pression, et non pas en raison des surfaces. M. le comte de Rumford lut le 15 avril 1811, à l'Institut de France, une série d'observations et d'expériences sur le tirage des voitures, et les travaux de ces trois observateurs, auxquels il faudra ajouter M. Hœrne Wronski (*v.* p. 380), eurent pour résultat de constater l'avantage des roues à larges jantes. A. P-T.

FRUCTIDOR (JOURNÉE DU 18), ou du 4 septembre 1797, coup d'état frappé sur les deux conseils des Anciens et des Cinq-Cents et sur les deux directeurs Carnot et Barthélemy, par les trois autres directeurs Barras, Rewbel et La Révellière-Lépeaux.

On se rappelle que la Convention (*voy.*), arrivée au terme de ses pouvoirs, était tombée dans un discrédit général. La Constitution de l'an III avait placé le

pouvoir exécutif aux mains de cinq directeurs élus par le pouvoir législatif, divisé en deux conseils où des élections à deux degrés faisaient entrer les élus de la classe moyenne (*voy.* les articles Conseil et Directoire); mais la Convention n'osa s'y confier qu'à demi. La faute de la Constituante lui servait de leçon, et pour éviter à cette constitution récemment éclose des secousses qui eussent compromis sa frêle existence, elle décréta qu'un tiers de ses membres seulement serait remplacé par les élections nouvelles. Les deux autres tiers lui assuraient la majorité dans les deux conseils et dans le gouvernement. Mais la classe moyenne ne voulait plus de la Convention, qui reparaissait ainsi sous un autre nom. Les sections de Paris coururent aux armes, et la majorité conventionnelle ne put se maintenir qu'en faisant tirer sur elles le canon du 13 vendémiaire (*voy.*). Satisfaite de sa victoire, elle ne cassa point les élections, quoique faites dans un sens réactionnaire, et voulut rester médiatrice entre la classe bourgeoise et la classe inférieure. Mais comme l'opinion contre-révolutionnaire des royalistes lui semblait prédominer de plus en plus, elle choisit, pour la balancer, les cinq directeurs parmi les conventionnels qui avaient voté pour la mort du roi : La Révellière-Lépeaux, Rewbel, Letourneur, Barras et Carnot (*voy.* ces noms) furent nommés*.

Dans la première année qui suivit l'installation du gouvernement directorial, la minorité introduite par les élections dans les deux conseils s'était montrée réservée dans son opposition. Mais les élections de l'an V (mai 1797), en lui amenant le renfort d'un second tiers, lui donna la majorité dans les conseils et enhardit ses dispositions hostiles. Les Cinq-Cents élurent pour président Pichegru (*voy.*), soupçonné de trahison et privé du commandement de son armée. Barthélemy remplaça Letourneur au Directoire. La politique de celui-ci fut attaquée sans ménagement; on s'éleva contre la continuation de la guerre, contre le désordre des finances; on soutint la liberté illimitée de la presse; les émigrés furent rappelés. Bientôt suivirent des tentatives plus significatives pour rendre les clochers aux églises et soustraire les prêtres catholiques au serment des fonctionnaires publics. Dans les départements se renouvelaient en liberté les représailles contre les patriotes et les acquéreurs de domaines nationaux. Les émigrés et les prêtres réfractaires, rentrés en foule, faisaient indiscrètement éclater leurs projets de renversement.

En présence de tant de manifestations où ils croyaient voir le pouvoir électoral aux ordres de la contre-révolution royaliste, les trois directeurs, Barras, Rewbel et La Révellière-Lépeaux, virent que le parti républicain, acculé dans le gouvernement et dans l'armée, ne pouvait trouver son salut que dans un coup d'état. Sans se prêter à un accommodement qui n'eût fait qu'ajourner leur ruine jusqu'aux élections de l'an VII, ces trois directeurs accueillirent et publièrent des adresses foudroyantes des armées contre les deux conseils. « Tremblez, royalistes! disaient « les soldats de l'armée d'Italie; de l'Adige « à la Seine il n'y a qu'un pas. Tremblez ! « Vos iniquités sont comptées, et le prix « en est au bout de nos baïonnettes ! » L'état-major ajoutait : « C'est avec indi- « gnation que nous avons vu les intrigues « du royalisme menacer la liberté. Nous « avons juré, par les mânes des héros « morts pour la patrie, guerre implacable « à la royauté et aux royalistes !.. Qu'ils « se montrent les royalistes, et ils auront « vécu ! » Le général Augereau (*voy.* son article) avait apporté ces proclamations d'Italie. Les trois directeurs, voulant se servir de lui pour le coup qu'ils allaient porter, mirent sous ses ordres les troupes de la première division militaire. Divers corps, qui avaient franchi le cercle étendu par la constitution à 12 lieues autour de Paris, furent postés à Versailles, à Meudon, à Vincennes. De leur côté, les conseils menacés se disposèrent au combat. Leur autorité fut concentrée dans les inspecteurs de la salle, auxquels les 1,200 grenadiers de leur

(*) Le lecteur se reportera à l'article Directoire (T. VIII, p. 282) pour se former une idée complète de la situation où ces magistrats suprêmes trouvèrent la France. *Voy.* aussi l'article Babeuf. J. H. S.

garde reçurent ordre d'obéir. Voulant se donner l'appui de la garde nationale, dissoute après le 13 vendémiaire, ils décrétèrent qu'elle serait formée par voie d'élection, bien sûrs que cette composition mettrait aux mains de Pichegru, leur chef, la force matérielle qui leur manquait pour repousser les violences du Directoire. Par un article additionnel, celui-ci fut tenu de commencer le travail de cette organisation dix jours après la publication de la loi.

Les esprits sages avaient voulu prévenir la lutte et, par un rapprochement des constitutionnels, rendre au Directoire une majorité qui le dispensât de recourir à la violence pour échapper à sa ruine. Mme de Staël et ses amis avaient échoué dans cette négociation. Carnot, en demandant formellement aux trois directeurs l'organisation de la garde nationale, avait rompu le dernier fil qui tenait leur résolution en suspens. En vain La Révellière-Lépeaux chercha, par la douceur, à le ramener vers ses collègues et à le faire renoncer à cette demande; en vain Barras et Rewbel, faisant violence à leur haine, se joignirent aux démonstrations amicales de La Révellière pour lui prouver l'erreur et le danger de sa conduite : Carnot resta froid. En ce moment, brouillé avec les Clichiens, dont il avait démêlé la marche contre-révolutionnaire, trop irritable pour se réconcilier avec ses collègues, et dominé d'ailleurs par l'idée fixe du gouvernement légal, que les circonstances rendaient impraticable, il demeurait isolé dans le vide, mais fort de la pureté de ses intentions. Il renouvela donc sa proposition. Alors ses collègues, persuadés qu'il était d'accord avec leurs ennemis, levèrent la séance et résolurent d'agir sans délai.

Avec un peu d'argent envoyé par Hoche, une partie des grenadiers des deux conseils avaient été gagnés; car on tenait surtout à éviter l'effusion du sang. Les trois directeurs, réunis dans la soirée du 17 fructidor, chez Rewbel, avec les ministres convoqués, se mirent à rédiger des ordres et ne permirent à personne de sortir, ne communiquant au dehors que par Augereau et ses aides-de-camp. Le plan était d'arrêter pendant la nuit Carnot et Barthélemy, d'entourer le palais des Tuileries où siégeaient les deux conseils, d'enlever à leurs grenadiers les postes qu'ils occupaient, de dissoudre les deux commissions de leurs inspecteurs de la salle, et, après avoir fermé le lieu des séances, de réunir à l'Odéon et à l'École de Médecine les députés sur lesquels on pouvait compter pour en obtenir une loi contre les députés dont on voulait se défaire.

Depuis quelques jours, une foule de députés, jetés dans la terreur par les avis qu'ils recevaient, se réunissaient la nuit aux Tuileries, auprès de la commission des inspecteurs; mais ne voyant pas arriver le coup annoncé, ils avaient fini par s'indigner contre les alarmistes. Le directeur Barthélemy, trompé lui-même, leur avait fait dire que pour cette nuit rien n'était à craindre.

L'adjudant général Ramel, commandant de la garde des conseils, avait surpris des émissaires dans les casernes, dans les rangs de ses grenadiers, et venait de refuser un avancement offert par le ministre dans un autre corps. Le 17 au soir, après avoir visité ses postes autour des Tuileries, il alla prendre les ordres de la commission des inspecteurs, avec Émery, Dumas, Vaublanc, Thibaudeau, etc. Ils s'indignaient des avis annonçant une attaque. Avant minuit ils se retirèrent en sécurité. Rovère coucha seul aux Tuileries, et Ramel retourna à son quartier où il s'assura que ses grenadiers étaient prêts à prendre les armes. Le 18, à une heure du matin, il reçut du ministre de la guerre l'ordre de se rendre chez lui, et n'en fit rien, craignant d'être séparé de sa troupe. Plusieurs colonnes de troupes entraient alors dans Paris; on entendait le roulement des canons. Ramel avertit Rovère, qui le rassura, prévenu que depuis plusieurs jours des troupes devaient aller manœuvrer de bonne heure. Retiré chez lui, Ramel reçoit à trois heures et demie l'ordre du général Lemoine de donner passage par le Pont-Tournant à une colonne de 1,500 hommes. Un général de brigade, Poirat, son ancien camarade, avait apporté le billet, et lui assura que la résistance était inutile, car il était déjà enveloppé par 12,000 hom-

mes avec 40 pièces d'artillerie. Dans ce moment, un coup de canon fut tiré près de lui. Ramel, sans vouloir écouter d'autres ordres que ceux du Corps législatif, fit prendre les armes à sa réserve, envoya des ordonnances chez les deux présidents. Trouvant à la commission le général Pichegru, il l'emmena reconnaître avec lui l'investissement déjà formé, et renouvela l'ordre aux postes du Carrousel et du Pont-Tournant de tenir ferme et de ne se retirer que sur un ordre signé de lui. Mais bientôt le poste du Pont-Tournant fut forcé, les divisions Augereau et Lemoine remplirent le jardin; une batterie fut dirigée sur la salle du Conseil des Anciens. Dans cette extrémité, Ramel demandait l'ordre de repousser la force par la force; mais les députés, voyant la résistance inutile, lui défendirent de faire feu. Les députés déjà réunis, après de vives altercations avec le général Verdière, refusant de se retirer, celui-ci ferma toutes les issues et défendit de laisser sortir personne. Ramel contenait encore sa troupe dont quelques officiers faisaient éclater des murmures : bientôt Augereau parut et lui ordonna de se rendre aux arrêts. Comme une troupe de ses ennemis s'était jetée sur lui à un geste menaçant, et le traînait en déchirant ses habits, Augereau le tira lui-même de leurs mains*. Vers huit heures du matin, beaucoup de députés étaient venus se réunir courageusement dans leurs salles. Des officiers les firent retirer. Ils résolurent de faire une seconde tentative. Vers onze heures, avec les deux présidents en tête, ils traversèrent à pied les rues de Paris, le Carrousel où était amassée une foule silencieuse, et se présentèrent aux portes des Tuileries. Comme ils insistaient après un premier refus, un détachement les poursuivit jusqu'à ce qu'ils fussent dispersés. Plusieurs d'entre eux furent arrêtés parce qu'ils s'étaient réunis encore dans une maison et s'occupaient à faire une protestation. Au Temple, ils trouvèrent le directeur Barthélemy arrêté pendant la nuit. Carnot s'était enfui à temps.

Cependant vers midi les députés partisans du Directoire, réunis aux lieux indiqués, se formèrent en permanence dès que les incertains, ralliés, eurent porté à 126 le nombre des Anciens et à 251 celui des Cinq-Cents. Ceux-ci nommèrent une commission de cinq membres chargée de présenter une loi de salut public; car les pièces communiquées par le Directoire prouvaient la trahison de Pichegru et l'existence d'un vaste complot royaliste. Une même mesure condamna à la déportation les deux directeurs Carnot et Barthélemy, 42 membres des Cinq-Cents, onze des Anciens*. On y joignit quelques autres personnes et les rédacteurs de 42 journaux. Les élections de 48 départements furent cassées, et les lois en faveur des prêtres et des émigrés rapportées. Ainsi que l'a remarqué M. Mignet, c'était le quatrième grand désastre essuyé depuis six ans par les royalistes. Le 14 juillet (1789) les avait dépossédés du pouvoir, et le 10 août (1792) mis en dehors de la constitution. Le 13 vendémiaire (4 oct. 1795) et le 18 fructidor, en brisant leurs tentatives, ruinèrent pour longtemps leur parti. Quant à celui des républicains constitutionnels, il n'avait pu sauver la révolution qu'en remplaçant de nouveau le gouvernement légal par la dictature. Cette nécessité funeste, en accusant l'impuissance de la constitution de l'an III, était l'avant-coureur du 18 brumaire. *Voy.* l'article. D-E.

FRUGALITÉ, modération dans la consommation de ce que l'on possède, qui s'applique principalement à la manière dont on se nourrit; car l'on dit : une table frugale, une nourriture frugale; et quoique l'on dise aussi, vivre frugalement, on n'appliquerait cette expression ni à la demeure, ni aux meubles, ni aux vêtements. On confond souvent la frugalité avec la sobriété, quoique l'extension de ce dernier mot soit telle que l'on peut même dire d'un homme : il est sobre de paroles. Ces anciens Perses qui vivaient de pain et de cresson et ne buvaient que de l'eau, étaient remarquables par leur frugalité, ainsi que les Romains, aux pre-

(*) *Journal de l'adjudant général Ramel*, p. 12 à 23 (Londres, 1799).—*Voir* cependant l'article *Ramel* de la *Biographie universelle*.

(*) Aux articles Conseil des Anciens et Conseil des Cinq-Cents, on a donné les noms des principaux *fructidorisés*. S.

miers temps de la république. A Lacédémone, la frugalité était ordonnée par les lois. Chez les peuples qui ont rendu des lois somptuaires, on a toujours réglé les repas de la manière la plus frugale. Cette vertu (il faut la nommer ainsi, puisqu'elle participe de l'esprit d'ordre et d'économie) est plus commune parmi les nations du Midi que parmi celles du Nord : le climat la rend plus facile à exercer; elle devient plus rare à mesure que la civilisation avance ou n'est pas même commencée. Les plus illustres d'entre les Romains, après les conquêtes, s'excitaient au vomissement, dans les festins, afin de manger encore ; les excès et la recherche de Vitellius et des autres empereurs sont connus. Ainsi que ces anciens, les sauvages de l'Amérique et les Hottentots, quand l'occasion s'en présente, mangent si immodérément que pendant plusieurs jours ils sont incapables de se mouvoir. Dans l'antiquité, cependant, la frugalité fut toujours célébrée; Juvénal dit avec autorité : *Peu de chose suffit pour vivre*, et ses paroles étaient un reproche à ceux de ses concitoyens qui, ainsi qu'Apicius (*voy.*), dévoraient en un repas plusieurs années de leurs revenus. On est frugal par nature ou par raisonnement : Napoléon préférait les aliments les plus simples et ne donnait qu'un quart d'heure à son dîner; le Vénitien Cornaro, ayant ressenti à l'âge de vingt ans une attaque de goutte, régla sa vie d'une manière si frugale qu'il atteignit sa centième année sans éprouver de nouvelles douleurs. La primitive Église, en faisant une loi du jeûne et de l'abstinence, encouragea la frugalité parmi les premiers fidèles. Le plus frugal des peuples est celui qui habite les côtes sud de l'Asie : deux tasses de riz et quelques fruits suffisent chaque jour à la nourriture d'un Indou. Mais cette frugalité serait incompatible avec la température des contrées septentrionales et avec les travaux auxquels se livrent les gens du peuple dans le Nord. Quoi qu'il en soit, les habitudes frugales prolongent la vie, préservent de beaucoup d'infirmités, et sont l'indice d'un caractère modéré et sage. L'homme pauvre et frugal ne s'enivre pas, et son travail suffit pour le garantir de la misère ; l'homme riche et frugal ne s'endette point, et peut disposer de son superflu en faveur du pauvre. *Voy.* Sobriété et Tempérance. L. C. B.

FRUGIVORES (de *fruges*, fruits, blés, et de *vorare*, dévorer), nom par lequel on désigne des animaux qui se nourrissent de graines et de fruits, par opposition à ceux qui vivent de chair ou d'herbages. Cependant on remarque que les mêmes animaux se nourrissent de différentes substances végétales : ainsi les rongeurs ne se bornent pas aux fruits; les herbivores de leur côté mangent aussi des fruits et des graines; il y a même des carnassiers qui se rejettent aussi sur les aliments végétaux. Une organisation un peu différente de l'appareil digestif caractérise ces diverses divisions du règne animal. *Voy.* Animal. F. R.

FRUGONI (Carlo-Innocente). Voici ce que ce poëte italien a écrit lui-même sur son compte à Fabbroni : « Né d'une des meilleures familles de Gênes, le 21 novembre 1692, mis dans un collége à dix ans, je fus affublé à quinze ans d'un capuchon de moine, sans être appelé le moins du monde à cette vocation par celui qui choisit les siens et les soutient dans la voie qu'il leur a fait prendre. A seize ans je prononçai, à contre-cœur, des vœux redoutables, et fis la joie de mes frères par une renonciation forcée et mal comprise aux biens de ce monde. Je fus mauvais religieux, parce que je l'étais malgré moi-même. Je serais mort de tristesse et de rage dans un état aussi contraire à mes goûts, si la sérénissime maison Farnèse ne m'eût abrité à l'ombre de ses ailes. Le cardinal Bentivoglio eut pitié de ma misère, exposa au pape (Clément XII) mes angoisses : ce pontife adorable me fit séculier et allégea en grande partie le poids de mon malheur. Néanmoins, je n'ai pu tirer des griffes d'un mien neveu ma part dans la succession de mon père, qui se monte à 30,000 livr. de Gênes, et le coquin me verrait pendre qu'il ne me donnerait pas un sou. » Nous avons peu de chose à ajouter à cette piquante autobiographie. Il est facile de voir que Frugoni était un de ces *abbati* chez qui, comme on l'a dit de l'abbé de Gondy, la soutane ne tenait à rien. Homme d'esprit et de plaisir, poëte lau-

réat à la suite de la petite cour des Farnèses, puis de l'infant don Carlos à Parme, il s'est néanmoins montré beaucoup trop modeste, dans la même lettre, en se contentant du titre de versificateur. Frugoni fut un des restaurateurs de la poésie lyrique au XVIII^e^ siècle. Du reste, il est peu de genres dans lesquels il ne se soit essayé : *canzoni*, sonnets, odes, poëmes, drames, etc., on trouve de tout dans le recueil de ses œuvres, imprimé à Parme en 1779, en 9 vol. in-8°, par les soins du comte Gaston Rezzonico della Torre, qui a mis en tête une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur. Frugoni mourut le 20 décembre 1768. R-Y.

FRUIT. On entend par ce mot, en botanique, un ovaire fécondé, soudé ou non avec son calice. Son étude forme une partie importante de la science et se nomme *carpologie* (καρπὸς, fruit). Le fruit est, en effet, le résultat de toute la végétation, et les graines sont le moyen mystérieux par lequel l'espèce est reproduite.

L'existence du fruit commence au moment où, la fécondation étant accomplie, les organes floraux changent d'aspect : les étamines et la corolle tombent ; le calice se détache ou grandit en persistant ; les ovules se changent en graines, et elle finit à la *dissémination* des graines, c'est-à-dire à l'époque où, la maturité du fruit étant complète, les différentes parties qui le composent s'ouvrent, se désunissent, se détruisent, de manière à permettre aux graines de se semer et de se développer.

Le fruit offre à examiner la partie analogue aux parois de l'ovaire : on la nomme péricarpe (περὶ, à l'entour, καρπὸς, fruit), et celle qui correspond à l'ovule ou aux ovules, et qui est appelée *graine*. Si nous examinons le péricarpe dans la pêche, par exemple, nous le trouvons, comme dans la plupart des fruits, composé de trois enveloppes : 1° celle qui ressemble à une peau couverte de duvet, *épicarpe* (ἐπὶ, sur) ; 2° celle qui constitue la chair, *mésocarpe* (μέσος, milieu) ; 3° la portion ligneuse, vulgairement noyau, *endocarpe* (ἔνδον, en dedans). Il arrive fréquemment que ces trois enveloppes, ou l'une d'elles, surtout le mésocarpe, sont beaucoup moins distinctes. Il est certains fruits, comme la pomme, qui pourraient induire en erreur. En effet, dans la pomme, la peau lisse de l'extérieur et la chair que l'on mange, ne font pas partie du péricarpe : elles appartiennent au calice qui s'est soudé aux ovaires et qui s'est accru de manière à les envelopper entièrement. Si l'on examine la partie de la pomme opposée à la queue, on y trouve une petite cavité sur les parois de laquelle on découvre facilement cinq petites languettes qui ne sont autre chose que l'extrémité des divisions d'un calice. Il y existe en outre un nombre considérable de petits corps noirâtres : ce sont les débris des étamines qui adhéraient au calice. Quelle que soit la structure du péricarpe, qui, dans la pomme, est constitué par cette substance comme cartilagineuse qu'offre le milieu du fruit, il renferme une ou plusieurs cavités ou loges destinées à la graine ou aux graines ; car chacune des loges peut contenir une seule ou plusieurs graines. Le péricarpe reçoit les dénominations d'*uniloculaire*, de *biloculaire*, etc., ou de *polyloculaire* ; et les loges celles de *monosperme*, de *disperme*, etc., ou de *polysperme*, suivant qu'ils renferment une seule loge ou une seule graine, deux loges ou deux graines, etc., etc., ou un nombre indéterminé de loges ou de graines. Une tête de pavot, selon Grew, contient jusqu'à 8,000 graines. Les cloisons qui séparent les loges sont *vraies* ou *fausses* : dans le premier cas, elles sont constituées par deux lames de l'endocarpe comprenant entre elles un prolongement du mésocarpe, comme cela se voit dans les mauves, etc. ; dans le second cas, ces cloisons sont presque toujours formées par des trophospermes ou placentas qui ont pris un développement considérable, comme cela se voit dans le pavot et dans la plupart des plantes de la famille des crucifères. On reconnaît de suite la nature de ces cloisons à leur position, qui est opposée aux divisions du stigmate ou à chaque stigmate quand il y en a plusieurs, tandis que les vraies cloisons leur sont alternes. Les cloisons peuvent aussi être complètes ou incomplètes, c'est-à-dire qu'elles s'étendent dans toute la hauteur ou la largeur des loges ou dans une partie seulement. Le fruit de la *pomme épineuse* (*datura stramonium*) offre ces

deux sortes de cloisons. Au péricarpe appartient aussi l'assemblage des vaisseaux nutritifs de la graine, d'abord renfermés dans le mésocarpe qu'ils constituent quelquefois entièrement, et ensuite perçant l'endocarpe pour s'avancer dans la loge ou les loges du péricarpe. A la sortie de l'endocarpe, ce faisceau de vaisseaux prend le nom de *trophosperme* (τρέφω nourrir, σπέρμα, semence, graine), et ses divisions sont appelées *funicules* ou *podospermes* (ποῦς, ποδὸς, pied). Dans les légumes (pois, haricots, fèves, etc.), le trophosperme est moins distinct que les funicules; c'est le contraire dans la plupart des primulacées.

Pour terminer enfin ce qu'il y a de plus important à exposer sur le fruit, il faut ajouter que certains péricarpes peuvent rester parfaitement clos de toutes parts : on les nomme alors *indéhiscents;* ou présenter des ouvertures produites, soit par écartement des pièces qui les composent, soit par une véritable rupture, résultat d'une dissociation véritable de pièces appelées *valves :* il est, dans ce cas, appelé *déhiscent*. M. Richard établit trois classes de fruits : les *fruits simples*, c'est-à-dire qui proviennent d'un seul pistil renfermé dans une fleur, classe qu'il divise en deux sections, les *fruits secs* et les *fruits charnus*. Exemples de *fruits secs indéhiscents :* le fruit des graminées, nommé *cariopse*, le fruit du chêne, du noisetier, du châtaignier, nommé *glands;* exemples de *fruits secs déhiscents :* le fruit des légumineuses (pois, haricot), appelé *légume*, celui du chou, appelé *silique;* exemples de *fruits simples charnus :* la pêche, l'abricot, nommés *drupes;* le melon, le potiron, nommés *peponide*. La seconde classe renferme les *fruits multiples*, formés par la réunion de plusieurs pistils provenant d'une même fleur : on y trouve la *mélonide*, qui comprend la poire, la pomme, la nèfle, etc. La troisième classe contient les *fruits agrégés*, c'est-à-dire formés de la réunion de plusieurs pistils provenant de plusieurs fleurs : on y trouve le *cône*, fruit des pins, des sapins, des cèdres, etc.; le *sorose*, exemples : la mûre, l'ananas; le *sycone*, exemple : la figue.

Quant à la graine, il n'en est point parlé dans cet article, bien que faisant partie constituante du fruit : on lui consacrera un article séparé. C. L-R.

FRUITIER, local destiné à la conservation des fruits que l'on met en réserve pour l'hiver. On sait que les pommes, les poires et le raisin sont à peu près les seuls que l'on puisse garder ainsi, les autres, à raison de leur nature pulpeuse, subissant bientôt une fermentation qui les décompose.

L'observation ayant montré quelles étaient les conditions favorables à la fermentation, on a construit ou disposé les fruitiers de telle sorte que la température y soit uniforme, et, autant que possible, inférieure à +10°. Une cave bien sèche et à l'abri des attaques des insectes et autres animaux avides de fruits, une chambre isolée exposée au nord, mais fermée de manière à ce qu'il n'y gèle pas et qu'il n'y ait pas de lumière, sont les localités les plus convenables. On y construit des casiers sur lesquels les fruits sont déposés avec précaution sur de la paille ou du sable sec, de telle sorte qu'ils ne se touchent point les uns les autres.

Une fois le fruit rangé, il ne faut entrer dans le fruitier que le moins souvent possible pour visiter ces denrées, et éviter l'introduction brusque de l'air et les variations de température.

D'ailleurs la conservation des fruits sans moyen accessoire est difficile et subordonnée à l'état de maturité plus ou moins parfaite. Les essais même qu'on a tentés pour garder le fruit dans du sable, dans du son, dans de la cendre, etc., ont médiocrement répondu à l'attente de ceux qui les ont tentés. F. R.

FRUITIERS (ARBRES). On donne ce nom à tous les arbres dont les fruits sont mangeables; les jardiniers le donnent aussi aux arbrisseaux qui jouissent de la même propriété.

On ne compte guère plus d'une vingtaine d'arbres et d'arbrisseaux fruitiers indigènes à nos climats : ce sont, et même de ce nombre quelques-uns méritent à peine d'être connus comme tels, l'*alisier*, l'*arbousier*, l'*azerolier*, le *caroubier*, le *châtaignier*, le *cognassier*, le *cormier*, le *cornouiller*, l'*épine-vinette*, le *figuier*, le *framboisier*, le *groseiller*, le *hêtre*, le *merisier*, le *micocoulier*, le

myrtille, le *néflier*, le *noisetier*, l'*olivier*, le *pin à pignon*, le *poirier*, le *pommier* et le *prunier*.

Nous devons à l'Afrique et à l'Asie : l'*abricotier*, l'*amandier*, le *broussonetier*, le *cerisier*, le *chêne à glands doux*, le *goyavier*, le *grenadier*, le *jambosier*, le *jujubier*, le *mûrier noir*, le *néflier du Japon*, le *noyer*, le *pêcher*, le *pistachier*, le *plaqueminier*, l'*oranger* et la *vigne*.

Les vastes contrées qui nous ont déjà transmis ces richesses et les diverses régions du Nouveau-Monde possèdent encore une foule d'arbres fruitiers plus ou moins précieux. Plusieurs sont cultivés dans nos serres, d'où malheureusement ils ne sortiront probablement jamais; d'autres nous sont à peine connus d'après les rapports imparfaits des voyageurs.

Au nombre des premiers nous citerons l'*arbre à pain* (*artocarpus incisa*, L.) des îles de la mer du Sud, le *cocotier* (*cocos nucifera*, L.), le *dattier* (*phœnix dactylifera*, L.), le *bananier* (*musa paradisiaca* et *sapientium*, L.), tous quatre également répandus en Asie; l'*avocayer* (*laurus Persea*, L.) des Antilles; divers *goyaviers* et plusieurs *jambosiers* autres que celui que nous possédons déjà, tels que les *psidium cattleianum* de Chine et *pomiferum* de l'Inde; les *eugenia malaccensis*, *pseudopsidium* et *cotinifolia* (Miller) des îles de la mer du Sud et de l'Amérique méridionale; l'*anona chærimolia* (Lam.) fort estimé au Brésil et au Pérou, et quelques autres *corosols* tous originaires des Indes occidentales; le *mammæa Americana* des Antilles; le *litchi* (*dimocarpus litchi*, W.), le *long-yen* ou *long-an* (*dimocarpus long-an*, H. K.) tous deux de Chine; le *manguier* (*mangifera Indica*, L.), dont on connaît à Java un grand nombre de variétés; le *mangoustan* (*garcinia mangostana*, L.), l'un des meilleurs fruits de l'Asie; le *bligbia sapida* (H.K.), originaire de Guinée; le *grias cauliflora* de la Jamaïque, le *durio zibethina* (L.) de la presqu'île de l'Inde, et diverses *passiflores* d'Amérique.

On a classé les arbres et arbrisseaux fruitiers cultivés en pleine terre dans nos climats en quatre groupes principaux :

1° Ceux qui donnent des fruits en baies, tantôt agglomérées, comme la mûre, la framboise; tantôt solitaires, comme la figue, le groseiller à maquereau; tantôt enfin réunies en grappes plus ou moins lâches, comme le raisin, l'épine-vinette;

2° Ceux dont les fruits renferment des pepins proprement dits, tels que la pomme, la poire, ou des osselets, comme le néflier, l'alizier;

3° Ceux qui produisent des fruits à noyau, tels que l'abricot, la pêche et la cerise;

4° Et enfin ceux dont les fruits sont renfermés dans une coque recouverte d'enveloppes peu ou point charnues, comme la châtaigne, la pistache, la noisette, ou d'enveloppes charnues, comme l'amande et la noix.

Quelques arbres fruitiers, tels que le chêne à glands doux, le pistachier, des abricotiers, divers pêchers, etc., semblent former autant d'espèces ou de types que la nature prend soin de perpétuer, puisqu'elles se propagent généralement sans variations notables par la voie des semis; les autres, comme nos pommiers et nos poiriers cultivés, la plupart de nos pêchers, de nos abricotiers, de nos vignes, etc., sont de simples variétés obtenues originairement de semis sous l'influence inexpliquée d'une longue culture, et qui disparaîtraient bientôt de la surface du globe sans les soins intéressés que nous prenons de leur conservation. Ces fruits délicieux, que les jardiniers considèrent à si bon droit comme *améliorés*, ne sont donc réellement produits que par des déviations aux lois ordinaires de la nature : aussi a-t-elle posé des bornes à leur reproduction et voulu que leurs graines donnassent naissance à des variétés différentes qui s'éloignent à la vérité parfois de plus en plus du type primitif, mais qui tendent presque toujours à s'en rapprocher.

On cultive les arbres fruitiers *en serres*, pour conserver les espèces exotiques ou forcer les espèces indigènes à donner des produits plus assurés ou plus précoces; *en espaliers*, pour obtenir de plus beaux fruits et pour accélérer ou compléter leur maturité; enfin, *en plein vent*. Le petit nombre de ceux qu'on cultive en serres, presque exclusivement dans le nord de l'Europe, exigent des soins particuliers

dont nous parlerons au mot SERRE. Du reste ils sont, comme les arbres d'espalier et la plupart des plein-vents, soumis à diverses opérations fort distinctes, trop souvent assez mal comprises des jardiniers qui n'ont pas fait une étude un peu spéciale de la physiologie végétale. Pour modifier leurs formes naturelles, maintenir également la sève dans toutes leurs parties et les conserver par conséquent en état de santé et de fécondité; pour régler la proportion la plus favorable des fruits et obtenir annuellement des récoltes plus certaines et de meilleure qualité, on a recours, selon les circonstances à la *taille*, à l'*ebourgeonnement*, au *palissage*, au *pincement*, au *cassement*, à l'*arcure*, aux *incisions annulaires*, etc., etc. *Voy.* TAILLE. O. L. T.

FRY (ÉLISABETH), Anglaise célèbre par sa charité chrétienne et comme membre de la secte des Amis, naquit en 1780. Elle descend d'une famille originaire de la Normandie. Encore enfant, elle pria un jour son père de la conduire dans une prison, qu'elle visita avec un intérêt qu'on n'aurait pas attendu d'une petite fille de son âge. L'impression que lui laissa cette visite ne s'effaça jamais de son esprit, et plus d'une fois on l'entendit former le vœu que quelque personne charitable se consacrât à l'amélioration morale des femmes détenues. Cette tâche, aussi pénible que glorieuse, lui était réservée.

Elle était encore jeune fille lorsqu'elle fonda, dans la maison de son père, une école pour 80 enfants pauvres. En 1800, elle épousa M. Fry, quaker aussi religieux que riche, qui se serait fait un scrupule de conscience de la contrarier dans ses projets. Peu d'années après, elle visita pour la première fois, à Londres, la prison de Newgate. En vain le directeur voulut la dissuader d'y entrer : elle pénétra dans ce repaire du vice et de la débauche, forte de sa confiance en Dieu, et trouva des centaines de femmes entassées dans des salles infectes, sans distinction de condamnées ou de prévenues, et occupées les unes à jouer aux cartes, les autres à lire de mauvais livres, mais pas une à travailler utilement. Sans se laisser effrayer par leur grossièreté et leur cynisme, elle leur parla avec tant de douceur, s'informa avec tant de sollicitude de leurs besoins, qu'elle finit par se faire écouter. Avant de les quitter, elle leur proposa de lire ensemble un chapitre de l'Écriture sainte, et choisit le quinzième de l'Évangile selon saint Luc. L'effet produit par cette lecture fut tel que dès cet instant elle gagna la confiance de ces malheureuses, à qui elle se présentait comme une amie.

Cette visite se répéta plusieurs fois, et M^me^ Fry, voyant ses espérances se réaliser, organisa un comité de dames qui s'engagèrent à se rendre alternativement dans la prison.

Le premier soin de ce comité fut d'établir une école pour les enfants. Persuadée que le sentiment de la tendresse maternelle est le dernier à s'éteindre dans le cœur de la femme la plus corrompue, M^me^ Fry voulut prendre les mères elles-mêmes pour institutrices. Désireuse en même temps d'éviter tout ce qui pourrait sentir l'autorité et éveiller ainsi la défiance des détenues, elle leur laissa le soin de choisir elles-mêmes la plus capable pour maîtresse d'école. Le gouvernement fit disposer un local convenable et l'école fut fondée.

Un grand pas venait d'être fait; mais ce n'était pas assez encore, et il fallait trouver les moyens d'arracher les détenues à la paresse. Le comité se réunit dans la prison; une des dames parla aux prisonnières des avantages de la tempérance et du travail, leur vanta les joies d'une vie consacrée à la religion et à la vertu, et, après leur avoir déclaré que le comité n'avait aucune autorité légale, qu'il ne voulait tenir ses pouvoirs que d'elles-mêmes, elle leur lut un projet de règlement qui fut mis aux voix et adopté.

Ce règlement statuait sur l'établissement d'une directrice, sur la division en plusieurs classes, sur le choix des monitrices à raison d'une pour douze détenues, sur l'ordre du travail, sur la lecture périodique de l'Écriture sainte. Le jeu, l'ivresse, la mendicité, les mauvais livres, les jurements étaient défendus.

La réforme ainsi commencée fut poursuivie avec toute la patience et la persévérance naturelles aux Anglais. Le succès dépassa toute attente : au tumulte, aux imprécations, à la paresse, succédèrent la

paix, la décence et le travail. Un grand nombre de détenues ayant manifesté un sincère repentir, M^me^ Fry obtint du gouvernement l'établissement de maisons de refuge, afin de les soustraire au mauvais exemple que pourrait leur offrir la prison.

Le lord-maire, étonné du changement opéré parmi ces femmes, décida que les dépenses du comité seraient supportées par la ville de Londres, et accorda à M^me^ Fry le pouvoir de punir par un emprisonnement plus rigoureux les fautes commises contre le règlement.

Les soins du comité ne se bornent pas aux détenues de Newgate : ils suivent jusque sur leur vaisseau les condamnées à la déportation; une chambre du navire est disposée pour servir d'école. Une des déportées est choisie pour institutrice, et le comité lui accorde un salaire. Du travail est préparé pour toute la traversée, et les vêtements confectionnés pendant le voyage sont distribués à l'heure du débarquement à celles qui se sont bien conduites. Ces mesures ont déjà produit les résultats les plus heureux.

La sollicitude de M^me^ Fry est venue chercher les détenues même de la France, et, pendant le séjour de quelques semaines qu'elle a fait dernièrement à Paris, elle a visité trois fois la prison de Saint-Lazare. Ici, comme à Newgate, elle n'a eu garde de permettre l'intervention visible de l'autorité : elle s'est présentée accompagnée seulement de quelques dames; ici, comme à Newgate, les malheureuses détenues ont été tout étonnées de l'intérêt qu'on leur témoignait et en ont exprimé leur reconnaissance.

La première salle où on la conduisit contenait plus de cent détenues : elle y lut quelques versets de l'Écriture sainte, et accompagna cette lecture de courtes réflexions qui firent pleurer presque toutes ces femmes. Cette émotion surprit d'autant plus qu'à l'exception de M^me^ Fry personne ne s'y attendait. C'était un attendrissement vrai, sans affectation aucune, et c'était presque toujours quelque passage de la Bible qui en provoquait les manifestations. Dans un des ateliers de travail, elle lut la parabole de l'enfant prodigue. Plusieurs des détenues laissèrent tomber leur ouvrage; quelques-unes éclatèrent en sanglots. Et cette influence merveilleuse, on ne peut l'attribuer à l'éloquence; car le plus souvent M^me^ Fry se borne à prononcer quelques mots des plus simples. Apercevant une jeune Anglaise parmi les détenues les plus dégradées, elle la regarda quelque temps en silence d'un de ces regards pleins à la fois de compassion et de reproches. « Tu ne devrais pas être ici, » lui dit-elle; et ces seules paroles la firent fondre en larmes.

Le seul moyen d'influence de cette femme extraordinaire, elle le dit-elle même, c'est la douceur, la bienveillance avec laquelle elle parle aux malheureuses qu'elle visite. Et cette douceur, cette bienveillance, elle la puise dans une connaissance profonde du cœur humain. « Qui sait, dit-elle, si, dans les mêmes circonstances, je n'aurais pas fait comme elles? » Il faut la voir dans une prison, avec son air digne et respectable, sa figure calme et douce, adressant des paroles d'encouragement aux unes, mettant sans ménagement sous les yeux des autres leur état de dégradation, leur montrant à toutes la route de la vertu comme celle du bonheur. Il y a une expression d'amour dans tout son être; son regard semble aller chercher au fond de l'âme des cordes habituées depuis longtemps à ne plus rendre aucun son.

M^me^ Fry mérite d'être citée comme l'un des beaux caractères de notre époque : pleine de confiance en Dieu, pénétrée de la sainteté de sa mission, on l'a vue, jeune, belle, riche, dédaigner les plaisirs que lui offrait le monde, pour aller s'enfermer dans une prison avec le rebut de son sexe, et s'efforcer de ramener à la vertu des âmes dégradées par le vice. L'âge même n'a point ralenti son zèle; et malgré les soins qu'exige d'elle sa nombreuse famille, chaque vendredi la voit encore allant porter aux prisonnières de Newgate des paroles de paix et de consolation. Sa piété n'a d'égale que son humilité toute chrétienne : se considérant comme un simple instrument dans la main de Dieu, dont elle cherche à pénétrer la volonté jusque dans ses déterminations les moins importantes, c'est à lui qu'elle rapporte toute la gloire de ses succès, et son âme délicate s'afflige des louanges qu'on lui donne

comme si elle en était indigne. E. H-c.

FUALDÈS (PROCÈS), l'une des causes célèbres du XIX^e^ siècle. C'était à l'époque où la France, agitée par les dissensions civiles, venait pour la seconde fois de subir l'invasion armée de l'Europe réunie contre elle; alors qu'une cruelle réaction pesait encore sur nos provinces méridionales, que les verdets du Rhône tuaient et noyaient des généraux français comme pour les punir d'avoir donné trop de gloire à leur patrie; alors enfin que sur chaque point du territoire sévissaient les cours prévôtales. Aussi vit-on la politique mêlée à ce procès criminel et lui donner un immense retentissement.

Dans ce temps de douloureuse mémoire, un homme de bien, ANTOINE-BERNARDIN FUALDÈS, ancien magistrat, vivait heureux et tranquille au sein de sa famille, à Rhodez (Aveyron), où il avait reçu son éducation. Il était né en 1761. Fualdès, retiré des affaires publiques après avoir, pendant 25 ans, été investi des plus hautes fonctions de sa province, était entouré d'estime : dans toutes les charges qu'il avait eu à remplir, il s'était toujours montré d'un caractère ferme et honorable. L'un des juges du général de Custines, il avait bravé le tribunal révolutionnaire et proclamé l'innocence du brave guerrier dont on voulait la perte.

Le 19 mars 1817, ce Fualdès périt assassiné; son cadavre fut retrouvé dans l'Aveyron. La population de Rhodez s'émut à cette nouvelle et demanda vengeance. La justice informa; mais ses efforts parurent trop lents à l'impatience d'un public indigné qui conçut dès lors le soupçon qu'une puissance occulte paralysait les recherches. La rumeur publique accusait les parents et les amis de la victime, et bientôt le bruit se répandit que l'assassinat avait eu lieu dans la maison Bancal. Une dame Manson (Clarisse), qui se trouvait alors dans cette maison, avait vu égorger l'infortuné Fualdès; elle avait couru elle-même les plus grands dangers et n'avait dû la vie qu'à l'intervention de l'un des meurtriers. Interrogée sur ce fait, qu'elle avait déjà avoué à l'aide-de-camp du général commandant le département de l'Aveyron, M^me^ Manson, femme légère et d'une réputation assez équivoque, mais enthousiaste royaliste, nia d'abord; puis, pressée par l'autorité et par son père, elle convint de tout; mais devant le juge d'instruction elle se rétracta encore. Cependant les recherches de la justice firent bientôt découvrir que l'agent de change Jausion, ami intime de Fualdès, devait de l'argent à ce dernier, ainsi que son beau-frère Bastide, et que les billets qui les libéraient étaient d'une date antérieure seulement de quelques jours à l'assassinat. Bastide et Jausion, et plusieurs autres parents de la victime, furent donc arrêtés; Fualdès fils se porta partie civile. A la suite de l'instruction, quelques détenus furent élargis, mais Jausion, Bastide, la femme Bancal (son mari était mort en prison), ainsi que les nommés Colard, Bach, Anne Benoît, Meissonnier et Bousquier, restèrent accusés de meurtre ou de complicité. Bastide, banquier, et Jausion son beau-frère, appartenaient à de bonnes familles du pays. Les assises s'ouvrirent à Rhodez; plus de 400 témoins furent entendus. Néanmoins on manquait de preuves directes; Clarisse Manson seule pouvait en donner, mais elle s'y refusait, et ses dépositions pleines de réticences, de tergiversations et de mystère, laissaient l'opinion des juges en suspens. Cependant, le 12 septembre, le jury porta une sentence de mort contre les principaux accusés. L'arrêt fut rendu et devait recevoir son exécution sur la place même où le crime avait été commis; mais un vice dans la rédaction faite par les greffiers prolongea l'existence des coupables : le jugement fut cassé et la Cour de cassation renvoya l'affaire devant les assises du département du Tarn, siégeant à Alby. Les nouveaux débats s'ouvrirent le 25 mars 1818. La dame Manson, qui dans l'intervalle avait été arrêtée comme complice, et qui du fond de sa prison avait publié des Mémoires ou plutôt une longue diatribe contre M. Clémandot, cet aide-de-camp auquel elle avait fait les premières confidences, parut aux assises, non plus comme témoin, mais comme accusée. Elle joua le plus singulier rôle et jura en présence de cet officier qu'elle ne lui avait rien dit et qu'il en imposait à la justice; comme à Rhodez, elle tomba dans des convulsions

et des évanouissements réels ou simulés, et dans cet état, les mots de poignards, d'assassinat, etc., s'échappaient de sa bouche, ainsi que de violentes apostrophes contre Bastide et Jausion. Mais dans la séance du 3 avril un aveu terrible s'échappa enfin de la bouche de cet inexplicable témoin, et acheva de déchirer le voile épais qui couvrait encore les assassins de Fualdès. Comme Bastide s'était joint aux autres accusés, et notamment à Jausion et à la femme Bancal, pour la supplier de dire toute la vérité, et que chacun attendait l'effet de cette interpellation si audacieuse de la part de Bastide, Mme Manson se leva subitement, l'œil étincelant, et sa voix prenant une expression forte et terrible : « Malheureux, s'écria-t-elle, me reconnaissez-vous ? — Non, je ne vous connais pas.... — Vous ne me connaissez pas !.... Vous êtes un misérable.... Oui, oui, vous avez voulu m'égorger.... » etc. Après cet aveu, Clarisse tomba évanouie. Le lendemain, deux des accusés secondaires, ainsi que la femme Bancal, firent aussi d'importantes révélations sur la manière dont le crime s'était accompli. Le 4 mai 1818, 39 questions furent posées au jury, et toutes résolues affirmativement à l'unanimité. En conséquence, la cour condamna la veuve Bancal, Bastide-Grammont, Joseph Jausion, Bach et Colard, à la peine de mort; Anne Benoît à la peine des travaux forcés à perpétuité, à l'exposition et à la marque; Meissonnier à deux ans d'emprisonnement. La dame Manson, déclarée non coupable, fut aussitôt rendue à la liberté, ainsi que le dernier prévenu. Sur l'appel de plusieurs des condamnés, cet arrêt fut confirmé par la Cour de cassation, et il reçut son exécution, le 3 juin 1818, à l'égard de Jausion, de Colard et de Bastide-Grammont. Celui-ci, comme le premier, protesta qu'il n'était pas coupable : « Je meurs innocent, s'écria-t-il « placé sous l'instrument de mort, et l'on « doit croire celui qui va cesser de vivre; « ses dernières paroles doivent être sa- « crées. » Le même jour, Anne Benoît subit sa peine et fut flétrie; Bach était mort en prison; il fut sursis à l'exécution à l'égard de la femme Bancal, qui s'était pourvue en grâce, et dont la peine fut commuée en une détention perpétuelle.

Ce crime, suivi de son juste châtiment, a donné lieu aux plus étranges commentaires. On a dit entre autres que Fualdès, ayant été renfermé au Temple avec Louis XVI, possédait des papiers d'une grande importance que lui aurait confiés ce prince, et l'on a ajouté que le royaliste Bastide, irrité contre le libéralisme de cet ancien républicain, et voulant à tout prix soustraire les papiers dont le gouvernement avait lieu, assure-t-on, de craindre l'apparition, ne vit d'autre moyen que l'assassinat pour accomplir son dessein. Mais l'absurdité de ces bruits nous paraît démontrée.

Cependant tout n'est pas éclairci dans cette cause si riche en émotions et en péripéties tragiques. On soupçonne que Bancal est mort par le poison, et que ses meurtriers ont voulu prévenir les aveux que cet accusé aurait pu faire. On se rappelle avec étonnement les circonstances de l'assassinat de Fualdès même, les imprudences sans nombre que commirent ses meurtriers, qui sortirent ensemble comme en procession pour porter à la rivière le cadavre de la victime, que la perte de tout son sang fit aussitôt surnager. Mille autres détails entretiennent l'incertitude, et la personne qui le mieux peut-être aurait pu y mettre fin, Mme Manson, est morte à Paris il y a quelques années sans rompre son inconcevable silence.

Le *Procès Fualdès*, imprimé séparément d'après les journaux de Paris qui avaient envoyé leurs sténographes à Rhodez et à Alby, forme plusieurs volumes in-8°. E. P-c-t.

FUCIN (LAC) ou CELANO. Ce lac, désigné par les auteurs latins sous le premier nom, *Fucinus lacus*, situé à 7 lieues d'Aquila, dans l'Abruzze ultérieure, royaume de Naples, a 12 lieues de tour; sa superficie est de 33,635 hectares. Occupant le fond d'un vaste bassin que quelques savants regardent comme le cratère d'un ancien volcan et recevant les eaux des hauteurs d'alentour, ainsi que les terres qu'elles entraînaient avec elles, ce lac tendait naturellement à s'exhausser de plus en plus, étant dépourvu de tout écoulement naturel, du moins en apparence : aussi les débordements de ses eaux

causèrent-ils anciennement de grands désastres; trois villes des Marses, savoir: Valeria, Penne et Archippe, furent submergées avec un territoire très fertile. Sous le règne de Claude, on s'occupa enfin à construire un *émissaire* (*voy.*) ou canal d'écoulement, en perçant le mont Salviano, pour conduire le trop-plein du lac dans la vallée où coule la rivière de Liri. Selon Suétone (*in Claud.*, ch. 20), cette opération coûta peu au gouvernement romain, parce que des particuliers s'en étaient chargés moyennant la concession des terres que l'abaissement du niveau du lac laisserait à sec. Si le même historien n'a pas exagéré, trente mille ouvriers y travaillèrent pendant onze ans. Il fallut percer un souterrain de 33,000 mètres de long, déblayer par le moyen de puits cette longue voûte, maçonner le canal dans une grande partie de son étendue et ménager les chutes, qui étaient considérables à cause de l'infériorité du niveau du Liri. Quand ce travail fut achevé, Claude donna pour l'inauguration du canal une naumachie sur le lac : deux flottilles montées par des esclaves, au nombre de plusieurs milliers (19,000, selon Tacite, *Annal.* XII, 56. 57.), combattirent sérieusement l'une contre l'autre, en présence de la cour impériale et d'une foule innombrable de spectateurs qui occupaient les hauteurs autour du lac. C'est là que les malheureux gladiateurs, venant de livrer combat, saluèrent l'empereur par ce cri déchirant : *Morituri te salutant!* et que, voyant Claude répondre à leur salut, ils espérèrent avoir leur grâce et refusèrent de combattre. Il fallut les forcer à commencer le spectacle sanglant dont l'empereur ne voulait pas avoir fait inutilement les frais. Un grand nombre d'entre eux furent blessés. Après le spectacle, les bondes du lac furent lâchées, et les eaux se précipitèrent avec une rapidité et un fracas effrayants par le canal dans la vallée du Liri. Les empereurs Trajan et Adrien ont fait travailler encore à cet émissaire. Dans la suite, il fut négligé; cependant l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, puis Alphonse, roi de Naples, ont cherché à le remettre en bon état; on y a travaillé aussi à la fin du XVII^e^ siècle. Mais depuis ce temps, le canal s'est encombré au point qu'il faudrait maintenant de longs travaux pour le rétablir. Un ingénieur napolitain, A. de Rivera, a publié à ce sujet un projet très détaillé sous le titre de *Considerazioni sul projetto*, etc. (Naples, 1823, in-4°, avec 2 pl.). Il paraît que les filtrations sont quelquefois si considérables que le niveau des eaux s'abaisse de plusieurs mètres. En 1752, il y eut un abaissement de ce genre qui mit à découvert les ruines de Valeria : on profita de cette circonstance pour fouiller le sol; on en tira des statues et d'autres objets antiques; mais depuis ce temps le lac a haussé plus que dans les siècles précédents. Le lac Fucin nourrit beaucoup de poissons. De violentes tempêtes l'agitent quelquefois comme les lacs enfermés entre les Alpes. D-G.

FUCUS, *voy.* HYDROPHYTES.

FUENTÈS (don PEDRO HENRIQUEZ D'AZEVEDO, comte DE), capitaine espagnol célèbre et homme d'état distingué, né à Valladolid en 1560, était âgé de vingt ans lorsqu'il fit sa première campagne en Portugal sous les ordres du duc d'Albe (*voy.*), dont il gagna la faveur par sa bravoure et sa prudence, et qui lui confia une compagnie de lansquenets. Ennemi irréconciliable des Français, contre lesquels il combattit avec succès dans la guerre de 1598, il chercha à leur faire tout le mal qu'il pouvait, et on a lieu de croire qu'il trempa dans la conjuration du maréchal Biron contre Henri IV. Gouverneur de Milan, il sut se faire craindre des princes et des républiques d'Italie, auxquels il fit sentir la puissance de l'Espagne; mais il s'attira la haine des Grisons en construisant, en 1603, au sommet d'un rocher, près de l'endroit où l'Adda se jette dans le lac de Côme, sur les frontières de la Valteline, une forteresse qui prit de lui le nom de *fort de Fuentès*. Il se couvrit de gloire dans les campagnes des Pays-Bas, où il servit successivement sous Alexandre Farnèse et sous Spinola (*voy.* ces noms), et se distingua surtout au siége d'Ostende. Lorsque l'Espagne déclara la guerre à la France après la mort de Louis XIII, Fuentès, déjà octogénaire, parut en Champagne à la tête d'une armée et alla investir Rocroy; mais le jeune duc

d'Enghien, si célèbre depuis sous le nom du grand Condé, l'attaqua, le 17 mai 1643, malgré l'infériorité numérique de ses forces, enfonça avec sa cavalerie l'infanterie espagnole renommée dans toute l'Europe depuis Charles-Quint et réputée jusque-là invincible, et la détruisit presque entièrement. On trouva parmi les morts le général Fuentès, qui, tourmenté par la goutte, s'était fait porter en litière sur le champ de bataille. Le comte de Fuentès ne s'était pas moins fait remarquer comme diplomate qu'à la tête des armées; il fut employé à diverses missions fort importantes. *C. L.*

FUENTES D'HONOR (BATAILLE DE), livrée près du village de ce nom, dans le royaume de Léon, entre les Français d'une part, et une armée d'Anglais, de Portugais et d'Espagnols de l'autre, du 3 au 5 mai 1811. *Voy.* MASSÉNA et WELLINGTON. X.

FUEROS. C'est le nom sous lequel sont désignés en Espagne les droits et priviléges particuliers de certaines provinces; il répond à notre vieux mot *for* (*voy.*) ou *fors*, emprunté du latin *forum*, et doit, selon toute apparence, avoir la même origine. C'est entre les sommets qui continuent, dans la Péninsule, la chaîne des Pyrénées que se retrouve le berceau de ces institutions vénérables par leur antiquité. Il semble, en effet, qu'on peut sans trop de hardiesse en lier l'origine à l'existence politique de cette vaillante race cantabre qui ne fut jamais entièrement soumise par les Romains et qui conserva tout au moins, sous leur domination, les lois et coutumes anciennes par lesquelles elle se régissait. L'esprit d'indépendance qui s'était maintenu dans ces montagnes avec les franchises municipales dut puissamment seconder les efforts des débris de la race gothique qui y avait cherché un refuge contre les Maures et jeté les fondements d'un nouveau royaume chrétien. Ainsi, vers le temps de la dissolution de l'empire carlovingien, on voit les provinces dont il s'agit se soumettre à des seigneurs particuliers auxquels elles imposent un conseil de douze notables et qui jurent au préalable de ne pas attenter à leurs droits et usages constitutifs.

Les premiers monarques espagnols consacrèrent et étendirent, soit comme suzerains, soit comme seigneurs directs, ces garanties de tout temps reconnues aux sujets. Le *fuero* prit alors une forme régulière; il répondait à notre charte communale, et consistait proprement dans un contrat par lequel le maître féodal accordait aux habitants d'un bourg le droit de former avec le territoire environnant une cité qui élisait ses magistrats et son conseil; cette cité avait quelquefois une très grande étendue. Le *fuero* établissait aussi d'une manière générale la loi civile et criminelle qui devait y être observée; les principes en étaient empruntés à l'ancienne loi des Goths; mais chaque localité avait des coutumes particulières qui se modifiaient. Le roi nommait dans chaque ville importante un magistrat qui recevait les tributs ordinaires et veillait à la défense commune du pays. Ce chef politique pouvait, dans certaines circonstances, faire un appel aux armes obligatoire pour les habitants : ils devaient, suivant le *fuero* de Jaba, confirmé vers la fin du IX^e^ siècle par Alphonse III de Léon, quitter tout, montagnes et troupeaux, pour se rendre sous l'étendard royal, *et omnes*, lit-on dans le texte barbare de cet acte, *qui nondum fuerint egressi tunc villam illam quæ tardius secuta est appellitum pecent* (*solvant*) *unam baccam* (*vaccam*). Ce magistrat n'était, du reste, investi d'aucune fonction administrative ou judiciaire; il ne pouvait faire arrêter un citoyen sans observer les formes juridiques, et même, suivant le *fuero* de Logroño, s'il tentait de s'introduire par force dans la maison d'un particulier, on pouvait le tuer.

Quand se développa, dans les divers royaumes péninsulaires, la constitution dont nous avons retracé les bases (*voy.* CORTÈS), ces institutions municipales en devinrent le plus solide appui et elles s'établirent dans presque toute l'Espagne chrétienne. Il arriva même alors que le terme s'appliqua par extension au corps entier des lois politiques : ainsi on dit les *fueros* d'Aragon, de Castille, pour désigner l'ensemble des institutions politiques de ces royaumes. Mais cette puissance démocratique ne tarda pas à porter ombrage à la couronne : à mesure que les rois ga-

gnèrent en force, ils s'attachèrent davantage à la nier et à la détruire ; Alphonse XI de Castille, au XIVe siècle, changea totalement les anciennes institutions, en remplaçant les municipalités électives formées en vertu des *fueros* par des corps de *regidores*, véritable corporation analogue à celles d'Angleterre et qui se renouvelait comme elles dans un nombre limité de familles.

Ce système d'aristocratie bourgeoise rencontra peu d'obstacles dans les villes les plus importantes que les anciennes formes démocratiques avaient plus d'une fois livrées à l'anarchie; mais dans les campagnes, notamment parmi les anciennes provinces cantabres ou basques, les vieilles franchises se maintinrent. Ainsi on voit, au commencement du XIIIe siècle, les habitants de Guipuzcoa, dans un traité conclu avec la Castille, faire stipuler expressément qu'il ne serait rien innové aux *fueros* du pays, lesquels portaient entre autre chose que, si quelque seigneur, se prétendant investi d'un mandat spécial, essayait de porter atteinte aux droits et priviléges reconnus à la province, les habitants des villes et des villages pourraient s'opposer à ses entreprises, et que, s'il ne voulait pas s'en désister, quiconque le mettrait à mort serait approuvé et défendu par tous.

En 1332, la province d'Alava, se donnant définitivement à la Castille, stipula entre autres clauses que le roi ne pourrait jamais céder ni aliéner la terre d'Alava; que tous ses habitants seraient à tout jamais francs, libres et exempts de tout impôt et de toute servitude, tant pour leurs personnes que pour leurs propriétés ; que le roi ne pourrait ni donner de loi, ni imposer de gouverneur, si ce n'est aux seules villes de Vittoria et de Trebino; que les *fueros* seraient fidèlement maintenus; que le roi ne pourrait regarder la province comme sa propriété; qu'il n'y ferait construire aucune place forte, et que, si ces conditions étaient enfreintes, les *infanzones*, c'est-à-dire les nobles hommes d'Alava, se tiendraient pour dégagés de leurs serments et se regarderaient comme dûment autorisés à combattre l'oppression à force ouverte.

Ces stipulations, plusieurs fois renouvelées dans la suite et reconnues par les deux dynasties qui succédèrent sur le trône d'Espagne aux anciennes races royales, sont, de nos jours, devenues le prétexte principal de la guerre acharnée qui se perpétue dans le nord de la Péninsule. Les provinces basques (Guipuzcoa, Alava, Biscaye et Navarre), attachées à des institutions que le despotisme des derniers siècles n'avait pu qu'entamer encore, accueillirent avec répugnance une constitution moins libérale peut-être dans le fond que celle dont elles conservaient les débris. Cette opposition se manifesta dès le début de la révolution, et elle ouvrit une arène aux résistances diverses que devait soulever la régénération de l'Espagne. Toutes les factions contre-révolutionnaires se donnèrent en conséquence rendez-vous sur ce terrain; et ce fut ainsi que don Carlos (*voy.*), champion du pouvoir absolu, put, par un de ces contrastes que présente souvent l'histoire des révolutions, venir planter son drapeau parmi des populations qui jouissaient sous la protection de ses aïeux d'une liberté presque républicaine. P. A. D.

FUGGER (COMTES et PRINCES DE), illustre famille de Souabe, issue de JEAN Fugger, tisserand à Graben ou Gœggingen, village des environs d'Augsbourg, et de sa femme Anne Meisner de Kirchheim. Leur fils JEAN, tisserand comme son père et de plus marchand de toile, épousa, en 1370, Claire Widolph, et obtint par ce mariage le droit de bourgeoisie à Augsbourg. Après la mort de sa première femme, il se remaria et donna le jour à deux garçons et quatre filles. Il laissa en mourant une somme de 3,000 florins, fortune considérable pour ce temps. ANDRÉ, son fils aîné, fit valoir avec tant de succès son héritage qu'on le désigna bientôt par le nom du riche Fugger. Il épousa une demoiselle noble, Barbe d'Aste; mais sa branche, anoblie par l'empereur Frédéric III, s'éteignit en 1583. JACQUES, le second fils de Jean Fugger, fut également tisserand; le premier de sa famille, il eut une maison à Augsbourg, et bientôt il s'enrichit par le commerce. Il fut père de onze enfants: de ce nombre, ULRIC, GEORGES et JACQUES Fugger donnèrent par leur acti-

vité intelligente et habile une grande extension aux affaires de leur maison. Ils s'allièrent aux premières familles, et leurs richesses les firent anoblir par l'empereur Maximilien, qui leur engagea, pour la somme de 70,000 florins d'or, le comté de Kirchberg et la seigneurie de Weissenhorn. Ils remirent à ce même prince, pour le compte du pape Jules II, la somme de 170,000 ducats comme subsides pour la guerre contre Venise. Ce fut particulièrement Ulric qui se livra à toutes les branches du commerce, et il fit surtout des affaires avec l'Autriche. Son frère Jacques gagna de grandes richesses par l'exploitation des mines du Tyrol. Il prêta 150,000 florins aux archiducs d'Autriche et éleva le superbe château de *Fuggerau* dans le Tyrol. Lorsqu'il mourut, en 1503, à Hall, ville de ce comté, l'empereur Maximilien assista en personne à ses funérailles. Le nom de Fugger acquit bientôt une célébrité européenne. Toutes les routes, toutes les mers portèrent à l'envi les marchandises de cette maison aux extrémités du monde. Mais ce fut sous Charles-Quint qu'elle atteignit le plus haut degré de splendeur. Les fils de Jacques et de son frère Ulric étant morts sans laisser d'héritier, la grandeur de la famille se concentra sur les deux fils de Georges Fugger, Raimond et Antoine. L'empereur Charles-Quint vint habiter leur maison pendant la durée de la diète d'Augsbourg, en 1530, et les nomma comtes de l'Empire. Il leur abandonna la propriété des terres engagées de Kirchberg et de Weissenhorn. Pour les récompenser des services qu'ils lui rendirent lors de son expédition contre Alger (1541), il leur accorda le privilége de frapper des monnaies d'or et d'argent, et on vit cette famille en faire usage de 1621 à 1624, et, depuis 1594, Antoine et ses descendants siégèrent aussi dans le conseil secret d'Augsbourg. A sa mort, il laissa 6 millions de couronnes d'or en argent comptant, des bijoux, des joyaux et des biens dans toutes les parties de l'Europe et dans les deux Indes. C'est de lui que Charles-Quint doit avoir dit à ceux qui lui montraient le trésor royal à Paris: «Il y a à Augsbourg un tisserand capable d'acheter tout cela de ses propres deniers.» L'empereur Ferdinand II augmenta encore les priviléges des comtes de Fugger en leur concédant le droit d'ouvrir des mines dans leurs domaines, d'instituer des fiefs, de chasser, de pêcher, de construire des moulins, etc. Promus aux premières dignités de l'Empire, les Fugger ne dédaignèrent pas pour cela de se livrer au commerce; ils acquirent par ce moyen des richesses immenses dont ils firent un noble emploi en encourageant les arts et les sciences. Leurs demeures, qui étaient de véritables palais, réunissaient les chefs-d'œuvre de l'architecture, de la peinture et de la sculpture. On rapporte que, pour fêter dignement son noble hôte au retour de son expédition d'Alger, Antoine Fugger brûla tous les titres de créance des sommes qu'il avait données à l'Empereur. Jaloux de faire le bien, Ulric, Georges et Jacques Fugger achetèrent dans le faubourg de Saint-Jacques à Augsbourg plusieurs maisons, qu'ils firent abattre, et ils en construisirent cent six plus petites pour y loger de pauvres bourgeois en échange d'un faible loyer. Ces constructions existent encore aujourd'hui sous le nom de *Fuggerie*. Antoine et ses fils fondèrent également plusieurs établissements de bienfaisance. Ulric Fugger soutint les efforts de Henri Estienne (*voy.*) lorsqu'il voyagea en Allemagne pour placer des exemplaires de son *Trésor de la langue grecque*, et fut un Mécène généreux pour les savants et les artistes distingués.

La famille de Fugger, comme nous l'avons dit, se divisa en deux lignes, celle de Raimond et celle d'Antoine. Raimond eut deux fils, Jacques et Georges, qui formèrent, l'un la branche *de Pfirt*, et l'autre celle *de Kirchberg-Weissenhorn*. De la branche de Pfirt, subdivisée en trois nouveaux rameaux, il ne reste plus que celui de François-Bennon, à Gottersdorf. La branche de Kirchberg-Weissenhorn fleurit toujours; elle possède le comté de Kirchberg et quatre seigneuries qui, sur quatre lieues carrées et demie, ont 12,000 habitants et donnent 60,000 florins de revenus. La ligne d'Antoine eut trois branches, celle de Marx, celle de Jean et celle de Jacques. La première est

éteinte dans la souche masculine depuis 1676. De la branche de Jean Fugger il reste encore trois rameaux, celui de *Glœtt*, celui *de Kirchheim* et celui *de Nordendorf*. Quant à la branche de Jacques Fugger, il n'en subsiste plus que le rameau *de Babenhausen*. L'empereur François II éleva, le 1er août 1803, le comte ANSELME-MARIE Fugger de Babenhausen (mort le 22 novembre 1821), ainsi que ses descendants mâles, suivant l'ordre de primogéniture, au rang de princes de l'Empire. La principauté de Babenhausen, ayant sept lieues carrées, 11,000 habitants et 100,000 florins de revenus, relève aujourd'hui du roi de Bavière. Le prince actuel de Babenhausen est ANTOINE-ANSELME, né le 13 janvier 1800. L'étendue de toutes les possessions de la famille Fugger est de 21 lieues carrées, où l'on compte 42,000 habitants. *C. L.*

FUGITIVES (POÉSIES). Au temps où nos poëtes étaient modestes, du moins en paroles, ce titre fut donné par eux aux recueils de diverses pièces de vers de peu d'étendue, telles que l'épître badine, l'ode anacréontique, les madrigaux, stances, contes, couplets, etc., etc. Ces légères productions doivent, en effet, aspirer plutôt au succès du moment, nécessairement *fugitif*, qu'à cette gloire plus durable ou à cette immortalité promise aux vastes conceptions :

> Le génie est le dieu des âges,
> L'esprit est le dieu des instants.

a dit le lyrique Lebrun.

Un autre auteur a, dans les vers suivants, exprimé l'humble ambition de la poésie fugitive :

> Heureux, sans doute, heureux le poëte enchanteur,
> Qui de ce champ fécond ne cueillit que la fleur.
> A ses riants tableaux si les grâces sourirent,
> A ses traits delicats si leurs mains applaudirent,
> Qu'importe que son nom un jour soit oublié ?
> Il vécut pour les arts, l'amour et l'amitié.
> Si la feuille de rose, à qui sa main confie
> Les charmes d'Aglaé, les faveurs de Délie,
> S'égare en son trajet vers la postérité,
> Il a prévu ce sort, sans en être attristé ;
> Et sa muse aurait cru, fidèle au badinage,
> Faire un vol au bonheur en faisant un ouvrage.

Il est pourtant des œuvres qui se rattachent à ce genre léger et qui ont surnagé sur le torrent des siècles : telles sont entre autres les poésies d'Anacréon, de Sapho, de Catulle, et une partie de celles d'Horace.

Dans la littérature française, où l'esprit et la grâce furent longtemps des puissances, la poésie fugitive eut ses illustrations et ses chefs-d'œuvre. Dès sa naissance, Marot et quelques-uns de ses contemporains s'y créèrent un renom auquel parvinrent à leur tour les Voiture, les Pavillon, etc. ; plus tard les Chaulieu, les Lafare. Mais tous furent éclipsés par Voltaire, ce roi de notre poésie légère, et que, dans cette partie de l'art, on peut avec justice proclamer l'inimitable.

Toutefois, ce n'est pas à lui seul que le XVIIIe siècle doit l'honneur d'avoir été chez nous l'époque des succès de la poésie fugitive : Gresset, Gentil-Bernard, Bernis et plusieurs autres, quoiqu'au second rang, surent y briller encore d'un assez vif éclat. Si Dorat et son école y introduisirent l'afféterie et le mauvais goût, Parny et Bertin lui rendirent le charme du naturel, comme Boufflers s'y distingua par celui d'un laisser-aller plein de grâce et d'une aimable facilité.

A une époque de frivolités, cette *littérature facile* (pour ceux du moins qui ne la portaient pas au degré de la perfection) ne pouvait manquer d'être beaucoup cultivée : aussi créa-t-on pour elle un recueil annuel de poésies fugitives, l'*Almanach des Muses*, où tous les jeunes talents briguaient l'honneur de faire leurs premières armes, ne fût-ce que par l'insertion d'un quatrain ou d'un distique.

Aujourd'hui nombre de poésies nouvelles sont assurément très *fugitives*, mais elles n'ont garde de prendre cet humble nom. Il faut, pour les recueils de nos muses du jour, des titres pompeux ou bizarres ; il est juste de dire que l'indifférence de notre public en matière de vers offre à ces bluettes (*voy.*) poétiques beaucoup moins de chances d'attirer ses regards. Tels petits chefs-d'œuvre de ce genre, comme *les Tu et les Toi*, les stances :

> Si vous voulez que j'aime encore, etc.

s'ils n'étaient pas signés d'un nom déjà

célèbre, passeraient sans doute chez nous inaperçus. La poésie fugitive est et doit être, dans ce qui nous reste de littérature, la moins comprise de toutes et la moins appréciée. M. O.

FUGUE, pièce de musique vocale ou instrumentale qui se distingue par une forme toute particulière et par des règles qui lui sont propres. Le mot *fugue* vient du latin *fuga*, fuite; il exprime, dans cette composition, le mouvement des parties qui semblent se chercher et s'éviter tour à tour.

La forme de la fugue s'est considérablement modifiée depuis le XV^e^ siècle. Voici comment la définit Tinctoris, célèbre musicien de l'école gallo-belge, dans un opuscule qu'il publia à Naples, vers 1474, sous le titre de *Terminorum Musicæ definitorium* : « *Fuga est identitas partium* « *cantus quo ad valorem, nomen, for-* « *mam, et interdum quo ad locum no-* « *tarum et pausarum suarum**. » Plus tard, la fugue ne fut qu'une imitation libre, et enfin Clari, Stefani et Alexandre Scarlatti commencèrent à lui donner la forme qu'elle conserve encore aujourd'hui et dont peu à peu les détails se sont perfectionnés.

La fugue libre forma pour ainsi dire la base de la plus grande partie des compositions du XVI^e^ siècle, soit pour l'église, soit pour la chambre. Par musique de chambre on désignait alors cette foule de pièces à 4, 5, 6, 7 et 8 parties, connues sous le nom de *madrigaux*. Ces compositions, sans excepter celles des maîtres les plus renommés, étaient, il faut en convenir, entachées de beaucoup de sécheresse, avant l'époque des célèbres découvertes de Monteverde, qui, en changeant la tonalité, donnèrent naissance à la musique expressive. Toutefois, on ne peut s'empêcher de reconnaître que le génie de Palestrina triompha souvent des obstacles de l'ancienne tonalité; et si sa musique est dépourvue de cette expression passionnée et incisive que les célèbres compositeurs des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ont portée au plus haut degré, elle se distingue par un caractère de grandeur, d'onction et par des effets imposants.

Nous rappellerons brièvement les compositeurs qui, dans la fugue moderne, se sont acquis une grande renommée. On trouve des fugues pour le piano, d'Alexandre Scarlatti (*voy.*), dans quelques recueils publiés à Paris vers le milieu du XVIII^e^ siècle. Dans quelques-uns, on a mêlé des fugues d'Alexandre et de Dominique, son fils; celles-ci contiennent des harmonies dures et même des fautes graves contre les règles, bien que leur auteur ait joui d'une assez grande renommée. Quant à ce qui est de la manière d'écrire d'Alexandre, elle est riche et correcte; on peut en avoir la preuve en lisant les partitions de quelques opéras manuscrits de ce grand homme qui existent à la Bibliothèque royale de Paris et à celle du Conservatoire de Musique. Les fugues de Porpora (*voy.*) dénotent un musicien très savant, comme ses cantates sont les monuments d'un beau génie; Clementi (*voy.*) en a inséré six dans son ouvrage en 4 volumes publié à Londres sous le titre de *Selection of practical harmony for the organ or pianoforte*. Tous les pianistes distingués connaissent les admirables recueils de fugues de Jean-Sébastien Bach (*voy.*). Ce célèbre musicien a composé aussi beaucoup de fugues pour l'orgue, et il a fait un grand usage de la fugue vocale dans ses nombreux ouvrages pour l'église. Les fugues de Hændel (*voy.*), dont abondent les *oratorios* de ce génie colossal, sont d'une richesse et d'un effet extraordinaires, lorsqu'elles sont exécutées par des masses et selon les vraies traditions qui se conservent encore à Londres. Il y a de fort belles fugues dans les ouvrages de Joseph Haydn (*voy.*) et surtout dans ses messes. Personne, de nos jours, n'a égalé M. Cherubini (*voy.*) dans la manière de traiter ce genre de composition. Quel est le musicien érudit qui n'a admiré la belle fugue double du *Gloria* de sa fameuse messe à trois voix?

Quatre objets principaux constituent les éléments de la fugue moderne, savoir : le motif ou sujet, la réponse du sujet, la matière principale dont la fugue se compose, l'ordre enfin dans lequel la matière *fuguée* doit être employée.

(*) La fugue est l'identité des parties du chant quant à la valeur, le nom, la forme et quelquefois la place des notes et des silences.

Le compositeur qui veut écrire des fugues doit non-seulement être versé dans la connaissance de tout ce qui tient à l'étude de l'harmonie, y compris les imitations et le canon, mais il est de rigueur qu'il sache traiter les diverses espèces de contrepoints. *Voy.* ce mot.

Le sujet de la fugue ou motif se fait entendre d'abord seul; une autre partie le répète ensuite à la quarte ou la quinte, et c'est cette répétition qu'on appelle *réponse*. La quinte ou dominante divisant notre gamme en deux parties inégales, il devient souvent indispensable de faire un changement dans les intervalles de la réponse comparée au sujet : ce changement s'appelle *mutation*.

Les *imitations*, le *canon* (*voy.*), faits avec le sujet et la réponse, les *strettes*, les *augmentations* ou *diminutions* du motif, les *divertissements* ou *épisodes*, la *pédale*, le *sujet par mouvement contraire*, les *marches mélodiques* et *harmoniques* forment la matière dont se compose la fugue.

L'ordre dans lequel on doit employer les éléments de la fugue n'est point invariable, si ce n'est en ce qui a rapport au début, qu'on appelle *exposition*. On commence, comme nous l'avons dit plus haut, par faire entendre le thème dans une des parties, une autre la reproduit à la quinte ou à la quarte, une troisième reprend le motif dans le ton, et si la fugue est à quatre parties, cette dernière le redit encore à la quinte.

La *fugue double* ou à deux sujets est celle dont le motif principal entre accompagné d'un autre motif bien déterminé, qu'on appelle *second sujet* ou *contre-sujet*, et qui doit, ainsi que le premier sujet, avoir sa réponse régulière; ces deux motifs doivent être conçus en contrepoint double, parce qu'étant à tout moment dans le cas d'être renversés, ils doivent toujours faire bonne basse l'un contre l'autre. On commence le plus souvent la fugue double par les deux sujets réunis, les traitant ensuite séparément; quelquefois aussi on fait d'abord l'exposition du premier sujet, après quoi on fait une seconde exposition du contre-sujet, et on réunit enfin les deux motifs en y mêlant les imitations, les marches, etc., ainsi que nous l'avons indiqué pour la fugue simple.

La fugue *triple* ou à trois sujets se traite de la même manière; on ajoute au motif principal deux autres sujets qui doivent être écrits en contrepoint triple.

L'étude approfondie de la fugue, beaucoup trop négligée aujourd'hui, est de la plus haute importance, et l'on ne peut guère mériter le titre de grand musicien sans être familier avec cet élément de la science musicale; car l'art de la fugue est aussi l'art des développements d'un sujet ou motif.

Les meilleurs ouvrages théoriques sur l'art de la fugue publiés en France sont les suivants : *Traité de la fugue*, par Marpurg, traduit de l'allemand, grand in-4°; *Traité de haute composition*, par Ant. Reicha, 2 forts vol. gr. in-4°; *Traité du contrepoint et de la fugue*, par F.-J. Fétis, 2 vol. gr. in-4°; *Cours de contrepoint et de fugue*, par L. Cherubini, un vol. gr. in-4°. A. F-c.

FUITE, FUYARD. La fuite est une retraite précipitée, désordonnée, faite surtout en présence de l'ennemi. Le fuyard, c'est le soldat lâche ou timide qui, dans un combat désavantageux, quitte, malgré son chef, son rang et le champ de bataille, pour échapper au péril. Lorsque la fuite devient générale, c'est une déroute (*voy.* ce mot); lorsqu'elle est la conséquence d'une surprise, du trouble qu'un événement inattendu jette dans tous les rangs, elle s'appelle *panique*.

Chez les peuples de l'antiquité, la flétrissure et l'infamie ont toujours été le partage de celui qui fuyait à l'aspect de l'ennemi. Chez les Grecs, le soldat qui jetait quelqu'une de ses armes pour fuir plus promptement, ou qui se sauvait dans un rang moins exposé, était déclaré infâme; il ne pouvait plus assister aux sacrifices ni aux assemblées générales, et, s'il y paraissait, chaque citoyen avait le droit de le traduire en justice. On décernait contre lui des amendes et il était mis aux fers jusqu'à parfait paiement. La fuite rendait les Lacédémoniens méprisables et les exposait à être tués par leurs propres mères, comme ayant déshonoré leurs familles. Pour tout homme, dit Sénèque, c'est une faute que de prendre la fuite; mais pour un Lacédémonien cette idée

seule est un crime. Xénophon rapporte que ceux qui avaient pris la fuite au combat de Leuctres furent dégradés, obligés de paraître en public avec des manteaux de différentes couleurs et la barbe à demi rasée, afin que tout le monde pût les reconnaître; le premier venu avait le droit de les insulter et de leur donner des coups sans qu'ils pussent lui résister.

Les légions romaines qui avaient fui à la bataille de Cannes furent reléguées en Sicile, et lorsque Métellus demanda, quatre années après, à les employer au siége de Syracuse, le sénat répondit qu'elles étaient indignes d'être reçues dans le camp romain. Cependant on lui permit de faire ce qu'il croirait utile à la république, pourvu, toutefois, que ces légions ne fussent point exemptées des travaux, qu'elles ne reçussent aucune récompense, et qu'elles ne rentrassent pas en Italie avant que les ennemis en eussent été expulsés (an de Rome 537). Lors de la seconde guerre punique, le consul Gracchus fit manger debout, durant toute la campagne, une compagnie qui avait pris la fuite au moment du combat. Polybe rapporte que, pendant les guerres civiles, Domitius Calvinus condamna au fustuaire (*voy.*) un primipile nommé Vibellius, qui avait fui devant l'ennemi, et que Titius, chef d'une cohorte, ayant pris la fuite, L. Pison lui ordonna de se tenir tous les jours dans le camp, au moment de la prise du service, debout, pieds nus, la robe flottante et le manteau coupé, de s'abstenir de bain pendant toute la campagne, et de ne recevoir aucun convive.

Les lois de Jules-César, confirmées par Auguste, déclarèrent les fuyards coupables du crime de lèse-majesté. Les institutions de l'empereur Léon et les autres ordonnances du Bas-Empire les condamnèrent au dernier supplice et ordonnèrent la confiscation de leurs biens au profit de la *tagme*, comme l'ayant affaiblie et attenté à sa sûreté. Si toute une troupe avait fui, elle était décimée (*voy.*), et ceux que le sort désignait étaient tués à coups de flèches par l'armée. Cependant, chez les anciens, la fuite était souvent employée comme tactique et comme une ruse de guerre : alors elle n'était plus un crime, mais il fallait qu'avant de se dérober à son adversaire on eût prouvé son courage. La valeur de ce temps-là consistait moins dans le courage d'esprit que dans le sentiment de ses forces; ce n'était pas une honte de fuir lorsqu'on ne cédait qu'à la nécessité, mais c'était une gloire d'atteindre l'ennemi qui fuyait et de joindre l'agilité à la force. C'est ainsi qu'Homère dans l'Iliade vante le talent d'Énée dans l'art de fuir l'ennemi. Cette manière de combattre était en usage chez les Numides, les Parthes et les Scythes, et on la voit conservée chez leurs descendants les Arabes, les Turcs et les Tatars.

Chez les nations germaniques, les fuyards étaient noyés ou étouffés dans un bourbier; les Saxons les livraient aux prêtres d'Irminsul, leur divinité de la guerre, qui les battaient de verges. La loi salique imposait une amende à celui qui, sans preuve, accusait un Franc d'avoir jeté son bouclier pour fuir ou qui l'insultait des épithètes de *lièvre* (*Hase, Hasenfuss*), ou de fuyard.

Les capitulaires déclarent infâmes ceux qui fuient dans le combat, ordonnent qu'ils perdent leur emploi et que leur témoignage ne soit plus reçu en justice. Dans le siècle suivant, l'histoire nous les représente comme gens taillables, mainmortables, corvéables, si méprisés enfin qu'on ne croyait pas pouvoir réduire à un état assez humiliant les lâches qui fuyaient honteusement devant l'ennemi. Plus tard, les ordonnances de François Ier et de Henri II, et les règlements du seigneur de Châtillon, les condamnèrent à être passés par les piques.

Avant 1789, on nommait *fuyards de milice* les garçons qui, ayant reçu l'ordre de se trouver devant les syndics pour tirer au sort, négligeaient de s'y rendre; en cas d'arrestation, ils étaient contraints de servir pendant dix années sans pouvoir jouir du droit de se faire remplacer.

De 1793 à l'an VI, on donnait le titre de *fuyards* aux soldats de la réquisition qui ne rejoignaient point leurs corps; la loi ordonnait leur inscription sur la liste des émigrés, et ils subissaient toutes les conséquences de cette mesure.

La loi du 21 brumaire an V, sans nommer positivement les fuyards, est tellement explicite au titre 8 qu'aucune lâcheté de ce genre ne peut rester impunie. Un soldat qui jette lâchement ses armes dans une affaire est puni de trois ans de fers ; celui qui abandonne son poste devant l'ennemi pour ne songer qu'à sa propre sûreté est puni de mort, et, s'il s'agit d'une troupe tout entière, les six plus anciens soldats subissent le même sort. C. D-y.

FULDE (GRAND-DUCHÉ DE). Cette province de l'électorat de Hesse a 41 milles carrés géogr. de circonférence et près de 122,000 habitants. Divisée dans les quatre cercles de Fulde, de Hünefeld, de Hersfeld et de Smalkalde, elle comprend à peu près les deux tiers de l'ancien évêché du même nom, qui n'avait d'abord été qu'une abbaye célèbre. L'abbaye de Fulde, fondée en 744 par saint Boniface (*voy.*), et favorisée de l'exemption (*voy.* EXEMPT) dès l'année 751, fut élevée au rang d'évêché en 1752, puis sécularisée en 1803. Le pays qui en dépendait passa successivement au pouvoir du prince de Nassau-Orange, du grand-duc de Francfort, appartint en 1817, pour peu de temps, à la Prusse, et fut enfin partagé entre la Hesse et la Bavière.

Bordé à l'est par les monts Rhœn et à l'ouest par le Vogelsberg, ce pays, qui forme un plateau fort élevé, arrosé par plusieurs rivières, et surtout par la Fulde qui prend sa source dans le cercle du Bas-Mein du royaume de Bavière, est couvert de montagnes cunéiformes d'une origine volcanique, de vallées et de collines. Quelques-unes de ces montagnes, telles que le Dammersfeld, le Milzebourg et le Bibrastein, s'élèvent à une hauteur de 2 à 3,000 pieds. Le sol est en général montueux, pierreux et maigre, mais bien cultivé grâce à l'industrie des habitants. Il produit du blé, des fruits et même du bon vin, des légumes et particulièrement du lin. Ce pays abonde en forêts et en pâturages. On y élève avec succès des bœufs et des brebis. Les montagnes ne renferment pas beaucoup de minéraux et ne contiennent pas de métaux ; mais la saline de Salzschlief donne tous les ans plus de 2,200 quintaux de sel. Les habitants, la plupart catholiques, sont occupés à filer et à tisser. Ils expédient pour Brème et Francfort-sur-le-Mein une grande quantité de toile, de linge de table de toutes espèces, de coutil, ou bien ils portent eux-mêmes ces divers articles dans une grande partie de l'Allemagne. Beaucoup de paysans de Fulde se rendent à la fin de l'été dans les contrées méridionales du Mein, où la moisson se fait plus tôt, pour y offrir leurs services et gagner quelque argent.

FULDE, capitale de la province, ville située dans une vallée fort étendue, sur la Fulde, a 9,270 habitants ; elle est le siége de l'évêque, dont la juridiction s'étend aux églises catholiques de tout l'électorat de Hesse, d'un tribunal suprême et de la régence de toute la province. La plus belle place, celle de la cathédrale, est ornée de deux obélisques. Parmi les édifices publics, on distingue la superbe cathédrale, qui, bâtie en pierres de taille et surmontée d'une belle coupole, renferme le tombeau de saint Boniface ; puis l'ancien château épiscopal avec son parc. La ville de Fulde possède aussi un gymnase, une école cathédrale et beaucoup de fabriques. On voit, au sud et à une lieue de la ville, sur une colline peu élevée mais fort étendue, *la Faisanderie*, ancien château de plaisance de l'évêque. *C. L.*

FULGENCE (SAINT). *Fabius-Claudius-Gordianus Fulgentius* naquit en 468 à Leptis, en Bizacène. Mariane, sa mère, prit soin de son éducation, et il acquit une grande connaissance des lettres grecques et latines. La lecture d'un sermon de saint Augustin sur les vanités du monde lui fit embrasser la vie monastique, malgré les tendres instances de sa mère. Après un voyage à Rome qu'il fit l'an 500, il fut élu évêque de Ruspe en Afrique, et exilé en Sardaigne, ainsi que d'autres évêques africains, par le roi arien des Vandales, Thrasimond. Mais en 523, Hilderic, ayant succédé à Thrasimond, rappela ces pieux évêques. De retour sur son siége épiscopal, Fulgence édifia de nouveau ses fidèles et mourut en 533. L'Église le regarde comme un confesseur et célèbre sa fête le 1er janvier, jour présumé de sa mort. Fulgence

a beaucoup écrit contre les ariens, les nestoriens, les eutychiens et les semi-pélagiens; fortement attaché à la doctrine de saint Augustin, il s'appliqua à la défendre et à l'éclaircir, ce qui l'a fait surnommer l'Augustin de son siècle. La première édition de ses *Enarrationes allegoricæ fabularum* parut à Milan, en 1498, in-fol. Une édition complète de ses œuvres a paru à Paris en 1684, 1 vol. in-4°; une autre à Venise, 1742, in-fol. L. L-T.

FULGURATION, *voy.* ÉLECTRICITÉ et FOUDRE.

FULGURITE, *voy.* FOUDRE, T. XI, p. 350.

FULMINANTE, *voy.* LÉGION FULMINANTE.

FULMINATION (physique), détonation soudaine, accompagnée d'un grand bruit qui résulte de la décomposition instantanée de certains corps nommés *fulminants*, tels que la poudre fulminante, l'or fulminant, l'argent fulminant, etc. (*voy.* ces mots), et qui est produite par l'effet de la chaleur, de la compression, de la trituration ou de la percussion.

Cette dénomination est tirée du bruit violent qui a lieu dans ce cas, et qui imite celui de la foudre (*voy.* ce mot). V. S.

FULMINATION (droit canon). C'est l'acte par lequel un évêque ou tout autre délégué du Saint-Siége annonce une bulle ou un rescrit du pape et en ordonne l'exécution. Ordinairement les officiaux (*voy.*) étaient chargés des fulminations, et, une fois que cette mission leur avait été donnée dans les formes voulues, la mort même du pape ne pouvait la leur faire retirer. L'official ne pouvait déléguer qui que ce fût pour rendre la sentence en vertu de laquelle était ordonnée l'exécution de la bulle ou du rescrit pontifical; mais il lui était permis de transmettre à un tiers son pouvoir en ce qui concernait l'interrogatoire des parties, l'assignation et l'audition des témoins, sur les faits exposés dans l'acte de la cour de Rome. Les objets de la fulmination étaient aussi variés que ceux des bulles : elle s'étendait aux excommunications, aux bulles des évêques, des abbés ou abbesses, aux dispenses de mariage, aux signatures portant dispenses d'irrégularités; aux rescrits de réclamations de vœux ou contre les ordres sacrés, etc. A. S-R.

FULTON (ROBERT), mécanicien célèbre, naquit en 1765 dans le bourg de Little-Britain, situé dans le canton de Lancastre de l'état américain de Pensylvanie. Sa famille était d'origine irlandaise. Ayant perdu son père à l'âge de trois ans, il ne reçut qu'une très légère éducation, parce que sa mère était fort gênée, n'ayant qu'un modique patrimoine pour élever ses cinq enfants. Néanmoins le génie de Fulton se développa de bonne heure; il passait le temps de ses récréations à étudier. Arrivé à un âge où sa mère crut devoir lui donner un état, elle le fit entrer chez un bijoutier de Philadelphie pour y apprendre son métier. Malgré les travaux de sa nouvelle profession, il se livrait à l'étude de la peinture, et la vente de ses portraits et de ses paysages lui procura, dans l'espace de quatre ans, un bénéfice assez considérable pour acheter une petite ferme qu'il abandonna à sa mère. A l'âge de 22 ans, il se rendit à Londres, et fut admis, sur la recommandation de Samuel Scorbitt, dans l'atelier de West, qui avait déjà acquis une grande réputation. Après avoir passé plusieurs années sous la direction de ce maître, il se convainquit que la peinture n'était pas sa véritable vocation. Il quitta donc la palette pour s'adonner entièrement à la mécanique, et il sut, par ses travaux à Exeter, dans le Devonshire, s'attirer le patronage du duc de Bridgewater et du comte de Stanhope. A son retour à Londres, il y rencontra son compatriote James Ramsey, mécanicien fort distingué; la conformité du goût de ces deux hommes établit entre eux une grande intimité, et c'est à cette circonstance que l'on attribue l'essor que prirent dès ce moment les facultés inventives de Fulton. On a un manuscrit, daté de 1793, où Fulton expose déjà avec confiance ses idées sur l'application de la vapeur à la navigation. Ce fut en 1794 qu'il obtint du gouvernement britannique un brevet pour un plan incliné double, destiné à remplacer les écluses dans les canaux; dans la même année, il présenta à la Société de l'industrie et du commerce un moulin pour scier et polir le marbre. Il

inventa ensuite une machine à filer le chanvre et le lin, et une autre pour faire des cordes; il inventa également une machine à creuser la terre à une certaine profondeur. Il fut reçu ingénieur civil en 1795, et s'occupa beaucoup de canalisation; son système consistait à construire les canaux sur une échelle moins grande, et à substituer aux écluses des plans inclinés sur lesquels des bateaux de petite dimension, jaugeant de huit à dix tonneaux, sont élevés ou descendus, ainsi que leur chargement, d'un niveau à un autre, au moyen de machines mues par la vapeur ou par l'eau. En 1797, il passa en France pour y proposer aussi l'application de son système de canaux. L'année suivante parurent ses lettres au comte de Stanhope sur la liberté du commerce, sur l'instruction du peuple. Pendant les sept années que Fulton résida à Paris, il habita constamment chez le poëte américain Joël Barlow (*voy.*), qui avait conçu pour lui la plus vive amitié. C'est à cette époque qu'il devint un des intéressés dans l'entreprise des Panoramas, pour lesquels il exécuta le premier tableau qui fut livré à la curiosité publique.

Fulton se livra pendant fort longtemps à chercher un moyen de détruire le système de guerre maritime européenne; en 1797, il fit sur la Seine l'expérience d'une explosion sous l'eau, produite par une espèce de bombe qu'il appelait torpille ou *torpedo*. Ce fut aussi à cette époque qu'il imagina son *nautilus* ou bateau sous-marin : il l'offrit au Directoire exécutif, mais sans succès, ce qui ne le rebuta pas; il renouvela une seconde fois son offre, mais il éprouva un nouveau refus. Il essuya également un refus de la part de la république batave.

Bonaparte, devenu premier consul, nomma une commission pour faire un rapport sur l'invention de Fulton : cette commission était composée de Volney, La Place et Monge. Fulton leur communiqua le résultat de deux excursions sous-marines qu'il venait de faire au Havre avec son bateau. Dans une de ces excursions, il était resté sous l'eau trois heures sans renouvellement d'air; dans la seconde, cinq hommes y étaient demeurés six heures et étaient sortis à cinq lieues du point de départ. Sur le rapport favorable rendu par la commission, Fulton reçut ordre du gouvernement de se rendre à Brest pour y continuer ses expériences sur une plus grande échelle. Ce fut dans ce port, qu'en présence de l'amiral Villaret il alla, avec son bateau sous-marin, attacher un *torpedo* contre le flanc d'un vieux navire que l'on avait disposé à cet effet dans le milieu de la rade, et qui sauta bientôt après par l'effet de cette machine infernale. Il consuma plusieurs mois, attendant chaque jour l'occasion de tenter son expérience contre un des nombreux vaisseaux anglais en croisière sur les côtes, mais aucun d'eux ne s'approcha suffisamment de terre. Bonaparte, fatigué de ces lenteurs, retira bientôt sa protection à Fulton, regardant son invention comme étant d'un emploi impossible. Alors celui-ci s'attacha à son ancien projet d'appliquer à la navigation la vapeur, dont on connaissait parfaitement, depuis Papin (*voy.*), les propriétés. En 1803, il fit construire un bateau à vapeur, et son expérience eut lieu avec succès sur la Seine. L'Angleterre s'émut au bruit de cette découverte; lord Stanhope en entretint la chambre des Lords, et lord Sidmouth, alors ministre, invita Fulton à venir à Londres. N'étant plus encouragé par la France, il la quitta en 1804; mais son système de guerre sous-marine ne trouva pas plus de sympathie en Angleterre, et la commission nommée par le ministère anglais fut si longtemps à faire son rapport qu'elle lui prouva par cette lenteur que le gouvernement attachait peu de prix à ses découvertes.

Alors le dégoût s'empara de Fulton; il se décida à abandonner l'Europe et retourna dans sa patrie. Lorsqu'il arriva à New-York, en 1806, tout faisait présager une rupture prochaine entre les États-Unis et l'Angleterre; l'attaque de la frégate américaine *Chesapeake* en 1807, par le vaisseau anglais *le Léopard*, en était un indice certain. Fulton perfectionna aussitôt son système de *torpedo*, dont les expériences, faites aux frais du gouvernement central dans le port de New-York, réussirent parfaitement; il ajouta à son système de guerre un appa-

reil au moyen duquel il était parvenu à couper le câble d'un bâtiment à l'ancre. En 1810, le congrès vota une somme de 25,000 fr. pour continuer ses recherches. Fulton donna en même temps suite à ses travaux sur l'emploi de la vapeur comme moteur dans la marine. En 1807, il fit lancer un navire de son invention pour naviguer sur l'Hudson; sa vitesse était de deux lieues à l'heure. Ce jour-là fut le plus beau de sa vie. Les huées de la foule compacte qui garnissait les quais pour voir le départ de ce bateau-à-vapeur accompagnaient Fulton lorsqu'il monta sur le pont; mais bientôt, à son ordre, la machine fut mise en mouvement; le bateau sortit du port de New-York au milieu des cris d'étonnement et d'admiration de ce peuple tout à l'heure si insolent. Le 11 février 1809, un brevet d'invention lui fut décerné pour cet objet. Consulté sur le projet de canal à construire entre le Mississipi et le lac Pontchartrain, il conseilla de joindre les lacs de l'ouest avec l'Hudson par un canal. En 1810, il fut désigné par la législature pour en tracer la direction, et cette gigantesque entreprise, qui réunit les eaux des lacs Erié et Ontario à celles de l'Océan a depuis reçu son exécution. En 1813, Fulton acquit le privilége exclusif de sa découverte des batteries sous-marines (*voy.*), tirant avec succès le canon sous l'eau. En 1814, il proposa à la législature de construire des frégates à vapeur pour la défense de la rade de New-York, et l'assemblée affecta à cette construction 1,600,000 fr. Le 20 juin Fulton, posa la quille de la première frégate; au mois d'octobre suivant elle était à flot. La machine fut mise à bord dans le mois de mai 1815, et le 4 juillet la frégate manœuvra sur l'Océan. Ce bâtiment fut nommé *le Fulton;* il avait 145 pieds de long sur 55 de large; il était formé de deux bateaux réunis, séparés par un espace de 66 pieds de long sur 15 de large : c'était dans cet espace que se trouvait placée la roue; la machine était garantie par un bordage de 6 pieds d'épaisseur. Sur le pont, un rempart mettait à couvert plusieurs centaines d'hommes, qui pouvaient, sans nul danger, manœuvrer librement. Le navire avait deux beauprés et quatre gouvernails, ce qui lui permettait d'avancer ou de reculer à volonté. Trente embrasures laissaient la facilité à autant de pièces de 32 de lancer des boulets rouges. L'avant et l'arrière étaient garnis de deux énormes pièces de 100 livres, pour battre les flancs du navire ennemi à dix ou douze pieds au-dessous de la flottaison. Des faux mises en mouvement par la machine armaient les côtes de ce vaisseau et le rendaient inabordable, et de grosses colonnes d'eau bouillante et d'eau froide, vomies par une innombrable quantité de bouches de fer, inondaient et brûlaient tout ce qui se trouvait sur le pont, dans les hunes et dans les sabords du navire attaquant.

Fulton ne fut pas à l'abri des chagrins et des contrariétés de tous genres. Malgré le privilége exclusif de navigation qu'il avait acquis, il vit un grand nombre de bateaux s'établir sur les eaux qui lui avaient été concédées; ce qui le força à soutenir beaucoup de procès. En revenant de Trenton, où se plaidait une de ses causes, il fut obligé de traverser l'Hudson alors gelé : pendant ce trajet, il faillit perdre son ami et son défenseur Emmet. Fulton fit des efforts inouïs pour arracher cet ami à la mort; étant resté pendant plusieurs heures exposé aux rigueurs de la saison, il fut pris d'une fièvre inflammatoire très grave, qu'il parvint cependant à dompter. Mais en janvier 1815, à peine convalescent il voulut inspecter les travaux de sa frégate; la fièvre le reprit avec redoublement, et Fulton succomba le 24 février suivant, âgé de cinquante ans, sans avoir vu manœuvrer sa frégate. Le jour de sa mort fut celui d'un deuil public que la législature de l'état se hâta de proclamer. Fulton avait épousé en 1806 la nièce du chancelier Robert Livingston, ministre des États-Unis en France, et il eut d'elle un fils et trois filles*. A. P-T.

FULVIE. L'illustre famille Fulvie, *gens Fulvia*, florisssait dans les beaux jours de Rome. Divisée en cinq branches : les *Curvus*, les *Nobilior*, les *Flac-*

(*) On peut consulter sur ce célèbre mécanicien : *Life of Robert Fulton* par Cadwallader D. Colden, et la *Notice sur la vie et les travaux de R. Fulton*, par M. de Montgéry, Paris 1825, in-8°. *Voir* sur l'auteur l'art. SOUS-MARIN. S.

cus, les *Pætinus* et les *Centumalus*, elle fournit à la république des consuls et des préteurs (Cn. Fulvius Flaccus, consul l'an 265 avant J.-C.; M. Fulvius Fl., préteur l'an 213; Q. Fulvius Fl., consul pour la troisième fois la même année, etc., etc.), et vit naître deux femmes tristement célèbres par leurs déportements.

La première Fulvie est cette courtisane dont il a déjà été question à l'article Catilina. Elle avait pour amant, si l'on peut donner ce nom au complice d'une telle femme, un chevalier romain, Quintus Curius, que les censeurs avaient exclu du sénat. Celui-ci, ayant dissipé en débauches tout son patrimoine, se voit éconduit par Fulvie qui aimait autant l'argent que le plaisir. Furieux d'un semblable affront, Curius menace sa maîtresse en termes qui inspirent à celle-ci de singuliers soupçons. Elle le calme, le rassure, le flatte, et en arrache la confidence de la conjuration de Catilina, qu'elle se hâte de divulguer. Alors Cicéron la fait venir en sa présence pour en tirer des explications plus précises. On sait que Quintus Curius trahit ses collègues en cette circonstance, sans pouvoir, toutefois, obtenir la récompense promise aux dénonciateurs. Fulvie trouva au contraire, grâce à ses communications avec Cicéron, le salaire du service qu'elle avait rendu à la république.

L'autre Fulvie, contemporaine de la précédente, avait épousé Clodius (*voy.*), que Milon fit assassiner. Quand on rapporta à Fulvie le corps de son époux, elle le fit exposer dans le vestibule de sa maison, et, sans perdre son temps à le pleurer, elle assembla le peuple et le harangua en termes véhéments pour l'animer à la vengeance.

Plus tard, elle épousa Curion, qui périt en Afrique, peu de temps après la bataille de Pharsale. Convolant presque aussitôt en troisièmes noces, Fulvie unit sa destinée à celle de Marc-Antoine, et c'est à dater de ce moment que commence sa triste célébrité. Ambitieuse, avide d'honneurs et de richesses, dissolue dans sa vie privée, cette femme se trouve mêlée aux proscriptions et à toutes les catastrophes qui signalèrent cette époque néfaste. Abusant sans pudeur de l'ascendant qu'elle avait pris sur son époux, elle ne cessa, tant qu'il fut au pouvoir, de le pousser aux actes les plus inhumains et aux plus honteuses dilapidations. Ce fut à sa sollicitation que Marc-Antoine décima une légion romaine. Après la proscription d'Antoine, Fulvie eût éprouvé de cruelles représailles sans la protection d'Atticus, l'ami de Cicéron. Le triumvirat d'Octave, Antoine et Lépide triomphe à son tour: Cicéron est traîtreusement assassiné; et quand on apporte sa tête à Fulvie, elle se donne le barbare plaisir de la vengeance en perçant avec une aiguille d'or la langue du plus éloquent des orateurs de l'antiquité.

A l'époque où Marc-Antoine passa en Afrique, il laissa Fulvie à Rome. Elle vendit le gouvernement des provinces, fit décerner à son beau-frère les honneurs du triomphe, nomma les préteurs à son gré, et soumit les citoyens romains aux traitements les plus humiliants. Elle avait fait épouser à Octave une fille qu'elle avait eue de son premier mariage avec Clodius, et ce fut à son gendre qu'elle s'adressa pour tirer vengeance des infidélités de Marc-Antoine dont les amours avec Cléopâtre faisaient alors le scandale du monde romain. On dit même qu'elle fit à Octave des avances d'une nature criminelle que celui-ci repoussa avec indignation. Dans son désespoir, Fulvie eut recours à Lucius, frère d'Antoine, et le poussa à faire la guerre à Octave; on la vit elle-même sous le casque et revêtue d'une cuirasse, rassembler une armée et marcher à sa tête, en invoquant effrontément Rome et la liberté. La résurrection du parti d'Octave et le sénat lui offrirent vainement la paix : elle résista à leurs généreuses instances, et marcha sur Rome dont elle s'empara presque sans coup férir. Octave accourut aussitôt à la tête de trois armées: Fulvie et son complice abandonnèrent leur conquête et se retirèrent dans Pérouse, où ils soutinrent un siége devenu mémorable. Ils se rendirent enfin, et Fulvie, à qui le vainqueur fit grâce de la vie, passa successivement à Pouzzole, à Brindes, et enfin dans la Grèce. Elle rencontra Marc-Antoine à Sicyone en Achaïe; mais cet époux infidèle, toujours préoccupé par sa pas-

sion pour Cléopâtre, ne daigna pas même lui faire une visite. Cet affront acheva de ruiner une existence déjà ébranlée par tant d'agitation et de violence. Fulvie mourut à Sicyone, l'an de Rome 712 (42 avant J.-C.), non sous le poids des remords, mais dans les convulsions de la haine et du désespoir de l'impuissance. C. F-N.

FUMAGE, opération que l'on fait subir aux viandes et aux poissons préalablement salés, et qui a pour objet d'en favoriser la conservation et le transport. Dans l'économie domestique, cette préparation a lieu de la manière la plus simple, et consiste à suspendre dans une cheminée où l'on brûle du bois les jambons ou telle autre viande que l'on veut *fumer;* mais pour opérer en grand, on a construit des espèces de maisons sans planchers dans lesquelles sont suspendues les viandes, et à la partie inférieure desquelles on allume un feu de copeaux et de bois résineux qui produisent beaucoup de fumée (*voy.* l'art. suivant). Dans ces derniers temps, considérant que la fumée était l'agent de cette préparation, quelques personnes ont pensé que la suie, qui est la fumée condensée, pourrait être appliquée avec succès; et l'expérience a prouvé que de la chair de porc salée et placée dans des tonneaux avec de la suie un peu humectée prenait toutes les propriétés de celle qu'on prépare au moyen de l'ancien procédé.

Les viandes et le poisson (*voy.* HARENG) fumés prennent un goût qu'on regarde généralement comme agréable; mais ce sont des aliments presque toujours durs et coriaces, âcres, pesants, et de difficile digestion, qui conviennent tout au plus aux estomacs robustes et dont l'emploi habituel n'est pas salutaire. On a quelquefois observé des accidents graves à la suite de l'usage de boudins et de saucisses fumés qui avaient vieilli.

Fumage est aussi l'opération de donner aux champs du fumier. *Voy.* ENGRAIS. F. R.

FUMÉ. On appelle ainsi, en typographie, l'épreuve tirée au brunissoir par le graveur en bois pour faire connaître le résultat de la gravure et servir de point de comparaison dans la reproduction qui doit en être faite par le moyen de la presse. X.

FUMÉE, vapeur visible, plus ou moins épaisse, odorante, souvent âcre, qui se dégage des matières animales et végétales chauffées jusqu'à leur entière décomposition, et qui peut également être produite 1° par la volatilisation d'un des principes constituants d'un corps composé, 2° par la volatilisation d'un corps solide qui se répand dans l'atmosphère. La fumée de bois est un mélange d'huile, d'eau et d'acide acétique à l'état de vapeur.

Fourcroy ne veut pas que l'on comprenne dans cette définition, comme l'avait fait Macquer, les corps métalliques réduits en vapeurs, quoique l'on dise quelquefois dans les ateliers et dans les arts : *fumée de plomb*, *de zinc*, *d'arsenic*, etc. Suivant lui, on ne doit appliquer cette dénomination qu'aux vapeurs fuligineuses, huileuses, acides, charboneuses, ammoniacales, qui s'exhalent des corps organiques traités dans les cheminées, dans des fours, des creusets, des cornues mal lutées, et qui forment de la suie dans les tuyaux, comme les produits huileux et salins empyreumatiques (*voy.* ce mot) dans les récipients qu'on adapte aux distillations à feu nu. V. S.

FUMET. On appelle ainsi les émanations qui, s'échappant du corps des animaux échauffés par la course, indiquent aux chiens qui les poursuivent la direction qu'ils ont prise. On donne également ce nom à l'odeur qu'exhale la chair du lièvre, du chevreuil et du gibier en général. C'est un parfum qui flatte le nez des gourmands. *Voy.* GASTRONOMIE. F. R.

FUMIER, FUMAGE, *voy.* ENGRAIS.

FUMIGATIONS. En médecine, on donne ce nom à l'usage tant interne qu'externe des gaz et des vapeurs, parce que ces substances développées par l'action de la chaleur ressemblent à des fumées (*voy.* ce mot). On appelle aussi fumigations les vapeurs qu'on dégage dans les lieux dont on veut purifier l'air, ou sur les objets qu'on suppose infectés de miasmes contagieux. Dans ce cas, on sait qu'on a employé, soit l'acide sulfureux, soit l'acide nitreux, soit en dernière analyse le chlore, qui a été universellement reconnu comme jouis-

sant de la plus grande efficacité, et qui est maintenant presque exclusivement employé.

Parmi les vapeurs dont on fait le plus d'usage dans le traitement des maladies, on compte celles de l'eau, soit pure, soit chargée de différents principes amilacés, mucilagineux, huileux, résineux, etc.; celles de l'alcool, de l'éther; celles du chlore, de l'acide sulfureux, nitreux, du mercure, etc. (*voy.* ces mots). Ces vapeurs, employées isolément ou mélangées entre elles, tantôt forment une atmosphère dans laquelle le corps est plongé tout entier, tantôt sont dirigées sur la peau seule, les voies aériennes étant soustraites à leur influence; tantôt elles s'introduisent dans les voies aériennes seules, pour remédier à quelque désordre de ces parties; tantôt enfin elles sont lancées, sous forme de douches (*voy.*), sur quelque partie du corps isolément.

Cependant, malgré la diversité des substances médicamenteuses qui sont susceptibles d'être administrées sous forme de vapeurs et des appareils qu'on emploie pour cet usage, les effets qu'on observe ont entre eux une telle similitude qu'on serait tenté d'en attribuer au moins la partie principale à l'action puissante du calorique. La peau devient rouge, chaude et gonflée; la respiration, la circulation et la transpiration sont notablement accélérées, en même temps que la sécrétion urinaire et muqueuse est presque supprimée; puis à cette excitation plus ou moins violente succède un état de calme et de bien-être particulier. Lorsqu'au contraire on dépasse une juste mesure ou que le sujet est dans une disposition défavorable, les fumigations peuvent déterminer des congestions et des hémorragies internes ou externes. Ajoutez à cela quelques phénomènes dus à l'absorption des médicaments employés, et vous aurez l'action complète des fumigations.

L'énergie très réelle des fumigations les a fait apprécier depuis longtemps et employer par les médecins; on en a même abusé. En général, on en a tiré grand parti dans des maladies chroniques et sans fièvre; dans les cas contraires, bien qu'elles puissent être utiles, elles doivent être employées avec discernement et accompagnées de moyens accessoires et de précautions propres à en modérer l'activité. C'est surtout dans les maladies de la peau qu'on en a tiré beaucoup d'avantage, principalement dans les affections de longue durée, connues sous le nom de dartres (*voy.* ce mot).

L'action des vapeurs sur les voies aériennes a besoin d'être dirigée avec beaucoup de réserve, principalement quand ce sont des vapeurs irritantes, comme celles du chlore, de l'iode, de l'acide sulfureux, etc.

Le mode d'administration des fumigations est très simple quand il s'agit de vapeurs bénignes à respirer : il suffit de les laisser se répandre et remplir un lieu clos dans lequel est renfermé le malade. Ainsi sont établis les grossiers appareils qui, dans le nord de l'Europe, servent à administrer les bains de vapeurs; d'après les mêmes principes, mais avec les raffinements que comportait une aisance plus générale, sont établis les bains du même genre dans tout l'Orient. En France, l'appareil consiste en une chambre hermétiquement fermée, et dans laquelle la vapeur s'échappe par un tuyau placé au milieu. Des gradins placés autour permettent aux malades de se placer dans une atmosphère plus ou moins chaude. On peut, en dirigeant un tube sous les couvertures soulevées au moyen d'un cerceau, administrer économiquement un bain de vapeur. Un tonneau, un sac de toile cirée, quelques tubes et un fourneau peuvent suffire, avec un peu d'adresse et de sagacité, à construire un appareil fumigatoire, toutes les fois qu'on n'emploie pas de vapeurs âcres; mais, dans ce cas, il faut soustraire la tête du malade à l'action de la fumigation, et n'y exposer à volonté que telle partie de son corps. Les appareils usités à cet effet sont des boîtes pourvues d'un système d'appel qui empêche les vapeurs de se répandre au dehors, en même temps qu'elle les fait circuler de manière à maintenir une température égale dans toutes les parties de l'appareil et à les évacuer au besoin pour soustraire le malade à toute incommodité. Les vapeurs sont dégagées, soit de liquides tenus en ébullition, soit de matières solides que l'on décompose ou qu'on volatilise par la cha-

leur ; et pour diriger les vapeurs sur telle ou telle partie du corps, on se sert d'appareils tels que des canules, des têtes d'arrosoir. Ce mode d'application est très avantageux dans les affections locales; on peut, au moyen de la vapeur ainsi dirigée, déterminer à volonté la rubéfaction, la vésication et même la cautérisation plus ou moins profonde.

Les vapeurs médicamenteuses peuvent être introduites dans les voies aériennes par l'aspiration, au moyen d'appareils plus ou moins analogues à une pipe turque dans laquelle la fumée, avant d'être aspirée, traverse une masse de liquide. Il faut observer dans cette médication que les principes médicamenteux sont bien plus susceptibles d'être absorbés que quand ils sont présentés à la peau; de plus, que la grande sensibilité des parties empêche l'emploi des vapeurs trop chaudes ou trop irritantes.

L'administration des fumigations de tout genre ne doit être confiée qu'à des personnes exercées et capables de faire succéder les divers degrés de température suivant la disposition du sujet; d'entretenir ou d'arrêter à propos la transpiration ; de joindre à la fumigation les douches, les frictions, le massage, les onctions et autres pratiques accessoires : aussi est-il vrai de dire que les fumigations sont mieux données dans les établissements spéciaux que partout ailleurs. F. R.

FUMISTERIE. On appelle *fumiste* (mot dérivé de *fumée*) l'artisan dont la profession est de rechercher et de mettre en œuvre les moyens qu'on peut employer pour empêcher les cheminées (*voy.*) de fumer. Un bon fumiste devrait être tout à la fois chimiste, physicien et architecte; mais la presque totalité de ceux qui exercent cette profession ne possèdent aucune de ces connaissances : une grande habitude, des recettes acquises par la pratique et une longue expérience transmise de père en fils, suppléent chez eux aux principes de la pyrotechnie (*voy.* ce mot). Quels que soient les progrès qu'on a faits en France dans l'art de la construction des cheminées, qui y sont beaucoup plus en usage qu'ailleurs, l'inconvénient de la fumée est encore très général, et c'est en vain que plusieurs artistes, et même des physiciens distingués, se sont occupés de recherches pour faire disparaître cette incommodité. On a employé successivement les éolipyles (*voy.*) de Vitruve, les soupiraux (*voy.*) de Cardan, les moulinets à vent de Jean-Bernard, les chapiteaux de Sébastien Serlio, les tabourins et girouettes de Paduanus. En général, les remèdes doivent être diversifies selon la position des lieux et les causes de la fumée; on peut diviser ces causes en *extérieures* et en *intérieures*.

Parmi les premières, les plus ordinaires sont : si une cheminée se trouve placée dans la direction de plusieurs vents, si elle reçoit ces vents réfléchis par la proximité des bâtiments, enfin si elle est placée de manière à être frappée longtemps par le soleil; et dans tous ces cas la meilleure construction devient insuffisante pour prévenir l'inconvénient de la fumée. Il arrive qu'une cheminée, quoique tirant bien, donne parfois de la fumée : c'est lorsque la fumée se trouve refoulée vers le foyer par des coups de vent qui passent sur le sommet du tuyau; et cela provient de ce que les vents, en suivant une direction inclinée à l'horizon, soufflent un peu de haut en bas : alors le meilleur remède consiste à appliquer un tuyau tournant comme une girouette, nommé vulgairement *gueule de loup*. Ordinairement les tuyaux de cheminées se trouvent dominés par une éminence quelconque : or, lorsque le vent vient de derrière cet obstacle, l'air passe par-dessus, et, tombant presque perpendiculairement sur le tuyau de la cheminée, il refoule la fumée vers le bas. Pour prévenir cet inconvénient, on fait usage avec succès d'un tuyau coudé mobile sur une verge verticale, en sorte que l'ouverture soit toujours tournée du côté du vent. Quelque efficace que soit ce moyen, il est cependant plus sûr d'élever le tuyau de la cheminée afin que son sommet domine la hauteur qui produit la fumée.

Les principales causes *intérieures* qui peuvent faire fumer une cheminée sont : si elle est trop large ou trop étroite à proportion de sa hauteur; si le foyer n'est pas suffisamment profond; enfin, si les portes et fenêtres de la pièce ferment trop bien. L'embouchure d'une cheminée

peut être trop large ou trop haute : alors il faut diminuer l'embouchure, d'abord avec des planches mobiles, jusqu'à ce que l'on soit arrivé au point où la fumée cesse de se répandre, et lorsque les proportions sont ainsi déterminées, on fait définitivement rétrécir l'ouverture. La vraie dimension de l'ouverture d'une cheminee doit, en général, être en rapport avec la hauteur du tuyau. On doit observer aussi que, comme les tuyaux sont plus courts pour les cheminées des étages supérieurs, l'ouverture doit en être moindre que celle des cheminées inferieures à proportion, afin que le tirage ait assez de force.

Lorsqu'il arrive qu'une cheminée a une supériorité de tirage sur une autre construite dans la même pièce ou dans une chambre voisine, le remède consiste à ce que la cheminée qui fume puisse tirer du dehors assez d'air pour suffire à l'entretien de sa combustion; alors les deux cheminées cessent de se contrebalancer. Si une porte se trouve dans une chambre du même côté que la cheminée, la cheminée fume ordinairement lorsqu'on entr'ouvre la porte; car alors il s'établit dans la pièce un courant d'air oblique qui, en passant devant le foyer, emporte de l'autre côté une partie de la fumée. Le meilleur moyen dans ce cas, c'est de faire ouvrir la porte de l'autre côté, de sorte que le courant d'air soit dirigé contre un des murs latéraux; ou bien on place un paravent entre la porte et la cheminée, afin de détourner la direction du courant.

On a souvent remarqué qu'une chambre dans laquelle on ne fait pas de feu se trouve remplie de fumée : ce fait s'explique naturellement par les courants ascendants et descendants, qui, comme l'on sait, s'établissent dans les tuyaux des cheminées, selon que l'air extérieur est plus froid ou plus chaud que celui des appartements où l'on ne fait pas de feu. On comprend donc que la fumée d'un tuyau voisin qui passe au-dessus du sommet des tuyaux où des courants descendants ont lieu, est entraînée dans ces tuyaux et descend dans les appartements. Pour prévenir ce désagrément, il n'y a d'autre mesure à prendre que de fermer les tuyaux des cheminées où l'on ne fait pas de feu.

Les cheminées dont le foyer est profond et le manteau fort bas sont les moins sujettes à fumer, car le courant d'air, se trouvant fort rapide, chasse la fumée au dehors avec force.

Dans une petite pièce, quand elle est exactement fermée, et dans les chambres nouvellement construites, lorsque les cloisons, croisées, portes, sont très justes, l'air, ne pouvant s'introduire par aucune ouverture, ne peut faciliter le tirage : alors la fumée n'est point chassée au dehors, parce qu'il est impossible à l'air de la chambre, qui se trouve raréfié par la chaleur, de surmonter le poids de l'air extérieur, et ce dernier, rentrant par la partie supérieure de la cheminée, fait refluer avec lui la fumée qui s'oppose à son passage. Tout le remède consiste donc à introduire, par un vasistas placé de préférence près du plafond, une portion suffisante d'air pour que le tirage ait lieu, et assez faible cependant pour ne pas refroidir la pièce et rendre le feu inutile. Mais le moyen le plus sûr est encore de n'introduire l'air dans la pièce qu'après l'avoir auparavant fait circuler dans des cavités pratiquées derrière les parois de la cheminée et même sous l'âtre. On peut de même établir au fond et en travers du foyer un tuyau de fonte qui reçoit par un de ses bouts l'air extérieur et le transmet par son autre extrémité tout échauffé dans la pièce. E. P-c-t.

FUNAMBULES, nom composé de deux mots latins (*funis*, corde, *ambulare*, marcher) et qu'on donnait à Rome à ceux qui dansaient sur la corde. Ce genre de spectacle est fort ancien : dans les jeux que Thésée établit à Athènes figuraient déjà des *schénobates* (de σχοῖνος, jonc, corde, et βαίνω, je marche). Les consuls Sulpitius Pætus et Licinius Stolon, et après eux Messala et Cassius, les introduisirent dans Rome (*funambuli*, *schœnobatæ*, *neurobatæ*). Térence se plaint qu'aux premières représentations de son *Hecyre* le peuple avait négligé sa pièce pour les exercices d'un funambule (*Hec. Prol.* 4, 34. —Cf. Juv. III, 77). Lors des jeux ordonnés pour le triomphe de Marc-Aurèle, un funambule étant tombé en dan-

sant, l'empereur ordonna que l'on mît à l'avenir des espèces de filets sous les cordes. Sous Néron, Galba, Carin et Numérien, on vit des éléphants funambules marcher sur ce chemin étroit et glissant.

Nos aïeux ne se sont pas montrés moins amis de ce divertissement que les Romains, et nos funambules ne le cédèrent en rien à ceux du peuple roi. Sous Charles VI, un acrobate (*voy.* ce mot et ÉQUILIBRISTE), que son habileté prodigieuse avait fait surnommer le *voleur*, parce qu'il semblait voler, se laissa choir en traversant, sur une corde tendue, l'espace qui sépare Notre-Dame du Palais de Justice; à la même époque, ce tour de force était renouvelé avec plus de bonheur par un Génois qui, lors de l'entrée d'Isabeau de Bavière, descendit du haut des tours de cette cathédrale en voltigeant sur une corde tendue et tenant deux flambeaux allumés. Le règne de Louis XII vit fleurir un funambule nommé Georges Menustre; Archange Tuccaro, qui a laissé imprimées les règles de la funambulie *, s'intitulait *saltarin* des rois Charles IX, Henri III et Henri IV; le père Ménestrier parle d'un acrobate fameux, appelé Cardelin, qui gambadait sous Louis XIV. Il y a trente ans, la célèbre M^me^ Saqui faisait écrire sur ses fourgons: *première acrobate de l'Empire*, titre que personne ne lui a contesté. Les danseurs de corde ont eu longtemps à Paris deux théâtres spéciaux sur le boulevard du Temple, celui *des Acrobates* et celui *des Funambules*, où Debureau (*voy.*), inimitable pierrot, avait réussi à leur attirer des spectateurs nombreux. Dépossédés par le vaudeville et le mélodrame, les grands envahisseurs de l'époque, les pauvres saltimbanques se sont réfugiés dans les fêtes champêtres et dans les jardins publics. Là, sans faire d'aussi belles prouesses que leurs célèbres devanciers, ils en font encore beaucoup plus qu'il ne faut pour compromettre leur existence. V. R.

FUNÉRAILLES. Les funérailles, du latin *funus*, au pluriel *funera*, mot qui paraît venir du grec φονὸς, mort*, sont les cérémonies dont la religion entoure le cercueil de l'homme; c'est le dernier devoir que l'on rend à celui qui a cessé de vivre. L'histoire atteste que partout et dans tous les temps le culte des morts a été consacré à la fois par la religion, la morale et les lois; et c'est la croyance en l'immortalité de l'âme qui explique cette pratique constante, universelle, du genre humain. « Tout cela se rapporte-t-il à « une poussière vile et insensible? » a écrit quelque part l'admirable auteur de *Corinne*, « et quelques grains de pous- « sière mériteraient-ils tous ces hommages?... Non, sans doute; nous respectons « la cendre de nos ancêtres parce qu'une « voix secrète nous crie que tout n'est pas « éteint en eux, et c'est cette voix qui « consacre le culte funèbre chez tous les « peuples de la terre... » « La religion, a dit « M. de Chateaubriand, semble avoir pris « naissance aux tombeaux, et ils ne peu- « vent se passer d'elle; ils seraient bien « tristes s'ils en étaient dépouillés. »

Dans la plus haute antiquité, les Égyptiens ont témoigné de leur vénération pour les morts en leur érigeant des monuments sacrés: aussi l'Égypte, ainsi que l'a remarqué l'illustre auteur que nous venons de citer, doit-elle une partie de sa célébrité à ses tombeaux. On n'y peut faire un pas sans en rencontrer; chez les Égyptiens, les pyramides étaient des tombeaux et les morts étaient présents à leurs festins. Hérodote et Diodore de Sicile nous ont laissé des descriptions fort curieuses sur ce qui se passait chez ce peuple à l'égard des sépultures, du deuil des familles et de l'embaumement des corps (*voy.* ces mots). Rien de grand comme les lois de l'Égypte sur les sépultures; là, comme chez presque tous les peuples antiques, c'était une monstrueuse impiété de laisser sur le chemin un cadavre sans le couvrir de terre; c'était le plus grand de tous les sacriléges que de renverser les tombeaux et de répandre çà et là les os et les cendres des morts. La privation de sépulture n'avait lieu qu'à la suite d'un jugement solennel prononcé sur le

(*) *Trois Dialogues de l'exercice de sauter et voltiger en l'air, avec des figures qui servent à la parfaite démonstration et intelligence dudit art*, Paris, 1599, in-4°, réimprimés à Tours, 1616, in-8°. S.

(*) On le dérive plus généralement de *funes*, *funiculi*, torches, cierges (*funes accensi*, *funales cerei*). S.

mort, et, cette sanction, les rois eux-mêmes n'en étaient pas exempts. Chez les Hébreux, lorsqu'il s'agissait des rois et des princes, les funérailles, qui ordinairement ne duraient que huit jours, se prolongeaient pendant trente jours; un linceul blanc est chez eux la dernière parure du défunt. Durant leur exil, nous voyons les enfants d'Israël ne pas craindre d'ensevelir leurs frères au péril de leur vie; c'est que, comme le dit Sophocle (*Ajax*, acte V, scène 2), « les devoirs rendus aux morts viennent d'un retour impérieux des vivants sur eux-mêmes. » On sait quelle grande place ce pieux usage occupe dans l'*Antigone* du tragique grec.

Les funérailles des Lacédémoniens se faisaient remarquer par une grande simplicité; on ne lavait point les morts, point de parfums, point de couronnes; seulement, s'ils étaient morts pour la défense de la patrie, on les revêtait d'une robe de pourpre et on les couchait sur un lit couvert de feuilles d'olivier; après quoi ils étaient portés sans pompe au tombeau de leur famille. Il était défendu à ceux qui accompagnaient le convoi, femmes ou hommes, de répandre des larmes et de proférer aucun cri. Aux obsèques des rois, au contraire, qui, d'après les lois de Lycurgue, avaient droit aux mêmes honneurs que les héros, aussitôt que des hommes à cheval, parcourant la ville, y avaient annoncé le trépas d'un de ces chefs, on voyait les femmes, les cheveux épars, se répandre dans les rues en faisant entendre des lamentations. Durant dix jours, le corps du défunt restait exposé, et pendant tout ce temps, les tribunaux demeuraient fermés; il ne pouvait y avoir aucune assemblée publique, et chaque famille était obligée de mettre un homme ou une femme en deuil.

A Athènes, les funérailles étaient à peu près les mêmes que dans les autres villes de la Grèce. Aussitôt qu'un malade était désespéré, on mettait sur la porte de la maison des branches de buis et de laurier. Le buis était pour chasser les mauvais esprits, le laurier pour apaiser Apollon que l'on révérait comme le dieu de la médecine. On frappait aussi durant l'agonie sur des bassins d'airain afin d'éloigner les génies malfaisants. Le malade mort, on lui fermait de suite la bouche et les yeux; les enfants, à l'égard de leurs père et mère, et ceux-ci, à l'égard de leurs enfants, s'acquittaient de ce devoir; la religion voulait aussi qu'on enlevât au mort son anneau, pour ne le lui rendre qu'au moment de le déposer sur le bûcher. Lorsque les parents et amis avaient à haute voix appelé le défunt par son nom pour le faire revenir à la vie, si son âme n'avait pas encore quitté son corps, on le lavait et on le parfumait. Cet usage était commun à presque tous les Grecs; ceux qui brûlaient les corps (*voy.* BUCHER) le faisaient pour que le feu y prît plus promptement, et ceux qui ne les brûlaient pas, afin de les préserver de la corruption. Le corps ainsi parfumé était exposé dans le vestibule de la maison, les pieds tournés vers la porte. Près de lui, on plaçait un grand vase rempli d'eau lustrale, apportée du dehors, et ainsi tous ceux qui entraient dans la maison mortuaire pouvaient, en en sortant, se purifier avec cette eau. L'exposition du corps dans la maison se prolongeait en raison de la fortune et de la distinction des personnes: Homère nous apprend que celui d'Achille fut gardé dix-sept jours; quant aux gens du commun, ils étaient portés au tombeau le plus ordinairement dès le lendemain de leur mort. A ce moment, un crieur public parcourait les rues en annonçant le convoi; le plus souvent il n'y avait que les parents et les amis qui assistaient aux funérailles, et ce n'était que lorsque le défunt avait rendu d'importants services à la république que le peuple s'y trouvait (Hom. *Odyss.*, ch. IV). Le mort avait le visage découvert; quelquefois même on lui mettait du rouge pour le rendre plus agréable: cet usage se pratiquait principalement pour les jeunes filles. Dans les premiers temps, les convois en Grèce se faisaient toujours la nuit; à Athènes, c'était toujours le matin, avant le lever du soleil. Les funérailles des riches étaient éclairées par des flambeaux et des cierges, celles des pauvres par de simples chandelles. Devant le corps marchaient des joueurs de flûte chantant des chansons de deuil que les Grecs nommaient *ἰαλεμοί*; après suivaient les fils du défunt, la tête

voilée, puis les filles, les cheveux épars et les pieds nus; enfin venaient les proches parents et les amis. Les femmes étaient vêtues de blanc et avaient souvent les cheveux coupés, car il était d'usage qu'elles missent leurs cheveux sur la poitrine du défunt ou sur son bûcher; quelquefois cependant elles se contentaient de les couvrir de cendre et de poussière. Si le mort était une personne de qualité, hommes et femmes portaient des couronnes sur la tête, et s'il avait rendu des services à la république un orateur prononçait son éloge funèbre. On agissait de même à l'égard des officiers et des soldats morts en combattant pour la patrie. Arrivé près du bûcher ou du tombeau, on ouvrait les yeux du mort, on lui mettait dans la bouche une pièce de monnaie (δανάκη) pour payer à Caron le passage de la barque. Nous renvoyons au mot Bucher ce qui concerne les cérémonies de la crémation, et l'on reviendra sur l'enterrement au mot Inhumation. Les funérailles achevées, le plus proche parent donnait à la famille et aux amis un repas, durant lequel on célébrait les louanges du mort; mais il fallait prendre garde de ne rien dire que de vrai : c'était une impiété de mentir. Tous les convives avaient une couronne sur la tête. Quelquefois les Grecs déployaient une pompe encore plus grande : on a vu à l'article Éphestion quelles magnifiques funérailles Alexandre-le-Grand fit faire à cet ami si cher; et Diodore, qui nous a laissé la description des pompes funèbres célébrées à la mort du roi de Macédoine lui-même, nous apprend que le frère naturel de ce prince consacra deux années à la préparation de son convoi funéraire*.

« A Rome, dit Pline, les funérailles « étaient une cérémonie sacrée, et elles « commençaient dès que le mort rendait « le dernier soupir. » En effet, le plus proche parent, ou, si c'étaient des personnes mariées, celle qui survivait, donnait au mourant le dernier baiser sur la bouche comme pour recevoir son âme; elle lui fermait les yeux et la bouche pour qu'il parût dormir, lui ôtait son anneau, et l'appelait plusieurs fois à haute voix pour s'assurer s'il n'était pas seulement tombé en léthargie. Pour faire les funérailles, on s'adressait aux *libitinaires*, ainsi nommés de Vénus Libitine, qui présidait aux funérailles et dont le temple leur servait de magasin; car c'étaient eux qui vendaient et fournissaient tout ce qu'il fallait pour le convoi. Dans le temple de cette déesse se trouvaient aussi des registres sur lesquels on inscrivait les noms de tous ceux qui mouraient, moyennant une pièce d'argent. Les libitinaires envoyaient de suite à la maison mortuaire les *pollinctores*, espèces de subalternes qui lavaient et embaumaient les cadavres, puis revêtaient le mort d'un habit blanc ordinaire, c'est-à-dire de la simple toge, s'il n'avait possédé aucune charge dans la république, ou de la robe de la plus haute distinction qui lui appartenait, s'il avait été élevé aux magistratures. Durant sept jours, on gardait le défunt à l'entrée de la maison, couché sur un lit de parade; à ses pieds était placé un vase où brûlait de l'encens, et, si c'était une personne de distinction, de jeunes enfants s'occupaient à chasser les mouches qui s'attachaient à son visage ou à ses mains (*Énéide*, VI, etc.). On attachait aussi à la porte une branche de cyprès pour annoncer qu'il y avait là un mort : le *pontifex maximus* devait surtout éviter l'approche d'une telle maison. Sur le soir du huitième jour, un héraut public, en grand habit de deuil, annonçait le convoi dans les rues en criant : « Ceux qui veulent as- « sister aux obsèques d'un tel, fils d'un « tel, sont avertis qu'il est temps d'y al- « ler présentement; on emporte le corps « de la maison. » Cette formule n'était employée que pour les morts distingués; celle en usage pour les simples citoyens était : *Ollus Quiris letho datus est* (un tel citoyen est mort). Les parents et amis accompagnaient le corps, et, si le défunt avait commandé des armées, les soldats suivaient, portant leurs piques renversées la pointe en bas; les licteurs renversaient également leurs faisceaux. Le corps était porté sur un petit lit (*lectica*) par les parents, et par les sénateurs et magistrats, si c'était un homme illustre; J.-César et Auguste furent l'un et l'autre portés par

(*) *Voir* Sainte-Croix, *Examen critique des anciens historiens d'Alexandre-le-Grand*, p. 511, *sqq*.

des personnages consulaires. Les maîtres des cérémonies (*designatores*) marquaient la marche; des musiciens allaient en avant jouant des airs lugubres et chantant des chansons de deuil, dites *næniæ*. Ceux qui suivaient portaient des torches; près du corps se trouvait un bouffon ou archimime portant un masque ressemblant au défunt. On portait aussi à côté du corps les marques des dignités dont il avait été revêtu, et, s'il s'était signalé à la guerre, les présents et les couronnes qu'il avait reçus, les étendards et les dépouilles remportés par lui sur l'ennemi. Enfin on portait encore son buste en cire et ceux de ses parents et de ses ancêtres. Mais c'était là un privilége accordé seulement aux patriciens, et qui, pour cette raison, se nommait *jus imaginum* (*voy.* Images). Venaient après, les affranchis, le bonnet sur la tête en signe de liberté; puis les enfants et les parents vêtus de noir, les femmes en blanc; à leur suite marchait une troupe de pleureuses (*præficæ*), femmes dont le métier était de faire des lamentations sur la mort du défunt. Enfin tous les officiers des funérailles, vêtus de noir, les *pollinctores*, les *vespillones*, les *ustores*, les *sandapilarii* *, etc., fermaient le cortége. Lorsque le mort était un personnage illustre, le convoi traversait le Forum, et s'y arrêtait. Le fils ou l'un des parents montait à la tribune aux harangues et prononçait une oraison funèbre (*laudatio*). Cette faveur était également accordée aux dames de haut rang. L'inhumation était le plus ancien mode de sépulture; mais vers la fin de la république, l'usage de la crémation (*cremandi*) était devenu général. C'était au Champ-de-Mars qu'avait lieu la sépulture des nobles et des riches, et celle des pauvres au *Campus Esquilinus :* jamais on n'enterrait ni ne brûlait les corps dans Rome; le bûcher, fait de bois d'if, de pin et de frêne, avait les faces couvertes de branches de cyprès et autres arbres funèbres. Comme les Grecs, les Romains arrosaient le corps de parfums, ouvraient au mort les yeux, lui remettaient au doigt son anneau, et introduisaient une obole dans sa bouche pour payer le droit de Caron. On jetait sur le bûcher les objets que le défunt avait le plus aimés; on immolait des brebis et des taureaux, et, afin de suppléer à la coutume barbare d'égorger des prisonniers de guerre pour apaiser les mânes du mort, on donnait des combats de gladiateurs (*voy.*), qu'on appelait *bustuarii* (*voy.* T. IV, p. 309). Souvent l'on faisait aussi des courses à cheval autour du bûcher, et l'on y représentait même des pièces de théâtre (*voy.* Jeux). Les historiens ne nous ont rien dit des moyens employés pour distinguer les cendres et les os du mort; mais on doit présumer, sans recourir à des conjectures sans fondement, que les restes du mort ne pouvaient se confondre avec rien d'étranger. Lors donc que le feu était éteint, on recueillait ses cendres et ses os, on les lavait avec du lait et du vin, puis on les plaçait dans une urne que l'on déposait dans le tombeau de famille. Le sacrificateur, plongeant ensuite une branche d'olivier dans l'eau lustrale, en aspergeait les assistants afin de les purifier; après quoi la principale pleureuse congédiait l'assemblée par ce mot, *ilicet* (retirez-vous). Les parents et amis lui répondaient par un *vale* (adieu!) trois fois répété. Ceux dont on ne brûlait pas les corps étaient placés dans des bières de terre cuite que l'on disposait dans les sépultures sur des espèces de tablettes de pierre préparées à cet effet. Les gens marquants étaient renfermés dans des tombeaux en marbre. Les funérailles des pauvres se faisaient sans cérémonies; les corps n'étaient gardés qu'un, ou au plus deux jours; on les portait dans une bière commune et découverte, hors de la ville, près la porte des Esquilies, dans le vaste cimetière appelé *Campus Esquilinus*, où on les brûlait. Toujours la cérémonie, comme chez les Grecs, se terminait par un festin. Neuf jours après les obsèques, on en faisait un autre dit le grand souper, la *Novendiale* (la neuvaine). A ce repas, on avait quitté les habits noirs pour prendre les blancs. Notons encore que chez les Grecs et chez les Romains les morts ordinaires reposaient souvent à l'entrée des villes et le long des chemins publics, et que

(*) La *sandapila* était la bière du pauvre ou de l'esclave : ceux qui la portaient prenaient le nom de *sandapilones* ou *sandapilarii*. D'autres porteurs étaient appelés *vespillones* ou *vespæ*, en quelque sorte les oiseaux de nuits, *quia* vespertino *tempore mortuos efferebant*. S.

souvent aussi les grands étaient ensevelis au bord de la mer.

Nous ne pouvons consigner ici le cérémonial (*voy.*) funèbre de tous les pays: chacun suit à cet égard un usage différent plus ou moins marqué au coin du symbole et plus ou moins fidèle aux traditions nationales. Disons seulement que, sauf dans l'Inde, où les femmes des brahmanes se font encore brûler vives sur les bûchers de leurs maris*, ces usages n'ont en général plus rien de cruel; plus de combats, plus de victimes immolées, et chez la plupart des peuples les cimetières (*voy.*) se transforment en de riantes promenades qui présentent la mort sous son aspect le moins effrayant. Comme nous, les Chinois enterrent leurs amis et leurs parents dans leurs jardins; les Turcs, à l'autre extrémité de l'Asie, en agissent de même; l'habitant d'Otaïti suspend le corps mort dans un berceau qu'il recouvre d'un canot renversé, symbole bien vrai et bien touchant du naufrage de la vie. Rien de touchant aussi comme l'histoire des bocages de la mort au Nouveau-Monde : là les femmes suspendent leurs enfants morts entre des branches vertes et fleuries. En Turquie, le corps est déposé au milieu de la chambre, et l'on répète tristement à l'entour : *Subanna Allah* (ô Dieu! aie pitié de nous); puis, après avoir brûlé assez d'encens pour chasser le diable et les esprits malins qui, dit-on, rôdent autour, on l'enveloppe dans un suaire. Quant aux funérailles du sulthan, elles sont accompagnées d'une majesté lugubre.

Mais revenons aux tombeaux (*voy.*) chrétiens qui nous parlent d'avenir, au lieu que le tombeau idolâtre ne nous entretient que du passé.

Au v^e^ siècle de notre ère, saint Chrysostôme nous apprend que, lorsque quelqu'un mourait, ses frères ou amis lui fermaient les yeux, et on portait le corps à découvert, comme cela se fait encore dans certaines provinces de France et de divers pays, hors des murs de la ville pour l'enterrer. Le même père de l'église blâme les habits de deuil et surtout les pleureuses à gage (*præficæ*) qui avec leurs bras nus se déchiraient le visage. A mesure qu'elle s'affermit et prend plus d'empire, nous voyons la religion chrétienne s'étudier en quelque sorte à multiplier les honneurs autour du tombeau. Une noble simplicité présidait aux funérailles du guerrier chrétien; le prêtre était enterré le visage découvert.

Il est à remarquer toutefois qu'une foule de pratiques anciennes se sont perpétuées jusqu'à nous : ainsi notre eau bénite n'est que l'eau lustrale des Grecs et des Romains; nous plaçons encore nos morts à l'entrée de la maison, les pieds tournés vers la porte; nous fermons comme eux les yeux et la bouche du mort. Dans plusieurs de nos campagnes, on lui met dans la main une pièce de monnaie (1 sol ou 5 sols); dans quelques-unes, on ajoute même une bouteille de vin et du pain. Dans beaucoup de localités, un repas suit toujours les funérailles; enfin le service funèbre que l'on célèbre à la huitaine et celui du bout de l'an sont autant d'habitudes romaines. Chez les grands, les armoiries et les insignes prirent la place des images.

Mais assistons aux prières dans un temple chrétien, écoutons les chants, tantôt simples, tantôt pompeux, que font entendre tour à tour les accents de la douleur et ceux de l'espérance. L'église est tapissée de noir, au milieu s'élève un catafalque couronné de cierges enflammés; un prêtre en surplis murmure un funèbre *De profundis* (*voy.*). La complainte lugubre du *Dies iræ* (*voy.*) se fait entendre. Bientôt la voix éclate et s'élève, la fatale trompette a sonné. *Grand Dieu, qui osera comparaître devant ta face!... qui pourra porter tes jugements!...* etc. Enfin le mot de *Miséricorde* est prononcé, et aussitôt l'hymne reprend son allure de recueillement.

Que serait-ce donc si au milieu de cette église, où l'encens s'élève en nuage, où l'éclat des cierges fait ressortir le caractère grave des tentures noires parsemées de larmes blanches et de l'emblème de la mort, nous voyions un Bossuet élevé dans la chaire de vérité, ayant à ses pieds ce tombeau et ces ossements, soulevant le voile de la mort et cherchant dans ces

(*) On les appelle *sutties* : il en a été parlé au mot Bucuer. S.

cendres inanimées de grands exemples pour les vivants? Quelles funérailles égaleraient en majesté les funérailles chrétiennes! E. P-c-t.

FUNKE (Charles-Philippe), pédagogiste distingué, connu surtout par ses ouvrages sur l'histoire naturelle très estimés de son temps, et qu'il multipliait avec une rare fécondité, naquit en 1752 à Gœrtzsalke, non loin de la ville de Brandebourg. Successivement professeur au *Philanthropinum* de Dessau, et inspecteur de l'école normale de cette ville, il reçut en 1804 le titre purement honorifique de conseiller de régence du prince de Schwarzbourg-Rudolstadt, et mourut en 1807 dans un voyage qu'il fit à Altona.

Malgré la hâte avec laquelle Funke composa le plus grand nombre de ses ouvrages, ils renferment en général d'excellentes choses, et l'on en a donné différentes éditions. Nous nous bornerons à citer les plus estimés de ces ouvrages : *Histoire Naturelle et Technologie*, Brunswic, 1790-1791, 2 vol. in-8°, 6e édition, publiée par les soins de Wiedemann, 1812; *Nouveau Lexique des écoles* (*Real-Schul-Lexicon*), (Brunswic, 1800-1805, 5 vol. in-8°); *Dictionnaire manuel de l'histoire naturelle* (Leipzig, 1805, 2 vol.); *Le Tout de l'ancien monde* (*Alles der alten Welt*), *avec dictionnaire* (Weimar, 1800), ouvrage qui est encore fréquemment employé dans les écoles allemandes. On doit aussi à Funke une *Mythologie*, dont une édition tout-à-fait refondue a été publiée par son gendre Lippold (Hanovre, 1824), lui-même auteur d'un *Dictionnaire de la Nature et de l'Art*, qui a eu Funke pour éditeur (Weimar, 1801-1804, 3 vol.).

On ne doit pas confondre cet écrivain polygraphe, dont le nom restera longtemps en honneur dans les écoles, avec un autre pédagogiste très distingué, du même nom à peu près, et qu'il serait injuste de passer sous silence.

Godefroi-Benoit Funk naquit en 1734 à Hartenstein, dans le comté saxon de Schœnbourg. Il étudia le droit à Leipzig, après que des scrupules honorables de conscience lui eurent fait renoncer à la théologie, en 1755. Cependant le prédicateur Cramer, qui l'avait décidé à cette résolution, ayant été transféré l'année suivante de Quedlinbourg à Copenhague, l'appela auprès de lui pour le charger de l'éducation de ses enfants, et lui proposa en même temps de le guider dans l'étude de la théologie. Funk se garda bien de refuser un si bon guide, et c'est dans cette position heureuse, qui le mit en relation avec Klopstock, Münter, Basedow, Resewitz et d'autres hommes de mérite, que Funk vécut plusieurs années, jusqu'au moment où la place de professeur à l'école paroissiale du Dôme de Magdebourg lui fut offerte. Nommé, dès l'an 1772, recteur de cette école, et puis, en 1785, conseiller du consistoire par le roi de Prusse, il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 18 juin 1814, consacrant ses moments de loisir à composer quelques ouvrages peu étendus, mais qui ont rendu d'utiles services à la pédagogique. Ils ont été recueillis après sa mort et publiés avec sa biographie en 2 vol. in-8° (Berlin, 1820-21). Par ses connaissances variées et profondes, par sa piété, sa bienveillance, son expérience d'un demi-siècle, Funk acquit une influence aussi rare qu'heureuse sur l'esprit et le cœur de ses nombreux élèves, et il se plaça à une hauteur qu'il n'a été donné qu'à peu de pédagogues d'atteindre. Plusieurs de ses élèves se sont fait un devoir d'honorer sa mémoire par une fondation utile faite au profit des élèves pauvres de l'école de Magdebourg, et le buste en marbre de Carrare de Funk dû au ciseau de M. Rauch, fut placé par leurs soins dans la cathédrale de Magdebourg avec cette inscription : *Scholæ, ecclesiæ, patriæ decus.* C. L.

FURET, mammifère carnassier de la section des *digitigrades*, et rangé dans le genre *marte* parmi les *putois*, dont il diffère par une moindre taille (2 pieds environ, en y comprenant la queue). Comme il a beaucoup d'analogie pour les mœurs avec ces derniers, nous renvoyons à l'article qui leur sera consacré.

Le furet a le pelage jaune-clair, taché de blanc dans quelques parties, variant d'ailleurs à l'état de domesticité. C'est l'ennemi mortel des lapins : aussi l'em-

ploie-t-on à la chasse de ce gibier. Originaire des pays chauds, il ne se plaît que dans les parties méridionales de l'Europe, et c'est en Espagne qu'il est le plus commun. C. S-TE.

FURETIÈRE (ANTOINE), abbé de Chalivoy, né à Paris en 1620, étudia le droit civil et le droit canon, se fit recevoir avocat, et fut nommé procureur fiscal de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; mais il ne tarda pas à renoncer au barreau pour embrasser l'état ecclésiastique. Cependant sa vocation n'était pas bien décidée, car il commença de se faire connaître par des satires en prose et en vers, intitulées, l'une : *Nouvelle allégorique* ou *Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'Éloquence*, Paris, 1658, 1 vol. in-12; l'autre, le *Voyage de Mercure* (1659), en cinq livres en vers, où il attaque diverses professions, principalement le charlatanisme des savants; et par le *Roman bourgeois*, qui parut en 1666, in-8°, et qui offre une vive peinture des mœurs communes dans le XVII^e^ siècle, mais sans valoir le *Roman comique* de Scarron. Enfin, la même année, l'abbé Furetière publia un volume de *Poésies* profanes, in-8°. Il avait été reçu membre de l'Académie Française en 1662.

Alors le public s'étonnait du long enfantement du dictionnaire dont la docte compagnie était en travail depuis son établissement. Furetière, ami de Boileau et de Racine, et qui eut quelque part à la comédie des *Plaideurs*, avait conçu et exécuté le projet d'un *Dictionnaire universel de la langue française* (1685); mais, dit Palissot, « l'Académie prétendait avoir le droit exclusif de ranger les mots de la langue par ordre alphabétique. » Furetière avait obtenu un privilége du roi : l'Académie l'accusa de l'avoir surpris et prétendit que le sien était exclusif de tout autre. Elle accusa aussi l'auteur du *Dictionnaire universel* de s'être servi furtivement des cahiers de la compagnie. Furetière eut donc à se justifier. Il fit imprimer des *Factum contre quelques-uns de l'Académie Française*, c'est-à-dire contre le bureau, dont le bon La Fontaine faisait alors partie. Mais l'accusé eut le malheur de joindre à de bonnes raisons de mauvaises injures. Il publia des satires en prose et en vers *contre quelques-uns de l'Académie*. Notre fabuliste fit sur son collègue une épigramme qui n'était que méchante, et à laquelle l'accusé répondit par une autre qui ne valait pas mieux. La querelle s'échauffa, s'envenima au feu des épigrammes. Cependant Furetière, dit Ménage, « avait les rieurs de son côté, et, excepté quelques intéressés de l'Académie, tout le reste lui donnait les mains. » Enfin le bureau académique fit révoquer le privilége qu'avait obtenu Furetière; il obtint du lieutenant général de police une sentence qui supprimait les *factum* comme *injurieux, calomnieux, scandaleux, diffamatoires*, et Furetière, membre, depuis vingt-trois ans, de l'Académie, se vit expulsé de son sein le 22 janvier 1686, pour avoir fait son meilleur ouvrage, l'ouvrage que l'Académie promettait depuis près d'un demi-siècle (*voy.* DICTIONNAIRE). Cette proscription faite *volontairement* par la compagnie est la seule qu'on trouve dans ses annales; car celle du bon abbé de Saint-Pierre lui fut depuis imposée.

Furetière continua de publier d'autres *factum*, des placets, un grand nombre d'épigrammes, et des satires dont la plus curieuse a pour titre *Couches de l'Académie*. Il mourut, le 14 mai 1688, sans avoir vu la fin de son procès; car ses collègues, qui l'avaient chassé, ne lui avaient point donné de successeur, et le fauteuil qu'il avait occupé resta vacant jusqu'à sa mort.

Le *Dictionnaire universel* de Furetière ne parut que deux ans après (Hollande, 2 vol. in-fol., ou 3 vol. in-4°). Le savant Basnage le revit, l'augmenta, et en donna (1701) une nouvelle édition (3 vol. in-fol.) qui fut réimprimée à Amsterdam, 1725, 4 vol. in-fol. Ce dictionnaire a joui d'une réputation méritée jusqu'à la publication du grand dictionnaire dit *de Trévoux*, dont la dernière édition est de 1771 (8 vol. in-fol.), et qui n'est guère que le dictionnaire de Furetière revu et considérablement augmenté.

On a encore de Furetière des *Fables morales et nouvelles* dont l'invention, qui lui appartient, est trop souvent aussi

pauvre que le style; ce dernier est sans verve, sans couleur dans les vers, et sec et dur dans la prose. On doit classer Furetière dans le nombre assez grand des fort bons grammairiens qui ont été de faibles écrivains. V-ve.

FUREUR, FURIE, du mot grec πῦρ, *feu*, parce que cette passion produit sur l'âme les effets de la flamme sur les objets matériels; elle y porte les ravages de l'incendie. En disant, à l'article Colère, que la fureur en est le paroxysme, nous avons décrit les principaux caractères physiologiques de l'une et de l'autre, caractères qui, dans la fureur, ne diffèrent de ceux de la colère que par un plus haut degré d'intensité. Si la colère altère la raison, on peut dire que la fureur l'anéantit, au moins tant qu'elle dure. Prolongée, elle prend le nom de *frénésie*, au-delà de laquelle se trouve encore la *rage*. Tous les degrés de cette triste progression sont marqués par une *démence* qui, pour être momentanée, n'en est pas moins réelle : aussi, dans cet état, l'action de la volonté se trouvant suspendue, parce que celle du jugement est évidemment faussée, les actes répréhensibles qui en proviennent comportent souvent des motifs d'excuse, et sont plutôt considérés comme délits que comme crimes, quand surtout ils résultent d'une provocation.

Lorsque, dans la folie réelle (*voy.*), le malade passe à l'état de fureur, il est qualifié de *fou furieux*; mais cet état ne se produit jamais que par accès; la continuité amènerait rapidement la mort. Quoi qu'il en soit, la fureur et les effets qu'elle peut produire sont peut-être la plus déplorable de toutes les misères attachées à la condition humaine.

On appelle *furibond* celui qui se met en fureur à tout propos, pour des causes frivoles, ou chez lequel la fureur n'étant que simulée tourne à l'effet comique. Le furibond est un fanfaron de colère.

Au pluriel, le sens du mot *fureur* se modifie, et alors il indique plutôt les effets de la passion que son degré. Ainsi *les fureurs* d'Hercule, celles d'Oreste, des Bacchantes, les fureurs de Saül, et même celles du héros de l'Arioste, *Orlando furioso*, sont le produit de l'affection de l'âme et non cette affection elle-même. Les *fureurs de la guerre* sont les désastres que l'état de guerre entraîne toujours après soi; il en est de même de celles du fanatisme. C'est encore dans le même sens qu'on dit les fureurs de la tempête, de la mer, etc.

Dans son langage figuré, l'Écriture sainte attribue à Dieu la colère (*voy.*); elle lui attribue même la fureur : *Domine, ne in furore tuo arguas me; iratus est furor tuus super oves pascuæ tuæ.*

Le mot de *fureur* est souvent employé pour caractériser l'exagération dans les sentiments, dans les penchants, ou même simplement dans les habitudes. C'est ainsi que l'on dit : aimer, ou haïr, *avec fureur*, être possédé *de la fureur du jeu, de la musique, de la poésie*. On dit encore qu'une mode *fait fureur* quand sa vogue devient une espèce de manie. Ainsi le genre antique, grec ou romain, faisait fureur à l'époque du Directoire, comme aujourd'hui c'est le genre du moyen-âge.

L'impétuosité à la guerre est souvent qualifiée de fureur; de là ces façons de parler quasi proverbiales : *furor Gallicus, furor Teutonicus.*

A furore Normanorum,
Libera nos, Domine!

La *furia francese*, expression si usitée en Italie, caractérise, non-seulement l'ardeur belliqueuse de la nation française, mais celle qui la guide dans la plupart de ses entreprises.

Le mot latin *furor* étant du genre masculin, on avait fait à Rome un dieu de cette redoutable passion. Virgile et Pétrone ont décrit ses attributs : on le représentait l'œil étincelant de rage, la figure couverte de cicatrices, le corps déchiré de blessures, armé d'un glaive sanglant; on plaçait à ses côtés un lion rugissant, emblème de la férocité. Quant aux Furies, déesses vengeresses auxquelles les Grecs avaient donné un nom plus significatif, plus analogue à leur terrible mission, il leur sera consacré séparément un article. P. A. V.

FURIE (morale), *voy.* l'art. précédent et Furies.

FURIE (hist. nat.), genre de vers intestinaux, probablement fabuleux, mais établi par Linné et offrant les caractères

suivants : corps filiforme, continu, égal et cilié de chaque côté par des aiguillons réfléchis, déprimés.

Il existe dans les provinces orientales de la Suède une maladie connue sous la dénomination de *skatt* (*ictus*); elle atteint les animaux et les hommes. Chez ceux-ci, elle se manifeste de préférence à la face et sur les mains, et prend le caractère d'un phlegmon très intense et même mortel, si on n'y remédie pas dès le premier moment de l'invasion. Le peuple de ce pays attribue cette maladie à la piqûre d'un insecte qui se tient sur les arbres, d'où il est lancé par les vents sur les hommes et sur les bestiaux. Dans le cours de ses herborisations en Suède, Linné fut atteint du *skatt*. Sans examiner la valeur de l'opinion populaire sur la cause de cette affection, il lui suffit du squelette d'un de ces prétendus vers qu'on lui présenta pour le décrire et lui donner place dans sa nomenclature. Il est probable qu'il aura pris pour un insecte le bourbillon qui se présente à la suite du phlegmon; ce qui est certain, c'est que Linné fit des recherches infructueuses pour se procurer un second individu de ce ver. Aussi les naturalistes modernes, Blumenbach, Lamark, Cuvier, etc., ont-ils révoqué en doute l'existence de la furie. L. D. C.

FURIES, de *furere*, se mettre en fureur, divinités infernales, vengeresses des crimes, attachées à la poursuite des coupables. Les généalogies qu'on donne des Furies varient beaucoup suivant les différents auteurs. D'après Eschyle, elles naquirent de la Nuit et de l'Achéron; d'après un hymne aux Euménides, de Pontus et de Proserpine; d'après Sophocle, de la Terre et des Ténèbres; d'après Hésiode, de la Terre et de Saturne; et il existe encore à ce sujet un grand nombre de traditions.

Les Grecs admettaient généralement trois Furies: c'étaient *Mégère*, *Tisiphone*, et *Alecto*. La première veut dire la haïssante, la seconde la vengeresse du meurtre, la troisième l'incessante. Quelques mythologues ont admis un plus grand nombre de Furies, dont les trois que nous citons seraient alors considérées comme les chefs. Eschyle en mit cinquante à la fois sur la scène, et des femmes enceintes avortèrent à ce spectacle. Les fonctions des Furies sont trop connues pour que nous fassions ici autre chose que de les rappeler. Toutes les catastrophes, toutes les tortures viennent d'elles. Guerres, épidémies, famines, fraudes atroces, sont leurs jeux et leurs occupations. Elles déchirent le cœur du coupable et le condamnent aux supplices du remords. Il suffit de rappeler les peintures qu'Eschyle, Euripide, Virgile et Stace en ont données. Sicyone, Corinthe, Mycènes, Potmès, Athènes, Myrrhinonte, Mégalopolis et d'autres villes encore avaient des chapelles et des forêts dédiées aux sombres Euménides. Ces enceintes sacrées étaient redoutables pour les criminels, mais l'homme juste y trouvait un asile inviolable. Les autels des Furies étaient entourés d'un respect mêlé de terreur. Les accusés et les témoins qui paraissaient devant l'Aréopage devaient y prêter serment. On immolait sur ces autels des brebis noires pleines, des béliers, des tourterelles; on y présentait aussi du safran, du genièvre, de l'aubépine, du narcisse, du chardon, des libations d'huile, de vin et de miel. Les Furies sont ordinairement représentées avec un visage terrible, des mains crochues, des membres maigres, une gorge hideusement décharnée et flottante. Elles ont la tête enlacée de serpents, un fouet d'une main, une torche de l'autre. Elles vont, avec ces armes effrayantes, poursuivre le criminel jusqu'au sein des fêtes et des plaisirs. — On peut consulter sur les Furies les bas-reliefs antiques, les planches du Musée Pio-Clémentin gravées par Visconti et Winckelmann, ainsi que la traduction française, par T.-F. Winckler, d'un ouvrage allemand de Bœttiger intitulé : *Les Furies d'après les poëtes et les artistes anciens*, Paris, 1802, in-8°, avec gravures. C. D. C.

Les Furies étaient les mêmes que les *Euménides*. Cependant Euménides veut dire bienveillantes (de εὐμενὴς); la crainte faisait appeler ainsi ces terribles déesses dont le vrai nom, en grec, était ἐριννύες. L'étymologie de ce dernier nom n'est pas certaine, mais sa racine paraît être le mot ἔρις, lutte, discorde;

on le dérive plus directement de ἐριννύω, je suis en colère, je venge. Ce nom, les Grecs redoutaient de le prononcer; ils préféraient appeler ces divinités vengeresses, par euphémisme, les bienveillantes, pour éviter les effets de leur malveillance habituelle. *Voir* le mot Ἐριννύες dans le Dictionnaire grec de Passow. S.

FURIOSO, adjectif italien dont on fait usage en musique plutôt pour désigner un accent particulier d'un caractère sauvage, qu'un mouvement très accéléré qui toutefois peut également être compris sous ce mot. On dit *allegro furioso* (*voy.* MOUVEMENT); mais dans la plupart des cas c'est la nuance de l'expression qu'on a en vue. X.

FURONCLE. Plus connu sous le nom populaire de *clou*, le furoncle est une maladie du tissu cellulaire sous-cutané, qui est extrêmement commune. Bien qu'elle n'offre pas de danger, cette affection est fort douloureuse et souvent très pénible par sa continuité. Elle consiste dans l'inflammation des prolongements du tissu cellulaire sous-cutané, qui pénètrent dans les mailles du derme, accompagnés des vaisseaux et des nerfs qui viennent s'épanouir à la surface de la peau. L'étranglement de ces vaisseaux et de ces nerfs donne lieu à une tumeur dont le centre est formé par une portion de tissu cellulaire mortifié qui doit être expulsé. C'est ce qu'on nomme *bourbillon*. Lorsque la suppuration l'a cerné et isolé des parties environnantes, la tumeur s'ouvre, se vide, s'affaisse et guérit.

Les causes du furoncle ne semblent pas être externes, et de tout temps on l'a considéré comme lié à un état général; d'autant mieux qu'il est rare de n'en pas voir plusieurs se manifester simultanément ou successivement sur diverses parties du corps. Quelquefois il paraît déterminé par des irritations locales; on l'observe chez les sujets jeunes, lymphatiques, et dans les parties qui sont le plus abondamment pourvues de tissu cellulaire.

Il commence par une petite tumeur dure, circonscrite, proéminente, avec rougeur, chaleur et douleur très vive, qui peut même occasionner de l'insomnie, du malaise et de la fièvre. Le sommet blanchit au bout de trois à quatre jours, et il s'y forme plusieurs petites ouvertures par lesquelles s'écoule un peu de pus jusqu'à ce que le bourbillon se soit détaché. Quelquefois la gangrène peut s'emparer de la tumeur, ce qui est rare cependant; quelquefois aussi elle se termine par induration et persiste longtemps dans le même état. Le volume et le nombre des furoncles varient beaucoup; mais en général ils n'entraînent point de danger, et il est facile de les distinguer du phlegmon et de l'anthrax (*voy.* ces mots) par la présence du bourbillon caractéristique.

Le traitement consiste, soit à faire avorter l'inflammation, soit à la faire arriver le plus tôt possible à la suppuration. Dans le premier cas, on applique un assez grand nombre de sangsues autour de la tumeur, on a vu même employer la glace avec succès; mais bien plus ordinairement on couvre la tumeur de cataplasmes émollients et maturatifs. Lorsque la suppuration est formée, il est quelquefois utile de lui ouvrir une issue, quoique la nature dans le plus grand nombre des cas suffise à la guérison.

Il est d'usage de joindre à ces moyens des boissons adoucissantes ou acidules, quelques purgatifs doux, et même, quand l'embarras gastrique est très prononcé, un vomitif, surtout quand on voit l'éruption furonculaire se multiplier. F. R.

FURSTENBERG (PRINCIPAUTÉ DE). Cette petite principauté allemande médiatisée, d'une superficie de 38 milles carrés géographiques, est peuplée de 92,400 âmes appartenant au culte catholique, et située dans la partie méridionale de la Souabe. Elle est partagée entre trois souverainetés, celle du grand-duc de Bade, celle du roi de Wurtemberg et celle du prince de Hohenzollern-Sigmaringen.

La famille princière de Fürstenberg, qui descend des anciens comtes de Fribourg en Brigau et d'Urach, a pour souche le comte HENRI Ier, qui, au milieu du XIIIe siècle, fonda le château et la petite ville de Fürstenberg, au pied de la Forêt-Noire (*voy.*), dont il emprunta ensuite son nom de famille. Les différentes branches dans lesquelles cette maison se divisa au moyen-âge se réunirent toutes dans la personne de FRÉDÉRIC III, mort en 1559. Les fils de Frédéric donnèrent

naissance aux lignes de *Kinzingerthal* et de *Heiligenberg*. Celle-ci, à laquelle la dignité de princes de l'Empire fut conférée en 1664, s'éteignit en 1716. Alors la dignité princière passa à la première ligne, qui se subdivisa dans les branches de Mœskirch, éteinte depuis l'année 1744, et de Stühling, qui forma encore trois rameaux, dont le premier finit avec CHARLES-JOACHIM, mort en 1804. La possession de la principauté passa alors à la seconde ligne. Le chef actuel de la famille et le titulaire de la seigneurie est le prince CHARLES-EGON, né à Prague le 28 octobre 1796, et marié depuis 1818 avec la princesse Amélie, sœur du grand-duc de Bade actuel. — Plusieurs membres de sa famille se distinguèrent au service du chef de l'Empire ou à celui de la maison d'Autriche; son père fut grand-burgrave du royaume de Bohême, et chevalier de la Toison-d'Or. Lui-même, l'un des principaux membres de la première chambre de Bade, est le premier vice-président de cette assemblée. Outre les domaines de sa maison en Souabe, il possède en Bohême plusieurs seigneuries à titre de fidéicommis, et son revenu total peut s'élever annuellement à 600,000 florins. Sa résidence est à Donaueschingen. On sait qu'une source qui jaillit dans la cour du palais a longtemps été regardée comme donnant naissance au Danube (*voy.* T. VII, p. 538).

Une ligne collatérale, celle de *Furstenberg-Weitra*, est depuis longtemps possessionnée en Moravie et dans la Basse-Autriche; son chef porte le titre de landgrave. Le titulaire actuel, FRÉDERIC-CHARLES-JEAN-NÉPOMUCÈNE-EGON, est né en 1774, et occupe à la cour impériale la charge de grand-maître des cérémonies. *Voir* l'*Histoire de la maison et du pays de Furstenberg*, écrite en allemand par Münch (Aix-la-Chapelle, 1830-1832, 3 vol. in-8°). *C. L.*

FURSTENBUND, *voy.* PRINCES ALLEMANDS (*ligue des*) et FRÉDÉRIC II (p. 640).

FURTH, l'une des villes où les Juifs se trouvent en plus grand nombre et où ils ont une synagogue celèbre, est située au confluent du Pegnitz et du Rednitz, dans le cercle bavarois de Rezat, à deux lieues de Nuremberg. Parmi les 14,300 habitants de Fürth, sont 11,200 protestants, 500 catholiques, et environ 2,600 juifs. La ville, en partie assez régulièrement bâtie, possède une cour de justice qui est le siége du tribunal du cercle et de la ville, deux églises évangéliques et une catholique, plusieurs synagogues, une école latine, une école de métiers, une école dite populaire et une d'industrie, un grand hôpital et une salle de spectacle. Les habitants vivent exclusivement du produit de leurs manufactures, de leur commerce et de leur industrie, dont la branche principale consiste dans ce qu'on appelle articles de manufacture ou de Nuremberg. On les exporte dans les deux Amériques, dans le Levant, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie, le nord de l'Allemagne, le Danemark et la Suède. En 1833, on exporta environ 14,700 quintaux de marchandises de Nuremberg.

C'est en l'an 907 qu'il est question pour la première fois de Fürth, alors simple métairie, où l'empereur Louis III se rendit à cette époque. Dans la suite des temps, le bourg de Fürth fut le théâtre d'une bataille qui eut lieu entre Wallenstein et Gustave-Adolphe (1632); il n'obtint quelque importance que dans la dernière moitié du XVIII^e^ siècle, pendant qu'il fut sous la domination prussienne, par l'établissement de plusieurs fabriques et manufactures et par la puissante protection dont le gouvernement favorisa l'industrie. Cependant, jusqu'en 1818 ce ne fut qu'un bourg; mais par l'introduction de la constitution en Bavière, Fürth obtint les priviléges d'une ville de première classe. *C. L.*

FUSEAU, en latin *fusus*, petit instrument de bois, fait ordinairement sur le tour, pointu par une de ses extrémités et arrondi par l'autre, avec lequel les femmes filent à la quenouille. Sa longueur est d'environ un demi-pied. Il sert aussi à tordre le fil et à le rouler à mesure qu'il se forme. Lorsque le fuseau est rempli, la quantité de fil qui s'y trouve devidé s'appelle *fusée*.

Les filateurs donnent le nom de *fuseau* à une petite broche de forme conique en bois sur laquelle ils dévident du coton filé en fin ou en gros, et le même nom

sert aussi à désigner divers autres petits ustensiles servant, soit à dévider, soit à des usages divers, suivant les professions.

Dans le langage héraldique, le fuseau est une pièce large, arrondie, pointue par les deux bouts, et qui imite assez bien le fuseau à filer. E. P-C-T.

FUSÉE, terme d'artillerie ou de pyrotechnie qui désigne diverses pièces d'artifice, grandes ou petites, et renfermées soit dans une cartouche cylindrique, soit dans d'autres récipients. X.

Fusée de guerre. L'étude de ce sujet embrasse deux périodes distinctes : l'une remonte à une antiquité inconnue, l'autre a pour point de départ le commencement du XIX^e^ siècle et les essais auxquels se sont livrés les Anglais, à l'imitation des usages de l'Asie. Les fusées modernes ayant été traitées dans cette Encyclopédie à l'article Congrève, il ne sera question ici que des anciennes.

Rechercher l'origine des fusées, projectiles appliqués aux usages de la guerre, ce serait se perdre en conjectures touchant la découverte du feu grégeois (*voy.*), puisqu'il était le moteur et l'aliment des fusées primitives. Dans quelques langues, les fusées de guerre ont été désignées sous des dénominations que des écrivains français traduisirent alors par *fougettes*, *raquettes*, *rochettes*, *roquettes*. Le jésuite Amiot, missionnaire en Chine, a rendu par les locutions *flèches de feu* et *esprit caché* les noms que les Chinois donnaient aux fusées incendiaires dont leurs armées se servaient avant l'ère chrétienne. Depuis le VI^e^ siècle de cette ère, les Byzantins mettaient en jeu d'énormes brûlots ou incendiaient des flottes par des moyens qu'on peut croire analogues au système des fusées chinoises ; l'empereur Léon-le-Philosophe donne des renseignements, fort incomplets il est vrai, sur ce moyen de guerre. En 1378, les Vénitiens tirent sur la Chiozza des fusées incendiaires nommées *rochetta*, *rochette ;* en 1379, les Padouans mettent, par le même procédé, le feu à la ville de Mestre. Les ingénieurs de Charles VII, les célèbres Bureau, obtenaient de puissants effets de l'emploi d'engins à feu d'une nature pareille ; et le savant Colliado, grand-maître des fortifications sous Charles-Quint, nous a légué des souvenirs touchant les moyens qu'il prenait pour désoler la cavalerie au moyen de fusées qu'il farcissait de pétards. Furstenbach parle des chevalets ou armatures dont on se servait en Allemagne pour tirer les fusées appelées *Rachetten*, *Raketten*. L'enveloppe des fusées de Tippoo-Saïb était, en 1779, un tube de fer. En 1805, M. le lieutenant-colonel Congrève s'occupait, avec une ardeur qui a rendu son nom célèbre, de rajeunir l'usage des *rockets*, et, en 1806, il en faisait l'essai contre la flottille de Boulogne. Aux batailles de Leipzig et de Waterloo, les Français ont eu à combattre une troupe de forme nouvelle, sous le nom de *fuseens* et *fuseains*, et, à leur tour, les Arabes de l'Algérie ont vu en face d'eux des fuséens français. Un savant officier de la marine française, M. de Montgéry, cite un capitaine anglais qui a vu, il y a peu d'années, dans l'empire des Birmans, fabriquer une fusée de 10,500 livres de poudre. C'est un coup de feu un peu cher que l'explosion d'une machine du prix de 30 ou 40,000 francs ! G^al^ B.

FUSIL. D'après Ménage, il y a trois étymologies de ce mot : suivant la première, il viendrait de l'italien *focile* ou *fucile*, de *focus*, feu ; on trouve la seconde étymologie dans Scaliger sur le poëme d'Ætna : il dérive ce mot de *fusilis*, en sous-entendant *lapis*, comme s'il y avait une *pierre fusile ;* la troisième étymologie est du père Labbe, qui, dans son dictionnaire, dérive ce mot de celui de *feu* et d'une contraction de *salire*, *exilire* (*quod ex ejus et lapidis attritu ignis exiliat*).

Il y a une grande dissidence entre les auteurs anciens sur le temps où l'on commença à employer à la guerre des armes à feu portatives. Selon le père Daniel, ce serait dans les premières années du XVI^e^ siècle ; mais si l'on consulte les écrivains cités par cet historien, on peut en faire remonter l'usage en 1465, car on lit dans les mémoires d'Olivier de la Marche qu'on avait des couleuvrines (*voy.*) dans la guerre du Bien public. Comines dit que dans l'armée suisse, en 1476, il y avait dix mille couleuvrines. Pietro Cirneo, qui écrivit son histoire de Corse vers la fin

du XV^e^ siècle et qui mourut vers l'an 1506, dit positivement que les Aragonais, en 1420, au siége de Boniface, avaient avec eux des tireurs armés d'escopettes. « Des « hunes, dit-il, et des tours élevées sur les « vaisseaux, les ennemis faisaient sans re- « lâche pleuvoir des traits sur les assiégés. « Ils se servaient aussi de *bombardes à « main faites d'airain fondu et sembla- « bles à des bâtons forés*. Ils les appel- « lent *escopettes*. Ceux qui les portaient, « par l'explosion du feu, lançaient un « gland de plomb qui traversait un homme « armé. » On peut encore ajouter l'autorité du cardinal Adrien, qui dit, dans des vers latins adressés au cardinal Ascanio, imprimés en 1505 (Venise, chez Alde Manuce), en parlant d'une machine inventée par un Allemand nommé Lips, que « avec un mélange de nitre, de soufre et « de charbon de saule réduits en poudre, « il remplit jusqu'à la moitié du ventre un « cylindre d'airain creusé dans sa lon- « gueur; il y enfonce ensuite une balle de « plomb. Dans la partie supérieure est « percé un léger trou; en en approchant « la flamme, aussitôt le porte-épic est « percé d'une atteinte plus rapide que « le javelot... »

Histrix continuo forata fumat.

Ces armes étaient fort lourdes et ne demandaient pas moins de deux hommes pour les porter; pour les tirer, on les plaçait sur un chevalet. Peu après, on les adapta à un fût; pour pouvoir viser plus commodément, on les faisait reposer sur une fourchette; elles se nommaient *arquebuses à croc*. En 1524, au passage de la Sesia, Bayard fut tué par une pierre lancée par une arme de cette sorte. Peu après, on perça la lumière sur le côté et on ajouta un bassinet. Mais pour remédier à l'embarras que causait la mèche, qui devait être tenue d'une main pendant que l'autre ajustait, on employa une platine d'une grande simplicité: elle était composée d'un chien que sa forme fit appeler *serpentin;* il supportait une mèche allumée; au moyen d'une bascule qu'une détente faisait jouer, le serpentin s'abaissait sur le bassinet. En 1540, on fit usage d'une platine plus commode, mais aussi beaucoup plus compliquée : elle se composait d'une petite roue d'acier cannelée, qui était placée sous le bassinet, dont elle traversait le fond de manière à pénétrer au milieu de l'amorce. En tournant avec une manivelle la tige d'acier qui occupait le centre de cette roue, on roulait autour de l'axe une petite chaînette, qui bandait un ressort auquel elle était attachée. Les armes garnies de cette forme de platines s'appelèrent *arquebuses à rouet*. On diminua le poids de cette arme de manière qu'il ne fut plus nécessaire de l'appuyer sur un chevalet pour pouvoir la tirer; on en construisit dont la crosse était très courte et très recourbée; elles s'appuyaient sur la poitrine, et on les nomma *poitrinal* ou *pectrinal*.

Les troupes à pied eurent des arquebuses à mèche dont la platine était simple et peu chère à établir; elles furent appelées *mousquet*. Ces armes si lourdes étaient embarrassantes: aussi furent-elles critiquées par beaucoup d'écrivains militaires dont la plupart ne les considéraient que comme objets de curiosité et ne leur reconnaissaient d'autre mérite que celui de faire du bruit. Montaigne a dit en 1580: « Les armes à feu font si peu d'effet, sauf l'é- « tonnement des oreilles, à qui désormais « chacun est apprivoisé, que j'espère qu'on « en perdra l'usage. » Le fusil à pierre fut inventé dans le commencement du XVII^e^ siècle, mais il fallut bien des années pour en répandre l'usage. En 1680, on arma de fusils à pierre quelques compagnies d'élite, mais ce ne fut qu'en 1703 que l'arquebuse à mèche cessa d'être employée dans les armées. *Voy.* ARQUEBUSE et BOUCHES A FEU.

L'invention des armes qui se chargeaient par la culasse précéda de quelques années celle de la batterie à silex : nous nous en occuperons en rendant compte des perfectionnements qui, de nos jours, ont été apportés dans les fusils simples.

Tout le monde sait comment le feu est mis à la charge au moyen d'un caillou taillé en biseau : la pierre, tenue entre les mâchoires du chien, s'abattant rapidement lorsque l'on presse la détente, attaque la feuille d'acier dont est couvert le bassinet et fait jaillir des étincelles qui allument l'amorce. En italien, cette pierre se nommait *focile*. C'est de là que l'on paraît avoir fait le mot fusil.

Les premiers canons de fusils étaient en cuivre, mais on a abandonné cette matière à cause des nombreux inconvénients qu'elle offrait. Le fer forgé a entièrement remplacé l'airain. Les canons communs se font d'une lame de fer qu'on roule et dont on soude les deux bords en ayant soin de les superposer. Mais comme on a remarqué que l'effort de la poudre agissait surtout dans la largeur de l'arme et tendait à écarter les deux bords de la lame que l'on a réunis en les soudant, et qu'au contraire, dans le sens de la longueur, l'effet de la poudre sur les parois est à peu près nul, on a cherché à mettre toute la force, tout le nerf du fer en travers du canon: on a donc imaginé de le remettre à la forge. Quand il est bien rouge, on en fixe le bout dans un étau, puis on le tord en le tournant sur son axe de manière à ce que les soudures décrivent une spirale. Un canon ainsi travaillé se nomme *canon tordu*.

Il y a encore une autre manière de travailler les canons. Autour d'un tube de tôle qu'on appelle *chemise*, et dans toute sa longueur, on roule un ruban de fer ou d'acier; quand il est bien soudé dans toutes ses parties, à l'aide de la mèche et du foret, on enlève cette chemise, de telle sorte qu'il ne reste que l'enveloppe formée du ruban. Ce canon s'appelle *canon à rubans*. Mais comme on avait reconnu que plus on travaille le fer à petit morceau plus on est certain de le purger de tous corps étrangers, on a imaginé de forger des canons de fusils avec des debris de fer de mules, de vieux fers de faux, etc. Réunissant alors ces fils de fer ou d'acier en faisceaux, on les forge pour en former une tige carrée nommée *trousse*; on les tord ensuite de manière à ce que tous les fils de fer se trouvent en spirale; puis on les forge de nouveau pour en faire un ruban qu'on soude autour d'une chemise. Ces canons sont ce que l'on connaît dans le commerce sous le nom de *canons de Damas*. On nomme *jonc* la réunion dans le même canon des damas et des *rubans*.

A peine les armes à feu furent-elles inventées qu'on tâcha de faire disparaître les défauts qui leur étaient reprochés : le premier et le plus grave était la longueur du temps nécessaire pour y mettre la poudre et le plomb et pour fouler la charge avec la baguette ou le maillet. On disait aussi qu'après avoir fait feu elles laissaient sans défense celui qui les portait. On chercha alors à y placer à la fois plusieurs charges. L'idée qui se présenta tout d'abord fut de mettre des charges l'une sur l'autre, de les séparer par quelque corps qui empêchât la communication du feu, lorsque le projectile lui-même ne pouvait pas remplir exactement cette condition. Puis, à l'aide de lumières percées d'espace en espace, on les enflammait en commençant par celle qui se trouvait la plus rapprochée de la bouche. Il existe au Musée d'artillerie de Paris un mousquet de cette forme, sous le n° 1035. On fit des arquebuses avec deux platines à rouet, l'une à droite, l'autre à gauche du canon, de manière à faire partir les deux charges l'une après l'autre. Ces armes étaient d'un usage dangereux, car si on se trompait en lâchant la détente et que l'on fît partir d'abord la charge inférieure, le canon devait crever. M. Lepage a tenté, il y a quelques années, de rajeunir cette vieille invention: il a construit une carabine (*voy.*) à deux canons superposés; chaque canon contient deux charges; mais pour prévenir les accidents qui peuvent arriver si l'on fait partir la charge inférieure la première, il a imaginé une seule détente qui fait tomber les quatre chiens l'un après l'autre; ce mécanisme ne peut jouer que dans un ordre constant. Aux États-Unis d'Amérique, on essaya d'employer comme arme de guerre un fusil dont le canon pouvait tirer plusieurs coups de suite. Les balles dont on se servait étaient percées comme les perles d'un collier d'un trou que l'on remplissait d'une substance dont la combustion, quoique rapide, se faisait moins vite que celle de la poudre. L'explosion de la charge supérieure allumait ce mélange, et le feu se communiquait ainsi de proche en proche jusqu'à la dernière charge, envoyant les balles à la suite les unes des autres. Mais il y avait là un grand danger; car si le soldat tombait, le fusil continuait toujours à partir, et rien ne pouvait suspendre l'inflammation des charges.

Quand, par des améliorations dans la fabrication des armes, on fut parvenu à

les rendre moins pesantes, on en exécuta *à double canon*. Dans le principe, ces deux canons restèrent isolés : ils ne tenaient ensemble que par une crosse commune; l'usage en était alors fort incommode; par la suite, on les réunit et on les fixa ensemble au moyen de clavettes qui s'enlevaient à volonté. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'on imagina de souder les deux canons et d'y joindre une platebande de métal sur laquelle est posé le guidon. En Allemagne, on fabrique beaucoup d'armes qui ont un canon *rayé*, propre à lancer la balle, et l'autre comme ceux des fusils ordinaires, pour recevoir du menu plomb.

On construisit aussi des armes ayant plusieurs canons réunis ou séparés, mais n'ayant qu'une seule platine. Cette machine de guerre, à laquelle Fieschi (*voy.*) a donné une triste célébrité, a reçu le nom d'*orgue*. Quelquefois on a soudé jusqu'à sept canons qui, communiquant entre eux par des lumieres percées intérieurement, partent en même temps et lancent vers le même but un grand nombre de balles. Il y a aussi des fusils qui ont deux canons superposés, ne tenant au fût que par une seule broche d'acier parallele à leur direction, en sorte qu'il est possible de les faire pivoter sur cet axe commun et de leur faire prendre mutuellement la place l'un de l'autre; chaque canon vient à son tour présenter son bassinet à la platine unique incrustée dans le fût. Les platines ont reçu de grands perfectionnements, entre autres par M. Paris et M. Carbon, qui ont tâché d'empêcher que le fusil pût partir sans la volonté de celui qui le porte.

Il y eut encore des fusils à tonnerre tournant, construits par M. Valdahon. M. Nicollet inventa, en 1725, un mécanisme ingénieux; M. Bruniel en imagina un autre: nous les passerons sous silence, ainsi que le fusil à 24 coups de Bouillet, offert à Louis XV en 1767, l'arme proposée par le maréchal de Saxe et le fusil a clapet du général Montalembert, pour nous restreindre aux systèmes qui sont encore en usage.

On a cherché à procurer une plus grande portée au fusil en augmentant démesurément la longueur du canon : tels sont encore les fusils qu'on nomme *fusils de rempart* (*voy.* BOUCHES A FEU); l'homme qui les tire est forcé d'en faire poser le fût sur un chevalet en forme de fourche plantée en terre; mais on s'est aperçu que le projectile, par son frottement contre les parois, perdait en partie sa vitesse. On a donc raccourci le canon, mais il fallut éviter l'excès contraire; pour augmenter cette portée on a d'abord *carabiné* les canons afin que les balles fussent *forcées*, c'est-à-dire qu'elles présentassent plus de résistance, puis on s'est efforcé de rendre plus instantanée l'ignition de la poudre.

Vauquelin et Berthollet essayèrent de substituer au salpêtre, dans la confection de la poudre, un sel nouveau, l'hydrochlorate de potasse. Ce sel, mélangé au tiers de son poids de soufre pulvérisé, détonne par la percussion ou s'enflamme par le contact de l'acide sulfurique. Mais il n'était pas réservé à la France de tirer immédiatement parti de cette decouverte: ce fut l'étranger qui le premier fit usage de la percussion. En 1809, on appliqua des platines *à percussion* aux canons de la marine américaine; vers la même époque, on construisit en Angleterre des fusils de chasse dont l'amorce fulminante partait par la percussion; enfin M. Lepage imagina une platine de fusil avec ce nouveau genre d'amorce. La construction de ces armes ne se ressemblait pas : les fusils anglais avaient un magasin pour 25 ou 30 amorces; celui de M. Lepage s'amorçait à chaque coup à l'aide d'une petite poire aussi simple qu'ingénieuse. Le mécanisme très compliqué de l'invention anglaise le fit abandonner; celui de M. Lepage continua pendant quelque temps à être seul en usage. Cependant l'hydrochlorate de potasse exerçait sur le fer une action si délétère que les soins les plus assidus ne pouvaient garantir de la rouille les pièces qui se trouvaient en contact avec cette substance : pour obvier à ce grand défaut, M. Lepage fut le premier qui essaya de remplacer l'hydrochlorate alcalin par un fulminate à base métallique. Il employa d'abord l'argent fulminant de Berthollet; puis, après de nombreux essais, il s'arrêta au fulminate de mercure. Une grande

diversité de systèmes fut mise en usage; tous ont disparu pour faire place à la capsule de cuivre inventée par M. Prelat. Cette capsule, qui contient de la poudre fulminante, se place sur la cheminée qu'elle emboîte exactement; elle est impénétrable à l'humidité, et réunit les avantages de tous les autres systèmes de fusils à piston.

On a présenté comme invention nouvelle les fusils se chargeant par la culasse (*voy.* CANON); mais en 1540 on essaya déjà de charger des armes de cette manière. On peut voir au Musée d'artillerie, n° 1161, une carabine à rouet et à mèche, se chargeant au tonnerre au moyen d'un dé. On voit aussi dans la même collection, n° 2622, deux canons de fer très longs et de petit calibre se chargeant par la culasse : l'un porte la date de 1555.

Les fusils de ce genre peuvent se diviser en deux grandes catégories : dans l'une, le canon reste à sa place et la culasse est mobile, comme dans les fusils à tambour, le fusil Pauly, le fusil Robert et le fusil Pottet; dans l'autre, la culasse reste fixée au fût et c'est le canon qui fait la bascule : dans cette catégorie se rangent les fusils Lefaucheux, Lepage, Lelyon et Béringer. Dans tous les fusils de ce genre, on donne au canon une forme conique, c'est-à-dire se rétrécissant légèrement jusqu'à la bouche, afin que la balle qui entre d'abord à l'aise, forcée de se resserrer pour sortir, offre plus de résistance et porte plus loin.

Le *fusil à tambour* se compose de six canons de quatre pouces environ de longueur soudes ensemble en forme de faisceaux; ils sont fixés par une broche au fût et viennent, comme dans les fusils tournants, servir successivement de tonnerre à un canon beaucoup plus long, mais de même calibre. Chaque canon porte sa cheminée et son amorce; mais comme il n'y a qu'une platine et un seul chien, on ne peut tirer qu'un coup à la fois.

Le *fusil Pauly* se charge en levant une bascule qui tient à la partie inférieure du canon par deux tourillons placés à droite et à gauche de celui-ci; lorsqu'on ouvre la bascule, on découvre le tonnerre; on y place la cartouche. Un trou qu'on pratique au fond de la cartouche permet d'y adapter une tige forée comme les cheminées des armes ordinaires : c'est sur cette tige que se place la capsule. L'amorce est enflammée par la percussion d'un chien qui agit intérieurement.

Dans le *fusil Robert*, on fait servir l'extrémité du levier qui forme la bascule pour appuyer le ressort, de manière à le bander lorsqu'on ouvre le fusil; on n'a pas la peine de l'armer; du reste cette arme est basée sur le même système que le fusil Pauly.

La partie inférieure du canon du *fusil Pottet* se termine par une boîte carrée, ouverte par-dessus, mais fermée de tous les autres côtés par des plaques de fer. Dans cette boîte se place un petit mortier du même calibre que le canon auquel il sert de culasse; une cale ou coussinet de fer qui se glisse derrière cette chambre mobile la pousse en avant et l'empêche de bouger. Pour charger, on ôte de sa place la cale de fer, on recule la chambre mobile, ce qui permet de tourner en l'air son embouchure. On emploie des cartouches, mais à la rigueur on peut s'en passer; l'amorce est portée par une cheminée sur laquelle le chien vient s'abattre.

Fusil Lefaucheux. Voici comment on se sert de ce fusil : on tient de la main gauche le canon, et on appuie le pouce contre la clef, qui se détourne à l'instant et dégage les crochets; aussitôt le canon s'abat et présente son tonnerre ouvert. Dans cette position, la clef reste en place et ne peut plus retomber. Pendant que le fusil est tenu de la main gauche, on enfonce la cartouche dans le canon; puis on relève le canon, on ramène la clef à sa place et le fusil est chargé. La cartouche est garnie intérieurement de poudre fulminante; une broche est adaptée à son extrémité, et quand le chien s'abat, la percussion a lieu dans la cartouche même.

Le *fusil Lepage* est construit sur le même système que le fusil Lefaucheux; il n'en diffère que dans la manière de fermer le fusil. En levant un levier situé en arrière de la pièce en équerre, on tire un verrou qui était entré dans un trou pratiqué à la pièce de fer soudée sous le canon : alors celui-ci peut faire la bascule,

Lorsqu'on l'a relevé, il suffit d'abaisser le levier pour repousser le verrou à sa place.

Le *fusil Lelyon* s'ouvre également à charnière; pour le fermer, on fait usage d'un levier circulaire qui vient se placer sous le pontet de la sous-garde.

Le *fusil Beringer* forme encore une charnière; mais le nœud de brisure permet de démonter le fusil avec la plus grande facilité : il suffit pour cela d'ôter le tiroir. Quand on veut charger cette arme, on la saisit avec la main gauche un peu au-dessus de la brisure; avec le pouce et l'index de la main droite on dégage la pointe de la sous-garde, enclavée dans le trou du prolongement de la pièce en équerre; on fait décrire au pontet un quart de cercle qui le place perpendiculairement au fût : par ce mouvement le crochet se trouve dégagé de l'entaille et le canon fait bascule; pour le fermer, il suffit de le ramener vivement à sa place avec la main gauche, tandis qu'on maintient la crosse avec la droite. Un petit carré de fer taillé en biseau, que le canon chasse en se relevant, appuie sur le plan incliné de la vis et fait décrire à celle-ci une révolution qui renvoie la pointe de la sous-garde presqu'à sa place.

L'amorce de ce fusil se compose d'un culot de cuivre; au milieu de ce culot est un petit disque de tôle; tout autour de ce cercle est disposé du fulminate de mercure, en sorte que tous les points de la circonférence en sont également garnis; l'enveloppe de la cartouche se forme d'un tube de cuivre très mince.

Une propriété particulière des compositions fulminantes est de ne s'enflammer que lorsqu'elles sont frappées par une surface plane, et de pouvoir être coupées par une lame tranchante sans produire de détonation. C'est l'application de cette propriété qui a conduit le baron Heurteloup à son nouveau système d'amorces, nommées *amorces continues*, ainsi qu'à son application aux fusils de guerre. La poudre fulminante est contenue dans un tube aplati; ce tube se place dans un encastrement, de manière qu'une de ses extrémités vienne se reposer sur l'orifice de la cheminée, et il est maintenu par une plaque de cuivre qui s'ouvre et se referme comme une boîte à charnière; le marteau est composé d'une partie plane destinée à frapper, et il est terminé par une partie tranchante qui, au moment du choc, coupe la portion du tube qui fournit l'amorce et la sépare exactement du reste. Dans l'encastrement où est placé le tube, se trouve une petite roue dentée qui communique au marteau par une tige, de manière qu'en armant le marteau la roue tourne d'un cran, et fait avancer chaque fois le tube sur la cheminée de la quantité nécessaire pour former une nouvelle amorce; un seul tube fournit près de cinquante amorces. Le mécanisme de M. Heurteloup est simple, solide et facile à entretenir par le soldat; au jugement de l'Académie des Sciences, il doit offrir de grands avantages. L'inventeur a donné à son fusil ainsi garni le nom de *fusil coptipteur*.

Pour la forme et l'usage des fusils de guerre, *voy.* Armes a feu, Feu (art mil.) et Baïonnette. A. P-t.

FUSIL A VENT. C'est une arme qui ne doit son nom qu'à la ressemblance qu'elle a avec le fusil ordinaire, dont elle ne diffère que parce qu'au lieu de poudre qui dilate l'air et donne l'impulsion au projectile, ici c'est la compression qui agit pour obtenir un résultat analogue. L'air se trouve comprimé dans la crosse, qui est creuse, au moyen d'une pompe foulante; la balle, introduite dans le canon, se place à l'orifice de l'ouverture du réservoir qui joint le canon, et qui s'en trouve séparé par un robinet ou soupape. Pour décharger le fusil, on fait, au moyen d'une détente, tourner le robinet; l'air comprimé, tendant à s'échapper, chasse avec une certaine énergie le corps mobile qu'il rencontre et qui lui fait obstacle.

Il y a des fusils à vent qui peuvent tirer un grand nombre de coups sans qu'il soit besoin de renouveler la provision d'air. Les fusils à vent varient beaucoup dans leur construction. C'est à tort que l'on regarde leur invention comme moderne, car il est prouvé par un traité de Héron d'Alexandrie, intitulé *Spiritalia*, que les anciens connaissaient très bien les diverses propriétés de l'air. Dans cet ouvrage, l'auteur en applique sans cesse l'élasticité à produire des effets étonnants. Ctesibius avait, sur ce principe de l'élasticité

de l'air, imaginé des fusils à vent dont Philon de Byzance donne la description la plus détaillée (*Veter. Mathemat.* p.77). Sénèque connaissait également la pesanteur de l'air, son ressort et son élasticité; car il décrit (*Quæst. natur., lib.* V, *c.* 5 et 6) les efforts que l'air fait constamment pour s'étendre lorsqu'il est resserré, et il ajoute qu'il a la propriété de se condenser et de se faire jour à travers les obstacles qui s'opposent à son passage. On doit la reproduction de cette invention ancienne à un nommé Guter, bourgeois de Nuremberg, vers 1430; de grands perfectionnements y furent introduits par le mathématicien Jean Lobsinger, habitant la même ville et qui mourut en 1570. Ces armes étaient alors fort recherchées en Allemagne. Un nommé Marin, bourgeois de Lisieux, en construisit un dont il fit hommage à Henri IV. La difficulté de construire les fusils à vent, celle de les entretenir en bon état, et l'embarras de la pompe foulante les rendant plus chers et d'un service moins commode que le fusil à poudre, ces armes se trouvent aujourd'hui reléguées dans les cabinets de physique ou dans les collections d'amateurs. Comme, dans le temps de son plus grand effet, cette arme ne laisse entendre d'autre bruit qu'un souffle violent à peine sensible à vingt pas, elle peut devenir fort dangereuse dans des mains mal intentionnées : aussi l'usage en fut défendu en divers pays, et un décret impérial, daté de Schœnbrunn le 13 décembre 1805, rangea les fusils et pistolets à vent au nombre des armes prohibées en France, rendant passible celui qui en est trouvé porteur d'une amende de 16 à 200 fr. A. P-T.

FUSILIER, nom formé du mot *fusil*, comme celui de *mousquetaire* l'avait été de *mousquet*, et qui a été donné en divers temps à des troupes d'armes différentes. Dans les temps modernes, on a appelé fusiliers, en France, des corps spéciaux d'infanterie légère; et, sous la Restauration, on le réservait pour les compagnies du centre des régiments de la garde royale. X.

FUSILLADE, mot qu'on prend, en général, dans le sens de feu d'infanterie, mais qui donne plutôt l'idée d'un feu décousu que d'un tir en salve à commandement, à explosions réglées. La fusillade est quelque chose de confus, de facultatif. On repousse par des fusillades rasantes les attaques de chemin couvert; on défend de même une banquette. Ce qu'on appelait autrefois *chandeliers de tranchée* et *corbeilles défensives* était un moyen de faire à l'abri et de nourrir la fusillade. Ce n'est pas par la fusillade, c'est par les feux d'ensemble à petite portée, qu'il faut recevoir les charges de cavalerie; quant aux charges d'infanterie, il faut les recevoir en marchant à la rencontre de l'ennemi. Il semblerait que *mousqueterie* et *fusillade* eussent dû être synonymes, ou plutôt que mousqueterie eût dû s'effacer du langage, puisqu'il n'y a plus de mousquets : il n'en est pas ainsi, et mousqueterie, mot encore usité, donne plutôt l'idée des décharges réglées de l'infanterie que de la fusillade. *Voy.* Feu (art. mil.). G^al B.

FUSION, opération dans laquelle les corps solides, soumis à l'action du calorique, perdent leur condition première pour devenir liquides. On peut se demander si les molécules des corps solides, en acquérant cette mobilité qui leur permet de rouler les unes sur les autres, restent anguleuses, polyédriques, comme le corps qu'elles constituaient. Il est probable qu'elles conservent la forme qui leur est propre, et l'on suppose que, dans l'état liquide, elles sont entourées d'une couche de calorique qui leur donne la forme sphérique. On sait que tout corps que l'on chauffe se dilate, acquiert dans tous les sens un volume plus considérable, et il paraîtrait rationnel que, continuant ainsi d'augmenter de volume, ces corps dussent occuper plus de place quand ils sont devenus liquides que lorsqu'ils étaient solides : cependant il n'en est pas toujours ainsi, et plusieurs corps ont un volume plus petit après ce changement d'état. Tels sont la glace, le fer, le bismuth, l'antimoine, presque tous les corps qui cristallisent en prismes; et tous les corps, en repassant de l'état liquide à l'état solide, se dilatent tellement qu'ils brisent les vases que, liquides, ils remplissaient exactement.

La fusion des corps solides présente un phénomène fort curieux : c'est qu'une

fois que le corps commence à se fondre il cesse d'augmenter de température; tout le calorique qu'il continue d'absorber n'est plus sensible au thermomètre; c'est du calorique latent (*voy.* CALORIQUE) qui se trouve absorbé en totalité pour constituer le corps à l'état liquide. Ce fait, que l'on peut constater avec la plus grande facilité, est très significatif et prouverait à lui seul le rôle important que joue le calorique pour constituer les corps à l'état liquide, si cela n'était pas déjà bien démontré par d'autres phénomènes physiques. Tous les corps de la nature sont probablement *fusibles*, mais quelles différences énormes n'offrent ils point entre eux sous ce rapport! Quelle distance n'y a-t-il pas entre le mercure solidifié par un froid artificiel, et qui fond à une température de 40 degrés centigrades au-dessous de zéro, et la fonte de fer qui n'entre en fusion qu'à une chaleur de 130 degrés du pyromètre de Wedgwood, ce qui correspond à 9969 degrés centigrades! Aussi a-t-on distingué les corps solides en *très fusibles* et *infusibles* ou *réfractaires;* les premiers entrent en fusion par la plus legère addition de chaleur : tels sont le suif, la cire, tandis que les seconds résistent à l'action de nos meilleurs fourneaux de forge et ne peuvent être fondus qu'à l'aide du chalumeau à gaz oxy-hydrogène ou bien par la chaleur solaire concentrée au moyen de miroirs ardents ou de lentilles : tels sont certains métaux (l'iridium, l'osmium, le palladium), certains oxydes métalliques (la baryte, la strontiane, la chaux, la magnésie et l'alumine) et les pierres précieuses (le rubis, le diamant). *Voy.* les mots CHALUMEAU et PYROMÈTRE. A. L-D.

FUSSLI est le nom d'une famille suisse qui, dans le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle, a donné aux arts, à la littérature, à la théologie, des sujets d'un mérite distingué. Nous ne nous occuperons ici que des trois dont les travaux ont été profitables aux beaux-arts.

JEAN-GASPARD, né à Zurich en 1706 et mort en 1782, ami de Mengs et de Winckelmann, et lié avec les principaux artistes de son temps, est celui à qui l'on doit ce catalogue raisonné des principaux graveurs et de leurs ouvrages, à l'usage des curieux et des amateurs de l'art, imprimé à Zurich en 1771 sous le titre de *Raisonirendes Verzeichniss*, etc., qui a servi de base au *Manuel de l'amateur de l'art*, publié à Zurich, de 1797 à 1808, en 9 vol. in-8°, par Huber et Rost, et dans lequel sont portés à plus de 2,000 articles les 315 de l'ouvrage primitif. Ce Jean-Gaspard Füssli peignit le portrait avec distinction. Outre son catalogue des graveurs, on lui doit encore une *Histoire des meilleurs graveurs de la Suisse*, Zurich, 1769-1779, 4 vol. in-8°.

De cinq fils qui eurent comme lui le goût des arts, le second, JEAN-HENRI, né à Zurich en 1738 et mort à Londres le 16 avril 1825, directeur de l'académie des beaux-arts, s'est acquis une grande célébrité comme peintre. Il alla étudier à Berlin cette théorie universelle des beaux-arts que professait dans cette ville son compatriote Sulzer, théorie qui, imprimée en 2 vol. in-4° en 1772, et réimprimée vingt ans après en 4 vol. in-8°, est restée, par sa tendance à rapporter tous les efforts de l'art au bien-être de la société, un monument glorieux du savoir et des nobles idées de son auteur. Klopstock, Kleist, Wieland, Lavater excitèrent son admiration. Il fit avec ce dernier le voyage de Londres, partit ensuite pour Rome, où Michel-Ange captiva son esprit, revint en Angleterre vers 1776, s'y fixa, et prit rang parmi les peintres les plus distingués de l'époque. Il succéda à West dans la chaire de professeur de l'académie; mais ses discours sont loin d'avoir le mérite de ceux de ses devanciers, de ceux surtout de Josué Reynolds, qui sont des modèles accomplis de savoir, de précision et de clarté. Si Eschenburg, qui les a traduits et publiés en allemand à Brunswic en 1803, sous le titre : *Vorlesungen über die Malerei*, eût été en état de les apprécier, il se serait gardé, par respect pour Füssli et dans l'intérêt de l'art, de leur donner de la publicité. L'imagination de cet artiste était vive et fantasque. Sa traduction du *Paradis perdu* de Milton en 69 tableaux, qui furent exposés à Londres dans une galerie spéciale en 1799, en est un exemple remarquable. Malgré la bizarrerie de certaines compositions où il a donné un corps à des idées

purement métaphysiques, on ne peut lui refuser du génie, de l'intention ; malheureusement il n'a pas assez songé au petit nombre de personnes qui pourraient le comprendre et le suivre dans les écarts de son esprit. Néanmoins il a mérité que son style soit appelé *fusilesque* parce qu'il est éminemment original. Ses autres ouvrages renommés sont : *le Spectre de Dion*, d'après Plutarque; sa scène 3e de l'acte 1er de *Macbeth*, l'un des sept sujets qu'il a peints pour le Shakspeare édité par Boydell; son *Persée*, dont la hardiesse de pose a été plus blâmée que louée; son *Hercule domptant les chevaux de Diomède*, ouvrage aussi singulièrement composé que dessiné et peint. Ses tableaux d'après Shakspeare, Milton, le Dante, ont été gravés en taille-douce par des artistes anglais. Jean-Henri Füssli est auteur de remarques sur la peinture et la sculpture des Grecs : *Bemerkungen über Malerei und Skulptur bei den Griechen*. Ses œuvres ont été publiées en 2 vol. in-fol., Zurich, 1808 et années suivantes. L'édition de 1805, in-4°, du Lexique des peintres, *Dictionnary of peintres*, de Pilkington, a été rédigée, augmentée et améliorée par Jean-Henri Füssli, dont le nom, chez les Anglais, est écrit *Fuseli*.

Jean-Rodolphe, né à Zurich en 1709 et mort en 1793, étudia l'art sous Jean-Melchior Füssli, dessinateur et graveur habile, mort en 1736, qui a enrichi la Bible suisse de 1,730 de ses dessins, et sous Lauterbourg l'aîné, à Paris. Il s'exerça à la miniature dans laquelle il eut des succès; puis il s'adonna à la littérature de l'art et rédigea le grand dictionnaire universel des artistes, *Allgemeines Künstler Lexicon*, etc., vaste répertoire où l'on trouve la notice de plus de 10,000 maîtres et des extraits de ce qui a été dit de mieux sur l'art et les artistes dans tous les temps et dans tous les pays. Successivement agrandi et réimprimé à Zurich, de 1763 à 1824, par Jean-Rodolphe et par son fils Jean-Henri, critique distingué, cet immense ouvrage, fruit de quatre-vingts ans de travaux continus, est encore le plus complet de tous ceux qui existent du même genre et perpétuera le nom des Füssli chez les amateurs de l'art. Il forme 2 volumes in-fol., avec une série de suppléments dans le même format. L. C. S.

FUSTIGATION, toute espèce de coups portés avec un bâton. La fustigation diffère du fouet (*voy.*) en ce que ce dernier était administré tantôt avec des lanières de cuir, tantôt avec des baguettes ou des verges.

La fustigation était en grand usage dans l'armée romaine, mais il ne faut pas toujours la confondre avec la bastonnade (*voy.*); car elle changeait de nom, gagnait ou perdait de sa gravité, suivant la nature du délit, la forme de l'instrument et la qualité de celui qui l'administrait. La moins grave, nommée *castigatio*, était infligée par le centurion, qui tenait toujours à la main, comme marque de son grade et de son autorité, un cep de vigne (*vitis*) dont il frappait les soldats trouvés hors de leur rang ou des retranchements, les traînards, les querelleurs, et en général tous ceux qui s'étaient rendus coupables de fautes légères. La sévérité plus ou moins grande de cet officier fixait le nombre de coups. Dans la révolte des troupes en Pannonie, sous Tibère, les soldats tuèrent le centurion Lucilius qu'ils avaient surnommé *cedo alteram*, parce que, lorsqu'il avait brisé une tige de vigne sur le dos d'un soldat, il en demandait une autre pour frapper de nouveau.

La discipline romaine ne permettait pas aux centurions de se servir d'un autre instrument que leur vigne pour frapper les soldats ayant le titre de citoyens romains : les verges et le bâton étaient réservés aux troupes étrangères et aux esclaves. On voit que C. Lælius ayant mené avec lui au camp de Syphax des officiers déguisés en esclaves pour en observer la situation, et s'apercevant que les Numides reconnaissaient le tribun Sertorius qu'ils avaient déjà vu plusieurs fois, lui donna des coups de bâton pour leur faire croire qu'ils se méprenaient et que c'était réellement un esclave : des coups de ceps de vigne ne les auraient pas trompés. Cette punition n'était du reste ni cruelle, ni déshonorante, et Pline, Ovide et Horace s'accordent à dire que : *Vitis in delictis pœnam ipsam honorat.*

Le soldat qui s'opposait au châtiment du centurion, ou qui retenait le coup qu'il devait recevoir, était cassé et mis dans une

troupe inférieure; s'il brisait sa vigne ou s'il portait la main sur lui, il était puni de mort.

L'autre espèce de fustigation, beaucoup plus grave, nommée *fustuarium*, était infligée aux soldats qui avaient commis des crimes emportant la peine capitale. Elle différait de la bastonnade ordinaire en ce que cette dernière était uniquement réservée aux esclaves. Le fustuaire ne pouvait être prononcé que par le consul, assis sur son tribunal, entouré de ses officiers et en présence de toute l'armée rassemblée dans le camp. Un tribun prenait ensuite un bâton dont il touchait le condamné, et aussitôt les légions fondaient sur lui à coups de bâtons et de pierres, en sorte qu'il y perdait le plus ordinairement la vie. S'il survivait à ce supplice, il n'en était que plus à plaindre, car il ne lui était plus permis de retourner dans sa patrie, et il était défendu, même à ses parents et à ses amis, de lui donner asile.

Le fustuaire était la punition du chef de turme qui négligeait d'avertir celui de la turme suivante que son tour était arrivé, du soldat qui abandonnait son général ou son enseigne, qui rendait un faux témoignage ou qui volait dans le camp. On l'infligeait aussi à ceux qu'on surprenait dans des débauches contre nature, au soldat qui se vantait devant le tribun d'une action d'éclat qu'il n'avait pas faite, à la sentinelle qui s'endormait en faction, et à ceux qui jetaient leurs armes par crainte ou par lâcheté.

Cette peine, devenue moins fréquente depuis le règne d'Auguste, ne fut mise en usage que fort rarement sous ses successeurs, et plus tard on la voit disparaître complétement dans les armées romaines, lors de la décadence de la discipline et du démembrement de l'empire. C. D-Y.

FUSTUAIRE, *voy.* l'art. précédent.

FUT. C'est le corps, la tige d'une colonne, dont le chapiteau (*voy.*) forme la tête, le couronnement. Le diamètre inférieur du fût sert d'unité de mesure pour les proportions à garder dans l'ordonnance d'un édifice : divisé en deux, ce diamètre donne le *module*. La partie légèrement évasée des deux bouts du fût se nomme *congé*. Dans presque toutes les colonnes, le congé supérieur est surmonté d'un filet et d'une baguette qui séparent le fût et le chapiteau; dans la colonne corinthienne seulement le congé inférieur est aussi orné d'un filet. C'est le fût qui fait prendre un nom particulier à la colonne suivant qu'il est cannelé, fuselé, renflé, etc. (*voy.* COLONNE, CANNELURE, etc.). L. L-T.

FUTAIES. Les forêts (*voy.*) se divisent en *taillis* (*voy.*), c'est-à-dire en bois soumis à des recépages périodiques dont les produits sont particulièrement applicables au chauffage, à la fabrication des cercles, des treillages, des perches et autres menus ouvrages, à celle du charbon, etc., et en *futaies* qui produisent, concurremment, en certains lieux, avec les baliveaux des avenues et des haies, les bois de construction civile et maritime, de charronnage, de menuiserie, etc.

L'aspect calme et solennel d'une belle forêt, le charme puissant auquel il nous est impossible de ne pas céder sous son influence, rendent suffisamment raison du respect qu'on avait autrefois pour les grands arbres. Il y a, en effet, quelque chose de religieux dans les pensers auxquels on se laisse naturellement aller en les contemplant, et il a certainement fallu dompter une répugnance en quelque sorte instinctive avant d'oser les frapper de la cognée. Maintenant encore, malgré le rigorisme des idées positives qui caractérisent de plus en plus notre siècle, la poésie déchue semble s'être réfugiée à l'ombre des bois; et bien que la sévérité des calculs économiques contraigne l'agronome à se demander si l'époque à laquelle il convient d'abattre les futaies est celle où les arbres ont atteint leur plus grand développement, ou plutôt cette autre époque où leur croissance ralentie par l'âge n'est plus annuellement suffisante pour payer la rente du sol qu'ils occupent, souvent cependant il hésite et diffère l'œuvre de destruction ou ne l'accomplit qu'avec de vifs regrets. Cet attachement, cette sorte de vénération du planteur pour les arbres dont il a soigné la jeunesse, est une des causes qui contribuent peut-être le plus puissamment à la conservation d'un grand nombre de futaies.

On appelle *jeunes futaies* celles qui

ne dépassent pas encore l'âge de 40 à 50 ans, *demi-futaies* celles qui atteignent 60 ans, et enfin *hautes-futaies* celles qui ont une centaine d'années. Parfois on donne le nom de *vieille écorce* aux arbres âgés de plus d'un siècle.

Les futaies d'origine naturelle sont presque toujours formées de diverses essences; les futaies artificiellement semées ou plantées sont tantôt mixtes, tantôt d'une seule espèce. La première combinaison semble présenter de certains avantages, à la condition assez rare que les arbres cultivés simultanément aient le même âge, que leur croissance soit uniforme et qu'il existe une similitude suffisante dans leur mode de traitement; mais dans les cas les plus ordinaires il en arrive autrement. Quoique les espèces d'une courte durée disparaissent peu à peu, elles ne laissent pas de nuire au développement des espèces plus vivaces et qui par conséquent doivent finir par occuper le sol à peu près seules. Cet inconvénient, malgré toutes compensations, fait penser à plusieurs de nos forestiers les plus expérimentés qu'on finira peut-être par abandonner le système de cultures mixtes.

On connaît trois manières d'obtenir des futaies : les semis en place, les plantations, et la réserve d'un certain nombre des plus beaux brins de taillis ayant été, pendant un laps de temps plus ou moins considérable, et pouvant même encore être exploités comme tels.

Les semis conviennent spécialement aux espèces à racines pivotantes, parce que, quand leur pivot n'a pas été détruit par l'arrachage, elles réussissent incontestablement mieux; ils conviennent aussi aux arbres d'une transplantation difficile. C'est par leur moyen qu'on a déjà couvert d'arbres verts de très grandes étendues de terres jusqu'alors improductives. Mais il est des localités où les semis les moins délicats ne peuvent résister à cet effet du froid trop connu des cultivateurs sous le nom de *déchaussement*. Là, quelque dispendieuses que soient les plantations, il faut les employer, comme on le fait notamment dans les craies de la Champagne, pour la propagation du pin sylvestre.

Il est assez rare de voir transformer un taillis complétement en futaie par des éclaircies successives, jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un seul brin sur chacune des souches les mieux placées. Cependant, pour le propriétaire qui désire jouir promptement et qui possède d'ailleurs des taillis encore jeunes, ce moyen est, sinon le meilleur quant aux résultats généraux, au moins le plus expéditif. Il arrive bien plus souvent qu'on élève un certain nombre de baliveaux (*voy.*) sur des taillis que l'on continue néanmoins d'exploiter comme tels. Ainsi qu'il a été dit à l'article Coupe, ces baliveaux du bord, assez nombreux, sont successivement abattus aux époques où par suite de leur développement ils pourraient étouffer les cépées qu'ils ombragent. O. L. T.

FUTUR, *voy.* Temps et Verbe.

FUX (Jean-Joseph), grand contrepointiste, compositeur de chants d'église et d'opéras, né en Styrie vers 1660, fut pendant quarante ans maître de la chapelle impériale de Vienne, sous les règnes de Léopold Ier, de Joseph Ier et de Charles VI. Le dernier de ces princes avait pour lui tant d'estime que, lors de son couronnement, le maëstro, vieux et goutteux, ne pouvant plus entreprendre aucun voyage, il le fit porter en litière de Vienne à Prague, où il devait surveiller la mise en scène d'un opéra. Charles VI a fait aussi imprimer avec luxe le fameux *Gradus ad Parnassum seu Manuductio ad compositionem musicæ regularem*, etc. (Vienne, 1725, in-fol.; édit. allem., 1742), manuel de composition, en langue latine, qui a fait connaître le nom de Fux dans toute l'Allemagne et au dehors. Fux mourut en 1724. Ses compositions exercèrent une grande influence sur le goût musical de ses contemporains, et ses chants d'église sont encore estimés, surtout une *Missa canonica* qu'on a gravée et publiée à Leipzig. *C. L.*

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME ONZIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME ONZIÈME.

	Pag.
Fièvre.	1
Fife (comtes de).	8
Fifre.	9
Figaro.	9
Figuier.	10
Figurants, Figurantes.	12
Figure (géom.).	12
Figure (beaux-arts).	14
Figure (marine).	15
Figuré (sens).	15
Figures (danse).	16
Figures de rhétorique.	16
Figurés (nombres).	18
Fil.	19
Filage, Filature.	20
Filaments, *voy.* Fils.	
Filangieri.	24
Filature, *voy.* Filage.	
Fil d'archal, *voy.* Fils métalliques et Tréfilerie.	
Fil d'Écosse.	28
File.	28
Filet.	29
Fileuses.	31
Filiation.	31
Filière.	31
Filigrane.	32
Fille, *v.* Enfant, Femme, Éducation, Famille.	
Filleau de Saint-Hilaire.	32
Fillettes (coutume des).	34
Filleul, *voy.* Parrain, Marraine.	
Filons.	34
Filoselle.	35
Fils, *voy.* Enfant, Hérédité.	
Fils de la Vierge.	36
Fils métalliques.	36
Filtration, Filtre.	37
Fin, *v.* Destination, Intention, Moyen et Fins.	
Fin du monde, *voy.* Monde, Temps, Éternité.	
Finale.	38
Finances (science et histoire des).	39
Financiers.	48
Finesse.	49
Fingal, *voy.* Ossian.	
Fingal (grotte de).	50
Fini.	50
Finiguerra.	51
Finistère (dép. du).	52
Finlande.	55
Finmark.	58
Finnois.	59
Fins (procéd.).	65
Fionie.	65
Fioritures.	65
Firdoûcy.	66
Firmament.	69
Firman.	70
Firmian (famille).	71
Fisc.	71
Fiscal.	73
Fischart.	73
Fissipèdes, Fissirostres, *voy.* Solipèdes, Pied et Oiseaux.	
Fissure.	74
Fistule.	75
Fitz.	76
Fitz-Gérald.	76
Fitz-James (famille de).	79
Fiume.	81
Fixes, *voy.* Étoiles.	
Fixité, Idée fixe.	82
Flaccus.	82
Flacius.	83
Flagellants.	84
Flagellation.	85
Flageolet.	85
Flagrant délit.	86
Flahaut de la Billarderie.	86
Flamande (école).	88
Flamande (langue).	91
Flamant, *voy.* Phénicoptère.	
Flamine.	92
Flamininus.	92
Flaminius.	94
Flamme.	94
Flan.	96
Flanc (hist. nat.).	96
Flanc (art. mil.).	97
Flandre.	97
Flanelle.	102
Flâneur.	103
Flassan (comte de).	104
Flatteur, Flatterie.	105
Flavia (*gens*).	107
Flaxman.	108
Flèche (art. mil.).	109
Flèche (archit.).	111
Fléchier.	112
Fleck.	114
Flegme (mor.).	115
Flegme (méd.), *voy.* Phlegme.	
Flemming (Paul).	116
Flemming (comte de).	116
Flessingue.	117
Fletcher, *v.* Beaumont.	
Flétrissure, *v.* Marque, Peine infamante et Réputation.	
Fleur.	117
Fleurdeliser, *voy.* Lis.	
Fleuret.	119
Fleurette (conter).	119
Fleuri, *voy.* Style.	
Fleurieu (comte de).	119
Fleurs (commerce des).	122
Fleurs (langage des), *v.* Selam.	122
Fleurs (ordre des).	122
Fleurs (peinture de).	123
Fleurs artificielles.	123
Fleurs de lis, *voy.* Lis.	
Fleurus (batailles de).	125
Fleury (abbé).	126
Fleury (cardinal de).	129
Fleury (Bénard, dit).	132
Fleuve, *voy.* Rivière.	
Fleuves (myth.).	134
Flibustiers.	134
Flint-Glass, Crown-Glass.	138
Flodoard ou Frodoard.	139
Floraison.	139
Floraux, *voy.* Jeux floraux et Flore.	
Flore.	144
Florence et Concile de Florence.	145
Florentine (école).	148

	Pag.
Florian.	152
Florida-Blanca.	155
Florides (les deux).	157
Florin.	158
Florus.	159
Flottage.	160
Flottantes, *voy.* Iles.	
Flotte.	161
Flotte d'argent.	162
Flotte invincible, *voy.* Armada.	
Flottille.	162
Fluctuation.	163
Fludd.	163
Flue (Von der).	164
Fluides.	165
Fluor, *voy.* Phthore.	
Fluorique, *voy.* Acides.	
Flûte (mus.).	166
Flûte (mar.).	168
Fluviale (législation), *voy.* Eau (cours d'), Alluvion, Pêche, Navigation intérieure.	
Flux (méd.).	169
Flux et Reflux, *voy.* Marée et Mer.	
Fluxion (alg.).	169
Fluxion (méd.).	169
Fo.	170
Foc, *voy.* Mât.	
Foë (Daniel de).	170
Fœdor I-III, *voy.* Russie, Godounof, etc.	
Fœdor Ivanovitch.	172
Fœtus.	172
Fo-Hi, *v.* Fou-Hi.	
Foi.	174
Foi (bonne), *voy.* Loyauté, Sincérité.	
Foie.	177
Foi et hommage.	178
Foin.	180
Foires.	183
Foix (comté de).	185
Folard.	189
Folie.	190
Fonction (alg.).	197
Fonction (physiol.).	198
Fonctionnaires, Fonctions publiques.	198
Fond.	200
Fondamentale, *voy.* Basse et Basse fondamentale.	
Fondations (écon. soc.).	201
Fondations (archit.).	202
Fondements, *voy.* Fondations.	
Fonderie.	205
Fondeur en caractères.	208
Fondrière.	209
Fonds.	209
Fonds publics.	211
Fonfrede (Boyer).	212
Fonfrède (Henri).	214
Fongible (chose).	215
Fongus.	215
Fontaine.	215
Fontaine (écon. dom.).	217
Fontaine ardente, *voy.* Feu follet.	
Fontaine de compression.	217
Fontaine périodique.	218
Fontainebleau.	219
Fontainier.	224
Fontana.	224
Fontanelle.	226
Fontanes (marquis de).	227
Fontanges (M^lle de).	232
Fonte.	233
Fontenai (bataille de).	235
Fontenelle.	236
Fontenoi (bataille de).	240
Fontevrault (abbaye de).	241
Fonticule, *voy.* Fontanelle et Exutoire.	
Foote.	242
For.	243
Forage.	243
Forban, *voy.* Piraterie.	
Forbin (famille de).	245
Forbin des Issarts.	251
Forbin-Janson.	252
Forçats.	253
Force (phys.).	254
Force, *voy.* La Force.	
Force armée, *v.* Armée et Force publique.	
Forcellini.	257
Force politique, *voy.* Puissance.	
Forceps.	259
Force publique.	260
Forces centrales.	261
Forclusion.	262
Forestier et Code forestier.	262
Forestières (villes).	265
Forestiers (arbres).	265
Forêt de Bohême, *voy.* Bohême.	
Forêt-Noire.	266
Forêts (écon. rur.).	268
Forêts (droit adm.).	271
Forêts sous-marines.	276
Forez.	277
Forfait.	278
Forfaiture.	278
Forficule.	279
Forges.	279
Formalisme.	288
Formalités.	288
Format.	289
Forme (en général).	289
Forme (procéd.), *voy.* Fond, Formalités et Formes judiciaires.	
Formes (b.-a.).	291
Formes, Formier.	292
Formes judiciaires.	292
Formose (pape).	293
Formose (île de).	293
Formulaire (théol.).	294
Formule, Formulaire (jurisprudence).	294
Formule, Formulaire (médecine).	296
Formule (alg.).	297
Fornication, *voy.* Femmes.	
Fornoue (bataille de).	298
Forskael.	298
Forster (père et fils).	299
Forster (George).	301
Fort, *v.* Force et Halle.	
Fort (art. mil.).	302
Forte, *Piano*.	303
Forteresse, et Forteresses fédérales.	303
Fortia (famille).	305
Fortia de Piles.	305
Fortia d'Urban.	306
Fortification et Dépôt des fortifications.	308
Fortification (front de).	316
Fortin, *voy.* Fort.	
Fortunat.	317
Fortune.	318
Fortune de mer.	318
Fortunées (îles), *voy.* Hespérides et Canaries.	
Forum.	319
Foscolo.	322
Fossé (écon. rur.).	324
Fossé (fortific.).	325
Fosses d'aisances.	326
Fossiles.	326
Fou, *v.* Folie et Fous.	
Fou (hist. nat.).	330
Fouage.	330
Fouché, duc d'Otrante.	331
Foudre, Fulguration.	346
Fouet (peine du).	351
Fouet, Fouetter (figuré).	352
Fouet d'armes.	353
Fougasse.	353
Fougères.	353
Fou-Hi.	354
Fouilles.	355
Fouine.	357
Fouisseurs.	357

Pag.

Foulage, *voy.* Pressoir et Foulon.
Foulah, Fouleys, *voy.* Peul.
Foulard. 357
Foulon. 358
Foulque, *v.* Anjou, Jérusalem (royaume de), etc.
Foulque (hist. nat.). 359
Foulure. 359
Fouqué, *voy.* La Motte Fouqué.
Fouquet. 360
Fouquier-Tinville. 361
Four. 364
Fourbisseur. 368
Fourbure. 368
Fourche (mont). 369
Fourches caudines, *voy.* Caudium.
Fourches patibulaires, *voy.* Gibet.
Fourchettes. 369
Fourcroy. 369
Fourier (baron). 372
Fourier (Ch.), Fouriérisme. 374
Fourmi. 380
Fourmilier. 382
Fourneau. 382
Fourneau d'appel. 388
Fournée. 388
Fournil. 389
Fourrage. 389
Fourrées (médailles). 393
Fourrière. 393
Fous (fête des). 393
Fous de rois, *v.* Bouffons.
Fox (Ch.-J.). 395

—

Fox (George). 401
Foy (général). 402
Foyatier. 410
Foyer (math.). 411
Foyer de théâtre. 412
Frà. 412
Frà Bartolomeo. 413
Fractions. 414
Fracture. 417
Frà Diavolo. 420
Frœhn. 421
Fragment. 422
Fragonard (père et fils). 423
Frai. 424
Frais. 425
Fraisier. 425
Fraisil. 426
Framboisier. 427

Pag.

Framée. 427
Franc (numism.). 427
Franc (en général). 429
Franc (corps), Compagnies franches, *voy.* Corps franc.
Français de Nantes. 429
Français (art), *v.* école Française et École royale des Beaux-Arts.
Français (droit), *voy.* Droit, Droit français, Charte, Code, Coutume, Parlement, Chambres législatives, Monarchie, Pairs, Députés, etc.
Français (Théâtre-), *voy.* Théâtre-Français.
Française (Académie), *voy.* Académie, Institut, Dictionnaire.
Française (école). 430
Française (église), *v.* Catholique et Gallicane.
Française (érudition), *voy.* Érudition, Éditeur, Philologie, etc.
Française (langue). 439
Française (littérature). 457
Française (philosophie). 488
Franc-alleu, *v.* Alleu.
Franc-archer. 493
France (géogr., statist.). 494
France (hist.). 522
France (collége de), *v.* Collége de France.
France (Ile-de-), prov., *voy.* France (géogr.) et France (hist.).
France (île de), colonie, *voy.* Maurice.
France (université de), *voy.* Université.
France (vins de), *voy.* Vins, Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Muscat, etc.
Francfort-sur-le-Mein. 550
Francfort-sur-l'Oder. 552
Franche-Comté. 553
Franchise. 563
Franchise (morale). 563
Francia (docteur). 564
Franciscains. 566
Francisque. 569
Franc-Juge, *v.* Vehme (sainte).
Franck (famille). 569
Francke. 570

Pag.

Franc-maçonnerie. 571
François (saint) d'Assise. 575
François (saint) de Paule. 576
François (saint) de Sales. 578
François Ier et II, empereurs d'Allemagne. 578
François Ier et II, rois de France. 582
François Ier (des Deux-Siciles). 589
François, duc de Modène, *voy.* Este et Modène.
François de Neufchâteau. 587
François-Xavier (saint). 591
Françoise de Rimini. 592
Francolin. 593
Franconi. 594
Franconie (maison et cercle de). 595
Francs. 596
Francs d'Orient. 600
Frangipani (fam. des). 603
Frank. 604
Franklin (Benjamin). 604
Franklin (John). 609
Franzen. 610
Franzensbrunnen; *voy.* Eger.
Frà Paolo, *voy.* Sarpi.
Fraterniser. 611
Fraternité, *voy.* Frère.
Fraternité d'armes. 611
Fratricelles. 612
Fraude. 612
Fraudes pieuses. 612
Fraunhofer. 613
Frayssinous (abbé de). 615
Frédégaire. 617
Frédégonde. 618
Frédéric I-III, emp. d'Allemagne. 620
Frédéric I-VI, rois de Danemark. 631
Frédéric I-II, rois de Prusse. 635
Frédéric Ier, *voy.* Würtemberg.
Frédéric-le-Mordu. 642
Frédéric, prince des Pays-Bas. 643
Frédéric-Auguste I-II, rois de Saxe. 644
Frédéric-Guillaume I-III, de Prusse. 648
Frédéric - Guillaume, prince de Prusse. 660
Frédéric-Guillaume, pr.

	Pag.
co-régent de Hesse.	660
Frédérics d'or.	661
Fréderik-Lemaistre, *v.* Lemaistre.	
Frederiksoord, *voy.* Colonies agricoles.	
Fredro (comte).	661
Fredum.	662
Freeholders et Copyholders, *voy.* Angleterre.	
Frégate (mar.).	663
Frégate (hist. nat.).	664
Frégose (fam.).	664
Freher (Marquard).	665
Freiberg.	666
Freinshemius.	667
Freire, *voy.* Freyre.	
Frelatage.	668
Frelon, *voy.* Guêpe.	
Fréminet, *voy.* école Française.	
Frêne.	669
Frénésie, *voy.* Folie et Fureur.	
Frère.	671
Freres des écoles chrétiennes.	671
Frères moraves, *v.* Moraves.	
Frères prêcheurs, *voy.* Dominicains.	
Fréret.	672
Fréron (Él.-Cath.).	674
Fréron (L.-St.).	674
Fresque.	677
Fret.	677
Freya.	678
Freycinet (capit.).	678
Freyre (général).	680
Freysingen, *voy.* Othon de Freysingen.	
Freytag.	683
Friant (comte).	683
Frias (ducs de).	685
Fribourg (canton de).	687
Fribourg en Brisgau.	687
Friches, *voy.* Défrichement et Culture.	
Friction.	688
Friedlænder (David).	688
Friedlænder (Michel).	689
Friedland (bataille de).	689
Friedland (duc de), *voy.* Wallenstein.	
Friedrich.	693
Fries.	694
Frigga, *voy.* Freya.	
Frimont (baron).	696
Frioul.	696
Frioul (duc de), *voy.* Duroc.	
Fririon (baron).	697
Frisch-Haff et Kurisch-Haff.	698
Frise (arch.).	698
Frise (géogr.).	699
Frise, *voy.* Chevaux de frise.	
Frisonne (loi).	700
Frisons.	700
Frisson.	702
Friture.	702
Frivolité.	703
Frobenius.	703
Froc.	704
Frodoard, *v.* Flodoard.	
Froid, Refroidissement.	704
Froid (méd.).	707
Froissart.	708
Fromage.	711
Froment.	715
Fronde (art. mil.).	718
Fronde, Esprit fondeur.	719
Fronde (hist.).	720
Front (hist. nat.).	726
Front (art. mil.).	726
Frontiere militaire.	727
Frontières.	728
Frontignan (vin de), *voy.* Muscat et Hérault (dép. de l').	
Frontin.	734
Frontispice.	734
Fronton.	735
Fronton (M. C. Fronto).	740
Froriep.	741
Frottement.	741
Fructidor (journée du 18).	743
Frugalité.	746
Frugivores.	747
Frugoni.	747
Fruit.	748
Fruitier.	749
Fruitiers (arbres).	749
Fry (Mme).	751
Fualdes (procès).	753
Fucin (lac).	754
Fucus, *voy.* Hydrophytes.	
Fuentès (comte de).	755
Fuentès d'Honor (bat. de).	756
Fueros.	756
Fugger (famille).	757
Fugitives (poésies).	759
Fugue.	760
Fuite, Fuyard.	761
Fulde (gr.-duché de).	763
Fulgence (saint).	763
Fulguration *voy.* Électricité et Foudre.	
Fulgurite, *voy.* Foudre.	
Fulminante, *voy.* Légion fulminante.	
Fulmination (phys.).	764
Fulmination (dr. canon).	764
Fulton (Robert).	764
Fulvie (les).	766
Fumage.	768
Fumé.	768
Fumée.	768
Fumet.	768
Fumier, Fumage, *voy.* Engrais.	
Fumigations.	768
Fumisterie.	770
Funambules.	771
Funérailles.	772
Funke et Funk.	777
Furet.	777
Furetière.	778
Fureur, Furie.	779
Furie (mor.), *voy.* Fureur et Furies.	
Furie (hist. nat.).	779
Furies (myth.).	780
Furioso.	781
Furoncle.	781
Fürstenberg.	781
Furstenbund, *voy.* Princes allemands (ligue des) et Frédéric II.	
Fürth.	782
Fuseau.	782
Fusée.	783
Fusil.	783
Fusil à vent.	788
Fusilier.	789
Fusillade.	789
Fusion.	789
Füssli.	790
Fustigation.	791
Fustuaire, *voy.* Fustigation.	
Fût.	792
Futaies.	792
Futur, *voy.* Temps et Verbe.	
Fux.	793

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME ONZIÈME.

ERRATA ET ADDITIONS.

Tome XI.

Pag. 29, col. 2, ligne 6, *avant les mots* Le bataillon n'a, etc., *mettez :* Ainsi l'on dit : le bataillon, etc.

p. 48, col. 1, notes, *ajoutez* les citations suivantes : P. de Thou, *Recherches sur l'origine de l'Impôt en France,* Paris, 1839, in-8°. — L. Bianchini, *Della storia delle Finanze del regno di Napoli, libri VII,* Naples, 1834-35.

p. 55, col. 1, ligne 34, *au lieu de* s'étendait, *lisez* s'étendrait.

Id. ligne 36, *au lieu de* enfermait, *lisez* enfermerait.

p. 104, col. 2, ligne 17, *ajoutez* le renvoi à Français de Nantes, qui est le bon chef de division dont M. Jules Janin, à propos du Flaneur, a voulu parler.

p. 215, col. 1, *ajoutez* à l'article de M. H. Fonfrède que, pendant la lutte (1839) entre la coalition (Guizot, Thiers, Odillon-Barrot, Garnier-Pagès, Berryer) et la majorité de la Chambre des députés votant avec le ministère du 15 avril, le publiciste bordelais a fait paraître un ouvrage intitulé : *Du gouvernement du Roi, ou des limites constitutionnelles de la prérogative parlementaire.*

p. 222, col. 1, *ajoutez* pour l'école de Fontainebleau le renvoi à l'art. Française (*école*).

p. 232, col. 1. L'édition des OEuvres de Fontanes par M. Sainte-Beuve a paru, ayant en tête du 1er vol. une lettre de M. de Chateaubriand adressée à Mme la comtesse Christine de Fontanes.

p. 261, col. 1, ligne 4, *au lieu de* arrêtés de condamnation, *lisez* arrêts de condamnation.

p. 388, col. 2, ligne 16, *au lieu de* verbalement ce qu'on introduit, *lisez* littéralement ce qu'on introduit.

p. 482, col. 2, ligne 6, *au lieu de* dévoilera d'ailleurs le tableau, *lisez* déroulera d'ailleurs le tableau.

p. 517, col. 2, note, *au lieu de* à la page 511, *lisez* à la page 495.

p. 547, col. 1. En parlant des Grandes Chroniques de France, dites de Saint-Denis, nous avons oublié de faire mention de l'édition en six volumes in-8° qu'en publie M. Paulin Paris, de l'Institut, et dont cinq ont paru.

p. 638, col. 1, note, *au lieu de* Fréédric, *lisez* Frédéric II.

p. 647, col. 1, ligne 48. La princesse Amélie dont on parle ici à l'occasion de son frère, Frédéric-Auguste II, roi de Saxe, s'est depuis rendue célèbre par des comédies, des drames et des drames lyriques, qu'elle a fait représenter sur le théâtre de Dresde.

p. 726, col. 1, lig. 1, *après* Mazarin *mettez* encore le renvoi au mot Mazarinades, et ajoutez ce qui suit à la fin de l'article Fronde :

> On a beaucoup écrit sur l'histoire de la Fronde : le duc de La Rochefoucauld, auteur des *Maximes,* le cardinal de Retz, Omer Talon, la duchesse de Nemours, le comte de Tavannes, le comte de Loménie de Brienne, le prince de Tarente et Léret ont laissé des Mémoires sur cette époque de l'histoire. La *guerre de la Fronde,* dont il sera plus particulièrement question à l'article Retz, fut aussi une guerre de pamphlets en prose et en vers, dont la collection renfermait soixante portefeuilles in-4° dans la bibliothèque du duc de La Vallière. On a l'*Esprit de la Fronde* (par de Mailly), Paris, 1772, 5 vol. in-12. V-ve.

p. 764, col. 1, art. Fulmination, *ajoutez* ce renvoi : A l'article Fusil, il est fait mention du fulminate de mercure, ainsi que d'autres corps fulminants, employés comme amorce pour les fusils à piston.